

K. Marx – F. Engels

**La Nouvelle
Gazette Rhénane**

Juin 1848 - mai 1849

Table des matières

Introduction	9
Déclaration du comité de rédaction de la <i>Nouvelle Gazette rhénane</i>	19
<i>Friedrich Engels</i> : l'Assemblée de Francfort	20
Hüser	23
<i>Friedrich Engels</i> : Le dernier exploit de la maison de Bourbon.....	24
Le parti démocratique ¹	26
<i>Karl Marx</i> : La déclaration de Camphausen à la séance du 30 mai	27
Questions de vie ou de mort	30
<i>Karl Marx</i> : Le ministère Camphausen ¹	32
<i>Friedrich Engels</i> : Comédie guerrière dans le Schleswig-Holstein ¹	33
La réaction.....	35
Comité de sûreté générale	36
Programme du parti radical-démocrate et de la gauche à Francfort	37
<i>Friedrich Engels</i> : Débats ententistes à Berlin	39
<i>Friedrich Engels</i> : Débats ententistes	41
La question de l'adresse	45
<i>Friedrich Engels</i> : Nouveau partage de la Pologne	46
Le bouclier de la dynastie ¹	47
<i>Friedrich Engels</i> : Cologne ¹ en danger	48
Déclaration d'incompétence des assemblées de Francfort et de Berlin	51
<i>Friedrich Engels</i> : Le débat sur la révolution à Berlin.....	52
<i>Friedrich Engels</i> : Le débat sur la révolution à Berlin.....	54
<i>Friedrich Engels</i> : Le débat sur la révolution à Berlin.....	56
<i>Friedrich Engels</i> : Le débat sur la révolution à Berlin.....	59
Position des partis à Cologne	61
L'Assemblée ententiste du 15 juin.....	62
<i>Friedrich Engels</i> : L'insurrection de Prague ¹	63
L'arrestation de Valdenaire - Sebaldt	65
<i>Friedrich Engels</i> : La séance ententiste du 17 juin	66
L'amendement de Stupp.....	69
<i>Friedrich Engels</i> : Nouvelle politique en Posnanie	71
Chute du ministère Camphausen ¹	72
<i>Friedrich Engels</i> : Premier acte de l'Assemblée nationale de Francfort.....	73
Le cabinet Hansemann ¹	74
Un article de la <i>Neue Berliner Zeitung</i> ¹ sur les chartistes ²	75

Menace de la <i>Gazette</i> de Gervinus.....	76
Le mémoire de Patow sur le rachat.....	78
<i>Friedrich Engels</i> : caractère démocratique de l'insurrection.....	79
Nouvelles de Paris	81
Nouvelles de Paris	82
<i>Friedrich Engels</i> : Détails sur le 23 juin	83
Nouvelles de paris.....	85
Le Northern Star parle de la Nouvelle Gazette rhénane.....	86
<i>Friedrich Engels</i> : Le 23 juin	87
<i>Friedrich Engels</i> : Le 24 juin	89
<i>Friedrich Engels</i> : Le 25 juin	92
<i>Karl Marx</i> : La révolution de juin.....	94
<i>Friedrich Engels</i> : La Kölnische Zeitung et la révolution de juin	97
<i>Friedrich Engels</i> : La révolution de juin (le déroulement de l'insurrection parisienne).....	101
<i>Friedrich Engels</i> : La politique étrangère allemande.....	105
<i>Friedrich Engels</i> : Marrast et Thiers.....	107
<i>K. Marx – F. Engels</i> : Débats ententistes	108
<i>K. Marx – F. Engels</i> : Arrestations	111
<i>Friedrich Engels</i> : Arrestations	112
<i>Karl Marx</i> : Débats ententistes	114
<i>K. Marx – F. Engels</i> : Information judiciaire contre la Nouvelle Gazette rhénane	118
<i>Friedrich Engels</i> : Débats ententistes à Berlin	120
<i>Karl Marx</i> : Le ministère d'action.....	123
<i>Friedrich Engels</i> : Débats ententistes	124
<i>Karl Marx</i> : La crise ministérielle.....	126
<i>Friedrich Engels</i> : Séance ententistes du 4 juillet (deuxième article).....	127
<i>Karl Marx</i> : Information judiciaire contre la Nouvelle Gazette rhénane	131
<i>K. Marx – F. Engels</i> : La politique étrangère allemande et les derniers événements de Prague	133
<i>Friedrich Engels</i> : Débats ententistes du 7 juillet.....	135
<i>K. Marx – F. Engels</i> : M. Forstmann et le crédit d'État	139
<i>Friedrich Engels</i> : Débats ententistes	141
<i>Friedrich Engels</i> : Le débat sur la proposition Jacoby.....	145
<i>Friedrich Engels</i> : Interdiction des clubs à Stuttgart et à Heideleberg.....	153
<i>Karl Marx</i> : Projet de loi sur la presse en Prusse.....	154
<i>Friedrich Engels</i> : Projet de loi sur la milice civique	156
<i>K. Marx – F. Engels</i> : L'armistice avec le Danemark	161
<i>K. Marx – F. Engels</i> : La Concordia de Turin	165
<i>K. Marx – F. Engels</i> : Le projet de loi sur l'emprunt forcé et son exposé des motifs	166
<i>K. Marx – F. Engels</i> : Le projet de loi sur l'emprunt forcé et son exposé des motifs (II)	168
<i>Friedrich Engels</i> : Débat ententiste sur les États régionaux.....	171

<i>Friedrich Engels</i> : La dissolution des Associations démocratiques dans le Bade	173
<i>Karl Marx</i> : Projet de loi sur l'abrogation des charges féodales	174
<i>Friedrich Engels</i> : La <i>Kölnische Zeitung</i> et la situation en Angleterre	177
<i>Friedrich Engels</i> : Débat ententiste sur l'affaire Valdenaire	180
La note russe.....	182
Le ministère Hansemann et le projet de loi pénale	186
La <i>Kölnische Zeitung</i> et l'emprunt forcé	188
Le discours de Proudhon contre Thiers	189
<i>Friedrich Engels</i> : Débat sur la législation du rachat en vigueur jusqu'à présent	191
<i>Karl Marx</i> : La Belgique, « État modèle »	194
<i>Friedrich Engels</i> : Le débat sur la Pologne à Francfort	197
Le droit de citoyenneté dans l'Empire allemand et la police prussienne	221
<i>Friedrich Engels</i> : La lutte libératrice des Italiens et les causes de son échec	222
<i>Friedrich Engels</i> : La <i>Kölnische Zeitung</i> et l'Italie	224
<i>Friedrich Engels</i> : La <i>Zeitungs-Halle</i> ¹ et la province rhénane.....	226
Médiation et intervention de Radetzky et Cavaignac.....	228
<i>Friedrich Engels</i> : Les condamnations à mort d'Anvers	229
<i>Karl Marx</i> : Le conflit entre Karl Marx ¹ et la qualité de sujet prussien	231
<i>Friedrich Engels</i> : L'armistice avec le Danemark	233
<i>Friedrich Engels</i> : Chute du ministère d'action	235
<i>Friedrich Engels</i> : L'armistice prusso-danois.....	237
<i>Karl Marx</i> : La crise et la contre-révolution.....	240
<i>Karl Marx</i> : La liberté des délibérations à Berlin	244
<i>Friedrich Engels</i> : La ratification de l'armistice	246
<i>Friedrich Engels</i> : Le soulèvement de Francfort	247
Le ministère de la contre-révolution	249
<i>Friedrich Engels</i> : État de siège à Cologne ¹	250
<i>Karl Marx</i> : Déclaration de la rédaction au sujet de la reparution de la <i>Nouvelle Gazette rhénane</i>	251
<i>Karl Marx</i> : La révolution à Vienne.....	252
<i>Karl Marx</i> : La « révolution de Cologne »	253
<i>Karl Marx</i> : Le ministère Pfuel.....	255
<i>Karl Marx</i> : Le discours de Thiers sur la Banque Générale d'Hypothèques ayant cours forcé.....	256
<i>Karl Marx</i> : La <i>Frankfurter Oberpostamts-Zeitung</i> et la révolution à Vienne.....	258
<i>Karl Marx</i> : Réponse du Roi de Prusse à la délégation de l'Assemblée Nationale	259
<i>Karl Marx</i> : Réponse de Frédéric-Guillaume IV à la délégation de la garde civique.....	260
<i>Karl Marx</i> : La Réforme et l'insurrection de juin	261
<i>Karl Marx</i> : La médiation de l'Angleterre et de la France en Italie.....	262
<i>Karl Marx</i> : L'État constitutionnel modèle	263
<i>Karl Marx</i> : Le procureur général Hecker et la <i>Nouvelle Gazette rhénane</i>	265
<i>Karl Marx</i> : Appel du Congrès démocratique au peuple allemand.....	268

<i>Karl Marx</i> : La Réforme de Paris, à propos de la situation en France.....	270
<i>Karl Marx</i> : La révolution de Vienne et la <i>Kölnische Zeitung</i>	272
<i>Karl Marx</i> : Les dernières nouvelles de Vienne, Berlin et Paris.....	273
<i>Karl Marx</i> : Victoire de la contre-révolution à Vienne	275
<i>Karl Marx</i> : La crise de Berlin ¹	277
<i>Karl Marx</i> : La contre-révolution à Berlin	278
<i>Friedrich Engels</i> : L'ex-principauté ¹	282
<i>Friedrich Engels</i> : Les nouvelles autorités. Progrès en Suisse.	283
<i>Karl Marx</i> : Cavaignac et la révolution de juin ¹	286
Mise en demeure du Comité d'arrondissement démocratique de la province rhénane ¹	287
<i>Karl Marx</i> : Le ministère est mis en état d'accusation ¹	288
Déclaration	289
<i>Karl Marx</i> : Les confessions d'une belle âme ¹	290
<i>Karl Marx</i> : La <i>Kölnische Zeitung</i>	293
<i>Karl Marx</i> : Plus d'impôts !!!.....	294
<i>Karl Marx</i> : Un édit d'Eichmann	295
Appel du Comité démocratique de Rhénanie à refuser les impôts	296
<i>Friedrich Engels</i> : Elections au Tribunal Fédéral.....	297
<i>Karl Marx</i> : Le Conseil municipal	299
Appel aux démocrates de la Province rhénane	300
<i>Karl Marx</i> : À propos de la proclamation du ministère Brandenburg-Manteuffel concernant le refus des les impôts.....	301
<i>Karl Marx</i> : Le Parquet et la Nouvelle Gazette rhénane	302
<i>Karl Marx</i> : Le ministère public à Berlin et à Cologne.....	303
<i>Karl Marx</i> : L'Assemblée de Francfort.....	304
<i>Karl Marx</i> : État de siège partout.....	305
<i>Friedrich Engels</i> : Le pouvoir central allemand et la Suisse.....	306
Manteuffel et le pouvoir central ¹	311
<i>Karl Marx</i> : Drigalski, le législateur, le citoyen et le communiste ¹	312
<i>Karl Marx</i> : Trois procès contre la Nouvelle Gazette rhénane	315
<i>Friedrich Engels</i> : Les personnalités du Conseil fédéral ¹	316
Rapport du Comité de Francfort sur les affaires autrichiennes.....	318
Nouveautés	321
L'organe de Manteuffel et de Jean ¹ - La province rhénane et le roi de Prusse	322
<i>Karl Marx</i> : Le mouvement révolutionnaire en Italie	323
Des professeurs allemands donnent la mesure de leur bassesse	326
M. Raumer vit encore.....	327
<i>Karl Marx</i> : Dissolution de l'Assemblée nationale	328
<i>Friedrich Engels</i> : Le Conseil national	329
<i>Karl Marx</i> : le coup d'Etat de la contre-révolution.....	337
<i>Karl Marx</i> : la bourgeoisie et la contre-révolution	338

Un nouvel allié de la contre-révolution.....	350
Karl Marx : Les calomnies de la Nouvelle Gazette rhénane	352
<i>Karl Marx</i> : Procès contre Gottschalk et ses compagnons	353
<i>Karl Marx</i> : La contre-révolution prussienne et la magistrature.....	359
Règlement de comptes	363
La nouvelle Sainte-Alliance	364
<i>Karl Marx</i> : le mouvement révolutionnaire.....	365
<i>Karl Marx</i> : un document bourgeois	367
Le budget des États-Unis et celui de l'État chrétien-germanique.....	369
<i>Karl Marx</i> : Message de Nouvel An	371
<i>Friedrich Engels</i> : La lutte des Magyars	374
<i>Friedrich Engels</i> : La presse suisse	380
<i>Karl Marx</i> : Montesquieu LVI ¹	383
<i>Friedrich Engels</i> : Lettre de cachet prussienne contre Kossuth	392
<i>Karl Marx</i> : La <i>National-Zeitung</i> de Berlin s'adresse aux électeurs au premier degré.....	393
La situation à Paris.....	398
<i>Karl Marx</i> : La <i>Kölnische Zeitung</i> et les élections	400
<i>Karl Marx</i> : Camphausen	402
<i>Friedrich Engels</i> : Le panslavisme démocratique	404
Le premier procès de la Nouvelle Gazette Rhénane ¹	409
Le procès contre le Comité d'arrondissement des démocrates ¹	417
<i>Karl Marx</i> : le procès du refus des impôts	425
Le procès politique.....	426
<i>Karl Marx</i> : la division du travail à la <i>Kölnische Zeitung</i>	427
<i>Karl Marx</i> : Lassalle ¹	430
<i>Friedrich Engels</i> : le panslavisme démocratique.....	432
<i>Karl Marx</i> : Les finances allemandes sous Bodelschwingh et consorts.....	437
Stein	443
<i>Friedrich Engels</i> : le correspondant viennois de la <i>Kölnische Zeitung</i>	444
Sædt	445
<i>Friedrich Engels</i> : De la lutte des magyars par la <i>Kölnische Zeitung</i>	446
La proclamation de la République à Rome ¹	449
<i>Karl Marx</i> : Nouvelle contribution à l'économie de la vieille Prusse.....	450
Une dénonciation	452
Le discours du trône.....	453
<i>Karl Marx</i> : Lassalle	456
Ruge.....	458
La situation commerciale	460
Le serment des soldats anglais.....	463
<i>Karl Marx</i> : l'association de mars.....	464

Vienne et Francfort	465
<i>Karl Marx</i> : Trois nouveaux projets de loi	467
Provocations gouvernementales	470
<i>Karl Marx</i> : le plan complet des Hohenzollern.....	471
Censure.....	474
Le milliard.....	475
<i>Karl Marx</i> : l'Association de mars à Francfort et la <i>Nouvelle Gazette rhénane</i>	478
<i>Friedrich Engels</i> : projet d'adresse de la seconde Chambre	479
<i>Karl Marx</i> : le 18 mars	481
<i>Karl Marx</i> : la Neue preussische Zeitung à propos du 18 mars	482
<i>Karl Marx</i> : le projet de loi des Hohenzollern sur la presse	483
<i>Friedrich Engels</i> : le débat à Berlin sur l'adresse.....	487
<i>Friedrich Engels</i> : La guerre en Italie et en Hongrie	492
<i>Friedrich Engels</i> : La défaite des piémontais	495
La politique française.....	499
<i>Friedrich Engels</i> : la comédie de la couronne royale.....	500
<i>Karl Marx</i> : Travail salarié et capital	501
<i>Friedrich Engels</i> : Extradition des réfugiés politiques.....	502
Déclaration	503
<i>Friedrich Engels</i> : La séance de la seconde Chambre à Berlin, le 13 avril.....	504
<i>Friedrich Engels</i> : Les russes	507
<i>Friedrich Engels</i> : Le débat sur la loi concernant l'affichage	509
<i>Friedrich Engels</i> : Lassalle	514
<i>Friedrich Engels</i> : Dissolution de la seconde Chambre	515
<i>Friedrich Engels</i> : La Posnanie.....	516
<i>Friedrich Engels</i> : Plans contre-révolutionnaires à Berlin	518
<i>Friedrich Engels</i> : Lassalle	519
<i>Friedrich Engels</i> : Le coup de pied prussien aux francfortois.....	522
<i>Friedrich Engels</i> : Dissolution	524
<i>Friedrich Engels</i> : Lassalle	525
<i>Friedrich Engels</i> : Interdiction de l'Assemblée des Conseils municipaux rhénans	528
<i>Friedrich Engels</i> : La journée des villes rhénanes	529
<i>Friedrich Engels</i> : Le trio au complet	530
<i>Friedrich Engels</i> : Frénésie d'état de siège.....	531
<i>Friedrich Engels</i> : L'armée prussienne et le soulèvement populaire révolutionnaire	532
<i>Friedrich Engels</i> : Question aux travailleurs.....	533
<i>Friedrich Engels</i> : Le tzar et ses sous-kniaz.....	534
<i>Karl Marx</i> : Les hauts faits de la maison Hohenzollern.....	535
<i>Friedrich Engels</i> : Offensive de la contre-révolution et victoire de la révolution	540
La nouvelle Constitution prussienne.....	541

La loi du sang à Dusseldorf.....	542
L'insurrection dans le duché de Berg ¹	543
Bassesses à gage de la <i>Kölnische Zeitung</i>	544
La Kreuzzeitung	545
Nouveau coup de pied prussien pour les francfortois	546
La nouvelle charte de l'état de siège	547
Friedrich Engels: Elberfeld	550
<i>Karl Marx</i> : L'élimination de la <i>Nouvelle Gazette rhénane</i> par la loi martiale.....	552
Friedrich Engels : La Hongrie	554
« À mon peuple ».....	559
Aux travailleurs de Cologne.....	561

ANNEXES

NOTES ET DOCUMENTS	562
Dates principales de leur vie et de leur activité en 1848 et 1849	583

Avis aux lecteurs : Vous trouverez le Lien de téléchargement : **Travail salarié et capital**, Page 501

Introduction

« Dans l'activité de Marx et d'Engels eux-mêmes, écrivait Lénine en 1907, la période de leur participation à la lutte révolutionnaire de masse de 1848-49 constitue le point central. C'est de ce point qu'ils partent pour juger les destinées du mouvement ouvrier et de la démocratie des différents pays. C'est à ce point qu'ils retournent pour déterminer avec le maximum de clarté et de précision la nature intime des différentes classes et de leurs tendances. C'est du point de vue de l'époque révolutionnaire d'alors qu'ils jugeront toujours les formations politiques ultérieures de moindre importance, les organisations, les tâches et les conflits politiques¹ ! »

C'est souligner l'importance, pendant cette période, de *la Nouvelle Gazette rhénane*, le journal de Marx et d'Engels.

Les événements de 1848 sont l'aboutissement de révolution historique depuis l'ère napoléonienne. De 1815 à 1848, la lutte de la bourgeoisie contre le régime féodal ou ses survivances se poursuit et s'accroît dans toute l'Europe, malgré le régime de la Sainte Alliance, le raidissement de la réaction sous l'égide du tsar et de Metternich.

En Angleterre surtout, en France et, à un degré moindre, en Allemagne, la puissance économique de la bourgeoisie s'accroît. Les sciences se développent, les techniques se perfectionnent, le machinisme se répand. La production s'accélère et se concentre. Les communications s'améliorent, les échanges s'accroissent, la bourgeoisie industrielle et commerçante se lance à la conquête de nouveaux débouchés et s'efforce d'abattre les barrières douanières.

Conquérant peu à peu la suprématie économique, la bourgeoisie accentue son effort pour s'emparer du pouvoir politique. Le libéralisme et le mouvement révolutionnaire gagnent du terrain : la Maçonnerie et ses sectes se multiplient, la Charbonnerie dispose en Italie et en France d'un réseau de « ventes » fortement hiérarchisé; en Allemagne, les libéraux intensifient leur activité et le mouvement révolutionnaire tente de s'organiser (développement de la « Burschenschaft² », activité de la Jeune Allemagne, premiers pas du mouvement ouvrier, publication de la *Gazette rhénane* avec la collaboration de Marx en 1842-1843). Des flambées révolutionnaires se produisent en plusieurs points de l'Europe en 1819, 1820 et surtout en 1830 : à cette date, en France, la bourgeoisie industrielle et commerçante prend le pouvoir.

En France et en Angleterre surtout, en Allemagne un peu plus tard, les conditions nouvelles de la production industrielle entraînent la formation d'une nouvelle classe sociale qui s'oppose à la bourgeoisie : le prolétariat. À mesure que la machine atténue les différences dans le travail, tend à abaisser les salaires, provoque le congédiement d'une partie des ouvriers, et surtout entraîne leur concentration dans les grandes villes, les travailleurs prennent conscience de la précarité de leur situation et entrent en lutte contre leurs employeurs bourgeois. Des révoltes ouvrières éclatent en Angleterre, en France, et pour la première fois en Allemagne en 1844 où le soulèvement des tisserands de Silésie est sévèrement réprimé³.

Sur ces questions, le lecteur se reportera utilement aux *Luttes de classes en France (1848-1850)* de Marx et à *Révolution et contre-révolution en Allemagne*, d'Engels.

Cette évolution sociale se reflète dans les progrès de la pensée philosophique.

Les débuts du développement intellectuel du jeune Marx se situent dans le cadre de la lutte de la gauche hégélienne, contre la religion et l'État, née d'un besoin d'adaptation de la doctrine idéaliste de Hegel au courant politique et social issu de la révolution de 1830; prenant vers 1840 la relève du mouvement de la Jeune Allemagne, cette lutte va dominer la vie littéraire et philosophique de l'Allemagne au cours des années suivantes.

En 1842, Marx devient rédacteur de la *Gazette rhénane*, organe de la bourgeoisie libérale de Rhénanie. Sous sa direction, le journal va devenir une arme et sera, en fin de compte, interdit par le gouvernement prussien en avril 1843. A cette occasion, Marx est entré en contact avec les réalités politiques et a compris la nécessité d'unir Faction politique et sociale à la critique philosophique.

La philosophie de Feuerbach, et en particulier *l'Essence du christianisme*, publié en 1841, influence aussi l'évolution de Marx. Transformant la philosophie classique en une philosophie matérialiste, Feuerbach repousse l'idéalisme hégélien, mais il rejette aussi la conception dialectique de Hegel. La gauche hégélienne s'empare de la doctrine de Feuerbach, mais seul Marx réussit à tirer de cette philosophie toute contemplative et statique une méthode d'action, en intégrant dans la réalité, le mouvement dialectique.

C'est à cette époque que Marx fait la connaissance d'Engels.

¹ Lénine : *Contre le boycott*.

² Mouvement patriotique, clandestin depuis 1819, animé surtout par les étudiants libéraux; il mène campagne pour l'unité allemande et pour une monarchie constitutionnelle.

³ À vrai dire, le soulèvement des tisserands silésiens est celui d'ouvriers à domicile installés dans leurs villages, et non pas d'un prolétariat urbain.

Issu d'une famille de la bourgeoisie industrielle rhénane, Engels prend conscience, très jeune, de la misère du prolétariat. Il se libère rapidement des séquelles de son éducation piétiste, fait ses débuts littéraires sous les auspices de la Jeune Allemagne, se rallie à la gauche hégélienne, écrit en 1841 une critique sévère de la philosophie de Schelling. Il collabore aussi à la *Gazette rhénane*. Il découvre le socialisme français. Il part pour l'Angleterre, pays économiquement très évolué, qui lui semble devoir jouer un rôle particulier dans la révolution qu'il estime proche. Il y est frappé par le développement de l'industrie et se passionne pour les questions économiques. Il entre en relation avec des chartistes notoires et fait paraître quelques articles dans leur journal, le *Northern Star*, il collabore aussi aux *Annales franco-allemandes* avec son « *Esquisse d'une critique de l'économie politique* » et rassemble les matériaux de son célèbre ouvrage : *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*.

Sous l'influence d'Engels, Marx qui s'est installé à Paris en octobre 1843, se met à étudier la Révolution française et à lire les économistes. Il commence son oeuvre propre dans le domaine de l'économie politique.

Dès cette époque s'établit entre Marx et Engels une amitié profonde et une collaboration qui durera toute leur vie.

Dès 1844, ils écrivent *La Sainte Famille* où sont réunis les éléments définitifs du matérialisme historique. En 1845, dans les « *Thèses sur Feuerbach* », Marx démontre que l'histoire est le processus de l'adaptation de l'homme à son milieu et condense en formules géniales la théorie du matérialisme historique.

Au cours de l'été 1845, les deux amis font un voyage de six semaines en Angleterre. Ils nouent des relations plus étroites avec certains chartistes, ainsi qu'avec Schapper et Moll, membres de la « Ligue des Justes », dissoute à Paris, mais poursuivant en Suisse et surtout en Angleterre la propagande révolutionnaire. D'un commun accord ils prennent la résolution de créer à Londres une « Société des démocrates de toutes les nations » qui vise à l'échange d'informations sur le mouvement démocratique et révolutionnaire dans les différents pays et préconise l'élargissement des droits politiques et sociaux du monde du travail.

Par ailleurs, en 1845 et 1846, se constituent dans différentes villes allemandes des groupes socialistes n'ayant aucun lien régulier entre eux : d'une part des groupes d'ouvriers, d'autre part des groupes d'intellectuels qui se contentent de développer, dans les revues qu'ils animent, des idées socialistes, et se tiennent à l'écart de toute activité politique.

Marx et Engels se donnent alors pour tâche de réunir les révolutionnaires ouvriers et intellectuels et de les entraîner à une action commune.

À Bruxelles - où Marx avait dû chercher refuge après avoir été expulsé de Paris à la demande du gouvernement prussien - Marx et Engels créent leur *Comité de correspondance communiste* qui va établir des liens entre les groupes révolutionnaires constitués dans différentes villes de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Ils entreprennent aussi dans *L'Idéologie allemande* de critiquer la philosophie post-hégélienne. Ils arrivent à la conclusion que le prolétariat est la seule classe qui puisse transformer la société et réaliser le communisme. Ils en déduisent logiquement la nécessité de l'organisation du prolétariat en parti politique distinct.

Marx et Engels s'attaquent ensuite aux socialistes utopiques ou « socialistes vrais », leur reprochant de ne pas mettre le prolétariat en mouvement et de ne faire ni penser, ni agir les masses.

Marx et Engels s'appuient alors sur le *Comité de correspondance* pour organiser le prolétariat. Marx demande à Proudhon d'assurer la correspondance parisienne. Mais la réponse de celui-ci, du 17 mai 1846, ne laisse pas de doute sur l'impossibilité d'arriver à un accord. En 1847 Marx rédige en français, en réplique à la *Philosophie de la misère* de Proudhon, sa *Misère de la philosophie* qui réfute les théories économiques du socialiste français et expose les principes essentiels du matérialisme historique.

Sur le prolétariat français l'influence de Proudhon était prépondérante. Mais il y avait, à Paris notamment, un grand nombre d'ouvriers allemands qui ne pensaient que par Weitling et Karl Grün. Sous l'influence de Marx, le *Comité de correspondance* prend position contre le communisme égalitaire de Weitling. Il lutte aussi contre Kriege qui représentait avec Karl Grün le socialisme « vrai ». À Paris, Engels combat les socialistes « vrais » et finit par rallier la majorité des ouvriers allemands au communisme.

À Londres, un comité se forme également grâce à l'acceptation - sceptique, il est vrai - des chartistes.

En janvier 1847, le comité de Londres de la Ligue des Justes décide d'envoyer un de ses membres à Bruxelles pour entrer en pourparlers avec le comité bruxellois, c'est-à-dire avec Marx et Engels, en vue d'une action commune. Marx et Engels acceptent de participer aux travaux d'un Congrès préparatoire. Il se tient à Londres le 1er juin. Le Congrès décide de transformer la Ligue des Justes en « Ligue des Communistes ». En septembre paraît le premier numéro d'une revue publiée par les membres londoniens de la Ligue. Elle porte déjà en exergue la devise : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ».

C'est sur la base des objectifs fixés par la Ligue des Communistes qu'Engels et Marx vont déployer leur activité. Ils vont créer une Union ouvrière à Bruxelles. Engels fondera à Paris des sections de la Ligue des Communistes. D'autres verront le jour en Allemagne.

Le second congrès a lieu en novembre et décembre 1847. Après de longs débats on décide, sur la proposition d'Engels, de publier, au lieu de la « profession de foi » prévue au précédent congrès, un manifeste communiste que Marx est chargé de rédiger.

Le *Manifeste* paraît trop tard - les premiers exemplaires n'arrivent en Allemagne que quelques semaines après la révolution de mars - pour qu'on lui attribue quelque influence sur le déclenchement des révolutions de 1848. Il est l'aboutissement de la période de formation des deux jeunes révolutionnaires, la synthèse précise et dense de leurs expériences. Il aura une action plus grande qu'on ne le croit généralement sur le développement de la révolution en Allemagne. La presse en diffuse des extraits et c'est souvent autour de ses principes que se créent les premières unions ouvrières.

À la veille de cette révolution tant attendue et prévue par eux depuis longtemps, Marx et Engels formulent leur méthode d'analyse : le matérialisme dialectique, qu'ils appliquent à l'histoire (matérialisme historique); ils ont procédé à une première analyse théorique du mode de production capitaliste et ils ont défini les principes d'action qui doivent selon eux, guider le parti communiste, sa stratégie et sa tactique.

Ils sont prêts à les appliquer. Or, les événements se précipitent. La révolution éclate le 12 janvier à Palerme, le 28 février à Paris, le 13 mars à Vienne et le 18 mars à Berlin¹. Quelle va être leur attitude et leur rôle pendant cette période ?

Les événements de 1848 vont permettre à Marx et Engels de confronter doctrine et méthode avec les faits. La tactique à suivre ressort nettement de certains passages du Manifeste communiste, qu'Engels citera et mettra en évidence dans un article sur Marx et la Nouvelle Gazette rhénane, paru le 13 mars 1848 dans le *Sozialdemokrat*² de Zurich :

« En Allemagne, le parti communiste lutte d'accord avec la bourgeoisie toutes les fois que la bourgeoisie agit révolutionnairement contre la monarchie absolue, la propriété foncière féodale et la petite bourgeoisie. Mais à aucun moment, il ne néglige d'éveiller chez les ouvriers une conscience claire et nette de l'antagonisme violent qui existe entre la bourgeoisie et le prolétariat afin que, l'heure venue, les ouvriers allemands sachent convertir les conditions politiques et sociales créées par le régime bourgeois en autant d'armes contre la bourgeoisie; afin que, sitôt détruites en Allemagne les classes réactionnaires, la lutte puisse s'engager contre la bourgeoisie elle-même. »

Partis de l'idée qu'au stade de développement atteint à ce moment en Allemagne par les diverses forces sociales la révolution s'appuierait principalement sur les couches bourgeoises, Marx et Engels, constatent que la bourgeoisie allemande ne joue pas son rôle révolutionnaire pour abattre le système féodal; ils vont être peu à peu conduits à préciser le rôle primordial du prolétariat.

Ces principes et cette évolution marqueront pendant la période révolutionnaire à la fois l'action politique de Marx et d'Engels, et *la Nouvelle Gazette rhénane*.

Dès que la nouvelle de la révolution de février parvient à Londres, le Comité Central de la Ligue des Communistes qui y siège, transmet ses pouvoirs au Comité de Bruxelles, dirigé par Marx et Engels. Mais lorsque la décision du Comité central parvient à Bruxelles, la ville est en état de siège, le roi Léopold ayant pris des mesures préventives de répression, dès la nouvelle de l'insurrection parisienne. Marx est arrêté et expulsé de Belgique. Le Comité de Bruxelles lui transmet alors ses pouvoirs avec mission de constituer un nouveau Comité central à Paris, où la Révolution triomphe. Marx est d'ailleurs personnellement et instamment invité à venir à Paris par une lettre que Flocon lui adresse au nom du Gouvernement provisoire de la République Française. Il arrive à Paris le 4 mars.

Dès le 6 mars, il essaie de s'opposer, au cours d'une grande réunion des révolutionnaires allemands de Paris, au plan aventureux consistant à former une légion destinée à porter, les armes à la main, la révolution en Allemagne. Soutenue d'un côté par l'équivoque Bornstedt qui réussit à gagner à sa cause le poète Herwegh et Bakounine, et de l'autre, par le Gouvernement provisoire qui, étant donné le chômage qui sévit en France, cherche à se débarrasser d'un grand nombre d'ouvriers étrangers, cette équipée ne pourrait, aux yeux de Marx, avoir d'autre résultat que de déclencher prématurément la réaction. La fin misérable de l'aventure et l'anéantissement des légionnaires prouvera combien Marx a vu juste.

Pour remplir son mandat et contribuer à l'extension de la révolution, Marx forme un nouveau Comité central composé, moitié de membres du Comité de Bruxelles : Marx, Engels et Wilhelm Wolff, moitié d'anciens membres du Comité de Londres : Bauer, Moll et Schapper qui viennent d'arriver à Paris.

Marx et Engels élaborent aussitôt et font adopter par le Comité central de la Ligue les revendications du parti communiste en Allemagne. L'essentiel de ces dix-sept revendications consiste dans la proclamation d'une

¹ Dès le début mars à l'annonce de la révolution de février des manifestations ou des révoltes avaient eu lieu à Cologne (3 mars) et dans les États du Sud de l'Allemagne (Bavière, Bade, Wurtemberg, Hesse, Nassau, etc.)

² Organe que la social-démocratie allemande est contrainte d'éditer en Suisse pendant la période bismarckienne de répression antisocialiste.

République allemande une et indivisible, l'armement général du peuple, la suppression sans indemnité des charges féodales, la transformation en propriété d'État des domaines féodaux, des mines, des carrières, et des moyens de transport, la prise en charge par l'État des hypothèques grevant les propriétés paysannes, la séparation de l'Église et de l'État, la limitation du droit d'héritage, rétablissement d'impôts progressifs et la suppression des impôts sur la consommation, la fondation d'ateliers nationaux, l'instruction générale et gratuite du peuple. Ce manifeste souligne que ces revendications sont conformes à l'intérêt du prolétariat, de la petite bourgeoisie et des paysans allemands. Il s'agit en effet, dans un pays où les centres industriels sont encore peu nombreux et le prolétariat peu développé, où la masse de la nation est constituée par la petite bourgeoisie et la paysannerie, d'associer leurs efforts à l'action révolutionnaire du prolétariat.

Certaines de ces revendications : armement du peuple, suppression sans indemnité des charges féodales, expropriation des grands propriétaires fonciers, représentent, pour la bourgeoisie, de dangereux précédents qui peuvent être invoqués contre ses propres privilèges.

Elles affirment les droits du prolétariat face à la bourgeoisie conformément à l'esprit et aux principes du *Manifeste communiste*. Elles constituent un programme à longue échéance. Elles représentent la stratégie du parti communiste d'Allemagne, et ouvrent de larges perspectives au prolétariat allemand.

À Paris, Marx et Engels rassemblent aussi au Club des communistes allemands 300 à 400 ouvriers auxquels ils conseillent de ne pas se mêler au mouvement de Herwegh et de rentrer individuellement en Allemagne. Par l'entremise de Flocon ils obtiennent pour ceux-ci du Gouvernement provisoire les avantages dont bénéficient les francs-tireurs de Herwegh, c'est-à-dire le logement et une indemnité de 50 centimes par jour jusqu'à la frontière. La quasi totalité des ouvriers, parmi lesquels la plupart des membres de la Ligue, va ainsi rentrer en Allemagne.

Marx et Engels et leurs amis les plus proches s'établissent en Rhénanie, la province la plus développée économiquement et où, par conséquent, l'action politique a des chances d'être plus profonde et plus décisive. La Ligue des communistes y dispose déjà d'appuis à Cologne et à Mayence et il y existe des Unions ouvrières. De plus, le code Napoléon., qui y est encore en vigueur, leur assure une plus grande liberté que le code civil prussien. Les procès de presse y sont déferés devant un jury, ce qui, étant donné la tendance de l'opinion publique, assure presque toujours l'acquittement.

Marx et Engels arrivent à Cologne le 4 avril. Ils envoient les principaux membres de la Ligue qui les ont accompagnés : Dronke, Wolff, Schapper, en mission dans différentes villes d'Allemagne pour y créer des Unions ouvrières et des sections de la Ligue. Eux-mêmes se préoccupent immédiatement de préparer l'édition d'un journal. Ils cherchent des actionnaires, des collaborateurs. Ils assistent aussi aux réunions de la section de Cologne de la Ligue. Mais la situation politique empire, les forces réactionnaires sont plus actives. D'autre part les comptes-rendu des émissaires de la Ligue signalent tous la faiblesse du mouvement ouvrier en Allemagne. Il n'est plus question d'influer sur le développement de la révolution en mettant en avant les 17 revendications. Il faut que le prolétariat rejoigne les organisations démocratiques pour en être l'aile gauche.

On précipite alors la parution du journal dont le premier numéro voit le jour le 1^o juin, portant en sous-titre « Organe de la démocratie ». Mais dès les premières attaques contre l'Assemblée à Francfort, une partie des actionnaires se retirera. Après les articles sur les journées de juin à Paris il n'en restera plus. Le journal vivra surtout grâce aux sacrifices de la rédaction et tout particulièrement de Marx qui lui sacrifiera le peu de fortune qu'il a hérité de son père.

Expression du mouvement démocratique qui seul a quelque chance d'attirer dans son sillage une partie importante de la population dans la lutte contre le féodalisme, *la Nouvelle Gazette rhénane* permet, néanmoins, à Marx et à Engels d'exprimer l'essentiel de leurs conceptions historiques, sociales et politiques. Si donc *la Nouvelle Gazette rhénane* est l'organe de la démocratie, elle est l'organe d'une démocratie à tendances prolétariennes. Se proposant de défendre avec énergie et réflexion contre la classe féodale, les intérêts communs des autres classes sociales, Marx et Engels espèrent entraîner et stimuler ainsi tous les éléments de la population épris de progrès, et donner plus de poids et de force à l'action révolutionnaire. Dans son article de 1884, Engels souligne que, s'ils avaient refusé de se ranger sous le drapeau de la démocratie, ils auraient été réduits « à prêcher le communisme dans quelque feuille de chou et à fonder une secte quelconque », ils auraient renoncé à l'action de masse, seule utile et féconde, étant donné le succès de la révolution bourgeoise qui venait d'éclater¹.

La rédaction de *la Nouvelle Gazette rhénane* est des plus brillantes. Tous les rédacteurs sont membres de la Ligue des Communistes. Le poète Georg Weerth se charge du feuilleton. Lassalle enverra quelques articles, Freiligrath des poèmes exaltants, mais ce dernier n'entre à la rédaction du journal qu'après la crise de septembre qui a contraint Engels et Dronke à fuir à l'étranger. Ferdinand Wolff s'occupe essentiellement de la politique étrangère. Wilhelm Wolff

¹ Après les combats du 18 mars à Berlin, le roi de Prusse, Frédéric Guillaume IV, accepta la formation du ministère libéral Camphausen-Hanssenlann et bientôt la convocation d'une Assemblée nationale qui se réunit le 22 mai.

En mai également eurent lieu dans toute l'Allemagne des élections à un Parlement qui se réunit le 18 mai 1848 à Francfort dans l'église Saint-Paul. Ce Parlement ne tardera pas à manifester son impuissance.

publie des études, en particulier une série d'articles sur la misère des paysans de Silésie. Ernst Dronke est chargé du compte-rendu des débats de l'Assemblée de Francfort jusqu'à ce qu'il soit remplacé par Gustav Schlöffel. Ewerbeck est correspondant à Paris, Telling à Vienne. Marx sollicite le concours de Heine qui accepte cette proposition, mais n'enverra pas de contribution originale.

Suivant le mot d'Engels, Marx exerce sa « dictature » sur la rédaction. En réalité, tous les rédacteurs, compagnons de lutte de Marx, reconnaissent sa supériorité et se soumettent à l'autorité du rédacteur en chef. Étant donné l'intimité et la parfaite communauté de vues des deux principaux rédacteurs de *la Nouvelle Gazette rhénane*, il est difficile et souvent impossible de distinguer avec certitude les articles de Marx de ceux d'Engels, d'autant plus qu'ils étudient en commun les différents problèmes qui se posent à eux et discutent ensemble le fond des articles. Néanmoins, on peut dire qu'en règle générale, Engels, connaissant parfaitement l'anglais et le français, très au courant de la situation sociale et politique des pays d'Europe occidentale où il a longtemps séjourné, se consacre plutôt à l'analyse des événements révolutionnaires dans les pays étrangers; on lui doit en particulier la brillante suite d'articles sur les journées de juin à Paris. Marx s'intéresse surtout à l'évolution de la politique intérieure allemande et aux progrès de la révolution et de la contre-révolution dans les pays allemands. Il faut lui attribuer en particulier la série d'articles si fouillés intitulés : « La bourgeoisie et la contre-révolution ».

Ce travail de journaliste constitue alors l'essentiel de l'activité de Marx et d'Engels. Tandis que des hommes comme Schapper et Moll s'efforcent de créer en Rhénanie-Westphalie des Unions ouvrières et de créer une agitation révolutionnaire au sein de ces associations, Marx et Engels déploient l'essentiel de leur activité dans les organisations démocratiques à majorité bourgeoise. Marx dirige la « Société démocratique ». L'Union ouvrière de Cologne est entre les mains de Gottschalk qui, influencé par le socialisme « vrai », fait une politique personnelle et se refuse à l'alliance avec les partis démocratiques. Ce n'est qu'en juillet 1848, lorsque Gottschalk est arrêté, que l'influence de Marx l'emportera à l'Union ouvrière dont les membres se convaincront de la nécessité tactique de conjuguer leur action avec celle de la bourgeoisie libérale. Lorsque Cologne est choisie comme capitale de la Rhénanie et de la Westphalie par le congrès qui, en juin, à Francfort, a réuni quatre-vingt-huit associations démocratiques, Marx et Engels parviennent à réaliser un cartel des différents groupements démocratiques de Cologne : la Société démocratique, les Unions ouvrières et les Associations d'employés et d'ouvriers, cartel qui convoque, pour la mi-août, un congrès des associations démocratiques, dont Marx est l'âme.

Lors de la crise de septembre¹, Marx, qui n'a pas recouvré ses droits de citoyen prussien, est obligé de se tenir à l'écart de toute manifestation; il ne cesse, dans son journal, d'appeler au calme la population de Cologne, tout en montrant que le déroulement des événements dépend de la fermeté de son attitude et notamment de celle du parti démocratique.

Au cours d'une réunion populaire dont les principaux orateurs sont les rédacteurs de *la Nouvelle Gazette rhénane*, Engels propose une adresse à l'Assemblée de Berlin l'exhortant « à ne pas céder même devant la force des baïonnettes » au cas où le pouvoir voudrait la dissoudre. Ce texte est adopté par acclamations, le dimanche suivant 17 septembre, à Worringen, où Engels prend la parole aux côtés de Schapper et de Wilhelm Wolff. Par leurs articles et leur activité à la tête du mouvement démocratique, Marx et Engels ont su entraîner la population à d'énergiques manifestations; ils s'efforcent toutefois d'éviter les émeutes qui fourniraient aux autorités le prétexte d'une répression sanglante.

Cependant, après l'arrestation de Schapper, Becker et Moll et l'annonce que les forces gouvernementales approchent, quelques barricades se dressent dans la ville. Comme l'avaient prévu Marx et Engels, le commandant de la place y voit l'occasion de décréter l'état de siège. *La Nouvelle Gazette rhénane* est suspendue et plusieurs de ses rédacteurs : Dronke, Wilhelm Wolff et Engels, doivent prendre la fuite pour échapper à des mandats d'arrêt.

Ce n'est que le 12 octobre, après une interruption de plus de quinze jours, que *la Nouvelle Gazette rhénane* peut reparaitre.

Engels fuyant l'Allemagne, expulsé de Belgique, se trouve alors à Paris. Mais soucieux d'utiliser la première occasion favorable pour rentrer à Cologne ou du moins en Allemagne, il part pour la Suisse. Il a envoyé de France quelques articles sur ses impressions de voyage qui paraissent le 14 octobre, ainsi qu'une analyse de la brochure de Thiers sur la propriété. Marx lui suggère, dans une lettre du 29 novembre, d'écrire des articles sur Proudhon, sur l'imbroglio hongrois et contre la République fédérative, dont la Suisse lui donne un exemple. Lorsque l'article sur les événements de Hongrie paraît le 13 janvier 1849, Engels a repris son activité à Cologne. Bien qu'un mandat d'arrêt ait été primitivement lancé contre lui, il a obtenu l'assurance, « qu'on n'avait rien à lui reprocher ».

¹ La Prusse vient de signer avec le Danemark un armistice que les démocrates considèrent comme une trahison de la cause nationale. Ceux-ci manifestent et demandent au Parlement de Francfort de ne pas ratifier l'accord. Parallèlement, il devient évident que le gouvernement de Berlin songe à un coup de force contre l'Assemblée. Une armée de 50.000 hommes, commandée par Wrangel, se concentre près de Berlin : le 13 septembre, nouvelle manifestation des démocrates contre cette menace. Au début de novembre, le ministère libéral cède la place à un ministère réactionnaire présidé par le comte de Brandebourg.

Marx continue à animer *la Nouvelle Gazette rhénane* et les associations démocratiques. Après la crise de novembre, il juge nécessaire une attitude plus ferme. Il ne cesse d'appeler à la lutte.

Lorsque l'Assemblée de Berlin a enfin voté le refus des impôts¹ le Comité directeur des Associations démocratiques de la province rhénane qui a son siège à Cologne, lance le 18 novembre un appel signé de Marx, Schapper et Schneider II, invitant la population à appliquer effectivement cette décision.

Mais la bourgeoisie prussienne cède lâchement à la contre-révolution. Engels déclarera plus tard², que si après la dissolution de l'Assemblée et la victoire de la réaction à Berlin il n'était plus question de remporter une victoire immédiate, il fallait néanmoins « Sauver l'honneur révolutionnaire de la Rhénanie » !

Marx, dès cette époque, amorce une nouvelle tactique qui s'affirmera au cours des premiers mois de 1849. Sans se refuser à soutenir la démocratie bourgeoise, sans rompre organiquement avec le parti démocratique, il commence à déplacer le centre de gravité de son action vers les milieux prolétariens. Avec Moll et Schapper, il intensifie la propagande au sein de l'Union ouvrière de Cologne.

Dès le lendemain de la publication de l'appel, la répression s'abat lourdement sur *la Nouvelle Gazette rhénane* et ses rédacteurs : les trois signataires de l'appel sont accusés de provocation à la résistance armée. *La Nouvelle Gazette rhénane*, qui a déjà trois procès sur les bras, soutient le 7 février le premier d'entre eux. Marx, Engels et le gérant sont acquittés. Le surlendemain, les jurés de Cologne acquittent aussi les signataires de l'appel de Novembre.

La Nouvelle Gazette rhénane publie alors le plaidoyer de Marx devant les jurés de Cologne. Se plaçant sur le terrain de la lutte de classes, Marx oppose à la vieille logique bourgeoise la logique révolutionnaire. Il termine en disant : « Peut-être la victoire de la révolution n'est-elle possible qu'une fois accomplie la contre-révolution ». Mais il assure que la révolution devra, en tout état de cause, s'appuyer essentiellement sur le prolétariat.

C'est que la bourgeoisie, hantée par le spectre de la révolution prolétarienne, s'est faite la servante de la contre-révolution.

Plus les problèmes que la bourgeoisie, faillissant à sa mission, se montre incapable de résoudre, retombent sur les épaules du prolétariat, plus il devient nécessaire d'organiser le prolétariat en parti autonome et de mener une action indépendante de celle de la démocratie bourgeoise.

Cette évolution se reflète dans *la Nouvelle Gazette rhénane*.

Absorbé par la lutte politique, le journal n'a jusque là consacré que de rares articles à la question ouvrière et au mouvement ouvrier. À ses côtés paraissait d'ailleurs un hebdomadaire de l'Union ouvrière de Cologne. *La Nouvelle Gazette rhénane* inaugure la nouvelle tactique avec une série d'articles de Wilhelm Wolff (« Le milliard silésien », dans lesquels l'auteur montre comment les paysans ont été volés lors du rachat des redevances et il réclame pour eux un milliard d'indemnité) et avec la conférence de Marx devant l'Association ouvrière de Bruxelles : *Travail salarié et capital*.

Dans une longue introduction, Marx explique pourquoi *la Nouvelle Gazette rhénane* n'a pas encore abordé la question fondamentale de l'antagonisme du travail et du capital. Jusque-lors il était plus urgent de suivre la progression de la lutte des classes à travers l'actualité que d'en faire une étude théorique. Il valait mieux montrer que tout mouvement révolutionnaire qui se retourne finalement contre le prolétariat est voué à l'échec, et que la réaction ne saurait être vaincue que si la révolution prolétarienne triomphe. Maintenant que cet enseignement se dégage des récents succès de la contre-révolution, il apparaît nécessaire d'étudier les rapports économiques sur lesquels reposent la domination de la bourgeoisie et l'esclavage du prolétariat. Alors que l'on est si ignorant en Allemagne des rapports économiques qui sont à la base de la société actuelle, il s'agit de rendre compréhensible à tous, et en particulier aux ouvriers, les principes les plus élémentaires de l'économie politique.

Par ailleurs, en mars et en avril 1849, les divergences entre ouvriers et démocrates unis dans le Comité régional des Associations démocratiques prennent une telle acuité que la scission devient inévitable. Marx et ses camarades se retirent, considérant que les Associations démocratiques contiennent trop d'éléments hétérogènes pour permettre une activité efficace, et qu'il est préférable de resserrer les liens entre les Unions ouvrières. L'Union ouvrière de Cologne retire également son représentant du Comité directeur et s'efforce de nouer des contacts plus étroits avec les sociétés ouvrières que Born a activement organisées en Allemagne orientale. À la fin d'avril, Marx et Schapper publient, au nom de l'Union ouvrière de Cologne, un appel invitant toutes les Sociétés ouvrières de Rhénanie et de Westphalie à un Congrès régional qui devra décider d'une organisation commune et élire des délégués au congrès des Unions ouvrières de toute l'Allemagne, convoqué pour juin 1849 à Leipzig par l'Association des travailleurs de cette ville.

Au début de mai 1849, se développent le conflit entre l'Assemblée nationale de Francfort et les « gouvernements », et l'agitation en faveur de la Constitution¹. Marx et Engels mettent les ouvriers de Cologne en garde contre des

¹ Le 12 novembre, le général Wrangel est entré à Berlin avec ses troupes et a occupé le siège de l'Assemblée nationale. Celle-ci vote le refus des impôts le 15, mais les troupes la dispersent. Elle sera dissoute le 5 décembre. Après quoi, le roi de Prusse imposera une Constitution à ses sujets (la Constitution « octroyée »).

² Engels : *Révolution et contre-révolution en Allemagne*. Ch. XIII : *l'Assemblée prussienne, l'Assemblée nationale*.

émeutes possibles : ce n'est pas à eux de commencer une seconde révolution et de tirer les marrons du feu pour la bourgeoisie. Mais des barricades surgissent à Breslau et Dresde; le Palatinat et le pays de Bade se soulèvent. Marx et Engels pensent que dans ces circonstances l'insurrection a des chances d'être victorieuse si l'on arrive à soulever la Rhénanie. Revenant momentanément à leur ancienne tactique, ils sont d'avis que pour l'instant, tous les ouvriers révolutionnaires doivent faire bloc avec le parti de la Constitution qui a relevé le drapeau de la révolution.

Le ton du journal se fait alors plus violent et plus passionné. Chaque numéro souligne que les contradictions s'aiguisent en France, en Italie, en Hongrie, en Allemagne aussi. Les numéros spéciaux d'avril et de mai notamment sont de véritables appels au peuple.

Engels part pour Elberfeld et soumet aux insurgés un plan de campagne. Il veut se consacrer aux opérations militaires mais sa présence inquiète les bourgeois d'Elberfeld qui redoutent que la direction du mouvement ne passe à un communiste. Engels, sur ordre écrit du Comité de Salut Public, est obligé de partir.

En Rhénanie, l'insurrection est rapidement étouffée et son échec entraîne la perte de *la Nouvelle Gazette rhénane*. Les vainqueurs ne veulent plus tolérer un journal qui a si vigoureusement ameuté la population contre la réaction prussienne.

La Nouvelle Gazette rhénane est interdite. Le dernier numéro, imprimé en rouge, paraît le 19 mai. La moitié des rédacteurs sont menacés de poursuites, l'autre moitié d'expulsion. Comme le dira plus tard Engels : « Nous dûmes livrer notre citadelle, mais nous battîmes en retraite avec armes et bagages, tambour battant et musique en tête, sous le drapeau du dernier numéro rouge. »

Marx, Engels et quelques rédacteurs partent pour Francfort, où ils espèrent que tout peut encore être sauvé si les membres de l'Assemblée nationale et les chefs de l'insurrection se montrent énergiques et résolus. Mais ils s'aperçoivent vite qu'ils parlent dans le vide. Ils se rendent alors dans le Palatinat et le pays de Bade, sur le théâtre des opérations. Sans illusion sur la mollesse et le dilettantisme des chefs de l'insurrection, Marx obtient de d'Ester un mandat du Comité démocratique qui le charge de représenter le Comité à Paris auprès de la Montagne.

Pendant le voyage, Marx et Engels sont arrêtés et envoyés à Darmstadt, puis à Francfort, où ils sont finalement relâchés. Engels s'enrôle alors dans le corps-franc de Willich, parce que « l'affaire prenait une tournure intéressante et qu'il ne voulait pas manquer l'occasion de faire un peu d'école de guerre et parce qu'enfin *la Nouvelle Gazette rhénane* devait être représentée honoris causa dans l'armée palatino-badoise. »

L'échec de la campagne constitutionnelle au cours de laquelle la bourgeoisie et la petite bourgeoisie se sont montrées totalement incapables de jouer leur rôle historique, confirme encore plus Marx et Engels dans la nécessité de s'appuyer désormais exclusivement sur le prolétariat. Il leur apparaît en effet que la révolution ne peut « plus se terminer en Allemagne que par la domination totale du prolétariat² »

Telle est la conclusion d'une révolution manquée dont les articles de Marx et d'Engels commentent les étapes.

*

Le programme de *la Nouvelle Gazette rhénane* comprend deux points essentiels :

En politique intérieure, une République démocratique une et indivisible, c'est-à-dire, d'une part le rejet d'une République fédérative sur le modèle suisse qui signifierait le maintien d'une Allemagne morcelée, conglomérat de petits États arriérés, et d'autre part le refus de voir à la tête de l'Allemagne un empereur prussien, car la Prusse, ses institutions réactionnaires et semi-féodales, ses traditions autocratiques et militaires, sa dynastie, constituent justement le principal obstacle sérieux à une révolution en Allemagne.

En outre, la petite Allemagne sous l'égide de la Prusse excluerait les Allemands d'Autriche et présenterait le défaut de maintenir dans son intégrité l'empire autrichien. L'unité de l'Allemagne implique la disparition des grandes monarchies allemandes. Pour être un élément de progrès, cette unité nationale doit se forger dans la lutte révolutionnaire contre la noblesse. Il s'agit de créer une Allemagne unifiée et démocratique, débarrassée des vestiges de la féodalité, ou bourgeoisie et prolétariat pourront s'affronter.

En politique étrangère, *la Nouvelle Gazette rhénane* prône la guerre contre la Russie féodale, pilier de la Sainte Alliance, soutien de la réaction en Europe³. Elle se prononce pour la restauration de la Pologne. Elle souhaite que « la

¹ Le 28 mars 1849, le Parlement de Francfort a fini par mettre sur pied la Constitution du Reich. Mais les gouvernements des différents États refusent de reconnaître sa validité. La Constitution a prévu, à la tête du Reich, un empereur héréditaire. Le roi de Prusse, à qui la couronne est offerte, la repousse avec mépris. Dans plusieurs États (en Saxe, en Rhénanie, dans les pays de Bade et le Palatinat) des soulèvements pour tenter d'imposer cette Constitution ont lieu de mai à juillet. C'est la « Reichsverfassungskampagne » (la campagne pour la Constitution du Reich) qu'a relatée Engels.

² « La Campagne pour la Constitution du Reich », *La Révolution démocratique bourgeoise en Allemagne*, p. 198. Éditions sociales, 1952.

³ Cette position de Marx sera invoquée par les chefs de la social-démocratie allemande, en août 1914, pour tenter de justifier, alors que les circonstances historiques sont toutes différentes, leur approbation de la guerre impérialiste.

politique sanglante et lâche de l'Ancien régime » cède la place « à la politique internationale de la démocratie¹. » Le journal de Marx et d'Engels soutient avant tout les révolutions sœurs : dès le début elle prend parti pour les Polonais qui luttent en Pologne, pour les Italiens, pour les Hongrois, pour les Tchèques.

C'est donc par référence à la lutte de classes que *la Nouvelle Gazette rhénane* détermine sa position dans les problèmes de politique étrangère, soulignant que la politique étrangère d'un pays est celle de la classe au pouvoir dans ce pays. Elle établit une distinction entre nations révolutionnaires et nations contre-révolutionnaires, critique le fameux principe des nationalités, leitmotiv de la politique extérieure de la bourgeoisie au XIX^e siècle, et l'emploi qu'on en fait. Elle reproche aux Slaves de l'empire autrichien, Polonais exceptés, de faire passer leurs intérêts nationaux avant ceux de la révolution, de lutter contre les peuples révolutionnaires de la monarchie autrichienne et de s'allier à la Russie, grande nation slave, mais centre de la réaction.

C'est justement cette référence permanente à la lutte de classes pour déterminer ses jugements, cet effort pour replacer les faits dans leur cadre historique, économique, social et politique et en présenter une analyse brillante et solide, qui confèrent à *la Nouvelle Gazette rhénane* une place exceptionnelle dans l'histoire du journalisme. Elle est incontestablement le journal allemand le plus célèbre des années 1848 et 1849 et constitue une mine inépuisable de renseignements précis et clairs sur cette période, dans tous les pays touchés par la révolution et notamment en Allemagne, où la situation est particulièrement embrouillée.

Elle est le seul journal d'Allemagne, d'Europe même - si l'on excepte le *Northern Star* chartiste - à arborer fièrement le drapeau du prolétariat vaincu de Paris. Elle est le seul journal à souligner l'importance de cette bataille rangée du prolétariat contre la bourgeoisie.

Grâce à sa nouvelle méthode de pensée, *la Nouvelle Gazette rhénane* parvient à analyser les événements contemporains avec infiniment plus de clarté et de vérité historique que les autres journaux de l'époque.

Des erreurs d'appréciation étaient cependant inévitables. Engels, emporté par l'enthousiasme, a fondé sur la révolution de juin des espoirs excessifs. S'il a justement estimé l'importance de cette première révolte pour l'évolution de la lutte des classes, il n'a pas mesuré immédiatement les conséquences, pour l'ensemble du mouvement révolutionnaire européen, de cette défaite du prolétariat. Cependant dès le 18 juillet, il montre comment celle-ci a décuplé les espoirs et l'audace de la bourgeoisie, et, dans un article du 30 novembre, il déclare que Cavaignac en remportant la victoire sur quarante mille ouvriers français, a vaincu la révolution européenne.

Par ailleurs, en refusant tout avenir aux nations slaves - Polonais, Russes et slaves de Turquie exceptés - Engels se trompe. En ne reprenant pas ces affirmations dans son ouvrage, « *Révolution et contre-révolution en Allemagne* », il reconnaît implicitement cette erreur.

Parfois aussi, l'enthousiasme révolutionnaire de Marx et d'Engels les entraîne à surestimer les forces de la révolution, à espérer son réveil prochain au moment où la contre-révolution triomphe. Marx a déclaré plus tard qu'Engels et lui-même étaient en droit d'espérer que la bourgeoisie allemande, dans sa lutte contre l'absolutisme et le féodalisme, ferait preuve du courage que la bourgeoisie anglaise avait montré dans les mêmes circonstances.

Il ne faut pas s'étonner de ces erreurs commises en pleine fournaise révolutionnaire par deux jeunes et ardents journalistes. Brillant amalgame de fougue et de sagesse, d'élan et de modération, *la Nouvelle Gazette rhénane* reste un modèle de journal révolutionnaire où marxistes et non marxistes trouveront une source inépuisable d'enrichissement.

Tenant leurs adversaires pour méprisables, mais non pour quantité négligeable, Marx et Engels les traitent sans ménagement, malmènent les divers représentants du « crétinisme parlementaire » à Francfort et à Berlin.

Ils n'épargnent pas leurs amis, se réservant le droit de contrôler et de critiquer leur activité. Lors du débat sur la reconnaissance de la révolution, ils flétrissent l'attitude sans énergie des orateurs de la gauche et soulignent le manque de vigueur de l'intervention du député Berends. Ils reprochent avec amertume aux représentants de la gauche et de l'extrême-gauche : Berends, Jung, Elsner et Stein leur absence à la tête des insurgés, lors de la prise de l'arsenal.

Marx et Engels manient l'art de la polémique avec brio et finesse. Leur procédé le plus familier est celui du leit-motiv sous toutes ses formes.

Certains articles constituent des variations sur un thème. C'est par un article de ce genre que s'ouvre le journal : quoi qu'il arrive, l'Assemblée n'oublie pas qu'il est temps « d'aller manger ».

Pour stigmatiser leurs adversaires, ils savent forger des formules frappantes et sans cesse reprises : députés ententistes, assemblée ententiste, théorie ententiste, nos ententistes, etc... ou retourner avec ironie certaines expressions contre leurs auteurs, quand ceux-ci se qualifient d'« enseigne de la dynastie » ou de « ministère d'action ». Ils sont passés maître dans l'art de jongler avec l'expression d'un orateur, qu'il s'agisse de l'« événement », nom pudique employé par Camphausen pour parler de la Révolution, de la « conception morale supérieure » d'un pasteur,

¹ Article du 3 juillet 1848.

ou du « point de vue de l'histoire universelle » du député Jordan lors du débat sur la Pologne. Ils nous présentent le député Stupp arrétant les armées du tsar, la « plainte civile » d'une main et le « jugement en forme » de l'autre.

La moquerie leur fait souvent inventer des trouvailles heureuses : cascade des noms barbares des corvées, titre de la Pierre Infernale (von Höllenstein) accordé généreusement au général Pfuel, sobriquet de Barba Bianca donné au général Radetsky, etc.

Parfois cependant certaines images semblent trop hardies et abracadabrantes, par exemple : le mélange inattendu des oies du Capitole au caquet salvateur et des œufs d'or de Leda. L'usage du jeu de mots paraît parfois un peu abusif. On peut aussi relever par moment un certain laisser-aller, compréhensible dans le travail journalistique, mais ce sont là défauts mineurs, comparés à l'extrême vigueur et à la vivacité du style.

Un des charmes de ces articles, ce sont les portraits hauts en couleurs des personnages présentés, caricaturés avec les lourdeurs de leur pensée et de leur langue. On ne peut oublier le député Lichnowski, Allemand de Pologne, et son jargon (il parle le prussien, dit le journaliste, et non l'allemand), ni le pasteur Sydow et le pasteur Müller fertiles en propos sentencieux, pas plus que le pathos vide et « humain » du député Ruge et la silhouette du ministre Hansemann, suivant plus ses pensées que les débats, mais bondissant à la tribune, toujours prêt, malgré sa distraction, à poser la question de confiance. À cet égard l'article d'Engels sur les personnalités du Conseil national suisse est un chef-d'œuvre.

Le journal a l'art d'éclairer, en les résumant sans les trahir, les débats parlementaires les plus embrouillés.

Les formules frappantes, concises, et ramassées abondent : « La révolution de 1848 (en Allemagne) n'est que la parodie de la Révolution française. »

Dans le fonds et dans la forme, *la Nouvelle Gazette rhénane* constitue donc une création originale.

Le seul modèle qu'Engels lui reconnaisse est *L'Ami du peuple* de Marat qu'il déclarera avoir imité, d'ailleurs inconsciemment, en démasquant les idoles du moment et les traîtres à la révolution.

On peut mesurer son succès au nombre des procès qui lui furent intentés et à la rage que lui ont vouée les journaux réactionnaires (la *Kreuzzeitung*, organe des hobereaux prussiens, s'attaque à l'« insolence de *la Nouvelle Gazette rhénane* qui s'élève aussi haut que le Chimborazo »).

On peut le mesurer aussi aux chiffres de son tirage. En septembre 1848, avant la suspension, elle tire à 5.000 exemplaires; en mai 1849 avant la suppression, elle compte 6.000 abonnés alors que le grand journal bourgeois rhélan, la *Kölnische Zeitung* ne dépasse pas, de son propre aveu, les 9.000 abonnés. Nous avons d'autre part le témoignage d'un ouvrier qui raconte que « dans tous les ateliers où il travaillait, il diffusait *la Nouvelle Gazette rhénane* et en lisait souvent à haute voix des articles qui, la plupart du temps, étaient accueillis avec enthousiasme. »

D'autre part, dans une lettre à Engels datée du 29 novembre 1848, Marx déclare que le journal est « très en vogue ». Une lettre d'Engels à Marx pendant son séjour forcé en Suisse en fait également foi.

« Notre journal est maintenant très souvent cité en Suisse. La *Berner Zeitung* y puise beaucoup, ainsi que la *National Zeitung*, et il fait ainsi le tour de tous les journaux. Dans les journaux de la Suisse française, on le cite également beaucoup, après la *National-Zeitung*, et plus que la *Kölnische Zeitung*. »

Si *la Nouvelle Gazette rhénane* n'a eu aucune influence en Italie et en France, ses thèses ont eu, en Allemagne, plus d'écho qu'on ne l'a dit.

Utile aux historiens à qui elle fournit une foule de renseignements sur des questions complexes, en particulier sur la période de 1848-49 en Allemagne et le problème de la Posnanie et de la Pologne, passionnante pour le lettré amateur de polémique, riche d'enseignements et d'expérience pour le militant du mouvement ouvrier, elle occupe une place à part et éminente. Engels disait en 1884 qu'« aucun journal allemand, ni avant, ni après, n'a jamais possédé un tel pouvoir et une telle influence, n'a su autant électriser les masses prolétariennes. »

Aux lecteurs d'apprécier si ce jugement demeure actuel.

Dans ce premier tome figurent les articles parus du 1^o juin au 3 septembre 1848 (n^o 1 à 93). Deux autres volumes contiendront ceux de septembre 1848 à mai 1849.

Cette traduction a été établie d'après le tome VII des *Œuvres complètes* de Marx et Engels, publiées à Moscou en 1935.

La nouvelle édition des œuvres de Karl Marx et Friedrich Engels publiée par Dieiz Verlag à Berlin, a permis de compléter et d'enrichir les notes qui accompagnent la traduction.

Nous remercions tout particulièrement le professeur Budzislawski, doyen de la Faculté de la presse à Leipzig, pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée.

Que Gilberte Lenoir qui m'a aidée de toute sa compétence à revoir cette traduction trouve ici l'expression de mon affectueuse reconnaissance.

Lucienne NETTER.

Les notes des auteurs sont suivies des initiales K.M. ou F.E. Les autres sont du traducteur. Les astérisques (*) dans le texte indiquent un ou plusieurs mots en français dans l'original.

Déclaration du comité de rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°1, 1° juin 1848

La parution de la *Nouvelle Gazette rhénane* était fixée à l'origine au 1er juillet. Les arrangements avec les correspondants partaient de cette date.

Mais avec l'insolence renouvelée de la réaction, des lois de septembre¹ sont près de voir le jour en Allemagne; nous avons donc voulu mettre à profit chaque jour de liberté et nous paraissions dès le 1° juin. Nos lecteurs devront être indulgents si, dans les premiers jours, nous ne fournissons pas l'abondante matière en nouvelles et correspondances diverses que nos relations étendues nous permettent d'offrir. Nous pourrions sous peu satisfaire toutes les exigences.

Le Comité de rédaction :

- Karl MARX rédacteur en chef,
- Heinrich BURGERS,
- Ernst DRONKE,
- Friedrich Engels,
- Georg WEERTH,
- Ferdinand WOLFF,
- Wilhehn WOLFF, rédacteurs.

¹ Ce sont les lois réactionnaires promulguées en septembre 1835 par le gouvernement français, à la suite d'un attentat manqué dirigé contre Louis-Philippe. Elles réduisaient l'activité des jurys et introduisaient des mesures sévères contre la presse : augmentation de la caution pour les périodiques, internement et fortes amendes pour les rédacteurs de publications dirigées contre la propriété et le régime en place.

Friedrich Engels : l'Assemblée de Francfort

n°1, 1° juin 1848

Cologne, 31 mai

Depuis quinze jours l'Allemagne a une Assemblée nationale constituante, issue du vote de l'ensemble du peuple allemand¹.

Le peuple allemand avait conquis sa souveraineté dans les rues de presque toutes les villes du pays, grandes ou petites, et en particulier sur les barricades de Vienne et de Berlin. Il avait exercé cette souveraineté en élisant l'Assemblée nationale.

Le premier acte de l'Assemblée nationale devait être de proclamer bien haut et officiellement cette souveraineté du peuple allemand.

Son deuxième acte devait être d'élaborer la Constitution allemande sur la base de la souveraineté du peuple et d'éliminer tout ce qui, en Allemagne, était en contradiction avec le principe de la souveraineté populaire.

Pendant toute la durée de sa session, elle devait prendre les mesures nécessaires pour déjouer toutes les tentatives de la réaction, pour défendre sa base révolutionnaire, pour mettre les conquêtes de la révolution, la souveraineté du peuple, à l'abri de toutes les attaques.

L'Assemblée nationale allemande a déjà tenu une douzaine de séances et n'a rien fait de tout cela.

En revanche, elle a assuré le salut de l'Allemagne par les hauts faits suivants :

L'Assemblée nationale s'est aperçue qu'elle devait avoir un règlement, car elle savait que là où deux ou trois Allemands sont réunis, il faut qu'ils aient un règlement, sinon ce sont les pieds des tabourets qui décident. Or, il s'est trouvé un magister pour prévoir ce cas et ébaucher un règlement spécial pour la haute Assemblée. On propose l'adoption provisoire de ce devoir d'écolier; la plupart des députés ne le connaissent pas, mais l'Assemblée l'adopte sans discussion; en effet quel aurait été, sans règlement, le sort des représentants de l'Allemagne ? *Fiat reglementum*² partout et toujours (*).

M. Raveaux, de Colome, déposa une proposition³ tout à fait anodine, pour le cas d'éventuelles contestations entre l'Assemblée de Francfort et celle de Berlin⁴. Mais l'Assemblée discute du règlement définitif et, bien que la proposition de Raveaux soit urgente, le règlement est encore plus urgent. *Pereat mundus*⁵, *fiat reglementum*. Pourtant ces philistins élus ne peuvent, dans leur sagesse, se refuser à faire quelques remarques au sujet de la proposition Raveaux; et petit à petit, pendant que l'on discute pour savoir ce qui, du règlement ou de la proposition, doit avoir la priorité, déjà se manifestent quelque deux douzaines d'amendements à cette proposition. On en parle, on palabre, on reste court, on fait grand bruit, on gaspille le temps et on reporte le vote du 18 au 22 mai. Le 22, l'affaire revient sur le tapis; il pleut de nouveaux amendements et de nouvelles digressions, et après de longs discours et une confusion générale, on décide de renvoyer aux commissions la question déjà mise à l'ordre du jour. Le temps s'est ainsi heureusement écoulé et Messieurs les Députés vont manger.

¹ Dans le but de donner une Constitution au Reich, une cinquantaine de patriotes libéraux, réunis à Heidelberg (grand-duché de Bade) le 5 mars 1848, constituèrent un comité afin de convoquer un Parlement préparatoire (*Vorparlament*) composé de tous les Allemands qui avaient appartenu aux Assemblées des divers États. Ce Parlement préparatoire se réunit à Francfort le 31 mars et décida de l'élection d'une Assemblée nationale constituante : 589 députés furent ainsi élus au suffrage universel indirect. Le 18 mai, 384 d'entre eux se réunirent solennellement à l'église Saint-Paul de Francfort-sur-le-Main, pour la séance inaugurale. Parmi les députés, on comptait 122 fonctionnaires de l'administration, 95 magistrats, 103 universitaires, 81 avocats, 21 ecclésiastiques, 17 industriels et négociants, 15 médecins, 12 officiers, 40 propriétaires fonciers, mais aucun ouvrier et aucun paysan. Pour écrire leurs articles sur les débats de l'Assemblée nationale de Francfort, Marx et Engels utilisèrent les comptes-rendus. Ceux-ci furent par la suite édités séparément, suivant une décision de l'Assemblée nationale, sous le titre : *Comptes-rendus sténographiques des débats de l'Assemblée nationale allemande de Francfort-sur-le-Main*.

² Que le règlement soit !

³ Lors de la séance du 19 mai à l'Assemblée nationale de Francfort, le député Raveaux déposa un projet de loi accordant à ceux des députés prussiens qui avaient été élus simultanément à l'Assemblée de Francfort et à celle de Berlin, le droit d'accepter ces deux mandats. Le rescrit du ministre de l'Intérieur prussien du 22 mai 1848, mentionné dans l'article, concluait dans le même sens.

⁴ Après les événements révolutionnaires du 18 mars la Diète unifiée de Prusse fut convoquée afin de voter une nouvelle loi électorale pour l'élection d'une Assemblée prussienne qui devait « s'entendre avec la Couronne sur une Constitution nouvelle ». Malgré l'opposition, ce fut un système d'élection à deux degrés qui fut adopté.

⁵ Périssent le monde.

Le 23 mai, on se querelle d'abord au sujet du procès-verbal, puis on prend connaissance d'innombrables propositions et puis on vent revenir à l'ordre du jour, à savoir au très cher règlement, quand Zitz, de Mayence, vient à parler des brutalités des troupes prussiennes et des abus de pouvoir du commandant prussien de Mayence¹.

Il s'agissait là d'une tentative indiscutée et réussie de la réaction, d'une affaire qui était tout particulièrement de la compétence de l'Assemblée. C'était le moment de demander des comptes à ce soldat outrecuidant qui, presque sous les yeux de l'Assemblée nationale, osait menacer Mayence d'un bombardement; c'était le moment de protéger, dans leurs propres maisons, les Mayençais désarmés contre les exactions d'une soldatesque qui leur était imposée et qu'on avait ameuté contre eux. Mais M. Bassermann, le Wassermann badois², ne vit là que bagatelles; il fallait abandonner Mayence à son destin, les affaires d'intérêt général passaient avant; c'était ici que siégeait l'Assemblée et c'était pour le bien de toute l'Allemagne qu'elle discutait d'un règlement - en effet, qu'est-ce que le bombardement de Mayence en comparaison ? *Pereat Moguntia*³, *fiat reglementum* ! Mais l'Assemblée a le cœur sensible, elle élit une commission qui doit se rendre à Mayence et instruire l'affaire et justement le moment est revenu de lever la séance et d'aller manger.

Le 24 mai enfin, nous perdons le fil parlementaire. Le règlement semble ou achevé ou égaré : en tout cas, nous n'en entendons plus parler. En compensation s'abat sur nous une véritable grêle de propositions bien intentionnées : de nombreux représentants du peuple souverain y manifestent avec obstination leur entendement borné de sujets⁴ de Sa Majesté. Ensuite viennent messages, pétitions, protestations, etc. et finalement, les eaux sales de la nation se déversent en un fleuve d'innombrables discours qui se perd en filets. Mais ne passons pas sous silence la constitution de quatre comités.

Finalement M. Schlöffel demande la parole. Trois citoyens allemands, MM. Esselen, Pelz et Löwenstein avaient reçu l'ordre de quitter Francfort le jour même avant 4 heures de l'après-midi. La police, dans sa haute et profonde sagesse, affirmait que les sus-nommés se seraient attiré par leurs discours à l'Association ouvrière⁵ la mauvaise humeur des bourgeois et que, pour cette raison, ils devaient partir. Et voilà ce que la police se permet après la proclamation par le Parlement préparatoire des droits du citoyen allemand, après leur adoption même dans le projet de Constitution des dix-sept « hommes de confiance » (*hommes de confiance de la Diète* *)⁶... L'affaire est pressante⁷. M. Schlöffel demande la parole sur ce point; on la lui refuse; il demande à parler sur l'urgence du sujet, ce qui, selon le règlement, lui revient de droit, mais cette fois. *Fiat politia, pereat reglementum*⁸ * !

Naturellement, car il était temps de rentrer chez soi et de manger.

Le 25, les têtes des députés, lourdes de pensées, telles des épis de blé sous l'averse, ployaient de nouveau sous les propositions déposées en masse. Deux députés tentèrent encore d'aborder l'affaire de l'expulsion, mais à eux aussi on refusa la parole, même pour parler sur l'urgence de la question. Quelques messages, surtout un des Polonais, étaient bien plus intéressants que toutes les propositions réunies. Alors la Commission envoyée à Mayence eut enfin la parole. Elle déclara qu'elle ne pourrait faire son rapport que le lendemain; d'ailleurs, elle était arrivée trop tard - comme par hasard. 8.000 baïonnettes prussiennes avaient rétabli l'ordre en désarmant 1.200 gardes civiques, et en attendant, on ne pouvait que passer à l'ordre du jour. Ce qu'on fit pour examiner aussitôt l'ordre du jour, c'est-à-dire la proposition Raveaux. Comme à Francfort on ne lui avait toujours pas fait un sort, mais qu'à Berlin un rescrit

¹ Le 21 mai 1848 des incidents se produisirent entre la garde nationale et la garnison prussienne de la forteresse fédérale de Mayence. Le vice-gouverneur prussien, le général Hüser, avait exigé le désarmement de la garde nationale et menacé de bombarder la ville au cas où son ordre ne serait pas exécuté.

² L'allusion est obscure. Les Allemands désignent sous le nom de Wassermann un ondin, esprit malfaisant des eaux. Marx a-t-il pensé à cette acception ou s'est-il seulement amusé de cette assonance ou de ce jeu de mots, il est difficile de le dire.

³ Nom latin de Mayence.

⁴ Expression employée par le ministre de l'Intérieur prussien von Rochow.

⁵ Quelques révolutionnaires allemands s'efforcèrent de couvrir la Rhénanie et la Westphalie d'Unions ouvrières et d'y développer une agitation révolutionnaire. (Voir l'introduction.)

⁶ Les dix-sept « hommes de confiance » de la Diète fédérale représentaient les gouvernements allemands. Ils siégèrent du 30 mars au 8 mai 1848 à Francfort-sur-le-Main et préparèrent un projet de Constitution conçu dans l'esprit du monarchisme constitutionnel. Parmi ces dix-sept « hommes de confiance » on peut citer : Dahlmann, von Schmerling, Uhland et Bassermann.

⁷ Le Parlement préparatoire prépara un projet sur les « Droits fondamentaux et les revendications du peuple allemand ». Ce document proclamait, certes, certaines libertés mais ne s'attaquait pas aux fondements du régime quasi féodal et absolutiste de l'Allemagne à cette époque. Les partisans de la monarchie constitutionnelle avaient la prépondérance. Après les succès des journées de mars, il s'agissait de proclamer la souveraineté du Parlement préparatoire et de briser la puissance de la Diète réactionnaire. Mais le Parlement préparatoire refusa de se déclarer permanent. En avril 1848, il désigna cinquante de ses membres qui constituèrent le « Comité des Cinquante ». Ce comité fut chargé de s'entendre avec la Diète. Il siégea jusqu'à ce que se réunisse l'Assemblée nationale de Francfort. Il était essentiellement composé de bourgeois libéraux.

⁸ Que la police soit, périsse le règlement !

d'Auerswald l'avait depuis longtemps rendue sans objet¹, l'Assemblée nationale décida de différer l'affaire jusqu'au lendemain, et d'aller manger.

Le 26 on annonça encore des myriades de propositions, et là-dessus la commission de Mayence fit son rapport, définitif et très vague. M. Hergenbahn, ex-homme populaire² et ministre *pro-tempore*, était rapporteur. Il proposa une résolution extrêmement modérée, mais après une longue discussion, l'Assemblée trouva même cette accommodante proposition trop énergique; elle décida de laisser les Mayençais à la merci des Prussiens, commandés par un Hüser, et « dans l'attente de voir les gouvernements s'acquitter de leurs fonctions », passa à l'ordre du jour ! L'ordre du jour était toujours le même : ces Messieurs allaient manger.

Le 27 mai enfin, après de longs préliminaires au sujet du procès-verbal, la proposition Raveaux vint en discussion. On discuta de long en large jusqu'à deux heures et demie, puis on alla manger; mais cette fois on tint séance le soir et on conclut enfin sur l'affaire. À cause de la lenteur par trop grande de l'Assemblée nationale, M. Auerswald avait liquidé la proposition Raveaux; alors M. Raveaux s'associa à un amendement de M. Werner qui ne réglait, ni par l'affirmative, ni par la négative, la question de la souveraineté du peuple.

Nos informations sur l'Assemblée nationale s'arrêtent là; mais nous avons toutes les raisons de croire qu'après cette décision on leva la séance pour aller manger. C'est aux paroles de Robert Blum seulement que les députés doivent d'être allés manger si tôt : « Messieurs, si vous décidez de l'ordre du jour aujourd'hui, c'est l'ordre du jour de cette Assemblée tout entier qui pourrait se trouver raccourci de curieuse façon ! »

¹ Le rescrit d'Auerswald, publié le 22 mai 1848, concluait dans le même sens que la proposition Raveaux.

² « Cependant, à cette même époque 1840, surgissait dans ces petites assemblées une race d'avocats libéraux, professionnels de l'opposition. Ces grands « hommes populaires » (Volksmänner) qui, après une opposition plus ou moins bruyante, mais toujours infructueuse de vingt années, furent portés au faite du pouvoir par le raz de marée révolutionnaire de 1848 et qui, après y avoir fourni les preuves de leur parfaite incapacité et de leur insignifiance, furent en un tournemain rejetés dans le néant. » (Friedrich Engels : « Révolution et contre-révolution en Allemagne », chapitre II, *La Révolution démocratique bourgeoise en Allemagne*, pp. 212-213, Éditions sociales, 1951).

Hüser

n°1, 1° juin 1848*Cologne, 31 mai*

M. Hüser de Mayence, grâce à de vieux règlements de forteresse et à des lois fédérales qui sentent le renfermé, a inventé une nouvelle méthode pour rendre les Prussiens et les autres Allemands encore plus esclaves qu'ils ne l'étaient avant le 22 mai 1815¹. Nous conseillons à M. Hüser de prendre un brevet pour sa nouvelle invention : ce qui pourrait, en tout cas, être d'un très bon rapport. Suivant cette méthode, en effet, on envoie en ville deux ou plusieurs soldats ivres qui, naturellement, se prennent spontanément de querelle avec des civils. La force publique intervient, arrête les soldats. Voilà qui suffit pour que l'état-major de n'importe quelle forteresse puisse déclarer la ville en état de siège, pour que toutes les armes soient confisquées et les habitants livrés à la brutalité de la soldatesque. Il est à noter que ce plan est d'autant plus rentable, notamment en Allemagne, qu'on y trouve plus de forteresses tournées vers l'intérieur que vers l'extérieur; il doit devenir tout particulièrement rentable, car n'importe quel commandant de place, payé par le peuple, un Hüser, un Roth von Schreckenstein et autres noms moyenâgeux, peuvent se permettre d'aller plus loin que le roi ou l'empereur lui-même, parce qu'ils peuvent étouffer la liberté de la presse, et qu'ils peuvent par exemple interdire aux Mayençais, qui ne sont pas des Prussiens, d'exprimer leur antipathie à l'égard du roi de Prusse et du régime prussien.

Le projet de M. Hüser n'est qu'une partie du plan général de la réaction de Berlin qui aspire à désarmer aussi vite que possible toutes les gardes civiques, notamment sur les bords du Rhin, à mettre progressivement un terme à l'essor naissant de la levée en armes du peuple - et à nous livrer sans défense à l'armée, composée pour l'essentiel d'étrangers à la région, faciles à exciter, ou déjà excités contre nous.

C'est arrivé à Aix-la-Chapelle, à Trèves, à Mannheim, à Mayence, et cela peut se produire aussi autre part.

¹ Le 22 mai 1815 parut un « décret sur la formation de la représentation du peuple » dans lequel le roi de Prusse promettait la création d'assemblées provisoires par corps, la convocation d'un organisme représentant l'ensemble de la Prusse et l'introduction d'une constitution. Mais on aboutit seulement, par la loi du 5 juin 1823, à la formation d'assemblées par corps dans les provinces (Diètes provinciales); elles n'avaient que des fonctions consultatives et limitées.

Friedrich Engels : Le dernier exploit de la maison de Bourbon

n°1, 1^o juin 1848

La maison de Bourbon n'est pas encore parvenue au terme de sa glorieuse carrière. Bien sûr, ces temps derniers, son drapeau blanc a été passablement sali, et les lys fanés ont laissé pencher assez lamentablement leurs têtes. Charles-Louis de Bourbon trafiqua d'un duché et dut abandonner l'autre dans des conditions honteuses. Ferdinand de Bourbon perdit la Sicile et à Naples la révolution l'obligea à accorder une Constitution; Louis-Philippe, bien qu'il ne fût qu'un crypto-Bourbon, prit le chemin que prennent tous les Bourbons français : la Manche, en direction de l'Angleterre. Mais le Bourbon de Naples a brillamment vengé l'honneur de sa famille.

Les Chambres sont convoquées à Naples. La séance d'ouverture doit donner le signal de la lutte décisive contre la révolution; Campobasso, un des principaux chefs de la police du si tristement célèbre Del Carreto, est rappelé secrètement de Malte; les sbires, leurs anciens chefs en tête, arpentent, pour la première fois depuis longtemps, la rue de Tolède; ils sont armés et en rangs serrés; ils désarment les civils, leur arrachent leurs vêtements, les obligent à couper leurs moustaches. Le 14 mai, jour d'ouverture des Chambres, approche. Le roi demande que les Chambres s'engagent par serment à ne rien changer à la constitution qu'il a octroyée. Elles s'y refusent. La garde nationale se déclare pour les députés. On négocie, le roi cède, les ministres se retirent. Les députés exigent que le roi fasse connaître publiquement par une ordonnance la concession qu'il vient de faire. Le roi promet cette ordonnance pour le lendemain. Mais dans la nuit toutes les troupes stationnées aux environs pénètrent dans Naples. La garde nationale s'aperçoit qu'elle est trahie; elle dresse des barricades derrière lesquelles se postent 5 à 6.000 hommes. Mais en face d'eux il y a 20.000 soldats, Napolitains et Suisses, et 18 canons; entre les deux il y a les 20.000 lazzaroni de Naples, indifférents pour l'instant.

Le 15 au matin encore, les Suisses déclarent qu'ils n'attaqueront pas le peuple. Mais un des agents de la police, qui s'est mêlé au peuple, tire sur les soldats dans la rue de Tolède; aussitôt le fort de Saint-Elme hisse le drapeau rouge - et les soldats, à ce signal, se ruent sur les barricades. Un effroyable massacre commence; les gardes nationaux se défendent héroïquement contre une force quatre fois supérieure, contre les coups de canon des soldats; on se bat de 10 heures du matin à minuit; malgré la supériorité numérique de la soldatesque, le peuple aurait triomphé si la misérable conduite de l'amiral français Baudin n'avait déterminé les lazzaroni à rallier le parti du roi.

L'amiral Baudin, à la tête d'une flotte française assez importante, se trouvait devant Naples. La simple menace de bombarder le château et les forts, faite à temps, aurait contraint Ferdinand à céder. Mais Baudin, ancien serviteur de Louis-Philippe, habitué à ce que, à l'époque de l'entente cordiale¹, la flotte française fût tout juste tolérée, Baudin ne bougea pas et décida ainsi les lazzaroni, qui déjà penchaient vers le peuple, à se rallier aux troupes.

Cet acte du prolétariat en guenilles de Naples décida de la défaite de la révolution. La garde suisse, les troupes napolitaines, les lazzaroni se ruèrent de conserve sur les défenseurs des barricades. Les palais de la rue de Tolède balayée par la mitraille, s'effondrèrent sous les boulets de canon des soldats; la bande des vainqueurs en furie se précipita dans les maisons, égorga les hommes, embrocha les enfants, viola les femmes pour ensuite les assassiner, piller tout et livra aux flammes les demeures ravagées.

Les lazzaroni se montrèrent les plus cupides, les Suisses les plus brutaux. Il est impossible de décrire les infamies, les cruautés qui accompagnèrent la victoire des mercenaires des Bourbons, bien armés et quatre fois supérieurs en nombre, et des lazzaroni, de tout temps sanfedistes², sur la garde nationale de Naples presque exterminée.

Finalement, même l'amiral Baudin trouva que c'en était trop. Les uns après les autres, des réfugiés vinrent à bord de ses navires et racontèrent ce qui se passait en ville. Le sang français de ses matelots se mit à bouillir. Enfin, au moment où la victoire du roi était certaine, il pensa à bombarder. Le carnage cessa peu à peu; on n'assassinait plus dans les rues, on se contentait de piller et de violer; mais les prisonniers furent conduits dans les forts et exécutés sans autre forme de procès. À minuit, tout était terminé; le pouvoir absolu de Ferdinand était effectivement rétabli; l'honneur de la maison de Bourbon lavé dans le sang italien.

Voilà le plus récent exploit de la maison de Bourbon. Et, comme toujours, ce sont les Suisses qui ont défendu la cause des Bourbons contre le peuple. Le 10 août 1792³, le 29 juillet 1830¹ dans les luttes napolitaines de 1820²

¹ Bien que les intérêts des deux pays fussent contradictoires, Guizot, ministre de Louis-Philippe, mena, vis-à-vis de l'Angleterre, une politique dite « d'entente cordiale » qui, lors de la crise provoquée par les affaires d'Orient, s'avéra un jeu de dupes.

² Partisans du sanfedisme (de l'italien *santa fide* : sainte foi). Mouvement de réaction né après 1815 dans les États pontificaux et mené par une société secrète avec l'appui des autorités pour défendre le régime absolutiste et théocratique contre les doctrines libérales et les entreprises des Carbonari. Ce mouvement, inspiré par le cardinal Ruffo, s'étendit ensuite à l'Italie méridionale et à la Sicile.

³ Le 10 août 1792, en réponse au manifeste de Brunswick, le peuple de Paris donne l'assaut aux Tuileries. La défense du Palais était assurée par 4.000 hommes dont 900 Suisses qui ouvrirent brusquement le feu sur les insurgés.

partout nous trouvons les descendants de Tell et de Winkelried, lansquenets à la solde de la famille dont le nom est devenu, depuis des années, dans toute l'Europe, synonyme de monarchie absolue. Maintenant un terme sera évidemment bientôt mis à cet état de choses. Les cantons plus civilisés ont obtenu, après de longues querelles, que les engagements militaires soient interdits; les robustes fils de la libre Helvétie d'antan devront renoncer à piétiner des femmes napolitaines, à vivre grassement du pillage des villes en révolte, et, en cas de défaite, à être immortalisés comme les morts du 10 août par les lions de Thorwaldsen³.

La maison de Bourbon peut, entre temps, respirer. La réaction, réapparue depuis le 24 février, n'a nulle part remporté une victoire aussi décisive qu'à Naples; et c'est justement de Naples et de la Sicile qu'est partie la première des révolutions de cette année. Mais le raz-de-marée révolutionnaire qui a déferlé sur la vieille Europe ne se laisse pas endiguer par des conspirations et des coups d'État absolutistes. Avec la contre-révolution du 15 mai, Ferdinand de Bourbon a posé la première pierre de la République italienne. Déjà la Calabre est en flammes; à Palerme un gouvernement provisoire a été instauré; les Abruzzes entreront aussi dans la lutte, les habitants de toutes les provinces pressurées marcheront sur Naples, et, unies au peuple de la ville, ils se vengeront du traître royal et de ses grossiers lansquenets. Et quand Ferdinand tombera, il aura au moins la satisfaction d'avoir vécu et d'être tombé en authentique Bourbon.

¹ La dernière des Trois Glorieuses qui vit le triomphe du peuple de Paris.

² En juillet 1820 une révolution militaire eut lieu à Naples. Le général Pepe, soutenu par les Carbonari, souleva les garnisons napolitaines.

³ La ville de Lucerne commanda au sculpteur Thorwaldsen une statue représentant un lion mourant; elle fut édifée à la gloire des Suisses tombés le 10 août 1792 pour avoir résisté au peuple de Paris se lançant à l'assaut des Tuileries.

Le parti démocratique¹

n°2, 2 juin 1848

Cologne, 1^o juin

On exige d'ordinaire de tout nouvel organe de l'opinion publique qu'il s'enthousiasme pour le parti dont il professe les principes, qu'il ait une confiance absolue en sa force, qu'il soit toujours prêt soit à couvrir le principe avec une puissance effective, soit à enjoliver la faiblesse avec l'éclat du principe. Nous ne répondrons pas à ce désir. Nous ne chercherons pas à parer de l'or des illusions trompeuses les défaites subies.

Le parti démocratique a subi des défaites; les principes qu'il a proclamés au moment de son triomphe sont mis en question le terrain qu'il a réellement conquis lui est disputé pied à pied; il a déjà beaucoup perdu, et la question se posera bientôt de savoir ce qu'il lui est resté.

Il nous importe beaucoup que le parti démocratique soit conscient de sa situation. On demandera pourquoi nous nous tournons vers un parti, pourquoi nous ne préférons pas avoir en vue le but des aspirations démocratiques, le bien du peuple, le salut de tous sans distinction.

C'est là le droit et l'habitude de la lutte, et le salut de l'ère nouvelle ne peut naître que de la lutte des partis, et non de compromis qui n'ont que l'apparence de la sagesse, non d'un accord simulé, alors que les opinions, les intérêts et les buts s'affrontent.

Nous réclamons du parti démocratique qu'il prenne conscience de sa position. Cette exigence résulte des expériences des derniers mois. Le parti démocratique s'est beaucoup trop abandonné aux transports de la première victoire. Ivre de joie de pouvoir enfin exprimer ses principes ouvertement et à haute voix, il s'est imaginé qu'il suffisait de les proclamer pour être sûr de leur réalisation immédiate. Après sa première victoire et les concessions qui y étaient directement liées, il n'est pas allé au-delà de cette proclamation. Or, pendant qu'il était prodigue de ses idées et qu'il serrait chacun dans ses bras comme un frère, pourvu qu'il se gardât d'élever une objection immédiate, ceux à qui le pouvoir était laissé agissaient. Et leur activité n'a pas été négligeable. Mettant en veilleuse leurs principes qu'ils ne laissaient apparaître que dans la mesure où ils étaient dirigés contre l'ancien état de choses renversé par la révolution, limitant prudemment le mouvement là où l'intérêt de la nouvelle juridiction à créer et le rétablissement de l'ordre à l'extérieur pouvaient servir de prétexte; faisant aux amis de l'ancien régime des concessions apparentes afin d'être sûrs d'eux pour mettre leurs projets à exécution; construisant alors peu à peu dans ses grandes lignes leur propre système politique, ils ont réussi à conquérir une position médiane entre le parti démocratique et les absolutistes, avançant d'un côté, refoulant de l'autre, à la fois progressiste contre l'absolutisme, et réactionnaire contre la démocratie.

Tel est le parti de la bourgeoisie modérée et circonspecte; dans sa première ivresse, le parti du peuple s'est laissé duper par lui jusqu'à ce que, repoussé avec mépris, dénoncé comme agitateur, gratifié de toutes les tendances condamnables, il ait ouvert enfin les yeux et qu'il s'aperçoive qu'au fond, il a obtenu uniquement ce que ces MM. de la bourgeoisie estiment conciliable avec leurs intérêts bien compris. Mis en contradiction avec soi-même par une loi électorale antidémocratique, battu aux élections, il se voit placé en face d'une double représentation dont il est difficile de dire laquelle des deux s'oppose le plus résolument à ses revendications. Il en résulte que son enthousiasme est parti en fumée et qu'il a été remplacé par la constatation dégrisante qu'une réaction puissante a pris le pouvoir, et ce, curieusement, avant même qu'il en soit venu à une action de type révolutionnaire.

Tout ceci est indubitable, mais le danger ne serait pas moindre si le parti démocratique, en proie au sentiment amer de la première défaite, même s'il en est partiellement responsable, se laissait ramener à cet idéalisme funeste, qui est hélas tellement lié au caractère allemand. En vertu de cet idéalisme, un principe qui ne peut pas s'intégrer dans la vie est réservé à un avenir lointain, et confié dans le présent à l'élaboration inoffensive des « penseurs ».

Il nous faut mettre directement en garde contre ces amis patelins qui, certes, se sont déclarés d'accord avec le principe, mais qui doutent de la possibilité de l'appliquer parce que, disent-ils, le monde n'est pas encore mûr pour cela; ils ne pensent nullement à le rendre mûr, et préfèrent au contraire dans cette perverse existence terrestre, avoir eux-mêmes en partage le sort général de la perversité. Si ce sont là les crypto-républicains que le conseiller aulique Gervinus craint tant, nous l'approuvons de tout cœur. Ces gens-là sont dangereux².

¹ Cet article fut à l'origine écrit par Heinrich Burgers, mais Marx en remania une partie et supprima l'autre.

² Citation de Shakespeare : *Jules César*, Acte 1, sc. 2, 24.

Karl Marx : La déclaration de Camphausen à la séance du 30 mai

n°2, 2 juin 1848

Cologne, 2 juin

Post et non propter, autrement dit M. Camphausen est devenu président du Conseil¹ non *par* la révolution de mars, mais *après* la révolution de mars. La signification que prend après coup son ministère, M. Camphausen l'a révélée le 30 mai 1848 à l'Assemblée, cette Assemblée que lui-même et les électeurs au second degré ont convenu de réunir à Berlin². Sur un mode solennel, il protesta hautement de ses bonnes intentions, avec ce que l'on pourrait appeler cette lourde matérialité qui dissimule les insuffisances de l'âme³.

« Le ministère formé le 29 mars », dit le *penseur ami de l'histoire*⁴, « s'est réuni peu *après* un événement dont il n'a pas méconnu et ne méconnaît pas la signification⁵. »

L'affirmation de M. Camphausen de n'avoir formé aucun ministère avant le 29 mars trouvera des références dans les derniers numéros de la Gazette d'État prussienne⁶. Et l'on peut admettre à coup sûr qu'une date ait une haute « signification », notamment pour M. Camphausen, quand elle a au moins le mérite de constituer le point de départ chronologique de son « ascension ». Quel apaisement pour les combattants tombés sur les barricades de savoir que leurs cadavres refroidis font figure de poteaux indicateurs, d'index pointés vers le ministère du 29 mars. Quelle gloire (*) !

En un mot : après la révolution de mars un ministère Camphausen s'est formé. Ce même ministère Camphausen reconnaît « la haute signification » de la révolution de mars, il ne la méconnaît pas. La révolution en elle-même est une bagatelle, mais sa signification ! Elle signifie justement le ministère Camphausen, tout au moins, *post festum*.

« Cet événement » - la formation du ministère Camphausen ou la révolution de mars ? - « est un des facteurs les plus fondamentaux de la transformation de notre structure intérieure de l'État. »

Cela veut-il dire que la révolution de mars est un « facteur fondamental » de la formation du ministère du 29 mars, c'est-à-dire du ministère Camphausen ? Ou bien cela signifierait-il seulement : la révolution prussienne de mars a révolutionné la Prusse ! Une tautologie aussi solennelle pourrait en tout cas être attribuée à un « penseur, ami de l'histoire. »

« Nous nous trouvons au seuil de celle-ci (à savoir de la transformation de la situation intérieure de notre État) et la route qui s'étend devant nous est longue, le gouvernement le reconnaît. »

En un mot, le ministère Camphausen reconnaît qu'il a devant lui encore une longue route, c'est-à-dire qu'il se promet une longue durée. L'art, c'est-à-dire la révolution, est court, et la vie, c'est-à-dire le ministère qui suit, est longue⁷. Et par surcroît, c'est lui-même qui le reconnaît. Ou bien interprète-t-on autrement les paroles de Camphausen ? On ne prêterait sûrement pas à ce penseur, ami de l'histoire, l'explication banale, à savoir : des peuples se trouvent au seuil d'une nouvelle époque historique, se tiennent au seuil, et la route que chaque époque a devant soi, est exactement aussi longue que l'avenir.

Telle est la première partie du discours, pénible, grave, formel, massif et ingénieux du président du Conseil Camphausen. Il se résume en trois phrases : Après la révolution de mars le ministère Camphausen. Haute signification du ministère Camphausen. Longue route devant le ministère Camphausen

¹ Le gouvernement Camphausen remplaça le 29 mars 1848 le gouvernement du comte von Arnim-Boitzenburg, formé le 18 mars 1848. Il avait été constitué, après l'insurrection de Berlin, avec les chefs de l'opposition de la Diète unifiée.

² L'Assemblée nationale prussienne fut convoquée le 22 mai 1848 pour « s'entendre avec la couronne sur une constitution ». Bien que la loi électorale du 8 avril 1848 ait prévu l'élection de l'Assemblée sur la base du suffrage universel, ce fut le suffrage indirect à deux degrés qui fut employé. La majorité des députés étaient des représentants de la bourgeoisie et du corps des fonctionnaires prussiens.

³ Expression tirée du roman de Laurence Sterne : *Vie et opinions de Tristram Shandy*, tome I, chapitre II.

⁴ « *Der denkende Geschichtsfreund* » : Allusion au sous-titre d'un ouvrage de Karl von Rotteck : *L'Histoire universelle des origines jusqu'à nos jours, destinée aux penseurs amis de l'histoire*.

⁵ Pour écrire leurs articles sur les débats de l'Assemblée nationale prussienne (assemblée ententiste), Marx et Engels utilisèrent les *Comptes-rendus* sténographiques sur les débats de l'Assemblée convoquée pour s'entendre sur la constitution à donner à l'État prussien, supplément au *Preussischer Anzeiger*, qui furent publiés ensuite sous le titre. *Débats de l'Assemblée constituante de Prusse*.

⁶ L'*Allgemeine Preussische Staats-Zeitung* (Gazette d'État prussienne) fondée à Berlin fut l'organe à demi-officiel du gouvernement prussien de 1819 à avril 1848. De mai 1848 à juillet 1851 il parut sous le titre de *Preussischer Anzeiger*, organe officiel du gouvernement prussien.

⁷ *Ars longa, vita brevis* (L'art est long, la vie est courte) : traduction latine du premier aphorisme d'Hippocrate dont Marx et Engels renversent les termes. Cf. également le Faust de Goethe, Première Partie, « La Nuit » : Die Kunst ist lang, und kurz ist unser Leben.

Voyons la deuxième partie :

« Mais nous n'avons nullement interprété la situation », déclare doctement M. Camphausen, « comme si cet événement (la révolution de mars) avait provoqué un bouleversement total, comme si l'édifice de notre État tout entier avait été renversé, comme si tout ce qui existait avait perdu sa base juridique, comme si'il fallait de nouveau fonder en droit toutes les structures. Au contraire. Au moment où il s'est réuni, le ministère s'est mis d'accord pour considérer comme une question vitale pour lui que la Diète unifiée¹, convoquée alors, se réunisse effectivement et sans tenir compte des pétitions qui s'y opposaient, et que partant de la Constitution existante avec les moyens légaux qu'elle offrait, on passe à la nouvelle Constitution sans rompre le lien qui unit l'Ancien au Nouveau. Cette voie indiscutablement juste a été suivie, la loi électorale a été soumise à la Diète unifiée qui a donné son avis, et elle a été promulguée. Plus tard, on tenta d'amener le gouvernement à modifier la loi en fonction de son propre pouvoir discrétionnaire, à transformer notamment le suffrage indirect en suffrage direct. Le gouvernement n'a pas cédé sur ce point. Le gouvernement n'a exercé aucune dictature; il n'a pas pu l'exercer, il n'a pas voulu l'exercer. La loi électorale a été appliquée en fait telle qu'elle existait en droit. C'est sur la base de cette loi électorale que les électeurs délégués, que les députés ont été élus. C'est sur la base de cette loi électorale que vous êtes ici avec les pleins pouvoirs pour vous entendre avec la Couronne sur une Constitution que l'on espère durable pour l'avenir ».

Un royaume pour une doctrine² ! Une doctrine pour un royaume !

D'abord vient l'« événement », titre pudique de la révolution. Après vient la doctrine qui vide de son contenu « l'événement ».

L'« événement » illégal fait de M. Camphausen, personnage qui n'avait dans le passé, dans la structure existante, aucune place, aucun sens, un président du Conseil responsable. Par un *salto mortale*³, nous sautons par-dessus le passé et nous trouvons par chance un ministre responsable, mais le ministre responsable, par une chance plus grande encore, trouve une doctrine. Au premier souffle de vie d'un *Président du Conseil responsable*, la monarchie absolue était morte, décomposée. Parmi les victimes se trouvait en première ligne, feu la « Diète unifiée », ce mélange repoussant de chimère gothique et de mensonge moderne⁴. La « Diète unifiée » était le « féal vassal », la « bête de somme » de la monarchie absolue. Si la République allemande ne peut fêter son avènement qu'en passant sur le corps de M. Venedey, le ministère responsable ne peut faire autrement que de passer sur le corps du « féal vassal ». Le ministère responsable cherche donc le cadavre disparu ou invoque le spectre du féal vassal « unifié » qui apparaît en effet, mais pendillant lamentablement et exécutant les cabrioles les plus étranges, car le sol lui manque sous les pieds; c'est que l'ancien terrain juridique, base de sa confiance, avait été englouti par l'« événement » du tremblement de terre. Le maître sorcier apprend au spectre qu'il l'a convoqué pour liquider sa succession et se comporter en héritier loyal. Le spectre ne pourra jamais apprécier à leur valeur ces façons polies, car dans la vie courante on ne laisse pas les défunts établir de testaments posthumes. Le spectre, flatté à l'extrême, approuve avec force salamalecs tous les ordres du maître sorcier, fait sa révérence en sortant et disparaît. La loi du suffrage indirect, tel est son testament posthume.

Voilà comment s'est effectué le tour d'adresse doctrinal, grâce auquel M. Camphausen « est passé, avec les moyens légaux qu'elle offrait, de la structure existante à celle d'aujourd'hui » :

Un événement illégal fait de M. Camphausen une personne *illégal* au sens de « la structure existante » dans le « passé », un président du Conseil responsable, un *ministre constitutionnel*. Le ministre constitutionnel fait illégalement du féal vassal « unifié », *anticonstitutionnel* et *constitué par ordres*⁵, une Assemblée *constituante*. Le féal vassal unifié

¹ La Diète unifiée fut instituée en 1847 par une patente publiée par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV. Elle était formée par la réunion des huit Diètes provinciales prussiennes. Elle n'avait d'autres attributions que de voter des emprunts et de nouveaux impôts et d'émettre des avis sur les projets de loi que le roi jugerait bon de lui soumettre. Une forte opposition libérale se manifesta à la Diète; elle était menée par les représentants de la grande bourgeoisie rhénane (Hansemann, Camphausen, von Beckerath) et une partie de la noblesse de Prusse orientale (von Vincke, von Auerswald).

La Diète ayant refusé de voter l'emprunt demandé par le roi, celui-ci la congédia en juin 1847. Après la révolution de mars, le premier soin du ministère Camphausen fut de convoquer la Diète unifiée pour donner une apparence légale aux changements intervenus par la violence. Elle siégea du 2 au 10 avril 1848 et adopta une loi électorale à deux degrés pour l'élection d'une Assemblée nationale prussienne. Elle donna son approbation à un emprunt de 25 millions de talers que la première Diète avait refusé. Puis elle fut dissoute.

² Cf. Shakespeare : *Richard III*, acte V, scène 4 : « Un cheval, un cheval, un cheval pour un empire ».

³ Saut périlleux.

⁴ Heine : *L'Allemagne, un conte d'hiver*, chapitre XVI.

⁵ C'est-à-dire composée un peu comme en France, à la veille de 1789, l'Assemblée des notables où étaient représentés les trois ordres (noblesse, clergé, tiers état).

fait illégalement la loi du suffrage indirect. La loi du suffrage indirect fait la Chambre de Berlin et la Chambre de Berlin fait la Constitution et la Constitution fera toutes les Chambres suivantes, pour les siècles des siècles.

Ainsi l'œuf naît de l'oie et l'oie naît de l'œuf. Mais en entendant le caquet sauveur du Capitole, le peuple reconnaît bientôt que les œufs d'or de Léda, qu'il a pondus pendant la Révolution, ont été dérobés. M. le député Milde lui-même ne semble pas être le fils de Léda, ce Castor qui resplendit dans le lointain.

Questions de vie ou de mort

n°4, 4 juin 1848

Cologne, 3 juin

Les temps changent, nous changeons avec eux. Voilà un dicton sur lequel ces Messieurs, nos ministres Camphausen et Hansemann, pourraient en dire long. Autrefois, lorsqu'ils n'étaient que de modestes députés assis sur les bancs d'école d'une Diète, que ne devaient-ils pas accepter de la part des commissaires du gouvernement et des maréchaux ! Lorsqu'ils étaient en classe de Seconde, à la Diète provinciale de Rhénanie¹, comme Son Altesse, le professeur principal Solms-Lich leur tenait la bride ! Et même lorsqu'ils passèrent en Première à la Diète unifiée, on leur permit certes quelques exercices d'éloquence, mais il fallait voir comment M. Adolf von Rochow, leur maître d'école, maniait encore le bâton remis par Sa Majesté. Avec quelle humilité ils devaient accepter les impertinences d'un Bodelschwingh, avec quelle ferveur admirer l'allemand bégayant d'un Boyen, et, devant la grossière ignorance d'un Duesberg ne leur avait-on pas fait un devoir d'être de féaux sujets à l'esprit borné !

Maintenant tout a changé. Le 18 mars a mis un terme à tout ce dressage politique et les élèves de la Diète furent déclarés reçus à leur examen de maturité². M. Camphausen et M. Hansemann devinrent ministres et, ravis, ils eurent le sentiment de leur grandeur d'« hommes nécessaires ».

Quiconque est entré en contact avec eux n'a pu faire autrement que de sentir combien ils se croient « nécessaires », combien ils sont devenus outrecuidants depuis qu'ils ont quitté l'école.

Ils se sont mis aussitôt à réaménager provisoirement la vieille salle de classe, la Diète unifiée. C'est ici que devait être établi dans les formes prescrites le grand document sanctionnant le passage du lycée bureaucratique à l'université constitutionnelle, la remise solennelle au peuple prussien du diplôme de bachelier.

Le peuple déclara, dans nombre de mémoires et de pétitions, qu'il ne voulait rien savoir de la Diète unifiée.

M. Camphausen répondit (voyez par exemple la séance de la Constituante du 30 mai) que la convocation de la Diète était une *question vitale* pour le ministère et l'affaire évidemment en resta là.

La Diète se réunit, assemblée désespérant du monde, de Dieu et de soi-même, vaincue, écrasée. On lui avait signifié qu'elle n'avait qu'à accepter la nouvelle loi électorale, mais M. Camphausen exige d'elle non seulement une loi en papier et des élections indirectes, mais encore vingt-cinq millions en espèces sonnantes et trébuchantes. Les curies se troublent, ne savent plus que penser de leur compétence, balbutient des objections incohérentes; mais rien ne sert, la décision a été prise au Conseil de M. Camphausen et si les crédits ne sont pas accordés, si le « vote de confiance » est refusé, M. Camphausen s'en ira à Cologne et abandonnera la monarchie prussienne à son destin. À cette idée, une sueur froide perle au front de ces Messieurs de la Diète, toute résistance cesse et la confiance est votée avec un sourire aigre-doux. À regarder ces vingt-cinq millions ayant cours au pays des rêves, on voit bien où et comment ils ont été votés.

Le suffrage indirect est proclamé. Un ouragan d'adresses, de pétitions, de délégations s'élève contre ce mode d'élection. Réponse de Messieurs les ministres : la vie du ministère est liée au suffrage indirect. Ces mots ramènent le calme, et les deux parties peuvent aller se coucher.

L'Assemblée ententiste³ se réunit. M. Camphausen a entrepris de faire présenter une adresse en réponse à son discours du trône. Le député Duncker doit en faire la proposition. La discussion s'engage. On s'oppose à l'adresse avec assez de vivacité. M. Hansemann s'ennuie à l'audition des éternelles et confuses parolotes de l'inhabile assemblée; elles lui deviennent insupportables, comparées à son rythme parlementaire, et il déclare tout de go que l'on peut s'épargner tout cela; ou bien on fait une adresse et tout est bien, ou on n'en fait pas et le ministère se retire. La discussion se poursuit pourtant, et finalement M. Camphausen monte lui-même à la tribune pour confirmer que la question de l'adresse est une question vitale pour le ministère. Finalement comme ceci ne sert encore de rien, M.

¹ Les Diètes provinciales furent instituées en Prusse en 1823. Elles étaient composées des chefs des familles princières et de représentants de la noblesse, des villes et des campagnes. Comme pour participer aux élections à cette assemblée provinciale, il fallait être propriétaire foncier, la majeure partie de la population en était exclue et il était aisé à la noblesse d'y avoir la majorité. Les Diètes provinciales étaient convoquées par le roi; leur compétence se limitait à des questions d'intérêt local et à l'administration de la province. Dans le domaine politique, elles n'avaient que des fonctions consultatives et très restreintes. Les présidents de ces Diètes provinciales portaient le titre de « Maréchal de la Diète provinciale ».

² L'examen de maturité sanctionne la fin des études secondaires en Allemagne comme le baccalauréat en France.

³ L'Assemblée de Berlin, s'étant réunie pour « s'entendre avec la Couronne sur une Constitution », Marx et Engels créent des expressions nouvelles avec lesquelles ils fustigeront l'Assemblée et les députés trop conciliants à l'égard du roi et des puissances féodales et réactionnaires. Nous les traduirons aussi par un néologisme, l'adjectif *ententiste*.

Auerswald intervient aussi et affirme pour la troisième fois que la vie du ministère est liée à l'adresse. Alors l'Assemblée se trouve suffisamment convaincue et vote naturellement en faveur de l'adresse.

Ainsi, en deux mois, nos ministres « responsables » sont parvenus, dans le maniement d'une assemblée, à l'expérience et à la sûreté que M. Duchâtel, qui n'était certainement pas n'importe qui, n'avait acquises qu'après plusieurs années de commerce intime avec l'avant-dernière Chambre française. M. Duchâtel, lui aussi, avait coutume, en dernier lieu, lorsque la gauche l'ennuyait par ses longues tirades, de déclarer : la Chambre est libre, elle peut voter pour ou contre; mais si elle vote contre, nous démissionnons - et la majorité hésitante, pour qui M. Duchâtel était l'homme « le plus nécessaire » du monde, se groupait autour de son chef menacé comme un troupeau de moutons sous l'orage. M. Duchâtel était un Français à l'esprit léger et il a joué ce jeu jusqu'à ce que ses compatriotes aient trouvé la mesure comble. M. Camphausen est un Allemand rassis, aux opinions solides et il saura bien jusqu'où il peut aller.

Évidemment quand on est aussi sûr de ses gens que M. Camphausen l'est de ses « ententistes », on s'épargne ainsi du temps et des arguments. On coupe assez rondement la parole à l'opposition quand, sur chaque point, on engage l'existence du cabinet. Cette méthode convient donc la plupart du temps à des hommes décidés qui savent une fois pour toutes ce qu'ils veulent et à qui tout nouveau bavardage inutile devient insupportable - à des hommes comme Duchâtel et Hansemann -. Mais pour ceux qui ont le goût de la discussion, qui aiment, « au cours d'un grand débat, exprimer et échanger leurs vues aussi bien sur le passé et le présent que sur l'avenir » (Camphausen, séance du 31 mai), pour des hommes qui se tiennent sur le terrain des principes et qui scrutent les événements quotidiens avec le regard aigu du philosophe, pour des esprits supérieurs comme Guizot et Camphausen, cet expédient terre à terre ne peut absolument pas convenir, et notre président du Conseil en fera l'expérience. Qu'il le laisse à son Duchâtel-Hansemann et qu'il reste dans la sphère supérieure où nous aimons tant l'observer.

Karl Marx : Le ministère Camphausen¹

n°4, 4 juin 1848

Cologne, 3 juin

On sait que l'Assemblée nationale française de 1789 fut précédée d'une Assemblée de notables, d'une Assemblée *composée par ordres*, comme la Diète unifiée de Prusse. Dans le décret par lequel le ministre Necker convoquait l'Assemblée nationale, il se référait au désir, exprimé par les notables, de voir convoquer des États généraux. Le ministre Necker avait ainsi une avance considérable sur le ministre Camphausen. Il n'avait pas besoin d'attendre la prise de la Bastille et la chute de la monarchie absolue pour rattacher dogmatiquement après-coup l'ancien au nouveau, pour sauver si péniblement les *apparences*. Comme si la France était parvenue par les moyens légaux de l'ancien régime à la nouvelle Assemblée constituante. Il avait encore d'autres avantages. Il était ministre de France et non pas ministre de Lorraine et d'Alsace, tandis que M. Camphausen n'est pas ministre d'Allemagne, mais ministre de Prusse. Et avec tous ces avantages, le ministre Necker n'a pas réussi à faire d'un mouvement révolutionnaire une paisible réforme. Ce n'est pas l'essence de rose qui pouvait guérir la grande maladie². M. Camphausen pourra encore moins modifier le caractère du mouvement par une théorie artificielle qui raccorde d'un trait son ministère à l'état ancien de la monarchie prussienne. La révolution de mars, le mouvement révolutionnaire allemand en général, ne se laissent pas transformer par quelque tour de passe-passe en « *incidents* » de plus ou moins d'importance. Louis-Philippe a-t-il été élu roi des Français parce qu'il était un Bourbon ? A-t-il été élu, *bien qu'il fût un Bourbon* ? On se rappelle qu'après la Révolution de juillet, cette question divisait les partis³. Que prouvait la question en elle-même ? Que la Révolution était mise en question, que l'intérêt de la Révolution n'était pas celui de la classe parvenue au pouvoir, ni de ses représentants politiques.

La déclaration de M. Camphausen a la même signification, son ministère n'est pas né *grâce* à la révolution de mars, mais *après* la révolution de mars.

¹ Le 29 mars 1848, le ministère Camphausen remplaça le ministère du comte Arnim-Boitzenburg, formé la veille.

² Heine : L'Allemagne, *un conte d'hiver*, Chapitre XXXI.

³ Lorsqu'en 1830 la question se posa de savoir si le roi devait accepter le nom de « Philippe VII », Dupin déclara que « le duc d'Orléans avait été appelé au trône, non *parce que*, mais *bien qu'il fût un Bourbon* ».

Friedrich Engels : Comédie guerrière dans le Schleswig-Holstein¹

n°5, 5 juin 1848

Schleswig-Holstein. — Le fait est que les annales de toute l'histoire ne montrent aucune campagne, aucune alternance aussi frappante entre la force armée et la diplomatie que celle que nous offre actuellement la guerre nationale de l'Allemagne unie contre le petit Danemark ! Les hauts-faits de l'ancienne armée d'Empire avec ses six cents chefs, ses états-majors, ses conseils de guerre, les chicanes mutuelles des chefs de la coalition de 1792, les *ordres et contre-ordres* (*) de feu le Conseiller de guerre de la Cour royale impériale, tout ceci est grave, saisissant, poignant et tragique auprès de la comédie militaire que la nouvelle armée fédérale² allemande joue, à l'heure présente, dans le Schleswig-Holstein, sous les éclats de rire sonores de l'Europe entière.

Suivons brièvement l'intrigue de cette comédie.

Les Danois partent du Jutland et débarquent des troupes dans le nord du Schleswig. Les Prussiens et les Hanovrais occupent Rendsburg et la ligne de l'Eider³. Les Danois qui, malgré toutes les vantardises des Allemands, sont un peuple vif et courageux, attaquent rapidement et, au cours d'une seule bataille, rejettent l'armée du Schleswig-Holstein sur les Prussiens. Ceux-ci assistent tranquillement au spectacle.

Enfin l'ordre de marche arrive de Berlin. Les troupes allemandes unies attaquent les Danois et les écrasent près de Schleswig, grâce à leur supériorité numérique. Ce qui a notamment décidé de la victoire, ce fut l'habileté avec laquelle les gardes poméraniens manièrent la crosse comme autrefois à Grossbeeren et Dennewitz⁴. Le Schleswig est reconquis et l'Allemagne se réjouit bruyamment de la prouesse de son armée.

Entre temps la flotte danoise - qui ne compte même pas en tout vingt navires d'importance - capture les navires marchands, bloque tous les ports allemands et couvre les passages menant aux îles où son armée se retire. Le Jutland est sacrifié et partiellement occupé par les Prussiens qui lèvent une contribution de 2 millions en espèces.

Mais avant même qu'on ait touché un seul thaler, l'Angleterre fait des propositions de médiation sur la base d'un retrait des troupes et de la neutralité du Schleswig, et la Russie envoie des notes menaçantes. M. Camphausen tombe directement dans le piège et, sur son ordre, les Prussiens ivres de leur victoire se retirent de Veile à Königsau, Hadersleben, Apenrade, Flensburg. Aussitôt les Danois, qui avaient disparu, sont de nouveau là; ils poursuivent les Prussiens jour et nuit, ils sèment la perturbation dans leur retraite, ils débarquent dans tous les coins, battent les troupes du 10e corps confédéral près de Sundewitt et ne cèdent que devant une force numériquement supérieure. Lors de l'engagement du 30 mai, ce sont encore les crosses qui décident, brandies cette fois par les poings loyaux des Mecklembourgeois. La population allemande fuit avec les Prussiens, tout le nord du Schleswig est livré à la

¹ Par décision du Congrès de Vienne, le Schleswig et le Holstein furent laissés en possession du Danemark, mais le Danemark fut obligé d'accepter l'entrée du Holstein dans la Confédération germanique. La Prusse essaya de profiter du mouvement de libération nationale des Allemands du Schleswig-Holstein. Sous l'influence de la révolution de juillet 1830 en France, une série d'actions révolutionnaires ayant pour mot d'ordre la sécession avec le Danemark se produisit dans le Schleswig-Holstein.

Liée par des intérêts économiques au Danemark, la grande bourgeoisie commerçante du Schleswig-Holstein, soutenue en partie par la noblesse, restait orientée vers le Danemark. La révolution de 1848 donna un grand essor au mouvement de libération nationale. Le 21 mars 1848, l'insurrection dirigée contre la domination danoise éclata. Dans la nuit du 23 au 24 mars un gouvernement provisoire fut formé à Kiel; il proclama l'indépendance du Schleswig-Holstein, déclara la guerre au Danemark et appela la Prusse à l'aide. Mais le gouvernement provisoire, composé de bourgeois libéraux modérés, prit tout de suite des mesures pour freiner le développement de la révolution. Il fut néanmoins contraint par la pression des masses populaires de proposer à l'Assemblée de la région de Kiel, élue au suffrage universel, « un projet de Constitution, le plus démocratique de tous ceux qui aient été rédigés en langue allemande » (Marx et Engels).

La Prusse entra en guerre contre le Danemark en 1848. « Mais tandis qu'en Pologne, en Italie, en Bohême et plus tard en Hongrie, on poussa les opérations militaires avec une vigueur extrême, dans cette guerre-ci, la seule populaire, la seule révolutionnaire, partiellement tout au moins, on adopta un système de marches et de contre-marches sans résultats, et on accepta une intervention de la diplomatie étrangère, ce qui aboutit, après nombre d'engagements héroïques, à une fin lamentable. Pendant la guerre, le gouvernement allemand trahissait à chaque occasion l'armée révolutionnaire du Schleswig-Holstein. Et c'est à dessein qu'il permit aux Danois de la passer au fil de l'épée, une fois qu'elle fut disséminée ou divisée. Le corps des volontaires allemands fut traité de même. » (Engels : *ouvr. cité*, p. 251).

² Le *Deutscher Bund* (la Confédération allemande) fut créé en juin 1815 par le Congrès de Vienne; il comprit d'abord 35, puis 28 États et quatre villes libres et dura jusqu'en 1866. Le Bundestag, ou diète fédérale, en était l'Assemblée composée de plénipotentiaires. Il siégea sous la présidence de l'Autriche à Francfort-sur-le-Main. Pour lutter contre l'unification démocratique de l'Allemagne après la révolution de mars 1848, des éléments réactionnaires essayèrent de redonner une activité à la Diète fédérale.

³ Fleuve tributaire de la Mer du Nord entre le Schleswig et le Holstein.

⁴ Grossbeeren, village du Brandebourg où Bülow et Bernadotte remportèrent une victoire sur le maréchal Oudinot (22 août 1813). - Dennewitz, village du Brandebourg où Bülow vainquit Ney en 1813. À Grossbeeren, les Poméraniens dont les fusils avaient été rendus inutilisables par la pluie, frappèrent à coups de crosse les soldats de Napoléon.

dévastation et au pillage, à Hadersleben et Apenrade la bannière danoise flotte de nouveau. On voit que les soldats prussiens de tous grades obéissent à la consigne, aussi bien au Schleswig qu'à Berlin.

Soudain un ordre vient de Berlin : les Prussiens doivent reprendre leur marche en avant. Alors on avance à nouveau tout joyeux vers le nord. Mais la comédie est encore loin d'être terminée. Nous sommes curieux de savoir où les Prussiens recevront cette fois l'ordre de retraite.

Bref, c'est une véritable contredanse, un ballet guerrier que le ministère Camphausen fait jouer pour son propre plaisir et la gloire de la nation allemande.

Mais n'oublions surtout pas que les feux de la rampe sont formés des villages en flammes du Schleswig, et le cœur, des cris de vengeance des traînants et des francs-tireurs danois.

Au cours de cette affaire, le ministère Camphausen a témoigné de sa haute vocation à représenter l'Allemagne à l'extérieur. Le Schleswig, livré par sa faute deux fois à l'invasion danoise, se souviendra avec reconnaissance de la première expérience diplomatique de nos ministres « responsables ».

Faisons confiance à la sagesse et à l'énergie du ministère Camphausen !

La réaction

n°6, 6 juin 1848

Cologne, 5 juin

Les morts vont vite¹. M. Camphausen désavoue la révolution et la réaction ose proposer à l'Assemblée ententiste de la stigmatiser comme une rébellion. Un député lui a proposé, le 3 juin, d'élever un monument aux soldats tombés le 18 mars.

¹ Vers 6 de la strophe 20 de *Lenore* (1773), célèbre ballade du poète allemand Bürger.

Comité de sûreté générale

n°6, 6 juin 1848

Cologne, 5 juin

Tout comme Paris en 1793, Berlin possède maintenant son *Comité de sûreté générale*¹. À la seule différence que le comité de Paris était révolutionnaire et que celui de Berlin est réactionnaire. Selon un avis paru à Berlin, « les autorités chargées du maintien de l'ordre » ont estimé utile « de se réunir pour agir en commun ». Elles ont donc nommé un Comité de sûreté qui a établi son siège dans l'Oberwallstrasse. Voici la composition de ce nouvel organisme : 1. Président : Puttkamer, directeur au ministère de l'Intérieur; 2. le commandant Aschoff, ex-commandant en chef de la milice civique; 3. le préfet de police Minutoli; 4. le procureur Temme; 5. le maire Naunyn et deux conseillers municipaux; 6. le président des délégués de la ville et trois délégués de la ville; 7. cinq officiers et deux hommes de la milice civique. Ce comité « prendra connaissance de tout ce qui trouble ou menace de troubler l'ordre public et soumettra les faits à un examen large et approfondi. En laissant de côté les formes et les moyens anciens et inopérants, et en évitant une correspondance inutile, il conviendra des démarches qui s'imposent et provoquera une exécution rapide et énergique des dispositions nécessaires par les différents services de l'administration. Ce n'est que par une action commune de ce genre que l'on peut régler avec une rapidité et une sûreté jointes à la prudence indispensable, la marche des affaires, si difficile dans la situation actuelle. Or la milice civique en particulier qui a pris sur soi de protéger la ville, sera mise en mesure, si on le lui demande, de fournir *aux décrets de l'autorité, pris avec son assistance, la vigueur qui convient*. C'est avec une entière confiance dans la sympathie et la collaboration de toute la population et en particulier de l'honorable (!) corps des artisans et (!) des ouvriers que les députés, *exempts de toutes opinions et aspirations partisans*, abordent leur mission hérissée de difficultés et espèrent la remplir de préférence par la voie pacifique de la conciliation et pour le bien de tous. »

Le style onctueux, insinuant, implorant avec humilité, laisse deviner qu'un centre d'activité se forme ici, face au peuple révolutionnaire de Berlin. La composition de ce comité en fait une certitude. On y trouve en premier lieu M. Puttkamer, le même qui s'est illustré glorieusement comme préfet de police par ses expulsions. Comme sous la monarchie bureaucratique, pas d'autorité supérieure sans au moins un Puttkamer. Puis M. Aschoff que sa grossièreté d'adjudant et ses intrigues réactionnaires ont tellement fait détester de la milice civique qu'elle décida de l'éloigner. Il a alors donné sa démission. Puis M. Minutoli qui en 1846 a sauvé la patrie en Posnanie en découvrant la conjuration des Polonais² et qui menaçait récemment d'expulser les typographes lorsqu'ils arrêtaient le travail pour protester contre des différences de salaires. Puis, des représentants des deux corps qui sont devenus réactionnaires à l'extrême : la municipalité et les délégués de la ville, et finalement, parmi les officiers de la milice civique, le très réactionnaire commandant Blesson. Nous espérons que le peuple de Berlin ne se laissera en aucune façon mettre en tutelle par ce comité réactionnaire qui s'est constitué de sa propre autorité.

D'ailleurs, le comité a déjà pris une position réactionnaire en invitant à se tenir à l'écart du défilé populaire, annoncé pour hier dimanche, et qui devait se rendre sur la tombe des victimes de mars, parce que ceci constituait une manifestation, et qu'à l'entendre, des manifestations, ça ne vaut rien.

¹ Il s'agit du Comité de salut public institué en France en 1793 par la Convention.

² En février 1846 une insurrection visant à la libération nationale se préparait en Pologne. Les chefs du mouvement étaient des démocrates polonais révolutionnaires (Dombrowski, etc.). Par suite de la trahison de la noblesse et de l'arrestation des chefs de l'insurrection par la police prussienne, tout le mouvement fut dispersé et il n'y eut plus que quelques soubresauts révolutionnaires isolés. Toutefois, à Cracovie qui, depuis 1815, était sous le contrôle commun de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, les insurgés réussirent à remporter la victoire le 22 février et à créer un gouvernement national qui publia un manifeste sur la suppression des charges féodales. L'insurrection de Cracovie fut réprimée au début de mars 1846 par des troupes autrichiennes, prussiennes et russes. En novembre 1846, ces États apposèrent leur signature au bas d'un traité incorporant Cracovie à l'Autriche, en violation des traités de Vienne de 1815 qui garantissaient l'État libre de Cracovie.

Programme du parti radical-démocrate et de la gauche à Francfort

n°7, 7 juin 1848

Cologne, 6 juin

Nous avons hier donné connaissance à nos lecteurs du « manifeste motivé du parti radical-démocrate à l'Assemblée nationale constituante de Francfort-sur-le-Main¹ ». À la rubrique « Francfort », vous trouvez aujourd'hui le manifeste de la gauche. Les deux manifestes semblent à première vue ne se distinguer que par la forme, le parti radical-démocrate ayant pour rédacteur un maladroit, celui de la gauche étant habile. Un examen plus attentif fait apparaître des différences capitales. Le manifeste radical réclame une Assemblée nationale issue « d'élections directes et non censitaires », celui de la gauche, une Assemblée nationale issue du « libre vote de tous ». Le *libre vote de tous* exclut le *cens* mais nullement le suffrage indirect. Et pourquoi d'ailleurs cette expression imprécise et aux acceptions multiples ?

Nous rencontrons, une fois encore, cette plus grande extension et cette plus grande souplesse des revendications de la gauche, contrastant avec les revendications du parti radical. La gauche réclame « un pouvoir exécutif central élu pour un laps de temps déterminé *par* l'Assemblée nationale et responsable devant elle ». Elle ne précise pas si ce pouvoir central doit être issu du *sein de l'Assemblée nationale* comme le manifeste radical le définit expressément.

Le manifeste de la gauche exige enfin que soient immédiatement établis, proclamés et garantis les droits fondamentaux du peuple allemand face aux atteintes possibles des différents gouvernements. Le manifeste radical ne s'en tient pas là. Il déclare que :

« L'Assemblée détient encore l'ensemble des pouvoirs de l'État tout entier, qu'elle doit immédiatement faire entrer en vigueur les différents pouvoirs et structures politiques qu'elle est appelée à déterminer, et qu'elle doit prendre en main la politique intérieure et extérieure de l'État tout entier. »

Les deux manifestes sont d'accord sur un point : pour vouloir que « l'élaboration de la Constitution de l'Allemagne soit confiée à l'Assemblée nationale et à elle seule » et pour exclure la participation des gouvernements. Tous deux sont d'accord pour laisser à chaque État, « sans préjudice des droits du peuple que l'Assemblée nationale doit proclamer », le libre choix de leur régime, qu'il s'agisse de monarchie constitutionnelle ou de république. Tous deux sont enfin d'accord pour vouloir transformer l'Allemagne en État fédéral ou fédératif.

Le manifeste radical exprime du moins le caractère révolutionnaire de l'Assemblée nationale. Il fait appel à une activité révolutionnaire appropriée. La simple existence d'une Assemblée nationale constituante ne prouve-t-elle pas qu'il n'existe plus de Constitution ? Mais s'il n'existe plus de Constitution, il n'existe plus de gouvernement. S'il n'existe plus de gouvernement, c'est l'Assemblée nationale elle-même qui doit gouverner. Son premier signe de vie devait être nécessairement un décret en sept mots : « *La Diète fédérale est dissoute pour toujours* ».

Une Assemblée nationale constituante doit, avant tout, être une assemblée active, active au sens révolutionnaire. L'Assemblée de Francfort fait des exercices parlementaires scolaires et laisse les gouvernements agir. Admettons que ce savant concile réussisse, après très mûre réflexion, à élaborer le meilleur ordre du jour et la meilleure Constitution, à quoi bon le meilleur ordre du jour et la meilleure Constitution si, entre temps, les gouvernements ont mis les baïonnettes à l'ordre du jour ?

L'Assemblée nationale allemande, indépendamment du fait qu'elle est issue d'un suffrage *indirect*, souffre d'une maladie typiquement germanique. Elle réside à Francfort-sur-le-Main, et Francfort n'est qu'une capitale idéale; elle correspond à l'unité allemande jusque là idéale, c'est-à-dire seulement imaginaire. Francfort-sur-le-Main n'est pas non plus une grande ville avec une forte population révolutionnaire se tenant derrière l'Assemblée nationale, la protégeant d'une part, et la poussant en avant d'autre part. Pour la première fois dans l'histoire du monde, l'Assemblée constituante d'une grande nation réside dans une petite ville. C'est la conséquence de toute l'évolution de l'Allemagne jusqu'à aujourd'hui. Tandis que les Assemblées nationales françaises et anglaises siégeaient sur un volcan - Paris et Londres - l'Assemblée nationale allemande a pu s'estimer heureuse de trouver un terrain neutre, un terrain neutre où, en toute sérénité, elle peut méditer sur la meilleure Constitution et le meilleur ordre du jour. Pourtant l'état actuel de l'Allemagne lui offrirait l'occasion de triompher de cette situation défavorable. Pour conquérir dans l'opinion populaire un pouvoir qui aurait fait voler en éclats toutes les baïonnettes et toutes les crosses de fusils, il lui suffisait de s'opposer partout par des mesures dictatoriales aux empiétements réactionnaires de gouvernements surannés. Au lieu de cela, elle abandonne sous ses propres yeux Mayence à l'arbitraire de la soldatesque, et des étrangers allemands² aux

¹ À l'Assemblée nationale de Francfort la gauche comprenait deux fractions. Le dirigeant le plus marquant de la gauche proprement dite était Robert Blum. L'extrême-gauche, appelée parti radical démocrate, comptait parmi ses députés Arnold Ruge, Zitz, Simon, Schlöffel, von Trützschler. *La Nouvelle Gazette rhénane* la soutenait tout en fustigeant son indécision et son manque d'énergie.

² Il s'agit d'Esselen, Pelz et Löwenstein expulsés de Francfort. Il n'existait pas à cette époque de nationalité allemande. Il n'y avait que des citoyens prussiens, saxons, des citoyens de la ville libre de Francfort, etc. Les trois expulsés n'étant pas francfortois, ils étaient étrangers; ils n'en étaient pas moins allemands.

chicanes des petits bourgeois de Francfort. Elle ennuie le peuple allemand au lieu de l'entraîner avec elle ou de se laisser entraîner par lui. Il existe certes pour elle un *public* qui regarde encore avec un humour débonnaire les gesticulations burlesques du fantôme réveillé de la Diète du Saint-Empire romain germanique, mais il n'existe pas pour elle de peuple qui se retrouverait en elle. Bien loin d'être l'organe central du mouvement révolutionnaire, elle n'en a même pas jusqu'à présent été l'écho.

Si l'Assemblée nationale met sur pied un pouvoir central dont les hommes seront choisis parmi ses membres, étant donné sa composition actuelle et le fait qu'elle a laissé passer le moment favorable sans le mettre à profit, on ne peut rien attendre de bon de ce gouvernement provisoire. Si elle ne constitue pas de pouvoir central, elle a alors signé sa propre abdication et au moindre souffle révolutionnaire elle se dispersera à tous les vents.

Le programme de la gauche, comme du groupe radical, a le mérite d'avoir compris cette nécessité. Les deux programmes disent avec Heine :

*Plus je réfléchis, plus je crois
Que nous pouvons bien nous passer d'empereur¹;*

et la difficulté de savoir « *qui doit être empereur* », toutes les bonnes raisons en faveur d'un empereur élu et les tout aussi bonnes raisons qui militent pour un empereur héréditaire obligeront la majorité conservatrice de l'Assemblée à trancher le nœud gordien en n'élisant *aucun empereur*.

On ne peut concevoir comment le parti dit radical-démocrate a pu proclamer que la Constitution définitive de l'Allemagne serait une fédération de monarchies constitutionnelles, de poussières de principautés et de républiques, un État fédéral composé d'éléments aussi hétérogènes avec un gouvernement républicain à sa tête - car la commission centrale acceptée par la gauche n'est au fond rien de plus.

Aucun doute. Il faut d'abord que le gouvernement central de l'Allemagne, élu par l'Assemblée nationale, se dresse à côté des gouvernements qui existent encore en fait. Mais avec son existence commence déjà sa lutte contre les gouvernements de chaque État, et dans cette lutte, ou bien c'est le gouvernement commun à toute l'Allemagne et l'unité de l'Allemagne qui sombreront, ou bien ce seront les gouvernements de chaque État avec leurs princes constitutionnels ou leurs minuscules républiques.

Nous ne demandons pas, ce qui serait utopique, que soit proclamée a priori une *République allemande une et indivisible*, mais nous demandons au parti dit radical-démocrate de ne pas confondre le point de départ de la lutte et du mouvement révolutionnaire avec son point d'arrivée. L'unité allemande, ainsi que la Constitution allemande, ne peuvent être que le résultat d'un mouvement où conflits intérieurs et guerres avec l'Est pousseront à prendre une décision. L'organisation définitive ne peut pas être *décidée*; elle va de pair avec le mouvement que nous avons à accomplir. Il ne s'agit pas de réaliser telle ou telle opinion, telle ou telle idée politique, il s'agit de bien comprendre l'évolution des événements. L'Assemblée nationale a comme unique tâche de faire dans l'immédiat les pas pratiquement possibles.

Bien qu'il nous assure que « tout homme est heureux de sortir de la confusion où il se trouve », rien de plus confus que l'idée du rédacteur du manifeste démocrate de vouloir tailler la Constitution allemande sur le modèle de *l'État fédéral d'Amérique du Nord*.

Les États-Unis d'Amérique du Nord, sans compter qu'ils sont tous constitués de la même façon, s'étendent sur un territoire aussi grand que l'Europe civilisée. Ce n'est que dans une fédération *européenne* que l'on pourrait trouver une analogie. Et pour que l'Allemagne se fédère avec d'autres pays, il faut avant tout qu'elle devienne *un pays*. En Allemagne, la lutte pour la centralisation contre un système fédératif, c'est la lutte entre la civilisation moderne et la féodalité. L'Allemagne est tombée dans un féodalisme embourgeoisé au moment même où se formaient les grandes monarchies de l'Occident, mais elle a été exclue aussi du marché mondial au moment même où celui-ci s'ouvrait à l'Europe occidentale. Elle s'appauvrit pendant que les autres s'enrichissaient. Elle resta un État agricole tandis que les autres se couvraient de grandes villes. Si la Russie n'exerçait pas une pression aux portes de l'Allemagne, les conditions économiques à elles seules contraindraient à la centralisation la plus poussée. Même envisagée uniquement du point de vue de la bourgeoisie, l'unité de l'Allemagne est, sans conteste, la condition première pour la sauver de la misère où elle s'est débattue jusqu'ici et pour créer la richesse nationale. Mais comment résoudre les problèmes sociaux de notre temps sur un territoire éparpillé en 39 petits pays ?

Le rédacteur du programme démocrate n'a d'ailleurs pas besoin de traiter en détail des conditions économiques et matérielles secondaires. Il s'en tient, dans son exposé des motifs, au concept de fédération. La *fédération* est *l'union de partenaires libres et égaux*. Donc l'Allemagne doit être un *État fédéral*. Les Allemands ne peuvent-ils se fédérer en *un seul* grand État sans pécher contre l'idée d'une union de partenaires libres et égaux ?

¹ Heinrich Heine : *L'Allemagne*, « Un conte d'hiver » (1844), Chant XVI, strophe 24.

Friedrich Engels : Débats ententistes à Berlin

n°7, 7 juin 1848

Cologne, 6 juin

Les pourparlers pour une entente, etc., prennent à Berlin le développement le plus réjouissant. On dépose proposition sur proposition, la plupart même cinq ou six fois pour qu'elles ne se perdent pas au cours du long chemin qui passe par les sections et les commissions. Questions préalables, questions subsidiaires, questions incidentes, questions intérieures et questions essentielles sont à chaque occasion soulevées en très grande profusion. À propos de chacune de ces grandes et petites questions, les députés engagent régulièrement « de leur banc » une conversation à bâtons rompus avec le président, les ministres, etc. Celle-ci constitue, au milieu du travail harassant des « grands débats », la détente souhaitée. Ce sont surtout ces ententistes anonymes, que le sténographe a coutume de désigner du terme de « voix », qui aiment à exprimer leur opinion au cours de ce genre d'entretiens familiers. Ces « voix » sont d'ailleurs si fières de leur droit de vote, qu'elles *votent* parfois *pour et aussi contre*, comme ce fut le cas le 2 juin. Mais à côté de cette idylle, s'engage, avec tout le sublime de la tragédie, la lutte du grand débat, une lutte qui n'est pas seulement menée de la tribune en paroles; le cœur des ententistes y participe en tambourinant, avec des murmures, un brouhaha, des cris, etc. Le drame se termine naturellement chaque fois par la victoire de la droite vertueuse, et c'est un scrutin réclamé par l'armée des conservateurs qui décide presque toujours de l'issue.

Lors de la séance du 2 juin, M. Jung a interpellé le ministre des Affaires étrangères au sujet du « traité de cartel »¹ avec la Russie. On sait que déjà en 1842, l'opinion publique obtint l'annulation du cartel, et que celui-ci fut rétabli lors de la réaction de 1844. On sait comment le gouvernement russe fit fouetter à mort les hommes qui lui furent livrés, ou les envoya en Sibérie. On sait quel prétexte souhaité offre l'extradition conditionnelle de criminels de droit commun et de vagabonds pour remettre entre les mains des Russes des réfugiés politiques.

M. Arnim, ministre des Affaires étrangères, répondit : « Personne ne fera d'objection à l'extradition de déserteurs, étant donné qu'il est de règle entre États amis de se rendre mutuellement ce service. »

Nous prenons acte de ce que, suivant l'opinion de notre ministre, la Russie et l'Allemagne sont des « États amis ». Assurément les concentrations militaires que la Russie opère sur le Bug et le Niémen n'ont d'autre intention que de délivrer, le plus tôt possible, l'Allemagne « amie » des terreurs de la Révolution.

« *La décision concernant l'extradition de criminels appartient d'ailleurs aux tribunaux, de sorte que toute garantie est donnée que les accusés ne seront pas extradés avant la conclusion de l'instruction criminelle.* »

M. Arnim cherche à faire croire à l'Assemblée que ce sont les tribunaux prussiens qui mènent l'instruction des faits reprochés au criminel. Bien au contraire. Les autorités judiciaires russes ou russo-polonaises envoient aux autorités prussiennes un arrêté où elles déclarent le réfugié en état d'accusation. Il reste simplement au tribunal prussien à établir si ce document est authentique, et s'il est répondu à la question par l'affirmative, il lui faut décider l'extradition. « De sorte que toute garantie est donnée », qu'il suffit au gouvernement russe de faire un signe à ses juges pour que tout réfugié, tant que ne sont pas encore formulés contre lui des chefs d'accusation politiques, soit remis entre ses mains, ligoté avec des chaînes prussiennes.

« *Il va de soi que les propres sujets de Sa Majesté ne seront pas extradés.* »

« Les propres sujets », M. le superbaron von Arnim, ne peuvent pas être extradés déjà pour la bonne raison qu'en Allemagne il n'y a pas de « sujets » depuis que le peuple a pris la liberté de s'émanciper sur les barricades.

« Les propres sujets » ! Nous qui élisons des assemblées, qui prescrivons aux rois et aux empereurs des lois souveraines, nous « sujets » de Sa Majesté le roi de Prusse ?

« Les propres sujets » ! Si l'Assemblée avait seulement une étincelle de la fierté révolutionnaire à laquelle elle doit son existence, elle aurait, d'un seul cri d'indignation, foudroyé le ministre servile et l'aurait renvoyé de la tribune et du banc du gouvernement. Mais elle a laissé tranquillement passer cette expression infâmante. On n'a pas entendu la moindre réclamation.

M. Rehfeld interpella M. Hansemann au sujet des nouveaux achats de laine de la Seehandlung² et des avantages accordés aux acheteurs allemands. L'industrie de la laine, éprouvée par la crise générale, avait la perspective de se

¹ Cette convention fut conclue le 17 mars entre la Prusse et la Russie. Elle fut renouvelée sous une forme légèrement différente le 8 mai 1844. Elle concernait l'extradition réciproque de déserteurs, de militaires et aussi de criminels. On abusa souvent de cette loi pour extradier des réfugiés politiques. Le 2 juin 1848, le député Jung, dans son interpellation, affirmait avoir lu dans la presse que sur un ordre du général von Pfuël, tous les réfugiés de Russie devaient être extradés.

² Société créée en 1772 pour le commerce d'outre-mer et transformée en 1820 en un institut d'État pour le crédit et le commerce : elle procurait des capitaux à l'État prussien. C'était « un établissement commercial qui spéculait et trafiquait pour le compte et aux risques de l'État et qui était son courtier depuis longtemps ». (Engels : *ouvr. cité*, p. 218).

trouver au moins légèrement favorisée en achetant aux prix très bas de cette année. Alors la Seehandlung arrive et fait monter les prix par des achats énormes. Au même moment elle s'offre à faciliter considérablement à des acheteurs anglais la transaction en escomptant de bonnes traites sur Londres; cette mesure est aussi tout à fait propre à faire monter les prix de la laine en attirant de nouveaux acheteurs, et à favoriser considérablement les acheteurs étrangers au détriment des acheteurs indigènes.

La Seehandlung est un héritage de la monarchie absolue qui s'en servait à maints usages. Pendant vingt ans, elle a rendu illusoire la loi de 1820 sur la dette publique¹ et s'est ingérée de façon très désagréable dans le commerce et l'industrie.

La question soulevée par M. Rehfeld est au fond de peu d'intérêt pour la démocratie. Il s'agit d'un profit de quelques milliers de talers de plus ou de moins pour les producteurs de laine d'une part, pour les fabricants de laine d'autre part.

Les producteurs de laine sont presque exclusivement de grands propriétaires fonciers, des hobereaux de la Marche, de Prusse, de Silésie et de Posnanie.

Les fabricants sont la plupart du temps de grands capitalistes, des Messieurs de la haute-bourgeoisie.

Il ne s'agit donc pas, pour les prix de la laine, d'intérêts généraux, mais d'intérêts de classe; il s'agit de savoir si la haute noblesse terrienne doit laisser tomber la haute bourgeoisie, ou si la haute bourgeoisie doit laisser tomber la haute noblesse terrienne.

M. Hansemann, envoyé à Berlin comme représentant de la haute bourgeoisie, le parti actuellement au pouvoir, la trahit au profit de la noblesse terrienne, le parti vaincu.

Pour nous démocrates, l'affaire n'a d'intérêt que parce que nous voyons M. Hansemann se mettre du côté du parti vaincu, soutenir non seulement la classe simplement conservatrice, mais la classe *réactionnaire*. Nous l'avouons, nous ne nous serions pas attendus à une telle attitude de la part du bourgeois Hansemann.

M. Hansemann a d'abord assuré qu'il n'était pas un ami de la Seehandlung, puis il a ajouté : on ne peut pas arrêter brutalement les achats de la Seehandlung, ni ses fabriques. En ce qui concerne les achats de laine, il existe des contrats d'après lesquels l'achat d'une certaine quantité de laine... constitue cette année une obligation pour la Seehandlung. Je crois que s'il est une année où de tels achats ne portent aucun préjudice au trafic privé, ce sera justement celle-ci... Sinon les prix pourraient par trop baisser.

Il est visible, dans tout le discours, que M. Hansemann ne se sent pas à son aise quand il parle. Il s'est laissé entraîner à rendre un service aux Arnim, Shaffgotsch et Itzenplitz au détriment des fabricants de laine et il lui faut maintenant défendre avec les raisons de l'économie moderne, si impitoyable pour la noblesse, sa démarche irréfléchie. Il sait mieux que personne qu'il se moque de l'Assemblée tout entière.

« *Les achats de la Seehandlung, de même que ses fabriques, ne peuvent pas être arrêtés brusquement.*
»

La Seehandlung achète donc de la laine et fait tourner bon train ses fabriques. Si les fabriques de la Seehandlung ne « peuvent pas être arrêtées » brusquement, il va de soi que les ventes ne peuvent pas l'être non plus. La Seehandlung portera donc ses produits lainiers au marché; elle encombrera davantage encore le marché déjà encombré, elle comprimera davantage encore les prix déjà comprimés. En un mot, pour procurer aux hobereaux campagnards de la Marche, etc. de l'argent pour leur laine, elle aggravera encore la crise commerciale actuelle et retirera aux fabricants de laine les quelques clients qui leur restent encore.

En ce qui concerne l'histoire des traites anglaises, M. Hansemann déclame une brillante tirade sur les énormes avantages que le pays tout entier retirera quand les guinées anglaises s'en iront dans les poches des hobereaux de la Marche. Nous nous garderons bien d'approfondir sérieusement cette affaire. Ce que nous ne comprenons pas, c'est que M. Hansemann puisse, lui, quand il en parle, garder son sérieux.

À la même séance, on discuta encore d'une commission à désigner pour la Posnanie. Nous en parlerons demain.

¹ La loi sur la dette publique du 17 janvier 1820 stipulait que le gouvernement prussien ne devait accepter d'emprunts qu'avec la garantie de l'Assemblée impériale par corps, et devait rendre chaque année des comptes à cette assemblée.

Friedrich Engels : Débats ententistes**n°8, 8 juin 1848**

Cologne, 6 juin

À la *séance ententiste de Berlin* du 2, M. Reuter déposa une proposition visant à la nomination d'une commission chargée de déterminer les causes de la guerre civile en Posnanie¹.

M. Parrisius demande que cette proposition vienne tout de suite en discussion.

Le président veut faire voter sur l'urgence lorsque M. Camphausen rappelle que la proposition de M. Parrisius n'a pas encore été discutée : « À mon tour, je dois rappeler qu'en acceptant cette proposition (celle de Reuter), on adopterait un *principe politique important* qui doit requérir (*sic*) un examen préalable en commission. »

Nous sommes curieux de connaître le « principe important » contenu dans la proposition Reuter, principe que, pour l'instant, M. Camphausen garde encore pour lui.

Tandis qu'il nous faut prendre patience à ce sujet, une conversation cordiale se déroule entre le président (M. Esser, vice-président) et plusieurs « voix » pour savoir si un débat sur la proposition Parrisius est recevable ou non. M. Esser lutte avec des arguments qui surprennent dans la bouche du président d'une soi-disant * Assemblée nationale : « J'ai pensé que sur toutes les décisions de l'Assemblée une discussion est recevable. »

« J'ai pensé » ! L'homme pense, l'homme propose et M. Camphausen dispose - en ébauchant des règlements auxquels personne ne comprend rien, et en les faisant provisoirement adopter par son Assemblée.

Cette fois, M. Camphausen fut bon prince. Il lui fallait la discussion. Sans la discussion, la proposition de Parrisius, celle de Reuter, seraient peut-être passées, c'est-à-dire qu'un vote de défiance aurait été ainsi émis indirectement. Et pis encore, sans la discussion, que serait-il advenu de son « important principe politique » ?

On discute donc.

M. Parrisius souhaite que la proposition essentielle soit immédiatement débattue pour ne pas perdre de temps, et que la Commission puisse, autant que possible avant le débat sur l'adresse, présenter son rapport, sinon on porterait un jugement sans avoir tous les éléments de la situation en Posnanie.

M. Meusebach s'élève, mais avec une certaine modération, contre cette proposition.

Mais alors M. Ritz se dresse avec impatience pour mettre un terme à la proposition séditeuse de Reuter. Il est conseiller du gouvernement royal de Prusse et ne tolère pas que des assemblées - fussent-elles des assemblées destinées à parvenir à une entente - interviennent dans les affaires de sa compétence. Il ne connaît qu'une autorité qui le puisse, c'est la Cour Suprême. Pour lui, la voie hiérarchique prime tout. « Comment voulez-vous, Messieurs, s'écrie-t-il, envoyer une commission en Posnanie ? Voulez-vous vous *transformer en représentants de l'autorité judiciaire et administrative* ? Messieurs, je ne vois pas, d'après la proposition, ce que vous voulez faire. Voulez-vous demander des documents au général commandant en chef (quel sacrilège !) ou bien à l'autorité judiciaire (épouvantable), ou à l'administration ? (Cette idée laisse pantois le conseiller du gouvernement). Voulez-vous faire mener l'enquête par une commission improvisée (et qui n'a peut-être pratiqué aucun examen), alors que sur cette question personne n'a encore des idées claires ? Selon toute probabilité, M. Ritz ne nomme des commissions que pour enquêter sur les

¹ En 1772 la Prusse, la Russie et l'Autriche opèrent un premier partage de la Pologne. La Russie et la Prusse procèdent à un second partage en 1793, suivi, en 1795, de la liquidation définitive de l'État polonais. À la paix de Tilsitt, en 1807, la Prusse perd sa part de Pologne avec laquelle Napoléon constitue le grand-duché de Varsovie, attribué selon la tradition à l'électeur de Saxe. Le grand-duché de Varsovie et l'électorat de Saxe, transformé en royaume de Saxe, entrent dans la Confédération du Rhin. Le grand-duché de Varsovie s'agrandit en 1809, après l'échec de la cinquième coalition, de la Galicie occidentale que l'Autriche vaincue doit céder. Aux traités de Vienne en 1815, le tsar abandonne Torun (Thorn) et la Posnanie à la Prusse, érige Cracovie en ville libre pour apaiser l'Autriche. Le reste du duché reçoit le nom de royaume de Pologne; il est déclaré « à jamais réuni à l'empire de Russie ». Après la révolution de mars 1848, une insurrection éclate dans le grand-duché de Posnanie pour libérer le pays du joug prussien. Paysans et artisans prennent part à ce mouvement dirigé par la petite noblesse polonaise. En face du mouvement révolutionnaire démocratique, la noblesse tente d'arriver à une entente avec le roi de Prusse; d'autre part le roi de Prusse se voit obligé, devant la puissance de l'insurrection, de constituer une commission pour la réorganisation du grand-duché de Posnanie. Le général prussien Willisen réussit, grâce à des promesses, à amener les insurgés à déposer les armes et à conclure la convention de Jaroslawiec. Mais toutes les promesses en sont violées par la Prusse. Le 14 avril 1848, le roi de Prusse procède au partage du grand-duché de Posnanie en une province orientale polonaise, et une province occidentale « allemande » que ne concerne pas la réorganisation et qui est incorporée à la Confédération germanique. L'édit royal du 26 avril exclut d'autres territoires de la réorganisation. Étant donné cette mesure et les attaques continuelles des troupes prussiennes, les insurgés reprennent la lutte et battent les Prussiens à Miloslaw; mais ils doivent capituler le 9 mai 1848 devant une force supérieure. Le successeur de Willisen, le général von Pfuël, se distingue par la cruauté avec laquelle il fait pourchasser les insurgés.

questions sur lesquelles tout le monde a des idées claires). Une affaire aussi importante où *vous vous arrosez des droits* qui ne vous reviennent pas... » (*Interruption*).

Que doit-on dire à ce conseiller gouvernemental tout ce qu'il y a d'authentique, à ce fils du tapis vert, à cette âme loyale ? Il est comme ce provincial de la gravure de Cham, qui, arrivé à Paris après la révolution de février, voit sur les murs des affiches portant la mention : République française et qui va chez le procureur général pour dénoncer les séditeux qui se dressent contre le gouvernement du roi. L'homme avait dormi pendant tout ce temps-là.

M. Ritz aussi a dormi. Comme un coup de tonnerre ces mots : Commission d'enquête pour la Posnanie, le réveillent en sursaut, et, encore ivre de sommeil, l'homme suffoqué s'écrie : Voulez-vous vous arroger des droits qui ne vous reviennent pas ?

M. Duncker estime une commission d'enquête superflue « puisque la Commission de l'adresse doit exiger du ministère les éclaircissements nécessaires ». Comme si elle n'était pas là justement pour comparer les « éclaircissements du ministère » et l'état de fait.

M. Bloem parle de l'urgence de la proposition. L'affaire doit être réglée avant la discussion de l'adresse. On parle de commissions improvisées. Hier M. Hansemann a improvisé de même une question de confiance, et l'on a pourtant voté.

M. Hansemann, qui durant ce débat peu édifiant avait probablement réfléchi à son nouveau projet financier, fut, à l'énoncé de son nom, tiré brutalement de ses rêves sonnants et trébuchants. Il était évident qu'il ne savait même pas de quoi il était question. Mais il avait été nommé : il fallait qu'il parle. Il n'avait plus en mémoire que deux points de repère : le discours de son président Camphausen et celui de M. Ritz.

Après quelques mots vides sur la question de l'adresse, il composa avec les deux discours le chef-d'œuvre d'éloquence ci-dessous :

« Justement, le fait que l'on ne sache pas encore ce que la Commission aura à faire, s'il lui faudra envoyer certains de ses membres dans le grand-duché, si elle aura à s'occuper de ceci ou de cela, - voilà qui prouve la grande importance de la question qui nous occupe (!). La résoudre ici immédiatement signifie : trancher au pied levé une des questions politiques les plus importantes. Je ne crois pas que l'Assemblée prenne cette voie, j'ai confiance en elle : je la sais prudente, etc. »

Quel mépris M. Hansemann doit-il éprouver à l'égard de l'Assemblée pour lui infliger de tels raisonnements ! Nous voulons nommer une commission qui, peut-être, devra aller en Posnanie, peut-être n'y pas aller. C'est justement parce que nous ne savons pas si elle doit rester à Berlin ou aller en Posnanie que la question de savoir si une commission doit être nommée ou non est de *grande importance*. C'est parce qu'elle est d'une grande importance qu'elle est une des questions *politiques les plus importantes* !

Mais M. Hansemann garde présentement pour lui cette question politique « la plus importante », comme M. Camphausen l'avait fait pour son principe politique. Encore une fois, un peu de patience !

L'effet de la logique hansemannienne est tellement foudroyant que tous réclament aussitôt à cor et à cris la conclusion. Et voilà que se déroule la scène suivante :

M. Jung demande la parole contre la conclusion.

Le président : il me paraît inadmissible d'accorder la parole sur ce point.

M. Jung : Il est partout d'usage d'avoir le droit de parler contre la conclusion.

M. Temme lit le paragraphe 42 du règlement provisoire des débats, d'après lequel M. Jung a raison et le président a tort.

M. Jung obtient la parole : Je suis contre la conclusion parce que le ministre a eu le dernier mot. La parole du ministre est de la plus grande importance parce qu'elle entraîne un grand parti d'un seul côté, parce qu'un grand parti n'aime pas désavouer un ministre...

Un oho ! oho ! prolongé et général. Un vacarme terrible s'élève à droite.

M. le magistrat Moritz, de sa place : Je propose que Jung soit rappelé à l'ordre, il s'est rendu coupable *d'attaques personnelles contre toute l'Assemblée* (!).

Une autre voix de la « droite » crie : Je m'associe à cette proposition et je proteste contre...

Le vacarme grandit. Jung s'égosille tant qu'il peut, mais il est impossible de dominer le bruit. Il somme le président de lui conserver la parole.

Le président : L'Assemblée ayant jugé, ma fonction est terminée (!!)

M. Jung : L'Assemblée n'a pas jugé; il faut d'abord que vous la fassiez voter dans les formes.

M. Jung doit se retirer. Le bruit ne s'apaise pas, tant qu'il ne quitte pas la tribune.

Le président : Le dernier orateur *semble* (!) s'être prononcé contre la conclusion. La question se pose de savoir si quelqu'un veut encore parler en faveur de la conclusion.

M. Reuter : Le débat sur la conclusion ou la non-conclusion nous a déjà pris 15 minutes : n'allons-nous pas l'abandonner ?

Là-dessus, l'orateur insiste encore sur l'urgence de la commission à nommer, ce qui oblige M. Hansemann à intervenir à nouveau et à donner enfin des éclaircissements sur sa « question politique des plus importantes ».

M. Hansemann : Messieurs ! Il s'agit d'une des plus *grandes questions politiques*, à savoir si l'Assemblée a envie de s'engager dans une voie qui peut *la mêler à des conflits importants*.

Enfin ! M. Hansemann, en Duchâtel conséquent, déclare de nouveau que la question était une question de confiance. Toutes les questions n'ont pour lui que cette unique signification : être des questions de confiance, et la question de confiance est naturellement pour lui « la question politique la plus grande de toutes » !

Cette fois, M. Camphausen ne semble pas content de cette méthode simple et expéditive. Il prend la parole :

« Il faut remarquer que l'Assemblée pourrait être déjà renseignée (sur la Posnanie), s'il avait plu au député de déposer une interpellation (mais on voudrait se faire soi-même une opinion). Ce serait la manière la plus rapide d'obtenir des éclaircissements (mais quelle sorte d'éclaircissements ?) ... Je termine en déclarant que la proposition tout entière ne vise à rien d'autre qu'à amener l'Assemblée à trancher la question de savoir si nous devons constituer des commissions d'enquête dans tel ou tel but; je suis tout à fait d'accord pour que cette question soit mûrement réfléchie et examinée, mais non pour qu'elle soit aussi soudainement mise ici en discussion. »

Voilà donc « le principe politique important », la question de savoir si l'Assemblée ententiste a le droit de constituer des commissions d'enquête ou si elle veut se le refuser !

Les Chambres françaises et anglaises ont de tout temps constitué de telles commissions (*select committees*) d'enquête (*enquête**, *parliamentary inquiry*) et des ministres soucieux de correction n'y ont jamais vu d'inconvénient. Sans de telles commissions la responsabilité ministérielle est un mot creux. Et M. Camphausen conteste ce droit aux ententistes !

En voilà assez. Parler est facile, mais voter est difficile. On arrive à la conclusion; on veut voter : difficultés, doutes, subtilités et scrupules innombrables se font jour. Mais nous les épargnons à nos lecteurs. Après bien des parolotes, la proposition de Parrisius est rejetée et la proposition de Reuter est envoyée aux commissions. Que ses cendres reposent en paix.

La question de l'adresse

n°8, 8 juin 1848

Cologne, 7 juin

L'Assemblée de Berlin a donc décidé de présenter une adresse au roi pour donner au ministère l'occasion d'exprimer ses vues et de justifier sa gestion. Ce ne doit pas être une adresse de remerciement dans l'ancien style de la Diète provinciale, même pas un témoignage de respect : Sa Majesté, suivant l'aveu du plus illustre de ses « responsables » offre l'occasion « la plus pertinente » et la « meilleure » de mettre en « harmonie » les principes de la majorité et ceux du ministère.

Si de ce fait, la personne du roi est un simple moyen d'échange - nous renvoyons à nouveau aux propres paroles du président du Conseil - servant à négocier la véritable affaire, sa personne n'est nullement indifférente pour la forme du débat. Premièrement, les représentants de la volonté du peuple seront mis directement en relation avec la Couronne et l'on peut très facilement en déduire, ainsi que du débat sur la question de l'adresse lui-même, une reconnaissance de la théorie de la conciliation et un renoncement à la souveraineté du peuple. Mais, deuxièmement, on ne pourra pas parler au chef de l'État à qui il faut marquer du respect comme si on s'adressait directement aux ministres. On s'exprimera avec une grande retenue, procédant plus par allusions que par déclarations directes, et, finalement, il dépendra encore de la décision du ministère de savoir s'il estime qu'un léger blâme est compatible avec la poursuite de son activité. Or les points difficiles, ceux qui soulignent avec le plus de vigueur les oppositions, ne seront pas abordés, ou ne le seront que superficiellement, dans la mesure du possible. Alors on pourra facilement éveiller la crainte d'une rupture prématurée avec la Couronne, ce qui entraînerait peut-être des conséquences graves. Elle se dissimulera derrière l'assurance que l'on ne veut pas anticiper sur une discussion ultérieure approfondie des différentes questions.

C'est ainsi qu'un respect sincère, soit de la personne du monarque, soit du principe monarchique en général, puis le souci d'aller trop loin, la peur des tendances anarchistes offriront au ministère d'inestimables avantages lors du débat sur l'adresse, et c'est avec raison que M. Camphausen pouvait qualifier cette occasion de « pertinente », d'« excellente » pour obtenir une forte majorité.

On se demandera si les représentants du peuple sont disposés à adopter cette position dépendante et soumise. L'Assemblée constituante s'est déjà beaucoup compromise en ne demandant pas, de sa propre initiative, des comptes aux ministres sur leur gouvernement provisoire. Ç'aurait dû être sa première tâche, c'est soi-disant pour appuyer les ordonnances du gouvernement sur la volonté populaire indirecte, qu'elle a été convoquée si tôt. À vrai dire, après s'être réunie, elle ne semble être là que pour « s'entendre avec la Couronne sur une constitution que l'on espère durable. »

Or au lieu de proclamer de prime abord sa véritable mission en agissant ainsi, l'Assemblée a dû supporter l'humiliation d'être contrainte par les ministres d'accepter un rapport d'activité. Il est frappant que pas un de ses membres n'ait opposé à la proposition de former une commission de l'adresse, l'exigence que le ministère, sans une « occasion » particulière, ne se présente devant la Chambre que pour répondre de son actuelle gestion. Et c'était pourtant le seul argument frappant à opposer à l'adresse; quant aux autres motifs, les ministres étaient parfaitement dans leur droit.

Friedrich Engels : Nouveau partage de la Pologne

n°9, 9 juin 1848

Cologne, 8 juin

Septième partage de la Pologne¹

La nouvelle ligne de démarcation² de M. von Pfuel en Posnanie constitue une nouvelle spoliation de la Pologne. Elle limite le territoire « à réorganiser » à moins d'un tiers du grand-duché et joint à la Confédération germanique³ le territoire de beaucoup le plus grand de la Grande Pologne. Ce n'est que dans une étroite bande de terrain, le long de la frontière russe, que la langue et la nationalité polonaises seront reconnues. Elle comprend les arrondissements de Wreschen et de Pleschen et en partie, ceux de Mogilno, Wongrowiec, Gnesen, Schroda, Schrimm, Kosten, Fraustadt, Kröben, Krotoschin, Adelnau et Schildberg L'autre moitié de ces arrondissements, ainsi que ceux de Buk, Posen, Obornik, Samter, Birnbaum, Meseritz, Bomst, Czarnikow, Chodziansen, Wirsitz, Bromberg, Schubin, Inowroclaw seront transformés, par un décret de M. von Pfuel, en terre allemande. Et pourtant, il ne souffre aucun doute que même dans ce « territoire de la Confédération germanique », la majorité des habitants parle polonais.

L'ancienne ligne de démarcation donnait au moins aux Polonais la Warta pour frontière. La nouvelle réduit de nouveau d'un quart le territoire à réorganiser. Le prétexte, c'est d'une part « le désir » du ministre de la Guerre d'exclure de la réorganisation la région qui entoure la forteresse de Posen dans un rayon de 3 à 4 lieues, d'autre part la demande de rattachement à l'Allemagne faite par différentes villes telles qu'Ostrowo, etc...

En ce qui concerne le désir du ministre de la Guerre, il est tout naturel.

On commence par extorquer la ville et la forteresse de Posen située à dix lieues en plein pays polonais, puis, pour ne pas être gêné dans la jouissance du territoire extorqué, on trouve souhaitable le vol d'un nouveau rayon de trois lieues.

Ceci amènera encore toutes sortes de petites retouches pour arrondir ce territoire et l'on aura ainsi une excellente occasion de repousser la frontière allemande de plus en plus vers la frontière russo-polonaise.

Quant au désir de rattachement des villes « allemandes », voici ce qu'il en est. Dans toute la Pologne, ce sont des Allemands et des Juifs qui forment la souche de la bourgeoisie industrielle et commerçante; ce sont les descendants d'immigrants qui, la plupart du temps, ont fui leur pays à cause des persécutions religieuses. Ils ont fondé des villes au cœur du territoire polonais, et depuis des siècles ils en ont vécu toutes les vicissitudes. Ces Allemands et ces Juifs, importante minorité, cherchent à mettre à profit la situation provisoire du pays pour s'élever au pouvoir. Ils en appellent à leur qualité d'Allemands; ils sont aussi peu Allemands que les Allemands d'Amérique. Si on les incorpore à l'Allemagne, on opprime la langue et la nationalité de plus de la moitié de la population polonaise de Posnanie et justement de cette partie de la province où l'insurrection nationale s'est manifestée avec le plus de violence et d'énergie : les arrondissements de Buk, Samter, Posen, Obornik.

M. von Pfuel déclare qu'il considérera la nouvelle frontière comme définitive dès que le ministère l'aura ratifiée. Il ne parle ni de l'Assemblée ententiste, ni de l'Assemblée nationale qui ont pourtant leur mot à dire quand il s'agit de déterminer les frontières de l'Allemagne. Mais soit, le ministère peut, les ententistes peuvent, l'Assemblée de Francfort peut ratifier le décret de M. von Pfuel, la ligne de démarcation n'est pas « définitive » tant que deux autres puissances ne l'ont pas ratifiée : le peuple allemand et le peuple polonais.

¹ Les sept partages de la Pologne sont ceux de 1772, 1792 et 1794, la création du grand-duché de Varsovie par Napoléon, puis les décisions du Congrès de Vienne, l'annexion de l'État libre de Cracovie par l'Autriche en 1846 et l'incorporation à la Prusse de la majeure partie du grand-duché de Posnanie, qui eut lieu en quatre étapes (14 et 22 avril, 2 mai et 4 juin) et fut ratifiée par la Diète fédérale et l'Assemblée nationale de Francfort.

² Après la répression sanglante de l'insurrection, la ligne de démarcation fut reculée de plus en plus à l'est et finit par englober la plus grande partie du grand-duché de Posnanie.

³ La Confédération germanique instituée en 1815 par les traités de Vienne comprenait trente-neuf États. Elle était présidée par l'empereur d'Autriche et n'était qu'une association de souverains. L'Autriche en faisait partie pour ses possessions de langue allemande et la Bohême, la Prusse pour la majeure partie de son territoire.

Le bouclier de la dynastie¹

n°10, 10 juin 1848

Cologne, 10 juin

Ainsi que l'annoncent des feuilles allemandes² le 6 de ce mois, M. Camphausen a vidé son cœur débordant devant ses « ententistes ». Il a tenu « un discours moins brillant que *jaillissant du plus profond de son cœur*, discours qui rappelle saint Paul quand il dit : « Et quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas l'amour, je ne suis qu'un airain sonnante³. » Son discours était riche de ce mouvement sacré que nous appelons amour. En proie à l'inspiration, il s'adressait à des inspirés, les applaudissements n'en finissaient pas... et une interruption de séance assez longue fut nécessaire pour s'abandonner pleinement à l'impression qu'il avait produite et s'en pénétrer. »

Et quel était le héros de ce discours jaillissant du cœur et débordant d'amour ? Quel était le sujet qui inspirait tellement M. Camphausen, dont il parla avec inspiration à des inspirés ? Qui était l'Énée de cette Énéide du 6 juin ?

Personne d'autre que le *prince de Prusse*⁴ !

Que l'on relise dans le compte-rendu sténographique comment le lyrique président du Conseil décrit les pérégrinations du moderne fils d'Anchise, comment, lorsque vint le jour, « où la sainte Ilion périt et Priam et le peuple du roi à la bonne pique⁵ », comment après la chute de la Troie des hobereaux, après avoir erré à travers les terres et les mers, il fut rejeté sur le rivage de la moderne Carthage et reçu avec beaucoup d'amitié par la reine Didon; comment son sort fut plus heureux que celui d'Énée l° « car il se trouva un Camphausen qui releva Troie autant qu'il était possible, et redécouvrit le sacro-saint « terrain juridique »; comment Camphausen fit enfin retourner son Énée à ses pénates et comment la joie maintenant règne de nouveau sous les portiques de Troie. Il faut lire tout cela et les innombrables fioritures poétiques qui l'accompagnent, pour sentir ce que signifie un inspiré parlant à des inspirés.

D'ailleurs toute l'épopée sert à M. Camphausen de prétexte à un éloge dithyrambique de lui-même et de son propre ministère. « Oui, s'écrie-t-il, nous avons cru qu'il était dans l'esprit de la Constitution de nous mettre à la place d'une haute personnalité, de nous poser comme les personnalités destinées à attirer sur elles toutes les attaques... C'est ce qui est arrivé. Nous nous sommes mis devant la dynastie comme un bouclier et nous avons détourné sur nous tous les périls et toutes les attaques. »

Quel compliment pour la « haute personnalité », quel compliment pour la « dynastie » ! Sans M. Camphausen et ses six paladins, la dynastie était perdue. Pour quelle dynastie vigoureuse, « profondément enracinée dans le peuple », M. Camphausen doit-il tenir la maison de Hohenzollern pour parler ainsi ! Certes, si M Camphausen avait parlé « avec moins d'inspiration à des inspirés », s'il avait été moins riche de « ce mouvement sacré que nous appelons amour », ou bien si seulement il avait laissé parler son Hansemann qui se contente « d'airain sonnante », cela aurait mieux valu pour la dynastie !

« Toutefois, Messieurs, je ne m'exprime pas avec une fierté provocante, mais avec une humilité née de la conscience que la haute tâche qui vous, qui nous incombe ne peut être accomplie que si l'esprit de charité et de conciliation descend sur cette Assemblée, que si nous y trouvons, avec votre équité, votre indulgence. »

M. Camphausen a raison d'implorer pour lui la charité et l'indulgence d'une Assemblée qui a tellement besoin elle-même de la charité et de l'indulgence du public !

¹ Ce titre est une allusion à une déclaration de Camphausen à l'Assemblée nationale prussienne : « Nous nous sommes mis devant la dynastie comme un bouclier (*Schild*) et nous avons détourné sur nous tous les dangers et toutes les attaques ».

² La *Kölnische Zeitung* du 9 juin 1848, n° 161, p. 4.

³ Saint-Paul : *Épître aux Corinthiens* (13.1-3).

⁴ Le prince de Prusse était le second fils du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse et de la reine Louise. À la mort de son père en 1840, comme son frère Frédéric-Guillaume IV n'avait pas d'enfant, il fut son successeur désigné avec le titre de « Prince de Prusse ». Il combattit les tendances libérales de la Diète prussienne et s'attira la haine du peuple, si bien que lors de la révolution de 1848, il dut se réfugier à Londres. Son palais fut déclaré bien national. Mais dès le début du mois de mai, le gouvernement Camphausen favorisa son rappel sans se soucier des protestations de la population de Berlin, indignée. Le 8 juin, il fit son apparition à l'Assemblée nationale prussienne en tant que député de l'arrondissement de Wirsitz. À la mort de son frère, il devint roi de Prusse sous le nom de Guillaume 1er et fut couronné empereur d'Allemagne le 18 janvier 1871 à Versailles.

⁵ « Un jour viendra où elle périra, la Sainte Ilion, et Priam et le peuple du roi à la bonne pique. » (*Iliade*, chant IV, 164-5 et chant VI, 448-9).

Friedrich Engels : Cologne¹ en danger

n°11, 11 juin 1848

Cologne, 10 juin

La Pentecôte, fête charmante, était arrivée, les champs verdoyaient, les arbres fleurissaient², et partout où il y a des gens qui confondent le datif et l'accusatif³ on se préparait à déverser, en un seul jour, le Saint-Esprit de la réaction sur toutes les provinces.

Le moment est bien choisi. À Naples, les lieutenants de la garde et les lansquenets suisses ont réussi à étouffer la jeune liberté dans le sang du peuple. En France, une assemblée de capitalistes met à la République le bâillon de lois draconiennes⁴ et nomme commandant de Vincennes le général Perrot qui, le 23 février, de l'hôtel Guizot donna l'ordre de tirer. En Angleterre et en Irlande, on jette en masse chartistes et *repealers*⁵ en prison et on disperse à l'aide de dragons des meetings désarmés. À Francfort, l'Assemblée nationale institue maintenant elle-même le triumvirat⁶ proposé par feu la Diète fédérale et repoussé par le Comité des Cinquante⁷. À Berlin la droite triomphe coup sur coup grâce à sa supériorité numérique et au tambourinage des pupitres⁸, et le prince de Prusse en faisant son entrée dans la « propriété de toute la nation »⁹ déclare la révolution nulle et non avenue.

Dans la Hesse rhénane, des troupes se concentrent. Les héros qui ont gagné leurs éperons en luttant dans la région de Constance contre les francs-tireurs¹⁰ encerclent Francfort. Berlin est cerné, Breslau est cerné et nous allons parler bientôt de la tournure que prendront les événements en Rhénanie.

La réaction se prépare à porter un grand coup.

Tandis qu'on se bat dans le Schleswig, tandis que la Russie envoie des notes menaçantes et concentre trois fois cent mille hommes autour de Varsovie, la Prusse rhénane est inondée de troupes, bien que les bourgeois de la Chambre de Paris recommencent déjà à proclamer « la paix à tout prix ».

En Prusse rhénane, à Mayence et à Luxembourg se trouvent cantonnés, (d'après la *Deutsche Zeitung*¹¹), 14 régiments complets d'infanterie (les 13°, 15°¹², 16°, 17°, 25°, 26°, 27°, 28°, 30°, 34°, 35°, 38°, 39° et 40°), c'est-à-dire un tiers de toute l'infanterie prussienne de ligne et de la garde (45 régiments). Une partie de ces troupes est sur pied de guerre et les autres sont renforcées par l'incorporation du tiers des réserves. En sus - trois régiments de uhlans, deux de hussards et un de dragons, auxquels s'ajoutera encore sous peu un régiment de cuirassiers. À cela s'ajoute

¹ Cologne était située dans les territoires de la région du Rhin (comprenant la Westphalie, le grand-duché de Berg, une grande partie de la rive gauche du Rhin) donnés à la Prusse par les traités de Vienne. Ces provinces rhénanes, après avoir été soumises au régime d'une administration française plus libérale, et du Code civil, ne se plièrent que de mauvaise grâce à la rigueur du système prussien.

² C'est par ce vers que commence le poème de Goethe : « Reineke Fuchs ».

³ Cette faute est fréquente, en particulier dans la région de Berlin.

⁴ Le 4 mai, se réunit l'Assemblée nationale issue des élections générales au suffrage direct. Elle exclut aussitôt de la Commission exécutive qu'elle nomma les représentants du prolétariat : Louis Blanc et Albert. Le 15 mai, le prolétariat envahit l'Assemblée nationale pour déposer une pétition en faveur de la Pologne. La Commission exécutive, promulgua peu après une série de décrets dont l'un, loi martiale, prévoyait la condamnation à douze ans de prison et à la privation des droits civiques de tout citoyen ayant fait partie d'un attroupement armé qui ne se serait pas dispersé à la première sommation. Il suffisait d'un seul homme armé pour que l'attroupement fût réputé armé.

⁵ Partisans de l'abrogation de l'Acte d'Union voté en 1800, qui supprimait le Parlement irlandais et soumettait étroitement l'Irlande à l'Angleterre.

⁶ Le Comité des Cinquante repoussa la proposition de la Diète de créer un directoire de trois hommes qui devait constituer le pouvoir central du Deutscher Bund. En juin 1848, une commission élue par l'Assemblée nationale de Francfort fit la même proposition. À la suite de la discussion, l'Assemblée adopta le 28 juin 1848 un décret créant un pouvoir central provisoire, et qui se composait du vicair d'Empire et du ministère d'Empire.

⁷ Le Comité des Cinquante est une commission exécutive de cinquante membres nommée par le Parlement préparatoire pour s'entendre avec la Diète qui continuait d'exister, contre la volonté des républicains.

⁸ Signes de désapprobation.

⁹ Pendant la révolution de mars à Berlin des ouvriers en armes avaient inscrit ces mots sur les murs du palais du prince de Prusse en fuite. Des inscriptions semblables furent faites par les révolutionnaires sur d'autres monuments publics.

¹⁰ Il s'agit de la répression du soulèvement républicain du Bade en avril 1848, dirigé par les démocrates petits bourgeois Hecker et Struve. La lutte eut pour théâtre le « Seekreis » (région autour de la ville et du lac de Constance) et la Forêt-Noire.

¹¹ La *Deutsche Zeitung* était un quotidien bourgeois libéral qui soutenait la monarchie constitutionnelle. Elle prit parti pour l'unification de l'Allemagne sous l'égide de la Prusse. Elle parut de 1847 à 1850. Son rédacteur en chef était l'historien Gervinus.

¹² Ce n'est pas tout à fait exact. Le 13° R.I., partiellement, et le 15°, complètement, sont cantonnés en Westphalie, mais peuvent être ici en quelques heures de train. (F.E.)

la majeure partie des 7^e et 8^e brigades d'artillerie dont la moitié a été mobilisée (c'est-à-dire portée de 19 à 121 chevaux par batterie ou de 2 à 8 canons attelés). Pour Luxembourg et Mayence, on a, de plus, formé une troisième compagnie. Ces troupes sont disposées en un grand arc de cercle qui va de Cologne et Bonn par Coblenz et Trèves en direction de la frontière française et luxembourgeoise. Toutes les forteresses sont armées, les fossés palissadés, les arbres des glacis rasés, soit complètement, soit dans la ligne du tir des canons.

Et quel est l'aspect de la ville ici, à Cologne ?

Les forts de Cologne sont complètement armés. Les plates-formes sont mises en place, les embrasures ouvertes. Les pièces sont en ligne et mises en batterie. Tous les jours, de 6 heures du matin à 6 heures du soir on y travaille. On dit même que les canons ont été transportés de nuit hors de la ville, leurs roues enveloppées, pour éviter le moindre bruit.

On a commencé à armer le rempart à la tour de Bayen et on en est déjà au bastion n° 6, c'est-à-dire à la moitié de l'enceinte. Dans le 1° secteur, 20 canons sont déjà en batterie.

Au bastion n° 2, (à la porte Saint-Séverin), les canons sont placés au-dessus de la porte. Il suffira de leur faire décrire un demi-tour pour bombarder la ville.

La meilleure preuve que ces armements ne sont pas dirigés contre un ennemi extérieur mais en réalité *contre Cologne elle-même*, c'est le fait qu'ici les arbres du glacis n'ont été abattus nulle part. Pour le cas où les troupes devraient quitter la ville et se réfugier dans les forts, les canons du rempart ont été rendus inutilisables en direction des forts, alors que, des forts, rien n'empêche les mortiers, les obusiers et les pièces de vingt-quatre de lancer des obus et des bombes, par-dessus les arbres, sur la ville. Les forts ne sont éloignés du rempart que de 1.400 pas, ce qui permet aux forts de lancer à volonté des bombes qui portent à 4.000 pas sur toutes les parties de la ville.

Voici maintenant les mesures directement dirigées contre la ville.

L'*arsenal* face au siège du gouvernement a été vidé. Les fusils ont été bien emballés pour ne pas attirer l'attention, et transportés dans les forts.

Dans des *caisses à fusils* on transporte en ville des munitions d'artillerie, et on les dépose dans les magasins militaires invulnérables, situés le long du rempart.

Pendant que nous écrivons ces lignes, on distribue à *l'artillerie des fusils et des baïonnettes*, bien que l'on sache qu'en Prusse l'artillerie n'a pas été exercée à s'en servir.

L'infanterie se trouve déjà partiellement dans les forts. Tout Cologne sait, qu'avant hier on a distribué 5.000 cartouches à balles par compagnie.

On a pris les dispositions suivantes en cas de heurts avec le peuple.

À la première alerte la 7° compagnie d'artillerie (de forteresse) se dirige vers les forts.

La batterie n° 37 se poste également devant la ville. Cette batterie a déjà son « armement de campagne » au complet.

Les 5° et 8° compagnies d'artillerie restent momentanément en ville. Ces compagnies ont 20 coups dans chaque coffre à munitions.

Les hussards quittent Deutz pour Cologne.

L'infanterie occupe le Nouveau Marché, la Porte du Coq et la Porte d'honneur pour couvrir la retraite des troupes hors de la ville, et se réfugie ensuite, elle aussi, dans les forts.

De plus, tous les officiers supérieurs mettent tout en œuvre pour inculquer aux troupes une haine digne de la vieille Prusse contre le nouvel ordre de choses. Étant donné qu'actuellement la réaction s'épanouit, rien n'est plus facile, sous le couvert d'un discours contre les agitateurs et les républicains, de faire accepter les attaques les plus haineuses contre la révolution et la monarchie constitutionnelle.

Par ailleurs Cologne justement n'a jamais été plus calme que dans la dernière période. En dehors d'un attroupement sans importance devant la maison du Président du gouvernement et d'une bagarre au Marché au foin, il ne s'est produit, depuis quatre semaines, aucun incident qui eût alerté même la milice civique. Toutes ces mesures ne sont donc nullement justifiées.

Nous le répétons : après ces mesures qui seraient autrement tout à fait incompréhensibles, après les concentrations de troupes autour de Berlin et de Breslau qui nous sont confirmées par des lettres, après que la Rhénanie, si détestée des réactionnaires, ait été inondée de soldats, nous ne pouvons plus douter que la réaction ne prépare un grand *coup* * général.

Le déclenchement semble être fixé, ici à Cologne, au *lundi de Pentecôte*. On répand intentionnellement le bruit que tout se « déchaînera » ce jour-là. On s'efforcera de provoquer un petit scandale pour faire aussitôt entrer les troupes en action, menacer la ville de bombardement, désarmer la milice, enfermer les principaux agitateurs; bref, pour nous infliger les mauvais traitements subis déjà par Mayence et Trèves.

Nous mettons sérieusement les ouvriers de Cologne en garde contre ce piège que leur tend la réaction. Nous les prions instamment de ne pas donner au parti du féodalisme prussien le moindre prétexte pour mettre Cologne sous le despotisme des lois martiales. Nous les prions de laisser passer dans le calme le plus complet les deux jours de la Pentecôte et de déjouer ainsi tout le plan des réactionnaires.

Si nous fournissons à la réaction un prétexte pour nous attaquer, nous sommes perdus, nous subirons le sort des Mayençais. Si nous l'obligeons à nous attaquer et si vraiment elle ose passer à l'attaque, les Coloniais auront l'occasion de démontrer qu'eux non plus n'hésitent pas un instant à risquer leur vie pour les conquêtes du 18 mars.

Post-scriptum. On vient de donner les ordres suivants :

Pour les deux *jours de la Pentecôte* il n'y aura pas de mot de passe (alors qu'il est habituellement donné avec beaucoup de solennité). Les troupes restent *consignées dans les casernes* où le mot de passe sera communiqué aux officiers.

Les compagnies de forteresses de l'artillerie, et l'infanterie cantonnée dans les forts reçoivent, à partir d'aujourd'hui, en plus de leur ration habituelle, quatre jours de pain d'avance, si bien qu'*elles seront toujours approvisionnées pour 8 jours*.

L'artillerie s'exerce dès ce soir à 7 heures à tirer au fusil.

Déclaration d'incompétence des assemblées de Francfort et de Berlin

n°12-13, 13 juin 1848

Cologne, 11 juin

Les deux assemblées, celle de Francfort et celle de Berlin, ont fait inscrire, avec solennité, au procès-verbal leur déclaration d'incompétence. L'une, par son vote dans la question du Schleswig-Holstein, reconnaît la Diète fédérale comme autorité supérieure¹. L'autre, en décidant d'accepter l'ordre du jour motivé contre la proposition² du député Berends, non seulement désavoue la révolution, mais reconnaît expressément n'avoir été convoquée que pour s'entendre sur la Constitution, admettant ainsi le principe fondamental du projet de Constitution déposé par le ministère Camphausen. Les deux assemblées ont donné la mesure de leur juste valeur. Toutes deux sont incompétentes.

¹ Le 9 juin 1848, l'Assemblée nationale repoussa une proposition déclarant que le futur traité de paix avec le Danemark était de sa compétence. Elle évita ainsi de trancher dans la question du Schleswig-Holstein et laissa à la Diète fédérale les mains libres.

² Voir plus loin le débat sur la méconnaissance de la révolution.

Friedrich Engels : Le débat sur la révolution à Berlin

n°14, 14 juin 1848

Cologne, 13 juin

L'Assemblée ententiste s'est enfin prononcée catégoriquement. Elle a désavoué la révolution et adopté la théorie de l'entente.

L'état de choses sur lequel elle avait à se prononcer est le suivant :

Le 18 mars le roi promit une Constitution, introduisit la liberté de la presse avec cautionnement¹, et dans une série de propositions, se déclara pour l'unité d'une Allemagne absorbée par la Prusse.

Tel était le contenu véritable des concessions du 18 mars. Que les Berlinoises s'en soient déclarés satisfaits, qu'ils se soient rassemblés devant le château pour en remercier le roi, voilà qui prouve le plus clairement du monde la nécessité de la révolution du 18 mars. Il fallait « révolutionner » non seulement l'État, mais également les citoyens de l'État. Le sujet de Sa Majesté ne pouvait faire peau neuve que dans un sanglant combat libérateur.

Le « malentendu » que l'on connaît, provoqua la révolution. Certes il y eut un malentendu. L'attaque des soldats, la poursuite du combat 16 heures durant, la nécessité pour le peuple d'obtenir par la force le retrait des troupes - voilà qui prouve assez que le peuple s'était complètement *mépris* sur les concessions du 18 mars.

Les résultats de la révolution étaient les suivants : d'un côté l'armement du peuple, le droit d'association, la souveraineté du peuple effectivement conquise; de l'autre, le maintien de la monarchie et le ministère Camphausen-Hanseman, c'est-à-dire le gouvernement des représentants de la haute bourgeoisie.

La révolution avait donc deux séries de résultats qui devaient nécessairement diverger. Le peuple avait vaincu, il avait conquis des libertés de caractère démocratique incontestable, mais dans l'immédiat, le pouvoir passa non dans ses mains, mais dans celles de la grande bourgeoisie.

En un mot, la révolution n'était pas terminée. Le peuple avait laissé faire un ministère de grands bourgeois et les grands bourgeois manifestèrent aussitôt leurs tendances en proposant une alliance à la vieille noblesse prussienne et à la bureaucratie. Arnim, Kanitz, Schwerin entrèrent dans le ministère.

La haute bourgeoisie, depuis toujours contre-révolutionnaire a, par peur du peuple, c'est-à-dire des ouvriers et de la bourgeoisie démocrate, conclu une alliance offensive et défensive avec la réaction.

Les partis réactionnaires unis ont engagé le combat contre la démocratie en *mettant en question la révolution*. On nia la victoire du peuple; on fabriqua la célèbre liste des « 17 morts de l'armée² »; on noircit de toutes les manières possibles les combattants des barricades. Ce n'était pas encore assez. Le ministère fit réunir pour de bon la Diète unifiée convoquée avant la révolution, et établir *post festum* le passage légal de l'absolutisme à la Constitution. Par là même, il niait la révolution. De plus il inventa la théorie de l'entente, nia ainsi, une fois de plus, la révolution et en même temps la souveraineté du peuple.

La révolution fut donc réellement mise en question, et ce fut possible parce qu'elle n'était qu'une demi-révolution, le début seulement d'un long mouvement révolutionnaire.

Nous ne pouvons étudier en détail pourquoi et dans quelle mesure la domination actuelle de la haute bourgeoisie en Prusse est une étape nécessaire sur la voie de la démocratie, ni pourquoi la haute bourgeoisie, dès qu'elle fut montée sur le trône, prit le parti de la réaction. Pour l'instant nous nous contentons de rapporter le fait.

L'Assemblée ententiste avait donc à déclarer si oui ou non elle reconnaissait la révolution.

Mais reconnaître la révolution dans ces conditions, cela signifiait reconnaître l'aspect démocratique de la révolution devant la haute bourgeoisie qui voulait la confisquer.

Reconnaître la révolution, cela signifiait à ce moment-là, reconnaître justement *qu'elle était restée à mi-chemin* et ainsi reconnaître le mouvement démocratique dirigé contre une partie des résultats de la révolution. Cela signifiait reconnaître que l'Allemagne est prise dans un mouvement révolutionnaire dans lequel le ministère Camphausen, la théorie de l'entente, les élections au suffrage indirect, la domination des grands capitalistes et les débats de l'Assemblée elle-même, peuvent, certes, constituer des étapes inévitables, mais, en aucune façon, des résultats définitifs.

¹ Les rédacteurs en chef des journaux politiques devaient déposer une caution pour garantir qu'ils ne publieraient rien qui puisse déplaire aux autorités; ce système des amendes qui remplaça la censure préalable, abolie officiellement en 1848, ne fut supprimé en Allemagne que par la loi sur la presse de 1874.

² Le 24 mars 1848 eurent lieu les obsèques des militaires qui, suivant les indications officielles, avaient été tués le 18 mars; c'est-à-dire 15 soldats et 2 sous-officiers. À vrai dire, il y avait eu beaucoup plus de tués parmi les militaires le 18 mars; la plupart avaient été enterrés discrètement à Spandau. Ces mesures permettaient de masquer l'importance des émeutes du 18 mars et de dissimuler le fait que les troupes prussiennes, battues par le peuple de Berlin, avaient été contraintes de battre en retraite.

Le débat à la Chambre sur la reconnaissance de la révolution fut mené des deux côtés avec beaucoup d'envergure et d'intérêt, mais avec un manque étonnant d'esprit. Il est difficile de rencontrer lecture plus lassante que cette discussion diffuse, interrompue à chaque instant par le bruit ou des subtilités de règlement. Au lieu de la grande lutte passionnée des partis, un calme froid, qui menace à chaque instant de sombrer dans le ton de la conversation; au lieu de la causticité mordante de l'argumentation, un verbiage prolix et confus se perdant dans le détail; au lieu d'une riposte décisive, d'ennuyeux sermons sur l'essence et la nature de la morale.

La gauche, elle non plus, ne s'est pas particulièrement distinguée au cours du débat. La plupart de ses orateurs se répètent les uns les autres; aucun n'ose résolument serrer de près la question et se déclarer ouvertement révolutionnaire. Si les combattants du 18 mars n'avaient pas montré plus d'énergie et de passion, l'Allemagne serait bien bas.

Friedrich Engels : Le débat sur la révolution à Berlin

n°15, 15 juin 1848

Cologne, 14 juin

Le député Berends de Berlin ouvrit le débat en présentant une motion.

« L'Assemblée, reconnaissant la révolution, déclare que les combattants des 18 et 19 mars ont bien mérité de la patrie. »

La forme de la motion, la rédaction, reprise de la grande Révolution française, d'un laconisme digne des anciens Romains, convenait parfaitement.

La manière dont M. Berends développa sa motion convenait par contre beaucoup moins. Il ne parla pas en révolutionnaire mais en conciliateur. Il devait se faire le porte-parole de la colère des combattants des barricades, et il parla d'un ton doctoral, indifférent et sec, comme s'il enseignait encore à l'Association des artisans de Berlin. Il avait une cause très simple et très claire à défendre, et son exposé est ce qu'on peut lire de plus embrouillé.

M. Berends commence :

« Messieurs ! La reconnaissance de la révolution est tout à fait dans la nature des choses (!). Notre Assemblée constitue en elle-même une reconnaissance éloquente du grand mouvement qui s'est étendu à toute l'Europe civilisée. L'Assemblée est issue de cette révolution, son existence constitue donc pratiquement la reconnaissance de la révolution. »

Premièrement : Il ne s'agit nullement de reconnaître en général comme un fait le « grand mouvement qui s'est étendu à toute l'Europe civilisée » ; ce serait superflu et ne signifierait rien. Il s'agit au contraire de reconnaître comme une révolution authentique et réelle les combats de rues de Berlin, alors qu'on les fait passer pour une émeute.

Deuxièmement : L'Assemblée de Berlin est sans doute, par un certain côté, une « reconnaissance de la révolution » dans la mesure où, sans les combats de rues de Berlin, on aurait mis sur pied une Constitution, non pas « issue d'une entente », mais tout au plus octroyée. Or, par la manière dont elle a été convoquée, par le mandat que lui ont donné la Diète unifiée et le ministère, elle équivaut à une *négation* de la révolution. Une assemblée qui se trouve « sur un terrain révolutionnaire » ne pratique pas l'entente, elle décrète.

Troisièmement : L'Assemblée a déjà, dans le vote sur l'adresse, reconnu la théorie de l'entente, elle avait déjà renié la révolution en votant contre le cortège qui devait se rendre sur la tombe des combattants¹. Elle a renié la révolution rien qu'en « siégeant » à côté de l'Assemblée de Francfort.

Cette fois-ci, alors que l'Assemblée devait se prononcer ouvertement, la proposition de M. Berends, déjà en fait deux fois rejetée ne pouvait qu'échouer.

L'Assemblée était, une fois pour toutes, réactionnaire; le peuple n'avait plus rien à attendre d'elle : c'était un fait établi; par conséquent, l'intérêt de la gauche était que la minorité en faveur de la proposition fût la plus réduite possible et ne comprît que les membres les plus résolus.

M. Berends n'avait donc nullement besoin de se gêner. Il lui fallait se montrer le plus résolu, le plus révolutionnaire possible.

Au lieu de s'accrocher à l'illusion que l'Assemblée était une assemblée constituante et qu'elle entendait l'être, qu'elle se *tenait* sur le terrain de la révolution, il devait lui déclarer qu'elle avait déjà renié indirectement la révolution, et l'inviter à le faire maintenant ouvertement.

Mais ni lui, ni même les orateurs de la gauche en général n'ont suivi cette politique, la seule qui convient au parti démocratique. Ils s'abandonnèrent à l'illusion de pouvoir persuader l'Assemblée d'agir en assemblée révolutionnaire, de se lancer dans une action révolutionnaire. Ils ont donc fait des concessions, ils ont tout aplani, ils ont parlé de conciliation et ils ont ainsi renié *eux-mêmes* la révolution.

M. Berends continue donc, avec froideur, dans un style guindé, à laisser libre cours à ses réflexions sur les révolutions en général et sur celle de Berlin en particulier. Au cours de ses explications il en vient à l'objection selon laquelle la révolution était superflue puisque le roi avait déjà tout accordé auparavant. Il répond :

« Certes Sa Majesté le roi avait consenti beaucoup... mais était-elle parvenue ainsi à contenter le peuple ? Garantie nous était-elle donnée que cette promesse deviendrait réalité ? Je crois que cette garantie a été obtenue seulement... après le combat. Il est établi qu'une telle transformation de l'État ne peut se produire et se consolider que dans les grands bouleversements de la lutte : le 18 mars, l'armement du peuple - fait important - n'avait pas encore été accordé. C'est seulement lorsque le peuple a été armé qu'il s'est senti à l'abri de malentendus possibles... la lutte est donc (!) évidemment une sorte de phénomène

¹ Le 3 juin 1848 on discuta à l'Assemblée nationale prussienne la proposition de s'associer à la manifestation des étudiants qui se rendaient sur la tombe des victimes du 18 mars. Cette proposition fut repoussée à la majorité des voix.

naturel (!) mais un phénomène nécessaire... la catastrophe au cours de laquelle la transformation de la vie publique devient réalité, vérité. »

Il ressort clairement de cette explication longue, embrouillée, regorgeant de répétitions, que M. Berends est dans une totale confusion, quant aux résultats et à la nécessité de la révolution. Des résultats de la révolution, il ne connaît que la « garantie » des promesses du 18 et « l'armement » du peuple; il en établit la nécessité par la voie philosophique, en paraphrasant, une fois de plus, dans un style plus noble, la « garantie » et en assurant finalement qu'on ne peut accomplir de révolution sans révolution.

La révolution était nécessaire, sans doute cela signifie-t-il seulement qu'elle était nécessaire pour obtenir ce que nous avons obtenu maintenant. La nécessité de la révolution est en rapport direct avec ses résultats. Mais comme M. Berends ne les voit pas clairement, il doit naturellement avoir recours à des affirmations dithyrambiques pour établir la nécessité de la révolution.

Quels ont été ses résultats ? Certainement pas la « garantie » des promesses du 18, mais au contraire l'écroulement de ces promesses.

Le 18 on avait promis : une monarchie où la noblesse, la bureaucratie, les militaires et les curés restaient à la barre, mais où une Constitution octroyée et la liberté de la presse avec cautionnement, permettaient à la grande bourgeoisie d'en exercer un contrôle. Pour le peuple, des drapeaux, une flotte, un service militaire qui étaient allemands au lieu d'être prussiens.

La révolution a renversé toutes les forces de la monarchie absolue, nobles, bureaucrates, militaires et curés. Elle a porté au pouvoir exclusivement la grande bourgeoisie. Elle a donné au peuple cette arme qu'est la liberté de la presse sans cautionnement - le droit d'association - et aussi, en partie du moins, l'arme matérielle, le mousqueton.

Mais là n'est pas encore le résultat essentiel. Le peuple qui a lutté et vaincu sur les barricades est un tout autre peuple que celui qui s'est rassemblé le 18 mars devant le château, pour être édifié, par les charges de dragons, sur la signification des concessions obtenues. Il est capable de tout autre chose, il a une attitude toute différente vis-à-vis du gouvernement. La conquête la plus importante de la révolution, c'est la *révolution elle-même*.

« Moi Berlinois, je peux bien dire que nous avons éprouvé un sentiment douloureux (rien de plus !) ... en voyant insulter à ce combat... Je rappelle le mot de M. le Président du Conseil qui... déclarait que c'était l'affaire d'un grand peuple et de tous ses représentants d'agir avec clémence en faveur de la conciliation. Je prétends à cette clémence en proposant, moi, qui suis le représentant de Berlin parmi vous, de reconnaître les journées du 18 et du 19 mars. Pendant toute la période qui a suivi la révolution, le peuple de Berlin a eu, sans aucun doute, dans son ensemble une attitude honorable et digne. Il est possible que des excès individuels se soient produits... donc il convient, je crois, que l'Assemblée déclare, etc. »

À cette lâche conclusion qui renie la révolution, nous ajouterons seulement qu'après un tel exposé des motifs la proposition méritait de ne pas passer.

Friedrich Engels : Le débat sur la révolution à Berlin

n°16, 16 juin 1848

Cologne, 14 juin

Le premier amendement opposé à la proposition Berends devait à M. le député Brehmer sa brève existence. C'était une ample déclaration bien intentionnée qui reconnaissait **1°** la révolution; **2°** la théorie de l'entente; **3°** tous ceux qui ont contribué au renversement qui a eu lieu et **4°** la grande vérité que

*Ni cheval ni guerriers
Ne protègent la hauteur abrupte
Où se tiennent les princes¹*

ce qui redonnait finalement à la révolution elle-même une expression authentiquement prussienne. Le brave professeur Brehmer voulait contenter tous les partis et aucun d'eux ne voulait rien savoir. Son amendement fut repoussé sans discussion et M. Brehmer se retira avec toute la résignation d'un philanthrope désabusé.

M. Schulze, de Delitzsch, monta à la tribune. M. Schulze est aussi un admirateur de la révolution, mais il n'admire non pas tant les combattants des barricades que les gens du lendemain, ceux que, pour les distinguer des « combattants », on appelle le « peuple ». Il souhaite que soit tout particulièrement reconnue la « bonne conduite du peuple après le combat ». Son enthousiasme ne connut pas de bornes quand il entendit parler « de la retenue et de la pondération du peuple alors qu'aucun adversaire (!) ne se dressait plus devant lui..., du sérieux et de l'attitude conciliatrice du peuple... de son comportement à l'égard de la dynastie... nous vîmes que le peuple était, à ces moments-là, parfaitement conscient de regarder l'histoire les yeux dans les yeux ! »

M. Schulze ne s'enflamme pas tant pour l'action révolutionnaire du peuple dans le combat que pour sa totale inaction révolutionnaire après le combat.

Reconnaître la magnanimité du peuple après la révolution ne peut avoir que deux significations :

- Ou bien cela signifie offenser le peuple, car ce serait offenser le peuple que de lui faire un mérite de ne pas commettre de canailleries après la victoire.
- Ou bien cela signifie reconnaître l'aveulement du peuple après la victoire des armes, aveulement qui donne à la réaction l'occasion de se redresser.

« Pour réunir ces deux interprétations », M. Schulze a exprimé son « admiration qui va jusqu'à l'enthousiasme » pour le peuple, qui premièrement s'est bien conduit, et deuxièmement a donné à la réaction l'occasion de se remettre.

La « bonne conduite du peuple » a consisté à regarder avec enthousiasme « l'histoire les yeux dans les yeux », au lieu de faire l'histoire; elle a consisté à force de « bonne conduite », de « retenue », de « pondération », de « profond sérieux » et de « consécration indélébile », à ne pouvoir empêcher les ministres d'escamoter morceau par morceau la liberté conquise; à déclarer la révolution terminée au lieu de la poursuivre. Quelle différence avec les Viennois² qui eux, ont, coup sur coup, maîtrisé la réaction et conquis maintenant une Diète constituante³ au lieu d'une Diète ententiste.

M. Schulze, de Delitzsch, reconnaît donc la révolution, à condition que ce ne soit pas elle qu'il reconnaisse. Cela lui valut des bravos sonores.

Après un petit aparté sur le règlement, M. Camphausen lui-même monte à la tribune. Il remarque que, suivant la proposition Berends, « l'Assemblée doit se prononcer sur une idée, porter un jugement ». La révolution, pour M. Camphausen, ce n'est qu'une « idée ». Il « s'en remet » donc à l'Assemblée pour savoir si elle veut adopter cette proposition. Quant à l'affaire elle-même, à son avis, il n'y a peut-être pas de divergence notable d'opinion, étant donné le fait bien connu que lorsque deux citoyens allemands se querellent, ils sont *au fond* * toujours d'accord.

« Si l'on veut répéter que... nous sommes entrés dans une période, qui doit aboutir (qui n'a donc pas encore abouti) aux transformations les plus considérables... Je suis d'accord et personne ne peut l'être plus que moi ».

¹ Extrait du « Chant pour le sujet danois » du pasteur Heinrich Harries, du Schleswig. Ce chant, modifié par Balthasar Schumacher, devint l'hymne national prussien puis celui de l'Allemagne de 1871 à 1918.

² « Le 13 mars le peuple de Vienne renversa le gouvernement du prince Metternich et le força à s'enfuir honteusement du pays... Le gouvernement ayant essayé de toucher à quelques-unes des libertés nouvellement conquises ou de les saper, il y eut à Vienne de nouveaux soulèvements de toutes les classes, le 15 et le 26 mai, et, à chaque occasion, l'alliance entre la garde nationale ou la bourgeoisie armée, les étudiants et les ouvriers fut de nouveau cimentée pour un temps. » (Engels : *ouvr. cité*, pp. 232-234).

³ Le 15 mai 1848, l'empereur et la Cour, effrayés par l'insurrection de Vienne se réfugièrent au Tyrol. Quelques jours après, l'empereur d'Autriche Ferdinand I^{er} déclarait qu'il n'hésitait pas « à proclamer la Diète prochaine comme assemblée constituante, et à préparer les élections dans ce but ».

« Mais si, au contraire, on veut dire que l'État et l'autorité de l'État ont perdu leur fondement juridique, qu'un renversement par la violence de l'autorité établie a eu lieu... alors je proteste contre une telle interprétation. »

M. Camphausen mettait jusqu'à présent son point d'honneur à avoir renoué le fil cassé de la légalité; maintenant il prétend que ce fil n'a jamais été rompu. Les faits ont beau être aveuglants, le dogme du transfert légal et sans interruption du pouvoir de Bodelschwingh à Camphausen ne peut pas tenir compte des faits.

« Si l'on veut suggérer que nous sommes au seuil d'événements semblables à ceux que nous connaissons à travers l'histoire de la Révolution anglaise au XVII^e et de la Révolution française au XVIII^e siècle, et qui ont abouti à faire passer le pouvoir aux mains d'un dictateur », alors Camphausen se doit également de protester.

Notre penseur ami de l'histoire ne pouvait pas laisser passer l'occasion, à propos de la révolution de Berlin, de placer ces réflexions que le bourgeois allemand aime d'autant plus entendre qu'il les a souvent lues dans Rotteck. Il ne se peut pas que la révolution de Berlin ait été une révolution, autrement elle serait obligée de produire un Cromwell ou un Napoléon, ce contre quoi M. Camphausen proteste.

M. Camphausen permet finalement à ses ententistes « d'exprimer leurs *sentiments* à l'égard des victimes d'une *funeste collision* », mais il remarque que « beaucoup de choses et des choses essentielles dépendent de l'expression » et souhaite voir renvoyer toute l'affaire à une commission.

Après un nouvel incident touchant au règlement, monte enfin à la tribune un orateur qui s'entend à émouvoir les cœurs et les reins parce qu'il va au fond de l'affaire. C'est Son Éminence M. le pasteur Müller, de Wohlau, qui est partisan de l'additif proposé par Schulze. M. le pasteur « ne veut pas *retenir longtemps* l'Assemblée, mais soulever seulement *un point très important*. »

C'est dans ce but que M. le pasteur soumet à l'Assemblée la question suivante :

« La proposition nous a conduits sur le plan moral et si nous ne la prenons pas en surface (comment fait-on pour prendre une affaire en surface ?) mais en profondeur (il y a du vide dans une profondeur comme il y en a dans une étendue), alors nous serons obligés, si délicat que cela puisse être, de reconnaître qu'il s'agit ici ni plus ni moins de la légitimation morale de l'insurrection; et je pose la question : une insurrection est-elle morale ou ne l'est-elle pas ? »

Il ne s'agit pas d'une question touchant la politique d'un parti, mais d'un problème infiniment plus important : d'un problème théologico-philosophico-moral. L'Assemblée doit s'entendre avec la Couronne non sur une constitution mais sur un système de philosophie morale. « Une insurrection est-elle morale ou ne l'est-elle pas ? » C'est de là que tout dépend. Et qu'a répondu M. le pasteur à l'Assemblée haletante de curiosité ?

« Mais je ne crois pas qu'il nous faille trancher ici ce haut principe moral. »

M. le pasteur est allé au fond des choses pour expliquer qu'il ne peut pas trouver de fond.

« Il constitue le sujet de méditation de nombreux penseurs à l'esprit profond et pourtant ils ne sont parvenus sur ce point à aucune solution définie. Nous n'atteindrons pas non plus cette clarté au cours d'un débat rapide. »

L'Assemblée est comme pétrifiée : M. le pasteur lui pose un problème moral avec une rigueur incisive et tout le sérieux qu'exige le sujet; il le lui pose pour déclarer aussitôt que le problème n'est pas à résoudre. Dans cette situation angoissante les ententistes devaient avoir l'impression de se trouver déjà, pour de bon, « sur le terrain de la révolution ».

Mais ce n'était rien d'autre qu'une manœuvre de M. le pasteur, soucieux du salut des âmes, pour amener l'Assemblée à résipiscence. Il a une gouttelette de baume toute prête pour les pénitents :

« Je crois qu'il faut encore envisager un troisième point de cette considération : les victimes du 18 mars ont agi dans une situation qui ne permet pas un jugement moral. »

Les combattants des barricades étaient irresponsables.

« Mais que l'on me demande si je considère qu'ils étaient moralement dans leur droit, et je répondrai avec force : Oui ! »

Nous posons la question : Si la Parole de Dieu s'est fait élire uniquement pour venir de la campagne à Berlin ennuyer l'ensemble du public par une casuistique moralisante, est-ce *moral* ou n'est-ce pas *moral* ?

Le député Hofer, en sa qualité de paysan poméranien, proteste contre la déclaration tout entière. « Qui étaient en effet les militaires ? N'étaient-ils pas nos frères et nos fils ? Pensez à l'impression produite quand, sur la côte, (en langue vende : *po more*¹ c'est-à-dire Poméranie) le père apprendra comment son fils a été traité ici ! »

¹ Les Vendes sont des Slaves établis en Lusace, province de l'Allemagne située au nord de la Bohême entre l'Elbe et l'Oder. Le vende est un idiome proche du tchèque. *Po more* signifie le long de la mer; c'est de là que vient le nom de Poméranie, nom d'origine slave.

Les militaires peuvent se conduire comme ils veulent, ils peuvent s'être faits l'instrument de la trahison la plus infâme, - peu importe, c'était nos gars de Poméranie, donc un triple hurra pour eux !

Le député Schultz de Wanzleben : Messieurs, il faut reconnaître le courage sans bornes des Berlinois. Ils n'ont pas seulement dominé leur peur des canons. « Que signifie la peur d'être fracassé par *la mitraille* quand on met en balance le danger d'être frappé de sanctions rigoureuses, peut-être déshonorantes, pour *désordre sur la voie publique* ! Le *courage* qu'il faut pour entreprendre ce combat est si sublime que, *en comparaison*, même le courage qu'il faut devant les bouches béantes des canons ne peut *absolument* pas entrer en ligne de compte ! ».

Donc, si les Allemands n'ont pas fait de révolution avant 1848 c'est qu'ils avaient peur du commissaire de police. Le ministre Schwerin intervient pour déclarer qu'il démissionnera si la proposition Berends est acceptée. Elsner et Reichenbach se prononcent contre l'additif de Schulze.

Dierschke remarque que la révolution doit être reconnue parce que « la lutte que mène la liberté morale n'est pas encore terminée » et parce que l'Assemblée a été convoquée « par la liberté morale ».

Jacoby réclama la « pleine reconnaissance de la révolution avec toutes ses conséquences. » Son discours a été le meilleur de toute la séance.

Finalement nous nous réjouissons après tant de morale, d'ennui, d'indécision et de conciliation, de voir monter notre Hansemann à la tribune. Maintenant, enfin, nous allons entendre un discours résolu, un discours bien charpenté - mais non, M. Hansemann lui aussi intervient aujourd'hui avec mansuétude, en médiateur. Il a ses raisons, il ne fait rien sans avoir ses raisons. Il voit que l'Assemblée balance, que le vote est incertain, que le bon amendement reste encore à trouver. Il veut être sûr que le débat sera remis.

Dans ce but il s'efforce de parler avec suavité. Le fait est là, indiscuté. Seulement les uns l'appellent « révolution », les autres « grands événements ». Nous ne devons « pas oublier qu'ici il n'y a pas eu de *révolution* comme à Paris, comme autrefois en Angleterre; ce qui a eu lieu, c'est une *transaction* entre la Couronne et le peuple (étrange transaction avec mitraille et balles !). Nous autres (ministres) ne faisons à certains égards aucune objection quant à *la nature même de l'affaire en question*; mais il nous faut en choisir l'expression de telle sorte que la base de gouvernement sur laquelle nous nous tenons reste possible »; c'est pourquoi il est souhaitable que le débat soit ajourné pour permettre aux ministres de se consulter.

Ce qu'il a dû en coûter à notre Hansemann d'exécuter de telles volte-face et d'admettre que la « base » sur laquelle se tient le gouvernement est si faible qu'une « expression » puisse tout renverser ! Seul le paie de sa peine le plaisir de pouvoir ramener l'affaire à une nouvelle *question de confiance*.

Le débat fut donc ajourné.

Friedrich Engels : Le débat sur la révolution à Berlin

n°17, 17 juin 1848

Cologne, 14 juin

Deuxième jour. Le débat reprend par de longues discussions sur le règlement. Ces questions liquidées, M. Zachariä monte à la tribune. Il a à proposer l'amendement qui doit sortir l'Assemblée de l'impasse. La grande formule ministérielle est trouvée :

« L'Assemblée, considérant le caractère indiscuté de la haute signification des grands événements de mars auxquels nous devons, en liaison avec l'approbation royale, (qui fut elle-même un « événement de mars », sinon un « grand ») le statut juridique actuel de l'État, considérant également le mérite des combattants à l'égard de la susdite (à savoir de l'approbation royale), estimant en outre que l'Assemblée a pour mission non d'émettre des jugements (l'Assemblée doit déclarer qu'elle n'a pas de jugement !) mais de s'entendre avec la Couronne sur la Constitution, passe à l'ordre du jour. »

Cette proposition confuse, inconsistante, qui fait des courbettes de tous les côtés, cette proposition dont M. Zachariä se flatte que « chacun, même M. Berends, y trouvera tout ce qui pouvait être dans ses intentions, à condition de faire preuve du bon esprit avec lequel il l'a lui-même présentée », cette bouillie aigre-douce, voilà donc « l'expression » sur la « base » de laquelle le ministère Camphausen « se tient » et peut se tenir.

M. le pasteur Sydow, de Berlin, encouragé par le succès de son collègue Müller, monte aussi en chaire. La question morale lui trotte dans la tête. Ce que Müller n'a pu résoudre, lui, il le résoudra.

« Messieurs, permettez-moi de vous dire ici tout de suite, (après avoir déjà prêché pendant une demi-heure) à quoi me pousse le sentiment du devoir : si le débat se poursuit, personne à mon avis n'a le droit de se taire avant d'être quitte avec sa conscience (Bravo !).

« Permettez-moi une remarque personnelle. Ma conception d'une révolution est la suivante (au fait ! au fait !) : là où une révolution se produit, elle est seulement le symptôme qu'il y a faute réciproque, de la part des gouvernants comme de celle des gouvernés. Ceci (cette platitude, cette manière de conclure l'affaire au rabais) est la conception morale supérieure des événements et (!) ne préjugeons pas du jugement moral chrétien de la nation » (Pourquoi donc ces Messieurs croient-ils qu'ils sont ici ?) (Mouvements divers. - À l'ordre du jour !).

« Mais Messieurs », continue l'inébranlable champion de la conception morale supérieure et du jugement moral chrétien de la nation dont on ne peut préjuger, « je ne pense pas que puissent ne pas venir des temps où la légitime défense politique (!) d'un peuple s'impose avec la nécessité d'un phénomène de la nature et... alors je pense que chacun individuellement peut y participer de façon tout à fait morale. (Grâce à la casuistique, nous sommes sauvés !) Évidemment, il se peut qu'il y prenne part de façon immorale, ceci est alors laissé à sa conscience » !

La place des combattants des barricades n'est pas à la soi-disant * Assemblée nationale, elle est au confessionnal. Et voilà l'affaire liquidée.

M. le pasteur Sydow déclare encore qu'il a du « courage », et du point de vue de la conception morale supérieure, il parle d'abondance sur la souveraineté du peuple; de nouveau interrompu trois fois par de bruyantes manifestations d'impatience, il retourne à sa place avec le sentiment joyeux d'avoir accompli le devoir que lui dictait sa conscience. Le monde sait maintenant ce que pense le pasteur Sydow et ce qu'il ne pense pas.

M. Plönnis estime que l'on doit laisser tomber l'affaire. Une déclaration attaquée par tant d'amendements, de sous-amendements, tant de débats et d'arguties, n'a plus aucune valeur. M. Plönnis a raison. Mais il ne pouvait pas rendre de plus mauvais service à l'Assemblée que d'attirer son attention sur cette situation, sur cette preuve de la lâcheté de tant de ses membres des deux bords.

M. Reichensperger de Trèves : « Nous ne sommes pas ici pour échafauder des théories et pour *décréter l'histoire*, nous devons si possible *faire l'histoire*. »

Pas du tout ! En acceptant l'ordre du jour motivé, l'Assemblée décide qu'elle est au contraire là *pour faire que l'histoire soit non avenue*. C'est aussi, il est vrai, une manière de « faire l'histoire ».

« Je rappelle le mot de Vergniaud disant que la révolution s'apprête à dévorer ses propres enfants¹. »

Malheureusement non ! Elle s'apprête au contraire à être dévorée par ses propres enfants !

¹ « La révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. » (Discours de Vergniaud devant le Tribunal révolutionnaire.)

M. Riedel a découvert que « dans la proposition Berends, *on ne doit pas se contenter de comprendre ce que disent simplement les mots*, mais on doit voir qu'il s'y cache une lutte de principes ». Et cette victime de « la conception morale supérieure » est conseiller privé aux archives et professeur !

Encore une fois c'est un très révérend pasteur qui monte à la tribune. C'est Jonas de Berlin, prédicateur pour dames. Il semble réellement prendre l'Assemblée pour un auditoire de jeunes filles de bonne famille. Avec toute la prétentieuse prolixité d'un authentique adepte de Schleiermacher, il débite une interminable série de lieux communs les plus plats, au sujet de la très importante différence qui sépare révolution et réforme. Avant d'avoir terminé l'exorde de son sermon, il fut interrompu trois fois; finalement il lança sa grande tirade :

« La révolution est diamétralement opposée à notre conscience morale et religieuse actuelle. Une révolution est un acte qui passait sans doute pour grand et magnifique dans la Grèce et la Rome antiques, mais à l'époque du christianisme... » (Violente interruption. Brouhaha général.)

Esser, Jung, Elsner, le président et d'innombrables voix se mêlent au débat.

Notre prédicateur à la mode arrive finalement à reprendre la parole :

« En tout cas, je dénie à l'Assemblée le droit de voter sur des principes religieux et moraux : aucune assemblée ne peut voter sur ces principes (et le consistoire ? le synode ?). Vouloir décréter ou déclarer que la révolution est un haut exemple moral ou n'importe quoi d'autre (donc, somme toute, n'importe quoi), cela me fait la même impression que si l'Assemblée voulait décider qu'il existe un Dieu ou qu'il n'existe pas, ou qu'il en existe plusieurs. »

Cette fois ça y est. Le prédicateur pour dames a replacé avec bonheur la question sur le plan de la « conception morale supérieure », et maintenant il va de soi que c'est devant les seuls conciles protestants et fabricants de catéchisme du synode qu'elle doit être débattue.

Dieu soit loué ! Après toute cette morale fumeuse, notre Hansemann monte à la tribune. Avec cet esprit pratique, nous sommes tout à fait à l'abri de la « conception morale supérieure ». M. Hansemann écarte le point de vue moral tout entier par cette remarque dédaigneuse : « Avons-nous, je vous le demande, assez de loisirs pour nous laisser ainsi entraîner dans des querelles de principes ? »

M. Hansemann se rappelle qu'hier un député a parlé d'ouvriers affamés. M. Hansemann utilise cette remarque pour donner habilement un autre tour au débat. Il parle de la misère de la classe laborieuse, déplore sa détresse et demande : « Quelle est la cause de la misère générale ? Je crois... que chacun a le sentiment qu'il n'existera aucune certitude de stabilité tant que le statut juridique de notre État ne sera pas réglé. »

M. Hansemann parle ici du fond du cœur. Il faut rétablir la confiance ! s'écrie-t-il, et le meilleur moyen pour rétablir la confiance c'est de renier la révolution. Et alors l'orateur du ministère qui « ne voit nulle part de réaction » se lance dans une description effroyable de l'importance des dispositions bienveillantes de cette réaction. « Je vous conjure de favoriser la concorde entre toutes les *classes* (en faisant injure aux classes qui ont fait la révolution !); je vous conjure de favoriser la concorde entre le peuple et l'armée; pensez que c'est sur l'armée que reposent nos espoirs de maintenir notre indépendance (en Prusse où tout le monde est soldat !); pensez aux circonstances difficiles où nous nous trouvons - je n'ai pas besoin de développer davantage, tout *lecteur attentif des journaux*, (et c'est le cas certainement de tous ces Messieurs), *reconnaîtra* que ces circonstances sont difficiles, *très difficiles*. Faire en ce moment une déclaration qui *sème la discorde* dans le pays, voilà qui ne me paraît pas opportun... Donc, Messieurs, *réconciliez* les partis, n'acceptez aucune question qui *provoque les adversaires, ce qui ne manquerait pas d'arriver*. Adopter la proposition pourrait avoir *les suites les plus affligeantes*. »

Comme les réactionnaires ont dû rire en voyant Hansemann, d'ordinaire si décidé, semer par ces discours l'inquiétude non seulement dans l'Assemblée mais en lui-même.

Ces appels à la crainte des grands bourgeois, des avocats et des maîtres d'école de la Chambre eut plus d'effet que les phrases sentimentales de la « conception morale supérieure ». L'affaire était tranchée.

D'Ester se lança encore à l'assaut pour déjouer l'effet de ce discours, mais en vain; le débat fut terminé et l'ordre du jour motivé de Zachariä adopté par 196 voix contre 177.

L'Assemblée prononça elle-même son propre jugement, à savoir qu'elle n'avait pas de jugement.

Position des partis à Cologne

n°18, 18 juin 1848

Cologne, 16 juin

Nous avons eu ici il y a quelques jours une élection partielle qui démontre de façon éclatante combien la position des partis a changé depuis les élections générales¹.

Müller, directeur de police, suppléant à l'Assemblée de Francfort, avait été élu à Gummersbach, député à celle de Berlin.

Trois candidats étaient en présence. Le parti catholique avait présenté M. Pellmann; le parti constitutionnel (la Ligue civique²), M. Fay, avocat; le parti démocratique, M. Schneider II, avocat, président de la Société démocratique de Stollwerk³.

Au premier tour (140 votants) M. Fay a eu 29 voix, M. Pellmann 34, M. Schneider 52. Les autres voix étaient dispersées.

Au second tour (139 voix) M. Fay a eu 14 voix, M. Pellmann 59 M. Schneider 64. Le parti démocrate avait donc une majorité qui allait croissant.

Au troisième tour enfin (138 voix) M. Fay n'avait plus *aucune voix*, M. Schneider en avait 55, M. Pellmann 75.

Ces messieurs de la Ligue civique avaient donc, par peur des démocrates de Stollwerk, donné leurs voix au candidat catholique.

Ces scrutins démontrent combien l'opinion publique a changé ici. Aux élections générales, les démocrates étaient partout en minorité. Pour cette élection partielle, le parti démocrate était de loin le plus fort des trois partis en compétition et ne pouvait être vaincu que par une coalition contre nature des deux autres partis. Nous ne faisons pas grief au parti catholique d'avoir accepté cette coalition. Nous nous contentons de souligner le fait que les *constitutionnalistes* ont disparu.

¹ Dans cet article, on compare les résultats des élections du 14 juin à l'Assemblée nationale de Francfort et ceux des élections du 10 mai à la même assemblée.

² Après la révolution de mars il se créa en Prusse des organisations de la bourgeoisie libérale modérée, appelées ligues civiques; elles se donnaient pour tâche de maintenir l'ordre et la légalité dans le cadre de la monarchie constitutionnelle et de combattre l'anarchie, c'est-à-dire le mouvement démocratique révolutionnaire.

³ La Société démocratique de Cologne se réunissait dans la salle du « Café allemand » près de Stollwerk, d'où son nom. Elle fut fondée en avril 1848. Elle comprenait des petits bourgeois et des ouvriers. Marx et Engels en étaient membres et participaient activement à ses travaux. En avril 1849, lorsque Marx et Engels et leurs partisans décidèrent de fonder un parti prolétarien, ils quittèrent la Société démocratique.

L'Assemblée ententiste du 15 juin

n° 18, 18 juin 1848

Cologne, 17 juin

Nous vous disions il y a quelques jours : Vous niez l'existence de la révolution. C'est par une deuxième révolution qu'elle prouvera son existence.

Les événements du 14 juin¹ ne sont que les premières lueurs de cette deuxième révolution, et déjà le ministère Camphausen est en pleine décomposition. L'Assemblée ententiste a décrété un vote de confiance au peuple de Berlin en se mettant sous sa protection². C'est la reconnaissance tardive des combattants de mars. Elle a repris l'œuvre constituante des mains des ministres et cherche à « s'entendre » avec le peuple en nommant une commission chargée d'examiner pétitions et adresses concernant la Constitution. C'est la cassation tardive de sa déclaration d'incompétence. Elle promet de commencer son œuvre constituante par un acte, la suppression du fondement le plus profond de l'ancien édifice - du régime féodal qui pèse sur le pays. C'est la promesse d'une nuit du 4 août³.

En un mot : l'Assemblée ententiste a, le 15 juin, renié son propre passé, de même que le 9 juin elle avait renié le passé du peuple. Elle a vécu son 21 mars⁴.

Mais la Bastille n'est pas encore prise.

Cependant, venant de l'est, un apôtre de la révolution approche irrésistiblement, inéluctablement. Il est déjà aux portes de Thorn. C'est le tsar. *Le tsar sauvera la révolution allemande en la concentrant.*

¹ Indigné de voir l'Assemblée nationale prussienne renier la révolution de mars, les ouvriers et les artisans prirent d'assaut l'arsenal le 14 juin; ils voulaient, en armant le peuple, défendre les conquêtes chèrement acquises et faire progresser la révolution. L'action des travailleurs de Berlin était spontanée. Les renforts militaires et la milice civique réussirent rapidement à repousser le peuple et à le désarmer. Les travailleurs qui avaient dirigé l'assaut donné à l'arsenal, le capitaine von Natzmer, qui avait ordonné aux soldats de l'arsenal de battre en retraite, et son adjoint Techow, furent condamnés plus tard à de lourdes peines de forteresse par un tribunal militaire.

² La résolution adoptée le 15 juin 1848 par l'Assemblée nationale prussienne sous l'influence des actes révolutionnaires du peuple de Berlin déclarait que l'assemblée « n'a pas besoin de la protection de forces armées et se met sous la protection du peuple de Berlin ».

³ Dans la nuit du 4 août 1789 l'Assemblée Constituante française proclama l'abolition des privilèges.

⁴ Effrayé par les combats qui se déroulaient dans Berlin, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV lança le 21 mars un appel « À mon peuple et à la nation allemande ». Il y promettait hypocritement de donner une constitution, d'introduire des jurys dans les tribunaux, de modifier l'organisation de la justice et de tenir les ministres pour responsables.

Friedrich Engels : L'insurrection de Prague¹

n° 18, 18 juin 1 848

Cologne, 17 juin

Un nouveau bain de sang comme celui de Posnanie se prépare en Bohême. La soldatesque autrichienne a étouffé dans le sang tchèque la possibilité pour la Bohême et l'Allemagne d'une coexistence pacifique.

Le prince Windischgrätz fait mettre en batterie, à Wyschhrad et au Hradschin², des canons dirigés contre Prague. On concentre des troupes et on prépare un coup de main contre le Congrès slave³ et les Tchèques.

Le peuple apprend ces préparatifs. Il se précipite vers la demeure du prince et réclame des armes. Elles lui sont refusées. L'agitation augmente, la foule des gens armés et non armés grossit. Alors un coup part d'une auberge située en face du palais du commandant, et la princesse Windischgrätz s'écroule, mortellement blessée. Sur-le-champ, l'ordre d'attaquer est donné, les grenadiers chargent, le peuple est refoulé. Mais partout des barricades s'élèvent et arrêtent la troupe. Des canons sont amenés, les barricades sont écrasées sous la mitraille. Le sang coule à flots. Durant toute la nuit du 12 au 13, et le 13 encore, on se bat. Finalement, les soldats réussissent à prendre les grandes artères et à refouler le peuple dans les quartiers aux rues plus étroites où l'on ne peut utiliser l'artillerie.

Nos dernières nouvelles n'en disent pas plus. On ajoute que de nombreux membres du Congrès slave ont été expulsés de la ville sous bonne escorte, et que la troupe aurait vaincu, du moins partiellement.

Que l'insurrection finisse comme elle voudra, l'unique solution possible est maintenant une guerre d'extermination entre les Allemands et les Tchèques.

Les Allemands ont à expier, dans leur révolution, les péchés de tout leur passé. Ils les ont expiés en Italie. En Posnanie, ils se sont chargés une fois de plus de la malédiction de toute la Pologne. Et maintenant il faut ajouter encore la Bohême.

Les Français, même là où ils venaient en ennemis, ont su se faire apprécier et se rendre sympathiques. Les Allemands ne sont appréciés nulle part et ne trouvent nulle part de sympathie. Même là où ils interviennent en tant qu'apôtres généreux de la liberté, on les repousse avec un sarcasme amer.

Et l'on a raison. Une nation qui, au cours de tout son passé, a accepté d'être un instrument d'oppression de toutes les autres nations, doit d'abord prouver qu'elle a réellement fait sa révolution. Elle doit le prouver autrement que par quelques demi-révolutions qui n'ont d'autre résultat que de laisser subsister sous d'autres formes l'indécision, la faiblesse, les divisions d'autrefois; des révolutions où un Radetzky reste à Milan, un Colomb et un Steinäcker en Posnanie, un Windischgrätz à Prague, un Hüser à Mayence, c'est comme si rien ne s'était passé.

L'Allemagne qui a fait sa révolution devait, dans ses rapports avec les peuples voisins notamment, se dégager de tout son passé. Elle devait proclamer, en même temps que sa propre liberté, celle des peuples qu'elle avait opprimés jusque-là.

¹ Le 11 mars 1848, à Prague, une assemblée populaire réclama dans une pétition l'abolition des corvées, la reconstitution du royaume de Bohême, l'égalité des Tchèques et des Allemands. Les revendications nationales se développèrent après l'insurrection de Vienne et de Budapest, mais furent combattues par la bourgeoisie d'origine et de culture allemandes, et la noblesse qui redoutait la libération des serfs.

Au Congrès slave qui s'ouvrit le 2 juin à Prague, les démocrates tchèques repoussèrent les projets de « Grande Allemagne », mais se déclarèrent prêts à mener avec les Autrichiens et les autres peuples danubiens une politique d'entente. Mais à peine le Congrès avait-il commencé à siéger qu'un conflit éclata à Prague entre les Tchèques et les soldats de Windischgrätz. Le maréchal, dont la femme avait été tuée chez elle d'une balle perdue, fit bombarder la ville et l'obligea à capituler sans conditions le 17 juin. Le Congrès fut dissous et la Bohême soumise à un régime de dictature militaire.

² Wyschhrad est le plus vieux quartier, le berceau de Prague, et le Hradschin, situé sur la rive gauche de la Vltava, est une sorte de quartier fortifié, renfermant dans son enceinte, le château-fort construit par l'empereur Charles IV au XIV^e siècle et la cathédrale Saint-Guy où étaient sacrés les rois de Bohême.

³ Le congrès slave se réunit le 2 juin 1848 à Prague. Deux tendances apparurent. Les libéraux modérés de droite, dirigés par Palacky et Safarik, tout en acceptant le maintien de la monarchie austro-hongroise, voire son renforcement, tentaient de la transformer en une fédération de nationalités aux droits égaux; les démocrates de gauche, dirigés par Sabins, Fric, Libelt, etc. s'y opposaient et aspiraient à agir en commun avec le mouvement démocratique révolutionnaire d'Allemagne et de Hongrie. Comme la majorité des congressistes représentait la théorie austro-hongroise, elle adopta une position hostile au mouvement révolutionnaire européen, car un des buts que se proposait le mouvement démocratique était l'anéantissement de l'empire réactionnaire des Habsbourgs. C'est de ce point de vue que Marx et Engels jugeaient la politique de la bourgeoisie tchèque qui triompha au congrès et ouvrit la voie à une alliance ouverte avec la noblesse et les Habsbourg contre le mouvement révolutionnaire. Les délégués appartenant à l'aile gauche radicale prirent part à l'insurrection de Prague et subirent de cruelles représailles. Les représentants de la tendance libérale modérée, restés à Prague, ajournèrent le congrès à une date indéterminée.

Et qu'a fait l'Allemagne après sa révolution ? Elle a pleinement ratifié l'ancienne oppression que la soldatesque allemande a fait peser sur l'Italie, la Pologne et fait peser maintenant en plus sur la Bohême. Kaunitz et Metternich sont entièrement justifiés.

Et voilà les Allemands qui demandent aux Tchèques d'avoir confiance en eux ?

Et l'on tient rigueur aux Tchèques de ne pas vouloir se rattacher à une nation qui, au moment où elle-même se libère, opprime et maltraite d'autres nations ?

On leur tient rigueur de ne pas vouloir se faire représenter à une Assemblée telle que notre lamentable et lâche « Assemblée nationale » de Francfort qui tremble devant sa propre souveraineté ?

On leur tient rigueur de répudier toute attache avec le gouvernement autrichien impuissant qui, en proie au désarroi et paralysé, ne semble être là que pour ne pas empêcher une désagrégation de l'Autriche ou du moins pour l'organiser, sinon pour la constater ? Avec un gouvernement lui-même trop faible pour délivrer Prague des canons et des soldats d'un Windischgrätz ?

Mais ceux qu'il faut plaindre le plus, ce sont les vaillants Tchèques eux-mêmes. Victorieux ou battus, leur perte est certaine. L'oppression qu'ils ont subie durant quatre siècles de la part des Allemands, oppression qui se poursuit dans les combats de rues de Prague, les pousse dans les bras des Russes. Dans la grande lutte qui va éclater dans très peu de temps - peut-être dans quelques semaines - entre l'ouest et l'est de l'Europe, une fatalité malheureuse place les Tchèques dans le camp des Russes, dans le camp du despotisme, contre la révolution. La révolution triomphera et les Tchèques seront les premiers à être écrasés par elle¹.

C'est encore nous, Allemands, qui portons la responsabilité d'avoir mené les Tchèques à leur perte. Ce sont les Allemands qui les ont livrés par trahison à la Russie.

¹ On ne peut comprendre ce jugement sur les Tchèques qu'en tenant compte que Marx et Engels considéraient la question nationale du point de vue des intérêts de l'ensemble du mouvement révolutionnaire en Europe. En Bohême on pouvait distinguer deux étapes principales :

1^o Du début des événements de mars jusqu'à l'écrasement de l'insurrection de Prague, les masses populaires - la paysannerie et le prolétariat - prirent une part active au mouvement révolutionnaire contre le féodalisme et l'absolutisme. Cette lutte du peuple tchèque coïncidait avec les intérêts du mouvement révolutionnaire européen et fut soutenue par Marx et Engels.

2^o Après l'écrasement de l'insurrection de Prague, la bourgeoisie libérale tchèque qui, en luttant contre la révolution et la démocratie, faisait cause commune avec la noblesse et les Habsbourgs, réussit à réprimer les forces démocratiques de Bohême et à mettre le mouvement social dans le sillage du mouvement national. Ce mouvement entra ainsi en contradiction avec la révolution européenne parce qu'il était devenu un soutien de la monarchie des Habsbourgs et indirectement du tsarisme. Les éléments démocratiques tchèques ne réussirent pas, dans cette deuxième étape, à soutenir énergiquement la révolution et à déjouer la politique contre-révolutionnaire de la bourgeoisie. Marx et Engels estimaient, à juste titre, que la position du peuple tchèque, dans cette deuxième étape, était réactionnaire. Mais ils soulignèrent aussi que la politique nationaliste et antislave de la bourgeoisie allemande portait pour une très grande part la responsabilité d'avoir rejeté les Tchèques du côté de la contre-révolution.

L'arrestation de Valdenaire - Sebaldt

n° 19, 19 juin 1848

Cologne

On sait que l'Assemblée ententiste de Berlin a renvoyé à plus tard la proposition de Wencelius concernant l'arrestation de Victor Valdenaire, député de l'arrondissement de Trèves. Et pour quelle raison ! Parce que dans les archives de la vieille législation prussienne, il ne se trouve aucune loi sur l'immunité des représentants du peuple, pas plus naturellement qu'on ne trouve de représentants du peuple dans la vieille chambre de débarras de l'histoire prussienne. Rien de plus facile sur cette base que de réduire à néant toutes les conquêtes de la révolution au profit du Trésor public ! Les revendications, besoins et droits implicites de la révolution ne sont naturellement pas sanctionnés par une législation dont c'est précisément la révolution qui a pulvérisé la base. Dès l'instant où des représentants du peuple prussien existent, l'immunité des représentants du peuple prussien existe. Ou bien dépendra-t-il du bon plaisir d'un préfet de police ou d'une cour de justice que l'Assemblée ententiste subsiste. Bien sûr ! Zweifel, Reichensperger et les autres juristes rhénans qui transforment chaque question politique en débat de procédure et qui ne pourraient laisser passer le cas Valdenaire sans afficher une subtilité et une servilité démesurées sont garantis contre une telle éventualité.

À cette occasion, une question à M. Reichensperger II : M. Reichensperger n'est-il pas désigné pour la *présidence de la Chambre de Cologne* après la mise à la retraite de M. Schauberg qui doit avoir lieu le 1^{er} juillet 1848 ?

Valdenaire fut arrêté alors qu'il montait dans la diligence en direction de Merzig où devait avoir lieu l'élection du député à l'Assemblée de Francfort. Valdenaire était assuré d'avoir la grande majorité des voix. Il n'y a pas de moyen plus commode pour faire échec à une élection mal vue que d'arrêter le candidat. Pour être conséquent avec lui-même, le gouvernement ne convoque pas Graeft, son suppléant, malgré l'insistance de celui-ci et laisse ainsi parce qu'elle est mal vue, une population de 60.000 âmes sans représentation. Nous conseillons à M. Graeft de se rendre de son propre chef à Berlin.

Finalement nous ne pouvons mieux caractériser la situation à Trèves qu'en reproduisant ci-dessous un *avertissement* de tout puissant M. Sebaldt, conseiller provincial royal et maire de Trèves.

Avertissement

Plusieurs soirs de suite, on a constaté des attroupements d'une importance inhabituelle sur les places et lieux publics de la ville; ils tentent d'accréditer chez des personnes timorées l'idée que des manifestations contraires à l'ordre sont imminentes. Je ne suis pas de ces gens timorés et il ne me déplaît pas que l'on circule sans contrainte dans les rues. Mais si, contre toute attente, il devait venir à l'esprit de quelques têtes folles d'en profiter pour se livrer à des gamineries ou à des vexations blessantes, je prierai alors instamment la meilleure partie du public de se dissocier immédiatement de ces éléments car on prendra au sérieux des troubles sérieux de l'ordre, et je regretterais si, en cas de conflit, un imprudent devait payer pour le coupable.

Trèves, le 16 juin 1848.

Le Conseiller provincial royal, Conseiller d'État, Sebaldt

Avec quelle bonhomie parle cet homme haut placé, quel paternalisme !

« Il ne me déplaît pas que l'on circule sans contrainte dans les rues. » Aimable plaisir de M. Sebaldt !

Des gens timorés redoutent une manifestation. Il est dans le caractère du dictateur de Trèves de ne pas être timoré. Mais il lui faut montrer son omnipotence, il lui faut transformer les élucubrations d'esprits timorés en une *présomption officielle* pour pouvoir menacer de s'opposer avec *sérieux* à des troubles *sérieux*.

De quelle manière surprenante le grand homme unit-il le sérieux et la bonhomie ! Sous la protection de cette *providence* sérieuse et pleine de bonhomie, les *meilleurs* peuvent dormir tranquillement à Trèves.

Friedrich Engels : La séance ententiste du 17 juin

n° 20, 20 juin 1848

Cologne, 19 juin

« Rien appris et rien oublié¹ » - voilà qui vaut aussi bien pour le ministère Camphausen que pour les Bourbons.

Le 14 juin le peuple, indigné de voir désavouer la révolution par les ententistes, marche sur l'arsenal. Il veut avoir une garantie contre l'Assemblée, et il sait que les armes sont la meilleure garantie. L'arsenal est pris d'assaut, le peuple s'arme lui-même.

La prise de l'arsenal, événement sans résultat immédiat, révolution restée à mi-chemin, n'en eut pas moins l'effet suivant :

1. L'Assemblée tremblante retira sa résolution de la veille et déclara se mettre sous la protection de la population de Berlin.
2. Elle désavoua le ministère dans une question où l'existence de celui-ci était en jeu et elle repoussa le projet de Constitution² de Camphausen à une majorité de 46 voix.
3. Le ministère tomba aussitôt en complète décomposition, les ministres Kanitz, Schwerin et Auerswald démissionnèrent - seul des trois, Kanitz a été définitivement remplacé par Schreckenstein - et le 17 juin, M. Camphausen implora avec succès de l'Assemblée un délai de trois jours pour compléter son cabinet disloqué.

Tout cela avait été obtenu grâce à la prise de l'arsenal.

Et au moment précis où se manifestent de façon aussi frappante les *effets* de cette action du peuple s'armant lui-même, le gouvernement ose s'attaquer à l'action elle-même. Au moment précis où l'Assemblée et le ministère reconnaissent l'insurrection, ceux qui y ont participé sont soumis à une enquête, traités selon les lois de la vieille Prusse, diffamés à l'Assemblée, et présentés comme de vulgaires voleurs.

Le jour précis où l'Assemblée tremblante se met sous la protection des assaillants de l'arsenal, des ordonnances de MM. Griesheim, attaché au ministère de la Guerre, et Temme, procureur, traitent ces assaillants de « brigands » et de « voleurs par effraction ». Le « libéral » M. Temme que la révolution ramena d'exil, ouvre une enquête sévère contre les continuateurs de la révolution. Korn, Löwinsohn et Urban sont arrêtés. Perquisitions sur perquisitions sont effectuées dans tout Berlin. Le capitaine Natzmer a vu assez clair pour comprendre immédiatement qu'il fallait se retirer de l'arsenal; cet homme qui, en partant sans coup férir, a préservé la Prusse d'une nouvelle révolution et les ministres des plus grands dangers - cet homme passe en conseil de guerre et il est jugé selon la loi martiale qui le condamne à mort.

Les ententistes se remettent eux aussi de leur frayeur. À leur séance du 17, ils désavouent les assaillants de l'arsenal, de même que le 9, ils avaient désavoué les combattants des barricades. Voilà comment s'est déroulée la séance du 17 :

M. Camphausen déclare à l'Assemblée qu'il va exposer toute l'affaire afin qu'elle décide si le ministère doit être mis en état d'accusation pour la prise de l'arsenal.

Certes il y avait lieu d'accuser les ministres, non parce qu'ils avaient toléré l'assaut de l'arsenal, mais parce qu'ils l'avaient *provoqué*, en escamotant une des conséquences les plus importantes de la révolution : l'armement du peuple.

M. Griesheim, attaché au ministère de la Guerre, monte ensuite à la tribune. Il donne une description détaillée des armes qui se trouvaient à l'arsenal, notamment des fusils, « une toute nouvelle invention, secret exclusif de la Prusse », des armes « d'importance historique » et autres splendeurs. Il décrit la garde de l'arsenal : en haut 250 soldats, en bas la milice civique. Il invoque le fait que la révolution de mars n'a presque pas gêné les entrées et les sorties d'armes à l'arsenal, dépôt principal pour tout l'État prussien.

Après toutes ces remarques préliminaires pour essayer de gagner la sympathie des ententistes à la très intéressante institution qu'est l'arsenal, il en vient enfin aux événements du 14 juin.

On avait, dit-il, continuellement attiré l'attention du peuple sur l'arsenal et les expéditions d'armes, on lui avait dit que les armes lui appartenaient.

Certes les armes appartenaient au peuple; premièrement comme propriété nationale et deuxièmement comme éléments de l'armement du peuple, armement qui était sa conquête et qui lui avait été garanti.

¹ « Ils n'ont rien appris et rien oublié », mot de Talleyrand après la restauration des Bourbons en 1815.

² Projet d'une loi constitutionnelle pour l'État prussien, du 20 mai 1848.

M. Griesheim « pouvait assurer avec certitude que les premiers coups avaient été tirés par le peuple contre la milice civique ».

Cette affirmation fait pendant aux « dix-sept militaires morts » de mars.

M. Griesheim raconte alors comment le peuple pénétra dans l'arsenal, comment la milice civique se retira et comment alors « 1.000 fusils du dernier modèle furent volés, perte irréparable » (!). On persuada le capitaine Natzmer de se retirer, de « *manquer à son devoir* »; la troupe s'était retirée.

Mais maintenant M. l'Attaché au ministère de la Guerre en vient à un passage de son rapport qui fait saigner son cœur de vieux Prussien; le peuple a profané le sanctuaire de la vieille Prusse. Écoutez-le plutôt :

« Mais maintenant des atrocités caractérisées ont commencé dans les pièces du haut. On a volé, pillé, saccagé. Des armes neuves ont été jetées par les fenêtres et brisées, des antiquités, d'une valeur irremplaçable, des fusils sertis d'argent et d'ivoire, des maquettes d'artillerie, difficiles à remplacer, ont été saccagées, les trophées et les drapeaux, conquis avec le sang du peuple, auxquels est attaché l'honneur de la nation, ont été déchirés et souillés ! » (Indignation générale. Cris de toutes parts : Hou ! Hou !).

Cette indignation du vieux sabreur devant la légèreté du peuple produit un effet vraiment comique. Le peuple a commis des « atrocités caractérisées » à l'égard des vieux casques à pointe, des schakos de la milice civique et autres bric-à-brac « d'une valeur irremplaçable » ! Il a jeté par les fenêtres « des armes neuves » ! Quelle « atrocité » aux yeux d'un lieutenant-colonel, blanchi sous le harnois, qui ne pouvait admirer avec respect « les armes neuves » qu'à l'arsenal, tandis que son régiment faisait l'exercice avec les fusils les plus démodés ! Le peuple a saccagé les maquettes d'artillerie ! M. Griesheim exige-t-il peut-être que, pour faire une révolution, le peuple mette des gants de peau ? Mais voici maintenant le plus terrible des trophées de la vieille Prusse ont été souillés et déchirés !

M. Griesheim nous rapporte ici un fait d'où il découle que le 14 juin, le peuple de Berlin a montré un sens révolutionnaire très sûr. Le peuple de Berlin a renié les guerres de libération en piétinant les drapeaux conquis à Leipzig¹ et à Waterloo². Le premier acte qui s'impose aux Allemands en révolution est de rompre avec leur déshonorant passé tout entier³.

Mais l'Assemblée des ententistes, très vieille Prusse, ne pouvait naturellement qu'accueillir par des huées un acte par lequel, pour la première fois, le peuple agit en révolutionnaire, non seulement contre ses oppresseurs, mais aussi contre les brillantes illusions de son propre passé.

Malgré l'indignation qui lui hérissait la moustache quand il rapporte un tel sacrilège, Griesheim n'oublie pas de remarquer que toute l'histoire « coûte à l'État 50.000 thalers et des armes pour plusieurs bataillons ».

Il poursuit : « Ce n'est pas le désir d'armer le peuple qui a provoqué l'attaque. Les armes ont été vendues pour quelques liards ».

D'après M. Griesheim, l'assaut de l'arsenal est uniquement le fait de quelques voleurs qui ont dérobé les fusils afin de les revendre pour boire un coup. Pourquoi les « brigands » ont-ils justement pillé l'arsenal et non pas au contraire les riches boutiques des orfèvres et des changeurs, c'est un point sur lequel l'attaché du ministère nous doit une explication.

« On a manifesté une très vive sympathie pour le malheureux (!) capitaine, parce qu'il avait manqué à son devoir pour, comme on dit, ne pas verser le sang des citoyens; on est allé jusqu'à présenter son acte comme digne d'éloge et de gratitude; aujourd'hui une délégation réclamant que son acte soit reconnu comme méritant la gratitude de la patrie entière, s'est même rendue auprès de lui (Indignation). C'était des délégués des différents clubs sous la présidence de l'assesseur Schramm. (Indignation à droite et « Hou »). Un fait est certain : le capitaine a violé la loi première, la loi la plus noble du soldat - il a abandonné son poste malgré les instructions formelles qu'il avait reçues de ne pas le faire sans un ordre exprès. On lui a fait accroire qu'en se retirant, il sauvait le trône, que toutes les troupes avaient quitté la ville et que le roi s'était enfui de Potsdam. Il a agi tout comme ce commandant de forteresse en 1806⁴ qui,

¹ À la bataille de Leipzig (16-19 octobre 1813), l'armée de Napoléon fut battue par les armées coalisées de Russie, de Prusse, d'Autriche et de Suède.

² À la bataille de Waterloo, le 18 juin 1815, Napoléon fut battu par les troupes prussiennes et anglaises, commandées par Blücher et Wellington.

³ Marx et Engels soulignent ici le caractère ambigu des guerres de libération de 1813-1815, au cours desquelles la lutte du peuple pour sa libération et contre la politique de conquête de Napoléon fut utilisée par les princes et les hobereaux pour rétablir ou maintenir le régime féodal dans toute la mesure du possible. Ils en indiquent les aspects réactionnaires (haine contre la Révolution française, absence d'initiative dans la lutte contre les oppresseurs nationaux, glorification excessive de l'Allemagne, etc.) et s'attaquent aux historiens prussiens réactionnaires qui ont falsifié systématiquement le contenu et le sens des guerres de libération au profit du chauvinisme prussien.

⁴ Après la défaite d'Iéna et d'Auerstaedt en 1806, la décomposition de l'armée prussienne d'alors apparut au grand jour. Presque partout les forteresses prussiennes se rendirent sans combat.

lui aussi, sans plus de façons, livra à l'ennemi, au lieu de la défendre, la place qui lui avait été confiée. D'ailleurs l'objection suivant laquelle il avait empêché, par sa retraite, une effusion de sang, tombe d'elle-même; de toutes façons on ne lui aurait pas touché un cheveu puisqu'il capitula au moment où le reste du bataillon arrivait à son secours ». (Bravos à droite, sifflets à gauche).

M. Griesheim a naturellement encore oublié que l'attitude réservée du capitaine Natzmer a sauvé Berlin d'une nouvelle bataille, les ministres du pire des dangers, et la monarchie de la chute. M. Griesheim est de nouveau lieutenant-colonel jusqu'au bout des ongles à la manière de la vieille Prusse de 1806; il ne voit dans l'action de Natzmer qu'insubordination, lâche abandon de poste et trahison. L'homme à qui la monarchie doit de subsister, doit être condamné à mort. Bel exemple pour toute l'armée !

Et quelle fut l'attitude de l'Assemblée en écoutant le récit de Griesheim ? Elle fit écho à son indignation. Finalement la gauche protesta par des sifflets. La gauche berlinoise a, en général, une attitude de plus en plus lâche, de plus en plus équivoque. Ces Messieurs qui, lors des élections, se sont servi du peuple, où étaient-ils dans la nuit du 14 juin lorsque le peuple, par simple perplexité, laissa très vite échapper les avantages conquis, alors qu'il manquait seulement un chef pour parfaire la victoire ? Où étaient MM. Berends, Jung, Elsner, Stein, Reichenbach ? Ils restèrent chez eux ou firent aux ministres d'anodines représentations. Et ce n'est pas tout. Ils n'osent même pas défendre le peuple contre les calomnies et les outrages de l'attaché gouvernemental. Aucun orateur ne monte à la tribune. Aucun d'eux ne veut être responsable de l'action du peuple qui leur a procuré la première victoire. Tout ce qu'ils osent, c'est *siffler* ! Quel héroïsme !

L'amendement de Stupp

n° 21, 21 juin 1848

Cologne, 20 juin

M. Stupp, de Cologne, a déposé un amendement à la loi sur *l'immunité parlementaire*; cet amendement n'est pas venu en discussion à l'Assemblée ententiste, mais pourrait ne pas être sans intérêt pour les concitoyens colonais de M. Stupp. Nous ne voulons pas vous priver du plaisir sans mélange que procure cette œuvre d'art législative.

Amendement du député Stupp

§ 1 « *Aucun membre de l'Assemblée ne peut être amené à rendre un compte quelconque de ses votes, ou des paroles et des opinions exprimées en sa qualité de député.* »

Amendement. « *Suppression du mot « paroles » à la troisième ligne.* »

Motif. « *Il suffit que le député puisse exprimer librement son opinion. L'expression « paroles » peut impliquer des outrages qui fonderaient l'offensé à déposer une plainte civile. Mettre les députés à l'abri de telles plaintes me paraît être en contradiction avec le prestige et l'honneur de l'Assemblée.* »

Il suffit que le député n'exprime *absolument aucune opinion*, mais tambourine *en signe de désapprobation* et vote. Car pourquoi ne pas supprimer aussi « *l'opinion* » puisque les opinions doivent être exprimées avec des « *paroles* » et que ces paroles peuvent être « *outrageantes* », puisque l'expression « *opinion* » peut *impliquer* aussi des opinions outrageantes ?

§ 2 « *Aucun membre de l'Assemblée ne peut, pendant la durée de celle-ci, et sans son assentiment, être rendu responsable ni être arrêté pour un acte passible de sanctions, à moins qu'il ne soit arrêté en flagrant délit dans les 24 heures qui suivent. Un tel assentiment est nécessaire lors d'une arrestation pour dettes.* »

Amendement. « *Suppression de la phrase de conclusion - Un tel assentiment est nécessaire lors d'une arrestation pour dettes.* »

Motif. « *Il s'agit ici d'une atteinte aux droits privés des citoyens dont la sanction me paraît contestable. Si grand que puisse être l'intérêt pour l'Assemblée de compter dans ses rangs tel ou tel député, j'estime cependant que le respect des droits privés doit prévaloir.* »

« *Il faut considérer en particulier que nous votons cette loi non pour l'avenir, c'est-à-dire non pour les membres d'une Chambre future, mais pour nous. À supposer qu'il y ait parmi nous des députés qui aient à redouter d'être arrêtés pour dettes, cela ferait certainement mauvaise impression sur nos électeurs, si nous voulions nous protéger contre les poursuites légales de nos créanciers par une loi que nous aurions nous-mêmes votée.* »

Ou plutôt, inversement ! Cela fait mauvaise impression sur M. Stupp que les électeurs aient envoyé « *parmi nous* » des députés qui puissent être arrêtés pour dettes. Quelle chance pour Mirabeau et Fox qu'ils n'aient pas vécu sous la législation Stupp. Une seule difficulté arrête un instant M. Stupp, c'est « *l'intérêt pour l'Assemblée de compter dans ses rangs tel ou tel député* ». *L'intérêt du peuple* - qui donc en parlera ? Il s'agit ici de l'intérêt d'une « *société fermée* » qui veut garder dans ses rangs, celui qu'un créancier souhaite en prison. Heurt de deux intérêts importants ! M. Stupp pouvait donner à son amendement une rédaction plus pertinente. Pour être élus représentants du peuple, des individus grevés de dettes doivent avoir l'autorisation de leurs créanciers respectifs. Ils sont à tout moment révocables par leurs créanciers. Et en dernière instance, l'Assemblée et le gouvernement sont soumis à la décision suprême des *créanciers de l'État*.

Deuxième amendement au § 2. « *Aucun membre de l'Assemblée ne peut, sans l'assentiment de celle-ci, et pendant la durée de ses séances, être poursuivi d'office ni arrêté pour un acte répréhensible, à moins d'un flagrant délit.* »

Motif. « *À la première ligne, le mot Assemblée est pris dans le sens de corps constitué, l'expression - durée de celle-ci - ne me paraît donc pas convenir, et je propose « durée des séances de celle-ci ».*

À la place d'« acte passible d'une peine », « acte répréhensible » me semble mieux convenir.

Je suis d'avis que nous n'avons pas le droit d'exclure les plaintes civiles concernant des actes répréhensibles, car nous nous permettrions ainsi une atteinte aux droits privés. De là l'adjonction « d'office ».

Si l'adjonction : « *ou dans les 24 heures qui suivent, etc....* » subsiste, le juge peut arrêter un député durant les 24 heures qui suivent tout délit. »,

Le projet de loi garantit l'immunité parlementaire pendant la durée de l'Assemblée, l'amendement de M. Stupp pendant « *la durée des séances* », c'est-à-dire pendant 6 heures par jour, 12 heures au maximum. Et quel sagace exposé des motifs. On peut parler de la durée *d'une séance*, mais la durée d'un *Corps constitué* ?

Sans l'assentiment de l'Assemblée M. Stupp ne veut exposer aucun député à une poursuite ou une arrestation *d'office*. Il se permet donc une atteinte au *droit criminel*. Mais *au nom de la plainte civile* ! Surtout pas d'atteinte au droit civil, vive le droit civil ! Ce qui n'est pas de la compétence de l'État, doit être de la compétence du citoyen privé ! La plainte civile au-dessus de tout ! La plainte civile est l'idée fixe de M. Stupp. Le droit civil c'est Moïse et les prophètes ! Jurez sur le droit civil, spécialement sur la plainte civile. Peuple, fais preuve de respect devant le Saint des Saints !

Le droit privé n'empiète pas sur le droit public, mais il y a de « graves » empiètements du droit public sur le droit privé. Pourquoi même avoir une Constitution puisque nous possédons le *Code civil*¹, des cours de justice et des avocats ?

§ 3. « *Toute procédure criminelle contre un membre de l'Assemblée et toute détention est suspendue pour la durée de la séance si l'Assemblée le décide.* »

Proposition de modification de la rédaction du § 3 :

« *Toute procédure criminelle contre un membre de l'Assemblée et toute arrestation effectuée en conséquence de cette procédure, si elle n'a pas eu lieu en vertu d'un jugement en forme, doit être immédiatement suspendue si l'Assemblée le décide.* »

Motif : « *Il n'est sans doute pas dans l'esprit du texte de libérer de la maison d'arrêt des députés déjà condamnés par un jugement en forme à une peine de prison.* »

« *Si l'amendement passe, ceci vaut aussi pour ceux qui sont incarcérés pour dettes.* »

L'Assemblée pourrait-elle nourrir le dessein, qui serait de haute trahison, d'amoindrir la « vertu d'un jugement en forme » ou même d'appeler en son sein un homme « incarcéré » pour dettes ? M. Stupp tremble à l'idée de cet attentat contre la plainte civile et la vertu d'un jugement en forme. Toutes les questions concernant la souveraineté du peuple sont maintenant réglées : M. Stupp a proclamé la *souveraineté de la plainte civile et du droit civil*. Quelle cruauté d'arracher un tel homme à la pratique du droit civil et de le précipiter dans la sphère *inférieure* du pouvoir législatif ? Le peuple souverain a commis ce « grave » empiètement sur le « droit privé ». M. Stupp intente donc une action civile contre la souveraineté du peuple et le droit public.

Mais le tsar Nicolas peut tranquillement rebrousser chemin. À la première violation de la frontière prussienne, le député Stupp l'affrontera, la « plainte civile » d'une main, et « le jugement en forme » de l'autre. Car, démontre-t-il avec la solennité de mise : La guerre, qu'est-ce que la guerre ? Un grave empiètement sur le droit privé ! Un grave empiètement sur le droit privé !

¹ Le Code civil fut introduit par la France dans les territoires d'Allemagne occidentale et méridionale qu'elle avait conquis. En Rhénanie, il resta valable même après la réunion de cette province à la Prusse. Il conservait pour l'essentiel les conquêtes de la Révolution française et représentait un progrès considérable sur le Code prussien.

Friedrich Engels : Nouvelle politique en Posnanie

n° 21, 21 juin 1848

Cologne, 20 juin

Encore un nouveau tournant dans l'affaire de Posnanie ! Après la phase des promesses généreuses et des proclamations exaltantes, après la phase Willisen vint la phase Pfuel avec schrapnells, marques d'infamie et têtes rasées, la phase du bain de sang et de la barbarie russe. Après la phase Pfuel vient maintenant une nouvelle phase de réconciliation !

Le commandant Olberg, chef de l'état-major en Posnanie, principal responsable des massacres et des marques d'infamie, est brusquement muté d'office. Le général Colomb est lui aussi muté d'office de Posen à Königsberg. Le général Pfuel (von Höllenstein¹) est convoqué à Berlin où le premier président Beurmann est déjà arrivé.

Ainsi la Posnanie est abandonnée des chevaliers qui portaient sur leur blason une pierre infernale et brandissaient le rasoir, des vaillants qui, bien embusqués, descendaient aux schrapnells à 1.000 ou 2.000 pas les moissonneurs sans défense. Les Juifs allemands, bouffeurs de Polonais, tremblent; comme les Polonais autrefois, ils se voient maintenant trahis par le gouvernement.

Le ministère Camphausen a eu soudain une illumination. Le danger de l'invasion russe lui montre maintenant quelle énorme faute il a commise en livrant les Polonais à la fureur de la bureaucratie et de l'armée territoriale poméranienne. Il voudrait à tout prix regagner les sympathies des Polonais, maintenant qu'il est trop tard.

Par conséquent, toute la sanglante guerre d'extermination contre les Polonais avec toutes les cruautés et les barbaries qui marqueront le nom allemand d'un opprobre éternel, la juste haine mortelle des Polonais à notre égard, l'alliance maintenant nécessaire des Russes et des Polonais contre l'Allemagne, une alliance qui apporte aux ennemis de la révolution le renfort d'un vaillant peuple de 20 millions d'habitants - tout ceci n'est arrivé, n'a été réalisé que pour donner finalement à M. Camphausen l'occasion de bredouiller son *pater peccavi*² ?

Maintenant qu'il a besoin des Polonais, M. Camphausen croit-il peut-être qu'il peut, par de suaves discours et des concessions, reconquérir leurs sympathies noyées dans le sang ? Croit-il que les mains portant la flétrissure se battront jamais pour lui, que les crânes rasés s'exposeront pour lui aux sabres russes ? Croit-il vraiment pouvoir jamais mener au feu, contre la mitraille russe ceux que les schrapnells prussiens ont épargnés ?

Et M. Camphausen croit-il pouvoir rester encore au gouvernement après avoir avoué lui-même, sans équivoque, son incapacité ?

¹ Lors de la répression de l'insurrection en Posnanie, le général von Pfuel se distingua par sa cruauté. On tondait les prisonniers, on leur imposait une marque sur les mains et les oreilles au nitrate d'argent (ou « pierre infernale », en allemand : *Höllenstein*). tout prix regagner les sympathies des Polonais, maintenant qu'il est trop tard !

² Mon père, j'ai péché.

Chute du ministère Camphausen¹

n° 23, 23 juin 1848

Cologne, 22 juin

*Le soleil a beau briller d'un bel éclat,
Il lui faudra bien disparaître à l'horizon²*

et le soleil du 30 mars, rouge du sang ardent des Polonais, a disparu lui aussi à l'horizon.

Le ministère Camphausen s'était drapé dans le vêtement du libéralisme bourgeois de la contre-révolution. La contre-révolution se sent assez forte pour rejeter ce masque gênant.

Il est possible que quelque ministère du centre gauche, sans stabilité, succède, pour quelques jours, au ministère du 30 mars. Son véritable successeur est le *ministère du Prince de Prusse*. C'est à Camphausen que revient l'honneur d'avoir donné au parti féodal absolutiste son chef naturel et de s'être donné à lui-même un successeur.

Pourquoi flatter plus longtemps les tuteurs bourgeois ?

Les Russes ne sont-ils pas à la frontière de l'Est, et les troupes prussiennes à la frontière occidentale ? Les Polonais ne sont-ils pas gagnés à la propagande russe grâce aux schrapnells et à la pierre infernale ?

N'a-t-on pas pris toutes mesures pour réitérer dans la plupart des villes de Rhénanie le bombardement de Prague ?

Au cours des guerres contre le Danemark et contre la Pologne, ainsi que dans les nombreux petits conflits entre la troupe et le peuple, l'armée n'a-t-elle pas eu tout le temps de se transformer en soldatesque brutale ?

La bourgeoisie n'est-elle pas fatiguée de la révolution ? Et le rocher sur lequel la contre-révolution bâtira son église, *l'Angleterre*, ne se dresse-t-il pas en pleine mer ?

Cherchant encore à happer quelques sous de popularité³, à attendrir l'opinion publique, le ministère Camphausen assure quitter *en dupe* * la scène de l'État. Il est, bien sûr, un trompeur trompé. Au service de la grande bourgeoisie, il a dû chercher à frustrer la révolution de ses conquêtes démocratiques; en lutte contre la démocratie, il a dû s'allier au parti aristocrate et devenir l'instrument de ses appétits contre-révolutionnaires. Ce parti est devenu assez fort pour jeter son protecteur par-dessus bord. *M. Camphausen a semé la réaction au sens où l'entend la grande bourgeoisie, il l'a récoltée au sens où l'entend le parti féodal*. Telles furent ses bonnes intentions, tel fut son triste destin. Un sou de popularité pour l'homme déçu.

Un sou de popularité !

*Le soleil a beau briller d'un bel éclat
Il lui faudra bien disparaître à l'horizon*

Mais à l'est, il réapparaît !

¹ Après l'assaut donné à l'arsenal, le 17 juin 1848, les ministres von Kanitz, le comte Schwerin et le baron von Arnim se retirèrent, et le 20 juin, ce fut le tour du ministère Camphausen tout entier.

² Raimund : *Le Paysan millionnaire*; cf. aussi Heine : préface à la 2^e édition du *Livre des chants* (1837).

³ « Un sou de popularité à Menzel et à ses souabes » (Heine : *L'Allemagne*, « Un conte d'hiver » (1844), Chant XXIV, strophe 21.

Friedrich Engels : Premier acte de l'Assemblée nationale de Francfort**n° 23, 23 juin 1848**

Cologne, 22 juin

Enfin l'Assemblée nationale allemande a eu un sursaut !

Enfin, elle a pris un décret aux conséquences pratiques immédiates, elle est intervenue dans la guerre austro-italienne¹.

Et comment est-elle intervenue ? A-t-elle proclamé l'indépendance de l'Italie ? A-t-elle expédié un courrier à Vienne avec l'ordre pour Radetzky et Welden de se retirer immédiatement derrière l'Isonzo² ? A-t-elle envoyé une adresse de félicitations au gouvernement provisoire de Milan ?

Pas du tout ! Elle a déclaré qu'elle considérait toute *attaque contre Trieste comme un casus belli*.

Ce qui signifie : l'Assemblée nationale allemande, en complet accord avec la Diète, permet aux Autrichiens de se livrer en Italie aux plus grandes brutalités, de piller, d'assassiner, de lancer dans toutes les villes, dans tous les villages, des fusées incendiaires (voir l'article sur l'Italie³) et de se retirer ensuite sur le territoire neutre de la Confédération germanique. Elle permet à tout instant aux Autrichiens de submerger la Lombardie de Croates et de Pandours⁴, à partir du territoire allemand, mais elle veut interdire aux Italiens de poursuivre dans leurs tanières les Autrichiens battus. Elle permet aux Autrichiens, venant de Trieste, de bloquer Venise et les embouchures de la Piave, de la Brenta et du Tagliamento; mais elle interdit aux Italiens la moindre hostilité contre Trieste !

L'Assemblée nationale allemande ne pouvait pas se conduire plus fâcheusement qu'en adoptant ce décret. Elle n'a pas le courage de condamner ouvertement la guerre d'Italie. Elle a encore moins le courage d'interdire au gouvernement autrichien de faire la guerre. Dans son embarras, elle adopte - et par-dessus le marché par acclamations, pour étouffer par des clameurs son angoisse secrète - le décret contre Trieste : décret qui ne veut dans sa forme ni approuver ni désapprouver la guerre contre la révolution italienne, mais qui en fait l'approuve.

Ce décret est une *déclaration de guerre à l'Italie*, déclaration indirecte et par conséquent doublement déshonorante pour une nation de 40 millions d'habitants comme la nation allemande.

Le décret de l'Assemblée de Francfort soulèvera une tempête d'indignation dans toute l'Italie. Si les Italiens ont encore tant soit peu de fierté et d'énergie à dépenser, ils répondront en bombardant Trieste et en marchant sur le Brenner.

Mais l'Assemblée de Francfort propose, et le peuple français dispose. Venise a appelé les Français à l'aide; après cette décision, les Français ne tarderont sans doute pas à franchir les Alpes, et il ne faudra pas longtemps pour que nous les ayons sur le Rhin.

Un député⁵ fit à l'Assemblée de Francfort le reproche de chômer.

C'est tout le contraire. Elle a déjà tellement travaillé que nous avons une guerre au Nord et une guerre au Sud, et que sont devenues inévitables une guerre à l'Ouest et une guerre à l'Est. Nous nous trouverons donc dans l'heureuse posture d'un pays qui combat à la fois le Tsar et la République française, la réaction et la révolution. L'Assemblée a veillé à ce que des soldats russes, français, danois et italiens se donnent rendez-vous à l'église Saint-Paul⁶ de Francfort. Et on prétend que l'Assemblée chôme ?

¹ À l'annonce qu'une révolution victorieuse avait éclaté à Vienne, une insurrection éclata à Milan (18-23 mars 1848). Les insurgés obligèrent Radetzky et les 15.000 soldats de l'armée autrichienne à quitter la ville. Un gouvernement provisoire, composé de bourgeois libéraux fut formé le 22 mars. Le mouvement insurrectionnel gagna la Vénétie et la Lombardie, Parme et Modène.

² L'Isonzo, fleuve d'Italie qui naît dans le massif du Terglou et se jette dans le golfe de Trieste.

³ N.G.R., 23 juin 1848, n° 23, p. 4 : « Vicence (détails sur la prise de la ville) ».

⁴ Les Croates étaient des soldats de l'armée autrichienne (cavalerie légère et infanterie) qui se recrutaient primitivement chez le peuple croate. Les Pandours constituaient une formation militaire autrichienne c'étaient des troupes d'infanterie particulièrement brutales.

⁵ Il s'agit de Kohlpärzer, auteur de la proposition tendant à considérer comme *casus belli* toute attaque contre Trieste.

⁶ Église désaffectée où se réunissait l'Assemblée nationale.

Le cabinet Hansemann¹

n° 24, 24 juin 1848

Cologne, 23 juin

Nouveau tournant dans la crise ministérielle de Berlin ! Notre Hansemann est chargé de former le cabinet et, avec les épaves de l'ancien ministère, les Patow, Bornemann, Schleinitz et Schreckenstein, il tombera avec attendrissement dans les bras du centre gauche.

M. Rodbertus doit participer à la nouvelle combinaison; il est le médiateur qui procure aux épaves repentantes du ministère Camphausen, la grâce et le pardon du centre gauche.

Par la grâce de M. Rodbertus, notre Duchâtel prussien voit couronnés ses vœux les plus chers - il devient « Premier ». Les lauriers de Camphausen ne le laissent plus dormir; désormais, il aura l'occasion de prouver de quoi il est capable quand il peut sans entrave, déployer ses ailes. Il va pouvoir enfin nous faire admirer, dans toute leur gloire, ses gigantesques projets financiers en vue de supprimer toute détresse et toute misère, - ces projets dont il a fait miroiter les merveilles à ses députés. C'est vraiment maintenant qu'il est en mesure de consacrer à l'État la plénitude de ces talents déployés jusque-là avec tant de brio et de succès dans les chemins de fer² et à d'autres postes. C'est maintenant que vont pleuvoir les questions de confiance.

M. Hansemann a surpassé son modèle : grâce au sacrifice de Rodbertus il devient premier ministre, ce que Duchâtel ne fut jamais. Mais nous le mettons en garde. Duchâtel avait ses raisons pour toujours rester en apparence au second plan. Duchâtel savait que les couches plus ou moins cultivées de la population, aussi bien à la Chambre qu'en dehors, avaient besoin d'un beau parleur, chevalier du « grand débat », d'un Guizot ou d'un Camphausen, qui, en toute circonstance, apaise les consciences et entraîne les cœurs de ses auditeurs par son art de manier arguments nécessaires, développements philosophiques, théories politiques et autres phrases creuses. Duchâtel accordait volontiers à ses idéologues loquaces le nimbe de la Présidence du Conseil; ce vain éclat était pour lui sans valeur, ce qui lui importait c'était le pouvoir réel et il savait que là où il était, était le pouvoir réel. M. Hansemann veut faire une autre expérience, il doit savoir ce qu'il fait. Nous, nous répétons que la Présidence du conseil n'est pas la place normale de Duchâtel.

Mais un sentiment pénible nous saisit quand nous pensons avec quelle rapidité M. Hansemann tombera du haut de son enivrante grandeur. Car le cabinet Hansemann est voué à la chute avant même d'être constitué, avant même d'avoir pu un seul instant jouir de son existence.

Le bourreau se tient devant la porte³,

la réaction et les Russes frappent à la porte et, avant que le coq ait chanté trois fois, le cabinet Hansemann sera tombé malgré Rodbertus et malgré le centre gauche. Alors adieu Présidence du conseil, adieu projets financiers et plans gigantesques pour supprimer la misère; l'abîme les engloutira tous, et grand bien fasse à M. Hansemann s'il peut retourner tranquillement à son modeste loyer bourgeois méditer sur le fait que la vie est un songe⁴.

¹ Le gouvernement Auerswald-Hansemann, le « ministère d'action », succéda le 26 juin 1848 au ministère Camphausen et dura jusqu'au 21 septembre.

² Hansemann avait défendu avec habileté les intérêts d'Aix-la-Chapelle en rivalité avec Cologne pour l'établissement du chemin de fer Cologne-Anvers. Il obtint un poste de direction dans le conseil d'administration de la société chargée de répartir les actions entre les capitaux d'Aix-la-Chapelle et de Cologne. Il publia en 1837 un livre : *Die Eisenbahnen und deren Aktionäre in ihrem Verhältnis zum Staat* (Les chemins de fer et leurs actionnaires dans leurs rapports avec l'État). Il continua à jouer un rôle important dans diverses sociétés de chemins de fer.

³ Heine : *Le chevalier Olaf* (II, strophe 1).

⁴ « La Vie est un Songe », titre d'une œuvre de Calderon.

Un article de la *Neue Berliner Zeitung*¹ sur les chartistes²

n° 24, 24 juin 1848

Cologne, 23 juin

La *Neue Berliner Zeitung* nous rapporte dans son premier numéro toutes sortes de choses bizarres qui ont eu lieu en Angleterre. L'originalité est une belle chose; la *Neue Berliner Zeitung* a du moins le mérite de présenter la situation en Angleterre de façon tout à fait inédite. Voici ce qu'on lit d'abord.

« O'Connor qui semble être en fait un homme sans esprit et sans caractère, n'a ici aucun crédit ».

Nous ne trancherons pas si O'Connor a autant d'esprit et de caractère que la *Neue Berliner Zeitung*. Le rejeton des anciens rois irlandais, le dirigeant du prolétariat britannique peut être en retrait sur la Berlinoise cultivée³ quand il s'agit de ces avantages, mais en ce qui concerne le crédit, ô Berlinoise cultivée, assurément tu as raison; O'Connor, comme tous les révolutionnaires, a très mauvaise réputation; il n'a jamais su gagner la considération de tous les bien-pensants, alors que toi, tu l'as obtenue dès ton premier numéro. Un peu plus loin la Berlinoise écrit encore. « O'Connell dit qu'il [O'Connor] a bien de l'énergie mais aucune logique. » Encore une perle. Le défunt Dan⁴ était un homme honorable; la logique de son énergie consistait à tirer des poches de ses compatriotes pauvres une rente annuelle de 30.000 livres sterling; la logique de l'agitation développée par O'Connor n'a rapporté au chartiste décrié que la vente de tous ses biens.

« M. Jones, le second dirigeant des chartistes de la fraction extrémiste que les tribunaux recherchent actuellement et qu'ils ne découvrent nulle part, ne peut même pas trouver quelqu'un pour lui fournir une caution de 1.000 livres sterling. »

Voilà la troisième nouvelle de cette Berlinoise extrêmement cultivée; elle énonce dans ces trois lignes, trois affirmations d'une extrême bouffonnerie. En premier lieu il ne peut absolument pas être question de caution tant que les tribunaux en sont encore à rechercher quelqu'un. En second lieu, M. Ernest Jones se trouve depuis quinze jours à Newgate⁵, et la Berlinoise cultivée était sans doute invitée à prendre le thé chez quelque autre collègue extrêmement cultivée et bien informée, lorsque récemment toute la presse bourgeoise anglaise manifesta brutalement sa joie à l'arrestation de Jones. Troisièmement M. Jones a toutefois fini par trouver quelqu'un qui veuille bien payer pour lui les 1.000 livres : il s'agit d'un homme sans esprit et sans caractère, O'Connor lui-même; mais les tribunaux refusèrent la caution qu'il n'a pas le droit de fournir en tant que membre du Parlement.

La Berlinoise conclut en faisant état de fréquentes batailles entre chartistes dans les petites villes du pays. Chère Berlinoise, si seulement tu avais lu une gazette anglaise ! Tu aurais pu y apprendre que les chartistes ont eu de tout temps beaucoup plus de plaisir à rouer de coups la police, plutôt qu'eux-mêmes.

Nous recommandons la *Neue Berliner Zeitung*, si pleine d'esprit et de caractère, à l'attention particulière de nos lecteurs.

¹ La *Neue Berliner Zeitung* était un quotidien réactionnaire qui parut de juin à octobre 1848.

² *Chartisme* : mouvement politique révolutionnaire particulièrement actif et influent en Angleterre de 1838 à 1848. Son nom vient de ce que ses membres réclamaient une Charte du peuple, qui fut présentée au Parlement en 1838, à la suite d'une vaste pétition. Sur ce sujet on lira utilement Engels : *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Éditions sociales 1961, pp. 267-297.

³ C'est ainsi que la *Nouvelle Gazette rhénane* désigne ironiquement la *Neue Berliner Zeitung* (*la Nouvelle Gazette berlinoise*).

⁴ Abréviation de Daniel [O'Connell].

⁵ Prison pour dettes, située dans une des rues les plus fréquentées de Londres.

Menace de la *Gazette de Gervinus*

n° 25, 25 juin 1848

Cologne, 24 juin

« Si le prestige de l'Assemblée de Francfort et ses dispositions constitutionnelles tiennent la France en bride, alors tout va bien, la Prusse rétablira son prestige à partir de ses provinces orientales et dans ce cas peut-être ne redouterait-elle même pas de perdre momentanément sa province rhénane ». (*Gazette de Gervinus* du 22 juin).

Quel style diplomatique emploie là le correspondant à Berlin de la *Gazette des professeurs*¹. La Prusse rétablira « son prestige à partir de ses provinces orientales ». Où rétablira-t-elle son prestige ? Dans les provinces orientales ? Que non. À partir des provinces orientales. Dans la province rhénane ? Encore moins. Car elle compte, lors du rétablissement de son prestige, « sur la perte momentanée de la province *rhénane* », c'est-à-dire sur la perte momentanée de son « prestige » dans la province rhénane.

Donc à Berlin et à Breslau.

Et le prestige perdu, semble-t-il, à Berlin et à Breslau, pourquoi ne le rétablira-t-elle pas non avec sa province orientale, mais à partir de sa province orientale ?

La Russie n'est pas la province orientale de la Prusse, c'est plutôt la Prusse qui est la province occidentale de la Russie. Mais à partir de la province orientale prussienne, la main dans la main avec les braves Poméraniens, les Russes partiront en guerre contre *Sodome et Gomorrhe*² et rétabliront le « prestige » de la Prusse, c'est-à-dire de la dynastie prussienne, de la royauté absolue. Ce « prestige » fut perdu le jour où l'absolutisme a dû interposer entre lui et son peuple « un chiffon de papier³ » taché de sang plébéen, où la Cour fut contrainte de se placer sous la protection et la surveillance de bourgeois, négociants en grains et en laine⁴.

Donc l'ami, le sauveur vient de l'Est; pourquoi occuper militairement la frontière de ce côté-là ? C'est de l'Ouest que vient l'ennemi, c'est donc à l'Ouest qu'il faut concentrer le gros des troupes. Un naïf correspondant à Berlin de la *Kölnische Zeitung*⁵ ne saisit pas l'héroïsme de Pfuel, ce brave ami des Polonais, qui accepte une mission à Pétersbourg sans avoir derrière lui une escorte de 100.000 hommes. Pfuel va sans peur à Pétersbourg, *Pfuel à Pétersbourg !* Pfuel ne craint pas de franchir la frontière russe, et le public allemand s'en va racontant que les soldats russes sont à la frontière allemande ! Le correspondant de la *Kölnische Zeitung* plaint le public allemand. Mais revenons à notre journal des Professeurs !

Si, de l'Est, les Russes volent au secours de la dynastie prussienne, les Français, de l'Ouest, voleront au secours du peuple allemand. Et l'« Assemblée de Francfort » peut tranquillement poursuivre ses débats sur le meilleur ordre du jour et les meilleures « dispositions constitutionnelles ». Le correspondant de la *Gazette de Gervinus* dissimule sous des fleurs de rhétorique l'opinion « que l'Assemblée de Francfort et ses dispositions constitutionnelles » tiendront la France « en bride ». La Prusse perdra la province rhénane. Mais pourquoi devrait-elle appréhender cette perte ? Elle ne sera que « momentanée ». Le patriotisme allemand marchera une fois de plus sous commandement russe contre la Babylone gauloise et rétablira de façon durable le « prestige de la Prusse » aussi bien dans la province rhénane que dans toute l'Allemagne du Sud. Ô Ange exterminateur⁶ !

Si la Prusse ne redoute pas une perte momentanée de la province rhénane, la province rhénane redoute encore moins une perte « permanente » de la domination prussienne. Si les Prussiens s'allient avec les Russes, les Allemands s'allieront avec les Français et mèneront avec eux la guerre de l'Ouest contre l'Est, de la civilisation contre la barbarie, de la république contre l'autocratie.

Nous voulons l'unité de l'Allemagne, mais seul l'éclatement des grandes monarchies allemandes peut dégager les éléments de cette unité. Ils ne seront soudés les uns aux autres que dans le creuset de la guerre et de la révolution. Or le constitutionnalisme disparaît de lui-même dès que les événements imposent le mot d'ordre : *Autocratie ou*

¹ C'est ainsi que la *Nouvelle Gazette Rhénane* désigne la *Deutsche Zeitung*.

² Ici Sodome et Gomorrhe désignent Paris.

³ Allusion au discours prononcé par le roi de Prusse à l'ouverture de la Diète en avril 1847 : « Héritier d'une couronne que j'ai reçue intacte, et que je dois et veut laisser intacte à mes successeurs, je ne supporterai jamais qu'entre Notre Seigneur Dieu dans le ciel et notre pays s'insinue une feuille de papier écrit. »

⁴ Allusion à Camphausen qui, dans sa jeunesse, s'occupa du commerce des grains, et à Hansemann qui commença à faire le négoce de la laine avant de s'intéresser aux chemins de fer.

⁵ La *Kölnische Zeitung* paraissait depuis 1802 à Cologne. À partir de 1830 elle prit le parti de l'Église catholique contre le protestantisme qui prédominait en Prusse. En 1848 et 1849, elle refléta la politique de lâcheté et de trahison de la bourgeoisie libérale prussienne et mena une lutte continuelle contre la *Nouvelle Gazette rhénane*.

⁶ Cf. Goethe : *Faust*, « Dans le jardin de Marthe ».

République. Mais les bourgeois constitutionnalistes nous crient avec indignation : qui a amené les Russes en Allemagne ? Qui sinon les démocrates ? À bas les démocrates ! Et ils ont raison !

Si nous avons introduit nous-mêmes le système russe chez nous, nous aurions épargné aux Russes le mal de le faire, et à nous - *les frais de la guerre*.

Le mémoire de Patow sur le rachat

n° 25, 25 juin 1848

Cologne, 24 juin

Au cours de la séance ententiste du 20 de ce mois, cette funeste séance où le soleil de Camphausen disparut à l'horizon et où le chaos ministériel fit son entrée, M. Patow déposa un mémoire sur les principes essentiels selon lesquels il pense procéder à l'élimination de la féodalité à la campagne.

Quand on lit ce mémoire, on se demande pourquoi une guerre des paysans n'a pas éclaté depuis longtemps dans les provinces de la vieille Prusse. Quel fatras de corvées, de dîmes, de livraisons, quel bric-à-brac de noms moyenâgeux, l'un plus extravagant que l'autre ! Suzeraineté, cas de décès, mainmorte, mortaille, dîme de bétail, droit d'aubaine, dîme de Walpurgis, arrérage des abeilles, rente sur la cire, droit des prairies, dîmes, droits de tenure, rentes complémentaires, tout cela a subsisté jusqu'à nos jours dans l'État « le mieux administré du monde », et cela aurait subsisté jusqu'à la consommation des siècles, si les Français n'avaient pas fait la Révolution de février.

En effet, la plupart de ces charges, et justement *les plus accablantes*, auraient subsisté jusqu'à la consommation des siècles si tout se passait conformément aux vœux de M. Patow. C'est justement à M. Patow que ce département a été attribué, pour qu'il ménage au maximum les hobereaux campagnards de la Marche, de Poméranie et de Saxe, et qu'il frustre au maximum les paysans des conquêtes de la révolution !

La révolution de Berlin avait rendu le système féodal impossible à l'avenir. Les paysans l'avaient aussitôt aboli en pratique, cela va de soi. Le gouvernement n'avait plus qu'à donner une forme légale à *l'abolition de toutes les charges féodales, déjà réalisée dans les faits par la volonté du peuple*.

Mais avant que l'aristocratie se décide à un 4 août, il faut que ses châteaux soient en flammes. Le gouvernement, représenté ici par un aristocrate, s'est prononcé en faveur de l'aristocratie; il soumet à l'Assemblée un mémoire qui invite maintenant les ententistes à trahir également la révolution paysanne qui a éclaté en mars dans toute l'Allemagne, et ce, au profit de l'aristocratie. Le gouvernement est responsable des conséquences que l'application des principes de Patow aura à la campagne.

M. Patow veut en effet que les paysans paient une indemnité pour la suppression de toutes les charges féodales, même des droits de tenure. Ne doivent être supprimées sans indemnité que les charges qui résultent de la sujétion héréditaire, de l'ancien système des contributions et de la juridiction patrimoniale¹ ou bien les charges sans valeur pour les féodaux (quelle bienveillance!), c'est-à-dire essentiellement les charges qui constituent la part la plus minime de tout le système de charges féodales.

Par contre, les rachats de charges féodales qui ont été établis par contrats ou par sentence du tribunal, sont définitifs. C'est-à-dire que les paysans qui ont racheté leurs charges conformément à la législation réactionnaire, favorable à la noblesse, édictée depuis 1816 et plus spécialement depuis 1840, et sont de ce fait frustrés de leur propriété au profit des seigneurs féodaux, d'abord par la loi, puis par des employés féodaux, ne reçoivent aucune indemnité.

En compensation, on doit créer des banques de crédit pour jeter de la poudre aux yeux des paysans.

Si tout se passait selon les vœux de M. Patow, les charges féodales seraient aussi peu supprimées qu'elles ont été rachetées sous la vieille législation de 1807².

Le titre qui convient au projet de M. Patow est le suivant : Mémoire pour le maintien des charges féodales jusqu'à la fin des siècles, grâce au rachat.

Le gouvernement pousse à une guerre des paysans. Peut-être la Prusse « n'aura-t-elle pas peur » non plus d'une « perte momentanée » de la Silésie.

¹ La juridiction patrimoniale donnait au seigneur féodal le droit de juger et de punir ses paysans. Son domaine fut restreint en 1848. Elle fut supprimée en 1877.

² De 1807 à 1811, les ministres Stein et Handenberg introduisirent quelques réformes agraires en Prusse. L'édit du 9 octobre 1807 et l'ordre ministériel du 28 octobre 1807 supprimaient le servage en Prusse, mais conservaient toutes les dîmes et les corvées des paysans. Lorsque menaçait la guerre entre Napoléon et la Russie, le gouvernement tenta de s'assurer l'aide des paysans. Le 14 septembre 1811 parut un édit qui promettait aux paysans le droit d'être dispensés des charges féodales dans un délai de deux ans à condition de céder la moitié, de leurs terres au propriétaire foncier ou de lui verser une somme équivalente. Après la victoire sur Napoléon, ces promesses ne furent pas tenues et c'est seulement en 1845 que les paysans obtinrent le droit de remplacer la rente en argent et en blé par un paiement vingt-cinq fois supérieur.

Friedrich Engels : caractère démocratique de l'insurrection

n° 25, 25 juin 1848

Prague

Il se confirme de jour en jour que notre interprétation de l'insurrection de Prague (voir le n° 18 de ce journal) est la bonne, que les insinuations des feuilles allemandes contre le parti tchèque disant qu'il sert la réaction, l'aristocratie, les Russes, etc. étaient de purs mensonges.

On ne voyait que le comte Léo Thun et ses aristocrates; on ne voyait pas la masse du peuple de Bohême, des nombreux travailleurs de l'industrie, des paysans. Le fait que l'aristocratie chercha un instant à confisquer le mouvement tchèque à son profit et à celui de la camarilla d'Innsbruck, voilà qui impliquait bien sûr que le prolétariat révolutionnaire de Prague lui qui en 1844 fut trois jours durant maître absolu de Prague¹ - représentait les intérêts de la noblesse et de la réaction en général !

Mais le premier coup sérieux et décisif porté par le parti tchèque a fait voler toutes ces calomnies en poussière. L'insurrection était si résolument démocratique que les comtes Thun, au lieu d'en prendre la tête, se retirèrent aussitôt et furent retenus comme otages autrichiens par le peuple. Elle était si résolument démocratique que tous les Tchèques du parti aristocratique prirent la fuite. Elle était autant dirigée contre les seigneurs féodaux tchèques que contre la soldatesque autrichienne.

Les Autrichiens attaquèrent le peuple, non parce qu'il était tchèque, mais parce qu'il était *révolutionnaire*. Pour l'armée, l'assaut de Prague n'était qu'un prélude à la prise d'assaut et à la réduction en cendres de Vienne.

Voici ce qu'écrivit la *Berliner Zeitungs-Halle*²

Vienne le 20 juin.

C'est aujourd'hui que la délégation envoyée par le comité civique³ d'ici à Prague est revenue, chargée en tout et pour tout de s'occuper de la surveillance des comptes rendus télégraphiques afin que nous n'ayons pas à attendre 24 heures les nouvelles de là-bas, comme ce fut le cas ces jours derniers. La délégation a rendu compte de sa mission au comité. Elle rapporte les horreurs commises par les autorités militaires de Prague. Elle n'a qu'un terme pour qualifier toutes les horreurs d'une ville conquise, bombardée, assiégée : à savoir qu'il n'y a pas de mot pour décrire ces atrocités. C'est au risque de leur vie que les délégués, au départ de la dernière étape avant Prague, ont atteint la ville en voiture; c'est au risque de leur vie qu'ils ont atteint le château de Prague en se frayant un chemin au milieu des soldats.

Partout, les soldats leur criaient : « Vous aussi, vous êtes là, chiens de Viennois ! Maintenant nous vous tenons ! » Beaucoup voulaient tomber sur les délégués à bras raccourcis; les officiers eux-mêmes se conduisirent avec une brutalité sans bornes. Les délégués parvinrent enfin au château. Le comte Wallmoden prit les lettres de créance que leur avait données le comité, regarda la signature et dit « Pillersdorf ? En voilà un qui ne compte pas pour nous ! » Windischgraetz accueillit la racaille bourgeoise avec plus de rudesse que jamais et dit : « La révolution a vaincu partout; ici c'est nous qui sommes les vainqueurs et nous ne reconnaissons aucune autorité civile. Tant que j'étais à Vienne, tout y est resté tranquille. À peine étais-je parti que tout fut bouleversé par la tourmente. » La délégation fut dépouillée de ses armes et retenue prisonnière dans une pièce du château. Deux jours plus tard, les délégués reçurent l'autorisation de partir; en ne leur restitua par leurs armes.

Voilà ce que rapportèrent nos délégués, voilà comment le Tilly de Prague les a traités, voilà comment se comportèrent les soldats, et ici on fait encore semblant de croire à une simple lutte contre les Tchèques. Les délégués parlaient-ils la langue de Bohême ? Ne portaient-ils pas l'uniforme de la garde nationale de Vienne, n'avaient-ils pas en main les pleins pouvoirs du ministère et du comité civique, habilité par le ministère à exercer l'autorité législative.

Mais la révolution a déjà fait de trop grands progrès. Windischgraetz se prend pour l'homme qui doit l'endiguer. On abat les Bohémiens comme des chiens et quand l'heure du coup d'audace sonnera, on marchera sur Vienne. Pourquoi Léo Thun fut-il libéré par Windischgraetz, le même Léo Thun qui avait pris la tête du gouvernement provisoire de Prague, qui préchait la sécession de la Bohême ? Pourquoi,

¹ Il s'agit du soulèvement spontané des travailleurs du textile de Prague et de ses environs, qui vivaient dans le dénuement le plus extrême; il eut lieu dans la deuxième moitié de juin 1844. Le mouvement des ouvriers qui détruisirent des fabriques et des machines fut réprimé avec cruauté par les troupes gouvernementales autrichiennes.

² La *Berliner Zeitungs-Halle* était un quotidien paraissant à Berlin depuis 1846, sous la direction de Gustav Julius; en 1818, il représentait la démocratie petite-bourgeoise.

³ Le comité civique fut constitué à Vienne en mai 1848; il était composé de bourgeois, de la garde nationale et d'étudiants; il se proposait de maintenir l'ordre et la sécurité et d'assurer la défense des droits du peuple.

demandons-nous, fut-il repris aux Tchèques et libéré, si tous ses faits et gestes n'étaient pas un jeu truqué avec l'aristocratie pour provoquer la rupture ?

Avant-hier un train est parti de Prague. Il s'y trouvait des étudiants allemands en fuite, des gardes nationaux viennois, des familles fuyant Prague; malgré le calme rétabli, elles ne s'y sentaient pas chez elles. Au premier arrêt aux abords de Prague, le piquet militaire qui montait la garde exige que tous les voyageurs sans distinction remettent leurs armes, et comme ceux-ci refusent, les soldats tirent dans les voitures sur des hommes, des femmes et des enfants sans défense. On retira six cadavres des voitures et les voyageurs essuyaient sur leurs visages le sang de ceux qui avaient été assassinés. Voilà comment ont agi à l'égard d'Allemands des militaires que l'on veut considérer ici comme les anges protecteurs de la liberté allemande.

Nouvelles de Paris

n° 25, 25 juin 1848

Cologne, 24 juin, 10 heures du soir

Les lettres en provenance du 23 font défaut. Un courrier qui est arrivé ici raconte que lorsqu'il est parti de Paris la lutte entre le peuple et la garde nationale avait éclaté et qu'à une certaine distance de Paris il a entendu une forte canonnade.

Nouvelles de Paris

n° 26, 26 juin 1848*Cologne, 25 juin, 10 heures du soir*

Les lettres en provenance de Paris font défaut cette fois encore; les journaux parisiens, arrivés aujourd'hui, sont du 23 et auraient déjà dû, si la poste était régulière, nous parvenir dès hier soir. Les seules sources à notre disposition, dans ces circonstances, sont les rapports confus et contradictoires des feuilles belges, et la connaissance que nous avons personnellement de Paris. Nous avons essayé d'après cela de donner ainsi à nos lecteurs l'image la plus fidèle possible de l'insurrection du 23 juin.

Le temps manque pour des commentaires. Nous donnerons demain notre opinion détaillée ainsi qu'un assez long compte-rendu de la session de la Chambre de Paris.

Friedrich Engels : Détails sur le 23 juin

n° 26, 26 juin 1848, *édition spéciale*

L'insurrection est une insurrection purement ouvrière. Le ressentiment des ouvriers s'est déchaîné contre le gouvernement et l'Assemblée qui ont déçu leurs espoirs, qui ont pris quotidiennement dans l'intérêt de la bourgeoisie de nouvelles mesures contre les ouvriers, qui ont dissous la « Commission pour les Travailleurs » siégeant au Luxembourg¹, qui ont réduit les ateliers nationaux et ont édicté une loi contre les attroupements². Tous les détails de l'insurrection en font ressortir le caractère résolument prolétarien.

Les Boulevards, la grande artère de la vie parisienne, furent le théâtre des premiers rassemblements. De la porte Saint-Denis Jusqu'à la rue du Temple, tout était rempli d'une foule dense. Des ouvriers des ateliers nationaux déclarèrent qu'ils n'iraient pas dans les ateliers nationaux de Sologne, d'autres racontèrent qu'ils étaient partis la veille pour cette destination, mais que, déjà à la barrière de Fontainebleau, ils avaient en vain attendu leur feuille de route et l'ordre de départ qui leur avaient été promis la veille.

Vers dix heures, on appela aux barricades. La région est et sud-est de Paris, à partir du quartier du faubourg Poissonnière, se couvrit rapidement de barricades, mais apparemment sans ordre ni cohérence. Les rues Saint-Denis, Saint-Martin, Rambuteau, du faubourg Poissonnière, et, sur la rive gauche de la Seine, les accès des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, les rues Saint-Jacques, de la Harpe, de la Huchette et les ponts voisins furent transformés en camps plus ou moins fortement retranchés. Sur les barricades, on planta des drapeaux portant l'inscription « Du pain ou la mort », et encore « Du travail ou la mort ».

L'insurrection s'appuyait donc résolument sur la partie est de la ville, où la population ouvrière prédomine; d'abord sur les faubourgs Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin, et Saint-Denis, sur les « *aimables faubourgs*³ » *, puis sur les quartiers situés entre ces faubourgs (quartiers Saint-Antoine, du Marais, Saint-Martin et Saint-Denis).

Aux barricades succédèrent les attaques. Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle, qui, à chaque révolution, est presque toujours le premier à être pris d'assaut, était occupé par la garde mobile⁴. Il fut désarmé par le peuple.

Mais, peu après, la garde nationale⁵ des quartiers de l'Ouest approcha pour le dégager. Elle réoccupa le poste. Un deuxième détachement occupa le trottoir surélevé devant le théâtre du Gymnase qui domine une grande partie des Boulevards. Le peuple essaya de désarmer les postes avancés; pourtant, provisoirement, d'un côté comme de l'autre, on ne fit pas usage des armes.

Finalement l'ordre vint de prendre la barricade qui coupait le boulevard à la porte Saint-Denis. La garde nationale avança, commissaire de police en tête; on parlementa; quelques coups partirent; de quel côté, on ne sait pas exactement, et la fusillade devint rapidement générale.

Aussitôt le poste du boulevard Bonne-Nouvelle se mit à tirer à son tour; un bataillon de la deuxième légion qui occupait le boulevard Poissonnière avança aussi, les fusils chargés à balles. Le peuple était cerné de toutes parts. De ses positions avantageuses et en partie sûres, la garde nationale ouvrit un violent feu croisé sur les ouvriers. Ces derniers se défendirent une demi-heure durant finalement le boulevard Bonne-Nouvelle et les barricades furent pris jusqu'à la porte Saint-Martin. Ici la garde nationale, vers onze heures également, avait pris les barricades du côté de la rue du Temple et occupé les accès au boulevard.

Les héros qui prirent d'assaut ces barricades étaient les bourgeois du deuxième arrondissement qui s'étend du Palais ex-Royal jusqu'au bout du faubourg Montmartre. C'est là qu'habitent les riches *boutiquiers* * de la rue Vivienne, de la rue Richelieu et du boulevard des Italiens, les grands *banquiers* * de la rue Laffitte et de la rue Bergère, les

¹ Sous la pression de manifestations ouvrières, le Gouvernement provisoire de la Deuxième République proclama le droit au travail, décréta l'établissement d'ateliers nationaux et, le 28 février, l'institution d'une « Commission du gouvernement pour les travailleurs » qui serait présidée par Louis Blanc et chargée « d'aviser à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail ». La Commission se réunit au Palais du Luxembourg et dès le 2 mars fit décréter que la journée de travail était limitée à dix heures à Paris et à onze heures en province. Ce décret ne fut d'ailleurs pas appliqué. Le 16 mai le gouvernement supprima la Commission.

² Cette loi prévoyait une peine de douze ans de prison et la privation des droits civiques pour tout citoyen ayant fait partie d'un attroupement armé qui ne se serait pas dissipé à la première sommation. Il suffisait que dans l'attroupement il y eût un homme armé pour que l'attroupement fut réputé armé.

³ Expression employée par Louis-Philippe pour désigner les faubourgs peuplés essentiellement d'ouvriers et situés à l'est de Paris et pour se donner ainsi une allure populaire.

⁴ La garde mobile avait été créée par un décret du gouvernement provisoire du 25 février 1848 pour lutter contre les masses populaires révolutionnaires. Elle était composée surtout de « prolétaires en guenilles » et servit à réprimer l'insurrection de juin.

⁵ La garde nationale était en 1848 une sorte de milice civique chargée de veiller au maintien de l'« ordre ».

rentiers * bons vivants de la Chaussée d'Antin. C'est là qu'habitent Rothschild et Fould, Rougemont de Lowemberg et Ganneron. C'est là, en un mot, que se trouve la Bourse, Tortoni¹ et tout ce qui s'y rattache.

Ces héros, menacés les premiers et le plus souvent par la république rouge, furent aussi les premiers sur le terrain. Il est caractéristique que *la première barricade du 23 juin ait été prise par les vaincus du 24 février*. Forts de trois mille hommes, ils avancèrent; quatre compagnies prirent au pas de charge un omnibus renversé. Les insurgés paraissaient entre temps de nouveau retranchés à la porte Saint-Denis, car vers midi le général Lamoricière dut faire avancer de forts détachements de garde mobile, d'infanterie de ligne, de cavalerie et deux canons pour (avec la deuxième légion de la garde nationale du deuxième arrondissement) prendre une solide barricade. Les insurgés contraignirent un peloton de garde mobile à la retraite.

La bataille du boulevard Saint-Denis fut le signal de *l'engagement** dans tous les arrondissements de l'est de Paris. Il fut sanglant. Plus de 30 insurgés furent tués ou blessés. Les ouvriers furieux jurèrent d'attaquer, la nuit suivante, de toutes parts, et de combattre jusqu'à la mort la « garde municipale de la République². »

À onze heures on se battait aussi dans la rue Planche-Mibray (prolongement de la rue Saint-Martin vers la Seine), un homme fut tué.

Dans la région des Halles, rue Rambuteau, etc. des heurts sanglants se produisirent aussi. Quatre à cinq tués restèrent sur le terrain. A une heure, un engagement eut lieu rue du Paradis-Poissonnière; la garde nationale fit feu; on n'en connaît pas le résultat. Faubourg Poissonnière, après une rencontre sanglante, deux sous-officiers de la garde nationale furent désarmés.

La rue Saint-Denis fut nettoyée par des charges de cavalerie.

Faubourg Saint-Jacques, on se battit l'après-midi avec une grande violence. Rue Saint-Jacques et rue La Harpe, place Maubert, on se lança, avec des résultats inégaux, à l'assaut de barricades, et on *tira fortement à mitraille*. Faubourg Montmartre aussi, les troupes tirèrent au canon.

Les insurgés étaient refoulés partout. L'Hôtel de Ville restait libre; à trois heures l'insurrection était limitée aux faubourgs et au Marais.

D'ailleurs on voyait peu de gardes nationaux *sans uniforme* (c'est-à-dire d'ouvriers qui n'ont pas d'argent pour se procurer un uniforme) sous les armes. Par contre, il y avait parmi eux des gens qui portaient des *armes de luxe*, des fusils de chasse, etc... Des gardes nationaux montés (c'étaient de tout temps les jeunes gens des familles les plus riches) étaient à pied et avaient pris place dans les rangs de l'infanterie. Sur le boulevard Poissonnière, des gardes nationaux se laissèrent tranquillement désarmer par le peuple et décampèrent.

À cinq heures, la bataille durait encore lorsqu'une averse l'interrompit brusquement.

Dans quelques endroits isolés, on se battit cependant jusqu'à une heure avancée. À neuf heures, des coups de fusil claquaient encore dans le faubourg Saint-Antoine, centre de la population ouvrière.

Jusque-là, la lutte n'avait pas encore été menée avec toute la violence d'une révolution décisive. La garde nationale, à l'exception de la deuxième légion, semble avoir hésité la plupart du temps à attaquer les barricades. Les ouvriers, tout furieux qu'ils étaient, se bornèrent, cela va de soi, à défendre leurs barricades.

C'est ainsi que l'on se sépara le soir après que les deux camps se furent donné *rendez-vous* * pour le lendemain matin. La première journée de combat n'apportait au gouvernement aucun avantage; les insurgés refoulés avaient la possibilité de réoccuper dans la nuit les postes qu'ils avaient perdus, et c'est ce qu'ils firent. Par contre, le gouvernement avait deux faits importants contre lui : il avait tiré à mitraille, et il n'avait pas vaincu l'émeute le premier jour. Mais quand on emploie la mitraille et qu'on laisse passer une nuit, qui n'est pas une nuit de victoire mais une simple suspension des hostilités, *c'est l'émeute qui cesse et la révolution qui commence*.

¹ *Tortoni* : ancien café de Paris situé à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Taitbout. Il était fréquenté assidûment par les hommes politiques et les hommes de lettres les plus en vue. Il disparut vers 1887.

² La « garde républicaine » fut créée le 16 mai 1848 par le gouvernement, inquiet par les événements révolutionnaires de la veille. Elle comptait 2.600 hommes. Elle était commandée par des officiers réactionnaires et dépendait du préfet de police.

Nouvelles de paris

n° 27, 27 juin 1848

Cologne, 26 juin

Les nouvelles qui nous arrivent à l'instant de Paris prennent tant de place que nous sommes dans l'obligation de supprimer tous les articles de commentaires.

Donc deux mots seulement à nos lecteurs : *La démission de Ledru-Rollin, de Lamartine et de leurs ministres, la dictature militaire de Cavaignac* transplantée d'Alger à Paris, *Marrast dictateur civil, Paris dans un bain de sang, l'insurrection* qui se transforme en *la plus grande révolution qui ait jamais eu lieu, la révolution du prolétariat contre la bourgeoisie* - voilà nos dernières nouvelles de Paris. Trois jours ne suffisent pas à cette *révolution de Juin* aux dimensions gigantesques alors que ce fut le cas pour la *révolution de juillet* et celle de *février*; mais *la victoire du peuple est plus certaine que jamais. La bourgeoisie française a osé ce que les rois de France n'avaient jamais osé : elle a décidé elle-même de son sort. C'est par ce deuxième acte de la révolution française que commence seulement la tragédie européenne.*

Le Northern Star parle de la Nouvelle Gazette rhénane

n° 27, 27 juin 1848

L'organe officiel des chartistes anglais, le *Northern Star*, rédigé par Feargus O'Connor, G. Julien Harney et Ernest Jones contient dans son dernier numéro une approbation de la manière dont la *Nouvelle Gazette rhénane* conçoit le mouvement populaire anglais et d'une façon générale représente la démocratie.

Nous remercions les rédacteurs du *Northern Star* pour la façon amicale et authentiquement démocratique dont ils ont fait mention de notre journal. Nous leur donnons en même temps l'assurance que le *révolutionnaire Northern Star* est le seul journal anglais dont l'approbation nous touche.

Friedrich Engels : Le 23 juin

n° 27, 27 juin 1848

Nous trouvons encore quantité de détails à rapporter sur la bataille du 23. Les matériaux dont nous disposons sont inépuisables; cependant faute de temps nous ne pouvons en donner que les aspects les plus essentiels et les plus caractéristiques.

La révolution de juin offre le spectacle d'un combat acharné tel que Paris et le monde entier n'en ont encore jamais vu. De toutes les révolutions qui ont eu lieu jusqu'ici, ce sont les journées de mars à Milan qui témoignent de la bataille la plus chaude. Une population de 170.000 âmes, presque désarmée, battit une armée de 20 à 30.000 hommes. Mais les journées de mars à Milan sont un jeu d'enfant auprès des journées de juin à Paris.

Ce qui distingue la révolution de juin de toutes les révolutions qui ont eu lieu jusqu'ici, c'est *l'absence de toute illusion, de tout enthousiasme*.

Le peuple ne se dresse pas comme en février sur les barricades en chantant *Mourir pour la patrie*¹, - les ouvriers du 23 juin luttent pour leur existence, la patrie a perdu toute signification pour eux. La « Marseillaise » et tous les souvenirs de la grande Révolution ont disparu. Peuple et bourgeois pressentent qu'ils entrent dans une révolution plus grande que celle de 1789 et 1793.

*La révolution de juin est la révolution du désespoir. C'est avec une rancune silencieuse, avec le sombre sang-froid du désespoir que l'on combat; les ouvriers savent bien qu'ils mènent une lutte à mort, et devant la terrible gravité de cette lutte, le joyeux esprit * français lui-même se tait.*

L'histoire n'offre que deux moments ayant une ressemblance avec la lutte qui se poursuit probablement encore en ce moment à Paris : la guerre des esclaves à Rome et le soulèvement de Lyon en 1834. La vieille devise lyonnaise : vivre en travaillant ou mourir en combattant, a ressurgi soudain après quatorze ans et a été inscrite sur les drapeaux.

La révolution de juin est la première qui divise réellement toute la société en deux grands camps ennemis, représentés par l'est et l'ouest de Paris. L'unanimité de la révolution de février a disparu, cette unanimité poétique, pleine d'illusions fascinantes, pleine de beaux mensonges, si dignement représentée par Lamartine, le traître beau parleur. Aujourd'hui la gravité implacable de la réalité met en pièces toutes les promesses fallacieuses du 25 février. Aujourd'hui les combattants de février se battent entre eux et, ce qui ne s'est encore jamais vu, personne ne reste indifférent, tout homme capable de porter les armes participe réellement au combat *sur* la barricade ou *devant* la barricade.

Les armées qui s'affrontent dans les rues de Paris sont aussi puissantes que les armées qui participèrent à Leipzig à la Bataille des Nations. Cela seul prouve l'énorme importance de la révolution de juin.

Mais abordons la description du combat lui-même.

D'après nos nouvelles d'hier, force nous était de croire que les barricades avaient été dressées sans grande cohérence. Les comptes-rendus détaillés d'aujourd'hui font ressortir le contraire. Jamais les ouvrages défensifs des ouvriers n'ont été exécutés avec un tel sang-froid, avec une telle méthode.

La ville se partageait en deux camps. La ligne de démarcation partait des confins nord-est de la ville, allait de Montmartre jusqu'à la porte Saint-Denis, de là descendait la rue Saint-Denis et traversait l'île de la Cité, longeait la rue Saint-Jacques, jusqu'à la Barrière². Ce qui se trouvait à l'est de cette ligne était occupé et fortifié par les ouvriers; c'est de la partie ouest que la bourgeoisie partit à l'attaque et qu'elle recevait des renforts.

Dès le petit matin, le peuple commença en silence à dresser ses barricades. Elles étaient plus hautes et plus solides que jamais. Sur la barricade située à l'entrée du faubourg Saint-Antoine flottait un immense drapeau rouge.

Le boulevard Saint-Denis était fortement retranché. Les barricades du boulevard, de la rue de Cléry, et les immeubles environnants transformés en véritables forteresses, formaient un système de défense complet. C'est ici que se déchaîna, ainsi que nous le relations déjà hier, le premier combat d'importance. Le peuple se battit avec un indicible mépris de la mort. La barricade de la rue de Cléry subit une attaque de flanc d'un fort détachement de la garde nationale. La plupart des défenseurs de la barricade se retirèrent. Seuls sept hommes et deux femmes, deux jeunes et jolies grisettes restèrent à leur poste. Un des sept monte sur la barricade, le drapeau à la main. Les autres ouvrent le feu. La garde nationale riposte, le porte-drapeau tombe. Alors une des grisettes, une grande belle fille vêtue avec beaucoup de goût, les bras nus, saisit le drapeau, monte sur la barricade et marche sur la garde nationale. Le tir continue, et les bourgeois de la garde nationale abattent la jeune fille lorsqu'elle est à portée de leurs baïonnettes. L'autre grisette s'élance aussitôt en avant, saisit le drapeau, soulève la tête de sa compagne et, la trouvant morte, elle jette, furieuse, des pierres sur la garde nationale. Elle aussi tombe sous les balles des bourgeois. Le feu devient de plus en plus vif. On tire des fenêtres, de la barricade, les rangs de la garde nationale s'éclaircissent, finalement les

¹ Refrain d'une chanson patriotique, populaire en 1848.

² Il s'agit de la barrière d'Enfer (aujourd'hui place Denfert) qui marquait la limite sud de Paris.

renforts arrivent, et la barricade est prise d'assaut. Des sept défenseurs de la barricade un seul était encore en vie : il fut désarmé et fait prisonnier. C'étaient les *lions* * et les loups de la Bourse de la deuxième légion qui avaient accompli cet exploit contre sept ouvriers et deux grisettes.

Après la jonction des deux corps et la prise de la barricade il y a un moment de silence angoissé. Mais bientôt il est interrompu. La vaillante garde nationale ouvre un feu de peloton bien nourri sur la foule des gens désarmés et tranquilles qui occupent une partie du boulevard. Ils se dispersent horrifiés. Mais les barricades ne furent pas prises. C'est seulement lorsque Cavaignac en personne arriva avec l'infanterie de ligne et la cavalerie, après une longue bataille, que, vers trois heures, le boulevard fut pris jusqu'à la porte Saint-Martin.

Dans le faubourg Poissonnière plusieurs barricades étaient dressées et notamment au coin de l'avenue Lafayette où plusieurs immeubles servaient également de forteresse aux insurgés. Un officier de la garde nationale les commandait. Le 7^e régiment d'infanterie légère, la garde mobile et la garde nationale s'élançèrent contre elles. Le combat dura une demi-heure, finalement les troupes remportèrent la victoire, mais seulement après avoir perdu près de 100 tués et blessés. Ce combat eut lieu après trois heures de l'après-midi.

Devant le Palais de Justice, des barricades furent aussi dressées dans la rue de Constantine et les rues avoisinantes, de même que sur le pont Saint-Michel où flottait le drapeau rouge. Après un combat assez long, ces barricades furent prises à leur tour.

Le dictateur Cavaignac fit établir son artillerie au pont Notre-Dame. De là il fit bombarder la rue Planche-Mibray, la rue de la Cité, et put facilement mettre son artillerie en batterie contre les barricades de la rue Saint-Jacques.

Cette dernière rue était coupée par de nombreuses barricades, et les maisons transformées en véritables forteresses. Là, seule l'artillerie pouvait être efficace, et Cavaignac n'hésita pas un instant à en faire usage. Le tonnerre des canons retentit tout l'après-midi. La mitraille balayait les rues. Le soir à 7 heures une seule barricade restait à prendre. Le nombre des morts était très élevé.

Au pont Saint-Michel et dans la rue Saint-André-des-Arts on tira également au canon. À l'extrémité nord-est de la ville, rue du Château-Landon où un détachement de la troupe se risqua, une barricade fut aussi démolie à coups de canon.

L'après-midi, le combat devint de plus en plus vif dans les faubourgs nord-est. Les habitants des faubourgs de la Villette, de Pantin, etc. vinrent au secours des insurgés. Les barricades étaient sans cesse reconstruites et en grand nombre.

Dans la Cité, une compagnie de la garde républicaine, sous prétexte de vouloir fraterniser avec les insurgés s'était glissée entre deux barricades et avait tiré. Le peuple furieux se précipita sur les traîtres et les terrassa un par un. À peine vingt d'entre eux trouvèrent le moyen de s'échapper.

Partout, la violence du combat allait croissant. Tant qu'il fit jour, on tira de toutes parts au canon; plus tard on se borna au feu de mousqueton qui se poursuivit jusqu'à une heure avancée de la nuit. À 11 heures encore, la générale retentissait dans tout Paris, et à minuit, on échangeait toujours des coups de feu du côté de la Bastille. La place de la Bastille et tous ses accès étaient entièrement aux mains des insurgés. Le faubourg Saint-Antoine, centre de leurs forces, était fortement retranché. Sur le boulevard, de la rue Montmartre jusqu'à la rue du Temple, la cavalerie, l'infanterie, la garde nationale et la garde mobile se tenaient en rangs serrés.

À 11 heures du soir, on comptait déjà plus de 1.000 morts et blessés.

Voilà ce que fut le premier jour de la révolution de juin, un jour sans pareil dans les annales révolutionnaires de Paris. Les ouvriers de Paris ont lutté tout seuls contre la bourgeoisie armée, contre la garde mobile, la garde républicaine réorganisée et contre les troupes de ligne de toutes armes. Ils ont soutenu le combat avec une vaillance sans exemple, qui n'a d'égale que la brutalité elle aussi sans exemple, de leurs adversaires. On se prend d'indulgence pour un Hüser, un Radetzky, un Windischgrätz quand on voit comment la bourgeoisie parisienne s'adonne, avec un véritable enthousiasme, aux massacres organisés par Cavaignac.

Dans la nuit du 23 au 24, la Société des Droits de l'homme¹ qui avait été rétablie le 11 juin, décida d'utiliser l'insurrection au profit du *drapeau rouge* et en conséquence d'y prendre part. Elle a donc tenu une réunion, décidé les mesures nécessaires et nommé deux comités permanents.

¹ « Nombre de sectionnaires des dernières sociétés secrètes s'entendent rapidement de leur côté pour fonder le Club ou Société des Droits de l'homme, ayant pour lieu de réunion le Conservatoire des Arts et Métiers... Le prestige de la Société des Droits de l'homme est réel auprès des ouvriers révolutionnaires. Par ses filiales, par ses délégués de quartiers, elle exerce une indubitable influence. Barbès... devient un des animateurs de la Société des Droits de l'homme avec les vieux conspirateurs Napoléon Lebon et Villain. » (Jean Dautry : *1848 et la II^e République*, Éditions sociales 1957, p. 89.)

Friedrich Engels : Le 24 juin

n° 29, 29 juin 1848

Toute la nuit Paris fut occupée militairement. De forts piquets de troupes se trouvaient sur les places et les boulevards.

À quatre heures du matin, la générale retentit. Un officier et plusieurs gardes nationaux entrèrent dans toutes les maisons pour y chercher les hommes de leur compagnie qui ne s'étaient pas présentés volontairement.

Au même moment, le roulement de tonnerre des canons retentit de nouveau; c'est aux environs du pont Saint-Michel qui assure la liaison entre les insurgés de la rive gauche et ceux de la Cité, qu'il est le plus violent. Le général Cavaignac, investi depuis le matin d'un pouvoir dictatorial, brûle du désir de l'exercer contre l'émeute. La veille, l'artillerie ne fut utilisée qu'à titre exceptionnel, et l'on ne tira, la plupart du temps, qu'à mitraille; mais aujourd'hui, partout, l'artillerie est mise en batterie, non seulement contre les barricades, mais aussi contre les maisons; on ne se contente pas de tirer à mitraille, mais on tire avec des boulets, des grenades et des fusées Congrève.

Dans le haut du faubourg Saint-Denis, un violent combat s'engagea le matin. Aux abords de la gare du Nord, les insurgés avaient occupé une maison en construction et plusieurs barricades. La première légion de la garde nationale attaqua sans obtenir cependant le moindre avantage. Elle épuisa ses munitions et eut une cinquantaine de morts et de blessés. Elle eut du mal à tenir sa position jusqu'à l'arrivée (vers 10 heures) de l'artillerie qui rasa maison et barricades. Les troupes réoccupèrent les voies ferrées partant de la gare du Nord. Dans toute cette région (appelée Clos Saint-Lazare, ce que la *Kölnische Zeitung* transforme en « cour de Saint-Lazare »), le combat se poursuivit encore longtemps et avec un grand acharnement. « C'est une vraie boucherie », écrit le correspondant d'un journal belge¹. À la barrière Rochechouart et à la barrière Poissonnière, de solides barricades se dressèrent; le retranchement de l'avenue Lafayette fut rétabli et ne céda aux boulets que l'après-midi.

Dans la rue Saint-Martin, la rue Rambuteau et la rue du Grand-Chantier, les barricades ne purent être prises, là aussi, qu'avec l'aide des canons.

Le café Cuisinier, en face du pont Saint-Michel, a été démoli par les boulets.

Mais le combat principal eut lieu l'après-midi vers trois heures, sur le quai aux Fleurs, là où le célèbre magasin de confection « À la Belle Jardinière » était occupé par 600 insurgés et transformé en forteresse. L'artillerie et l'infanterie de ligne attaquent. Un pan de mur s'effondre avec fracas. Cavaignac qui, ici, commande lui-même le feu, somme les insurgés de se rendre, sinon il les passera tous au fil de l'épée. Les insurgés repoussent cette mise en demeure. La canonnade recommence, et à la fin on tire dans la maison à l'aide de fusées incendiaires et d'obus. La maison est complètement détruite, quatre-vingts insurgés sont ensevelis sous les décombres.

Dans le faubourg Saint-Jacques, vers le Panthéon, les ouvriers s'étaient, là aussi, retranchés de toutes parts. Il fallut faire le siège de chaque maison, comme à Saragosse². Les efforts du dictateur Cavaignac pour prendre d'assaut ces maisons étaient si infructueux que le brutal soldat d'Algérie déclara qu'il y ferait mettre le feu si leurs occupants ne se rendaient pas.

Dans la Cité, des jeunes filles tiraient des fenêtres sur les soldats et la garde civile. Là aussi il fallut faire donner les obusiers pour obtenir quelque résultat.

Le onzième bataillon de la garde mobile qui voulait passer aux insurgés fut massacré par les troupes et la garde nationale. C'est du moins ce qu'on dit.

Vers midi, l'insurrection avait nettement l'avantage. Tous les faubourgs, les Batignolles, Montmartre, la Chapelle et la Villette, bref toute la périphérie de Paris, des Batignolles jusqu'à la Seine, et la plus grande moitié de la rive gauche, étaient entre ses mains. Les insurgés avaient conquis 13 canons, dont ils ne se servaient pas. Dans le centre, par la Cité et le bas de la rue St-Martin, ils marchaient sur l'Hôtel de Ville, protégé par des masses de troupes. Mais à la Chambre, Bastide ayant déclaré que, malgré cela, dans une heure peut-être, il serait pris par les insurgés, au milieu de la stupeur provoquée par cette nouvelle, la dictature et l'état de siège furent décidés. À peine Cavaignac les eut-il obtenus qu'il eut recours aux moyens extrêmes les plus brutaux, comme on n'en avait jamais employés encore dans une ville civilisée, et tels que Radetzky lui-même hésita à les employer à Milan. Le peuple, une fois encore, fut trop magnanime. S'il avait riposté aux fusées incendiaires et aux obusiers par des incendies, il était vainqueur le soir même. Mais il ne songea pas à utiliser les mêmes armes que ses adversaires.

¹ *L'Indépendance belge* du 27 juin 1848 p. 3 col. 2; ce journal libéral belge avait été fondé à Bruxelles en 1831 sous le titre *L'Indépendant*.

² Pendant la guerre engagée par le peuple espagnol contre la tyrannie de Napoléon, les défenseurs de Saragosse se rendirent célèbres. La ville fut assiégée deux fois par les Français (de juin à août et en décembre 1808); ce n'est qu'en février 1809 que les défenseurs de Saragosse capitulèrent devant l'écrasante supériorité numérique des Français; ils avaient perdu 40.000 hommes.

Les munitions des insurgés consistaient la plupart du temps en fulmicoton fabriqué en grandes quantités dans le faubourg Saint-Jacques et dans le Marais. Sur la place Maubert, on avait installé de quoi fondre les balles.

Le gouvernement recevait continuellement de l'aide. Toute la nuit des troupes montèrent à Paris; de Pontoise, Rouen, Meulan, Mantes, Amiens, Le Havre, arrivait la garde nationale; d'Orléans vinrent des troupes, d'Arras et de Douai, de l'artillerie et des sapeurs, d'Orléans encore, un régiment. Le 24 au matin 500.000 cartouches et douze pièces d'artillerie de Vincennes entrèrent dans la ville; mais par ailleurs les cheminots de la gare du Nord arrachèrent les rails entre Paris et Saint-Denis pour empêcher l'arrivée de nouveaux renforts.

Ces forces conjuguées, et cette brutalité inouïe réussirent dans l'après-midi du 24 à refouler les insurgés.

La garde nationale se battait avec une telle rage, elle était si profondément convaincue d'engager son existence dans ce combat, que c'est elle-même et non plus seulement Cavaignac qui *voulait mettre à feu* tout le quartier du Panthéon !

Les troupes assaillantes s'étaient vu désigner trois secteurs principaux : la porte Saint-Denis où commandait le général Lamoricière, l'Hôtel de Ville où se trouvait le général Duvivier avec 14 bataillons, et la place de la Sorbonne d'où le général Damesme combattait les insurgés du faubourg Saint-Jacques.

Vers midi, les voies d'accès à la place Maubert furent prises et la place elle-même cernée. À une heure elle tomba. Cinquante hommes de la garde mobile tombèrent aussi ! Au même moment, après une canonnade violente et soutenue, le Panthéon fut pris, ou plutôt il se rendit. Les quinze cents insurgés qui y étaient retranchés capitulèrent - probablement à la suite de la menace de Cavaignac et des bourgeois écœurés de rage, de livrer tout le quartier aux flammes.

Au même moment les « défenseurs de l'Ordre » continuaient à avancer sur les boulevards et prenaient les barricades des rues avoisinantes. Dans la rue du Temple, les ouvriers furent refoulés jusqu'à l'angle de la rue de la Corderie; dans la rue Boucherat, on se battait encore, de même que de l'autre côté du boulevard, dans le faubourg du Temple. Dans la rue Saint-Martin, quelques coups de fusil partaient encore; à la pointe Saint-Eustache une barricade tenait toujours.

Le soir, vers 7 heures, le général Lamoricière reçut en renfort deux bataillons de la garde nationale d'Amiens qu'il employa aussitôt à cerner les barricades derrière le Château d'Eau. Le faubourg Saint-Denis était alors calme et libre, ainsi que presque toute la rive gauche de la Seine. Les insurgés étaient encerclés dans une partie du Marais et du faubourg Saint-Antoine. Ces deux quartiers sont séparés par le boulevard Beaumarchais et le canal Saint-Martin situé derrière, et celui-ci était libre d'accès pour la troupe.

Le général Damesme, commandant la garde mobile, fut atteint d'une balle à la cuisse près de la barricade, rue de l'Estrapade. La blessure n'est pas dangereuse. Les députés Bixio et Dornès, eux non plus, ne sont pas aussi grièvement blessés qu'on le croyait au début.

La blessure du général Bedeau est également légère.

À neuf heures le faubourg Saint-Jacques et le faubourg Saint-Marceau étaient pour ainsi dire pris. La bataille avait été d'une extrême violence. Maintenant, c'était le général Bréa qui commandait dans ce secteur.

Le général Duvivier, à l'Hôtel de Ville, avait eu moins de succès. Mais là aussi, les insurgés étaient repoussés.

Le général Lamoricière avait dégagé les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin jusqu'aux barrières, après une résistance acharnée. Le seul point où les ouvriers se maintenaient encore était le Clos Saint-Lazare; ils s'étaient retranchés dans l'hôpital Louis-Philippe.

Le président de l'Assemblée nationale communiqua cette nouvelle vers neuf heures et demie du soir. Mais il dut plusieurs fois se rétracter, obligé de reconnaître que le tir était encore violent dans le faubourg Saint-Martin.

Le soir du 24, la situation était la suivante :

Les insurgés restaient maîtres d'environ la moitié du terrain qu'ils occupaient le matin du 23. Ce terrain représentait les quartiers est de Paris - le faubourg Saint-Antoine, le faubourg du Temple, le faubourg Saint-Martin et le Marais. Le Clos Saint-Lazare et quelques barricades le long du Jardin des Plantes constituaient leurs postes avancés.

Tout le reste de Paris était aux mains du gouvernement.

Ce qui frappe le plus dans ce combat désespéré, c'est la rage avec laquelle les « défenseurs de l'Ordre » se sont battus. Eux qui auparavant avaient des nerfs si délicats, qui étaient si sensibles à chaque goutte de « sang des citoyens », qui avaient des accès de sentimentalité quand il s'agissait de la mort des gardes municipaux du 24 février, ces bourgeois abattent les ouvriers comme des bêtes sauvages. Dans les rangs de la garde nationale, ou à l'Assemblée nationale, pas un mot de pitié, de conciliation, nulle sentimentalité d'aucune sorte, mais en revanche une haine éclatant avec violence, une rage froide contre les ouvriers en révolte. La bourgeoisie mène contre eux, en toute conscience, une guerre d'extermination. Qu'elle remporte pour l'instant la victoire, ou qu'elle succombe dans l'immédiat, de toutes façons les ouvriers exerceront sur elle une terrible vengeance. Après un combat tel que celui des trois journées de juin, seul le *terrorisme* est encore possible, qu'il soit le fait de l'un ou de l'autre des partis.

Voici encore quelques renseignements extraits d'une lettre d'un capitaine de la garde républicaine sur les événements des 23 et 24 : « Je vous écris alors que les mousquetons crépitent, et que les canons tonnent. À 2 heures, nous avons pris trois barricades à la pointe du pont Notre-Dame; ensuite nous avons marché vers la rue Saint-Martin et nous l'avons traversée dans toute sa longueur. En arrivant sur le boulevard, nous voyons qu'il est abandonné et désert comme à 2 heures du matin. Nous montons le faubourg du Temple; avant d'arriver à la caserne, nous faisons halte. À deux cents pas, s'élève une *formidable* * barricade, appuyée par plusieurs autres, défendue par environ 2.000 hommes. Nous parlementons avec eux pendant deux heures. En vain. Vers 6 heures l'artillerie arrive enfin; ce sont alors les insurgés qui ouvrent le feu les premiers.

Les canons ont répondu et, jusqu'à 9 heures les fenêtres et les tuiles ont volé en éclats sous le tonnerre des batteries; c'est un feu épouvantable. Le sang coule à flots, tandis qu'au même moment éclate un orage terrible. À perte de vue le pavé est rouge de sang. Mes hommes tombent sous les balles des insurgés qui se défendent comme des lions. Vingt fois nous donnons l'assaut, vingt fois nous sommes repoussés. Le nombre des morts est *immense* *, le nombre des blessés encore plus grand. À 9 heures, nous avons pris la barricade à la baïonnette. Aujourd'hui 24 juin, à 3 heures du matin, nous sommes toujours sur pied. Le canon tonne sans arrêt. Le Panthéon est au centre du tir. Je suis à la caserne. Nous gardons les *prisonniers* que l'on amène à chaque instant. Il y a beaucoup de blessés parmi eux. *Certains sont immédiatement fusillés*. J'ai perdu 53 hommes sur 112. »

Friedrich Engels : Le 25 juin

n° 29, 29 juin 1848

De jour en jour la violence, l'acharnement, la rage du combat augmentaient. La bourgeoisie devenait de plus en plus fanatique à l'égard des insurgés à mesure que, dans l'immédiat, ses brutalités atteignaient moins leur but, à mesure qu'elle s'épuisait dans la lutte, les rondes de nuit, les bivouacs, et que se rapprochait sa victoire finale.

La bourgeoisie déclara que les ouvriers étaient non pas des ennemis ordinaires qu'il faut vaincre, mais des *ennemis de la société*, que l'on extermine. Les bourgeois répandirent ce propos absurde pour les ouvriers qu'ils avaient eux-mêmes acculés de force à l'insurrection, il ne s'agissait, dirent-ils, que de pillage, d'incendie et d'assassinat - une bande de brigands qu'il fallait abattre comme les bêtes des bois. Et pourtant pendant trois jours, les insurgés avaient occupé une grande partie de la ville et ils s'étaient comportés avec la plus grande correction. S'ils avaient employé les mêmes moyens violents que les bourgeois et leurs valets commandés par Cavaignac, Paris serait en ruines, mais ils auraient triomphé.

La barbarie avec laquelle les bourgeois ont procédé dans cette lutte ressort de tous les détails. Sans parler de la mitraille, des obus, des fusées incendiaires, il est établi que, *sur la plupart des barricades prises d'assaut, on ne fit pas de quartier*. Les bourgeois abattirent sans exception tout ce qu'ils trouvaient devant eux. Le 24 au soir, dans l'allée de l'Observatoire, plus de 50 insurgés prisonniers furent fusillés sans autre forme de procès. « C'est une guerre d'extermination » clame un correspondant de *L'Indépendance belge*, qui est elle-même une feuille bourgeoise. Sur toutes les barricades régnait la conviction que tous les insurgés sans exception seraient massacrés. Lorsqu'à l'Assemblée nationale Larochejaquelein parla de faire quelque chose pour lutter contre cet état d'esprit, les bourgeois ne le laissèrent pas achever et firent un tel bruit que le président dut se couvrir et interrompre la séance. Lorsque plus tard, M. Sénard lui-même (voir ci-dessous la séance de l'Assemblée) voulut prononcer quelques phrases hypocrites et parler d'indulgence et de conciliation, le bruit recommença. Les bourgeois ne voulaient pas entendre parler de ménagements. Même au risque de perdre une partie de leurs biens à la suite d'un bombardement, ils étaient résolus à en finir une fois pour toutes avec les ennemis de l'Ordre, les pillards, les brigands, les incendiaires, les communistes.

Mais ce faisant, ils n'eurent même pas l'héroïsme que leurs journaux s'efforcent de leur attribuer. Il ressort de la séance d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale que la garde nationale fut stupéfaite d'effroi lorsque l'insurrection éclata; les comptes rendus de tous les journaux de nuances les plus diverses, montrent clairement, malgré toutes les phrases pompeuses, que le premier jour, la garde nationale se manifesta fort peu; que le deuxième et le troisième, Cavaignac dut les faire tirer du lit et mener au feu par un caporal et quatre hommes. La haine fanatique des bourgeois contre les ouvriers insurgés n'était pas capable de surmonter leur lâcheté naturelle.

Les ouvriers par contre se battirent avec une vaillance sans égale. De moins en moins en mesure de réparer leurs pertes, de plus en plus repoussés par des forces supérieures, ils n'eurent pas un instant de défaillance. Dès le 25 au matin, il leur fallut se rendre compte que les *chances* * de victoire tournaient résolument contre eux.

De toutes les régions affluaient de nouvelles troupes, en masses successives : d'importants détachements de la garde nationale de banlieue et de villes plus éloignées marchaient sur Paris. Le 25, l'effectif des troupes de ligne qui se battaient, dépassait de plus de 40.000 hommes la garnison habituelle; la garde mobile vint à la rescousse avec 20 à 25.000 hommes, puis la garde nationale de Paris et de province auxquelles venaient s'ajouter plusieurs milliers d'hommes de la garde républicaine. À cette date, l'ensemble des forces armées en lutte contre l'insurrection comptait certainement 150 à 200.000 hommes; les forces des ouvriers atteignaient au plus le quart de ces chiffres, ils avaient moins de munitions, absolument aucune direction militaire et pas de canons utilisables. Mais ils se battaient en silence et avec désespoir contre une force infiniment supérieure. Par vagues successives, les troupes se ruaient par les brèches que l'artillerie lourde avait faites dans les barricades; sans pousser un cri, les ouvriers les accueillirent et combattirent partout jusqu'au dernier homme avant d'abandonner une barricade aux mains des bourgeois. Sur la butte Montmartre, les insurgés criaient aux habitants : ou bien nous serons taillés en pièces ou bien c'est nous qui taillerons les autres en pièces; mais nous ne céderons pas, et priez Dieu que nous ayons la victoire, car sinon nous mettrons tout Montmartre à feu. Cette menace qui ne fut même pas mise à exécution, passe naturellement pour un « projet abominable », tandis que les obus et les fusées incendiaires de Cavaignac sont des « mesures militaires habiles, auxquelles chacun paie son tribut d'admiration » !

Le 25 au matin, les insurgés occupaient les positions suivantes le Clos Saint-Lazare, le faubourg Saint-Antoine et le faubourg du Temple, le Marais et le quartier Saint-Antoine.

Le Clos Saint-Lazare (où s'élevait autrefois un monastère) est une grande étendue de terre, en partie bâtie, en partie couverte de maisons en construction, d'ébauches de rues, etc. La gare du Nord se trouve exactement au centre. Dans ce quartier où foisonnent des bâtiments disposés sans régularité, qui en outre contient quantité de matériaux de construction, les insurgés avaient érigé une puissante forteresse. L'hôpital Louis-Philippe en construction était leur centre, ils avaient dressé des barricades redoutables, décrites par des témoins oculaires comme tout à fait imprenables. Derrière se trouvait le mur d'enceinte de la ville qu'ils occupaient. De là, leurs retranchements

s'étendaient jusqu'à la rue Rochechouart ou la région des barrières. Les barrières de Montmartre étaient fortement défendues, Montmartre était complètement occupé par eux. Quarante canons, qui tonnaient contre eux depuis deux jours, ne les avait pas encore réduits.

On tira encore toute la journée avec 40 canons sur ces retranchements; finalement, le soir à 6 heures, les deux barricades de la rue Rochechouart furent prises et peu après le Clos Saint-Lazare tomba.

Sur le boulevard du Temple, le matin à 10 heures, la garde mobile prit plusieurs maisons d'où les insurgés tiraient sur les rangs des assaillants. Les « défenseurs de l'Ordre » avaient avancé à peu près jusqu'au boulevard des Filles-du-Calvaire. Entre temps les insurgés étaient repoussés de plus en plus loin dans le faubourg du Temple; le canal Saint-Martin fut occupé par endroits; de là et du boulevard, l'artillerie pilonna fortement les rues assez larges et droites. Le combat était d'une violence peu commune. Les ouvriers savaient très bien qu'on les attaquait là au cœur de leur position. Ils se défendirent comme des forcenés. Ils reprirent même des barricades d'où on les avait déjà délogés. Mais après une longue bataille ils furent écrasés par la supériorité du nombre et des armes. Les barricades tombèrent l'une après l'autre; lorsque vint la nuit, non seulement le faubourg du Temple était pris, mais aussi, par le boulevard et le canal, les accès du faubourg Saint-Antoine et plusieurs barricades de ce faubourg.

Aux abords de l'Hôtel de Ville, le général Duvivier progressait avec lenteur mais régularité. Des quais, il prit de flanc les barricades de la rue Saint-Antoine et canonna en même temps, avec l'artillerie lourde, l'île Saint-Louis et l'ancienne île Louviers¹. Ici on mena aussi le combat avec beaucoup d'acharnement; cependant les détails manquent; on sait seulement que la mairie du neuvième arrondissement et les rues avoisinantes furent prises à quatre heures, que les barricades de la rue Saint-Antoine furent enlevées d'assaut l'une après l'autre et que le pont Damiette, qui donnait accès à l'île Saint-Louis, fut pris. À la tombée de la nuit, les insurgés étaient chassés de partout, et tous les accès de la place de la Bastille dégagés.

Ainsi les insurgés étaient vaincus dans tous les secteurs de la ville, à l'exception du faubourg Saint-Antoine. C'était leur position la plus forte. Les nombreux accès de ce faubourg, véritable foyer de toutes les insurrections parisiennes, étaient couverts avec une habileté particulière. Des barricades en biais, se flanquant mutuellement, renforcées encore par le feu croisé des maisons, offraient un terrible front d'attaque. Leur assaut aurait coûté une quantité infinie de vies humaines.

Devant ces retranchements campaient les bourgeois, ou plutôt leurs valets. La garde nationale n'avait pas fait grand-chose ce jour-là. L'infanterie et la garde mobile avaient accompli la plus grande part de la besogne; la garde nationale occupait les quartiers tranquilles et conquis.

C'est la garde républicaine et la garde mobile qui se sont le plus mal comportées. La garde républicaine, réorganisée et épurée comme elle l'était, se battit avec beaucoup d'acharnement contre les ouvriers; c'est dans cette lutte qu'elle gagna ses éperons de garde municipale républicaine.

La garde mobile, recrutée pour la plus grande part dans le prolétariat en guenilles de Paris, s'est déjà transformée durant sa courte existence, grâce à une bonne paie, en garde prétorienne des puissants du jour. Ce *Lumpenproletariat* organisé a livré sa bataille au prolétariat travailleur non organisé. Comme il fallait s'y attendre, il s'est mis à la disposition de la bourgeoisie, exactement comme les lazzaroni de Naples s'étaient mis à la disposition de Ferdinand. Seules les sections de la garde mobile, composées de *vrais* ouvriers, passèrent de l'autre côté.

Mais comme tout ce qui se trame actuellement à Paris paraît méprisable quand on voit comment ces anciens mendiants, vagabonds, filous, *gamins*² et petits voleurs de la garde mobile, que tous les bourgeois, en mars et en avril, traitaient de bandes de brigands capables de toutes les turpitudes, de canailles qu'on ne pouvait supporter plus longtemps, quand on voit aujourd'hui cette bande de brigands choyée, louée, récompensée, décorée, parce que ces « jeunes héros » ces « gamins de Paris » dont la bravoure est incomparable, qui escaladent les barricades avec le plus grand brio, le plus grand courage, etc. - parce que ces combattants inconscients des barricades de février tirent sur le prolétariat travailleur avec autant d'inconscience qu'ils tiraient auparavant sur les soldats, parce qu'ils se sont laissés soudoyer et massacrent leurs frères pour trente sous * par jour ! Honneur à ces vagabonds soudoyés, parce que, pour trente sous par jour, ils ont abattu la fraction la meilleure et la plus révolutionnaire des ouvriers parisiens !

La vaillance avec laquelle les ouvriers se sont battus est vraiment extraordinaire. Trente à quarante mille ouvriers qui tiennent trois jours entiers contre quatre-vingts mille hommes de l'armée régulière et cent mille de la garde nationale, contre la mitraille, les obus et les fusées incendiaires, contre la *noble* * expérience guerrière de généraux qui ne craignent pas d'employer les procédés mis en pratique en Algérie ! Ils ont été écrasés et en grande partie massacrés. Les honneurs ne seront pas rendus à leurs morts comme aux morts de juillet et de février; mais l'histoire leur assignera une tout autre place, à eux, les victimes de la première et décisive bataille rangée du prolétariat.

¹ L'île Louviers était séparée de la rive droite de la Seine par un bras étroit du fleuve; elle fut rattachée en 1843 à la terre et forma le territoire compris entre le boulevard Morland et le quai Henri-IV.

² Le mot a ici un sens péjoratif qu'il a perdu.

Karl Marx : La révolution de juin

n° 29, 29 juin 1848

Les ouvriers de Paris ont été *écrasés* par des forces supérieures; ils n'ont pas *succombé*. Ils sont *battus* mais leurs adversaires sont *vaincus*. Le triomphe momentané de la force brutale est payé par l'anéantissement de toutes les illusions et chimères de la révolution de février, par la désagrégation de tout le parti des vieux républicains, par la scission de la nation française en deux nations, la nation des possédants et la nation des travailleurs. La république tricolore n'arbore plus qu'*une seule couleur*, la couleur des vaincus, la *couleur du sang*, elle est devenue la *république rouge*.

Aux côtés du peuple, aucune voix réputée républicaine, ni du *National*¹ ni de *La Réforme*² ! Sans autres chefs, sans autres moyens que l'indignation elle-même, il a résisté à la bourgeoisie et à la soldatesque coalisées plus longtemps qu'aucune dynastie française, pourvue de tout l'appareil militaire, ne résista à une fraction de la bourgeoisie coalisée avec le peuple. Pour faire disparaître la dernière illusion du peuple, pour rompre complètement avec le passé, il fallait aussi que les auxiliaires habituels et poétiques de l'émeute française, la jeunesse bourgeoise enthousiaste, les élèves de l'École polytechnique, les tricornes fussent du côté des oppresseurs. Il fallait que les élèves de la Faculté de médecine refusent aux plébéiens blessés le secours de la science. La science n'est pas là pour le plébéien qui a commis l'indicible, l'inexprimable crime de tout risquer pour sa propre existence, et non pour Louis-Philippe ou M. Marrast.

Le dernier vestige officiel de la révolution de février, la Commission exécutive³, s'est évanouie, comme la brume, devant la gravité des événements. Les feux d'artifice de Lamartine se sont transformés en fusées incendiaires de Cavaignac.

La fraternité *, cette fraternité des classes opposées dont l'une exploite l'autre, cette fraternité proclamée en février, écrite en majuscules, sur le front de Paris, sur chaque prison, sur chaque caserne - son expression véritable, authentique, prosaïque, c'est la *guerre civile*, la guerre civile sous sa forme la plus effroyable, la guerre du travail et du capital. Cette fraternité a flambé devant toutes les fenêtres de Paris le soir du 25 juin, alors que le Paris de la bourgeoisie illuminait, tandis que le Paris du prolétariat brûlait, saignait, gémissait jusqu'à l'épuisement.

La fraternité a duré juste le temps que l'intérêt de la bourgeoisie a été frère de l'intérêt du prolétariat. Des pédants de la vieille tradition révolutionnaire de 1793, des socialistes à l'esprit de système qui mendiaient pour le peuple auprès de la bourgeoisie et qui furent autorisés à tenir de longs sermons et à se compromettre aussi longtemps que le lion prolétarien avait besoin d'être endormi par des berceuses, des républicains qui réclamaient intégralement le vieil ordre bourgeois mais sans tête couronnée, des opposant dynastiques⁴ pour qui le hasard avait substitué la chute de la dynastie à un changement de ministre, des légitimistes⁵ qui voulaient non pas dépouiller la livrée mais en modifier la coupe, voilà les alliés avec qui le peuple fit février. Ce que d'instinct il haïssait en Louis-Philippe, ce n'était pas Louis-Philippe, c'était la domination couronnée d'une classe, c'était le capital sur le trône. Mais, magnanime comme toujours, il crut avoir anéanti son ennemi après avoir renversé l'ennemi de ses ennemis, l'ennemi commun.

La révolution de février fut la belle révolution, la révolution de la sympathie générale, parce que les contradictions (entre la bourgeoisie et le peuple) qui éclatèrent en elle contre la royauté, n'étaient pas encore développées et demeuraient en sommeil, unies, côte à côte, parce que la lutte sociale qui formait l'arrière-plan de cette révolution, n'avait atteint qu'une existence inconsistante, une existence purement verbale. La révolution de juin est laide; c'est la révolution repoussante, parce que la réalité a pris la place des mots, parce que la République a démasqué la tête même du monstre en lui arrachant la couronne qui la protégeait et la cachait.

L'Ordre ! tel fut le cri de guerre de Guizot. *L'Ordre !* cria Sébastiani le guizotin, quand Varsovie devint russe. *L'Ordre !* crie Cavaignac, écho brutal de l'Assemblée nationale française et de la bourgeoisie républicaine.

¹ Journal fondé le 3 janvier 1830 par Thiers, Mignet, Carrel et Sautélet. Au début son mot d'ordre inspiré par Thiers était d'« enfermer les Bourbons dans la Charte ». Ce journal attaqua vigoureusement le ministère Polignac. Après la révolution de Juillet il soutint le gouvernement de Louis-Philippe, puis lui fit une vive opposition à partir de 1832. À la mort de Carrel, *Le National* devint républicain avec Marrast qui en fut rédacteur en chef jusqu'en 1848. *Le National* fut supprimé après le coup d'État de 1851.

² Journal de Ledru-Rollin.

³ La *Commission exécutive* : gouvernement de la République française créé le 10 mai 1848 par l'Assemblée constituante. Elle remplaça le gouvernement provisoire. Elle exista jusqu'au 24 juin, date où s'instaura la dictature de Cavaignac.

⁴ Groupes de députés dirigés par Odilon Barrot qui, sous la monarchie de Juillet, représentaient une tendance modérée de la gauche. Expriment les concertions des cercles libéraux de la bourgeoisie industrielle et commerçante, ils prirent parti pour une réforme électorale modérée dans laquelle ils voyaient un moyen d'éviter la révolution et de maintenir la dynastie des Orléans. Ils furent les promoteurs de cette Campagne des banquets qui, contrairement à leurs prévisions, aboutit non à une réforme mais à une révolution.

⁵ Les légitimistes étaient des partisans de la dynastie « légitime » des Bourbons. Ils représentaient les intérêts de la noblesse terrienne et des grands propriétaires fonciers.

L'Ordre ! gronda sa mitraille en déchirant le corps du prolétariat.

Aucune des nombreuses révolutions de la bourgeoisie française depuis 1789 n'était un attentat contre l'*Ordre*, car toutes laissaient subsister la domination de classe, l'esclavage des ouvriers, l'ordre bourgeois, malgré le changement fréquent de la forme politique de cette domination et de cet esclavage. Juin a touché à cet ordre. Malheur à juin !

Sous le *gouvernement provisoire*, on fit imprimer sur des milliers d'affiches officielles que les ouvriers au grand cœur « mettaient trois mois de misère à la disposition de la République » ; il était donc décent, mieux : nécessaire, c'était à la fois de la politique et de la sentimentalité, de leur prêcher que la révolution de février avait été faite *dans leur propre intérêt* et que, dans cette révolution, il s'agissait avant tout des *intérêts des ouvriers*. Depuis que siégeait l'Assemblée nationale - on devenait prosaïque. Il ne s'agissait plus alors que de ramener le travail à ses anciennes conditions, comme le disait le ministre Trélat. Les ouvriers s'étaient donc battus en février pour être jetés dans une crise industrielle.

La besogne de l'Assemblée nationale consiste à faire en sorte que février n'ait pas existé, tout au moins pour les ouvriers qu'il s'agit de replonger dans leur ancienne condition. Et même cela ne s'est pas réalisé, car une assemblée, pas plus qu'un roi, n'a le pouvoir de dire à une crise industrielle de caractère universel : *Halte-là !* L'Assemblée nationale, dans son désir zélé et brutal d'en finir avec les irritantes formules de février, ne prit même pas les mesures qui étaient encore possibles dans le cadre de l'ancien état de choses. Les ouvriers parisiens de 17 à 25 ans, elle les enrôle de force dans l'armée ou les jette sur le pavé; les provinciaux, elle les renvoie de Paris en Sologne, sans même leur donner avec le laisser-passer l'argent du voyage; aux Parisiens adultes, elle assure provisoirement de quoi ne pas mourir de faim dans des ateliers organisés militairement, à condition qu'ils ne participent à aucune réunion populaire, c'est-à-dire à condition qu'ils cessent d'être des républicains. La rhétorique sentimentale d'après février ne suffisait pas, la législation brutale d'après le 15 mai¹ non plus. Dans les faits, en pratique, il fallait trancher. Avez-vous fait, canailles, la révolution de février pour *vous* ou bien pour *nous* ? La bourgeoisie posa la question de telle façon, qu'il devait y être répondu en juin - avec des balles et par des barricades.

Et pourtant, ainsi que le dit le 25 juin un représentant du peuple, la stupeur frappe l'Assemblée nationale tout entière. Elle est abasourdie quand question et réponse noient dans le sang le pavé de Paris; les uns sont abasourdis parce que leurs illusions s'évanouissent dans la fumée de la poudre, les autres parce qu'ils ne saisissent pas comment le peuple peut oser prendre lui-même en main la défense de ses intérêts *les plus personnels*. Pour rendre cet événement étrange accessible à leur entendement, ils l'expliquent par *l'argent russe, l'argent anglais, l'aigle bonapartiste, le lys* et des amulettes de toutes sortes. Mais les deux fractions de l'Assemblée sentent qu'un immense abîme les sépare toutes deux du peuple. Aucune n'ose prendre le parti du peuple.

À peine la stupeur passée, la furie éclate, et c'est à juste titre que la majorité siffle ces misérables utopistes et tartufes qui commettent un anachronisme en ayant toujours à la bouche ce grand mot de *Fraternité* *. Il s'agissait bien en effet de supprimer ce grand mot et les illusions que recèlent ses multiples sens. Lorsque Larochejaquelein, le légitimiste, le rêveur chevaleresque, fulmine contre l'infamie qui consiste à crier « *Vae victis ! Malheur aux vaincus !*² » la majorité de l'Assemblée est prise de la danse de Saint-Guy comme si la tarentule l'avait piquée. Elle crie : *Malheur !* aux ouvriers pour dissimuler que le « vaincu » c'est elle. Ou bien c'est elle qui doit maintenant disparaître, ou c'est la République. C'est pourquoi elle hurle convulsivement : Vive la République !

Le gouffre profond qui s'est ouvert à nos pieds, peut-il égarer les démocrates, peut-il nous faire accroire que les *lutttes* pour la forme de l'État sont vides, illusoire, nulles ?

Seuls des esprits faibles et lâches peuvent soulever pareille question. Les conflits qui naissent des conditions de la société bourgeoise elle-même, il faut les mener jusqu'au bout; on ne peut les éliminer en imagination. La meilleure forme d'État est celle où les contradictions sociales ne sont pas estompées, ne sont pas jugulées par la force, c'est-à-dire artificiellement et donc en apparence seulement. La meilleure forme de gouvernement est celle où ces contradictions entrent en lutte ouverte, et trouvent ainsi leur solution.

¹ Aucun membre de la Commission exécutive, aucun ministre n'est socialiste; cette exclusion indignes la minorité de gauche qu'exaspèrent le refus de créer un ministère du Travail et l'interdiction de présenter directement des pétitions (12 mai). Ce mécontentement est à l'origine de la journée du 15 mai, pour la plus grande part. En principe, il s'agit d'une manifestation pacifique qui doit porter à l'Assemblée une pétition en faveur de la Pologne. Mais l'obscur travail de certains meneurs (peut-être provocateurs, comme le douteux Huber), les défaillances du service d'ordre et de son chef, le général Courtais, la font très vite dévier. L'Assemblée est envahie, et dans une extrême confusion un nouveau gouvernement provisoire tente de s'organiser. Lamartine et Ledru-Rollin, regroupant les fractions de la Garde nationale, arrivent dans la soirée à rétablir l'ordre, en évitant toute effusion de sang.

Cette journée est « plus qu'une faute politique une faute morale » (George Sand). Elle est sévèrement jugée par une opinion provinciale soucieuse de légalité; elle provoque des arrestations et des poursuites devant la Haute-Cour de Bourges, qui commencent la désorganisation des cadres de gauche (Barbès, Raspail, Blanqui, l'ouvrier Albert sont arrêtés.) Elle motive la suppression de la Commission du Luxembourg (16 mai) et permet la fermeture des clubs les plus avancés. (E. Tersen : *Histoire contemporaine* (1848-1939).

² Cri poussé par Brennus lors de la prise de Rome par les Gaulois.

On nous demandera si nous n'avons pas une larme, pas un soupir, pas un mot pour les victimes de la fureur du peuple, pour la garde nationale, la garde mobile, la garde républicaine, les troupes de ligne ?

L'État prendra soin de leurs veuves et de leurs orphelins, des décrets les glorifieront, de solennels cortèges funèbres conduiront leurs dépouilles à leur dernière demeure, la presse officielle les déclarera immortels, la réaction européenne leur rendra hommage, de l'Est à l'Ouest.

Quant aux plébéiens, déchirés par la faim, vilipendés par la presse, abandonnés par les médecins, traités par les « gens bien » de voleurs, d'incendiaires, de galériens, leurs femmes et leurs enfants précipités dans une misère encore plus incommensurable, les meilleurs des survivants déportés outre-mer, c'est le *privilege*, c'est le *droit de la presse démocratique* de tresser des lauriers sur leur front assombri de menaces.

Friedrich Engels : La Kölnische Zeitung et la révolution de juin

n° 31, 1° juillet 1848

Cologne, 30 juin

Qu'on lise donc les passages suivants du *London Telegraph* et qu'on les compare au bavardage des libéraux allemands et en particulier de MM. Brüggemann, Dumont et Wolfers sur la révolution de Juin à Paris, et alors il faudra bien avouer que les bourgeois anglais ont au moins sur les *philistins allemands*, sans parler de nombreuses autres supériorités, l'avantage de juger des grands événements de leur point de vue bourgeois certes, mais en tout cas en hommes * et non en gamins *.

Le *Telegraph* dit dans son n° 122 :

« ... Et ici on attendra de nous que nous nous expliquions sur l'origine et les conséquences de cette terrible effusion de sang. Dès le début elle apparaît comme une bataille en règle entre deux classes - (un empire pour une telle pensée, s'écrie intérieurement l'auguste Gazette et son Wolfers). C'est un soulèvement des ouvriers contre le gouvernement qu'ils ont eux-mêmes créé et contre la classe qui soutient actuellement le gouvernement. Il est moins facile d'analyser ce qui déclencha le conflit que d'indiquer ses causes permanentes et toujours actuelles. La révolution de février a été faite essentiellement par les classes laborieuses et on a déclaré bien haut qu'elle avait été faite à leur profit. C'est moins une révolution politique que sociale. Les masses ouvrières insatisfaites n'ont pas fait leur entrée dans le monde d'un bond, et douées de toutes les qualités du soldat. Leur misère et leur mécontentement ne sont pas davantage le fruit des seuls événements des quatre derniers mois. Pas plus tard que lundi nous citions les indications, peut-être excessives, de M. Leroux qui, sans rencontrer de contradiction, déclarait à l'Assemblée nationale qu'il y avait en France 8 millions de mendiants et 4 millions d'ouvriers sans revenu assuré. Il désignait expressément par-là l'époque d'avant la révolution et se plaignait justement que depuis la révolution absolument rien n'eût été fait contre cette grave maladie. Les théories du socialisme et du communisme, qui avaient mûri en France et exercent maintenant un si grand pouvoir sur l'opinion publique, sont nées de la situation de terrible oppression que subissait la grande masse du peuple sous le gouvernement de Louis-Philippe. L'essentiel, qui ne doit pas être perdu de vue, c'est la situation malheureuse de la masse; cette situation est la véritable cause vivante de la révolution. À l'Assemblée nationale, on décida bientôt de dépouiller les ouvriers des avantages qui leur avaient été accordés avec tant de précipitation et d'étourderie par les hommes politiques de la révolution. Dans le domaine social et même dans le domaine politique une réaction puissante s'établait au grand jour. Le pouvoir, soutenu par une grande partie de la France, fut sommé d'écarter les hommes à qui ledit pouvoir devait son existence. Ces ouvriers furent d'abord flattés et nourris, puis divisés et menacés de famine, déportés en province où toutes leurs organisations avaient été détruites; finalement on arrêta un plan pour anéantir leur pouvoir : faut-il s'étonner de leur irritation ? Qu'ils aient cru accomplir une deuxième révolution qui aurait plus de succès que la première ne peut vraiment étonner personne. Et leurs perspectives de victoire face à la puissance armée du gouvernement sont apparues, d'après la durée de leur résistance actuelle, plus grandes que la plupart des gens ne se l'imaginaient. De ceci et de ce que l'on n'ait pas découvert dans le peuple de dirigeants politiques du fait que les ouvriers, renvoyés de Paris, faisaient demi-tour sitôt franchies les barrières, il ressort que l'insurrection fut la conséquence d'une colère générale dans la classe ouvrière et non l'œuvre d'agents politiques. Ils estiment que leurs intérêts ont été de nouveau trahis par leur propre gouvernement. Ils ont pris actuellement les armes, comme en février, pour lutter contre la terrible misère dont ils ont été déjà, depuis si longtemps, les victimes.

La lutte actuelle n'est que la continuation de la révolution de février. C'est une continuation de la lutte qui s'étend à toute l'Europe, pour une répartition plus juste des produits annuels du travail. À Paris, elle sera probablement matée, car le nouveau pouvoir qui a hérité son autorité de l'ancien, l'emporte visiblement. Mais elle aura beau être matée avec quelque succès que ce soit, elle se renouvellera encore et toujours jusqu'à ce que le gouvernement organise une répartition plus juste des produits annuels du travail ou que, dans l'impossibilité de le faire, il renonce à toute tentative de ce genre et laisse le soin à la libre concurrence du marché d'en décider... La véritable bataille sera livrée pour obtenir des moyens de subsistance suffisants. La classe moyenne¹ elle-même a été dépouillée de ses moyens d'existence par les hommes politiques qui ont pris la direction de la révolution. La classe moyenne est devenue plus barbare que les ouvriers. Les passions les plus violentes ont allumé des deux côtés un funeste incendie. On rejette toute fraternité et on se livre mutuellement des batailles meurtrières. Le gouvernement

¹ Il faut entendre par là la bourgeoisie. C'est le terme anglais (Engels l'emploie dans ce sens dans *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*).

ignorant, sinon mal intentionné, qui, dans cette crise extraordinaire, ne semble avoir aucune idée de son devoir, a d'abord excité les ouvriers contre la classe moyenne et aide maintenant cette dernière à faire disparaître de la surface de la terre les ouvriers qui, abusés et trompés, sont devenus furieux. La réprobation soulevée par ce grand malheur ne doit pas atteindre le principe de la révolution, ni la révolution de se battre à coups redoublés contre la misère et l'oppression. Elle doit au contraire être dirigée contre ceux qui, dans leur ignorance politique, ont encore aggravé la situation critique, héritée de Louis-Philippe ».

Voilà ce qu'une feuille bourgeoise de Londres écrit sur la révolution de juin, une feuille qui soutient les principes d'un Cobden d'un Bright, etc.... qui, après le *Times*¹ et le *Northern Star*, les deux despotes de la presse anglaise, comme dit le *Manchester Guardian*², est la feuille la plus lue en Angleterre.

Que l'on compare le n° 181 de la *Kölnische Zeitung* ! Cette curieuse feuille transforme la lutte entre deux classes en lutte entre les gens bien et la canaille ! La brave feuille ! Comme si ces épithètes, les deux classes ne se les renvoyaient pas réciproquement. Lorsque se répandit la rumeur de l'insurrection de juin, c'est la même feuille qui avoua d'abord sa *totale ignorance du caractère* de l'insurrection, puis dut se faire écrire de Paris qu'il s'agissait d'une *révolution sociale importante* d'une ampleur telle qu'une défaite ne suffirait pas à la liquider; c'est elle qui, finalement, reconfortée par une seule défaite des ouvriers ne voit dans l'insurrection rien d'autre que la lutte de « *l'immense majorité* » contre une « *bande sauvage* » de « *cannibales* », de « *brigands* » et d'« *assassins* ».

La guerre des esclaves à Rome, qu'était-ce ? Une guerre entre gens bien et cannibales ! Monsieur Wolfers écrira l'histoire de Rome et Monsieur Dumont-Brüggemann éclairera les ouvriers, « ces malheureux », sur leurs véritables droits et leurs véritables devoirs, « les initiera à la science qui mène à l'Ordre, et forme le véritable citoyen ! »

Vive la science de Dumont-Brüggemann-Wolfers, la science secrète ! Un seul exemple de *cette science secrète* : le très louable triumvirat raconte à ses crédules lecteurs à longueur de deux numéros, que le général Cavaignac *voulait miner le quartier Saint-Antoine*. Il se trouve que le quartier Saint-Antoine est *plus grand que la bonne ville de Cologne*. Mais le triumvirat scientifique que nous recommandons à l'Assemblée nationale allemande, pour dominer l'Allemagne, le triumvirat *Dumont-Brüggemann-Wolfers* triomphe de cette difficulté, il s'entend à faire sauter la ville de Cologne à l'aide d'une mine ! Son idée de la mine susceptible de faire sauter le faubourg Saint-Antoine correspond à l'idée qu'il se fait des forces souterraines qui minent la société moderne, ont ébranlé le Paris de juin en faisant jaillir une lave sanglante du cratère de la révolution parisienne.

Mais excellent triumvirat ! Grands Dumont-Brüggemann-Wolfers, sacrés grands par le monde des petites annonces ! Cavaignac des petites annonces ! Quant à nous, c'est avec modestie que nous nous sommes inclinés devant la plus grande des crises qui ait jamais éclaté dans l'histoire: *la lutte de classe de la bourgeoisie et du prolétariat*. Cette lutte nous ne l'avons pas créée, nous l'avons constatée. Nous avons constaté qu'une des classes est *vaincue*, comme le dit *Cavaignac lui-même*³. Sur la tombe des vaincus, nous avons crié : *Malheur aux vainqueurs*, et Cavaignac lui-même recule d'effroi devant sa responsabilité historique ! Et l'Assemblée nationale taxe de lâcheté chacun de ses membres s'il ne prend pas ouvertement sur soi cette terrible responsabilité historique. Avons-nous ouvert aux *Allemands* le livre de la Sibylle afin qu'ils le brûlent ? Si nous décrivons la lutte des chartistes et des bourgeois anglais, engageons-nous les Allemands à devenir Anglais ?

Mais Allemagne, ingrate Allemagne, tu connais certes la *Kölnische Zeitung* et ses petites annonces; mais tu ne connais pas les plus grands de tes hommes, tu ne connais pas ton Wolfers, ton Brüggemann, ton Dumont ! Que de sueur a coulé des cerveaux, des fronts, que de sueur sanglante a coulé dans la *lutte des classes*, dans la lutte des

¹ Quotidien anglais conservateur, fondé à Londres en 1785 sous le titre *Daily Universal Register*, prit son titre actuel le 1° janvier 1788.

² Quotidien fondé en 1821 par John Edward Taylor pour soutenir le parti libéral et libre-échangiste.

³ Proclamation affichée le 26 juin 1848, après la reddition des insurgés :

« *Le chef du pouvoir exécutif à la garde nationale et à l'armée. Citoyens, Soldats !
La cause sacrée de la République a triomphé. Votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs.*

Au nom de la Patrie, au nom de l'Humanité, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

Ce matin encore l'émotion de la lutte était légitime, inévitable; maintenant soyez aussi grands dans le calme que vous l'avez été dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs et des vaincus; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes.

La justice aura son cours. Qu'elle agisse; c'est votre pensée, c'est la mienne.

Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous le souvenir civique de n'avoir, dans ces grandes épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être, à son tour, appelé à remplir d'aussi grands devoirs. »

Général E. CAVAIGNAC

Paris, 26 juin 1848.

hommes libres et des esclaves, des patriciens et des plébéiens, des seigneurs et des serfs, des capitalistes et des ouvriers *uniquement parce qu'il n'y avait pas de* « *Kölnische Zeitung* » Mais, triumvirat vaillant entre tous, si la société moderne produit des « malfaiteurs », des « cannibales », des « assassins », des « pillards » en telle quantité et d'une telle énergie que leur soulèvement ébranle les fondements de la société officielle, quelle société est-ce là ! Quelle anarchie classée par ordre alphabétique ! Et tu crois avoir réglé le conflit, tu crois avoir exalté les protagonistes, les spectateurs du terrible drame, en les rabaisant au niveau d'une tragédie de valets à la Kotzebue !

Parmi les *gardes nationaux des faubourgs Saint-Antoine, Saint-Jacques, Saint-Marceau*, il s'en trouva 50 seulement pour répondre à l'appel de la trompette bourgeoise - c'est ce que rapporte *Le Moniteur*¹ de Paris, la feuille officielle, la feuille de Louis XVI, de *Robespierre*, de *Louis-Philippe* et de *Marrast-Cavaignac* ! Rien de plus simple pour la *science* qui « transforme » l'homme en *véritable citoyen* ! Les trois plus grands faubourgs de Paris, les trois faubourgs les plus industriels, dont les modèles font pâlir les mousselines de Dacca et les velours de Spitalfields, ces faubourgs seraient habités par des « cannibales », des « brigands », des « malfaiteurs ». C'est ce que dit Wolfers !

Et Wolfers est un homme honorable² ! Il a mis à l'honneur ces canailles, en leur faisant livrer de plus grandes batailles et produire de plus beaux chefs-d'œuvre, en leur faisant accomplir des exploits plus héroïques que ceux de Charles X, de Louis-Philippe, de Napoléon et des fileurs de Dacca et Spitalfields. Nous parlions tout à l'heure du *Telegraph* de Londres. Hier nos lecteurs ont entendu³ Émile de Girardin. La classe ouvrière, dit-il, après avoir donné à sa débitrice, la révolution de février, une créance à recouvrer, a dû, un mois après échéance, elle, la créancière, frapper à la porte de sa débitrice, avec des mousquetons, des barricades, avec son propre corps. Mais Émile de Girardin, qui est-ce ? Pas un anarchiste. À Dieu ne plaise. C'est un *républicain du jour suivant, un républicain du lendemain* *, et la *Kölnische Zeitung* et un Wolfers, un Dumont, un Brüggemann, ce sont tous des *républicains d'avant-hier, des républicains d'avant la république, des républicains de la veille* *. Que vaut le témoignage d'Émile Girardin à côté de celui de Dumont ? Si la *Colonaïse*⁴ ajoute à la *déportation* et à la *pendaison* la joie sadique de *déporter* et de *pendre*, admirez donc son patriotisme : Elle veut seulement prouver au monde, au monde allemand, incrédule et complètement aveugle, que la *république est plus puissante que la monarchie*, que l'Assemblée nationale républicaine a pu faire avec Cavaignac et Marrast, ce que la Chambre constitutionnelle n'a pas pu faire avec Thiers et Bugeaud ! Vive la République * Vive la République, s'écrie la *Spartiate Colonaïse* à propos de Paris qui saigne, gémit et brûle, épuisé. La crypto-républicaine ! Voilà pourquoi elle est soupçonnée de *lâcheté*, de *manque de caractère* par un Gervinus et la *Gazette d'Augsbourg*⁵. L'immaculée ! La Charlotte Corday de Cologne !

Remarquez bien, *aucune feuille de Paris*, ni *Le Moniteur*, ni *Les Débats*⁶, ni *Le National* ne parlent de « cannibales », de « pillards », de « brigands », « d'assassins ». Une seule feuille le fait - la feuille de Thiers, l'homme dont Jacobus Venedey fustigeait l'immoralité dans la *Kölnische Zeitung*, l'homme contre qui celle-ci criait à gorge déployée :

*Ils ne l'auront pas.
Le libre Rhin allemand*⁷.

c'est la feuille de Thiers, *Le Constitutionnel*⁸ où puisent *L'Indépendance belge* et la science rhénane incarnée en Dumont-Brüggemann-Wolfers !

Examinez maintenant avec un peu d'esprit critique ces anecdotes scandaleuses par lesquelles la *Kölnische Zeitung* flétrit les vaincus; cette même gazette déclarait *lorsque la lutte éclata* qu'elle en *ignorait* complètement le caractère; *pendant* la lutte, c'était devenu pour elle une « *révolution sociale d'importance* », *puis, après* la lutte, un pugilat entre des *gendarmes* et la *canaille*.

Ils ont *pillé* ! Mais quoi ? Des *armes*, des *munitions*, des *pansements* et les *vivres les plus indispensables*. Sur les contrevents la canaille écrivait : « Mort aux voleurs* ! Mort aux canailles ! »

¹ Journal fondé le 24 novembre 1789 qui, le 7 nivôse an VIII devint le journal officiel du gouvernement et qui le demeura (sauf du 8 juillet 1814 au 1^{er} février 1815) jusqu'au 1^{er} janvier 1869, date de la création du *Journal officiel*.

² Cf. Shakespeare. *Jules César*, acte III, scène 2 : « ... et Brutus est un homme honorable. »

³ Le n° 30 (p. 1) de la *Nouvelle Gazette rhénane* reproduisait les deux derniers articles d'Émile de Girardin, parus dans *La Presse* avant sa suspension.

⁴ C'est ainsi que la *Nouvelle Gazette rhénane* désigne parfois la *Kölnische Zeitung* (Gazette de Cologne) - ce qui lui permet de la personnifier et de la moquer.

⁵ Il s'agit de *Allgemeine Zeitung*, paraissant à Augsbourg.

⁶ Journal orléaniste ayant beaucoup d'audience auprès des lettrés de l'élite parisienne. En 1848 il soutint la candidature de Cavaignac.

⁷ Poème nationaliste de Niklaus Becker (1840) auquel Musset a donné une réponse célèbre.

⁸ Quotidien bourgeois, paraissant à Paris de 1815 à 1870. Dans les années qui précédèrent la révolution de 1848, il fut l'organe de la fraction modérée des orléanistes; pendant la révolution de 1848, il exprimait les opinions de la bourgeoisie royaliste contre-révolutionnaire groupée autour de Thiers; il devint bonapartiste après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851.

Ils ont « assassiné comme des cannibales » ! Ces cannibales n'ont pas laissé de bonne grâce les *gardes nationaux*, qui derrière les troupes de ligne se ruaient sur les barricades, *défoncer le crâne de leurs blessés*, fusiller leurs hommes terrassés, poignarder leurs femmes : et ce sont ces cannibales qui, dans une *guerre d'extermination*, selon le mot d'une feuille bourgeoise française, exterminaient ! Ils ont incendié ? et pourtant le seul brandon que, dans le 8^e arrondissement, ils opposèrent aux « légitimes » fusées incendiaires de Cavaignac, n'était qu'une torche *poétique*, imaginaire, comme en témoigne *Le Moniteur*. « Les uns » dit Wolfers, « brandissaient le programme de Barbès, Blanqui et Sobrier, les autres acclamaient Napoléon ou Henri V ».

Et la chaste *Colonaïse* qui n'est grosse ni de Napoléonides ni de Blanquis, déclara, dès le deuxième jour de l'insurrection, que l'on combattait « au nom de la *République rouge* ». Que signifient donc ces radotages au sujet de *prétendants* ! Mais nous l'avons déjà dit, elle est une *cryptorépublicaine* incorrigible, un Robespierre fait femme qui subodore partout des prétendants, et sa morale en frissonne.

« Ils étaient presque tous munis d'argent et plusieurs de sommes importantes ».

Ils étaient 30 à 40.000 ouvriers et « ils étaient presque tous munis d'argent » en ce temps de dénuement et de stagnation des affaires ! Si l'argent était si rare, c'était probablement *parce que les ouvriers l'avaient caché* !

C'est avec une conscience scrupuleuse que *Le Moniteur* de Paris a publié tous les cas où l'on avait trouvé de l'argent sur les insurgés. Ces cas se limitaient à vingt au plus. Les différentes feuilles et correspondances reproduisent ces faits et indiquent des sommes différentes. La *Kölnische Zeitung* qui manie la critique avec un tact avéré, prend ces différents récits des vingt cas pour autant de cas différents, y joint encore ceux que fait circuler la rumeur publique, et obtient dans le meilleur des cas, disons 200. Et cela l'autorise à dire qu'ils étaient presque tous, les 30 à 40.000, munis d'argent ! Une seule chose a été constatée jusqu'à présent : des émissaires légitimistes, bonapartistes, et peut-être orléanistes, munis d'argent, s'étaient mêlés aux combattants des barricades ou se proposaient de le faire. M. Payer, membre très conservateur de l'Assemblée nationale, qui resta douze heures prisonnier des insurgés, déclare : *La plupart étaient des ouvriers conduits au désespoir par une misère de quatre mois, et ils auraient dit : Mieux vaut mourir d'une balle que de faim !*¹

« De nombreux morts, de très nombreux morts » assure Wolfers « portaient la marque fatale par laquelle la société flétrit le crime ».

Voilà un des mensonges les plus bas, une des calomnies les plus ignominieuses, une des infamies que Lamennais, l'adversaire des insurgés, l'homme du *National*, flétrit dans son *Peuple Constituant*², que le légitimiste Larochejaquelein, toujours chevaleresque, flétrit à l'Assemblée nationale. Tout le mensonge repose sur l'affirmation d'une seule agence de presse, qui ne présente aucune garantie, affirmation non confirmée par *Le Moniteur*, qu'on aurait trouvé onze cadavres portant la marque T.F.³. Et dans quelle révolution n'a-t-on pas trouvé ces onze cadavres ? Et quelle révolution n'en flétrira pas de ce signe onze fois cent ?

Remarquons bien que les journaux, les proclamations, les illuminations des vainqueurs attestent qu'ils ont affamé, précipité dans le désespoir, transpercé, fusillé, emmuré vivants, déporté, et qu'ils ont profané des cadavres. Et contre les vaincus, uniquement des anecdotes, racontées uniquement Par *Le Constitutionnel*, imprimées par *L'indépendance*, transposées en allemand par la *Gazette de Cologne* ! Il n'est pas de plus grande offense à la vérité que vouloir la prouver par une *anecdote*, disait Hegel.

Devant les maisons de Paris les femmes sont assises et font de la *charpie* pour les blessés, même pour les insurgés blessés. Les rédacteurs de la *Kölnische Zeitung* versent sur leurs plaies de *l'acide sulfurique*.

Nous, ils nous ont dénoncé à la *police* bourgeoise, alors que nous en revanche, nous recommandons aux *ouvriers*, les « malheureux » de « s'informer » auprès de l'immortel triumvirat Dumont-Brüggemann-Wolfers de « leurs véritables droits et de leurs véritables devoirs, de se laisser initier à la *science* qui mène à l'Ordre et forme le véritable citoyen ».

¹ *La Réforme* du 27 juin 1848 p. 2, « Nouvelles diverses », où le compte-rendu de Payer est reproduit intégralement.

² Quotidien républicain qui parut à Paris de février à juillet 1848 sous la direction de Lamennais.

³ T.F. - travaux forcés. Il s'agirait donc de repris de justice.

Friedrich Engels : La révolution de juin (le déroulement de l'insurrection parisienne)

n° 31, 1° juillet 1848

On en vient peu à peu à avoir une vue d'ensemble de la révolution de juin; les comptes-rendus se complètent, il est possible de séparer les faits des rumeurs comme des mensonges, le caractère de l'insurrection apparaît de plus en plus clairement. Et plus on réussit à saisir dans leur contexte les événements des quatre journées de juin, plus on est étonné par les dimensions colossales de l'insurrection, le courage héroïque, la rapidité et la spontanéité de l'organisation, l'unanimité des insurgés.

D'après le plan de bataille des ouvriers que l'on prête à Kersausie, un ami de Raspail et ancien officier : Les insurgés marchèrent en quatre colonnes sur l'Hôtel de Ville en décrivant un mouvement concentrique.

La première colonne, qui avait pour base d'opération le faubourg Montmartre, les faubourgs de la Chapelle et de La Villette, partit des barrières Poissonnière, Rochechouart, Saint-Denis et La Villette en direction du Sud, occupa les boulevards et approcha de l'Hôtel de Ville par les rues Montorgueil, Saint-Denis et Saint-Martin.

La deuxième colonne qui avait pour base le faubourg du Temple et le faubourg Saint-Antoine, presque entièrement habités par des ouvriers, et couverts par le canal Saint-Martin, se porta vers le même centre par la rue du Temple, la rue Saint-Antoine, et les quais de la rive droite de la Seine, ainsi que par toutes les rues parallèles des quartiers situés dans ce périmètre.

La troisième colonne, venue du faubourg Saint-Marceau, avança par la rue Saint-Victor et les quais de la rive gauche vers l'île de la Cité.

La quatrième colonne, qui s'appuyait sur le faubourg Saint-Jacques et le quartier de l'École de Médecine, marcha également par la rue Saint-Jacques sur la Cité. De là, les deux colonnes réunies pénétrèrent sur la rive droite et prirent l'Hôtel de Ville à revers et de flanc.

Le plan s'appuyait ainsi, avec raison, sur les quartiers exclusivement ouvriers, qui forment un demi-cercle autour de toute la moitié est de Paris et s'élargissent au fur et à mesure que l'on va vers l'Est. On devait d'abord débarrasser l'est de Paris de tous les ennemis et marcher ensuite sur les deux rives de la Seine vers l'Ouest et ses centres : les Tuileries et l'Assemblée nationale.

Ces colonnes devaient être appuyées par une quantité d'unités mobiles qui opéraient de leur propre initiative à côté d'elles et entre elles, dressaient des barricades, occupaient les petites rues et assuraient les liaisons.

En cas de retraite les bases d'opération étaient fortement retranchées et transformées conformément aux règles de l'art en forteresses redoutables, comme par exemple le Clos Saint-Lazare, le faubourg et le quartier Saint-Antoine ainsi que le faubourg Saint-Jacques.

Si ce plan contenait une erreur, c'était celle de ne pas tenir compte de la moitié ouest de Paris pour le début des opérations. C'est là que se trouvent, des deux côtés de la rue Saint-Honoré, le long des Halles et du Palais national, plusieurs quartiers tout à fait propices à des émeutes, avec des rues étroites et tortueuses, habitées en majeure partie par des ouvriers. Il était important d'y établir un cinquième foyer d'insurrection, d'isoler ainsi l'Hôtel de Ville, et d'occuper une grande partie des troupes à ce bastion saillant. La victoire de l'insurrection dépendait de la rapidité avec laquelle on pénétrerait dans le centre de Paris et assurerait la prise de l'Hôtel de Ville. Nous ne pouvons pas savoir dans quelle mesure il a été impossible à Kersausie d'organiser l'insurrection dans ce quartier. Mais c'est un fait que jamais encore soulèvement n'a pu aboutir, s'il n'a su d'abord s'emparer de ce centre de Paris qui touche aux Tuileries. Il suffit de rappeler le soulèvement qui eut lieu lors des obsèques du général Lamarque¹ : les insurgés, comme cette fois-ci, pénétrèrent jusqu'à la rue Montorgueil, mais furent ensuite refoulés.

Les insurgés avancèrent conformément à leur plan. Ils se mirent aussitôt à séparer leur zone, le Paris des ouvriers, du Paris des bourgeois, par deux ouvrages principaux : les barricades de la Porte Saint-Denis et celles de la Cité. Ils furent délogés des premières mais conservèrent les autres. Le premier jour, le 23, fut un simple prélude. Le plan des insurgés apparaissait déjà clairement dès le début (la *Nouvelle Gazette rhénane* l'avait interprété avec exactitude, cf. N° 26, supplément spécial), notamment après les premiers combats d'avant-poste le matin. Le boulevard Saint-Martin qui coupait la ligne d'opération de la première colonne fut le théâtre de violents combats qui se terminèrent, en partie à cause des conditions locales, par une victoire de l'« Ordre ».

¹ Le 5 juin 1832, jour des obsèques du général Lamarque, que son opposition à la monarchie de Juillet avait rendu populaire, les républicains de gauche organisèrent une manifestation pacifique. Par la faute du gouvernement, cette manifestation eut une fin sanglante. Le massacre dura jusque dans l'après-midi du 6 juin, notamment aux alentours du cloître Saint-Merri où les républicains s'étaient barricadés.

Les abords de la Cité furent barrés à droite par une unité volante qui s'établit dans la rue Planche-Mibray, à gauche par la troisième et la quatrième colonne qui occupèrent et fortifièrent les trois ponts sud de la Cité. Là aussi un très violent combat se déroula. L'« Ordre » réussit à s'emparer du pont Saint-Michel et avança jusqu'à la rue Saint-Jacques. Il se flattait d'écraser l'émeute avant le soir.

Si le plan des insurgés était déjà nettement visible, celui de l'« Ordre » l'était plus encore. Il consistait pour l'instant à réprimer l'insurrection par tous les moyens. Cette intention fut annoncée aux insurgés à coups de boulets et de mitraille.

Mais le gouvernement croyait avoir affaire à une bande désordonnée d'émeutiers ordinaires, agissant sans aucun plan. Après avoir dégagé les artères principales, il déclara le soir que l'émeute était vaincue et c'est avec la plus grande négligence qu'il fit occuper par les troupes les quartiers conquis.

Les insurgés surent admirablement exploiter cette négligence pour engager, après les combats d'avant-poste du 23, la grande bataille. La rapidité avec laquelle les ouvriers assimilèrent le plan des opérations, le parfait ensemble de leurs mouvements, l'adresse avec laquelle ils surent utiliser le terrain si complexe - sont absolument prodigieux. Ce serait tout à fait inexplicable si, dans les ateliers nationaux, les ouvriers n'avaient pas déjà été organisés quasi-militairement et répartis en compagnies, si bien qu'ils n'eurent plus qu'à transposer dans le domaine de l'activité militaire leur organisation industrielle, et former aussitôt une armée parfaitement agencée.

Au matin du 24, non seulement le terrain perdu était complètement réoccupé mais il avait été élargi. La ligne des boulevards jusqu'au boulevard du Temple resta, il est vrai, occupée par les troupes et ainsi la première colonne demeura coupée du centre; en revanche la deuxième colonne, partie du quartier Saint-Antoine, avança jusqu'à ce qu'elle ait presque complètement cerné l'Hôtel de Ville. Elle établit son quartier général dans l'église Saint-Gervais, à 300 pas de l'Hôtel de Ville, elle prit le cloître Saint-Merri et les rues avoisinantes; elle dépassa de beaucoup l'Hôtel de Ville, et en liaison avec les colonnes de la Cité, l'isola presque entièrement. Un seul accès restait ouvert : les quais de la rive droite. Au sud, le faubourg Saint-Jacques était complètement réoccupé, les liaisons avec la Cité établies, la Cité renforcée et le passage vers la rive droite, préparé.

Il n'y avait certes plus de temps à perdre; l'Hôtel de Ville, le centre révolutionnaire de Paris, était menacé et tomberait infailliblement si les mesures les plus décisives n'étaient pas prises.

n° 32, 2 juillet 1848

L'Assemblée nationale effrayée nomma Cavaignac dictateur et ce dernier, habitué en Algérie à intervenir « avec énergie », savait ce qu'il avait à faire.

Aussitôt dix bataillons, suivant le large quai de l'École, marchèrent sur l'Hôtel de Ville. Ils coupèrent les liaisons des insurgés de la Cité avec la rive droite, s'assurèrent de l'Hôtel de Ville, ce qui permit même d'attaquer les barricades qui l'entouraient.

La rue Planche-Mibray et son prolongement la rue Saint-Martin furent nettoyées et maintenues continuellement libres par la cavalerie. Le pont Notre-Dame qui lui fait face et conduit à la Cité fut balayé par l'artillerie lourde; c'est alors que Cavaignac fonça directement sur la Cité pour y mener les opérations « avec énergie ». Le poste principal des insurgés, la Belle Jardinière, fut détruit par des boulets, puis incendié par des fusées; la rue de la Cité fut, elle aussi, conquise à coups de canon; trois ponts menant à la rive gauche furent pris d'assaut, et les insurgés de cette rive résolument repoussés. Pendant ce temps les 14 bataillons stationnés sur la place de Grève et les quais dégageaient l'Hôtel de Ville déjà assiégé, et l'église Saint-Gervais, quartier général des insurgés, fut réduite à n'être plus qu'un avant-poste isolé.

La rue Saint-Jacques fut non seulement attaquée de la Cité par l'artillerie mais prise de flanc à partir de la rive gauche. Le général Damesme, longeant le Luxembourg, marcha sur la Sorbonne, s'empara du Quartier Latin et lança ses colonnes contre le Panthéon. La place du Panthéon était transformée en forteresse redoutable. La rue Saint-Jacques était prise depuis longtemps que l'« Ordre » s'y heurtait toujours à un rempart inattaquable. Canons et attaques à la baïonnette avaient été vains, lorsque finalement la lassitude, le manque de munitions et la menace proférée par les bourgeois de mettre le feu, contraignirent les 1.500 ouvriers cernés de toutes parts à se rendre. Au même moment la place Maubert, après une longue et vaillante résistance, tomba aux mains de l'« Ordre » et les insurgés, chassés de leurs positions les plus solides, se virent obligés d'abandonner toute la rive gauche.

Entre temps la position des troupes et de la garde nationale sur les boulevards de la rive droite de la Seine fut aussi mise à profit pour agir dans deux directions. Lamoricière, qui y commandait, fit balayer la rue du faubourg Saint-Denis et la rue du faubourg Saint-Martin, le boulevard du Temple et la moitié de la rue du Temple, par l'artillerie lourde et de rapides attaques de la troupe. Il put se vanter d'avoir obtenu jusqu'au soir de brillants succès : il avait isolé la première colonne dans le Clos Saint-Lazare et l'avait à moitié cernée; il avait repoussé la deuxième, et, en avançant sur les boulevards, il avait enfoncé un coin dans ses rangs.

Comment Cavaignac avait-il conquis ces avantages ?

Premièrement, grâce à la formidable supériorité numérique des troupes qu'il put mettre en œuvre contre les insurgés. Il avait à sa disposition, le 24, non seulement les 20.000 hommes de la garnison de Paris, les 20 à 25.000 hommes de la garde mobile plus les 60 à 80.000 disponibles de la garde nationale mais aussi la garde nationale de tous les environs de Paris, de plusieurs villes plus éloignées (20 à 30.000 hommes), et de plus 20 à 30.000 hommes de troupe rappelés précipitamment des garnisons avoisinantes. Le 24 au matin il pouvait compter sur plus de 100.000 hommes; dans la soirée ce nombre s'était accru de moitié. Et les insurgés, eux, étaient tout au plus 40 à 50.000 !

Deuxièmement, grâce à la brutalité des moyens employés. Jusque-là on avait tiré une seule fois au canon dans les rues de Paris - en vendémiaire 1795¹, lorsque Napoléon dispersa à la mitraille les insurgés de la rue Saint-Honoré. Mais contre des barricades, contre des maisons, jamais jusque-là on n'avait utilisé l'artillerie, et encore moins des obus et des fusées incendiaires. Le peuple n'était pas préparé à ce genre de combat; il n'était pas armé pour y répondre, et la seule riposte, l'incendie, répugnait à la noblesse de ses sentiments. Jusqu'alors, le peuple ne soupçonnait pas qu'en plein Paris, l'on pût mener ainsi la guerre comme on le faisait en Algérie. C'est pourquoi il recula et son premier recul décida de sa défaite.

Le 25, Cavaignac progressa avec des forces bien plus importantes encore. Les positions des insurgés étaient réduites à un seul quartier, le faubourg Saint-Antoine et le faubourg du Temple; ils possédaient en outre deux postes avancés, le Clos Saint-Lazare et une partie du quartier Saint-Antoine jusqu'au pont Damiette.

Cavaignac, qui avait obtenu de nouveaux renforts de 20 à 30.000 hommes et des parcs d'artillerie importants, fit d'abord attaquer les avant-postes isolés, notamment le Clos Saint-Lazare. Les insurgés y étaient retranchés comme dans une citadelle. Après un bombardement et une canonnade de douze heures, Lamoricière réussit finalement à les chasser de leurs positions et à occuper le Clos; il n'y parvint cependant qu'après avoir rendu possible une attaque de flanc partant des rues Rochechouart et Poissonnière et après avoir fait bombarder les barricades le premier jour par 40 batteries, et le deuxième par un nombre de canons plus considérable encore.

Un autre tronçon de sa colonne pénétra par le faubourg Saint-Martin dans le faubourg du Temple, mais n'obtint pas grand résultat; un troisième descendit les boulevards en direction de la Bastille, mais n'alla pas loin non plus, car il y avait là une série de barricades, les plus redoutables, qui ne cédèrent qu'après avoir résisté longtemps à une violente canonnade. Les maisons y subirent de terribles destructions.

La colonne de Duvivier, qui attaqua en partant de l'Hôtel de Ville, refoula les insurgés de plus en plus loin, sous un feu roulant d'artillerie. L'église Saint-Gervais fut prise, la rue Saint-Antoine nettoyée jusqu'à une grande distance de l'Hôtel de Ville, et le pont Damiette pris par plusieurs colonnes avançant le long du quai et des rues parallèles, ce pont grâce auquel les insurgés du quartier Saint-Antoine s'appuyaient sur ceux de l'île Saint-Louis et de la Cité. Le quartier Saint-Antoine pris de flanc, il ne restait plus aux insurgés que la retraite dans le faubourg, retraite qu'ils effectuèrent en livrant de violents combats à une colonne qui, par les quais jusqu'à l'embouchure du canal Saint-Martin, avançait ensuite le long du canal sur le boulevard Bourdon. Quelques insurgés coupés des autres furent massacrés, quelques-uns seulement ramenés prisonniers.

Cette opération permit de prendre le quartier Saint-Antoine et la place de la Bastille. Vers le soir, la colonne de Lamoricière réussit à s'emparer du boulevard Beaumarchais tout entier et à effectuer, place de la Bastille, sa jonction avec les troupes de Duvivier.

La conquête du pont Damiette permit à Duvivier de déloger les insurgés de l'île Saint-Louis et de l'ancienne île de Louviers. Il le fit avec un déploiement remarquable de barbarie à l'algérienne. Il y a peu de quartiers où l'artillerie lourde causa autant de ravages que dans l'île Saint-Louis. Mais qu'importait ? Les insurgés étaient chassés ou massacrés et l'«
Ordre » triomphait au milieu des ruines sanglantes.

Sur la rive gauche de la Seine, il restait encore un poste à enlever. Le pont d'Austerlitz qui, à l'est du canal Saint-Martin, relie le faubourg Saint-Antoine à la rive gauche de la Seine, était fortement barricadé et muni d'une forte tête de pont sur la rive gauche, à l'endroit où il débouche place Valhubert, devant le Jardin des Plantes. Cette tête de pont, dernier retranchement des insurgés sur la rive gauche après la chute du Panthéon et de la place Maubert, fut prise après une défense acharnée.

À la veille du 26, il ne reste donc aux insurgés que leur dernière forteresse, le faubourg Saint-Antoine et une partie du faubourg du Temple. Les deux faubourgs ne sont guère faits pour des combats de rues; ils ont des rues assez larges et presque rectilignes qui laissent à l'artillerie le champ tout à fait libre. À l'ouest, ils sont parfaitement protégés par le canal Saint-Martin, au nord, en revanche, ils sont entièrement découverts. De là, cinq à six rues larges et rectilignes descendent jusqu'au cœur du faubourg Saint-Antoine.

Les principales fortifications étaient établies aux abords de la place de la Bastille et dans la rue la plus importante de tout le quartier, la rue du faubourg Saint-Antoine. Des barricades remarquablement fortifiées s'y dressaient, en partie maçonnées avec de gros pavés rectangulaires, en partie charpentées avec des poutres. Elles formaient un angle tourné vers l'intérieur, d'une part pour affaiblir les effets des boulets de canon, d'autre part pour offrir un front de

¹ Le 12 et le 13 vendémiaire (4 et 5 octobre) 1795, Bonaparte écrasa une émeute royaliste dirigée contre la Convention.

défense plus grand permettant d'ouvrir un feu croisé. Les insurgés avaient percé les murs de refend des maisons, les reliant ainsi chaque fois entre elles sur toute une rangée, si bien qu'ils pouvaient, suivant les besoins du moment, ouvrir un feu de tirailleur sur les troupes ou se retirer derrière leurs barricades. Les ponts et les quais du canal, ainsi que les rues parallèles, étaient aussi fortement retranchées. Bref, les deux faubourgs encore occupés ressemblaient à une véritable forteresse dans laquelle les troupes devaient livrer un sanglant combat pour chaque pouce de terrain.

Le 26 au matin, la lutte devait reprendre. Mais Cavaignac n'avait guère envie de lancer ses troupes dans cet enchevêtrement de barricades. Il menaça de bombarder. Mortiers et obusiers étaient en batterie. On parlementa. Pendant ce temps, Cavaignac fit miner les maisons les plus proches, ce qui, évidemment, ne put se faire que dans une très faible mesure, étant donné le peu de temps dont il disposait et une des lignes d'attaque étant couverte par le canal; il fit également établir des communications intérieures entre les maisons déjà occupées et les maisons contiguës, en pratiquant des ouvertures dans les murs de refend.

Les pourparlers se rompirent; la lutte recommença. Cavaignac ordonna au général Perrot d'attaquer à partir du faubourg du Temple, et au général Lamoricière, à partir de la place de la Bastille. En ces deux points, on bombardait fortement les barricades. Perrot avança assez rapidement, prit le reste du faubourg du Temple et parvint en quelques endroits, jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Lamoricière progressait plus lentement. Les premières barricades résistaient à ses canons, bien que les premières maisons du faubourg fussent incendiées par ses obus. Il parlementa encore. Montre en main, il attendait la minute où il aurait le plaisir de détruire de fond en comble le quartier le plus peuplé de Paris. Alors enfin une partie des insurgés capitula tandis que l'autre, attaquée sur ses flancs, quittait la ville après un bref combat.

Ce fut la fin des barricades de juin. En dehors de la ville, il y eut encore des combats de tirailleurs, mais ils étaient sans aucune importance. Les insurgés en fuite furent dispersés dans les environs de Paris, puis capturés un par un par la cavalerie.

Nous avons donné cette description purement militaire du combat pour montrer à nos lecteurs avec quelle héroïque vaillance, quelle unanimité, quelle discipline et quelle habileté militaire les ouvriers de Paris se sont battus. Quarante mille d'entre eux ont combattu, quatre jours durant, contre des forces quatre fois supérieures, et il s'en est fallu d'un cheveu qu'ils ne fussent vainqueurs: ils prenaient pied dans le centre de Paris, s'emparaient de l'Hôtel de Ville, instituaient un gouvernement provisoire, et doubleraient leur nombre non seulement avec des hommes des quartiers conquis mais aussi avec des gardes mobiles qui n'avaient alors besoin que d'une impulsion pour changer de camp.

Des feuilles allemandes prétendent que ce fut la bataille décisive entre la république rouge et la république tricolore, entre ouvriers et bourgeois. Nous sommes convaincus que cette bataille ne décide de rien, sinon de la désagrégation interne des vainqueurs. En outre, le cours de toute l'affaire prouve que pour vaincre, les ouvriers doivent absolument l'emporter dans un délai assez bref, même si nous considérons la question d'un point de vue strictement militaire. Si 40.000 ouvriers parisiens ont pu accomplir une action aussi puissante contre une force quatre fois supérieure, que ne réalisera l'ensemble des ouvriers parisiens, agissant avec unanimité et cohésion !

Kersausie est prisonnier et, à l'heure qu'il est, sans doute déjà fusillé. Les bourgeois peuvent le fusiller, mais ils ne peuvent pas lui enlever la gloire d'avoir, *le premier, organisé le combat de rues*. Ils peuvent le fusiller, mais aucune puissance au monde n'empêchera qu'à l'avenir dans tous les combats de rues on utilise ses innovations. Ils peuvent le fusiller, mais ils ne peuvent empêcher que son nom se perpétue dans l'histoire comme celui du *premier grand capitaine des barricades*.

Friedrich Engels : La politique étrangère allemande

n° 33, 3 juillet 1848

Cologne, 2 juillet

Exciter les peuples les uns contre les autres, utiliser l'un pour opprimer l'autre, et veiller ainsi au maintien du pouvoir absolu : tels furent l'art et l'œuvre des gouvernants précédents et de leurs diplomates. L'Allemagne s'est distinguée à cet égard. Pour ne considérer que les 70 dernières années, elle a livré contre de l'or anglais ses lansquenets aux Britanniques pour combattre les Américains du Nord, en lutte pour leur indépendance; lorsque éclata la première révolution française, ce furent encore les Allemands qui se laissèrent déchaîner comme une meute excitée contre les Français; par un brutal manifeste du duc de Brunswick, ils menacèrent de raser Paris tout entier jusqu'à la dernière pierre¹ : ils se conjurèrent avec les nobles émigrés contre l'ordre nouveau en France et se firent payer en échange des subsides par l'Angleterre. Lorsque les Hollandais au cours des deux derniers siècles conçurent une seule idée raisonnable : mettre un terme à l'administration extravagante de la maison d'Orange et faire de leur pays une république, ce furent de nouveau des Allemands qui agirent en bourreaux de la liberté². La Suisse sait aussi à quoi s'en tenir sur le voisinage des Allemands, et il faudra du temps à la Hongrie pour se remettre du tort que l'Autriche, métropole de l'empire germanique, lui a causé. Bien plus, on a envoyé jusqu'en Grèce des bandes de mercenaires allemands pour qu'ils gardent au cher Othon son trône d'opérette³, et jusqu'au Portugal des policiers allemands. Et les congrès après 1815 - les expéditions de l'Autriche à Naples, à Turin et en Romagne - la détention d'Ypsilanti - la guerre d'oppression de la France contre l'Espagne, provoquée et obtenue par l'Allemagne⁴ - Don Miguel⁵, Don Carlos⁶, soutenus par l'Allemagne - la réaction en Angleterre, pourvue de troupes du Hanovre - la Belgique, sous l'influence allemande, morcelée et thermidorisée - au cœur de la Russie, des Allemands constituant les principaux soutiens du grand et des petits autocrates - toute l'Europe est inondée de Cobourgs !

La Pologne pillée, démembrée, Cracovie assassinée avec l'aide de la soldatesque allemande. La Lombardie et Venise asservies et pressurées; dans toute l'Italie, grâce à l'argent et au sang allemands, tout mouvement de libération directement ou indirectement étouffé par les baïonnettes, les gibets, les cachots, les galères. Le répertoire des péchés est bien plus long; fermons-le.

La responsabilité des infâmies commises dans d'autres pays avec l'aide de l'Allemagne ne retombe pas uniquement sur les gouvernements, mais, pour une grande part, sur le peuple allemand lui-même. Sans ses aveuglements, son âme d'esclave, son aptitude innée à fournir des lansquenets, de « débonnaires » valets de bourreau et des instruments au service des seigneurs « de droit divin », le nom d'Allemand serait moins haï, maudit, méprisé à l'étranger, les peuples opprimés par la faute de l'Allemagne seraient parvenus depuis longtemps à un état normal de libre développement. Maintenant que les Allemands secouent leur propre joug, il faut aussi que change

¹ Le 25 juillet 1792, le duc de Brunswick, commandant en chef des armées austro-prussiennes avait publié un manifeste dans lequel il menaçait de raser Paris. La Convention lui répondit par la levée en masse.

² Il s'agit du soulèvement qui eut lieu en 1785 en Hollande contre la domination du parti catholique groupé autour de Guillaume d'Orange. Il était dirigé par la bourgeoisie républicaine et réussit à chasser Guillaume d'Orange de Hollande. Mais en 1787, son pouvoir fut rétabli grâce à l'aide des troupes prussiennes.

³ En 1832, à la suite d'un accord entre l'Angleterre, la France et la Russie, le prince Otto de Bavière, encore mineur, fut mis sur le trône de Grèce. Il arriva en Grèce accompagné de troupes bavaroises et régna sous le nom d'Othon Ier jusqu'en 1862, date à laquelle il fut renversé.

⁴ Les congrès de la Sainte-Alliance qui eurent lieu à Troppau, et Laibach, d'octobre 1820 à mai 1821, et à Vérone en octobre et novembre 1822, reflétaient la politique réactionnaire de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie.

Au congrès de Troppau et de Laibach le principe de l'ingérence des puissances de la Sainte-Alliance dans les affaires intérieures d'autres États fut officiellement proclamé. C'est sur la base d'une décision de ce congrès qu'en février 1821, 60.000 Autrichiens franchirent la frontière et rétablirent à Naples le régime absolutiste renversé par une révolution bourgeoise. L'Autriche joua le même rôle de gendarme à Turin où les partisans du mouvement libéral et national furent vaincus environ un mois après par les troupes du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel que les troupes autrichiennes appuyaient. Le 5 février, une insurrection dirigée par les Carbonari éclata à Modène et en Romagne qui faisaient partie des États de l'Église. À la fin de mars 1831, ce mouvement dirigé contre le pouvoir temporel du pape et contre la tyrannie étrangère de l'Autriche et, visant à constituer l'unité italienne, fut écrasé par les troupes autrichiennes et papales.

À la demande de l'Autriche, le congrès de Vérone décida d'intervenir en Espagne pour renverser le mouvement populaire et rétablir le roi absolu. C'est la France qui se chargea d'exécuter cette décision. Elle envahit l'Espagne en 1823 avec une armée de 100.000 hommes. Le gouvernement qui avait introduit toute une série de réforme fut renversé et un régime de terreur fut instauré.

⁵ Dans les années 1820 et 1830 l'Autriche, la Prusse et la Russie soutinrent au Portugal le parti féodal et clérical, dirigé par Dom Miguel.

⁶ En Espagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie soutinrent Don Carlos qui, en 1833, déclencha la guerre civile pour s'emparer du trône dans l'intérêt du parti féodal et clérical.

toute leur politique à l'égard de l'étranger, sinon nous emprisonnerons notre jeune liberté, jusque-là à peine pressentie, dans les liens mêmes avec lesquels nous enchaînons des peuples étrangers.

L'Allemagne se libère dans la mesure où elle rend à la liberté les peuples voisins.

Mais tout finit par s'éclaircir : les mensonges et falsifications répandus avec tant de zèle contre la Pologne et l'Italie par les anciens organismes gouvernementaux, les tentatives pour susciter une haine artificielle, les phrases grandiloquentes : « il s'agit de l'honneur allemand, de la puissance allemande » - toutes ces formules magiques voient leur pouvoir brisé. Le patriotisme officiel ne trouve encore preneur que dans les milieux où les intérêts matériels se dissimulent derrière ces arabesques patriotiques, que dans une partie de la grande bourgeoisie qui fait des affaires grâce à ce patriotisme officiel. Cela, le parti réactionnaire le sait et il s'en sert. Mais la grande masse des classes moyennes et de la classe ouvrière comprend ou sent que la garantie de sa propre liberté réside dans la liberté des peuples voisins. La guerre de l'Autriche contre l'indépendance de l'Italie, la guerre de la Prusse contre le remembrement de la Pologne, sont-elles populaires, ou au contraire, les dernières illusions sur ces croisades « patriotiques » ne se dissipent-elles pas comme de la fumée ? Mais ni cette prise de conscience ni ce sentiment ne suffisent. Si le sang et l'argent de l'Allemagne ne doivent pas être gaspillés plus longtemps contre son propre intérêt pour opprimer d'autres nationalités, alors il nous faut obtenir un véritable gouvernement populaire, il faut détruire le vieil édifice jusqu'à ses soubassements. Alors seulement, la sanglante politique de lâcheté du vieux système, ce système encore une fois rénové, pourra faire place à la politique internationale de la démocratie. Comment voulez-vous agir démocratiquement à l'extérieur si la démocratie est bâillonnée à l'intérieur ? En attendant, tout doit être fait en deçà et au-delà des Alpes pour préparer le système démocratique. Les Italiens ne sont pas chiches de déclarations où percent leurs dispositions bienveillantes à l'égard de l'Allemagne. Nous rappelons ici le manifeste du gouvernement provisoire de Milan¹ au peuple allemand et les nombreux articles de la presse italienne rédigés dans le même esprit. Nous avons sous les yeux un nouveau témoignage de ces dispositions, une lettre privée du conseil d'administration du journal *L'Alba*, paraissant à Florence, à la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Elle est datée du 20 juin et on y lit entre autres :

... Nous vous remercions cordialement de l'intérêt que vous portez à notre pauvre Italie. Nous vous assurons que les Italiens savent tous qui en réalité porte atteinte et qui s'oppose à leur liberté; ils savent tous que leur ennemi mortel est moins le peuple allemand puissant et généreux que son gouvernement despotique, injuste et cruel; nous vous assurons que tout véritable Italien languit dans l'attente du moment où, libre, il pourra tendre la main à son frère allemand, qui, une fois ses droits imprescriptibles établis, saura les défendre et les respecter, de même qu'il saura les faire respecter par tous ses frères; nous mettons notre confiance dans les principes que vous vous êtes donné pour tâche de diffuser avec soin, et nous vous prions d'agréer notre considération distinguée.

Vos amis et frères dévoués.

Signé : L. ALINARI.

L'Alba est en Italie une des rares feuilles à défendre des principes résolument démocratiques.

¹ Le 6 avril 1848 le gouvernement provisoire lança une proclamation, exprimant ses sentiments fraternels au peuple allemand et l'appelant à lutter en commun contre la réaction.

Friedrich Engels : Marrast et Thiers

n° 33, 3 juillet 1848

Nous n'avons cessé d'attirer l'attention des lecteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* sur les intrigues du parti du *National* incarné par *Marrast*. Nous avons suivi les chemins détournés par lesquels ce parti cherche à s'emparer de la dictature. Nous avons indiqué en même temps comment la dictature de *Marrast* entraîne une dictature de *Thiers*.

Quelques faits prouvent de façon frappante à quel point le parti du *National*, par sa victoire, est déjà dominé par le parti de *Thiers*¹, maintenant confondu avec l'opposition dynastique.

La nomination de *Carnot*, un homme du *National*, à un poste de ministre, a soulevé une tempête de protestations à l'Assemblée nationale. *Marie*, candidat à la présidence de l'Assemblée nationale, avait pour rival *Dufaure*; il s'imposa, disent les Débats, pour la seule raison qu'il était considéré comme « l'homme le plus sage et le plus modéré de la Commission exécutive », c'est-à-dire qu'il a fait au vieux parti dynastique le plus de concessions, qu'il a exposé et défendu à l'Assemblée nationale la loi sur les attroupements, suite aux lois de septembre². Le fait est que la présidence de l'Assemblée nationale s'est jouée entre *Marrast* et *Thiers*.

Mais cela ne suffit pas à l'opposition dynastique. Une des premières lois qu'elle prépare est une loi sur les conseils municipaux, loi dirigée directement contre la dictature et l'influence de *Marrast*, maire de Paris. Et il tombera.

En quelques jours, toute l'Assemblée nationale s'entre-déchirera. La réaction continuera jusqu'à ce qu'elle élimine de tous les postes de commande, le parti du *National*. « République » et « opposition dynastique » s'affronteront encore une fois, mais la république ne triomphera plus dans les conditions de février.

Le peuple ne s'enthousiasmera plus. Il ne mettra plus la vengeance « dans le sac », comme dit *Caussidière*, et ne « précipitera » plus les « sentiments d'animosité dans les flots du Styx³ ». *Qui vivra verra* *

¹ Parti de la bourgeoisie royaliste en France groupé autour de *Thiers*. Partisans de la maison d'Orléans, ils étaient contre les républicains bourgeois et petits-bourgeois; avant février 1848, ils furent partisans d'une monarchie aux institutions républicaines et après 1848 d'une république aux institutions monarchiques. Après les journées de juin 1848, ce parti se fonda étroitement avec l'opposition monarchique.

² Après l'attentat de *Fieschi* contre Louis-Philippe le 28 juillet 1835, trois lois de répression dites « lois de septembre » furent votées. La plus importante était la loi sur la presse qui aggravait à la fois le nombre et la pénalité des délits.

³ « Mais citoyens, qu'on se rappelle qu'il y a quatre mois le peuple était omnipotent, que celui qui pouvait avoir des vengeances à exercer était à la tête de ce peuple, il a tout mis, le peuple, dans le sac aux oublis, il a tout précipité dans le fleuve du Styx ». (*Moniteur universel*, compte rendu des débats, pp. 276-48).

K. Marx – F. Engels : Débats ententistes

n° 34, 4 juillet 1848

Cologne, le 2 juillet

Après la tragédie, l'idylle; après le tonnerre des journées de juin à Paris, le tambourinage des ententistes de Berlin.

Nous avons complètement perdu de vue ces Messieurs, et nous voyons maintenant, qu'au moment même où Cavaignac bombardait le faubourg Saint-Antoine, M. Camphausen prononçait un mélancolique discours d'adieu et M. Hansemann présentait le programme du nouveau ministère.

Nous remarquons tout d'abord avec plaisir que M. Hansemann a suivi notre conseil et qu'il n'est *pas* devenu président du Conseil. Il a reconnu qu'il y a plus de grandeur à *faire* des présidents du Conseil qu'à *être* soi-même président du Conseil.

Le nouveau ministère est et reste, malgré le prête-nom * Auerswald, le ministère Hansemann. Il se donne pour tel en se posant en ministère d'action, de réalisation. M. Auerswald n'a en vérité nullement la prétention d'être un ministre d'action !

Le programme de M. Hansemann est connu. Nous ne nous étendrons pas sur les différents points de sa politique, ils sont déjà devenus la pâture des feuilles allemandes plus ou moins importantes. Il reste un seul point auquel on n'a pas osé s'attaquer, et, pour que M. Hansemann y trouve son compte, nous allons nous en charger.

M. Hansemann déclare : « Pour stimuler l'industrie, donc pour supprimer la misère des classes laborieuses, il n'y a pour l'instant pas de moyen plus efficace que de rétablir la confiance - bien ébranlée - dans le maintien de l'ordre légal et dans l'établissement prochain d'une solide monarchie constitutionnelle. C'est en poursuivant ce but de toutes nos forces que nous nous opposerons le plus sûrement au chômage et à la misère. »

Au début de son programme, M. Hansemann avait déjà dit que, dans ce but il déposerait de nouvelles lois de répression dans la mesure où l'ancienne législation (policière !) ne suffirait pas.

C'est assez clair. L'ancienne législation despotique ne suffit pas ! Il n'est pas du ressort du ministre des Travaux publics, ni du ministre des Finances, mais il est du ressort du ministre de la *Guerre* de supprimer la misère des classes laborieuses ! Des lois répressives en première ligne, de la mitraille et des baïonnettes en deuxième ligne : en effet, « il n'y a pas de moyen plus efficace » ! Est-ce que M. Schreckenstein dont le seul nom, après l'adresse de Westphalie¹, inspire l'effroi aux agitateurs, aurait envie de poursuivre ses exploits de Trèves² et de devenir un Cavaignac à l'échelle réduite de la Prusse ?

M. Hansemann a encore d'autres moyens que ce moyen « le plus efficace » : « Mais procurer un emploi grâce à des travaux publics qui apportent au pays un profit véritable, est en outre, *également* nécessaire ».

M. Hansemann instituera donc « pour le salut de *toutes* les classes populaires laborieuses, des travaux d'une bien plus grande envergure » que ceux de M. Patow. Mais il le fera « dès que le ministère réussira à écarter les craintes d'un bouleversement politique, entretenues par des troubles et des provocations, et qu'il parviendra à rétablir la *confiance* générale indispensable pour obtenir les *moyens financiers* requis. »

M. Hansemann ne peut, pour l'instant, faire entreprendre aucuns travaux parce qu'il ne peut pas recevoir d'argent. Il ne peut recevoir d'argent qu'à partir du moment où la confiance est établie. Mais dès que la confiance est établie, les ouvriers sont, comme il le dit lui-même, occupés, et le gouvernement *n'a plus besoin* de procurer quelque occupation que ce soit.

Dans ce cercle qui n'a rien de vicieux, mais qui est au contraire d'une vertu très bourgeoise, s'inscrivent les mesures, de M. Hansemann pour supprimer la misère. Pour l'instant, M. Hansemann n'a rien à proposer aux ouvriers que des lois de septembre et un Cavaignac modèle réduit. C'est bien, en effet, un ministère *d'action* !

La reconnaissance de la révolution dans le programme ne nous retiendra pas plus longtemps. Le « correspondant bien informé » de la *Gazette de Cologne* a déjà fait comprendre à demi-mot au public dans quelle mesure M. Hansemann a sauvé le terrain juridique, pour le plus grand bien des publicistes de son bord³. Ce que M. Hansemann a reconnu de la révolution, c'est qu'au fond elle n'était pas une révolution.

¹ Adresse des « guerriers » de l'arrondissement de Hagen du 19 juin 1848 qui fut publiée dans le numéro 25 du 25 juin de la *Nouvelle Gazette rhénane* (supplément spécial).

² À Trèves, à la suite de provocations des militaires, il se produisit du 2 au 4 mai 1848 des heurts entre l'armée et la population civile. Schreckenstein qui commandait à cette époque le 8^e corps d'armée fut envoyé à Trèves pour réprimer les troubles. Il ordonna la dissolution de la milice civique.

³ En 1848-49, la *Gazette de Cologne*, qui paraissait depuis 1802 à Cologne, défendait la politique de la bourgeoisie libérale prussienne et menait un combat continuel contre la *Nouvelle Gazette rhénane*.

À peine M. Hansemann avait-il terminé que le président du Conseil Auerswald se leva : il fallait bien qu'il dise aussi son mot. Il sortit une fiche de notes et lut à peu près ce qui suit, mais sans rimes :

*Messieurs, je suis heureux d'être aujourd'hui
parmi vous mes amis
où tant de nobles cœurs me hurlent avec amour la bienvenue.
Ce que j'éprouve en ce moment
est vraiment exaltant.
Ah ! Cette belle heure restera
éternellement inoubliable pour moi¹.*

Nous faisons remarquer que nous avons ainsi donné de la fiche assez inintelligible de M. le Président du Conseil, l'interprétation la plus favorable.

À peine M. Auerswald a-t-il fini que M. Hansemann bondit de nouveau pour prouver, en posant une question de confiance, qu'il est bien toujours le même. Il demande que le projet de loi retourne devant la commission et dit - « L'accueil que trouvera ce premier projet auprès de l'Assemblée donnera la mesure de la confiance plus ou moins grande avec laquelle la haute Assemblée accueille le nouveau ministère ».

C'en était quand même trop. Le député Weichsel, sans aucun doute un lecteur de la *Nouvelle Gazette rhénane*, se précipite exaspéré à la tribune, et formule une protestation résolue contre cette méthode immuable de la question de confiance. Jusque-là, parfait. Mais une fois qu'un Allemand a pris la parole, il ne se la laisse pas reprendre de sitôt, et c'est ainsi que M. Weichsel se lança dans un long discours, sur ceci, sur cela, sur la révolution, sur l'année 1807 et l'année 1815, sur un cœur ardent qui bat sous un sarrau, et sur toutes sortes de sujets. Tout cela parce qu'il lui fallait vider son cœur. Un vacarme effroyable où se mêlaient quelques bravos de la gauche obligèrent le brave homme à descendre de la tribune.

M. Hansemann assura l'Assemblée qu'il n'était nullement dans les intentions du ministère de poser à *la légère des questions de confiance*. D'ailleurs il ne s'agissait pas d'une question de confiance entière mais seulement d'une demi-question de confiance qui ne méritait donc pas qu'on s'y attardât.

Alors se déroule un débat comme il en existe rarement. Tout le monde parle à la fois et la discussion se perd dans les détails. Pendant un moment ce fut un chassé-croisé où question de confiance, ordre du jour, règlement, nationalité polonaise, ajournement, suscitent respectivement bravos et manifestations bruyantes. Finalement M. Parrisius remarque que M. Hansemann a fait une proposition au nom du ministère, alors que le ministère en tant que tel ne peut faire de propositions, mais seulement des communications.

Réplique de M. Hansemann : Il s'est mal exprimé; la proposition n'est au fond pas une proposition, mais seulement un vœu du ministère.

La fameuse question de confiance se réduit donc à un simple « vœu » de Messieurs les ministres !

De la gauche M. Parrisius bondit à la tribune. De la droite, M. Ritz en fait autant. En haut ils se rencontrent. Un heurt est inévitable - aucun des deux héros ne veut céder - alors le président, M. Esser, prend la parole et les deux héros font demi-tour.

M. Zachariä fait sienne la proposition du ministère et en réclame la discussion immédiate.

M. Zachariä, le complaisant homme à tout faire de ce ministère comme du précédent, lui qui, au moment de la proposition Berends, apparut également comme un sauveur avec un amendement déposé au bon moment, M. Zachariä ne trouve plus rien à dire pour motiver sa proposition. Ce que M. le ministre des Finances a dit, suffit largement.

Alors se déroule un débat assez long aux inévitables amendements, avec interruptions, tambourinages, tumulte et subtilités de règlement. On ne peut pas nous demander de conduire nos lecteurs à travers ce labyrinthe, nous pouvons seulement leur montrer dans ce chaos, quelques-unes des plus charmantes perspectives.

1. Le député Waldeck nous donne la précision suivante : L'adresse ne peut pas retourner devant la commission car la commission n'existe plus.
2. Le député Hüffer développe : L'adresse est une réponse non à la Couronne mais aux ministres. Les ministres qui ont fait le discours du trône n'existent plus; comment alors répondre à quelqu'un qui n'existe plus ?
3. Le député d'Ester en tire, sous la forme d'un amendement, la conclusion suivante : L'Assemblée désire abandonner l'adresse.

¹ Cf. Heine : *L'Allemagne*. Un conte d'hiver (1844), chap. XII, strophes 6-7. Dans le texte de Heine, la strophe 6 commence ainsi : Frères loups ! je suis heureux...

4. Cet amendement est écarté par le président Esser, de la façon suivante : Cette motion semble être une nouvelle proposition et non un amendement.

Voilà toute l'ossature du débat, mince ossature entourée d'une masse de chair spongieuse : les discours de Messieurs les ministres Rodbertus et Kühlwetter, de Messieurs les députés Zachariä, Reichensperger II, etc.

La situation est déconcertante à l'extrême. Ainsi que M. Rodbertus le dit lui-même, c'est une chose « inouïe dans l'histoire des parlements qu'un ministère se retire alors qu'un projet d'adresse lui est soumis et que la discussion doit s'ouvrir » ! La Prusse a en somme la chance qu'il ne se soit produit que des choses « inouïes dans l'histoire des parlements », au cours de ses six premières semaines parlementaires.

M. Hansemann est dans le même embarras que la Chambre. L'adresse qui manifestement est une réponse au discours du trône de Camphausen-Hansemann, doit être en fait une réponse au programme Hansemann-Auerswald. La commission, complaisante à l'égard de Camphausen, doit donc témoigner la même complaisance à l'égard de M. Hansemann. Le difficile c'est de faire comprendre aux gens cette exigence « inouïe dans l'histoire des parlements ». Tous les moyens sont mis en oeuvre. Rodbertus, cette harpe éolienne du centre gauche, susurre ses mots les plus suaves. Kühlwetter prodigue des apaisements de tous côtés : en examinant de nouveau ce projet d'adresse, « on pourrait parvenir à la conviction que *cette fois encore, aucune modification ne s'impose* (!); mais pour acquérir cette conviction » (!!) il faut que le projet retourne encore une fois devant la commission ! M. Hansemann, que ce long débat ennue comme toujours, tranche le nœud en énonçant tout de go les raisons pour lesquelles le projet doit revenir devant la commission il ne veut pas que les nouvelles modifications se glissent par la petite porte sous forme d'amendements ministériels; en tant que propositions de la commission, elles doivent faire leur entrée solennelle par la grande porte aux battants largement ouverts. Le président du Conseil déclare nécessaire que le « ministère participe, dans les formes *constitutionnelles*, à l'élaboration du projet d'adresse. » Ce que cela signifie et quelles sont les constitutions envisagées par M. Auerswald ? Après mûre réflexion, nous ne sommes pas en mesure de le dire. D'autant moins que la Prusse en ce moment n'a pas la moindre constitution !

Du côté opposé, deux discours seulement à mentionner : ceux de Messieurs d'Ester et Hüffer. M. d'Ester a persifflé, avec beaucoup de bonheur, le programme de M. Hansemann en appliquant à ce programme, très abstrait, les précédentes et méprisantes déclarations de son auteur à propos d'abstractions et de stériles discussions de principes, etc. D'Ester mit le ministère d'action en demeure « de passer enfin à l'action et de laisser de côté les questions de principe ». Sa proposition, la seule proposition raisonnable du jour, a déjà été mentionnée plus haut.

M. Hüffer qui avait exprimé le plus nettement le juste point de vue au sujet de l'adresse, en fit autant pour l'exigence de M. Hansemann : le ministère demande que pour lui manifester notre confiance nous renvoyions l'adresse à la commission et il fait dépendre son existence de cette décision. Mais le ministère ne peut prétendre obtenir un vote de confiance que pour les actes qu'il accomplit lui-même, et non pour des actes qu'il attend de l'Assemblée.

Bref, M. Hansemann réclamait un vote de confiance et l'Assemblée, pour éviter à M. Hansemann un désagrément, vota un blâme indirect à sa commission de l'adresse. Messieurs les députés apprendront bientôt sous le ministère d'« action » ce qu'est le célèbre Treasury-Whip (le fouet ministériel)¹.

¹ Littéralement le fouet du ministre des Finances. Après la chute du ministère Camphausen, Hansemann resta ministre des Finances dans le ministère Auerswald.

K. Marx – F. Engels : Arrestations

n° 34, 4 juillet 1848*Cologne, 3 juillet*

Jusqu'à présent le ministère d'action n'a fait ses preuves que comme ministère de la Police. Sa première action fut l'arrestation de MM. Monecke et Fernbach. Sa deuxième celle du bombardier¹ Funk à Sarrelouis. Maintenant l'*action* commence aussi à s'affirmer ici à Cologne. Ce matin MM. le docteur Gottschalk et le lieutenant en retraite Anneke ont été arrêtés. Les nouvelles précises concernant les motifs de l'arrestation et la façon dont elle a été opérée nous manquent encore. Nous réservons donc notre jugement.

Les travailleurs seront assez intelligents pour ne pas se laisser entraîner dans une émeute par une provocation.

¹ En Prusse, le premier grade des sous-officiers de l'artillerie.

Friedrich Engels : Arrestations

n° 35, 5 juillet 1848

Cologne, 4 juillet

Nous avons promis hier à nos lecteurs de revenir sur l'arrestation de M. le Dr Gottschalk et de M. Anneke. Jusqu'à présent, des détails plus précis ne nous sont parvenus qu'au sujet de l'arrestation d'Anneke.

Le matin, entre 6 et 7 heures, 6 à 7 gendarmes pénétrèrent dans l'appartement d'Anneke. À peine entrés dans le vestibule, ils molestèrent la bonne et montèrent l'escalier à pas de loup. Trois d'entre eux restèrent dans l'antichambre, quatre entrèrent dans la chambre à coucher où dormaient Anneke et sa femme (en état de grossesse avancée). De ces quatre piliers de la justice, l'un titubait plus ou moins, à une heure si matinale, déjà plein d'« esprit », d'eau de la vraie vie, d'eau de vie.

Anneke demanda ce qu'on voulait. Suivez-nous ! lui fut-il répondu laconiquement. Anneke les pria de ménager au moins sa femme malade et d'aller dans l'antichambre. Ces messieurs de la Sainte Hermandad¹ déclarent ne pas vouloir quitter la chambre à coucher, pressent Anneke de s'habiller rapidement et ne lui permettent même pas de parler à sa femme. Ils ne se contentent pas de le talonner; dans l'antichambre ils passent aux voies de fait, et un des gendarmes fait voler en éclats la porte vitrée. Anneke *dégringole l'escalier sous les bourrades*. Quatre gendarmes le conduisent à la nouvelle maison d'arrêt, trois restent auprès de Mme Anneke pour la surveiller jusqu'à l'arrivée du Procureur.

Suivant les prescriptions légales, *un membre au moins de la police judiciaire* - commissaire de police et autres - doit être présent lors de l'arrestation. Pourquoi de telles formalités depuis que, pour défendre ses droits, le peuple possède deux assemblées une à Berlin et l'autre à Francfort ?

Une demi-heure plus tard, M. le Procureur Hecker et le juge d'instruction Geiger arrivèrent pour procéder à la perquisition.

Mme Anneke se plaint de ce que le Procureur ait laissé les gendarmes procéder à l'arrestation sans la présence d'un magistrat municipal pour contenir leur brutalité. M. Hecker déclare qu'il n'a pas donné *l'ordre de se livrer à des brutalités*. Comme si M. Hecker pouvait ordonner des brutalités ?

Mme Anneke : On a, à ce qu'il semble, envoyé au préalable les gendarmes *seuls* pour ne pas avoir à assumer la responsabilité de leurs brutalités. En outre l'arrestation n'a pas été effectuée dans les formes légales : aucun gendarme n'a montré de mandat d'arrêt; l'un d'eux a simplement tiré de sa poche un chiffon de papier qu'Anneke n'a pas eu le droit de lire.

M. Hecker : Ordre avait été donné aux gendarmes par *l'autorité judiciaire* de procéder à l'arrestation.

Et l'autorité des juges n'est-elle pas placée sous l'autorité de la loi ? Le procureur d'État et le juge d'instruction confisquèrent une masse de papiers, de libelles, et entre autre, tout le contenu de la serviette de Mme Anneke, etc. M. le juge d'instruction Geiger est, soit dit en passant, désigné pour être *directeur de la police*.

Le soir, Anneke fut interrogé pendant une demi-heure. Son arrestation était motivée par un discours séditionnel qu'il avait prononcé à la salle Gurzenich² au cours de la dernière Assemblée populaire. L'article 102 du Code pénal³ parle de discours publics appelant *directement* à des complots contre l'Empereur et sa famille ou visant à troubler la paix publique par la guerre civile, l'usage illégal de la force armée, la déprédation et le pillage publics. Le Code * ne connaît pas le délit prussien « d'incitation au mécontentement ». À défaut de code civil prussien on appliquera en attendant l'article 102, partout où son application relève d'une impossibilité juridique.

Lors de l'arrestation, une force militaire importante avait été déployée : depuis quatre heures les troupes étaient consignées dans les casernes. Boulangers et artisans pouvaient y entrer, mais non en sortir. Vers 6 heures les hussards partirent de Deutz pour Cologne et ils parcoururent toute la ville à cheval. La nouvelle maison d'arrêt était

¹ Union des villes espagnoles fondée à la fin du XV^e siècle avec l'aide des autorités royales qui tentaient de se servir de la bourgeoisie pour lutter, au profit de l'absolutisme, contre les grands seigneurs féodaux. Depuis la fin du XVI^e siècle les forces armées de la Santa Hermandad exerçaient des fonctions policières. C'est ironiquement que l'on désignait la police du nom de la Santa Hermandad.

² Cette salle servait de salle de réunion. C'est là que se tint, le 25 juin 1848, une réunion de l'Union ouvrière de Cologne où l'on discuta de la création d'une commission d'unification, composée des représentants des trois organisations démocratiques de Cologne : la Société démocratique, l'Union ouvrière et l'Union des ouvriers et des patrons.

³ Le Code pénal, adopté en France en 1810, fut introduit en Allemagne par Napoléon dans les territoires conquis de l'Allemagne occidentale et méridionale. En Rhénanie, il avait force de loi comme le Code civil, même après le rattachement de cette province à la Prusse en 1815. Le gouvernement tenta de le remplacer par le droit prussien pour rétablir les privilèges féodaux de la noblesse (les majorats) et par le code pénal prussien. Les mesures qui avaient été prises dans ce sens et qui avaient rencontré une vive opposition en Rhénanie, furent suspendues après la révolution de mars par les ordonnances du 15 avril 1848.

occupée par 300 hommes. Pour aujourd'hui, on annonce quatre nouvelles arrestations., celles de Jansen, Kalker, Esser et d'un quatrième. Suivant les affirmations de témoins oculaires, l'affiche de Jansen qui exhorte les *ouvriers au calme fut arrachée* la veille au soir par la police. Était-ce dans l'intérêt de l'Ordre ? Ou bien cherchait-on une occasion pour mettre à exécution dans la bonne ville de Cologne, des plans caressés depuis longtemps ?

M. le procureur général Zweiffel aurait, depuis longtemps, demandé au tribunal d'Arnsberg s'il devait arrêter Anneke¹ à cause de son ancienne condamnation et le transférer à Jülich. L'amnistie royale semble avoir constitué un obstacle à cette bienveillante intention. L'affaire alla au ministère.

En outre, M. le procureur général Zweiffel aurait déclaré le 19 mars qu'en 8 jours, à Cologne sur le Rhin, il en finirait avec les clubs, la liberté de la presse et autres perversions de la funeste année 1848. M. Zweiffel n'appartient pas à la catégorie des sceptiques.

M. Zweiffel cumule-t-il par hasard le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ? Les lauriers du procureur général doivent-ils couvrir les faiblesses du représentant du peuple ? Une fois de plus nous examinerons nos chers comptes-rendus sténographiques et nous esquisserons pour le public un tableau fidèle de l'activité du représentant du peuple et du procureur général Zweiffel.

Voilà donc les actes du *ministère d'action*, du ministère du centre gauche, du ministère de transition qui mène à un ministère de la vieille noblesse, de la vieille bureaucratie, de la vieille Prusse. Dès que M. Hansemann aura rempli sa vocation transitoire, on le congédiera.

Mais la gauche de Berlin doit se rendre compte que l'ancien pouvoir peut tranquillement lui concéder de petites victoires parlementaires et de grands projets constitutionnels si, entre temps, il s'empare de toutes les positions-clés. Il peut tranquillement reconnaître à la Chambre la révolution du 19 mars pourvu qu'à l'extérieur de la Chambre la révolution soit désarmée.

La gauche pourrait trouver un beau matin que sa victoire parlementaire coïncide avec sa défaite effective. *Le développement de l'Allemagne a peut-être besoin de tels contrastes.*

Le ministère d'action reconnaît, en principe, la révolution pour effectuer en pratique la contre-révolution.

¹ Le 3 mars 1848, Annecke fut arrêté ainsi que Gottschalk et Willich pour avoir organisé des réunions populaires à Cologne. Ils furent accusés tous les trois d'« instigation à la rébellion et de fondation d'association interdite ». Ils furent relâchés le 21 mars 1848 par suite de l'amnistie royale.

Karl Marx : Débats ententistes

n° 35, 5 juillet 1848

Cologne, le 4 juillet

Nous abordons aujourd'hui la séance ententiste du 28 juin. L'Assemblée a en face d'elle un nouveau président, un nouveau règlement et de nouveaux ministres. On peut donc s'imaginer quel degré de confusion y règne.

Après d'assez longs débats préalables sur le règlement et autres sujets, le député Gladbach prend enfin la parole. Il y a quelques jours à Spandau, la soldatesque prussienne a désarmé de force les francs-tireurs de retour du Schleswig-Holstein, et appartenant à la sixième compagnie des corps francs, dissoute pour ses convictions républicaines; elle en a même arrêté quelques-uns. Elle n'avait absolument aucun motif légal, ni aucun mandat légal. Légalement, la troupe ne peut, absolument pas, de son propre chef, se livrer à de pareilles actions. Mais la plupart de ces francs-tireurs étaient des combattants des barricades de Berlin et il fallait une vengeance à ces messieurs de la garde.

M. Gladbach interpella le ministère sur cet acte de despotisme militaire.

Le ministre de la Guerre Schreckenstein déclare qu'il ne sait rien à ce sujet et qu'il se réserve de réclamer un rapport aux autorités compétentes.

C'est donc pour ça que le peuple paie un ministre de la Guerre, pour que le 28 à Berlin, il ne sache encore rien de ce que la troupe a fait le 25 à Spandau, à trois heures de Berlin; pour que, à trois heures de Berlin, sous ses yeux pour ainsi dire, les lieutenants de la garde occupent des gares et reprennent au peuple armé les armes qui lui appartiennent et qu'il a conquises sur le champ de bataille; et cela sans même honorer M. le ministre de la Guerre d'un rapport ! Mais évidemment, le lieutenant-colonel Schlichting qui accomplit cet exploit, agit suivant des « instructions » qu'il reçoit probablement de Potsdam¹, où, probablement aussi, il va au rapport.

Demain, supplie le ministre de la Guerre bien informé, demain je pourrai *peut-être* vous répondre.

Suit une interpellation de Zacharias : Le ministère a promis un projet de loi sur la milice. Ce projet s'appuiera-t-il sur le principe de l'armement général du peuple ?

Le nouveau ministre de l'Intérieur, M. Kühlwetter, répond : Effectivement une loi sur la milice a bien été déposée, mais elle n'a pas encore été examinée par le ministère; il lui est donc impossible d'apporter d'autres précisions à ce sujet.

Le nouveau ministère a donc été formé si précipitamment, il s'est si peu entendu sur les principes directeurs que même la question brûlante de l'armement du peuple n'est pas encore venue en discussion !

Une deuxième interpellation du député Gladbach concernait la nomination définitive de maires et autres fonctionnaires par les autorités qui en étaient chargées jusqu'à présent. Comme toute l'administration qui existait jusqu'alors ne subsiste que par intérim, c'est seulement par intérim qu'elle pourra au fur et à mesure combler les lacunes, jusqu'à ce que la législation ait fixé comment et par qui les différentes autorités doivent être nommées. Mais il y a tout de même des maires et d'autres fonctionnaires nommés à titre définitif.

Le ministre Kühlwetter se déclare en tous points d'accord avec M. Gladbach et ne fera nommer que des maires provisoires.

Une autre interpellation de M. Gladbach sur la suspension de nombreux fonctionnaires détestés de leurs administrés - et dont certains, notamment à la campagne, furent chassés dans la première ardeur révolutionnaire - fut habilement escamotée par M. le président Grabow.

Après quelques débats sur le règlement fut inscrite à l'ordre du jour l'interpellation du député Dierschke à propos de l'adresse de Köslin² et du sort favorable que lui ont réservé les gouvernements et les administrations régionales. Mais M. le Député avait complètement oublié que sa proposition était à l'ordre du jour et il n'avait donc pas apporté les papiers nécessaires à son argumentation. Il ne lui restait donc plus qu'à prononcer quelques phrases générales sur la réaction, à recevoir une réponse fort peu satisfaisante du ministre et à se laisser dire par le président qu'il était certainement satisfait.

Mais il a encore une deuxième interpellation à déposer : les ministres ont-ils l'intention de s'opposer aux tentatives réactionnaires de la noblesse et du parti des fonctionnaires ?

Il paraît avoir, à ce sujet aussi, oublié ses papiers. Il sert de nouveau, au lieu de faits, des formules déclamatoires, et ne trouve rien de mieux à demander au ministère qu'une proclamation contre la réaction.

¹ Résidence du roi de Prusse aux environs de Berlin.

² Appel lancé le 23 mai 1848 par des hobereaux et des fonctionnaires contre-révolutionnaires de la ville de Köslin. Il y était demandé à la population prussienne de marcher sur Berlin pour abattre la révolution.

M. Kühlwetter répond naturellement qu'il n'a pas à s'occuper des opinions des propriétaires seigneuriaux et des fonctionnaires, mais seulement de leurs actes; que ces gens ont la même liberté que M. Dierschke et que pour le reste M. Dierschke veuille bien lui citer des faits. Il repousse l'idée saugrenue d'un « décret » contre la réaction, avec toute la dignité voulue.

M. Dierschke cite alors comme faits les propos tenus dans son district, celui d'Ohlau, par le Landrat¹, et selon lesquels l'Assemblée nationale ne se mettrait pas d'accord avant que son union soit scellée par la mitraille. Le Landrat cite aussi cette déclaration de son député (Dierschke lui-même) : « Pendre un ministre, c'est une bagatelle. »

Le président en conclut que M. Dierschke s'est également déclaré satisfait en ce qui concernait la seconde interpellation, et M. Dierschke ne trouva rien à rappeler.

Mais M. Hansemann, lui, ne se déclare pas satisfait. Il reproche à l'orateur de s'être écarté du sujet. Il « laisse à l'Assemblée le soin de juger dans quelle mesure elle estime convenable de lancer des accusations personnelles contre des fonctionnaires, sans fournir en même temps des preuves à l'appui ».

Après ce fier défi et sous les bravos bruyants de la droite et du centre, M. Hansemann se rassied.

Le député Elsner dépose une proposition urgente. Il faut immédiatement nommer une commission pour enquêter sur la situation des fileurs et des tisserands, et sur la fabrication de la toile, dans son ensemble, en Prusse.

M. Elsner raconte à l'Assemblée, dans un exposé bref et péremptoire, comment l'ancien gouvernement a, dans chaque cas particulier, sacrifié l'industrie de la toile aux intérêts dynastiques et légitimistes ou plus exactement à des lubies. L'Espagne, le Mexique, la Pologne, Cracovie ont servi de preuves².

Par bonheur, les faits étaient péremptores et n'atteignaient que l'ancien gouvernement. D'aucun côté, on ne souleva donc de difficulté; le gouvernement se mit d'avance à la disposition de la Commission et la proposition fut adoptée à l'unanimité.

Suit l'interpellation de D'Ester au sujet des Polonais tondu.

D'Ester déclare qu'il veut, non seulement être informé sur le fait, mais tout particulièrement sur les mesures prises par le ministère contre ce procédé. C'est pourquoi il ne s'adresse pas au ministre de la Guerre mais à tout le ministère.

M. Auerswald : Si D'Ester ne désire pas de réponse sur le cas particulier, alors le « ministère n'a aucun intérêt » à s'étendre sur cette question.

Vraiment, le ministère n'a aucun « intérêt » à s'étendre sur la question ! Quelle nouveauté; En fait, on a coutume de ne déposer d'interpellations que sur des questions sur lesquelles « le ministère » n'a absolument « aucun intérêt » à s'étendre ! C'est justement pour cette raison, *parce qu'il n'a aucun intérêt à y répondre*, c'est justement pour cette raison, Monsieur le président du Conseil, que l'on interpelle le ministère.

M. le président du Conseil a d'ailleurs certainement cru se trouver non parmi des supérieurs, mais parmi ses subordonnés. Il cherche à faire dépendre la réponse à une question de l'intérêt qui lui est porté non par l'Assemblée, mais par le ministère !

Nous imputons à l'inexpérience de M. le président Grabow de ne pas avoir rappelé à l'ordre M. Auerswald pour cette arrogance bureaucratique.

Le président du Conseil assura d'ailleurs, que l'on s'opposerait énergiquement à la tonte des Polonais, mais il ne pourrait apporter des précisions que plus tard.

D'Ester accorde très volontiers l'ajournement, mais désire que l'on fixe le jour où Auerswald répondra.

M. Auerswald qui doit sûrement être dur d'oreille, répond : « je crois que, dans ma déclaration, rien ne dénote que le ministère ne veuille pas revenir plus tard sur ce point (!); mais il ne peut encore préciser le jour. »

Behnsch et D'Ester déclarent d'ailleurs expressément qu'ils demandent des explications, également sur le fait lui-même.

Alors suit la deuxième interpellation de D'Ester : que signifient les préparatifs militaires dans la province rhénane et notamment à Cologne ? Serait-il par hasard nécessaire de couvrir la frontière française ?

M. Schreckenstein répond : À l'exception de quelques réservistes aucune troupe depuis des mois n'a été dirigée sur le Rhin. (Bien sûr, vaillant Bayard, mais il y en avait déjà beaucoup trop qui y étaient stationnées, et depuis longtemps). On arme *toutes* les forteresses, et pas seulement Cologne, pour que la patrie ne soit pas en danger.

¹ Landrat : représentant du ministre, analogue à nos sous-préfets.

² Les principaux débouchés pour l'industrie textile prussienne étaient l'Espagne, le Mexique, la Pologne et Cracovie. L'absurde politique commerciale et étrangère du gouvernement prussien avant 1848 ne sut pas les conserver ce qui entraîna la ruine de cette industrie.

Ainsi, la patrie est en danger, si à Cologne les troupes ne sont pas placées dans les forts où elles n'ont absolument rien à faire et sont très mal logées, si l'artillerie ne reçoit pas d'armes, si les troupes ne touchent pas huit jours de pain d'avance, si l'infanterie n'est pas approvisionnée en cartouches, si l'artillerie n'est pas pourvue de mitraille et de boulets ! D'après M. Schreckenstein, la patrie n'est *hors* de danger que si Cologne et d'autres grandes villes sont *en* danger !

D'ailleurs « tous les mouvements de troupes doivent être laissés à l'appréciation exclusive d'un militaire, le ministre de la Guerre, sinon celui-ci ne saurait être responsable. »

On croirait entendre une jeune fille qui défend sa vertu et non pas le Bayard prussien sans peur et sans reproche, *pro tempore* le baron d'empire Roth von Schreckenstein, au nom qui provoque la terreur !¹

Si le député D'Ester, docteur en médecine, qui n'est certes, qu'un nain à côté du puissant baron d'empire Roth von Schreckenstein, interroge le dit Schreckenstein, sur la signification de telle ou telle mesure, alors le grand baron d'empire croit que le petit docteur en médecine veut lui retirer la libre disposition de la répartition des troupes, et qu'il ne pourra plus être responsable !

Bref, M. le ministre de la Guerre déclare que l'on ne doit pas *lui demander de répondre de ses actes*, car alors il lui est tout à fait impossible *d'être responsable*.

D'ailleurs, que pèse l'interpellation d'un député en face de « l'appréciation d'un militaire et qui plus est, d'un ministre de la Guerre » ?

D'Ester certes ne se déclare pas satisfait, mais conclut de la réponse de Schreckenstein que les préparatifs ont eu lieu pour protéger la frontière française.

Le président du Conseil Auerswald proteste contre ce raisonnement.

Si toutes les forteresses frontalières sont armées, toutes les frontières seront donc bien « couvertes ». Si *toutes* les frontières sont couvertes, alors la frontière *française* sera « couverte » elle aussi.

M. Auerswald accepte les prémisses et n'admet pas la conclusion « au nom du ministère ».

Nous, par contre, nous « admettons au nom » du bon sens que M. Auerswald n'est pas seulement dur d'oreille.

D'Ester et Pfahl protestent immédiatement. Reichenbach déclare que Neisse, la forteresse la plus importante de Silésie en direction de l'Est, n'est pas du tout armée, et qu'elle est dans un état absolument lamentable. Lorsqu'il donne des détails sur ce point, la droite, soutenue par le centre, déchaîne un effroyable vacarme et Reichenbach doit quitter la tribune.

M. Moritz : « Le comte Reichenbach n'a donné *aucune* raison à son intervention (!). *C'est pour la même raison*, je crois, que je peux intervenir, moi aussi (!!). Je tiens pour contraire à l'usage parlementaire, et pour inouï jusqu'à présent dans les annales des parlements, de mettre ainsi... (*grand tumulte*) le ministère dans l'embarras, d'introduire dans la discussion des sujets qui ne regardent pas le public... On ne nous a pas envoyés ici pour mettre la patrie en *danger*. » (Un vacarme effroyable se déchaîne. Notre Moritz est obligé de quitter la tribune).

Le député Esser I apaise le tumulte en commentant d'une façon aussi approfondie que pertinente le paragraphe 28 du règlement.

M. Moritz proteste : il n'a pas voulu rectifier un fait, mais seulement « prendre la parole pour la même raison que le comte Reichenbach » ! Les travées conservatrices le prennent sous leur protection, le gratifient d'un bravo retentissant, contre quoi l'extrême-gauche tambourine.

Auerswald : « Convient-il de discuter de tels détails quand il s'agit de la capacité défensive de l'État prussien en général et en particulier ? »

Nous remarquons deux choses : premièrement, on a parlé non de la capacité défensive, mais de l'incapacité de défense de l'État prussien. Deuxièmement, ce qui est inconvenant, ce n'est pas de rappeler le ministre de la Guerre à ses obligations, mais c'est le fait que le ministre de la Guerre dirige ses préparatifs non vers l'extérieur, mais vers l'intérieur.

La droite s'ennuie horriblement et réclame la conclusion à cor et à cri. Le président déclare au milieu de bruits divers que l'affaire est réglée.

À l'ordre du jour, figure une proposition de Jung. M. Jung trouve bon d'être absent. Merveilleuse représentation du peuple !

Maintenant une interpellation du député Scholz. Voici comment elle est littéralement libellée :

« *Interpellation à Monsieur le ministre de l'Intérieur pour savoir si le sus-nommé est en mesure de donner des renseignements, ou disposé à répondre au sujet de l'introduction inopportune des constables dans les districts*¹. »

¹ Von Schreckenstein signifie littéralement « Pierre de terreur ».

Le président : Je demande d'abord, si cette interpellation est comprise.

(Elle n'est pas comprise et on la relit encore une fois.)

Le ministre Kühlwetter : Je ne sais vraiment pas sur quoi on me demande des renseignements. Je ne comprends pas la question.

Le président : L'interpellation est-elle soutenue ? (Elle n'est pas soutenue).

Scholz : Je retire ma proposition pour l'instant.

Nous aussi, après cette scène impayable, « inouïe dans les annales des parlements », nous nous « retirons » pour aujourd'hui.

¹ Au cours de l'été de 1848, on créa à Berlin une brigade spéciale de policiers en civil armés pour lutter contre les rassemblements publics et les manifestations populaires, et comme service d'espionnage. On appelait ces policiers des constables, par analogie avec les constables anglais qui jouèrent un rôle important lorsqu'il s'agit, le 10 avril 1848, de disperser la manifestation des Chartistes.

K. Marx – F. Engels : Information judiciaire contre la Nouvelle Gazette rhénane

n° 37, 7 juillet 1848

Cologne, 6 juillet

Nous recevons à l'instant, la réplique à l'article publié hier par la *Nouvelle Gazette rhénane*, daté de Cologne le 4 juillet, concernant l'arrestation de M. le Dr. Gottschalk et de M. Anneke :

Je déclare fausse l'assertion suivant laquelle j'aurais répondu aux plaintes de Mme Anneke concernant l'arrestation de son mari opérée en l'absence de tout magistrat :

Je n'ai pas donné l'ordre de se livrer à des brutalités.

J'ai dit au contraire que je devais exprimer des regrets si les gendarmes s'étaient mal comportés.

Je déclare en outre qu'il est faux que je me sois servi de l'expression : « Les gendarmes ont reçu de l'autorité judiciaire l'ordre de procéder à l'arrestation ». J'ai seulement fait la remarque que l'arrestation a été opérée en vertu d'un mandat d'amener de M. le Juge d'instruction.

Les mandats d'amener sont, d'après la loi, exécutés par des huissiers ou des représentants de la force armée. La présence d'un fonctionnaire de la police judiciaire n'est prescrite nulle part.

Les diffamations contenues dans l'article, autrement dit les outrages à M. le procureur général Zweiffel et aux gendarmes ayant procédé à l'arrestation, seront appréciés au cours de l'information judiciaire qui sera ouverte à cet effet.

Cologne, le 5 juillet 1848 Le
procureur, HECKER.

Nos chers lecteurs voient donc, d'après le texte qui précède, que la *Nouvelle Gazette rhénane* a gagné un nouveau collaborateur plein de promesses : *le Parquet*.

Nous nous sommes trompés sur *un seul* point de droit. Pour procéder à une arrestation, il n'est besoin d'aucun « fonctionnaire de la police judiciaire », mais seulement d'un *représentant de la force publique*. De quelles garanties pleines de sollicitude le code n'entoure-t-il pas la sécurité personnelle !

Il n'en demeure pas moins illégal, après comme avant, que Messieurs les gendarmes n'aient pas produit leur mandat d'arrêt. Il demeure illégal qu'ils aient *examiné des papiers* avant l'arrivée de M. Hecker et de M. son adjoint ainsi qu'on nous l'a assuré par la suite. Mais surtout ce qui demeure illégal ce sont les *brutalités* que M. Hecker a *regrettées*. Nous sommes étonnés de voir engager une information judiciaire non contre Messieurs les gendarmes, mais contre le journal qui dénonce les abus de Messieurs les gendarmes.

L'outrage ne pourrait concerner qu'un seul de ces Messieurs le gendarme dont on a assuré que pour des raisons plus ou moins spirituelles ou spiritueuses, il « titubait » déjà à une heure si matinale. Mais si l'enquête, comme nous n'en doutons pas un instant, confirme la véracité du fait - les brutalités exercées par Messieurs les représentants de la force publique - alors nous croyons avoir souligné très soigneusement avec toute l'impartialité qui convient à la presse et dans l'intérêt le mieux compris des Messieurs que nous accusons, la seule « *circonstance atténuante* ». Et le Parquet transforme la bienveillante indication de la seule circonstance atténuante en « outrage » !

Et maintenant voyons l'outrage, autrement dit la diffamation concernant M. le procureur général Zweiffel !

Comme nous l'indiquons nous-mêmes dans le compte-rendu, nous avons simplement rapporté des *rumeurs*, rumeurs qui nous viennent de bonne source. Mais la presse n'a pas seulement le droit, elle a le devoir de surveiller de très près Messieurs les représentants du peuple. Nous avons indiqué en même temps que l'activité parlementaire de M. Zweiffel jusqu'à ce jour ne rend pas improbables les déclarations hostiles au peuple qu'on lui attribue - et veut-on retirer à la presse le droit de *juger* l'activité parlementaire d'un représentant du peuple ? Alors à quoi bon la presse ?

Ou bien la presse n'a-t-elle pas le droit de trouver dans le représentant du peuple Zweiffel trop du procureur général, et dans le procureur général, trop du représentant du peuple ? Pourquoi alors en Belgique, en France, etc. les débats sur les incompatibilités ?

Quant à *l'usus constitutionnel*, que l'on relise comment *Le Constitutionnel*, *Le Siècle*¹, *La Presse*² jugent sous Louis-Philippe l'activité parlementaire de Messieurs Hébert, Plougoum, etc. à l'époque où ces Messieurs étaient simultanément chefs suprêmes du Parquet et députés. Que l'on relise les feuilles belges et en particulier les journaux

¹ *Le Siècle* : quotidien qui parut de 1836 à 1839 à Paris. Il fut fondé par une société qui comptait Ledru-Rollin parmi ses membres. Il représentait les tendances de la petite-bourgeoisie qui se contentait de réclamer des réformes constitutionnelles modérées.

² *La Presse* : quotidien qui paraissait à Paris depuis 1836. En 1848-1849, il soutint les républicains bourgeois et plus tard les bonapartistes. Émile de Girardin en fut le rédacteur en chef de 1836 à 1857.

étroitement constitutionnels, *L'Observateur*¹, *La Politique*, *L'Émancipation*, pour voir comment ils jugeaient, il y a un an à peine, l'activité parlementaire de M. Bavay, lorsque M. Bavay réunissait en une même personne le député et le procureur général.

Et ce qui fut toujours autorisé sous le ministère Guizot, sous le ministère Rogier, ne devrait pas être autorisé dans la *monarchie établie sur la base démocratique la plus large* ? Un droit qui n'a été contesté par aucun ministère de la Restauration en France, devient illégal sous le *ministère d'action* qui reconnaît *en principe la révolution* ?

D'ailleurs par notre supplément spécial de ce matin, le public a pu se convaincre de l'exactitude avec laquelle nous avons jugé la marche des événements. Rodbertus est sorti du ministère et Ladenberg y est entré. Le ministère du centre gauche s'est transformé, en quelques jours, en un *ministère résolument réactionnaire à la manière de la vieille Prusse*. La droite a risqué un *coup d'État*, la gauche s'est retirée avec des menaces².

Et il ne serait pas manifeste que les récents événements de Cologne étaient inscrits dans le grand plan de campagne du *ministère d'action* ?

On nous communique à l'instant que l'accès de la maison d'arrêt est interdit à la *Nouvelle Gazette rhénane*. Le règlement pénitentiaire justifie-t-il cette interdiction ? Ou bien les prévenus politiques sont-ils condamnés à la peine de lire exclusivement la *Kölnische Zeitung* ?

¹ *L'Observateur* (abréviation de *L'Observateur belge*) : quotidien qui parut à Bruxelles de 1835 à 1860. Vers 1840 et dans les années qui suivirent, il fut l'organe de la bourgeoisie libérale.

² À la fin de la séance du 4 juillet 1848 où l'on avait discuté d'une commission d'enquête sur les événements de Posnanie, l'Assemblée nationale prussienne décida de doter cette commission de pleins pouvoirs. L'adoption de cette décision constituait une défaite pour le ministère Aueswald-Hanseemann. Les représentants de l'aile droite tentèrent alors, contrairement aux règles parlementaires, d'imposer un autre tour de scrutin sur la proposition, déjà rejetée, de ne donner à la commission que des pouvoirs limités. Les députés de l'aile gauche quittèrent la salle en signe de protestation. La droite en profita pour faire passer sa proposition de refuser à la commission le droit de se rendre en Posnanie et d'entendre sur place des témoins et des experts. La première décision de l'Assemblée se trouvait donc annulée de manière illégale.

Friedrich Engels : Débats ententistes à Berlin

n° 37, 7 juillet 1843

Cologne, 6 juillet

Tandis qu'à Berlin la crise ministérielle n° 2 continue à se développer, nous allons provisoirement « quitter ces tempêtes », pour parler comme le député Mätze, et retourner sur le « lac » jusqu'à présent si « calme » du débat « ententiste ». On dira ce qu'on voudra, nous y avons passé plus d'une heure de douce hilarité.

*Ici règnent encore vertu et décence,
Et pourtant ici fleurissent
Bien des plaisirs discrets¹.*

C'est au tour de la séance du 30 juin. Elle s'ouvre aussitôt par des événements importants et tout particulièrement caractéristiques.

Qui n'a pas entendu parler de la grande campagne des cinquante-sept pères de famille de la Marche de Berg² pour le salut de la patrie ? Qui ne sait avec quel mépris de la mort cette fleur de la petite bourgeoisie conservatrice s'est mise en route, a planté là femmes, enfants et affaires pour monter sur la brèche afin de livrer à la révolution une bataille à mort, en un mot pour marcher sur Berlin et remettre au ministère une pétition contre les fauteurs de trouble ?

Les cinquante-sept paladins ont remis aussi à l'Assemblée ententiste une épître contenant des vœux pieux, discrètement réactionnaires. L'épître est lue. Quelques Messieurs de la droite souhaitent entendre également les noms des signataires. Le secrétaire se met à lire, on l'interrompt, on crie : Assez, assez !

Le député Berg : Le document que l'on vient de lire est, ou une proposition, ou une pétition. Si c'est une proposition, je voudrais savoir quel membre de l'Assemblée la fait sienne. Si c'est une pétition, qu'on l'envoie devant la commission compétente, et que *l'on ne nous ennuie pas plus longtemps avec elle*.

Cette réponse laconique de M. Berg écarte l'affaire. Le président balbutie quelques excuses et met à l'écart l'épître des cinquante-sept pères de famille.

Là-dessus notre vieil ami, le vieil ami de la gauche, le député Schultz de Wanzleben se lève : « J'ai retiré avant-hier mes propositions concernant le mariage civil, etc... parce qu'il me fallait donner aux projets de loi une formulation différente. Je trouve dans le compte-rendu sténographique cette remarque : « *Rires* ». Il est possible que l'on ait ri à ce moment, mais certainement *sans motif*. » (*Nouveaux rires*). Le député Schultz de Wanzleben proteste alors, avec toute, sa candide honnêteté, de ses bonnes intentions : il accepte volontiers qu'on le reprenne; il s'est laissé convaincre de l'imperfection des projets de loi qu'il avait déposés, et ne pouvant présenter lui-même des amendements à ses propres propositions, il considère de son devoir de ne pas « soumettre » le projet à l'Assemblée dans sa forme primitive, mais de le retirer provisoirement. « je ne peux rien trouver de ridicule à cette façon de faire, et il me faut protester quand, par le mot : « rires », on présente comme *ridicule* ma démarche tout à fait motivée ».

Il en va du député Schultz de Wanzleben comme du chevalier Tannhäuser :

*Quand je me souviens de ce rire !
Alors je verse des larmes soudaines³.*

Le député Brill remarque que dans les comptes-rendus sténographiques, par ailleurs excellents, il manque une phrase du ministre Hansemann, disant que le programme de l'actuel ministère est une suite au discours du trône. Cette phrase lui est restée particulièrement en mémoire parce que, étant imprimeur, il avait pensé alors à la phrase qu'il avait si souvent imprimée : « La suite au prochain numéro ». Cette façon de traiter avec tant de légèreté les sujets les plus graves provoque la véhémence indignation du député Ritz. Il bondit à la tribune et déclare :

« Messieurs, je crois qu'il est de la dignité de l'Assemblée de s'abstenir de métaphores dans les discours et de comparaisons qui ne sont pas à leur place ici. Elles n'ont rien de parlementaires non plus. (Vive agitation). Nous avons suivi la séance d'hier avec une grande hilarité, je considère que c'est incompatible avec la dignité de l'Assemblée. Je recommanderai, dans l'intérêt de la dignité de cette Assemblée, une certaine retenue. »

« Dans l'intérêt » de la « retenue » recommandée par le député Ritz, nous recommandions, nous, au député Ritz « dans l'intérêt de la dignité de l'Assemblée », de prendre le moins possible la parole, puisqu'une « grande hilarité » lui emboîte toujours le pas.

¹ Heine : *L'Allemagne*. Un conte d'hiver. Chap. XXV, strophe 6.

² Le duché de Berg fut cédé à la France en 1806. Napoléon le réunit à d'autres territoires pour former le grand-duché de Berg, pour son beau-frère Murat, puis après que celui-ci fût devenu roi de Naples, pour le fils aîné du roi Louis de Hollande (le frère aîné de Napoléon III). Il fut donné à la Prusse (provinces rhénanes) au congrès de Vienne.

³ Heine : *Tannhäuser*. Une légende (1836). Chap. II, strophe 13.

Mais il apparut tout de suite combien les bonnes intentions d'honnêtes gens comme MM. Schultz de Wanzleben et Ritz, sont, dans ce monde mauvais, toujours méconnues. Le président Grabow désigna en effet les scrutateurs, et parmi eux, pour le centre gauche, M. Schultz de Wanzleben (*Rires*) et pour le centre droit M. Brill (*Hilarité*). En ce qui concerne M. Brill, nos lecteurs doivent savoir que ce député, qui appartient à la gauche la plus résolue, s'est assis au centre droit au milieu des paysans de Haute-Silésie et de Poméranie, auprès desquels il a fait échouer plusieurs suggestions de la réaction grâce à son populaire talent d'orateur.

Suit l'interpellation de M. Belinsch sur la note russe qui aurait provoqué le retrait de Wrangel du Jutland. Auerswald nie l'existence de cette note malgré le *Morning Chronicle*¹ et la *Ptchéla* russe². Nous croyons que M. Auerswald a raison; nous ne croyons pas que la Russie ait envoyé à Berlin une « note » officielle. Mais pas plus que M. Auerswald, nous ne pouvons savoir ce que Nicolas a envoyé à Potsdam.

M. Behnsch interpelle également sur la note du commandant Wildenbruch au gouvernement danois³, note suivant laquelle la guerre contre le Danemark ne serait qu'un semblant de guerre, un jeu pour absorber le trop-plein de force patriotique⁴.

À cette interpellation M. Auerswald trouve le moyen de *ne pas* répondre.

Après une discussion ennuyeuse et embrouillée sur des commissions techniques se produit enfin, pour une fois, une scène parlementaire intéressante, une scène au cours de laquelle un peu d'indignation et un peu de passion couvrent le tambourinage stéréotypé de la droite. C'est au député Gladbach que nous devons cette scène. Le ministre de la Guerre avait promis de répondre aujourd'hui à son interpellation sur le désarmement et l'arrestation des francs-tireurs à leur retour.

À peine le président annonce-t-il ce sujet à l'ordre du jour que M. le lieutenant-colonel Griesheim, une de nos vieilles connaissances, se lève et commence à parler. Mais aussitôt une violente interruption coupe court à cette manière bureaucratique-militaire de s'imposer.

Le président déclare que selon le paragraphe 28 du règlement de l'Assemblée, les assistants des ministres ne peuvent prendre la parole qu'avec l'assentiment de l'Assemblée.

Griesheim : Je suis là en tant que représentant du ministre de la Guerre.

Le président : Je n'en ai pas été avisé.

Griesheim : Si ces Messieurs ne veulent pas m'entendre... (*Oho ! Agitation.*)

« Ces Messieurs » ! Pour M. Griesheim « ces Messieurs » sont pourtant bien toujours une « haute assemblée » ! M. le président aurait dû rappeler à l'ordre M. Griesheim pour son mépris répété de toute bienséance.

L'Assemblée veut entendre M. Griesheim. Auparavant, c'est encore M. Gladbach qui a la parole pour exposer les motifs de son interpellation. Mais il déclare d'abord qu'il a interpellé le ministre de la Guerre, et qu'il réclame sa présence, ce qui d'après le règlement est de la compétence de l'Assemblée. Le président écarte cependant cette demande et, vu l'urgence de l'affaire, M. Gladbach se lance dans son interpellation. Il raconte comment les francs-tireurs, sous la pression du despotisme militaire, quittèrent leur corps et rentrèrent chez eux, comment à Spandau ils furent mis au ban de la société avec la flétrissure des vagabonds par le « haïssable système policier sorti en une nuit de ses repaires », - comment ils y furent désarmés, détenus, et renvoyés chez eux avec une feuille de route imposée. M. Gladbach est le premier député qui ait réussi à raconter une action aussi infâmante avec toute l'indignation qui convient.

M. Griesheim déclare que la mesure a été prise sur la requête de la Préfecture de police de Berlin.

M. Gladbach lit alors l'attestation élogieuse, signée par le prince Frédéric de Schleswig-Holstein, remise à l'un des volontaires au moment où il quittait le corps, et lui oppose la feuille de route, digne d'un vagabond, établie à Spandau pour le même volontaire, « *par décision ministérielle* ». Il signale les menaces d'arrestation, de travail forcé, d'amendes, contenues dans la feuille de route, apporte un document officiel qui dément l'affirmation de M. Griesheim suivant laquelle la mesure aurait émané du Préfet de police, et demande si par hasard il n'y aurait pas à Spandau un ministère russe ?

¹ Le *Morning Chronicle* : quotidien anglais bourgeois qui parut à Londres de 1769 à 1862.

² Il s'agit de la *Severnaïa Ptchéla* (l'Abeille du Nord), journal politique et littéraire russe, qui parut à Saint-Pétersbourg de 1825 à 1864, sous la direction de Boulgarine et de Gretsck. C'était un organe semi-officiel du gouvernement tsariste.

³ La note remise au roi du Danemark par le commandant Wildenbruch, envoyé en mission secrète par le roi de Prusse, précisait que la Prusse faisait la guerre dans le Schleswig-Holstein non pas pour arracher ce duché au Danemark, mais finalement pour combattre les éléments radicaux et républicains en Allemagne. Le gouvernement prussien mit tout en œuvre pour éviter de reconnaître ce document compromettant.

⁴ « Le trop-plein de force patriotique » : expression empruntée à un poème de Heine : « Bei des Nachtwächters Ankunft in Paris. »

Pour la première fois, le ministère était pris en flagrant délit de contre-vérité. Une grande agitation s'empare de toute l'Assemblée.

Acculé, le ministre de l'Intérieur, M. Kühlwetter est enfin obligé de se lever et de balbutier quelques excuses. On a pris leurs armes à 18 hommes, ce n'est en somme *rien* - rien d'autre qu'une illégalité ! On n'a pas pu tolérer que des bandes armées parcourent le pays sans autorisation - 22 francs-tireurs qui rentrent chez eux ! (sans autorisation !)

Les premiers mots de M. le ministre sont accueillis avec d'indéniables signes de mécontentement. La droite elle-même est encore trop sous le coup de l'impression accablante des faits pour ne pas au moins se taire. Mais bientôt, comme elle voit son malheureux ministre patauger péniblement au milieu des rires et des murmures de la gauche, elle se reprend, accueille ses faux-fuyants boiteux par des bravos bruyants, les partis du centre font partiellement chorus et ainsi M. Kühlwetter se trouve finalement si bien encouragé qu'il peut dire : Ce n'est pas moi, mais mon prédécesseur qui a ordonné cette mesure, je déclare cependant que je l'approuve complètement et que, le cas échéant, j'agirai de même.

La droite et les partis du centre couronnent la bravoure de leur héroïque Kühlwetter par un tonnerre de bravos.

Gladbach, cependant, ne se laisse pas intimider. Au milieu du tapage et des cris des conservateurs, il monte à la tribune et demande encore une fois : Comment se fait-il que M. Schreckenstein qui pourtant était déjà ministre du temps de l'affaire de Spandau, *n'en sache rien* ? Comment est-il possible que *quatre* francs-tireurs, aux certificats élogieux, puissent mettre en danger la sécurité de l'État ? (*Interruption. Remarques de ces Messieurs du centre au sujet du règlement.*) La question n'est pas réglée. Comment peut-on contraindre ces gens à rentrer chez eux comme s'il s'agissait de vagabonds ? (*Interruption. Bruit.*) Je n'ai encore aucune réponse à la question concernant la feuille de route. Ces hommes ont été maltraités. Pourquoi donc tolère-t-on alors une bande de distributeurs de tracts, qui pour la honte de la capitale (*vacarme*) sont arrivés armés de la vallée de la Wupper ? (*Bruit. Bravo.*)

Kühlwetter finit par *avouer* que toute cette histoire est arrivée sous le prétexte que les papiers d'identité étaient douteux ! Donc, le congé signé par le commandement en chef du Schleswig-Holstein est, pour les policiers bureaucrates de M. Kühlwetter, un papier d'identité « sur lequel pèsent des doutes » ? Étrange bureaucratie !

Quelques députés parlent encore contre les ministres jusqu'à ce que finalement le président laisse tomber l'affaire, et que le député Mätze mène l'Assemblée hors des tempêtes de ce débat sur les eaux calmes d'une existence de maître d'école; et là nous l'abandonnons, en lui souhaitant les joies les plus belles, les plus idylliques.

Nous nous réjouissons qu'une fois enfin un député de la gauche, grâce à une interpellation bien argumentée, et à son attitude résolue, ait réussi à fustiger MM. les ministres, et à provoquer une scène qui rappelle les débats des Parlements français et anglais.

Karl Marx : Le ministère d'action

n° 39, 9 juillet 1848

Cologne, 7 juillet

Nous avons une *nouvelle crise ministérielle*. Le ministère *Camphausen* est renversé, le ministère *Hansemann* a trébuché. Le ministère d'action a vécu huit jours malgré tous les remèdes de bonne femme, emplâtres de beauté, procès à la presse, arrestations, malgré la prétentieuse arrogance avec laquelle la bureaucratie a relevé sa tête couverte de la poussière des dossiers, elle qui méditait une vengeance brutale et mesquine pour avoir été détrônée. Le « *ministère d'action* », composé exclusivement de médiocrités, était au début de la dernière séance de l'Assemblée ententiste encore assez ingénu pour se croire inébranlable.

À la fin de la séance il était complètement disloqué. Cette séance, riche de conséquences, convainquit le président du Conseil von Auerswald de remettre sa démission; le ministre von Schreckenstein, lui non plus, ne voulut pas rester plus longtemps le caudataire d'Hansemann, et c'est ainsi qu'hier le ministère au complet se rendit chez le roi, à Sans-Souci. Ce qui y fut convenu, nous l'apprendrons d'ici demain.

Notre correspondant à Berlin écrit dans un post-scriptum : « Le bruit se répand à l'instant que Vincke, Pinder, Mevissen ont été convoqués en grande hâte pour aider à constituer un nouveau ministère ». Si ce bruit se confirme, nous serons donc *enfin* parvenu du ministère de médiation à un ministère de la contre-révolution, en passant par le ministère d'action. Enfin ! Le très bref sursis imparti à cette contre-révolution ministérielle suffirait pour que les nains qui au moindre coup de vent de la réaction relèvent la tête, apparaissent au peuple grandeur nature.

Friedrich Engels : Débats ententistes**n° 39, 9 juillet 1843**

Cologne, 8 juillet

En même temps que la nouvelle de la dissolution du ministère Hansemann, nous parvient aussi le compte-rendu sténographique de la séance ententiste du 4 juillet. C'est à cette séance que fut rendu public le premier symptôme de cette dissolution, le retrait de M. Rodbertus; en même temps, la désagrégation du ministère se trouve considérablement accélérée par les deux votes contradictoires sur la commission de Posnanie, et le retrait de la gauche.

Les déclarations de MM. les ministres sur le retrait de Rodbertus ne contenant dans le compte rendu sténographique rien de nouveau, nous les laissons de côté.

M. Forstmann se leva; il lui fallait protester contre les termes employés par M. Gladbach le 30 juin, au sujet de la « délégation des hommes les plus respectables de Rhénanie et de Westphalie ».

M. Berg : À propos du règlement de l'Assemblée, j'ai déjà fait récemment la remarque que la lecture de la lettre n'a pas sa place ici et qu'elle m'ennuie. (Une voix : *Nous* ennue !) Bien, *nous* ennue. J'ai parlé pour moi et pour *plusieurs autres*, et le fait que nous soyons aujourd'hui ennuyés par une remarque tardive ne supprime pas cette remarque.

M. Tüshaus, rapporteur de la section centrale dans la question de la commission de Posnanie, présente son rapport. La section centrale propose que la commission soit nommée pour enquêter sur toutes les questions concernant l'affaire de Posnanie, et laisse ouverte la question de savoir quels moyens la commission aura, dans ce but, à sa disposition.

MM. Wolff, Müller, Reichensperger II et Sommer ont déposé des amendements qui sont soutenus et discutés en bloc.

M. Tüshaus ajoute encore à son rapport quelques remarques où il se prononce contre la commission. La vérité, dit-il, réside comme toujours, et cette fois-ci encore manifestement, dans le juste milieu; après de longs rapports contradictoires, on arrivera à cette conclusion que, des deux côtés, il y a eu injustice. On en sera alors exactement au même point qu'aujourd'hui. Pour commencer, on devrait au moins se faire donner par le gouvernement un rapport détaillé et, sur cette base, décider de la suite.

Comment la section centrale en arrive-t-elle à choisir un rapporteur qui prend la parole contre son propre rapport ?

M. Reuter développe les raisons qui l'ont amené à déposer une proposition de nommer la commission. Il remarque finalement qu'il n'a nullement eu l'intention d'accuser les ministres; lui, un juriste, sait trop bien que toute la responsabilité incombant jusqu'alors aux ministres sera illusoire, tant qu'il n'existera pas une loi sur ce point.

M. Reichensperger II se lève. Il affirme ses énormes sympathies pour la Pologne, il espère que le jour n'est pas loin où la nation allemande s'acquittera auprès des petits-fils de Sobieski d'une vieille dette d'honneur. (Comme si cette dette d'honneur n'était pas acquittée depuis longtemps par huit partages de la Pologne, par les shrapnells, la pierre infernale, les coups de trique !) « Mais il nous faudra conserver un haut degré de calme et de sang-froid pour que les intérêts allemands restent à jamais au premier plan » ! (Les intérêts allemands consistent naturellement à garder le plus possible du territoire). Et M. Reichensperger s'élève particulièrement contre une commission d'enquête sur les faits : « C'est une question qui appartient expressément à *l'histoire* ou aux tribunaux ». M. Reichensperger a-t-il oublié qu'il a lui-même déclaré, au cours du débat sur la révolution, que ces Messieurs étaient là pour « *faire l'histoire* » ? Il conclut par une subtilité juridique sur la position des députés. Nous reviendrons plus tard sur la question de la compétence.

Mais maintenant le sieur Bauer, de Krotoschin, un Allemand de Pologne, se lève pour défendre les intérêts de la collectivité qu'il représente.

« Je voudrais prier l'Assemblée de jeter un voile sur le passé et de s'occuper seulement de l'avenir d'un peuple qui, à juste titre, attire notre sympathie. »

Que c'est touchant ! M. Bauer, de Krotoschin, est tellement entraîné par sa sympathie pour l'avenir du peuple polonais, qu'il voudrait « jeter un voile » sur son passé, sur les actes de barbarie de la soldatesque prussienne, des Juifs et des Allemands de Pologne ! C'est dans l'intérêt des Polonais qu'il faut laisser tomber l'affaire !

« Que se promet-on de discussions aussi attristantes ? Trouvez-vous les Allemands coupables, et dans ce cas veillerez-vous moins à leur conserver leur nationalité, à assurer la sécurité de leur personne et de leurs biens ? »

Vraiment, quelle sublime franchise ! M. Bauer, de Krotoschin, concède que les Allemands pourraient avoir tort - mais quand bien même cela serait il faut bien que la nationalité allemande soit soutenue aux dépens des Polonais !

« Je n'arrive pas à voir ce que ces fouilles dans les décombres du passé peuvent apporter de profitable à une solution satisfaisante de ces questions difficiles ».

En tout cas rien de « profitable » pour Messieurs les Allemands de Pologne et leurs alliés en furie. C'est pourquoi ils se montrent si récalcitrants.

M. Bauer cherche ensuite à intimider l'Assemblée; une telle commission jetterait de nouveau le brandon de la discorde dans les esprits, attiserait de nouveau le fanatisme et pourrait de nouveau donner lieu à une collision sanglante. Ces considérations humaines empêchent M. Bauer de voter pour la commission. Mais pour ne pas donner l'impression que ses mandants aient à redouter la commission, il ne peut pas non plus voter contre. Par égard pour les Polonais, il est *contre*, par égard pour les Allemands il est *pour* la commission, et dans ce dilemme, pour conserver toute son impartialité, il ne vote pas du tout.

Un autre député de Posnanie, Bussmann, de Gnesen, considère sa simple présence comme une preuve qu'en Posnanie habitent aussi des Allemands. Il veut démontrer, à l'aide de statistiques, que « des masses d'Allemands » habitent dans sa contrée. (*Interruption*); que la richesse matérielle y est pour plus des deux tiers entre les mains des Allemands. « Je crois apporter la preuve que, nous Prussiens, nous n'avons *pas seulement commis la Pologne en 1815 par nos armes (!?)*, mais que nous l'avons conquise une seconde fois en 33 ans de paix par nos cerveaux »; (dont cette séance offre des spécimens). (*Interruption. Le président invite M. Bussmann à s'en tenir à son sujet*). « Je ne suis pas contre une réorganisation; mais la réorganisation la plus raisonnable serait un système communal avec élection des fonctionnaires; ce système et les résolutions de Francfort sur la protection des différentes nationalités¹ offriraient aux Polonais toutes garanties. Mais je suis tout à fait contre la ligne de démarcation. (*Interruption. Nouveau rappel à l'ordre*). Si je dois m'en tenir au sujet, alors je suis contre la commission, parce qu'elle est inutile et source d'agitation; par ailleurs je ne la redoute pas, au contraire je serais pour la commission s'il s'agit de... (*Interruption : il est donc pour !*) Non, je suis contre... Messieurs, pour comprendre au moins les raisons qui ont provoqué les troubles, je vais en quelques mots vous... (*Interruption, contradiction*).

Cieszkowski : N'interrompez pas ! Laissez parler jusqu'au bout !

Le président : Je prie encore une fois l'orateur de s'en tenir strictement à son sujet.

Bussmann : J'ai dit tout ce que j'avais à dire contre la commission et je n'ai plus rien à ajouter !

C'est avec ces paroles de rage que Monsieur le hobereau propriétaire foncier, Allemand de Pologne, quitte, indigné, la tribune et rejoint précipitamment sa place au milieu des éclats de rire de l'Assemblée.

M. Heyne, député de la région de Bromberg, cherche à sauver l'honneur de ses compatriotes en votant pour la commission. Il ne peut cependant pas s'empêcher de reprocher aux Polonais leur perfidie, leur fourberie, etc.

M. Baumstark, Allemand de Pologne, lui aussi, est de nouveau contre la commission. Les raisons sont toujours les mêmes.

Les Polonais ne se mêlent pas à la discussion. Seul Pokrzywnicki parle en faveur de la commission. On sait que ce sont justement les Polonais qui ont toujours poussé à l'enquête, tandis qu'il apparaît que les Allemands de Pologne, à une exception près, protestent tous contre.

M. Pohle est si peu Polonais² qu'il attribue toute la Posnanie à l'Allemagne, et qu'il considère la frontière entre l'Allemagne et la Pologne comme « une ligne de démarcation tracée au travers de l'Allemagne » !

Les défenseurs de la commission ont en général parlé avec beaucoup de prolixité et peu de rigueur. Comme chez leurs adversaires les répétitions succédaient aux répétitions. Leurs arguments étaient pour la plupart d'une hostilité banale et bien moins distrayants que les affirmations intéressées des Allemands de Pologne.

Nous reviendrons demain sur la position des ministres et des fonctionnaires dans cette question, de même que sur la fameuse question de la compétence.

¹ Au cours de sa séance du 31 mai 1848, l'Assemblée nationale de Francfort adopta, sur la proposition de la Commission de la constitution, une proclamation dans laquelle on lit notamment : « L'Assemblée nationale constituante allemande déclare solennellement qu'elle reconnaît pleinement le droit des peuples non-allemands à suivre, sur le sol de la Fédération allemande, la voie de leur propre développement... »

² Jeu de mots à propos du nom du député Pohle. « Pole », en allemand, signifie Polonais.

Karl Marx : La crise ministérielle

n° 40, 10 juillet 1848

Cologne, 9 juillet

Avec beaucoup de ténacité, le ministère Hansemann recule sa dissolution de quelques jours. Le ministre des Finances, notamment, semble trop patriote pour vouloir laisser à des mains inexpérimentées l'administration du trésor de l'État. Pour parler en termes parlementaires, le ministère a été dissous et pourtant il continue à avoir une existence de fait. À Sans-Souci, il semble qu'on ait pris encore une fois la décision de tenter de le prolonger. L'Assemblée ententiste elle-même, à chaque instant sur le point de porter au ministère le coup fatal, se reprend l'instant suivant, s'effraie de ses propres convoitises, et la majorité semble pressentir que si le ministère Hansemann n'est pas encore selon son cœur, un ministère selon son cœur est en même temps le ministère de la crise et de la décision. C'est ce qui explique ses hésitations, ses inconséquences, ses sorties acerbes, ses brusques repentirs. Et le *ministère d'action* accepte, avec une sérénité imperturbable et presque cynique, une existence qu'on lui prête, qui est remise à chaque instant en question, une existence humiliée, se nourrissant des aumônes de la faiblesse.

Duchâtel ! Duchâtel ! Inévitable, retardée à grand peine de quelques jours seulement, la chute de ce ministère sera aussi peu glorieuse que son existence. La correspondance de Berlin dans notre numéro d'aujourd'hui permettra au lecteur de mieux juger cette existence. Nous pouvons d'un mot, dépeindre la séance « ententiste » du 7 juin. L'Assemblée berne¹ le ministère Hansemann, elle se donne le plaisir de lui infliger des semi-défaites, il courbe la tête, mi-souriant, mi-grognant, mais quand il s'en va, la haute Assemblée lui crie : « *Ne nous en veuillez pas !* » et le stoïque triumvirat *Ransemann-Kühlwetter-Milde* murmure en réponse : Pas si bête ! Pas si bête !*.

¹ Jeu de mots intraduisible; *berner*, se dit en allemand « *haenseln* », ce qui évoque le nom du ministre Hansemann.

Friedrich Engels : Séance ententistes du 4 juillet (deuxième article)

n° 41, 11 juillet 1843

Cologne, 9 juillet

Quel acte de justice, d'urgente nécessité envers les Polonais que la nomination d'une commission d'enquête avec pleins pouvoirs inconditionnels; c'est ce qui ressort du compte-rendu que nous donnons depuis trois jours sur la base de documents authentiques¹.

Les fonctionnaires de la vieille Prusse, dont l'attitude était *a priori* hostile aux Polonais, se virent menacés dans leur existence par les promesses de réorganisation. Le moindre acte de justice à l'égard des Polonais représentait un risque pour eux. C'est ce qui explique la fureur fanatique avec laquelle, soutenus par la soldatesque déchaînée, ils se ruèrent sur les Polonais, rompirent les conventions, maltraitèrent les gens les plus inoffensifs, fermèrent les yeux sur les plus grandes infâmies ou leur donnèrent leur sanction : uniquement pour contraindre les Polonais à une lutte où il était certain qu'ils seraient écrasés par une force d'une supériorité colossale.

Le ministère Camphausen, non seulement faible, désemparé, mal informé, mais encore inactif *intentionnellement* et par principe, laissa aller les choses. Les actes de barbarie les plus horribles se produisirent, et M. Camphausen ne bougea pas.

De quels rapports disposons-nous actuellement sur la guerre civile en Posnanie ?

Nous avons d'une part les rapports partiels et intéressés des responsables de la guerre, fonctionnaires et officiers; sur eux reposent les renseignements que le ministère peut fournir.

Quant au ministère, il est lui-même *juge et partie*, aussi longtemps que M. Hansemann y siège. Ces documents sont partiels, mais ils sont *officiels*.

D'autre part, il y a les faits rassemblés par les Polonais, leurs lettres de doléances adressées au ministère, notamment celles de l'archevêque Przulski aux ministres. Ces documents n'ont la plupart du temps aucun caractère officiel, mais leurs auteurs s'offrent à en prouver la vérité.

Les deux catégories de rapports se contredisent complètement, et la commission doit chercher qui a raison.

Elle ne peut le faire - sauf pour de rares exceptions - qu'en se rendant sur les lieux pour éclaircir au moins les points essentiels en entendant des témoins.

Si cela lui est refusé, alors toute son activité est illusoire; elle pourra exercer une certaine critique historico-philologique, déclarer tel rapport plus digne de foi que tel autre, mais sans rien pouvoir trancher.

Toute l'importance de la commission dépend donc du pouvoir qu'elle aura d'entendre des témoins, et c'est ce qui explique le zèle de tous les membres de l'Assemblée qui bouffent du Polonais, pour s'en débarrasser par toutes sortes de considérations profondes et subtiles; c'est ce qui explique le coup d'État de la fin de la séance.

Le député Bloem a dit au cours du débat du 4 : « Est-ce rechercher la vérité que de la puiser dans les propositions du gouvernement comme le réclament quelques amendements ? Vraiment non ! D'où viennent ces propositions ? En grande partie des rapports des fonctionnaires. D'où proviennent les fonctionnaires ? De l'ancien système. Ces fonctionnaires ont-ils disparu ? A-t-on installé de nouveaux conseillers provinciaux désignés par de nouvelles élections populaires ? Aucunement. Sommes-nous informés par les fonctionnaires du véritable état d'esprit ? Les anciens fonctionnaires font aujourd'hui encore les mêmes rapports qu'auparavant. Il est donc clair que le simple examen des documents ministériels ne nous mènera à rien. »

Le député Richter va encore plus loin. Il ne voit dans le comportement des fonctionnaires de Posnanie que la conséquence extrême, mais nécessaire, du maintien de l'ancien système administratif et des anciens fonctionnaires en général. Dans d'autres provinces également, tous les jours les anciens fonctionnaires peuvent avoir à affronter des conflits semblables entre le devoir de leur charge et leur intérêt. « Nous avons eu, depuis la révolution, un autre ministère, et même un deuxième; mais le ministère n'est en fait que le cerveau, il lui faut faire partout un travail d'organisation. Par contre dans les provinces, l'ancienne organisation administrative est restée la même. Voulez-vous une autre image ? On ne verse pas le vin nouveau dans de vieilles outres moisis. Voilà pourquoi nous avons dans le Grand-duché les plaintes les plus effroyables. Ne devrions-nous pas déjà pour *cette simple raison*, constituer une commission pour voir combien il est indispensable de remplacer, aussi bien dans d'autres provinces qu'en Posnanie, l'ancienne organisation par une nouvelle qui convienne à l'époque et aux circonstances? »

Le député Richter a raison. Après une révolution, un renouvellement de tous les fonctionnaires civils et militaires, d'une partie des magistrats, et surtout des Parquets, est de première nécessité. Sinon l'état d'esprit récalcitrant des subalternes fait échouer les meilleures mesures prises par le pouvoir central. La faiblesse du gouvernement provisoire de la France, la faiblesse du ministère Camphausen ont à cet égard porté des fruits amers.

¹ Il s'agit d'une série d'articles d'Ernst Dronke : « La pacification et la réorganisation prussiennes de la Posnanie. »

Mais en Prusse où, depuis quarante ans une hiérarchie bureaucratique parfaitement organisée a exercé un pouvoir absolu dans l'administration et l'armée, en Prusse justement cette bureaucratie était le principal ennemi que l'on avait vaincu le 19 mars; c'est pourquoi un complet renouvellement des fonctionnaires civils et militaires y était encore plus urgent. Mais le ministère de la médiation n'avait naturellement pas la vocation d'accomplir ce que la révolution exigeait. Il avait en quelque sorte la vocation de ne rien faire du tout, et il laissa donc en attendant le pouvoir réel aux mains de ses anciens adversaires, les bureaucrates. Il « servit de lien » entre l'ancienne bureaucratie et la nouvelle conjoncture; en échange, la bureaucratie lui « servit » la guerre civile de Posnanie, et la responsabilité de cruautés, comme on n'en avait pas connues depuis la guerre de Trente ans.

Le ministère Hansemann, héritier du ministère Camphausen, avait dû assumer l'ensemble de l'actif et du passif de son prédécesseur, c'est-à-dire, non seulement la majorité à la Chambre, mais aussi les événements et les fonctionnaires de Posnanie. Le ministère était donc directement intéressé à rendre aussi illusoire que possible, l'enquête entreprise par la commission. Les orateurs de la majorité ministérielle, et notamment les juristes, utilisèrent toutes leurs réserves de casuistique et de subtilité afin de découvrir une profonde raison de principe pour empêcher la commission d'entendre des témoins. Cela nous entraînerait trop loin de nous laisser aller ici à l'admiration que suscite le sens de la jurisprudence d'un Reichensperger, etc. Il nous faut nous contenter de mettre en lumière l'argumentation solide du ministre Kühlwetter.

M. Kühlwetter, laissant complètement de côté la question matérielle, commence par déclarer qu'il serait particulièrement agréable au ministère que de telles commissions, en lui fournissant des éclaircissements, etc. lui apportent leur aide dans l'accomplissement de sa difficile tâche. Certes, si M. Reuter n'avait pas eu l'heureuse idée de proposer une telle commission, M. Kühlwetter y aurait lui-même poussé sans réserve. Que l'on charge la commission de missions assez étendues (pour qu'elle n'en ait jamais fini), il est d'accord qu'il n'est absolument pas nécessaire de préciser minutieusement sa compétence. Qu'elle inclue donc, dans le domaine de son activité, tout le passé, le présent et l'avenir de la province de Posnanie; dans la mesure où il ne s'agit que d'éclaircissements, le ministère n'examinera pas avec minutie la compétence de la commission. Évidemment, il est possible qu'on aille trop loin, mais il laisse à la sagesse de la commission le soin de décider si, par exemple, elle veut inclure dans son ressort les problèmes soulevés par le renvoi des fonctionnaires de Posnanie.

Voilà jusqu'où vont, pour débiter, les concessions de M. le Ministre; agrémentées de quelques déclarations prud'hommesques, elles eurent l'avantage de recueillir de vifs applaudissements. Maintenant suivent les *mais*.

« Mais puisqu'on a fait remarquer que les rapports sur la Posnanie ne pouvaient donner une vue exacte de la situation, parce qu'ils émanent uniquement de fonctionnaires de la vieille époque, je considère qu'il est de mon devoir de prendre sous ma protection une classe honorable. S'il est vrai que certains fonctionnaires, pris individuellement, n'ont pas été fidèles à leur devoir, que l'on blâme ceux qui ont été oublieux de leur devoir, mais le corps des fonctionnaires ne devra jamais être dénigré parce que quelques-uns de ses membres ont manqué à leur devoir. »

Quelle hardiesse dans l'intervention de M. Kühlwetter ! Bien sûr, des manquements ont eu lieu, mais dans l'ensemble les fonctionnaires ont fait honorablement leur devoir.

Et de fait, la masse des fonctionnaires de Posnanie a fait son « devoir », son « devoir envers son serment de fidélité », envers tout le système bureaucratique de la vieille Prusse, envers son propre intérêt, conforme à ce devoir. Ils ont accompli leur devoir, attendu que tous les moyens leur furent bons pour annihiler le 19 mars en Posnanie. Et c'est justement pourquoi, M. Kühlwetter, votre « devoir » est de destituer en masse ces fonctionnaires !

Mais M. Kühlwetter parle du devoir fixé par les lois d'avant la révolution, alors qu'il s'agit d'un tout autre devoir, celui qui apparaît après toute révolution et qui consiste à avoir une conception juste de la nouvelle situation et à favoriser son développement. Et exiger des fonctionnaires qu'ils échangent le point de vue de la bureaucratie contre celui de la Constitution, qu'ils se placent, tout comme les nouveaux ministres, sur le terrain de la révolution, voilà ce que M. Kühlwetter appelle dénigrer un corps honorable !

De même M. Kühlwetter repousse le reproche d'avoir favorisé des chefs de parti et laissé des crimes impunis, parce que ce reproche reste général. Il faut indiquer des cas particuliers.

M. Kühlwetter prétend-il sérieusement par hasard qu'on a sanctionné, ne serait-ce qu'une petite partie des brutalités et des cruautés commises par la soldatesque prussienne, tolérées et appuyées par les fonctionnaires, et que les Allemands de Pologne et les Juifs ont applaudies avec joie ? M. Kühlwetter dit que jusqu'à présent il n'a pas encore pu examiner, sous tous ses aspects, l'énorme masse de matériaux. En fait il semble les avoir examinés tout au plus sous un seul aspect.

Mais maintenant M. Kühlwetter en vient à la « question la plus difficile et la plus épineuse », à savoir : dans quelles formes la commission doit-elle fonctionner. M. Kühlwetter aurait souhaité discuter à fond cette question, car « ce point contient une question de principe, la question du droit d'enquête * ».

M. Kühlwetter nous gratifie alors, sur la séparation des pouvoirs dans l'État, d'un assez long développement renfermant certainement bien des nouveautés pour les paysans de Haute-Silésie et de Poméranie qui siègent à

l'Assemblée. On éprouve une curieuse impression à entendre, en l'an de grâce 1848, un ministre prussien, et qui plus est, un « ministre d'action », commenter avec une gravité solennelle Montesquieu à la tribune.

La séparation des pouvoirs que M. Kühlwetter et d'autres grands théoriciens de l'État considèrent avec le plus grand respect comme un principe sacré et inviolable, n'est au fond rien d'autre que l'ordinaire division du travail dans l'industrie, appliquée au mécanisme de l'État dans un but de simplification et de contrôle. Comme tous les autres principes sacrés, éternels et inviolables, elle n'est appliquée que dans la mesure où elle convient à la conjoncture existante. C'est ainsi que dans la monarchie constitutionnelle, par exemple, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif se confondent en la personne du prince; plus tard, dans les Chambres, le pouvoir législatif se confond avec le contrôle sur le pouvoir exécutif, etc. Voici comment des Sages politiques, de la force d'un « ministre d'action », s'expriment sur les indispensables limitations de la division du travail dans l'État :

« *Le pouvoir législatif, dans la mesure où il est exercé par le représentation du peuple a ses organes propres; le pouvoir exécutif a ses organes propres, tout comme le pouvoir judiciaire. C'est pourquoi (!) il n'est pas admissible qu'un pouvoir dispose directement des organes de l'autre pouvoir, à moins qu'ils ne lui aient été transférés par une loi spéciale.* »

S'écarter de la séparation des pouvoirs n'est pas admissible, « à moins qu'une loi spéciale » ne le prescrive ! Et inversement, appliquer la séparation prescrite des pouvoirs n'est pas non plus admissible « à moins que des lois spéciales ne le prescrive. » Quelle sagacité ! Quels éclaircissements !

Il y a aussi le cas d'une révolution où la séparation des pouvoirs cesse sans « loi spéciale »; M. Kühlwetter le passe entièrement sous silence.

M. Kühlwetter se lance alors dans une discussion sur le point suivant : les pleins pouvoirs pour la commission d'entendre des témoins sous la foi du serment, de citer des fonctionnaires, etc... bref, de voir avec ses propres yeux, sont une atteinte à la séparation des pouvoirs et doivent être établis par une loi spéciale. Il cite comme exemple la Constitution belge dont l'article 40 donne expressément aux Chambres le *droit d'enquête* *.

Mais, M. Kühhwetter, existe-t-il en Prusse, *de jure et de facto*, une séparation des pouvoirs au sens où vous comprenez ce mot, au sens constitutionnel ? La séparation des pouvoirs existante, n'est-elle pas la séparation restreinte, retaillée, qui correspond à la monarchie *absolue*, à la monarchie bureaucratique ? Comment peut-on lui appliquer des formules constitutionnelles avant qu'elle ne soit réformée dans un sens constitutionnel ? Comment les Prussiens peuvent-ils avoir un article 40 de la Constitution, tant que cette Constitution n'existe pas encore ?

Résumons-nous. Selon M. Kühlwetter la nomination d'une commission aux pouvoirs illimités porte atteinte à la séparation constitutionnelle des pouvoirs. La séparation constitutionnelle des pouvoirs n'existe encore nullement en Prusse; on ne peut donc pas lui porter atteinte.

Mais elle doit être introduite, et dans la période révolutionnaire actuelle, elle doit, selon l'opinion de M. Kühlwetter, être supposée *exister déjà*. Si M. Kühlwetter avait raison, alors en vérité les *exceptions* constitutionnelles devraient, elles aussi, être prévues! Et le droit d'enquête des corps législatifs est précisément une de ces exceptions !

Mais M. Kühlwetter n'a nullement raison. Bien au contraire la situation provisoire révolutionnaire implique justement que la séparation des pouvoirs est provisoirement *suspendue*, que l'autorité législative usurpe momentanément le pouvoir exécutif, ou que l'autorité exécutive usurpe momentanément le pouvoir législatif. Peu importe que la dictature révolutionnaire (c'est une dictature quelle que soit la mollesse avec laquelle on l'exerce) se trouve dans les mains de la Couronne ou d'une assemblée ou des deux à la fois. Si M. Kühlwetter veut des exemples de ces trois cas, l'histoire de la France depuis 1789 lui en fournira quantité.

Ce provisoire auquel M. Kühlwetter se réfère, sert justement de preuve contre lui. Il donne à l'Assemblée bien d'autres attributions encore que le simple droit d'enquête; il lui donne même le droit de se transformer si besoin est, en un *tribunal* et de condamner sans lois !

Si M. Kühlwetter avait prévu ces conséquences, il aurait peut-être procédé avec plus de prudence lors de la « reconnaissance de la révolution ». Mais qu'il se rassure.

*L'Allemagne, cette sage pouponnière,
N'a rien d'un coupe-gorge romain¹.*

Et Messieurs les ententistes peuvent siéger aussi longtemps qu'ils le veulent, ils ne deviendront jamais un « long parlement »².

¹ Heine : Poèmes d'actualité XX, strophe 8.

² Charles I^{er} d'Angleterre avait essayé de gouverner sans Parlement. En 1640, devant l'imminence d'une révolution, il se décida à convoquer un Parlement (*Court Parliament*) qui, ayant refusé énergiquement de s'occuper des subsides avant d'avoir obtenu des réformes, fut brusquement dissous. Le Parlement qui suivit mérita le nom de *Long Parliament* car il siégea pendant vingt années consécutives (1640-1660). Il présenta la « grande remontrance », et le roi, ayant essayé de l'intimider par l'arrestation de cinq de ses

Du reste, si nous comparons le doctrinaire officiel du ministère à son prédécesseur, M. Camphausen, nous trouvons pourtant une différence considérable. M. Camphausen possédait en tout cas infiniment plus d'originalité, il frôlait Guizot. M. Kühlwetter n'est même pas à la hauteur du minuscule Lord John Russel.

Assez admiré combien le discours kühlwetterien regorgeait de philosophie politique. Considérons maintenant le but, la véritable raison pratique de cette vieille sagesse, de toute cette théorie de la séparation des pouvoirs qui est du pur Montesquieu.

M. Kühlwetter en vient en effet aux conséquences de sa théorie. Le ministère est, par exception, disposé à notifier aux autorités locales qu'elles ont à exécuter ce que la commission trouvera nécessaire. Il lui faut simplement se prononcer contre toute disposition autorisant la Commission à donner directement des ordres à ces autorités, c'est-à-dire que sans liaison directe avec les autorités locales, sans pouvoir sur elles, la commission ne peut les obliger à lui procurer d'autres renseignements que ceux que les autorités veulent bien lui donner. Et par-dessus le marché, ajoutons la lenteur des affaires, l'interminable voie hiérarchique ! Le bon moyen de rendre la commission illusoire sous prétexte de séparation des pouvoirs !

*« Il ne peut être question de transférer à la commission toute la charge qui incombe au Gouvernement. »
Comme si quelqu'un songeait à donner à la commission le droit de gouverner !*

« Parallèlement à la commission, il faut, dit-il, que le gouvernement continue à rechercher les causes qui ont été à la base de la désunion en Posnanie (puisque'il les « recherche » depuis si longtemps sans les avoir encore trouvées, c'est une raison suffisante de n'en plus parler maintenant); poursuivre ce but par une double voie, entraînerait souvent sans profit, une perte de temps et de peine, et des conflits difficilement évitables. »

Étant donné les précédents, il est certain que la commission « dépenserait sans profit » beaucoup de « temps et de peine », si sur la proposition de M. Kühlwetter elle se laissait enliser dans les lenteurs de la voie hiérarchique. Les conflits se produisent beaucoup plus facilement en passant par cette voie, que si la commission était en relations directes avec les autorités, et pouvait immédiatement dissiper les malentendus et briser les velléités de rébellion de la bureaucratie.

« Il semble donc (!) être dans la nature des choses que la commission cherche à parvenir au but, en accord avec le ministère et en constante collaboration avec lui. »

De mieux en mieux ! Une commission qui doit contrôler le ministère, en accord et en constante collaboration avec lui ! M. Kühlwetter ne se gêne pas pour faire remarquer combien il tient pour souhaitable que la commission soit sous son contrôle, et non l'inverse.

« Si en revanche la commission voulait prendre une position indépendante, la question se poserait alors, de savoir si elle veut et peut assumer la responsabilité qui incombe au ministère. On a déjà remarqué avec autant de vérité que de sagacité que l'immunité des députés n'est pas compatible avec cette responsabilité. »

Il s'agit simplement d'établir des faits et non d'administrer. La commission doit obtenir les pleins pouvoirs pour mettre en œuvre les moyens nécessaires. C'est tout. Il va de soi qu'elle doit être responsable devant l'Assemblée de toute négligence ou de tout excès dans la mise en œuvre de ces moyens.

Il n'est pas plus question de responsabilité ministérielle et d'irresponsabilité des députés que de « vérité » et « de sagacité ».

Bref, sous prétexte de séparation des pouvoirs, M. Kühlwetter recommanda chaudement aux ententistes ces propositions destinées à résoudre le conflit, et cependant il ne fit aucune proposition précise. Le ministère d'action se sent sur un terrain mouvant.

Nous ne pouvons entrer dans les détails de la discussion qui a suivi. Les votes sont connus : la défaite du gouvernement lors du scrutin nominal, le coup d'État de la droite qui accepta encore après coup une question rejetée. Tout cela a déjà été rapporté. Relevons seulement les noms suivants parmi les Rhénans qui votèrent *contre* les pleins pouvoirs absolus de la commission.

Arntz, Bauerband, docteur en droit, Frencken, Lensing, von Loe, Reichensperger II, Simons, et le dernier, mais non le moindre, notre procureur Zweiffel.

Karl Marx : Information judiciaire contre la Nouvelle Gazette rhénane

n° 41, 11 juillet 1848

Cologne, 10 juillet

Hier onze typographes de notre journal et M. Clouth ont été cités comme témoins et doivent se présenter, mardi 11 juillet, au bureau du juge d'instruction. Il s'agit toujours de déceler l'auteur de l'article mis en cause. Nous nous souvenons qu'au temps de l'ancienne *Rheinische Zeitung*¹, au temps de la censure, et du ministère Arnim, on ne procéda ni à une perquisition, ni à l'interrogatoire des typographes et du propriétaire de l'imprimerie lorsqu'on voulut déceler l'auteur du fameux « projet de loi sur le divorce² ». Depuis cette époque, nous avons, il est vrai, vécu une révolution, qui a le malheur d'être reconnue par M. Hansemann.

Il nous faut revenir encore une fois sur la « réplique » de M. le procureur Hecker du 6 juillet. M. Hecker dans cette réplique nous inflige un *démenti*, à propos de l'une ou de l'autre des déclarations qu'on lui attribue. Nous avons peut-être maintenant en mains les moyens de rectifier la rectification; mais qui nous garantit que dans ce combat inégal, on ne nous répondra pas encore une fois par le paragraphe 222 ou le paragraphe 367 du Code pénal ?

La *réplique* de M. Hecker se termine sur les mots suivants :

« Les diffamations contenues dans l'article (daté de Cologne, 4 juillet), outrageantes pour M. le procureur général Zweifel et pour les gendarmes qui ont opéré l'arrestation, trouveront leur appréciation au cours de l'information judiciaire qui sera ouverte à cet effet. »

Leur appréciation ! Les couleurs noir-rouge-or³ ont trouvé leur « appréciation », au cours des « informations judiciaires » ouvertes sous le ministère Kamptz⁴ !

Consultons le code pénal. Nous lisons au paragraphe 367 :

« Est coupable du délit de diffamation, quiconque a, dans des lieux publics, ou dans un document authentique et public, ou dans un écrit imprimé ou non imprimé qui a été affiché, vendu ou distribué, accusé quelqu'un de faits tels que, s'ils étaient vrais, ils exposeraient celui qui les aurait commis, aux poursuites de la police criminelle ou de la police correctionnelle, ou bien seulement au mépris ou à la haine des citoyens. »

Paragraphe 370 :

« Si le fait qui constitue le chef de l'accusation est prouvé de façon légale, l'auteur de l'accusation est exempt de toute peine. Ne sera considérée comme preuve légale, que celle qui découle d'un jugement ou de tout autre document authentique. »

Pour éclairer ce paragraphe, nous y joignons encore le paragraphe 368 :

« En conséquence, lorsque l'auteur de l'accusation sera entendu pour sa défense il ne sera pas requis de faire la preuve; il ne pourra pas davantage alléguer pour se disculper, que les pièces justificatives ou que le fait sont notoires, ou bien que les accusations, qui ont donné lieu à la poursuite, ont été transcrites ou extraites de journaux étrangers ou autres textes imprimés. »

L'époque impériale, et son despotisme particulièrement raffiné, se manifeste clairement dans ces paragraphes.

Selon le bon sens *ordinaire*, quelqu'un est *diffamé* si on l'accuse de faits imaginaires, mais selon le sens *extraordinaire* du code pénal, il y a diffamation si des faits *réels* vous sont reprochés, des faits dont la preuve peut être faite: il suffit qu'elle ne puisse l'être de façon *exceptionnelle*, que ce ne soit pas par un *jugement*, par un *document officiel*. Vertu magique des jugements et des documents officiels ! Seuls des faits *condamnés, attestés officiellement*

¹ La *Rheinische Zeitung* a paru du 1^{er} janvier 1842 à janvier 1843 à Cologne. Elle avait été fondée par un groupe de riches négociants et de bourgeois libéraux. Au début, le gouvernement, jugeant la *Kölnische Zeitung* trop peu docile, encouragea l'entreprise. L'année suivante, Marx y fut introduit par des rédacteurs jeunes-hégéliens. Il y fit ses premières armes de polémiste et en assumait peu après la direction. Il fut bientôt reconnu comme un des meilleurs journalistes de Prusse; il résuma, en les faisant suivre de commentaires personnels, les débats du Landtag de la Prusse rhénane; l'habileté avec laquelle il parvenait à dire tout sans formules violentes savait apaiser les scrupules des censeurs. La feuille fut néanmoins interdite par une décision du Conseil des ministres prise à Berlin le 21 janvier 1843.

² Le 20 octobre 1842 la *Rheinische Zeitung* publia le texte d'un projet de loi extrêmement réactionnaire sur le divorce dont la préparation avait été tenue très secrète par les milieux gouvernementaux. Il s'en suivit une discussion publique dans toute une série de journaux. La publication de ce projet ainsi que le refus catégorique de la rédaction de la *Rheinische Zeitung* de nommer la personne qui le lui avait communiqué, furent parmi les causes qui provoquèrent l'interdiction du journal.

³ Couleurs de la « *Deutsche Burschenschaft* », organisation fondée en 1815 par les étudiants partisans à la fois de l'unité allemande et d'un régime libéral. Ces couleurs devinrent le symbole des gouvernements démocratiques en Allemagne.

⁴ Kamptz était membre de la commission immédiate de Mayence et fut l'un des organisateurs les plus acharnés des procès organisés en 1819 contre les « démagogues », c'est-à-dire les représentants de l'opposition bourgeoise.

sont des faits *vrais*, des faits *réels*. Un code a-t-il jamais *diffamé* plus rudement le bon sens le plus commun ? La bureaucratie a-t-elle jamais dressé une telle muraille de Chine entre elle et le public ? Couverts par le bouclier de ce paragraphe, fonctionnaires et députés sont *invulnérables* comme des rois constitutionnels. Ces messieurs peuvent *commettre* autant de faits qu'ils voudront « les livrant, à la haine et au mépris des citoyens », ces faits ne *doivent* être ni énoncés, ni écrits, ni imprimés sous peine de perdre ses droits civiques, avec amende ou emprisonnement de rigueur. Vive la liberté de la presse et la liberté d'expression, atténuées par les paragraphes 367, 368, 370 ! Vous êtes incarcéré illégalement. La presse dénonce l'illégalité. *Résultat* : la dénonciation trouve son « *appréciation* », au cours d'une « information judiciaire » pour « diffamation » de l'honorable fonctionnaire qui a commis l'illégalité, à moins qu'un miracle ne se produise, et que sur l'illégalité qu'il commet aujourd'hui, un *jugement* n'ait été prononcé hier.

Rien d'étonnant à ce que les juristes rhénans, et parmi eux, *le représentant du peuple Zweifel*, aient voté contre une commission de Pologne dotée de pleins pouvoirs ! De leur point de vue, les Polonais devaient pour « *avoir diffamé* » les Colomb, Steinöcker, Hirschfed, Schleinitz, les réservistes de Poméranie et les gendarmes de la vieille Prusse, être condamnés à la privation de leurs droits civiques avec amende et emprisonnement de rigueur. La singulière pacification de la Posnanie trouverait ainsi un couronnement des plus glorieux.

Et quelle contradiction de se référer à ces paragraphes du code pénal pour baptiser *diffamation* la rumeur suivant laquelle planerait la menace d'en finir avec « le 19 mars, les clubs et la liberté de la presse » ! Comme si l'application des paragraphes 367, 368, 370 du code pénal à des discours et des écrits politiques n'était pas l'annulation réelle et définitive, et du 19 mars, et des clubs, et de la liberté de la presse ! Qu'est-ce qu'un club sans liberté d'expression ? Et qu'est-ce que la liberté d'expression avec les paragraphes 367, 368 3-0 du code pénal ? Et qu'est-ce que le 19 mars sans clubs et sans liberté d'expression ? Supprimer effectivement la liberté de la presse et la liberté d'expression, n'est-ce pas là une preuve tout à fait concluante que toute tentative pour interpréter l'intention qui a présidé à cela, relève de la pure diffamation. Gardez-vous de signer l'adresse rédigée hier au Gürzenich¹. Le Parquet « *appréciera* » votre adresse, en ouvrant une « *information judiciaire* » pour « *diffamation* » d'Hansemann-Auerswald, ou bien seuls les ministres peuvent-ils être impunément diffamés, diffamés au sens du code pénal français, de ce code de l'esclavage politique, gravé en style lapidaire ? Possédons-nous des ministres responsables et des gendarmes irresponsables ?

Ce n'est donc pas l'article incriminé qui peut trouver son « *appréciation* » par application des paragraphes sur la « *diffamation au sens juridique* » de la diffamation au sens d'une invention arbitraire, révoltante pour le bon sens. Ce qui dans cet article peut trouver son appréciation, ce sont uniquement les conquêtes de la révolution de mars, le niveau atteint par la contre-révolution, l'audace avec laquelle la bureaucratie peut exhiber et faire valoir contre la vie politique nouvelle les armes qui se trouvent encore dans l'arsenal de la vieille juridiction. Cette application à des attaques contre des *représentants du peuple* de l'article sur la calomnie, quel splendide moyen de soustraire ces Messieurs à la critique, et la presse au jury * ?

Passons de la plainte pour *diffamation* à la plainte pour *outrage*. Nous tombons alors sur le paragraphe 222 qui déclare :

« *Si un ou plusieurs représentants de l'autorité dans l'administration ou dans la magistrature ont subi dans l'exercice de leurs fonctions, ou à celle occasion, quelque outrage que ce soit, en paroles portant atteinte à leur honneur ou à leur amour-propre, la personne qui les a ainsi outragés sera punie d'une peine d'un mois à deux ans de prison.* »

M. Zweifel, lorsque parut l'article de la *Nouvelle Gazette rhénane*, exerçait les fonctions de *représentant du peuple* à Berlin et nullement celles d'un *représentant de l'autorité de la magistrature* à Cologne. Comme il n'exerçait aucune des fonctions de sa charge, il était en fait impossible de l'outrager dans l'exercice de ses fonctions, ni à l'occasion de cet exercice. Mais l'honneur et l'amour-propre des gendarmes ne seraient sous la protection de cet article que s'ils étaient outragés en *paroles* (par parole *). Or, nous avons *écrit* et non *parlé*, et *par écrit* ce n'est pas *par parole* *. Que reste-t-il donc ? La morale de l'histoire, c'est qu'il faut parler avec plus de circonspection du dernier gendarme que du premier prince, et surtout ne pas avoir le front de toucher à ces très irritables Messieurs du Parquet. Nous attirons, encore une fois, l'attention du public sur le fait que les mêmes poursuites ont commencé, simultanément, et en différents endroits, à Cologne, à Dusseldorf, à Coblenz. Étrange procédé du hasard !

¹ Au cours d'une assemblée populaire qui se tint à la salle Gürzenich le 9 juin 1848, il fut décidé, sur la proposition de la Société démocratique, d'envoyer à l'Assemblée nationale prussienne une lettre qui, en s'appuyant sur une série d'exemples, démasquait la politique réactionnaire du cabinet Auerswald-Hansemann et demandait à l'Assemblée de déclarer que le ministère Auerswald-Hansemann « n'avait pas la confiance du pays ».

K. Marx – F. Engels : La politique étrangère allemande et les derniers événements de Prague

n° 42, 12 juillet 1848

Cologne, 11 juillet

Malgré les hurlements et les protestations patriotiques de presque toute la presse allemande la *Nouvelle Gazette rhénane*, dès le premier instant, a pris parti en Posnanie pour les Polonais, en Italie pour les Italiens, en Bohême pour les Tchèques. Dès le premier instant, nous percions à jour la politique machiavélique qui, commençant à branler sur ses bases à l'intérieur de l'Allemagne, cherchait à paralyser l'énergie démocratique, à détourner d'elle l'attention, à canaliser la lave brûlante de la révolution, à forger l'arme de l'oppression intérieure en suscitant une mesquine *haine raciale* qui répugne au caractère cosmopolite des Allemands et en formant dans des guerres de races d'une atrocité inouïe et d'une barbarie indicible, une soldatesque comme la guerre de Trente ans a pu difficilement en produire. Au moment même où les Allemands sont aux prises avec leurs gouvernements pour obtenir la liberté à l'intérieur, ils laissent entreprendre sous le commandement des mêmes gouvernements une croisade contre la liberté de la Pologne, de la Bohême, de l'Italie. Quels calculs profonds ! Quel paradoxe historique ! En pleine effervescence révolutionnaire, l'Allemagne trouve un exutoire dans une *guerre de restauration*, dans une campagne pour la consolidation de l'ancien pouvoir, contre lequel elle fait justement sa révolution. Seule la *guerre contre la Russie* est une guerre de l'Allemagne révolutionnaire, une guerre où elle peut se laver des péchés du passé, se ressaisir, vaincre ses propres autocrates, où, comme il convient à un peuple qui secoue les chaînes d'un long et pesant esclavage, elle paie du sacrifice de ses fils, la propagation de la civilisation et obtient sa libération à l'intérieur en se libérant à l'extérieur. Plus la lumière de la publicité accuse les contours des événements les plus récents, plus les faits confirment qu'il s'agit bien, comme nous le pensons, d'une guerre de races, où l'Allemagne a profané l'ère nouvelle qui s'ouvre devant elle. Pour contribuer à éclairer cette situation, nous publions à la suite et malgré son retard le compte-rendu d'un Allemand de Prague :

« La *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 22 courant contient un article sur le rassemblement des Allemands qui a eu lieu le 18 courant à Aussig. Au cours de cette réunion on a tenu des discours qui témoignent d'une telle ignorance de nos derniers incidents et, pour s'exprimer avec modération, d'un tel empressement à submerger de reproches injurieux notre presse indépendante que l'auteur de cet article estime de son devoir de dissiper ces erreurs autant que faire se peut et d'opposer aux étourdis et aux malintentionnés la fermeté de la vérité. Il est surprenant que des hommes comme le « fondateur de l'Association pour le maintien des intérêts allemands à l'Est » déclare devant une assemblée entière : « Tant que la lutte dure à Prague, il ne peut être question de pardon, et si nous avons la victoire, il faudra nous en servir dans l'avenir. » Quelle victoire est donc celle des Allemands ? Quelle conjuration a donc été réduite à néant ? Certes, celui qui se fie au correspondant de la *Deutsche Allgemeine* aux informations apparemment toujours très superficielles, celui qui accorde du crédit aux phrases pathétiques d'un « petit mangeur de Polonais et de Français » ou aux articles de la perfide *Frankfurter Zeitung*, cherchant à exciter des Allemands contre des Tchèques comme elle a excité des Allemands contre des Allemands lors des incidents du Bade, celui-là ne verra jamais clair dans la situation qui existe ici. Il semble que partout en Allemagne règne l'opinion qu'à Prague le combat de rues a visé seulement l'oppression de l'élément allemand et la fondation d'une république slave. Nous ne voulons pas parler de cette dernière éventualité, car l'idée en est trop naïve; mais en ce qui concerne le premier point, on n'a senti aucune trace d'une rivalité des nationalités lors des combats sur les barricades; Allemands et Tchèques faisaient cause commune, prêts à la défense, et moi-même j'ai souvent convié un orateur qui parlait en tchèque à répéter en allemand ce qu'il avait dit, ce qu'il faisait chaque fois sans la moindre remarque. On entend objecter que la révolution a éclaté deux jours trop tôt; et que malgré tout une certaine organisation aurait dû exister et veiller au moins aux munitions; mais de cela non plus aucune trace. Les barricades sont sorties de terre au hasard, là où dix à douze hommes se trouvaient réunis; d'ailleurs on n'aurait pas pu en élever plus car les plus petites ruelles étaient barricadées trois à quatre fois. On échangeait mutuellement les munitions dans les rues, et elles étaient extrêmement rares; il ne fut jamais question de commandement en chef ou d'un quelconque état-major; les défenseurs étaient là où avaient lieu les attaques et tiraient des maisons et des barricades sans direction, sans commandement. En présence d'une résistance sans direction et sans organisation, où donc l'idée d'une conjuration aurait-elle pu s'enraciner sinon dans une déclaration et une publicité donnée à l'enquête; voilà qui toutefois ne semble pas être du goût du gouvernement, car du Château rien ne transpire qui puisse éclairer Prague sur les sanglantes journées qu'elle a vécues. Les membres du Swornost capturés ont été presque tous remis en liberté; d'autres prisonniers le seront aussi; seuls le comte Buquoy, Villany et quelques autres sont encore retenus, et, un beau jour, nous pourrions peut-être lire sur les murs de Prague une affiche déclarant qu'il s'agissait d'un malentendu. Les opérations du général qui avait le commandement ne permettent pas non plus de donner à entendre qu'il était question de protéger les Allemands contre les Tchèques; en effet, au lieu de mettre la population allemande de son côté en lui donnant des explications sur cette affaire, de prendre les barricades et de protéger la vie et les biens des « fidèles » habitants de la ville, il évacue la vieille ville, passe sur la rive gauche de la Moldau et tire sur les Tchèques et les Allemands mêlés, car les

bombes et les balles qui volaient à travers la vieille ville ne pouvaient pas viser seulement des Tchèques, mais abattaient tout le monde, sans regarder la cocarde. Où donc est-il raisonnable de conclure à une conjuration slave, puisque jusqu'à présent le gouvernement ne peut ni ne veut donner d'éclaircissements ?

Le docteur Goeschen, citoyen de Leipzig, a rédigé une adresse de remerciements au prince von Windischgraetz; puisse le général ne pas y attacher trop d'importance et ne pas y voir une expression de la voix populaire. Le citoyen Goeschen est un des libéraux prudents qui se retrouvèrent brusquement libéraux au lendemain des journées de février; il est l'auteur d'une adresse de confiance au ministère prussien, concernant la loi électorale, alors que toute la Saxe poussait un cri de désapprobation, car un sixième de ses habitants, et justement une partie des esprits les plus qualifiés, perdait le premier de ses droits de citoyen, son droit de vote; il est un de ceux qui, à l'Association allemande, se sont résolument prononcés contre la participation des Allemands non saxons aux élections en Saxe et qui - voyez quelle publicité ! - peu de temps après, assurait, au nom de son club, qu'il soutiendrait l'Association des citoyens allemands non saxons habitant en Saxe pour l'élection d'un député devant les représenter à Francfort; bref, pour le caractériser d'un mot, c'est lui le fondateur de l'Association allemande. Cet homme envoie une adresse de remerciements au général autrichien pour la protection dont il a fait bénéficier toute la patrie allemande. Je crois avoir montré que les événements passés ne permettent absolument pas d'établir quelle est la valeur des services rendus à la patrie par le prince von Windischgraetz; on le saura à l'issue de l'enquête. C'est pourquoi nous nous en remettons à l'histoire pour juger « le grand courage, la vaillante énergie, la solide endurance » du général et employer l'expression de « vil assassinat » pour évoquer la mort de la princesse, puisqu'il n'est nullement prouvé que la balle était destinée à la princesse qui jouissait unanimement de l'estime de Prague tout entière; si c'est le cas, le meurtrier n'échappera pas au châtement, et la douleur du prince n'a certainement pas été plus grande que celle de cette mère qui vit emporter, la tête fracassée, sa fille de dix-neuf ans, elle aussi victime innocente. Quant à l'expression de l'adresse : « des troupes vaillantes qui ont combattu si courageusement sous votre direction », je suis pleinement d'accord avec le citoyen Goeschen, car s'il avait vu comme moi, avec quelle ardeur guerrière ces « troupes vaillantes » s'attaquèrent lundi à midi dans la rue Zeltner à la foule sans défense, il trouverait ses expressions beaucoup trop faibles. Je dois moi-même avouer, bien que ma vanité militaire en souffre, que, paisible promeneur, me trouvant au milieu d'un groupe de femmes et d'enfants près du temple, je fus, avec eux, mis en fuite par trente à quarante grenadiers impériaux et royaux, et si complètement que je dus laisser mes affaires, c'est-à-dire mon chapeau, aux mains des vainqueurs, car je trouvai superflu d'attendre d'être attrapé par les coups distribués dans le tas derrière moi. J'ai eu cependant l'occasion de remarquer que six heures plus tard, près de la barricade de la rue Zeltner, les mêmes grenadiers impériaux et royaux trouvèrent bon de tirer pendant une demi-heure sur la barricade occupée tout au plus par vingt hommes, et cependant de ne pas la prendre avant qu'elle ne soit abandonnée vers minuit par ses défenseurs. Il n'y a eu nulle part de mêlée, sauf dans quelques cas isolés où les grenadiers étaient supérieurs en nombre. À en juger par les ravages subis par les maisons, le Graben et la Nouvelle Avenue ont été nettoyés en majeure partie par l'artillerie et je laisse ouverte la question de savoir s'il faut un grand mépris de la mort pour débarrasser à la mitraille une large rue de ses défenseurs à peine armés.

Quant au dernier discours de M. le docteur Stradal, de Teplitz, suivant lequel « les journaux de Prague ont agi en faveur de buts étrangers » donc probablement russes, je déclare ici au nom de la presse indépendante de Prague que cette affirmation est due ou bien à un excès d'ignorance ou à une infâme calomnie dont l'absurdité s'est établie et s'établira grâce à l'attitude de nos journaux. La presse libre de Prague n'a jamais défendu une autre tendance que le maintien de l'indépendance de la Bohême et de l'égalité des droits pour les deux nationalités. Mais elle sait très bien que la réaction allemande cherche à provoquer le développement d'un nationalisme étroit, comme en Posnanie, comme en Italie, en partie afin de *réprimer la révolution à l'intérieur de l'Allemagne*, en partie afin de *former la soldatesque pour la guerre civile*. »

Friedrich Engels : Débats ententistes du 7 juillet**n°44, 14 juillet 1848**

Cologne, 12 juillet

C'est hier seulement, à une heure avancée de la soirée que nous est parvenu le compte rendu de la séance ententiste du 7 juillet. Les comptes-rendus sténographiques qui arrivent d'ordinaire 24 heures après les comptes-rendus des correspondants ont de plus en plus de retard, alors qu'ils devraient être prêts plus tôt.

On peut déduire de la rapidité avec laquelle des feuilles françaises et anglaises donnent les rapports de leurs assemblées législatives, combien il serait facile de remédier à cette lenteur. Le Parlement anglais siège parfois jusqu'à 4 heures du matin, et, quatre heures après la séance, le *Times* en transmet le compte-rendu sténographique imprimé dans tous les quartiers de Londres. La Chambre française ouvrait rarement ses séances avant l'heure; elles les terminaient entre 5 et 6, et, à 7 heures déjà, *Le Moniteur* était tenu de fournir un tirage des délibérations sténographiées à toutes les rédactions de Paris. Pourquoi le très louable *Staatsanzeiger*¹ ne peut-il pas être prêt aussi vite ?

Passons maintenant à la séance du 7, à cette séance où le ministère Hansemann fut berné. Nous laissons de côté les protestations remises dès le début, la proposition de D'Ester visant à annuler la décision prise le 4 vers la fin de la séance (cette proposition resta à l'ordre du jour), et plusieurs autres propositions à l'ordre du jour. Nous abordons immédiatement les interpellations et les propositions désagréables qui ont plu aujourd'hui sur le ministère.

Ce fut d'abord le tour de M. Philipps. Il interpella le ministère sur les mesures prises pour assurer la protection de nos frontières contre la Russie.

M. Auerswald : Je considère que cette question n'est pas de nature à recevoir une réponse à l'Assemblée.

Nous en croyons bien volontiers M. Auerswald. La seule réponse qu'il pourrait donner serait : *absolument aucune*, ou si l'on veut être précis : le transfert de plusieurs régiments, de la frontière russe sur les bords du Rhin. Notre seul sujet d'étonnement est que l'Assemblée laisse passer sans plus de façon avec quelques « sifflets » et quelques « bravos » la réponse divertissante de M. Auerswald, cet appel au *car tel est notre bon plaisir* *.

M. Borries propose que remise soit faite de l'impôt cédulaire de l'échelon le plus bas, pour le dernier semestre de 1848, et que soient immédiatement rapportées toutes les mesures de contrainte pour faire rentrer les sommes non encore payées par cette catégorie d'assujettis à l'impôt pour le premier semestre.

La proposition va devant la Commission compétente.

M. Hansemann se lève et déclare que ces questions financières ont grand besoin d'être discutées très à fond. On peut d'ailleurs attendre d'autant plus facilement, qu'il soumettra à la discussion plusieurs lois de finance au cours des prochaines semaines, entre autres une loi sur l'impôt cédulaire.

M. Krause interpelle le ministre des Finances pour savoir s'il est possible de remplacer l'impôt sur la mouture et l'abatage et l'impôt cédulaire jusqu'au début de 1849, par l'impôt sur le revenu.

M. Hansemann doit se lever une fois de plus et il déclare avec humeur avoir déjà dit que, la semaine prochaine, il soumettrait les lois de finance à l'Assemblée.

Mais son calice d'amertume n'est pas encore épuisé. C'est alors seulement que se lève M. Grebel, avec une longue proposition, dont chaque mot devait frapper au cœur M. Hansemann.

Considérant que pour motiver l'emprunt forcé envisagé, la simple indication suivant laquelle le trésor et les finances sont épuisés, est tout à fait insuffisante,

Considérant que pour discuter de l'emprunt forcé (contre lequel M. Grebel proteste tant que ne sera pas établie une Constitution réalisant toutes les promesses), il est nécessaire d'examiner tous les livres et pièces du budget de l'État, M. Grebel propose de nommer une commission qui devra examiner tous les livres et pièces comptables concernant l'administration des finances et du trésor, de 1840 à aujourd'hui, et en faire un rapport.

Mais l'exposé des motifs de M. Grebel est encore plus fâcheux que sa proposition. Il parle de nombreuses rumeurs sur la dilapidation et l'emploi illicite du trésor public, qui inquiète l'opinion; il veut savoir dans l'intérêt du peuple où est allé tout l'argent que celui-ci a payé depuis 30 ans de paix; il déclare que l'Assemblée ne peut voter un sou tant que ces éclaircissements ne seront pas donnés. L'emprunt forcé a produit une sensation énorme, l'emprunt forcé condamne sans retour toute l'administration financière antérieure, l'emprunt forcé est l'avant-dernier pas vers la banqueroute de l'État. L'emprunt forcé a surpris d'autant plus que nous étions habitués à entendre toujours déclarer que la situation financière était excellente, et que, même en cas d'une guerre importante, le trésor d'État nous dispenserait de la nécessité d'un emprunt. M. Hansemann avait lui-même calculé devant la Diète unifiée que le trésor public devait s'élever au moins à trente millions. C'est d'ailleurs le chiffre auquel on pouvait s'attendre, vu que les

¹ *Staatsanzeiger* : journal officiel prussien où paraissaient les comptes rendus des séances de l'Assemblée.

impôts payés sont restés non seulement aussi élevés que durant les années de guerre, mais que le montant des impôts a continuellement augmenté.

Alors surgit la nouvelle que l'on préparait un emprunt forcé, et cette nouvelle, cette douloureuse déception, fit immédiatement tomber la confiance à zéro.

Le seul moyen de rétablir la confiance est d'exposer immédiatement et sans réserve la situation financière de l'État.

M. Hansemann a certes tenté d'adoucir l'amertume de sa communication sur l'emprunt forcé par un exposé humoristique, mais il lui fallut cependant reconnaître qu'un emprunt forcé produisait toujours une impression désagréable.

M. Hansemann répond : Il va de soi que le ministère, s'il demande de l'argent, fournira aussi toutes les explications nécessaires sur ce que sont devenues les sommes payées antérieurement. Qu'on attende donc le dépôt des lois de finances dont j'ai déjà deux fois fait mention. Quant aux rumeurs, il n'est pas exact que le trésor d'État ait enfermé des sommes énormes et qu'elles aient été réduites dans les dernières années. Il est naturel que dans les dernières années de pénurie, au cours de la crise politique actuelle, liée à une stagnation des affaires sans précédent, une situation financière florissante puisse se transformer en une situation financière critique. « On a dit que l'emprunt forcé serait un signe avant-coureur de la banqueroute. Non, Messieurs cela ne *doit* pas être, il doit au contraire servir à *stimuler le crédit*. » (Il *doit ! il doit !* comme si l'effet de l'emprunt forcé sur le crédit dépendait des vœux pieux de M. Hansemann !) La meilleure preuve que ces préoccupations sont sans fondement : les valeurs d'État sont en hausse. Attendez, Messieurs, les lois de finance que je vous promets pour la quatrième fois.

Ainsi, le crédit de l'État prussien est tellement ruiné, que pas un seul capitaliste ne veut lui avancer de l'argent, quel que soit le taux usuraire des intérêts, et que M. Hansemann ne voit plus d'autre échappatoire que l'emprunt forcé, cet ultime expédient des États en faillite - en même temps M. Hansemann parle de hausse du crédit de l'État, parce que les valeurs, à mesure que l'on s'éloigne du 18 mars, ont péniblement grimpé de 2 à 3 % ! Et quelle culbute feront les fonds dès que l'emprunt forcé deviendra effectif !

M. Behnsch insiste pour que soit nommée la commission d'enquête financière qui a été proposée.

M. Schramm : Les moyens fournis par l'État contre la crise ne méritent pas qu'on en parle, et si la liberté *nous* coûte de l'argent, jusqu'à présent en tout cas elle n'a rien coûté au *gouvernement*. Bien au contraire, le gouvernement a plutôt donné de l'argent pour que la liberté ne parvienne pas à son stade actuel.

M. Mätze : Nous savions déjà qu'il n'y a rien dans les caisses de l'État, nous apprenons maintenant que depuis longtemps il n'y avait plus rien. Cette nouvelle prouve une fois de plus la nécessité de nommer une commission.

M. Hansemann doit encore se lever : « Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait rien, ni qu'il n'y avait rien eu dans le trésor public; je déclare, au contraire, que dans les six ou sept dernières années le trésor public a considérablement augmenté. » (Que l'on compare le mémoire de M. Hansemann à la Diète unifiée et le discours du trône¹, et alors on ne saura plus du tout où on en est).

Cieszkowski : Je suis pour la proposition Grebel, parce que M. Hansemann nous a toujours fait des promesses, et chaque fois que des questions financières viennent ici en discussion, il nous renvoie à des renseignements qu'il doit donner prochainement et qui n'arrivent jamais. Ces atermoiements sont d'autant plus inconcevables que M. Hansemann est ministre depuis plus de trois mois déjà.

M. Milde, ministre du Commerce, vient enfin au secours de son collègue en mauvaise posture. Il supplie l'Assemblée de ne pas nommer la commission, surtout pas ! Il promet la plus grande franchise de la part du ministère. Il assure que l'on doit considérer exactement la situation. Que maintenant au moins, on veuille bien laisser faire le gouvernement, car il est justement occupé à tirer le vaisseau de l'État hors des écueils que celui-ci affronte en ce moment. L'Assemblée lui tendra certainement une main secourable. (*Bravo*).

M. Baumstark tente aussi de donner un coup d'épaule à M. Hansemann. Mais le ministre des Finances ne pouvait pas trouver défenseur plus mauvais et plus maladroit.

« Ce serait un mauvais ministre des Finances celui qui voudrait cacher l'état des finances, et quand un ministre des Finances dit qu'il fera des propositions, il faut le considérer ou comme un honnête homme, ou comme le contraire (!!!) (Agitation.) Messieurs, je n'ai froissé personne, j'ai dit quand un, et non quand le ministre des Finances (!!!) »

¹ Le ministère Camphausen demanda à la seconde Diète unifiée, convoquée le 2 avril 1848, d'approuver un emprunt d'État d'un montant de 25 millions de talers. Il demandait encore 15 millions de talers qui devaient être fournis par de nouveaux impôts ou l'augmentation des anciens. Un message royal souligna l'urgence qu'il y avait à se procurer ces ressources financières. Le ministre des Finances Hansemann fit une déclaration disant notamment qu'une fois couvertes les dépenses indispensables, il ne resterait plus que 3.500.000 talers dans le trésor de l'État, somme très minime... et que si l'on n'avait pas à temps, l'État serait en danger.

Reichenbach : Où sont les beaux jours des grands débats, des questions de principe et de confiance ? Alors, M. Hansemann n'avait pas de souhait plus ardent que de pouvoir rompre une lance; maintenant qu'il en a l'occasion, et dans sa propre spécialité, le voilà qui se dérobe ! En fait, les ministres promettent sans désespérer et posent des principes, dans le seul but de ne plus s'y tenir à peine quelques heures plus tard. (*Agitation*).

M. Hansemann attend de voir si un défenseur se dresse. Mais il n'y a personne qui prenne fait et cause pour lui. Finalement il voit avec effroi, que le député Baumstark se lève, et pour éviter que celui-ci ne le traite une fois de plus d'« honnête homme », vite, il prend lui-même la parole.

Nous attendons que, malmené, harcelé, houspillé par toute l'opposition, le lion Duchâtel se lève enfin dans toute la plénitude de sa force, qu'il foudroie ses adversaires, en un mot, qu'il pose la *question de confiance*. Hélas, il ne reste plus rien de la fermeté et de l'arrogance premières; l'ancienne grandeur s'est dissipée, comme le trésor public dans les temps difficiles. Courbé, brisé, méconnu, le grand financier est là; il en est arrivé au point qu'il lui faille donner des *raisons*. Et par-dessus le marché, quelles raisons !

« *Quiconque s'est occupé de finances et des nombreux chiffres (!!) qu'on y rencontre, saura qu'une discussion sur des questions financières ne peut être menée à fond à l'occasion d'une interpellation; les questions d'impôts sont si vastes que pendant des jours, et même des semaines on en a discuté dans des assemblées législatives.* » (M. Hansemann songe à ses brillants discours devant feu la Diète unifiée).

Mais qui donc demande une discussion approfondie ? On a réclamé de M. Hansemann d'abord une déclaration, un simple oui ou non à propos de questions d'impôts; on a réclamé ensuite qu'il approuve la création d'une commission chargée d'examiner comment le trésor public a été administré, etc.. Jusqu'à maintenant, - et après un double refus on a souligné le contraste entre ses anciennes promesses et sa réserve actuelle.

Et c'est justement parce que des « discussions sur les finances et les nombreux chiffres qu'on y rencontre », demandent du temps, que la commission doit immédiatement se mettre au travail.

« *Si d'ailleurs les affaires financières ne sont pas venues plus tôt sur le tapis, c'est pour la bonne raison que j'ai cru préférable pour la situation du pays d'attendre un peu. J'ai eu l'espoir que le calme dans le pays et le crédit d'État augmenteraient un peu; je souhaite que cet espoir ne se trouve pas ruiné, et je suis convaincu d'avoir bien fait en ne déposant pas ces lois plus tôt.* »

Quelles révélations ! Les lois de finance de M. Hansemann, qui devraient pourtant consolider le crédit d'État, sont donc telles que le crédit d'État s'en trouve menacé !

M. Hansemann jugeait préférable de tenir la situation financière encore secrète.

Si telle est la situation de l'État, alors il est impardonnable de la part de M. Hansemann de faire une déclaration aussi imprécise, au lieu d'exposer tout de suite franchement l'état des finances, et de réduire à néant, grâce aux faits eux-mêmes, tous les doutes et toutes les rumeurs. Au Parlement anglais, une déclaration aussi déplacée aurait été aussitôt suivie d'un vote de méfiance.

M. Siebert : « Jusqu'à présent nous n'avons rien fait. On a coupé court à toutes les questions importantes, et on les a écartées dès qu'elles arrivaient à maturité. Jusqu'ici, nous n'avons pris aucune résolution qui constitue un *tout*, nous n'avons encore rien fait de complet. Devons-nous recommencer aujourd'hui, devons-nous, sur la foi de promesses, remettre la question à plus tard ? Qui nous garantit que *le ministère restera encore huit jours au gouvernement* ? »

M. Parrisius dépose un amendement où M. Hansemann est mis en demeure de fournir d'ici 15 jours, à une commission d'enquête de 16 membres qui serait à nommer immédiatement, les documents nécessaires concernant l'administration du Trésor et des finances à partir de 1840. M. Parrisius déclare qu'il agit sur la recommandation particulière de ses mandants : ils veulent savoir ce qu'est devenu le trésor public qui s'élevait à plus de 40 millions en 1840.

Cet amendement, encore plus dur que la proposition première, va-t-il stimuler notre Duchâtel accablé ? Maintenant la question de confiance va sûrement être posée ?

Mais non ! M. Hansemann, qui était *contre* la proposition, n'a absolument rien à objecter, ni à cet amendement, ni à l'offensant délai de forclusion ! Il remarque seulement que tout ceci demandera un temps étonnamment long, et plaint les malheureux membres de la commission qui seront astreints à ce rude travail.

On dit encore quelques mots du vote; quelques paroles désagréables pour M. Hansemann tombent à cette occasion. Puis on vote, on rejette les différents ordres du jour, motivés et non motivés, et on adopte presque à l'unanimité l'amendement Parrisius, auquel M. Grebel se rallie.

M. Hansemann n'a échappé à une défaite décisive que grâce à son apathie, grâce à l'abnégation avec laquelle il a accepté l'offense de Parrisius. Brisé, rompu, anéanti, il était affalé sur son banc, tel un tronc dénudé qui provoque la pitié des railleurs les plus endurcis. Souvenons-nous des paroles du poète :

Il ne sied pas aux fils de la Germanie

*D'accabler de sottises plaisanteries
La grandeur déchué¹.*

La seconde partie de la séance, demain.

¹ Heine : *Poèmes d'actualité* : « Le Tambour-major », Str. 14.

K. Marx – F. Engels : M. Forstmann et le crédit d'État**n°44, 14 juillet 1848**

Cologne, 13 juillet

À la séance ententiste du 7 courant, M. Forstmann anéantit tous les doutes qu'une gauche sans conscience émettait à propos de l'inébranlable solidité du crédit d'État prussien, par le victorieux argument que voici : « Je vous prie de décider si la confiance dans les finances de la Prusse est tombée à zéro, quand, à la Bourse d'hier une valeur d'État à 3 1/2 pour cent avec un escompte de 5 1/2 pour cent, était cotée à 72 pour cent ! »

On voit que M. Forstmann est aussi peu spéculateur en Bourse, qu'il est économiste. Si l'hypothèse de M. Forstmann était juste, à savoir que le prix des valeurs d'État est toujours inversement proportionnel au prix de l'argent, alors bien sûr la cote du 3 1/2 pour cent prussien serait remarquablement favorable. Elle devrait alors, avec 5 1/2 pour cent d'escompte, être non pas à 72, mais à 63 7/11. Mais qui a dit à M. Forstmann que cette proportionnalité inverse existe non sur une moyenne de 5 à 10 ans - mais au moment précis de la stagnation des affaires ?

De quoi dépend le prix de l'argent ? Pour chaque moment déterminé, du rapport entre l'offre et la demande, et de la pénurie ou de la pléthore d'argent. De quoi dépend cette pénurie ou cette abondance ? Pour chaque moment déterminé, de l'état de l'industrie, de la stagnation ou de la prospérité de l'ensemble des échanges.

De quoi dépend le prix des valeurs d'État ? Également pour chaque moment déterminé, du rapport entre l'offre et la demande. Mais de quoi dépend ce rapport ? De très nombreuses circonstances, très complexes, surtout en Allemagne.

En France, en Angleterre, en Espagne, en somme dans les pays dont les valeurs d'État sont cotées sur le *marché mondial*, le crédit de l'État est le facteur décisif. En Prusse, et dans les États allemands de moindre importance, dont les valeurs ont cours uniquement dans de petites Bourses locales, le crédit de l'État n'est décisif qu'en deuxième instance. Dans ces pays la grande masse de valeurs d'État ne sert pas à spéculer, mais à faire des placements sûrs de capitaux, à assurer une *rente* fixe. Seule une partie, d'importance minime, est traitée dans les Bourses et entre dans le commerce. Presque toute la masse de la dette publique est entre les mains de petits rentiers, de veuves et d'orphelins, de conseils de tutelle, etc. Si, en raison de la baisse du crédit de l'État, les cours tombent, c'est une raison de plus pour cette catégorie de créanciers de l'État de *ne pas* vendre leurs fonds. Leur rente leur permet de vivre; s'ils la vendent à grande perte, ils sont ruinés. La petite quantité de valeurs qui circulent dans quelques petites Bourses locales ne peut évidemment pas être exposée aux énormes et rapides fluctuations de l'offre et de la demande, de la baisse et de la hausse, comme l'énorme masse des valeurs françaises, espagnoles, etc. qui servent essentiellement à la spéculation et qui sont négociées en grandes quantités sur les grands marchés mondiaux des valeurs.

En Prusse il arrive rarement que des capitalistes soient contraints par manque d'argent de se défaire de leurs valeurs à n'importe quel prix, pesant ainsi sur les cours; par contre à Paris, Amsterdam, etc. ce phénomène est courant et, notamment après la révolution de février, c'est lui, plutôt que la baisse du crédit d'État qui influença la chute, incroyablement rapide, des valeurs d'État françaises.

Ajoutons à cela que les achats fictifs (marchés à terme*) qui constituent à Paris, Amsterdam, etc. la masse des affaires en Bourse, sont *interdits* en Prusse.

La place très différente tenue par les fonds sur les marchés locaux prussiens, et par les valeurs des marchés mondiaux français, anglais, espagnols, etc., explique pourquoi les cours des valeurs prussiennes ne reflètent aucunement les plus petites complications politiques de leur État comme c'est le cas pour les valeurs françaises, etc.; il s'en faut de beaucoup, que le crédit d'État exerce sur les cours des valeurs prussiennes l'influence rapide et décisive qu'il exerce sur les valeurs d'autres États.

Dans la mesure même où la Prusse et les petits États allemands subissent le contrecoup des fluctuations de la politique européenne, dans la mesure où la domination de la bourgeoisie se développe, les valeurs d'État, tout comme la propriété foncière, perdront ce caractère patriarcal et inaliénable, seront entraînées dans les échanges, deviendront un article commercial ordinaire aux fréquentes et brusques fluctuations, et pourront même peut-être revendiquer une modeste existence sur le marché mondial.

Tirons la conclusion de ces faits :

Premièrement : On ne conteste pas que, dans la moyenne d'une période assez longue, et avec un crédit d'État inchangé, le cours des valeurs d'État monte partout dans la proportion où le taux d'intérêt tombe, et inversement.

Deuxièmement : En France, en Angleterre, etc., ce rapport existe, même pour des périodes plus brèves, parce que les spéculateurs ont entre les mains la plus grande part des valeurs d'État, et que des ventes forcées, dues au manque d'argent, se produisent fréquemment, régularisant tous les jours le rapport entre le cours et le taux d'intérêt. C'est pourquoi souvent ce rapport y existe effectivement, même si l'on considère une date précise.

Troisièmement : En Prusse par contre, ce rapport ne s'établit que dans la moyenne de périodes plus longues, parce que la quantité de valeurs d'État disponibles et le trafic boursier sont restreints; parce que les ventes dues au manque

d'argent, véritables régulatrices de ce rapport, ne se produisent que rarement; parce que, dans ces Bourses locales, les cours des valeurs sont déterminés en première instance par des influences locales, alors que les prix de l'argent sont déterminés par l'influence du marché mondial.

Quatrièmement : Si donc M. Forstmann veut déduire le crédit d'État prussien du rapport du prix de l'argent au cours des valeurs d'État, il fait preuve d'une complète ignorance de la situation. Le cours de 72 pour le 3 $\frac{1}{2}$ pour cent avec 5 $\frac{1}{2}$ pour cent d'escompte ne prouve rien pour le crédit d'État prussien, l'emprunt forcé prouve tout contre ce crédit.

Friedrich Engels : Débats ententistes**n°45, 15 juillet 1848**

Cologne, 14 juillet

Nous en venons aujourd'hui à la seconde moitié de la séance ententiste du 7 courant. Au débat sur la commission des finances, si douloureux pour M. Hansemann, succéda une série de petites misères pour MM. les ministres. C'était le jour des propositions d'urgence et des interpellations, le jour des attaques et de l'embarras ministériel.

Le député Wander proposa que tout fonctionnaire faisant emprisonner injustement un citoyen soit contraint à une complète réparation du dommage subi, et soit en outre interné quatre fois plus longtemps que la personne arrêtée par lui.

La proposition est envoyée, comme non urgente, à la commission compétente.

Le ministre de la Justice Märker déclare que l'adoption de cette proposition, bien loin d'aggraver la législation actuelle à l'égard des fonctionnaires ayant procédé à des arrestations illégales, l'adoucirait au contraire. (*Bravo*).

Monsieur le ministre de la Justice a seulement oublié de remarquer que, suivant les lois actuelles, notamment celles du vieux code prussien, il est à peine possible pour un fonctionnaire, d'arrêter quelqu'un illégalement. L'arrestation la plus arbitraire peut être justifiée par les paragraphes du très vénérable code civil.

Nous attirons d'ailleurs l'attention sur la méthode tout à fait contraire aux traditions parlementaires, que MM. les ministres ont pris l'habitude d'employer. Ils attendent que la proposition soit renvoyée à la commission compétente ou à la section pour continuer la discussion. Ils sont alors sûrs que personne ne peut leur répondre. C'est ce qu'a fait M. Hansemann, lors de la proposition de M. Borries, c'est ce que fait maintenant M. Märker. Si en Angleterre et en France MM. les ministres s'étaient jamais livrés à de semblables incongruités parlementaires, ils auraient été, rappelés à l'ordre de toute autre façon. Mais à Berlin !

M. Schulze de Delitzsch : Proposition invitant le gouvernement à remettre *immédiatement* à l'Assemblée les projets de lois organiques, déjà terminés ou devant être bientôt terminés, pour qu'ils soient discutés dans les sections.

Cette proposition contenait de nouveau un blâme indirect au gouvernement pour sa négligence ou sa lenteur voulue dans la présentation des lois organiques complétant la Constitution. Le blâme était d'autant plus sensible, que le matin même deux projets de lois, parmi lesquels la loi sur la milice¹, avaient été présentés. S'il avait eu tant soit peu d'énergie, le président du Conseil aurait donc dû repousser résolument cette proposition. Au lieu de cela, il se contenta de quelques phrases générales sur l'effort que fait le gouvernement pour prévenir en tous points les justes désirs de l'Assemblée, et la proposition est adoptée à une forte majorité.

M. Besser interpelle le ministre de la Guerre sur l'absence d'un règlement militaire. L'armée prussienne est la seule à qui manque un règlement de ce genre. De ce fait il règne dans toutes les sections de l'armée, et jusque dans les compagnies et les escadrons, la plus grande divergence d'opinions sur les questions de service les plus importantes, notamment sur les droits et les devoirs des différentes charges. Il existe certes des milliers d'ordres, de décrets et de prescriptions, mais justement, vu leur masse innombrable, leur confusion, et les contradictions qui y règnent, elles sont plus néfastes qu'inutiles. En outre, autant il y a eu d'autorités intermédiaires à connaître de ces textes autant ils comportent d'additifs différents, de commentaires, de gloses marginales, de gloses aux gloses marginales qui compliquent et rendent méconnaissable chacun de ces documents. Cette confusion qui donne lieu à tous les actes arbitraires, profite naturellement aux supérieurs, tandis que le subordonné n'en a que les inconvénients. De ce fait le subordonné ne connaît aucun droit mais seulement des devoirs. Il existait autrefois un règlement militaire appelé règlement en peau de porc, mais il fut au cours des années 20 *retiré à ses possesseurs*. Depuis *aucun subalterne* n'a le droit de le citer à *son avantage*, tandis que les autorités *supérieures* peuvent continuellement l'invoquer *contre* leurs subordonnés ! Il en est de même des consignes du corps de garde qui n'ont jamais été communiquées à l'armée, qui n'ont jamais été accessibles aux subalternes, mais en application desquelles ils sont quand même punis ! Messieurs les officiers généraux et d'état-major ne tirent naturellement qu'avantage de cette confusion qui leur permet l'arbitraire le plus grand et la tyrannie la plus dure. Mais les officiers subalternes, les sous-officiers et les soldats en souffrent, et c'est dans leur intérêt que M. Besser interpelle le général Schreckenstein.

Comme M. Schreckenstein dut être étonné, lorsqu'il lui fut donné d'entendre ce long « grimoire » pour employer l'expression en vogue en l'an treize ! Comment, l'armée prussienne n'a pas de règlement militaire ? Quelle absurdité ! L'armée prussienne, sur l'honneur, a de loin, le meilleur règlement du monde, et en même temps de loin le plus bref ; il se compose de quatre mots seulement : « *Obéir à la consigne !* » Si un soldat de l'armée « qui ignore les châtiments corporels », reçoit des bourrades, des coups de pied, ou des coups de crosse, si un lieutenant qui n'a pas vingt ans, frais émoulu de l'école des cadets, lui tire la barbe ou le nez, et qu'il se plaigne : « *Obéir à la consigne !* » Si un

¹ Le projet de loi sur la création de la milice, du 6 juillet 1848, fut soumis à l'Assemblée nationale prussienne le 7 juillet et entra en vigueur le 12 octobre 1848.

commandant, légèrement gris, fait après le déjeuner et pour sa distraction, entrer jusqu'à la taille son bataillon dans le marécage, et se former en carré, et qu'un subordonné ose se plaindre : « *Obéir à la consigne !* » Si on interdit aux officiers de fréquenter tel ou tel café et qu'ils se permettent la moindre remarque : « *Obéir à la consigne* ». C'est le meilleur règlement militaire, car il s'applique à tous les cas.

De tous les ministres, M. Schreckenstein est le seul qui n'ait pas encore perdu courage. Ce soldat qui a servi sous Napoléon, qui a pratiqué le caporalisme prussien pendant trente-trois ans, qui a entendu siffler plus d'une balle, ne va quand même pas trembler devant des ententistes et des interpellations ? Et surtout pas quand le grand « *Obéir à la consigne !* » est en danger !

Messieurs, dit-il, je suis en ces matières meilleur juge. C'est moi qui sais ce qu'il faut y changer. Il s'agit ici d'une démolition, et la démolition ne doit pas s'étendre, parce que la construction est très difficile. Le règlement militaire a été fait par Scharnhorst, Gneisenau, Boyen et Grolmann; elle englobe 600.000 citoyens armés et formés tactiquement; elle offre à chaque citoyen un avenir sûr, tant que la discipline existe. Or, cette discipline, je la maintiendrai, et maintenant j'en ai assez dit.

M. Besser : M. Schreckenstein n'a absolument pas répondu à la question. Mais il semble découler de ses remarques qu'il croit qu'un règlement militaire relâcherait la discipline !

M. Schreckenstein : J'ai déjà dit que je ferai ce qui est opportun pour l'armée et profitable pour le service.

M. Behnsch : Pourtant, il nous faut au moins demander au ministre qu'il nous réponde Oui ou Non, ou qu'il déclare ne pas vouloir répondre. Jusqu'à présent nous n'avons entendu que des paroles évasives.

M. Schreckenstein, agacé : Je ne considère pas qu'il soit profitable pour le service que je m'étende sur cette interpellation.

Le service, toujours le service ! M. Schreckenstein croit toujours être encore général de division et s'adresser à son corps d'officiers. Comme ministre de la Guerre, il s'imagine n'avoir à tenir compte que du service, et non de la position juridique des différentes charges militaires entre elles et encore bien moins de la position de l'armée vis-à-vis de l'État dans son ensemble, et vis-à-vis de ses citoyens ! Nous sommes toujours sous Bodelschwingh; l'esprit du vieux Boyen continue sans interruption à régner en maître au ministère de la Guerre.

M. Piegsa interpelle sur de mauvais traitements infligés aux Polonais à Mielzyn, le 7 juin.

M. Auerswald déclare qu'il lui faut attendre d'abord des rapports complets.

Ainsi, *un mois entier* de 31 jours après l'incident, M. Auerswald n'est pas encore complètement informé ! Merveilleuse administration !

M. Behnsch interpelle M. Hansemann pour savoir si, lors du dépôt du budget il a l'intention de déposer un résumé sur l'administration de la Seehandlung depuis 1820, et du trésor public depuis 1810.

M. Hansemann déclare, au milieu des éclats de rire, qu'il pourra répondre dans huit jours !

M. Behnsch interpelle encore sur le soutien accordé par le gouvernement à l'émigration.

M. Kühlwetter répond qu'il s'agit d'une affaire allemande¹ et renvoie M. Behnsch à l'archiduc Jean.

M. Grebel interpelle M. Schreckenstein sur les fonctionnaires de l'administration militaire, qui sont en même temps officiers de réserve, et qui lors des exercices de cette réserve prennent du service actif, retirant ainsi aux autres officiers de réserve l'occasion de parfaire leur formation. Il propose que ces fonctionnaires soient dispensés dans ce cas de leurs obligations militaires².

M. Schreckenstein déclare qu'il fera son devoir et qu'il prendra même l'affaire en considération.

M. Feldhaus interpelle M. Schreckenstein au sujet des soldats qui ont péri, le 13 juin, au cours de la marche de Posen à Glogau, et des mesures prises pour punir cet acte de barbarie.

M. Schreckenstein. Cela a eu lieu. Le rapport du chef du régiment est parvenu. Le rapport du commandement en chef qui a organisé les étapes manque encore. Je ne peux donc pas encore dire si l'ordre de marche a été transgressé. En outre, on juge ici un officier d'état-major, et de tels jugements sont pénibles. La « haute Assemblée générale » attendra, nous l'espérons, que les rapports soient parvenus.

¹ C'est-à-dire qui intéresse toute l'Allemagne et non la Prusse seule.

² La Landwehr comprenait à l'origine tous les hommes capables de prendre les armes pour assurer la défense du pays. La création d'une armée permanente retira de l'importance à la Landwehr. On ne fit appel à elle que poussé par le besoin d'avoir des soldats pendant les guerres napoléoniennes. Après la paix de Tilsitt, Scharnhorst réorganisa la Landwehr en étroite liaison avec l'armée permanente. L'ordonnance de 1815 sur la Landwehr prévoit deux groupes : le premier comprenait les hommes de 26 à 32 ans libérés du service militaire, et formait l'armée de campagne; le deuxième, comprenant les hommes de 32 à 40 ans, constituait les troupes de forteresses.

M. Schreckenstein ne juge pas cet acte de barbarie comme tel, il demande seulement si le commandant en question a « *obéi à la consigne* » ? Et qu'il importe si 18 soldats périssent misérablement sur la route comme autant de têtes de bétail, pourvu qu'on ait « *obéi à la consigne* » !

M. Behnsch (qui a déposé la même interpellation que M. Feldhaus) : Je retire mon interpellation devenue superflue, mais je demande que le ministre de la Guerre fixe le jour où il pense répondre. Trois semaines se sont déjà écoulées depuis l'incident, et les rapports devraient être ici depuis longtemps.

M. Schreckenstein : On n'a pas perdu un seul instant, on a immédiatement demandé les rapports au commandement en chef.

Le *président* veut éluder l'affaire.

M. Behnsch : Je prie simplement le ministre de la Guerre de répondre et de fixer un jour.

Le président : Monsieur Schreckenstein veut-il ?

M. Schreckenstein : Il est encore absolument impossible d'envisager une date.

M. Gladbach : Le paragraphe 28 du règlement impose aux ministres l'obligation de fixer un jour.

Je n'en démords pas, moi non plus.

Le président : Je pose encore une fois la question à Monsieur le ministre.

M. Schreckenstein : Je ne peux pas fixer un jour précis.

M. Gladbach : Je maintiens ma demande.

M. Temme : Je suis du même avis.

Le président : Est-ce que dans une quinzaine de jours, Monsieur le Ministre...

M. Schreckenstein : C'est bien possible. Dès que je saurai si on a obéi à la consigne, je répondrai.

Le président : Donc, dans quinze jours.

C'est ainsi que Monsieur le ministre de la Guerre fait « son devoir » contre l'Assemblée !

M. Gladbach a encore une interpellation à adresser au ministre de l'Intérieur concernant la suspension de fonctionnaires mal en cour ainsi que les postes laissés vacants, et actuellement pourvus à titre provisoire.

M. Kühlwetter répond de façon très insuffisante et les autres remarques de *M. Gladbach* sont étouffées après une vaillante résistance sous les murmures, les cris, les tambourinages de la droite, à la fin révoltée par tant d'impudence.

M. Berends propose que la réserve convoquée pour servir à l'intérieur, soit placée sous le commandement de la milice civique; la proposition n'est pas considérée comme urgente et elle est alors retirée. Là-dessus commence un agréable entretien sur toutes sortes de subtilités liées à la commission de Posnanie. L'ouragan d'interpellations et de propositions d'urgence est passé; tels le doux murmure du zéphir et le délicieux clapotis du ruisseau dans la prairie, les derniers sons conciliateurs de la célèbre séance du 7 juillet s'évanouissent. *M. Hansemann* retourne chez lui avec la consolation que le tapage et le tambourinage de la droite aient mêlé quelques rares fleurs à sa couronne d'épines, et *M. Schreckenstein*, content de soi, frise sa moustache et marmonne : « Obéir à la consigne » !

Friedrich Engels : Le débat sur la proposition Jacoby

n° 48, 18 juillet 1848

Cologne, 17 juillet

Nous avons eu une fois encore un « grand débat », pour parler comme M. Camphausen, un débat qui dura deux jours entiers.

On connaît les bases de la discussion. D'une part les réserves du gouvernement à l'égard de la validité immédiate des décisions prises par l'Assemblée nationale, d'autre part la proposition Jacoby, visant à reconnaître à l'Assemblée le pouvoir de prendre des décisions ayant force de loi, sans attendre l'assentiment de quiconque, et visant aussi à désapprouver la décision sur le pouvoir central¹.

Qu'un débat sur ce sujet soit possible, paraîtra inconcevable aux autres peuples. Mais nous sommes au pays des chênes et des tilleuls² aussi rien n'est fait pour nous surprendre.

Le peuple envoie une Assemblée à Francfort avec le mandat de se déclarer souveraine pour toute l'Allemagne et pour tous ses gouvernements; elle doit, en vertu de sa souveraineté déléguée par le peuple, doter l'Allemagne d'une Constitution.

L'Assemblée, au lieu de se proclamer immédiatement souveraine vis-à-vis de chaque État et de la Diète fédérale, élude timidement, toute question qui s'y rapporte et persiste dans sa position irrésolue et hésitante.

Finalement, elle aborde une question décisive : la nomination d'un pouvoir central provisoire. Apparemment indépendante, mais en fait dirigée par les gouvernements, grâce à l'entremise de Gagern, elle élit elle-même le vicaire d'Empire que lui ont préalablement désigné ces gouvernements.

La Diète fédérale reconnaît l'élection, et manifeste une certaine prétention à ne lui donner force de loi qu'après l'avoir confirmée.

Malgré cela, des réserves se font jour au Hanovre et même en Prusse; et c'est la réserve faite par la Prusse qui constitue le fond du débat du 11 et du 12.

Cette fois, donc, la Chambre de Berlin n'est pas entièrement fautive si les débats se perdent dans le brouillard.

C'est la faute de l'Assemblée nationale de Francfort, irrésolue, molle, apathique, si ses résolutions sont telles qu'il est difficile de faire à leur sujet des commentaires qui ne soient pas de simples bavardages.

Jacoby introduit brièvement sa proposition avec sa précision habituelle. Il rend la tâche plus difficile aux orateurs de la gauche; il dit tout ce qu'on peut dire sur la proposition, si l'on ne veut pas approfondir la genèse du pouvoir central - bien compromettante pour l'Assemblée nationale.

En fait, après lui les députés de la gauche n'ont plus apporté grand-chose de nouveau; en revanche pour la droite les débats prirent une tournure beaucoup plus fâcheuse; elle se perdit, ou bien en bavardages ou bien en subtilités juridiques. Des deux côtés on se répéta interminablement.

Le député Schneider a l'honneur de soumettre le premier à l'Assemblée les arguments de la droite.

Il commence par le grand argument, à savoir que la proposition se contredit elle-même. D'une part elle reconnaît la souveraineté de l'Assemblée nationale, d'autre part elle engage la Chambre ententiste à émettre un blâme contre cette souveraineté, et par là, à se placer au-dessus d'elle. Chacun peut individuellement prononcer le blâme, mais pas l'Assemblée.

Ce bon argument, dont visiblement la droite est très fière car il revient dans tous ses discours, établit une théorie toute nouvelle. D'après elle, l'Assemblée a moins de droit vis-à-vis de l'Assemblée nationale qu'un individu isolé.

À ce premier grand argument succède l'argument républicain. L'Allemagne se compose en majorité de monarchies constitutionnelles; elle doit de ce fait avoir un chef constitutionnel irresponsable, et non un chef républicain responsable. Cet argument, M. Stein y a répondu, le deuxième jour. L'Allemagne, d'après sa constitution centrale, a toujours été une république, et il faut bien le dire une république édifiante.

« Nous avons, dit M. Schneider, reçu mandat de nous entendre avec la monarchie constitutionnelle, et les Francfortois ont reçu également mandat de s'entendre avec les gouvernements allemands sur une Constitution pour l'Allemagne. »

¹ Le 28 juin 1848, l'Assemblée nationale de Francfort décida la création d'un pouvoir central qui devait comprendre le Vicaire d'Empire (l'archiduc Jean d'Autriche avait été élu à cette charge) et le ministère d'Empire. Le pouvoir central ne disposait ni d'un budget, ni d'une armée qui lui soient propres; il n'avait donc aucun pouvoir réel. Il soutenait la politique contre-révolutionnaire des princes allemands.

² Expression tirée du poème d'actualité de Heine : « Zur Beruhigung ».

La réaction exprime ses désirs, comme s'ils étaient déjà des réalités. Autrefois, lorsque la Diète confédérale, tremblante, convoqua l'Assemblée nationale allemande, sur l'ordre d'une Assemblée sans aucun mandat légal, que l'on a appelé le Parlement préparatoire, il n'était pas question d'entente, l'Assemblée nationale convoquée passait alors pour souveraine. Maintenant il en va autrement. Les journées de juin à Paris ont regonflé les espoirs non seulement de la grande bourgeoisie, mais aussi des partisans du système renversé. Tout nobliau attend la restauration de son ancien régime du knout; et de la résidence impériale d'Innsbruck jusqu'au manoir seigneurial d'Henri LXXII, commence à s'élever l'appel pour « l'entente sur la Constitution allemande ». Voilà évidemment ce que l'Assemblée de Francfort peut mettre à son actif.

« L'Assemblée nationale a donc agi suivant son mandat en élisant un chef constitutionnel. Mais elle a aussi agi suivant la volonté du peuple; la grande majorité veut la monarchie constitutionnelle. Certes, j'aurais considéré comme un malheur que l'Assemblée nationale en décidât autrement. Non parce que je suis contre la république; en principe je reconnais, et par là je suis tout à fait en accord avec moi-même, la république comme étant la forme de gouvernement la plus parfaite et la plus noble; mais en réalité, il s'en faut de beaucoup que nous en soyons là. Nous ne pouvons pas avoir la forme sans avoir l'esprit. Nous ne pouvons pas vouloir une république, si les républicains nous manquent, c'est-à-dire les nobles caractères qui savent, non seulement dans l'enthousiasme mais en tout temps, avec une calme conscience et une noble abnégation, subordonner leur intérêt à l'intérêt commun. »

Peut-on demander une plus belle preuve des vertus représentées à la Chambre de Berlin que ces paroles nobles et modestes du député Schneider ? Vraiment, si un doute pouvait encore subsister sur l'aptitude des Allemands à la république, il devrait disparaître dans son néant devant ces preuves de l'authentique vertu civique, du noble et très humble dévouement de notre Cincinnatus Schneider ! Puisse Cincinnatus prendre courage et avoir confiance en soi, et en ces innombrables et nobles citoyens de l'Allemagne, qui tiennent aussi la république pour la forme de gouvernement la plus noble, mais se considèrent comme de mauvais républicains : ils sont mûrs pour la république, ils supporteraient la république avec la même héroïque impassibilité que la monarchie absolue. La république des braves gens¹ serait la plus heureuse qui ait jamais existé : une république sans Brutus ni Catilina, sans Marat ni les tempêtes de juin, la république de la vertu rassasiée et de la morale solvable².

Comme Cincinnatus-Schneider s'illusionne quand il s'écrie :

« Sous l'absolutisme aucun caractère républicain ne peut se former; l'esprit républicain ne se crée pas en un tournemain; il nous faut d'abord élever nos enfants et les enfants de nos enfants dans cet esprit. Actuellement je considérerais la république comme la plus grande des calamités, car elle serait l'anarchie avec le nom profané de la république, le despotisme sous le masque de la liberté. »

Au contraire les Allemands sont, comme l'a dit M. Vogt (de Giessen) à l'Assemblée nationale, des républicains nés, et Cincinnatus-Schneider pour élever ses enfants en républicains n'a pas de meilleure méthode que l'ancienne discipline allemande, l'ancienne moralité allemande et l'ancienne crainte de Dieu allemande dans lesquelles lui-même a grandi normalement. Au lieu de développer l'anarchie et le despotisme, la république des braves gens serait la première à porter jusqu'à leur plus haute perfection les mêmes cordiales discussions, arrosées à la bière blanche³, dans lesquelles se distingue si bien Cincinnatus-Schneider. La république des braves gens, loin des atrocités et des crimes qui souillèrent la première République française, n'ayant pas de sang sur les mains et abhorrant le drapeau rouge, pourrait réaliser ce qui n'a pas encore été atteint : la possibilité pour tout honnête citoyen de mener une vie calme et tranquille, en toute piété et toute honorabilité. Qui sait si la république des braves gens n'irait pas jusqu'à nous ramener les corporations avec leur réjouissant cortège de procès contre les malfaçons des mauvais compagnons. Cette république des braves gens n'est pas du domaine éthéré du rêve, elle est réalité, elle existe à Brême, Hambourg, Lubeck et Francfort, et même encore dans quelques parties de la Suisse. Mais dans la tourmente des temps, partout elle est en danger, partout elle est à son déclin. Donc en route, Cincinnatus-Schneider, abandonne charrue, champs de betteraves, bière blanche et entente, enfourche ton cheval et sauve la république menacée, ta république, *la république des braves gens !*

n° 49, 19 juillet 1848

Cologne, 18 juillet

Après M. Schneider, M. Waldeck monte à la tribune pour parler en faveur de la proposition.

« Vraiment, la situation de l'État prussien est maintenant sans exemple, et au fond, on ne peut pas se dissimuler qu'elle est aussi quelque peu délicate. »

¹ Le terme allemand signifie aussi petit-bourgeois et Marx joue évidemment sur les deux sens du mot.

² Expression tirée de la romance de Heine : « Anna 1829 ».

³ La bière blanche est une bière sucrée, qu'on boit presque exclusivement à Berlin.

Ce début est également quelque peu délicat. Nous croyons entendre encore le député Schneider. «

La Prusse, nous pouvons le dire, était appelée à exercer l'hégémonie en Allemagne. »

Toujours l'illusion de la vieille Prusse. Toujours le doux rêve de faire s'épanouir l'Allemagne en Prusse, et de promouvoir Berlin au rang d'un Paris allemand ! M. Waldeck voit certes ce doux espoir se dissiper à ses yeux, mais c'est avec chagrin qu'il le suit du regard; il reproche au gouvernement précédent et au gouvernement actuel que la Prusse, par leur faute, ne soit pas à la tête de l'Allemagne.

Malheureusement ils sont finis les beaux jours où l'Union douanière¹ frayait la voie à l'hégémonie prussienne en Allemagne, où le patriotisme provincial pouvait croire que « le peuple de la Marche² avait depuis 200 ans décidé des destinées de l'Allemagne », et continuerait à en décider; les beaux jours, où l'Allemagne de la Diète confédérale elle-même, s'écroulant complètement, pouvait voir dans l'usage généralisé de cette camisole de force qu'est la bureaucratie prussienne, un dernier moyen de maintenir la cohésion !

« La Diète confédérale, jugée depuis longtemps par l'opinion publique, disparaît et soudain devant les yeux du monde étonné, se dresse l'Assemblée nationale constituante de Francfort ! »

Le « monde » dut en effet « être étonné » en voyant cette Assemblée nationale constituante. Que l'on compare sur ce point, les feuilles françaises, anglaises et italiennes.

M. Waldeck se prononce encore longuement contre un empereur allemand, et cède la place à M. Reichensperger II.

M. Reichensperger II traite les partisans de la proposition Jacoby de républicains, et souhaite qu'ils manifestent leurs intentions au moins aussi ouvertement que les républicains de Francfort. Puis il assure, lui aussi, que l'Allemagne ne possède pas encore sa « pleine mesure de vertu civique et politique, qu'un grand maître ès sciences politiques définit comme la condition essentielle de la république ». L'Allemagne doit être en bien mauvaise posture si le patriote Reichensperger parle ainsi !

Le gouvernement, poursuit-il, n'a fait aucunes réserves s'est contenté d'émettre de simples vœux. Il y avait pourtant lieu d'en faire; j'espère, moi aussi, que les gouvernements ne seront pas toujours tenus à l'écart quand l'Assemblée nationale prendra des décisions. Établir la compétence de l'Assemblée nationale de Francfort est hors de notre compétence; l'Assemblée nationale elle-même, s'est déjà expressément opposée à ce que l'on échafaudes des théories sur sa compétence; pratiquement elle a agi là où la nécessité commandait d'agir.

C'est-à-dire que l'Assemblée de Francfort, à l'époque de l'agitation révolutionnaire où elle était toute puissante, n'a pas mis fin par un coup décisif à la lutte inévitable contre les gouvernements allemands; elle a préféré reculer la décision, à chacun de ses décrets se heurter en petites escarmouches, à tel ou tel gouvernement; ces escarmouches l'ont d'autant plus affaiblie qu'elle s'éloigne de la période révolutionnaire, et que par son attitude apathique elle se compromet aux yeux du peuple. Et dans une certaine mesure M. Reichensperger a raison : inutile pour nous de venir au secours d'une Assemblée, qui ne se défend pas elle-même !

Mais c'est avec émotion qu'on entend M. Reichensperger dire « Dissserter sur ces questions de compétence *ce n'est donc pas de la grande politique*; il importe seulement de résoudre chaque fois les questions pratiques qui se présentent. »

Bien sûr, « ce n'est pas de la grande politique », d'écarter ces « questions pratiques », une fois pour toutes, par une décision énergique. « Ce n'est pas de la grande politique » de faire valoir, face aux tentatives de la réaction pour arrêter le mouvement, le mandat révolutionnaire que possède toute l'Assemblée issue des barricades; sans doute Cromwell, Mirabeau, Danton, Napoléon, toute la révolution anglaise et française étaient-ils fort loin de faire de la grande politique, mais Bassermann, Biedermann, Eisenmann, Wiedenmann, Dahlmann agissent « en grands politiques ». En tout état de cause les « grands politiques » cessent d'exister quand la révolution fait son entrée, et la révolution doit s'être endormie pour l'instant, si les « grands politiques » réapparaissent ! Et qui plus est, des politiques de la force de M. Reichensperger II, député de l'arrondissement de Kempen !

« Si vous vous écarterez de ce système, il sera difficile d'éviter des conflits avec l'Assemblée nationale allemande, ou avec les gouvernements des différents États; dans tous les cas vous sèmerez une discorde regrettable; à la suite de la discorde, l'anarchie fera son apparition et alors personne ne nous protégera de la guerre civile. Mais la guerre civile est le début d'un malheur plus grand encore.... je ne crois pas impossible qu'on dise alors de nous : l'ordre est rétabli en Allemagne - par nos amis de l'Est et de l'Ouest ! »

¹ Il s'agit du *Zollverein*, union économique de divers États allemands, sous la direction de la Prusse, à l'exclusion de l'Autriche et de quelques États du sud de l'Allemagne. Le *Zollverein* se proposait de supprimer les douanes intérieures. Constitué peu à peu depuis 1818 il fut définitivement formé le 1^{er} juin 1834 et comprenait 18 États allemands et plus de 23 millions de gens.

² Les Marches : Le Brandebourg, berceau de la Prusse, était entouré de quatre Marches : Mittelmark, Uckermark, Prignitz et Neumark.

M. Reichensperger a peut-être raison. Si l'Assemblée s'engage dans des discussions sur des questions de compétence il se peut que des heurts se produisent qui nous amènent la guerre civile, les Français et les Russes. Mais si elle ne le fait pas, comme en réalité elle ne l'a pas fait, alors nous sommes doublement sûrs d'avoir la guerre civile. Les conflits, relativement simples au début de la révolution, se compliquent chaque jour un peu plus, et plus la décision sera reculée, plus la solution sera difficile et plus elle sera sanglante.

Un pays comme l'Allemagne, contraint de faire un effort pour sortir du morcellement le plus indésirable, et parvenir à l'unité; un pays qui a besoin sous peine de périr, d'une centralisation révolutionnaire d'autant plus stricte qu'il était jusque-là plus disloqué; un pays qui abrite dans son sein une vingtaine de Vendées, pris en tenaille par les deux États continentaux les plus puissants et les plus centralisés, entouré d'innombrables petits voisins avec lesquels il est dans une situation tendue, quand ce n'est pas en guerre - un tel pays, à l'époque actuelle de la révolution générale, ne peut échapper *ni à la guerre civile, ni à la guerre étrangère*. Et ces guerres qui sans aucun doute sont imminentes, seront d'autant plus dangereuses, d'autant plus dévastatrices que l'attitude du peuple et de ses dirigeants sera plus irrésolue, que la décision sera reculée plus longtemps. Si les « grands politiques » de M. Reichensperger restent au gouvernail, nous pourrions vivre une deuxième guerre de Trente ans. Mais heureusement, la force des événements, le peuple allemand, l'empereur de Russie et le peuple français ont encore leur mot à dire.

n° 53, 23 juillet 1848

Cologne, 22 juillet

Enfin les événements, les projets de loi, les projets d'armistice, etc. nous permettent de revenir à nos chers débats ententistes. Nous trouvons le député de Jülich, M. von Berg à la tribune, un homme qui nous intéresse à double titre : premièrement parce qu'il est rhénan, deuxièmement parce que c'est un ministrable de très fraîche date.

M. Berg est, pour plusieurs raisons, contre la proposition Jacoby. La première est la suivante :

« La première partie de la proposition qui exige de nous le désaveu d'un décret du Parlement allemand n'est rien d'autre qu'une protestation, au nom d'une minorité, contre une majorité légale. Ce n'est rien d'autre que la tentative d'un parti minoritaire, à l'intérieur d'un corps législatif, pour se renforcer de l'extérieur, tentative qui, par ses conséquences, doit conduire à la guerre civile ! »

De 1840 à 1845, M. Cobden, lorsqu'il proposa la suppression des lois sur le blé, se trouvait être dans la minorité de la Chambre basse. Il appartenait à « un parti qui à l'intérieur d'un corps législatif était minoritaire ». Que fit-il ? Il chercha à « se renforcer de l'extérieur ». Il ne se contenta pas de désavouer les décrets du Parlement; il alla beaucoup plus loin; contre les lois sur le blé il fonda et organisa une Ligue, une presse, bref, toute une énorme agitation. Suivant l'opinion de M. Berg, c'était là une tentative qui « devait conduire à la guerre civile ».

La minorité de feu la Diète unifiée chercha également « à se renforcer de l'extérieur ». Sous ce rapport, M. Camphausen, M. Hansemann, M. Milde, n'eurent aucun scrupule. Et les preuves sont de notoriété publique. Il est clair, suivant M. Berg, que les conséquences du comportement de cette minorité « devaient conduire à la guerre civile ». Or elles ne conduisirent pas à la guerre civile, mais au ministère.

Et nous pouvons citer encore cent autres exemples.

Donc la minorité d'un corps législatif doit, sous peine de conduire à la guerre civile, ne pas chercher à se renforcer de l'extérieur. Mais qu'est-ce donc que « l'extérieur » ? Les électeurs, c'est-à-dire les gens qui *font* les corps législatifs. Et si on ne doit plus se « renforcer » en agissant sur ces électeurs, comment doit-on se renforcer ?

Les discours de MM. Hansemann, Reichensperger, von Berg, etc. sont-ils prononcés seulement pour l'Assemblée, ou le sont-ils aussi pour le public à qui ils sont communiqués par des comptes-rendus sténographiques ? Ces discours ne sont-ils pas, eux aussi, des moyens grâce auxquels ce « parti à l'intérieur d'un corps législatif, cherche à se renforcer de l'extérieur », ou du moins l'espère ?

En un mot : le principe de M. Berg conduirait à la suppression de toute agitation politique. L'agitation n'est rien d'autre que l'application de l'immunité des représentants, de la liberté de la presse, du droit d'association - c'est-à-dire des libertés existant de plein droit en Prusse. La question de savoir si ces libertés conduisent à la guerre civile ou non, ne nous regarde absolument pas; elles existent, cela suffit, et nous verrons où cela « conduira », si l'on continue à y toucher.

« Messieurs, ces tentatives de la minorité pour acquérir force et autorité en dehors du pouvoir législatif, ne sont ni d'aujourd'hui, ni d'hier, elles datent du premier jour du soulèvement allemand. Au Parlement préparatoire la minorité se retira en protestant, ce qui eut pour conséquence une guerre civile ».

Premièrement, il n'est nullement question ici, au sujet de la proposition Jacoby, que « la minorité se retire en signe de protestation ».

Deuxièmement, « les tentatives de la minorité pour acquérir de l'autorité en dehors du pouvoir législatif » ne sont bien entendu « ni d'aujourd'hui, ni d'hier », car elles datent du jour où il y eut des pouvoirs législatifs et des minorités.

Troisièmement, ce n'est pas la minorité du Parlement préparatoire qui conduisit à la guerre civile, lorsqu'elle se retira en signe de protestation, mais c'est la « conviction morale » de M. Mittermayer, que Hecker, Fickler et consorts étaient des traîtres au pays, et ce sont les mesures que prit en conséquence le gouvernement badois et qui étaient dictées par une peur panique¹.

À l'argument de la guerre civile, bien fait, naturellement, pour inspirer au bourgeois allemand une peur intense, succède l'argument de l'insuffisance du mandat. « Nous sommes élus par nos électeurs afin d'établir une Constitution pour la Prusse; les mêmes électeurs ont envoyé certains autres de leurs concitoyens à Francfort afin d'y établir le pouvoir central. On ne peut nier qu'il appartient assurément à l'électeur qui donne le mandat, d'approuver ou de désapprouver ce que fait son mandataire; mais les électeurs ne nous ont pas chargés d'être en cela leur porte-parole. »

Cet argument pertinent a provoqué une grande admiration chez les juristes de l'Assemblée et chez les députés qui se piquent de droit. Nous n'avons pas de mandat ! Et pourtant le même M. Berg prétend deux minutes plus tard, que l'Assemblée de Francfort a « été convoquée pour édifier la future Constitution de l'Allemagne », en accord avec les gouvernements allemands, et dans ce cas il espère que le gouvernement prussien n'accordera pas sa ratification sans consulter l'Assemblée ententiste ou la Chambre élue selon la nouvelle Constitution ? Et pourtant, le ministère a aussitôt informé l'Assemblée de la reconnaissance du vicaire d'Empire, et des réserves que cette reconnaissance suscitait, invitant ainsi l'Assemblée à se prononcer !

C'est justement le point de vue de M. Berg, son propre discours et la communication de M. Auerswald, qui impliquent que l'Assemblée a bien pour mandat de s'occuper des décrets de Francfort !

Nous n'avons pas de mandat ! Donc, si l'Assemblée de Francfort rétablit la censure, si, lors d'un conflit entre la Chambre et la Couronne, elle envoie des troupes bavaroises et autrichiennes en Prusse pour soutenir la Couronne, alors M. Berg n'a « pas de mandat » !

Quel mandat a M. Berg ? Il a, à la lettre, uniquement pour mandat « de s'entendre avec la Couronne sur une Constitution ». Il n'a donc nullement pour mandat d'interpeller, d'arriver à une entente sur des lois concernant l'immunité, la garde nationale, le rachat et autres lois ne figurant pas dans la Constitution. C'est aussi ce que la réaction prétend quotidiennement. Il le dit lui-même : « Outrepasser ce mandat si peu que ce soit, c'est commettre une iniquité, c'est renoncer à l'exercer, ou même le trahir ! »

Pourtant à chaque instant M. Berg, et toute l'Assemblée, contraints par la nécessité, renoncent à exercer leur mandat. L'assemblée ne peut faire autrement, étant donné la situation provisoire révolutionnaire, ou plutôt actuellement réactionnaire. Mais par suite de cette situation provisoire, tout ce qui sert à garantir les conquêtes de la révolution de mars est de la compétence de l'Assemblée, et si cela peut être obtenu en exerçant une influence morale sur l'Assemblée de Francfort, alors la Chambre ententiste y est non seulement habilitée, elle en a même l'obligation.

Vient ensuite l'argument des Prussiens de Rhénanie qui, pour nous, Rhénans, est d'une importance particulière, parce qu'il montre comment nous sommes représentés à Berlin.

« Nous, Rhénans, tout comme la Westphalie et d'autres provinces, nous n'avons avec la Prusse absolument aucun lien sinon celui de nous être joints à la Couronne de Prusse. Si nous dénouons ce lien, l'État s'effondre. Je ne vois pas du tout, pas plus, je crois, que la plupart des députés de ma province, ce que nous ferions d'une République de Berlin. Nous pourrions alors, lui préférer une République de Cologne. »

Nous ne nous laisserons entraîner ni dans des discussions verbeuses sur ce que nous « pourrions préférer », si la Prusse se transformait en une « République de Berlin », ni à discuter la nouvelle théorie sur les conditions d'existence de l'État prussien, etc... Nous protestons seulement, nous Rhénans, contre l'affirmation selon laquelle « nous nous sommes joints à la Couronne de Prusse ». Au contraire, c'est la « Couronne de Prusse » qui s'est jointe à nous.

L'orateur qui prend ensuite la parole contre la proposition est M. Simons d'Eberfeld. Il répète tout ce qu'a dit M. Berg. Un orateur de la gauche lui succède, puis M. Zachariä. Il répète tout ce qu'a dit M. Simons.

Le député Duncker répète tout ce qu'a dit M. Zachariä. Mais ajoute quelques autres choses, ou bien il reprend tout ce qui a déjà été dit en employant des formules si frappantes qu'il est bon de nous arrêter un peu sur son discours.

« Si nous, Assemblée constituante pour 16 millions d'Allemands, nous adressons un tel blâme à l'Assemblée constituante de tous les Allemands, renforcerons-nous dans la conscience du peuple l'autorité du pouvoir central allemand, l'autorité du Parlement allemand ? N'allons-nous pas miner ainsi la

¹ Le 2 avril 1848, la minorité républicaine, conduite par Hecker et Struve, quitta le Parlement préparatoire pour protester contre la politique de la majorité libérale. Effrayé par les proportions prises par le mouvement républicain, le gouvernement du Bade décida d'augmenter le contingent, demanda une aide militaire aux États allemands voisins et arrêta le républicain Fickler sur la dénonciation de Mathy, libéral. Ces mesures prises par le gouvernement du Bade déclenchèrent une insurrection républicaine le 12 avril, sous la direction de Hecker et Struve. L'insurrection, mal préparée et mal organisée, fut écrasée à la fin d'avril.

joyeuse obéissance que les différents groupes ethniques doivent consentir à cette autorité, si son rôle est d'œuvrer à l'unité de l'Allemagne ? »

D'après M. Duncker l'autorité du pouvoir central et de l'Assemblée nationale, la « joyeuse obéissance » signifient pour le *peuple* : soumission aveugle à cette autorité, mais pour les différents *gouvernements* : faire des *réserves* et, à l'occasion, refuser l'obéissance.

« À quoi bon à notre époque où le pouvoir des faits est immense, à quoi bon des déclarations théoriques ? »

La reconnaissance de la souveraineté de l'Assemblée de Francfort par les représentants « de 16 millions d'Allemands » est donc une simple « déclaration théorique » !?

« Si à l'avenir, le gouvernement et la représentation populaire de la Prusse estimaient impossible, inapplicable un décret pris à Francfort, existerait-il alors la possibilité d'appliquer un tel décret ? »

La simple opinion, le simple « *nous estimons que* » du gouvernement et de la représentation populaire de Prusse seraient donc en mesure de rendre *impossibles* des décrets de l'Assemblée nationale.

« Si tout le peuple prussien, si deux cinquièmes de l'Allemagne ne voulaient pas se soumettre aux décrets de Francfort, ceux-ci seraient inapplicables, quoi que nous puissions dire aujourd'hui. »

Voilà bien tout le vieil orgueil prussien, le nationalisme de Berlin, nimbé de toute son ancienne auréole, avec la perruque et la canne du vieux Fritz. Nous sommes certes la minorité, nous ne sommes que deux cinquièmes (même pas) mais nous montrerons bien à la majorité que nous sommes les maîtres en Allemagne, que nous sommes les Prussiens !

Nous ne conseillons pas à ces Messieurs de la droite de provoquer un conflit de ce genre entre les « Deux cinquièmes » et les « Trois cinquièmes ». Le rapport numérique serait alors bien différent, et plus d'une province pourrait se rappeler que si elle est allemande depuis des temps immémoriaux, elle n'est prussienne que depuis trente ans.

Mais M. Duncker a une échappatoire. Les Francfortois tout comme nous doivent « prendre des décrets tels qu'ils expriment la volonté raisonnable de tout le pays, une véritable opinion publique, et qu'ils puissent affronter le jugement de la conscience morale de la nation », c'est-à-dire des décrets selon le cœur du député Duncker. « Si nous, si ceux de Francfort, prennent de tels décrets, alors nous sommes, alors ils sont souverains, sinon, nous ne le sommes pas, quand bien même nous le décréterions dix fois. »

Après avoir donné cette définition profonde de la souveraineté, reflet de sa conscience morale, M. Duncker pousse un soupir : « En tout cas cela appartient à l'avenir » - et c'est ainsi qu'il conclut son discours.

Le manque de place et de temps exclut toute étude détaillée des discours de la gauche prononcés le même jour. Cependant, par les discours de la droite que nous avons rapportés, nos lecteurs ont déjà vu que M. Parrisius n'avait pas tout à fait tort de proposer l'ajournement en donnant comme motif : « la chaleur est devenue si forte dans la salle, que l'on ne peut pas avoir *les idées tout à fait claires* ».

n° 55, 25 juillet 1848

Cologne, 24 juillet

Il y a quelques jours, nous avons été contraints par la poussée des événements internationaux d'interrompre le compte-rendu de ce débat; un publiciste voisin¹ eut alors la complaisance de s'en charger à notre place². Il a attiré l'attention du public sur « l'abondance d'idées pertinentes et de vues limpides » sur « la bonne et saine notion de la vraie liberté », que « les orateurs de la majorité et notamment notre incomparable Baumstark ont exprimées au cours de ce grand débat de deux jours ».

Malgré notre hâte de mener le débat à son terme nous ne pouvons nous empêcher d'extraire quelques exemples de cette « abondance » d'idées pertinentes et de vues limpides de la droite.

Le député Abbegg inaugure le deuxième jour de débats par une menace à l'Assemblée : Si l'on veut voir clair dans cette proposition, il faut recommencer complètement tous les débats de Francfort - et la haute Assemblée n'y est manifestement pas habilitée ! Messieurs ses commettants, « étant donné le tact et le sens pratique qu'ils possèdent », ne pourront jamais y consentir ! D'ailleurs, qu'advierait-il de l'unité allemande (voici une idée tout particulièrement « pertinente »), si l'on ne se « bornait *pas à des réserves* et si l'on allait jusqu'à une approbation ou une désapprobation résolues des décrets de Francfort » ! Alors il ne resterait somme toute rien d'autre à faire que s'y « conformer de façon purement formelle » !

¹ C'est la rédaction de la *Kölnische Zeitung* qui est visée ici.

² Cf. numéro 203 du 21 juillet 1848 de la *Kölnische Zeitung*.

Naturellement, on peut bien refuser de « s'y conformer de façon purement formelle » soit par des « réserves », soit même directement en cas de nécessité - cela ne causera pas grand préjudice à l'unité allemande; mais approuver ou désapprouver ces décrets, porter un jugement d'un point de vue stylistique, logique ou utilitaire : c'est la fin de tout !

Pour conclure, M. Abegg remarque que c'est l'Assemblée de Francfort et non celle de Berlin, qui doit se prononcer sur les réserves présentées à l'Assemblée de Berlin et non à celle de Francfort. Il ne faut pas empiéter sur les attributions des Francfortois; ils en seraient, certes, offensés !

Ces Messieurs de Berlin sont incompetents quand il s'agit de juger les déclarations de leurs propres ministres.

Et maintenant passons sur les « dieux des petites gens », les Baltzer, Kämpff, Gräff, hâtons-nous d'entendre le héros du jour, l'incomparable Baumstark.

Le député Baumstark déclare qu'il ne se déclarera jamais incompetent, du moment qu'on ne l'oblige pas à reconnaître qu'il ne comprend rien à la question - et après un débat de huit semaines pourrait-on ne rien comprendre à la question ?

Le député Baumstark, est donc *compétent*. Et voici comment : « Étant donné la sagesse dont nous avons fait preuve jusqu'à présent, je demande si nous ne sommes pas parfaitement habilités (c'est-à-dire compétents), pour faire face à une Assemblée, qui a attiré sur elle l'intérêt général de l'Allemagne, l'admiration de toute l'Europe, par l'excellence de ses opinions, par l'élévation de son intelligence, par la moralité de sa conception politique, je dis : par tout ce qui dans l'histoire a rendu grand le nom de l'Allemagne et l'a glorifié. Je m'y *soumets* (c'est-à-dire je me déclare *incompétent*) et je souhaite que l'Assemblée, sensible à la vérité (!) veuille également se soumettre (c'est-à-dire se déclarer *incompétente*) ! »

« Messieurs », continue le député « compétent » Baumstark, « on a déclaré à la séance d'hier que la république, etc., à ce qui se dit, serait de nature non philosophique. Mais dire que la responsabilité d'un chef d'État est une caractéristique de la république au sens démocratique, c'est là forcément une affirmation philosophique. Messieurs, il est établi que tous les philosophes théoriciens de l'État, à commencer par *Platon pour descendre jusqu'à Dahlmann*, (le député Baumstark ne pouvait certes pas descendre plus « bas »), ont exprimé cette opinion, et nous n'avons pas le droit de contredire cette vérité (!) plus que millénaire et ce fait historique sans des raisons toutes particulières qui restent encore à donner. »

Ainsi M. Baumstark pense qu'il est possible d'avoir parfois des « raisons toutes particulières » de contredire même « des faits historiques ». À cet égard ces Messieurs de la droite n'ont pas l'habitude de se gêner.

M. Baumstark se déclare une fois de plus *incompétent* : il se décharge de la compétence sur les épaules de « tous les philosophes théoriciens de l'État, en commençant par Platon, pour descendre jusqu'à Dahlmann », ces philosophes théoriciens de l'État dont naturellement M. Baumstark ne fait pas partie.

« Que l'on imagine ce système politique ! Une Chambre unique et un vicaire d'empire responsable, et sur la base de l'actuelle loi électorale ! Avec un peu de réflexion, on trouverait cela en contradiction avec la saine raison. »

Alors M. Baumstark énonce la sentence suivante puisée aux sources profondes et qui, même avec la réflexion la plus intense, ne sera pas en contradiction avec « la saine raison » :

« Messieurs ! Il faut à la république deux éléments : l'opinion populaire et les personnalités dirigeantes. Si nous examinons de plus près notre opinion populaire allemande, nous y trouverons peu de cette république (à savoir celle ci-dessus mentionnée, avec un vicaire d'empire) ! »

M. Baumstark se déclare donc une fois de plus, *incompétent* et cette fois c'est l'opinion populaire qui est compétente à sa place quand il s'agit de la république. L'opinion populaire en « comprend » donc plus sur ce chapitre que le député Baumstark.

Mais finalement l'orateur démontre qu'il y a aussi des questions auxquelles il « comprend » quelque chose, et au nombre de ces questions il y a, avant tout, la souveraineté populaire :

« Messieurs ! L'histoire, il me faut y revenir, apporte la preuve que de tout temps nous avons connu la souveraineté populaire, mais elle s'est présentée différemment sous des formes différentes. »

Et maintenant suit une série « *d'idées les plus pertinentes et de vues les plus limpides* » sur l'histoire de la Prusse et du Brandebourg, et sur la souveraineté populaire, qui fait oublier aux publicistes voisins tous les maux terrestres dans un débordement de délices constitutionnelles et de félicité doctrinale.

« Lorsque dans la structure sociale par ordres le grand Prince électeur ne prit pas en considération les éléments caducs, infectés par le poison de la dépravation française, (le droit de cuissage a été, c'est vrai, peu à peu enterré par la civilisation « française dépravée », mieux (!), lorsqu'il les écrasa, (« écraser » est certes la meilleure manière de ne pas prendre en considération), le peuple partout lui fit ovation avec son sens profond de la moralité et le sentiment que l'État allemand et surtout prussien était renforcé. »

Que l'on admire le « sens profond de la moralité » des petits bourgeois du Brandebourg au XVII^e siècle qui, profondément pénétrés du sens de leurs profits, firent ovation au Prince électeur quand il attaqua leurs ennemis, les seigneurs féodaux, et vendit à ces petits bourgeois des concessions, - mais que l'on admire encore plus la « saine raison », et la « vue limpide » de M. Baumstark qui perçoit dans cette ovation la « souveraineté populaire » !

« À cette époque, il n'y avait personne qui ne fût pour la monarchie absolue (autrement il aurait reçu des coups de trique), et le Grand Frédéric n'aurait jamais pris une telle importance s'il n'avait été porté par la vraie souveraineté populaire. »

La souveraineté populaire des coups de trique, du servage et des corvées, - voilà pour M. Baumstark la *vraie* souveraineté populaire. Aveu naïf !

M. Baumstark passe de la vraie souveraineté populaire aux *fausses* souverainetés populaires.

« Mais vint une autre époque, celle de la monarchie constitutionnelle ». Ce qui est démontré par une longue « litanie constitutionnelle », dont la courte pensée est qu'en Prusse, de 1811 à 1847, le peuple a toujours réclamé la constitution, jamais la république (!), à quoi se rattache spontanément la remarque que « le peuple s'est détourné avec indignation » de la dernière levée de boucliers républicaine en Allemagne du Sud.

Il s'ensuit alors tout naturellement, que la deuxième sorte de souveraineté populaire (certes, ce n'est plus la « vraie »), est la souveraineté populaire « proprement constitutionnelle ». « C'est celle qui partage l'autorité publique entre le roi et le peuple, c'est une souveraineté populaire *partagée* (puissent les « philosophes théoriciens de l'État, à commencer par Platon pour descendre jusqu'à Dahlmann » nous dire ce que cela signifie), qui doit devenir pour le peuple, *intégrale* et *absolue* (!!), mais sans que le roi perde de son pouvoir légal (par quelles lois celui-ci est-il déterminé en Prusse depuis le 19 mars ?), - voilà qui est clair notamment dans la tête du député Baumstark); cette notion est établie par l'histoire du système constitutionnel et personne ne peut plus avoir de doutes sur ce point. » (Les « doutes » reviennent malheureusement à la lecture du discours du député Baumstark).

Enfin, « il y a une troisième souveraineté populaire, la souveraineté populaire démocratique et républicaine, qui doit reposer sur ce qu'on appelle les bases les plus larges. Voilà bien une expression malheureuse, cette *base la plus large* ! »

Contre cette base la plus large, M. Baumstark « élève un mot de protestation ». Cette base conduit à la décadence des États, à la barbarie! Nous n'avons pas de Catons qui puissent donner à la république un substrat moral. Et maintenant, à la manière de Montesquieu, M. Baumstark se met à souffler si puissamment dans le vieux cor depuis longtemps faussé et bosselé de la vertu républicaine, que le publiciste voisin transporté d'admiration, y mêle sa voix et, à l'étonnement de toute l'Europe, il apporte la preuve éclatante que « la vertu républicaine... conduit justement au constitutionnalisme ! » Mais au même moment, M. Baumstark adopte un autre ton, et *l'absence* de vertu républicaine, le conduit également au constitutionnalisme. Que le lecteur imagine le brillant effet de ce duo où, après une série de dissonances déchirantes, les deux voix s'unissent finalement dans l'accord conciliateur du constitutionnalisme.

Après de longues explications, M. Baumstark en vient donc, à la conclusion que les ministres n'auraient fait en réalité « aucune réserve *réelle* », mais seulement « une *légère* réserve quant à l'avenir »; il en arrive finalement lui-même à la base la plus large, car il ne voit le salut de l'Allemagne que dans un État ayant une constitution *démocratique*; il se trouve ainsi tellement « écrasé par cette pensée de l'avenir de l'Allemagne », qu'il soulage son cœur en criant : « Vivat, triple vivat pour la royauté allemande héréditaire populaire et constitutionnelle ! »

En effet, il avait bien raison de dire : Cette malheureuse base la plus large !

Plusieurs orateurs des deux bords parlent encore, mais après le député Baumstark, nous n'osons plus les présenter à nos lecteurs. Nous mentionnerons encore un seul point : le député Wachsmuth déclare qu'en tête de sa profession de foi, se trouve la phrase du noble Stein : La volonté des hommes libres est l'inébranlable pilier des trônes.

« Voilà, s'écrie le publiciste voisin, pâmé de ravissement, voilà qui va au cœur de la question ! Nulle part la volonté d'hommes libres ne prospère mieux qu'à l'ombre du trône inébranlable, nulle part le trône n'a de bases aussi inébranlables que l'amour intelligent d'hommes libres ! »

En fait, il s'en faut de beaucoup que « l'abondance d'idées pertinentes et de vues limpides », que la « saine notion de la vraie liberté », développées par la majorité au cours de ce débat, n'atteignent à la densité de pensées substantielles du publiciste voisin.

Friedrich Engels : Interdiction des clubs à Stuttgart et à Heideleberg

n° 50, 20 juillet 1848

Cologne, 19 juillet

*Mon Allemagne a pris un coup de vieux,
Et toi, tu as cru aux toasts;
Tu as cru chaque tête de pipe
Et ses pompons noir-rouge-or¹.*

Et ceci, brave Allemand, a été en effet, une fois de plus, ton destin. Tu crois avoir fait une révolution ? Illusion ! Tu crois en avoir fini avec l'État policier ? Illusion ! Tu crois posséder le droit de libre réunion, la liberté de la presse, l'armement du peuple et autres belles paroles que l'on t'a criées par-dessus les barricades de mars ? Illusion rien qu'illusion !

*Mais quand s'en est allée la douce ivresse,
Mon cher ami, tu restas tout pantois².*

Pantois de tes soi-disant assemblées nationales élues au suffrage direct, pantois de voir des citoyens allemands expulsés à nouveau de villes allemandes, consterné de la tyrannie du sabre à Mayence, Trèves, Aix-la-Chapelle, Mannheim, Ulm, Prague, pantois des arrestations et des procès politiques de Berlin, Cologne, Dusseldorf, Breslau, etc.

Mais il te restait une chose, brave Allemand, les clubs ! Tu pouvais aller dans les clubs et te plaindre en public des escroqueries politiques des derniers mois; tu pouvais vider le trop plein de ton cœur devant ceux qui pensent comme toi et trouver une consolation dans les paroles des patriotes ayant les mêmes opinions, subissant la même oppression que toi !

Mais tout a une fin. Les clubs sont inconciliables avec l'existence de l'« Ordre ». Pour que « la confiance revienne », il faut de toute urgence qu'un terme soit mis à l'activité factieuse des clubs.

Nous avons rapporté hier comment le gouvernement *wurtembergeois* a *interdit* par ordonnance royale, l'Association démocratique de l'arrondissement de Stuttgart. On ne se donne plus la peine de traduire devant le tribunal les dirigeants des clubs, on revient à toutes les anciennes mesures policières. Qui plus est, MM. Harpprecht, Duvernoy et Maucler, qui ont contresigné cette ordonnance, vont encore plus loin - ils prescrivent des peines extra-légales contre les contrevenants à l'interdiction, peines qui vont jusqu'à un an de prison; ils font des lois pénales, et par-dessus le marché des lois pénales d'exception, sans les Chambres, uniquement « en vertu du paragraphe 89 de la Constitution » !

Ce n'est pas mieux dans le Bade. Nous relatons aujourd'hui l'interdiction de l'Association démocratique des étudiants d'Heidelberg. Dans ce pays, le droit d'association n'est pas en général aussi ouvertement contesté, on le conteste seulement aux *étudiants* : on les menace des peines prescrites par des lois caduques, les anciennes lois d'exception de la Diète fédérale depuis longtemps abolies³.

Il faut donc sans doute nous attendre à ce que chez nous aussi les clubs soient très vite supprimés.

Or, si nous avons une Assemblée nationale à Francfort, c'est pour que les gouvernements puissent prendre de telles mesures avec une pleine assurance sans devenir odieux à l'opinion publique. Naturellement cette Assemblée passera à l'ordre du jour sur de telles mesures policières d'un pas aussi léger que sur la révolution de Mayence.

Ce n'est donc pas pour obtenir un quelconque résultat, mais seulement pour obliger une fois de plus la majorité de l'Assemblée à proclamer devant toute l'Europe son alliance avec la réaction, que nous demandons aux députés de l'extrême-gauche à Francfort de proposer :

Que les auteurs de ces mesures et notamment MM. Harpprecht, Duvernoy, Maucler et Mathy, *soient mis en état d'accusation* pour violation des « droits fondamentaux du peuple allemand. »

¹ Heine : *Poèmes d'actualité* : « A Georg Herwegh ».

² *Idem*.

³ Le 14 juillet 1848, le sénat de Heidelberg fit savoir que, suivant la loi du 26 octobre 1833, l'Association démocratique des étudiants était dissoute.

Karl Marx : Projet de loi sur la presse en Prusse

n° 50, 20 juillet 1848

Cologne, 19 juillet

Nous pensions pouvoir égayer aujourd'hui encore nos lecteurs avec les débats ententistes et leur soumettre notamment un brillant discours du député Baumstark, mais les événements nous en empêchent.

Charité bien ordonnée commence par soi-même. Quand l'existence de la presse est menacée, on laisse tomber jusqu'au député Baumstark.

M. Hansemann a soumis à l'Assemblée ententiste une loi de transition sur la presse. La paternelle sollicitude de M. Hansemann pour la presse demande à être prise immédiatement en considération.

Autrefois, on enjolivait le Code Napoléon avec les titres les plus édifiants du Code civil. Maintenant, après la révolution, il en est autrement; maintenant, on enrichit le droit commun des fleurs les plus odorantes du Code et de la législation de septembre¹. Duchâtel naturellement n'est pas un Bodelschwingh.

Nous avons déjà exposé il y a quelques jours les principales dispositions de ce projet de loi sur la presse². À peine nous avait-on donné l'occasion, par un procès en diffamation, de démontrer que les articles 367 et 368 du *Code pénal* * sont en contradiction criante avec la liberté de la presse, que M. Hansemann propose non seulement de les étendre à tout le royaume, mais encore de les aggraver triplement. Nous retrouvons dans le nouveau projet tout ce que l'expérience pratique nous a rendu cher et précieux :

Nous trouvons l'interdiction, sous peine de condamnation de 3 mois à 3 ans, d'accuser quelqu'un d'un fait répréhensible par la loi ou « l'exposant seulement au mépris public »; nous trouvons l'interdiction d'établir la véracité du fait autrement que par un « document irrécusable », bref nous retrouvons les souvenirs les plus classiques du despotisme napoléonien en matière de presse.

En fait, M. Hansemann tient sa promesse d'étendre aux anciennes provinces les avantages de la législation rhénane !

Le paragraphe 10 du projet de loi est le couronnement de ces dispositions : si la diffamation intéresse des *fonctionnaires* et se rapporte à l'exercice de leurs fonctions, la peine prévue peut alors être *augmentée de moitié*.

L'article 222 du Code pénal prévoit une peine d'un mois à deux ans d'emprisonnement, s'il y a *outrage par parole* *, d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ou *à l'occasion* * de l'exercice de ses fonctions. Malgré les efforts bienveillants du Parquet, cet article n'était pas appliqué jusqu'à présent à la presse, et ce, pour de bonnes raisons. Pour remédier à cet inconvénient, M. Hansemann a fait de l'article le paragraphe 10 ci-dessus. Premièrement « à l'occasion » est devenu « en rapport avec l'exercice de leurs fonctions », plus commode; deuxièmement, le gênant « *par parole* * » est devenu « *par écrit* * »; troisièmement la peine est triplée.

À partir du jour où cette loi entrera en vigueur, les fonctionnaires prussiens pourront dormir tranquilles. Si M. Pful brûle les mains et les oreilles des Polonais à la pierre infernale³ et que la presse le publie - 4 mois ¹/₂ à 4 ans ¹/₂ de prison ! Si des citoyens sont jetés par mégarde en prison, bien que l'on sache qu'ils ne sont pas les coupables, et si la presse le fait connaître, 4 mois ¹/₂ à 4 ans ¹/₂ de prison ! Si des conseillers provinciaux se font les commis-voyageurs et les collecteurs de signatures pour des adresses royalistes, et que la presse démasque ces Messieurs - 4 mois ¹/₂ à 4 ans ¹/₂ de prison !

À partir du jour où cette loi entrera en vigueur, les fonctionnaires pourront commettre impunément tout acte arbitraire, tyrannique, illégal; ils pourront tranquillement rosser et faire rosser, arrêter, détenir sans interrogatoire; le seul contrôle efficace, la presse, est rendu inefficace. La bureaucratie pourra célébrer par des réjouissances le jour où cette loi entrera en vigueur; elle deviendra plus puissante, plus affranchie, plus forte qu'elle ne l'était avant mars.

En fait, que reste-t-il de la liberté de la presse si on ne peut plus livrer au mépris public ce qui *mérite* le mépris public ?

Selon les lois en vigueur, la presse pouvait du moins citer des faits à l'appui de ses affirmations et de ses accusations générales. Voilà ce qui va maintenant prendre fin. Elle ne *pourra plus faire de comptes-rendus*, elle ne pourra plus se permettre que *des généralités* pour que les citoyens bien-pensants, depuis Hansemann jusqu'au bourgeois buveur de bière blanche, aient le droit de dire que la presse *insulte*, sans jamais rien *prouver* ! C'est justement pourquoi on lui interdit de fournir des preuves.

¹ Il s'agit des lois réactionnaires promulguées en septembre 1835 par le gouvernement français à la suite de l'attentat du 28 juillet contre Louis-Philippe. La plus importante de ces lois était la loi sur la presse, Elle aggravait à la fois le nombre et la pénalité des délits.

² Le « Projet d'une loi intérimaire sur la presse » fut publié dans la *Kölnische Zeitung*, numéro 201 du 19 juillet 1848. Les principales dispositions de ce projet parurent aussi dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, numéro 47 du 17 juillet 1848.

³ Pierre infernale : nom vulgaire du nitrate d'argent fondu.

Nous recommandons d'ailleurs à M. Hansemann un codicille à son bienveillant projet. Qu'il veuille bien aussi déclarer répréhensible l'action d'exposer MM. les fonctionnaires, non seulement au mépris public, mais aussi aux quolibets publics. Sinon cette lacune serait douloureusement ressentie.

Nous n'entrerons pas dans les détails des paragraphes sur les attentats aux bonnes mœurs, des articles prévoyant la confiscation, etc. Elles surpassent la *crème* * de la législation sur la presse sous Louis-Philippe et la Restauration. Pour ne citer qu'une seule disposition; Selon le paragraphe 21 le représentant du ministère public peut non seulement proposer la saisie de la feuille imprimée, mais confisquer le *manuscrit* qui vient d'être *donné à l'impression*, si le contenu constitue un crime ou un délit passibles d'office de poursuites ! Quel vaste domaine pour des procureurs bienveillants! Quelle agréable distraction d'aller quand bon leur semblera dans les bureaux des journaux, et de se faire soumettre, pour avis, « le manuscrit donné à l'impression », puisqu'il pourrait bien constituer un crime ou un délit !

Et alors quel effet bouffon produit la solennelle gravité du paragraphe qui déclare dans le projet de Constitution et des « droits fondamentaux du peuple allemand » : *La censure ne pourra jamais être rétablie !*

Friedrich Engels : Projet de loi sur la milice civique

n° 51, 21 juillet 1848

Cologne, 20 juillet

La milice civique est dissoute, c'est le principal paragraphe du projet de loi sur l'institution de la milice civique, bien qu'il n'apparaisse qu'à la fin, en tant que paragraphe 121, sous une forme discrète : « Pour former la milice civique, conformément aux dispositions de la présente loi, tous les corps armés appartenant actuellement à la milice civique, ou existant parallèlement à elle sont dissous. »

On a, sans autre forme de procès, commencé par dissoudre les corps n'appartenant pas directement à la milice civique. La dissolution de la garde nationale elle-même ne peut être accomplie que sous le couvert de sa *réorganisation*.

Les convenances législatives ont contraint à adopter au paragraphe 1, la phrase constitutionnelle de tradition : «

La milice civique a pour mission de protéger la liberté constitutionnelle et l'ordre légal ».

Mais pour se conformer à « *l'esprit de cette mission* », la milice civique n'a le droit ni de penser aux affaires publiques, ni d'en parler, ni d'en discuter ou d'en décider (par. 1), ni de se réunir ni de prendre les armes (par. 6), ni de donner somme toute aucun signe de vie, si ce n'est avec l'autorisation d'une haute autorité. Ce n'est pas la milice civique qui « protège » la Constitution contre les autorités, ce sont les autorités qui protègent la Constitution contre la milice civique. Il lui faut donc (par. 4) « obtempérer » aveuglément aux « réquisitions des autorités » et s'abstenir de toute immixtion « dans les fonctions des autorités communales, administratives ou judiciaires », comme de tout ce qui peut ressembler à un raisonnement. Si elle « refuse » cette obéissance passive, alors M. le président du gouvernement peut la suspendre de son service durant 4 semaines (par. 4). Si elle provoque le mécontentement suprême, alors une « Ordonnance royale » peut la « relever de son service » pour « 6 mois », ou même décréter sa « dissolution » qui doit être suivie au bout de 6 mois seulement d'une nouvelle formation (par. 3). Il « doit » donc (par. 2) « exister dans chaque commune du royaume une milice civique, à condition toutefois que M. le président du gouvernement ou le roi ne se trouvent pas amenés à décréter le contraire dans chaque commune. Si les affaires publiques ne sont pas du « ressort » de la milice civique, en revanche la milice civique est du « ressort » du ministre de l'Intérieur », c'est-à-dire du ministre de la Police qui est le supérieur naturel de la milice civique et qui selon « l'esprit de sa mission » est le fidèle Eckart¹ de la « liberté constitutionnelle » (par. 5). À condition que la milice civique ne soit pas chargée par M. le président du gouvernement et Messieurs les autres fonctionnaires de protéger la liberté constitutionnelle », c'est-à-dire de mettre à exécution les avis de Messieurs les supérieurs, c'est-à-dire à condition qu'elle ne soit pas envoyée en mission, son rôle particulier consiste à exécuter le *règlement militaire*, établi par un colonel de l'armée royale. Le *règlement militaire* est la *magna charta* pour laquelle la milice a pour ainsi dire été formée dans le but de le défendre et de l'appliquer. Vive le règlement militaire. L'enrôlement dans la milice civique donne enfin l'occasion de faire prêter à tout Prussien, « après 24 ans accomplis et avant 50 ans révolus », le *serment* suivant :

« *Je jure fidélité et obéissance au Roi, à la Constitution et aux lois du royaume* ».

Pauvre Constitution ! Comme la voilà à l'étroit, honteuse, modeste comme une bourgeoise, comme elle se comporte en subalterne entre le roi et les lois. D'abord le serment royaliste, le serment du féal vassal, ensuite le serment constitutionnel, et pour finir un serment qui n'a absolument aucun sens, à moins que ce ne soit le sens légitimiste suivant lequel, à côté des lois qui procèdent de la Constitution, il en existe d'autres, émanant de l'omnipotence royale. Et maintenant le bon citoyen est des pieds à la tête du « ressort du ministre de l'Intérieur ».

Le brave homme a reçu armes et tenue militaire, à la condition de renoncer d'abord à ses premiers droits politiques, le droit d'association, etc. Sa tâche, défendre la « liberté constitutionnelle » sera remplie, « conformément à l'esprit de sa mission », en exécutant aveuglément les ordres des autorités, en échangeant l'habituelle liberté civique, tolérée même sous la monarchie absolue contre l'obéissance passive, l'abdication de toute volonté, le désintéressement du soldat. Belle école pour former les républicains de l'avenir ! comme dit M. Schneider à l'Assemblée ententiste. Qu'est devenu notre *citoyen* ? Une chose hybride tenant du gendarme prussien et du constable anglais. Mais le *règlement militaire* et la conscience d'obéir à la consigne le consolent de tout ce qu'il a perdu. Au lieu de fondre l'armée dans le peuple, n'était-il pas plus original de fondre le peuple dans l'armée ?

C'est un spectacle vraiment bizarre que cette *métamorphose* d'une phraséologie constitutionnelle en réalité prussienne.

¹ Le fidèle Eckart est un héros légendaire, personnifiant comme son qualificatif l'indique la fidélité germanique. Il apparaît dans la légende de Tannhäuser, ou il a mission d'écartier les imprudents de la Grotte de Vénus; on le retrouve dans des poèmes de Goethe, Tieck, etc.

Mais si le prussianisme consent à devenir constitutionnel, le constitutionnalisme doit à son tour consentir à devenir prussien. Pauvre constitutionnalisme ! Braves Allemands ! Ils se sont lamentés si longtemps de ce que les promesses « les plus sacrées » n'étaient jamais tenues. Bientôt ils ne connaîtront plus qu'une *seule* crainte, la crainte de voir tenir les promesses sacrées ! Le peuple sera puni par où il a péché *. Vous avez réclamé *la liberté de la presse* ? Vous serez *puni* avec la liberté de la presse, et vous aurez une censure sans censeurs, - une censure par le Parquet, - une censure par une loi qui trouve dans « l'esprit de la mission » de la presse de s'occuper de tout, pourvu que ce ne soit pas des autorités, ces autorités infaillibles, - une censure des peines de prison et des amendes. Comme un cerf soupire après la source d'eau vive, vous soupirez après le bon vieux censeur, le censeur si calomnié, si méconnu, le dernier Romain, providence austère grâce à laquelle vous meniez une vie commode et sans danger.

Vous avez réclamé une *milice populaire* ? Vous aurez un *règlement militaire*. Vous serez mis à la disposition des autorités, vous serez entraînés militairement et éduqués dans l'obéissance passive, à en pleurer.

La perspicacité prussienne a flairé que toute nouvelle institution constitutionnelle offre une occasion des plus intéressantes de faire de nouvelles lois pénales, de nouveaux règlements, une nouvelle réglementation, une nouvelle surveillance, de nouvelles chicanes, une nouvelle bureaucratie.

Multipliez encore les exigences constitutionnelles ! s'écrie le ministère d'action. Pour chaque exigence, nous avons une *action* !

Exigence : Tout citoyen doit être armé pour la protection de la « liberté constitutionnelle ».

Réponse : Tout citoyen est désormais du ressort du ministère de l'Intérieur.

Il serait plus facile de reconnaître les Grecs sous les formes animales que leur avait données Circé, que les institutions constitutionnelles sous les créations imaginaires où les enferme la magie du *prussianisme* et de son *ministère d'action*.

Après la *réorganisation prussienne de la Pologne*, la *réorganisation prussienne de la milice civique*.

n° 52, 22 juillet 1848

Cologne, 21 juillet

Nous avons vu que les « dispositions générales » du projet de loi sur la *milice civique* aboutissent toutes à ceci : la garde nationale a cessé d'exister. Nous étudierons encore rapidement quelques autres chapitres du projet pour distiller l'esprit du « ministre d'action », et là aussi nous devons traiter dans un esprit critique la matière brute de la pseudo-institution. Un grand nombre de paragraphes présupposent la nouvelle organisation communale, un nouveau découpage administratif du royaume, etc. organismes qui tous, on le sait, mènent une vie encore cachée dans le sein, gros de secrets, du ministère d'action. Pourquoi, alors, le ministère d'action a-t-il donné à la réorganisation de la milice civique la priorité sur les projets de lois concernant l'organisation communale, régionale, etc. qu'il a promis ?

Au chapitre III, nous trouvons deux listes d'aptitude, la liste d'aptitude des gens bien et celle des recrues de la milice entretenue sur les fonds publics (Paragraphe 14). L'armée des fonctionnaires n'entre naturellement pas dans la catégorie de ceux qui sont entretenus sur les fonds publics. On sait qu'en Prusse ils constituent la classe réellement productive. Quant aux pauvres, comme les esclaves de la Rome antique, « ils ne doivent être incorporés que dans des cas exceptionnels ». Si les pauvres, étant sous la tutelle de la société bourgeoise, sont aussi peu appelés à défendre « la liberté constitutionnelle » que les *lazzaroni* de Naples, méritent-ils pour cela, d'occuper, dans cette nouvelle institution d'obéissance passive, une position inférieure ?

Indépendamment des pauvres, nous trouvons une distinction incomparablement plus importante entre les recrues *solvables* et *non solvables*.

Au préalable encore une remarque. Selon le paragraphe 53, la milice civique doit porter une tenue simple, la même pour tout le pays; elle sera établie par le roi. Le tenue ne doit pas risquer de prêter à confusion avec celle de l'armée.

Naturellement. La tenue doit être telle, que d'une part l'armée puisse s'opposer à la milice civique et d'autre part, la milice civique au peuple, sans qu'à l'occasion de charges, fusillades, et autres manœuvres de guerre, la moindre confusion puisse se produire. La tenue de *service* est en soi aussi indispensable que la liste d'aptitude au *service* et le règlement du *service*. La livrée de la liberté est justement la tenue de *service*. Cette livrée fournit l'occasion d'augmenter considérablement les frais d'équipement d'un milicien, et les frais accrus de cet équipement sont l'occasion rêvée de creuser un immense abîme entre les bourgeois et les prolétaires de la milice civique.

Qu'on écoute plutôt :

Paragraphe 57. Chaque membre de la milice civique doit se procurer à *ses propres frais*, la tenue de service là où elle existe, les insignes et les armes. Toutefois, suivant les besoins, la commune est tenue de fournir ces objets à ses frais *pour équiper la fraction des hommes qui assurent un service effectif et ne peuvent en assumer les frais avec leurs propres ressources*.

Paragraphe 59. La commune conserve un droit de propriété sur les objets d'équipement fournis par elle, et peut, *en dehors de la période où ils sont utilisés en service, les faire entreposer, à des endroits déterminés*.

Tous ceux donc, qui ne peuvent s'équiper militairement des pieds à la tête, et c'est la grande majorité de la population prusienne, l'ensemble des ouvriers, une grande partie des classes moyennes, *tous ceux-là* sont donc légalement *désarmés*, « en dehors de la période d'utilisation en service », tandis que la *bourgeoisie* de la milice civique reste tout le temps en possession d'armes et de tenues de service. Comme cette même bourgeoisie, en tant que « commune » peut faire entreposer à des endroits déterminés « tous les objets d'équipement qu'elle a fournis », elle se trouve donc en possession non seulement de ses propres armes, mais aussi de celles du prolétariat de la milice civique, et si les conflits politiques gênants pour elle devaient se produire, elle « peut » refuser et elle « refusera » de donner les armes, même pour leur « utilisation en service ». Ainsi le privilège politique du capital est rétabli sous la forme la plus discrète, mais la plus efficace et la plus résolue. Le capital a, sur le pauvre, le privilège des armes, comme le baron féodal du moyen âge l'avait sur son serf.

Pour que le privilège soit effectivement et entièrement exclusif, le paragraphe 56, stipule qu'à la campagne et dans les villes de moins de 5.000 habitants il suffit d'armer les hommes de la milice civique avec des piques ou des baïonnettes, et que cet armement ne nécessite pas une tenue de service mais seulement un *insigne* à déterminer par le colonel.

Dans toutes les villes de *plus* de 5.000 habitants, la tenue de service ne manquera pas d'augmenter le *cens* - cette condition première pour être déclaré apte au service armé - et ainsi le nombre des prolétaires aptes au service dans la milice. Comme la tenue de service et les armes sont seulement prêtées à ce prolétariat, c'est-à-dire à la plus grande partie de la population, le *droit au service armé* ne lui est somme toute que prêté, son existence d'homme de la milice n'est elle aussi que prêtée et beati possedentes, heureux les possédants ! Une *tenue prêtée* et qui plus est une tenue qui passe de l'un à l'autre comme chez les soldats, provoque un malaise moral : voilà ce qu'on exige en premier lieu des Romains appelés à « protéger la liberté constitutionnelle ». Mais, en contrepartie le sentiment que la milice *solvable* a de sa valeur n'en sera-t-il pas exalté ? Que veut-on de plus ?

Et ces conditions mêmes qui rendent illusoire le droit au service armé pour la plus grande partie de la population, s'accompagnent de nouvelles conditions encore plus restrictives dans l'intérêt de la partie possédante, dans l'intérêt du capital privilégié.

En effet la commune a besoin de tenir en réserve les seuls objets d'équipement, nécessaires à la fraction des troupes non solvables « assurant un service effectif ». D'après le paragraphe 15, voici ce qu'il en est de cette fraction, « assurant un service effectif » :

Dans toutes les communes où le nombre total des hommes aptes au service courant, dépasse la vingtième partie de la population, la représentation communale a le droit de limiter les troupes assurant un service effectif à cette vingtième partie de la population. Si elle fait usage de ce pouvoir, elle doit établir un roulement tel que tous les hommes aptes au service courant aient successivement leur tour. Cependant chaque fois il ne faut pas que le nombre de ceux qui sont éliminés excède un tiers de l'effectif; de même toutes les classes doivent être incorporées simultanément, proportionnellement au nombre de gardes existant pour chacune d'elles.

Et maintenant, calculez à quelle infime partie du prolétariat apte au service dans la milice, et de l'ensemble de la population la commune fournira *effectivement* les objets d'équipement.

Dans notre article d'hier, nous avons vu le ministère d'action réorganiser l'institution constitutionnelle de la milice civique dans l'esprit vieille Prusse, l'esprit de l'État bureaucratique. C'est aujourd'hui seulement que nous le voyons au point culminant de sa mission, façonner cette institution de la milice civique dans l'esprit de la révolution de juillet, dans l'esprit de Louis-Philippe, dans l'esprit de l'époque qui couronne le capital et célèbre

*Avec cymbales et fanfares
Sa jeune magnificence¹.*

Un mot au ministère Hansernann-Kühlwetter-Milde. Il y a quelques jours, Kühlwetter a envoyé à tous les présidents de gouvernements une circulaire contre les menées de la réaction. D'où vient ce phénomène ?

Le ministère d'action veut établir la domination de la bourgeoisie en concluant simultanément un compromis avec le vieil État féodal et policier. Dans cette tâche double et contradictoire, il voit à chaque instant la domination de la bourgeoisie - qui reste encore à établir - et sa propre existence débordée par la réaction au sens féodal, au sens de l'absolutisme - et il succombera à ses coups. La bourgeoisie ne peut imposer sa propre domination que si elle a provisoirement tout le peuple pour allié, donc si elle a une attitude plus ou moins démocratique.

Mais vouloir rattacher l'époque de la Restauration à celle de la Monarchie de Juillet, laisser la bourgeoisie exclure déjà le peuple, l'assujettir et le mettre à l'écart - alors qu'elle est encore en lutte contre l'absolutisme, le féodalisme, la noblesse terrienne, la domination des bureaucrates et des militaires -, c'est la quadrature du cercle, c'est un problème historique contre lequel échouera même un ministère d'action, même le triumvirat Hansemann-Kühlwetter-Milde.

n° 54, 24 juillet 1848

¹ Heine : *Livre des Chants*. Voyage dans le Harz : Idylle dans la montagne (3, strophe 10).

Cologne, 23 juillet

Le chapitre du projet de *loi sur la milice civique concernant l'« échelon et la nomination des chefs »* est un vrai labyrinthe de modes de scrutin. Nous voulons jouer les Ariane et donner au moderne Thésée, la très louable milice civique, le fil qui la conduira à travers le labyrinthe. Mais le moderne Thésée sera aussi ingrat que l'antique et après avoir tué le Minotaure, il abandonnera traitreusement son Ariane, la presse, sur le rocher de Naxos !

Numérotons les différentes allées du labyrinthe.

Allée I. Élection directe. Paragraphe 42. « Les chefs de la milice civique jusqu'au capitaine inclus, seront élus par les miliciens en service effectif. »

Allée latérale. « Les miliciens assurant un service effectif » ne forment qu'une petite partie des troupes réellement « aptes » au service. Que l'on compare le paragraphe 25 et notre article d'avant-hier.

L'élection « directe » n'a d'une élection directe que le nom.

Allée II. Élection indirecte. Paragraphe 48. « Le commandant du bataillon est élu à la majorité absolue des voix par les capitaines, les chefs de sections et les chefs des compagnies intéressées. »

Allée III. Combinaison de l'élection indirecte et de la nomination par le roi. Paragraphe 49. « Le *colonel* est nommé par le *roi* sur une liste de trois candidats élus par les officiers, depuis les chefs des bataillons intéressés jusqu'aux chefs de sections inclus. »

Allée IV. Combinaison de l'élection indirecte et de la nomination relevant de Messieurs les commandants en chef. Paragraphe 50. « Les commandants en chefs intéressés nomment les aides de camp en les choisissant parmi les chefs de sections - les secrétaires de bataillons en les choisissant parmi les chefs d'escouade - le tambour de bataillon en le choisissant parmi les tambours. »

Allée V. Nomination directe par la voie bureaucratique. Paragraphe 50 : « L'adjudant et le secrétaire de la compagnie sont nommés par le capitaine, le maréchal des logis et le secrétaire d'escadron par le capitaine de cavalerie, le chef d'escouade par le chef de section ».

Si donc ces modes de scrutin commencent par une élection directe truquée, ils se terminent sur une suppression non truquée de toute élection, sur le bon plaisir de Messieurs les commandants, capitaines et chefs de section. *Finis coronat opus.* Le labyrinthe ne manque pas de *pointe* *.

Les cristaux précipités par ce processus chimique compliqué qui englobe le colonel illustre et le simple soldat sans lustre, se fixent pour 6 ans. Paragraphe 51. « Les élections et nominations des chefs ont lieu pour six ans ». On ne comprend pas pourquoi après de telles mesures de prudence, le ministère d'action avait encore besoin de manquer de tact dans les « dispositions générales », en lançant au visage de la milice civique : Votre institution politique doit être réorganisée pour devenir une institution purement *policière* et une pépinière de *dressage dans le style de la vieille Prusse*. Pourquoi enlever les illusions !

La nomination *par le roi* est à ce point une *canonisation* que dans le chapitre « tribunaux de la milice civique » il n'existe pas de tribunal pour le « *colonel* » ; et, c'est bien spécifié, on en trouve jusqu'aux commandants seulement. Comment un colonel du roi pourrait-il commettre un crime ?

En revanche le simple fait d'être milicien est une *profanation* du citoyen ; un mot de ses supérieurs, depuis l'infaillible colonel du roi jusqu'au premier homme venu nommé adjudant par le capitaine, ou chef d'escouade par Monsieur le chef de section, un mot suffit pour priver le milicien de 24 heures de sa *liberté personnelle* et le faire incarcérer.

Paragraphe 81. : « Tout supérieur peut réprimander dans le service son *subordonné* ; il peut même ordonner son arrestation immédiate et son incarcération pour 24 heures, si en service le subordonné s'est rendu coupable d'ivresse, ou de toute autre atteinte grossière au règlement. »

C'est naturellement M. le Supérieur qui décide *en quoi* consiste toute autre atteinte grossière au règlement, et le *subordonné* n'a qu'à obéir à la consigne.

Donc, si le citoyen, dès le préambule de ce projet, acquiert la maturité nécessaire à l'« esprit de sa mission », à la « défense de la liberté constitutionnelle », en cessant d'être ce qui suivant Aristote est la mission de l'homme, un *zoon politikon* (un animal politique) il ne suivra pleinement sa vocation qu'en livrant sa liberté civique au bon plaisir d'un colonel ou d'un chef d'escouade.

Le « *ministère d'action* » semble professer un curieux mysticisme oriental, une sorte de *culte de Moloch*. Pour défendre la « liberté constitutionnelle » des présidents de gouvernements, des bourgmestres, des directeurs et des préfets de police, des commissaires de police, des magistrats du Parquet, des présidents ou directeurs des tribunaux, des juges d'instruction, des juges de paix, des maires, des ministres, des ecclésiastiques, des militaires en service actif, des fonctionnaires de la police des frontières, de la douane, des contributions, des eaux et forêts et des postes, des administrateurs et gardiens des établissements pénitentiaires, des fonctionnaires d'autorité, des moins de 25 ans et des plus de 50 ans - toutes personnes qui, selon les paragraphes 6, 10, 11, ne font pas partie de la milice civique, donc pour défendre « la liberté constitutionnelle » de cette élite, le reste de la nation doit faire sur l'autel

de la patrie le sacrifice sanglant de ses libertés constitutionnelles, jusques et y compris de sa liberté personnelle. *Pends-toi, Figaro ! Tu n'aurais pas inventé cela !*¹

Il n'est pas besoin d'indiquer que le chapitre sur les *punitions* a été figolé avec volupté. L'institution entière, conformément à « l'esprit de sa mission », ne doit être que punition, que répression des désirs de très louables citoyens d'avoir une Constitution et une milice civique. Une simple remarque encore : en dehors des infractions prévues *par la loi*, le règlement militaire, cette *magna charta* de la milice civique, ébauchée par le *colonel du roi* assisté du commandant, avec l'approbation de la « représentation régionale » apocryphe, le *règlement militaire* donc, est l'occasion d'établir tout un échantillonnage de punitions (voir par. 82 et suivants). Il va de soi que des *amendes* peuvent remplacer les *peines d'emprisonnement*, afin que la différence entre la milice civique *solvable* et la milice *insolvable*, différence inventée par le « ministère d'action » entre la *bourgeoisie* et le *prolétariat* de la milice civique puisse être sanctionnée par la justice criminelle.

Obligé de renoncer dans la Constitution au *statut de la juridiction d'exemption*, le ministère d'action l'introduit en fraude dans la milice civique. Tous les manquements à la discipline commis par les miliciens et les chefs d'escouade sont de la compétence des tribunaux de la compagnie, composés de 2 chefs de section, 2 chefs d'escouade et 2 gardes (par. 87). Tous les manquements à la discipline commis par les « chefs des compagnies du bataillon, du chef de section au commandant inclus », sont de la compétence des tribunaux de bataillon, composés de 2 capitaines, 2 chefs de section et 3 chefs d'escouade (par. 88). Pour le commandant, il y a de nouveau un statut juridique d'exemption car, dit le paragraphe 88 : « Si l'enquête concerne un commandant on adjoint deux commandants au tribunal de bataillon. » Notre colonel enfin, comme il a déjà été dit, est *exempté* de tout statut juridique.

Le remarquable projet de loi se termine par le paragraphe suivant :

Paragraphe 123 : « Les dispositions concernant la participation de la milice civique à la défense de la patrie en guerre et celles qui, en pareil cas, touchent à son armement son équipement et son entretien, feront l'objet de la loi sur l'organisation de l'armée. »

En d'autres termes : *L'armée territoriale continue à exister à côté de la milice réorganisée.*

Ne serait-ce que pour ce projet de loi et pour son projet d'armistice avec le Danemark, le *ministère d'action* ne mérite-t-il pas d'être mis en *état d'accusation* ?

¹ Citation légèrement modifié du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, acte V, scène 8.

K. Marx – F. Engels : L'armistice avec le Danemark

n° 51, 21 juillet 1848

Cologne, 20 juillet

Pour convaincre la patrie qu'avec la soi-disant révolution flanquée d'une Assemblée nationale, d'un vicair d'Empire, etc. elle n'a obtenu qu'une complète restauration du très célèbre Saint-Empire romain-germanique, nous donnons l'article suivant, extrait du *Fädreland*¹ danois. Il suffira, espérons-le, à démontrer même aux amis de l'Ordre les plus confiants, que par l'entremise de l'Angleterre et par les menaces russes, les quarante millions d'Allemands ont été autant bernés par les deux millions de Danois, qu'au temps où les « empereurs agrandissaient toujours l'empire². »

Le *Fädreland*, la propre feuille du ministre Orla Lehmann, s'exprime comme suit au sujet de l'armistice³ :

« Si l'on considère l'armistice uniquement par rapport à nos espoirs et à nos vœux, on ne peut naturellement pas s'en trouver satisfait; si l'on admet que le gouvernement avait le choix entre l'armistice et la perspective de chasser les Allemands du Schleswig, avec l'aide de la Suède et de la Norvège, et de les contraindre à reconnaître le droit du Danemark à régler les affaires de ce duché, en accord avec ses habitants, - alors il faut assurément dire que le gouvernement est inexcusable d'avoir accepté l'armistice. Mais tel n'était pas le choix. Il faut admettre que l'Angleterre aussi bien que la Russie, les deux grandes puissances les plus intéressées à ce différend et à son règlement, ont demandé que l'armistice soit accepté et en ont fait une condition de leur sympathie et de leur médiation futures; de même, avant de se déterminer à toute aide efficace, le gouvernement suédo-norvégien⁴ a exigé que l'on tente de trouver une solution pacifique et indiqué qu'il ne fournirait cette aide qu'avec la restriction, précisée dès le début, qu'elle servirait non à la reconquête du Schleswig, mais seulement à la défense du Jutland et des îles. L'alternative était donc la suivante : d'un côté, un répit, aussi bien pour voir comment les choses allaient se dérouler à l'étranger, que pour parfaire l'organisation politique et militaire intérieure; de l'autre, la perspective d'un combat isolé, désespéré, contre une force supérieure, si notre armée, inférieure de moitié à son adversaire, devait attaquer l'armée confédérale retranchée sur ses positions favorables, ce combat pourrait conduire, non à une victoire quasi impossible, mais bien à un retrait de l'armée suédo-norvégienne, à l'occupation de toute la presqu'île par les Allemands; ce combat, dans le meilleur des cas, n'a comme perspective que des victoires inutiles, chèrement achetées, et dans le pire, celle de l'épuisement de toutes nos forces défensives et d'une paix humiliante. »

La feuille danoise défend alors les conditions de l'armistice qu'elle estime avantageuses pour le Danemark. La crainte de voir la reprise des hostilités coïncider avec l'hiver, alors que sur la glace les troupes allemandes pourraient aller à Fünen et Alsen⁵, n'est pas fondée; les Allemands sont aussi incapables que les Danois de résister, dans ce climat, à une campagne d'hiver; par contre les avantages d'un cessez-le-feu de trois mois sont très grands pour le Danemark et pour la fidèle population du Schleswig. Si pendant ces trois mois la paix n'était pas conclue, alors l'armistice se prolongerait automatiquement jusqu'au printemps. Le journal poursuit :

« On trouvera normal que le blocus soit levé et les prisonniers libérés; en revanche, la restitution des navires capturés a peut-être provoqué le mécontentement de quelques-uns. Au demeurant, la capture de navires allemands était, cela va sans dire, plutôt un moyen de coercition pour empêcher par intimidation l'Allemagne de franchir nos frontières, et n'avait nullement pour but de nous enrichir en nous appropriant des biens privés étrangers; de plus, la valeur de ces navires est, de loin, bien moins grande que certains pourraient le croire. Si durant la stagnation actuelle de notre commerce, comme de tout le commerce européen, ils devaient être vendus aux enchères, ils rapporteraient au plus 1 million ¹/₂, c'est-à-dire la valeur de deux mois de guerre. En compensation, les Allemands évacuent les deux duchés et nous dédommagent des réquisitions imposées au Jutland. Le moyen coercitif employé ayant atteint son but, il

¹ Le *Fädreland* (La Patrie), journal danois paraissant toutes les semaines de 1834 à 1839, et ensuite quotidiennement à Copenhague. En 1848, il passait pour l'organe officiel du gouvernement danois.

² Formule d'intronisation des empereurs allemands jusqu'en 1806.

³ En juin 1848 des pourparlers d'armistice eurent lieu entre les plénipotentiaires danois et prussiens à Malmö (Suède). On parvint à un accord qui fut approuvé par le roi de Prusse le 8 juillet 1848, mais que le général Wrangel refusa de signer parce que ses clauses étaient extrêmement défavorables aux Prussiens et aux Allemands. Cet accord ne fut jamais appliqué. Le véritable armistice ne fut conclu que le 26 août 1848.

⁴ En 1813, Bernadotte, prince royal de Suède, envahit le Holstein, et par le traité de Kiel (1814), obtint du Danemark la cession de la Norvège.

⁵ Ile danoise de la mer Baltique. Position stratégique de premier ordre, elle fut en 1848-50 et en 1864 un point d'appui pour les Danois contre les Allemands.

est donc normal de l'abandonner. Et il nous semble que l'évacuation des trois pays par une armée bien supérieure, que nous n'avions aucune perspective de chasser avec nos propres forces, compense dix fois le petit avantage que l'État pouvait tirer de la vente des navires capturés. »

Le paragraphe 7 de l'accord est le plus délicat, pense le journal. Il prescrit que les duchés conservent leurs gouvernements particuliers, ce qui maintient le « Schleswig-Holsteinisme ». Le roi du Danemark est lié aux *notables* du Schleswig-Holstein par les deux membres du Gouvernement provisoire qu'il doit nommer, et il serait difficile qu'ils ne soient pas « Schleswig-Holsteinois ». Mais en revanche « toute la rébellion » est expressément désavouée, tous les décrets du Gouvernement provisoire annulés, et l'état de choses *d'avant* le 17 mars, rétabli.

Nous avons ainsi considéré du point de vue danois les principales conditions de l'armistice. Mais essayons maintenant de nous placer au point de vue allemand.

Tout ce que l'Allemagne réclame, c'est la remise des navires et la levée du blocus.

Elle renonce à ce qui suit :

Premièrement, *aux duchés* occupés par une armée qui n'a subi aucune défaite, et se trouve assez forte pour maintenir sa position contre une armée deux fois plus forte que celle qui lui était opposée jusque-là;

Deuxièmement, à *l'entrée du Schleswig dans la Confédération* : elle avait pourtant été proclamée par la Diète confédérale, et l'Assemblée nationale l'avait confirmée en admettant en son sein des députés du Schleswig;

Troisièmement, au *gouvernement provisoire* qu'elle avait reconnu pour légitime, et avec qui, en tant que tel, elle avait négocié.

Quatrièmement, au *parti du Schleswig-Holstein*, dont les exigences soutenues par toute l'Allemagne mais non satisfaites, sont soumises à la décision de puissances non allemandes;

Cinquièmement, aux prétendants de la maison d'Augustenbourg¹, à qui le roi de Prusse a personnellement promis assistance, mais qui ne sont nulle part mentionnés dans l'armistice, et à qui aucune amnistie, aucun asile n'est assuré;

Enfin, *aux dépenses occasionnées par la guerre*, qui incombent en partie aux duchés, en partie à la Confédération, mais qui, *dans la mesure où elles ont été supportées par le Danemark lui-même, seront remboursées.*

Nous avons l'impression que nos très puissants ennemis ont bien plus de raisons que nous, petit peuple méprisé, de critiquer cet armistice.

Le Schleswig a eu le désir incompréhensible de devenir allemand. Il est normal qu'il en soit châtié et qu'il soit laissé en plan par l'Allemagne.

Nous donnerons demain le texte de la convention d'armistice.

n°52, 22 juillet 1848

Cologne, 21 juillet

Nos lecteurs savent que nous avons toujours considéré la guerre contre le Danemark avec beaucoup de sang-froid. Nous avons aussi peu mêlé notre voix aux vantardises tapageuses des nationalistes qu'aux accents de l'éternelle lyre qui chante avec un enthousiasme de mauvais aloi le Schleswig-Holstein baigné par la mer. Nous connaissions trop bien notre patrie, nous savions ce que signifie s'en remettre à l'Allemagne.

Les événements ont pleinement justifié notre façon de voir. La conquête sans obstacle du Schleswig par les Danois, la reconquête du pays et la marche sur le Jutland, la retraite en direction de la Schlei, la nouvelle conquête du duché jusqu'à la Königsau, toute la conduite de la guerre, entièrement incompréhensible du début jusqu'à la fin, a démontré aux habitants du Schleswig, quelle protection ils pouvaient attendre de l'Allemagne qui a fait sa révolution, de l'Allemagne grande, forte, unie, etc. de ce peuple soi-disant souverain de 45 millions d'hommes. Mais pour qu'ils perdent toute envie de devenir allemands, pour que « l'oppression danoise » leur devienne infiniment plus chère que la « liberté allemande », la Prusse a négocié, au nom de la Confédération germanique, l'armistice que nous publions aujourd'hui dans une traduction littérale.

Jusqu'à présent, quand on concluait un armistice, il était d'usage que les deux armées conservassent leurs positions et, qu'à la rigueur, une étroite zone neutre fût établie entre elles. Dans cet armistice, premier succès de la « gloire militaire prussienne », les Prussiens victorieux se retirent à plus de 20 lieues, de Kolding jusqu'à Lauenburg, tandis que les Danois vaincus maintiennent leurs positions à Kolding et abandonnent seulement Alsen. Bien plus : si l'armistice est dénoncé, les Danois reprennent les positions conquises le 24 juin, c'est-à-dire qu'ils réoccupent sans coup férir une large bande de terrain de 6 à 7 lieues dans le Schleswig du nord, une bande de terrain dont ils ont été chassés *deux fois*, tandis que les Allemands n'ont pas le droit d'avancer plus loin qu'Apenrade et ses environs. Ainsi «

¹ Les ducs d'Augustenbourg formaient un rameau de la branche royale du Danemark. Friedrich-Christian-August d'Augustenbourg fit valoir, sans aucun succès, les droits qu'il prétendait tenir de son père, le duc Christian, sur les duchés de Schleswig-Holstein. Il en sera de nouveau question 14 ans plus tard au moment de la guerre des duchés.

l'honneur des armes allemandes est sauf », et le Schleswig du nord, épuisé par quatre vagues successives de troupes, a la perspective d'un cinquième et sixième envahissement !

Mais ce n'est pas tout, une partie du Schleswig sera occupée par des troupes danoises, même pendant l'armistice. Le Schleswig sera, selon l'article 8, occupé par les cadres des régiments levés dans le duché, c'est-à-dire en partie par les soldats du Schleswig qui ont participé au mouvement, en partie par ceux qui à cette époque en garnison au Danemark, ont combattu contre le gouvernement provisoire dans les rangs de l'armée danoise, sont commandés par des officiers danois et sont, à tous égards, des troupes *danoises*. Les feuilles danoises considèrent l'affaire du même point de vue:

« Il est indubitable, dit le Fädrelandet du 13 juillet, que la présence dans le duché des fidèles troupes du Schleswig renforcera considérablement l'opinion populaire qui se dressera avec force contre les auteurs des malheurs de la guerre subis par ce pays ».

Et maintenant passons au mouvement du Schleswig-Holstein ! Il est qualifié de *rebelle* par les Danois et *traité en rebelle* par la Prusse. Le Gouvernement provisoire que la Prusse et la Confédération germanique ont reconnu, est sacrifié sans merci, toutes les lois, ordonnances, etc. qui ont été promulguées depuis l'indépendance du Schleswig deviennent caduques, en revanche les lois danoises supprimées sont remises en vigueur. Bref la réponse au sujet de la célèbre note de Wildenbruch¹ que M. Auerswald se refusait à donner, cette réponse se trouve à l'article 7 du projet d'armistice. Tout ce qu'il y avait de révolutionnaire dans le mouvement est radicalement détruit, et le gouvernement issu de la révolution est remplacé par une administration légitime, désignée par trois princes légitimes. Les troupes du Holstein et du Schleswig seront de nouveau *placées sous commandement danois et fustigées à la danoise*, les navires du Holstein et du Schleswig restent, avant comme après, la « Dansk-Eiendom² », malgré les dispositions les plus récentes prises par le Gouvernement provisoire.

Et pour couronner tout cela : le nouveau gouvernement projeté. Écoutons le *Fädrelandet* :

« Rien n'est encore perdu, même s'il est probable que dans la circonscription électorale restreinte nous ne trouverons pas pour les membres du nouveau gouvernement choisis par les Danois, l'alliance d'énergie et de talent, d'intelligence et d'expérience dont la Prusse disposera lors de son choix... Certes les membres du gouvernement doivent être choisis parmi la population des duchés; mais personne ne nous interdit de leur adjoindre des secrétaires et des assistants, nés et établis autre part. Dans le choix de ces secrétaires et conseillers de gouvernement on peut procéder sans considération locale, en se fondant sur le mérite et le talent, et il n'est pas improbable que ces hommes exercent une influence considérable sur l'esprit et la marche de l'administration. Qui plus est, des fonctionnaires danois, même haut placés, se chargeront, espère-t-on, d'un de ces postes, bien qu'ils se situent à un rang inférieur dans la hiérarchie; tout bon Danois, dans les conditions actuelles, tirera gloire d'une telle situation. »

La feuille ministérielle ouvre donc aux duchés la perspective d'être submergés, non seulement par des troupes danoises, mais aussi par des fonctionnaires danois. Un gouvernement à moitié danois établira son siège à Rendsburg, sur un territoire reconnu allemand de la Confédération germanique.

Voilà les avantages de l'armistice pour le Schleswig. Les avantages pour l'Allemagne sont aussi grands. L'entrée du Schleswig dans la Confédération n'est nulle part mentionnée; au contraire, le décret de la Confédération est *formellement désavoué* par la constitution du nouveau gouvernement pour le Holstein. C'est la Confédération germanique qui choisit pour le Holstein, le roi du Danemark choisit au nom du *Schleswig*. Le Schleswig est donc sous l'autorité du Danemark, et non sous celle de l'Allemagne.

Dans cette guerre contre le Danemark, l'Allemagne pouvait acquérir un avantage en obtenant la suppression du droit de péage sur le Sund, cette survivance du brigandage féodal³. Les villes maritimes allemandes, touchées par le blocus et la capture de leurs navires, auraient volontiers supporté plus longtemps ce préjudice, si la suppression du droit de péage sur le Sund avait été obtenue. D'ailleurs les gouvernements avaient partout fait courir le bruit que la suppression du droit de péage sur le Sund serait obtenue dans tous les cas. Et que reste-t-il de cette vantardise ? L'Angleterre et la Russie veulent conserver le droit de péage sur le Sund, et l'obéissante Allemagne, naturellement, s'en accommode.

Que la restitution des navires soit suivie du remboursement des réquisitions opérées au Jutland, cela va de soi, suivant le principe qui veut que l'Allemagne soit assez riche pour payer sa gloire.

¹ Le commandant Wildenbruch, chargé par le roi de Prusse d'une mission secrète auprès du gouvernement danois, remit à ce dernier une note où il était indiqué que la guerre dans le Schleswig-Holstein n'était pas menée par la Prusse pour arracher ce duché au Danemark, mais essentiellement pour lutter en Allemagne contre les éléments radicaux et républicains. Le gouvernement évita par tous les moyens d'accorder à ce document compromettant une reconnaissance officielle.

² Propriété danoise.

³ Droit de péage perçu par le Danemark de 1425 à 1857 sur les navires étrangers empruntant le Sund, détroit entre la Suède et l'île de Seeland faisant communiquer la Baltique et la nier du Nord.

Voilà les avantages que le ministère Hansemann offre au peuple allemand dans ce projet d'armistice ! Voilà les fruits d'une lutte de trois mois contre un petit peuple de 1 million et $\frac{1}{2}$ d'habitants ! Voilà le résultat de toutes les vantardises de nos feuilles nationales, de nos grands mangeurs de Danois !

Selon les bruits qui courent, l'armistice ne sera pas conclu. Le général Wrangel, encouragé par Beseler s'est refusé définitivement à le signer, malgré toutes les prières du comte de Pourtalès qui lui en apporta l'ordre de la part d'Auerswald, malgré tous les appels à son devoir de général prussien. Wrangel déclara qu'il était avant tout placé sous les ordres du pouvoir central allemand, et que celui-ci ne donnera son assentiment que si la position actuelle des armées est maintenue, et si le gouvernement provisoire subsiste jusqu'à la paix.

Ainsi le projet prussien ne sera sans doute pas mis à exécution; mais il conserve son intérêt, il démontre comment la Prusse, quand elle prend la direction, s'entend à défendre l'honneur et les intérêts de l'Allemagne.

K. Marx – F. Engels : La Concordia de Turin

n° 55, 25 juillet 1848

Cologne, 23 juillet

Nous avons mentionné récemment *l'Alba* de Florence qui nous tendait fraternellement la main par-dessus les Alpes. Il fallait s'attendre à ce qu'un autre journal, la *Concordia* de Turin¹, une feuille de couleur opposée, se déclarât en un sens également opposé, bien que nullement hostile. Dans un numéro antérieur, *La Concordia* estimait que *la Nouvelle Gazette rhénane* prenait fait et cause pour tous les partis, pourvu qu'ils fussent « opprimés ». Elle fut mise sur la voie de cette peu judicieuse découverte par notre jugement sur les événements de Prague et notre sympathie pour le parti démocrate contre le réactionnaire Windischgrätz et consorts. Peut-être le journal de Turin a-t-il eu entre temps des lumières sur ce qu'on appelle le mouvement *tchèque*.

Récemment pourtant, la *Concordia* se voit amenée à consacrer à la *Nuova Gazzetta renana* un article plus ou moins doctrinal. Elle avait lu dans notre feuille le programme du congrès des travailleurs convoqués à Berlin²; les huit points que les travailleurs auront à discuter lui causent une inquiétude considérable.

Après avoir fidèlement traduit l'ensemble, elle se lance dans une sorte de critique dans les termes suivants :

« *Dans ces projets il y a beaucoup de vrai et de juste, toutefois la Concordia trahirait sa mission si elle n'élevait sa voix contre les erreurs des socialistes.* »

Nous, pour notre part, nous nous élevons contre l'« erreur » de la *Concordia* qui consiste à prendre le programme que la commission intéressée a dressé pour le congrès des travailleurs et dont nous l'avons informée, pour *notre propre* programme.

Néanmoins, nous sommes prêts à engager avec elle une discussion sur les problèmes d'économie politique, dès que son programme offrira un peu plus que des formules philanthropiques connues et des dogmes libre-échangistes glanés çà et là.

¹ Journal libéral italien qui parut en 1848-1849.

² Le congrès des travailleurs qui se tint à Berlin du 23 août au 3 septembre avait été convoqué à l'initiative d'une série d'organisations ouvrières. Le programme du congrès établi sous l'influence de Stefan Born donnait pour tâche aux travailleurs la réalisation d'une série de revendications sociales et les détournait ainsi de la lutte politique révolutionnaire. Ce programme fut publié dans le numéro 31 de la *Nouvelle Gazette rhénane* du 1^{er} juillet 1848 dans la correspondance en provenance de Berlin, et sans commentaires.

K. Marx – F. Engels : Le projet de loi sur l'emprunt forcé et son exposé des motifs

n° 56, 26 juillet 1848

Cologne, 25 juillet

Un coquin fameux du quartier béni de St.-Giles à Londres, est passé devant la Cour d'assises. Il était accusé d'avoir allégué de 2.000 livres sterling le coffre d'un fesse-mathieu perdu de réputation de la City. « Messieurs les jurés, commença l'accusé, je n'abuserai pas longtemps de votre patience. Ma défense entre dans le cadre de l'économie politique, et elle utilisera un vocabulaire économique. J'ai pris à M. Cripps 2.000 livres sterling. Rien de plus sûr. Mais j'ai pris à un particulier pour donner au public. Où sont allées les 2.000 livres sterling ? Les ai-je peut-être égoïstement gardées pour moi ? Fouillez mes poches. Si vous trouvez un penny, je vous vends mon âme pour un farthing¹. Les 2.090 livres, vous les retrouverez chez le tailleur, le shopkeeper² le restaurateur, etc. Qu'ai-je donc fait ? J'ai « mis en circulation » des sommes « inemployées » qu'on ne pouvait arracher au tombeau de l'avarice que par un « emprunt forcé ». J'ai été un promoteur de la circulation, et la circulation est la première condition de la richesse nationale. Messieurs, vous êtes Anglais ! Vous êtes économistes ! Vous ne condamnerez pas un bienfaiteur de la nation ! »

L'économiste de St.-Giles est en prison dans la terre de Van Diemen³, et il a l'occasion de méditer sur l'aveugle ingratitude, de ses compatriotes.

Mais il n'a pas vécu en vain. Ses principes constituent la base de *l'emprunt forcé d'Hanseman*⁴ :

« La recevabilité de l'emprunt forcé, dit Hanseman dans l'exposé des motifs, repose sur l'hypothèse suivante, certainement fondée : sous forme de sommes plus ou moins importantes, une grande partie de l'argent liquide reste inemployée aux mains de particuliers, et ne peut être mise en circulation que par un emprunt forcé. »

Si vous consommez un capital, vous le mettez en circulation. Si vous ne le mettez pas en circulation, l'État le consommera pour le mettre en circulation.

Un fabricant de coton occupe par exemple 100 ouvriers. Il paie quotidiennement à chacun d'eux 9 groschens d'argent. Donc 900 groschens d'argent, c'est-à-dire 30 talers, voyagent quotidiennement de sa poche à celle des ouvriers, et des poches des ouvriers dans celles de l'épicier*, du propriétaire, du savetier, du tailleur, etc. Ce voyage des 30 talers, c'est leur circulation. Quand le fabricant ne peut vendre ses cotonnades qu'à perte, ou ne pas les vendre du tout, il cesse de produire, il cesse d'occuper les ouvriers, et si la production cesse, le voyage des 30 talers cesse, la circulation cesse. Nous rétablirons la circulation par la contrainte ! s'écrie Hanseman. Pourquoi aussi le fabricant laisse-t-il son argent inemployé ? Pourquoi ne le fait-il pas circuler ? Quand le temps est beau, beaucoup de gens circulent dehors. Hanseman pousse les gens dehors, les contraint à circuler pour rétablir le beau temps. Ô maître sorcier des intempéries !

La crise ministérielle et commerciale vole à la société bourgeoise les intérêts de son capital. L'État l'aide à se remettre sur pieds en lui prenant aussi son capital.

Le Juif Pinto, le célèbre joueur en Bourse du dix-huitième siècle, recommande dans son livre sur la « circulation », de jouer à la Bourse⁵. Jouer en Bourse n'est certes pas productif, mais favorise la circulation, le voyage de la richesse d'une poche à l'autre. Hanseman transforme la caisse de l'État en une roulette où circule la fortune des citoyens. Hanseman-Pinto !

Dans « l'exposé des motifs » de la « loi sur l'emprunt forcé » Hanseman se heurte à une grande difficulté. Pourquoi l'emprunt volontaire n'a-t-il pas fait rentrer les sommes nécessaires ?

On connaît bien la « confiance absolue » dont jouit le gouvernement actuel. On connaît le patriotisme délirant de la grande bourgeoisie, qui déplore seulement que des agitateurs aient l'insolence de ne pas partager son élan de confiance. On connaît bien les adresses de loyalisme émanant de toutes les provinces. Et « malgré tout et le reste⁶ ». Hanseman est obligé de métamorphoser le poétique emprunt volontaire en un prosaïque emprunt forcé !

¹ Petite pièce de monnaie anglaise de la valeur d'un quart de penny.

² Le boutiquier.

³ La terre de Van Diemen, ou Tasmanie, île au sud de l'Australie, fut découverte en 1642 par Tasman. En 1804, les Anglais y établirent une colonie pénitentiaire.

⁴ Le projet de loi sur l'emprunt forcé du 10 juillet 1848 et l'exposé des motifs furent soumis à l'Assemblée nationale prussienne le 12 juillet 1848.

⁵ Cf. Isaac Pinto : *Traité de la circulation et du crédit*, Amsterdam.

⁶ Extrait du poème de Freiligrath : « Malgré tout ».

Dans le district de Dusseldorf par exemple, des nobles ont versé 4.000 talers, des officiers 900 talers, pourtant où la confiance règne-t-elle davantage que parmi les nobles et les officiers du district de Dusseldorf ? Pour ne rien dire des contributions des princes de la maison royale.

Laissons Hansemann nous expliquer le phénomène.

Jusqu'à présent les contributions *volontaires* sont rentrées avec parcimonie. C'est imputable *sans doute moins au manque de confiance* dans notre situation qu'à l'incertitude au sujet des véritables besoins de l'État; on croyait pouvoir attendre *de savoir si, et dans quelle mesure*, on ferait appel aux *ressources financières* du peuple. Et voilà *sur quoi* est fondé l'espoir de voir chacun, dans la mesure de ses forces, apporter sa contribution *volontaire*, dès que l'*obligation de donner sa contribution* lui sera présentée comme une *nécessité inéluctable*.

L'État, dans sa suprême détresse, fait appel au patriotisme. Il le prie très poliment de déposer 15 millions de talers sur l'autel de la patrie et ce, même pas comme un don, mais comme un simple prêt volontaire. On a la plus grande confiance dans l'État, mais on reste sourd à son cri de détresse ! On se trouve malheureusement dans une telle « *incertitude* » au sujet des « *besoins réels* de l'État », qu'on se décide provisoirement et en proie aux plus grandes souffrances morales, à ne rien lui *donner du tout*. On a certes, la plus grande confiance dans le gouvernement et l'honorable gouvernement prétend que l'État a besoin de 15 millions. Justement parce qu'on a confiance, on ne se fie pas à l'assurance du gouvernement, on prend au contraire ses exhortations à verser 15 millions pour un simple badinage. On connaît l'histoire de ce vaillant Pennsylvanien qui ne prêtait jamais un dollar à ses amis. Il avait une telle confiance dans leur conduite rangée, il accordait à leurs affaires un tel crédit que jusqu'à l'heure de sa mort, il n'acquittait jamais la « certitude » qu'ils avaient « réellement besoin » d'un dollar. Dans leurs demandes pressantes, il ne voyait que le moyen d'éprouver sa confiance, et la confiance de cet homme était inébranlable.

Le gouvernement prussien a trouvé l'État entier peuplé de Pennsylvaniens.

Mais M. Hansemann s'explique encore l'étrange phénomène politico-économique par une autre curieuse « *circonstance* ».

Le peuple n'a pas fourni volontairement sa contribution « parce qu'il croyait pouvoir attendre *de savoir si, et dans quelle mesure, on ferait appel à ses ressources financières* ». En d'autres termes : Personne n'a payé volontairement, parce que chacun attendait *de savoir si, et dans quelle mesure*, il serait *contraint de payer*. Prudent patriotisme ! Confiance d'une extrême complexité ! Derrière l'emprunt volontaire, au sang vif et aux yeux clairs, se profile l'emprunt forcé, hypocondre, au regard noir : *voilà sur quoi* M. Hansemann « fonde » « l'*espoir* » que chacun contribuera *volontairement* suivant ses ressources ». Le sceptique le plus obstiné doit au moins avoir perdu l'incertitude et acquis la conviction que l'autorité publique prend réellement au sérieux ses propres besoins d'argent. Somme toute, le mal venait, comme nous l'avons vu, uniquement de cette pénible incertitude. Si vous ne donnez pas, il vous sera pris, et prendre ne cause de difficultés ni à vous ni à nous. Nous espérons donc, que votre confiance perdra un peu de son excès et qu'elle s'exprimera non plus en belles phrases sonnantes creux, mais en talers sonnantes et trébuchants. *Est-ce clair ?*

M. Hansemann a beau fonder des « *espoirs* » sur cette « *circonstance* », le tempérament méditatif de ses *Pennsylvaniens* l'a contaminé lui-même, et il se voit dans l'obligation de chercher à la confiance des *stimulants* plus puissants. La confiance existe certes, mais elle ne veut pas se montrer. Il faut des *stimulants* pour la tirer de son état latent.

« *Mais pour donner à la participation volontaire une impulsion plus forte* » (que la perspective d'un emprunt forcé), « le paragraphe 1 propose de porter l'intérêt de l'emprunt à 3 ? % et de fixer une date limite » (au premier octobre) « jusqu'à laquelle des prêts volontaires sont encore acceptés à 5 % . »

M. Hansemann accorde donc une *prime* de 1 ? % au prêt volontaire; alors sans doute, le patriotisme retrouvera sa liquidité, les coffres s'ouvriront, et les flots d'or de la confiance se déverseront dans les caisses de l'État.

Naturellement M. Hansemann trouve « juste », de payer à ceux qui sont fortunés 1 ? % de plus qu'aux petites gens qui ne se laissent prendre le nécessaire que par la force. Pour les punir de leur situation de fortune moins « confortable », ils auront pardessus le marché à supporter les *frais de recours*.

Ainsi s'accomplit la parole de la Bible. On donnera à celui qui a. Quant à celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il a.

K. Marx – F. Engels : Le projet de loi sur l'emprunt forcé et son exposé des motifs (II)

n° 60, 30 juillet 1848

Cologne, 29 juillet

Comme autrefois Peel pour les droits sur les céréales, Hansmann-Pinto a découvert une « échelle mobile¹ » pour le patriotisme involontaire.

« En ce qui concerne le pourcentage de la contribution obligatoire, dit notre Hansemann dans son exposé des motifs, une échelle progressive a été adoptée puisque, manifestement, la capacité de se procurer de l'argent augmente en progression arithmétique avec le montant de la fortune ».

Avec la fortune augmente la capacité de se procurer de l'argent. En d'autres termes, dans la mesure où l'on peut disposer de plus d'argent, on dispose de plus d'argent. Jusque là, rien de plus juste. Mais la capacité de se procurer de l'argent n'augmente qu'en progression *arithmétique*, même si les différentes fortunes sont en progression *géométrique*, c'est là une découverte d'Hansemann et elle doit lui assurer pour la postérité une renommée plus grande que celle de Malthus, lorsqu'il dit : les subsistances croissent en progression arithmétique alors que la population augmente en progression géométrique.

Si donc les différentes fortunes sont dans le rapport de 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, 512, alors, selon la découverte de M. Hansemann, la capacité de se procurer de l'argent croît comme 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Malgré l'apparent accroissement de la contribution obligatoire, la capacité de se procurer de l'argent décroît donc, selon notre économiste, exactement dans la mesure où la fortune croît.

Dans une nouvelle de Cervantès, nous trouvons le plus grand financier espagnol dans un asile d'aliénés². L'homme s'était avisé que la dette publique en Espagne serait éteinte dès que

« les Cortès approuvaient la loi suivant laquelle tous les sujets de Sa Majesté, âgés de quarante à soixante ans, devraient être obligés de jeûner à l'eau et au pain un jour par mois, jour qu'ils choisiraient et fixeraient à leur gré. Mais les frais engagés habituellement ce jour-là en fruits, légumes, viandes, poissons, vins, œufs, fruit secs, devraient être évalués en argent et remis à Sa Majesté sans en distraire un denier, sous peine d'être puni de parjure. »

Hansemann abrège le procédé. Il a convié tous ses Espagnols possédant un revenu annuel de 400 talers, à trouver un jour où ils pourront se passer de 20 talers. Il a convié les petits, conformément à l'échelle progressive, à s'abstenir de toute consommation pendant 40 jours environ. Si entre août et septembre, ils ne trouvent pas les 20 talers, en octobre un huissier se chargera de les trouver selon la parole de l'Écriture : Cherchez et vous trouverez.

Continuons donc à suivre les « motifs » dont le Necker prussien nous fait confiance.

« Tout revenu, nous apprend-il, provenant d'industries au sens le plus large du terme, donc sans se préoccuper de savoir si l'on paye patente, comme par exemple le revenu des médecins et des avocats, ne peut entrer en ligne de compte que déduction faite des frais généraux y compris les intérêts des dettes à payer, puisque c'est la seule façon de trouver le revenu net. Pour la même raison les fonds de roulement industriels doivent rester hors de cause, dans la mesure où, pour l'emprunt, la contribution calculée d'après le revenu, est d'un montant plus élevé que celle calculée d'après les fonds de roulement. »

Nous marchons de surprise en surprise *. Le *revenu* ne peut entrer en ligne de compte que *déduction faite des fonds de roulement*, car l'emprunt forcé ne peut et ne doit être rien d'autre qu'un *impôt sur le revenu*. Et les frais généraux font aussi peu partie du revenu de l'industriel, que le tronc et la racine de l'arbre font partie des fruits qu'il porte : puisque seul le revenu et non les fonds de roulement, doit être imposé, *voilà pourquoi* ce sont justement les fonds de roulement qui sont imposés et non le revenu, si la première manière semble plus profitable au fisc. Peu importe à M. Hansemann, « la façon dont le revenu *net est trouvé* ». Ce qu'il cherche, c'est « la façon dont le fisc « trouve » le revenu *le plus élevé* ».

M. Hansemann s'attaquant aux fonds de roulement mêmes, ressemble au sauvage qui abat l'arbre pour entrer en possession de ses fruits.

« Si donc (Art. 9 du projet de loi) la participation à l'emprunt, évaluée d'après les fonds de roulement industriels, est plus élevée que si elle est évaluée suivant le revenu multiplié par dix, c'est le premier

¹ « Échelle mobile » (*sliding-scale*) pour fixer le taux des droits de douane sur le blé au temps des lois sur les céréales en Angleterre. Ces droits montaient quand le prix des céréales sur le marché intérieur baissait, et diminuaient quand le prix des céréales sur le marché intérieur augmentait.

² Cf. Cervantès : *Nouvelles exemplaires* (dialogue entre Sipion et le chien Berganza).

mode d'estimation qui entre en jeu, et par conséquent, les « fonds de roulement industriels » sont eux-mêmes « mis à contribution ».

Donc, aussi souvent qu'il lui plaît, le fisc peut fonder ses exigences sur la fortune et non sur le revenu.

Le peuple demande à inspecter le mystérieux trésor public de la Prusse. Le ministère d'action répond à cette exigence déplacée, en se réservant le droit de jeter un regard pénétrant dans tous les livres comptables des commerçants, et de dresser un inventaire de l'état de fortune de tous ses ressortissants. L'ère constitutionnelle en Prusse commence par un contrôle, non de la richesse de l'État par le peuple, mais de la richesse populaire par l'État, et ouvre ainsi les portes toutes grandes à l'ingérence la plus éhontée de la bureaucratie dans le commerce civil et les relations privées. En Belgique, l'État a également recouru à un emprunt forcé, mais il s'en tient discrètement aux rôles des impôts et aux livres d'hypothèques, c'est-à-dire à des documents publics disponibles. Le ministère d'action, lui, introduit l'esprit spartiate de l'armée prussienne dans l'économie nationale prussienne.

Dans ses « motifs », Hansemann cherche certes, à apaiser le citoyen par toutes sortes de paroles suaves et de perspectives agréables.

« La répartition de l'emprunt », lui susurre-t-il, « est fondée sur l'évaluation personnelle ». Toute « tracasserie » est évitée.

« Une indication sommaire des différentes composantes de la fortune n'est même pas exigée... La commission locale chargée d'examiner les évaluations personnelles doit, par la voie d'aimables représentations, inviter à une participation appropriée; et si cette méthode ne donne pas de résultat, c'est alors seulement qu'elle évaluera le montant. Contre cette décision, il y a le recours à une commission de districts, etc. »

Évaluation personnelle ! Même pas une indication *sommaire* des différentes composantes de la fortune ! Aimables représentations ! Recours !

Dis, que veux-tu de plus ?

Commençons tout de suite par la fin, par le recours¹

L'art. 16 stipule :

« Le recouvrement s'effectue aux dates fixées sans tenir compte du recours interjeté, sous réserve de remboursement, dans la mesure où le recours sera considéré comme justifié. »

Bien plus.

Donc, *paiement* d'abord malgré le recours, et justification après coup malgré le paiement !

Les « frais » entraînés par le recours « sont à la charge du requérant si son recours est rejeté en tout ou *en partie*, et si besoin est, ils seront exigés par la force. » (Art. 19). Quiconque connaît l'impossibilité économique qu'il y a à évaluer exactement la fortune, voit au premier coup d'œil, que le recours peut *toujours* être *partiellement* rejeté, le requérant en supportera donc chaque fois le préjudice. Ainsi quel que soit le recours, une amende le suit toujours comme son ombre inséparable. Tous nos respects au recours !

Après avoir commencé par le recours, c'est-à-dire la fin, revenons au début à *l'évaluation personnelle*.

M. Hansemann ne semble pas craindre que ses Spartiates se surestiment.

Selon l'art. 13, « les indications personnelles de ceux qui sont astreints à contribution constituent la base de la répartition de l'emprunt ! » L'architecture de M. Hansemann est ainsi faite qu'à partir des fondations, on ne peut absolument pas déduire l'allure finale de son édifice.

Ou plus exactement quand nous disons « indications personnelles » il s'agit des « indications personnelles » qui doivent être remises » sous forme de « déclaration » aux fonctionnaires désignés par M. le « ministre des Finances ou, en son nom, par le gouvernement du district »; cette base de répartition est alors justifiée de manière plus approfondie. Suivant l'art. 14, « une ou plusieurs commissions se réunissent pour examiner les déclarations remises; le président, ainsi que leurs autres membres au nombre de 5 au moins, doivent être nommés *par le ministre des Finances ou l'autorité qu'il délègue*. » La *nomination* émanant du ministre des Finances ou de l'autorité qu'il délègue constitue donc la véritable *base* de l'examen.

Si l'évaluation personnelle s'écarte de l'appréciation de cette commission municipale ou régionale, nommée par le ministre des Finances, « l'intéressé » est prié de *s'expliquer*. (Art. 15.) Qu'il donne alors une explication, ou qu'il n'en donne pas, le tout est de savoir si elle « *suffit* » à la commission nommée par le ministre des Finances. Si elle ne suffit pas « c'est alors à la commission de fixer la contribution *suivant sa propre évaluation* et d'en *informer* le contribuable. »

D'abord, c'est le contribuable qui évalue lui-même le montant de sa contribution et en informe le fonctionnaire. Maintenant c'est le fonctionnaire qui évalue et informe le contribuable. Qu'est-il advenu de l'« évaluation personnelle »

¹ Heine : *Le Livre des chants*, Le Retour, LXII, strophe 1, refrain.

? La base s'est effondrée. Mais tandis que l'évaluation personnelle sert uniquement de prétexte à un « examen » sévère du contribuable, l'évaluation faite par d'autres devient immédiatement exécutoire. L'art. 16 déclare en effet :

« Les délibérations des commissions (municipales) et régionales doivent être remises au gouvernement du district qui établira aussitôt, d'après elles, les rôles des contributions à l'emprunt, et les expédiera aux caisses intéressées, pour faire percevoir ces contributions - au besoin par la force - conformément aux prescriptions en vigueur pour les impôts. »

Nous avons déjà vu que pour les recours, tout n'était pas « rose ». La voie du recours cache encore d'autres épines.

Premièrement : La commission de district qui examine les recours, est formée de députés élus par les électeurs au second degré, etc., selon la loi du 8 avril 1818.

Mais devant l'emprunt forcé, l'État entier se divise en deux camps ennemis, le camp des récalcitrants et le camp des bonnes volontés dont la contribution, fournie ou proposée, n'a suscité aucune critique à la commission régionale. Les députés ne peuvent être choisis que dans le camp des bonnes volontés. (Art. 17.)

Deuxièmement : La présidence est assurée par un commissaire que doit nommer le ministre des Finances et auquel peut être adjoint un fonctionnaire chargé du rapport. (Art. 18)

Troisièmement : La commission de district est habilitée à *ordonner* une évaluation spéciale de la *fortune ou du revenu*, et pour cela à faire *dresser* une *estimation des valeurs* ou à *examiner les livres comptables*. Si ces moyens ne suffisent pas, on peut exiger du requérant une déclaration sous serment. (Art. 19)

Donc, qui ne se soumet pas, sans hésitation, aux « évaluations » des fonctionnaires nommés par le ministre des Finances, doit, pour la peine, présenter l'ensemble de sa situation financière à deux bureaucrates, et peut-être à 15 concurrents. Chemin couvert d'épines du recours ! Hansemann ne fait que bafouer son public quand il dit dans l'exposé des motifs :

« La répartition de l'emprunt a pour base l'évaluation personnelle. Mais, pour éviter de lui donner un caractère de tracasserie, une indication sommaire des différentes composantes de la fortune n'est même pas exigée. »

Le châtement du « parjure » prévu par le faiseur de projets de Cervantes, ne manque même pas dans le projet du ministre d'action.

Au lieu de nous tourmenter avec ses semblants de motifs, notre Hansemann aurait mieux fait de dire avec l'homme de la comédie :

« Comment voulez-vous que je paie d'anciennes dettes et que j'en fasse de nouvelles, si vous ne me prêtez pas d'argent ? »

Mais au moment où la Prusse, pour servir ses intérêts particuliers, cherche à trahir l'Allemagne et à se rebeller contre le pouvoir central, *il est du devoir de tout patriote* de ne fournir volontairement aucun centime à l'emprunt. Ce n'est qu'en lui coupant les vivres de manière conséquente, qu'il est possible de contraindre la Prusse à se soumettre à l'Allemagne.

Friedrich Engels : Débat ententiste sur les États régionaux

n° 56, 26 juillet 1848

Cologne, 25 juillet

Parmi les documents et les débats nombreux, confus, inutiles et purement personnels qui marquent le début de chaque séance, nous relèverons aujourd'hui deux points.

Le premier est la déclaration de l'ex-ministre Rodbertus, remise par écrit au Président, et répétée à la tribune : certes il s'est fait inscrire comme orateur *contre* la proposition Jacoby, mais il a voulu se prononcer uniquement contre la première partie de cette proposition, celle qui désapprouve le décret de Francfort, *et en même temps contre la déclaration du ministère* le 4 juillet sur ce point. On sait que le débat fut interrompu avant que M. Rodbertus ne prît la parole.

Le deuxième est une déclaration de M. Brodowski au nom de tous les députés polonais, à propos d'une quelconque déclaration des députés allemands de Pologne : il dénie tout caractère légal à l'incorporation d'une partie de la Posnanie à la Confédération germanique¹; il se base sur les traités de 1815 et la déclaration des états provinciaux, provoquée par le roi, contre l'admission dans la Confédération ! « Je ne connais pas une autre voie légale, la *nation n'ayant pas encore été consultée sur ce point.* »

Vient ensuite le débat final sur l'adresse. On sait que l'adresse fut rejetée tandis que la gauche s'écriait : « Question de confiance à répétition ! », au milieu d'un éclat de rire général.

Alors ce fut le tour du rapport de la commission sur la proposition présentée par 94 députés de retirer aux États régionaux le pouvoir de lever les impôts.

Nous nous étendons intentionnellement sur ce sujet. Il nous remet en mémoire un exemple de la législation typique de la vieille Prusse, et la réaction qui se développe nous présente de plus en plus cette législation comme un modèle parfait, tandis que le ministère d'action qui ne veut pas tenir lieu de ministère de transition, se fait journellement et avec de moins en moins de retenue, le laudateur du ministère Bodelschwingh.

Par une série de lois, toutes postérieures à 1810, les États régionaux ont été habilités à décider, avec effet exécutoire, des impôts à payer par les habitants de la région.

Ces États régionaux sont un exemple magnifique de la « représentation » à la manière de la vieille Prusse. La totalité des paysans de la région possédant une propriété assez grande envoient *trois* députés; chaque ville en envoie normalement *un*; mais *tout propriétaire foncier féodal est, de par sa naissance, conseiller régional.* Dans les villes, les ouvriers et une partie de la petite bourgeoisie n'ont aucune représentation; il en est de même à la campagne pour les petits propriétaires et les habitants qui n'y sont pas domiciliés; ensemble, ils constituent l'immense majorité. Mais ces classes qui n'ont pas de représentation n'en sont pas moins taxées par les représentants, et notamment par Messieurs les « conseillers régionaux de par la naissance »; comment et dans quels buts, nous allons le voir tout de suite.

Quand ils décident des impositions, ces États régionaux, qui de plus peuvent disposer en toute indépendance des ressources locales, sont assujettis à l'approbation soit du préfet régional, soit du roi; ils sont en outre assujettis à la décision du ministre de l'Intérieur quand ils sont divisés et qu'un des trois ordres a émis un vote séparé. On voit avec quelle roublardise la vieille Prusse a su sauvegarder les « droits bien acquis » des grands propriétaires fonciers, et le droit de contrôle suprême de la bureaucratie.

Mais le rapport de la commission centrale reconnaît expressément que ce droit de contrôle de la bureaucratie n'existe que pour éviter d'éventuelles atteintes portées par les États régionaux aux droits du tapis vert, et non pour protéger contre les atteintes de MM. les Conseillers les habitants de la région, notamment ceux qui n'ont aucune représentation.

Le rapport conclut en proposant d'annuler les lois qui accordent aux États régionaux le droit de lever les impôts.

M. Bucher, rapporteur, développe la proposition. Les décisions des États régionaux qui accablent et exaspèrent les habitants non représentés sont justement celles que les gouvernements ont confirmées de préférence. « Voilà justement une malédiction de l'État policier, qui en principe n'existe plus, mais qui, hélas, à l'heure actuelle s'inscrit toujours dans les faits : plus un fonctionnaire ou une autorité sont haut placés dans le mandarinat, plus ils croient tout comprendre, même les détails, bien qu'ils voient de très haut les besoins locaux. » Le projet serait d'autant plus recommandable qu'il est non pas constructif mais seulement *destructeur* : « Il est indéniable que jusqu'à présent l'Assemblée n'a pas été heureuse dans ses tentatives d'activité *productrice*... Il serait donc fort à propos de nous livrer

¹ Le gouvernement prussien invita la Diète provinciale de Posnanie à se prononcer en faveur de l'affiliation de la plus grande partie du grand-duché de Posnanie à la Confédération germanique. L'Assemblée des États repoussa l'affiliation le 6 avril 1848 par 26 voix contre 17.

provisoirement à une activité destructrice. » L'orateur conseille notamment d'annuler les lois réactionnaires édictées depuis 1815.

C'en était trop. Non seulement le rapporteur avait réprouvé l'esprit de la vieille Prusse, la bureaucratie et les États régionaux, mais il avait jeté un coup d'œil ironique sur les résultats actuels des débats ententistes. L'occasion était favorable, pour le ministère. Au surplus, par égard pour la Cour, il ne fallait pas admettre que justement, seules les lois édictées sous le roi actuel fussent annulées.

M. Kühlwetter se lève donc : « Les États régionaux sont constitués de telle façon que leur organisation sera sans aucun doute modifiée, attendu » - que le système basé sur les États est contraire à l'égalité devant la loi ? Bien au contraire ! - « attendu qu'à l'heure actuelle, tout propriétaire foncier féodal est, de par sa naissance, conseiller, alors qu'une ville, *quel que soit le nombre de ses propriétés féodales*, n'a droit qu'à un conseiller, et que les communes rurales sont représentées seulement par trois députés ».

Nous pénétrons les plans occultes du ministère d'action. Dans la représentation populaire nationale, le système des États a dû être aboli, on n'y pouvait rien. Mais peut-être aussi dans les circonscriptions plus petites, dans les régions (dans les provinces ?) on essaiera de *maintenir la représentation par classes*, en éliminant seulement les privilèges les plus grossiers dont la noblesse jouit au détriment des bourgeois et des paysans. La déclaration de M. Kühlwetter ne peut être interprétée autrement; c'est ce qui ressort du rapport de la commission centrale qui appelait nettement à l'instauration de l'égalité devant la loi dans les représentations locales. M. Kühlwetter passe ce point sous le silence le plus profond.

Contre le contenu de la proposition, M. Kühlwetter n'a rien à objecter; il demande seulement, s'il est nécessaire de réaliser cette proposition « par le moyen de la législation ». « Le danger de voir les États régionaux abuser de leur droit de lever des impôts *n'est sans doute pas si grand...* Le droit de contrôle du gouvernement *n'est nullement aussi illusoire* qu'on l'a présenté, il a toujours été exercé avec conscience et ce faisant les contribuables situés tout au bas de l'échelle notamment, ont toujours été exonérés d'impôts dans toute la mesure du possible. »

Naturellement ! M. Kühlwetter a été bureaucrate sous Bodelschwingh, et même au risque de compromettre tout le ministère d'action, il faut défendre les exploits passés de la bureaucratie à la Bodelschwingh. Remarquons que M. Hansemann était absent quand son collègue Kühlwetter le fit ainsi fraterniser avec Bodelschwingh.

M. Kühlwetter déclare qu'il a déjà donné aux gouvernements des instructions afin que jusqu'à nouvel ordre, ils ne confirment plus aucun impôt institué par les États régionaux. Ainsi le but est atteint.

M. Jentzsch vient tout gêner, en soulignant que les États régionaux ont continué à répartir les contributions pour l'entretien des routes suivant l'impôt cédulaire; or la plupart du temps ces contributions profitent justement aux domaines féodaux, *alors que domaines féodaux en sont entièrement exemptés*.

M. Kühlwetter et M. von Wangenheim, intéressés à la question, cherchent à défendre les États régionaux; M. le Conseiller à la cour d'appel von Wangenheim notamment, conseiller à Saatzig fait le panégyrique de cette louable institution.

Mais le député Moritz déjoue encore l'effet recherché. À quoi sert la disposition prise par M. Kühlwetter ? Si le ministère devait un jour se retirer, les gouvernements n'en tiendraient aucun compte. Si nous avons d'aussi mauvaises lois que celles-ci, je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas les abroger. Et quant aux abus qu'on a niés : « les États régionaux, non seulement ont abusé de leur pouvoir d'imposer des redevances en accordant des *faveurs personnelles* et en décidant des dépenses qui ne servaient pas l'intérêt général de la région, mais ils ont également décidé de construire des routes dans l'intérêt de quelques particuliers, d'une caste privilégiée... Ruppín, chef-lieu de la région, doit être relié au chemin de fer Hambourg-Berlin. Au lieu de faire passer la route par la ville de Wusterhausen et bien que cette ville se soit déclarée prête à assumer la charge des frais supplémentaires, *le gouvernement a refusé* à cette petite ville sans ressources la construction de la route; par contre la route a été établie à travers les *trois domaines d'un seul et même propriétaire foncier féodal* » !

M. Reichenbach attire l'attention sur le fait qu'est restée sans effet la décision ministérielle concernant l'entière liberté laissée aux États régionaux de disposer des ressources de la région.

Le ministre répond par quelques phrases boiteuses.

M. Bucher déclare qu'il considère le ministre comme n'étant nullement habilité à édicter des ordonnances qui *abrogent pratiquement* des lois existantes. C'est par un acte législatif que dans ce cas on peut améliorer la situation.

Pour se défendre M. Kühlwetter balbutie encore quelques paroles incohérentes, puis on passe au vote.

L'Assemblée adopte la proposition de la commission centrale, selon laquelle les lois qui accordent aux États régionaux le droit de lever les impôts et de disposer des ressources locales sont abrogées, avec le codicille suivant : « sans préjudice des décisions prises par les États régionaux sur la base de ces ordonnances ».

On voit que les « actions » du ministère d'action consistent en tentatives réactionnaires policières et en défaites parlementaires.

Friedrich Engels : La dissolution des Associations démocratiques dans le Bade

n° 58, 28 juillet 1848

Cologne, 27 juillet

Les mesures policières réactionnaires contre le droit d'association se suivent coup sur coup. D'abord on supprime l'Association démocratique de Stuttgart, puis celle de Heidelberg. Le succès enhardit ces Messieurs de la réaction; le gouvernement badois dissout maintenant toutes les Associations démocratiques du Bade.

Cette suppression se produit au moment même où la *soi-disant* * Assemblée nationale de Francfort s'occupe de sauvegarder pour l'éternité un des « droits fondamentaux du peuple allemand », le droit d'association.

La condition fondamentale du libre droit d'association, c'est que la police ne puisse dissoudre ou interdire aucune association, aucune société, et que de telles décisions ne puissent intervenir qu'à la suite de la sentence d'un tribunal établissant l'illégalité de l'association, ou de ses actes et de ses buts, et punissant les auteurs de ces actes.

Cette voie est naturellement beaucoup trop lente pour M. Mathy, censeur impatient. De même qu'il trouva fastidieux d'obtenir un mandat d'arrêt ou de se faire au moins nommer commissaire spécial, lorsque, au nom du gendarme qui se cache en son sein, il arrêta Fickler « coupable de haute trahison », de même il trouve aujourd'hui encore tout aussi méprisable et aussi peu pratique la voie judiciaire, la voie légale.

Les motifs de ce nouvel acte de violence policière sont édifiants à l'extrême. Les Associations se seraient affiliées à l'organisation des Associations démocratiques pour toute l'Allemagne, organisation issue, du congrès démocratique de Francfort¹. Ce congrès « s'était fixé comme but de lutter pour l'établissement d'une république démocratique » (comme si c'était défendu !); « quant aux moyens envisagés pour atteindre ce but, ils ressortent entre autres de la sympathie exprimée dans les résolutions en faveur des émeutiers (depuis quand la « sympathie » est-elle un « moyen » illégal ?) et aussi du fait que le comité central de ces associations a refusé de reconnaître plus longtemps l'Assemblée nationale allemande, tout en incitant la minorité à une scission formelle pour constituer illégalement une nouvelle Assemblée². » Suivent les résolutions du congrès sur l'organisation du Parti démocrate.

Selon M. Mathy les Associations badoises sont donc responsables des résolutions du comité central, même si elles *ne les mettent pas à exécution*. Car si ces Associations, à l'instigation du comité de Francfort, avaient réellement rédigé une adresse à la gauche de l'Assemblée et l'avait appelée à s'en aller, M. Mathy ne manquerait pas de l'indiquer. Si d'ailleurs l'appel en question était illégal, ce ne serait pas à M. Mathy, mais aux tribunaux d'en décider. Et pour déclarer illégale l'organisation du parti en cercles, congrès et comité central, il faut vraiment être M. Mathy. Et les associations constitutionnelles et réactionnaires³ ne s'organisent-elles pas suivant ce type ?

Mais évidemment ! il « semble inadmissible et pernicieux que le fondement de la Constitution soit miné, et qu'ainsi tout l'édifice de l'État soit ébranlé par la force des associations. »

Si le droit d'association existe, M. Mathy, c'est justement pour qu'on puisse « initier » impunément la Constitution sous une forme légale, cela va de soi ! Et si la force des associations est plus grande que celle de l'État, tant pis pour l'État !

Nous lançons une fois encore un appel à l'Assemblée nationale pour qu'elle mette M. Mathy immédiatement en état d'accusation si elle ne veut pas perdre tout prestige.

¹ Le premier congrès démocratique se tint du 14 au 17 juillet 1848 à Francfort-sur-le-Main. Des délégués de 89 associations démocratiques et organisations de 66 villes allemandes y participèrent. Le congrès déclara que la république démocratique était le seul régime durable pour l'Allemagne. On y décida de grouper toutes les associations démocratiques, de créer des comités d'arrondissement et, pour les diriger, un comité central ayant son siège à Berlin, Fröbel, Rau, Kriege, Bairhoffer, Schute et Anneke furent élus membre de ce comité central. Mais étant données la faiblesse et l'inconstance de la direction petite-bourgeoise, le mouvement démocratique allemand resta morcelé et inorganisé, même après ces décisions.

² *Deutsche Zeitung*, numéro 206 du 26 juillet 1843.

³ Les éléments bourgeois modérés d'Allemagne, partisans d'une monarchie constitutionnelle se rassemblèrent en associations et club constitutionnels avec, à leur tête, le club constitutionnel de Berlin, et en associations civiques. Les associations prussiennes avaient un programme réactionnaire pénétré de l'esprit prussien. Dans une série de villes de Rhénanie, il y avait des organisations catholiques, dites associations de Pie IX, qui avaient un programme constitutionnel avec des clauses sociales démagogiques.

Karl Marx : Projet de loi sur l'abrogation des charges féodales

n° 60, 30 juillet 1848

Cologne, 29 juillet

Si çà et là, un Rhénan pouvait avoir oublié ce qu'il doit à la « domination étrangère » à « l'oppression du tyran corse »¹, qu'il lise le projet de loi sur l'abolition sans indemnité des différentes charges et redevances², que M. Hansemann, en l'an de grâce 1813, soumet à ses ententistes « pour éclaircissement. » Suzeraineté, intérêt d'allodification, cas de décès, mainmorte, mortaille, droit d'aubaine, droit de justice, denier des trois choses, denier d'élevage, denier des sceaux, dîme de bétail, arrérage des abeilles, etc., comme ces noms absurdes sonnent avec étrangeté et barbarie, à nos oreilles civilisées par la destruction de la féodalité grâce à la Révolution française, et par le code Napoléon ! Impossible de comprendre tout ce fatras de corvées et de redevances moyenâgeuses, ce cabinet d'histoire naturelle encombré des antiquités les plus vermoulues de l'époque antédiluvienne.

Et pourtant patriote allemand, déchausse-toi, car tu foules un sol sacré ! Ces noms barbares, ce sont les débris de l'auréole chrétienne germanique, ce sont les derniers anneaux d'une chaîne qui se traîne à travers toute l'histoire, et te lie à la grandeur de tes pères, en remontant jusqu'aux forêts des Chérusques ! Cet air confiné, cette fange féodale, que nous retrouvons ici dans son authenticité classique, ce sont les produits les plus originaux de notre patrie, et quiconque est un véritable Allemand, doit s'écrier avec le poète :

*C'est bien l'air de ma patrie !
Ma joue brûlante l'a senti.
Et cette boue des grands chemins
C'est la crotte de ma patrie !³*

Si l'on parcourt ce projet de loi, il semble au premier coup d'œil que notre ministre de l'Agriculture, M. Gierke, agissant sur l'ordre de M. Hansemann fait un « geste d'une grande audace⁴ », qu'il supprime d'un trait de plume le moyen-âge entier, et le tout gratis, cela va de soi !

Si en revanche, on examine les *motifs* du projet, on trouve que dès le début, ils démontrent qu'en réalité *absolument* aucune charge ne peut être abolie sans indemnité - ils commencent donc par une affirmation audacieuse, en contradiction directe avec le geste audacieux.

C'est entre ces deux audaces que dans la pratique la timidité de Monsieur le ministre louvoie avec prudence et précaution. À gauche « le bien public » et les « exigences de l'esprit du temps » - à droite les « droits bien acquis des propriétaires seigneuriaux » - au centre « la louable pensée d'un développement plus libre de la vie rurale » incarnée dans le pudique embarras de M. Gierke - quel ensemble !

Il suffit. M. Gierke reconnaît pleinement que les charges féodales ne peuvent en général être abolies que moyennant un dédommagement. Ainsi les charges les plus pesantes, les plus répandues, les plus essentielles *subsistent*, ou seront *rétablies*, puisque déjà supprimées en fait par les paysans.

Mais, selon M. Gierke, « il se pourrait que des situations particulières ne trouvent pas de justification profonde suffisante, ou que leur survivance ne soit pas compatible avec les exigences de l'esprit du temps et du bien public, et qu'il y ait abolition sans *dédommagement*; puissent ceux qui sont ainsi atteints ne pas méconnaître la nécessité de consentir quelques sacrifices non seulement à la prospérité générale, mais aussi à leur propre intérêt bien compris, afin que se développent des relations pacifiques et cordiales entre les ayant-droit et les assujettis, et que soit ainsi conservée à la propriété foncière la place qui lui revient dans l'État pour le salut de la collectivité. »

La révolution à la campagne, c'était l'élimination effective de toutes les charges féodales. Le ministère d'action, qui reconnaît la révolution, la reconnaît à la campagne en la détruisant en sous-main. Rétablir entièrement l'ancien statu quo est impossible; les paysans assommeraient leurs seigneurs sans autre forme de procès : M. Gierke lui-même s'en rend compte. Alors on dresse une liste pompeuse de charges féodales insignifiantes et peu répandues, et on rétablit la principale charge féodale qui se résume dans le simple mot de *corvées*.

Avec tous ces droits à abolir, la noblesse ne perd même pas 50.000 talers par an et elle sauve ainsi plusieurs millions. Bien plus, comme l'espère le ministre, elle se conciliera les paysans, et obtiendra même à l'avenir leur voix lors des élections à la Chambre. En fait, l'affaire serait bonne si M. Gierke ne faisait pas d'erreurs de calcul !

¹ En Rhénanie où l'influence de la Révolution française était très forte, les institutions féodales furent supprimées sous le règne de Napoléon et ne furent pas rétablies en 1815. Dans le reste de la Prusse, elles se sont maintenues jusqu'en 1848.

² Ce projet de loi du 10 juillet 1848 fut soumis le 11 juillet 1848 à l'Assemblée nationale prussienne.

³ Heine : *L'Allemagne*, Un conte d'hiver (chap. VIII, str. 3).

⁴ Cette expression : « un geste d'une grande audace » (en allemand : « ein kühner Griff ») fut employée pour la première fois par le député Mathy et le président Gagern à l'Assemblée nationale de Francfort à propos de la création d'un pouvoir central. Elle devint vite populaire.

Les objections des paysans seraient ainsi écartées, celles de la noblesse, dans la mesure où elle reconnaît avec justesse sa situation, le seraient aussi. Reste encore la Chambre, les scrupules d'une ratiocination radicale et juridique. La différence entre les charges à abolir et celles à ne pas abolir, qui n'est autre que la différence existant entre des charges à peu près sans importance et des charges de grande importance, doit, pour l'amour de la Chambre, recevoir un semblant de justification juridique et économique. M. Gierke doit démontrer que les charges à abolir :

1. n'ont pas de justification profonde suffisante,
2. sont en contradiction avec le bien public,
3. avec les exigences de l'esprit du temps et,
4. que leur abolition ne constitue au fond aucune violation du droit de propriété, aucune expropriation sans dédommagement.

Pour démontrer la justification insuffisante de ces redevances et prestations, M. Gierke s'enfonce dans les régions les plus sombres du droit féodal. Toute « l'évolution, très lente à l'origine, des États germaniques depuis mille ans », est évoquée par M. Gierke. Mais en quoi cela aide-t-il M. Gierke ? Plus il s'enfonce, plus il remue la fange du droit féodal, plus le droit féodal lui démontre la justification, non pas insuffisante, mais très solide du point de vue féodal, des charges en question, et le malheureux ministre ne fait que s'exposer à l'hilarité générale quand il s'épuise à faire émettre au droit féodal des oracles de droit civil moderne, et à faire penser et juger le seigneur féodal du XII^e siècle tout comme le bourgeois du XIX^e.

M. Gierke a heureusement hérité le principe de M. von Patow abolir sans dédommagement tout ce qui est émanation de la suzeraineté et de la sujétion, mais ne laisser pour tout le reste qu'une possibilité de rachat. Mais M. Gierke croit-il qu'il faille dépenser beaucoup de sagacité pour lui démontrer que les charges à abolir sont en moyenne elles aussi des « émanations de la suzeraineté » ?

Nous n'avons sans doute pas besoin d'ajouter que M. Gierke, par esprit de suite, introduit en fraude des notions juridiques modernes au milieu des dispositions juridiques féodales; et en cas d'extrême nécessité, c'est toujours à ces notions qu'il fait appel. Mais si M. Gierke mesure quelques-unes de ces charges à l'aune des notions du droit moderne, on ne voit pas pourquoi il ne procède pas de même pour toutes. Évidemment, face à la liberté de la personne et de la propriété, les corvées passeraient alors un mauvais quart d'heure.

Mais tout va de mal en pis pour M. Gierke et ses distinguos, quand il allègue le bien public et les exigences de l'esprit du temps. Pourtant c'est l'évidence même : ces charges insignifiantes représentent un obstacle sur la voie du bien public et sont en contradiction avec les exigences de l'esprit du temps; pour les corvées, prestations, droits de tenure, etc.... c'est encore bien plus vrai. Ou bien M. Gierke trouve-t-il d'un autre temps le droit de plumer les *oies* des paysans (§ 1, n° 14) alors que le droit de plumer les *paysans eux-mêmes* serait de notre temps ?

Suit l'argumentation suivant laquelle l'abolition en question ne viole aucun droit de propriété. La preuve de cette contre-vérité criante ne peut être faite qu'en apparence, et à condition de faire valoir à la noblesse que ces droits sont insignifiants pour elle; ce qui naturellement ne peut être démontré que de façon approximative. M. Gierke fait alors, avec le plus grand zèle, le compte des 18 chapitres du premier paragraphe, sans s'apercevoir que dans la mesure où il réussit à démontrer l'insignifiance des *charges* en question, il démontre *aussi l'insignifiance de son projet de loi*. Brave M. Gierke ! Comme il est dur pour nous de l'arracher à sa douce illusion et de piétiner ses cercles féodaux aussi vieux qu'Archimède.

Mais alors surgit une nouvelle difficulté ! Précédemment, lors du rachat des charges qui doivent maintenant être abolies et comme dans tous les rachats, les paysans ont été terriblement lésés au profit de la noblesse par les commissions soudoyées. Ils réclament maintenant la révision de tous les contrats de rachat conclus sous l'ancien gouvernement, et ils ont parfaitement raison.

Mais M. Gierke ne peut accéder à aucune de ces demandes. « Droit et loi formels s'y opposent », comme ils s'opposent en somme à tout progrès, puisque toute nouvelle loi supprime une ancienne loi et un ancien droit formels. « Les conséquences en sont prévisibles avec certitude : si l'on voulait procurer aux assujettis des avantages par une voie en contradiction avec les principes juridiques de tous les temps (les révolutions aussi sont en contradiction avec les principes juridiques de tous les temps), on ne pouvait éviter qu'un *désastre incalculable* ne fonde sur une très grande partie de la propriété foncière dans l'État, partant (!) sur l'État même » ! Et alors M. Gierke démontre avec un sérieux touchant qu'un tel procédé « mettrait en question et ébranlerait toute la situation juridique de la propriété foncière; ainsi, en liaison avec les procès et les frais innombrables, il porterait à la propriété foncière, fondement essentiel de la prospérité de la nation un coup dont elle se relèverait difficilement »; c'est « une atteinte aux principes juridiques de la validité des contrats, une attaque contre la situation absolument indiscutable résultant des contrats, et dont les conséquences, ne peuvent manquer d'ébranler, de la façon la plus dangereuse, la confiance dans la stabilité du droit civil et par là, toutes les relations commerciales » !!!

Ainsi M. Gierke voit ici une atteinte au droit de propriété qui ébranlerait tous les principes juridiques. Et pourquoi l'abolition sans dédommagement des charges en question, n'est-elle pas une atteinte ? Il ne s'agit pas ici seulement d'une situation indiscutable résultant de contrats, il s'agit ici d'un droit incontesté, souverainement appliqué depuis un

temps immémorial; tandis que, lors de la demande de révision, les contrats en question sont loin d'être incontestés, puisque les soudoiements et les abus sont notoires et fréquemment démontrables.

Impossible de le nier : aussi insignifiantes que soient les charges abolies, M. Gierke, en les abolissant, procure « aux assujettis des avantages par une voie en contradiction avec les principes juridiques de tous les temps », à laquelle « s'opposent directement la loi et le droit formels »; il « bouleverse toute la situation juridique »; il attaque à la racine, les droits « les plus indiscutables ».

Au fait, M. Gierke, était-ce bien la peine de commettre de si graves péchés pour atteindre un aussi *pauvre* * résultat ?

Assurément, *M. Gierke attaque la propriété, c'est indéniable.*

Mais ce n'est pas la propriété bourgeoise moderne, c'est la propriété féodale. La propriété bourgeoise qui se dresse sur les ruines de la propriété féodale, il la *renforce*, grâce aux coups qui détruisent la propriété féodale. Et c'est pour cette seule raison qu'il ne veut pas réviser ces contrats de rachat, parce que, ces accords ont transformé les rapports de propriété féodaux en rapports *bourgeois*; il ne peut donc pas les réviser sans violer formellement en même temps la propriété bourgeoise. Et la propriété bourgeoise est naturellement tout aussi sacrée et inviolable que la propriété féodale est attaquant et même violable, suivant les besoins de Messieurs les ministres et leur *courage* *.

C'est la preuve la plus frappante que la révolution allemande de 1848 n'est que la *parodie de la Révolution française de 1789*.

Quel est donc en bref le sens de cette loi si longue ?

Le 4 août 1789, trois semaines après la prise de la Bastille, il suffit d'un seul jour au peuple français pour avoir raison des charges féodales.

Le 11 juillet 1848, quatre mois après les barricades de mars, les charges féodales ont raison du peuple allemand, *teste Gierke cum Hansemanno*.

La bourgeoisie française de 1789 n'abandonna pas un instant ses alliés, les paysans. Elle savait que la base de sa domination était la destruction de la féodalité à la campagne, la création d'une classe paysanne libre, possédant des terres.

La bourgeoisie allemande de 1848 trahit sans aucune hésitation les paysans, qui sont ses *alliés les plus naturels*, la chair de sa chair, et sans lesquels elle est impuissante face à la noblesse.

La persistance, la confirmation des droits féodaux sous forme d'un rachat (illusoire), voilà donc le résultat de la révolution allemande de 1848. Voilà tout ce qui reste de tangible après tant d'agitation !

Friedrich Engels : La Kölnische Zeitung et la situation en Angleterre

n° 62, 1er août 1848

Cologne, 31 juillet

« Où peut-on découvrir en Angleterre une trace de cette haine contre la classe appelée en France bourgeoisie ? Naguère cette haine fut dirigée contre l'aristocratie, qui levait un impôt injuste et accablant sur le labeur grâce au monopole sur les céréales. En Angleterre le bourgeois ne jouit d'aucun privilège, il est l'enfant de son labeur; en France, il était sous Louis-Philippe l'enfant du monopole, du privilège. »

Cette phrase plein de grandeur, d'érudition, d'amour de la vérité se trouve dans un éditorial de M. Wolfers la *Kölnische Zeitung*, toujours bien informée.

C'est effectivement curieux ! En Angleterre existe le prolétariat le plus nombreux, le plus concentré, le plus classique, un prolétariat qui, tous les cinq à six ans, est décimé par la misère la plus atroce d'une crise commerciale, par la faim et le typhus, un prolétariat qui, la moitié de sa vie durant, est de trop dans l'industrie, et n'a pas de quoi manger; en Angleterre, un homme sur dix est un pauvre, et un pauvre sur trois est un prisonnier des bastilles instituées par la loi sur les pauvres¹, l'assistance publique coûte annuellement presque autant que l'ensemble des dépenses de l'État prussien; en Angleterre, la misère et le paupérisme ont été proclamés ouvertement facteur nécessaire de l'actuel système industriel et de la richesse nationale, et pourtant où trouve-t-on en Angleterre trace de haine contre la bourgeoisie ?

Dans aucun pays du monde l'opposition entre prolétariat et bourgeoisie n'a jamais été aussi développée qu'en Angleterre, car le prolétariat y constitue une masse importante; aucun pays du monde n'accuse des contrastes aussi criants entre la pauvreté la plus profonde et la richesse la plus colossale : et pourtant, où trouve-t-on trace de haine contre la bourgeoisie ?

Certes ! Les coalitions des ouvriers, clandestines jusqu'en 1825, ouvertes depuis 1825, non pas des coalitions d'un jour contre un fabricant, mais des coalitions permanentes contre des groupes entiers de fabricants, des coalitions de toutes les branches, de toutes les villes, enfin des coalitions d'innombrables ouvriers s'étendant sur toute l'Angleterre; toutes ces coalitions et leurs luttes innombrables contre les fabricants, les arrêts de travail qui conduisirent à des violences, des destructions vengeresses, des incendies, des attaques à main armée, des meurtres, voilà autant de preuves de l'amour du prolétariat pour la bourgeoisie !

Toute la guerre des ouvriers contre les fabricants qui dure maintenant depuis environ quatre-vingts ans, qui a commencé par la destruction de machines, et qui, se poursuivant par des coalitions, des attaques isolées contre la personne et la propriété des fabricants et des rares ouvriers dévoués aux fabricants, par des soulèvements plus ou moins importants, par les insurrections de 1839 et 1842², est devenue la lutte de classe la plus accomplie que le monde ait jamais vue, toute cette lutte de classe des chartistes, le parti constitué du prolétariat, contre le pouvoir constitué de la bourgeoisie, lutte qui n'a pas encore conduit à des collisions terriblement sanglantes comme les luttes de juin à Paris mais qui est menée avec une bien plus grande ténacité par des masses beaucoup plus importantes, sur un terrain beaucoup plus vaste cette guerre civile sociale n'est naturellement pour la *Kölnische Zeitung* et son Wolfers rien qu'une longue preuve de l'amour du prolétariat anglais pour la bourgeoisie qui le dirige !

Il était de mode, il y a bien longtemps, de présenter l'Angleterre comme le pays classique des oppositions et des luttes sociales et, considérant la « situation soi-disant anormale » de l'Angleterre, de vanter la chance qu'avait la France avec son roi bourgeois, ses combattants bourgeois du Parlement, et ses braves ouvriers qui se battaient toujours si vaillamment pour la bourgeoisie ! Il y a bien longtemps que la *Kölnische Zeitung* entonnait quotidiennement la même antienne, et trouvait dans les luttes de classe anglaises un motif de détourner l'Allemagne du protectionnisme et de l'« anormale » industrie en circuit fermé qui en découlait ! Mais les journées de juin ont tout bouleversé. Les terreurs de la lutte de juin ont paralysé la *Kölnische Zeitung*, et les millions de chartistes de Londres, Manchester et Glasgow s'évanouissent dans le néant devant les quarante mille insurgés de Paris.

La France est devenue le pays classique de la haine contre la bourgeoisie et, à en croire ce que dit actuellement la *Kölnische Zeitung*, elle l'a été depuis 1830. Étrange ! Pendant que les agitateurs anglais, aux applaudissements du prolétariat tout entier, appellent inlassablement depuis maintenant dix ans à la haine la plus ardente contre la bourgeoisie dans des meetings, des brochures, des journaux, la littérature ouvrière et socialiste française a toujours

¹ Votée en Angleterre, en 1834, cette loi ne voyait pas d'autre moyen de venir en aide aux pauvres que de les enfermer dans des « maisons de travail », où ils étaient soumis à un régime sévère. C'est pourquoi le peuple donna à ces maisons le nom de « bastilles ».

² En 1839, un soulèvement préparé par les chartistes dans le pays de Galles subit une répression sanglante. En août 1842, devant l'aggravation de la crise économique et le nouveau refus opposé par le Parlement aux revendications politiques du peuple, (charte populaire), les ouvriers anglais essayèrent de déclencher une grève générale dans une série de régions industrielles (Lancashire, Yorkshire, etc ...). Au cours de cette grève, des heurts se produisirent entre les ouvriers d'une part, la troupe et la police de l'autre. La grève ne fut pas générale et se termina par la défaite des ouvriers. De nombreux dirigeants du mouvement chartiste furent arrêtés.

prêché la conciliation avec la bourgeoisie, s'appuyant justement sur la fait que les oppositions de classe n'étaient pas encore, et de loin, aussi développées qu'en Angleterre ! Et ce sont justement les gens au seul nom desquels la *Kölnische Zeitung* se signe trois fois, un Louis Blanc, un Cabet, un Caussidière, un Ledru-Rollin qui, des années durant, avant et après la révolution de février, ont prêché la paix avec la bourgeoisie et la plupart du temps de *la meilleure foi du monde* *. Que la *Kölnische Zeitung* relise l'ensemble de leurs écrits, qu'elle relise *La Réforme*, *Le Populaire*, qu'elle relise même des journaux ouvriers des dernières années comme *L'Union*, *La Ruche populaire*, *La Fraternité*¹, mais il suffit de citer deux ouvrages universellement connus : toute l'*Histoire de dix ans* de Louis Blanc, notamment la fin, et les deux tomes du même auteur sur l'*Histoire de la Révolution*.

Mais la *Kölnische Zeitung* ne se contente pas d'affirmer qu'en Angleterre, il n'existe aucune haine et « contre ce qu'on appelle en France la bourgeoisie » (en Angleterre aussi, ô ! collègue si bien informée, cf. le *Northern Star* depuis 2 ans), elle explique aussi pourquoi il en est précisément ainsi et qu'il ne peut en être autrement.

Peel a sauvé la bourgeoisie anglaise de la haine en supprimant les monopoles et en établissant le libre échange :

« En Angleterre, le bourgeois ne jouit d'aucun privilège, d'aucun monopole, en France il a été l'enfant du monopole... Ce sont les mesures prises par Peel qui ont préservé l'Angleterre du bouleversement le plus effroyable. »

En supprimant le monopole de l'aristocratie, Peel sauva la bourgeoisie de la haine menaçante du prolétariat, merveilleuse logique de la *Kölnische Zeitung* !

« Le peuple anglais, nous disons bien : le peuple anglais, s'aperçoit un peu plus chaque jour que c'est uniquement du libre-échange que l'on peut espérer la solution des problèmes vitaux qui englobent tous ses maux et toutes ses préoccupations actuelles, solution tentée ces derniers temps, au milieu de fleuves de sang... N'oublions pas que le peuple anglais eut le premier l'idée du libre-échange. »

Le peuple anglais ! Mais depuis 1839 le « peuple anglais » a combattu les hommes du libre-échange dans tous leurs meetings, et dans la presse; à l'époque où triomphait la Ligue contre les lois sur le blé, il les a contraints à se réunir *clandestinement*, et à exiger une carte d'entrée à leurs meetings; avec l'ironie la plus amère, il a mis en parallèle les actes des *freetraders* (libre-échangistes) et leurs belles paroles; il a identifié complètement bourgeois et libre-échangistes ! De temps en temps, le peuple anglais a même dû recourir à l'aide momentanée de l'aristocratie, des monopolistes, contre la bourgeoisie, par exemple dans la question des dix heures², et ce peuple qui s'entend si bien à chasser les *freetraders* de la tribune des réunions publiques, ce « peuple anglais » serait le promoteur des idées de libre-échange ? Enfantine simplicité de la *Kölnische Zeitung*, qui non seulement ressasse les illusions des grands capitalistes de Manchester et de Leeds, mais prête avec crédulité l'oreille à leurs mensonges délibérés !

« En Angleterre, le bourgeois ne jouit d'aucun privilège, d'aucun monopole ». Mais en France, il en est autrement :

« Pour l'ouvrier, le bourgeois était depuis longtemps l'homme du monopole à qui le pauvre cultivateur payait 60 % d'impôts pour le soc de sa charrue, qui accaparait sa houille, livrait dans toute la France les vigneron à la famine et leur vendait tout sans exception 20, 40, 50 % plus cher »...

La brave *Kölnische Zeitung* ne connaît pas d'autre « monopole » que celui de la *douane*, c'est-à-dire le monopole qui ne pèse en apparence que sur l'ouvrier, mais en réalité sur la bourgeoisie et tous les industriels qui ne bénéficient pas de la protection douanière. La *Kölnische Zeitung* connaît uniquement le monopole que Messieurs les libre-échangistes, d'Adam Smith à Cobden, poursuivent de leur haine, le monopole local établi par les lois.

Mais le *monopole du capital*, le monopole qui existe sans la législation, et souvent malgré la législation, ce monopole n'existe pas pour ces Messieurs de la *Kölnische Zeitung*. Et c'est justement lui qui pèse directement et inexorablement sur les ouvriers, c'est lui qui engendre la lutte entre le prolétariat et la bourgeoisie ! C'est justement ce monopole qui est le monopole *spécifiquement moderne*; c'est lui qui produit les oppositions de classe propres à notre temps; et la solution de ces problèmes est précisément la tâche spécifique du dix-neuvième siècle !

Mais ce *monopole du capital* devient plus puissant, plus universel, plus menaçant, dans la mesure même où les autres *petits monopoles locaux disparaissent*.

Plus la concurrence devient libre par l'élimination de tous les « monopoles », et plus vite le capital se concentre dans les mains d'une féodalité industrielle, plus vite la petite bourgeoisie est ruinée, plus rapidement l'industrie de L'Angleterre, pays du monopole capitaliste, asservira les pays environnants. Supprimez les « monopoles » de la

¹ *L'Union*, revue mensuelle qui parut de décembre 1843 à septembre 1846 à Paris, était rédigée par un groupe d'ouvriers qui étaient sous l'influence des idées de Saint-Simon. - *La Ruche populaire*, revue mensuelle ouvrière, représentait le socialisme utopique. - *La Fraternité* de 1845, journal ouvrier mensuel qui parut à Paris de janvier 1845 à février 1848, défendait les idées de Babeuf.

² La lutte pour obtenir la limitation légale de la journée de travail à dix heures commença en Angleterre dès la fin du XVIII^e siècle, et au cours des trente premières années du XIX^e siècle, elle devint l'affaire de larges masses du prolétariat. Comme les représentants de l'aristocratie féodale s'efforçaient d'utiliser ce mot d'ordre populaire dans leur lutte contre la bourgeoisie industrielle, ils défendirent au Parlement le « bill » de dix heures. La loi sur la journée de dix heures qui ne s'appliquait qu'aux jeunes et aux femmes fut adoptée par le Parlement le 8 juin 1847.

bourgeoisie française, allemande, italienne, et l'Allemagne, la France, l'Italie, tomberont au rang de « prolétaires », face à la bourgeoisie anglaise qui absorbera tout. La pression qu'exerce individuellement le bourgeois anglais sur le prolétaire anglais, cette pression, l'ensemble de la bourgeoisie anglaise l'exercera sur l'Allemagne, la France et l'Italie; et c'est surtout la petite bourgeoisie de ces pays qui en souffrira.

Ce sont là des banalités que l'on ne peut plus exposer aujourd'hui sans faire injure à son interlocuteur, les doctes Messieurs de la *Kölnische Zeitung* exceptés.

Ces penseurs profonds voient dans le libre-échange le seul moyen de sauver la France d'une guerre d'extermination entre ouvriers et bourgeois.

En effet, abaisser la bourgeoisie du pays au niveau du prolétariat, voilà un moyen digne de la *Kölnische Zeitung* pour régler les oppositions de classes.

Friedrich Engels : Débat ententiste sur l'affaire Valdenaire

n° 63, 2 août 1848

Cologne, 1^o août

Nous avons de nouveau quelques séances ententistes à rattraper. À la séance du 18 juillet, on délibéra sur la proposition de convoquer le député Valdenaire. Le centre en proposa l'adoption. Trois juristes rhénans s'y opposèrent.

D'abord M. Simons d'Elberfeld, ancien procureur. M. Simons se croyait encore aux Assises ou au tribunal de police correctionnelle; il se posa en accusateur officiel, et prononça un *plaidoyer* * en bonne et due forme contre M. Valdenaire et en faveur de la justice. Il dit : l'affaire est devant la Chambre des mises en accusation. Elle y sera rapidement tranchée : ou bien Valdenaire sera acquitté, ou bien il sera renvoyé devant les Assises. Si la dernière éventualité se réalise, « il est très hautement souhaitable que dans ce cas, l'affaire ne soit pas disjointe, et que le jugement définitif ne soit pas retardé ». Pour M. Simons, l'intérêt de la justice, c'est-à-dire la commodité des Chambres des mises en accusation, des procureurs et des cours d'Assises passe avant la liberté et l'immunité des représentants du peuple. Puis M. Simons suspecte les témoins à décharge de Valdenaire, et ensuite Valdenaire lui-même. Il déclare que l'absence de Valdenaire « ne privera l'Assemblée d'aucun talent »; il le déclare non qualifié pour siéger à l'Assemblée, aussi longtemps qu'il ne sera pas lavé de tout soupçon de complot contre le gouvernement ou de rébellion contre la force armée. Pour ce qui est du talent, on pourrait, suivant la logique de M. Simons, arrêter les neuf dixièmes de l'honorable Assemblée aussi bien que M. Valdenaire, sans la priver pour cela d'aucun talent; quant au deuxième argument, M. Simons tire assurément très grand honneur de n'avoir jamais tramé de « complots » contre l'absolutisme, ni de s'être rendu coupable sur les barricades de mars de « rébellion contre la force publique ».

M. Bauerband se lève pour soutenir le ministère public après que M. Gräff, suppléant de Valdenaire, eut démontré irréfutablement que non seulement aucun soupçon ne pesait sur Valdenaire, mais que l'action en cause n'était pas illégale (puisqu'il s'agissait de l'aide apportée à la milice civique, *légalement constituée*, et qui dans l'exercice de ses fonctions occupait les barricades de Trèves avec *l'assentiment de la municipalité*.)

M. Bauerband a aussi un très grave scrupule : « En convoquant Valdenaire ne préjugerait-on pas du futur verdict des jurés ? » Profond scrupule que la simple remarque de M. Borchardt rend encore plus difficile à apaiser : *ne pas* convoquer Valdenaire, ne serait-ce pas aussi préjuger du verdict des jurés ? Le dilemme est vraiment si profond qu'un penseur, même de plus grande force *, que M. Bauerband, pourrait consacrer vainement des années à sa solution. Il existe peut-être à l'Assemblée *un* seul homme assez fort pour résoudre l'énigme : c'est le député Baumstark¹.

M. Bauerband continue à plaider un moment encore, prolix et confus autant qu'on peut l'être. M. Borchardt lui répond brièvement. Après lui, M. Stupp se lève pour dire aussi contre Valdenaire qu'il n'a « à tous égards rien (!) à ajouter » aux discours de Simons et de Bauerband. C'est naturellement une raison suffisante pour qu'il continue à parler jusqu'à ce qu'un appel à conclure le débat l'interrompe. M. Reichensperger II et M. Wencelius prennent encore brièvement la parole en faveur de Valdenaire, et l'Assemblée décide, comme on sait, de le convoquer. M. Valdenaire a joué à l'Assemblée le tour de ne pas répondre à cet appel.

M. Borchardt dépose la proposition suivante : pour empêcher l'exécution imminente de condamnés à mort avant que l'Assemblée ne se soit prononcée sur la proposition de M. Lisiecki, visant à la suppression de la peine de mort, que l'on veuille bien statuer dans huit jours sur cette proposition.

M. Ritz pense que cette procédure hâtive n'est pas *parlementaire*.

M. Brill : Si, comme je le souhaite, nous décidons sous peu de supprimer la peine de mort, il ne serait certainement *pas* de tout *parlementaire* de faire auparavant décapiter un condamné.

Le Président veut conclure la discussion, mais déjà notre cher M. Baumstark est à la tribune, le regard enflammé, le visage rouge d'une noble indignation :

« Messieurs, permettez-moi de faire une remarque qui est grave ! Le sujet en question n'est pas de ceux pour lesquels on monte à la tribune pour parler tout bonnement de décapitation comme d'une affaire non parlementaire ! (La droite à qui la décapitation paraît extrêmement parlementaire éclate en une tempête de bravos). C'est un sujet de la plus grande et de la plus grave importance (on sait que M. Baumstark dit cela de tout sujet dont il parle). D'autres Parlements... les plus grands hommes de la législation et de la science (c'est-à-dire « tous les théoriciens de l'État à commencer par Platon pour descendre jusqu'à Dahlmann ») se sont eux-mêmes penchés sur la question pendant 200 à 300 ans (chacun ?); et si vous voulez faire peser sur nous le reproche d'avoir passé avec tant de légèreté sur une question aussi importante... (Bravo !) Rien ne me pousse que ma conscience... mais la question est trop sérieuse... et pour la régler, nous n'en sommes vraiment pas à huit jours près ! »

¹ Baumstark signifie littéralement fort comme un arbre.

La gravité de la remarque faite par le noble député Baumstark tombe dans la frivolité la plus légère, étant donné la très grande et très grave importance du sujet. En effet, y a-t-il frivolité plus grande que de discuter 2 à 300 ans sur la suppression de la peine de mort, comme il semble que M. Baumstark en ait l'intention, et, entre temps, de continuer allègrement à faire décapiter ? « Dans le cas présent nous n'en sommes vraiment pas à huit jours près », pas plus qu'à ces quelques têtes qui tomberont pendant ce laps de temps !

Le président du Conseil déclare du reste que jusqu'à nouvel ordre on n'envisage pas de faire exécuter des condamnés à mort.

Après quelques scrupules réglementaires et subtils de M. Schulze de Delitzsch, la proposition Borchardt est rejetée; en revanche, un amendement de M. Nethe est adopté; il recommande à la commission centrale de faire diligence.

Le député Hildenhagen dépose la proposition suivante : Le Président, jusqu'au dépôt du projet de loi en question, doit conclure chaque séance par la formule solennelle : « Quant à nous, nous sommes d'avis que le ministère accélère au maximum le dépôt de la nouvelle loi communale. »

Cette proposition exaltante n'était pas faite, hélas, pour notre époque bourgeoise.

Nous ne sommes pas des Romains, nous fumons du tabac¹.

La tentative de butiner la figure classique d'un Appius Claudius dans ce matériau brut qu'est M. le président Grabow, et d'appliquer le « *solenne Ceterum censeo*² » à l'organisation communale, échoua au milieu d'une « formidable hilarité ».

Après que le député Bredt, de Barmen, eut d'un ton assez doux présenté encore trois interpellations au ministre du Commerce : sur la constitution de toute l'Allemagne en un territoire douanier unique et en une association de navigation avec taxes de navigation communes, enfin l'établissement de droits protecteurs provisoires; après qu'il eut obtenu sur ces questions des réponses de M. Milde, également très douces, mais aussi très insuffisantes, M. Gladbach clôt la séance. M. Schütze, de Lissa, avait voulu proposer que ce dernier fût rappelé à l'ordre pour son langage énergique à l'occasion du désarmement des francs-tireurs, puis il avait retiré sa proposition. Mais avec un grand sans-gêne, M. Gladbach provoque le vaillant Schütze et toute la droite, en racontant, au grand dam des Vieux-Prussiens, l'anecdote bouffonne d'un lieutenant prussien qui passa endormi sur son cheval, au milieu des corps-francs. Ceux-ci le saluèrent en chantant : « Dors, petit enfant, dors », et ils devaient, pour ce motif, être traduits en conseil de guerre ! M. Schütze balbutia quelques paroles aussi indignées qu'incohérentes, et la séance fut levée.

¹ Heine : *Poèmes d'actualité*. XX.

² Début d'une formule dont se servait Caton l'Ancien pour terminer ses discours au Sénat : *Ceterum censeo, Carthaginem esse delendam* (je pense que Carthage doit être détruite).

La note russe

n° 64, 3 août 1848

Cologne, 1^{er} août

Au lieu d'envoyer une armée, la diplomatie russe a expédié à toutes les ambassades russes d'Allemagne une note sous forme de circulaire. Cette note a pris ses premiers quartiers dans un organe officiel du vicariat d'Empire allemand de Francfort¹ et reçu bientôt bon accueil dans d'autres feuilles officielles et non officielles. Il est inhabituel que M. Nesselrode, le ministre russe des Affaires étrangères, pratique ainsi une politique officielle; cette façon de faire mérite d'autant plus d'être examinée de très près.

À l'époque heureuse d'avant 1848, la censure allemande veillait à ce que rien ne fût imprimé qui puisse être mal vu du gouvernement russe, même pas sous la rubrique de Grèce ou de Turquie.

Depuis les mauvais jours de mars, ce chemin détourné et commode est malheureusement bouché. Nesselrode s'est donc fait publiciste.

D'après lui, c'est la « presse allemande dont la haine à l'égard de la Russie semblait disparue » qui, à propos des mesures de sécurité prises par la Russie à la frontière, a suscité des « hypothèses et des commentaires sans fondement ». Cette entrée en matière, d'une délicate retenue, se poursuit sur un ton plus ferme : « La presse allemande propage journellement les bruits les plus ineptes, les calomnies les plus haineuses à notre égard ». Mais il est bientôt question de « déclamations furieuses », de « têtes folles » et de « malignité perfide ».

Lors du prochain procès de presse, un procureur allemand pourra appuyer son réquisitoire sur un document accrédité : la note russe.

Et pourquoi y a-t-il lieu d'attaquer, et si possible d'anéantir la presse allemande et la presse « démocratique », en particulier ? Parce qu'elle méconnaît « les opinions aussi bienveillantes qu'altruistes » et les « intentions ouvertement pacifiques » de l'empereur de Russie !

« Quand l'Allemagne a-t-elle eu à se plaindre de nous ? » interroge Nesselrode au nom de son maître. « Durant toute la période où un conquérant étendait sur le continent un pouvoir d'oppression, la Russie a versé son sang pour « soutenir » l'Allemagne et l'aider à maintenir son intégrité et son indépendance. » Le territoire russe était depuis longtemps libéré que la Russie continuait à suivre et à assister ses alliés allemands sur tous les champs de bataille d'Europe. »

Malgré ses agents nombreux et bien rétribués, la Russie est victime de la plus fâcheuse des duperies si, en 1848, elle pense éveiller des sympathies en évoquant les souvenirs des guerres de libération². Et c'est pour nous, Allemands, que la Russie aurait répandu son sang ?

Sans parler du fait qu'avant 1812 la Russie « soutenait l'intégrité et l'indépendance » de l'Allemagne par une alliance officielle et des tractations secrètes avec Napoléon³, elle s'est ensuite largement dédommée de son soi-disant soutien par des pillages et des brigandages. Son soutien allait aux princes coalisés avec elle et, malgré la proclamation de Kalisz⁴, aux représentants de l'absolutisme « de droit divin » contre un souverain issu de la révolution. La Sainte-Alliance et ses œuvres impies, les congrès de brigands de Karlsbad, Laibach, Vérone, les persécutions en Russie et en Allemagne contre toute expression d'une pensée libérale, toute la politique depuis 1815 dirigée par la Russie, ont dû évidemment nous empreindre d'une profonde gratitude. Que la maison des Romanovs et ses diplomates soient sans souci - cette dette-là, nous ne l'oublierons jamais. Quant à l'aide de la Russie au cours des années 1814-1815, elle nous inspire un tout autre sentiment que la reconnaissance de cette assistance payée par les subsides de l'Angleterre.

Pour un esprit averti, les motifs en sont apparents. Si Napoléon était resté le vainqueur en Allemagne, il aurait, en appliquant sa formule énergique et bien connue, écarté au moins trois douzaines de souverains, pères bien-aimés de

¹ C'est la *Frankfurter Oberpostamts-Zeitung*, journal qui parut à Francfort de 1617 à 1806 qui est visée ici. Pendant la révolution de 1848-1849, ce journal fut l'organe du pouvoir central provisoire, du vicaire d'Empire et du ministère d'Empire. La circulaire de Nesselrode aux ambassadeurs russes auprès des États allemands fut publiée par ce journal dans le numéro 210 du 28 juillet 1848.

² C'est ainsi que les Allemands désignent les luttes qui, en 1813, les ont délivrés de la tyrannie napoléonienne.

³ Le 25 juin 1807, Napoléon I^{er} et le tsar Alexandre I^{er} se rencontrèrent une première fois sur le Niémen. Cette entrevue qui eut lieu sans témoin ouvrait les pourparlers de paix (la Russie avait pris part depuis 1806 à la coalition contre Napoléon) et préparait la conclusion d'une alliance entre la France et la Russie. Au traité de Tilsitt, le tsar entra dans le système continental, et c'est avec son accord que Napoléon obtint de grands territoires de la monarchie prussienne; d'autres régions prussiennes et leurs 185 000 habitants furent cédés à la Russie. Lors de l'entrevue d'Erfurt (17 septembre-14 octobre 1808) l'alliance entre Napoléon et le tsar fut renouvelée.

⁴ « Appel aux Allemands » rédigé le 13 (25) mars 1813 dans la ville de Kalisz. Le tsar et le roi de Prusse appelaient les Allemands à la lutte contre Napoléon et leur promettaient avec démagogie la liberté et l'indépendance.

leurs peuples. La législation et l'administration françaises auraient créé une base solide pour l'unité allemande et nous auraient épargné trente-trois ans de honte et la tyrannie de la Diète fédérale, naturellement si estimée par M. Nesselrode. Il aurait suffi de quelques décrets de Napoléon pour anéantir complètement tout ce fatras moyenâgeux, ces corvées et ces dîmes, ces exemptions et ces privilèges, l'ensemble de cette exploitation féodale et de cette organisation patriarcale avec lesquelles actuellement encore nous devons nous colleter aux quatre coins de nos patries. Le reste de l'Allemagne se trouverait depuis longtemps au stade atteint par la rive gauche du Rhin peu après la première Révolution française; nous n'aurions plus actuellement ni Grands de l'Uckermark, ni Vendée poméranienne, et nous n'aurions plus besoin de respirer l'air méphitique des marais « historiques » « du Saint-Empire romain germanique ».

Mais la Russie est magnanime. Même quand nous ne lui disons pas merci, son empereur nous conserve, après comme avant, ses « dispositions aussi bienveillantes qu'altruistes ». En effet, « malgré les vexations et les provocations, on n'a pas réussi à modifier nos dispositions » (celles de la Russie).

Ces dispositions se manifestent pour l'instant dans une « attitude systématique de passivité et d'expectative », où indéniablement la Russie est parvenue à une grande virtuosité. Elle sait attendre jusqu'à ce que le moment propice semble venu. Sans tenir compte des formidables mouvements de troupes qui ont eu lieu en Russie depuis mars, M. Nesselrode est assez naïf pour vouloir nous faire accroire que les troupes sont « restées » continuellement dans leurs cantonnements sans manœuvrer. Malgré le classique : « Maintenant, Messieurs, à cheval !¹ », malgré la façon dont Abramowicz, ministre de la Police à Varsovie, épanche familièrement son cœur et sa bile contre le peuple allemand, malgré, ou au contraire à cause des notes menaçantes et couronnées de succès émanant de Pétersbourg, le gouvernement russe est et reste animé de dispositions « pacifiques et conciliatrices ». La Russie persévère dans son attitude « ouvertement pacifique et défensive ». Dans la circulaire de Nesselrode, la Russie est la patience même et la pieuse innocence, souvent blessée et provoquée.

Nous citerons quelques-uns des crimes commis par l'Allemagne contre la Russie et mentionnés dans la note : 1° : « l'esprit hostile » et 2° : la « fièvre de changements dans toute l'Allemagne ». En réponse à tant de bienveillance du tsar, un esprit « hostile » ! Comme cela est vexant pour le cœur paternel de notre cher beau-frère². Et puis encore, cette maudite maladie : « la fièvre de changement » ! Bien qu'elle soit ici la deuxième, c'est vraiment la première des horreurs. De temps en temps, la Russie nous gratifie d'une nouvelle maladie - du choléra. Soit ! Toutefois cette « fièvre de changements » n'est pas seulement contagieuse, elle prend souvent des formes si malignes et si aiguës qu'il arrive facilement à de grands seigneurs d'être contraints à un voyage précipité en Angleterre³. La « fièvre de changements allemande » était peut-être un des motifs qui ont poussé la Russie à ne pas intervenir en mars et en avril ? Troisième crime : Le Parlement préparatoire de Francfort a présenté la guerre contre la Russie comme une nécessité de l'époque. Il en fut de même dans les clubs et les journaux, et c'est d'autant plus impardonnable que, selon les clauses de la Sainte-Alliance et les traités scellés plus tard par la Russie, l'Autriche et la Prusse, nous devons, nous Allemands, répandre notre sang uniquement pour les intérêts des princes et non pour les nôtres. 4° : on a parlé en Allemagne de la restauration de la Pologne dans ses frontières de 1772⁴. Le knout, et puis en route pour la Sibérie, c'est tout ce que vous méritez ! Mais non, lorsque Nesselrode écrivit sa circulaire, il ignorait encore le vote du Parlement de Francfort sur l'incorporation de la Posnanie. Le Parlement a expié notre faute et un doux sourire de pardon flotte maintenant sur les lèvres du tsar. Cinquième crime de l'Allemagne : « Sa guerre regrettable contre une monarchie du Nord⁵. » Eu égard au succès de la note menaçante de la Russie et à la retraite rapide de l'armée allemande, ordonnée de Potsdam, et en considération de la déclaration de l'ambassadeur de Prusse à Copenhague sur les motifs et les buts de la guerre, l'Allemagne pourrait être punie pour une telle audace avec plus de mansuétude qu'il ne serait admissible sans ces circonstances. 6° : « avoir prêché ouvertement une alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et la France ». 7° : enfin, l'accueil fait aux réfugiés politiques, leur voyage gratuit en chemin de fer et l'insurrection en Posnanie.

Si le langage n'était pas donné aux diplomates et aux personnes compétentes « pour dissimuler leurs pensées », Nesselrode et le beau-frère Nicolas devraient nous sauter au cou dans une explosion de joie et nous remercier ardemment d'avoir attiré en Posnanie tant de Polonais, de Français, d'Anglais, de Belges, etc., de leur avoir donné toutes facilités de transport pour les abattre à coups de fusils et de shrapnells, les marquer à la pierre infernale, les

¹ Un contemporain raconte qu'à l'annonce de la révolution de février 1848 en France, Nicolas I^{er} s'adressa en ces termes aux officiers présents au bal de la Cour : « Sillez vos chevaux, Messieurs, la République est proclamée en France ! »

² Nicolas I^{er} ayant épousé en 1817 la fille du roi de Prusse Frédéric Guillaume III, il était le beau-frère de Frédéric-Guillaume IV de Prusse.

³ Allusion à la fuite de Louis-Philippe et surtout à celle du prince de Prusse en Angleterre.

⁴ En 1772 eut lieu le premier partage de la Pologne par la Prusse, la Russie et l'Autriche. Frédéric II obtint la Prusse royale, moins Torun et Dantzic. L'Autriche annexa la Galicie et ses deux millions et demi d'habitants. La Russie prit une longue bande peuplée d'un million d'âmes.

⁵ Il s'agit de la guerre avec le Danemark au sujet des duchés du Schleswig et du Holstein.

massacrer, les renvoyer la tête rasée et, par ailleurs à Cracovie, pour les exterminer si possible en les bombardant traîtreusement.

Et en face de ces sept péchés mortels de l'Allemagne, la Russie a-t-elle continué à rester sur la défensive et à ne pas passer à l'attaque ? Il en est bien ainsi, et c'est pourquoi le diplomate russe engage le monde à admirer l'amour de la paix et la modération de son empereur.

La règle de conduite de l'empereur de Russie « dont jusqu'à présent il ne s'est pas écarté un instant » est, d'après M. Nesselrode, la suivante :

« Ne s'ingérer en aucune façon dans les affaires intérieures des pays qui veulent changer leur organisation, laisser au contraire, sans aucune entrave de sa part, les peuples entièrement libres de réaliser les expériences politiques et sociales qu'ils veulent entreprendre, n'attaquer aucune puissance qui ne l'aurait pas attaqué lui-même; mais en revanche repousser résolument tout affaiblissement de sa propre sécurité intérieure et veiller à ce que, si l'équilibre territorial devait être détruit ou modifié en un point quelconque, ce ne soit pas aux dépens de nos intérêts légitimes. »

La note russe oublie d'ajouter les exemples qui l'illustrent. Après la révolution de juillet, l'empereur concentra une armée à la frontière occidentale pour démontrer pratiquement aux Français, avec l'aide de ses fidèles, comment il pense « laisser les peuples réaliser librement leurs expériences politiques et sociales ». S'il fut perturbé dans sa règle de conduite, ce ne fut pas sa faute, mais celle de la révolution polonaise de 1830 qui orienta autrement ses projets. Nous avons constaté le même procédé peu après, au sujet de l'Espagne et du Portugal. Son soutien ouvert et secret accordé à Don Carlos et Don Miguel en témoignent. Lorsqu'à la fin de 1842, le roi de Prusse voulut donner, sur la base « historique » la plus généreuse une sorte de constitution par corps qui devait jouer un rôle si parfait dans les patentes de 1847¹, on sait que ce fut Nicolas qui l'interdit sévèrement et nous priva pendant plusieurs années, nous les « Germains chrétiens », des joies des patentes. Il agit ainsi, comme dit Nesselrode, parce que jamais la Russie ne s'ingère dans l'organisation intérieure d'un pays. Nous n'avons pas besoin de mentionner Cracovie. Rappelons-nous seulement le dernier exemple de la « règle de conduite » impériale.

Les Valaques renversent l'ancien gouvernement et en mettent provisoirement un nouveau à sa place. Ils voulaient bouleverser tout l'ancien système pour s'organiser suivant le procédé des peuples civilisés. « Pour les laisser alors entièrement libres de réaliser les expériences politiques et sociales », un corps de troupes russe envahit le pays².

Chacun pourrait déjà, selon cet exemple, trouver tout seul l'application de cette « règle de conduite » en Allemagne. Cependant la note russe nous épargne de faire nous-même cette déduction :

« Tant que la Confédération, quelle que soit la forme nouvelle qu'elle se donne, ne s'attaque pas aux États voisins, et ne cherche pas à étendre par la contrainte les limites de son territoire, ou à faire valoir sa compétence hors des limites prescrites par les traités, l'empereur respectera aussi son indépendance intérieure. »

Le second passage se rapportant au même sujet est plus explicite :

« Si l'Allemagne parvient réellement à résoudre le problème de son organisation sans inconvénient pour sa tranquillité interne, sans que les formes nouvelles imprimées à sa nation soient telles qu'elles mettent en danger la tranquillité des autres États, nous nous en félicitons sincèrement, pour les mêmes raisons qui nous font nous féliciter énergiquement et unanimement de ses formes politiques antérieures. »

Mais le passage le plus clair et le plus dépourvu d'ambiguïté, c'est celui où la circulaire parle des efforts incessants de la Russie pour recommander et maintenir la concorde et l'unité de l'Allemagne :

« Non pas évidemment cette unité matérielle dont rêve aujourd'hui une démocratie avide de niveler et d'agrandir et qui, si elle pouvait réaliser comme elle les a conçues ses théories ambitieuses, mettrait

¹ Il s'agit de la « Patente concernant l'organisation corporative », de l'« Ordonnance sur la Diète unifiée » et de l'« Ordonnance sur la convocation périodique des États-généraux unifiés et leurs attributions », toutes les trois du 3 février 1847. Dans ces ordonnances, le roi se référait aux lois sur la représentation par corps promulguée à partir de 1820 et en particulier à l'ordonnance sur la formation d'une assemblée par corps dans le royaume de Prusse du 21 juin 1842 sur laquelle le roi s'appuya pour convoquer les assemblées des représentants de toutes les Diètes provinciales. Cette convention fut présentée comme un développement des institutions par corps et un élément d'unification de l'État bien qu'on se soit efforcé de restreindre au maximum les attributions de cette assemblée. Cela n'empêcha pas le gouvernement autrichien de mettre le roi de Prusse en garde contre ce pas encore timide et tout à fait insuffisant Vers une représentation corporative centrale.

² Après la fuite du prince Bibesco en juin 1848, un gouvernement fut formé en Valachie (Bucarest) par des éléments libéraux qui aspiraient à des réformes bourgeoises et à une constitution de type européen, ainsi qu'à un accord avec les Turcs. Là-dessus un corps d'armée russe franchit le Prouth le 10 juillet. Le gouvernement tsariste réussit à entraîner le gouvernement turc dans la répression de ce mouvement libéral. Dans le courant de septembre, des troupes turques envahirent la Valachie et maltraitèrent la population. Un des commissaires du gouvernement turc, Fouad Effendi, publia un manifeste proclamant la nécessité de rétablir l'ordre et de supprimer les séquelles de la révolution.

immanquablement tôt ou tard l'Allemagne en guerre avec tous les États voisins - mais l'unité morale, la sincère harmonie des vues et des intentions dans toutes les questions politiques que la Confédération allemande avait à négocier pour l'extérieur.

Maintenir cette unité, resserrer les liens qui unissent entre eux les gouvernements allemands, c'est le seul but qu'a poursuivi notre politique.

Ce que nous avons voulu à cette époque-là, nous le voulons encore aujourd'hui. »

L'unité morale de l'Allemagne, le gouvernement russe nous l'accorde de tout cœur, ainsi que nous pouvons le voir dans ce qui précède, pourvu que ce ne soit pas une unité matérielle, pourvu qu'il ne s'agisse pas de repousser dans l'ombre l'actuel système fédéral au profit d'un pouvoir central fondé sur la souveraineté du peuple, un pouvoir central qui ne soit plus seulement apparent, mais réel et qui prenne des mesures énergiques et sérieuses ! Quelle magnanimité !

« Ce que nous avons voulu à cette époque-là (avant février 1848), nous le voulons encore aujourd'hui. »

Voilà la seule phrase de la note russe que certainement personne ne mettra en doute. Nous faisons simplement la remarque à M. Nesselrode que vouloir et réaliser font toujours deux.

Les Allemands savent maintenant parfaitement à quoi s'en tenir sur la Russie. Tant que dure l'ancien régime repeint de couleurs neuves et modernes ou si on y rentre docilement, une fois sorti de la voie « historique » et russe dans « l'ivresse et l'exaltation du moment » - la Russie restera « ouvertement pacifique ».

La situation à l'intérieur de la Russie, les ravages du choléra, les soulèvements sporadiques dans des districts isolés, la révolution ourdie à Pétersbourg et arrêtée encore à temps, le complot de la citadelle de Varsovie, sol volcanique du royaume de Pologne¹, voilà en tout cas des circonstances qui ont contribué à mettre le tsar dans des « dispositions » bienveillantes et « pacifiques » vis-à-vis de l'Allemagne.

Mais en Allemagne même, le cours des événements a jusqu'à ce jour, sans aucun doute, exercé une influence bien plus puissante sur « le système de passivité et d'expectative » du gouvernement russe.

Nicolas en personne aurait-il pu veiller mieux à ses affaires, réaliser plus rapidement ses intentions qu'il ne l'a fait jusqu'à présent à Berlin-Potsdam, à Innsbruck, Vienne et Prague, à Francfort comme à Hanovre et dans presque tous les autres recoins familiers de notre patrie comblée de nouveau par l'unité morale russe ? Pfuel (de la Pierre infernale), Colomb et le général aux shrapnells² en Posnanie, comme Windischgraetz à Prague, n'ont-ils pas agi pour que le cœur du tsar nage dans la félicité ? Windischgraetz n'a-t-il pas reçu des mains du jeune M. Meyendorf une brillante lettre de félicitations au sujet de Potsdam ? MM. Hansemann, Milde, Schreckenstein à Berlin, les Radowitz, Schmerling et Lichnowski à Francfort ont-ils laissé à la Russie quoi que ce soit à désirer ? La Biedermannie et la Basserrmannie³ au Parlement de Francfort ne doivent-elles pas être un baume pour certaines souffrances d'un passé récent ? Dans de telles circonstances, la diplomatie russe n'a pas besoin d'armée d'invasion. C'est à juste raison que le système « de passivité et d'expectative » - et la note que nous venons de commenter - lui suffisent.

¹ De sérieuses difficultés économiques (une mauvaise récolte), le choléra et des incendies dévastateurs provoquèrent au printemps de 1848 en Russie un renouveau de l'agitation paysanne, des troubles à Saint-Pétersbourg et à Riga et des mouvements populaires dans quelques régions (à Vladimir, en particulier). L'un des principaux foyers de fermentation révolutionnaire était constitué à l'époque par la partie de la Pologne annexée par la Russie, où le mouvement avait un caractère national et par le soulèvement dans le grand-duché de Posnanie.

² Hirschfeld.

³ Dans le texte : *Biederkeit* und *Basserkeit*. Jeu de mot sur les noms des députés Biedermann et Bassermann; *Biederkeit* signifie « droiture » en allemand, mais *Basserkeit* est un mot forgé de toutes pièces.

Le ministère Hansemann et le projet de loi pénale

n° 65, 4 août 1848

Cologne, 3 août

Nous l'avons déjà dit : le ministère Hansemann se fait de toutes les façons le thuriféraire du ministère Bodelschwingh. Après la reconnaissance de la révolution, la reconnaissance de l'économie, style Vieille Prusse¹; ainsi va le monde² !

Mais que M. Hansemann atteigne ce comble de virtuosité de vanter lui-même les actes de Messieurs Bodelschwingh, Savigny et consorts, qu'il avait combattu en son temps avec le plus grand acharnement alors qu'il était député rhénan à la Diète, voilà un triomphe sur lequel la camarilla de Potsdam n'avait certainement pas compté. Et pourtant ! Qu'on lise l'article suivant du dernier *Preussischer Staatsanzeiger* :

Berlin, 1^o août. - Dans sa « partie non-officielle » le dernier numéro du journal publié par le ministère de la Justice communique des remarques statistiques sur la peine de mort ainsi qu'un tableau d'ensemble des condamnations à mort prononcées et confirmées de 1826 à 1843 inclus, sans parler des sentences prononcées dans ce qu'on appelle les enquêtes démagogiques. Ce travail est réalisé à partir des dossiers du ministère de la Justice et vu l'importance du sujet, devrait retenir particulièrement l'attention. D'après le tableau d'ensemble, durant la période en question, il y a eu :

1. dans la Province rhénane : 189 condamnations à mort prononcées, 6 confirmées;
2. dans les autres provinces : 237 condamnations à mort prononcées, 94 confirmées;

Au total : 426 condamnations à mort prononcées, 100 confirmées; pourtant 4 n'ont pas été exécutées par suite de l'évasion ou de la mort des criminels.

Si le projet de nouveau code pénal de 1847 avait été en vigueur pendant la même période, il y aurait eu :

1. dans la province rhénane : seulement 53 condamnations à mort prononcées, dont 5 confirmées;
2. dans les autres provinces : seulement 134 condamnations à mort prononcées, 76 confirmées.

Au total : 187 condamnations à mort prononcées, 81 confirmées, en supposant que, lors de la confirmation des peines, on eût suivi les mêmes principes que précédemment.

Donc, suivant les lois en vigueur, la peine de mort n'aurait pas été prononcée pour 237 criminels condamnés à mort, et la peine n'aurait pas été appliquée à 19 criminels exécutés.

Suivant le tableau d'ensemble, la moyenne par an serait :

1. dans la province rhénane de 10 9/18 condamnations prononcées et de 6/18 confirmées;
2. dans les autres provinces : 13 condamnations prononcées et 5 4/13 confirmées.

mais si le projet avait été alors en vigueur, la moyenne par an aurait été :

1. dans la province rhénane : 2 7/18 condamnations à mort seulement, dont 5/18 confirmées,
2. dans les autres provinces - 7 7/18 condamnations à mort, dont 4 4/18 confirmées.

Et maintenant admirez la clémence, l'excellence, de ce glorieux projet de loi pénale dans le royaume de Prusse en 1847 ! Dans la province rhénane peut-être qu'en dix-huit ans un condamné à mort de moins aurait été exécuté ! Quel avantage !

Mais les innombrables accusés - soustraits aux jurés, condamnés et incarcérés par des juges royaux - les bastonnades infâmantes, appliquées ici sur les bords du Rhin avec les triques de la vieille Prusse, ici où depuis quarante ans nous nous sommes libérés de la trique - les procès malpropres pour des attentats aux bonnes mœurs, inconnus du Code, mais évoqués de nouveau par l'imagination pervertie des chevaliers du code civil - la confusion absolument inévitable des notions juridiques, et finalement, les innombrables procès politiques résultant des dispositions despotiques et perfides de cette loi mal faite et condamnable - c'est-à-dire en un mot la *prussianisation* de toute la province rhénane : les renégats rhénans de Berlin croient-ils peut-être que pour *une* tête de moins qui tomberait nous oublierions tout cela ?

C'est clair : en utilisant M. Märcker, son agent au département de la Justice, M. Hansemann veut atteindre le but que Bodelschwingh a manqué; il veut faire entrer en vigueur le projet de loi pénale style Vieille Prusse, si profondément détesté.

En même temps, on apprend que les jurés seront installés à Berlin seulement, et encore uniquement à titre d'essai.

¹ La vieille Prusse ce sont les anciennes provinces du Brandebourg, Mecklembourg, etc., par opposition à la province rhénane devenue prussienne en 1815.

² Cf. Goethe : *Faust*, Première partie : « Jardin ».

Donc : Pas d'introduction du droit rhéan chez les Vieux Prussiens, mais introduction du droit de la vieille Prusse chez les Rhénans, tel est le grand résultat, la formidable « conquête » de la révolution de mars ! *Rien que ça* *.

La Kölnische Zeitung et l'emprunt forcé

n° 65, 4 août 1848

Cologne, 3 août

Le numéro 215 de la *Kölnische Zeitung* publie l'appel suivant au patriotisme rhénan :

« Ainsi que nous venons de l'apprendre de source sûre, on a versé jusqu'ici dans la ville de Cologne pour l'emprunt volontaire environ 210.000 talers, en partie comptant, en partie en souscription. Il faut s'attendre à ce que ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore pris part à l'emprunt d'État reconnaissent et remplissent leur devoir de citoyen dans les dix jours qui viennent, d'autant plus que leur propre intérêt les poussera à prêter leur argent de préférence à 5 % avant le 1^o août qu'à 3 % après cette date. Il est nécessaire en particulier que les campagnards qui, jusqu'à présent, n'ont pas participé comme il convenait à l'emprunt, ne laissent pas passer ce délai. Ce serait alors à la contrainte d'intervenir là où le patriotisme et la clairvoyance font défaut. »

Une prime de 1 ? % est accordée au patriotisme des contribuables et « malgré tout et tout »¹ le patriotisme continue à rester dans un état de latence ! C'est inconcevable *. 1 ? % de différence ! Le patriotisme peut-il résister à un argument aussi sonnante que 1 ? % ?

Il est de notre devoir d'expliquer à notre chère collègue ce phénomène extraordinaire.

Grâce à quoi l'État prussien paiera-t-il non pas 5 mais seulement 3 ? % ? Grâce à de nouveaux impôts. Et si, comme il est prévisible, les impôts ordinaires ne suffisent pas, grâce à un nouvel emprunt forcé. Et grâce à quoi l'emprunt forcé n° II ? Grâce à l'emprunt forcé n° III. Et grâce à quoi l'emprunt forcé n° III ? Grâce à la *banqueroute*. Le patriotisme commande donc de barrer de toutes les façons possibles non avec des talers, mais avec des protestations le chemin où s'est engagé le gouvernement prussien.

La Prusse a de plus le plaisir d'avoir déjà une dette extraordinaire de 10 millions de talers pour la guerre des Huns en Posnanie. Quinze millions de talers d'emprunt volontaire ne seraient donc qu'un « bill d'indemnité² » pour les intrigues du cabinet secret de Potsdam³ qui, contrairement aux ordres du faible cabinet de Berlin, menait cette guerre dans l'intérêt des Russes et de la réaction. La contre-révolution des hobereaux est assez condescendante pour s'adresser aux porte-monnaie des bourgeois et des paysans qui doivent après coup payer le solde de leurs exploits. Et les « campagnards » au cœur dur résistent à une telle condescendance ? Le « ministère d'action » réclame de l'argent pour son « système policier » et vous n'avez pas de véritable compréhension pour les bienfaits de cette police de constables, traduite de l'anglais en prussien ? Le « ministère d'action » veut vous bâillonner et vous lui refusez l'argent pour qu'il se procure un bâillon ? Quel manque de compréhension !

Le ministère d'action a besoin d'argent pour faire triompher les intérêts particuliers de l'Ucker-marck au détriment de l'unité allemande. Et les habitants de l'arrondissement de Cologne sont assez aveugles, malgré la prime de 1 ? %, pour ne pas vouloir supporter les frais occasionnés par la défense de la nationalité de l'Ucker-marck et de la Poméranie ? Où donc est le patriotisme ?

Notre confrère patriote qui menace d'un « passage à l'exécution » oublie finalement dans son zèle que l'emprunt forcé n'est pas encore voté par l'assemblée ententiste, et que des projets ministériels ont la même force de loi que les éditoriaux de la *Kölnische Zeitung*.

¹ Extrait du poème de Freiligrath : « Malgré tout. »

² *Indemnitätsbill* : dans la vie parlementaire (surtout en Angleterre), loi qui relève le ministre de sa responsabilité pour un acte accompli de sa propre autorité, et pour lequel il demande après coup l'approbation du Parlement.

³ Il s'agit de la clique réactionnaire (les frères Gerlach, Radowitz, etc.) qui entourait le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV.

Le discours de Proudhon contre Thiers

n° 66, 5 août 1848

Paris, 3 août

Avant-hier nous n'avons pu donner que partiellement le discours de Proudhon. Nous allons nous livrer maintenant à un commentaire précis de ce discours¹. M. Proudhon commence par déclarer que la Révolution de février n'était rien d'autre que l'apparition du socialisme qui a cherché à s'imposer dans tous les événements suivants et dans toutes les phases suivantes de la révolution.

« Vous voulez en finir avec le socialisme, eh bien regardez : je vais vous tendre une main secourable. Le succès du socialisme ne dépend nullement d'un seul homme; la lutte actuelle n'est nullement une lutte entre moi et M. Thiers, mais entre le travail et les privilèges. »

Au lieu de cela, M. Proudhon démontre que M. Thiers n'a attaqué et calomnié que sa vie privée : « Si nous nous plaçons sur ce terrain, alors je dis à M. Thiers : Confessons-nous tous les deux ! Reconnaissez vos péchés, je reconnaitrai les miens ! » Puis il poursuit : C'est de la révolution qu'il s'agit; le Comité des finances considère la révolution comme un événement fortuit, comme une surprise, alors que lui, Proudhon, l'a prise au sérieux. En 93, la propriété a payé sa dette à la république en payant un impôt du tiers. La Révolution de 48 doit rester dans un « rapport proportionnel ». Les ennemis en 93, c'étaient le despotisme et l'étranger; en 48, l'ennemi c'est le paupérisme. « Qu'est-ce que ce *droit au travail* * » ?

« Si le travail était plus demandé qu'offert, on n'aurait pas besoin des promesses de l'État. Mais ce n'est pas le cas; la consommation est très faible; les magasins regorgent et les pauvres sont nus ! Et pourtant, quel pays est plus enclin à consommer que la France ? Si au lieu de 10 millions on nous en donnait 100, c'est-à-dire 75 francs par tête et par jour, nous saurions bien les consommer. » (*Hilarité dans la salle*). Le taux de l'intérêt est, dit Proudhon, une cause fondamentale de ruine pour le peuple. La création d'une banque nationale de 2 milliards qui prêterait son argent sans intérêt, et céderait l'usage de la terre et des maisons gratis, procurerait d'immenses avantages (*Violente interruption*.) « Quand nous maintiendrons ce principe (*Rires*), quand le fétichisme de l'argent aura fait place au réalisme de la jouissance (*nouveaux rires*), alors la garantie du travail existera. Supprimez les droits de douane sur les instruments de travail, et vous êtes sauvés. Ceux qui prétendent le contraire peuvent se dire Girondins au Montagnards, ce ne sont pas des socialistes, ce ne sont pas des républicains (*oh, oh !*)... Ou la propriété emportera la république, ou la république emportera la propriété ». (*Cris : Conclusion*.) M. Proudhon s'empêtre alors dans de grands développements sur l'importance de l'intérêt et sur la façon d'en réduire le taux à zéro. Tant qu'il en reste à ce point de vue économique, M. Proudhon est faible, bien que dans cette Chambre de bourgeois il provoque un énorme scandale. Mais quand, excité justement par ce scandale, il se place au point de vue du prolétaire, on croirait alors que la Chambre entre en convulsions.

« Messieurs, la marche de mes idées est différente de la vôtre; je me place à un autre point de vue que vous ! La liquidation de l'ancienne société a été ouverte le 24 février, entre la bourgeoisie et la classe laborieuse. Cette liquidation sera orageuse ou amiable. Tout dépend du discernement de la bourgeoisie de sa plus ou moins grande résistance. » M. Proudhon en vient alors à commenter son idée sur l'« abolition de la propriété ». Il ne veut pas abolir la propriété d'un seul coup, mais peu à peu, et c'est pourquoi il a dit dans son journal² que la *rente foncière est un cadeau volontaire de la terre* que l'État devra percevoir peu à peu. « Donc, d'une part j'ai dénoncé à la bourgeoisie la signification de la Révolution de février, j'ai donné congé à la propriété pour qu'elle se prépare à la liquidation et que les propriétaires soient rendus responsables de leur refus. » (*Grondements de tonnerre de plusieurs côtés*.)

- Comment responsables ?

« Je veux dire que si les propriétaires ne veulent pas liquider de bon gré, nous procéderons à la liquidation.

Plusieurs voix « Qui ça, nous ? »

D'autres voix « À l'asile de Charenton. » (*Terrible effervescence; une véritable tempête avec coups de tonnerre et bourrasques*).

« Quand je dis-nous, je m'identifie, moi, au prolétariat et vous, à la bourgeoisie »

M. Proudhon s'emploie alors à caractériser son système d'impôts et redevient « scientifique ». Cette science qui a été chaque fois le côté faible de Proudhon, devient justement dans cette Chambre bornée son côté fort, en lui donnant l'audace de combattre avec sa « science » pure et limpide, la louche science financière de M. Thiers. M. Thiers a

¹ Le discours de Proudhon à la séance du 31 juillet 1848 de l'Assemblée nationale française est présenté et cité dans cet article d'après le compte rendu d'un correspondant. Il a été publié intégralement en 1849 dans *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, tome II.

² *Le Représentant du peuple* parut sous la direction de Proudhon d'avril à août 1848 à Paris. L'expression citée est empruntée à l'éditorial de Proudhon du numéro 96 du 8 juillet 1848.

prouvé son intelligence financière pratique. Sous son administration les fonds publics ont diminué, en revanche, sa fortune personnelle a augmenté.

Comme la Chambre accorde peu d'attention aux développements suivants de Proudhon, il déclare tout net qu'il en a encore au moins pour $\frac{3}{4}$ d'heure. Comme la Chambre se dispose alors en grande partie à s'en aller, il passe de nouveau directement à des attaques contre la propriété. « Par la seule Révolution de février, vous avez aboli la propriété ! » On pourrait dire que l'effroi cloue comme par enchantement les gens sur leur siège, chaque fois que Proudhon laisse tomber un mot contre la propriété. « En reconnaissant dans la Constitution le droit au travail, vous avez admis l'abolition de la propriété ». Larochejaquelein demande si l'on a le droit de voler. D'autres députés veulent empêcher M. Proudhon de poursuivre.

*« Vous ne pouvez pas anéantir les conséquences des faits accomplis *. Si débiteurs et fermiers continuent à payer, ils le font parce qu'ils le veulent bien. »* (Effroyable brouhaha. Le président rappelle l'orateur à l'ordre : chacun, dit-il, est obligé de payer ses dettes.)

« Je ne dis pas que les créances aient été abolies, mais ceux qui veulent ici les défendre anéantissent la révolution. Que sommes-nous ici, représentants ? Rien ! Absolument rien; la puissance qui nous a donné le pouvoir manquait de principes, de base. Toute notre autorité est violence, arbitraire, pouvoir du plus fort. (Nouvelle tempête.) Le suffrage universel est un pur hasard, et pour qu'il acquière une signification, il faut qu'une certaine organisation l'ait précédé. Ce qui nous régit, ce n'est pas la loi, ce n'est pas le droit; c'est la violence, la nécessité, la Providence... Le 16 avril, le 15 mai, le 23, le 24 et le 25 juin sont des faits, rien de plus que des faits qui trouvent leur légitimation dans l'histoire. Nous pouvons aujourd'hui faire tout ce que nous voulons; nous sommes les plus forts. Ne parlons donc pas d'émeutiers, les émeutiers sont ceux qui n'ont pas d'autre droit que celui du plus fort, mais qui ne veulent pas reconnaître aux autres ce droit. Je sais que ma proposition ne sera pas acceptée. Mais vous êtes dans une situation telle que vous ne pouvez échapper à la mort qu'en acceptant ma proposition ! Il s'agit de la question du crédit et du travail ! La confiance ne renaîtra jamais plus. Non, il est impossible qu'elle renaisse... (Abominable !) Vous pouvez toujours dire que vous voulez faire une république honnête et modérée : le capital n'ose pas se montrer sous une république qui doit faire des gestes en faveur des ouvriers. Alors que le capital nous attend pour nous liquider, nous attendons le capital pour le liquider. Le 24 février a posé le droit au travail. Rayez ce droit de la Constitution, vous établissez le droit à l'insurrection. Mettez-vous pour l'éternité sous la protection des baïonnettes, prolongez pour l'éternité l'état de siège : le capital aura quand même peur, et le socialisme a les yeux fixés sur lui. »

Les lecteurs de la *Kölnische Zeitung* connaissent M. Proudhon de longue date. M. Proudhon, comme il est dit dans l'ordre du jour motivé, a attaqué la morale, la religion, la famille et la propriété; or il était, récemment encore, le héros exalté par la *Kölnische Zeitung*. Des articles de correspondants à Paris, des feuilletons, de longues dissertations ont glorifié en long et en large le « système social-économique » de Proudhon. Sa théorie de la valeur devait être le point de départ de toutes les réformes sociales. Comment la *Kölnische Zeitung* en vint-elle à faire cette dangereuse connaissance, c'est là une autre histoire. Mais comme c'est curieux ! Elle qui voyait autrefois en Proudhon un sauveur, n'a maintenant pas assez d'invectives pour le traiter lui et son « parti de menteurs », de fossoyeurs de la société. M. Proudhon n'est-il plus M. Proudhon ?

Ce que nous avons attaqué chez M. Proudhon, c'était la « science utopique » avec laquelle il voulait lever l'opposition entre capital et travail, entre prolétariat et bourgeoisie¹. Nous y reviendrons. Tout son système bancaire, tout son système d'échange des produits n'est rien d'autre qu'une illusion petite bourgeoise. Pour mener à bonne fin cette pâle illusion il est forcé maintenant d'avoir contre toute cette Chambre bourgeoise une attitude démocratique, et en face d'elle, il exprime brutalement cette opposition : alors, elle crie à l'attentat contre la morale et la propriété.

¹ Marx se livra à une critique approfondie des idées économiques et philosophiques de Proudhon dans *Misère de la philosophie*, publié en 1847. (Cf. Éditions sociales 1961)

Friedrich Engels : Débat sur la législation du rachat en vigueur jusqu'à présent

n° 67, 6 août 1848

Cologne, 4 août

De temps à autre l'Assemblée de Berlin exhume pour nous toutes sortes d'ordures de la Vieille Prusse, et tandis que la noblesse blanc-et-noir¹ devient de jour en jour plus insolente, c'est le moment d'utiliser ce genre de révélations.

À la séance du 21 juillet, il fut de nouveau question des charges féodales. Sur requête d'un député, la commission centrale proposa de suspendre soit d'office, soit à la demande d'un intéressé, les procès en instance relatifs à des tractations sur le rachat et la répartition des biens communaux.

Le député Dierschke entreprit d'examiner le mode actuel de rachat. Il expliqua d'abord comment l'organisation même du rachat lésait les paysans.

« C'est ainsi par exemple qu'on a fixé tout à fait unilatéralement l'indemnité à verser pour les prestations (corvées). On n'a pas pris en considération le fait que le salaire pour ces prestations fixées aux siècles précédents à 1 ou 2 groschen d'argent, correspondait alors aux prix des denrées, et aux conditions de l'époque; par conséquent il devait être considéré comme un équivalent adéquat du travail assumé, de telle sorte que ni la noblesse foncière, ni le corvéable ne puisse être très nettement favorisé. Or, actuellement il faut donner à un salarié libre non plus 2, mais 5 à 6 groschen d'argent par jour. Si donc un des intéressés demande le rachat de ce service, il lui faut, après transformation préalable des journées de corvée en journées de remplacement, acquitter une différence d'au moins 3 groschens d'argent par jour, par conséquent, pour 50 jours il lui faut verser une rente de 4 à 5 talers par an que le propriétaire pauvre ne peut pas se procurer puisqu'il possède souvent à peine $\frac{1}{4}$ d'arpent de terre et qu'il ne trouve pas ailleurs de possibilité suffisante de travail. »

Ce passage du discours de M. Dierschke mène à toutes sortes de considérations, qui ne sont pas très flatteuses pour la fameuse législation libérale de 1807-1811.

Premièrement, il ressort que les corvées (spécialement pour la Silésie dont parle M. Dierschke) ne sont nullement une rente ou un bail emphytéotique, acquittés en nature, ni une indemnité pour l'utilisation de la terre, mais, quoi qu'en disent MM. Patow et Gierke, une pure « émanation de la suzeraineté et de la sujétion héréditaire »; par conséquent, suivant les propres principes de ces grands hommes d'État, elles devraient être *abolies sans dédommagement*.

En quoi consistait l'obligation du paysan ? Elle consistait à se mettre à la disposition du seigneur durant certains jours de l'année, ou pour certains services. Mais non gratuitement; il recevait un salaire qui à l'origine était parfaitement égal au salaire journalier du travail libre. L'avantage du seigneur consistait donc non pas dans le travail gratuit ou seulement à bon compte, fourni par le paysan, mais dans le fait d'avoir contre la rémunération habituelle, des ouvriers à sa disposition aussi souvent qu'il en avait besoin et sans être tenu de les occuper quand il n'en avait pas besoin. L'avantage du seigneur ne résidait pas dans la valeur en argent monnayé de la prestation en nature, mais dans l'obligation pour le paysan de fournir cette prestation, il ne résidait pas dans le désavantage économique du paysan, mais dans son assujettissement. Et cette obligation ne serait pas une « émanation de la suzeraineté et de la sujétion héréditaire » !

Étant donné le caractère des corvées à l'origine, il n'y a aucun doute, elles doivent être *abolies sans dédommagement* si Patow, Gierke et compagnie veulent être conséquents.

Or comment se présente l'affaire si nous considérons son caractère *actuel* ?

Les corvées sont restées les mêmes pendant des siècles, et le salaire, de corvée est resté également le même. Mais les prix des vivres ont monté et avec eux, le salaire du travail libre. La corvée qui au début était, du point de vue économique, aussi avantageuse pour les deux parties, et qui même procurait au paysan un travail souvent bien rémunéré pour ses jours de désœuvrement, devint peu à peu pour lui une « charge réelle » - pour parler comme M. Gierke - et un gain direct en argent pour le gracieux seigneur terrien. À la certitude qu'il avait d'avoir toujours à sa disposition un nombre suffisant d'ouvriers, s'ajouta encore la jolie réduction qu'il faisait sur le salaire de ces ouvriers. Grâce à une escroquerie poursuivie depuis des siècles, les paysans étaient ainsi frustrés d'une part toujours croissante de leur salaire, si bien que finalement ils n'en obtenaient plus qu'un tiers ou même un quart. Supposons qu'une ferme ait l'obligation de fournir ne serait-ce qu'un ouvrier pendant 50 jours par an seulement et que le salaire journalier ait augmenté depuis 300 ans en moyenne de 2 groschens d'argent seulement, ainsi le gracieux seigneur a gagné sur ce seul travailleur mille talers bien comptés, ainsi que les intérêts de 500 talers pendant 300 ans à 5 %, soit 7.500 talers, en tout 8.500 talers, pour *un* ouvrier, suivant une évaluation inférieure de moitié à la réalité !

¹ Le drapeau prussien était noir et blanc.

Quelles en sont les conséquences ? Ce n'est pas le paysan qui devrait verser de l'argent au gracieux seigneur, mais le gracieux seigneur au paysan; ce n'est pas la ferme qui devrait payer une rente au domaine seigneurial, mais le domaine seigneurial à la ferme.

Or, ce n'est pas ainsi que jugent les libéraux de 1848. Au contraire, la conscience juridique prussienne déclare que ce n'est pas le seigneur qui doit dédommager le paysan pour la différence entre le salaire de corvée et le salaire libre, mais le paysan qui doit dédommager le seigneur. Pendant tant et tant d'années le gracieux seigneur a spolié le paysan de la différence de salaire : *c'est justement pour* cette raison que le paysan doit dédommager le gracieux seigneur de cette spoliation. Mais on donnera à celui qui possède, quant à celui qui ne possède pas, on lui ôtera ce qu'il a¹.

Ainsi on calcule la différence de salaire, son montant annuel est considéré comme rente foncière, et c'est sous cette forme qu'elle tombe dans la poche du gracieux seigneur. Si le paysan veut la racheter, elle est capitalisée à 4 % (même pas à 5 %) et c'est ce capital, 25 fois le montant de la rente, qui doit être remboursé peu à peu. On voit qu'avec les paysans on emploie un procédé tout à fait commercial; notre calcul précédent sur les profits de la noblesse était donc entièrement justifié.

Le résultat, c'est que des paysans ont à payer souvent 4 à 5 talers pour $\frac{1}{4}$ d'arpent de mauvaise terre, alors qu'on peut avoir tout un arpent de bonne terre, libre de corvée, pour 3 talers de rente annuelle !

Le rachat peut aussi s'effectuer par la cession d'une parcelle de terrain de valeur égale au capital dû. Mais seuls des paysans assez riches sont en mesure de le faire. Dans ce cas le seigneur touche une parcelle de terrain en prime pour l'habileté et l'esprit de suite avec lesquels lui et ses ancêtres ont escroqué les paysans.

Voilà la théorie du rachat. Elle confirme tout à fait ce qui s'est passé dans tous les pays où la féodalité a été peu à peu abolie, notamment en Angleterre et en Écosse : la transformation de la propriété féodale en propriété bourgeoise, de la suzeraineté en capital, constitue chaque fois un nouveau et criant préjudice subi par le serf au profit du seigneur féodal. Le serf doit chaque fois *acheter* sa liberté et l'acheter cher. L'État bourgeois procède suivant le principe : N'est gratuite que la mort.

Mais cette théorie prouve plus encore.

La conséquence nécessaire de ces énormes exigences à l'égard des paysans, c'est qu'ils tombent entre les pattes des usuriers ainsi que le remarque le député Dane. L'usure est l'inévitable compagne d'une classe de petits paysans *libres* : la France, le Palatinat et la province rhénane en sont la preuve. Bien avant que les petits paysans des anciennes provinces soient libres, la science prussienne du rachat a réussi à les faire participer aux joies du poids écrasant de l'usure. D'ailleurs le gouvernement prussien a su, de tout temps, soumettre les classes opprimées à la fois à l'oppression du système féodal et du nouveau système bourgeois, et rendre ainsi le joug deux fois plus pesant.

À cela s'ajoute un point sur lequel le député Dane attire également l'attention : il s'agit des frais énormes d'autant plus élevés que le commissaire, payé par termes, est plus négligent et plus inhabile : « La ville de Lichtenau, en Westphalie, a payé 17 000 talers pour 12 000 arpents *et cela ne suffit pas encore à couvrir les frais* » (!!)

Vient ensuite la pratique du rachat qui confirme mieux encore ce qui précède. Les commissaires à l'Agriculture, poursuit M. Dierschke, c'est-à-dire les fonctionnaires qui préparent le rachat « ont triple qualité. Ils sont d'abord des *fonctionnaires chargés de l'enquête*, ils entendent les deux parties, établissent les bases pratiques du rachat et calculent l'indemnité. Ils procèdent la plupart du temps avec beaucoup de partialité, ne tiennent souvent aucun compte des conditions juridiques existantes, puisque les connaissances juridiques leur font en partie défaut. Ils sont ensuite, pour une part *experts* et *témoins*, taxant eux-mêmes selon leur propre estimation la valeur des objets à racheter. Finalement ils remettent leur mémoire qui joue le rôle d'un jugement, puisque la commission générale doit en suivant la règle s'appuyer sur leurs avis fondés sur la situation locale.

Enfin, les commissaires à l'Agriculture n'ont pas la confiance des gens de la campagne car ils défavorisent souvent les demandeurs en les faisant attendre des heures durant, tandis *qu'ils se gobergent à la table du seigneur* (qui est lui-même partie) et suscitent ainsi à leur égard une méfiance toute particulière des intéressés. Quand, après avoir attendu trois heures, les hommes de la glèbe² sont finalement introduits, ils sont fréquemment apostrophés avec violence par les commissaires à l'agriculture et souvent rembarrés brutalement, s'ils répliquent. Je peux parler ici par expérience personnelle; commissaire à la justice, j'ai assisté, lors du rachat, les paysans intéressés. Le pouvoir dictatorial des commissaires à l'Agriculture doit donc être supprimé. La réunion en *une* seule personne de leur triple qualité d'instructeur, de témoin et de juge ne peut pas non plus se justifier. »

¹ Formule empruntée à la Bible.

² En allemand : *Dreschgärtner*. On appelait ainsi dans certaines régions de l'Allemagne et en particulier en Silésie, des paysans indépendants qui obtenaient du propriétaire foncier une parcelle de terrain et une maisonnette, mais qui devaient accomplir pour presque rien des travaux agricoles, en particulier le battage.

Le député Moritz défend les commissaires à l'Agriculture. M. Dierschke répond : « Je peux dire qu'il y en a beaucoup parmi eux qui négligent les intérêts des paysans; j'ai moi-même dénoncé quelques-uns d'entre eux pour qu'ils soient soumis à enquête, et si on le demande, je peux fournir des preuves sur ce point. »

Naturellement, le ministre Gierke se pose encore en défenseur du système de la Vieille Prusse et des institutions qui en découlent. Naturellement, il se doit d'encenser une fois de plus les commissaires à l'Agriculture : « Mais je dois m'en remettre au sentiment de l'Assemblée afin de décider s'il est juste d'utiliser la tribune pour formuler des reproches *dénués de preuves et absolument sans consistance* ! » Et M. Dierschke offre pourtant de fournir des preuves !

Mais comme Son Excellence Gierke semble être d'avis que des faits notoires se laissent étouffer par des affirmations ministérielles, nous apporterons prochainement quelques « preuves » qui démontreront que M. Dierschke, loin d'exagérer, n'a pas réprouvé avec assez de sévérité les procédés des commissaires à l'Agriculture.

Voilà où en est le débat. Les amendements déposés étaient si nombreux qu'ils ont dû être renvoyés à la commission centrale avec le rapport. Il faut donc attendre encore la décision définitive de l'Assemblée.

Parmi ces amendements, il s'en trouve un de M. Moritz pour attirer l'attention sur une autre mesure édifiante de l'ancien gouvernement. Il propose que tous les pourparlers concernant les redevances de meunerie soient suspendus.

Lorsqu'en 1810 l'abolition des droits de contrainte fut décidée, on nomma aussitôt une commission pour indemniser les meuniers exposés dès lors à la libre concurrence. C'était déjà une décision absurde. A-t-on indemnisé les maîtres des corporations pour l'abolition de leurs privilèges ? Mais l'affaire a ses raisons. Les moulins payaient des redevances extraordinaires pour la jouissance des droits de contrainte; au lieu de les abolir tout simplement, on indemnisa les meuniers et on laissa subsister les redevances. La forme est absurde, mais l'affaire garde au moins un semblant de droit.

Or dans les provinces rattachées en 1815¹, les redevances de meunerie ont été conservées, les droits de contrainte abolis, et pourtant, aucune indemnité n'a été accordée. Voilà l'égalité devant la loi, comme la concevait la Vieille Prusse. Certes, la loi sur la patente abolit toutes les redevances artisanales; mais, d'après la loi sur l'organisation artisanale de 1845, et d'après la loi sur l'indemnisation, les redevances de meunerie doivent être considérées, dans des cas litigieux, non comme des redevances artisanales, mais comme des redevances foncières. D'innombrables procès sont nés de ce chaos et de ces violations du droit, les tribunaux ont émis des jugements qui se contredisent mutuellement, la Cour de Cassation elle-même a prononcé des sentences contradictoires. Un cas cité par M. Moritz montre quelles étaient les sortes de redevances que l'ex-pouvoir législatif considérait comme « redevances foncières » : en Saxe, un moulin qui ne possède en dehors des bâtiments que la force hydraulique, et non la terre, est grevé d'une « redevance foncière » de quatre mesures de blé !

En vérité, on peut dire ce qu'on veut : la Prusse fut de tout temps l'État le plus sagement, le plus justement, le mieux administré !

¹ Il s'agit des provinces rhénanes et d'une partie de la Saxe, annexées par la Prusse au Congrès de Vienne.

Karl Marx : La Belgique, « État modèle »

n° 68, 7 août 1848

Cologne, 6 août

Revenons enfin à la Belgique, à notre *État* constitutionnel « *modèle* », à l'Eldorado monarchique à base *démocratique* la plus large, à l'école supérieure des Berlinoises diplômés ès arts politiques, à la fierté de la *Kölnische Zeitung*.

Considérons d'abord la situation économique dont la fameuse Constitution politique ne forme que le cadre doré.

Le *Moniteur*¹ belge - la Belgique a son *Moniteur* - donne les nouvelles suivantes du plus grand vassal de Léopold, le *paupérisme*.

On trouve :

dans la province de <i>Luxembourg</i>	1 habitant secouru sur 69;
dans celle de <i>Namur</i>	1 habitant secouru sur 17;
dans celle d' <i>Anvers</i>	1 habitant secouru sur 16;
dans celle de <i>Liège</i>	1 habitant secouru sur 7;
dans celle de <i>Limbourg</i>	1 habitant secouru sur 7;
dans celle de <i>Hainaut</i>	1 habitant secouru sur 6;
dans celles des <i>Flandres orientales</i>	1 habitant secouru sur 5;
dans celle de <i>Brabant</i>	1 habitant secouru sur 4;
dans celle des <i>Flandres occidentales</i>	1 habitant secouru sur 3.

Cet accroissement du paupérisme va entraîner nécessairement un nouvel accroissement du paupérisme. Avec l'impôt de solidarité que leur imposent leurs concitoyens paupérisés, tous les individus ayant les moyens de mener une existence indépendante perdent leur stabilité bourgeoise et sont également précipités dans le gouffre de la bienfaisance publique. Le paupérisme engendre donc avec une vitesse accrue le paupérisme. Mais à mesure que le paupérisme augmente, la criminalité augmente aussi, et la jeunesse, la source vitale par excellence de la nation, est démoralisée.

Les années 1845, 1846, 1847 nous apportent à cet égard de tristes documents².

Nombre des jeunes gens et jeunes filles de moins de 18 ans détenus par décision du tribunal :

Donc, à partir de 1815, le nombre des délinquants juvéniles de moins de 18 ans, a environ doublé chaque année. À ce rythme, en 1850, la Belgique compterait 74.816 délinquants juvéniles, et en 1855 : 2.393.312, c'est-à-dire plus qu'elle n'a de jeunes de moins de 18 ans, et plus de la moitié de sa population. En 1856 toute la Belgique serait en prison, y compris les enfants à naître. La monarchie peut-elle souhaiter une base démocratique plus *large* ? Au cachot règne *l'égalité*.

Les routiniers * de l'économie nationale ont en vain appliqué les deux pilules de Morrison³, le libre-échange d'une part, la protection douanière d'autre part. Le paupérisme en Flandres est né sous le système du libre-échange, il a grandi et a forcé sous les droits protectionnistes sur le lin et les toiles d'importation.

Pendant que paupérisme et criminalité croissent ainsi dans le prolétariat, les sources de revenu de la bourgeoisie tarissent comme le prouve la publication récente d'un tableau comparatif du commerce extérieur belge pendant le premier semestre des années 1846, 1847, 1848.

Mises à part les fabriques d'armes et de clous exceptionnellement favorisées par la conjoncture, les fabriques de drap qui maintiennent leur ancienne renommée, et la fabrication du zinc qui par comparaison avec l'ensemble de la production est insignifiante, toute l'industrie belge se trouve en état de déclin ou de stagnation.

¹ Le *Moniteur belge*, c'est ainsi que s'appelait d'après le titre de l'organe officiel du gouvernement français, un journal officiel belge, fondé à Bruxelles en 1831.

² Les indications suivantes sur la criminalité juvénile en Belgique sont empruntées au mémoire d'Édouard Duepetiaux paru en 1848 à Bruxelles et intitulé : *Mémoire sur l'organisation des écoles de réforme*.

³ Les pilules de Morrison étaient à l'époque un remède connu contre la constipation.

À peu d'exceptions près, on note une diminution considérable de l'exportation des produits des mines belges et de la métallurgie.

Citons quelques exemples :

Donc, la diminution totale subie par ces trois articles se monte, pour le premier semestre de 1848, à 344.481 tonnes, soit un peu plus d'un tiers.

Venons-en à l'industrie linière.

Par rapport au semestre de 1846, celui de 1847 accuse une diminution de 657.000 kg et celui de 1848 de 1.613.000 kg ou 64 %¹.

L'exportation de livres, cristaux et verres à vitres a énormément diminué; baisse également sur l'exportation de lin brut et cardé, d'étope, d'écorce, de tabac manufacturé.

Le paupérisme qui s'étend, l'emprise inouïe que le crime exerce sur la jeunesse, le déclin systématique de l'industrie belge constitue la base matérielle des réjouissances constitutionnelles : le journal ministériel *L'Indépendance* compte, - il ne se lasse pas de le proclamer - 4.000 abonnés. Le vieux Mellinet, le seul général qui ait sauvé l'honneur belge, est aux arrêts et comparaitra dans quelques jours devant les Assises à Anvers. L'avocat gantois Rolin qui a conspiré contre Léopold au profit de la famille d'Orange, et au profit de Léopold de Cobourg contre ses alliés ultérieurs, les libéraux belges, Rolin, deux fois apostat, a obtenu le portefeuille des Travaux publics. L'ex-brocantier franquillon², baron et ministre de la Guerre Cha-a-azal brandit son grand sabre et sauve l'équilibre européen. *L'Observateur* a enrichi le programme des fêtes de septembre³ d'une réjouissance nouvelle : une procession - un *Ommeganck*⁴ général - en l'honneur du *Doudou* de Mons⁵, du *Houplala* d'Anvers⁶ et du *Mannequin Pisse*⁷ de Bruxelles. Voilà le profond sérieux de *L'Observateur*, le journal du grand Verhaegen. Finalement la Belgique s'est élevée au rang d'école supérieure des Montesquieu de Berlin, d'un Stupp, d'un Grimm, d'un Hansemann, d'un Baumstark et elle jouit de l'admiration de la *Költische Zeitung*. Heureuse Belgique !

¹ Les indications concernant l'exportation belge sont empruntées au *Moniteur belge*, numéro 213 du 31 juillet 1848.

² Franquillon, en Belgique, est un terme injurieux à l'adresse de ce qui est français.

³ En septembre les Belges célèbrent l'anniversaire de leur indépendance conquise en 1830.

⁴ Défilé.

⁵ Personnage très populaire dans le Borinage. C'est le méchant dragon terrassé par saint Georges. C'est aussi le nom de la procession annuelle et des réjouissances qui rappellent ce haut-fait. C'est encore un chant wallon qui commence par ces mots : « Nous irons vir l'car d'or ... ! (Nous irons voir le char doré). Cette procession porte en effet officiellement le nom de procession du car d'or. C'est enfin une statuette en bronze enfermée toute l'année jusqu'à la procession annuelle.

⁶ Lorsque les Espagnols furent chassés des Flandres, la population anversoise réussit à mettre la main sur le dernier soldat ennemi et le berna en l'envoyant en l'air à de nombreuses reprises dans un drap tendu brutalement à chaque fois. Alors les Anversois criaient : « Op ! Sin-jorken ! » (*op* ! : en l'air; *sinjor* : senor prononcé à la flamande; *ken* : suffixe diminutif marquant le mépris.) L'« Op Sinjorken » est resté un des personnages principaux du folklore anversois. Aujourd'hui encore, la kermesse d'Anvers comporte une brimade symbolique dans laquelle le « Sinjorken » est remplacé par une poupée. Lorsqu'on lance la poupée, les participants crient : « Houp-la-la ! Houp-la-la ! »

⁷ Nous avons respecté l'orthographe de Marx. Cette statue, emblème de Bruxelles, est d'ordinaire désignée sous le nom de Manneken Pis.

Friedrich Engels : Le débat sur la Pologne à Francfort

n° 70, 9 août 1848

Cologne, 7 août

L'Assemblée de Francfort dont les débats n'ont jamais perdu leur caractère d'authentique bonhomie allemande, même dans les moments les plus agités, s'est enfin ressaisie à propos de la question de Posnanie. Dans cette affaire, schrapnells prussiens et dociles décrets de la Diète confédérale avaient préparé le terrain; il lui fallait prendre une décision définitive; ici aucun compromis n'était possible; elle devait nécessairement sauver l'honneur de l'Allemagne, ou l'entacher une fois de plus. L'Assemblée a répondu à notre attente; elle a sanctionné les sept partages de la Pologne, elle a fait retomber sur ses propres épaules la honte de 1772, 1794 et 1815 qui pesait sur les épaules des princes allemands.

Bien plus ! L'Assemblée de Francfort a déclaré que les sept partages de la Pologne étaient autant de bienfaits dispensés aux Polonais. L'invasion brutale de la race judéo-germanique n'a-t-elle pas élevé la Pologne à un degré de civilisation, à un niveau scientifique dont le pays n'avait auparavant aucune idée ? Polonais aveuglés et ingrats ! Si l'on ne vous avait pas partagés il vous aurait fallu solliciter vous-mêmes cette grâce de l'Assemblée de Francfort.

Le prêtre Bonavita Blank, au couvent du Paradis, près de Schaffhouse, élevait pour son plaisir des pies et des sansonnets qui allaient et venaient. Il leur avait coupé la moitié inférieure du bec, si bien qu'ils ne pouvaient chercher eux-même leur pâture, mais seulement la prendre dans sa main. Les philistins qui voyaient de loin les oiseaux voler sur les épaules du Révérend Père et être familiers avec lui, admiraient sa haute culture et sa haute science.

- Les oiseaux, dit son biographe, *l'aimaient comme leur bienfaiteur*¹.

Et les Polonais enchaînés, mutilés, marqués de la flétrissure, ne veulent pas aimer leurs bienfaiteurs prussiens !

Nous ne pouvons mieux décrire les bienfaits prodigués à la Pologne par le prussianisme qu'en examinant le rapport de droit international, présenté par le savant historien M. Stenzel, et dont le texte est à la base du débat².

Le rapport relate d'abord, tout à fait dans le style des documents diplomatiques les plus ordinaires, la naissance du grand-duché de Posnanie en 1815 par « incorporation » et « réunion ». Puis suivent les promesses faites en ce temps aux habitants de Posnanie : maintien de leur nationalité, de leur langue, de leur religion, installation d'un gouverneur indigène, participation à la fameuse Constitution prussienne³.

On sait ce qu'il est advenu de ces promesses. La liberté de circulation entre les trois tronçons de la Pologne ne vit jamais le jour; le Congrès de Vienne⁴ avait pu prendre cette décision d'autant plus tranquillement qu'elle était moins applicable.

Maintenant vient la composition démographique. M. Stenzel calcule que 790.000 Polonais, 420.000 Allemands et presque 80.000 Juifs, en tout près de 1.300.000 habitants vivaient en 1843 dans le Grand-Duché.

À l'affirmation de M. Stenzel s'opposent les affirmations des Polonais, entre autres de l'archevêque Przyluski, selon lesquelles beaucoup plus de 800.000 Polonais et à peine 250.000 Allemands, défalcation faite des Juifs, des fonctionnaires et des soldats, vivent en Posnanie.

Tenons-nous en pourtant à l'affirmation de M. Stenzel. Elle convient parfaitement à nos fins. Admettons, pour nous éviter tout autre débat, que 420.000 Allemands vivent en Posnanie. Qui sont ces Allemands devenus un demi-million en y ajoutant les Juifs ?

Les Slaves sont un peuple essentiellement agricole, peu habile à l'exercice des industries citadines telles qu'on pouvait les pratiquer jusqu'ici dans les pays slaves. Le commerce à son stade premier, le plus brut (encore simple brocantage) fut abandonné aux colporteurs *juifs*. Lorsque civilisation et population s'accrurent, lorsque le besoin d'industries et de concentration citadines se fit sentir, des *Allemands* vinrent en pays slaves. Les Allemands avaient atteint, somme toute, leur plein épanouissement dans la vie étriquée des villes impériales du moyen âge, dans le cadre d'un nonchalant commerce intérieur, pratiqué au moyen de caravanes et dans un commerce maritime réduit, dans l'activité artisanale des corporations du XIV^e et du XV^e siècle; ils avaient prouvé leur vocation à devenir les petits bourgeois de l'histoire universelle, notamment en formant jusqu'à maintenant, le noyau de la petite bourgeoisie de

¹ Cf. F. Benkert : *Joseph Bonavita Blank's... kurze Lebensbeschreibung*, Wurzburg 1819.

² Le rapport de Stenzel présenté au nom de la commission de droit international de l'Assemblée nationale de Francfort, concernant l'incorporation d'une partie du grand-duché de Posnanie dans la Confédération, fut remis le 24 juillet 1848.

³ Engels désigne ainsi les promesses renouvelées du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III d'introduire une constitution par corps.

⁴ Au congrès de Vienne (18 septembre 1814-9 juin 1815) les vainqueurs de Napoléon se proposaient de rétablir le régime féodal réactionnaire qui existait avant la Révolution française ainsi que les frontières françaises de 1792. L'Angleterre obtint toutes les colonies françaises. Le morcellement de l'Allemagne, de l'Italie, le partage de la Pologne, l'assujettissement de la Hongrie furent maintenus.

toute l'Europe de l'Est et du Nord, et même de l'Amérique. À Petersbourg, Moscou, Varsovie, et Cracovie, à Stockholm et Copenhague, à Pest, Odessa et Jassy, à New-York et Philadelphie, les artisans, boutiquiers, petits intermédiaires sont en grande partie et souvent pour la plupart allemands, ou d'origine allemande. Dans toutes ces villes, il y a des quartiers où l'on parle exclusivement l'allemand, quelques villes comme Pest sont même presque complètement allemandes.

Cette immigration allemande s'est effectuée presque sans interruption depuis les XII^e et XIII^e siècles, notamment dans les pays slaves. En outre, depuis la Réforme et à la suite de persécutions religieuses, des groupes entiers d'Allemands se réfugièrent en Pologne, où ils furent accueillis à bras ouverts. Dans d'autres pays slaves, en Bohême, en Moravie, etc. la population slave fut décimée par les guerres de conquêtes des Allemands, tandis que la population allemande croissait par suite de l'invasion.

C'est justement en Pologne que la situation est la plus claire. Les petits bourgeois allemands qui y sont établis depuis des siècles, se sont de tout temps considérés, sur le plan politique, comme faisant aussi peu partie de l'Allemagne que les Allemands d'Amérique du Nord, de même que la « colonie française » de Berlin ou les 15.000 Français de Montevideo ne se considèrent pas comme faisant partie de la France. Dans la mesure où cela était possible aux époques décentralisées des XVII^e et XVIII^e siècles, ces Allemands devenus Polonais, ces Polonais parlant allemand, avaient de longue date renoncé complètement à toute liaison avec la métropole.

Mais ils ont apporté en Pologne, civilisation, culture et science, commerce et industrie ! Certes ils ont apporté le petit commerce et les métiers des corporations : ils ont quelque peu élevé la production par leur consommation et le trafic réduit qu'ils établirent. Jusqu'en 1772 on n'entendit pas beaucoup parler de haute culture et de haute science dans toute la Pologne, et depuis cette date, ni dans la Pologne autrichienne ni dans la Pologne russe. Quant à la Pologne prussienne, nous allons en parler avec plus de précision. En revanche, les Allemands ont empêché en Pologne la formation de villes polonaises avec une bourgeoisie polonaise; par leur langage différent, par leur isolement de la population polonaise, par leurs privilèges multiples et variés et leurs organisations judiciaires et municipales, ils ont rendu difficile la centralisation, le moyen politique le plus puissant pour qu'un pays se développe rapidement. Presque chaque ville avait une jurisprudence particulière; et même, dans des villes à nationalités multiples il subsistait et subsiste souvent encore, un droit différent pour les Allemands, pour les Polonais et pour les Juifs. Les Allemands de Pologne se sont arrêtés à l'échelon le plus bas de l'industrie; ils n'ont pas rassemblé de grands capitaux, ils n'ont pas su s'approprier la grande industrie, pas plus qu'ils ne se sont emparés d'un vaste réseau commercial. Il a fallu l'arrivée de l'Anglais Cockerill à Varsovie pour que l'industrie puisse prendre racine en Pologne. Petit commerce, artisanat et, à la rigueur, commerce du grain, manufactures (tissage, etc.) à l'échelle la plus réduite, c'était là toute l'activité des Allemands de Pologne. Il ne faut pas oublier non plus quand on énumère les mérites des Allemands de Pologne qu'ils ont importé en Pologne le philistinisme allemand, l'étroitesse de la petite bourgeoisie allemande, et qu'ils réunissent en eux les défauts des deux nations sans en avoir les qualités.

M. Stenzel cherche à éveiller la sympathie des Allemands pour les Allemands de Pologne « Lorsque les rois, surtout au XVII^e siècle, devinrent de plus en plus impuissants, ils furent incapables de protéger les paysans polonais indigènes contre la très rude oppression de la noblesse; les villages et les villes allemandes tombèrent aussi en décadence, et beaucoup devinrent possession de la noblesse. Seules les villes royales de quelque importance sauvèrent une partie de leurs anciennes libertés. » (Lisez : privilèges).

M. Stenzel aurait peut-être voulu que les Polonais protègent les Allemands (Lisez : Allemands de Pologne) (qui d'ailleurs sont aussi des « indigènes ») mieux qu'eux-mêmes ? Pourtant cela va de soi, les étrangers immigrés dans un pays ne peuvent rien demander de plus que de partager les bons et les mauvais jours avec la population autochtone !

Venons-en aux bienfaits dont les Polonais sont spécialement redevables au gouvernement prussien.

En 1772, le district de Netz¹ fut volé par Frédéric II et l'année suivante, on creusa le canal de Bromberg qui établissait une voie navigable intérieure entre l'Oder et la Vistule. « Les territoires environnants, disputés depuis des siècles entre la Pologne et la Poméranie, restés incultes à cause des innombrables dévastations et des grands marécages furent alors défrichés et peuplés par de nombreux colons. »

Le premier partage de la Pologne n'était donc pas une rapine. Frédéric II ne s'empara que d'un territoire « disputé depuis des siècles ». Mais depuis quand n'existait-elle plus, la Poméranie indépendante qui aurait pu le disputer ? Depuis combien de siècles n'avait-il plus été réellement contesté aux Polonais ? Et que vient faire, somme toute, cette théorie surannée et pourrie des « contestations » et des « prétentions », assez bonne aux XVII^e et XVIII^e siècles pour dissimuler le vrai visage des intérêts commerciaux et annexionnistes; que vient-elle faire en 1848, alors que le sol de tous les droits et de tous les torts historiques se dérobe sous les pieds ?

¹ Nom de la partie de la Pologne située en dehors de la Prusse occidentale, et cédée à la Prusse, lors du premier partage de la Pologne en 1772.

D'ailleurs, et M. Stenzel devrait bien ne pas l'oublier, si l'on en croit cette doctrine exhumée de la poussière des temps, la frontière du Rhin entre la France et l'Allemagne est « disputée depuis des siècles », et les Polonais pourraient faire valoir leurs prétentions à la suzeraineté sur la province de Prusse et même sur celle de Poméranie !

Il suffit. Le district de Netz devint prussien, et de ce fait, il ne fut plus « disputé ». Frédéric II le fit coloniser par des Allemands et c'est ainsi que virent le jour les « *Frères de Netz* », qui reçurent ce nom si glorieux lors de l'affaire de Posnanie. La germanisation, au nom de la raison d'État commence en l'an 1773.

« *Suivant tous les renseignements sûrs, les Juifs dans tout le grand-duché sont en général allemands et veulent l'être...* En Pologne, la tolérance religieuse jadis prédominante et plusieurs autres qualités que les Polonais ont perdues, donnèrent aux Juifs depuis des siècles un champ d'action très profond (oui, puisqu'il atteint les porte-monnaie des Polonais). En règle générale, ils possèdent les deux langues, bien que dans leurs familles, ils parlent *allemand*, ainsi que leurs enfants dès le plus jeune âge. »

La sympathie et la compréhension inattendues que les Juifs polonais ont rencontrées ces temps derniers en Allemagne ont trouvé ici leur expression officielle. Eux qui étaient décriés, aussi loin que s'étend l'influence de la foire de Leipzig, comme étant l'expression la plus complète du commerce sordide, de la laderie et de la crasse, les voilà devenus tout d'un coup des frères allemands; l'honnête Michel¹ les serre sur son cœur avec des larmes de joie et M. Stenzel les réclame au nom de la nation allemande, comme des Allemands qui *veulent* eux aussi être Allemands.

Et pourquoi les Juifs polonais ne devraient-ils pas être de, véritables Allemands ? Ne parlent-ils pas allemand « dans leurs familles ainsi que leurs enfants dès le plus jeune âge » ? Et quel allemand par-dessus le marché !

Nous attirons en outre l'attention de M. Stenzel sur le fait que de cette façon, il peut réclamer toute l'Europe, la moitié de l'Amérique et même une partie de l'Asie. L'allemand est, on le sait, la langue juive universelle. À New-York comme à Constantinople, à Pétersbourg comme à Paris, « les Juifs parlent allemand dans leurs familles ainsi que leurs enfants dès le plus jeune âge » et un allemand en partie encore plus classique que celui des Juifs de Posnanie, ces alliés des frères de Netz, « vos parents par la nationalité ».

Le rapport poursuit en présentant l'état des nationalités avec le maximum d'imprécision, et le maximum de partialité en faveur du prétendu demi-million d'Allemands que constituent Allemands de Pologne, frères de Netz et Juifs. La propriété foncière paysanne des Allemands est, d'après lui, plus grande que celle des paysans polonais (nous verrons comment cela se passe). Depuis le premier partage de la Pologne, la haine entre Polonais et Allemands, notamment les Prussiens, a augmenté jusqu'au paroxysme.

« *La Prusse, par l'introduction de ses règlements administratifs et publics fixés avec une rigidité toute particulière (quel allemand !) et par leur application stricte, altéra de la façon la plus sensible les droits anciens et les structures traditionnelles des Polonais.* »

Les Polonais ne sont pas seuls à savoir à quel point les dispositions de la louable bureaucratie prussienne « fixées avec rigidité » et « appliquées avec rigueur » « ont altéré non seulement les anciennes habitudes et les structures traditionnelles », mais aussi *toute* la vie *sociale*, la production industrielle et agricole, le trafic commercial, l'exploitation minière, bref tous les rapports sociaux sans exception.

Les autres Prussiens peuvent aussi en raconter de belles sur ce sujet, et nous Rhénans, tout particulièrement. Mais M. Stenzel ne parle même pas ici de la bureaucratie de 1807 à 1818, il parle de celle de 1772 à 1806, des fonctionnaires du prussianisme borné le plus authentique, dont la vulgarité, la vénalité, la cupidité et la brutalité se manifestèrent avec éclat au cours des trahisons de 1806. Ces fonctionnaires auraient protégé les paysans polonais contre la noblesse pour ne récolter que pure ingratitude; évidemment ces fonctionnaires auraient pu sentir « que tout donner, tout imposer, même de bonnes mesures, ne dédommage pas de la perte de l'indépendance nationale. »

Nous aussi, nous connaissons cette façon « de tout donner et de tout imposer » que pratiquaient encore les fonctionnaires prussiens ces derniers temps. Quel est le Rhénan qui n'a pas eu affaire à des fonctionnaires « Vieille Prusse » importés de fraîche date; quel Rhénan n'a pas eu l'occasion d'admirer cette prétention incomparable et impertinente de savoir tout mieux que tout le monde, cette insolence à contredire, ce mélange d'esprit borné et d'infailibilité, cette grossièreté suffisante ! Chez nous évidemment ces Messieurs les vieux Prussiens ont en général rapidement dû arrondir leurs angles les plus durs; ils n'avaient pas de frères de Netz, pas d'inquisition secrète, pas de Code civil, pas de triques à leur disposition, et parce qu'elles leur faisaient défaut, plus d'un en est mort de chagrin. Mais il n'est pas besoin de nous décrire quels ravages ils ont pu exercer en Pologne où ils pouvaient s'en donner à cœur joie et ordonner bastonnades et enquêtes secrètes.

Il suffit. La domination arbitraire de la Prusse sut tellement bien se faire aimer que « dès après la bataille d'Iéna la haine des Polonais se manifesta par un soulèvement général, et l'expulsion des fonctionnaires prussiens ». Ainsi le règne des fonctionnaires prit provisoirement fin.

¹ Nom typique de l'Allemand moyen.

Mais en 1815 il reparut sous une forme un peu transformée. La caste des fonctionnaires, la caste « la meilleure », « réformée », « cultivée », « incorruptible », tenta sa chance auprès de ces Polonais récalcitrants.

« *La création du Grand-Duché de Pologne ne permit pas, elle non plus, d'établir une bonne entente, attendu qu'à cette époque, le roi de Prusse ne pouvait absolument pas consentir à doter une province seule d'une organisation entièrement autonome et à transformer en quelque sorte son État en État fédéral.* »

Le roi de Prusse était donc, suivant M. Stenzel, » dans l'impossibilité » d'honorer ses propres promesses et les traités de Vienne¹ !!

« *En 1830, les sympathies de la noblesse polonaise pour l'insurrection de Varsovie soulevèrent des inquiétudes; aussi depuis cette date, on a travaillé méthodiquement à évincer peu à peu complètement la noblesse polonaise en prenant différentes dispositions (!), notamment en achetant, partageant et distribuant à des Allemands les domaines fonciers des féodaux polonais; l'amertume de la noblesse polonaise à l'égard des Prussiens s'en trouva accrue.* »

« En prenant différentes dispositions » ! En interdisant de vendre à des Polonais des terres mises aux enchères, et en prenant d'autres mesures du même genre, que M. Stenzel couvre du manteau de l'amour.

Que diraient les Rhénans si, chez nous, le gouvernement prussien avait également défendu de vendre à des Rhénans des terres vendues par autorité de justice ! Les prétextes n'auraient pas manqué : fondre la population des anciennes et des nouvelles provinces; faire participer les indigènes des anciennes provinces aux bienfaits du morcellement des terres et de la législation rhénane; inciter les Rhénans à acclimater leur industrie également dans les anciennes provinces en immigrant, etc. Raisons suffisantes pour nous gratifier aussi de « colons » prussiens ! Comment considérerions-nous une population qui achèterait nos bien-fonds à des prix dérisoires, toute concurrence étant exclue, et qui, par-dessus le marché serait soutenue dans ses agissements par l'État, une population qui nous aurait été imposée expressément dans le but d'acclimater chez nous les débordements d'enthousiasme pour « Dieu, le Roi et la Patrie ?² »

Et pourtant nous, nous sommes des Allemands, nous parlons la même langue que les anciennes provinces. En Posnanie, ces colons furent envoyés systématiquement, avec une inexorable régularité, dans les domaines, les forêts et les propriétés seigneuriales polonaises morcelées, pour évincer de leur propre pays les Polonais indigènes, éliminer leur langue nationale, et constituer ainsi une province authentiquement prussienne qui devait surpasser la Poméranie elle-même, par son fanatisme blanc-et-noir.

Et pour que les paysans prussiens ne restent pas en Pologne sans supérieurs naturels, on envoya derrière eux la fleur de la noblesse prussienne, un Treskow, un Lutichau qui achetèrent aussi des propriétés seigneuriales à des prix dérisoires avec des avances de l'État. Mieux encore, après le soulèvement polonais de 1846³, il se forma à Berlin sous la gracieuse protection de personnages haut placés, très haut placés, et encore plus haut placés, toute une société par actions qui avait pour but d'acheter des biens polonais pour des nobles allemands. Les hobereaux avides et affamés de la Marche et de la Poméranie prévoyaient que le processus suivi en Pologne ruinerait quantité de propriétaires féodaux polonais, et que sous peu on liquiderait leurs biens à vil prix. Quelle pâture toute trouvée pour maint *Don Ranudo* de l'Uckermark⁴, submergé de dettes ! Une belle propriété seigneuriale presque pour rien, des paysans polonais à bastonner, et par-dessus le marché, le mérite d'avoir servi le Roi et la Patrie. Quelle brillante perspective !

C'est ainsi que se fit la troisième immigration allemande en Pologne; paysans prussiens et noblesse prussienne s'établissaient partout en Posnanie et, appuyés par le gouvernement, venaient avec l'intention avouée, non de germaniser, mais de *poméraniser*. Si les bourgeois allemands de Pologne avaient l'excuse d'avoir contribué, pour une faible part, au développement du commerce, si les frères de Netz pouvaient se vanter d'avoir rendu cultivables quelques marécages, il manquait à cette dernière invasion prussienne le moindre prétexte. Ils n'avaient même pas

¹ Les traités signés par la Russie, la Prusse, et l'Autriche à Vienne le 3 mai 1815, de même que le document signé à la fin du congrès de Vienne, le 9 juin 1815, contenaient la promesse de créer dans toutes les provinces polonaises des représentations populaires et des institutions politiques nationales. En Posnanie, on convoqua une assemblée de représentants par corps ayant des fonctions consultatives.

² Formule inscrite sur les armoiries de Prusse. Une ordonnance de Frédéric-Guillaume III du 17 mars 1813 sur l'organisation de la Landwehr déclare que chaque homme de la Landwehr portera une croix de métal avec l'inscription : « Avec Dieu, pour le Roi et la Patrie. »

³ Le 2 février 1846 des patriotes polonais chassèrent la garnison autrichienne de Cracovie et établirent un gouvernement national provisoire. Cracovie fut réoccupée par des troupes autrichiennes et tsaristes et ensuite incorporée à l'Autriche.

⁴ Don Ranudo est le héros du roman *Don Ranudo Colibrados* de l'écrivain et historien danois Ludwig d'Holberg (1684-1754). L'Uckermark est la partie septentrionale du Brandebourg.

introduit le morcellement des terres de façon conséquente; la noblesse prussienne emboîtait le pas aux paysans prussiens.

n° 73, 12 août 1848

Cologne, 11 août

Dans un premier article nous avons examiné le « fondement historique » du rapport Stenzel, dans la mesure où il étudie la situation de la Posnanie avant la révolution. Nous en venons aujourd'hui à l'histoire de la révolution et de la contre-révolution en Posnanie vue par M. Stenzel.

« Le peuple allemand, toujours rempli de sympathie pour tous les malheureux (tant que la sympathie ne coûte rien), avait de tout temps ressenti profondément le grand tort dont ses princes s'étaient rendus coupables envers les Polonais. »

Bien sûr, il l'avait « profondément ressenti » dans son cœur allemand, ce cœur paisible où les sentiments sont si profonds qu'ils ne s'en échappent jamais pour se manifester par des actes ! Bien sûr, il était rempli de « sympathie », comme en témoignèrent quelques aumônes en 1831, des banquets et des bals de charité pour les Polonais, tant qu'il s'agissait, au profit des Polonais, de danser, de boire du champagne et de chanter : « La Pologne n'est pas encore perdue !¹ » Mais accomplir vraiment quelque chose de sérieux, faire réellement pour une fois un sacrifice, quand cela fut-il jamais l'affaire des Allemands !

« Les Allemands tendirent une main sincèrement fraternelle pour expier ce que leurs princes avaient jadis perpétré ».

Bien sûr, s'il suffisait de phrases émouvantes et de bavardages en chambre pour expier quoi que ce soit, alors nul peuple ne serait devant l'histoire aussi pur que les Allemands eux-mêmes.

« Mais au moment où les Polonais mettaient leur main dans la main fraternellement tendue, précisons-le, déjà les intérêts et les buts des deux nations se séparaient. Les Polonais ne pensaient qu'à la restauration de leur ancien empire, au moins dans les frontières antérieures au premier partage de 1772. »

Vraiment, seul l'enthousiasme irréflecti, déréglé, perdu dans les nuages, enthousiasme qui fut de tout temps la principale caractéristique nationale des Allemands, pouvait expliquer leur surprise devant la revendication des Polonais ! Les Allemands voulaient « expier » l'injustice perpétrée contre la Pologne. Par quoi a-t-elle commencé cette injustice ? Pour ne rien dire de félonies plus anciennes, certainement par le premier partage de 1772. Comment pouvait-on l'« expier » ? Uniquement en rétablissant le statu quo d'avant 1772, ou tout au moins, en restituant aux Polonais ce que les Allemands leur avaient pris depuis 1772. Mais l'intérêt des Allemands s'y opposait ? Bien, parlons alors d'intérêts, et il ne peut donc plus être question de belles paroles sentimentales à propos « d'expiation », etc.... parlons alors la langue pratique, froide et insensible, et que l'on nous épargne les discours grandiloquents et les émotions magnanimes.

D'ailleurs, premièrement les Polonais n'ont en aucune façon « pensé » « uniquement » à la restauration de la Pologne de 1772. Ce que les Polonais ont « pensé », somme toute, nous regarde peu. Ils ne réclamaient présentement que la réorganisation de toute la Posnanie et n'envisageaient d'autres éventualités que dans le cas d'une guerre germano-polonaise contre la Russie.

Deuxièmement, « les intérêts et les buts des deux nations ne se séparaient » que dans la mesure où les « intérêts et les objectifs » de l'Allemagne après la révolution restaient, dans le domaine international, exactement les mêmes que ceux de l'ancienne Allemagne absolutiste. Si l'« intérêt et l'objectif » de l'Allemagne sont l'alliance russe, ou tout au moins la paix à tout prix avec la Russie, alors bien sûr, en Pologne, tout doit rester comme par le passé. Mais nous verrons plus tard combien les intérêts réels de l'Allemagne sont identiques à ceux de la Pologne.

Vient alors un long passage embrouillé et embarrassé où M. Stenzel expose avec complaisance combien les Allemands de Pologne avaient raison de vouloir, certes, que l'on rende justice à la Pologne, mais en même temps de vouloir rester Prussiens et Allemands. Que le « Certes » et le « Mais », que le « Mais » et le « Certes » s'excluent réciproquement, voilà qui naturellement ne regarde en rien M. Stenzel.

À ce passage s'enchaîne un récit historique, tout aussi long et tout aussi embrouillé, où M. Stenzel cherche à démontrer dans le détail qu'un heurt sanglant était inévitable, étant donnés « les intérêts et les objectifs divergents des deux nations » et l'amertume réciproque toujours croissante qui en résultait. Les Allemands tenaient ferme à leur intérêt « national », les Polonais, à leur intérêt uniquement « territorial ». C'est-à-dire que les Allemands réclamaient le partage du Grand-Duché suivant les nationalités et que les Polonais voulaient conserver leur ancien territoire tout entier.

¹ Vers de l'hymne national polonais, tiré de la « Marche de Dombrowski » composée en 1797 par Joseph Wybicki.

C'est encore là une inexactitude. Les Polonais réclamaient la réorganisation, mais déclaraient en même temps, qu'ils étaient entièrement d'accord avec la cession des districts frontaliers mixtes, là où la majorité de la population était allemande et voulait être rattachée à l'Allemagne. Ils réclamaient une seule chose, ne pas être décrétés Polonais ou Allemand au gré des *fonctionnaires* prussiens, mais suivant la volonté *de chacun*.

La mission de Willisen, poursuit M. Stenzel, devait naturellement échouer devant la résistance des Polonais à la cession des districts à prédominance allemande (une prétendue résistance, qui n'existait nulle part). M. Stenzel avait sous les yeux les déclarations de Willisen sur les Polonais et celles des Polonais¹ sur Willisen. Ces déclarations imprimées prouvent le contraire. Mais voilà ce qu'il en est quand on « est un homme qui depuis de nombreuses années s'occupe d'histoire et s'est fait un devoir de ne rien dire qui ne soit vrai, et de ne rien celer de vrai » ! Comme le dit si bien M. Stenzel.

Avec la même bonne foi qui ne cèle rien de vrai, M. Stenzel, sans en faire mention ne serait-ce que d'une syllabe, glisse sur le cannibalisme dont on s'est rendu coupable en Posnanie, sur la honteuse violation de la convention de Jaroslawiec², sur les massacres de Trzemeszno, Miloslaw et Wreschen, sur la rage dévastatrice d'une soldatesque digne de la guerre de Trente ans.

M. Stenzel en vient maintenant aux quatre nouveaux partages de la Pologne par le gouvernement prussien. D'abord on détacha le district de Netz et quatre autres arrondissements (14 avril), on leur joignit encore quelques morceaux d'autres arrondissements peuplés au total de 593.390 habitants et on les fit admettre dans la Confédération germanique (22 avril). Puis on prit par-dessus le marché, la ville et la forteresse de Posen avec le reste de la rive gauche de la Warta : 273.500 âmes de plus; ce qui représente en tout, même aux dires des *Prussiens, plus du double* des Allemands qui habitent l'ensemble de la Posnanie. Ceci fut accompli sur un ordre ministériel du 29 avril; et le 2 mai déjà suivait l'admission dans la Confédération germanique. Avec des trémolos dans la voix, M. Stenzel démontre alors à l'Assemblée qu'il est absolument nécessaire que Posen reste entre les mains des Allemands. Posen, forteresse importante, puissante, où habitent plus de 20.000 Allemands (dont la plupart sont des Juifs polonais) à qui appartiennent les ? de toute la propriété foncière, etc. Que Posen soit située en plein pays polonais, qu'elle ait été germanisée par la force, et que les Juifs polonais ne soient pas des Allemands, voilà qui est suprêmement indifférent à des gens qui ne « rapportent jamais rien qui ne soit vrai et ne taisent jamais la vérité », pour des historiens de la force * d'un M. Stenzel !

Bref, c'est pour des raisons militaires que l'on n'avait pas le droit de rendre Posen. Comme si on n'avait pas pu raser cette forteresse, qui, suivant Willisen, constitue une des plus grandes fautes stratégiques et, par contre, fortifier Breslau. Mais on y avait englouti dix millions (entre parenthèse encore une contre-vérité – à peine cinq millions) et il est naturellement plus avantageux de conserver cette coûteuse œuvre d'art, et 20 à 30 lieues carrées de terre polonaise par-dessus le marché.

Mais une fois qu'on a la « ville et la forteresse » de Posen, bientôt s'offre tout naturellement l'occasion de prendre plus encore :

« Pour maintenir la forteresse de Posen, on est forcé de lui assurer les accès de Glogau, Küstrin et Thorn, ainsi qu'un district fortifié vers l'Est » (qui n'avait besoin que de mesurer 1.000 à 2.000 pas, comme celle de Maestricht : du côté de la Belgique et du Limbourg). De ce fait, poursuit M. Stenzel avec un sourire, il faudra en même temps s'assurer la possession incontestée du canal de Bromberg³; mais aussi de nombreuses zones, où la population polonaise prédomine, devront être également incorporées à la Confédération germanique. »

¹ Mémoire contre le projet de rattachement du Grand-Duché de Posnanie à l'Allemagne, adressé à la Commission de droit international de l'Assemblée nationale de Francfort par les députés Brodowski, Kraszewski, Potworowski, au nom du Comité national polonais. Dans ce mémoire, on peut lire : « Les propriétaires fonciers, les prêtres, les maîtres d'école polonais ne sont plus sûrs d'avoir la vie sauve et s'enfuient à l'étranger ou se cachent dans les bois; les églises catholiques sont profanées et dévastées par une soldatesque en furie... Le gouvernement de Bromberg fait administrer des peines de 25 à 30 coups de bâton à des Polonais, sans considération de la personne; on procède quotidiennement à de nombreuses arrestations. Suivant l'avis publié le 31 mai 1818 par le général von Steinäcker les internés ne doivent bénéficier d'aucune aide de la part de leur famille. Les soldats battent à mort les Polonais à coups de baguette, de crosse de fusil et de sabre, pillent et dévastent leurs demeures... Voilà la pacification tant vantée du grand-duché de Posnanie; voilà ce qu'on appelle la réorganisation nationale de notre patrie. » (Publié dans *Zur Beurteilung der polnischen Frage im Grossherzogtum Posen im Jahre 1848*. Berlin.)

² La convention de Jaroslawiec fut conclue le 11 avril 1848 par le Comité de Posnanie et le commissaire prussien, le général Willisen. Elle prévoyait le désarmement et la dissolution des groupes d'insurgés. En contre-partie, on garantissait à la Pologne la « réorganisation nationale » de la Posnanie, c'est-à-dire la mise en place de troupes polonaises, l'introduction de Polonais dans des charges administratives et autres, et de la langue polonaise comme langue officielle. Mais la convention fut violée avec trahison par les autorités prussiennes.

³ En polonais - Bydgoszcz, ville de Pologne (Posnanie) sur la Brda. Une des grandes places de commerce des Chevaliers teutoniques depuis le XIV^e siècle, elle a toujours été un centre important de trafic. Un canal la met en communication avec la Warta et l'Oder.

C'est aussi pour toutes ces raisons que le philanthrope bien connu Pfuel von Höllenstein a entrepris deux nouveaux partages de la Pologne qui combleront tous les vœux de M. Stenzel, et rattacheront à l'Allemagne les trois quarts du Grand-Duché. M. Stenzel reconnaît ce procédé avec d'autant plus de gratitude qu'il ne peut s'empêcher, lui, historien, de voir dans cette rénovation à grande échelle des Chambres de réunion de Louis XIV¹ la preuve manifeste que les Allemands ont appris à utiliser les enseignements de l'histoire.

Les Polonais, pense M. Stenzel, doivent se consoler en considérant que leur part est plus fertile que le territoire incorporé, qu'ils ont beaucoup moins de propriété foncière que les Allemands et « aucun observateur impartial ne niera que l'agriculteur polonais se trouvera dans une situation bien plus supportable sous un gouvernement allemand que l'agriculteur allemand sous un gouvernement polonais !! » L'histoire en fournit de curieuses preuves.

Finalement, M. Stenzel s'écrie à l'adresse des Polonais, que la petite parcelle qui leur est restée leur suffira « à se préparer dignement », par l'exercice de toutes les vertus civiques, « à l'instant que l'avenir leur dissimule encore, un instant qu'ils tentent de rapprocher peut-être avec trop d'impétuosité et c'est bien excusable. Il y a, dit pertinemment un de leurs compatriotes les plus éclairés, une couronne qui est également digne de stimuler votre ambition, c'est la *couronne du civisme* ! Un Allemand peut ajouter : elle ne brille pas, mais elle est solide »

« Elle est solide » : Mais « plus solides » encore sont les motifs réels des quatre partages successifs de la Pologne par le gouvernement prussien.

Brave Allemand ! Tu crois que les quatre partages de la Pologne ont été entrepris pour sauver tes frères allemands de la domination polonaise ? Pour t'assurer, avec la forteresse de Posen, un rempart contre toute attaque ? Pour protéger les routes de Küstrin, Glogau et Bromberg et le canal de la Netze ? Quelle illusion !

Tu as été honteusement abusé. Les nouveaux partages de la Pologne ont été réalisés pour un seul motif : *emplir les caisses de l'État prussien*.

Les premiers partages de la Pologne jusqu'à 1815 étaient du brigandage territorial à main armée, les partages de 1848 sont un *vol*.

Et maintenant, brave Allemand, écoute comment tu as été abusé !

Après le troisième partage de la Pologne Frédéric-Guillaume II confisqua, au profit de l'État, les domaines des starostes polonais et ceux du clergé catholique. Les biens de l'Église notamment constituaient « une part *très importante* de la propriété foncière dans son ensemble », comme le dit elle-même la déclaration de prise de possession du 28 mars 1796. Ces nouveaux domaines furent administrés pour le compte du roi, ou affermés; ils étaient si étendus que pour les régir il fallut instituer 34 offices domaniaux et créer 21 emplois de gardes forestiers-chefs. À chacun de ces offices étaient rattachées de nombreuses localités, par exemple : aux dix offices du district gouvernemental de Bromberg, 636 localités, et à la seule charge domaniale de Mogilno, 127 localités.

En outre, Frédéric-Guillaume II a confisqué en 1796 les domaines et les forêts appartenant au couvent de nonnes d'Owinsk et les a vendus au marchand von Tresckow (ancêtre de Tresckow, le vaillant chef de bande prussien de la dernière guerre héroïque²); ces domaines comprennent 24 localités avec moulins et 20.000 arpents de forêts d'une valeur de 1.000.000 de talers au moins.

Ensuite les charges domaniales de Krotoschin, Rozdrzewo, Orpizewo et Aldenau, d'une valeur de 2 millions de talers au moins, furent cédées en 1819 au prince de Tour-et-Taxis³ pour le dédommager d'avoir perdu le privilège des postes dans plusieurs provinces cédées à la Prusse.

Frédéric-Guillaume II s'était chargé de la totalité des biens sous le prétexte de mieux les administrer. Mais, propriété de la nation polonaise, ils ont quand même été donnés, cédés, vendus, et le produit de la vente a glissé dans la caisse publique de la Prusse.

Les offices domaniaux de Gnesen, Skorzencin, Trzemeszno ont été morcelés et aliénés.

Il reste donc aux mains du gouvernement prussien encore 27 offices domaniaux et les zones forestières représentant au bas mot un capital de *vingt millions de talers*. Nous sommes prêts à démontrer, carte en main, que l'ensemble de ces domaines et de ces forêts - à très peu d'exceptions près ou même sans aucune exception - est situé dans le territoire incorporé de la Posnanie. Pour empêcher que ce riche trésor ne fasse jamais retour à la nation

¹ Nom donné aux chambres établies par Louis XIV en 1679, aux parlements de Metz et de Besançon, après le traité de Nimègue. Elles avaient pour mission de rechercher d'après les titres anciens, les dépendances des villes obtenues par les précédents traités afin d'opérer leur réunion à la couronne. Le conseil supérieur d'Alsace reçut la même mission. Il en résulta des annexions de villes et de contrées que l'Allemagne et divers princes regardaient comme leurs possessions légitimes. Il y eut de vives protestations contre les arrêts de réunion.

² La dernière guerre héroïque, c'est ainsi qu'Engels désigne ironiquement la guerre contre le Danemark au sujet des duchés en 1848.

³ En 1494 la famille de Tour-et-Taxis reçut le droit héréditaire d'organiser la poste. Elle l'exerça jusqu'en 1867, date à laquelle elle le céda définitivement à la Prusse. D'où les timbres allemands à l'effigie de membres de cette famille.

polonaise, il fallait qu'il fût admis dans la Confédération germanique, et comme il ne pouvait aller à la Confédération germanique, la Confédération germanique dut aller à lui, et les trois quarts de la Posnanie furent incorporés.

Voilà le véritable motif des quatre célèbres partages de la Pologne en l'espace de deux mois. Ce ne sont ni les réclamations de telle ou telle nationalité, ni des motifs soi-disant stratégiques qui ont été décisifs : la situation des domaines, la cupidité du gouvernement prussien ont seules déterminé la ligne de démarcation.

Tandis que les bourgeois allemands pleuraient des larmes de sang sur les souffrances inventées de toutes pièces de leurs pauvres frères de Posnanie, tandis qu'ils s'exaltaient à l'idée d'assurer la sécurité de la Marche allemande de l'Est, tandis que les récits mensongers d'actes de barbarie qu'auraient commis les Polonais excitaient leur indignation, le gouvernement prussien opérait dans le plus grand silence, et faisait sa pelote. L'enthousiasme allemand, sans motif et sans but, n'a servi à rien d'autre qu'à jeter un voile sur l'action la plus répugnante de l'histoire moderne.

C'est ainsi, brave Allemand, que tu es joué par tes ministres responsables !

Mais au fait, tu pouvais le savoir d'avance. Quand M. Hansemarin participe à une affaire, il ne s'agit jamais de nationalité allemande, de nécessité militaire, et d'autres phrases vides du même acabit, mais toujours de paiement comptant et de profit net.

n° 81, 20 août 1848

Cologne, 19 août

Nous avons suivi en détail le rapport de M. Stenzel, base du débat. Nous avons démontré comment il a falsifié l'histoire ancienne et moderne de la Pologne et des Allemands en Pologne, comment il a déplacé toute la question, comment l'historien Stenzel s'est rendu coupable, non seulement de falsification intentionnelle, mais aussi d'ignorance crasse.

Avant d'entrer dans le débat lui-même, il nous faut jeter encore un coup d'œil sur la question polonaise.

La question de la Posnanie, considérée en soi, n'a aucun sens, aucune possibilité de solution. Elle est un fragment de la question polonaise; elle ne peut être résolue que dans le cadre de celle-ci et avec elle. La frontière entre l'Allemagne et la Pologne ne peut être déterminée que si la Pologne existe de nouveau.

Mais la Pologne peut-elle, va-t-elle exister de nouveau ? Au cours du débat, on l'a nié.

Un historien français a dit : *Il y a des peuples nécessaires* *. Le peuple polonais au XIX^e siècle fait nécessairement partie de ces peuples nécessaires.

Mais plus qu'à tout autre peuple c'est justement à nous, Allemands, que l'existence nationale de la Pologne est nécessaire.

Sur quoi s'appuie d'abord la puissance de la réaction en Europe depuis 1815, et même, en partie, depuis la première révolution française ? Sur la *Sainte-Alliance* russo-prusso-autrichienne. Et qu'est-ce qui maintient cette Sainte-Alliance ? Le *partage de la Pologne*, dont les trois alliés tirent profit.

Ce partage de la Pologne, accompli par les trois puissances, est le lien qui les rive l'une à l'autre; le brigandage commun les a rendus solidaires les unes des autres.

Au moment où la Pologne fut victime de la première rapine, l'Allemagne tomba sous la dépendance de la Russie. La Russie ordonna à la Prusse et à l'Autriche de rester des monarchies absolues, et la Prusse et l'Autriche durent obéir. Les efforts faits notamment par la bourgeoisie prussienne pour s'emparer du pouvoir, efforts tentés d'ailleurs avec mollesse et timidité, échouèrent complètement devant l'impossibilité de se détacher de la Russie, devant le soutien que la Russie offrait en Prusse à la classe féodale et absolutiste.

En outre, dès la première tentative d'oppression des alliés, les Polonais menèrent non seulement une lutte insurrectionnelle pour leur indépendance, mais aussi simultanément une *action révolutionnaire* contre leurs propres conditions sociales intérieures.

Le partage de la Pologne avait été mis sur pied grâce à l'alliance de la grande aristocratie féodale de la Pologne et des trois puissances qui procédaient au partage. Il ne constituait pas un progrès, comme le prétend l'ex-poète M. Jordan; il était le dernier moyen pour la grande aristocratie d'échapper à une révolution, il était essentiellement *réactionnaire*.

Déjà le premier partage avait eu tout naturellement pour conséquence une alliance des autres classes, c'est-à-dire de la petite noblesse, de la bourgeoisie des villes, et partiellement des paysans, aussi bien contre les oppresseurs de la Pologne que contre la grande aristocratie nationale elle-même. La constitution de 1791 prouve à quel point alors les

Polonais avaient déjà compris que leur indépendance extérieure était inséparable du renversement de l'aristocratie, et de la réforme agraire à l'intérieur¹.

Les grands pays agricoles entre la Baltique et la Mer Noire ne peuvent se libérer de la barbarie patriarco-féodale que par une révolution agraire qui transforme les paysans serfs ou corvéables en propriétaires fonciers libres, une révolution qui soit à la campagne exactement la même que la révolution française de 1789. La nation polonaise a le mérite d'être la première parmi tous les peuples agricoles, ses voisins, à l'avoir proclamée. La première tentative de réforme fut la constitution de 1791; au cours de l'insurrection de 1830, on déclara bien que la révolution agraire de Lelewel était le seul moyen de sauver le pays, mais la Diète le comprit trop tard; au cours des insurrections de 1846 et 1848, elle fut ouvertement proclamée.

Du jour où ils furent opprimés, les Polonais agirent en révolutionnaires et enchaînèrent ainsi d'autant plus solidement leurs oppresseurs à la contre-révolution. Ils les contraignirent à maintenir l'état patriarco-féodal, non seulement en Pologne, mais aussi dans leurs autres possessions. Et notamment depuis l'insurrection de Cracovie en 1846 la lutte pour l'indépendance de la Pologne est en même temps la lutte pour la *démocratie agraire* - la seule possible en Europe orientale - contre *l'absolutisme patriarco-féodal*.

Donc, tant que nous aiderons à opprimer la Pologne, tant que nous enchaînerons une partie de la Pologne à l'Allemagne, tant que nous resterons enchaînés à la Russie et à la politique russe, nous ne pourrons pas briser radicalement chez nous l'absolutisme patriarco-féodal. L'instauration d'une Pologne démocratique est la condition première de l'instauration d'une Allemagne démocratique.

Mais l'instauration de la Pologne et la régularisation de sa frontière avec l'Allemagne est non seulement nécessaire, elle est de loin la question la plus soluble de toutes les questions politiques qui ont surgi en Europe orientale depuis la révolution. Les combats pour l'indépendance que mènent au sud des Carpates des peuples aux multiples groupes ethniques jetés là pêle-mêle d'un coup de dés, sont bien autrement compliqués, coûteront bien plus de sang, de confusion, de guerres civiles que la lutte d'indépendance polonaise et la détermination de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas de l'instauration d'un semblant de Pologne, mais d'un État sur une base viable. La Pologne doit avoir au moins l'étendue de 1772 et posséder non seulement les bassins mais aussi les embouchures de ses grands fleuves, et pour le moins une grande zone côtière sur la Baltique.

Tout cela, l'Allemagne pouvait le lui garantir et assurer ainsi en même temps ses intérêts et son honneur, si après la révolution elle avait eu, dans son propre intérêt, le courage d'exiger, les armes à la main, que la Russie restituât sa part de Pologne. Étant donné l'enchevêtrement des populations allemandes et polonaises à la frontière et particulièrement sur la côte, il va de soi que les deux parties auraient eu à se faire des concessions mutuelles, que des Allemands seraient devenus Polonais et réciproquement : mais cela n'aurait fait aucune difficulté.

Or après la demi-révolution allemande, on n'eut pas le courage d'agir aussi résolument. Tenir des discours pompeux sur la libération de la Pologne, accueillir aux stations de chemins de fer les Polonais de passage et leur offrir les sympathies les plus ardentes du peuple allemand (à qui n'ont-elles pas déjà été offertes ?), à la bonne heure ! Mais engager une guerre contre la Russie, mettre en question tout l'équilibre européen et, de plus, rendre un lambeau du territoire volé, pour ça, il faudrait ne pas connaître nos Allemands !

Et qu'était-ce que la guerre contre la Russie ? La guerre contre la Russie, c'était la rupture complète, ouverte et réelle avec tout notre passé ignominieux, c'était la libération et l'unification réelles de l'Allemagne, c'était l'instauration de la démocratie sur les ruines de la féodalité, la réalisation du rêve de domination caressé un bref instant par la bourgeoisie. La guerre contre la Russie, c'était la seule voie possible pour sauver notre honneur et nos intérêts vis-à-vis de nos voisins slaves et notamment vis-à-vis des Polonais.

Mais, petits-bourgeois nous étions et petits-bourgeois nous sommes restés. Nous avons fait quelques douzaines de petites et de grandes révolutions et nous en avons peur avant même qu'elles ne fussent accomplies. Après en avoir eu plein la bouche, nous n'avons rien exécuté. La révolution, au lieu d'élargir notre horizon, l'a rétréci. Toutes les questions ont été traitées avec le philistinisme le plus timoré, le plus borné, le plus sec, et ainsi nous avons naturellement compromis de nouveau nos intérêts réels. Du point de vue de ce philistinisme mesquin, la grande

¹ La Diète polonaise adopta le 3 mai 1791 une Constitution. Celle-ci donnait force de loi aux contrats librement conclus entre propriétaires et paysans. Elle exprimait les aspirations de la partie avancée de la noblesse et de la bourgeoisie des villes; elle supprimait le *liberum veto* (le principe de l'unanimité exigée pour toutes les décisions) et l'éligibilité du roi et prévoyait un gouvernement responsable. La constitution proclamait l'indépendance des villes, libres de tous liens féodaux, et l'égalité juridique des paysans par rapport aux autres citoyens de l'État polonais. Si la constitution n'apporta pas la libération économique des paysans, elle allégea cependant les conditions du servage en plaçant sous la surveillance de l'État les contrats de rachat établis entre les paysans et les propriétaires fonciers. La constitution de 1791 restreignait le pouvoir de l'aristocratie, luttait contre l'anarchie féodale et affermissait le pouvoir central. C'était après celle de la République française, la constitution la plus avancée d'Europe. Dès 1792-93, la constitution polonaise fut écartée sur l'intervention de Catherine de Russie, qui s'était alliée à l'aristocratie polonaise. La Prusse l'aida en trahissant les Polonais avec lesquels elle avait conclu un traité d'alliance en 1790.

question de la libération de la Pologne se réduit donc, elle aussi, à une phrase minuscule sur la réorganisation d'une partie de la province de Posnanie; notre enthousiasme pour les Polonais se mua en shrapnells et en pierre infernale.

La seule solution possible, la seule qui eût préservé l'honneur de l'Allemagne et les intérêts de l'Allemagne, c'était, nous le répétons, la guerre contre la Russie. On ne l'a pas osée et l'inévitable est arrivé - la soldatesque de la réaction battue à Berlin releva de nouveau la tête en Posnanie; sous le couvert de sauver l'honneur et la nationalité des Allemands, elle a planté la bannière de la contre-révolution et écrasé les révolutionnaires polonais, nos alliés - et pendant un temps l'Allemagne bernée applaudit ses ennemis vainqueurs. Le nouveau partage de la Pologne fut exécuté et il ne lui manquait plus que la sanction de l'Assemblée nationale.

Il y avait encore pour l'Assemblée de Francfort une voie qui permettait de tout arranger; il aurait fallu exclure toute la Posnanie de la Confédération germanique et déclarer ouverte la question de la frontière jusqu'à ce qu'on pût négocier *d'égal à égal* * avec la Pologne restaurée.

Mais ç'eût été trop demander à nos professeurs, avocats et pasteurs francfortois de l'Assemblée nationale ! La tentation était trop grande : eux, les bourgeois tranquilles qui n'avaient jamais tiré un coup de fusil, allaient pouvoir, par « assis et debout », conquérir à l'Allemagne un pays de 500 lieues carrées et lui incorporer 800.000 frères de Netz, Allemands de Pologne, Juifs et Polonais, fut-ce aux dépens de l'honneur et des intérêts réels et permanents de l'Allemagne, quelle tentation ! Ils y succombèrent; ils ont confirmé le partage de la Pologne.

Pour quels motifs, nous le verrons demain.

n° 82, 22 août 1848

Cologne, 21 août

Nous passons sur la question préalable de savoir si les députés de Posnanie devaient participer à la délibération et au vote, et nous abordons immédiatement le débat sur la question essentielle.

M. *Stenzel*, le rapporteur, l'a ouvert par un discours effroyablement confus et diffus. Il se pose en historien et en homme de conscience, il parle de forteresses et de redoutes, de ciel et d'enfer, de sympathies et de cœurs allemands; il remonte au XI^e siècle pour prouver que la noblesse polonaise a toujours opprimé le paysan; il utilise par-ci par-là quelques dates de l'histoire de la Pologne pour faire passer un torrent sans fin de lieux communs les plus plats sur la noblesse, les paysans, les villes, les bienfaits de la monarchie absolue, etc ...; il excuse dans un style heurté et embarrassé le partage de la Pologne; il analyse les dispositions de la constitution du 3 mai 1791 dans un désordre si confus que les députés qui jusqu'ici ne les connaissaient pas, ne savent plus maintenant du tout où ils en sont; il s'apprête à parler du Grand-Duché de Varsovie lorsqu'il est arrêté par une bruyante interruption : en voilà assez ! et par le Président.

Le grand historien, complètement troublé, continue en ces termes émouvants : « Je serai bref. La question qui se pose est la suivante : « Que voulons-nous faire ? » Cette question est toute naturelle (sic !). La noblesse veut restaurer le royaume de Pologne. Elle se prétend démocratique. Je ne doute pas de sa bonne foi. Toutefois, Messieurs, il est naturel (!) que certains ordres de la société se fassent de grandes illusions. Je crois pleinement à leur sincérité, toutefois si princes et comtes doivent se fondre dans le peuple, je ne sais comment la fusion s'effectuera (et en quoi cela regarde-t-il M. *Stenzel* ?) C'est impossible en Pologne, etc... »

M. *Stenzel* affecte de croire qu'en Pologne noblesse et aristocratie sont une seule et même chose. *L'Histoire de Pologne* * de *Lelewel* qu'il a lui-même citée, *Le Débat entre la révolution et la contre-révolution en Pologne*, de *Mieroslawski* et quantité d'autres écrits plus récents pourraient ouvrir les yeux à un « homme qui s'occupe d'histoire depuis des années ». La plupart « des princes et des comtes » dont parle M. *Stenzel* sont justement ceux contre qui lutte la démocratie polonaise elle-même.

On doit donc, pense M. *Stenzel*, laisser tomber la noblesse avec ses illusions et fonder une Pologne pour le paysan (en attribuant à l'Allemagne un morceau de la Pologne après l'autre). « Tendez au contraire la main aux pauvres paysans pour qu'ils s'élèvent, pour qu'ils réussissent peut-être (!) à instaurer une Pologne libre, et non seulement à l'instaurer, mais aussi à la maintenir. Voilà, Messieurs, l'essentiel ! »

Et tandis qu'au centre¹ nos radoteurs nationaux lui font une ovation et crient : « Très bien ! Excellent ! » le savant historien, ivre de sa victoire, quitte la tribune ! Présenter le nouveau partage de la Pologne comme un bienfait pour les paysans polonais, ce tour surprenant et absurde devait bien sûr toucher aux larmes ce troupeau empreint de bonhomie et de philanthropie réuni au centre de l'Assemblée !

¹ La partie la plus nombreuse de l'Assemblée nationale de Francfort, le centre libéral bourgeois, se divisait en deux fractions : le centre droit avec *Dahlmann*, *Gagern*, *Bassermann*, *Mathy*, *Mevisen*, *Schmerling*, etc... et le centre gauche avec *Mittermaier*, *Werner*, *Raveaux*, etc... Les députés du centre étaient partisans de la monarchie constitutionnelle.

Suit M. Goeden de Krotoszyn, un Allemand de Pologne de la plus belle eau. Après lui vient M. Senff d'Inowroclaw, un bel exemple de frère de Netz, franc comme l'or, qui, s'étant fait inscrire contre la proposition de la commission, se prononce pour elle, si bien qu'un orateur, adversaire de la proposition, a été frustré de son tour de parole.

La façon dont interviennent ces Messieurs les frères de Netz, constitue la comédie la plus grotesque du monde et montre une fois de plus de quoi est capable un authentique Prussien. Nous savons tous que les intrigants judéo-prussiens de Posnanie, enragés de profit, combattirent les Polonais en très étroite harmonie avec la bureaucratie, avec le corps des officiers du roi de Prusse et avec la noblesse terrienne de la Marche et de Poméranie, bref avec tout ce qui portait la marque de la réaction et de la vieille Prusse. La trahison commise à l'égard de la Pologne fut la première levée de boucliers de la contre-révolution, et personne ne fut plus contre-révolutionnaire que ces Messieurs les frères de Netz eux-mêmes.

Et maintenant voyez ici à Francfort ces magistrats prussiens acharnés, et ces fonctionnaires qui ont toujours à la bouche : avec Dieu, pour le Roi et la Patrie; ils déclarent au nom de la fraternité souveraine de Netz que leur trahison contre-révolutionnaire à l'égard de la démocratie polonaise est une révolution, une véritable, une authentique révolution, voyez-les fouler aux pieds le droit historique et s'écrier sur le prétendu cadavre de la Pologne ! Seuls les vivants ont raison¹ !

Mais le Prussien est comme ça : sur les bords de la Sprée il parle de « droit divin » et sur les rives de la Warta de « peuple souverain »; « d'émeute de la populace » sur les bords de la Sprée; sur les rives de la Warta de « révolution »; de « droit historique qui se perd dans la nuit des temps » sur les bords de la Sprée et « du droit des réalités vivantes qui date d'hier... » sur les rives de la Warta - et malgré tout, franc comme l'or, honnête et brave dans son fidèle cœur prussien !

Écoutez M. Goeden.

« Pour la seconde fois nous devons défendre une cause si importante et si lourde de conséquences pour notre patrie que si cette cause ne s'était pas révélée (!) en elle-même entièrement juste pour nous (!) il aurait fallu nécessairement la rendre telle (!) Notre droit a ses racines moins dans le passé que dans les pulsations ardentes (et notamment dans les coups de crosse) de l'actualité.. »

« Grâce à la prise de possession » (par la Prusse), « le paysan et le bourgeois polonais se sont trouvés placés dans un état de sécurité et de bien-être comme ils n'en avaient jamais connu. » (Surtout pas depuis les guerres polono-prussiennes et les partages de la Pologne.)

« Le déni de justice que constitue le partage de la Pologne a été pleinement expié par l'humanité de votre peuple (du peuple allemand) (et surtout par les coups de trique des fonctionnaires prussiens), par son labeur (sur la propriété foncière polonaise, volée et distribuée gracieusement) et en avril de cette année, également par son sang ! » Le sang de M. Goeden de Krotoszyn !

« La révolution est notre droit et c'est en vertu de cette révolution que nous sommes ici !

« Les titres prouvant la légitimité de notre incorporation à l'Allemagne ne sont donc pas des parchemins jaunis, nous n'avons pas été annexés par mariage, par héritage, par achat ou échange, nous sommes Allemands et nous appartenons à notre patrie parce qu'une volonté raisonnable, légitime, une volonté souveraine nous y pousse, une volonté déterminée par notre position géographique, notre langue et nos mœurs, notre nombre (!), nos propriétés mais surtout par notre sentiment allemand et notre amour de la patrie.

« Nos droits sont si sûrs, si profondément ancrés dans la conscience universelle moderne qu'il n'est pas besoin d'un cœur allemand pour les reconnaître ! »

Et vive la volonté souveraine de la confrérie judéo-prussienne de Netz, une volonté ancrée dans la conscience universelle moderne, soutenue par la révolution aux shrapnells, enracinée dans les pulsations du présent, appuyée sur la loi martiale ! Vive le caractère spécifiquement allemand des émoluments touchés par les bureaucrates en Posnanie, du pillage des églises et des biens des starostes, des avances d'argent à *la Flottweil* * selon la manière allemande !

Au beau parleur, champion du droit supérieur, succède un frère de Netz sans vergogne. Pour M. Senff d'Inowroclaw, même la proposition Stenzel est encore trop courtoise pour les Polonais; il suggère donc une version un peu plus grossière. Du même front avec lequel sous ce prétexte il s'est fait inscrire comme orateur contre la proposition, il déclare que c'est une injustice révoltante d'exclure du vote les députés de Posnanie; « Je crois que les députés de Posnanie sont vraiment tout désignés pour participer au vote, car il s'agit justement des droits les plus importants de ceux qui nous ont envoyés ici. »

¹ Cf. Schiller, « Ode à la joie ».

M. Senff s'étend ensuite sur l'histoire de la Pologne depuis le premier partage et l'enrichit d'une série de falsifications délibérées et de contre-vérités criantes devant lesquelles M. Stenzel fait figure de bien piètre apprenti. Tout ce qui existe de passable en Pologne, doit sa naissance au gouvernement prussien et aux frères de Netz.

« *Le Grand-Duché de Varsovie vit le jour. Les fonctionnaires prussiens furent remplacés par des fonctionnaires polonais, et, en 1814, on pouvait à peine déceler encore la trace du bien que le gouvernement prussien avait fait à ces provinces.* »

M. Senff a raison. Il n'était pas possible de « déceler encore la trace » ni du servage, ni des versements réglementaires des districts polonais aux établissements d'éducation prussiens, par exemple à l'université de Halle, ni des exactions et des brutalités des fonctionnaires prussiens ignorant le polonais. Mais la Pologne n'était pas encore perdue car la Prusse redevenait florissante par la grâce de la Russie, et la Posnanie redevint prussienne.

« *À partir de ce moment, se renouvelèrent les efforts du gouvernement prussien, orientés vers l'amélioration de la situation dans la province de Posnanie.* »

Si l'on veut être plus amplement informé sur ce point, que l'on relise le mémoire de Flottwell de 1841. Jusqu'à 1830, le gouvernement ne fit *rien*. Flottwell trouva dans tout le Grand-Duché *quatre* lieues de routes seulement ! Et nous faut-il énumérer les bienfaits de Flottwell ? M. Flottwell, un administrateur malin chercha à séduire les Polonais en construisant des routes, en rendant des rivières navigables, en asséchant des marais, etc.; mais ce n'est pas avec l'argent du gouvernement prussien, c'est *avec leur propre argent* qu'il les séduisit. Toutes ces améliorations eurent lieu essentiellement grâce à des moyens privés ou locaux, et si le gouvernement accorda çà et là quelque argent, ce ne fut qu'une très infime part des sommes qu'il tirait de la province grâce aux impôts et aux revenus des domaines nationaux et ecclésiastiques polonais. En outre, les Polonais doivent à M. Flottwell non seulement la persistance de la suspension de l'élection par les régions des conseillers provinciaux (en vigueur depuis 1826), mais encore tout spécialement la lente expropriation des propriétaires fonciers polonais par les achats gouvernementaux de domaines seigneuriaux mis aux enchères, et revendus uniquement à des Allemands bien pensants (ordre ministériel de 1833). Un dernier bienfait de l'administration Flottwell fut l'amélioration de l'instruction publique. Là encore une mesure de prussianisation. Les écoles supérieures devaient prussianiser les jeunes nobles et les futurs prêtres catholiques, les écoles élémentaires devaient prussianiser les paysans, grâce à des maîtres prussiens. Dans un accès d'humeur incontrôlé le préfet de Bromberg, M. Wallach, a révélé ce qu'on se proposait de faire avec les établissements d'enseignement; il écrit au premier président M. Beurmann que la *langue polonaise* est le *principal obstacle* à l'extension de la culture et de la prospérité parmi la population rurale ! Remarque très juste assurément, si le maître d'école ne comprend pas le polonais. D'ailleurs c'étaient encore les Polonais qui payaient ces écoles car 1° la plupart et les plus importants des instituts, qui ne servaient pas précisément la prussianisation, furent fondés et dotés grâce à des contributions privées ou des subventions des états provinciaux, et 2° même les écoles destinées à la prussianisation furent maintenues grâce aux revenus des couvents sécularisés le 31 mars 1833; la caisse publique n'accorda que 21.000 talers par an pendant 10 ans. D'ailleurs M. Flottwell avoue que toutes les réformes sont dues à l'initiative des Polonais eux-mêmes. Que les plus grands bienfaits du gouvernement aient consisté dans la perception de rentes et d'impôts importants, et dans l'utilisation des jeunes gens pour le service militaire prussien, voilà ce que M. Flottwell ne tait pas moins que M. Senff.

Bref, tous les bienfaits du gouvernement prussien se réduisent à l'entretien de sous-officiers prussiens en Posnanie, que ce soit comme instructeurs, maîtres d'écoles, gendarmes ou percepteurs.

Nous ne pouvons pas nous étendre davantage sur les autres imputations dont on suspecte sans fondement les Polonais, ni sur les faux renseignements statistiques de M. Senff. En voilà assez, M. Senff parle uniquement pour rendre les Polonais odieux à l'Assemblée.

Vient ensuite M. Robert Blum. Comme d'habitude il fait un exposé que l'on appelle *solide*, c'est-à-dire un exposé qui contient plus de sentiment que d'arguments et plus de déclamation que de sentiment; il faut avouer d'ailleurs que, comme morceau d'éloquence, il ne produit pas plus d'effet que la conscience universelle moderne de M. Goeden de Krotoszyn : La Pologne est le rempart contre la barbarie nordique... si les Polonais ont des vices, c'est la faute de leurs oppresseurs... le vieux Gagern déclare que le partage de la Pologne est le cauchemar qui pèse sur notre époque... les Polonais aiment ardemment leur patrie et nous pouvons prendre exemple sur eux... les dangers dont la Russie fait planer sur nous la menace... si la république rouge venait à triompher à Paris et voulait libérer la Pologne par la force des armes, comment ferions-nous alors, Messieurs ?... Soyons impartiaux, etc. etc.

Cela nous fait de la peine pour M. Blum, mais si l'on dépouille toutes ces belles phrases du clinquant de leur rhétorique, il ne reste rien d'autre que le bavardage le plus banal qui, même s'il s'agit de bavardage, ne manque pas de style, dans le genre sublime, ce que nous concédons volontiers. Quand M. Blum pense que l'Assemblée nationale devrait pour être logique procéder au Schleswig, en Bohême, dans le Tyrol italien, les provinces russes de la Baltique et en Alsace suivant le même principe qu'en Posnanie, c'est là un argument qui n'est justifié que face aux mensonges irréflectés sur les nationalités et à l'illogisme commode de la majorité. Et quand il pense que l'Allemagne ne peut décentement négocier qu'avec une Pologne qui existerait déjà, nous ne le contesterons pas; nous remarquerons pourtant que cet argument, le seul pertinent de son discours, a déjà été développé cent fois et bien mieux par les

Polonais eux-mêmes, tandis que chez M. Blum, ce n'est qu'une flèche de rhétorique émoussée, lancée en vain avec « modération et une douceur pleine d'égards » sur la poitrine endurcie de la majorité.

M. Blum a raison, quand il dit que les shrapnells ne sont pas des arguments, mais il a tort, et il le sait, quand il se place impartialement à un point de vue « modéré » et supérieur. Il est possible que M. Blum ne voie pas clair dans la question polonaise : c'est sa propre faute. Mais il est grave pour lui 1° qu'il s'imagine obtenir de la majorité qu'elle demande au pouvoir central, ne serait-ce qu'un rapport; 2° qu'il se figure pouvoir obtenir un résultat, même le plus minime, grâce à ce rapport des ministres du pouvoir central, de ces ministres qui, le 6 août¹ se sont inclinés si honteusement devant les appétits de domination de la Prusse. Si l'on veut siéger « résolument à gauche » la première exigence c'est de dépouiller toute douceur pleine d'égards et de renoncer à obtenir quoi que ce soit, même de très minime, de la majorité.

En somme, dans la question de Pologne presque toute la gauche se répand comme toujours en déclamations ou même en envolées délirantes, sans examiner, ne serait-ce que de très loin, les faits réels et le contenu pratique de la question. Et pourtant ici la matière était si riche de substance, les faits si frappants. Cela nécessiterait, il est vrai, une étude de la question et naturellement on peut se l'épargner, une fois qu'on est passé par le purgatoire des élections, et qu'on n'est plus responsable devant personne.

Nous reviendrons sur les rares exceptions à cette règle qui se sont révélées au cours du débat. Demain nous dirons un petit mot à M. Wilhelm Jordan qui n'est pas une exception, mais qui cette fois a des raisons pour littéralement courir avec le peloton.

n° 86, 26 août 1848

Cologne, le 25 août

Enfin, Dieu soit loué, nous abandonnons, la plaine sablonneuse et plate du bavardage banal pour fouler les sublimes régions alpestres du grand débat ! Enfin, nous gravissons cette cime qui fend les nuages et où nichent les aigles, où l'homme regarde le divin dans les yeux, d'où il contemple avec mépris le petit vermisseau qui en bas, tout en bas, se bat avec les rares arguments du vulgaire bon sens. Enfin, après les escarmouches d'un Blum avec un Stenzel, un Goeden, un Senff d'Inowroclaw, s'engage la grande bataille dans laquelle des héros dignes de l'Arioste couvrent la plaine des éclats de lance de leur esprit !

Les rangs des combattants s'écartent respectueusement et, brandissant son épée, voici que bondit M. Wilhelm Jordan de Berlin.

Qui est M. Wilhelm Jordan de Berlin ?

M. Wilhelm Jordan de Berlin était, à l'époque de l'épanouissement de la littérature allemande, littérateur à Königsberg. On tenait des réunions, à moitié autorisées, au Böttchershöfchen², M. Jordan y alla, déclama un poème : *Le Batelier et son Dieu*, et fut expulsé.

M. Wilhelm Jordan de Berlin alla à Berlin. On y tenait des réunions d'étudiants. M. Wilhelm Jordan y lut un poème : *Le Batelier et son Dieu*, et fut expulsé.

M. Wilhelm Jordan de Berlin alla à Leipzig. Là aussi il y avait quelques innocentes assemblées... M. Wilhelm Jordan déclama un poème : *Le Batelier et son Dieu*, et fut expulsé.

M. Wilhelm Jordan publia aussi plusieurs œuvres : un poème, *Cloche et canon*; un recueil de chants populaires lituaniens, parmi lesquels il s'en trouvait de sa propre fabrication, notamment des chants polonais qu'il avait composés lui-même; des traductions de George Sand, une revue incompréhensible *Le Monde compris*³, etc. au service de M. Otto Wigand, si honorablement connu, qui n'a pas fait encore autant de chemin que son modèle français, M. Pagnerre; également une traduction de *l'Histoire de Pologne* de Lelewel, avec une préface exaltant la Pologne, etc.

La révolution vint. *En un lugar de la Mancha cuyo nombre no quiero acordame*⁴, en une bourgade de la Manche allemande, de la Marche de Brandebourg où poussent les Don Quichotte, mais dont je ne peux plus me rappeler le nom, M. Wilhelm Jordan de Berlin se présenta comme candidat à l'Assemblée nationale. Les paysans de la région étaient gentiment constitutionnalistes. M. Wilhelm Jordan tint plusieurs discours pressants, pleins de la gentillesse la

¹ Conformément à l'ordre du 16 juillet 1848, de Peucker, ministre impérial de la Guerre, les troupes de tous les États allemands devaient prêter serment au Vicaire d'Empire, l'archiduc Jean, le 6 août, au cours d'une revue solennelle. Frédéric-Guillaume IV qui élevait lui-même des prétentions au commandement général des forces armées de la Confédération allemande, interdit la revue des troupes en Prusse.

² Nom d'une rue de Königsberg.

³ Cette revue *Le Monde compris* (*Die begriffene Welt*) fut rédigée et éditée par Wilhelm Jordan, chez Wigand en 1845-46 (6 livraisons.)

⁴ Citation extraite du début de *Don Quichotte*, de Cervantès, que Marx traduit tout de suite après le texte espagnol.

plus constitutionnaliste. Les paysans ravis, élirent le grand homme député. À peine arrivé à Francfort, notre noble irresponsable siège avec la gauche « résolue » et vote avec les républicains. Les paysans qui, en leur qualité d'électeurs, ont engendré ce Don Quichotte parlementaire lui adressent un vote de méfiance, lui remémorent ses promesses, le rappellent. Mais M. Wilhelm Jordan se sent aussi peu lié qu'un roi par ses promesses, et en toute occasion il continue à faire retentir à l'Assemblée sa cloche et son canon.

Chaque fois que M. Wilhelm Jordan est monté en chaire à l'église Saint-Paul, il s'est contenté au fond de déclamer un poème : *Le Batelier et son Dieu*, ce qui ne signifie pourtant pas que par là il aurait mérité d'être expulsé.

Écoutons le dernier son de cloche et le plus récent coup de canon du grand Wilhelm Jordan à propos de la Pologne.

« *Je crois au contraire que nous devons nous élever au point de vue de l'histoire universelle, et de là examiner l'affaire de Posnanie, considérée comme un épisode du grand drame polonais.* »

D'un seul coup le puissant M. Wilhelm Jordan nous soulève bien au-dessus des nuages, sur le Chimborazo¹, ouvert de neige, dressé vers le ciel, du « point de vue de l'histoire universelle », et il nous ouvre la plus incommensurable perspective.

Mais auparavant il s'attarde un instant encore dans le domaine terre à terre de la délibération « spécifique » et ce, avec beaucoup de bonheur. Quelques preuves :

« *Plus tard, il (le district de Netz) revint à la Prusse par le traité de Varsovie (c'est-à-dire le premier partage) et il est depuis resté à la Prusse, si l'on veut faire abstraction de la brève existence du Duché de Varsovie dans l'intervalle.* »

M. Jordan parle ici du district de Netz par *opposition* au reste de la Pologne. Lui le chevalier du point de vue de l'histoire universelle, le connaisseur de l'histoire polonaise, le traducteur de Lelewel, quelle source suit-il ici ? Aucune autre que le discours de M. Senff d'Inowroclaw. Il le suit tellement qu'il en oublie même comment l'autre partie de la Posnanie, partie de la grande Pologne, « revint » en 1794 « à la Prusse et, si l'on veut faire abstraction de la brève existence du Duché de Varsovie dans l'intervalle, est restée depuis à la Prusse ». Mais le frère de Netz, Senff, n'en avait pas soufflé mot, et c'est pourquoi le « point de vue de l'histoire universelle » ne sait rien d'autre sinon que le district de Posnanie « revint à la Prusse » en 1815 seulement.

« *De plus les arrondissements occidentaux de Birnbaum, Meseritz, Bonist, Franstadt, ont été allemands depuis des temps immémoriaux, comme vous pouvez le déduire des noms de ces villes, et leurs habitants sont allemands dans leur écrasante majorité.* »

Et l'arrondissement de Miendzychod, M. Jordan, était « polonais depuis des temps immémoriaux », ainsi qu'on peut le déduire de son nom et ses habitants sont polonais dans leur écrasante majorité, n'est-ce pas, M. Jordan ?

Mais l'arrondissement de Miendzychod n'est rien d'autre que l'arrondissement de Birnbaum. La ville s'appelle Miendzychod en polonais.

Quel appui Monsieur Léo, ce fervent du Saint-Empire, n'offrira-t-il pas au « point de vue de l'histoire universelle » du monde « compris » pour ces Chambres de réunion, fondées sur l'étymologie ! Pour ne rien dire du fait que Mailand, Lüttich, Genf, Kopenhagen² « ainsi qu'on peut le déduire de leur nom, sont allemands, depuis des temps immémoriaux » ; le « point de vue de l'histoire universelle » ne voit-il pas aussi « rien qu'à leurs noms » le caractère allemand immémorial de Haimons-Eichicht, Welsch-Leyden, Jenau, et Kaltenfelde ? Le point de vue de l'histoire universelle sera évidemment embarrassé de trouver ces noms allemands immémoriaux sur la carte, et grâce uniquement à M. Léo, qui les a lui-même fabriqués, il apprendra que l'on désigne par là Le Quesnoy, Lyon, Gênes, et Campo-Freddo.

Que dira le point de vue de l'histoire universelle si les Français réclament sous peu *Cologne, Coblenze, Mayence, et Francfort* en tant que pays français depuis des temps immémoriaux, et alors malheur au point de vue de l'histoire universelle !

Mais ne nous attardons pas plus longtemps à ces *petites misères de la vie humaine* * qui sont arrivées déjà à de plus grands. Suivons M. Jordan de Berlin dans les régions supérieures de son vol. Il y est dit des Polonais qu'on les « aime d'autant plus qu'on est plus éloigné d'eux et qu'on les connaît moins, et d'autant moins qu'on se rapproche d'eux », et c'est pourquoi « cette sympathie » repose « moins sur un mérite réel du caractère polonais que sur un certain *idéalisme cosmopolite* ».

Mais comment le point de vue de l'histoire universelle expliquera-t-il qu'il existe un autre peuple que les peuples de la terre n'« aiment » ni quand on « s'éloigne de lui », ni quand on s'en « rapproche », et qu'avec une rare unanimité ils méprisent ce peuple, l'exploitent, le moquent, le foulent aux pieds ? Ce peuple, c'est le peuple allemand.

¹ Volcan éteint des Andes dans la république de l'Équateur, (6.310 m.)

² Milan, Liège, Genève, Copenhague.

Le point de vue de l'histoire universelle dira que cette attitude repose sur un « *matérialisme cosmopolite* », et le voilà sauvé.

Mais indifférent à ces minces objections, l'aigle de l'histoire universelle déploie ses ailes de plus en plus hardiment, de plus en plus haut, jusqu'à ce que finalement dans le pur éther de l'Idée en soi et pour soi il exulte dans l'hymne héroïco-universalo-historico-hégélien que voici :

« On peut bien donner raison à l'histoire qui, dans sa marche tracée par la nécessité, écrase toujours inexorablement, de son pied d'airain une nationalité devenue trop faible pour se maintenir parmi les autres nations sur un plan d'égalité; il serait quand même inhumain et barbare de se fermer à toute sympathie devant la longue Passion de ce peuple, et je suis fort éloigné d'une telle impassibilité. (Dieu vous revaudra ça, noble Jordan !) Mais être touché, par une tragédie est une chose, et c'en est une autre de vouloir en quelque sorte rendre cette tragédie nulle et non avenue. Justement, c'est uniquement la nécessité de fer à laquelle succombe le héros qui fait de son destin une vraie tragédie; intervenir dans la marche de cette destinée, retenir par sympathie humaine la roue en mouvement de l'histoire et vouloir la faire revenir en arrière, cela signifierait se livrer soi-même au danger d'être broyé par elle. Vouloir restaurer la Pologne uniquement parce que son déclin nous endeuille à juste titre, voilà ce que j'appelle une sentimentalité de faible d'esprit ! »

Quelle plénitude de pensée ! Quelle profonde sagesse ! Quelle envolée de style ! Voilà comment parle le point de vue de l'histoire universelle après avoir revu et corrigé ses discours sténographiés.

Les Polonais ont le choix : s'ils veulent jouer une « vraie tragédie », alors il faut qu'ils se laissent broyer avec humilité sous le pied d'airain et la roue en mouvement de l'histoire, et dire à Nicolas¹ « Seigneur, que ta volonté soit faite ! » Ou bien, s'ils veulent se rebeller et essayer de voir si, à leur tour, ils ne peuvent pas mettre le « pied d'airain de l'histoire » sur la nuque de leurs oppresseurs, alors ils ne jouent pas de « vraie tragédie », et M. Wilhelm Jordan de Berlin ne peut plus s'intéresser à eux. C'est ainsi que parle le point de vue de l'histoire universelle qui a reçu sa formation esthétique du professeur Rosenkranz.

En quoi résidait l'inexorable nécessité, la nécessité de fer qui anéantit momentanément la Pologne ? Dans le déclin de la démocratie de la petite noblesse, fondée sur le servage, c'est-à-dire dans la montée d'une grande aristocratie *au sein même* de la noblesse. C'était un progrès dans la mesure où c'était la seule issue à un stade dépassé de la démocratie de la noblesse. Quelle en fut la conséquence ? Que le pied d'airain de l'histoire, c'est-à-dire les trois autocrates de l'Est, écrasèrent la Pologne. L'aristocratie fut contrainte de s'allier à l'étranger pour en finir avec la démocratie de la noblesse. L'aristocratie polonaise resta jusqu'à une époque récente, et même pour une part jusqu'à aujourd'hui, la loyale alliée des oppresseurs de la Pologne.

Et en quoi réside la nécessité inexorable, la nécessité de la libération de la Pologne ? Dans le fait qu'en Pologne la domination de l'aristocratie ininterrompue depuis 1815, du moins en Posnanie et en Galicie, et même partiellement dans la Pologne russe, est aussi dépassée et minée que la démocratie de la petite noblesse en 1772; dans le fait que l'instauration de la démocratie agraire est devenue pour la Pologne une question vitale non seulement politique, mais sociale; dans le fait que la source de l'existence du peuple polonais, l'agriculture, va à la ruine si le paysan serf et corvéable ne devient pas un propriétaire foncier libre; dans le fait que la révolution agraire est impossible sans la conquête simultanée de l'existence nationale, de la possession de la côte balte et des embouchures des rivières polonaises.

Et voilà ce que M. Jordan de Berlin appelle arrêter la roue en mouvement de l'histoire et ne pas vouloir la faire revenir en arrière !

Certes, la vieille Pologne de la démocratie de la *noblesse* est morte et enterrée depuis longtemps et il n'y a que M. Jordan pour croire quelqu'un capable d'abolir la « vraie tragédie » de cette Pologne; mais ce « héros » de tragédie a engendré un fils robuste, et certes plus d'un fat littéraire de Berlin peut avoir peur de faire plus ample connaissance avec lui; ce fils qui se dispose à jouer son propre drame et à pousser la roue « en mouvement » de l'histoire, mais à qui la victoire est assurée, ce fils, c'est la Pologne de la démocratie *paysanne*.

Un peu d'emphase littéraire démodée, un peu de mépris affecté, qui, chez Hegel était hardiesse, mais devient, chez M. Jordan, niaiserie facile et plate, bref un peu de cloche et un peu de canon, de bruit et de fumée² mis en mauvais allemand, le tout assaisonné d'une confusion et d'une ignorance sans nom des rapports historiques communs, c'est à cela que se réduit tout le point de vue de l'histoire universelle !

Vive le point de vue de l'histoire universelle et son « monde compris » !

n° 90, 31 août 1848

¹ Il s'agit de Nicolas I^{er}, tsar de Russie de 1825 à 1855.

² Cf. Goethe : *Faust*, I^{er} partie, « Le jardin de Marthe ».

Cologne, 26 août

Le deuxième jour de bataille offre une image encore plus grandiose que le premier jour. Évidemment il nous manque un Wilhelm Jordan de Berlin, dont les lèvres captivent les cœurs de tous les auditeurs, mais prenons-en notre parti. Un Radowitz, un *Wartensleben*, un *Kerst* et un *Rodomont*¹ Lichnowski ne sont pas non plus à dédaigner.

M. Radowitz monte d'abord à la tribune. Le chef de la droite parle avec brièveté, précision, en calculant ses mots. Pas plus de déclamations qu'il n'est nécessaire. De fausses prémisses, mais tirées de ces prémisses, des conclusions rapides, concises. Appel à la *peur* de la droite. Flegmatique certitude du succès, fondée sur la lâcheté de la majorité. Mépris radical de toute l'Assemblée, à droite comme à gauche. Voilà les traits fondamentaux du bref discours de M. Radowitz et nous comprenons très bien l'effet que devaient produire ces quelques paroles glacées et sobres dans une Assemblée habituée à entendre les exercices de rhétorique les plus pompeux et les plus creux. M. Wilhelm Jordan de Berlin serait heureux si, avec tout son monde d'images, son monde « compris » et incompris, il avait produit le dixième de l'effet obtenu par M. Radowitz avec son discours bref et, au fond, aussi totalement dépourvu de substance.

M. Radowitz n'est pas un « caractère », ce n'est pas un de ces braves gens qui pensent beaucoup, mais c'est une figure aux traits précis et accusés, et il suffit de lire un seul de ses discours pour le connaître complètement.

Nous n'avons jamais ambitionné l'honneur d'être l'organe de quelque gauche parlementaire. Étant donné les éléments disparates dont est né le parti démocratique en Allemagne, nous avons au contraire toujours estimé qu'il était de toute nécessité de ne surveiller personne plus étroitement que les démocrates eux-mêmes. Et vu le manque d'énergie, de décision, de talent et de connaissances que nous rencontrons, à de très rares exceptions près, chez les dirigeants de tous les partis, nous ne pouvons que nous réjouir de trouver en M. Radowitz au moins un *adversaire* à notre taille.

Après M. Radowitz, M. Schuselka. Malgré tous les avertissements précédents, quand même un touchant appel au cœur, un discours interminable, coupé de rares objections historiques, avec ça et là, un peu de l'intelligence pratique autrichienne. De l'ensemble se dégage une impression de lassitude.

M. Schuselka est allé à Vienne, où il a été élu à la Diète. Il y est à sa place. Si à Francfort il siégeait à gauche, là-bas il se retrouve au centre. Si à Francfort il pouvait jouer un certain rôle, à Vienne il fait fiasco dès le premier discours. C'est le sort de toutes ces célébrités littéraires, philosophiques et babillardes qui ont utilisé la révolution uniquement pour se procurer des situations; mettez-les un instant sur un terrain véritablement révolutionnaire et en un clin d'œil elles s'évanouissent.

Suit le *ci-devant* * *comte* de Wartensleben. M. Wartensleben se présente comme un brave homme sans façons, débordant de bienveillance; il raconte des anecdotes sur la campagne qu'il a faite comme soldat de réserve à la frontière polonaise en 1830; il se donne des allures de Sancho Pança, en lançant aux Polonais des dictons : un tiens vaut mieux que cent tu l'auras, et il en profite pour glisser, très innocemment, cette perfide remarque : « D'où vient que l'on n'a même pas trouvé de fonctionnaires polonais qui veillent se charger de la réorganisation dans la portion du territoire à céder ? Je crains qu'ils n'aient peur d'eux-mêmes, qu'ils ne se sentent pas encore en mesure d'organiser tranquillement la population. Et voilà pourquoi, à les entendre, c'est leur amour de la patrie polonaise, qui les empêche de semer même ce grain, germe d'une joyeuse résurrection » !

En d'autres termes, les Polonais luttent sans interruption depuis quatre-vingt ans, sacrifiant leur vie et leur fortune à une cause qu'ils estiment eux-mêmes irréalisable et insensée.

Enfin M. Wartensleben est de l'avis de M. Radowitz.

M. Janiszewski de Posen, membre du comité national de Posnanie, monte à la tribune.

Le discours de M. Janiszewski est le premier morceau de véritable éloquence parlementaire qui ait été prononcé du haut de la tribune de l'église Saint-Paul. Une fois enfin il nous est donné d'entendre un orateur qui ne vise pas seulement à obtenir les applaudissements de la salle, mais qui parle le langage de la passion réelle et vivante et qui, de ce fait, produit un tout autre effet que les orateurs qui l'ont précédé. L'appel de Blum à la conscience de l'Assemblée, l'emphase bon marché de Jordan, la froide logique de Radowitz, la prolixité bonhomme de Schuselka disparaissent les uns comme les autres, devant ce Polonais qui défend l'existence de sa nation et exige son bon droit. Janiszewski parle avec animation, avec violence, mais il ne déclame pas; il se contente d'exposer les faits avec la juste indignation qui accompagne nécessairement une peinture exacte de tels faits et qui est à doublement juste après les déformations éhontées, apportées jusque là dans le débat. Son discours qui constitue en fait le centre du débat, réfute toutes les attaques antérieures contre les Polonais, répare toutes les fautes des amis de la Pologne, ramène le débat sur son seul terrain pratique et vrai, et enlève de prime-abord aux futurs orateurs de la droite leurs arguments les plus sonores.

¹ Engels accole au nom de Lichnowski celui d'un héros de *L'Orlando Furioso* de l'Arioste, pour souligner ainsi que c'est un vantard, aux mots creux.

« Vous avez avalé les Polonais, mais par Dieu, vous ne les digérez pas ! » Ce résumé frappant du discours de Janiszewski restera, tout comme la fierté avec laquelle, en réponse à toutes les mendigoteries des amis de la Pologne, il déclare : « Je ne viens pas vous trouver en mendiant, je viens avec mon bon droit; ce ne sont pas à des sympathies que j'en appelle, c'est à la justice. »

Après M. Janiszewski, M. le directeur Kerst de Posnanie. Après le Polonais qui lutte pour l'existence, pour la liberté sociale et politique de son peuple, le maître d'école prussien, émigré en Posnanie, qui lutte pour son traitement. Après la belle passion indignée de l'opprimé, la basse impudence du bureaucrate qui se nourrit de l'oppression.

Le partage de la Pologne « qu'on appelle aujourd'hui une ignominie » fut en son temps « un événement tout à fait ordinaire ». « Le droit des peuples à se séparer par nationalités est un droit flambant neuf qui n'est reconnu nulle part... En politique seul décide la *possession effective*. » Voilà quelques-unes des sentences énergiques sur lesquelles M. Kerst base son argumentation. Suivent ensuite les contradictions les plus lourdes : « Avec la Posnanie, c'est, il est vrai, une zone à prédominance polonaise qui est échue à l'Allemagne » et peu après : « En ce qui concerne la partie polonaise de la Posnanie, elle n'a pas demandé à être rattachée à l'Allemagne et autant que je sache, vous n'êtes pas, Messieurs, disposés à l'accueillir contre son gré ! » À cela sont jointes des indications statistiques sur les rapports de population - indications conformes aux célèbres relevés des frères de Netz, suivant lesquels sont seuls considérés comme Polonais, ceux qui ne comprennent pas un mot d'allemand, et sont considérés comme Allemands tous ceux qui baragouinent un peu d'allemand. Finalement, par un calcul des plus ingénieux, il découvre, en revenant sur le vote de la Diète provinciale de Posnanie, que la minorité de 17 contre 26 qui vota pour le rattachement à l'Allemagne, était en réalité la majorité. « D'après la loi provinciale, une majorité des ? serait toutefois nécessaire pour que le texte adopté ait force de loi. Certes, 17 n'est pas exactement les ? de 26, mais la fraction qui manque est si petite que dans une question aussi grave, on ne peut vraiment pas en tenir compte » !

Donc, si la minorité représente ? de la majorité, « d'après la loi provinciale », elle est la majorité ! Le prussianisme de vieille souche couronnera M. Kerst pour cette découverte. En réalité, voici ce qu'il en était : pour déposer une proposition, il fallait recueillir ? des voix. L'admission dans la Confédération germanique constituait une proposition de ce genre. L'admission n'était donc légalement proposée qu'à partir du moment où les ? de l'Assemblée, les ? des 43 votants votaient pour. Au lieu de cela, près des ? votèrent contre. Mais qu'importe ? 17 ne constituent-ils pas presque les « ? de 43 » ?

Que les Polonais ne soient pas une nation aussi « cultivée » que les citoyens de l'« État des intellectuels », c'est très compréhensible, si l'État des intellectuels leur donne pour maîtres de tels professeurs de calcul.

M. Clémens de Bonn remarque avec justesse que le gouvernement prussien a tenu moins à germaniser la Posnanie, qu'à la prussianiser, et il compare aux tentatives de prussianisation de la Posnanie les tentatives semblables qui ont eu lieu en Rhénanie.

M. Ostendorf de Soest. Le fils de la terre rouge¹ lit un répertoire de platitudes politiques et de radotages, il se répand en possibilités, probabilités et suppositions qui se perdent dans le détail, il passe de M. Jordan aux Français, de la République rouge aux Peaux-rouges d'Amérique du Nord, il les met dans le même sac que les Polonais, et il en fait autant pour les frères de Netz et les Yankees. Parallèles hardis, dignes de la terre rouge ! M. Kers, M. Senff, M. Goeden en colons du Far-West avec leurs maisons faites de troncs d'arbres, leur carabine et leur pelle, quelle incomparable comédie !

M. Franz Schmidt de Löwenberg monte à la tribune. Il parle calmement, sans emphase, ce qui est d'autant plus méritoire que M. Schmidt appartient à une classe qui d'ordinaire aime la déclamation par-dessus tout, la classe des ecclésiastiques catholiques allemands. M. Schmidt dont le discours, après celui de Janiszewski est en tout cas, par son mordant et sa compétence, le meilleur de tout le débat, M. Schmidt démontre à la commission comment derrière son apparent déploiement d'érudition, (dont nous avons examiné la teneur), se cache une ignorance sans bornes de la situation. M. Schmidt a vécu, des années durant, dans le Grand-Duché de Posnanie, et il démontre à la commission qu'elle a commis les bévues les plus grossières même en ce qui concerne le petit district qu'il connaît le mieux. Il montre comment sur tous les points décisifs, la commission a laissé l'Assemblée sans éclaircissement, comment elle l'a carrément mise en demeure de prendre une décision en l'air, sans le moindre document, sans la moindre connaissance de l'affaire. Il demande surtout qu'on renseigne l'Assemblée sur l'état réel des choses. Il démontre comment les propositions de la commission sont en contradiction avec ses propres thèses; il cite le mémoire de Flottwell, et le somme, puisqu'il siège actuellement en qualité de député, d'intervenir si ce document n'est pas authentique. Il dénonce finalement au public comment les frères de Netz étaient venus trouver Gagern et voulaient, en lançant la fausse nouvelle d'une révolte qui aurait éclaté en Posnanie, le pousser à conclure rapidement le débat. Certes, Gagern nie le fait, mais M. Kerst s'en est vanté publiquement.

La majorité s'est vengée de M. Schmidt pour ce discours courageux : elle a veillé à ce qu'il soit falsifié dans le compte rendu sténographique. À un endroit M. Schmidt a corrigé lui-même trois fois une absurdité qui s'y était glissée,

¹ La Westphalie.

et pourtant elle est restée dans le texte imprimé. Protestations tambourinées contre Schlöffel, violences ouvertes¹ contre Brentano, falsification contre Schmidt, ces Messieurs de la droite sont vraiment de fins critiques !

Et pour terminer la séance, M. Lichnowski. Mais nous nous réservons cet ami pour le prochain article; un orateur de ce calibre, on ne saurait l'expédier !

n° 91, 1° septembre 1848

Cologne, 31 août

Avec un maintien galant et courtois, et un sourire content de soi, le *bel homme* * de l'Assemblée, le Bayard allemand sans peur et sans reproche, l'ex-prince (paragraphe 6 des droits fondamentaux²) von Lichnowski monte à la tribune. Avec le plus pur accent du lieutenant prussien et une nonchalance méprisante, il débite à l'Assemblée les rares aphorismes qu'il a à lui communiquer.

Le beau chevalier introduit dans ce débat un facteur indispensable. Qui ne s'est pas encore suffisamment convaincu en entendant MM. Goeden, Senff et Kerst, de ce que les Allemands de Pologne sont gens dignes d'estime, peut voir en regardant le chevalier Lichnowski quel phénomène inesthétique, malgré son physique agréable, constitue le Slave prussianisé. M. Lichnowski est ethniquement apparenté aux Allemands de Pologne, il complète le dossier par sa simple arrivée à la tribune. Le *Slachcic*³ de Haute-Silésie qui s'est complètement intégré au personnage du hobereau campagnard prussien nous fournit un exemple vivant de ce que l'aimable gouvernement prussien pense faire de la noblesse de Posnanie. M. Lichnowski, malgré toutes ses protestations, n'est pas un Allemand, c'est un Polonais « réorganisé »; il ne parle d'ailleurs pas l'allemand, mais le prussien.

M. Lichnowski commence en protestant de sa sympathie la plus chevaleresque pour les Polonais, il fait des compliments à M. Janiszewski, il revendique pour les Polonais « la grande poésie du martyr », puis il fait volte-face : pourquoi ces sympathies ont-elles diminué ? parce que, au cours des insurrections et des révolutions « les Polonais étaient en première ligne sur les barricades » ! Voilà, certes, un crime qui ne se produira plus dès que les Polonais seront « réorganisés »; nous pouvons d'ailleurs donner à M. Lichnowski l'assurance tranquillisante que, même parmi l'« émigration polonaise », même parmi la noblesse polonaise en exil qui, d'après lui, est tombée bien bas, il y a des gens qui se sont gardés entièrement purs de tout contact avec les barricades.

Maintenant, une scène amusante.

Lichnowski : Ces messieurs de la gauche qui foulent aux pieds les parchemins jaunis ont évoqué de façon frappante le droit historique. Il n'y a aucun droit qui permette pour l'affaire polonaise d'utiliser une date plutôt qu'une autre. Pour le droit historique, il n'y a pas aucune date (*sic*) (*Grand éclats de rire à gauche*).

Le président : Messieurs, laissez donc l'orateur terminer sa phrase, ne l'interrompez pas.

Lichnowski : Le droit historique n'a pas aucune date (*sic*) (*Rires à gauche*).

Le président : Je prie de ne pas interrompre l'orateur. Du calme je vous prie. (*Agitation.*)

Lichnowski : Il n'y a pas pour le droit historique de date (*Bravos et hilarité à gauche*) qui, comparée à une date antérieure, puisse revendiquer un droit plus grand !

N'avons-nous pas raison de dire que le noble chevalier ne parle pas l'allemand, mais le prussien?

Le droit historique qui n'a pas aucune date (*sic*) trouve un terrible adversaire en la personne de notre noble paladin : « Remontons le cours de l'histoire, nous trouvons (en Posnanie) de nombreux arrondissements qui étaient silésiens et allemands; remontons plus loin encore, nous arrivons à l'époque où Leipzig et Dresde ont été édifiées par des Slaves, puis à Tacite, et Dieu sait où ces messieurs nous conduiraient si nous nous étendions sur ce thème. »

Le monde doit être mal en point. Les domaines de la noblesse prussienne doivent être irrémédiablement hypothéqués, les créanciers juifs doivent être devenus terriblement pressants, les échéances des lettres de change doivent se précipiter, la vente par autorité de justice, le renvoi de l'armée pour dettes faites à la légère, toutes ces terreurs de la pâle détresse financière doivent menacer la noblesse foncière prussienne d'une ruine inéluctable pour

¹ Le 7 août 1848, le député Brentano s'exprima à une séance de l'Assemblée nationale de Francfort en faveur de l'amnistie des insurgés du Bade et de leur chef Hecker. Les députés de droite l'empêchèrent d'abord de parler, et l'obligèrent ensuite par la violence à quitter la tribune.

² L'article 11, paragraphe 6, des « Droits fondamentaux du peuple allemand » adoptés le 2 août 1848 par l'Assemblée nationale de Francfort, prévoyait la suppression des privilèges et des titres qui n'étaient pas attachés à une charge ou à une fonction.

³ Gentilhomme, en polonais.

qu'on en soit au point qu'un Lichnowski combatte le droit historique, alors qu'en le défendant il a gagné ses éperons de chevalier à la Table ronde de Don Carlos¹.

Certes, Dieu sait où Messieurs les huissiers conduiraient cette noblesse étique si nous voulions nous lancer sur le thème du droit de saisie ! Et pourtant, les dettes ne sont-elles pas la plus grande qualité des paladins prussiens, la seule qui les excuse ?

Passant à son sujet, le *bel-homme* * est d'avis qu'il ne faut pas présenter aux Allemands de Pologne « le tableau confus d'une Pologne future (!) encore dans l'ombre la plus lointaine », et croit que les Polonais ne se contenteraient pas de la Posnanie : « Si j'avais *l'honneur* d'être Polonais, alors je penserais, tous les matins et tous les soirs, à rétablir l'ancien royaume de Pologne. » Mais comme M. Lichnowski n'a pas cet « honneur », comme il n'est qu'un Wasserpolack réorganisé de Haute-Silésie, il pense, « tous les matins et tous les soirs », à des choses tout autres et moins patriotiques.

« Pour être honnête, je suis obligé de dire que quelque 100.000 Polonais devront devenir Allemands, ce qui, à franchement parler ne serait pas un malheur, même pour eux, étant donné la situation actuelle ».

Au contraire, ce serait tellement beau, si le gouvernement prussien installait une nouvelle pépinière pour y faire pousser encore plus de ce bois dont on fait les Lichnowski.

Avec la même aimable nonchalance, destinée au fond à faire effet sur les dames des tribunes, mais encore assez bonne pour l'Assemblée, le chevalier, frisant ses moustaches, continue à bavarder encore un moment et il conclut -

« Je n'ai plus rien à dire, décidez maintenant; admettez parmi nous 500.000 Allemands ou débarrassez-vous en... mais alors rayez aussi le chant de notre vieux chantre populaire

*Si loin que résonne la langue allemande
Et chante des hymnes au Dieu du ciel. »*

Supprimez ce chant !

Il est certes fâcheux que dans son chant le vieil Arndt n'ait pas pensé aux Juifs polonais et à leur allemand. Heureusement notre paladin de Haute-Silésie est là. Qui ne connaît les anciennes obligations, devenues vénérables au cours des siècles de la noblesse à l'égard des Juifs ? Ce qui a échappé au vieux plébéien, le chevalier Lichnowski, lui, s'en souvient.

*Si loin qu'un Juif polonais baragouine de l'allemand,
Prête à usure, falsifie monnaie et poids...*

aussi loin s'étend la patrie de M. Lichnowski.

n° 93, 3 septembre 1848

Cologne, 2 septembre

Au troisième jour du débat apparaît une lassitude générale. Les arguments se répètent sans s'améliorer, et si le premier orateur honorable, le citoyen Arnold Ruge³ n'apportait pas son riche trésor de raisons nouvelles, le compte-rendu sténographique serait tout à fait soporifique.

Mais le citoyen Ruge [connaît] aussi ses mérites mieux que quiconque. Il promet : « *Toute la passion* que j'ai, et *toutes les connaissances* que je possède, je veux les employer. » Il fait une proposition mais ce n'est pas une proposition ordinaire; ce n'est pas une proposition en général, c'est la seule juste, c'est la *vraie* proposition, la proposition absolue : « *Il n'y a rien d'autre à proposer, rien d'autre d'admissible.* On peut faire quelque chose d'autre, Messieurs, car il est donné à l'homme de s'écarter de la voie juste. C'est parce qu'il s'écarter de la voie juste que l'homme a un libre-arbitre... mais la voie juste ne cesse pas pour autant d'être juste. Et dans notre cas, ce que je propose est la *seule chose juste* qui puisse être réalisée. » (Le citoyen Ruge sacrifie donc cette fois son « libre-arbitre » à « la voie juste »).

Regardons de plus près la passion, les connaissances et la seule chose juste du citoyen Ruge.

« La suppression de la Pologne est une ignominieuse injustice parce qu'ainsi fut étouffé le précieux développement d'une nation qui s'est acquis de grands mérites envers la famille des peuples d'Europe, et

¹ Don Carlos, prétendant au trône d'Espagne, s'appuyait sur une loi de 1813 interdisant aux femmes la succession au trône pour faire valoir ses droits contre ceux d'Isabelle, fille de Ferdinand. Lielinowski, de 1838 à 1840 prit part à la guerre civile déclenchée par Don Carlos et il y reçut le grade de général de brigade.

² Ces vers sont extraits de *La Patrie allemande* d'Arndt (1813).

³ Arnold Ruge (1802-1880) : philosophe jeune-hégélien et homme politique. Ruge collabora aux *Annales franco-allemandes* avec Marx puis s'en sépara. Marx lui reprochait ses idées vagues et sa philosophie creuse. En 1848, Ruge était l'un des principaux porte-paroles de l'extrême-gauche au Parlement de Francfort. Il émigra ensuite à Londres et se rallia à Bismarck en 1860.

grâce à laquelle une phase de la vie du moyen âge, la chevalerie, avait connu un grand éclat. Le despotisme a empêché la république des nobles d'accomplir sa propre suppression intérieure (!), suppression qui aurait été possible grâce à la constitution ébauchée pendant la période révolutionnaire. »

Au moyen âge la nationalité de la France du Sud n'était pas plus proche de celle de la France du Nord que la nationalité polonaise ne l'est actuellement de la nationalité russe.

La nationalité de la France du Sud, *vulgo*¹ la nation provençale, avait au moyen âge non seulement un « précieux développement », mais elle était même à la tête du développement européen. Elle fut la première de toutes les nations modernes à avoir une langue littéraire. Son art poétique servait à tous les peuples romans, et même aux Allemands et aux Anglais, de modèle alors inégalé. Dans le perfectionnement de la civilisation courtoise féodale, elle rivalisait avec les Castillans, les Français du Nord et les Normands d'Angleterre; dans l'industrie et le commerce, elle ne le cédait en rien aux Italiens. Ce n'est pas seulement « une phase de la vie du moyen âge... qui avait connu grâce à elle » un grand éclat, elle offrait même, au cœur du moyen âge, un reflet de l'ancienne civilisation hellène. La nation de la France du Sud n'avait donc pas « acquis » de grands, mais d'infinis « mérites envers la famille des peuples d'Europe ». Pourtant, comme la Pologne, elle fut partagée entre la France du Nord et l'Angleterre et plus tard entièrement assujettie par les Français du Nord. Depuis la guerre des Albigeois² jusqu'à Louis XI, les Français du Nord, qui, dans le domaine de la culture, étaient aussi en retard sur leurs voisins du Sud que les Russes sur les Polonais, menèrent des guerres d'asservissement ininterrompues contre les Français du Sud, et finirent par soumettre tout le pays. La « république des nobles du Midi de la France » (cette dénomination est tout à fait juste pour l'apogée) « a été empêchée par le despotisme de Louis XI d'accomplir sa propre suppression intérieure », qui, grâce au développement de la bourgeoisie des villes, aurait été au moins aussi possible que l'abolition de la république polonaise des nobles, grâce à la constitution de 1791.

Des siècles durant, les Français du Sud luttèrent contre leurs oppresseurs. Mais le développement historique était inexorable. Après une lutte de trois cents ans, leur belle langue était ramenée au rang de patois, et ils étaient eux-mêmes devenus Français. Le despotisme de la France du Nord sur la France du Sud dura trois cents ans et c'est alors seulement que les Français du Nord réparèrent les torts causés par l'oppression en anéantissant les derniers restes de son autonomie. La Constituante mit en pièces les provinces indépendantes; le poing de fer de la Convention fit pour la première fois des habitants de la France du Sud des *Français*, et pour les dédommager de la perte de leur nationalité, elle leur donna la démocratie. Mais ce que le citoyen Ruge dit de la Pologne s'applique mot pour mot à la France du Sud pendant les trois cents ans d'oppression : « Le despotisme de la Russie n'a pas libéré les Polonais; la destruction de la noblesse polonaise et le bannissement de tant de familles nobles de Pologne, tout cela n'a fondé en Russie aucune démocratie, aucun humanisme. »

Et pourtant, on n'a jamais traité l'oppression de la France du Sud par les Français du Nord « d'ignominieuse injustice ». Comment cela se fait-il, citoyen Ruge ? Ou bien l'oppression de la France du Sud est une ignominieuse injustice ou bien l'oppression de la Pologne n'est pas une ignominieuse injustice. Que le citoyen Ruge choisisse.

Mais où réside la différence entre les Polonais et les Français du Sud ? Pourquoi la France du Sud fut-elle prise en remorque par les Français du Nord, comme un poids mort jusqu'à son total anéantissement, tandis que la Pologne a toute perspective de se trouver très bientôt à la tête de tous les peuples slaves ?

La France du Sud constituait, par suite de rapports sociaux que nous ne pouvons expliquer plus amplement ici, la partie réactionnaire de la France. Son opposition contre la France du Nord se transforma bientôt en opposition contre les classes progressives de toute la France. Elle fut le soutien principal du féodalisme et elle est restée jusqu'à maintenant la force de la contre-révolution en France.

La Pologne en revanche fut, en raison de rapports sociaux que nous avons expliqués ci-dessus (n° 81), la partie révolutionnaire de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Son opposition à ses oppresseurs était en même temps à l'intérieur une opposition à la haute aristocratie polonaise. Même la noblesse qui se trouvait encore en partie sur un terrain féodal, se rallia avec un dévouement sans exemple à la révolution démocratique agraire. La Pologne était déjà devenue le foyer de la démocratie de l'Europe orientale alors que l'Allemagne tâtonnait encore dans l'idéologie constitutionnelle la plus banale, et l'idéologie philosophique la plus délirante.

C'est là, et non dans le développement éclatant de la chevalerie, enterrée depuis longtemps, que réside la garantie, le caractère inéluctable de la restauration de la Pologne.

Mais M. Ruge a encore un deuxième argument en faveur de la nécessité d'une Pologne indépendante dans la « famille des peuples européens » :

¹ Vulgairement.

² Guerre menée de 1209 à 1229 par les seigneurs féodaux du nord de la France, alliés au Pape, contre les « hérétiques » du sud de la France, près d'Albi. Le mouvement des Albigeois représentait une forme d'opposition des bourgeois et de la petite noblesse contre l'Église et la féodalité. La guerre se termina par le rattachement du Languedoc aux territoires de la Couronne de France.

« La violence exercée contre la Pologne a disséminé les Polonais dans toute l'Europe; ils ont été dispersés partout, en proie à la colère provoquée par l'injustice subie... l'esprit polonais s'est humanisé et purifié en France, en Allemagne (! ?) : l'émigration polonaise s'est faite la propagandiste de la liberté (n° 1) ... Les Slaves sont devenus capables d'entrer dans la grande famille européenne des peuples (cette « famille » revient inévitablement !) parce que... leur émigration exerce un véritable apostolat de la liberté (n° 2) ... Toute l'armée russe (!!) a été contaminée par les idées modernes grâce à ces apôtres de la liberté, les Polonais (n° 3) ... je respecte les honorables convictions des Polonais; ils les ont manifestées partout en Europe pour faire à toute force de la propagande pour la liberté (n° 4) ... Tant que retentira la voix de l'histoire, ils seront honorés pour avoir été des pionniers (n° 5), là où ils l'ont été (!!!) ... Les Polonais sont l'élément de liberté (n° 6) qui a été projeté dans la civilisation slave, ils ont conduit vers la liberté (n° 7) le congrès slave de Prague, ils ont agi en France, en Russie et en Allemagne. Les Polonais sont donc un élément actif même dans l'état actuel de la culture; leur action est positive et parce qu'elle est positive parce qu'ils sont nécessaires, ils ne sont nullement morts. »

Le citoyen Ruge doit démontrer que les Polonais 1° sont nécessaires, 2° qu'ils ne sont pas morts. Il le fait en disant : « Parce qu'ils sont nécessaires, ils ne sont nullement morts ».

Extrayons du long passage ci-dessus qui dit sept fois la même chose, les quelques mots : Pologne - élément - liberté - propagande - culture - apostolat, et voyons ce qu'il reste de tout ce pathos.

Le citoyen Ruge doit démontrer que la restauration de la Pologne est nécessaire. Il le fait de la façon suivante : Les Polonais ne sont pas morts, ils sont au contraire très vivants, ils agissent efficacement, ils sont les apôtres de la liberté dans toute l'Europe. Comment en sont-ils venus là ? La violence, l'ignominieuse injustice dont ils furent victimes les a dispersés dans toute l'Europe, avec leur colère provoquée par l'injustice subie, leur juste colère révolutionnaire. Cette colère, ils l'ont « purifiée » en exil, et cette colère purifiée les a rendus aptes à l'apostolat de la liberté et les a mis « au premier rang sur les barricades ». Que s'ensuit-il ? Enlevez l'ignominieuse injustice, la violence exercée, restaurez la Pologne, la « colère » tombera, elle ne pourra plus être purifiée, les Polonais rentreront chez eux et cesseront d'être les « apôtres de la liberté ». Si c'est seulement la « colère provoquée par l'injustice subie », qui en fait des révolutionnaires, la réparation de l'injustice en fera des réactionnaires. Si c'est uniquement la résistance à l'oppression qui maintient les Polonais en vie, supprimez l'oppression, et ils sont morts.

Le citoyen Ruge démontre donc exactement le contraire de ce qu'il veut démontrer; ses raisons aboutissent à la conclusion que la Pologne, dans l'intérêt de la liberté et de la famille des peuples européens, ne doit *pas être restaurée*.

Parlant des Polonais, le citoyen Ruge ne mentionne que l'émigration, ne voit que l'émigration sur les barricades : ce qui jette par ailleurs une étrange lumière sur ses « connaissances ». Nous sommes bien loin de vouloir nous en prendre à l'émigration polonaise qui a prouvé son énergie et son courage sur le champ de bataille et au cours de dix-huit années de conspiration pour la Pologne. Mais nous ne pouvons le nier : quiconque connaît l'émigration polonaise sait qu'elle est bien moins un apôtre de la liberté et bien moins atteinte du mal des barricades que le citoyen Ruge ne le répète de bonne foi après l'ex-prince Lichnowski. L'émigration polonaise a tenu stoïquement, elle a beaucoup souffert et beaucoup travaillé pour la restauration de la Pologne. Mais les Polonais en Pologne même, en ont-ils fait moins par hasard, n'ont-ils pas bravé des dangers plus grands, n'ont-ils pas risqué les cachots de Moabit et de Spielberg¹, le knout et les mines de Sibérie, les massacres de Galicie et les shrapnells prussiens ? Mais tout cela n'existe pas pour M. Ruge. Il n'a pas remarqué non plus que les Polonais non-émigrés ont beaucoup mieux assimilé la culture générale européenne, qu'ils ont beaucoup mieux reconnu les besoins de la Pologne où ils vivaient continuellement, que l'émigration presque tout entière, à l'exception de Lelewel et Mieroslowski. Le citoyen Ruge attribue à leur séjour à l'étranger toute l'intelligence qui existe chez les Polonais ou, pour parler comme lui, « qui s'est répandue parmi les Polonais et qui est descendue sur eux ». Nous l'avons démontré dans le n° 81 : il n'était pas nécessaire pour les Polonais de se documenter sur les besoins de leur pays auprès des visionnaires politiques français qui depuis février ont échoué sur les écueils de leurs propres discours, ni auprès des profonds idéologues allemands qui n'ont pas encore trouvé l'occasion d'un échec; la Pologne elle-même était l'école la meilleure pour apprendre ce dont la Pologne a besoin. Le mérite des Polonais consiste à avoir reconnu les premiers, et à avoir répandu dans le monde l'idée que la démocratie agraire est la seule forme possible de libération pour toutes les nations slaves, et non comme se l'imagine le citoyen Ruge, d'avoir importé en Pologne et en Russie des généralités telles que « la grande idée de la liberté politique, mûrie en France, et même (!) la philosophie, apparue en Allemagne (et dans laquelle M. Ruge a disparu) ».

Dieu nous garde de nos amis, nous nous garderons nous-mêmes de nos ennemis, voilà ce que les Polonais peuvent s'écrier après ce discours du citoyen Ruge. Mais ce fut de tout temps le plus grand malheur des Polonais d'être défendus par leurs amis non Polonais avec les plus mauvaises raisons du monde.

¹ Moabit est un quartier au nord de Berlin où s'élève une prison. Spielberg est une forteresse près de Brünn (Brno).

Il est tout à fait caractéristique de la gauche de Francfort, qu'elle ait été, à peu d'exceptions près, tout à fait ravie du discours du citoyen Ruge sur la Pologne, discours où il est dit : « Nous ne voulons pas, Messieurs, nous chicaner sur le point de savoir si nous avons en vue une monarchie démocratique, une monarchie démocratisée (!) ou la démocratie pure; *dans l'ensemble nous voulons la même chose*, la liberté, la liberté du peuple, la souveraineté du peuple ! »

Et on veut que nous nous enthousiasmons pour une gauche qui est transportée de joie quand on dit qu'elle veut « dans l'ensemble la même chose » que la droite, que M. Radowitz, M. Lichnowski, M. Vincke; une gauche qui, de ravissement, ne se connaît plus elle-même, qui oublie tout dès qu'elle entend des formules creuses telles que « liberté du peuple » et « souveraineté du peuple » ?

Mais laissons la gauche et revenons au citoyen Ruge.

« Il ne s'est pas encore produit sur le globe de plus grande révolution que la révolution de 1848. »

« Elle est la plus humaine dans ses principes » - parce que ces principes sont nés de la mise en sourdine des intérêts opposés.

« La plus humaine dans ses décrets et ses proclamations » - parce que celles-ci sont un condensé des visions philanthropiques et des phrases sentimentales sur la fraternité, sorties de toutes les têtes sans cervelle de l'Europe.

« La plus humaine dans son existence », à savoir dans les massacres et les actes de barbarie en Posnanie, dans les incendies criminels de Radetzky et le cannibalisme des cruels vainqueurs de juin à Paris, dans les carnages de Cracovie et de Prague, dans le règne généralisé de la soldatesque, bref, dans toutes les infamies qui aujourd'hui, le 1er septembre 1848, constituent l'« existence » de cette révolution, et ont coûté en quatre mois plus de sang que 1793 et 1794 ensemble.

L'« humain » citoyen Ruge !

n° 96, 7 septembre 1848

Cologne, 6 septembre

Nous avons suivi l'« humain » citoyen Ruge sur la voie de ses recherches historiques destinées à montrer que l'existence de la Pologne était nécessaire. Jusque-là, le citoyen Ruge a parlé du passé mauvais, de l'époque du despotisme, il a relaté les *événements de la période de déraison*; maintenant il en vient au présent, à la glorieuse année 1848, à la révolution, maintenant il foule un sol familier, maintenant il relate la « raison des événements¹ ».

« Comment l'affranchissement de la Pologne peut-il se faire ? Il peut se faire par des traités auxquels participeront les deux grandes nations civilisées d'Europe qui doivent nécessairement former avec l'Allemagne, l'Allemagne libérée, une nouvelle Triple-Alliance, parce qu'elles pensent la même chose et qu'elles veulent dans l'ensemble la même chose. »

Nous avons ici, en une seule phrase hardie, toute la raison des événements de politique étrangère. Alliance entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre, qui, toutes trois, « pensent la même chose et veulent dans l'ensemble la même chose », un nouveau pacte du Rutli² entre les trois Suisses de l'époque moderne, Cavaignac, Leiningen et John Russel ! Il est vrai que la France et l'Allemagne sont, entre temps et avec l'aide de Dieu, revenues si loin en arrière que leurs gouvernements, quant aux principes politiques généraux, « pensent la même chose » que l'Angleterre officielle, ce roc contre-révolutionnaire qui se dresse inébranlé au milieu des mers.

Mais ces pays ne se bornent pas à « penser » la même chose, ils « veulent aussi dans l'ensemble la même chose ». L'Allemagne veut le Schleswig, et l'Angleterre ne veut pas le lui laisser; l'Allemagne veut des droits protectionnistes, et l'Angleterre veut la liberté du commerce; l'Allemagne veut l'unité et l'Angleterre lui souhaite l'émiettement; l'Allemagne veut être indépendante et l'Angleterre s'efforce de la mettre sous le joug de son industrie, mais qu'importe ? « Dans l'ensemble » elles veulent pourtant « la même chose » ! Et la France, la France promulgue des lois douanières contre l'Allemagne, son ministre Bastide se moque du maître d'école Raumer qui représente l'Allemagne à Paris, on voit donc qu'elle veut manifestement « dans l'ensemble, la même chose » que l'Allemagne ! C'est un fait : l'Angleterre et la France démontrent de la façon la plus frappante qu'elles veulent la même chose que l'Allemagne en la menaçant de guerre, l'Angleterre à cause du Schleswig, la France à cause de la Lombardie !

Le citoyen Ruge a la naïveté idéologique de croire que des nations qui ont en commun certaines conceptions politiques concluraient de ce fait une alliance. Le citoyen Ruge n'a en tout et pour tout que deux couleurs sur sa palette politique : le noir et le blanc, l'esclavage et la liberté ! Le monde se partage pour lui en deux grandes moitiés : en

¹ Dans un manifeste électoral du « parti radical pour des réformes en Allemagne » d'avril 1848, que Ruge avait rédigé, on lit que l'Assemblée nationale a essentiellement pour tâche de « relater la raison des événements. »

² Alliance scellée sur le Rutli (montagne située près du lac des Quatre-Cantons) par les Suisses jurant de lutter pour se libérer de, la tyrannie autrichienne, à l'époque de Guillaume Tell.

nations civilisées et en nations barbares, en hommes libres et en valets. La ligne frontière de la liberté qui, il y a six mois, passait au-delà du Rhin, se confond maintenant avec la frontière russe et ce progrès, on l'appelle la révolution de 1848. C'est sous cette forme confuse que le mouvement actuel se reflète dans la tête du citoyen Ruge. C'est la traduction en poméranien¹ du cri de guerre des barricades de février et de mars.

Si nous le retraduisons du poméranien en allemand, il ressort que les trois nations civilisées, les trois peuples libres, sont ceux chez qui, sous différentes formes et à des degrés divers d'évolution, la bourgeoisie règne, tandis que les « esclaves et les valets » sont les peuples qui se trouvent sous la domination de l'absolutisme patriarcalo-féodal. Par liberté le farouche * républicain et démocrate Arnold Ruge, entend le libéralisme banal et « superficiel », la domination de la bourgeoisie, avec toutefois des formes pseudo démocratiques : voilà le fond de l'affaire !

Parce que la bourgeoisie règne en France, en Angleterre, en Allemagne, elles sont des alliées naturelles : ainsi raisonne le citoyen Ruge. Et si les intérêts matériels des trois pays s'opposent diamétralement, si la liberté du commerce avec l'Allemagne et la France est une condition vitale et inéluctable pour la bourgeoisie anglaise, si des droits protecteurs contre l'Angleterre sont une condition vitale inéluctable pour la bourgeoisie française et la bourgeoisie allemande, si l'on retrouve des rapports analogues à maints égards entre l'Allemagne et la France, si l'on constate que cette Triple-Alliance conduirait dans la pratique à l'assujettissement industriel de la France et de l'Allemagne, - « égoïsme borné, sordides âmes de mercantis » marmonne le penseur poméranien Ruge dans sa barbe blonde.

M. Jordan a parlé dans son discours de l'ironie tragique de l'histoire universelle. Le citoyen Ruge en fournit un exemple frappant. Lui, et toute la gauche idéologique, et ses voisins, voient leurs rêveries favorites les plus chères, leurs *efforts* * de pensée les plus élevés échouer devant la classe dont ils sont les représentants. Son projet philanthropo-cosmopolite échoue devant les sordides âmes de mercantis, et il lui faut justement, sans le savoir ni le vouloir lui-même, représenter idéologiquement, de façon plus ou moins contournée, ces âmes mercantiles. L'idéologue propose et le mercanti dispose. Tragique ironie de l'histoire universelle !

Le citoyen Ruge expose alors comment la France « a dit que les traités de 1815 étaient déchirés, mais qu'elle était prête à reconnaître la situation territoriale présente ». C'est très juste; car ce que personne n'a cherché jusqu'alors dans le manifeste de Lamartine, le citoyen Ruge l'y trouve : la base d'un nouveau droit international. Voici comment il développe ce point :

« De ces relations avec la France doit procéder le nouveau droit (n° 1) historique (!). Le droit historique est le droit des peuples (!) (n° 2). C'est dans le cas dont nous parlons (?) le nouveau droit international (!) (n° 3). C'est la seule conception juste du droit historique (!) (n° 4). Toute autre conception du droit historique (!) (n° 5) est absurde. Il n'y a pas d'autre droit international (!) (n° 6). Le droit historique (n° 7) est le droit (enfin !) que l'histoire introduit et que le temps sanctionne, quand il (qui ?) supprime et déchire les traités existants et les remplace par de nouveaux. »

En un mot : le droit historique est la mise en forme de la raison des événements !

Voilà ce qui est écrit littéralement dans l'histoire des apôtres de l'unité allemande, dans les comptes rendus sténographiques de Francfort page 1.186, première colonne. Et l'on se plaint de ce que la *Nouvelle Gazette rhénane* critique M. Ruge avec des points d'exclamation ! Mais naturellement, dans tout ce tourbillon étourdissant de droit historique et de droit international, la gauche prudhommeuse devait perdre l'ouïe et la vue, et elle ne pouvait manquer de se confondre en admiration lorsque le philosophe de Poméranie lui cria aux oreilles avec une certitude apodictique : « Le droit historique est le droit que l'histoire introduit et que le temps sanctionne », etc.

L'« histoire » a certes toujours « introduit » exactement le contraire de ce que le « temps avait sanctionné » et la sanction du « temps » a toujours consisté justement à renverser ce que l'« histoire avait introduit. »

Maintenant le citoyen Ruge dépose la « seule proposition juste et admissible » : « Charger le pouvoir central de préparer en commun avec l'Angleterre et la France un congrès pour la restauration d'une Pologne libre et indépendante auquel toutes les puissances intéressées seront invitées à envoyer des représentants. »

Que voilà des conceptions gentilles, des conceptions de brave homme ! Lord John Russel et Eugène Cavaignac vont restaurer la Pologne; la bourgeoisie anglaise et la bourgeoisie française vont menacer la Russie d'une guerre pour obtenir la liberté de la Pologne qui pour l'instant leur est complètement indifférente ! À notre époque de confusion et de complication générales où toute nouvelle rassurante qui fait monter les cours d'un huitième pour cent est aussitôt rendue vaine par six brusques perturbations où l'industrie lutte contre une lente faillite, où le commerce stagne, où le prolétariat inoccupé doit être soutenu à l'aide de sommes exorbitantes pour éviter qu'il ne soit poussé à un suprême combat général désespéré : c'est alors que les bourgeois des trois nations civilisées vont encore susciter une nouvelle difficulté ? Et quelle difficulté ! Une guerre contre la Russie qui depuis février est l'alliée la plus intime de l'Angleterre ! Une guerre contre la Russie, une guerre qui serait, comme chacun sait, la chute de la bourgeoisie

¹ Engels emploie ici une expression de Heine, qui, lors d'une rencontre avec Ruge en 1843, salua en lui un homme « qui sait traduire Hegel en poméranien ».

allemande et française ! Et pour obtenir quels avantages ? Absolument aucun. Vraiment, c'est là plus que de la naïveté poméranienne !

Mais le citoyen Ruge jure que la « solution pacifique » de la question polonaise est possible. De mieux en mieux ! Et pourquoi ? Pour la raison suivante : « Ce que les traités de Vienne *veulent* doit être maintenant réalisé et réellement appliqué... Les traités de Vienne, eh bien ils voulaient le droit de *toutes* les nations en opposition à la *grande* nation des Français... ils voulaient la restauration de la nation allemande. »

On comprend maintenant pourquoi M. Ruge « veut dans l'ensemble la même chose » que la droite. La droite aussi veut l'application des traités de Vienne.

Les traités de Vienne résument la grande victoire de l'Europe réactionnaire sur la France révolutionnaire. Ils sont la forme classique sous laquelle la réaction européenne a régné pendant 15 ans, pendant la période de la Restauration. Ils rétablissaient la légitimité, la royauté de droit divin, la noblesse féodale, la domination de la prêtraille, la législation et l'administration patriarcales : mais comme la victoire avait été obtenue avec l'aide de la *bourgeoisie* anglaise, allemande, italienne, espagnole et notamment de la *bourgeoisie* française, il fallut faire aussi des concessions à la bourgeoisie. Tandis que princes, noblesse, prêtraille et bureaucrates se partageaient les morceaux les plus gras, la bourgeoisie fut nourrie de traites sur l'avenir qui ne furent jamais honorées et que personne n'avait l'intention d'honorer. Et au lieu de considérer le contenu réel et pratique des traités de Vienne, M. Ruge croit que ces promesses vides en constituent le véritable contenu, et que la façon dont la réaction l'a mis en pratique n'en serait qu'une interprétation abusive !

En effet, il faut être d'un naturel remarquablement bon pour croire encore au paiement de ces traités 33 ans plus tard, après les révolutions de 1830 et de 1848, pour s'imaginer que les belles phrases sentimentales qui enveloppent les fausses promesses de Vienne ont encore un sens quelconque en 1848 !

Le citoyen Ruge, le Don Quichotte des traités de Vienne !

Finalement le citoyen Ruge révèle à l'Assemblée un profond secret : les révolutions de 1848 ont été uniquement provoquées par la violation en 1846, à Cracovie, des traités de 1815. À titre d'avertissement pour tous les despotes !

Bref, depuis notre dernière rencontre sur le terrain littéraire, le citoyen Ruge n'a changé sur aucun point. Il a toujours les mêmes phrases qu'il a étudiées et répétées depuis que dans les *Annales de Halle*¹ et les *Annales allemandes*, il se faisait le portier de la philosophie allemande; toujours la même confusion, le même tohubohu de conception, la même absence de pensée; le même talent pour présenter avec grandiloquence les pensées les plus écervelées et les plus absurdes; la même absence de « connaissances » et notamment, les mêmes prétentions à l'approbation du philistin allemand, qui n'a de sa vie encore rien entendu de pareil.

C'est par cette remarque que nous terminons notre *résumé* * du débat sur la Pologne. S'étendre sur M. Löw de Posnanie, et les autres grands esprits qui suivent encore, ce serait trop demander.

L'ensemble du débat laisse une impression de mélancolie. De si longs discours et si peu de substance, si peu de connaissance du sujet, si peu de talent ! Le débat le plus mauvais de l'ancienne ou de la nouvelle Chambre française ou de la Chambre basse anglaise contient plus d'esprit, plus de compétence, plus de substance réelle, que cet entretien de trois jours sur un des sujets les plus intéressants de la politique moderne. On pouvait tout en tirer, et l'Assemblée nationale n'a su en tirer que l'occasion de simples parlottes.

En vérité, une Assemblée comme celle-ci n'a encore jamais siégé nulle part !

Les résolutions sont connues. On a conquis les $\frac{3}{4}$ de la Posnanie; cette conquête n'a eu lieu ni par la violence, ni par le « labeur allemand », ni par la charrue, mais par des parlottes, une statistique falsifiée et de timides résolutions.

« Vous avez avalé la Pologne, mais par Dieu vous ne la digérez pas ! »

¹ Les *Annales de Halle pour la science et l'art allemands* publiées par Ruge et Echtermeyer étaient l'organe principal des jeunes hégéliens de 1838 à 1841. Pour échapper aux inconvénients d'une censure sévère, Ruge s'établit à Dresde et les *Annales de Halle* devinrent les *Annales allemandes*. Marx collabora avec lui à l'édition des *Annales franco-allemandes* (1844).

Le droit de citoyenneté dans l'Empire allemand et la police prussienne

n° 73, 12 août 1848

Cologne, 11 août

On sait comment le 6 août l'armée prussienne a rendu hommage à l'unité allemande¹. La *police prussienne* ne doit pas rester en retrait de l'armée prussienne. Jamais il n'y a eu pour elle autant *d'étrangers allemands*² ou d'*Allemands étrangers* en Prusse que depuis qu'à Francfort siègent une Assemblée nationale allemande indivisible, un vicaire d'Empire et un ministère d'Empire allemands.

M. Geiger, directeur de la police, dont nous avons salué avec inquiétude l'accession au trône, semble avoir reçu l'ordre spécial de débarrasser Cologne, des *étrangers* allemands et de ne tolérer dans les murs de l'ancienne ville d'Empire que des sujets prussiens. S'il procède avec logique, qui, en dehors de la police, de l'armée, de la bureaucratie et des natifs d'origine aura encore droit à une patrie ? M. Geiger lui-même aura sa place parmi ces « *derniers des Mohicans* ».

Nous rendrons compte plus tard des conflits entre le *rédacteur en chef* * de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Karl Marx et « la qualité de sujet prussien ». Il s'agit aujourd'hui d'un collaborateur et correcteur de la *Nouvelle Gazette rhénane* : M. Karl Schapper.

M. Schapper avait reçu une invitation à se rendre ce matin chez son commissaire de police. Le commissaire de police lui fit savoir que suivant le décret de M. Geiger, il avait, en tant qu'étranger, à évacuer Cologne et l'État prussien dès le lendemain. Le commissaire de police lui annonça en même temps que, par courtoisie, l'échéance était reportée à huit jours.

M. Schapper est non seulement *allemand*, mais en outre *citoyen de Nassau* et pourvu d'un passeport de Nassau *in optima forma*³. M. Schapper habite Cologne avec sa femme et ses trois enfants. Son crime, c'est d'être membre de la Société démocratique et de l'Union ouvrière, et d'être correcteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, soit trois crimes en un.

« *Tout Allemand jouit des droits civiques allemands* », dit le premier paragraphe des droits fondamentaux allemands⁴ déjà voté. M. Geiger semble comprendre que tout Allemand a le droit d'être expulsé des 37 États allemands. À côté de la législation de l'Assemblée nationale, il y a la législation de Geiger !

Nous donnons alors un conseil à M. Hansemann, le ministre d'action : Il peut livrer des députés à la police autant que bon lui semble, mais il ne faut pas jouer avec la presse. Elle peut ouvrir le livre du passé des citoyens allemands et quel que soit le nombre de Geiger qui la menacent de leur violon⁵ :

« *Si Monsieur le Comte aime la danse,
Qu'il le dise,
Je le ferai danser.*⁶ »

¹ Voir article d'Engels du 21 août – note.

² Chaque Allemand avait la nationalité de l'État dont il était citoyen. Il n'y avait pas de nationalité allemande. En Prusse, par exemple, un Bavaois était un étranger.

³ En bonne et due forme.

⁴ « Les droits fondamentaux du peuple allemand » furent élaborés par l'Assemblée nationale de Francfort comme une partie de la Constitution. L'article I, paragraphe I, sur les droits civiques allemands fut adopté à la séance du 21 juillet 1848 dans la rédaction suivante : « Tout Allemand jouit des droits civiques allemands. Il peut les exercer dans tout pays allemand ».

⁵ Jeu de mot. Geiger signifie violoniste en allemand. Le violon est ici à la fois l'instrument de musique et le violon, la pris on du commissaire de police M. Violon (Geiger).

⁶ Extrait des *Noces de Figaro* de Mozart (Acte I, Cavatine).

Friedrich Engels : La lutte libératrice des Italiens et les causes de son échec

n° 73, 12 août 1848

Aussi rapidement qu'ils avaient été chassés de Lombardie en mars, les Autrichiens y sont revenus triomphalement et ont déjà fait leur entrée à Milan.

Le peuple italien a fait tous les sacrifices. Il était prêt, corps et biens, à mener à sa fin l'œuvre entreprise et à obtenir, par la lutte, son indépendance nationale.

Mais ceux qui étaient à la barre n'ont répondu nulle part à ce courage, à cet enthousiasme, à cette abnégation. Ils ont tout fait, ouvertement ou en secret, non pour utiliser les moyens mis à leur disposition et se libérer de la tyrannie brutale de l'Autriche, mais pour paralyser l'énergie populaire et ramener aussi vite que possible l'ancien état de choses, sans rien y changer.

Le pape¹, influencé et gagné chaque jour un peu plus par la politique autrichienne jésuitique, a semé sur le chemin du ministère Mamiani tous les obstacles que son alliance avec les « noirs » et les « noirs jaunes »² mettaient à sa disposition. Le ministère lui-même a tenu devant les deux Chambres des discours très patriotiques, mais il n'a pas eu l'énergie nécessaire pour transformer en actes sa bonne volonté.

En Toscane, le gouvernement s'est certes manifesté par de belles paroles, mais a encore moins agi. Toutefois, parmi les princes indigènes, le principal adversaire de la libération italienne fut et reste Charles-Albert. Les Italiens auraient dû répéter et observer à toute heure cette maxime : « Que le ciel nous protège de nos amis, nous nous protégerons nous-mêmes de nos ennemis ! »

Ils ont moins besoin de craindre le Bourbon Ferdinand : il est démasqué depuis longtemps. En revanche Charles-Albert « la spada d'Italia » (l'épée d'Italie) fait partout chanter ses louanges et vanter son héroïsme : ce serait la pointe de son épée qui offrirait à l'Italie la garantie la plus sûre de sa liberté et de son indépendance.

Ses émissaires ont rayonné dans toute l'Italie et l'ont peint comme le seul homme qui puisse sauver l'Italie du Nord et qui la sauvera. Pour qu'il le puisse, il faudrait évidemment constituer un royaume d'Italie du Nord. C'est seulement ainsi qu'il aura en mains la force nécessaire non seulement pour résister à l'Autriche, mais pour la chasser d'Italie. L'ambition qui l'a décidé autrefois à s'allier aux Carbonari³ mais qu'il a trahis par la suite, cette ambition s'était éveillée plus fortement que jamais et l'a fait rêver d'une omnipotence et d'une magnificence devant laquelle l'éclat des autres princes d'Italie, devrait bientôt pâlir. Il crut confisquer au profit de sa lamentable personne tout le mouvement populaire de l'année 1848 ! Empli de haine et de méfiance à l'égard de tous les hommes vraiment libéraux, il s'entoura de gens plus ou moins dévoués à l'absolutisme et enclins à favoriser l'ambition royale. Il plaça à la tête de l'armée des généraux dont il n'avait à craindre ni la supériorité intellectuelle, ni les vues politiques, mais qui n'avaient ni la confiance des soldats ni le talent nécessaire à une conduite heureuse de la guerre. Il se nomma pompeusement le « libérateur » de l'Italie, tandis qu'il imposait son joug aux opprimés comme condition de leur libération. Les circonstances lui furent favorables comme elles le sont rarement. L'avidité avec laquelle il désirait obtenir beaucoup, et même tout là où c'était possible, lui fit finalement perdre ce qu'il avait déjà gagné. Tant que le rattachement de la Lombardie au Piémont ne fut pas complètement décidé, tant qu'existait encore la possibilité d'un régime républicain, il resta impassible dans ses retranchements, face aux Autrichiens, malgré leur relative faiblesse à cette époque. Il laissa Radetzky, d'Aspre, Welden, etc... conquérir dans les provinces vénitienes une ville et une forteresse après l'autre; il ne bougea pas. Venise ne lui parut digne d'être aidée que lorsqu'elle chercha refuge sous son sceptre. Il en fut de même pour Parme et Modène. Entre temps, Radetzky s'était renforcé et avait pris toutes les mesures pour attaquer et remporter une victoire décisive, étant donné l'incapacité et l'aveuglement de Charles-Albert et de ses généraux. On connaît le dénouement. Désormais les Italiens ne peuvent plus remettre et ne remettront plus leur libération entre les mains d'un prince ou d'un roi; pour qu'ils se libèrent, il leur faut au contraire écarter aussi vite que possible cette « spada d'Italia » pour son incapacité. S'ils l'avaient fait plus tôt, s'ils avaient mis à la retraite le roi, son système et tous ses adeptes, et créé entre eux une union démocratique, il n'y aurait probablement maintenant plus un Autrichien en Italie. Au lieu de cela, non seulement ils ont subi pour rien tous les maux d'une guerre menée avec fureur et barbarie par leurs ennemis et fait en vain les sacrifices les plus lourds, mais ils sont en outre livrés sans protection à la soif de vengeance des hommes de la réaction autrichienne et de sa soldatesque. Quiconque parcourt les manifestes adressés par Radetzky aux habitants de la Lombardie, par Welden aux légations romaines comprendra qu'Attila et ses hordes de Huns devraient encore apparaître aux Italiens comme des anges de douceur. La réaction et la restauration sont complètes. Le duc de Modène, appelé « *il carnefice* » (le bourreau), qui a avancé aux Autrichiens

¹ Pie IX.

² Les « noirs » : les moines de l'Ordre des jésuites; les « noirs-jaunes » : les Autrichiens, d'après les couleurs de leur drapeau.

³ Association secrète italienne fondée au début du XIXe siècle pour libérer l'Italie et l'unifier. Elle réclamait des réformes libérales. Les Carbonari combattirent résolument la réaction en Italie dès 1815. Ils comptaient de nombreux membres à Naples, qui jouèrent un rôle important dans la révolution de 1820.

1.200.000 guldens pour mener la guerre, revient, lui aussi. Les peuples ont si souvent creusé leur propre tombe avec leur grandeur d'âme qu'ils finissent par comprendre et qu'il leur faut apprendre un peu de leurs ennemis.

Les habitants de Modène laissèrent partir sans l'inquiéter le duc qui, sous son précédent gouvernement, les avait fait incarcérer, pendre, fusiller par milliers pour leurs menées révolutionnaires. Pour la peine, il leur revient, pour exercer avec un plaisir redoublé son office sanglant de prince.

La réaction et la restauration sont complètes. Mais elles ne sont que provisoires. L'esprit révolutionnaire a pénétré trop profondément le peuple pour qu'on puisse le mâter à la longue. Milan, Brescia et autres cités ont montré en mars ce que peut cet esprit. L'excès de souffrances conduira à un nouveau soulèvement. En s'inspirant des expériences amères de ces derniers mois, l'Italie évitera de nouvelles illusions et saura assurer son indépendance sous la bannière de l'unité et de la démocratie.

Friedrich Engels : *La Kölnische Zeitung* et l'Italie

n° 87, 27 août 1848

Cologne, 26 août

Nous avons été condamnés hier à entendre un homme de plume débiter des fadaïses politiques du haut de son point de vue de l'histoire universelle. Le destin nous poursuit inexorablement. C'est un sort pareil qui nous atteint aujourd'hui. La révolution de mars a eu pour effet essentiel de permettre aux hommes de plume de faire de la politique leur chasse gardée.

M. Levin Schücking de Münster, la quatrième ou la cinquième roue du char des petites annonces de M. Dumont, a commis dans la *Kölnische Zeitung* un article sur « notre politique en Italie ».

Et que dit « mon ami Levin aux yeux de spectre¹ » ?

« Il n'y a jamais eu de moment plus favorable que le moment présent pour permettre à l'Allemagne d'asseoir sa politique à l'égard de l'Italie sur une base saine qui permette de durer des siècles. Nous avons glorieusement (!) (par la trahison de Charles-Albert) lavé l'affront dont nos drapeaux ont été souillés par un peuple facilement outreconfiant dans la fortune; à la tête d'une armée inégalable, digne d'admiration non seulement dans la victoire et la lutte, mais aussi dans l'endurance et la persévérance, la *Barba bianca*, le Barbeblanche, a planté le glorieux (!?) aigle bicéphale de l'Allemagne sur les créneaux de la ville en révolte, où il y a plus de six cents ans le Barberousse impérial a fait flotter la même bannière, symbole de la souveraineté de l'Allemagne sur l'Italie. Cette souveraineté nous appartient aujourd'hui encore. »

C'est ainsi que parle M. Levin Schücking, de la *Kölnische Zeitung*.

Naguère, quand les Croates et les Pandours de Radetzky furent chassés de Milan par un peuple désarmé après un combat de cinq jours; naguère quand l'« armée digne d'admiration », dispersée à Goito, se retira à Vérone - naguère la lyre politique de « mon ami Levin aux yeux de spectre » se tut ! Mais depuis, l'armée autrichienne, ayant reçu des renforts, a remporté grâce à la trahison aussi lâche que maladroite de Charles-Albert - trahison que nous avions prédite un nombre incalculable de fois, - une victoire imméritée; depuis, les publicistes voisins se montrent de nouveau; depuis, ils claironnent que « l'affront a été lavé »; depuis, ils se risquent à des parallèles entre Frédéric Barbarossa et Radetzky Barbabianca; depuis, l'héroïque Milan qui a fait la révolution la plus glorieuse de toute l'année 48, n'est plus qu'une « ville en révolte »; depuis, la « souveraineté sur l'Italie » nous appartient à nous Allemands, à qui, d'ordinaire, jamais rien n'appartient !

« Nos drapeaux » ! Ces chiffons noirs et jaunes de la réaction metternichoise que l'on foule aux pieds à Vienne, voilà les drapeaux de M. Schacking de la *Kölnische Zeitung* !

« Le glorieux aigle bicéphale de l'Allemagne » ! Le monstre héraldique dont à Jemmapes, à Fleurus, à Millesimo, à Rivoli, à Neuwied, à Marengo, à Hohenlinden, à Ulm, à Austerlitz, à Wagram², la révolution en armes arracha les plumes, voilà le « glorieux » cerbère de M. Schücking de la *Kölnische Zeitung* !

Lorsque les Autrichiens furent battus, c'étaient des Autrichiens, des séparatistes³, et même presque des traîtres à la patrie; depuis que Charles-Albert est tombé dans le piège, depuis qu'ils ont avancé sur le Tessin, ce sont des « Allemands », c'est « nous » qui avons tout fait. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que la *Kölnische Zeitung* ait gagné à la pointe de l'épée les victoires de Volta et de Custozza, ni à ce qu'elle ait conquis Milan⁴, mais alors, qu'elle assume aussi la responsabilité des brutalités et des infamies, bien connues d'elle, accomplies par cette armée barbare « digne d'admiration pour son endurance et sa persévérance », exactement comme en son temps elle a assumé également la responsabilité des boucheries de Galicie.

¹ Allusion au poème de Freilligrath : « La Rose ».

² Sont énumérées ici les défaites que les Français infligèrent à l'Autriche de 1792 à 1809 : à Jemmapes le 6 novembre 1792, à Fleurus le 26 juin 1794, à Millesimo le 13 et le 14 avril 1796, à Rivoli le 14 et le 15 janvier 1797, à Neuwied le 18 avril 1797, à Marengo le 14 juin 1800, à Hohenlinden le 3 décembre 1800, à Ulm le 17 octobre 1805, à Austerlitz le 2 décembre 1805, à Wagram le 5 et le 6 juillet 1809.

³ En 1843, pour résister à des changements bourgeois progressistes en Suisse et pour défendre les privilèges de l'Église et des Jésuites, sept cantons suisses catholiques, arriérés sur le plan économique, se groupèrent en une fédération (*Sonderbund*). La décision de la Diète suisse de juillet 1847 concernant la dissolution de la fédération séparatiste fournit l'occasion d'entreprendre, en novembre, des actions militaires contre les autres cantons. Le 23 novembre 1847, l'armée de la fédération séparatiste fut battue par les troupes du gouvernement fédéral (voir l'article d'ENGELS : « La guerre civile suisse »).

⁴ L'armée autrichienne commandée par Radetzky infligea aux troupes sardes et lombardes des défaites, le 25 juillet, à Custozza; le 27 juillet à Volta; le 6 août, elle prit Milan.

« Cette souveraineté, c'est à nous qu'elle appartient, aujourd'hui encore. Après tout, l'Italie et l'Allemagne sont des nations autour desquelles la nature et l'histoire ont noué un lien, qui ont des affinités providentielles, qui sont parentes comme la science et l'art, comme la pensée et le sentiment. »

Tout comme M. Brüggemann et M. Schücking !

Et c'est justement pour cette raison que les Allemands et les Italiens se sont continuellement battus depuis 2.000 ans, c'est justement pour cette raison que les Italiens ont toujours secoué l'oppression allemande, c'est justement pour cette raison que le sang allemand a si souvent rougi les rues de Milan, pour prouver que l'Allemagne et l'Italie ont des « affinités providentielles » !

C'est même parce que l'Italie et l'Allemagne « sont parentes » que Radetzky et Welden ont fait incendier à coups de canon et piller toutes les villes de Vénétie !

Mon ami Levin aux yeux de spectre réclame donc que nous renoncions à la Lombardie jusqu'à l'Adige, car le peuple ne veut pas de nous, même si quelques pauvres « *cittadini* » (c'est le terme qu'emploie le savant M. Schücking pour *contadini*, paysans) accueillent les Autrichiens par des ovations. Mais si nous nous conduisons en « peuple libre », « alors il nous tendra volontiers la main pour se laisser conduire par nous sur le chemin qu'il ne peut suivre seul, le chemin de la liberté » !

En effet ! L'Italie qui a conquis pour elle la liberté de la presse, des jurys, une constitution avant que l'Allemagne ne sorte de sa léthargie, l'Italie qui a mené à bonne fin, à Palerme, la première révolution de cette année; l'Italie qui a vaincu sans armes les Autrichiens « inégalables »; l'Italie ne peut pas suivre le chemin de la liberté sans être conduite par l'Allemagne, c'est-à-dire par un Radetzky ! Ah ! certes, s'il faut une Assemblée de Francfort, un pouvoir central qui ne dit rien, 39 ligues séparatistes et la *Kölnische Zeitung* pour marcher sur le chemin de la liberté...

En voilà assez. Pour que les Italiens « se laissent conduire » par les Allemands « vers la liberté », M. Schücking garde le Tyrol italien et vénitien pour les donner en fiefs à un archiduc autrichien, et envoie à Rome 42.000 hommes des troupes impériales d'Allemagne du Sud pour ramener le calme dans la propre maison du Vicaire du Christ ».

Mais hélas !

*La terre appartient aux Français et aux Russes,
Et la mer aux Anglais,
Mais, nous autres Allemands, nous régnons,
Sans rivaux dans l'empire aérien du rêve.
Là nous exerçons notre hégémonie,
Là nous ne sommes pas morcelés;
Les autres peuples, eux, ont grandi
Au ras du sol : sur terre¹...*

Et là haut dans le royaume aérien du rêve, la « souveraineté sur l'Italie » nous appartient aussi. Personne ne le sait mieux que M. Schücking. Après avoir, pour le bien de l'Empire allemand, développé cette brave politique de souveraineté, il conclut en soupirant :

« Une politique qui est grande et magnanime, une politique digne d'une puissance comme celle de l'Empire allemand, a malheureusement de tout temps passé chez nous pour fantaisiste, et il en sera sans doute encore longtemps ainsi ! »

Nous recommandons M. Schücking pour le poste de portier et de garde-frontière de l'honneur allemand au sommet du Stilsfer Joch². De là-haut, le feuilletonniste cuirassé de la *Kölnische Zeitung* embrassera d'un coup d'œil l'Italie, et veillera à ne point perdre le moindre titre à « la souveraineté de l'Allemagne sur l'Italie »: c'est alors seulement que l'Allemagne pourra dormir tranquille.

¹ « Mais le peuple allemand s'est développé dans l'espace infini de l'idée. » C'est ainsi que se terminent les strophes 6 et 7 (Chap. VII) de « *L'Allemagne, un conte d'hiver* » de Heine, à qui est empruntée cette citation.

² Sommet italien qui avant 1918 était situé à la frontière entre le Tyrol et l'Italie.

Friedrich Engels : La Zeitungs-Halle¹ et la province rhénane

n° 87, 27 août 1848

Cologne, 26 août

La *Zeitungs-Halle* de Berlin contient l'article suivant :

Nous avons eu récemment l'occasion de dire que le temps est venu où l'esprit se détache de plus en plus des anciens membres composant l'État après avoir si longtemps maintenu leur cohésion. S'agissant de l'Autriche, personne certes ne pourrait en douter. Mais en Prusse aussi on voit apparaître de jour en jour des signes de plus en plus sensibles qui confirment notre remarque et nous n'avons pas le droit de les ignorer. Il existe maintenant un seul intérêt qui puisse encore lier les provinces de l'État à l'État prussien, c'est l'intérêt porté au développement des institutions libérales de l'État, l'intérêt porté à fonder en commun et à animer par des échanges mutuels une organisation nouvelle et libérale des rapports sociaux. La Silésie² qui dans un vigoureux effort continue d'avancer sur la voie du progrès politique et social, se sentira en Prusse difficilement à l'aise, si la Prusse en tant qu'État ne satisfait pas pleinement cet intérêt. Pour la province de Saxe³, depuis qu'elle a été incorporée à l'État prussien on sait trop combien elle lui en a toujours voulu du fond de son cœur. Et quant à la province rhénane, tout le monde se souviendra certainement des menaces que ses députés brandirent ici avant le 18 mars et qui ont accéléré le renversement de la situation. L'esprit séparatiste croît dans cette province. Un tract actuellement largement répandu, sans indication de lieu d'impression ni d'imprimeur, en apporte un nouveau témoignage.

Tous nos lecteurs ont eu sans doute connaissance du tract dont parle la *Zeitungs-Halle*.

L'idée que Berlin n'est un Paris ni pour l'Allemagne, ni en particulier pour la Rhénanie, cette idée trouve enfin au moins un représentant parmi les Berlinoises et nous ne pouvons manquer de nous en réjouir. Berlin commence à discerner qu'il ne peut pas nous gouverner, qu'il ne peut pas obtenir l'autorité qui revient à une ville dirigeante. Berlin a suffisamment démontré son incompetence au cours de la demi-révolution de mars, de l'assaut de l'arsenal, de la dernière émeute⁴. À l'indécision avec laquelle agit le peuple de Berlin, s'ajoute encore l'absence totale dans tous les partis d'hommes de valeur. Dans l'ensemble du mouvement qui s'est développé depuis février, personne à Berlin ne s'est révélé capable de diriger son parti. L'esprit, dans ce centre de « l'esprit », est docile à l'extrême, mais il est aussi faible que la chair. Les Berlinoises ont dû venir chercher sur les bords du Rhin ou en Silésie jusqu'à leur Hansemann, leur Camphausen, leur Milde.

Bien loin d'être un Paris allemand, Berlin n'est même pas une Vienne prussienne. Ce n'est pas une capitale, c'est une « résidence ».

En tout cas, il faut reconnaître que, même à Berlin, on en arrive à cette idée depuis longtemps largement répandue ici sur les bords du Rhin : *c'est uniquement de la ruine* des soi-disant grandes puissances allemandes que peut sortir l'unité allemande. Nous n'avons jamais dissimulé notre point de vue sur la question. Nous n'avons aucun enthousiasme pour la gloire passée de l'Allemagne, ni pour sa gloire présente, ni pour les guerres de libération, ni pour les « glorieuses victoires des armes allemandes » en Lombardie et au Schleswig. Mais si jamais il doit sortir quelque chose de l'Allemagne, il faut qu'elle soit centralisée, elle doit devenir un empire unique et non seulement en paroles, mais en fait. Et pour cela auparavant, il est assurément nécessaire qu'il n'y ait « plus d'Autriche, plus de Prusse⁵ ».

¹ Quotidien du soir paraissant à Berlin depuis 1846; en 1848-49, il représentait la démocratie petite-bourgeoise.

² La Silésie, après avoir obtenu son indépendance en 1168, reconnut pour suzerain, en 1327, le roi de Bohême, Jean l'Aveugle et passa ainsi sous la domination de la Maison d'Autriche. En 1742, par le traité de Breslau, Frédéric II de Prusse en avait enlevé la majeure partie à Marie-Thérèse d'Autriche. Dès lors, et jusqu'en 1919, la Silésie fut partagée en deux parties : la Silésie proprement dite, province prussienne, et la Silésie autrichienne.

³ Auguste II (1694-1733) et Auguste III (1733-1763), à la fois princes électeurs de Saxe et rois de Pologne, - ce qui eut pour conséquence le retour de la dynastie au catholicisme -, eurent pour successeur Frédéric-Auguste I^{er}. Sa sympathie pour Napoléon lui valut la dignité royale (1806) et la souveraineté personnelle sur le Grand-Duché de Varsovie (1807-1813), mais lui coûta au Congrès de Vienne la perte des deux cinquièmes de ses États héréditaires.

⁴ Des manifestations et des réunions populaires eurent lieu à Berlin le 21 août 1848 pour protester contre les attentats organisés à Charlottenburg, près de Berlin, par la réaction contre des membres des clubs démocratiques. Les manifestants, qui réclamaient la démission du ministre Auerswald-Hansemann et le châtimement des coupables, lapidèrent le bâtiment où se trouvaient Auerswald et d'autres ministres. Le « ministère d'action » répliqua par de nouvelles représailles. Une loi interdit les réunions de personnes armées et les cortèges, ainsi que toute réunion en plein air à moins qu'elle n'ait été autorisée par la police, et donna pouvoir à l'État d'« employer la force armée contre les attroupements ».

⁵ Tiré du poème de Ernst Moritz Arndt : « Der Freudenklang ».

D'ailleurs « l'esprit » qui a « si longtemps maintenu notre cohésion » avec la vieille Prusse, était un esprit très palpable et très lourd; c'était l'esprit de 15.000 baïonnettes et de tant et tant de canons. Ce n'est pas pour rien qu'on a établi ici une colonie militaire de Cassoubes¹ et de Wasserpolaques². Ce n'est pas pour rien qu'on a incorporé notre jeunesse dans la garde de Berlin. Ce n'était pas pour nous rapprocher des autres provinces, c'était pour exciter une province contre l'autre, pour exploiter la haine nationale des Allemands et des Slaves, la haine locale de la moindre petite province allemande envers toutes les provinces qui l'entourent et ce, dans l'intérêt du despotisme patriarco-féodal. *Divide et impera* !³

En fait, il est temps d'en finir, une bonne fois, avec le rôle imaginaire que les « provinces », c'est-à-dire la noblesse foncière de l'Uckermark et de l'arrière-Poméranie, ont assigné aux Berlinoïses par leurs adresses suant la peur, et que les Berlinoïses ont assumé avec empressement. Berlin n'est pas, et ne deviendra jamais le siège de la révolution, la capitale de la démocratie.

Seule l'imagination de la noblesse de la Marche, frissonnant à l'idée de la banqueroute, de la prison pour dettes et des pendaisons à la lanterne, a pu lui assigner ce rôle; seules la vanité, la coquetterie du Berlinoïse pouvaient y voir une représentation des provinces. Nous reconnaissons la révolution de mars, mais pour ce qu'elle fut réellement, et rien de plus. Son défaut le plus grand est de ne pas avoir fait des *Berlinois* des révolutionnaires.

La *Zeitungs-Halle* croit possible de cimenter par des institutions libérales le corps délabré de l'État prussien. Au contraire. Plus les institutions seront libérales et plus les éléments hétérogènes se sépareront librement, plus il sera évident que la scission est nécessaire, plus l'incapacité des hommes politiques berlinois de tous les partis apparaîtra clairement.

Nous le répétons : rester au sein de l'Allemagne avec les provinces de la vieille Prusse, à cela la province rhénane n'a rien à objecter; mais vouloir la contraindre à rester au sein de la Prusse, peu importe qu'il s'agisse d'une Prusse absolutiste, constitutionnelle ou démocratique, cela signifierait rendre impossible l'unité de l'Allemagne, cela signifierait même - nous exprimons l'état d'esprit général du peuple - faire perdre à l'Allemagne un grand et beau territoire en voulant le conserver à la Prusse.

¹ Cassoubes ou Kachouks, population d'environ 100.000 âmes, d'origine polonaise ou wende du nord-est de la Poméranie, établie en Pologne à l'ouest de la Vistule jusqu'à Kamin et au lac de Zarnow, et en Prusse sur les bords du lac Léba.

² Littéralement, Polonais de l'eau; population mêlée germano-polonaise, ayant un dialecte propre, établie en Haute-Silésie. Sa principale occupation, était le flottage du bois sur l'Oder.

³ Locution latine : diviser pour régner.

Médiation et intervention de Radetzky et Cavaignac

n° 91, 1° septembre 1848

Dans trois semaines environ (21 septembre) l'armistice conclu du fait de la trahison de Charles-Albert prendra fin. La France et l'Angleterre ont offert leur médiation. On peut lire dans *Le Spectateur républicain*, la feuille de Cavaignac, que jusqu'à présent l'Autriche n'a pas encore déclaré si elle l'acceptait où le refusait. Le dictateur de la France s'irrite enfin de l'impolitesse de l'Autriche et menace d'intervenir militairement si le cabinet de Vienne ne répond pas avant le délai fixé ou refuse la médiation. L'Autriche se laissera-t-elle dicter la paix par un Cavaignac, surtout maintenant qu'elle a remporté la victoire sur la démocratie viennoise et sur les « rebelles » italiens ? L'Autriche sait très bien que la bourgeoisie française veut avoir « la paix à tout prix », que la liberté ou l'esclavage de l'Italie sont par ailleurs indifférents à la bourgeoisie et qu'elle fera toutes les concessions pourvu qu'on ne la ridiculise pas ouvertement aux yeux du monde et qu'on ne l'oblige pas à prendre l'épée contre son gré. On dit que Radetzky fera une courte visite à Vienne pour dire son mot au sujet de la médiation. Son voyage à Vienne est superflu. Sa politique a maintenant la cote et son opinion ne perdra rien de son poids même s'il reste à Milan. Si l'Autriche acceptait les bases de la paix proposée par l'Angleterre et la France, ce ne serait pas par crainte de l'intervention de Cavaignac, mais pour des motifs beaucoup plus pressants et plus impérieux.

Les Italiens, tout comme les Allemands, se sont laissés duper par les événements de mars. Ceux-là crurent que c'était en tout cas la fin de la domination étrangère, ceux-ci pensèrent que l'ancien régime était définitivement enterré. Au lieu de cela la domination étrangère est plus rude que jamais tandis qu'en Allemagne l'ancien régime s'est remis des quelques coups qui lui ont été portés en mars et sévit avec plus de fureur et de soif de vengeance qu'auparavant.

Actuellement l'erreur des Italiens est d'attendre leur salut de l'actuel gouvernement français. Seule la chute de ce gouvernement pourrait les sauver. Les Italiens se trompent encore en estimant possible la libération de leur pays, tandis qu'en France, en Allemagne, etc. la démocratie perd chaque jour plus de terrain. La réaction sous les coups de laquelle l'Italie succombe maintenant n'est pas seulement italienne; c'est une réalité européenne. L'Italie ne peut pas se libérer toute seule des griffes de cette réaction, et certainement pas en faisant appel à la bourgeoisie française qui constitue justement la pierre angulaire de la réaction dans toute l'Europe.

Il faut d'abord que la réaction en France soit elle-même vaincue avant qu'elle puisse être anéantie en Italie et en Allemagne. Il faut donc d'abord que soit proclamée la république démocratique et sociale, il faut d'abord que le prolétariat français ait réduit à merci sa propre bourgeoisie avant de penser à une victoire durable de la démocratie en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, etc.

Friedrich Engels : Les condamnations à mort d'Anvers

n° 93, 3 septembre 1848

Cologne, 2 septembre

La Belgique, État constitutionnel exemplaire, a fourni une preuve nouvelle et éclatante de l'excellence de ses institutions. *Dix-sept condamnations à mort* à propos de la ridicule affaire de Risquons-Tout !¹ Dix-sept condamnations à mort pour venger l'outrage infligé à la prude nation belge par quelques écervelés, quelques insensés, fous d'espoir² qui ont tenté de soulever un tout petit coin de son manteau constitutionnel ! Dix-sept condamnations à mort - quelle sauvagerie !

On connaît l'histoire de Risquons-Tout. Des ouvriers belges s'étaient rassemblés à Paris pour tenter une invasion républicaine de leur patrie. Des démocrates belges vinrent de Bruxelles et soutinrent l'entreprise. Ledru-Rollin la favorisa autant qu'il put. Lamartine, le traître « au noble cœur » qui n'avait pas moins de belles paroles et de gestes pitoyables pour les démocrates étrangers que pour les démocrates français, Lamartine qui se vante d'avoir conspiré avec l'anarchie, comme le paratonnerre avec la nuée d'orage, Lamartine soutint d'abord la légion belge pour la trahir d'autant plus sûrement par la suite. La légion partit. Delescluze, commissaire du gouvernement dans le département du Nord, *vendit* la première colonne à des cheminots belges; le train qui les conduisait fut entraîné traîtreusement en territoire belge, au milieu des baïonnettes belges. La deuxième colonne, dirigée par *trois espions belges*, (un membre du gouvernement provisoire de Paris nous l'a dit lui-même, et le procès le confirme) fut conduite par ses chefs, des traîtres, dans une forêt en territoire belge où des canons prêts à tirer les attendaient dans une embuscade sûre; ils furent abattus ou pour la plupart faits prisonniers.

Ce minuscule épisode des révolutions de 1848, comique par le nombre des trahisures et par les dimensions qu'on lui a données en Belgique, a servi au Parquet de Bruxelles de toile de fond, sur quoi broder la conjuration la plus formidable qui ait jamais eu lieu. Le libérateur d'Anvers, le vieux général Mellinet, Tedesco, Ballin, bref, les démocrates les plus résolus et les plus actifs de Bruxelles, de Liège et de Gand y furent mêlés par les autorités. M. Bavay y aurait même impliqué Jottrand de Bruxelles, si M. Jottrand ne savait des choses et ne possédait des papiers dont la publication compromettrait de la façon la plus déshonorante tout le gouvernement belge, le sage Léopold inclus.

Et pourquoi ces arrestations de démocrates, pourquoi le procès le plus monstrueux qui soit, contre des gens qui étaient aussi étrangers à toute l'affaire que les jurés devant lesquels ils étaient traduits ? Pour faire peur à la bourgeoisie belge et, sous couvert de cette peur, pour faire rentrer les impôts excessifs et les emprunts forcés qui constituent le ciment du glorieux édifice de l'État belge et dont l'encaissement se présentait très mal !

Bref, on traduit les accusés devant les jurés d'Anvers, devant l'élite de ces Flamands buveurs de faro³ à qui l'élan du dévouement politique français est aussi étranger que la tranquille assurance de l'imposant matérialisme anglais, devant ces marchands de morue séchée qui végéteront toute leur vie dans l'utilitarisme tout ce qu'il y a de plus petit bourgeois, dans le mercantilisme le plus borné et le plus effroyable. Le grand Bavay connaissait son monde et fit appel à sa peur.

En effet, avait-on jamais vu un républicain à Anvers ? Maintenant trente-deux de ces monstres se dressaient devant les Anversois effrayés; et les jurés tremblants, de concert avec le sage tribunal, livrèrent dix-sept des accusés à la clémence des articles 86 et suivants du Code Pénal, c'est-à-dire à la mort.

Pendant la Terreur de 1793 des simulacres de procès ont eu lieu aussi, des condamnations ont été prononcées qui avaient pour motif des faits différents de ceux que l'on alléguait officiellement, mais le fanatique Fouquier-Tinville lui-même n'a jamais monté de procès caractérisé par un mensonge aussi grossièrement cynique, par une haine aussi aveugle et partisane. La guerre civile règne-t-elle par hasard en Belgique ? La moitié de l'Europe se tient-elle à ses frontières, conspirant avec les rebelles, comme ce fut le cas en France en 1793 ? La patrie est-elle en danger ? La Couronne s'est-elle fêlée ? Au contraire, personne ne songe à asservir la Belgique, et le sage Léopold continue d'aller tous les jours sans escorte de Laeken à Bruxelles et de Bruxelles à Laeken !

Qu'avait donc fait le vieux Mellinet, âgé de quatre-vingt ans, pour que le jury et les juges le condamnent à mort ? Le vieux soldat de la République française avait en 1831 sauvé ce qui restait de l'honneur belge... il avait libéré Anvers, et pour la peine Anvers le condamne à mort ! Toute sa faute a consisté à laver des soupçons de la presse officielle belge Becker, un vieil ami, et à ne pas l'exclure de son souvenir et de son amitié alors qu'il conspirait à Paris. Il n'avait absolument rien à voir avec la conspiration. Et c'est pour cela qu'il est, sans autre raison, condamné à mort.

¹ Le 29 mars 1848 un heurt eut lieu près du village de Risquons-Tout, situé à la frontière franco-belge, entre un détachement de troupes belges et la légion républicaine belge qui revenait de France. Le gouvernement du roi de Belgique Léopold profita de l'occasion pour régler leur compte aux démocrates. On mit en scène le « procès de Risquons-Tout » qui se déroula à Anvers du 9 au 30 août 1848.

² Cf. Goethe : *Prométhée*.

³ Le faro est une bière belge.

Et Ballin ! C'était un ami de Mellinet, il lui avait souvent rendu visite, il avait été vu avec Tedesco dans un *estaminet* *. Voilà une raison suffisante pour le condamner à mort.

Et Tedesco en plus ! Quoi, n'avait-il pas été membre de l'Union ouvrière allemande, n'était-il pas en liaison avec des gens à qui la police belge avait subrepticement glissé dans la manche des poignards de théâtre ? Ne l'avait-on pas vu avec Ballin dans un *estaminet* * ? La chose était prouvée, Tedesco avait provoqué la bataille des nations de Risquons-Tout - à l'échafaud

Et de même pour les autres.

Nous sommes fiers de pouvoir donner le nom d'ami à plus d'un de ces « conspirateurs »; ils ont été condamnés à mort pour le seul motif qu'ils étaient des démocrates. Et si la presse belge stipendiée les couvre d'ordures, nous voulons au moins sauver leur honneur devant la démocratie allemande; si leur patrie les renie, nous voulons les reconnaître.

Lorsque le président prononça leur condamnation à mort, ils lancèrent avec fougue : Vive la République ! Ils se sont conduits pendant tout le procès, comme à l'annonce du verdict, avec une fermeté véritablement révolutionnaire.

Qu'on écoute en revanche la voix de la misérable presse belge !

« Le verdict, dit le Journal d'Anvers, ne fait pas plus sensation dans la ville que l'ensemble du procès qui n'a suscité presque aucun intérêt. C'est seulement dans les classes laborieuses (lisez : le Lumpenprolétariat) qu'on peut découvrir un sentiment hostile à ces paladins de la république le reste de la population s'en occupe à peine; pour elle le ridicule de la tentative révolutionnaire n'est même pas effacé par une condamnation à mort à l'exécution de laquelle personne d'ailleurs ne croit. »

Naturellement si l'on donnait aux Anversoises l'intéressant spectacle de voir guillotiner dix-sept républicains, le vieux Mellinet, leur sauveur en tête, ils s'occuperaient alors du procès !

Comme si la férocité du gouvernement belge, des jurés et des tribunaux belges ne consistait pas justement à jouer avec des condamnations à mort !

« Le gouvernement, dit *Le Libéral liégeois*, a voulu se montrer *fort*, il n'a réussi qu'à être *féroce*. » Et ce fut, certes, de tout temps le sort de la nation flamande.

Karl Marx : Le conflit entre Karl Marx¹ et la qualité de sujet prussien

Cologne, 4 septembre

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, Karl Marx, rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*, est entré en conflit avec la « qualité de sujet prussien ». Cette affaire est une nouvelle preuve de la façon dont on cherche à escamoter les promesses de mars. Le document suivant, adressé par Marx à M. Kühlwetter, ministre de l'Intérieur, nous indique de quoi il retourne :

« Monsieur le Ministre,

« Je me permets de déposer un recours contre l'application d'un décret du gouvernement royal qui me concerne personnellement.

En 1843, j'ai quitté mon pays natal, la Prusse rhénane, pour m'installer provisoirement à Paris. En 1844, j'ai appris que sur la base de mes écrits l'Administration royale de Coblenche avait lancé contre moi un mandat d'arrêt adressé aux autorités compétentes de la police des frontières. Cette nouvelle fut aussi publiée dans des journaux soumis à la censure de Berlin. Je me considérai à partir de ce moment comme réfugié politique. Plus tard - en janvier 1845 - je fus expulsé de France à l'instigation du gouvernement prussien d'alors et je m'établis en Belgique. Là aussi des demandes d'expulsion furent déposées par le gouvernement prussien auprès du ministre de Belgique; je me vis finalement obligé de demander à ne plus être citoyen des États prussiens. Il me fallut employer ce dernier moyen pour échapper à de semblables poursuites. La meilleure preuve que c'est uniquement à mon corps défendant que j'ai demandé l'autorisation d'émigrer, c'est que je n'ai pris la nationalité d'aucun autre État, bien que des membres du gouvernement provisoire de France me l'aient proposé après la révolution de février.

Après la révolution de mars, je suis rentré dans mon pays; et, en avril, à Cologne j'ai fait une demande pour obtenir le droit de citoyenneté, ce qui me fut accordé sans difficulté par le Conseil municipal d'ici. Selon la loi du 31 décembre 1842 l'affaire fut portée, pour confirmation, devant le gouvernement royal. J'obtins alors du directeur de la police d'ici, M. Geiger, une lettre dont voici le contenu :

Monsieur,

Je porte à votre connaissance que le gouvernement royal, considérant votre situation antérieure et en vertu des dispositions de la loi du 31 décembre 1842 (par. 5) permettant d'accorder à un étranger la qualité de sujet prussien, n'en a pas fait usage en votre faveur. Vous êtes donc considéré, après comme avant, comme étranger (paragraphes 15 et 16 de la loi).

Cologne, le 3 août 1848.

Le directeur de la police,

Signé : GEIGER.

Au Docteur Marx

n° 2678

Je tiens la décision du gouvernement royal pour illégale et ce, pour les raisons suivantes :

D'après le décret fédéral du 30 mars de cette année² les réfugiés politiques sont électeurs et éligibles à l'Assemblée nationale allemande s'ils sont rentrés en Allemagne et ont déclaré vouloir recouvrer leurs droits de citoyenneté.

La décision du Parlement préparatoire qui n'est certes pas une disposition légale directe, mais qui fait cependant autorité quant aux perspectives et promesses faites au peuple allemand immédiatement après la révolution, donne le droit de vote actif et passif, même aux réfugiés politiques qui ont adopté une *nationalité étrangère* mais veulent recouvrer leurs droits de citoyenneté allemande.

¹ Le refus des autorités de Cologne de donner à Marx la nationalité prussienne provoqua une vive indignation dans les milieux démocratiques de la ville. La Société démocratique de Cologne envoya une délégation réclamer la suspension des mesures policières prises à l'encontre de Marx. Lorsqu'en réponse à la protestation de Marx auprès de Kühlwetter, ministre prussien de l'Intérieur, celui-ci confirma le décret au gouvernement provincial de Cologne le 12 septembre 1848, le gouvernement prussien utilisa plus tard cette circonstance pour retirer à Marx, en mai 1849, « le droit d'hospitalité qu'il avait si honteusement violé ». L'expulsion de Marx et les représailles contre les autres rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* contraignirent la rédaction à suspendre la parution du journal.

² Le 30 mars 1848, la Diète fédérale prit un décret où il était établi qu'il devait y avoir à l'Assemblée nationale un représentant pour 70.000 électeurs. Le 2 avril 1848, le Comité des Dix-sept transmit à la Diète fédérale la proposition d'élire un député pour 50.000 électeurs et d'autoriser les réfugiés politiques, s'ils étaient rentrés en Allemagne et avaient recouvré leur droit de citoyenneté, à être électeurs et éligibles. Le 7 avril 1848, la Diète fédérale approuva cette proposition.

Mais en tout cas le décret fédéral et l'ordonnance du ministère Camphausen en Prusse qui s'y réfère sont légalement valables.

Comme ma demande d'autorisation de m'établir à Cologne dit assez clairement ma volonté de recouvrer mon droit de citoyenneté allemande, il est établi que je suis électeur et éligible à l'Assemblée nationale allemande, que j'ai au moins le droit de citoyenneté allemande.

Mais si j'ai le droit suprême que peut avoir un Allemand, on pourra d'autant moins me refuser de prétendre au droit inférieur de citoyenneté prussienne.

Le gouvernement royal de Cologne se réfère à la loi du 31 décembre 1842. Mais cette loi, elle aussi, à la lumière du décret fédéral cité plus haut, parle en ma faveur.

Selon le paragraphe 15, 1 et 3 on perd la qualité de Prussien sur sa propre demande ou à la suite d'un séjour de dix ans à l'étranger. Après la révolution, de nombreux réfugiés politiques qui étaient restés plus de dix ans à l'étranger et qui, par conséquent, selon le paragraphe 15 de la loi citée, avaient perdu tout comme moi la nationalité prussienne, sont rentrés dans leur pays. Quelques-uns d'entre eux, par exemple M. Venedey, siègent à l'Assemblée nationale allemande. Les « autorités de la police provinciale » prussienne (paragraphe 5 de la loi) pourraient aussi, si bon leur semblait, refuser à ces législateurs allemands le droit de citoyenneté prussienne !

Je considère finalement tout à fait déplacé que le gouvernement royal d'ici, et particulièrement M. le directeur de la police Geiger, se servent dans la notification qui m'a été faite, du terme de « sujet », puisque le ministère actuel, tout comme celui qui l'a précédé, ont banni cette dénomination de tous les documents officiels et ne parlent que de ressortissants. Il est aussi déplacé, même abstraction faite de mon droit de citoyenneté prussienne, de me désigner du terme d'étranger, moi, un citoyen de l'Empire allemand.

Si, en outre, le gouvernement prussien, « considérant ma situation antérieure » refuse de confirmer mon droit de citoyenneté allemande, cela ne peut se rapporter à ma situation matérielle, puisque suivant les termes de la loi du 31 décembre 1842, seul le conseil municipal de Cologne a le droit d'en décider, et qu'il a tranché en ma faveur. Cela ne peut se rapporter qu'à mon activité de rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane* et cela signifie alors qu'il s'agit de mes opinions démocratiques et de mon attitude d'opposition à l'égard du gouvernement en place. Mais même si le gouvernement local d'ici ou le ministère de l'Intérieur à Berlin avaient le pouvoir - que je leur dénie - de me refuser le droit de citoyenneté prussienne, dans ce cas particulier situé dans le cadre du décret fédéral du 30 mars - ce n'est que dans l'ancien État policier, et non dans la Prusse de la révolution avec son ministère responsable, que l'on pourrait utiliser des motifs tendancieux de cette sorte.

Il me faut finalement remarquer que M. Muller, directeur de la police, à qui je déclarai que dans l'incertitude où j'étais je ne pouvais pas faire venir ma famille de Trèves à Cologne, m'assura que ma renaturalisation ne ferait aucune difficulté.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande, M. le ministre, de donner vous-même des instructions au gouvernement royal local pour qu'il confirme le droit de m'établir ici, droit qui m'a été accordé par le conseil municipal d'ici, et pour me rendre ainsi la qualité de Prussien.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération. »

Cologne, le 22 août 1848.

Karl MARX.

Friedrich Engels : L'armistice avec le Danemark

n° 97, 8 septembre 1848

Cologne, 7 septembre.

« *Que deviendra l'Allemagne si la Prusse ne marche plus à sa tête, si les armées prussiennes ne protègent plus l'honneur de l'Allemagne, si la puissance et l'influence de la Prusse sont absorbées par la puissance illusoire d'un pouvoir central allemand imaginaire ?* »

C'est ainsi que se vante le parti prussien, le parti des héros avec Dieu, pour le roi et la patrie¹, les féodaux contre-révolutionnaires de Poméranie et de l'Uckermark.

Eh bien, la Prusse a marché en tête, elle a protégé l'honneur de l'Allemagne - dans le Schleswig-Holstein.

Et quel en a été le résultat ? Après une série de victoires faciles et sans gloire sur un faible ennemi, après que la plus lâche des diplomaties ait paralysé la conduite de la guerre, après avoir battu ignominieusement en retraite devant une armée vaincue, pour finir - un armistice si déshonorant pour l'Allemagne que même un général prussien a trouvé une raison de ne pas le signer².

Les hostilités et les pourparlers reprirent. Le Vicaire d'Empire donna au gouvernement prussien pleins pouvoirs pour conclure l'armistice; ces pleins pouvoirs n'étaient *contresignés par aucun des ministres d'Empire* et n'avaient aucune valeur. On reconnaissait le premier armistice, mais avec les modifications suivantes :

1. On devait encore, avant la conclusion de l'armistice, « s'entendre » avec les membres du nouveau gouvernement du Schleswig-Holstein pour que « la continuité et l'activité féconde du nouveau gouvernement aient un semblant de garantie »;
2. toutes les lois et ordonnances du gouvernement provisoire promulguées jusqu'à l'armistice devaient conserver une entière validité;
3. l'ensemble des troupes qui restaient dans le Schleswig-Holstein devaient demeurer sous les ordres du commandant en chef allemand.

Si l'on compare ces instructions aux stipulations du premier projet prusso-danois, leur but apparaît très clairement. Elles sont loin de garantir tout ce que l'Allemagne victorieuse pouvait exiger, mais en faisant des concessions de forme, elles sauvent bien des choses.

La première clause devait en revanche garantir dans le nouveau gouvernement que la tendance représentant le Schleswig-Holstein (c'est-à-dire la tendance allemande) l'emporterait sur la tendance danoise. Que fait la Prusse ? Elle accepte que le *chef du parti danois* dans le Schleswig-Holstein, Karl *Moltke*, devienne chef du nouveau gouvernement et que, dans le gouvernement, le Danemark ait *trois voix* contre *deux* au Schleswig-Holstein.

La deuxième clause devait obtenir la reconnaissance, sinon du gouvernement provisoire lui-même reconnu par la Diète fédérale, mais tout au moins de l'activité qu'il avait déployée jusque là. Ses décrets devaient être maintenus. Que fait la Prusse ? Sous le prétexte que le Danemark lui-même laisse tomber les décrets illusoires pris à Copenhague au sujet des duchés - décrets qui n'ont jamais eu la moindre force de loi sinon sur l'île d'Alsén - sous ce prétexte, la Prusse de la contre-révolution accepte de réduire à néant tous les décrets du gouvernement provisoire.

La troisième clause enfin devait consister en une reconnaissance provisoire de l'unité des duchés et de leur incorporation à l'Allemagne; elle devait déjouer la tentative des Danois de faire passer clandestinement au Schleswig des Schleswigois servant dans l'armée danoise, en plaçant toutes les troupes encore stationnées dans le Schleswig-Holstein sous les ordres du commandant en chef allemand. Et la Prusse ? La Prusse accepte de séparer les troupes du Schleswig et celles du Holstein, de les soustraire au commandement en chef du général allemand et de les mettre simplement à la disposition du nouveau gouvernement, danois pour les trois-cinquièmes.

En outre, la Prusse était habilitée à conclure un armistice de trois mois (article 1° du projet primitif) et elle a conclu, de son propre chef, un armistice de sept mois, c'est-à-dire qu'elle a accordé aux Danois un répit pendant les mois d'hiver où l'arme essentielle des Danois, la flotte, devenait inutile pour le blocus des côtes de l'Allemagne et du Schleswig et où les gelées permettaient aux Allemands de progresser sur la glace du Petit-Belt, de conquérir Fünen et de réduire le Danemark à l'île de Seeland.

Bref, la Prusse a, sur ces trois points, foulé aux pieds ses pleins-pouvoirs. Et pourquoi pas ? Ils n'étaient pas *contresignés*. Et M. Camphausen, ambassadeur prussien du pouvoir central, n'a-t-il pas dit carrément dans sa lettre

¹ Un décret de Frédéric-Guillaume III du 17 mars 1813 portant sur l'organisation de l'armée déclare : « Tous les soldats porteront un insigne avec l'inscription : Avec Dieu, pour le roi et la patrie ».

² La convention d'armistice, conclue à Malmö le 8 juillet 1848, fut approuvée par le roi de Prusse. Le général Wrangel refusa de la signer, invoquant ses clauses extrêmement défavorables à la Prusse et à l'Allemagne. Cette convention ne fut jamais appliquée. Le véritable armistice ne fut conclu que le 26 août 1848.

du 2 septembre¹ à M. Heckscher : « Excellence (! !), sur la base de ces pleins-pouvoirs le gouvernement prussien s'est déclaré habilité à conclure un accord sans réserves » ?

Ce n'est pas tout. Le Vicaire d'Empire envoie « son » sous-secrétaire d'État Max Gagern à Berlin, et de là au Schleswig pour surveiller les pourparlers. Il lui donne des pleins-pouvoirs qui, cette fois encore, ne sont pas *contresignés*. M. Gagern - nous ne savons pas comment il a été traité à Berlin - arrive dans les duchés. Les négociateurs prussiens sont à Malmoe. On ne le met au courant de rien. Les ratifications ont lieu à Lubeck. On indique à M. Gagern que le résultat est acquis et qu'il peut tranquillement rentrer chez lui. Le malheureux Gagern, muni de ses pleins-pouvoirs non *contresignés* ne peut naturellement rien faire d'autre que de revenir à Francfort et de se plaindre du rôle piteux qu'il a joué.

C'est ainsi qu'est né le glorieux armistice qui lie les mains des Allemands pendant la période la plus favorable à une campagne militaire, qui dissout le gouvernement révolutionnaire et l'Assemblée constituante démocratique du Schleswig-Holstein, qui annule tous les décrets de ce gouvernement reconnu par la Diète, qui livre les duchés à un gouvernement danois dirigé par Moltke si détesté, qui arrache les troupes du Schleswig à leurs régiments, qui les soustrait au haut-commandement allemand et les livre au gouvernement danois qui pourra les dissoudre suivant son bon plaisir, qui contraint les troupes allemandes à se retirer de la Königsau jusqu'au Hanovre et au Mecklembourg et qui remet le Lauenbourg aux mains de l'ancien gouvernement danois réactionnaire².

Ce n'est pas seulement le Schleswig-Holstein mais toute l'Allemagne, à l'exception de la vieille Prusse, qui est indignée de cet ignominieux armistice. Et le ministère d'Empire à qui il a été communiqué par M. Camphausen a commencé par trembler, mais finalement il en a pris la responsabilité. Que pouvait-on d'ailleurs faire d'autre ? M. Camphausen semble avoir fait des menaces, et pour le ministère d'Empire contre-révolutionnaire et lâche, la Prusse officielle représente toujours une puissance. Mais ce fut alors le tour de l'Assemblée nationale. Son approbation était nécessaire, et, bien que l'Assemblée soit parfaite en son genre, M. Heckscher, cette « Excellence », a eu honte de se présenter avec ce document. C'est après mille courbettes et les appels les plus humbles au calme et à la modération qu'il en fit la lecture. Il s'ensuivit un tumulte général. Même le centre-droit, voire une partie de la droite, *M. Dahlmann* lui-même, entrèrent dans la plus violente des colères. On ordonna aux commissions de faire un rapport dans un délai de vingt-quatre heures. On décida, sur ce rapport, de suspendre immédiatement la retraite des troupes. Le décret sur l'armistice lui-même n'est pas encore pris.

L'Assemblée nationale a enfin pris une décision énergique, bien que le ministère ait déclaré qu'il démissionnerait si le décret passait. Ce décret n'est pas la suspension, c'est une rupture de l'armistice. Dans les duchés il provoquera non seulement de l'agitation mais une résistance ouverte à l'application de l'armistice et au nouveau gouvernement, et il amènera de nouvelles complications.

Nous avons cependant peu d'espoir que l'Assemblée repousse l'armistice lui-même. Pour avoir la majorité, M. Radowitz n'a besoin que de neuf voix du centre. Et il n'y réussirait pas pendant les quelques jours où l'affaire est en attente ?

Si l'Assemblée décide de maintenir l'armistice, alors nous aurons la proclamation de la république et la guerre civile dans le Schleswig-Holstein, l'assujettissement du pouvoir central à la Prusse, le mépris général de toute l'Europe pour le pouvoir central et l'Assemblée et cependant ce qu'il faut de complications pour écraser tous les futurs ministères d'Empire sous d'insolubles difficultés.

Si elle décide de laisser tomber l'armistice, alors nous aurons une guerre européenne, une rupture entre la Prusse et l'Allemagne, de nouvelles révolutions, *la ruine* de la Prusse et *la véritable unité de l'Allemagne*. Que l'Assemblée ne se laisse pas intimider : deux tiers au moins de la Prusse sont avec l'Allemagne.

Mais les représentants de la bourgeoisie à Francfort ne préféreront-ils pas accepter tous les affronts, se soumettre à l'esclavage de la Prusse plutôt que d'oser déclencher une guerre révolutionnaire européenne, plutôt que de s'exposer à de nouvelles tempêtes, plutôt que de faire courir des risques à sa propre domination en Allemagne ?

C'est ce que nous croyons. La lâcheté naturelle de la bourgeoisie est trop puissante. Nous *ne faisons pas confiance* à l'Assemblée de Francfort pour qu'elle rachète au Schleswig-Holstein l'honneur de l'Allemagne, déjà sacrifié en Pologne.

¹ La note de Camphausen fut remise le 3 septembre 1848.

² Voilà comment fut accompli ce tour de force : l'ancien gouvernement fut dissous; puis le Danemark choisit de nouveau un des membres de cet ancien gouvernement, la Prusse le deuxième, et ceux-ci le troisième. (F. E.)

Friedrich Engels : Chute du ministère d'action

n° 99, 10 septembre 1848

Cologne, 8 septembre, 10 heures du soir.

Le ministère d'action est tombé. Après avoir « trébuché » plusieurs fois, il ne se maintenait que par son insolence. Finalement les exigences toujours croissantes du ministère ont dévoilé à l'Assemblée le secret de son existence.

À la séance d'hier de l'Assemblée ententiste on a discuté la proposition de Stein¹. Voici le texte de la proposition :

« Il y a pour le ministère une tâche urgente : promulguer l'ordonnance prise le 9 août pour apaiser le pays et éviter une rupture avec l'Assemblée. »

Le ministère avait déclaré qu'il n'accepterait aucun amendement, aucune conciliation.

La gauche avait déclaré qu'elle se retirerait si l'Assemblée laissait tomber le décret du 9 août.

Au cours de la séance d'hier, après un discours du président du conseil qui ne voulait rien dire, le député Unruh déposa l'amendement suivant :

« Considérant que les résolutions du 9 août visent à introduire non un sondage d'opinion ni une contrainte morale mais seulement l'entente entre le peuple et l'armée, entente indispensable dans un État constitutionnel, et cherchent à écarter des menées réactionnaires et d'autres conflits entre les citoyens appartenant à l'armée et les civils, l'Assemblée déclare que le ministère n'a pas la confiance du pays s'il hésite plus longtemps à promulguer l'ordonnance concernant l'armée conformément à l'ordonnance du 9 août. »

À cet amendement du centre gauche, le centre droit, par la voix du député Tamnau, opposa l'amendement suivant :

« Veuille l'Assemblée déclarer ce qui suit : Dans sa résolution du 9 août, l'Assemblée nationale a manifesté l'intention d'adresser aux chefs de l'armée une ordonnance du même genre que celle adressée le 15 juillet par le ministère des Finances et le ministère de l'Intérieur aux présidents des gouvernements. Elle n'a pas l'intention de contraindre les officiers de l'armée à exprimer leurs opinions politiques ou de dicter au ministère de la Guerre les termes de l'ordonnance. Elle estime indispensable une telle ordonnance, mettant les officiers de l'armée en garde contre des menées réactionnaires et républicaines, ceci dans l'intérêt de la paix entre les citoyens et pour favoriser l'établissement du nouveau système politique constitutionnel. »

Après un moment de discussion, le « noble » Schreckenstein, au nom du ministère, se déclare d'accord avec l'amendement Tamnau. Ceci après avoir assuré fièrement ne pas vouloir accepter de compromis.

Après une poursuite des débats, après même un avertissement de M. Milde à l'Assemblée pour qu'elle ne devienne pas une Convention nationale (la crainte de M. Milde est tout à fait superflue), on vote pendant que le peuple se presse en masse autour de la salle des séances.

Voici le résultat du scrutin :

- L'amendement Unruh est rejeté par 320 voix contre 38.
- L'amendement Tamnau est rejeté par 210 voix contre 156.
- La proposition Stein est adoptée par 219 voix contre 152.
- Majorité contre les ministres : 67 voix.

Un de nos correspondants de Berlin nous rapporte :

L'agitation était grande aujourd'hui dans la ville; des milliers de gens assiégeaient la salle de séances de l'Assemblée; aussi, lorsque le président lut l'adresse, parfaitement loyaliste, de la garde civique, M. Reichensperger proposa à l'Assemblée de transférer les séances dans une autre ville, puisque Berlin était en danger.

Lorsque la nouvelle de la défaite du ministère fut connue du peuple rassemblé, des cris de joie indescriptibles fusèrent de partout et lorsque les députés de la gauche sortirent, ils furent accompagnés jusqu'aux « Tilleuls² » par

¹ Les troupes occupant la forteresse de Schweidnitz avaient ouvert le feu sur la garde nationale et tué quatorze citoyens. L'attitude de plus en plus réactionnaire des troupes prussiennes amena l'Assemblée nationale à adopter, après quelques modifications, une proposition du député Stein demandant au ministère de la Guerre de prendre des mesures pour éviter de semblables conflits, d'interdire les menées réactionnaires des officiers, etc. Le ministre Schreckenstein ne tint pas compte de cette résolution de l'Assemblée. Stein renouvela donc sa proposition lors de la session du 7 septembre et fut suivi par la majorité des députés qui prièrent le ministère d'appliquer immédiatement la décision prise par l'Assemblée. Ces événements provoquèrent la démission du ministère Auerswald-Hanseman. Le ministère Pfuel donna des ordres conformes à la résolution de l'Assemblée, mais sous une forme très atténuée.

² *Unter den Linden*, nom d'une grande avenue de Berlin.

des vivats ininterrompus. Mais lorsqu'on aperçut le député Stein, auteur de la proposition soumise aujourd'hui au vote, l'enthousiasme fut à son comble. Quelques hommes du peuple le soulevèrent aussitôt sur leurs épaules et le portèrent en triomphe à son hôtel dans la Taubenstrasse. Des milliers de gens se joignirent au cortège, et, au milieu de hourras incessants, la foule atteignit la place de l'Opéra. Jamais encore on n'avait vu une telle explosion de joie. Plus on a redouté l'échec, plus on est surpris par l'éclatante victoire.

Ont voté contre les ministres : la gauche, le centre gauche (le parti de Rodbertus et de Berg) et le centre (Unruh, Duncker, Kosch). Le président a voté sur les trois points pour le ministère. Il s'ensuit qu'un ministère Waldeck-Rodbertus peut compter sur une large majorité.

Nous aurons donc le plaisir de voir le promoteur de l'emprunt forcé, le ministre d'action, M. Hansemann, « Son Excellence », se promener sous peu par ici, renouer - avec son « passé bourgeois » et méditer sur Duchâtel et Pinto.

Camphausen est tombé dans les formes. M. Hansemann qui, par ses intrigues, l'a mené à sa perte, M. Hansemann a eu une triste fin. Pauvre Hansemann-Pinto !

Friedrich Engels : L'armistice prusso-danois

n° 99, 10 septembre 1848

Cologne, 9 septembre.

Revenons encore une fois sur l'armistice avec le Danemark. La minutie tatillonne de l'Assemblée nationale qui, au lieu de prendre une décision rapide et énergique et d'imposer de nouveaux ministres, laisse aux commissions toute tranquillité pour délibérer, et au bon Dieu, le soin de terminer la crise ministérielle, - cette minutie qui cache mal le « manque de courage de nos chers amis¹ », nous en donne le temps.

La guerre en Italie a toujours été impopulaire au parti démocratique, et elle l'est devenue depuis longtemps, même chez les démocrates de Vienne. Par des falsifications et des mensonges, le gouvernement prussien a pu retarder de quelques semaines le déchaînement de l'indignation publique soulevée par la guerre d'extermination en Posnanie. Malgré tous les efforts de la presse nationale, les combats de rues à Prague ont suscité dans le peuple des sympathies pour les vaincus, mais non pour les vainqueurs. Or la guerre dans le Schleswig-Holstein a été, dès le début, populaire dans les masses. D'où cela vient-il ?

Tandis qu'en Italie, en Posnanie, à Prague, les Allemands *combattaient la révolution*, dans le Schleswig-Holstein ils ont *soutenu la révolution*. La guerre contre le Danemark est la première guerre révolutionnaire que mène l'Allemagne. C'est pourquoi, sans que nos sentiments aient la moindre parenté avec l'enthousiasme que dans les brasseries les bourgeois manifestent pour ces régions baignées par la mer², nous nous sommes dès le début déclarés *en faveur* d'une conduite énergique de la guerre contre le Danemark.

Il est assez grave pour l'Allemagne que sa première guerre révolutionnaire soit la guerre la plus drôle qui ait jamais été menée !

Venons-en à l'affaire. Les Danois sont un peuple dépendant totalement de l'Allemagne dans le domaine commercial, industriel, politique et littéraire. On sait que la véritable capitale du Danemark est non pas Copenhague mais Hambourg, que le gouvernement danois a refait durant toute une année, après le gouvernement prussien, les expériences de Diète unifiée, laquelle s'est endormie de son dernier sommeil sur les barricades; que le Danemark fait venir d'Allemagne toutes ses ressources, que ce soit dans le domaine littéraire ou dans le domaine matériel, et que la littérature danoise, à l'exception d'Holberg, n'est qu'une terne copie de la littérature allemande.

Quelle qu'ait toujours été l'impuissance de l'Allemagne, elle a la satisfaction de constater que les nations scandinaves, et notamment le Danemark, se sont mises sous sa dépendance, que vis-à-vis d'elles elle représente, aujourd'hui encore, la révolution et le progrès.

Voulez-vous des preuves ? Lisez la polémique des nations scandinaves entre elles depuis qu'a surgi l'idée d'une communauté scandinave. Le scandinavisme, c'est l'enthousiasme pour les anciennes peuplades nordiques, brutales, sales, pillardes, pour cette profondeur de pensée et de sentiment qui ne peut traduire en paroles son exaltation, mais qui l'exprime par des actes : la grossièreté envers les femmes, une ivresse permanente et une fureur de vandale alternant avec une sentimentalité larmoyante.

Le scandinavisme et la parenté d'origine avec le Schleswig-Holstein baigné par la mer, voilà les idées qui ont surgi en même temps dans les pays du roi de Danemark. Elles vont ensemble : elles sont nées l'une de l'autre, elles se sont combattues et maintenues ainsi en vie.

Le scandinavisme, c'est la forme choisie par les Danois pour appeler à l'aide les Suédois et les Norvégiens. Mais comme c'est toujours le cas pour la sainte nation germanique, une dispute éclata aussitôt pour savoir qui était le vrai Germain, qui le vrai Scandinave. Le Suédois traite le Danois de « germanisé » et de dégénéré, le Norvégien fait de même avec le Suédois et le Danois, et l'Islandais en fait autant avec les trois précédents. Naturellement, plus une nation est fruste, plus ses mœurs et son mode de vie sont proches de ceux des anciennes peuplades nordiques, plus elle est « scandinave ».

Nous avons sous les yeux le *Morgenblad*³ de Christiania du 18 novembre 1846. Dans un article sur le scandinavisme, cette aimable feuille présente les réjouissants passages qui suivent :

« *Qu'est-ce que ce peuple joyeux et heureux de vivre a donc à faire avec ce vieux monde guerrier, sombre et mélancolique ? Comment cette nation au caractère docile et débonnaire - ainsi qu'un écrivain danois le concède - comment cette nation peut-elle croire avoir une parenté spirituelle avec les hommes*

¹ Heine : *Un conte d'hiver*, chapitre XIX, 393-409.

² C'est ainsi que commençait un chant composé en 1844 par Mathäus Friedrich Chemnitz. Il insistait avec un chauvinisme petit-bourgeois sur l'appartenance du Schleswig-Holstein à l'Allemagne, et sur l'union indissoluble du Schleswig-Holstein. Cf. l'article intitulé : « L'armistice avec le Danemark », du 21 juillet 1848.

³ Le *Morgenblad*, journal norvégien fondé en 1819 à Christiania (Oslo). Entre 1830 et 1850, il fut l'organe du soi-disant parti du peuple.

rudes, pleins de force et d'énergie du vieux monde barbare ? Et comment ces hommes à la prononciation molle des méridionaux peuvent-ils s'imaginer parler une langue nordique ? Et s'il est dans le caractère de notre nation et de la nation suédoise, comme chez les vieux Nordiques, que les sentiments se retirent tout au fond de l'âme sans plus s'extérioriser, comment ces hommes sentimentaux et affectueux que l'on peut si facilement étonner, influencer, déterminer et dont les pensées se traduisent si vite et si nettement dans leur attitude extérieure, peuvent-ils croire qu'ils ont été coulés dans un moule nordique, qu'ils ont une parenté de nature avec les autres nations scandinaves ? »

Le *Morgenblad* explique alors cette dégénérescence par les liens qui existent avec l'Allemagne et la pénétration de l'influence allemande au Danemark. Certes les Allemands auraient - d'après ce journal - :

« perdu ce qu'ils avaient de plus sacré, leur caractère national; mais si faible et si mou que soit l'esprit national allemand, il y en a pourtant dans le monde un autre qui est plus faible et plus mou encore, c'est l'esprit national danois. Alors que la langue allemande perd du terrain en Alsace, dans le pays de Vaud et à la frontière séparant l'Allemagne des peuples slaves » (!!) à cette époque les mérites des frères de Netz étaient encore restés dans l'ombre) « elle a fait des progrès foudroyants en direction de la frontière danoise. »

Les Danois auraient dû alors opposer aux Allemands un esprit national, et c'est dans ce but qu'ils auraient inventé le scandinavisme; l'esprit national danois n'a pas opposé de résistance :

« car la nation danoise, ainsi qu'on l'a dit plus haut, bien qu'elle n'ait pas adopté la langue allemande, était pourtant fondamentalement germanisée. Le rédacteur a même vu une feuille danoise reconnaître que l'esprit national danois n'était pas fondamentalement différent de l'esprit national allemand. »

Voilà jusqu'où va le *Morgenblad*. On ne peut toutefois pas nier que les Danois soient une nation à demi civilisée. Pauvres Danois !

Au même titre que les Français ont pris les Flandres, l'Alsace et la Lorraine et que tôt ou tard ils prendront la Belgique, l'Allemagne prend le Schleswig : au nom de la civilisation contre la barbarie, du progrès contre l'immobilisme. Et même si les traités étaient en faveur du Danemark - ce qui est encore très douteux - ce titre vaut plus que tous les traités, parce que c'est le droit du développement historique.

Tant que le parti du Schleswig-Holstein s'est livré à une agitation purement légale d'un pacifisme bourgeois, il n'a provoqué que l'enthousiasme des petits-bourgeois bien pensants. Aussi, quand avant la révolution de février, l'actuel roi de Danemark, lors de son accession au trône, promit à l'ensemble de ses États une constitution libérale avec le même nombre de députés pour les duchés et pour le Danemark, les duchés s'y opposèrent et, à ce moment-là, l'esprit de clocher et le caractère petit-bourgeois du parti du Schleswig-Holstein se manifestèrent désagréablement. Il s'agissait alors moins d'un rattachement à l'Allemagne - où y avait-il alors une Allemagne ? - que de la sécession d'avec le Danemark et de la constitution d'un petit État local indépendant.

Mais la révolution éclata et donna au mouvement un autre caractère. Le parti du Schleswig-Holstein devait ou périr ou risquer une révolution. Il risqua la révolution et il eut raison. Les promesses danoises, si avantageuses avant la révolution, étaient insuffisantes après; le rattachement à l'Allemagne qui auparavant n'était qu'un mot pouvait maintenant avoir un sens, l'Allemagne avait fait une révolution et le Danemark l'imita, comme toujours, sur le mode provincial.

La révolution du Schleswig-Holstein et le gouvernement provisoire qui en était issu avaient encore, même au début, un caractère petit-bourgeois. Mais la guerre obligea à s'engager sur la voie de la démocratie. Grâce à ce gouvernement où ne siègent que d'honnêtes vieux libéraux avec qui Welcker, Gagern et Camphausen avaient eu une parenté spirituelle, le Schleswig-Holstein a reçu des lois plus démocratiques que n'importe quel autre État allemand. De toutes les Assemblées allemandes, l'Assemblée provinciale de Kiel est la seule qui ait pour base non seulement le suffrage universel, mais également les élections directes. Le projet de constitution qui lui a été soumis par le gouvernement est le plus démocratique qui ait jamais été rédigé en allemand. Le Schleswig-Holstein qui jusque là était politiquement à la remorque de l'Allemagne a obtenu soudain, grâce à la guerre révolutionnaire, des institutions plus progressistes que tout le reste de l'Allemagne.

La guerre que nous menons dans le Schleswig-Holstein est donc une véritable guerre révolutionnaire.

Et qui, dès le début, a été du côté du Danemark ? Les trois puissances européennes les plus contre-révolutionnaires : *la Russie, l'Angleterre et le gouvernement prussien*. Aussi longtemps qu'il l'a pu, le gouvernement prussien a fait semblant de faire la guerre; que l'on pense à la note de Wildenbruch¹, à l'empressement avec lequel, sur des représentations de l'Angleterre et de la Russie, ce gouvernement a ordonné la retraite du Jutland, que l'on

¹ La note que le commandant Wildenbruch, envoyé secret du roi de Prusse, remit le 8 avril 1848 au gouvernement danois indiquait que la guerre des duchés était menée par la Prusse, non pour arracher le Schleswig-Holstein au Danemark mais pour combattre les « éléments radicaux et républicains en Allemagne ». Le gouvernement prussien fit tout ce qu'il pouvait pour éviter de reconnaître officiellement ce document compromettant.

pense enfin au second armistice ! La Prusse, l'Angleterre, et la Russie sont les trois puissances qui ont le plus à craindre la révolution allemande et sa conséquence première, l'unité allemande : la Prusse parce qu'elle cesserait alors d'exister, l'Angleterre parce que le marché allemand serait ainsi soustrait à son exploitation, la Russie parce que de ce fait la démocratie ne peut manquer de progresser non seulement jusqu'à la Vistule mais même jusqu'à la Duna et au Dniepr. La Prusse, l'Angleterre et la Russie ont comploté contre le Schleswig-Holstein, contre l'Allemagne et contre la révolution.

La guerre qui peut surgir maintenant des décisions de Francfort serait une guerre de l'Allemagne contre la Prusse, l'Angleterre et la Russie. Et c'est justement une guerre de ce genre qu'il faut au mouvement allemand en train de s'endormir, une guerre contre les trois grandes puissances de la contre-révolution, une guerre aboutissant à l'absorption de la Prusse par l'Allemagne, faisant de l'alliance avec la Pologne la nécessité la plus inéluctable, entraînant immédiatement la libération de l'Italie, une guerre dirigée à juste titre contre les anciens alliés contre-révolutionnaires de l'Allemagne de 1792 à 1815, une guerre mettant « la patrie en danger » et qui la sauve justement de ce fait, en faisant dépendre la victoire de l'Allemagne de la victoire de la démocratie.

Que les bourgeois et les hobereaux qui siègent à Francfort ne se fassent aucune illusion à ce sujet; s'ils décident de rejeter l'armistice, ils décident leur propre chute, tout comme les Girondins de la première révolution qui participèrent au 10 août, votèrent la mort de l'ex-roi et préparèrent ainsi leur propre chute, le 31 mai¹. Si par contre ils acceptent l'armistice, ils décident aussi leur propre chute, car ils se mettent ainsi sous la dépendance de la Prusse et n'ont plus rien à dire. Qu'ils choisissent.

La nouvelle de la chute d'Hansemann est probablement arrivée à Francfort avant le scrutin. Peut-être en sera-t-il considérablement influencé, surtout lorsqu'on sait que le ministère Waldeck et Rodbertus auquel on s'attend reconnaît la souveraineté de l'Assemblée nationale.

Nous verrons. Mais nous le répétons : l'honneur de l'Allemagne est dans de mauvaises mains.

¹ Chute des Girondins. Les Jacobins viennent au pouvoir.

Karl Marx : La crise et la contre-révolution



n° 100, 12 septembre 1848

Cologne, 11 septembre.

Qu'on lise ce que notre correspondant à Berlin écrit aujourd'hui et que l'on dise si nous n'avons pas prédit très exactement le développement de la crise ministérielle. Les anciens ministres se retirent; le plan du ministère de se maintenir par la dissolution de l'Assemblée ententiste, par des lois martiales et des canons, semble ne pas avoir rencontré l'approbation de la camarilla. Les hobereaux de l'Uckermark souhaitent ardemment un conflit avec le peuple, une réédition, dans les rues de Berlin, des scènes de juin à Paris; or, ils ne se battront jamais pour un ministère Hansemann, mais pour celui du prince de Prusse. On fera appel à Radowitz, à Vincke et autres hommes de confiance qui n'ont rien à voir avec l'Assemblée de Berlin, qui ne sont pas engagés vis-à-vis d'elle; la crème de la chevalerie prussienne et westphalienne associée pour la galerie à quelques honnêtes bourgeois de l'extrême-droite, à un Beckerath et consorts, à qui l'on confie les prosaïques affaires commerciales de l'État - voilà le ministère du prince de Prusse dont on pense nous combler. Entretemps on répand des bruits par centaines, on fait peut-être appeler Waldeck ou Rodbertus, on égare l'opinion publique, on fait ses préparatifs militaires et on se manifestera ouvertement dès le moment venu.

Nous allons vers une lutte décisive. Les crises simultanées à Francfort et à Berlin, les dernières décisions des deux Assemblées obligent la contre-révolution à livrer sa dernière bataille. Si à Berlin on ose fouler aux pieds le principe constitutionnel de la souveraineté de la majorité, si aux 219 voix de la majorité on oppose le double de canons, si, non seulement à Berlin, mais aussi à Francfort, on ose narguer la majorité avec un ministère inadmissible pour les deux Assemblées - *si l'on provoque ainsi à la guerre civile entre la Prusse et l'Allemagne, alors les démocrates savent ce qu'ils ont à faire.*



n° 101, du 13 septembre 1848

Cologne, 12 septembre.

Ainsi que nous l'annoncions hier et qu'il a été confirmé d'autre part et que nous en recevrons la nouvelle peut-être aujourd'hui à midi, le ministère d'Empire va être constitué; pendant ce temps à Berlin, la crise ministérielle se poursuit. Il n'y a que deux voies pour la résoudre :

Ou un ministère Waldeck, reconnaissance de l'autorité de l'Assemblée nationale, reconnaissance de la souveraineté populaire.

Ou un ministère Radowitz-Vincke, dissolution de l'Assemblée de Berlin, anéantissement des conquêtes révolutionnaires, régime en apparence constitutionnel ou même ... la Diète unifiée.

Ne nous le dissimulons pas : le conflit qui a surgi à Berlin n'est pas un conflit entre les ententistes et les ministres, c'est un conflit entre l'Assemblée qui, pour la première fois, se pose en Assemblée constituante, et la couronne.

Tout tourne autour de cette alternative : aura-t-on oui ou non le courage de dissoudre l'Assemblée ?

Mais la couronne a-t-elle le droit de dissoudre l'Assemblée ?

Dans des États constitutionnels la couronne a certes le droit, en cas de conflit, de dissoudre les chambres législatives convoquées sur la base de la constitution et d'en appeler au peuple par de nouvelles élections.

L'Assemblée de Berlin est-elle une chambre législative constitutionnelle ?

Non ! Elle est convoquée pour « s'entendre avec la couronne sur une constitution », non sur la base d'une constitution, mais d'une révolution. Elle n'avait pas à recevoir son mandat de la couronne ou de ses ministres responsables, mais seulement de ses électeurs et de soi-même. L'Assemblée était souveraine : elle était l'expression légitime de la révolution, et le mandat que M. Camphausen lui a établi, de concert avec la Diète unifiée, par la loi électorale du 8 avril, n'était rien d'autre qu'un vœu pieux sur lequel l'Assemblée avait à prendre une décision.

Au début l'Assemblée a plus ou moins acquiescé à la théorie ententiste. Elle a vu comment, de cette façon, elle était bernée par les ministres et la camarilla. Elle a finalement accompli un acte de souveraineté; un instant elle s'est posée non plus en Assemblée ententiste mais en Assemblée constituante.

En tant qu'Assemblée souveraine pour la Prusse, elle en avait parfaitement le droit.

Mais une Assemblée souveraine ne peut être dissoute par personne, elle n'est soumise aux ordres de personne.

Or, même en tant que simple Assemblée ententiste, même suivant la propre théorie de M. Camphausen, elle a les mêmes droits que la couronne. Les deux parties contractent un accord public, les deux parties ont la même part de

souveraineté, c'est la théorie du 8 avril, la théorie Camphausen-Hanseman, donc la théorie officielle reconnue par la couronne elle-même.

Si l'Assemblée a les mêmes droits que la couronne, alors la couronne n'a nullement le droit de dissoudre l'Assemblée.

Sinon, en toute logique, l'Assemblée aurait, elle aussi, le droit de déposer le roi.

La dissolution de l'Assemblée serait donc un coup d'État. Et le 29 juillet 1830 et le 24 février 1848 ont montré comment on répondait aux coups d'État.

On dira que la couronne peut bien en appeler aux mêmes électeurs. Or qui ne sait qu'aujourd'hui les électeurs éliraient une tout autre Assemblée, une Assemblée qui ne prendrait pas de gants avec la couronne ?

On le sait : après la dissolution de cette Assemblée, la seule possibilité sera de faire appel à de tout autres électeurs qu'à ceux du 8 avril, et il n'y aura plus d'élections possibles autrement que sous la tyrannie des sabres.

Ne nous faisons donc pas d'illusions.

Si l'Assemblée triomphe, si le ministère de gauche s'impose, alors la puissance de la couronne à côté de l'Assemblée est brisée, alors le roi n'est plus que le serviteur rétribué du peuple, alors nous nous trouvons de nouveau au matin du 19 mars - en supposant que le ministère Waldeck ne nous trahirait pas, comme beaucoup avant lui.

Si la couronne triomphe, si le ministère du prince de Prusse s'impose, alors l'Assemblée sera dissoute, l'exercice du droit d'association réprimé, la presse bâillonnée, une loi électorale censitaire décrétée, peut-être même, comme nous l'avons dit, la Diète unifiée renaîtra-t-elle de ses cendres -tout ceci sous la protection de la dictature militaire, sous la protection des canons et des baïonnettes.

La victoire de l'une ou de l'autre partie dépend de l'attitude du peuple, de l'attitude du parti démocratique notamment. Que les démocrates choisissent.

Nous sommes au 25 juillet. Osera-t-on édicter des ordonnances forgées à Potsdam ? Provoquera-t-on le peuple à faire en un seul jour le bond du 26 juillet au 24 février ?¹

La bonne volonté ne manque sûrement pas, mais le courage, le courage !



n° 102, 14 septembre 1848

Cologne, 13 septembre.

La crise à Berlin a avancé d'un pas : le *conflit avec la couronne*, qui hier pouvait être seulement qualifié d'inévitable, a *réellement eu lieu*.

Nos lecteurs trouveront plus bas la réponse du roi à la demande de démission des ministres². Par cette lettre, la couronne elle-même passe au premier plan, prend parti pour les ministres, s'oppose à l'Assemblée.

Elle va encore plus loin : elle constitue un ministère en dehors de l'Assemblée, elle convoque Beckerath qui, à Francfort, siège à l'extrême-droite et dont tout le monde sait d'avance qu'à Berlin, il ne pourra jamais compter sur une majorité.

La lettre du roi est contresignée par *M. Auerswald*. Que *M. Auerswald* porte donc la responsabilité de pousser ainsi la couronne en avant pour couvrir sa honteuse retraite, de chercher d'un seul élan à se retrancher, vis-à-vis de l'Assemblée, derrière le principe constitutionnel et de fouler aux pieds ce même principe constitutionnel *en compromettant la couronne et en incitant à la république*.

Le principe constitutionnel ! crient les ministres. Le principe constitutionnel ! crie la droite. Le principe constitutionnel ! gémit le faible écho de la *Kölnische Zeitung*.

« Le principe constitutionnel ! » Ces Messieurs sont-ils vraiment insensés au point de croire que l'on peut faire sortir le peuple allemand des tempêtes de l'année 1848, de l'écroulement chaque jour plus menaçant de toutes les institutions transmises par l'histoire, en lui faisant miroiter la séparation des pouvoirs, cette théorie vétuste de Montesquieu et de Delolme, en lui jetant en pâture de grandes phrases usées et des fictions, depuis longtemps percées à jour ?

¹ Le 26 juillet 1830 à Paris parurent les ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse, dissolvaient l'Assemblée, modifiaient la loi électorale en réduisant de trois-quarts le nombre des électeurs. Ce sont ces ordonnances du gouvernement de Charles X qui provoquèrent la révolution de 1830.

² Dans son message du 10 septembre 1848, Frédéric-Guillaume IV approuvait la décision du ministère Auerswald-Hanseman de se retirer pour protester contre la résolution de l'Assemblée nationale prussienne du 7 septembre 1848; cette décision constituait une violation du « principe de la monarchie constitutionnelle. »

« Le principe constitutionnel ! » Mais justement, il faut pourtant bien que ces Messieurs qui veulent sauver le principe constitutionnel à tout prix, se rendent compte tout d'abord que dans une situation provisoire, seule l'énergie peut le sauver.

« Le principe constitutionnel ! » Mais le vote de l'Assemblée de Berlin, les conflits entre Potsdam et Francfort, les troubles, les tentatives de réaction, les provocations de la soldatesque n'ont-ils pas montré depuis longtemps que, malgré toutes les grandes phrases, nous sommes encore sur un *terrain révolutionnaire*, que la fiction qui voudrait que nous soyons déjà sur le terrain de la monarchie constituée, de la monarchie constitutionnelle établie ne mène à rien d'autre qu'à des conflits qui ont conduit le « principe constitutionnel » au bord de l'abîme ?

Toute situation provisoire de l'État après une révolution réclame une dictature, et même une dictature énergique. Dès le début, nous avons reproché à Camphausen de ne pas agir avec des moyens dictatoriaux, de ne pas avoir immédiatement détruit et supprimé les restes des anciennes institutions. Alors donc que M. Camphausen se laissait bercer par des rêveries constitutionnelles, le parti vaincu renforçait ses positions dans l'administration et dans l'armée et se risquait même, çà et là, à une lutte ouverte. L'Assemblée fut convoquée pour s'entendre sur la constitution. Elle se présentait avec les mêmes droits que la couronne. Deux puissances ayant les mêmes droits dans une situation provisoire ! Et c'est justement la séparation des pouvoirs à l'aide de laquelle M. Camphausen cherchait à « sauver la liberté » qui, dans une situation provisoire, devait amener des conflits. Derrière la couronne se cachait la camarilla contre-révolutionnaire de la noblesse, de l'armée, de l'administration. Derrière la majorité de l'Assemblée, il y avait la bourgeoisie. Le ministre a cherché à concilier les deux. Trop faible pour représenter résolument les intérêts de la bourgeoisie et des paysans et pour porter un coup décisif au pouvoir de la noblesse, de l'administration et des chefs de l'armée, trop maladroît pour ne pas léser partout la bourgeoisie par ses mesures financières, il n'est arrivé qu'à se rendre insupportable aux différents partis et à amener les conflits qu'il voulait justement éviter.

Dans toute situation transitoire, ce n'est pas tel ou tel principe qui est décisif, mais le salut public (*). Le ministère pouvait éviter le conflit entre l'Assemblée et la couronne : par la reconnaissance du principe de salut public, et de ce principe seul, en acceptant les risques d'entrer en conflit avec la couronne elle-même. Mais il a préféré adopter une conduite qui le rende « supportable » à Potsdam. Il n'a jamais hésité à employer contre la démocratie des mesures de salut public (*) et *des mesures dictatoriales*. Sinon, que signifiait l'application des anciennes lois à des crimes politiques, alors même que M. Märcker eut reconnu que ces paragraphes du code prussien devaient être annulés ? Sinon, que signifiaient les arrestations massives dans toutes les parties du royaume ?

Mais le ministère s'est bien gardé de combattre la contre-révolution pour des raisons de salut public !

Et c'est justement la tiédeur du ministère à l'égard de la contre-révolution chaque jour plus menaçante qui a mis l'Assemblée dans l'obligation de *dicter elle-même* des mesures de salut public. Si la couronne, représentée par les ministres, était trop faible, alors c'est à l'Assemblée elle-même qu'il incombait d'agir. Elle l'a fait par le décret du 9 août. Elle l'a fait avec beaucoup de modération, elle n'a donné aux ministres qu'un avertissement. Les ministres ne s'en sont pas souciés.

Mais comment auraient-ils pu en tenir compte ! La résolution du 9 août foule aux pieds le principe constitutionnel ; c'est un empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif ; il détruit la séparation et le contrôle mutuel des pouvoirs, si nécessaires aux intérêts de la liberté, il fait de l'Assemblée ententiste la Convention nationale !

Et alors quel feu roulant de menaces, quel appel tonitruant à la peur des petits-bourgeois, quelle large perspective ouverte sur la Terreur, avec guillotine, impôts progressifs, confiscations et drapeau rouge.

L'Assemblée de Berlin, une Convention ! Quelle ironie !

Mais ces Messieurs n'ont pas tout à fait tort. Si le gouvernement continue comme il a commencé, nous aurons, dans très peu de temps, une Convention, non seulement pour la Prusse, mais pour toute l'Allemagne, une Convention à qui reviendra la charge de réprimer par tous les moyens la guerre civile dans nos vingt Vendées, et l'inévitable guerre contre la Russie. À l'heure actuelle, bien sûr, nous n'en sommes qu'à la parodie de la Constituante !

Mais comment Messieurs les ministres qui en appellent au principe constitutionnel ont-ils maintenu ce principe ?

Le 9 août ils ont laissé l'Assemblée se séparer tranquillement, faisant confiance aux ministres pour mettre la résolution à exécution. Ils ne pensent pas à faire connaître à l'Assemblée leur refus de le faire, et encore moins à déposer leur charge.

Ils réfléchissent un mois entier, et lorsque la menace de plusieurs interpellations pèse sur eux, ils annoncent finalement tout de go à l'Assemblée qu'il va de soi qu'ils ne mettront pas la résolution à exécution.

Lorsque là-dessus l'Assemblée enjoint aux ministres de la mettre quand même à exécution, ils se retranchent derrière la couronne, provoquent une rupture entre la couronne et l'Assemblée et incitent ainsi à la république.

Et ces Messieurs parlent encore du principe constitutionnel !

Résumons-nous.

L'inévitable heurt entre deux pouvoirs ayant les mêmes droits dans une situation provisoire, s'est produit. Le ministère n'a pas su gouverner avec assez d'énergie, il a négligé de prendre les nécessaires mesures de salut public.

En invitant le gouvernement à faire son devoir, l'Assemblée n'a fait que remplir ses obligations. Le ministère fait passer ceci pour une atteinte à la couronne et compromet la couronne au moment même où il démissionne. La couronne et l'Assemblée se dressent face à face. « L'entente » a conduit à la division, au conflit. Peut-être seront-ce les armes qui décideront.

Vaincra celui qui aura le plus de courage et de suite dans les idées.



n° 104,16 septembre 1848

Cologne, 15 septembre.

La crise ministérielle a encore atteint un nouveau stade. Non seulement à cause de l'arrivée et des vains efforts de l'impossible M. Beckerath, mais à cause de la révolte militaire à Potsdam et à Nauen¹. Le conflit entre la démocratie et l'aristocratie a éclaté au sein de la garde elle-même. Dans la résolution de l'Assemblée du 7, les soldats voient leur libération de la tyrannie des officiers, ils envoient des adresses à l'Assemblée pour la remercier, ils lui crient hurra.

L'épée se trouve ainsi arrachée des mains de la contre-révolution. Maintenant on n'osera plus dissoudre l'Assemblée, et si l'on ne va pas jusque là, il ne reste rien d'autre à faire qu'à céder, à mettre à exécution la résolution de l'Assemblée et à constituer un ministère Waldeck.

La révolte des soldats de Potsdam nous épargne probablement une révolution.

¹ Le 13 septembre, le 1^{er} et le 2^{ème} régiment de la garde de Potsdam se révoltèrent contre les mesures arbitraires de leurs officiers (confiscation par les officiers d'une adresse de remerciements au député Stein et à l'Assemblée nationale de Berlin pour la résolution du 7 septembre). Les soldats allèrent jusqu'à construire des barricades. À Nauen, le 10 septembre, les cuirassiers de la garde avaient refusé d'obéir aux ordres de leurs officiers qui leur enjoignaient de tirer sur des civils.

Karl Marx : La liberté des délibérations à Berlin

n° 105, 17 septembre 1848

Cologne, 16 septembre.

La presse contre-révolutionnaire a toujours prétendu depuis le début de la crise que l'Assemblée de Berlin ne délibérait pas librement. C'est en particulier avec une angoisse sur laquelle on ne peut se méprendre que le correspondant bien connu de la *Kölnische Zeitung* qui n'exerce plus ses fonctions que « par intérim jusqu'à la nomination de son successeur » a attiré l'attention sur les « huit mille à dix mille poings des clubs » qui dans l'Assemblée du bois des marronniers¹ ont « moralement » soutenu leurs amis de la gauche. La *Vossische Zeitung*², celle de Spener³ et d'autres journaux se sont livrés aux mêmes lamentations, et M. Reichensperger a été jusqu'à proposer le 7, de transférer l'Assemblée de Berlin (à Charlottenbourg, par exemple).

La *Zeitungs-Halle*⁴ de Berlin contient un long article cherchant à réfuter cette accusation. Elle explique qu'il est tout à fait logique que la grande majorité soit en faveur de la gauche, par opposition à l'attitude antérieure irrésolue de l'Assemblée. On pourrait démontrer :

« que le vote du 7, même quand il est le fait de députés ayant autrefois voté avec les ministres, a pu avoir lieu sans être en contradiction avec leur ancien comportement, voire même que, du point de vue de ces députés, il est en complète harmonie avec leur comportement antérieur... »

Les transfuges du centre :

« avaient vécu dans l'illusion; ils s'étaient représenté l'affaire comme si les ministres exécutaient la volonté du peuple; dans l'effort des ministres pour rétablir l'ordre et le calme, ils avaient trouvé l'expression de leur propre volonté, celle des membres de la majorité, et ne s'étaient pas rendu compte que les ministres laissaient libre cours à la volonté du peuple seulement quand celle-ci n'était pas en contradiction avec la volonté de la couronne, et non quand elle s'y opposait. »

C'est ainsi que la *Zeitungs-Halle* « explique » que le phénomène frappant du retournement subit de tant de membres de l'Assemblée est dû aux impressions et aux illusions de ces membres. On ne peut présenter la chose plus innocemment.

Ce journal admet cependant que des pressions ont été exercées. Mais, pense-t-il,

« si les influences extérieures ont agi, elles faisaient en quelque sorte contre-poids aux influences, artifices et manœuvres ministériels et elles permirent ainsi aux députés qui manquaient d'énergie et d'indépendance... d'obéir au si naturel instinct de conservation. »

Et voilà qu'apparaissent clairement les motifs qui poussent la *Zeitungs-Halle* à justifier ainsi moralement aux yeux du public les députés hésitants : l'article est écrit plus pour ces Messieurs des partis du centre eux-mêmes que pour le public. Pour nous qui avons après tout le privilège de nous exprimer sans réserves et qui soutenons les représentants d'un parti aussi longtemps que et dans la mesure où il agit en parti révolutionnaire, pour nous, ces motifs sont inexistantes.

Pourquoi ne le dirions-nous pas ? Le 7, les partis du centre se sont, sans aucun doute, laissés intimider par les masses populaires : nous laissons ouverte la question de savoir si leur peur était fondée ou non.

Le droit des masses populaires démocratiques d'agir moralement, par leur présence, sur le comportement d'assemblées constituantes est un vieux droit révolutionnaire des peuples dont on ne peut se passer dans aucune période agitée depuis la Révolution anglaise et la Révolution française. C'est à ce droit que l'histoire est redevable de presque toutes les démarches énergiques de ces assemblées. Si ceux qui ont élu domicile sur « le terrain juridique », si les peureux et prudhommesques amis de la « liberté des délibérations » le regrettent en gémissant, c'est pour le motif suivant et pour aucun autre : parce qu'ils ne veulent absolument pas de révolutions énergiques.

« Liberté des délibérations » ! Il n'y a pas de phrase plus creuse que celle-ci. La « liberté des délibérations » est amenuisée par la liberté de la presse, par la liberté de réunion et d'expression, par le droit du peuple à s'armer d'une part. Elle est amenuisée par la force publique existante qui est entre les mains de la couronne et de ses ministres : par l'armée, la police, les juges soi-disant indépendants, mais en réalité sous la dépendance de toute promotion et de tout changement politique.

¹ C'est à l'Académie de chant située dans un bois de marronniers que siégeait l'Assemblée nationale de Berlin.

² Cette gazette qui portait le nom de son ancien propriétaire, Christian Friedrich Voss, adopta vers 1840 une attitude libérale modérée.

³ Ce quotidien portait le nom de son rédacteur en chef. Il parut de 1740 à 1874. Pendant la Révolution de 1848-49, il soutint les partisans de la monarchie constitutionnelle.

⁴ La *Zeitungs-Halle*, quotidien publié à Berlin, était un des organes de la démocratie petite-bourgeoise.

La liberté des délibérations est en tout temps un grand mot qui ne veut rien dire d'autre que « indépendance à l'égard de toutes les influences non reconnues par la loi ». Les influences reconnues par la loi, corruption, avancement, intérêts privés, peur d'une dissolution de la Chambre, etc., voilà bien ce qui rend les délibérations vraiment « libres ». Mais dans des périodes révolutionnaires, cette expression n'a aucun sens. Quand deux puissances, deux partis s'affrontent en armes, quand la lutte peut éclater à chaque instant, les députés n'ont à choisir qu'entre les deux termes suivants :

- Ou bien ils se placent sous la protection du peuple et ils acceptent de temps en temps qu'on leur fasse la leçon;
- Ou bien ils se placent sous la protection de la couronne, s'installent dans n'importe quelle petite ville, délibèrent sous la protection des baïonnettes et des canons, voire même de l'état de siège - et alors ils n'auront rien à objecter si la couronne et les baïonnettes leur dictent leurs résolutions.

Se laisser impressionner par le peuple sans armes, ou se laisser impressionner par la soldatesque en armes - que l'Assemblée choisisse.

La Constituante française est allée de Versailles à Paris. Pour la révolution allemande, il est caractéristique et, à vrai dire, conforme à sa nature, que l'Assemblée ententiste aille de Berlin à Charlottenbourg.

Friedrich Engels : La ratification de l'armistice

n° 107, 20 septembre 1848*Cologne, 19 septembre.*

L'Assemblée nationale a ratifié l'armistice. Nous ne nous étions pas trompés : « l'honneur de l'Allemagne est dans de mauvaises mains¹. »

Le vote a eu lieu dans le tumulte et en pleine obscurité, alors que des étrangers, des diplomates, etc. se pressaient autour des bancs des députés ! Une majorité de deux voix a contraint l'Assemblée à voter simultanément sur deux points différents. C'est à une majorité de 21 voix que l'armistice a été adopté, que le Schleswig-Holstein a été sacrifié, que « l'honneur de l'Allemagne » a été foulé aux pieds, que l'*absorption de l'Allemagne par la Prusse* a été décidée.

En aucun cas la voix du peuple ne s'était fait entendre avec autant de résolution. En aucun cas ces Messieurs de la droite n'avaient avoué aussi franchement qu'ils prenaient parti pour une cause *indéfendable*. En aucun cas les intérêts de l'Allemagne n'avaient été aussi indubitables, aussi clairs. L'Assemblée nationale a décidé; elle a prononcé sa condamnation à mort et celle du soi-disant pouvoir central créé par elle. Si l'Allemagne avait un Cromwell, il viendrait sans tarder lui dire : « Vous n'êtes pas un Parlement ! Au nom de Dieu ! Partez². »

On parle d'un retrait de la gauche. Si seulement elle avait du courage, cette pauvre gauche, bafouée, attaquée à coups de poings par la majorité, ce qui lui vaut par dessus le marché d'être rappelée à l'ordre par le noble Gagern ! Aucune minorité n'a encore jamais été malmenée avec autant d'impudence et de rigueur que la gauche de Francfort par le noble Gagern et ses 250 héros de la majorité. Mais si seulement elle avait du courage !

C'est le manque de courage qui mène tout le mouvement allemand à sa perte. Le courage fait autant défaut à la contre-révolution pour porter des coups décisifs qu'au parti de la révolution. Toute l'Allemagne sait maintenant, qu'elle soit de gauche ou de droite, que le mouvement actuel ne peut qu'aboutir à des conflits effroyables et à des luttes sanglantes, soit pour le réprimer, soit pour le mener à bonne fin. Et au lieu de regarder en face ces luttes inévitables, au lieu de hâter leur fin par quelques coups rapides et décisifs, les deux partis, celui de la contre-révolution et celui du mouvement révolutionnaire, s'accordent pour comploter dans les formes afin de les ajourner le plus longtemps possible. Et ce sont justement ces expédients, ces concessions et ces palliatifs, ces tentatives de médiation qui sont responsables des innombrables soulèvements isolés, provoqués partout par une situation politique intolérable et incertaine, et qu'on ne peut réfréner qu'avec du sang et un amoindrissement des droits conquis. C'est justement cette peur de la lutte amenant des milliers de luttes mineures qui donne à l'année 1848 son caractère extraordinairement sanglant et qui complique la situation des partis en lutte de telle façon que la lutte finale ne pourra qu'en être plus violente et plus dévastatrice. Mais « le peu de courage de nos chers amis³ » !

Cette lutte décisive pour la centralisation et l'organisation démocratique de l'Allemagne est cette fois inévitable. Malgré tous les arrangements et toutes les médiations elle approche de jour en jour. Les complications à Vienne, à Berlin, à Francfort même poussent à une solution décisive; et si la pusillanimité et l'irrésolution allemandes devaient faire tout échouer, alors la France nous sauvera. À Paris les fruits de la victoire de juin sont en train de mûrir : à l'Assemblée nationale, dans la presse, dans les clubs, Cavaignac et ses « purs républicains » sont débordés par les royalistes; le midi légitimiste fait peser la menace d'un soulèvement général; Cavaignac est contraint de se défendre avec les procédés révolutionnaires de Ledru-Rollin : avec des commissaires départementaux; et c'est à grand peine que, samedi, il l'a emporté à la Chambre, lui et son gouvernement. Encore un vote semblable et Thiers, Barrot et consorts, les gens dans l'intérêt de qui la victoire de juin a été acquise, ont la majorité ! Cavaignac est poussé dans les bras de la république rouge et la lutte pour l'existence de la république se déclenche.

Si l'Allemagne persiste dans son irrésolution, cette nouvelle phase de la Révolution française sera en même temps le signal d'un recommencement de la lutte ouverte en Allemagne, lutte qui, espérons-le, nous mènera un peu plus loin et libérera au moins l'Allemagne des chaînes traditionnelles du passé.

¹ Voir plus haut l'article sur « l'armistice prusso-danois », 9 septembre.

² Paroles de Cromwell dispersant les restes du Long Parlement, le 20 avril 1653.

³ Heine : L'Allemagne, *Un conte d'hiver*, chapitre XIX.

Friedrich Engels : Le soulèvement de Francfort

Supplément au n° 107, 20 septembre 1848

Cologne, 19 septembre, 7 heures du soir.

L'armistice germano-danois a provoqué la tempête. Le soulèvement le plus sanglant qui soit a éclaté à Francfort; l'honneur de l'Allemagne, vendu par l'Assemblée nationale à un ministère prussien congédié dans la honte et l'infamie, sera défendu, au prix de leur vie, par les travailleurs de Francfort, d'Offenbach et de Hanau, par les paysans de la région.

La lutte est encore incertaine. Les soldats semblent n'avoir pas beaucoup progressé depuis hier soir. À l'exception de la Zeil¹ et de quelques autres rues et places, il est difficile d'employer l'artillerie et presque impossible d'utiliser la cavalerie. De ce côté les chances sont en faveur du peuple. Les habitants d'Hanau, pourvus d'armes prises d'assaut à l'arsenal, sont venus à l'aide. Les paysans de nombreuses localités des alentours en ont fait autant. Jusqu'à hier soir l'armée devait compter une dizaine de milliers d'hommes et un peu d'artillerie. Il semble que l'afflux des paysans pendant la nuit ait été très important, celui des soldats beaucoup moins, les alentours immédiats étaient vides de troupes.

L'esprit révolutionnaire des paysans de l'Odenwald, de Nassau et de la Hesse élective n'a pas permis l'envoi d'autres renforts; on dit que les communications sont interrompues. Bien que le soulèvement n'ait eu lieu qu'aujourd'hui, tout l'Odenwald, le Nassau, la Hesse élective et la Hesse rhénane, toute la population entre Fulda, Coblenche, Mannheim et Aschaffenburg est sous les armes et les troupes manquent pour réprimer le soulèvement. Et qui répond de Mayence, Mannheim, Marbourg, Cassel, Wiesbaden, de toutes les villes où la haine de la soldatesque est parvenue à un degré encore jamais atteint, à cause des excès sanglants des soi-disant « troupes impériales » ? Qui répond des paysans des bords du Rhin qui peuvent empêcher avec facilité des transports de troupes par eau ?

Et cependant, nous l'avouons, nous avons peu d'espoir que les courageux insurgés triomphent. Francfort est une ville trop petite, l'importance relative des troupes et les sympathies contre-révolutionnaires connues chez les petits-bourgeois sont trop prépondérantes pour que nous puissions nous bercer de trop grands espoirs.

Même si les insurgés ont le dessous, rien ne sera encore résolu. La contre-révolution deviendra insolente, elle nous asservira un moment en décrétant l'état de siège, en réprimant la liberté de la presse, les clubs et les assemblées populaires; mais pas longtemps, et le chant du coq gaulois annoncera l'heure de la libération, l'heure de la revanche.



n° 108, 21 septembre 1848

Cologne, 20 septembre.

Les nouvelles de Francfort commencent à confirmer peu à peu nos craintes d'hier. Il semble certain que les insurgés soient chassés de Francfort et n'occupent plus que Sachsenhausen² où on les dit fortement retranchés. L'État de siège est déclaré à Francfort; quiconque sera pris les armes à la main ou en rébellion contre le « pouvoir impérial » sera traduit devant un tribunal militaire.

Ces Messieurs de l'église Saint-Paul sont donc maintenant dignes de leurs collègues de Paris; ils peuvent, en toute tranquillité et sous le règne de l'État de siège, réduire les droits fondamentaux du peuple allemand à un « minimum ».

La voie ferrée qui va à Mayence est arrachée en de nombreux endroits et le courrier arrive trop tard, ou pas du tout.

Il semble que l'artillerie ait mené un combat décisif dans les rues assez larges, et tracé à la troupe un chemin dans le dos des combattants des barricades. Le zèle avec lequel les bourgeois de Francfort ont ouvert leurs maisons aux soldats, leur mettant ainsi en main tous les avantages du combat de rues, la supériorité numérique des troupes transportées rapidement en chemin de fer, alors que les paysans affluaient lentement à pied, à fait le reste.

Mais si le combat n'a pas repris à Francfort même, cela ne signifie nullement que le soulèvement soit réprimé. Les paysans en fureur ne déposeront pas ainsi les armes. S'ils ne peuvent pas faire sauter l'Assemblée nationale, il ne manque pas chez eux de choses à faire disparaître. L'assaut, détourné de l'église Saint-Paul, peut se diriger sur six ou huit petites résidences, sur des centaines de manoirs; la guerre des paysans au printemps de cette année n'aura atteint son but qu'après avoir obtenu ce qu'elle cherche à obtenir, la libération des paysans du féodalisme.

D'où vient la victoire continuelle de l'« Ordre » en tous les points de l'Europe, d'où vient la série des défaites innombrables, et toujours renouvelées du parti de la révolution, de Naples à Prague, de Paris à Milan, de Vienne à Francfort ?

¹ Grande artère de Francfort.

² Faubourg de Francfort situé de l'autre côté du Main par rapport à la ville.

De ce que tous les partis savent que la lutte qui se prépare dans tous les pays civilisés est tout autre, est infiniment plus significative que toutes les révolutions qui ont éclaté jusque-là; de ce que, à Vienne comme à Paris, à Berlin comme à Francfort, à Londres comme à Milan, il s'agit de l'écroulement du *pouvoir politique de la bourgeoisie*, d'un bouleversement dont les conséquences les plus immédiates emplissent déjà d'effroi tous les bourgeois aimant leurs aises et la spéculation.

Y a-t-il encore un centre révolutionnaire au monde, où le drapeau rouge, emblème de la lutte du prolétariat européen fraternellement uni, n'ait pas flotté sur les barricades des cinq derniers mois ?

À Francfort aussi, c'est avec le drapeau rouge qu'on a combattu le Parlement des hobereaux et des bourgeois réunis.

La bourgeoisie se trouvant menacée directement dans son existence politique, indirectement dans son existence sociale, par chaque soulèvement qui éclate maintenant, voilà ce qui explique toutes ces défaites. Le peuple, la plupart du temps désarmé, doit lutter non seulement contre le pouvoir, repris par la bourgeoisie, de l'État organisé des militaires et des fonctionnaires, mais il a aussi à lutter contre la bourgeoisie armée elle-même. Le peuple non organisé et mal armé a, en face, de lui, toutes les autres classes de la société, bien organisées et bien armées. Et voilà pourquoi, jusqu'à présent, le peuple a succombé et succombera jusqu'à ce que ses adversaires soient affaiblis, soit parce que leurs troupes seront occupées à la guerre, soit parce qu'ils se désuniront, ou jusqu'à ce que quelque grand événement pousse le peuple à un combat désespéré et démoralise ses adversaires.

Et un tel événement se prépare en France.

C'est pourquoi nous n'avons pas besoin de désespérer si depuis quatre mois la mitraille a triomphé partout des barricades. Au contraire : chaque victoire de nos adversaires était en même temps une défaite pour eux; elle les désunissait, elle donnait le pouvoir non pas au parti des conservateurs victorieux en février ou mars, mais finalement chaque fois au parti qui avait été *renversé* en février ou en mars. C'est seulement au début que la victoire de juin à Paris a établi le pouvoir de la petite-bourgeoisie, des républicains *purs*; trois mois ne se sont pas encore écoulés et la grande bourgeoisie, le parti constitutionnel menace de renverser Cavaignac et de jeter les « purs » dans les bras des « rouges ». Il en sera de même à Francfort : la victoire ne profitera pas aux braves gens des partis du centre, elle profitera aux *partis de droite*; la bourgeoisie cédera le pas à ces Messieurs, les représentants de l'État des militaires, des fonctionnaires et des hobereaux, et elle goûtera assez tôt les fruits amers de sa victoire.

Grand bien lui fasse. Dans l'intervalle nous attendrons l'instant où, à Paris, sonnera l'heure de la libération.

Le ministère de la contre-révolution

n °110, 23 septembre 1848

Cologne, 22 septembre.

Donc, c'était vrai ! Le ministère du prince de Prusse est prêt, la contre-révolution veut risquer le dernier coup, le coup décisif.

Qu'on lise la lettre suivante d'un député :

« Berlin, 20 septembre, 10 heures du soir. Nous venons d'avoir la certitude qu'un ministère entièrement contre-révolutionnaire a été constitué, à savoir (suit la liste des ministres telle que nous la donnions hier d'après l'édition spéciale de la Zeitungs-Halle). Ce ministère lira à la séance du matin un message royal où la dissolution de l'Assemblée est envisagée. La conséquence en est une déclaration de permanence qui sera probablement suivie d'une nouvelle révolution sanglante. Tous les partis de l'Assemblée nationale délibèrent en permanence dans leurs locaux. Le peuple est très agité. Wrangel a passé aujourd'hui l'armée en revue. Tout est en question. »

Donc, c'était vrai ! La couronne se place sous la protection des Grands de l'Uckermark et les Grands de l'Uckermark s'opposent au mouvement révolutionnaire de l'année 1848. Les Don Quichotte de Poméranie, les vieux guerriers, les propriétaires fonciers endettés auront enfin l'occasion de laver leurs épées rouillées dans le sang des agitateurs¹. Les gardes, couronnés d'une gloire à bon marché acquise au Schleswig, doivent donner le coup décisif à la révolution qui touche aux droits de la couronne, qui veut interdire aux officiers de comploter en silence et qui, par la main inexorable des mesures financières d'Hansemann, a porté un « coup » terriblement « hardi² » aux bourses, déjà plates sans cela, des hobereaux de la Marche. La garde se vengera de la honte du 18 mars, elle dispersera l'Assemblée de Berlin et Messieurs les officiers abattront les tilleuls sur les corps des révolutionnaires.

Qu'ils y aillent ! En avant avec Dieu, pour le roi et la patrie !

¹ En 1848-49, en Allemagne, les Constitutionnels nommaient « agitateurs » les républicains qui traitaient leurs adversaires de « hurleurs ».

² Ce mot « un coup hardi », employé en premier lieu à l'Assemblée nationale de Francfort par le député Mathy et le président Gagern à propos de la création d'un pouvoir central en Allemagne, devint vite populaire.

Friedrich Engels : État de siège à Cologne¹

n° 113, 27 septembre 1848*Cologne, 26 septembre.*

Aujourd'hui encore nous ne ferons pas notre tour d'horizon. Nous nous hâtons de donner la feuille à l'impression. Nous savons de source certaine que dans une heure ou deux la ville sera déclarée en état de siège, que la garde civile sera dissoute et désarmée, que la *Nouvelle Gazette rhénane* (*Neue Rheinische Zeitung*), la *Neue Kölnische Zeitung*², la *Zeitung der Arbeiter-Vereine*³ et le *Wächter am Rhein*⁴ seront suspendus, que des tribunaux militaires seront établis et que tous les droits conquis en mars seront réprimés. On dit que la garde nationale n'est pas disposée à se laisser désarmer.

¹ Par peur d'un soulèvement, l'état de siège fut décrété le 26 septembre 1848 à Cologne. La parution de la *Nouvelle Gazette rhénane* et d'autres journaux démocratiques fut interdite.

² La *Neue Kölnische Zeitung für Bürger, Bauern und Soldaten* (Nouvelle Gazette de Cologne pour les citoyens, les paysans et les soldats), journal révolutionnaire, parut du 10 septembre 1848 au 14 juin 1849 à Cologne sous la direction d'Annecke et Beust.

³ La *Zeitung der Arbeiter-Vereine zu Köln* (Gazette des Unions ouvrières de Cologne) parut jusqu'en juillet 1848 sous la direction de Gottschalk, puis jusqu'en octobre 1848 sous celle de Moll et Schapper. Ce journal publiait les comptes rendus de l'activité des Unions ouvrières de Cologne et de Rhénanie.

⁴ *Der Wächter am Rhein* (la Sentinelle sur le Rhin), journal démocrate qui publiait entre autres les débats de l'Association démocratique de Cologne.

Karl Marx : Déclaration de la rédaction au sujet de la reparution de la Nouvelle Gazette rhénane

n° 114, 12 octobre 1848

La sympathie manifestée, notamment à Cologne, pour le maintien de la *Nouvelle Gazette rhénane* a permis de surmonter les difficultés financières provoquées par l'état de siège et de faire reparaître le journal. Le comité de rédaction reste le même. Ferdinand Freiligrath vient d'y entrer.

KARL MARX,
Rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

Karl Marx : La révolution à Vienne

n° 114, 12 octobre 1848

Cologne, 11 octobre.

Dans son *premier* numéro (du 1er juin), la *Nouvelle Gazette rhénane* avait à rendre compte d'une révolution à Vienne (du 25 mai). Aujourd'hui, dans le *premier* numéro paraissant après l'interruption provoquée par l'état de siège à Cologne, nous annonçons la nouvelle d'une révolution d'une tout autre importance qui a éclaté à Vienne les 6 et 7 octobre. Les reportages détaillés sur les événements de Vienne nous obligent à laisser aujourd'hui de côté tous les articles de fond. Nos lecteurs verront d'après les reportages de notre correspondant à Vienne¹ que la méfiance de la bourgeoisie à l'égard de la classe ouvrière menace sinon de faire échouer, tout au moins de paralyser le développement de cette révolution. Quoi qu'il en soit, son contrecoup sur la Hongrie, l'Italie et l'Allemagne déjoue le grand plan de campagne de la contre-révolution. La fuite de l'empereur et des députés tchèques de Vienne² contraint la bourgeoisie viennoise, si elle ne veut pas se rendre à merci, à poursuivre la lutte. L'Assemblée de Francfort qui s'occupe de nous offrir à nous Allemands

« *une maison d'arrêt nationale et un fouet pour tous*³ »

sera désagréablement tirée de ses rêvasseries par ce qui s'est produit à Vienne, et *l'état de siège*, ce remède universel, va déconcerter le ministère de Berlin. L'état de siège a fait, comme la révolution, le tour du monde. On vient de tenter l'expérience en grand dans un royaume entier, en Hongrie. Cette tentative, au lieu de provoquer la contre-révolution en Hongrie, a provoqué la révolution à Vienne. L'état de siège ne se remettra pas de ce coup. L'état de siège est compromis pour toujours. C'est une ironie du sort qu'à l'instar de Jellachich et au même moment, Cavaignac, le héros* occidental de l'état de siège, est devenu la cible de toutes les fractions qu'il a sauvées en juin, grâce à la mitraille. Ce n'est qu'en passant résolument à la révolution qu'il peut encore se rendre supportable un moment.

Nous donnons ci-dessous, après les nouvelles récentes de Vienne, quelques correspondances du 5 octobre, écho des espoirs et des craintes soulevées par le sort de la Hongrie.

¹ Müller-Telling (Eduard von), correspondant à Vienne de la *Nouvelle Gazette rhénane*; après la révolution, il émigra à Londres; il rompit en 1850 avec Marx et publia une brochure contre lui.

² Au début du soulèvement populaire l'empereur d'Autriche s'enfuit le 7 octobre de Vienne à Olmütz. La majorité des députés tchèques à la Diète autrichienne, qui appartenaient au parti national tchèque, quitta Vienne et se réfugia à Prague.

³ Heine : *Tannhäuser*, chapitre 3, 417.

Karl Marx : La « révolution de Cologne »

n° 115, 13 octobre 1848

Cologne, 12 octobre

La « révolution » du 25 septembre fut une mascarade; c'est ce que nous raconte la *Kölnische Zeitung* et la *Kölnische Zeitung* à raison. Le 26 septembre, le « Commandement militaire de Cologne » installe son Cavaignac. Et la *Kölnische Zeitung* admire la sagesse et la modération du « Commandement militaire de Cologne ». Mais, qui est le plus ridicule : les travailleurs qui, le 25 septembre, s'exerçaient à dresser des barricades ou le Cavaignac qui avec le plus grand sérieux décréta le 26 septembre l'état de siège, suspendit des journaux, désarma la garde civique et interdit les associations ?

Pauvre *Kölnische Zeitung* ! Le Cavaignac de la « révolution de Cologne » ne peut pas avoir un pouce de plus que la « révolution de Cologne » elle-même. Pauvre *Kölnische Zeitung* ! La révolution, il faut qu'elle la prenne à la rigolade, et le « Cavaignac » de cette joyeuse révolution, il faut qu'elle le prenne au sérieux. Quel sujet désagréable, ingrat, contradictoire !

Nous ne perdrons pas de temps à justifier le Commandement militaire. D'Ester¹ a épuisé le sujet. D'ailleurs pour nous, le Commandement militaire n'est qu'un instrument aux mains d'une autorité supérieure. Les véritables auteurs de cette étrange tragédie, ce furent les « bourgeois bien-pensants », les Dumont et consorts. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que M. Dumont fasse colporter par ses journaux l'adresse² contre D'Ester, Borchardt et Kyll. Ce que ces bien-pensants avaient à défendre, ce n'était dans l'action du Commandement militaire, c'était leur propre action.

Les événements de Cologne traversèrent le Sahara de la presse allemande sous la forme que le « Journal des Débats » de Cologne leur avait donnée. C'est une raison suffisante pour y revenir.

On savait que Moll, un des dirigeants les plus aimés de l'Union ouvrière devait être arrêté³. Schapper et Becker l'étaient déjà. Pour exécuter ces mesures on avait choisi un lundi, jour où la plupart des ouvriers ne travaillent pas. Il fallait donc savoir au préalable que ces arrestations pourraient provoquer une grande agitation chez les ouvriers et même se heurter à une résistance brutale. Quel étrange hasard ! Ces arrestations tombent justement un lundi ! Il était d'autant plus facile de prévoir l'émotion qu'elles susciteraient à l'occasion de l'ordonnance de Stein à l'armée, après la proclamation de Wrangel⁴ et la nomination de Pfuel comme président du conseil⁵, qu'on attendait à tout moment de Berlin une action contre-révolutionnaire décisive, c'est-à-dire une révolution. Les ouvriers ne pouvaient donc s'empêcher de considérer ces arrestations non comme des mesures judiciaires, mais comme des mesures policières. Ils ne virent dans le Parquet qu'une autorité contre-révolutionnaire. Ils crurent qu'à la veille d'événements importants on voulait les priver de leurs dirigeants. Ils décidèrent de soustraire à tout prix Moll à l'arrestation. Et ils n'abandonnèrent le terrain qu'après avoir atteint leur but. Les barricades ne furent dressées que lorsque les ouvriers réunis sur la place du Vieux Marché apprirent que les militaires se préparaient partout à l'attaque. Ils ne furent pas attaqués; ils n'eurent donc pas à se défendre. En outre, ils avaient appris qu'aucune nouvelle importante n'était parvenue de Berlin. Ils se retirèrent donc après avoir en vain attendu l'ennemi une grande partie de la nuit.

Rien n'est donc plus ridicule que le reproche de lâcheté adressé aux ouvriers de Cologne.

Mais on leur a fait encore d'autres reproches afin de justifier l'état de siège et de faire des événements de Cologne une petite révolution de juin. On dit qu'ils se proposaient de piller la bonne ville de Cologne. Cette accusation repose sur le prétendu pillage d'une boutique de drap. Comme si chaque ville n'avait pas son contingent de voleurs qui

¹ Lors de la séance de l'Assemblée nationale du 29 septembre 1848, le député D'Ester exigea du gouvernement qu'il suspende l'état de siège décrété à Cologne et qu'il réclame des comptes au commandement militaire pour ses actes illégaux.

² Le 2 octobre 1848, dans une adresse à l'Assemblée nationale prussienne, quelques bourgeois contre-révolutionnaires de Cologne (Stupp, Ammon, etc.) déclarèrent que la proposition de D'Ester, soutenue par les députés rhénans Borchardt et Kyll, avait soulevé « l'indignation générale, alors que les mesures militaires avaient rencontré l'approbation de tous les citoyens ». La *Kölnische Zeitung* dut cependant concéder qu'au même moment était diffusée une adresse de citoyens de Cologne, soutenant la proposition de D'Ester.

³ L'Union ouvrière de Cologne fut fondée le 13 avril 1848 par Gottschalk, membre de la Ligue des communistes. Au début de mai, elle comptait 5.000 membres, ouvriers et artisans pour l'essentiel. Après l'arrestation de Gottschalk, Moll en fut élu président. Il le resta jusqu'aux événements de septembre, jusqu'à ce que, menacé d'être arrêté, il émigre. Le 16 octobre 1848, sur la prière des travailleurs, Marx prit la présidence, puis Schapper lui succéda du 28 février à fin mai 1849.

⁴ Le 17 septembre, le général Wrangel, commandant la région militaire du Brandebourg, adressa à l'armée un ordre du jour qui montrait que la clique militaire avait l'intention de s'attaquer ouvertement aux conquêtes de la Révolution. Wrangel déclarait qu'il était de son devoir de maintenir « l'ordre public » et demandait aux soldats de se grouper fermement autour de leurs officiers et du roi.

⁵ Après l'édit de Frédéric-Guillaume IV du 21 septembre 1848, le ministère Pfuel fut constitué. C'était un ministère de fonctionnaires et d'officiers contre-révolutionnaires qui organisait en sous-main les forces de la contre-révolution. Après les événements de Vienne il fut remplacé, le 8 novembre par le ministère du comte de Brandenburg qui accomplit le coup d'état contre-révolutionnaire (état de siège à Berlin, dissolution de la garde civique et de l'Assemblée nationale).

mettent à profit les jours d'agitation publique. Ou bien nomme-t-on pillage, le pillage de boutiques d'armuriers ? Que l'on envoie donc le Parquet de Cologne à Berlin pour y instruire le procès de la révolution de mars. Sans le pillage des boutiques d'armuriers nous n'aurions peut-être jamais eu la satisfaction de voir M. Hansemann directeur de banque et M. Muller secrétaire d'État.

Nous avons assez parlé des ouvriers de Cologne. Venons-en aux soi-disant *démocrates*. Que leur reprochent la *Kölnische Zeitung*, la *Deutsche Zeitung*, l'*Augsburger Zeitung* et autres feuilles « bien-pensantes » ?

Les héroïques Brüggemann, Bassermann, etc. réclamaient du sang et les démocrates au cœur tendre, par lâcheté, n'ont pas fait couler le sang.

Voilà simplement quels sont les faits : les démocrates ont déclaré aux ouvriers au Kranz (sur la place du Vieux-Marché), à la Salle Eiser et sur les barricades qu'ils ne voulaient à aucun prix de « putsch ». Mais en ce moment où aucune question importante ne pousse l'ensemble de la population au combat et où par conséquent toute émeute* devrait échouer, celle-ci était d'autant plus insensée que dans quelques jours des événements d'importance pourraient se produire et qu'il ne fallait pas se mettre hors de combat *avant* le jour décisif. Si le ministère risquait une contre-révolution à Berlin, alors ce serait pour le peuple le moment de risquer une révolution. L'enquête judiciaire confirmera nos dires. Au lieu de se tenir devant les barricades, « dans l'obscurité nocturne », « les bras croisés et le regard sombre » et de « méditer sur l'avenir de leur peuple¹ », ces Messieurs de la *Kölnische Zeitung* auraient mieux fait d'adresser du haut des barricades à la foule aveuglée leurs harangues de sagesse. À quoi bon la sagesse *post festum* ?

C'est à la garde civique que la bonne presse a donné de l'importance à l'occasion des événements de Cologne. Distinguons. Que la garde civique se soit refusée à s'abaisser jusqu'à se faire la servante docile de la police, c'était son devoir. Qu'elle ait livré volontairement ses armes, un seul fait peut l'en excuser : les libéraux qui en faisaient partie savaient que ceux de ses membres qui n'étaient pas libéraux sautaient avec joie sur l'occasion pour se débarrasser de leurs armes. Mais une résistance partielle aurait été inutile.

La « révolution de Cologne » a eu *un* résultat. Elle a révélé l'existence d'une phalange de plus de deux mille saints dont la « vertu comblée et la morale solvable² » n'ont de « vie libre » que dans l'état de siège. Peut-être l'occasion se trouvera-t-elle d'écrire des *Acta sanctorum*³, des biographies de ces saints. Nos lecteurs apprendront alors comment on acquiert les « trésors » que ne mangent « ni mites, ni rouille », ils apprendront de quelle façon on fait la conquête du substrat économique de l'« idéologie bien pensante ».

¹ Extraits d'un article: « Les barricades à Cologne », publié dans le numéro 268 de la *Kölnische Zeitung*, le 30 septembre 1848.

² Expressions tirées d'un poème de Heine : « Anno 1829 ».

³ Collection de vies de saints catholiques commencée par Jean Bolland et poursuivie par les Jésuites.

Karl Marx : Le ministère Pfuel

n° 116, 14 octobre 1848

Cologne, 13 octobre

Lors de la chute du ministère *Camphausen* nous disions :

« *Le ministère Camphausen avait dépouillé le vêtement du libéralisme bourgeois qui cachait la contre-révolution. La contre-révolution se sent assez forte pour rejeter ce masque gênant. Il est possible que quelque ministère sans stabilité du centre gauche (Hansemann) suive, pour quelques jours, le ministère du 30 mars. Son véritable successeur est le ministère du prince de Prusse.* » (Nouvelle Gazette rhénane, n° 23 du 23 juin).

Et en effet le ministère Pfuel (von Neuchâtel¹) a succédé au ministère *Hansemann*.

Le ministère Pfuel se répand en belles phrases constitutionnelles, comme le pouvoir central de Francfort parle de l' « unité allemande ». Si nous comparons le *corpus delicti*, le véritable corps du ministère et son écho, ses déclarations constitutionnelles, ses apaisements, ses arrangements, ses compromis avec l'Assemblée de Berlin, il n'y a qu'un seul mot que nous puissions lui appliquer, celui de Falstaff :

« *Que les vieillards que nous sommes sont donc encore soumis au vice du mensonge*². »

Seul *un ministère de la révolution* peut succéder au ministère Pfuel.

¹ Au Congrès de Vienne, Neuchâtel fut attribué au roi de Prusse et admis comme vingt-et-unième canton de la communauté helvétique. En 1831, les républicains tentèrent, par un soulèvement, d'obtenir la séparation complète d'avec la Prusse. Ce soulèvement fut réprimé avec brutalité par le général von Pfuel qui devint le gouverneur prussien de Neuchâtel. Tout de suite après la Révolution de février, un nouveau soulèvement éclata. Un gouvernement provisoire fut constitué et il fut effectivement mis fin à la domination de la Prusse. En 1854, le roi de Prusse dut renoncer officiellement à ses prétentions sur Neuchâtel.

² Shakespeare : *Henri IV*, 2^e partie, acte III, scène 2.

Karl Marx : Le discours de Thiers sur la Banque Générale d'Hypothèques ayant cours forcé

n° 116, 14 octobre 1848

M. Thiers publie dans *Le Constitutionnel* une brochure sur la « propriété¹ ». Nous reviendrons plus en détail sur ces banalités de style classique dès que leur publication sera terminée. M. Thiers les a brusquement interrompues. Pour l'instant nous nous contenterons d'une seule remarque : les grands journaux belges, *L'Observateur* et *L'Indépendance* s'enthousiasment pour les écrits de M. Thiers. Aujourd'hui nous suivons un moment le discours prononcé le 10 octobre à l'Assemblée nationale française par M. Thiers au sujet des bons d'hypothèques, discours qui, selon *L'Indépendance* belge a porté un « coup mortel » à la monnaie de papier. Mais comme le dit *L'Indépendance*, M. Thiers est aussi un orateur qui traite avec une égale supériorité des questions politiques, financières et sociales.

Le seul intérêt de ce discours est de nous montrer la tactique des chevaliers de l'ancien ordre des choses, tactique qu'ils opposent à juste titre aux Don Quichottes du nouvel ordre des choses.

Vous réclamez une réforme partielle dans le domaine industriel et commercial, comme M. Turck à qui Thiers répond, alors on vous oppose l'enchaînement et les contrecoups de l'organisation générale. Vous réclamez le bouleversement de l'organisation générale, alors vous êtes un destructeur, un révolutionnaire, un utopiste sans conscience et vous négligez les réformes partielles. Donc, résultat : laissez tout en l'état.

M. Turck par exemple veut faciliter aux paysans la mise en valeur de leurs biens fonciers grâce à des banques officielles d'hypothèques. Il veut mettre leur propriété en circulation sans avoir besoin de passer par les mains de l'usure. En France, en effet, comme d'ailleurs dans tous les pays où règne le morcellement, la domination des seigneurs féodaux a fait place à la domination des capitalistes, les redevances féodales des paysans sont devenues des obligations hypothécaires bourgeoises.

Que répond d'abord M. Thiers ?

Si vous voulez aider le paysan avec des organismes de crédit public, vous affaiblissez le petit commerçant. Vous ne pouvez pas aider l'un sans nuire à l'autre.

Devons-nous donc transformer l'ensemble du système de crédit ?

Sûrement non ! C'est une utopie. Et c'est ainsi que M. Turck se fait éconduire. Le petit commerçant sur lequel M. Thiers veille si tendrement, c'est la *grande* Banque de France.

La concurrence de deux milliards d'hypothèques en billets de banque ruinerait son monopole, ses dividendes et peut-être *something more*². Derrière l'argument de M. Thiers il y a donc à l'arrière-plan Rothschild.

Venons-en à un autre argument de M. Thiers. *L'agriculture* elle-même, dit M. Thiers, n'a rien à voir à vrai dire avec la proposition de créer des hypothèques.

Si la propriété foncière n'est mise en circulation que dans des circonstances graves, s'il est difficile de l'exploiter, si pour ainsi dire les capitaux la fuient, tout ceci, remarque M. Thiers, est dans la « nature ». Cela ne rapporte qu'un faible profit. Mais d'autre part, M. Thiers ne peut pas nier qu'il est dans la « nature » de l'organisation industrielle moderne que toutes les industries, et par conséquent aussi l'agriculture, prospèrent uniquement lorsque leurs produits et leurs outils peuvent être facilement utilisés, faire l'objet d'échanges, être mis en circulation. En ce qui concerne les terrains, ce n'est pas le cas. Voici donc quelle serait la conclusion. Dans l'état actuel de la civilisation, *l'agriculture* ne peut pas prospérer. Il faut donc le changer, et la proposition de M. Turck, bien qu'elle soit illogique, constitue une faible tentative de changement. Nullement ! s'écrie M. Thiers. La « nature », c'est-à-dire les conditions sociales actuelles, condamne l'agriculture à continuer à végéter. Les conditions sociales actuelles sont la « nature », c'est-à-dire qu'elles sont immuables ; voilà naturellement la preuve flagrante qui vaudrait contre le projet de transformation. Si la « monarchie » est nature, alors toute tentative républicaine est une rébellion contre la nature. Selon M. Thiers, il est évident que la propriété foncière procure toujours conformément à la nature les mêmes profits, que l'État avance au propriétaire foncier les capitaux à 3%, ou l'usurier à 10%. Voilà ce que c'est que la « nature ».

Or quand M. Thiers identifie le profit industriel et la rente produite par l'agriculture, il lance une affirmation qui va à l'encontre des conditions sociales actuelles, de ce qu'il appelle la « nature ».

Tandis que le profit industriel baisse en général continuellement, la rente foncière, c'est-à-dire la valeur de la terre, monte continuellement. Il incombait donc à M. Thiers d'expliquer ce phénomène : que malgré tout le paysan continue à s'appauvrir. Il s'est naturellement gardé d'aborder ce domaine.

¹ Ces articles de Thiers parurent dans *Le Constitutionnel* de septembre à octobre 1848. Ils furent édités en brochure sous le titre: *La Propriété*.

² En anglais dans le texte : autre chose encore.

Ce que Thiers dit encore de la *différence* entre l'agriculture française et l'agriculture anglaise montre un manque vraiment surprenant de profondeur.

Toute la différence, nous apprend M. Thiers, tient dans l'impôt sur la terre. Nous payons des impôts très élevés sur la terre, les Anglais n'en paient pas. Ne parlons pas de l'inexactitude de cette dernière affirmation. M. Thiers sait certainement qu'en Angleterre la taxe des pauvres et une quantité d'autres impôts qui n'existent pas en France, frappent l'agriculture. Les partisans anglais de la petite exploitation agricole retournent l'argument de M. Thiers. Savez-vous, disent-ils, pourquoi les céréales anglaises sont plus coûteuses que les céréales françaises ? Parce que nous payons une rente foncière, une forte rente foncière, ce que ne font pas les Français puisqu'en moyenne ils sont non pas fermiers, mais petits propriétaires. Vive donc la petite propriété !

Il faut tout le cynisme et la « trivialité » de M. Thiers pour réduire à une phrase qui ne veut rien dire : les Anglais *ne* paient *pas d'impôts fonciers*, toutes ces conditions complexes que sont la concentration des instruments de travail, du sol, concentration qui permet dans l'agriculture l'utilisation de machines et la division en grand du travail, ainsi que l'action réciproque de l'industrie et du commerce anglais sur l'agriculture.

À l'opinion de M. Thiers qui veut que l'actuelle pratique des hypothèques en France importe peu à l'agriculture, nous opposons l'opinion du plus grand chimiste et agronome français. Dombasle a démontré dans le détail que si l'actuel système d'hypothèques continue à se développer, conformément à la « nature », l'agriculture française deviendra une impossibilité.

Quelle platitude et quelle audace faut-il pour prétendre que les conditions de la propriété foncière sont sans importance pour l'agriculture, en d'autres termes que les conditions sociales dans lesquelles on produit sont sans importance pour la production.

Il n'est d'ailleurs pas besoin d'analyse supplémentaire pour comprendre que M. Thiers, qui veut maintenir le crédit des grands capitalistes, ne peut donner aux petits le moindre crédit. Le crédit des grands capitalistes, c'est justement l'absence de crédit pour les petits. Nous nions toutefois qu'il soit possible, dans le cadre du système actuel, d'aider les petits propriétaires fonciers par un tour de passe-passe financier. Mais il fallait que M. Thiers défende ce point de vue puisqu'il considère le monde actuel comme le meilleur des mondes.

De ce fait nous ne ferons qu'une remarque sur cette partie du discours de M. Thiers. En parlant d'une part contre la mise en circulation de la propriété foncière et en vantant d'autre part la situation anglaise, il oublie qu'en Angleterre l'agriculture a justement au plus haut point le privilège d'être pratiquée industriellement et que la rente foncière, c'est-à-dire la propriété foncière, est un titre de Bourse comme les autres, circulant et cessible. Une agriculture industrielle, c'est-à-dire pratiquée à la manière de la grande industrie, a pour conséquence nécessaire la mise en circulation de la propriété foncière, la possibilité de se livrer à des transactions sur la propriété foncière aussi aisément que dans le commerce.

La deuxième partie du discours de Thiers est faite d'attaques contre le papier-monnaie en général. Il traite l'émission de papier-monnaie de trafic de fausse monnaie. Il nous conte une grande vérité, à savoir qu'on dévalue l'argent lui-même, qu'on trompe à la fois les particuliers et l'État, quand on a une trop grande quantité de moyens de circulation, c'est-à-dire quand on lance de l'argent sur le marché. Ceci serait le cas pour les banques d'hypothèques.

Voilà les découvertes que l'on trouve dans les plus mauvais catéchismes d'économie politique.

Distinguons. Il est clair que nous n'augmentons pas la production, par conséquent la richesse véritable, en augmentant arbitrairement la quantité d'argent, soit en papier, soit en métal. Quand nous jouons aux cartes, nous n'augmentons pas le nombre de nos levées en doublant les jetons.

D'autre part, il est également clair que lorsque la production est entravée dans son développement par le manque de jetons, de moyens d'échange, d'argent, toute augmentation des moyens d'échange, tout allègement de la difficulté de se procurer des moyens d'échange est en même temps une *augmentation de la production*. C'est à ce besoin de la production que les échanges, les banques doivent leur origine. C'est de cette façon que l'agriculture peut être renflouée au moyen de banques d'hypothèques.

Mais en réalité Thiers lutte non pour l'argent monnayé mais contre l'argent-papier. Il a lui-même trop joué à la Bourse pour se laisser prendre aux préjugés des vieux mercantis. Ce qu'il combat, c'est, contre la régulation du crédit par le monopole, la régulation du crédit par la société représentée dans l'État. La proposition Turck d'une banque générale d'hypothèques dont les coupons auraient cours forcé, était une tentative de régulation du crédit dans l'intérêt de la société en général, dans la mesure où cette proposition, isolée comme elle l'est, aurait un sens.

Karl Marx : La Frankfurter Oberpostamts-Zeitung et la révolution à Vienne

n° 120, 19 octobre 1848

Cologne, 18 octobre.

« L'Allemagne est soumise à un destin particulier. Si l'on croit en être arrivé à un point où il est permis de se mettre à reconstruire la patrie commune, si l'on adresse au ciel un regard de gratitude, les nuées d'orage qui entourent encore l'Europe se déchargent à nouveau et avec force et font trembler les mains qui se sont consacrées à donner une constitution à l'Allemagne. C'est un de ces coups de tonnerre dont nous venons d'être témoins à Vienne. »

Voici comment se plaint le « Moniteur » de l'administration d'Empire, la *Frankfurter Oberpostamts-Zeitung*. Ce brave journal dont le dernier rédacteur¹ avait son nom en bonne place sur la liste des créatures payées par Guizot, a pris un moment sa position *au sérieux**. Le pouvoir central et son encadrement parlementaire, le concile de Francfort², lui semblent représenter une force réelle. Au lieu de donner directement à leurs sujets leurs *ordres** contre-révolutionnaires, les 38 gouvernements allemands se sont fait donner par le pouvoir central de Francfort, l'ordre d'exécuter leurs propres décrets. Tout était en bonne voie comme au temps de la Commission immédiate de Mayence³. Le pouvoir central a pu s'imaginer être un pouvoir et son « Moniteur » a pu s'imaginer être un « Moniteur ». « Remerciez tous Dieu, chantait-il, les mains levées vers le ciel. »

Et voilà que nous venons d'assister à Vienne à un coup de tonnerre. Les « mains » de notre Lycurgue « tremblent » malgré l'armée de casques à pointes qui sont autant de paratonnerres de la révolution, malgré le décret⁴ qui transforme la critique des faits et gestes et des personnes noir-rouge-or en délit criminel, et ce malgré les paroles énergiques de ces figures gigantesques que sont Schmerling, Mohl et Gagern. Le monstre révolutionnaire se remet à hurler, et l'on « tremble » à Francfort. La *Frankfurter Oberpostamts-Zeitung* est tirée brutalement de ses actions de grâces. Elle affronte tragiquement, avec amertume, la fatalité d'airain.

À Paris le parti de Thiers tenant le haut du pavé; à Berlin le ministère Pfuel, et des Wrangel dans toutes les provinces; à Francfort, une gendarmerie centrale; dans toute l'Allemagne, l'état de siège plus ou moins dissimulé; l'Italie pacifiée par le doux Ferdinand et Radetzki; Jellachich, commandant de Hongrie, proclamant à Vienne, après l'anéantissement des Magyars et de concert avec Windischgrätz, « la liberté et l'ordre croates »; à Bucarest la révolution étouffée dans le sang; les principautés danubiennes comblées des bienfaits du régime russe; en Angleterre tous les dirigeants des Chartistes arrêtés et déportés; l'Irlande trop affamée pour pouvoir se remuer: - dis, que veux-tu de plus ?⁵

La révolution n'a pas encore vaincu à Vienne. Mais ses premiers éclairs ont suffi pour clarifier aux yeux de l'Europe toutes les positions de la contre-révolution et rendu ainsi inévitable une lutte universelle à la vie à la mort.

La contre-révolution n'est pas encore anéantie, mais elle s'est rendue « ridicule ». Symbolisées par Jellachich, toutes les figures de ses héros se sont transformées en figures comiques, et, symbolisées par la proclamation de Fouad Effendi qui a suivi le bain de sang de Bucarest, toutes les proclamations des amis de « la liberté et de l'ordre conformes à la constitution » sont tragiquement parodiées, depuis les proclamations de la Diète jusqu'à la moindre adresse des Hurlleurs.

Nous parlerons demain en détail de la situation à Vienne elle-même et de la situation en Autriche en général.

¹ Karl Peter Berly.

² C'est ainsi que Marx désigne ironiquement l'Assemblée nationale de Francfort.

³ La Commission immédiate centrale de Mayence (*die Mainzer zentrale Immediatkommission*) fut fondée par une décision de la conférence des États allemands réunie à Karlsbad en 1819 pour rechercher les « menées démagogiques », c'est-à-dire pour réprimer tout mouvement oppositionnel en Allemagne. La Commission de Mayence dont les membres étaient nommés par les différents gouvernements des États allemands, pouvait ordonner immédiatement (d'où son nom) et indépendamment de la Diète fédérale, des enquêtes et des arrestations dans tous les États de la Confédération germanique.

⁴ Il s'agit d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale de Francfort le 9 octobre 1848, « concernant la protection de l'Assemblée d'empire et des membres du Pouvoir central ». Elle fut adoptée après que des offenses à des membres de l'Assemblée nationale et du Pouvoir central aient été punies de peines de prison. Cette loi fait partie des mesures répressives prises après le soulèvement de septembre à Francfort par la majorité de l'Assemblée nationale et le gouvernement d'empire contre les masses populaires.

⁵ Citation, arrangée, de Heine : « Tu as des diamants et des perles ». (*Livre des chants : Le retour.*)

Karl Marx : Réponse du Roi de Prusse à la délégation de l'Assemblée Nationale

n° 120, 19 octobre 1848

Cologne, 18 octobre.

Le roi en tout cas est logique. Sa Majesté ne se contredit jamais. À l'occasion de la fête donnée en l'honneur de l'édification de la cathédrale de Cologne, il a déclaré à la délégation de l'Assemblée nationale de Francfort :

« Je comprends très bien, Messieurs, ce que représente votre assemblée. Je saisis très bien l'importance de votre assemblée ! » - la voix de Sa Majesté prit ici une intonation très grave et très tranchante - « Mais n'oubliez pas non plus qu'il y a encore des princes en Allemagne » - ici Sa Majesté posa la main sur son cœur et dit en insistant lourdement - « et n'oubliez pas que j'en suis un ! »

C'est une réponse analogue que reçut également la délégation de l'Assemblée de Berlin lorsque, le 15 octobre, elle rendit visite à Sa Majesté pour la congratuler. Le roi déclara :

« Nous sommes en train de construire un édifice qui doit durer des siècles. Mais, Messieurs, je tiens à vous faire remarquer ceci : Nous avons encore - ce que beaucoup nous envient certainement - une autorité héréditaire de droit divin » - le roi prononça ces mots avec insistance - « dotée encore d'un pouvoir absolu. Elle constitue les fondations, et les seules, sur lesquelles peut être construit cet édifice s'il doit durer comme je l'ai dit. »

Le roi est logique. Il aurait toujours été logique si les journées de mars n'avaient malheureusement glissé ce fatal papier entre Sa Majesté et le peuple.

Sa Majesté semble croire en ce moment comme avant les journées de mars aux « pieds de fer » de l'esclavage¹. Le peuple de Vienne peut être le magicien qui transformera le fer en argile.

¹ Allusion à un passage de la Bible (*Daniel*, chapitre 2, 33). Son ventre et ses cuisses étaient d'airain, ses jambes de fer, ses pieds en partie de fer et en partie d'argile.

Karl Marx : Réponse de Frédéric-Guillaume IV à la délégation de la garde civique

n° 121, 20 octobre 1848

Cologne, 18 octobre.

Frédéric-Guillaume IV a répondu aux félicitations du commandant de la garde civique Rimpler à l'occasion du 15 octobre.

« Je sais qu'un peuple héroïque et vaillant est aussi un peuple fidèle. Mais n'oubliez pas que c'est de moi que vous tenez vos armes et que j'exige comme étant votre devoir, que vous vous en serviez pour la défense de l'ordre, de la loi et de la liberté. »

Les rois constitutionnels sont *irresponsables* à condition de *n'avoir pas à répondre de leurs actes* - au sens constitutionnel naturellement. Leurs actes, leurs paroles, leurs gestes ne leur appartiennent pas, ils appartiennent aux ministres *responsables*.

Hansemann, lors de son *exit*, fit dire au roi que l'ordre de Stein à l'armée était inconciliable avec la monarchie constitutionnelle. Pfuel l'exécuta - au sens parlementaire, s'entend. Hansemann était compromis - au sens constitutionnel. Le roi lui-même ne s'était pas contredit, parce qu'il n'avait rien dit - toujours au sens constitutionnel.

La déclaration ci-dessus du roi n'est rien d'autre qu'une déclaration *ministérielle* et en tant que telle, elle est soumise à la critique.

Si Pfuel prétend que le roi a créé la garde civique de son plein gré, alors il prétend que le roi était *l'instigateur de la révolution* de mars, ce qui est un non-sens - même au sens constitutionnel.

N'en parlons plus.

Après avoir créé le monde et les rois de droit divin, Dieu laissa aux hommes l'industrie de moindre importance. Les « *armes* » et même les uniformes de lieutenant sont fabriqués suivant un procédé profane et le procédé profane de fabrication ne crée pas en partant du néant, comme l'industrie céleste. Il a besoin de matières premières, d'instruments de travail, de salaire, choses que l'on résume sous le nom simple de *frais de production*. Ces frais de production, l'État les couvre grâce aux *impôts* et les impôts sont fournis par *le travail de la nation*. Du point de vue *économique*, il reste donc une énigme à résoudre : comment un roi peut-il *donner* quelque chose à un peuple ? Il faut d'abord que le peuple forge des armes et les donne au roi pour pouvoir recevoir des armes du roi. Le roi ne peut jamais donner que ce qui lui est donné. Il en est ainsi sur le *plan économique*. Mais les rois *constitutionnels* apparaissent justement aux moments où l'on est sur la piste de ce *secret économique*. Ce sont toujours les *questions d'impôt* qui ont provoqué au premier chef la chute des rois de droit divin. Ce fut également le cas en Prusse. Même les marchandises *immatérielles*, les privilèges que les peuples se sont fait *donner* par les rois, non seulement ils les avaient donnés au préalable au roi, mais ils en ont toujours payé *comptant* la restitution, avec du sang et de l'argent sonnante et trébuchant. Suivez par exemple l'histoire de l'*Angleterre* depuis le XI^e siècle, et vous pourrez calculer assez exactement combien chaque privilège constitutionnel a coûté de crânes défoncés et de livres sterling. M. Pfuel semble vouloir nous reporter au bon temps des *Tableaux économiques* de Davenant¹. Dans le tableau portant sur la production anglaise, on lit notamment :

5. Travailleurs productifs : rois, officiers, lords, ecclésiastiques, etc.
6. Travailleurs improductifs : marins, paysans, tisserands, fileurs, etc.

D'après ce tableau, le 1 crée et le 2 reçoit. C'est en ce sens que le roi donne, d'après M. Pfuel.

La déclaration de M. Pfuel montre ce qu'on attend à Berlin du héros de « l'ordre et de la liberté croates² ».

Les derniers événements de Berlin nous font penser aux heurts provoqués le 23 août entre la garde civique et le peuple. Ce 23 août a été suivi d'un 5 octobre.

¹ Essai anonyme paru à Londres en 1700, écrit par Charles Davenant : *An Essay upon the probable methods of making a people gainers in the balance of trade*.

² Jellachich.

Karl Marx : La Réforme et l'insurrection de juin

n° 123, 22 octobre 1848

Paris. Lorsque le 29 juin la *Nouvelle Gazette rhénane* fut le seul journal européen, à l'exception du *Northern Star* anglais, à avoir le courage et la lucidité de rendre un juste hommage à la révolution de juin, on ne la réfuta pas, on la dénonça.

Les faits confirment après coup notre interprétation, même pour la vue la plus basse, dans la mesure où son propre intérêt ne lui ôte pas toute vision.

À cette époque, la *presse française* s'est discréditée. Les journaux parisiens aux prises de position radicales étaient réprimés. *La Réforme*, le seul journal radical à qui Cavaignac permit de survivre, balbutiait des excuses pour les nobles combattants de juin et mendiait, auprès du vainqueur, l'aumône d'un peu d'humanité pour les vaincus. Il fallut que la victoire de juin ait suivi son cours jusqu'au bout, il fallut, à longueur de mois, les critiques des journaux de province que ne ligotait pas l'état de siège, il fallut la résurrection évidente du parti de Thiers pour que *La Réforme* reprenne ses esprits.

À l'occasion du dépôt par l'extrême-gauche du projet d'amnistie¹, elle fait dans son numéro du 18 octobre les remarques suivantes :

« *Le peuple en descendant des barricades n'a puni personne ! Le peuple ! Le peuple alors était le maître, le souverain, le victorieux; on baisait ses pieds, ses mains, on saluait ses blouses, on applaudissait à ses généreux sentiments, et c'était bien justice, il était magnanime.*

Aujourd'hui le peuple a des enfants, a des frères dans les cachots, aux galères et devant les conseils de guerre. Après avoir épuisé toute la patience de la faim, après avoir vu passer et monter dans les palais tout un peuple d'ambitieux qu'il avait tirés de la rue ; après avoir fait trois longs mois crédit à la République entre ses enfants affamés et son père à l'agonie, le peuple un jour a perdu la tête et s'est jeté dans la bataille.

Cet écart funeste, il l'a payé durement. Ses fils sont tombés sous les balles, et de ceux qui restaient on a fait deux parts, l'une pour les conseils de guerre, où l'on vous juge comme au pays des Kabyles, l'autre pour la déportation sans enquête, sans contradiction, sans jugement ! Et cette méthode-là n'est d'aucun pays, même pas du pays des Kabyles ! »

Jamais pendant ses vingt ans de règne la monarchie n'avait osé rien de semblable.

Mais les journaux, spéculateurs en dynastie, grisés par l'odeur des cadavres, hardis et prompts à insulter les morts (cf. la *Kölnische Zeitung* du 29 juin) vomirent alors toutes les calomnies de la haine, ils supplicèrent le peuple dans son honneur, avant l'enquête, et ils traînèrent les vaincus vivants ou tombés devant les tribunaux d'exception; ils les dénoncèrent aux fureurs de la garde nationale et de la troupe; ils se firent courtiers du bourreau, valets de pilori. Serviteurs des vengeances folles, ils inventèrent des crimes; ils empoisonnèrent nos désastres et raffinèrent l'outrage et le mensonge ! (cf. la *Nouvelle Gazette rhénane* du 1^o juillet sur *Le Constitutionnel* français. *L'Indépendance* belge et la *Kölnische Zeitung*).

Le Constitutionnel tint boutique ouverte de mutilations horribles et d'atrocités infâmes. Il savait très bien qu'il mentait, mais cela faisait aller son commerce et sa politique, et le marchand-diplomate vendait au crime comme les commis à l'aune. Cette belle spéculation devait avoir son terme. Les contradictions pleuvaient : pas un nom de forçat sur les registres des conseils de guerre, sur les bulletins de la déportation; il n'y avait plus moyen de dégrader le désespoir et l'on garda le silence après avoir encaissé les bénéfices.

¹ Au cours de la séance de l'Assemblée nationale française du 16 octobre, des députés d'extrême-gauche déposèrent un projet de loi d'amnistie des internés politiques; on y prévoyait la suppression de toute peine d'emprisonnement et d'amende et le remboursement des amendes déjà versées.

Karl Marx : La médiation de l'Angleterre et de la France en Italie

n° 123, 22 octobre 1848

On a renoncé à la médiation de la France et de l'Angleterre en Italie. La tête de mort de la diplomatie ricane après chaque révolution, particulièrement après les réactions qui suivent toute révolution. Chaque fois que gronde le tonnerre d'une nouvelle révolution, la diplomatie se retire dans son ossuaire parfumé. La révolution de Vienne a emporté d'un souffle la diplomatie de l'Angleterre et de la France.

Palmerston a avoué son impuissance. Bastide en a fait autant. La révolution de Vienne a mis un terme à l'ennuyeuse correspondance de ces Messieurs, ainsi qu'ils l'ont déclaré eux-mêmes. Bastide l'a signifié officiellement à l'ambassadeur de Sardaigne, le marquis Ricci.

Lorsque ce dernier lui demanda « si dans certaines circonstances la France prendrait les armes en faveur de la Sardaigne », Bastide (du *National*), le *farouche** républicain, a fait une révérence, une fois, deux fois, trois fois, et il a chanté :

« Faites-moi confiance, et aidez-vous vous-mêmes,
Ainsi le ciel lui aussi vous aidera¹ ».

La France se cramponne au principe de la « non-intervention », à ce même principe combattu par Bastide et par les autres Messieurs du *National* : combat dont ils ont vécu des années durant, à l'époque de Guizot.

Dans cette question italienne, l'honnête* République française se serait mortellement discréditée si elle n'était pas au-dessus de tout opprobre depuis le mois de juin, si lourd d'avenir.

Rien pour la gloire* disent les amis du commerce à tout prix. Rien pour la gloire ! Voilà l'épigraphe de la République vertueuse, modérée, convenable, posée, honnête - en un mot de la république bourgeoise. Rien pour la gloire !*

Lamartine incarnait l'idée que la république bourgeoise se faisait d'elle-même : une image exaltée, romanesque, enthousiaste, la grandeur dont elle rêvait. Que ne peut-on s'imaginer ! Comme Eole déchaînant tous les vents, il libéra tous les esprits aériens, donna libre cours à toutes les grandes phrases de la république bourgeoise vers l'est et l'ouest, employant les mots creux de fraternité des peuples, de l'émancipation que la France préparait pour tous les peuples, du sacrifice de la France pour tous les peuples.

Il ne fit rien.

C'est Cavaignac qui a repris l'action dictée par ses phrases, et Bastide sa charge des Affaires étrangères.

Ils ont laissé tranquillement se dérouler devant leurs yeux les scènes inouïes de Naples, les scènes inouïes de Messine, les scènes inouïes du Milanais.

Et pour qu'il ne subsiste plus le moindre doute que dans l'« honnête » république règne la même classe, et donc la même politique étrangère que sous la monarchie constitutionnelle, la même sous Cavaignac que sous Louis-Philippe, on recourt au vieux remède éternellement jeune, à l'entente cordiale* avec l'Angleterre de Palmerston, avec l'Angleterre de la bourgeoisie contre-révolutionnaire, quand il y a des tiraillements entre les peuples.

Mais l'histoire devait avoir son « piquant », sa pointe*. Il fallait que ce soit Bastide, un rédacteur du *National*, qui saisisse convulsivement la main de l'Angleterre. Or l'Entente cordiale* était l'atout essentiel que le pauvre anglophage du *National* avait joué, toute sa vie durant, contre Guizot.

Sur la tombe de l'« honnête » république on lira : Bastide-Palmerston.

Mais même l'entente cordiale* de Guizot a été surpassée par les « honnêtes » républicains. Les officiers de la flotte française se sont laissé inviter à un banquet par les officiers napolitains - et ils ont bu à la santé du roi de Naples, de Ferdinand, ce tigre stupide, sur les décombres encore fumants de Messine. Mais au-dessus de leurs têtes, les phrases de Lamartine se résolvaient en vapeur.

¹ Heine : *L'Allemagne, Un conte d'hiver*, chap. XII, 161-435.

Karl Marx : L'État constitutionnel modèle

n° 123, 22 octobre 1848

Cologne, 21 octobre

C'est toujours avec une satisfaction renouvelée que nous revenons sans cesse sur notre « *État constitutionnel modèle* », sur la Belgique.

Dans un numéro antérieur de notre journal, nous avons démontré que « le plus grand vassal de *Léopold* était le *paupérisme*. » Nous montrions que, si les crimes commis uniquement par les jeunes gens et les jeunes filles de moins de 18 ans suivaient la courbe naturelle de leur développement dans la même proportion que de 1845 à 1847, « en 1856 toute la Belgique serait en prison, y compris les enfants à naître ». Nous démontrions dans le même numéro que les sources des revenus industriels de la Belgique tarissaient dans la proportion où le paupérisme et la criminalité augmentaient (n° 68 de la *Nouvelle Gazette rhénane*).

Jetons aujourd'hui un regard sur la situation financière de « l'État modèle ».



La Belgique, nous conte Rogier, se dresse comme un roc, impassible, au milieu des assauts de l'histoire universelle. Elle se dresse sur les cimes inviolées de ses larges institutions. Les 208 millions de francs constituent la traduction prosaïque de la force miraculeuse de ces institutions modèles. La Belgique constitutionnelle ne sombrera pas dans la révolution. Elle sombrera honteusement - dans la *faillite*.

Comme tous les ministères libéraux, le ministère libéral belge, le ministère Rogier, n'est rien d'autre qu'un ministère de capitalistes, de banquiers, un ministère de la haute bourgeoisie. Nous verrons immédiatement comment, pour braver le paupérisme et l'industrie déclinante, il ne fait pas fi des moyens les plus raffinés pour exploiter toujours de nouveau le peuple entier au profit des barons de la banque.

Le second emprunt dont il est question dans le tableau précédent fut obtenu des Chambres essentiellement contre l'assurance que l'on voulait rembourser les bons du trésor. Ces bons du trésor avaient été émis par le ministre catholique des finances, *Malou*, dans le ministère catholique de Theux. Ces bons du trésor avaient été émis pour couvrir des prêts librement consentis à l'État par quelques barons de la finance. Ils constituaient le sujet essentiel, le sujet inépuisable des diatribes hurlantes de notre Rogier et de ses collègues libéraux contre le ministère de Theux.

Que fait maintenant le ministère libéral ? Il annonce dans *Le Moniteur* - la Belgique possède son *Moniteur* - une nouvelle émission de bons du trésor à 50%.

Quelle impudence d'émettre des bons du trésor après avoir obtenu un emprunt forcé de 25.000.000 francs sous le prétexte fallacieux de rembourser les bons du trésor si dénigrés, émis par Malou ? Mais ce n'est pas tout.

Les bons du trésor sont émis à 5%. Des valeurs belges, également sous garantie d'État, rapportent 7 à 8%. Qui donc mettra son argent en bons du trésor ? Et de plus la situation du pays en général et les emprunts forcés ont laissé peu de gens en mesure de faire à l'État des avances librement consenties.

Quel est donc le but de cette nouvelle émission de bons du trésor ?

Les banques n'ont pas encore réussi - et il s'en faut de beaucoup - à placer tous les billets ayant cours forcé que le gouvernement libéral les a autorisées à émettre. Leurs portefeuilles contiennent encore quelques millions de ces valeurs inutiles qui naturellement ne rapportent rien tant qu'elles restent hermétiquement confinées dans les portefeuilles. Y a-t-il un meilleur moyen de placer ce papier que de le donner à l'État en échange de bons du trésor rapportant 5% ?

La banque encaisse ainsi pour plusieurs millions de bouts de papier qui ne lui ont rien coûté et qui n'ont pour valeur d'échange que les 5%, que l'État leur a donnés. La masse belge imposable trouvera dans le prochain budget un

déficit de quelque 100.000 francs qu'elle aura pour devoir de combler, le tout pour le plus grand profit de la pauvre banque.

Faut-il s'étonner que les barons belges de la finance trouvent la monarchie constitutionnelle plus rentable que la république ? Le ministère catholique a choyé essentiellement les intérêts *les plus sacrés*, c'est-à-dire, les intérêts *matériels* des seigneurs terriens. Le ministère libéral traite avec la même tendre sollicitude les intérêts des seigneurs terriens, des barons de la finance et des laquais de cour. Rien d'étonnant à ce que sous sa main habile, ces soi-disant partis fondent avec la même avidité sur la richesse nationale ou plutôt, en Belgique, sur la pauvreté nationale, et qu'à cette occasion ils en viennent parfois aux mains, ni à ce que maintenant, tous réconciliés dans une embrassade générale, ils ne forment plus qu'un seul grand parti, le « *parti national* ».

Karl Marx : Le procureur général Hecker et la *Nouvelle Gazette rhénane*

n° 129, 29 octobre 1848

Cologne, 28 octobre

Le n° 116 de la *Nouvelle Gazette rhénane* donnait *en feuilleton*, c'est-à-dire en dehors de la rubrique politique du journal, un article intitulé : « Un mot au peuple allemand », signé « Hecker ». Ce « *document historique* », d'autres journaux allemands l'avaient publié avant la *Nouvelle Gazette rhénane*. D'autres journaux allemands, sans excepter ceux de Prusse rhénane et de la vieille Prusse, l'ont publié plus tard. Même la *Kölnische Zeitung* a eu assez de sens historique pour imprimer la proclamation de Struve tout autant que celle de Fouad-Effendi¹.

Nous ne savons pas si les lauriers du républicain Hecker n'ont pas troublé le sommeil du procureur général Hecker². Le monde ébahi devait apprendre que la révolution allemande était doublement vaincue, et par la fuite du républicain Hecker à New York, et par la présence du procureur général Hecker à Cologne. On ne peut le nier. La postérité verra dans ces deux géants un raccourci dramatique des contradictions du mouvement moderne. Un nouveau Goethe en fera un Faust. Nous lui laissons le soin de décider à quel Hecker il confiera le rôle de Faust, à quel Hecker celui de Wagner³.

Il suffit. L'inimaginable mot d'adieu du républicain Hecker fut suivi d'un non moins imaginable réquisitoire du procureur général Hecker.

Ou est-ce une illusion ? Hecker, le procureur général, croit-il que le « Mot au peuple allemand » est le produit le plus authentique de la *Nouvelle Gazette rhénane*, et que, dans son esprit inventif, ce journal a poussé la malignité jusqu'à signer « Hecker » sa propre proclamation pour faire croire au peuple allemand que Hecker, le procureur général, émigre à New York, que Hecker, le procureur général, proclame la république allemande, que Hecker, le procureur général, sanctionne administrativement des vœux pieux révolutionnaires ?

Une feinte de ce genre était vraisemblable car le document paru dans le supplément n° 116 de la *Nouvelle Gazette rhénane* n'est pas signé Friedrich Hecker, mais *tout bonnement* * « Hecker ». Un Hecker sans paraphe, un Hecker tout simple. L'Allemagne ne possède-t-elle pas de double Hecker ?

Et qui des deux est le « simple Hecker » ? Cette simplicité demeure toutefois équivoque, nous voulons dire menaçante pour la *Nouvelle Gazette rhénane*.

Quoi qu'il en soit, M. Hecker, le procureur général, a pris manifestement le « Mot au peuple allemand » pour un *produit* de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Il y a vu une *provocation directe au renversement du gouvernement*, une haute trahison sous sa forme la plus raffinée ou tout au moins une participation à la haute trahison, ce qui d'après le Code pénal, est une « simple » haute trahison.

M. Hecker a donc prié le juge d'instruction de « constituer » une inculpation de haute trahison, non contre le gérant qui a signé le journal, mais contre le rédacteur en chef Karl Marx. « Constituer » une inculpation de *haute trahison* contre quelqu'un signifie, en d'autres termes, le mettre provisoirement en prison et lui infliger la prison préventive jusqu'à plus ample informé. Il s'agit ici de la « constitution » de la prison cellulaire. Le juge d'instruction a refusé. Mais quand M. Hecker a une idée, il y tient. « Constituer » une inculpation contre le rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane* était devenu son *idée fixe*, de même que le nom de « Hecker » sous le « texte d'adieu » était une *fiction*⁴. Il se tourna donc vers la Chambre du conseil. La Chambre du conseil refusa. Mais M. le procureur général Hecker poursuivait son idée fixe de « constituer » une inculpation, toujours dans le sens indiqué, contre le rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Karl Marx. Les idées du Parquet, on le voit, ne sont pas des idées spéculatives au sens hégélien. Ce sont des Idées au sens kantien. Des inspirations de la raison « pratique »⁵.

Karl Marx ne pouvait être directement inculpé de haute trahison; c'est la publication de faits révolutionnaires ou de proclamations qui constitue pour un journal un chef d'inculpation de haute trahison. D'abord il fallait s'en tenir au

¹ Après la fuite du prince Bibesco en juin 1848, un gouvernement fut formé en Valachie (Bucarest) par des éléments libéraux; il aspirait à des réformes bourgeoises et à une constitution de type européen, ainsi qu'à un accord avec les Turcs. Là-dessus, un corps d'armée russe franchit le Prouth le 10 juillet. Le gouvernement tsariste réussit à entraîner le gouvernement turc qui envoya lui aussi des troupes pour réprimer ce mouvement libéral. Dans le courant du mois de septembre, des troupes turques envahirent la Valachie et maltraitèrent la population. Un chef du gouvernement, Fouad Effendi, publia un manifeste proclamant la nécessité de rétablir l'ordre et de supprimer les séquelles de la révolution.

² Marx joue sur l'homonymie de Hecker, avocat à Mannheim, républicain radical qui émigra après le soulèvement badois d'avril 1849, et de Hecker, procureur général à Cologne.

³ Personnage du *Faust* de Goethe. Wagner est le famulus, le disciple familier de Faust; il est aussi prosaïque que son maître est idéaliste et aussi terre à terre que Faust est avide d'infini.

⁴ Marx joue sur l'assonance de « fixe » et « fiction ».

⁵ Que Kant oppose à la raison pure.

gérant qui a *signé* le journal, surtout dans ce cas où le document en discussion paraissait *en feuilleton**. Que restait-il ? Une idée en donne une autre. Suivant l'article 60 du Code pénal on pouvait citer *Karl Marx* comme complice du crime soi-disant commis par le gérant. On pouvait aussi, si l'on voulait, le citer également comme complice de l'annonce en question, même si elle se trouvait dans la *Kölnische Zeitung*. *Karl Marx* reçut donc du juge d'instruction un ordre de comparaître; il comparut et subit un interrogatoire. Les typographes furent, autant que nous le sachions, cités comme témoins, le correcteur fut cité comme témoin, le propriétaire de l'imprimerie fut cité comme témoin. Or le *gérant* fut finalement cité comme *témoin*. Nous ne comprenons pas la dernière citation.

Le soi-disant auteur doit-il témoigner contre son complice ?

Pour faire un compte rendu complet de cette histoire, j'ajouterai qu'une perquisition eut lieu dans les bureaux de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

Le procureur général Hecker a surpassé Hecker, le républicain. L'un accomplit des actes de rébellion et publie des proclamations de rebelle. L'autre, malgré l'opposition la plus résolue, raye les faits des mémoires de l'histoire contemporaine, des *journaux*. Il rend les événements nuls et non avenue. Si la « mauvaise presse » rend public le récit des événements et des proclamations révolutionnaires, elle se rend doublement coupable de haute trahison. Elle se rend moralement complice; elle rend la rébellion publique parce que l'envie l'en démange. Elle est complice au sens juridique ordinaire; en faisant référence, elle fait de la propagande; en faisant de la propagande, elle devient l'instrument de la révolte. On « constitue » contre elle deux chefs d'inculpation et elle jouit ainsi des *fruits* de la « constitution ». La « bonne » presse, en revanche, aura le monopole de rendre publics ou de ne pas rendre publics les documents et les faits révolutionnaires, de les falsifier ou de ne pas les falsifier. *Radetzky* a déjà employé cette théorie en interdisant aux feuilles milanaises de rendre publics les événements et les proclamations de Vienne. En revanche, la « Gazette de Milan » a donné, au lieu de la grande « révolution » viennoise, une échauffourée viennoise, production spéciale du compositeur *Radetzky*. Le bruit court qu'une révolte n'en aurait pas moins éclaté à Milan.

M. le procureur général Hecker, comme chacun sait, *collabore* à la *Nouvelle Gazette rhénane*. À notre collaborateur, nous pardonnons beaucoup, mais nous ne lui pardonnons pas d'avoir péché contre l'« esprit impie » de notre journal. Et ce péché, il le commet, en transformant, avec un manque d'esprit critique extraordinaire chez un collaborateur de la *Nouvelle Gazette rhénane*, la proclamation de Hecker, le fuyard, en proclamation de la *Nouvelle Gazette rhénane*, *Friedrich Hecker* a, *vis-à-vis* du mouvement, une attitude *pathétique*, la *Nouvelle Gazette rhénane* une attitude *critique*. *Friedrich Hecker* attend tout de l'action magique de quelques personnalités isolées. Nous attendons tout des conflits naissant des rapports économiques. *Friedrich Hecker* part aux États-Unis pour étudier la « République ». La *Nouvelle Gazette rhénane* trouve dans les luttes de classe grandioses qui se déroulent à l'intérieur de la *République française* des sujets plus intéressants d'étude que dans une république où les luttes de classe n'existent pas à l'ouest et où elles ne se produisent à l'est que sous la vieille forme anglaise, en silence. Pour *Friedrich Hecker*, les questions sociales sont des conséquences des luttes politiques, pour la *Nouvelle Gazette rhénane* les luttes politiques ne sont que les formes dans lesquelles se manifestent les conflits sociaux. *Friedrich Hecker* pourrait être un bon républicain tricolore. La véritable opposition de la *Nouvelle Gazette rhénane* ne commencera que dans la république tricolore.

Comment par exemple la *Nouvelle Gazette rhénane* aurait-elle pu, sans désavouer complètement son passé, crier au peuple allemand :

« *Groupez-vous autour des hommes qui dressent la bannière de la souveraineté populaire et lui font une garde fidèle, autour des hommes de l'extrême-gauche de Francfort-sur-le-Main; ralliez-vous fermement, pour délibérer et agir, aux vaillants chefs de l'opposition républicaine.* »

Nous avons expliqué à plusieurs reprises que nous n'étions pas une feuille « parlementaire », et que nous ne craignons donc pas d'attirer de temps en temps sur nos têtes la colère de l'extrême-gauche de Berlin et de Francfort elles-mêmes. Nous avons crié à ces Messieurs de Francfort de se rallier au peuple, nous n'avons jamais crié au peuple de se rallier à ces Messieurs de Francfort. Et « les vaillants chefs de l'opposition républicaine », où sont-ils ? Qui sont-ils ? Hecker, on le sait, est en Amérique, *Struve* en prison. Alors *Herwegh* ? Les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*, notamment *Karl Marx*, se sont opposés résolument, à Paris, dans des assemblées populaires publiques à l'entreprise d'*Herwegh*¹, sans craindre la défaveur des masses en ébullition. De ce fait, et comme il convient, ils ont été en leur temps considérés comme suspects par des *utopistes* qui se prenaient à tort pour des

¹ *Herwegh*, *Bornstedt* et autres qui dirigeaient à Paris la Société démocratique, fondée après la Révolution de février, faisaient de la propagande pour former une légion de volontaires parmi les émigrés allemands. Ils voulaient déclencher la révolution en Allemagne et y établir un régime républicain grâce à une intervention armée. *Marx* et *Engels* s'opposèrent résolument à cette aventure. La suite des événements leur donna raison. Dès le passage de la frontière, en avril 1848, la légion de *Herwegh* fut mise en pièces par les troupes des États de l'Allemagne du sud.

révolutionnaires (cf. entre autres la *Deutsche Volkszeitung*¹). Et maintenant que les événements ont confirmé une fois de plus nos prédictions, devrions-nous nous rallier aux hommes d'un avis opposé au nôtre ?

Mais soyons justes : M. le procureur général Hecker n'est encore qu'un jeune collaborateur de notre feuille. Le débutant en politique, comme le débutant en sciences naturelles, ressemble à ce peintre qui ne connaît que deux couleurs, le blanc et le noir, ou si l'on préfère, le noir et blanc² et le rouge. Les différences plus subtiles à l'intérieur de chaque espèce * ne se révèlent qu'à l'œil exercé et expérimenté. Et M. Hecker n'était-il pas en outre dominé par l'idée fixe de « constituer » une inculpation contre le rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette* rhénane, Karl Marx ? - idée fixe qui n'ayant fondu ni au feu du purgatoire de l'instruction de la Chambre du conseil, ni en appel, doit donc être une idée fixe réfractaire.

La grande conquête de la révolution de mars est indiscutablement, pour parler comme Brutus Bassermann, « le pouvoir des plus nobles et des meilleurs » et leur rapide ascension sur l'échelle du pouvoir. Nous espérons donc que, semblables aux colombes immaculées attelées au char d'Aphrodite, qui la portèrent d'un trait à l'Olympe, les mérites de notre honoré collaborateur, le procureur général Hecker, le porteront aux cimes de l'Olympe politique. Notre gouvernement, comme chacun sait, est un gouvernement constitutionnel, Pfuel est un adepte du constitutionalisme. Dans les États constitutionnels, il est d'usage d'accorder une oreille bienveillante aux recommandations des feuilles d'opposition. Nous sommes donc sur un terrain constitutionnel quand nous conseillons au gouvernement de confier à notre Hecker la charge supprimée de superprocureur de Düsseldorf. M. le procureur *Ammon* de Düsseldorf qui, autant que nous le sachions, n'a jamais mérité jusqu'à présent aucune médaille de sauvetage au service de la patrie, n'hésitera pas un instant en face d'un mérite plus grand, à imposer un silence respectueux à ses propres et éventuelles ambitions. Mais si M. Heimsœth devait devenir ministre de la Justice, comme nous l'espérons, alors nous recommandons M. Hecker au titre d'avocat général. Nous avons de grandes espérances pour M. Hecker. M. Hecker est encore jeune. Et comme disait un Russe : « Le tsar est grand, Dieu est encore plus grand, mais le tsar est encore jeune. »

¹ La *Deutsche Volkszeitung* était un quotidien démocratique qui parut en avril 1848 à Mannheim avec la collaboration de Fröbel, Pelz, Struve, Hecker, Herwegh, Ruge, etc. Le numéro du 17 avril publia un article d'un correspondant de Paris, relatant l'opposition des communistes allemands à l'entreprise de Herwegh.

² Couleurs du drapeau prussien.

Karl Marx : Appel du Congrès démocratique au peuple allemand

n° 133, 3 novembre 1848

Cologne, 2 novembre.

Nous donnons ci-dessous l'appel du « Congrès démocratique¹ » :

Au peuple allemand !

De longues années durant, le peuple allemand a soupiré dans la honte sous le joug de la tyrannie. Les événements sanglants de Vienne et de Berlin lui donnaient le droit d'espérer que sa liberté et son unité deviendraient d'un seul coup réalité. Les maléfices diaboliques d'une exécration réaction se sont opposés à cette évolution pour voler au peuple héroïque les fruits de son grandiose soulèvement. Vienne, un des principaux remparts de la liberté allemande, est actuellement en péril. Victime des intrigues d'une camarilla encore puissante, elle devait retomber dans les fers du despotisme. Mais sa noble population s'est levée comme un seul homme, et bravant la mort, résiste aux hordes armées de ses oppresseurs. La cause de Vienne est la cause de l'Allemagne, la cause de la liberté. Si Vienne tombe, l'ancien régime arbitraire lèvera plus haut que jamais sa bannière.

Si elle est victorieuse, ce sera pour lui la ruine. C'est à nous, ses frères allemands, à ne pas laisser sombrer la liberté de Vienne, à ne pas l'abandonner à la fortune d'armes brandies par des hordes barbares. C'est le devoir le plus sacré des gouvernements allemands de mettre tout leur crédit en jeu pour secourir la ville sœur menacée; mais c'est aussi le devoir le plus sacré du peuple allemand, dans l'intérêt de sa liberté, dans l'intérêt de sa propre existence, de faire tous les sacrifices pour sauver Vienne. Personne ne doit se charger de la honte d'une stupide indifférence au moment où le bien suprême, où tout est en jeu. Nous vous engageons donc, frères, à ce que chacun contribue selon ses forces à sauver Vienne de sa perte. Ce que nous faisons pour Vienne, nous le faisons pour l'Allemagne. Aidez-nous vous-mêmes ! Les hommes que vous avez envoyés à Francfort pour fonder la liberté ont repoussé avec un éclat de rire dédaigneux l'appel à sauver Vienne. C'est à vous d'agir maintenant ! Exigez d'une volonté ferme et inébranlable de vos gouvernements qu'ils se soumettent à votre majorité et qu'ils sauvent à Vienne la cause de la liberté. Hâtez-vous ! Vous êtes la puissance ! Votre volonté fait loi ! Allons, hommes de la liberté, debout ! Dans toutes les provinces allemandes et partout ailleurs où l'idée de liberté et d'humanité anime de nobles cœurs, debout, avant qu'il ne soit trop tard ! Sauvez la liberté de Vienne, sauvez la liberté de l'Allemagne. Le monde contemporain vous admirera, la postérité vous récompensera d'une gloire immortelle !

Le 29 octobre 1848.

Le congrès démocratique de Berlin

Cet appel remplace le manque d'énergie révolutionnaire par un sermon pathétique et tonitruant, derrière lequel se cache la pauvreté de pensée et de passion la plus patente.

Quelques preuves !

L'appel espérait des révolutions de mars à Vienne et à Berlin, « la réalisation » « *d'un seul coup* » de « l'unité et de la liberté » du peuple allemand. En d'autres termes : l'appel rêvait d'un coup de baguette qui aurait rendu superflue pour le peuple allemand l'« *évolution* » vers « l'unité et la liberté ».

Tout de suite après le chimérique « *un seul coup* » qui remplace l'évolution, se transforme en une « *évolution* » à laquelle s'est opposée la réaction. Des phrases qui se détruisent elles-mêmes !

Ne parlons pas de la répétition monotone du thème fondamental : Vienne est en danger, et avec Vienne, la liberté de l'Allemagne; secourez Vienne, vous vous secourez ainsi vous-même ! On ne donne pas de consistance à cette idée. On tourne cette *seule* phrase autant de fois sur elle-même qu'il faut pour qu'elle s'étire à en devenir un morceau oratoire. Nous nous contentons de remarquer qu'on devient toujours la proie de cette mauvaise rhétorique lorsqu'on tombe dans le faux pathétique.

« *C'est à nous, ses frères allemands, à ne pas laisser sombrer la liberté à Vienne, à ne pas l'abandonner à la fortune des armes de hordes barbares.* »

Et comment nous y prendre ?

¹ Le deuxième Congrès démocratique se déroula du 26 au 30 octobre 1848 à Berlin. On y discuta les principes de la constitution, on y adopta la déclaration des Droits de l'homme et on y élit un nouveau comité central (avec D'Ester, Reichenbach, Hexamer). Lorsqu'on en vint aux questions sociales, des divergences apparurent entre les ouvriers d'une part et les démocrates bourgeois d'autre part. Comme ces derniers avaient la majorité au Congrès, on se contenta de mettre sur pied des résolutions contradictoires et stériles au lieu de prendre des mesures énergiques pour mobiliser les masses contre la contre-révolution.

D'abord en nous adressant au sentiment du devoir des « gouvernements allemands ». *C'est incroyable* *!

« C'est le devoir le plus sacré de tous les gouvernements allemands de mettre leur influence en jeu pour secourir la ville sœur menacée. »

Le gouvernement prussien doit-il envoyer Wrangel ou Colomb ou le prince de Prusse contre Auersperg, Jellachich et Windischgrätz ? Le Congrès « démocratique » avait-il le droit d'adopter cette position enfantine et conservatrice vis-à-vis des gouvernements allemands ? Avait-il le droit de séparer la cause et les « intérêts les plus sacrés » des gouvernements allemands de la cause et des intérêts de « l'ordre et de la liberté croates » ? Les gouvernements accueilleront avec un sourire plein de suffisance ces rêveries de jouvencelle.

Et le peuple ?

Le peuple est exhorté en général à « faire tous les sacrifices pour sauver Vienne ». Bien ! Mais le « peuple » attend du Congrès démocratique des revendications précises. Qui réclame tout ne réclame rien et n'obtient rien. La revendication précise, la pointe, la voilà :

« Exigez d'une volonté ferme et inébranlable de vos gouvernements qu'ils se soumettent à votre majorité et qu'ils sauvent à Vienne la cause de l'Allemagne et la cause de la liberté. Vous êtes la puissance, votre volonté fait loi ! Allons ! Debout ! »

Supposons que de grandioses manifestations populaires amènent les gouvernements à agir officieusement pour sauver Vienne - on nous gratifierait d'une deuxième édition de « l'ordre à l'armée de Stein ». Vouloir utiliser les actuels « gouvernements allemands » comme « sauveurs de la liberté » - comme si *dans l'exécution des lois de l'Empire*, ils n'accomplissaient pas leurs « devoirs les plus sacrés », eux, les anges Gabriel de la « liberté constitutionnelle » ? Le « Congrès démocratique » devait passer les gouvernements allemands sous silence, ou bien il devait dénoncer sans ménagement leur conspiration avec Olmutz et Pétersbourg.

Bien que l'appel recommande de la « hâte » et qu'en vérité il n'y ait pas de temps à perdre, la phraséologie humanitaire l'entraîne au-delà des frontières de l'Allemagne, au-delà de toute frontière géographique, dans le brouillard cosmopolite des « nobles cœurs » en général !

« Hâtez-vous ! Allons ! Hommes de la liberté, debout ! Dans toutes les provinces allemandes où d'ordinaire l'idée de liberté et d'humanité anime les nobles cœurs ! »

Nous ne doutons pas qu'il y ait, même en Laponie, des « cœurs » semblables.

En Allemagne *et partout ailleurs* ! En se perdant dans cette phrase fumeuse et imprécise l'« Appel » prend sa véritable signification.

Il est impardonnable que le « Congrès démocratique » ait contresigné un tel document. « Le monde contemporain » ne « l'admira » pas, pas plus que « la postérité » ne « le récompensera d'une gloire immortelle ».

Espérons que malgré l'« Appel du Congrès démocratique », le peuple s'éveillera de sa léthargie et qu'il apportera aux Viennois la seule aide qu'il puisse leur apporter en ce moment - la défaite de la contre-révolution dans sa propre maison.

Karl Marx : La Réforme de Paris, à propos de la situation en France

n° 133, 3 novembre 1848

Cologne, 2 novembre.

Déjà, avant le soulèvement de juin, nous avons dévoilé à maintes reprises les illusions des républicains de la tradition de 1793, des républicains de *La Réforme* (de Paris). La révolution de juin et le mouvement qui en est sorti obligent peu à peu ces républicains utopiques à ouvrir les yeux.

Un éditorial de *La Réforme* du 29 octobre¹ nous montre la lutte de ce parti, pris entre ses anciennes chimères et les faits nouveaux.

La Réforme dit :

« Depuis longtemps les luttes qui ont eu pour but chez nous la possession du gouvernement ont été des guerres de classes : luttes de la bourgeoisie et du peuple contre la noblesse au début de la première République; sacrifice du peuple armé au dehors, domination de la bourgeoisie au dedans sous l'Empire, tentatives de restauration nobiliaire sous les Bourbons de la branche aînée; enfin en 1830 triomphe et règne de la bourgeoisie : voilà notre histoire. »

La Réforme ajoute avec un soupir :

« C'est à regret assurément que nous parlons de classes, de distinctions impies et odieuses; mais ces distinctions existent et nous ne pouvons méconnaître les faits. »

Cela signifie que l'optimisme de *La Réforme* n'a vu jusqu'ici que des *citoyens* * ; l'histoire a exercé sur elle une telle pression que son imagination ne peut plus écarter cette division des « citoyens » en « bourgeois » et en « prolétaires ».

La Réforme poursuit :

« En février le despotisme bourgeois fut brisé. Que demanda le peuple ? La justice pour tous, l'égalité. Tels furent ses premiers cris, ses premières aspirations. La bourgeoisie éclairée par le coup de tonnerre qui l'avait frappée n'eut pas d'abord d'autre vœu que le peuple. »

La Réforme juge toujours le caractère de la révolution de février d'après les déclamations de février. Bien loin d'être brisé par la révolution de février, le despotisme bourgeois y trouva son accomplissement. La couronne, la dernière auréole féodale qui dissimulait la domination de la classe bourgeoise, fut arrachée. La domination du capitalisme apparut nettement. Pendant la révolution de février, bourgeoisie et prolétariat combattaient un ennemi commun. Dès que l'ennemi commun fut écarté, les deux classes hostiles furent seules à s'affronter sur le terrain et il fallait que le combat décisif commençât entre elles. Si la révolution de février a parfait la domination de la bourgeoisie, d'où vient, demandera-t-on, la rechute de la bourgeoisie dans le royalisme ? Rien de plus simple. Elle a la nostalgie de la période où elle régnait sans prendre de responsabilités; où un semblant de puissance dressé entre elle et le peuple devait agir pour elle et lui servir en même temps de masque; où elle avait, pour ainsi dire, un bouc émissaire couronné sur lequel frappait le prolétariat quand il voulait l'atteindre, contre lequel elle s'alliait elle-même au prolétariat chaque fois que ce pouvoir devenait gênant et prétendait s'affirmer comme tel. Le roi était pour elle un paratonnerre contre le peuple, le peuple un paratonnerre contre le roi.

Prenant à tort pour des réalités les chimères en partie hypocrites, en partie sincères qui faisaient fureur après la défaite de Louis-Philippe, le mouvement *qui a suivi* les journées de février lui paraît fait d'une série de fautes et de hasards fâcheux qui auraient pu être évités grâce à un grand homme à la hauteur de la situation. Comme si Lamartine avait été la fausse lumière et non le véritable homme de la situation.

La Réforme se plaint de ce que l'homme véritable, le grand homme, ne veuille toujours pas apparaître et que la situation empire de jour en jour.

« D'une part la crise industrielle et commerciale s'aggrave. D'autre part les haines augmentent et chacun tend à un but différent. Ceux qui étaient opprimés avant le 24 février cherchent un idéal de bonheur et de liberté dans la conception d'une société entièrement nouvelle. Ceux qui dominaient sous la monarchie ne songent qu'à reconquérir leur empire pour en user avec de nouvelles rigueurs. »

Quel est donc l'attitude de *La Réforme* au milieu de classes qui s'affrontent violemment ? En vient-elle seulement à l'idée que les oppositions de classes et la lutte des classes ne disparaîtront qu'avec la disparition des classes ?

Non ! Elle vient d'admettre l'opposition de classes. Mais les oppositions de classes reposent sur des bases économiques, sur l'actuel mode de production et les rapports d'échange qui en découlent. *La Réforme* n'a rien trouvé

¹ Éditorial portant la date du 29 octobre, paru dans le numéro de *La Réforme* du 30 octobre.

de mieux, pour les modifier et les supprimer, que de ne pas tenir compte de leur véritable base, de ces rapports matériels, elle n'a rien trouvé de mieux que de se précipiter à nouveau dans l'azur embrumé de l'idéologie républicaine, c'est-à-dire dans la période poétique de février d'où les événements de juin l'avaient tirée brutalement.

Que l'on écoute :

« Et ce qu'il y a de plus déplorable, au milieu de ces luttes intestines, le sentiment patriotique, le sentiment national s'affaiblit, se perd. »

C'est-à-dire justement cet enthousiasme, ce vernis patriotique et national dont les deux classes avaient revêtu leurs intérêts précis, leurs conditions de vie. Lorsqu'elles firent 1789, leur réelle opposition ne s'était pas encore développée. Ce qui autrefois était l'expression de la situation n'est plus aujourd'hui qu'une échappatoire à la situation. Ce qui était corps autrefois est aujourd'hui relique.

« Évidemment, conclut « La Réforme », le mal dont souffre la France est profond; mais il n'est pas sans remède. Il vient du trouble des idées et des mœurs, de l'oubli de la justice et de l'égalité dans les relations, de la corruption par un enseignement égoïste. C'est dans cet ordre d'idées et de faits qu'il faut chercher les moyens de réorganiser la société. Au lieu de ceci, on a recours aux expédients matériels. »

La Réforme repousse la question dans la « conscience morale » et finalement le rabâchage moral est un remède à tout. L'opposition entre bourgeoisie et prolétariat vient donc des idées de ces deux classes. Et d'où viennent ces idées ? Des rapports sociaux. Et d'où viennent ces rapports ? Des conditions matérielles, des conditions économiques des classes hostiles. D'après *La Réforme*, les deux classes se tireront d'affaire si elles perdent la conscience de leur véritable situation et de leur véritable opposition et se grisent de l'opium des sentiments et des formules « patriotiques » de 1793. Quel désarroi !

Karl Marx : La révolution de Vienne et la *Kölnische Zeitung*

n° 133, 3 novembre 1848

Cologne, 3 novembre.

Nos lecteurs ne sont jamais laissés aller à de vains espoirs au sujet de *Vienne*. Après la révolution de juin, nous avons cru à toutes les infamies de la *bourgeoisie*. Dès le *premier* numéro de la *Nouvelle Gazette rhénane* paru après l'état de siège, nous avons dit :

« Cette révolution menace sinon d'échouer, tout au moins d'être paralysée du fait de la méfiance de la bourgeoisie à l'égard de la classe ouvrière. Quoi qu'il en soit, son contrecoup en Hongrie, en Italie et en Allemagne déjoue tout le plan de campagne de la contre-révolution. »

Une défaite de Vienne ne nous surprendrait donc pas; seulement nous nous trouverions déterminés à rompre tout arrangement avec la *bourgeoisie* qui mesure la liberté à la *liberté du trafiquant*, et à nous opposer, sans arrangement et sans conciliation possibles, à la misérable classe moyenne allemande qui renonce à son propre pouvoir à condition qu'elle puisse continuer à trafiquer *sans avoir à lutter*. La bourgeoisie anglaise et la bourgeoisie française sont ambitieuses; la défaite de Vienne confirmerait que la bourgeoisie allemande est sans honneur.

Donc : pas un instant nous n'avons garanti la victoire de Vienne. Sa *défaite* ne nous surprendrait pas. Elle ne ferait que nous convaincre qu'il n'y a pas de paix possible avec la *bourgeoisie*, même pour une période de transition, et que le peuple doit assister avec indifférence aux luttes de la bourgeoisie et du gouvernement et attendre leurs victoires ou leurs défaites pour les exploiter. Encore une fois : nos lecteurs n'ont qu'à feuilleter les numéros parus jusqu'à présent pour se convaincre que ni la victoire, ni la défaite des Viennois ne peuvent nous surprendre.

Mais ce qui nous surprend, c'est la nouvelle édition spéciale de la *Kölnische Zeitung*. Le gouvernement propage-t-il volontairement de faux bruits sur Vienne pour calmer l'agitation à Berlin et dans les provinces ? *Dumont paie-t-il en Prusse le télégraphe national* pour recevoir, lui, Dumont, des nouvelles des quotidiens du matin de « Berlin » et de « Breslau » qui ne parviennent pas à la « mauvaise presse » ? Et d'où Dumont avait-il ce matin sa « dépêche télégraphique » que nous n'avions pas ? Est-ce que *Birk*, de Trèves, ce zéro qui a remplacé Wittgenstein, est engagé comme rédacteur chez Dumont ? Nous ne le croyons pas. Car même un *Brüggemann*, un *Wolfers*, un *Schwanbeck* - ce ne sont tout de même pas un *Birk*. Nous doutons que Dumont ait engagé une telle nullité.

Ce soir à six heures, Dumont qui avait escamoté la révolution de février et la révolution de mars, publie encore une fois dans ses premiers comptes rendus, un compte rendu « télégraphique » suivant lequel Vienne se serait rendue à la « *gale wende* », à « *Windischgrätz*¹ ».

Possible. Mais les possibilités de « *Brüggemann* », naguère *dégouttant de sang*², de l'ex-correspondant de l'ancienne *Rheinische Zeitung*, de l'honnête homme dont l'opinion allait tout simplement la main dans la main avec la « valeur d'échange » des opinions - ses possibilités reposent sur le *Preussischer Staats-Anzeiger* et la *Breslauer Zeitung*. Les histoires de « *Brüggemann* » ou de la *Kölnische Zeitung* sur les révolutions de *février*, de *mars* et d'*octobre* offriront une contribution originale à l'histoire.

Nous donnons donc ces comptes rendus qui ne rendent compte de rien³.

¹ Jeu de mots intraduisible, *gale* se disant *Krätze* en allemand, et l'adjectif *wende* vient du nom des *Wendes* qui constituent un flot de population slave en Prusse, à l'est de Berlin.

² Allusion à l'activité politique antérieure de *Brüggemann* qui avait été condamné à mort pour avoir participé à un mouvement étudiant d'opposition et pris position en faveur de la liberté de la presse lors de la fête de *Hambach* en 1832. Cette peine fut commuée plus tard en détention à vie, puis supprimée par l'amnistie de 1840.

³ Suit la reproduction des correspondances du *Preussischer Staats-Anzeiger*, de la *Breslauer Zeitung* et de l'*Allgemeine Oder-Zeitung*.

Karl Marx : Les dernières nouvelles de Vienne, Berlin et Paris

n° 135, 5 novembre 1848

Cologne, 4 novembre.

L'horizon s'éclaircit.

Les nouvelles directes de Vienne manquent toujours. Mais il ressort assez clairement des comptes rendus de la presse prussienne officielle elle-même que Vienne ne s'est pas rendue et que Windischgrätz, soit volontairement, soit à la suite d'un malentendu, a lancé au monde une fausse dépêche télégraphique qui a trouvé dans la « bonne » presse un écho obligeant, multiple et orthodoxe, malgré son effort pour dissimuler sa joie du malheur d'autrui derrière des discours d'enterrement. Si nous dépouillons de leur fatras fantastique, noyé dans ses propres contradictions, les comptes rendus qui parviennent de Silésie et de Berlin, les points suivants se détachent :

Le 29 octobre, les bandits impériaux n'avaient que quelques faubourgs en leur pouvoir. Il ne ressort nullement des comptes-rendus parvenus jusqu'à présent qu'ils aient pris pied dans la ville de Vienne. La reddition de Vienne se réduit à quelques proclamations du conseil municipal de Vienne qui constituent une haute trahison. Le 3 octobre, l'avant-garde de l'armée hongroise attaqua Windischgrätz et fut soi-disant repoussée. Le 31 octobre, Windischgrätz recommença à bombarder Vienne - sans succès. Il est pris maintenant entre les Viennois et l'armée hongroise, forte de 80.000 hommes. Les infâmes manifestes de Windischgrätz ont été, dans toutes les provinces, le signal de la révolte, ou tout au moins de mouvements très menaçants. Même les fanatiques de Prague, les néophytes de la *Slovanska lipa*¹ sortent de leur rêve confus et se déclarent pour Vienne contre le bourreau impérial². Jamais la contre-révolution n'avait osé proclamer ses plans avec une bêtise aussi éhontée. Même à Olmutz, le Coblençe autrichien³, le sol tremble sous les pieds de l'idiot couronné.

La déclaration de l'universellement célèbre Sipehsalar⁴ Jellachich, dont le nom est si grand que « lorsque son sabre brille, la lune, effrayée, se cache dans les nuages », à qui, en toute occasion, le « tonnerre des canons trace le chemin » par lequel il lui faut prendre la poudre d'escampette, cette déclaration ne permet pas de douter que la Hongrie et les Viennois.

*enverront cette canaille à coups de fouet dans le Danube,
qu'ils chasseront cette racaille effrontée,
mendiants affamés, las de leur vie,
essaim de coquins et de vagabonds,
lie des Croates, valets de bas étage,
rejetés par leur pays saturé vers de folles aventures,
vers leur perte certaine.*

Des comptes rendus ultérieurs donneront des détails épouvantables sur les atrocités des Croates et autres chevaliers de « l'ordre légal et de la liberté constitutionnelle ». Assistant au spectacle, de ses Bourses et autres loges confortables, la bourgeoisie européenne applaudit à l'innommable tuerie, cette même misérable bourgeoisie qui, d'une seule voix, se récria pieusement d'indignation à propos de quelques actes expéditifs de la justice populaire et qui, à l'unanimité de ses mille poumons, lança un anathème croassant sur les « meurtriers » du brave Latour et du noble Lichnowski.

Pour venger les tueries de Galicie, les Polonais se sont mis, une fois de plus, à la tête des libérateurs de Vienne, eux qui sont aussi à la tête du peuple italien, eux qui partout sont les héroïques *généraux de la révolution*. Hourra, trois fois hourra pour les *Polonais*.

La camarilla de Berlin, ivre du sang de Vienne, aveuglée par les colonnes de fumée des faubourgs incendiés, assourdie par les hurlements de triomphe des Croates et des Haïdouks⁵ a laissé tomber le voile. « Le calme est rétabli à Berlin ». *Nous verrons* *.

¹ *Slovanska lipa*, association tchèque fondée en avril 1848. À Prague, la direction de la société était entre les mains de libéraux qui passèrent à la contre-révolution après le soulèvement de la ville, tandis que dans les sections de province, à cette époque, c'étaient essentiellement des représentants de la bourgeoisie tchèque radicale qui y jouaient un rôle dirigeant.

² Windischgrätz.

³ C'est à Coblençe que de nombreux nobles français, émigrés après 1789, s'étaient rassemblés pour conjuguer leurs efforts avec ceux des armées prussiennes et autrichiennes contre les armées de la Révolution.

⁴ Commandant en chef.

⁵ Haïdouk, du hongrois *hadju*, garde du corps; du serbo-croate *hajduk*, voleur de grand chemin; du turc *haïdud*, brigand. Ancien nom de la milice hongroise qui jusqu'au XV^e siècle défendit surtout la frontière sud. Nom donné en Yougoslavie et en Roumanie aux chrétiens qui se révoltaient contre l'autorité ottomane. Pendant les invasions des Turcs, ce corps se désorganisa et les haïdouks

De Paris enfin nous entendons un premier grondement souterrain annonciateur d'un tremblement de terre qui ensevelira l'honnête république sous ses propres ruines.

L'horizon s'éclaircit.

devinrent de véritables bandes de pillards. Étienne Bocskay, chef du soulèvement contre l'Autriche, les organisa à nouveau et les établit dans le comtat de Szabolcs (1605) en leur conférant la noblesse.

Karl Marx : Victoire de la contre-révolution à Vienne

n° 136, 7 novembre 1848

Cologne, 6 novembre.

La liberté et l'ordre croate ont vaincu et fêtent leur victoire par des incendies criminels, des viols, des pillages, des forfaits sans nom. Vienne est aux mains de Windischgrätz, de Jellachich et d'Auersperg. Des hécatombes de victimes humaines sont jetées au vieux traître Latour dans sa tombe.

Toutes les sombres prophéties de notre correspondant¹ à Vienne se sont confirmées, et peut-être en ce moment est-il déjà abattu.

Nous avons espéré un instant que Vienne serait libérée grâce à l'aide hongroise, or les mouvements de l'armée hongroise restent encore énigmatiques pour nous.

Toutes sortes de *trahisons* ont préparé la chute de Vienne. Toute l'histoire de la Diète et du Conseil municipal depuis le 6 octobre n'est rien d'autre que l'histoire ininterrompue de la trahison. Qui était représenté à la Diète et au Conseil municipal ?

La bourgeoisie.

Dès le début de la révolution d'octobre, une partie de la garde nationale viennoise a pris ouvertement parti pour la camarilla. Et à la fin de la révolution d'octobre, nous trouvons une autre partie de la garde nationale en lutte contre le prolétariat et la Légion académique², et ce, en vertu d'un accord secret avec les bandits impériaux. À qui appartiennent ces fractions de la garde nationale ?

À *la bourgeoisie.*

Or en France la bourgeoisie s'est placée à la tête de la contre-révolution, après avoir renversé toutes les barrières qui constituaient un obstacle à la domination de sa propre classe. En *Allemagne*, on la trouve dissimulée dans le *sillage* de la monarchie absolue et du féodalisme, avant même d'avoir assuré les conditions élémentaires de sa propre liberté et de sa propre domination bourgeoise. En France, elle s'érigea en despote et fit sa propre contre-révolution. En Allemagne, elle se pose en esclave et fait la contre-révolution de ses propres despotes. En France, elle a vaincu pour humilier le peuple. En Allemagne, elle s'humilie pour que le peuple ne soit pas victorieux. Aucune histoire ne montre une bassesse plus ignominieuse que celle de la *bourgeoisie allemande*.

Qui a fui Vienne en foule et abandonné à la magnanimité du peuple la garde des biens laissés derrière soi ? Qui, au cours de sa fuite a blâmé le peuple d'avoir mal rempli son office de gardien, et qui au retour assista à son massacre ?

La bourgeoisie.

Quels secrets intimes exprime le thermomètre qui descendait chaque fois que le peuple respirait et montait chaque fois qu'il laissait échapper des râles d'agonie ? Qui s'exprime dans la langue élémentaire des *cours de la Bourse* ?

La bourgeoisie.

L'« Assemblée nationale allemande » et son « pouvoir central » ont trahi Vienne. Qui représentaient-ils ?

Essentiellement *la bourgeoisie.*

La victoire de « l'ordre et de la liberté croates » était conditionnée par la victoire de l'« *honnête* »* république de Paris. Qui a triomphé pendant les journées de juin ?

La bourgeoisie.

C'est par la victoire à Paris que la contre-révolution européenne a commencé ses orgies de triomphe.

Durant les journées de février et de mars la force armée a échoué partout. Pourquoi ? Parce qu'elle ne représentait rien d'autre que les gouvernements eux-mêmes. Après les journées de juin elle a vaincu partout parce que partout *la bourgeoisie* est secrètement d'accord avec elle, ayant en main par ailleurs la direction officielle du mouvement révolutionnaire et mettant en œuvre toutes les demi-mesures qui, par nature, ne peuvent qu'avorter.

Le fanatisme national des Tchèques a été l'instrument le plus puissant de la camarilla de Vienne. Et voilà que les alliés *se sont déjà pris aux cheveux*. Nos lecteurs trouveront dans ce numéro la protestation de la députation de Prague contre les méprisables grossièretés dont elle a été saluée à Olmutz.

C'est là le premier symptôme de la guerre qui va opposer le parti slave et son héros Jellachich au parti de la seule camarilla, dominant toutes les nationalités et son héros Windischgrätz. De son côté, la population allemande d'Autriche n'est pas encore pacifiée. Sa voix perçante parviendra jusqu'à nous malgré le charivari organisé par les

¹ Muller-Telling.

² La *Légion académique* était composée d'étudiants; c'était la plus radicale des organisations militaires bourgeoises.

peuples d'Autriche. Et d'un troisième côté, la voix du tsar, ami des peuples, se fait entendre jusqu'à Pest, ses bourreaux attendent dans les principautés danubiennes qu'il prononce le mot décisif.

Enfin, le dernier décret de l'Assemblée nationale de Francfort qui incorpore l'Autriche allemande à l'empire allemand devrait, à lui seul, mener à un gigantesque conflit si le pouvoir central allemand et l'Assemblée nationale allemande n'avaient trouvé leur vocation en montant sur les planches pour être sifflés par le public européen. Malgré leur résignation et leur soumission à la divine Providence, la lutte en Autriche prendra des dimensions gigantesques telles que l'histoire universelle n'en a jamais vues.

Le deuxième acte du drame dont le premier acte fut joué à Paris sous le titre : *Les journées de juin*, vient d'être représenté à Vienne. À Paris, des gardes mobiles, à Vienne, des « Croates » - dans les deux villes, des lazzaronis, ce prolétariat en guenilles, armé et acheté - contre le prolétariat qui travaille et qui pense. Nous assisterons bientôt, à *Berlin*, au troisième acte.

À supposer que la contre-révolution tienne dans toute l'Europe par les armes, elle mourrait dans toute l'Europe par l'argent. La fatalité qui annulerait la victoire serait la faillite européenne - la faillite de l'État. Les pointes des baïonnettes se brisent aux piques de l'« économie », comme de l'amadou qui s'effrite.

Mais l'évolution n'attend pas l'échéance de ces traites que les États européens ont tiré sur la société européenne. À *Paris* sera donnée la réplique décisive aux journées de juin. Grâce à la victoire de la « République rouge » à Paris, les armées seront rejetées *de l'intérieur* des pays, sur les frontières et au-delà et la véritable puissance des partis en lutte sera clairement mise en évidence. Alors nous nous souviendrons de juin, d'octobre, et nous aussi nous nous écrierons :

Væ victis !¹

Les massacres sans résultats depuis les journées de juin et d'octobre, la fastidieuse fête expiatoire depuis février et mars, le cannibalisme de la contre-révolution elle-même convaincront les peuples que *pour abrégé*, pour simplifier, pour concentrer l'agonie meurtrière de la vieille société et les souffrances sanglantes de l'enfantement de la nouvelle société, il n'existe qu'un moyen : le terrorisme révolutionnaire.

¹ Malheur aux vaincus.

Karl Marx : La crise de Berlin¹

n° 139, 9 novembre 1848

Cologne, 8 novembre.

La situation semble très embrouillée; elle est très simple.

Ainsi que la *Neue Preussische Zeitung*² l'a remarqué avec juste raison, le *roi* est « sur la base la plus large » de ses droits « héréditaires de droit divin ».

De l'autre côté « l'Assemblée nationale » n'est « absolument sur aucune base », elle doit d'abord établir une constitution, jeter une base.

Deux souverains !

Le chaînon qui les unit c'est Camphausen, la théorie ententiste.

Dès que les deux souverains ne peuvent ou ne veulent plus s'entendre, ils se changent en deux souverains ennemis. Le Roi a le *droit* de jeter le gant à l'Assemblée, l'Assemblée a le *droit* de jeter le gant au Roi. Le droit le plus grand est du côté de la force la plus grande. La force s'éprouve dans la *lutte*. La lutte s'éprouve dans la victoire. Les deux forces ne peuvent affirmer leur droit que par la *victoire*, leur tort que par la *défaite*.

Jusqu'à présent le Roi n'a pas été un roi constitutionnel. C'est un roi *absolu* qui se résoud ou ne se résoud pas au régime constitutionnel.

Jusqu'à présent l'Assemblée n'a pas été constitutionnelle, elle est constituante. Jusqu'à présent elle a cherché à constituer le régime constitutionnel. Elle peut se détourner ou ne pas se détourner de cette *recherche malade*.

Le Roi et l'Assemblée se sont pour l'instant pliés tous les deux à la cérémonie constitutionnelle.

L'exigence du roi de former, malgré la majorité de la Chambre, un ministère Brandenburg qui lui agrée, est une exigence de roi *absolu*.

La prétention de la Chambre d'interdire au Roi, par l'envoi d'une délégation *directe*, de former un ministère Brandenburg, est une prétention de *Chambre absolue*.

Le Roi et l'Assemblée ont péché contre la convention constitutionnelle.

Le Roi et l'Assemblée se sont retirés chacun sur le terrain qui était primitivement le sien; le Roi consciemment, la Chambre inconsciemment.

L'avantage est du côté du Roi.

Le *droit* est du côté de la *force*.

La phraséologie du droit est du côté de *l'impuissance*.

Le ministère *Rodbertus* serait le zéro où le plus et le moins s'annulent.

¹ Le 8 novembre 1848, le roi renvoya le ministère Pfuël et le remplaça par le ministère Brandenburg, ouvertement contre-révolutionnaire. Le 9 novembre, l'Assemblée nationale prussienne prit connaissance d'un « message » du roi, ajournant l'Assemblée et la transférant de Berlin à Brandebourg, une petite ville de province. C'était le début du coup d'État qui se termina par la dissolution de l'Assemblée nationale prussienne. Le 5 décembre 1848, le Roi octroyait une constitution. La *Nouvelle Gazette rhénane* fit tout ce qui était en son pouvoir pour mobiliser les masses populaires contre ce coup d'État.

² La *Neue Preussische Zeitung* était un quotidien qui paraissait à Berlin depuis juin 1848. C'était l'organe de la camarilla de la Cour et des hobereaux prussiens contre-révolutionnaires. Ce journal est aussi connu sous le titre de « *Kreuz-Zeitung* »; son titre était orné de la Croix de fer, entourée de la devise de la *Landwehr*: « En avant, avec Dieu, pour le Roi et la Patrie ».

Karl Marx : La contre-révolution à Berlin

n° 141, 12 novembre 1848

Cologne, 11 novembre.

Le ministère *Pfuel* était un « malentendu », le ministère Brandenburg en est le véritable sens. Le ministère *Pfuel* était le *sommaire*, le ministère Brandenburg est le *texte complet*.

*Brandenburg à l'Assemblée et l'Assemblée à Brandebourg*¹.

*Voilà l'épithète de la maison de Brandebourg*².

On a admiré l'empereur Charles-Quint parce qu'il se fit enterrer de son vivant³. Graver une mauvaise plaisanterie sur sa pierre tombale, c'est pire que l'empereur Charles-Quint avec son code de justice criminelle⁴.

Brandenburg à l'Assemblée et l'Assemblée à Brandebourg !

Il y eut une fois un roi de Prusse qui fit son apparition à l'Assemblée. Ce n'était pas le véritable Brandenburg. Le marquis de Brandenburg qui parut avant-hier à l'Assemblée, voilà le véritable roi de Prusse.

Le corps de garde à l'Assemblée, l'Assemblée au corps de garde ! C'est-à-dire : « *Brandenburg à l'Assemblée, l'Assemblée à Brandebourg !* »

Ou bien l'Assemblée de Brandebourg - on sait que Brandebourg est situé dans la province de Brandebourg - se rendra-t-elle maîtresse... de Brandenburg à l'Assemblée ? Brandenburg cherchera-t-il protection auprès de l'Assemblée comme le fit naguère Capet auprès d'une autre assemblée⁵ ?

Brandenburg à l'Assemblée et l'Assemblée à Brandebourg. Voilà un mot d'ordre équivoque, ambigu qui porte en soi le destin.

On sait qu'il est infiniment plus facile aux peuples de venir à bout des rois que des assemblées législatives. L'histoire possède un catalogue de vains soulèvements du peuple contre les assemblées nationales. Elle n'offre que deux grands cas d'exception. Le peuple anglais, en la personne de Cromwell, dispersa le Long Parlement⁶, le peuple français, en la personne de *Bonaparte*, dispersa le Corps législatif⁷. Mais il y avait longtemps que le Long Parlement était devenu un parlement croupion et le Corps législatif un cadavre.

¹ Allusion aux paroles de Frédéric-Guillaume IV au sujet du ministère Brandenburg : « Ou bien Brandenburg à la Chambre, ou bien la Chambre à Brandebourg. » Dans son numéro du 9 novembre 1848, la *Neue Preussische Zeitung* en fit . « Brandenburg à la Chambre et la Chambre à Brandebourg. »

² La Maison de Brandebourg, c'est-à-dire la dynastie des Hohenzollern qui, en 1417, acquit le margravit de Brandebourg comme fief héréditaire.

³ Suivant la tradition, Charles-Quint, peu de temps avant sa mort, fit organiser les cérémonies de ses propres obsèques et prit part lui-même à la cérémonie funèbre.

⁴ La « *Constitutio criminalis carolina* » qui fut adoptée en 1532 par la Diète de Ratisbonne était caractérisée par des peines extraordinairement cruelles.

⁵ Au cours de la journée du 10 août 1792, alors que le peuple prenait d'assaut les Tuileries, que les gardes nationaux passaient au peuple, Louis XVI se réfugia avec sa famille à l'Assemblée Législative en traversant les jardins. La Législative décréta la suspension de Louis XVI et son internement au Luxembourg. La Convention, à la quasi-unanimité des 721 présents, déclara : « Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté de l'État ». Louis XVI fut condamné à mort par 387 voix et exécuté le 21 janvier 1793.

Dans les numéros 19, 21, 22, et 98 des 19, 21, 22, 26 juin et du 9 septembre 1848, la *Nouvelle Gazette rhénane* publia une série d'articles intitulée : « Les débats de la Convention nationale sur Louis Capet, ex-roi de France ».

⁶ Le Parlement d'Angleterre qui se réunit le 7 novembre 1640 a été appelé le Long Parlement parce qu'il siégea treize ans jusqu'à 1653. Les députés étaient déterminés à tout pour briser le régime de l'arbitraire. Cromwell avait été élu membre du Long Parlement à Oxford. En 1642 il fut nommé capitaine de cavalerie. Nommé lieutenant général en 1645, il fut maintenu par exception dans son commandement malgré la loi du « Renoncement à soi-même » qui interdisait aux parlementaires toute charge militaire ou civile. Après les troubles qui mirent aux prises les partisans du roi Charles I^{er} et ses ennemis, l'armée resta maîtresse de la situation. Elle résolut de châtier le roi et demanda au Parlement que le « grand et principal auteur des troubles fût cité à comparaître en justice pour être puni de sa trahison et du sang versé sur son ordre ». Le Parlement, resté foncièrement royaliste, répondit en signant la paix avec le roi. Alors l'armée marcha sur Londres, et par un coup de force, procéda à « l'épuration du Parlement » (6 décembre 1648). Environ 145 députés furent expulsés ou mis en prison.

⁷ Il s'agit du coup d'état du 18 brumaire. Le 18 brumaire le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents furent transférés à Saint-Cloud. Bonaparte fut nommé commandant des troupes de Paris avec la mission de veiller sur le Corps législatif. Vers quatre heures, le 19 brumaire, après une intervention plutôt malencontreuse au Conseil des Anciens, Bonaparte pénétra dans la salle des Cinq-Cents. Des cris hostiles éclatèrent de toutes parts, des députés se précipitèrent sur lui et essayèrent de le frapper. Les grenadiers le couvrirent de leur corps et l'emmenèrent; il avait complètement perdu la tête. Ce fut Lucien Bonaparte qui sauva la

Les rois sont-ils plus heureux que les peuples dans *leurs émeutes* contre les *assemblées législatives* ?

Charles II, Jacques II, Louis XVI, Charles X, voilà une galerie d'ancêtres peu prometteuse.

Mais en Espagne, en Italie, il y a des prédécesseurs plus riants. Et récemment à Vienne ?

Mais n'oublions pas qu'à Vienne siégeait un *Congrès des peuples* et que les *représentants des peuples slaves*, à l'exception des Polonais, sont passés, musique en tête, dans le camp de l'Empereur¹.

La guerre de la camarilla de Vienne contre la Diète était en même temps la guerre de la Diète *slave* contre la Diète *allemande*. En revanche, à l'Assemblée de Berlin, ce ne sont pas les *Slaves* qui ont fait la scission, mais seulement les *esclaves* ; les esclaves ne sont pas un parti, ce sont tout au plus l'arrière-ban d'un parti. La droite de Berlin, en se retirant², n'apporte aucune force au camp ennemi, elle le contamine par une faiblesse mortelle, par la trahison.

En Autriche, le parti *slave* a triomphé avec la camarilla; il va maintenant lui disputer le butin. Si la camarilla de Berlin triomphe, elle n'aura pas à partager le triomphe avec la droite, elle aura à le faire valoir contre la *droite*; elle lui donnera un *pourboire*, et des coups de pied.

En s'opposant à l'Assemblée, la couronne prussienne, en tant que *couronne absolue*, est dans son droit. Mais l'Assemblée est dans son *tort* parce qu'elle ne s'oppose pas à la couronne en tant qu'assemblée absolue. Il lui fallait avant *arrêter* les ministres prussiens pour *haute trahison*, *haute trahison* de la souveraineté du peuple. Elle devait *bannir* et *mettre hors la loi* tout fonctionnaire qui obéit à d'autres ordres qu'aux siens.

Il serait cependant possible que la faiblesse politique avec laquelle l'Assemblée nationale agit à Berlin devienne une force *civique* dans les *provinces*.

La bourgeoisie aurait tant aimé transformer à l'amiable la royauté féodale en royauté bourgeoise. Après avoir arraché au parti féodal les blasons, les titres qui froissaient sa fierté bourgeoise et les revenus attachés à la propriété féodale en violation du mode d'appropriation bourgeois, elle aurait tant aimé épouser le parti féodal et assujettir le peuple en commun avec lui. Mais la vieille bureaucratie ne veut pas tomber au rang de servante d'une bourgeoisie jusqu'à présent sous sa férule. Le parti féodal ne veut pas sacrifier ses distinctions nobiliaires et ses intérêts sur l'autel de la bourgeoisie. Et la couronne enfin voit dans les éléments de la vieille société féodale dont elle est la plus haute émanation, son véritable terrain social et national, alors qu'elle voit dans la bourgeoisie une terre artificielle et étrangère qui la soutient seulement à condition qu'elle dépérisse.

La bourgeoisie transforme l'enivrant « droit divin » en un titre juridique dégrisant, la souveraineté du sang en souveraineté du papier, le soleil royal en lampe astrale bourgeoise.

Mais la royauté ne s'est pas laissé convaincre par les bavardages de la bourgeoisie. Elle répond à sa demi-révolution par une contre-révolution intégrale. Elle a précipité de nouveau la bourgeoisie *dans les bras de la révolution, dans les bras du peuple*, en lui criant : « *Brandenburg à l'Assemblée et l'Assemblée à Brandenburg !* »

Si nous avouons ne pas attendre de la bourgeoisie une réponse qui soit à la hauteur de la situation, nous ne devons pas omettre de remarquer d'autre part qu'en se soulevant contre l'Assemblée nationale la couronne cherche refuge dans des demi-mesures hypocrites et se cache la tête sous l'apparence constitutionnelle au moment même où elle cherche à dépouiller cette apparence qui lui pèse.

Brandenburg se fait donner par le *pouvoir central allemand* l'ordre de faire son *coup d'État*. *Les régiments de la garde sont entrés à Brandenburg sur ordre du pouvoir central*. La contre-révolution de Berlin se produit sur ordre du pouvoir central allemand. *Brandenburg* donne à Francfort l'ordre de lui donner cet ordre. On renie sa souveraineté au moment où l'on veut l'établir. M. Bassermann a saisi naturellement à deux mains l'occasion de jouer le valet comme un maître. Mais il a la satisfaction de voir le maître jouer de son côté le valet.

Quelle que soit la façon dont les dés tombent à Berlin, le *dilemme* est posé : le roi ou le peuple - et le peuple vaincra au cri de « *Brandenburg à l'Assemblée et l'Assemblée à Brandenburg* ».

Il est possible que nous soyons encore mis à rude école mais c'est l'école préparatoire à *la révolution totale*.

situation compromise. Il était président du Conseil des Cinq-Cents. Lorsque les députés demandèrent le vote de la mise hors la loi - équivalant à une condamnation à mort sans jugement -, il déposa sur le bureau ses insignes, toque et toge, et retarda ainsi le vote de quelques instants. Sur ces entrefaites, un peloton de grenadiers entra dans la salle et l'enleva. Au dehors les troupes acclamaient Bonaparte, mais dans la cour du Château la garde du Corps Législatif, composée de vieux révolutionnaires, était hésitante. Monté à cheval auprès de son frère, Lucien Bonaparte les harangua. Alors au son du tambour battant la charge, les grenadiers pénétrèrent dans la salle des Cinq-Cents d'où les députés furent expulsés brutalement.

¹ La majorité des députés slaves de la Diète autrichienne de 1848 appartenait aux cercles libéraux de la bourgeoisie et des propriétaires fonciers qui aspiraient à résoudre la question nationale en maintenant et en renforçant l'empire des Habsbourgs qu'ils auraient voulu transformer en une fédération de nationalités égales en droits.

² Lorsque le 9 novembre 1848 l'Assemblée nationale prussienne prit connaissance du « message royal » l'ajournant et la transférant à Brandebourg, la majorité des députés de l'aile droite quitta docilement la salle des séances. Parmi eux il y avait deux députés de Cologne, Haugh et von Wittgenstein.

n° 141, 12 novembre 1848, Deuxième édition

Cologne, 11 novembre.

La *révolution européenne* décrit un mouvement circulaire. Elle a commencé en Italie, c'est à Paris qu'elle a pris un caractère européen, c'est à Vienne que fut donnée la première réplique à la révolution de février, et à Berlin la réplique à la révolution de Vienne. C'est en Italie, à Naples, que la *contre-révolution* européenne a porté son premier coup, c'est à Paris - pendant les journées de juin - qu'elle a pris un caractère européen, c'est Vienne qui subit le premier contrecoup de la contre-révolution de juin, c'est à Berlin qu'elle s'accomplit et se compromet. *De Paris le chant du coq gaulois réveillera encore une fois l'Europe*¹.

Mais à Berlin la contre-révolution se compromet. À Berlin tout se compromet, même la contre-révolution. À Naples, les lazzaroni unis à la royauté contre la bourgeoisie.

À Paris, la plus grande lutte historique qui ait jamais eu lieu. La bourgeoisie unie aux lazzaroni contre la classe ouvrière.

À Vienne tout un essaim de nationalités qui croient que la contre-révolution les émancipera. En outre, contre les ouvriers, la perfidie secrète de la bourgeoisie et la Légion académique². Lutte à l'intérieur de la milice civique elle-même. Finalement l'attaque du peuple, ce qui fournit à la Cour un prétexte pour attaquer.

À Berlin rien de tout cela. La bourgeoisie et le peuple d'un côté, - les sous-officiers de l'autre.

Wrangel et Brandenburg, deux hommes sans tête, sans cœur, sans tendance, rien que des moustaches. - Voilà ce qui fait pendant à cette assemblée nationale qui ronchonne, qui finasse, incapable de prendre une décision.

Vouloir ! Que ce soit le vouloir d'un âne, d'un bœuf, d'une moustache. *Vouloir*, voilà le seul impératif face aux ronchons sans volonté de la révolution de mars. Et la *Cour de Prusse qui n'a pas de volonté, aussi peu de volonté que l'Assemblée nationale*, va trouver les deux hommes les plus bêtes de la Monarchie et dit à ces deux lions : « *Représentez le vouloir* ». Pfuel avait encore un grain de cervelle. Mais devant la *bêtise absolue* les raisonneurs des conquêtes de mars reculent de peur.

« Contre la bêtise, les Dieux eux-mêmes luttent en vain³ », s'écrie l'Assemblée nationale consternée.

Et ces Wrangel, ces Brandenburg, ces cerveaux obtus, eux qui peuvent *vouloir* parce qu'ils n'ont pas de volonté propre, parce qu'ils veulent ce qu'on leur *ordonne*, qui sont trop bêtes pour être déconcertés par des ordres qu'on leur donne d'une voix bredouillante, d'une lèvres tremblotante, eux aussi *ils se compromettent* en ne déclenchant pas la *lutte*, la seule affaire qui soit à la mesure de ces *démolisseurs*.

Wrangel ne trouve rien de mieux à dire que d'avouer ne connaître qu'une seule Assemblée nationale, celle qui obéit aux ordres ! *Brandenburg* reçoit une leçon d'usages parlementaires, et après avoir indigné la Chambre par son jargon cru et répugnant de sous-officier, il laisse « le tyran subir la supertyrannie » et obéit aux ordres de l'Assemblée nationale *endemandant* très humblement la parole qu'il voulait prendre l'instant d'avant.

« *J'aimerais mieux être un pou dans une toison de brebis qu'une telle sottise*⁴. »

La calme attitude de Brandenburg nous *amuse*; elle fait échec aux idéaux du corps des sous-officiers prussiens.

Mais l'Assemblée nationale ? Pourquoi ne parle-t-elle pas de *mise hors la loi* ? Pourquoi ne proscrit-elle pas les Wrangel ? Pourquoi aucun député ne s'avance-t-il au milieu des baïonnettes de Wrangel pour le déclarer hors la loi et pour haranguer la soldatesque ?

Que l'Assemblée nationale de Berlin feuillette *Le Moniteur*, *Le Moniteur* de 1789-95⁵.

Et nous, qu'allons-nous faire ?

Nous refusons les impôts. Un Wrangel, un Brandenburg comprendront, car ces êtres apprennent l'arabe des Hyghlans¹, qu'ils portent une épée et touchent un uniforme et une solde. Mais *d'où* viennent l'épée, l'uniforme et la solde ? Cela ils ne le comprennent pas.

¹ Dans la préface à « *Kahldorf über den Adel in Briefen an den Grafen M. von Moltke* » en mars 1831, Heine faisant une allusion à la révolution de 1830 écrit : « Le coq gaulois a déjà chanté deux fois, et en Allemagne aussi le jour se lève. »

² La *Légion académique* était composée d'étudiants; c'était la plus radicale des organisations militaires bourgeoises.

³ Schiller : *Die Jungfrau von Orleans* (La Pucelle d'Orléans), acte III scène 6.

⁴ Shakespeare : *Troïlus et Cressida*, acte III scène 3.

⁵ *Le Moniteur universel*, quotidien français qui parut à Paris de 1789 à 1901. De 1799 à 1814 et de 1816 à 1868 il fut l'organe officiel du gouvernement. Pendant la Révolution française le journal publia le compte rendu des débats dans les différentes assemblées ainsi que les lois et les documents du gouvernement révolutionnaire.

*Il n'y a plus qu'un moyen de vaincre la royauté - jusqu'à l'époque de l'anti-révolution de juin à Paris qui aura lieu en décembre*².

La royauté ne brave pas seulement le peuple, elle brave la bourgeoisie.

Il faut donc la vaincre sur le mode bourgeois.

Et comment peut-on vaincre la royauté sur le mode bourgeois ?

En l'affamant.

Et comment l'affame-t-on ?

En lui refusant les impôts.

Pensez-y ! Tous les princes de Prusse, tous les Brandenburg et tous les Wrangel ne produisent pas de *pain de munition*. C'est vous qui produisez vous-mêmes le pain de munition.

n° 142, 14 novembre 1848

Cologne, 13 novembre.

Répétant l'histoire de l'Assemblée française qui trouva fermée la salle officielle des séances et dut les poursuivre dans la salle du Jeu de Paume, l'Assemblée nationale prussienne doit continuer à siéger dans le Pavillon de chasse³.

La résolution prise au Pavillon de chasse et publiée, d'après notre correspondant de Berlin dans une édition spéciale, cette résolution suivant laquelle *Brandenburg est déclaré coupable de haute trahison*, ne se trouve pas dans le compte rendu de la *Kölnische Zeitung*.

Nous venons de recevoir entre temps la lettre d'un *membre de l'Assemblée nationale* où il est dit *textuellement* :

« À l'unanimité (242 membres) l'Assemblée nationale a déclaré que par cette mesure (la dissolution de la milice civique) Brandenburg s'est rendu coupable de haute trahison et quiconque contribue activement ou passivement à l'exécution de cette mesure doit être considéré comme coupable de haute trahison⁴ ».

On sait que *Dumont* est digne de foi.

Du moment que l'Assemblée nationale déclare Brandenburg coupable de haute trahison, l'obligation de payer les impôts cesse d'elle-même. On ne doit pas d'impôts à un gouvernement coupable de haute trahison. Nous ferons savoir demain en détail à nos lecteurs comment dans le pays constitutionnel le plus ancien, l'Angleterre, on se prononce pour le refus des impôts lorsque de semblables heurts se produisent⁵. D'ailleurs c'est le gouvernement de haute trahison lui-même qui a montré au peuple le véritable chemin en refusant immédiatement à l'Assemblée nationale les impôts (les indemnités, etc.) et en cherchant à l'affamer.

Le député mentionné ci-dessus nous écrit encore :

« *La milice civique ne livrera pas ses armes.* »

La lutte semble donc inévitable et c'est le devoir de la Province rhénane de se précipiter avec des hommes et des armes au secours de l'Assemblée nationale.

¹ Le 3 novembre 1848 la *Kölnische Zeitung* publia un article sur une tribu africaine imaginaire, les « Hyghlans », composée d'êtres intermédiaires entre l'homme et le singe. « Beaucoup d'entre eux, pouvait-on lire, apprennent l'arabe. » Dans son numéro du 5 novembre 1848 la *Nouvelle Gazette rhénane* faisait des gorges chaudes de cette communication.

² Conformément à la Constitution, l'Assemblée française décida le 26 octobre 1848 que le chef de l'exécutif serait désigné au cours d'élections qui auraient lieu le 10 décembre. Dès que Louis Napoléon Bonaparte eut fait acte de candidature, il fut soutenu par la presse monarchiste ainsi que par Le Constitutionnel et La Presse. Le 10 décembre il devait l'emporter par 5.434.226 voix contre son concurrent le plus sérieux, Cavaignac.

³ En réponse au « message royal » sur l'ajournement de l'Assemblée nationale prussienne et son transfert à Brandebourg, la majorité des députés décida de poursuivre les délibérations à Berlin. Là-dessus, le 10 novembre 1848, l'Assemblée fut chassée du bâtiment où elle tenait jusque là ses séances et siégea du 11 au 13 novembre au « Pavillon de chasse de Berlin ».

La séance historique de l'Assemblée française dans la Salle du Jeu de Paume eut lieu le 20 juin 1789.

⁴ Cette résolution fut prise par l'Assemblée nationale prussienne le 11 novembre 1848 au cours de sa 98^e séance tenue au Pavillon de chasse de Berlin.

⁵ L'article de *Georg Weerth* : « Le refus des impôts en Angleterre à l'occasion du *bill* de réforme en 1832 » parut dans le n° 142 (2^e édition) et le n° 143 des 14 et 15 novembre 1848 de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

Friedrich Engels : L'ex-principauté¹

n° 140, 11 novembre 1848

République de Neuchâtel, 17 novembre.

Cela vous intéressera d'entendre parler pour une fois d'un petit pays qui a bénéficié jusqu'à une date récente des bénédictions de la domination prussienne, mais qui fut le premier de toutes les provinces assujetties à la couronne de Prusse à planter le drapeau de la révolution et à chasser le paternel gouvernement prussien. Je parle de ce qui fut la « principauté de Neuenbourg et Vallendis » où M. Pfuel, l'actuel président du Conseil, fit, comme gouverneur, ses premières études administratives et fut démis par le peuple en mai de cette année, avant de s'être conquis des lauriers en Posnanie et de pouvoir récolter à Berlin des votes de défiance comme premier ministre. Le petit pays a pris maintenant un nom plus fier : « République et canton de Neuchâtel », et le temps n'est sans doute pas loin où à Berlin le dernier garde neuchâtelois brossera son uniforme vert. Il me faut avouer que je ressentis une satisfaction pleine d'humour de pouvoir fouler un sol encore prussien de jure, sans être soumis à aucune tracasserie, et ce, cinq semaines après ma fuite devant la Sainte-Hermandad².

La République et le canton de Neuchâtel se trouvent d'ailleurs visiblement en bien meilleure posture qu'autrefois la principauté de Neuenbourg et Vallendis; car, lors des dernières élections au Conseil national Suisse³ les candidats républicains ont obtenu plus de 6.000 voix, tandis que les candidats des royalistes, des Bédouins⁴ comme on les appelle ici, en comptaient à peine 900. Au Grand Conseil également il n'y a presque que des républicains et seul un petit hameau montagnard, Les Ponts, dominé par des aristocrates, a envoyé à Neuchâtel pour le représenter, Calame, l'ex-conseiller d'État royal, prussien, princier, neuchâtelois. Il y a quelques jours il a dû prêter serment de fidélité à la République. À la Chaux-de-Fonds, la cité la plus grande, la plus industrielle, la plus républicaine du canton, le vieux et royal Constitutionnel neuchâtelois a été remplacé par un Républicain neuchâtelois⁵ qui est certes écrit dans le mauvais français du Jura suisse, mais qui par ailleurs n'est pas du tout mal rédigé.

L'industrie horlogère du Jura et la manufacture de dentelles du Val de Travers⁶, les principales ressources vitales du pays, commencent aussi à se mieux porter et les Montagnards⁷ retrouvent peu à peu leur ancienne gaieté, malgré le pied de neige qui recouvre déjà le sol. Pendant ce temps, les Bédouins errent bien tristement, arborant sans profit les couleurs prussiennes sur leurs culottes, leurs blouses, leurs casquettes et soupirent en vain après le retour de son Excellence Pfuel et des décrets qui débutaient par : « Nous, Frédéric-Guillaume par la grâce de Dieu ». Les couleurs prussiennes, casquettes noires à bord blanc, tout là-haut dans le Jura, à 3.500 pieds au-dessus du niveau de la mer, sont tout aussi tristes et accueillies par le même sourire ambigu que chez nous sur les bords du Rhin; - si l'on ne voyait pas les drapeaux suisses et les grandes affiches; « République et canton de Neuchâtel », on pourrait se croire chez soi. Je me réjouis d'ailleurs de pouvoir rapporter que lors de la Révolution de Neuchâtel, comme lors de toutes les révolutions de 1848, les ouvriers allemands ont joué un rôle décisif et très honorable. Pour la peine, ils récoltent en abondance la haine des aristocrates.

¹ Cet article et la série d'articles qui suivent ont été écrits par Engels pendant son séjour forcé en Suisse. Le 26 septembre 1848, l'état de siège fut décrété à Cologne et ordre fut donné d'arrêter quelques rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*, parmi lesquels Engels. Engels émigra en Belgique; la police bruxelloise l'arrêta le 4 octobre et l'expulsa de Belgique. Le lendemain Engels arrivait à Paris, et après un très court séjour, passait à pied en Suisse. Arrivé à Berne vers le 9 novembre, il y resta jusqu'en janvier 1849. Pendant cette période il envoya régulièrement des articles et une série d'informations à la *Nouvelle Gazette rhénane*. Engels y montrait très clairement l'étroussure du provincialisme et son rôle dans la vie politique de la République fédérale suisse d'alors qui représentait l'idéal des démocrates petits-bourgeois de l'Allemagne du Sud.

² La Sainte-Hermandad était une fédération de villes espagnoles fondée à la fin du XV^e siècle sous l'influence des autorités royales qui s'efforçaient d'utiliser au profit de l'absolutisme la bourgeoisie en lutte contre les grands seigneurs féodaux. Depuis le milieu du XVI^e siècle, les forces armées de la Sainte-Hermandad exerçaient des fonctions policières. C'est de ce nom que l'on désigna plus tard ironiquement la police.

³ Suivant la Constitution du 12 septembre 1848, le Conseil national était formé de députés élus pour trois ans au suffrage universel. Le Conseil d'État se composait de deux députés de chaque canton. Réunis en Assemblée fédérale ces deux Conseils représentaient la plus haute instance de la Communauté suisse, la Diète helvétique.

⁴ Ici les Bédouins désignent ceux qui prêchent dans le désert.

⁵ *Le Constitutionnel neuchâtelois* était un journal suisse représentant la tendance de la monarchie constitutionnelle. Il parut à Neuchâtel de 1831 à février 1848.

Le Républicain neuchâtelois était un journal républicain bourgeois qui parut de mars 1848 à octobre 1849 à la Chaux-de-Fonds et de novembre 1849 à 1856 à Neuchâtel.

⁶ Une des vallées les plus pittoresques du Jura dans le canton de Neuchâtel. Le district de Val de Travers dont Môtiers est le chef-lieu compte actuellement 11 communes et 15.500 habitants.

⁷ Il s'agit ici des horlogers révolutionnaires du canton de Neuchâtel, par allusion aux Montagnards de la Convention.

Friedrich Engels : Les nouvelles autorités. Progrès en Suisse.

n° 143, 15 novembre 1848

Berne, 9 novembre.

Depuis avant-hier les nouveaux États fédéraux législatifs, le Conseil national suisse et le Conseil d'État sont réunis ici. La ville de Berne a fait tout son possible pour les recevoir avec tout l'éclat et la séduction possibles. Musique, cortèges, coups de canon, et carillon, illuminations, rien ne manquait. Les séances ont été ouvertes dès avant-hier. Le Conseil national, élu au suffrage universel et à la proportionnelle (Berne a envoyé 20 députés, Zürich 12, les plus petits cantons chacun 2 à 3 députés) est, dans son écrasante majorité, composé de libéraux teintés de radicalisme. Le parti résolument radical est très fortement représenté, le parti conservateur n'a que 6 à 7 voix sur plus de 100. Le Conseil d'État, composé de 2 députés pour chaque canton et d'un député pour chaque demi-canton, ressemble à peu près à la dernière Diète helvétique¹ pour la composition et le caractère. Les cantons primitifs² ont de nouveau envoyé 99 authentiques adeptes de la Fédération séparatiste (Sonderbund³) et par suite des élections indirectes, l'élément réactionnaire, bien que nettement en minorité, est plus fortement représenté au Conseil d'État qu'au Conseil national. Le Conseil d'État, c'est la Diète helvétique rajeunie par la suppression des mandats impératifs⁴ et de la nullité des demi-voix et repoussée à l'arrière-plan par la création du Conseil national. Il joue le rôle ingrat du Sénat ou de la Chambre des Pairs; il servira de frein à l'humeur novatrice qui, on le suppose, se répandra sur le Conseil national; il sera l'héritier de la mûre sagesse et de la réflexion attentive des pères. Cette autorité digne et posée partage déjà le sort de ses sœurs en Angleterre et en Amérique et autrefois en France; avant d'avoir donné signe de vie, elle est regardée dédaigneusement par la presse et le Conseil national la fait oublier. Presque personne ne parle d'elle et si elle fait parler d'elle, ce sera d'autant plus fâcheux pour elle.

Le Conseil national, bien qu'il doive représenter toute la « nation » suisse, a donné dès la première séance la preuve sinon de l'esprit de canton, tout au moins de divergences et de mesquineries typiquement suisses. Pour élire un président, il a fallu procéder à trois scrutins bien que seuls trois candidats, et qui plus est, tous les trois de Berne fussent entrés sérieusement en ligne de compte. C'étaient Messieurs Ochsenbein, Funk et Neuhaus ; les deux premiers représentaient le vieux parti radical de Berne, le troisième le vieux parti radical à demi-conservateur. Finalement M. Ochsenbein fut élu par 50 voix sur 93, donc à une très faible majorité. On conçoit que les Zürichoïses et autres Moderados⁵ aient opposé à M. Ochsenbein le sage et expérimenté Neuhaus; mais que M. Funk qui appartient tout à fait à la même nuance qu'Ochsenbein soit mis en concurrence avec lui et maintenu au cours de deux votes, voilà qui prouve combien les partis sont peu organisés et disciplinés. En tout cas, grâce à l'élection d'Ochsenbein, les radicaux ont remporté la victoire au premier tournoi des partis. Lors de l'élection du vice-président qui a suivi, c'est au cinquième tour que s'est dégagée une majorité absolue ! En revanche, le Conseil d'État, posé et expérimenté, a été élu comme président au premier tour et presque à l'unanimité, le Moderado Zürichoïse Furrer. Ces deux élections soulignent déjà suffisamment combien l'esprit des deux Chambres est différent et comment elles se sépareront et entreront en conflit.

Le prochain débat intéressant portera sur le choix de la capitale fédérale. Intéressant pour les Suisses parce qu'ils sont nombreux à y avoir des intérêts matériels, intéressant pour l'étranger parce que justement ce débat montrera on ne peut plus clairement dans quelle mesure le vieux patriotisme local, l'étroit esprit de clocher, est usé. C'est entre Berne, Zürich et Lucerne que la concurrence est la plus aigüe. Berne voudrait désintéresser Zürich avec l'Université fédérale et Lucerne avec la Cour fédérale, mais en vain. En tout cas Berne est la seule ville qui convienne : point de transition entre la Suisse française et la Suisse allemande, capitale du plus grand canton, centre autour duquel le mouvement suisse est en train de se rallier. Or pour prendre de l'importance, Berne doit avoir aussi l'Université et la

¹ En 1848 la Diète helvétique adopta une nouvelle constitution et l'Assemblée fédérale prit sa place.

² Il s'agit des cantons forestiers (*Waldstaette*) de la région d'Uri et de Lucerne qui constituèrent le noyau de la nation suisse. Les Habsbourgs, ayant accédé au trône impérial d'Allemagne, menacèrent les libertés des cantons, c'est-à-dire le droit que possédaient les hommes libres de se réunir en assemblées (*Landgemeinde*). Les cantons forestiers : Uri, Schwyz et Unterwald, signèrent à Brunnen sur les bords du lac des Quatre-Cantons en 1291 un traité de défense mutuelle qui fut à l'origine de la Confédération helvétique.

³ Alliance conclue en 1845 par sept cantons catholiques arriérés sur le plan économique, pour défendre les privilèges des Jésuites. Il s'agit des cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg et du Valais. En juillet 1847, la Diète proclama l'illégalité de ce pacte et décida de le dénoncer. Devant la résistance du *Sonderbund*, il fallut avoir recours aux armes. Le 23 novembre 1847 l'armée du *Sonderbund* fut vaincue par les troupes fédérales.

⁴ Les députés de la Diète helvétique étaient liés par les instructions des gouvernements de leurs cantons. Cela rendait plus difficile l'adoption de mesures de progrès.

⁵ Le parti des *Moderados* était le parti des libéraux modérés d'Espagne. Il était né au cours de la révolution bourgeoise de 1820 à 1823, lors de la scission du parti libéral en une aile gauche, les *Exaltados*, et une aile droite, les *Moderados*. Engels désigne ici par ce dernier terme les libéraux modérés suisses.

Cour fédérales. Mais faites entendre cela aux Suisses, adeptes fanatiques du chef-lieu de leur canton ! Il est très possible que le Conseil national radical vote pour Berne la radicale, et que le sage Conseil d'État vote pour Zürich, posée et sage. Alors l'affaire sera très intéressante.

Depuis trois semaines Genève a l'air très inquiète. Aux élections au Conseil national les patriciens et les bourgeois réactionnaires, qui, de leurs villas, tiennent dans une dépendance quasi-féodale les villages situés autour de Genève, ont avec leurs paysans imposé leurs candidats. Mais le bureau a cassé les élections parce qu'on avait trouvé plus de bulletins qu'il n'en avait été distribués. Seule l'annulation de cette élection a calmé les ouvriers révolutionnaires de Saint-Gervais qui marchaient déjà dans les rues en groupes en criant : « *Aux armes !* » * Pendant les huit jours qui ont suivi, l'attitude des ouvriers était si menaçante que les bourgeois ont préféré ne pas voter du tout pour ne pas risquer de provoquer une révolution avec les obligatoires scènes de terreur que l'on redoutait déjà. Surtout lorsque le gouvernement parla de remettre sa démission si les candidats réactionnaires passaient encore une fois. Entre temps les radicaux ont changé la liste de leurs candidats; ils y ont mis des noms moins provoquants, ils ont rattrapé le retard de leur propagande et, aux nouvelles élections, ils ont obtenu de 5.000 à 5.500 voix, presque 1.000 voix de plus que les réactionnaires aux élections précédentes. Les trois candidats réactionnaires n'ont presque pas eu de voix, c'est le général Dufour qui en a eu le plus : il est parvenu à en avoir 1.500. Huit jours plus tard il y a eu les élections au Conseil. La ville a élu quarante-quatre radicaux; la campagne, qui a quarante-six Grands-Conseillers à élire, n'a élu presque que des réactionnaires. La *Revue de Genève*¹ discute encore avec les feuilles bourgeoises pour savoir si ces quarante-six sont tous réactionnaires ou s'il y en a une demi-douzaine qui votera pour le gouvernement radical. On le verra bientôt. La confusion peut-être grande à Genève; car, si le gouvernement qui est ici directement élu par le peuple, doit se retirer, il pourrait bien en être des nouvelles élections comme des secondes au Conseil national et un gouvernement radical pourrait être placé en face d'une majorité réactionnaire au Grand Conseil. Il est d'ailleurs certain que les ouvriers de Genève n'attendent qu'une occasion pour assurer par une nouvelle révolution les conquêtes menacées de 1847.

Dans l'ensemble, vers 1840 et les années suivantes, la Suisse a fait des progrès d'importance. Mais pour aucune classe ce progrès n'est aussi frappant que pour les ouvriers. Tandis que dans la bourgeoisie, et notamment dans les vieilles familles patriciennes, l'esprit de clocher borné des vieilles perruques règne encore à peu près partout, prenant tout au plus des formes plus modernes, les ouvriers suisses se sont remarquablement développés. Autrefois ils se tenaient à l'écart des Allemands et paraissaient avec le plus absurde orgueil national de « Suisses libres »; ils tenaient des raisonnements sur les « filous étrangers » et restaient indifférents au grand mouvement contemporain. Maintenant il en est autrement. Depuis que le travail va moins bien, depuis que la Suisse est démocratisée, et notamment depuis que des révolutions et des batailles européennes, comme la bataille de juin à Paris et celle d'octobre à Vienne ont pris la place des petits putschs - depuis, les ouvriers suisses ont pris une part de plus en plus grande au mouvement politique et socialiste, ils ont fraternisé avec des ouvriers étrangers, surtout allemands, et mis au rancart leur « fries Schwyzerthum² ». Dans la Suisse française et dans de nombreuses régions de la Suisse allemande, Allemands et Suisses allemands appartiennent, sans aucune distinction, à la même Union ouvrière, et des Unions dont la majeure partie se compose de Suisses ont décidé de s'affilier à l'organisation projetée, et en partie réalisée, des Unions démocratiques allemandes. Pendant que les radicaux les plus radicaux de la Suisse officielle rêvent tout au plus d'une République helvétique une et indivisible³, il n'est pas rare d'entendre des ouvriers suisses exprimer l'opinion qu'au milieu de la tempête européenne qui se prépare, toute l'autonomie de la petite Suisse s'en irait sans doute bien vite au diable. Et ils le disent avec le plus grand sang-froid et la plus grande indifférence, sans un mot de regrets, ces prolétaires, traîtres à leur pays ! La sympathie pour les Viennois était grande chez tous les Suisses que j'ai vus, mais chez les ouvriers elle a atteint au véritable fanatisme. Pas un mot sur le Conseil national, le Conseil d'État, le putsch clérical de Fribourg⁴; mais Vienne, Vienne était sur toutes les lèvres, du matin au soir. On se serait cru revenu au temps de Guillaume Tell⁵, alors que les Suisses avaient Vienne pour capitale, et qu'ils étaient Autrichiens. Des bruits circulaient par centaines, on les discutait, les mettait en doute, on y croyait ou on les réfutait; on étudiait

¹ *Revue de Genève et Journal suisse*, organe du parti radical, publié à Genève depuis 1842. Ce journal parut sous ce titre jusqu'en 1861.

² Leur « libre helvétisme ».

³ Après l'effondrement de l'ancienne communauté suisse aristocratique, provoqué par la progression des troupes françaises en 1798, une République helvétique « une et indivisible » fut constituée sur le modèle de la République française. Elle subsista jusqu'en 1803. La République helvétique introduisit l'égalité des droits et le libre-échange, elle favorisa le développement de la science et de la culture. Ces progrès se maintinrent partiellement malgré le rétablissement du fédéralisme.

⁴ Le 24 octobre 1848 un soulèvement eut lieu à Fribourg. Il était soutenu par le clergé catholique et dirigé par l'évêque Marilley. Il se proposait de renverser le gouvernement démocratique formé après la défaite du Sonderbund. Le soulèvement fut vite réprimé.

⁵ À l'époque de Guillaume Tell la Suisse était sous la domination des Habsbourgs. Après le traité de défense mutuelle conclu en 1291 (voir note 2, p. 112), la Confédération dans laquelle étaient entrés Lucerne, Zürich, Glaris, Zug et Berne, fut reconnue en 1361 par l'empereur Charles IV. Elle s'affranchit définitivement du joug de l'Autriche après les victoires de Sempach et de Naifels et la signature d'une trêve de cinquante ans (1410).

toutes les éventualités; finalement, lorsque la nouvelle fut définitivement confirmée, selon laquelle les héroïques ouvriers et étudiants de Vienne avaient succombé à la supériorité numérique et à la barbarie de Windischgrätz, cela fit sur ces ouvriers suisses la même impression que si, à Vienne, c'était leur propre sort qui s'était décidé, comme si c'était la cause de leur propre pays qui avait échoué. Cet état d'esprit n'est évidemment pas encore général, mais il se propage de jour en jour dans le prolétariat suisse et le fait qu'il existe en de nombreux endroits, c'est, pour un pays comme la Suisse, un progrès formidable.

Karl Marx : Cavaignac et la révolution de juin¹

n° 142, 14 novembre 1848, 2° édition

Émile Girardin est lamentable dans son apologie de l'impérial crétin *Louis-Napoléon*, du « petit constable² »; il est aimable dans son attaque contre *Cavaignac*, l'épée de M. Marrast. Depuis le 7 novembre, il mène dans une série de numéros une philippique contre le *héros de la bourgeoisie européenne* qui s'était entiché de son bonnet de nuit arabe³. Infidèle comme elle l'est, elle l'a sacrifié au *Sipehsalar*⁴ Jellachich qui est maintenant le *Lion** du marchandage européen.

Nous communiquons intégralement à nos lecteurs *l'acte d'accusation** de *La Presse*⁵. Seuls et en opposition avec tous les journaux européens de grand et de petit format, nous avons compris la révolution de juin comme l'histoire l'a confirmée. Nous tenons à revenir de temps en temps sur ses moments essentiels et sur ses acteurs principaux puisque *la Révolution de juin est le centre* autour duquel tournent la révolution et la contre-révolution européennes. L'écrasement de la Révolution de juin fut, comme nous le disions au moment où il se produisit, le zénith de la contre-révolution qui devait faire le tour de l'Europe. Revenir sur la Révolution de juin, c'est véritablement commencer la révolution européenne. Revenons donc à *Cavaignac*, à *l'inventeur* de l'état de siège.

¹ Marx écrit : « Cavaignac et la révolution de juin » en introduction à une série d'articles qui parurent sous le titre « Monsieur Cavaignac » dans les numéros 142 (2ème édition), 145 (édition spéciale), 146, 147 (deuxième édition), 157 (supplément) et 158 de la *Nouvelle Gazette rhénane* des 14, 17, 18 et 19 novembre et des 1 et 2 décembre 1848. Les articles étaient une traduction du journal français *La Presse* où ils furent publiés du 7 au 11 novembre 1848, sous le titre : « M. Cavaignac devant la Commission d'Enquête sur l'insurrection du 23 juin ».

² Sobriquet de Louis-Napoléon Bonaparte qui, émigré en Angleterre, appartenait aux « constables spéciaux ». Allusion au surnom de « petit caporal » donné à Napoléon I^{er} par ses soldats.

³ Allusion à la part prise par le général Cavaignac à la conquête de l'Algérie et à son activité comme gouverneur de l'Algérie en 1848 où il se distingua par la répression sanglante du mouvement arabe de libération nationale. Ces « exploits » procurèrent à Cavaignac la réputation d'« un gardien de l'ordre » à qui l'on pouvait faire confiance.

⁴ Commandant en chef.

⁵ *La Presse* était un quotidien français qui paraissait à Paris depuis 1836. En 1848-49 il soutint les républicains bourgeois et plus tard les Bonapartistes. De 1836 à 1857, Émile de Girardin en fut le rédacteur en chef.

Mise en demeure du Comité d'arrondissement démocratique de la province rhénane¹

n° 143, 15 novembre 1848

APPEL

Le Comité démocratique rhénan appelle toutes les Associations démocratiques de la Province rhénane à convoquer immédiatement les Associations et à organiser des Associations populaires dans toutes les localités des environs pour encourager l'ensemble de la population de la Province rhénane à refuser les impôts, moyen le mieux approprié pour s'opposer aux actes de violence exercés par le gouvernement à l'égard de l'Assemblée des représentants du peuple prussien.

Au début du coup d'État contre-révolutionnaire en Prusse, le Comité des démocrates rhénans lança, le 14 novembre 1848, avant même que l'Assemblée nationale n'ait pris la même résolution, un appel à la population de la Province rhénane pour qu'elle refuse les impôts. Cet appel rencontra un vif écho dans la province rhénane. Dans le n° 147 du 19 novembre 1848 (2^e édition), la *Nouvelle Gazette rhénane* rend compte du refus des impôts dans des villes et des communes de la campagne, telles que Wittlich, Bernkastel, Bonn, Cologne et Neuheim.

Toute opposition brutale au recouvrement des impôts est déconseillée; en revanche la non-participation aux ventes sur licitation est recommandée.

Pour convenir d'autres mesures à prendre, le Comité d'arrondissement estime nécessaire de convoquer un Congrès de délégués des Associations auquel il les invite le jeudi 23 courant à 9 heures du matin dans la salle « chez Eiser », rue de la Comédie.

*Cologne, le 14 novembre 1848.
Au nom du Comité d'arrondissement
Karl Marx- Schneider II*

¹ Le Comité démocratique de la Province rhénane où Marx jouait un rôle dirigeant, était la plus active des organisations démocratiques de la Rhénanie et de la Westphalie. À la fin de juin 1848, un Comité central fut formé sur la base de la résolution du premier Congrès des démocrates qui avait rassemblé à Francfort-sur-le-Main des représentants des trois organisations de Cologne - la Société démocratique, l'Union ouvrière et l'Association pour les ouvriers et les patrons. Jusqu'à la convocation du premier Congrès des démocrates rhénans, ce comité remplit provisoirement la fonction du Comité d'arrondissement rhénan. Le premier congrès des Démocrates rhénans qui eut lieu à Cologne les 13 et 14 août 1848 et auquel Marx et Engels prirent part, confirma la composition du Comité central des trois Associations démocratiques de Cologne comme Comité d'arrondissement rhénan. Dans une résolution le Congrès souligna la nécessité de faire du travail politique parmi les ouvriers des usines et les paysans.

Karl Marx : Le ministère est mis en état d'accusation¹

n° 143, 15 novembre 1848

La ville de Brandebourg ne veut rien savoir du ministère Brandenburg et envoie une adresse de remerciements à l'Assemblée nationale.

Dans toutes ses adresses le pays tout entier ne reconnaît que le gouvernement de l'Assemblée nationale.

Le ministère se rend à nouveau coupable de haute-trahison en ayant déclaré l'état de siège en contradiction avec l'*Habeas Corpus Act*² et en ayant expulsé à la baïonnette l'Assemblée nationale du Pavillon de chasse.

L'Assemblée nationale a son siège dans le peuple et non dans les environs de tel ou tel tas de pierres. Si on l'expulse de Berlin, elle siègera ailleurs, à Breslau, à Cologne ou bien où bon lui semble. À sa séance du 13 elle a pris cette résolution.

Les Berlinoises se riant de l'état de siège et ne se laissent en aucune façon arrêter par lui. Personne ne livre ses armes.

De différentes régions des hommes armés sont venus au secours de l'Assemblée nationale.

Les gardes refusent d'obéir. Les soldats fraternisent de plus en plus avec le peuple.

La Silésie et la Thuringe sont en pleine insurrection.

Mais nous, citoyens, nous vous crions : Envoyez de l'argent au Comité central démocratique de Berlin. En revanche ne payez pas d'impôts au gouvernement contre-révolutionnaire. L'Assemblée nationale a déclaré que le refus de payer l'impôt avait une base juridique. Elle ne l'a pas encore décidé par égard pour les fonctionnaires. La diète alimentaire apprendra à ces fonctionnaires le pouvoir du citoyen et fera d'eux de bons citoyens.

Affamez l'ennemi et refusez de payer les impôts ! Rien de plus insensé que d'offrir à un gouvernement de haute trahison les moyens de lutter contre la nation, et le moyen des moyens, c'est *l'argent*.

¹ Au cours de sa cent-unième séance, le 13 novembre 1848, dans le Pavillon de chasse de Berlin, l'Assemblée nationale prussienne approuva un mémoire proposé par une commission, dans lequel les mesures prises par le ministère Brandenburg étaient qualifiées de haute trahison. Elle décida de publier ce mémoire et de le transmettre au procureur pour qu'il puisse faire son devoir.

² Par analogie avec la loi anglaise de 1679 interdisant l'arrestation de citoyens sans mandat d'amener, on appelait *Habeas Corpus Act* la « loi sur la protection de la liberté personnelle » adoptée par l'Assemblée nationale prussienne le 28 août 1848. Cette loi fut grossièrement violée par le gouvernement prussien.

Déclaration

n° 145, 17 novembre 1848*Cologne, 16 novembre.*

La *Kölnische Zeitung*, dans son numéro du 16 novembre, publie l'« Appel du Comité démocratique rhénan » dans un contexte complètement inventé, accompagné d'une « assurance » concernant le refus des impôts que l'extrême-gauche de l'Assemblée nationale aurait envoyée dans les provinces. Les soussignés n'ont eu connaissance d'aucune nouvelle répandue par des membres d'extrême-gauche concernant un refus de payer l'impôt que l'Assemblée nationale aurait déjà décidé.

Karl Marx- Schneider II

Karl Marx : Les confessions d'une belle âme¹

n° 145, 17 novembre 1848

Nous avons prédit à la Droite ce qui l'attendait si la camarilla triomphait : un pourboire et des coups de pied.

Nous nous sommes trompés. La lutte n'a pas encore pris une tournure décisive que la Droite reçoit des coups de pied de ses patrons, sans en recevoir de pourboire.

Dans un de ses derniers numéros, la *Nette Preussische Zeitung*, titulaire de la Croix de la Territoriale « avec Dieu, pour le Roi et la Patrie », organe officiel du pouvoir actuel, traite les députés Zweifel, procureur général à Cologne, et Schlink, conseiller à la Cour d'appel de Cologne, de - que le lecteur devine - d'« estomacs révolutionnaires ». (La *Nette Preussische Zeitung* écrit « estomaches ».) Elle parle « du vide et de l'absence de pensée inexprimables » de ces Messieurs. Elle trouve que même les « chimères de Robespierre » sont bien supérieures aux inspirations de ces « Messieurs de la section centrale ». Avis à Messieurs Zweifel et Schlink ! *

Dans le même numéro de ce journal Pinto-Hanseman² est traité de « chef de l'extrême-gauche », et contre des chefs de l'extrême-gauche il n'y a, d'après le même journal, qu'un moyen : la loi martiale, la corde. Avis à M. Pinto-Hanseman, l'ex-ministre d'action et des constables³.

Pour un *Moniteur d'État* la *Neue Preussische Zeitung* a trop de franchise naïve. Elle dit trop haut aux différents partis ce qui est scellé dans les registres de la Santa Casa⁴.

Au moyen âge on ouvrait Virgile⁵ pour prophétiser. En brumaire 1848, en Prusse, on ouvre la *Neue Preussische Zeitung* pour s'épargner la peine de prophétiser. Nous en donnons de nouveaux exemples. Que réserve la camarilla aux catholiques ?

Écoutez !

Dans le numéro 115 de la *Neue Preussische Zeitung*, on lit :

« C'est aussi une contre-vérité de dire que l'État (il s'agit de l'État royal prussien, l'État de la Croix de la Territoriale dans sa période d'avant mars) a pris un caractère étroitement confessionnel et a dirigé les affaires religieuses de ce point de vue partial. Certes ce reproche, s'il était vrai, serait une louange sans restriction. Mais c'est une contre-vérité, car on sait que notre régime a abandonné expressément le bon vieux point de vue d'un gouvernement évangélique. »

On sait que Frédéric-Guillaume III a transformé la religion en une branche de la discipline militaire et qu'il faisait châtier les dissidents (*dissenters*) par la police. On sait que Frédéric-Guillaume IV, un des douze prophètes au petit pied, voulut, grâce au ministère Eichhorn-Bodenschwingh-Ladenberg convertir de force le peuple et la science à la religion de Bunsen. On sait que même sous le ministère Camphausen, les Polonais furent pillés, incendiés, matraqués autant parce qu'ils étaient Polonais que parce qu'ils étaient catholiques. L'astuce des Poméraniens a toujours été d'embrocher en Pologne les images de la mère de Dieu et de pendre les ecclésiastiques catholiques.

Les persécutions contre les protestants dissidents sous Frédéric-Guillaume III et Frédéric-Guillaume IV sont connues, elles aussi.

Le premier enterra dans des forteresses les pasteurs protestants qui rejetaient le rituel et les dogmes spécialement inventés par lui : cet homme était un grand inventeur d'uniformes et de rituels. Et le second ? Le ministère Eichhorn ? Il suffit de nommer le ministère Eichhorn.

Mais ce n'était pas tout !

« Notre régime avait expressément abandonné le bon vieux point de vue d'un gouvernement évangélique. » Catholiques de Rhénanie, de Westphalie et de Silésie, attendez donc la Restauration de Brandenburg-Manteuffel ! Autrefois on vous a fustigés avec des verges, maintenant on vous châtiara avec des

¹ Titre du sixième livre du roman de Goethe : *Les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*.

² Allusion ironique à la similitude des mesures proposées par le ministre prussien des Finances, Hanseman (emprunt forcé pour accélérer la circulation de l'argent) et des vues du spéculateur hollandais Pinto, qui considérait la spéculation en Bourse comme un facteur d'accélération de la circulation de l'argent. (Cf. l'article : « Le projet de loi sur l'emprunt forcé et l'exposé des motifs. »)

³ Le ministère Auerswald-Hanseman, appelé le « Ministère d'action » exerça ses fonctions du 25 juin au 21 septembre 1848.

Sous ce ministère un groupe de civils armés fut constitué, en plus de la police habituelle, pour réprimer les attroupements sur la voie publique et les manifestations de masse et pour se livrer à un service d'espionnage. On les appelait les constables par allusion aux constables spéciaux anglais qui jouèrent un rôle important dans la dispersion de la manifestation des Chartistes, le 10 avril 1848.

⁴ Nom de la prison de l'Inquisition à Madrid.

⁵ Au moyen âge on fit de Virgile, le grand poète latin, un personnage légendaire. L'opinion se répandit très tôt qu'une grande sagesse était cachée dans ses écrits. On fit un usage mystique des poèmes de Virgile, usage qui se maintint bien après la fin du moyen âge : c'étaient les « sortes virgilianae » ; on interrogeait le destin en prenant pour oracle les vers du livre, ouvert au hasard.

scorpions. Vous *apprendrez à connaître* « expressément le bon vieux point de vue *d'un gouvernement évangélique* ».

Et maintenant les Juifs qui, depuis l'émancipation de leur secte, ont pris partout la *tête de la contre-révolution* tout au moins par l'intermédiaire de leurs distingués représentants, que leur réserve-t-on ?

On n'a pas attendu la victoire pour les rejeter dans leur ghetto.

À *Bromberg*, le gouvernement renouvelle les anciennes limitations apportées à la liberté de circuler et vole aux Juifs un des premiers droits de l'homme de 1789 : se rendre librement d'un endroit à un autre.

Voilà « un » aspect du gouvernement du proluxe *Frédéric-Guillaume IV* sous les auspices de *Brandenburg-Manteuffel-Ladenberg*.

Dans son numéro du 11 novembre la *Neue Preussische Zeitung* avait jeté la prospérité en appât au parti libéral-constitutionnel. Mais déjà elle secouait la tête d'un air soucieux au sujet des *Constitutionnels*.

« *Pour l'instant nos Constitutionnels ont toutefois une peur intense de s'avouer en bloc réactionnaires dans des assemblées ou des organes officiels.* »

Elle ajoute cependant, apaisante et pertinente :

« *Il y a longtemps que chaque [libéral et constitutionnel] pris à part ne dissimule plus qu'il n'y a de salut actuellement que dans la réaction légale* », c'est-à-dire dans le fait de rendre la loi réactionnaire ou de rendre la réaction légale, d'élever la réaction au rang de la loi.

Dans son numéro du 15 novembre la *Neue Preussische Zeitung* ne prend plus autant d'égards avec les Constitutionnels qui veulent voir la réaction élevée au rang de loi, mais se hérissent contre le ministère *Brandenburg-Manteuffel* parce qu'il veut *la contre-révolution sans phrase*.*

« *Il faut, dit-elle, abandonner les Constitutionnels ordinaires à leur sort.* »

Compagnons de captivité ! Compagnons de gibet !

Avis aux constitutionnels ordinaires !

Et en quoi consiste le constitutionnalisme extraordinaire de *Frédéric-Guillaume IV* sous les auspices de *Brandenburg-Manteuffel-Ladenberg* ?

L'organe officiel du gouvernement, le chevalier à la Croix de la Territoriale, avec Dieu pour le roi et la patrie, trahit les secrets du *constitutionnalisme extraordinaire*.

Le « remède le plus simple, le plus direct, le plus inoffensif » c'est naturellement de transférer « l'Assemblée à un autre endroit », d'une capitale à un corps de garde, de Berlin à Brandebourg.

Cependant ce transfert n'est qu'un « essai ». C'est ce qu'a dévoilé la *Neue Preussische Zeitung*.

« *Il faut, dit-elle, faire une tentative pour savoir si par son transfert à un autre endroit, l'Assemblée retrouvera non seulement sa liberté extérieure de mouvement, mais aussi sa liberté intérieure.* »

À Brandebourg l'Assemblée aura sa liberté extérieure. Elle ne sera plus sous l'influence des *Blouses*¹, elle sera seulement sous l'influence des traîneurs de sabre moustachus.

Mais la liberté intérieure ?

Est-ce qu'à Brandebourg l'Assemblée se *libérera* des préjugés et des impressions révolutionnaires détestables du XIX^e siècle ? Son âme sera-t-elle assez libre pour proclamer articles de foi officiels les droits de chasse féodaux, tout le fatras poussiéreux des autres charges féodales, les différences de classes, la censure, l'inégalité devant l'impôt, la noblesse, la royauté absolue et la peine de mort pour laquelle *Frédéric-Guillaume IV* s'engoue, le pillage et la mise à l'encan du travail national par les

« *Pâles canailles qui ont l'apparence de la foi, de l'amour et de l'espérance*² »,

par des hobereaux campagnards affamés, des lieutenants de la garde et des agents recrutés sur états de service, - l'Assemblée sera-t-elle assez libre intérieurement même à Brandebourg pour proclamer articles de foi officiels tous ces articles de l'ancienne misère ?

On sait que le parti contre-révolutionnaire avait lancé le mot d'ordre constitutionnel : « Achever l'œuvre constitutionnelle ! »

L'organe du ministère *Brandenburg-Manteuffel-Ladenberg* dédaigne de porter plus longtemps le masque.

« *La situation, avoue l'organe officiel, en est à un tel point que l'achèvement de l'œuvre constitutionnelle si longtemps désirée ne peut même plus être un remède. Qui peut en effet se dissimuler plus longtemps*

¹ Les hommes en blouses étaient les ouvriers; on employait aussi ce terme pour désigner les révolutionnaires.

² Heine : *L'Allemagne. Un conte d'hiver*, chapitre VIII.

qu'un document dicté sous la menace, article par article, aux représentants du peuple et extorqué par eux à la Couronne ne sera considéré comme entraînant des obligations qu'aussi longtemps que la contrainte la plus directe sera en mesure de la maintenir. »

Donc *supprimer* encore, *article par article*, les maigres droits du peuple conquis par l'Assemblée nationale à Berlin, voilà la tâche de l'Assemblée nationale à Brandebourg !

Si elle ne restaure pas complètement, *article par article*, l'ancien fatras, alors elle prouve justement qu'elle a certes reconquis à Brandebourg « *la liberté extérieure de mouvement* », mais non la liberté intérieure exigée par Potsdam.

Et comment le gouvernement doit-il agir contre l'obstination morale, contre l'absence de *liberté intérieure* de l'Assemblée transférée à Brandebourg ?

« La dissolution devrait s'ensuivre » s'écrie la Neue Preussische Zeitung.

Mais il lui vient à l'esprit que le peuple a peut-être encore *moins de liberté intérieure* que l'Assemblée.

« On pourrait se demander, dit-elle avec un haussement d'épaules, si de nouvelles élections ne donneraient pas un résultat encore plus navrant que les premières. »

Le peuple, lorsqu'il vota pour la première fois, possédait la *liberté extérieure de mouvement*. Mais *la liberté intérieure* ?

That is the question !¹

Les articles de l'Assemblée issue des élections au premier degré pourraient dépasser les anciens en impudence.

Que faire alors contre les « anciens » ?

Le chevalier à la Croix de la Territoriale se met en position.

« C'est le Poing qui les a enfantés [les anciens articles depuis le 19 mars], c'est le poing qui les renversera, et ce, pour l'amour de Dieu et du droit. »

Le poing rétablira le « bon vieux régime ».

Le poing est le dernier argument de la Couronne; le poing sera le dernier argument du peuple.

Surtout que le peuple se défende contre les poings avides et quémandeurs qui tirent de ses poches des civils et des canons. Les poings vantards dépériront dès qu'il ne les engraissera plus. *Que le peuple refuse avant tout les impôts* et il comptera ensuite de quel côté il y a *le plus de poings*.

Toutes les prétendues conquêtes de mars *ne seront considérées comme entraînant des obligations que si la contrainte la plus directe est en mesure de les maintenir. C'est le poing qui les a enfantées, c'est le poing qui les renversera.*

C'est la *Neue Preussische Zeitung* qui le dit, et ce que dit la *Neue Preussische Zeitung* c'est Potsdam qui le dit. Donc plus d'illusions. Le peuple doit mettre un terme aux demi-mesures de mars, ou bien c'est la Couronne qui le fera.

¹ Voilà la question. (Shakespeare : *Hamlet*, acte III scène I)

Karl Marx : La Kölnische Zeitung

n° 145, 17 novembre 1848

Cologne, 16 novembre.

Dans son numéro du 16 novembre la rédaction de la *Kölnische Zeitung* se caractérise elle-même avec génie :

« Notre va et vient hésitant *entre la peur de l'anarchie aujourd'hui et la peur de la réaction demain nous fait vivement penser à la parole de Luther : « L'homme est comme un paysan ivre; s'il monte à cheval d'un côté, il en dégringole de l'autre. »*

La *peur*, voilà le pathétique de la *Kölnische Zeitung*.

Karl Marx : Plus d'impôts !!!

n° 145, 17 novembre 1848, édition spéciale

Cologne, 16 novembre

Aucun journal n'est arrivé de Berlin à l'exception du *Preussischer Staats-Anzeiger*¹, de la *Vossische Zeitung*, et de la *Neue Preussische Zeitung*².

La milice civique a été désarmée dans le quartier du Conseil privé³, mais dans ce quartier seulement. C'est le même bataillon qui, le 31 octobre, assassinait les ouvriers métallurgiste⁴. C'est un bien pour la cause du peuple qu'il ait été désarmé.

L'Assemblée nationale est de nouveau chassée par la force armée de l'Hôtel de ville de Kölln⁵. Elle s'est ensuite rendue à l'hôtel Mielenz où, à l'unanimité de ses 226 voix, elle a adopté la résolution suivante refusant les impôts⁶ :

« *Le ministère Brandenburg n'est pas habilité à disposer des fonds d'État ni à lever des impôts tant que l'Assemblée nationale ne peut continuer à tenir librement ses séances à Berlin.*

Cette résolution entre en vigueur le 17 novembre.

(Assemblée nationale du 15 novembre) »

Donc, à partir d'aujourd'hui les impôts sont supprimés !!! Verser des impôts, c'est de la haute trahison, refuser les impôts c'est le premier devoir du citoyen !

¹ Le *Preussischer Staats-Anzeiger* était l'organe officiel du gouvernement. Il parut de mai 1848 à juillet 1851 à Berlin. De 1819 à avril 1848 le journal fut un organe semi-officiel du gouvernement prussien et parut sous le titre : *Allgemeine Preussische Staats-Zeitung*.

² Quotidien libéral modéré dirigé par C.-F. Voss.

³ Ce qu'on appelait le quartier du Conseil privé était situé au sud-ouest de Berlin et était essentiellement habité par des fonctionnaires prussiens.

⁴ Le 31 octobre une manifestation eut lieu à Berlin pour protester contre les cruautés de la contre-révolution autrichienne lors de la répression de l'insurrection de Vienne. Elle se termina par l'attaque brusquée et provocatrice du 8^e bataillon de la milice civique contre les ouvriers métallurgistes sans armes. La réaction prussienne mit cette provocation à profit en remplaçant le ministère Pfuel par le ministère Brandenburg, ouvertement contre-révolutionnaire.

⁵ L'Hôtel de ville de Kölln se trouvait au centre de Berlin qui, au milieu du XIX^e siècle, conservait le vieux nom de *Kölln* ou de *Altkölln*. L'Hôtel de ville où l'Assemblée nationale prussienne siégea le 14 novembre 1848 fut détruit en 1890.

⁶ La résolution sur le refus des impôts fut prise par l'Assemblée nationale le 15 novembre 1848 au cours de sa cent-deuxième séance dans la salle de l'hôtel Mielenz.

Karl Marx : Un édit d'Eichmann

n° 147, 19 novembre 1848, édition spéciale

Cologne, 18 novembre

« Les appels à refuser les impôts que l'on peut entendre me font un devoir d'exhorter sérieusement la Province confiée à mes soins à ne pas y répondre.

Après que le roi ait exposé publiquement les motifs de poids qui ont entraîné le transfert de l'Assemblée nationale hors de Berlin, après qu'une grande partie des députés ait reconnu le droit de la Couronne, et que l'Assemblée nationale allemande, ainsi que le pouvoir central de Francfort, se soient rangés au même avis, il ne peut être de mon intention que ma voix soutienne l'opinion des habitants de la province rhénane telle qu'elle s'exprime à propos de cet acte du gouvernement de l'État.

Toutefois ma fonction m'ordonne de repousser, avec tous les moyens mis à ma disposition, toute attaque contre les lois et l'obéissance qu'on leur doit et sans laquelle aucun État ne peut subsister. Une telle attaque est contenue dans les appels à ne pas payer les impôts, moyens indispensables au maintien de l'ordre et de la justice, impôts établis par voie légale et que seule une loi peut modifier.

Vu mon expérience du respect des lois qui existe chez les habitants de la Province rhénane, je ne peux m'attendre de leur part à une violation de ces lois qui serait lourde de conséquence; j'ai au contraire confiance que, pour leur honneur et le bien général, ils résisteront inébranlablement à ces tentations. Pour les cas inopinés où cette confiance devrait se trouver trompée, j'attends de toutes les autorités locales et provinciales qu'elles exigent le paiement des impôts avec toute la vigueur que leur confèrent les lois et qu'elles remplissent sans hésitation les devoirs de leur charge.

Cologne, 17 novembre 1848.

Le Premier président de la Province rhénane,

(signé) EICHMANN. »

Voilà en quels termes répond l'ex-ministre et premier président Eichmann à la proclamation du Comité des démocrates de Rhénanie.

Lorsqu'il écrivait ses épîtres aux Thessaloniens¹, M. Eichmann connaissait-il déjà le décret de l'Assemblée nationale sur le refus des impôts ?

Eichmann représentait auparavant les Brandenburg-Manteuffel au sein du ministère Pful.

Il les représente maintenant à la tête de la Province rhénane. Eichmann, c'est *la contre-révolution au gouvernement* de la Province rhénane.

Les décrets de M. Eichmann ont donc la même valeur que les édits de M. Brandenburg. *La mise en état d'accusation pour haute trahison* terminera dignement un jour ou l'autre la carrière de M. Eichmann, ce brave homme qui, dans ses jeunes années, expédiait dans les forteresses, avec un zèle infatigable, les « coupables de haute trahison ». Dans l'édit cité plus haut, M. le premier président Eichmann se *déclare ennemi ouvert de l'Assemblée nationale*, à l'inverse de M. le premier président Pinder de Silésie qui, on le sait, est royaliste. M. Eichmann *a donc cessé d'être premier président*, tout comme son maître Brandenburg a cessé d'être ministre. *M. Eichmann s'est destitué lui-même*. Les fonctionnaires qui exécutent ses ordres contre-révolutionnaires le font à leurs risques et périls.

Si les habitants de la Province rhénane soutiennent l'Assemblée nationale plus efficacement qu'avec de simples adresses, s'ils ne veulent pas plier stupidement et docilement les genoux devant le knout, ils doivent obtenir de *toutes les autorités et spécialement des présidents des gouvernements, des assemblées provinciales, des maires et des autorités municipales* qu'elles déclarent *publiquement* si *oui ou non** elles reconnaissent l'Assemblée nationale et veulent appliquer ses résolutions. En cas de refus et même d'action directe contre ces résolutions, il faut

1. prononcer la révocation de ces fonctionnaires;
2. les déclarer coupables de haute trahison et nommer à leur place des Comités provisoires de salut public dont seuls les ordres doivent avoir force de loi.

Là où les autorités contre-révolutionnaires veulent contrecarrer par la violence la formation et l'activité de ces comités de salut public, il faut opposer à la violence la violence sous toutes ses formes. La résistance passive doit avoir la résistance active pour support. Sinon elle ressemble aux ruades d'un veau qui se débat aux abattoirs contre les bouchers.

¹ Allusion aux « Épîtres de saint Paul aux Thessaloniens », habitants de Thessalonique, aujourd'hui Salonique.

Appel du Comité démocratique de Rhénanie à refuser les impôts

n° 147, 19 novembre 1848

APPEL ¹

Cologne, 18 novembre.

Le Comité démocratique de Rhénanie appelle toutes les Assemblées de la province rhénane à tout mettre en œuvre pour que les mesures suivantes soient prises et exécutées :

7. Après que l'Assemblée nationale prussienne elle-même ait décidé le refus des impôts, il faut empêcher partout et de toutes les manières leur recouvrement par la force.
8. Il faut organiser partout la réserve de l'armée territoriale pour repousser l'ennemi. On procurera armes et munitions aux gens démunis de moyens, aux frais de la commune ou grâce à des contributions volontaires.
9. Il faut partout sommer les autorités de déclarer publiquement si elles reconnaissent les résolutions de l'Assemblée nationale et veulent les appliquer. En cas de refus il faut nommer des comités de salut public et ce, si possible, avec l'accord des Conseillers municipaux. Il faut renouveler au moyen d'élections populaires générales les conseils municipaux qui s'opposeraient à l'Assemblée législative.

Cologne, 18 novembre.

Au nom du Comité démocratique de Rhénanie,

Karl MARX - Karl SCHAPPER - SCHNEIDER II

¹ Cet appel entraîna des poursuites contre les membres du Comité démocratique de Rhénanie : Marx, Schapper et Schneider II.

Friedrich Engels : Elections au Tribunal Fédéral

n° 150, 23 novembre 1848

Berne, 18 novembre.

Je vous ai donné hier les noms des huit juges fédéraux élus en premier¹. Au cours de la séance commune d'hier ont encore été nommés : Folly de Fribourg (un des Conseillers nationaux de là-bas dont l'élection a été invalidée), le docteur Karl Brenner, rédacteur à la *Schweizerische National Zeitung*² de Bâle, et l'avocat Jauch d'Uri, ce qui porte à onze le nombre complet des juges au tribunal fédéral. Kern fut nommé président et le docteur K. Pfyffer vice-président.

Comme vous le savez, le Conseil national a invalidé les élections du canton de Fribourg parce que seuls avaient le droit d'y participer les électeurs disposés à prêter serment à la nouvelle Constitution fédérale. Il a confirmé son vote le lendemain en rejetant presque à l'unanimité (73 contre 13) la proposition de Funk de laisser les deux Conseils trancher la question. En dehors des racontars locaux qu'elle a provoqués à Berne, cette décision a également donné aux radicaux de la Suisse allemande et française l'occasion de s'expliquer avec amertume. Voici l'affaire : la Constitution fédérale stipule que le premier Conseil national doit être élu par tous les Suisses âgés d'au moins vingt ans et habituellement électeurs dans leur canton. Pour le reste, toute l'organisation, le règlement et les autres dispositions sont laissés aux différents cantons. Le serment exigé par le gouvernement de Fribourg est aussi, dans d'autres cantons, une condition au droit de vote : dans ces cantons, tout citoyen suisse qui exerce pour la première fois son droit de vote, doit prêter serment à la Constitution cantonale. Il est clair que les rédacteurs de la nouvelle Constitution avaient l'intention de garantir pour ces élections le droit au suffrage universel; mais si à la lettre le gouvernement de Fribourg a raison, dans les circonstances où il se trouve face à une majorité compacte, hostile, dominée par la prêtraille, il devait, ou exiger le serment, ou démissionner. Les radicaux allemands s'en tiennent donc à l'intention du législateur, les radicaux français, les Vaudois en tête, s'appuient sur la lettre de la Constitution pour sauver le gouvernement de Fribourg et les cinq voix radicales qu'ils souhaitent tant avoir au Conseil national. Ils déclarent que le décret du Conseil national est une approbation indirecte de la rébellion de l'évêque de Fribourg qui, et c'est la pure vérité, devait entraîner la chute du gouvernement radical de Fribourg et l'établissement dans ce canton d'un gouvernement de la Fédération séparatiste (*Sonderbund*). Ils donnent aux Bernois et autres radicaux allemands le titre de « théoriciens », de « fabricants d'abstractions creuses », de « doctrinaires », etc. Il est vrai que les radicaux de Suisse allemande, des avocats pour la plupart, tiennent souvent trop à leur point de vue juridique, tandis que les Vaudois et les Genevois, formés à l'école de la Révolution française, sont de meilleurs politiciens et prennent parfois le droit à la légère.

La feuille la plus résolue de cette tendance de la Suisse française est *Le Nouvelliste vaudois*³ de Lausanne, « l'organe de la révolution déclarée en permanence », comme l'appellent les conservateurs et même les libéraux pondérés. Cette feuille rédigée d'ailleurs non sans esprit et non sans finesse, plante sans façon le drapeau de la république rouge, se déclare en faveur des insurgés de juin à Paris, appelle la mort de Latour à Vienne « un acte de justice populaire souveraine » et raille avec une ironie amère *Le Courrier suisse*⁴, piétiste et réactionnaire, qui hurle, les yeux révoltés d'horreur par cette abomination. Et pourtant ce *Nouvelliste* est l'organe d'un parti influent dans le gouvernement vaudois, on peut même presque dire de la majorité de ce gouvernement; et pourtant dans le canton de Vaud tout est parfaitement en ordre, le peuple est tranquille et tient avec enthousiasme à son gouvernement, comme viennent justement de le prouver encore les élections au Conseil national.

Genève, suivant une communication semi-officielle de la *Revue de Genève*, ratifiera, avec quelques menues réserves résultant de concordats anciens, les décrets de la Conférence diocésaine (vous devez la connaître depuis longtemps)⁵ concernant l'évêque de Fribourg. Les autres cantons du diocèse ont déjà ratifié. Dès que toutes les ratifications seront parvenues, dit-elle ensuite, l'évêque Marilley sera relâché puisque le canton de Fribourg a déclaré

¹ Ces renseignements n'ont pas paru dans la *Nouvelle Gazette rhénane*. Conformément à la Constitution helvétique adoptée le 12 septembre 1848, les membres du tribunal fédéral furent élus au cours d'une réunion commune du Conseil national et du Conseil d'État. Les huit premiers juges fédéraux élus furent : D. Kern, de Thurgovie, Dr. Kasimir Pfyffer, de Lucerne, Migy, de Berne, Ruttimann, de Zürich, Brosi, des Grisons, Zenruffinen, du Valais, Favre, de Neuchâtel et Blumer, de Glaris. Le Tribunal fédéral devait régler rapidement les différends soumis autrefois à la Diète helvétique et punir les actes de trahison et de haute trahison, qui jusqu'à cette époque étaient restés impunis.

² La *Schweizerische National-Zeitung* (la Gazette nationale suisse), journal paraissant depuis 1842 à Bâle.

³ *Le Nouvelliste vaudois*, journal suisse qui parut de 1798 à 1804 et de 1824 à 1914 à Lausanne; en 1848, il représentait une tendance radicale-démocratique.

⁴ *Le Courrier suisse*, journal suisse réactionnaire qui parut à Lausanne de 1840 à 1853.

⁵ Le 25 octobre 1848, l'évêque Marilley fut arrêté. Une Conférence groupant les représentants des gouvernements des cantons appartenant au diocèse (Fribourg, Berne, Vaud, Neuchâtel et Genève) eut lieu le 30 octobre 1848 à Fribourg. Il y fut décidé de laisser l'évêque Marilley en liberté; il lui fut cependant interdit de séjourner et de déployer quelque activité que ce soit sur le territoire de ces cinq cantons. Le 13 décembre 1848, Marilley fut expulsé et vécut en exil jusqu'en 1856.

vouloir clore par un non lieu l'enquête criminelle ouverte contre lui pour participation à la dernière tentative de soulèvement.

On attend avec impatience le choix de la capitale fédérale. Si Berne ne devait pas être choisie, et on veut en voir un signe dans le fait qu'aucun Bernois n'ait été nommé ni comme président, ni comme vice-président de l'Assemblée fédérale, il se déclencherait ici un mouvement qui aura pour conséquence la chute d'Ochsenbein, une majorité de tendance radicale (Stämpfli, Niggeler, Stockmar, etc.) et la révision de la Constitution fédérale à peine instaurée. En effet, suivant la Constitution, les deux Conseils doivent être dissous et renouvelés en vue de la révision de la Constitution dès que 50.000 citoyens suisses électeurs le demandent. Il est facile à Berne de réunir ce nombre de signatures sans compter les masses qui viendraient des cantons romands, éperonnées par la perspective d'un système à Chambre unique et d'une plus grande centralisation. Mais toutes les suppositions sur les votes des Conseils suisses sont des paroles en l'air; l'infini morcellement, cette conséquence nécessaire de la République fédérale historique, l'indicible confusion des motifs déterminants détruisent toutes les parolotes sur les probabilités et les possibilités.

Karl Marx : Le Conseil municipal

n° 148, 21 novembre 1848*Cologne, 20 novembre.*

Le Conseil municipal de Cologne a envoyé à Berlin une pétition priant instamment le roi de renvoyer le ministère pour sauver la royauté.

Le Conseil municipal de Cologne, c'est-à-dire M. Dumont et consorts, s'adresse au roi, alors que toute la Province rhénane s'est détournée du roi pour se tourner vers l'Assemblée constituante. M. Dumont, c'est-à-dire le Conseil municipal, veut le salut du roi alors que la Province rhénane ne pense qu'à son propre salut, comme si le salut du roi et celui de la Province allaient de pair. À un moment où les rois et les empereurs trouvent leur salut dans l'état de siège et les bombardements, le Conseil municipal veut sauver le roi. Qui a habilité le Conseil municipal à le sauver et à rédiger une pétition qui est l'œuvre la plus servile de la fainéantise colonnais ? Étant donnés les antécédents du roi et du Conseil municipal de Cologne, celui-ci n'implore rien d'autre que des coups de pied.

Si le Conseil municipal de Cologne avait considéré la résolution des députés de Berlin plutôt que la volonté autocratique et le salut du roi, il y a longtemps qu'il aurait fait occuper les portes de la ville de Cologne pour faire obstacle au recouvrement des impôts et appuyer la volonté de la Chambre. En conséquence, le Conseil municipal de Cologne doit être immédiatement renversé. Toutes les autorités judiciaires et fiscales ne s'opposant pas de toute leur énergie au recouvrement des impôts doivent être traitées comme des coupables de haute trahison.

Si la ville de Cologne ne destitue pas son Conseil municipal et n'envoie pas aussitôt à Berlin deux nouveaux députés pour remplacer ceux qui se sont enfuis, elle mérite le *knout*.

Appel aux démocrates de la Province rhénane

n° 148, 21 novembre 1848, 2° édition

Cologne, 20 novembre.

APPEL

Démocrates de la Province rhénane !

En lieu et place du premier président Eichmann, c'est le premier procureur Zweifel, bien connu, qui par l'intermédiaire du juge d'instruction Leuthaus, a fait tenir à votre comité un ordre de comparaître demain pour appel public à la rébellion.

On s'attend à du scandale : le commandant en chef de Cologne a pris toutes les mesures; selon l'ordre émanant d'un ministère de haute trahison, Cologne, à cette occasion, doit être déclarée en état de siège.

Mettez cet espoir en échec. Quoi qu'il puisse nous arriver, conservez votre calme.

Le Congrès aura lieu quelles que soient les circonstances¹.

La Province rhénane versera sa dernière goutte de sang plutôt que de se soumettre au régime de la souveraineté du sabre.

Karl MARX - Karl SCHAPPER - SCHNEIDER II

¹ Le deuxième Congrès des démocrates de Rhénanie se réunit le 23 novembre 1848 à Cologne. On y discuta de la campagne de refus des impôts et de la participation des paysans à la lutte contre la contre-révolution. Marx participa aux travaux du Congrès.

Karl Marx : À propos de la proclamation du ministère Brandenburg-Manteuffel concernant le refus des les impôts

n° 149, 22 novembre 1848, 2° édition

Cologne, 21 novembre.

Le ministère Brandenburg-Manteuffel a envoyé à tous les gouvernements royaux l'ordre de recouvrer les impôts par la force¹.

Le ministère Brandenburg-Manteuffel qui se tient sur un terrain illégal recommande des mesures de coercition contre ceux qui refusent l'impôt, et la clémence à l'égard des gens sans moyens financiers.

Il établit donc deux catégories de non-payants, les premiers qui ne paient pas pour se conformer à la volonté de l'Assemblée nationale et les autres qui ne paient pas parce qu'ils ne peuvent pas payer. L'intention du ministère n'est donc que trop claire. Il veut diviser les démocrates; il veut inciter les paysans et les ouvriers à se compter parmi ceux qui ne paient pas parce qu'ils n'en ont pas les moyens, afin de les séparer de ceux qui ne paient pas par souci de la légalité et priver ainsi ces derniers de l'aide des premiers. Mais ce plan échouera; le peuple se rend compte qu'il est solidairement responsable du refus des impôts de même qu'auparavant il était responsable de leur recouvrement.

La lutte entre le pouvoir payant et le pouvoir payé sera réglée.

¹ Cette circulaire du ministère d'État : « À tous les gouvernements royaux » du 18 novembre 1848 fut publiée dans le *Preussischer Staats-Anzeiger*, n° 200 du 20 novembre 1848.

Karl Marx : Le Parquet et la Nouvelle Gazette rhénane

n° 149, 22 novembre 1848

Cologne, 21 novembre

Qui se trouve sur le terrain du droit, le Premier président Eichmann ou les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* ? Qui doit fouler le sol de la prison, les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* ou le Premier président Eichmann ? Voilà la question soumise présentement à la décision du ministère public représenté par Zweiffel. Le ministère public représenté par Zweiffel se rangera-t-il aux côtés du ministère Brandenburg ou bien le Premier procureur Zweiffel prendra-t-il, en tant qu'ancien collaborateur de la *Nouvelle Gazette rhénane*¹, le parti de ses collègues ? Cette question est présentement soumise à la décision populaire.

La *Nouvelle Gazette rhénane* a poussé à la suspension des impôts avant la résolution de l'Assemblée nationale; elle se conformait à la loi avant même que le pouvoir législatif ne se soit prononcé. Et si cette anticipation de la légalité est une illégalité, alors la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* s'est tenue pendant six jours entiers sur un terrain illégal. M. Zweiffel aurait pu enquêter pendant six jours, mais le septième jour il aurait dû calmer son zèle d'inquisiteur.

Mais le septième jour après que la création eût été terminée, que M. Zweiffel eût fêté le sabbat et que l'Assemblée nationale eût fait une loi sur le refus des impôts, le président Eichmann s'adressa à M. Zweiffel pour enquêter sur les instigateurs du refus des impôts. Qui est l'instigatrice du refus des impôts ? La rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* ou l'Assemblée nationale de Berlin ? Qui M. Zweiffel doit-il arrêter : ses anciens collègues, les députés de Berlin, ou ses anciens collaborateurs, les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*, ou le Préfet, M. Eichmann ? Jusqu'à présent, M. Zweiffel n'a encore arrêté personne.

C'est pourquoi nous proposons qu'un autre Zweiffel arrête M. Zweiffel, parce qu'il n'a pas arrêté les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* avant le sabbat, et qu'il n'a pas arrêté M. Eichmann après le sabbat.

¹ Il s'agit de la lettre que le procureur Hecker écrivit à la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* pour chercher à se disculper des accusations portées contre lui et le procureur Zweiffel. C'est cette lettre qui valut aux procureurs colonais le titre ironique de collaborateurs nouveaux et pleins de promesses de la *N.G.R.*, que leur conféra ironiquement Marx. Cf. l'article : « Poursuites contre la *Nouvelle Gazette rhénane* », n° 37 du 7 juillet 1848.

Karl Marx : Le ministère public à Berlin et à Cologne

n° 149, 22 novembre 1848*Cologne, 21 novembre*

À Berlin le ministère public dépose les armes devant un coupable de haute trahison. Le Premier procureur M. Sethe abdique au lieu de déférer à l'exigence de l'Assemblée nationale et de faire son devoir vis-à-vis de Brandenburg, coupable de haute trahison.

Le Comité des démocrates de Rhénanie qui s'efforce de donner à la résolution de l'Assemblée nationale la diffusion la plus large et qui, pour ce faire, invite à déjouer les projets d'un *personnage coupable de haute trahison* sera poursuivi par le Procureur de Cologne pour ... rébellion (!).

« Qui a la force a le droit ». Les représentants du *droit* sont partout du côté de la force.

Karl Marx : L'Assemblée de Francfort

n° 150, 23 novembre 1848

Cologne, 22 novembre

Le Parlement de Francfort a déclaré nulle et non avenue, parce qu'illégale, la résolution de l'Assemblée de Berlin concernant le refus des impôts¹. Il s'est ainsi déclaré pour Brandenburg, pour Wrangel, pour le prussianisme spécifique. Francfort s'est installé à Berlin et Berlin s'est installé à Francfort. Le Parlement allemand est à Berlin, le Parlement prussien à Francfort. Le Parlement prussien est devenu un parlement allemand, le parlement allemand est devenu un parlement prussien. La Prusse devait se fondre dans l'Allemagne et le Parlement allemand de Francfort veut maintenant que l'Allemagne se fonde dans la Prusse !

Le Parlement allemand ! Qui a parlé d'un Parlement allemand après les graves incidents de Berlin et de Vienne ? Après la mort de Robert Blum personne n'a plus pensé à la vie du noble Gagern. Après un ministre Brandenburg-Manteuffel, aucun démon² n'a plus pensé à un Schmerling. Messieurs les professeurs qui « firent de l'histoire » pour leur plaisir personnel, ont dû accepter le bombardement de Vienne, l'assassinat de Robert Blum, la barbarie de Windischgrätz ! Ces Messieurs qui avaient tant à cœur l'histoire de la civilisation allemande ont pratiquement laissé la civilisation allemande aux mains de Jellachich et de ses Croates ! Tandis que les professeurs faisaient la théorie de l'histoire, l'histoire allait son chemin tumultueux et se préoccupait peu de l'histoire de Messieurs les professeurs.

La résolution d'avant-hier a réduit à néant le Parlement de Francfort. Elle l'a jeté dans les bras de Brandenburg, coupable de haute trahison. Le Parlement de Francfort s'est rendu coupable de haute trahison et doit être jugé. Quand tout un peuple se dresse pour protester contre un acte arbitraire du roi, quand cette protestation s'exprime, tout à fait légalement par le refus des impôts et qu'une assemblée de professeurs - sans aucun attribut - déclare que ce refus des impôts, ce soulèvement du peuple entier sont contraires à la loi, cette assemblée est en dehors de toute légalité. C'est une assemblée de haute trahison.

C'est le devoir de tous les membres de l'Assemblée de Francfort qui ont voté contre la résolution, de sortir de cette « Diète défunte ». C'est le devoir de tous les démocrates d'élire à l'Assemblée nationale allemande de Berlin ces Prussiens démissionnaires pour remplacer les « Allemands » démissionnaires. L'Assemblée nationale de Berlin n'est pas une « partie », elle est un tout puisqu'elle a le pouvoir de voter des résolutions. Mais l'Assemblée brandebourgeoise de Francfort deviendra une « partie » ; car la démission rendue nécessaire des 150 sera certainement suivie de celle de bien d'autres qui ne veulent pas constituer une Diète de Francfort. Le Parlement de Francfort ! Il a peur d'une république rouge et décrète une *monarchie rouge* ! Nous ne voulons pas de monarchie rouge, nous ne voulons pas que la Couronne d'Autriche, teinte de pourpre, vienne en Prusse et c'est pourquoi nous déclarons le Parlement allemand coupable de haute trahison ! Pourtant non, nous lui faisons trop d'honneur ; nous lui donnons une importance politique qu'il a perdue depuis longtemps. Le verdict le plus sévère lui a déjà été signifié - ses résolutions restent lettre morte - et il tombe dans l'oubli.

¹ Au cours de sa séance du 20 novembre 1848, l'Assemblée nationale de Francfort déclara nulle et non avenue la résolution de l'Assemblée de Berlin. Cette décision fut prise à une majorité de 275 voix contre 150. Lorsque les résultats du scrutin furent proclamés des « hou-hou » de protestation se firent entendre à gauche. Cf. compte rendu sténographique des débats de l'Assemblée nationale constituante allemande de Francfort-sur-le-Main.

² Jeu de mots intraduisible en français. *Teufel* signifie en allemand diable, démon.

Karl Marx : État de siège partout

n° 150, 23 novembre 1848*Cologne, 22 novembre*

Nous avons prédit que le Conseil municipal recevrait des coups de pied en guise de réponse à la pétition adressée au roi. Nous nous sommes trompés. Certes, le Conseil municipal a reçu des coups de pied, mais pas du roi, de Manteuffel-Brandenburg¹. *Tant pis !* * Nous avons dit aussi qu'après la décision du Parlement de Francfort il était du devoir de la gauche de quitter le Parlement. À ce que nous apprenons, ce n'est pas la gauche seule, mais aussi le centre-gauche qui a quitté le Parlement pour former un Comité central démocratique. *Tant mieux !* *

États de siège, voilà les conquêtes de la Révolution de mars. Dusseldorf est en état de siège ! On assiège une ville pour la conquérir. Peu à peu toutes les villes de Prusse sont déclarées en état de siège pour être reconquises. C'est toute la Prusse qu'il faut reconquérir, parce que toute la Prusse s'est faite transfuge de la Prusse. Comment l'état de siège sera-t-il appliqué ? Par le désarmement des citoyens. Comment une ville comme Cologne, qui est déjà désarmée, sera-t-elle mise à nouveau en état de siège ? En lui rendant d'abord les armes. Mettre Cologne à nouveau en état de siège, cela signifie rendre les armes à Cologne. Vive l'état de siège !

¹ Une délégation du Conseil municipal de Cologne et d'autres délégations rhénanes avaient demandé à être reçues en audience par le roi. Cette demande fut repoussée par le président du Conseil Brandenburg. Les délégations ayant fait remarquer qu'elles ne paieraient pas d'impôts pour le moment, le président du Conseil répliqua qu'il irait les chercher avec des baïonnettes. Le 21 novembre 1848, Brandenburg adressa une lettre aux délégations, priant les députés d'exprimer et de remettre par écrit leurs opinions et leurs vœux. Cette lettre fut publiée dans la *Kölnische Zeitung* n° 314 du 23 novembre 1848.

Friedrich Engels : Le pouvoir central allemand et la Suisse

n° 153, 26 novembre 1848

Cologne, 24 novembre.

Dans les comédies du siècle dernier, notamment les comédies françaises, il y a toujours un valet qui amuse le public en recevant à chaque instant des horions, des bourrades, et même des coups de pied dans les scènes à grand effet. Le rôle de ce valet est certainement ingrat, mais il est enviable par rapport à certain rôle tenu dans notre théâtre impérial de Francfort : le rôle du ministre impérial des Affaires étrangères. Dans la comédie les valets ont au moins un moyen de se venger - ils ont de l'esprit. Tandis que le ministre d'Empire !

Soyons justes. L'année 1848 n'a apporté de roses à aucun ministre des Affaires étrangères. Palmerston et Nesselrode sont heureux jusqu'à présent qu'on les ait laissés en paix. Lamartine, aux grands élans, dont les manifestes ont ému aux larmes même des vieilles filles et des veuves allemandes, a dû s'esquiver, les ailes brisées et déplumées. Bastide, son successeur, qui l'an dernier encore, héraut de guerre officiel au *National*¹ et à l'obscur *Revue nationale*², dispensait l'indignation la plus vertueuse soulevée par la lâche politique de Guizot, répand maintenant tous les soirs des larmes silencieuses à la lecture de ses *œuvres complètes de la veille** et à l'amère pensée qu'il tombe chaque jour un peu plus au rang d'un Guizot de l'honnête république. Cependant tous ces ministres ont une consolation : s'ils se sont mal tirés d'affaires importantes, ils ont pu prendre leur revanche dans d'autres qui l'étaient moins, dans les questions danoises, siciliennes, argentines, valaques et autres concernant des pays éloignés. Même le ministre prussien des Affaires étrangères, M. Arnim, lorsqu'il conclut le désagréable armistice avec le Danemark, eut la satisfaction de n'être pas seulement berné, mais de berner aussi quelqu'un, et ce quelqu'un était le ministre impérial des Affaires étrangères !

En fait, le ministre impérial des Affaires étrangères est le seul de tous à avoir joué un rôle entièrement passif, à recevoir des coups sans en distribuer aucun. Depuis les premiers jours de son entrée en fonction il a été le bouc émissaire choisi entre tous, sur qui tous ses collègues des États voisins répandaient leur bile et se vengeaient des petites misères de la vie diplomatique dont ils devaient aussi avoir leur part. Alors qu'il était battu et martyrisé, il n'a pas ouvert la bouche, tel un agneau conduit à l'abattoir. Où est celui qui pourrait dire que le ministre d'Empire a touché au moindre de ses cheveux ? Vraiment, la nation allemande n'oubliera jamais M. Schmerling, lui qui a repris la tradition de l'ancien Empire romain germanique avec autant de décision et de ténacité.

Pour constater encore l'esprit de sacrifice déployé par M. Schmerling, nous faut-il feuilleter le registre de ses succès diplomatiques ? Nous faut-il revenir sur le voyage de M. Max Gagern de Francfort au Schleswig, ce digne pendant au « Voyage de Sophie se rendant de Memel en Saxe »³, à présent si démodé ? Nous faut-il ressortir toute l'histoire édifiante de l'armistice avec le Danemark ? Nous faut-il entrer dans le détail de l'offre malheureuse de médiation au Piémont et du voyage d'études diplomatiques entrepris par M. Heckscher avec des subventions impériales ? C'est inutile. Les faits sont trop récents et trop frappants pour qu'il soit nécessaire de les mentionner.

Mais tout a ses limites, et à la fin, même le plus patient doit montrer qu'il a bec et ongles, dit le philistin allemand. Fidèle à cette maxime d'une classe que Messieurs nos hommes d'État ont déclarée constituer la grande majorité bien pensante des Allemands, M. Schmerling a finalement senti lui aussi le besoin de montrer qu'il a bec et ongles. L'agneau émissaire cherchait un bouc émissaire et crut l'avoir trouvé en Suisse. La Suisse - à peine deux millions et demi d'habitants, république de surcroît, refuge d'où Hecker et Struve ont envahi l'Allemagne⁴ et fortement inquiété le nouveau Saint Empire romain germanique - peut-on trouver une occasion meilleure et en même temps plus inoffensive de démontrer que la « grande Allemagne » a bec et ongles ?

¹ *Le National*, quotidien français qui parut à Paris de 1830 à 1851. Avant et pendant la révolution de 1848 il fut l'organe des républicains bourgeois modérés. Ce journal, qui s'appuyait sur la bourgeoisie industrielle et une partie des intellectuels libéraux, avait Armand Marrast pour rédacteur en chef. Jules Bastide y fut rédacteur jusqu'en 1846.

² *La Revue nationale*, revue française représentant la tendance chrétienne-démocrate. Elle parut de mai 1847 à juillet 1848 sous la direction de Philippe Buchez et de Jules Bastide.

³ Sur l'ordre du ministère d'Empire de Francfort, Maximilien von Gagern entreprit un voyage à Berlin et au Schleswig pour participer aux pourparlers d'armistice avec le Danemark. Sa mission se termina par un échec complet, la Prusse et le Danemark feignant d'ignorer totalement ce représentant d'un pouvoir central impuissant. Engels compare ce voyage au destin de l'héroïne du roman de Johann Timotheus Hermès : *Sophiens Reise von Memel nach Sachsen* (Le voyage de Sophie de Memel en Saxe) qui connut un large succès en Allemagne à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Sophie erra longtemps sans jamais atteindre son but.

⁴ Le 12 avril 1848 une insurrection éclata dans le Bade. Elle débuta par une attaque de républicains armés venus de Suisse. Dirigée par Hecker et Struve, républicains petits-bourgeois, elle était dès le départ mal préparée et mal organisée, et elle fut réprimée vers la fin d'avril.

On adressa aussitôt une note « énergique » au Directoire exécutif à Berne¹ concernant les menées des réfugiés. Or le Directoire exécutif à Berne, conscient de son bon droit, répondit avec non moins d'énergie à la « grande Allemagne » au nom de la « petite Suisse ». Mais cette réponse n'intimida nullement M. Schmerling. Ses bec et ongles s'aiguèrent avec une étonnante rapidité, et, le 23 octobre déjà, une note encore « plus énergique » fut rédigée et remise au Directoire exécutif à Berne le 2 novembre. Dans cette note M. Schmerling menace de verges la Suisse qui n'a pas été sage. Berne, encore plus rapide que le ministre d'Empire, y répondit au bout de deux jours seulement avec le même calme et la même résolution qu'auparavant; et M. Schmerling va donc faire entrer en vigueur ses « dispositions et ses mesures » contre la Suisse. Il s'en occupe déjà très activement ainsi qu'il l'a déclaré à l'Assemblée de Francfort.

Si cette menace était une farce impériale ordinaire comme nous en avons déjà vues beaucoup cette année, nous ne perdriions pas de temps à en parler. Mais comme on ne peut jamais attendre assez de stupidité de nos Don Quichotte ou plutôt de nos Sancho Pança de l'administration des Affaires étrangères de leur île Barataria², il peut facilement se faire que ce différend avec la Suisse nous amène toutes sortes de nouvelles complications. *Quidquid delirant reges, etc*³.

Examinons donc d'un peu plus près la note impériale à la Suisse.

On sait que les Suisses parlent mal l'allemand et ne l'écrivent pas beaucoup mieux. Mais la note de Berne en réponse est, quant au style, un chef d'œuvre gothéen bien léché à côté de l'allemand du ministre d'Empire, scolaire, gauche, toujours en peine d'une expression. Le diplomate suisse (en l'occurrence le Chancelier fédéral Schiess) semble avoir tenu intentionnellement à avoir une langue particulièrement pure, coulante, cultivée pour, à cet égard, former un contraste piquant avec la note du Vicaire d'empire, qui n'aurait certainement pas été plus mal rédigée par un des manteaux rouges⁴ de Jellachich. Dans la note impériale il y a, comme on en jugera plus bas, des phrases tout à fait incompréhensibles et d'autres d'un style parfaitement heurté. Mais ces phrases ne sont-elles pas écrites « dans le langage de la droiture » dont le gouvernement du Vicaire d'empire s'est fait un devoir dans ses rapports internationaux ?

M. Schmerling ne s'en tire pas mieux en ce qui concerne le fond. Dès le premier paragraphe il rappelle :

« le fait qu'avant toute réponse, la note allemande du 30 juin de cette année fut débattue pendant des semaines à la Diète helvétique sur un ton qui aurait alors rendu impossible à un représentant de l'Allemagne de séjourner en Suisse. »

Voilà dès le début un exemple du style.

Berne est assez bonne pour démontrer au « gouvernement du Vicaire d'empire », en s'appuyant sur les procès-verbaux de la Diète helvétique, que ces débats « longs de plusieurs semaines » se réduisent à un seul et bref débat qui s'est déroulé en *un seul jour*. On voit comment notre ministre d'Empire, au lieu de consulter les documents, préfère se fier au trésor de sa mémoire confuse. Nous en donnerons encore d'autres preuves.

Dans la complaisance du Directoire exécutif de Berne, dans l'obligeance avec laquelle il vient au secours de la mémoire défaillante du gouvernement du Vicaire d'Empire, celui-ci peut trouver la preuve que la Suisse nourrit à son égard des « sentiments de bon voisinage ». En vérité, s'il s'était mis en tête de parler dans une note, sur ce ton, des débats parlementaires en Angleterre, la sèche insolence de Palmerston lui aurait montré la porte de tout autre façon ! Les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche à Londres peuvent lui raconter les débats publics qui eurent lieu à propos de leurs notes et de leurs États respectifs sans que personne ait pensé que leur séjour à Londres en fût devenu impossible. Ces écoliers veulent apprendre à la Suisse le droit international et ils ne savent même pas que dans ces débats d'assemblées souveraines, seul les concerne ce qui est décidé et non ce qui est dit ! Dans la même note, ces logiciens prétendent que « la Suisse saura que des attaques contre la liberté de la presse ne peuvent provenir d'Allemagne ». (Imprimer ces lignes dans la *Nouvelle Gazette rhénane* suffit déjà à les teinter d'une ironie amère) et veulent même se mêler de la liberté des débats de la plus haute autorité suisse d'alors !

« Il n'est pas question d'une querelle de principes. Il ne s'agit ni du droit d'asile, ni de la liberté de la presse. La Suisse saura que des attaques contre ces droits ne peuvent provenir d'Allemagne. Elle a déclaré à maintes reprises qu'elle ne tolérerait pas qu'on en abuse, elle a reconnu que le droit d'asile ne

¹ Le Directoire exécutif [der Vorort] désignait le canton où la Diète helvétique tenait ses séances et qui réglait les affaires fédérales entre les sessions de la Diète fédérale. Ce canton était soit Berne, soit Lucerne, soit Zürich. Cette institution fut supprimée par la Constitution fédérale de 1848.

² Île imaginaire dans le *Don Quichotte* de Cervantès. Sancho Pança y est installé comme gouverneur.

³ *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi* (Tout délire des rois, les Grecs doivent l'expier), extrait de Quintus Horatius Flaccus : *Epistole*, Livre Ier, lettre II.

⁴ C'est ainsi qu'on appelait depuis 1700 les régiments autrichiens cantonnés aux frontières; c'étaient des détachements spéciaux de cavalerie chargés de missions de reconnaissance et de guérilla pour repousser les attaques turques. Ils étaient vêtus d'un manteau et d'un bonnet rouges et se distinguaient par leur cruauté. Après 1871 ils remplirent le rôle de gendarmes à la frontière austro-serbe.

doit devenir ni une industrie pour la Suisse (qu'est-ce que cela signifie ?) ni un état de guerre pour l'Allemagne (quel Allemand ?). Qu'il doit y avoir une différence entre un refuge pour les persécutés et un repaire pour des bandits de grand chemin. »

« Des repaires pour des bandits de grand chemin » ! Rinaldo Rinaldini¹ et tous les capitaines de brigands ayant fait leur apparition chez Gottfried Basse à Quedlinbourg sont-ils descendus avec leurs bandes des Abruzzes sur les bords du Rhin pour, le moment venu, piller l'Oberland badois ? Karl Moor² est-il en route depuis les forêts de Bohême ? Schinderhannes a-t-il laissé en mourant le fils d'un frère qui, de Suisse, veuille perpétuer la dynastie en digne « neveu de son oncle³ » ? En aucune façon ! Struve en prison dans le Bade, Madame Struve et les quelques ouvriers qui ont passé la frontière *sans armes*, voilà les « bandits de grand chemin » qui avaient ou doivent avoir encore leurs « repaires » en Suisse. Perdant tout contrôle, toute retenue, le pouvoir impérial, non content d'avoir des prisonniers sur lesquels il peut se venger, lance par-dessus le Rhin des injures à ceux qui ont réussi à s'échapper.

« La Suisse sait qu'on ne lui impute aucune atteinte à la liberté de la presse, qu'il n'est pas question de journaux et de tracts, mais de leurs auteurs qui, tout près de la frontière, mènent une vile guerre de contrebande en introduisant jour et nuit des masses d'écrits incendiaires. »

« Introduire » ! « Écrits incendiaires » ! « une vile guerre de contrebande ! » Les expressions deviennent de plus en plus choisies, diplomatiques - mais le gouvernement du Vicaire d'empire ne s'est-il pas fait un devoir de parler « le langage de la droiture » ?

Et de fait son langage est d'une curieuse « droiture » * Le gouvernement du Vicaire d'Empire croit la Suisse incapable d'entreprendre des poursuites contre la presse; il ne parle pas des « journaux et des tracts » mais de « leurs auteurs ». Il faut mettre un terme à l'activité de ceux-ci. Mais, ô loyal « gouvernement du Vicaire d'Empire » quand, en Allemagne on fait un procès à un journal, par exemple à la *Nouvelle Gazette rhénane*, s'agit-il là du journal qui est entre les mains de tout le monde et ne peut plus être retiré de la circulation ou s'agit-il des « auteurs » que l'on fourre en prison et fait comparaître devant un tribunal ? Ce brave gouvernement ne réclame pas de poursuites contre la presse, uniquement contre les « auteurs » de cette presse ! La bonne pâte ! Merveilleux « langage de la droiture » !

Ces auteurs « mènent contre l'Allemagne une vile guerre de contrebande en introduisant des masses d'écrits incendiaires. » Ce crime des « bandits de grand chemin » est vraiment impardonnable, d'autant plus qu'il s'accomplit « jour et nuit » et en le tolérant, la Suisse porte une atteinte criante au droit international.

Des cargaisons entières de marchandises anglaises passent en contrebande de Gibraltar en Espagne et la prêtraille espagnole déclare que les Anglais mènent une vile guerre de contrebande contre l'Église catholique « en introduisant en fraude des écrits évangéliques incendiaires », par exemple des Bibles espagnoles de la Société pour la diffusion de la Bible. Les fabricants de Barcelone ne maudissent-ils pas la vile guerre de contrebande menée contre l'industrie espagnole par l'introduction en fraude de calicots anglais ? Mais si d'aventure l'ambassadeur d'Espagne venait à s'en plaindre, Palmerston lui répondrait : *Thou blockhead*⁴, c'est justement pour cela que nous avons pris Gibraltar ! Tous les autres gouvernements ont eu jusqu'à présent assez de tact, de bon goût, de réflexion pour ne pas récriminer sur la contrebande dans des notes. Mais le naïf gouvernement du Vicaire d'Empire parle tellement « la langue de la droiture » qu'il déclare *avec beaucoup d'ingénuité* que la Suisse a violé le droit international si les gardes frontières du Bade n'ont pas la circonspection requise.

« La Suisse ne peut ignorer que le droit qu'a l'étranger de se défendre contre une telle iniquité ne peut dépendre du manque de pouvoir ou de volonté des autorités suisses pour l'éviter. »

Le gouvernement du Vicaire d'Empire semble « ignorer » complètement que le droit de la Suisse de laisser en paix quiconque se soumet aux lois du pays, même s'il devait « mener une vile guerre de contrebande, etc. en introduisant etc. » ne peut dépendre « du manque de pouvoir ou de volonté des autorités allemandes d'éviter » cette contrebande. Que le gouvernement du Vicaire d'Empire médite cette réponse de Heine aux Hambourgeois qui se plaignaient bruyamment du grand incendie :

« Procurez-vous de meilleures lois et de meilleures lances d'incendie »⁵

¹ Héros éponyme du roman de Christian August Vulpius. Le roman parut à la fin du XVIII^e siècle; c'était un roman d'aventures dont l'éditeur, Gottfried Basse, de Quedlinburg, avait fait sa spécialité.

² Héros du premier drame de jeunesse de Schiller. Karl Moor, écorné par les injustices subies dans sa famille et celles sur lesquelles repose la société, s'enfuit dans les bois, constitue une bande de brigands dont il est le chef, se fait défenseur de la veuve et de l'orphelin et redresseur de torts. Il représente la solution anarchique au problème social, telle que Schiller, révolté et fougueux, la proposait, dans sa jeunesse.

³ Allusion à Louis-Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III, qui se servait de ses liens de parenté avec Napoléon I^{er} dont il était le neveu.

⁴ En anglais : espèce d'imbécile.

⁵ Cf. Heine : *L'Allemagne. Un Conte d'hiver*, chapitre XXXI, 51.

et il n'aura plus besoin désormais de se rendre ridicule avec la droiture de son langage.

« *Le litige concerne seulement les faits* » est-il dit plus bas et nous allons enfin entendre parler de quelques autres faits significatifs en dehors de la vile guerre de contrebande. Notre curiosité est éveillée.

« *Le Directoire exécutif arguant de son ignorance, exige la preuve précise des incidents pouvant corroborer les accusations portées contre les autorités suisses.* »

Voilà apparemment une exigence raisonnable de la part du Directoire exécutif. Et le gouvernement du Vicaire d'Empire va-t-il répondre avec empressement à cette juste exigence ?

Nullement. Qu'on lise plutôt :

« *Mais il est contraire aux coutumes internationales d'engager entre gouvernements une procédure contradictoire au sujet de faits de notoriété publique.* »

Voilà une rude leçon de droit international pour l'arrogante petite Suisse qui croit pouvoir traiter avec une impertinente désinvolture le gouvernement du Vicaire d'Empire de la grande Allemagne, tout comme le fit autrefois le petit Danemark. L'armistice avec le Danemark devrait lui servir d'exemple et la rendre plus discrète. Elle pourrait connaître le même sort.

Si un État voisin réclame l'extradition d'un criminel ordinaire, on engage une procédure contradictoire, même si le crime est « de notoriété publique ». Mais la procédure contradictoire ou au contraire la simple preuve de la culpabilité, prouve que la Suisse exige avant de sévir non pas contre des criminels ordinaires passés en Suisse, non pas non plus contre des reflètent mais contre ses propres fonctionnaires élus au cours d'élections démocratiques, cette preuve, il « n'est pas dans les coutumes internationales de la fournir ». En vérité, le langage de la droiture ne se dément pas un seul instant. On ne peut avouer plus *directement* que l'on n'a pas de preuves à apporter.

Et maintenant suit une grêle de questions où tous ces faits de « notoriété publique » sont énumérés. «

Quelqu'un doute-t-il de l'activité des agitateurs allemands en Suisse ? »

Personne, certainement, pas plus que de l'activité de M. Schmerling à Francfort. Que la plupart des réfugiés allemands en Suisse aient une activité, voilà qui est clair. La seule question est de savoir *quelle* est cette activité, et cela, visiblement, M. Schmerling lui-même ne le sait pas, sinon il le dirait.

« *Quelqu'un doute-t-il de la presse des réfugiés ?* »

Personne, certainement. Mais M. Schmerling lui-même déclare certes que des attaques contre la liberté de la presse ne pourraient provenir d'Allemagne. Et si elles en provenaient, la Suisse saurait en vérité les repousser. Que signifie donc cette question ? Traduisons-la de la « langue de la droiture » en allemand; elle ne signifie rien d'autre sinon que : la Suisse doit suspendre la liberté de la presse pour les réfugiés ? À un autre, Monsieur de* Schmerling !

« *L'Allemagne doit-elle démontrer à l'Europe l'existence des pèlerinages à Muttenz ?* »¹

Certainement pas, ô habile « gouvernement du Vicaire d'empire ». Mais que ces pèlerinages aient été la cause de l'attaque de Struve ou de quelqu'autre entreprise justifiant davantage encore l'accusation contre la Suisse, le gouvernement du Vicaire d'empire n'éprouverait aucune honte, mais aurait d'autant plus de difficultés à le démontrer.

Le Directoire exécutif est une fois encore assez aimable pour faire plus qu'il n'est d'usage « dans les coutumes internationales », et rappeler à M. Schmerling que les pèlerinages à Muttenz concernaient justement Hecker, qu'Hecker était contre la deuxième expédition, qu'il est parti pour l'Amérique afin de supprimer tous les doutes sur ses opinions, que parmi les pèlerins il y avait des membres éminents de l'Assemblée nationale allemande. En réponse à la note indécise de M. Schmerling, le Directoire exécutif est assez délicat pour ne pas mentionner le dernier argument et le plus frappant, à savoir qu'en effet les « pèlerins » étaient retournés en Allemagne et qu'ils pouvaient à tout moment être appelés à y rendre des comptes au gouvernement du Vicaire d'empire pour quelque action répréhensible, pour toute leur « activité » à Muttenz. Que cela n'ait pas eu lieu, voilà la meilleure preuve que le gouvernement du Vicaire d'empire n'a pas de données permettant d'incriminer les « pèlerins » et à cet égard il peut faire encore d'autant moins de reproches aux autorités suisses.

« *Ou bien les réunions à Birsfeld ?* »

Le « langage de la droiture » est une belle chose. Quiconque comme le Vicaire d'empire s'est fait un devoir d'employer ce langage dans ses rapports internationaux, n'a plus qu'à démontrer que des réunions en général ou bien des réunions de réfugiés ont eu lieu à Birsfeld afin de pouvoir reprocher aux autorités suisses une grossière violation du droit international. De simples mortels devraient évidemment prouver d'abord ce qui, dans ces réunions, était contraire au droit international. Mais ce sont là des « faits de notoriété publique », tellement de « notoriété publique »

¹ Friedrich Hecker, un des dirigeants de l'insurrection républicaine du Bade en avril 1848, émigra en Suisse après l'écrasement de l'insurrection. Il vivait dans le village de Muttenz, dans le canton de Bâle, où quelques républicains de l'Allemagne du Sud venaient lui rendre visite. En septembre 1848 il partit pour l'Amérique.

que parmi les lecteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*, parions-le, il n'y en a pas trois qui sachent de quelles réunions parle M. Schmerling.

« Ou bien les préparatifs de ces artisans de malheur qui pouvaient se livrer à leurs agissements le long de la frontière, à Rheinfelden, Zurzach, Gottlieben et Laufen ? »

Dieu soit loué ! Nous obtenons enfin quelques précisions sur les « agissements » des réfugiés. Nous avons été injustes à l'égard de Monsieur von Schmerling quand nous pensions qu'il ne savait pas quelle était leur activité. Il ne se contente pas seulement de savoir ce qu'ils font, il sait aussi où ils le font. Où le font-ils ? À Rheinfelden, Zurzach, Gottlieben et Laufen, le long de la frontière. Que font-ils ? « Ils se livrent à des agissements ».

« Ils se livrent à des agissements » ! Quelle violation du droit international - des agissements ! À quoi donc le gouvernement du Vicaire d'Empire se livre-t-il pour ne pas violer le droit international, peut-être à des « désordres » ?

Mais M. von Schmerling parle de « préparatifs ». Et comme parmi les villes où les réfugiés, à l'effroi de l'Empire tout entier, se livrent à des agissements il y en a plusieurs qui appartiennent au canton d'Argovie, le Directoire exécutif le prend pour exemple. Il fait de nouveau plus qu'il ne faut, une fois encore plus qu'il n'est d'usage « dans les coutumes internationales » et s'offre à prouver par une « procédure contradictoire », qu'il n'y avait alors en Argovie que 25 réfugiés parmi lesquels 10 seulement avaient pris part à la deuxième expédition de francs-tireurs de Struve et que même ceux-ci passèrent en Allemagne sans être armés. Voilà ce qu'étaient les « préparatifs ». Mais qu'est-ce que cela signifie ? C'est que les 15 autres étaient justement les plus dangereux. Il est évident qu'ils sont restés pour continuer sans interruption « à se livrer à leurs agissements ».

Voilà les graves accusations du « gouvernement du Vicaire d'Empire » contre la Suisse. Il ne sait rien alléguer d'autre et n'en a pas besoin puisque « ce n'est pas dans les coutumes internationales » etc. Si la Suisse est assez impudente pour ne pas être encore foudroyée par ces accusations, les « décisions et les mesures » du gouvernement du Vicaire d'Empire ne manqueront pas leur effet foudroyant. Le monde est curieux d'apprendre quelle sera l'allure de ces « décisions et de ces mesures », d'autant plus curieux que M. Schmerling en parle avec la plus grande discrétion et n'a rien voulu en dire de plus précis à l'Assemblée de Francfort. La presse suisse a cependant déjà démontré que toutes les représailles que M. Schmerling peut exercer seront bien plus dommageables à l'Allemagne qu'à la Suisse et, d'après tous les rapports, les Suisses attendent avec le plus grand humour les « mesures et les décisions » du gouvernement du Vicaire d'Empire. Il nous faut patienter pour savoir si, à Francfort, Messieurs les ministres afficheront le même humour, surtout quand parviendront des notes anglaises et françaises. Une seule chose est certaine. L'affaire se terminera comme la guerre avec le Danemark - par un nouvel impair qui, cette fois, ne mettra en cause que l'Allemagne officielle.

Manteuffel et le pouvoir central¹

n° 153, 26 novembre 1848

Cologne, 24 novembre.

Le ministre Manteuffel a déclaré hier aux Commissaires impériaux² présents à Berlin que le gouvernement prussien ne se soumettra pas à la résolution de l'Assemblée de Francfort demandant de former un ministère populaire parce qu'il s'agit là d'une affaire INTÉRIEURE.

Manteuffel est donc d'accord avec nous sur le fait que la résolution de l'Assemblée de Francfort sur le REFUS DES IMPÔTS est nulle et non avenue, parce qu'elle concerne uniquement une affaire intérieure.

Il serait certes possible que le ministère Brandenburg-Manteuffel contribue à transformer la province rhénane *en une affaire extérieure pour la Prusse.*

¹ Au cours de la séance du 20 novembre 1848, l'Assemblée nationale de Francfort prit une résolution demandant au pouvoir central et aux Commissaires d'Empire de Berlin de tout faire pour obtenir la nomination d'un ministère jouissant de la confiance du pays, c'est-à-dire d'un ministère plus acceptable par la bourgeoisie prussienne que le ministère contre-révolutionnaire Brandenburg-Manteuffel.

² Simson et Hergenbahn.

Karl Marx : Drigalski, le législateur, le citoyen et le communiste¹

n° 153, 26 novembre 1848

Cologne, 24 novembre

Düsseldorf est mise en état de siège; le ministère Brandenburg-Manteuffel a trouvé de dignes représentants en la personne de Messieurs *Spiegel* et *Drigalski*; le premier de ces Messieurs est simple président de gouvernement, mais l'autre réunit différentes qualités; il n'est pas seulement général de division et commandant de division - à ce titre et au titre de législateur « suprême » de la ville et de la commune de Düsseldorf il figure à l'annuaire militaire et sur la liste des cantonnements - il est également écrivain et dit de lui-même qu'il est à la fois « citoyen » et *communiste*, le tout avec Dieu, pour le Roi et la Patrie. Ces deux Messieurs, l'un tout uni, l'autre aux facettes multiples, ont trouvé qu'à Düsseldorf la légalité ne peut être maintenue qu'avec des moyens *extraordinaires*; ils se sont donc trouvés « dans l'obligation » de déclarer toute la commune de Düsseldorf en état de siège « afin d'assurer l'ordre légal ».

Nous savons depuis longtemps que le gouvernement Brandenburg ne peut se maintenir qu'avec des moyens *extraordinaires*; nous savons qu'il aurait depuis longtemps cessé d'exister si le pays ne se trouvait pas en état de siège. L'état de siège est *l'état légal* du gouvernement Brandenburg.

« L'état de siège, Messieurs, signifie état de guerre » a déclaré le président du Conseil von *Pfuehl* à la séance ententiste du 29 septembre. Il s'agissait alors de la ville et de la forteresse de Cologne; il était alors question d'un soulèvement; les arrêts des tribunaux ne pouvaient pas être exécutés, le pouvoir légal - la milice civique - ne pouvait pas maintenir l'ordre : on avait construit des barricades; à la force il n'y avait rien d'autre à opposer que la force. C'est ce que prétendaient tout au moins les défenseurs de l'état de siège; du moins se donna-t-on encore la peine de sauver les apparences en s'appuyant sur des faits soi-disant constatés. Maintenant on ne prend pas autant de gants ; Düsseldorf n'est pas en insurrection, l'action des tribunaux n'est à aucun moment entravée, la milice civique a toujours été prête à obéir en cas de réquisition légale, on ne peut même pas en appeler aux *Instructions* vieillies de 1809 auxquelles on accordait autrefois une grande importance : car Düsseldorf n'est pas une forteresse. Mais Düsseldorf s'est prononcée avec une rare énergie *pour le refus des impôts*, cela suffit aux deux Brandebourgeois pour établir l'ordre légal, c'est-à-dire pour déclarer la ville *hors la loi*.

Nous ne nous attarderons pas aux accusations destinées à servir de prétextes à l'état de siège; comme *fausses* accusations nous les recommandons à l'attention des autorités judiciaires étant donné que nulle part la preuve légale n'en a été apportée; ce sont des calomnies qui tombent sous le coup des articles 367 et suivants du Code pénal². Nous nous contentons ici de réunir les illégalités commises par Messieurs *Spiegel* et *Drigalski* pour assurer l'ordre légal.

Ces deux Messieurs ayant prononcé l'état de siège et « de ce fait le pouvoir suprême étant passé aux mains des autorités militaires », le « communiste et citoyen » Drigalski prend les ordonnances suivantes :

- Les autorités ayant une existence légale conservent leurs fonctions et seront soutenues avec la plus grande énergie pour toutes les mesures qui devront être prises.

Cela signifie que les autorités ayant une existence légale sont cassées dans la mesure où elles ont une existence légale, mais qu'elles conservent leurs fonctions pour soutenir M. von Drigalski.

« J'attends », dit Drigalski à ses « concitoyens », « que tous les habitants bien pensants me facilitent *l'application des lois* et que les autorités me soutiennent dans cette tâche avec la plus grande résolution. »

M. Drigalski ne se contente pas de faire des lois, il les applique aussi ; les autorités ayant une existence légale sont ses satellites. Et les juges « indépendants » du tribunal de Düsseldorf, et M. le Premier président et son Parquet

¹ Marx emprunte ces mots au message adressé par Drigalski à la population de Düsseldorf qui parut dans le numéro 311 du 24 novembre 1848 de la *Düsseldorfer Zeitung*. Dans la *Nouvelle Gazette rhénane* le message fait suite à cet article. Voici ce document :

« Communiste fidèlement dévoué à Dieu et à mon roi, je déclare ici que pour venir en aide à mes pauvres frères de la commune de Düsseldorf, et tant que je serai établi ici, je verserai chaque année à la caisse de secours de la ville une somme de mille thalers par mensualités et ceci par l'intermédiaire de la Caisse principale du gouvernement local. Concitoyens ! Prenez exemple et soyez communistes au sens noble du terme et bientôt, ici comme partout, règnera le calme, la paix et la confiance.

Düsseldorf, le 23 novembre 1848.

Citoyen VON DRIGALSKI. »

Se fondant sur cet article de Marx, Drigalski engagea un procès en diffamation contre la *N.G.R.*

² Le Code pénal adopté en France en 1810 fut introduit par Napoléon I^{er} dans les territoires conquis de l'Allemagne occidentale et méridionale. En Rhénanie, il avait force de loi comme le Code civil, même après le rattachement de cette province à la Prusse en 1815. Le gouvernement tenta de le remplacer par le droit prussien pour y rétablir les privilèges féodaux de la noblesse (les majorats) et le Code pénal prussien. Les mesures qui avaient été prises en ce sens et qui avaient rencontré une vive opposition en Rhénanie, furent suspendues après la révolution de mars par les ordonnances du 15 avril 1848.

laissent faire tranquillement. Ils n'estiment pas que la loi ait été violée du fait qu'ils soient suspendus de leurs fonctions; ils rendent hommage au législateur Drigalski et se réjouissent de pouvoir continuer à toucher leur traitement à ce prix. Fi ! Messieurs, ne ressentez-vous donc aucune honte à lancer des mandats d'arrêt et à ouvrir des enquêtes sous le régime du sabre ? Ou bien l'arrestation de M. *Lassalle* qui, dans la confiance malheureusement trop hardie qu'il a dans son bon droit et dans la protection des autorités judiciaires, n'a pas voulu se soustraire à l'état de siège, n'est-elle peut-être qu'un acte de vengeance personnelle de M. *Drigalski* ? Et peut-être une enquête fondée sur les articles 114, 123 et 124 est-elle déjà ordonnée et engagée en secret contre cet homme et ses acolytes ?

La *seconde loi* de M. Drigalski déclare :

« *Toutes les associations ayant des buts politiques et sociaux sont supprimées.* »

M. Drigalski se préoccupe bien peu de la loi du 6 avril (article 4)¹. Si d'après cette loi « tous les Prussiens ont le droit, sans autorisation préalable de la police, de rejoindre des sociétés dont les buts ne sont pas en contradiction avec ces lois existantes », c'est visiblement une de ces « conquêtes » qui doivent être supprimées aussi vite que possible, qui sont donc incompatibles avec la législation de Drigalski.

Troisième et quatrième lois. M. von *Drigalski* règle la police des rues et des cabarets comme si Dusseldorf était devenue Paris, il édicte une loi contre les *attroupements*. * Mais ce n'est pas seulement un grand politique, il témoigne aussi d'un talent affirmé de veilleur de nuit : il fixe la fin de la journée de travail.

Cinquième loi.

« *La milice civique est dissoute sous réserve de sa réorganisation et doit remettre ses armes aujourd'hui même.* »

Cette loi se complique d'illégalité, nous distinguons entre autres :

- a. La milice civique est *dissoute*. D'après les lois ordinaires, notamment d'après la loi du 17 octobre sur la milice civique, la milice civique ne peut être dissoute que par des ordres émanant du cabinet du Roi. M. von Drigalski a peut-être in petto un ordre secret ? Alors pourquoi ne le publie-t-il pas comme il a publié la déclaration du Directeur des Postes, Maurenbrecher² ? Évidemment la milice civique de Dusseldorf lui a aussitôt infligé un démenti. M. von Drigalski n'a pas d'ordre du cabinet du roi, il agit de son propre chef et s'arroge des pouvoirs royaux bien qu'il soit « citoyen et communiste » royaliste.
- b. La milice civique n'est *pas seulement relevée de ses fonctions*, M. von Drigalski ne se contente pas de s'emparer de l'autorité du président du gouvernement. Quant à l'illégalité, il en aurait commise une suffisante en décidant de suspendre la milice de ses fonctions. L'article 4 de la loi du 17 octobre déclare :

« *Si la milice civique d'une commune ou d'un arrondissement se refuse à obéir à la réquisition des autorités ou si elles s'ingèrent dans les fonctions des autorités communales, administratives ou judiciaires, le chef de l'administration du district peut la suspendre provisoirement de ses fonctions à condition d'en donner les motifs* ».

Ainsi, seul le président du gouvernement pouvait décider de suspendre la milice civique de ses fonctions, personne d'autre ne pouvait le faire, ni un général de division, ni un commandant de division, ni un citoyen, ni finalement un communiste, même si c'est un communiste « royal-prussien ».

Mais M. Drigalski a de bonnes raisons pour se comporter en Majesté, sans égard à la hiérarchie. S'il s'était contenté de traiter la milice civique comme un président de gouvernement, il n'aurait pas pu la *désarmer*. Mais

- c. « *la milice civique doit remettre ses armes dès aujourd'hui* ». Ce n'est pas parce qu'on suspend la milice civique de ses fonctions qu'on est fondé à lui retirer ses armes. Sinon des officiers suspendus devraient, eux aussi, remettre leur épée. Mais M. Drigalski a raison; si la milice civique avait pu conserver ses armes, elle ne se serait probablement pas laissée suspendre de ses fonctions par lui; elle se serait conformée à sa vocation, ainsi que l'article I de la loi le lui prescrit.
- d. M. von Drigalski se fait livrer les armes. Se sentant appelé à agir comme une Majesté, il ne se laisse pas troubler par l'ordonnance royale concernant l'application de la loi sur la création de la milice civique. L'article 3 déclare :

« *Les armes remises aux communes par l'État restent, dans tous les cas, en possession de la commune jusqu'au moment fixé plus haut.* »

¹ Voir l'« Ordonnance sur quelques principes de la future Constitution prussienne » du 6 avril 1848.

² Dans une « Déclaration de Maurenbrecher, directeur des Postes de Dusseldorf » du 21 novembre 1848, celui-ci protestait contre l'ingérence de la milice civique dans l'activité professionnelle des employés des Postes. Il écrivait que le 21 novembre 1848 un détachement de la milice civique, comprenant cinq à six officiers, s'était présenté au guichet et à l'entrepôt du bureau central des Postes et avait vérifié s'il s'y trouvait une somme d'argent importante envoyée par la Caisse principale du gouvernement de Dusseldorf. Maurenbrecher s'indigna parce que le « sanctuaire des Postes » et « le secret sacré de la correspondance » avaient été violés. Cette déclaration fut publiée dans la *Kölnische Zeitung*, numéro 314 du 23 novembre 1848, deuxième édition.

« L'administration et le conseil municipal » de Dusseldorf n'ont rien à objecter à cette ordonnance. Au lieu de protester contre cette illégalité et de défendre les droits de la commune, ils ont exhorté les citoyens à « se comporter calmement, à observer la légalité » face à leur nouveau dictateur.

Sixième loi.

« Quiconque sera pris en flagrant délit de résistance ouverte et armée contre les mesures des autorités légales, ou mettra les troupes en danger, ou leur portera préjudice par une action de trahison, comparaitra devant un conseil de guerre. »

Suivant la loi sur la protection de la liberté individuelle, personne ne doit comparaître devant un autre juge que celui qui est désigné par la loi. Tribunaux d'exception et commissions extraordinaires sont inadmissibles. On ne peut menacer ni infliger de peines sinon en conformité avec la loi. Suivant la même loi, cette disposition ne peut jamais être suspendue, ni pour une période, ni pour un district, même en cas de guerre ou d'insurrection. Car suivant l'article 8, seuls les articles 1 et 6 peuvent alors être suspendus provisoirement, et seulement par arrêté et sous la responsabilité du ministère d'État. Néanmoins, M. von Drigalski stipule qu'il y aura un conseil de guerre pour les civils. On ne peut plus s'étonner qu'il fasse procéder à des arrestations et que dans ce but, il effectue des violations de domicile; ces dispositions peuvent encore être tout au moins suspendues; même si ce n'est pas par M. von Drigalski. Peu importe alors que l'on veuille accorder créance à l'affirmation de la *Düsseldorfer Zeitung* suivant laquelle l'arrestation de Lassalle aurait eu lieu en l'absence de toutes formes, ou à l'assertion de la *Kölnische Zeitung* selon laquelle elle a eu lieu sur ordre du juge d'instruction. La *Kölnische Zeitung* prend naturellement la défense du Commandement militaire pour discréditer le juge d'instruction. Dans tous les cas l'arrestation est illégale, car aucune action légale ne peut être exercée dans un état d'illégalité. Dans l'état de guerre, l'action de la juridiction civile cesse. Si le juge d'instruction reste dans ses fonctions, il se transforme en auditeur militaire, la loi martiale devient son code. Le Parquet de Dusseldorf a bien compris la nouvelle position qui est la sienne; car s'il se considérait encore compétent au sens prescrit par le code de procédure criminelle, il serait intervenu depuis longtemps, ne serait-ce que sur la base de l'article 9 de l'Habeas Corpus Act, qui déclare :

« Aucune approbation préalable des autorités n'est nécessaire pour traduire en justice des fonctionnaires civils et militaires coupables d'avoir violé les dispositions présentes en abusant des pouvoirs de leurs charges. »

Mais on se demande encore, pour éprouver complètement la vigueur de nos institutions rhénanes, si le procureur général M. Nicolovius sous le contrôle duquel sont placés tous les fonctionnaires de la police judiciaire, et même les juges d'instruction, approuvera le comportement du Parquet de Dusseldorf. On prétend que M. Nicolovius a répondu à une délégation qui s'était rendue hier chez lui pour l'inviter à faire valoir son autorité à propos des événements de Dusseldorf, qu'il n'avait aucun article de loi lui permettant d'intervenir. Nous disons que M. Nicolovius « doit » avoir tenu ces propos, bien que cette déclaration nous ait été transmise de la façon la plus digne de foi. Mais nous ne pouvons quand même pas y croire, sinon il nous faudrait admettre que M. Nicolovius a complètement oublié le Code pénal* et toutes les lois promulguées depuis mars de cette année.

Karl Marx : Trois procès contre la Nouvelle Gazette rhénane

n° 153, 26 novembre 1848, 2° édition

Cologne, 24 novembre

Il y a pour l'instant trois procès intentés à la *Nouvelle Gazette rhénane* - sans compter les poursuites judiciaires contre *Engels*, *Dronke*, *Wolff* et *Marx* pour des délits politiques soi-disant « hors de propos journalistique¹ ». On assure de source bien informée qu'il y a au moins encore une douzaine d'enquêtes ouvertes contre la « *feuille scandaleuse* », expression officielle du *ci-devant** procureur et véritable premier procureur *Hecker*. (*C'est du Hecker tout pur**)

Premier crime. Attaque brutale à la « délicatesse » virginale de six gendarmes royaux prussiens et du roi du Parquet colonial, M. le premier procureur *Zweiffel*, - *représentant* du peuple *in partibus infidelium*² - qui dans l'intervalle ne siège ni à Berlin, ni à Brandebourg mais à Cologne, sur le Rhin ! Sur le Rhin ! Sur le Rhin ! C'est là que poussent nos vignes !³ Et nous aussi, nous préférons le Rhin à la Spree et l'hôtel *Disch* à l'hôtel *Mielenz*⁴.

Va pour la délicatesse des *gens d'armes** ! Quant à la « délicatesse » de M. *Zweiffel*, elle est pour nous un « *noli me tanger*⁵ ! » Nous avons été indignés comme il se doit de ces votes de méfiance indélicats par lesquels ses électeurs au second degré l'ont amené à se retirer. Véritables gardiens de la « délicatesse » virginale de M. *Zweiffel*, nous le prions de repousser officiellement la déclaration de M. *Weinhagen*, de Clèves. M. *Weinhagen* a déclaré dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, sous sa signature, qu'il avait à faire connaître des faits blessants pour l'« honneur et la délicatesse » de M. *Zweiffel*; qu'il pouvait prouver ces faits, mais qu'il devait s'abstenir de les rendre publics tant que M. *Zweiffel* cherchait protection dans l'article du Code pénal selon lequel toute dénonciation, même la mieux fondée, sera poursuivie comme calomnie, si elle ne peut pas être prouvée par un jugement du tribunal ou des documents authentiques. Nous en appelons donc à l'« honneur et à la délicatesse » de M. *Zweiffel* !

Deuxième crime. *Hecker* le simple et *Hecker* le double⁶.

Troisième crime. Ce crime qui a eu lieu en 1848 est poursuivi à la demande expresse du ministère d'Empire. Le crime *Schnapphahnski* !⁷ Le feuilleton cité comme criminel !

Le ministère d'Empire, dans son acte d'accusation, a reconnu, paraît-il, la *Nouvelle Gazette rhénane* comme le plus mauvais journal de la « mauvaise presse ». Nous, pour notre part, nous déclarons que le pouvoir impérial est le pouvoir le plus comique des pouvoirs comiques.

¹ Marx fait ici un jeu de mots. En allemand *unzeitgemäß* signifie intempestif ; Marx déforme ce mot en « *unzeitungsgemäss* » que nous essayons de rendre par « hors de propos journalistique ».

² Dans les pays occupés par les infidèles. Se dit de l'évêque dont le titre est purement honorifique et ne donne droit à aucune juridiction. On dit par ironie; ministre, ambassadeur, etc. ... *in partibus* pour désigner un fonctionnaire sans fonction.

³ Extrait du *Rheinweinielied* (Chant sur le vin du Rhin) de Mathias Claudius.

⁴ *Disch*, nom d'un hôtel à Cologne. *Mielenz*, nom de l'hôtel de Berlin où l'Assemblée nationale prussienne siégea le 15 novembre 1848.

⁵ « Ne me touchez pas ! » Expression tirée de l'Évangile de Saint Jean (XX, 17). Ce sont les paroles de Jésus à Madeleine. Cette expression s'emploie quand on parle d'une chose à laquelle une sorte de religion empêche de toucher.

⁶ cf. l'article intitulé « Le procureur général Hecker et la N.G.R. », page 75.

⁷ À la fin de septembre 1848, le ministre d'Empire de la Justice enjoignit au Parquet de Cologne d'engager une procédure contre la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Le motif invoqué était une série de feuilletons qui, sous le nom du « Chevalier *Schnapphahnski* » raillait le prince *Lichnowski*, réactionnaire connu. Ce feuilleton : « La vie et les exploits du célèbre chevalier *Schnapphahnski* », rédigé par *Georg Weerth*, parut en août, septembre et décembre 1848 et en janvier 1849, sans nom d'auteur dans la *N.G.R.*

Friedrich Engels : Les personnalités du Conseil fédéral¹

n° 155, 29 novembre 1848

Berne, 24 novembre.

Il ne sera pas désagréable aux lecteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* d'apprendre quelques détails sur les personnalités qui sont appelées maintenant à gouverner la Suisse sous le contrôle des deux conseils et qui viennent d'entrer en activité. Cinq membres du Conseil fédéral ont accepté d'être élus sous condition, un autre, M. Furrer, provisoirement jusqu'au printemps; quant au septième (Munzinger) il ne peut y avoir aucun doute sur son acceptation.

Le président du Conseil fédéral, M. *Furrer*, est le type authentique du Zürichois. Il a, comme on dirait en France, *l'air éminemment bourgeois*^{*}. L'habillement, le maintien, les traits du visage, tout jusqu'aux lunettes cerclées d'argent trahit au premier coup d'œil le citoyen d'une « ville libre d'Empire »²; président du Directoire exécutif de la Confédération helvétique, il s'est quelque peu civilisé, mais il est pourtant resté « un provincial dans l'âme³ ». M. Furrer, l'un des meilleurs avocats de l'Athènes helvétique (c'est ainsi que le citoyen de Zürich aime à nommer sa petite cité de 10.000 habitants) a pour mérite essentiel d'avoir renversé le gouvernement Zürichois de septembre⁴, grâce à ses efforts conséquents et à son libéralisme modéré, et d'avoir rendu le canton au parti du mouvement. Devenu président du Conseil fédéral, il est resté fidèle à ses principes. Progrès modéré à l'intérieur, stricte neutralité à l'extérieur, - voilà la politique qu'il a poursuivie. S'il est devenu maintenant président du Conseil fédéral, c'est plus le fait du hasard que d'une intention précise. On aurait préféré prendre un Bernois, mais alors on n'avait plus le choix qu'entre Ochsenbein contre lequel il y avait de fortes antipathies et Neuhaus qui, aujourd'hui en 1848, s'est montré aussi conservateur qu'il y a cinq ou six ans et de ce fait n'a pas été élu au Conseil fédéral. Pour sortir de cet embarras, on a pris un Zürichois, et c'était Furrer qui certes convenait le mieux. Furrer ne représente donc aucunement la majorité exacte de l'Assemblée fédérale, mais du moins celle de la Suisse allemande.

Le vice-président *Druey* est en tous points l'opposé de Furrer et le meilleur représentant que pouvait envoyer la Suisse française. Si Furrer est trop modéré pour la majorité et plus encore pour la minorité radicale, Druey est trop radical pour la plupart. Si Furrer est un libéral bourgeois posé, Druey est un partisan résolu de la république rouge. On sait le rôle éminent joué par Druey au cours des dernières révolutions de son canton; on connaît moins les multiples services qu'il a rendus à son canton (Vaud) mais ils en sont d'autant plus grands. Druey, le démocrate, le socialiste de la nuance de Louis Blanc, le meilleur connaisseur du droit public, le travailleur le plus rapide et le plus assidu de toute la Suisse, voilà au Conseil fédéral un élément qui, avec le temps, doit acquérir de plus en plus d'influence et être de la plus grande efficacité.

Ochsenbein, le chef des francs-tireurs contre Lucerne, le président du Conseil fédéral, qui a décidé la guerre contre la Fédération séparatiste, le colonel de réserve de Berne au cours de cette campagne, Ochsenbein est, par ses antécédents, connu et populaire, non seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe. Sa conduite, depuis la révolution de février, est moins connue. Le caractère partiellement socialiste de cette révolution, les mesures prises par le gouvernement provisoire français et tout le mouvement du prolétariat français ne furent pas sans l'intimider beaucoup, lui, *le démocrate pur*^{*}, que les Français compteraient parmi les membres du parti du « National ». Il se rapprocha peu à peu de la tendance modérée. C'est surtout en politique étrangère où il a montré tant d'énergie avant et pendant la guerre contre la Fédération séparatiste, qu'il inclina de plus en plus vers le vieux système de la prétendue stricte neutralité qui n'est cependant en réalité rien d'autre qu'une politique de conservatisme et de connivence avec la réaction. C'est ainsi que, président du Directoire exécutif, il hésita à reconnaître la République française et qu'il s'est comporté avec ambiguïté dans l'affaire italienne. À cela s'ajoute que la violence passionnée avec laquelle il a présidé la Diète, et qui l'a souvent entraîné à être partial vis-à-vis des radicaux, lui a fait beaucoup d'ennemis parmi ceux-ci et notamment parmi les Suisses français. Si pour élire un Bernois il y avait eu un autre choix qu'entre lui et Neuhaus, Ochsenbein aurait réuni bien moins de voix sur son nom.

Le colonel *Frey-Hérosé*, d'Argovie, passe pour l'une des capacités militaires de la Suisse. C'était lui le chef du Grand état-major pendant la campagne contre la Fédération séparatiste. Comme la plupart des officiers suisses d'état-major, il a joué depuis un certain temps un rôle politique dans son canton et l'administration civile lui est également familière. Il fera du bon travail dans son nouveau poste, et en tout cas dans le département militaire. D'après sa nuance politique, il appartient aux libéraux résolus de son canton.

¹ Le Conseil fédéral est l'organisme exécutif suprême de la Suisse. Il est composé de sept membres élus pour trois ans par l'Assemblée fédérale, parmi tous les citoyens suisses éligibles au Conseil national.

² Zürich, de fondation romaine, fut déclarée en 1210 ville libre imperiale; elle s'allia aux cantons de Schwyz, d'Uri, de Lucerne et d'Unterwald pour lutter contre les ducs d'Autriche et fut admise en 1351 dans l'Union helvétique.

³ Cf. Shakespeare : *Le roi Lear*, acte IV, scène 6 : « Oui, un roi dans l'âme ».

⁴ Le 6 septembre 1839, le gouvernement du canton de Zürich, élu sur la base de la Constitution de 1831, fut renversé par un putsch des conservateurs et des cléricaux. Victorieux aux élections de 1845, les libéraux revinrent alors au pouvoir.

Le conseiller d'État *Franscini*, du Tessin, est sans aucun doute l'une des personnalités publiques les plus estimées de toute la Suisse. Depuis de longues années il a travaillé infatigablement dans son canton. Ce fut essentiellement lui qui, en 1830, avant la révolution de juillet déjà, obtint que le Tessin, méprisé, considéré comme politiquement mineur, fût le premier de toute la Suisse à remplacer, sans révolution, la vieille constitution oligarchique par une constitution démocratique; ce fut encore lui qui marcha à la tête de la révolution de 1840, qui renversa pour la deuxième fois la domination subreptice de la prêtraille et de l'oligarchie. Ce fut Franscini qui, après cette révolution, réorganisa l'administration que la réaction avait complètement désorganisée, qui mit le holà aux vols, aux détournements, aux corruptions et aux dilapidations, et qui finalement réorganisa, dans la mesure des moyens de ce pauvre pays de montagne, l'enseignement qui avait complètement dégénéré sous la direction des moines. Il retira ainsi aux prêtres un moyen essentiel d'action sur le peuple, ce qui eut pour conséquence d'augmenter d'année en année la confiance des habitants du Tessin dans leur gouvernement. Franscini passe en outre pour l'économiste le plus cultivé de la Suisse. C'est lui l'auteur de la meilleure statistique suisse (*Statistica della Svizzera*, Lugano 1827; *Nuova Statistica della Svizzera*, 1848). C'est un radical résolu et, au Conseil fédéral, il sera plus du côté de Druey que d'Ochsenbein et Furrer. Les habitants du Tessin lui font, à lui, depuis longtemps chef de leur gouvernement, un grand mérite de son « honorable pauvreté ».

Le conseiller du gouvernement Munzinger, de Soleure, est l'homme le plus influent de son canton qu'il a représenté presque sans interruption depuis 1830 à la Diète helvétique et qu'il dirige effectivement depuis des années. Comme le dit un journal semi-radical de la Suisse française, *La Gazette de Lausanne*¹, il « *cacheraît sous les apparences de la bonhomie un esprit fin et pénétrant** », c'est-à-dire qu'il possède sous les apparences de la bonhomie, cette légère astuce qui, dans les villes d'Empire, passe pour de la diplomatie; c'est par ailleurs un homme de progrès, modéré, à la Furrer et il réclame que la Suisse s'occupe de ses propres affaires et laisse la grande politique européenne à Dieu et à Lord Palmerston. Il n'est donc pas favorable aux réfugiés étrangers qui jusqu'à présent n'ont attiré que des ennuis à la Suisse. En liaison avec l'Athénien suisse qu'est le docteur Escher, il a donné récemment au Tessin de nouvelles preuves de ses convictions à cet égard. Au Conseil fédéral Furrer et Munzinger représentent somme toute parfaitement les préjugés et les opinions bornées du Suisse allemand « éclairé ».

Enfin, M. *Näff*, de Saint-Gall, dont je ne sais que peu de choses. On dit que dans son canton il a contribué principalement à relever l'administration et qu'il s'est distingué aussi à d'autres égards. On dit dans les journaux suisses que le canton de Saint-Gall est, somme toute, l'un des cantons où il y a le plus d'hommes riches et capables; mais ces hommes capables ont le malheur qu'on n'entende pas beaucoup parler d'eux et, en tout cas, ils semblent manquer d'initiative. Cependant M. Näff ne doit pas être sans mérite dans sa spécialité d'administrateur. Suivant sa tendance politique, il se tient entre Furrer et Ochsenbein, plus résolu que celui-là, n'allant pas aussi loin que l'on pourrait peut-être encore attendre de celui-ci d'après ses antécédents.

Étant donné cette composition du Conseil fédéral, il n'y a aucun doute sur la politique que la Suisse va suivre maintenant. C'est la même que celle suivie par la vieille Diète helvétique et le Directoire exécutif de Berne, sous la direction d'Ochsenbein et plus tard de Funk (qui n'est rien sans Ochsenbein). À l'intérieur, application stricte de la nouvelle Constitution fédérale qui ne laisse encore que trop de place à la souveraineté des cantons, à l'extérieur une stricte neutralité; naturellement plus stricte ou plus souple suivant les circonstances, plus stricte notamment à l'égard de l'Autriche. Le parti modéré a résolument la haute main, et il est probable que dans la plupart des questions M. Ochsenbein votera avec lui.

Mais comment une minorité où il y a Druey et Franscini a-t-elle pu accepter d'être élue dans de telles conditions et de s'exposer à l'agrément d'être continuellement en minorité, comment un tel collège peut-il arriver à gouverner ? Il faut être Suisse ou avoir vu comment la Suisse est gouvernée pour le comprendre. Ici où toutes les instances exécutives délibèrent en collège, on procède selon le principe suivant : Prends toujours la place, aujourd'hui évidemment, tu es en minorité, mais peut-être peux-tu, quand même, être utile, et qui sait si, grâce à des décès, des démissions, etc. tu ne seras pas dans la majorité au bout d'un an ou deux. C'est la conséquence naturelle du fait que des collèges de gouvernement procèdent d'une élection. Chaque parti cherche alors, exactement comme dans les assemblées législatives, à s'implanter au moins dans le collège, en y introduisant un ou plusieurs candidats, à s'assurer une minorité aussi longtemps qu'il ne peut obtenir la majorité. Il n'en voudrait pas à ses candidats si, comme cela ne manquerait pas d'arriver dans les grands pays, ils refusaient d'être élus. Mais le Conseil fédéral n'est pas une Commission du pouvoir exécutif² et il y a infiniment loin de la position de Druey à celle de Ledru-Rollin.

La presse suisse prétend en général que le Conseil fédéral est composé de capacités de premier plan. Je doute cependant qu'à l'exception de Druey et de Franscini, il y ait un seul de ses membres qui, dans un grand pays, jouerait un rôle éminent et que, à l'exception de Frey-Hérosé et Ochsenbein, l'un des trois autres puissent même y tenir un rôle secondaire important.

¹ Journal bourgeois, *La Gazette de Lausanne* et *Journal suisse* avait été fondé en 1804 à Lausanne.

² Cette Commission du pouvoir exécutif fut créée le 10 mai 1848 par l'Assemblée constituante française. Elle remplaçait le gouvernement provisoire. Elle subsista jusqu'au 24 juin 1848, date où Cavaignac établit une dictature militaire sur la France.

Rapport du Comité de Francfort sur les affaires autrichiennes

n° 154, 28 novembre 1848

Cologne, 27 novembre.

Il y a quelque quarante ans, il y avait des gens pour peindre « l'Allemagne dans sa plus profonde dégradation¹ ». Il est bon qu'ils soient déjà *ad patres*². Ils ne pourraient plus écrire un tel livre; ils ne connaîtraient pas de titre à lui donner, et s'ils choisissaient l'ancien, ils se contrediraient eux-mêmes.

Car pour l'Allemagne, il y a toujours, pour parler comme le poète anglais, « beneath the lowest deep a lower still³ ».

Nous croyions après la conclusion de l'armistice avec le Danemark, avoir bu jusqu'à la lie la plus grande honte qui soit. Après l'attitude de Raumer, ambassadeur d'Empire à Paris, d'Heckscher en Italie, du commissaire Stedtmann au Schleswig-Holstein et après les deux notes à la Suisse, il nous semblait que la dégradation de l'Allemagne ne pouvait pas aller plus loin. L'attitude des deux commissaires d'Empire dans les affaires autrichiennes démontre que c'était une illusion. Du « Rapport du comité des affaires autrichiennes, etc. » et notamment des vingt documents qu'il contient il ressort suffisamment à quel point les commissaires peuvent en prendre incroyablement à leur aise avec l'honneur de l'Allemagne, quelle incapacité stupide, quelle lâcheté ou quelle trahison ces Messieurs du vieux libéralisme peuvent receler en eux.

Le 13 octobre, Messieurs Welcker et Mosle sont partis, au nom du pouvoir central de Francfort, « pour servir de médiateurs dans les affaires viennoises ». Des novices de la nouvelle diplomatie centrale attendirent pendant quelques jours la nouvelle de l'arrivée de ces Messieurs à Vienne. On ne savait pas encore à cette époque que des commissaires ont leurs propres itinéraires. Eisele et Beisele⁴, envoyés du Vicaire d'Empire, prirent le chemin le plus direct pour aller à Vienne, ils passèrent par ... *Munich*. La carte routière bien connue de la *Jobsiade*⁵ en mains, ils y arrivèrent le 15 octobre au soir. Jusqu'au 17 octobre à midi, ils étudièrent les événements de Vienne, en intime collaboration avec les ministres bavarois et le chargé des affaires autrichiennes. Dans leur première lettre à M. Schmerling, ils rendent compte de leurs études préliminaires. À Munich ils ont tous deux un moment de lucidité. Ils souhaitent ardemment l'arrivée d'un « troisième collègue », si possible prussien, « parce qu'ainsi nous serons plus à la hauteur de cette grande mission ». Le cher collègue ne paraît pas. L'espoir d'une Trinité échoue; le pitoyable duo est seul pour affronter le monde. Qu'advient-il alors de « la grande mission » ? La grande mission voyage dans les poches de Messieurs Welcker et Mosle jusqu'à Passau⁶. Avant de franchir le Rubicon⁷ autrichien, la « Grande mission » se fait précéder par une proclamation. Mais de l'autre côté, quelle horreur⁸.

« À la frontière autrichienne, la population n'est pas exempte non plus de manifestations révolutionnaires et terroristes », écrit Welcker à Schmerling, « en effet même les gardes nationaux de Krems furent mis hors d'état d'agir par les militaires qui les devancèrent dans l'occupation du pont où devait passer l'Empereur; ils ne purent donc le faire en quelque sorte prisonnier. »

Quel lecteur serait assez endurci pour ne pas apprécier à leur juste valeur les émotions d'une belle âme d'encyclopédie !⁹ Après s'être réconforté à Passau du 18 à midi au 20 au matin, nos deux Messieurs se rendent à Linz.

C'est le 13 octobre qu'ils ont quitté Francfort et le 20 au soir, ils sont déjà à Linz. Cette formidable rapidité n'est-elle pas une preuve suffisante de l'importance de leur « grande mission » ? Bref, après six jours pleins, ces Messieurs

¹ Il s'agit d'une brochure anonyme parue en 1806 à Nuremberg sous le titre : *L'Allemagne dans sa plus profonde dégradation*. Pour avoir publié cette brochure dirigée contre la tyrannie napoléonienne et pénétrée d'esprit patriotique, le libraire Johann Philipp Palm fut condamné à mort par les autorités françaises et fusillé.

² *Ad patres* : mort.

³ Cf. John Milton : *Paradise Lost* (Le Paradis perdu) : « Sous le plus profond des abîmes, il y a un abîme encore plus profond. »

⁴ Eisele et Beisele sont des personnages comiques d'un pamphlet satirique paru sans nom d'auteur : *Le voyage à la Diète provinciale en avril 1847 du docteur Eisele et du baron Beisele*. Eisele et Beisele font aussi leur apparition dans les *Fliegende Blätter* de Munich. C'est ici Welcker et Mosle qui sont visés.

⁵ *La Jobsiade, épopée comique*, poème satirique de Karl Arnold Kortum. Il est impossible de trouver un chemin au milieu des labyrinthes que présente la carte de la Jobsiade.

⁶ Ville forte d'Allemagne située au confluent du Danube, de l'Inn et de l'Ilz, et à la frontière autrichienne.

⁷ Le Rubicon était une petite rivière qui séparait l'Italie de la Gaule cisalpine. Le Sénat pour protéger Rome des troupes de la Gaule avait déclaré traître à la patrie quiconque, avec une légion ou même une cohorte, franchirait cette rivière. C'est cette défense que César enfrenait en franchissant le Rubicon et en s'écriant : *Alea jacta est* (Le sort en est jeté). Marx feint ironiquement de considérer ici le passage de l'Inn comme un événement important.

⁸ Schiller : *Le plongeur* : « Da unten aber ist's fürchterlich » (Mais en bas c'est effroyable).

⁹ Welcker avait participé à l'édition de *Staats-Lexikon oder Encyclopädie der Staatswissenschaften* en plusieurs volumes. La première édition parut à Altona de 1834 à 1843 et la seconde de 1845 à 1848.

arrivent à Linz. Cette ville dont la « grande population ouvrière travaillée déjà par des émissaires venus de Vienne » a éveillé chez M. Welcker de sombres pressentiments pendant son séjour à Passau, ne montre absolument rien qui ressemble aux gibets que lui et son collègue ont probablement aperçus dans leur imagination. Au contraire :

« L'ensemble de la garde nationale, disposée pour la parade, drapeau allemand déployé, le corps de ses officiers et la musique nous accueillirent par des hourras poussés de concert avec la foule qui les entourait. »

Linz, - la Sodome révolutionnaire - se transforme ainsi en ville bien pensante, douée d'assez de bonhomie pour accueillir solennellement nos excellents commissaires d'Empire. Vienne, la Gomorrhe impie, gouffre infernal de l'anarchie, etc. est décrite avec d'autant plus d'horreur dans les rapports de Welcker et Mosle à M. Schmerling.

Le 21, ces Messieurs prennent le vapeur pour aller à Krems. Chemin faisant, ils avisent Francfort qu'à Linz ils ont eu des gardes d'honneur, que la grand'garde leur a présenté les armes et d'autres choses aussi importantes. Ils adressent en même temps trois lettres : à Windischgrätz, au ministre Kraus et au bureau du Parlement.

Si quelqu'un n'est pas satisfait de l'activité déployée pendant plus de huit jours par nos commissaires d'Empire, qu'il les accompagne maintenant, dans la nuit du 21 au 22 octobre à Stammersdorf, le Quartier-général de Windischgrätz. C'est ici que le pouvoir central représenté par ses commissaires brille de tous ses feux. « Windischgrätz », disent Welcker-Mosle, « rejeta toute intervention de notre part avec *une certaine brusquerie* ». En d'autres termes : Ils reçoivent des coups de pied et doivent poursuivre leur route. « En effet il ne voulut même pas examiner nos pleins-pouvoirs » ; c'est ainsi que Welcker se plaint auprès de son ministre Schmerling. Et pour rendre son affliction plus complète : Windischgrätz n'offre même pas une goutte de vin, même pas un verre d'eau-de-vie au pouvoir central personnifié devant lui.

Nos commissaires se remettent en voiture, en fredonnant tristement : « O Allemagne ! etc.¹ » et vont à ... Vienne ? Que le ciel les en garde ! à Olmutz ! « résidence de l'Empereur ». Et ils firent bien ! Toute la plaisanterie aurait perdu son sel, la comédie de la médiation aurait été privée de son dernier acte. S'ils avaient été traités par Windischgrätz comme de stupides gamins, ils trouvèrent à Olmutz « de la part de l'Empereur et de la famille impériale *un accueil beaucoup plus empressé* ». (Cf. page 11 du rapport. Pièce n° 6.) Ils furent invités à table et, poursuivent-ils dans leur lettre à M. Schmerling, « nous avons reçu un très gracieux accueil ».

Ce n'est nullement la nature servile allemande qui s'exprime ici, mais une fervente gratitude qui trouve un écho dans la chanson : « Après tant de souffrances, etc². »

Après avoir mangé et bu, il reste toujours à remplir la « grande mission » que l'on sait. Nos deux commissaires s'adressent par écrit au ministre, le baron de *Wessenberg*.

« Excellence » (c'est ainsi que débute la lettre du 25 octobre) « nous vous prions très respectueusement de bien vouloir nous accorder l'insigne faveur de nous fixer une heure où il vous conviendrait de recevoir notre remerciement pour l'accueil bienveillant que nous avons reçu, nous et notre mission, de la part de Sa Majesté royale, impériale et de Votre Excellence, et de nous faire connaître vos opinions et vos décisions concernant les points suivants, nécessaires à l'accomplissement de notre mission. »

Les « points suivants » disent en beaucoup de mots que les commissaires souhaitent obtenir l'autorisation de se rendre à Vienne en vue d'une médiation.

Toute la lettre, de même que la seconde lettre adressée à Wessenberg, est rédigée dans un style de chancellerie du siècle dernier, tellement embrouillé, si plein d'une politesse et d'une obséquiosité sans bornes, que cela vous fait sérieusement du bien de pouvoir lire aussitôt après les réponses de Wessenberg. Dans cette correspondance les deux commissaires se tiennent en face du ministre autrichien comme deux lourdauds de paysans en face d'un gentilhomme raffiné à qui ils font leurs grotesques courbettes sur un parquet glissant et en cherchant à user d'expressions tout à fait choisies.

Wessenberg répond à la lettre ci-dessus :

« Messieurs ! Je vous prie de m'excuser si j'ai tant tardé à répondre à votre missive d'aujourd'hui... En ce qui concerne votre louable intention de tenter de régler les troubles de Vienne, il me semble nécessaire de porter d'abord à votre connaissance la situation actuelle. Il ne s'agit pas en effet de négocier avec un parti, mais purement et simplement de réprimer une insurrection, etc. » (Cf. page 16 du rapport.)

En même temps que cette réponse, il leur renvoie leurs pleins-pouvoirs.

Ils réitèrent leur requête le 27 octobre.

« Nous devons », disent-ils, « considérer comme une tâche urgente pour nous, de prier instamment une nouvelle fois Votre Excellence, et en Votre Personne, le gouvernement impérial, de nous envoyer très

¹ Extrait du poème d'Ernst Moritz Arndt : « Ausmarsch im Jahre 1815 » : « O du Deutschland » devint un chant populaire célèbre.

² Cf Rossini - *Tancredi*, acte 1, cavatine.

rapidement à Vienne sous bonne escorte, chargés d'offres de clémence et de conciliation, pour mettre à profit, dans cette terrible crise, la force personnelle et apaisante qui réside en nous et dans notre mission. »

Nous avons vu comment cette « force personnelle et apaisante » a agi au cours des quinze jours qui ont suivi leur départ de Francfort.

Elle exerce sur Wessenberg une influence si puissante que, dans sa réponse, il ne répond pas à leur requête. Il leur transmet en outre des nouvelles à moitié vraies de Vienne et remarque avec ironie :

« Il y a peu de temps encore les événements de Francfort ont montré que des soulèvements comme ceux des prolétaires de Vienne ne peuvent pas être facilement réprimés sans l'emploi de mesures coercitives ! »

Messieurs Welcker et Mosle ne peuvent pas résister à de tels arguments. Ils renoncent à renouveler leurs tentatives et attendent, avec leur « force apaisante et personnelle », les événements à venir.

Le 28 octobre ils font un nouveau rapport à Schmerling concernant leur « grande mission ». Sur l'offre de Wessenberg, ils remettent leur dépêche à un courrier que celui-ci envoie à Francfort. Le courrier part, mais pas la dépêche. Elle n'arrivera à Francfort que le 6 novembre. S'ils n'avaient pas été à la table impériale, si la famille impériale et notamment l'archiduc Charles n'avaient pas conversé aussi aimablement avec eux, une telle déveine leur aurait fait perdre leur haute intelligence.

Suit un silence de deux jours. Après un tel travail, la « force apaisante » observe le repos du sabbat.

Le 30 octobre Wessenberg leur communique la nouvelle officielle de la reddition de Vienne. Leur résolution est prise. Le 28 octobre (p. 14 du rapport) ils s'exprimaient encore ainsi : « il semble que chez lui (Windischgrätz), tout comme ici (à Olmutz) chez les personnages influents, prédomine *un peu trop* l'idée, non seulement de soumettre Vienne, mais de se venger en la châtiant de ses torts ». Mais Wessenberg leur a donné l'assurance, et comment un commissaire impérial pourrait-il se permettre d'en douter, que « le gouvernement autrichien se laisserait guider, dans l'utilisation de cette victoire, par les principes propres à lui attirer l'affection de ses sujets ».

« Nous pouvons donc supposer » s'écrient Welcker-Mosle d'un ton fortement empreint de pathétique impérial, « que nos propositions ont eu *quand même* quelque influence. » Quand même ? Certainement ! Vous avez admirablement amusé sept jours durant Wessenberg, l'archiduc Charles, Sophie et consorts. Vous fûtes un digestif royal impérial, ô Welcker-Mosle !

« Après cette assurance du ministre, nous considérons notre tâche comme remplie et nous prendrons demain (31 octobre) le chemin du retour, via Prague. »

C'est ainsi que se termine la dépêche de Messieurs Welcker-Mosle.

Et, en fait, vous avez raison, votre « grande mission » de conciliation et de médiation était accomplie. Pourquoi seriez-vous allés à Vienne ? Les apôtres des sentiments humanitaires Windischgrätz et Jellachich n'étaient-ils pas maîtres de la ville ? Est-ce que les manteaux rouges et les troupes impériales et royales ne prêchaient pas, par le pillage, l'incendie, l'assassinat, le viol, un évangile de paix et de liberté constitutionnelle, compréhensible pour tous ?

Comment votre « force apaisante » est arrivée à ses fins, comment vous avez magnifiquement accompli votre tâche, c'est ce que montrent les rôles des assassinés, le cri de désespoir des femmes violées, les milliers d'emprisonnés, c'est ce que nous enseignent l'ombre sanglante de *Robert Blum*.

Vous aviez pour tâche d'aider à représenter à Olmutz le drame satyrique¹ destiné à compléter la trilogie mise en scène par Windischgrätz, Jellachich et Wessenberg. Vous l'avez remplie dignement, vous avez joué jusqu'au bout avec virtuosité, sinon un rôle pire, tout au moins celui de barbons bernés.

¹ En Grèce, le drame satyrique était une œuvre pathétique en certaines de ses parties, bouffonne dans les autres, comique par son dénouement. Les personnages en étaient conventionnels : Silène, Pan, les satyres, les bacchantes, s'opposant aux demi-dieux et aux héros. Dans sa jeunesse, Goethe écrivit un *Satyros* où le personnage principal, Satyre, s'oppose à l'Ermite.

Nouveautés

n° 155, 29 novembre 1848

Cologne, 28 novembre.

Dans son numéro du 17 novembre, la *Nouvelle Gazette rhénane* disait : « Et maintenant quel sort est réservé aux Juifs qui depuis l'émancipation de leur secte ont pris partout *la tête de la contre-révolution*, soit directement, soit du moins par leurs meilleurs représentants ? On n'a pas attendu la victoire pour les rejeter dans leur ghetto. »

Nous citons alors les décrets du gouvernement *Bromberg*. Nous avons aujourd'hui à rendre compte d'un fait encore plus frappant. La grande loge maçonnique des trois couronnes à Berlin -on sait que le *prince de Prusse* est le chef suprême de la franc-maçonnerie prussienne tout comme *Frédéric-Guillaume IV* est le chef suprême de la religion prussienne - a mis la loge *Minerve* de Cologne en état d'inactivité. Pourquoi ? *Parce que des Juifs y sont affiliés. Avis aux Juifs !*

Une circulaire que nous avons eu par hasard sous les yeux et qui est adressée par le ministre Brandenburg à tous les collèges de gouvernement les invite à opérer des *arrestations massives parmi les dirigeants des clubs*.

On nous assure de bonne source que Cologne, Dusseldorf, Aix-la-Chapelle etc. recevront de la part de notre Très gracieux Souverain, comme cadeau de Noël, des troupes impériales et plus précisément des *Autrichiens*. Probablement des *Croates*¹, des *Manteaux rouges*, des *Tchèques*, des *Serbes* du Nord², etc. pour rétablir « l'ordre et le calme » dans la Province rhénane, comme à Vienne. Mais la Province rhénane a une frontière commune non avec la *Russie*, mais avec la *France*. Avis au Très gracieux Souverain !

¹ Les Croates étaient des soldats de l'armée autrichienne (cavalerie légère et infanterie) qui se recrutaient primitivement en Croatie. Les Pandours constituaient une formation militaire autrichienne : c'étaient des troupes d'infanterie particulièrement brutales.

² Il s'agit de Serbes du Nord, utilisés en Hongrie. On les appelait aussi : *Raizen* ou *Razen*.

L'organe de Manteuffel et de Jean¹ - La province rhénane et le roi de Prusse

n° 156, 30 novembre 1848

Cologne.

La *Neue Preussische Zeitung* confirme la déclaration de *Manteuffel* concernant le pouvoir central et l'Assemblée, que nous avons déjà reproduite. L'organe de Manteuffel dit :

« *Il est possible que la proclamation du Vicaire d'Empire soit bien intentionnée. Mais il faut qu'elle soit repoussée résolument et par le peuple et par la Couronne.* »

L'organe de Manteuffel parle selon notre cœur.

La même feuille officielle nous apprend comme suit la valeur des résolutions de Francfort :

« *Nous, Prussiens, n'avons pas d'autre maître que notre Roi. Et seul nous liera ce qu'il approuve des résolutions de Francfort, parce que justement il l'approuve et pour aucune autre raison.* »

Nous « Prussiens » !!! Nous *Rhénans* avons la joie d'avoir récolté lors de la grande braderie de Vienne un « Grand-duc » de « Basse-Rhénanie » qui n'a pas tenu les engagements pris lors de son accession à sa dignité². Pour nous, le « *Roi de Prusse* » n'existe que par l'*Assemblée nationale* de Berlin, et comme pour notre « *Grand-duc* » de Basse-Rhénanie il n'existe aucune *Assemblée nationale* de Berlin, il n'existe pour nous aucun « *Roi de Prusse* ». Un marchandage nous a fait échoir au Grand-duc de Basse Rhénanie ! Dès que nous aurons assez progressé pour ne plus reconnaître ce trafic des âmes, nous demanderons au « Grand-duc de Basse-Rhénanie » son « *titre de propriété*. »

¹ Dans son numéro 129 du 28 novembre 1848, la *Neue Preussische Zeitung*, dans son article se réfère à la « Proclamation du Vicaire d'Empire au peuple allemand, au sujet du conflit entre la Couronne et l'Assemblée nationale en Prusse » du 21 novembre 1848.

² Par décision du Congrès de Vienne (1814-1815) la rive gauche et la rive droite du Rhin furent incorporées à la Prusse. Au titre de roi de Prusse s'ajouta celui de grand-duc de Basse-Rhénanie (*Grossherzog vom Niederrhein*). Dans sa patente du 5 avril 1815 concernant la prise de possession du grand-duché de Basse-Rhénanie, le roi Frédéric-Guillaume III promit d'introduire des groupements représentatifs dans la Province rhénane et dans tout le pays.

Karl Marx : Le mouvement révolutionnaire en Italie

n° 156, 30 novembre 1848

Cologne, 29 novembre.

Enfin, après les défaites presque ininterrompues de la démocratie depuis six mois, après une série de triomphes les plus inouïs de la contre-révolution, se manifestent enfin pour le parti révolutionnaire les symptômes d'une victoire prochaine. L'Italie, le pays dont le soulèvement a constitué le prélude au soulèvement européen de 1848, dont l'effondrement a été le prélude à la chute de Vienne, l'Italie se soulève pour la seconde fois. La Toscane a imposé son ministère démocratique et Rome vient de conquérir le sien.

Londres, 10 avril; Paris, 15 mai et 25 juin; Milan, 6 août; Vienne, 1er novembre : voilà quatre grandes dates de la contre-révolution européenne, quatre bornes qui ont marqué les distances qu'elle a parcourues précipitamment dans sa dernière marche triomphale¹.

À Londres, le 10 avril, ce ne fut pas seulement la puissance révolutionnaire des Chartistes, ce fut aussi la propagande révolutionnaire de février qui fut brisée pour la première fois. Quiconque a une notion exacte de l'Angleterre et de l'ensemble de sa position dans l'histoire moderne ne peut s'étonner que les révolutions du continent défilent devant elle sans laisser de trace. L'Angleterre, le pays qui, grâce à son industrie et à son commerce, domine toutes les nations en révolution du continent et qui, en vertu de la domination qu'elle exerce sur les marchés asiatiques, américains et australiens, dépend relativement peu de leur clientèle, le pays où les oppositions de la société bourgeoise moderne, les luttes de classes entre la bourgeoisie et le prolétariat sont le plus développées et poussées à l'extrême, l'Angleterre a, plus que tout autre pays, son évolution propre et autonome. L'Angleterre n'a pas besoin des tâtonnements des gouvernements provisoires continentaux pour approcher de la solution des problèmes, de la suppression des oppositions, problèmes et oppositions qu'il lui appartient à elle plus qu'à tout autre pays de résoudre et de supprimer. L'Angleterre n'accepte pas la révolution du continent : Quand son heure sonnera, l'Angleterre *dictera la révolution au continent*. Voilà quelle était la position de l'Angleterre, voilà quelle était la conséquence nécessaire de cette position et ainsi la victoire de l'« Ordre », le 10 avril était tout à fait explicable. Mais qui ne se rappelle comment cette victoire de l'« Ordre », le premier contrecoup en réponse aux coups de février et de mars, a donné partout à la contre-révolution une consistance nouvelle, a gonflé d'espoirs hardis la poitrine de ceux qu'on appelle les conservateurs. Qui ne se rappelle comment dans toute l'Allemagne l'action des constables spéciaux de Londres fut prise aussitôt comme modèle par toute la milice civique ! Qui ne se souvient de l'impression produite lorsqu'on eut pour la première fois la preuve que le mouvement qui s'était déchaîné n'était pas invincible !

Paris, le 15 mai, offrit aussitôt le pendant à la victoire du parti anglais de l'immobilisme. Le 10 avril avait opposé une digue aux plus hautes vagues du raz de marée révolutionnaire; le 15 mai, la force de celles-ci se brisa à l'endroit même où elles se formaient. Le 10 avril avait démontré que le mouvement de février n'était pas incoercible ! Le 15 mai a démontré qu'on pouvait arrêter le mouvement insurrectionnel de Paris. La révolution, frappée en son centre, ne pouvait manquer de succomber aussi à la périphérie. Et cela eut lieu chaque jour un peu plus en Prusse et dans les États allemands plus petits. Mais le courant révolutionnaire était encore assez fort pour rendre possible à Vienne deux victoires du peuple : la première, le 15 mai également, la seconde, le 26 mai² ; et la victoire de l'absolutisme obtenue de haute lutte à Naples, le 15 mai aussi, étant donné ses excès, agit plutôt comme contrepoids à la victoire de l'Ordre à Paris. Il manquait encore quelque chose; non seulement il fallait que le mouvement révolutionnaire fût battu à Paris,

¹ Le 10 avril 1848, à Londres, l'armée et des constables spéciaux dispersèrent une manifestation de Chartistes qui voulaient soumettre au Parlement une troisième pétition demandant l'adoption de la Charte du peuple.

Le 15 mai la garde nationale aida à la répression d'une manifestation pacifique des ouvriers de Paris venus porter à l'Assemblée une pétition en faveur de la Pologne.

Le 25 juin 1848 la révolte du prolétariat de Paris fut étouffée dans le sang.

Le 25 juin 1848, Milan fut occupé par des troupes autrichiennes qui avaient remporté une victoire sur le mouvement de libération nationale de l'Italie du Nord.

Le 1er novembre 1848 les troupes du maréchal Windischgrätz prirent Vienne.

² Le 15 mai 1848 des soulèvements d'ouvriers et d'étudiants armés eurent lieu à Vienne pour protester contre la Constitution annoncée le 25 avril par le ministère Pillersdorf. Cette Constitution introduisait le système parlementaire à deux Chambres et un système électoral censitaire qui retirait pratiquement aux ouvriers le droit de vote. Les corvées imposées aux paysans subsistaient. Ces soulèvements étaient dirigés aussi contre le décret du ministère concernant la dissolution du Comité central révolutionnaire composé de délégués des étudiants et de la garde nationale, qui était devenu durant ces journées un centre de la lutte contre la Constitution. Le gouvernement fut contraint de revenir sur la dissolution du Comité central, de déclarer que la Constitution était provisoire et que le Reichstag, la Diète, ne comprendrait qu'une seule Chambre. Le suffrage censitaire fut aboli. Le 26 mai le gouvernement décida de dissoudre la Légion académique, l'organisation militaire des étudiants révolutionnaires. Il y eut de nouveau des soulèvements d'étudiants et d'ouvriers qui obligèrent le gouvernement à renoncer à la dissolution et à faire d'autres concessions.

il fallait que l'insurrection armée fût dépouillée à Paris même de la magie de l'invincibilité; alors seulement la contre-révolution pourrait être tranquille.

Et cela se produisit à Paris pendant une bataille de quatre jours, du 23 au 26 juin. Quatre jours de canonnades - et les barricades n'étaient plus imprenables, et le peuple armé n'était plus invincible. Par sa victoire Cavaignac avait-il démontré rien d'autre sinon que les lois de l'art militaire sont plus ou moins les mêmes dans la rue et dans un défilé de montagnes, contre les barricades ou contre des abattis d'arbres et des fortifications ? Que 40.000 ouvriers en armes, sans discipline, sans canons et sans obusiers, et sans apport de munitions ne peuvent pas résister plus de quatre jours à une armée organisée de 120.000 soldats chevronnés et 150.000 gardes nationaux soutenus par la meilleure et la plus fournie des artilleries, abondamment pourvue de munitions ? La victoire de Cavaignac c'était l'écrasement à plates coutures du petit nombre par un nombre sept fois supérieur, la victoire la moins glorieuse qui ait jamais été obtenue, et d'autant moins glorieuse qu'elle avait coûté plus de sang malgré une énorme supériorité. Et pourtant le monde l'accueillit avec surprise, comme un miracle – parce que cette victoire de la supériorité numérique avait ravi au peuple de Paris, aux barricades de Paris, l'auréole de l'invincibilité. En l'emportant sur 40.000 ouvriers, les trois cent mille hommes de Cavaignac n'avaient pas seulement vaincu les 40.000 ouvriers, mais aussi, sans le savoir, la révolution européenne. Nous avons tous vu avec quelle force irrésistible, la réaction a déferlé à partir de ce jour-là. Il était impossible de l'arrêter; le pouvoir conservateur avait vaincu le peuple de Paris avec des grenades et de la mitraille, et ce qui était possible à Paris, on pouvait le refaire n'importe où. Après cette défaite décisive, il ne restait à la démocratie rien d'autre à faire qu'à battre en retraite aussi honorablement que possible et à défendre au moins pas à pas dans la presse, dans les assemblées et les parlements le terrain devenu intenable.

Le grand coup qui suivit fut la *chute de Milan*. La reconquête de Milan par Radetsky représente en fait le premier événement européen depuis la victoire de juin à Paris. L'aigle bicéphale sur le dôme de la cathédrale de Milan, ne signifiait pas seulement la chute de toute l'Italie, elle signifiait aussi la résurrection du centre de gravité de la contre-révolution européenne, la résurrection de l'Autriche. L'Italie battue et l'Autriche ressuscitée - qu'est-ce que la contre-révolution pouvait demander de plus ! Et c'est un fait; depuis la chute de Milan l'énergie révolutionnaire s'est momentanément relâchée en Italie, Mamiani est tombé à Rome, les démocrates ont été vaincus au Piémont; et simultanément en Autriche, le parti réactionnaire a relevé la tête et s'est remis avec un courage nouveau à étendre sur toutes les provinces son réseau d'intrigues dont le Quartier-général de Radetsky formait le centre. C'est seulement à ce moment-là que Jellachich prit l'offensive, que la grande alliance de la contre-révolution avec les Slaves autrichiens a été complètement mise sur pieds.

Je ne parle pas des petits intermèdes au cours desquels la contre-révolution a remporté des victoires locales et conquis des provinces isolées, ni de l'échec de Francfort. Ils ont une importance locale, nationale peut-être, mais aucune pour l'Europe.

Finalement le 1^o novembre, l'œuvre commencée le jour de Custoza¹ fut achevée : Windischgrætz et Jellachich investirent Vienne comme Radetsky avait investi Milan. La méthode de Cavaignac a été appliquée au foyer le plus important et le plus actif de la révolution allemande, et avec succès; à Vienne comme à Paris, la révolution a été étouffée dans le sang et les décombres fumants.

Mais on a presque l'impression que la victoire du 1er novembre détermine en même temps le point où le mouvement réactionnaire s'infléchit, et où une crise intervient. La tentative de répéter point par point en Prusse l'exploit de Vienne a échoué; dans le cas le plus favorable, même si le pays devait abandonner l'Assemblée constituante, la Couronne ne peut attendre qu'une demi-victoire qui n'aurait rien de décisif, et, en tout cas, la première impression de découragement produite par la défaite de Vienne est effacée par la tentative maladroite de la copier dans chacun de ses détails.

Et pendant que le nord de l'Europe est rejeté à la servitude de 1847 ou défend péniblement, face à la contre-révolution, les conquêtes des premiers mois, soudain l'Italie recommence à se soulever. Livourne, la seule ville italienne que la chute de Milan ait poussée à une révolution victorieuse, Livourne a enfin communiqué à toute la Toscane son élan démocratique, et imposé un ministère résolument démocratique, plus résolument démocratique que ne le fut aucun ministère dans une monarchie, et aussi résolu que peu de ministères dans une république; un ministère qui répond à la chute de Vienne et à la restauration de l'Autriche en proclamant l'Assemblée nationale italienne. Et le brandon révolutionnaire que ce ministère démocratique a lancé au sein du peuple italien a propagé l'incendie ! À Rome, le peuple, la garde nationale et l'armée se sont dressés comme un seul homme, ont renversé le ministère contre-révolutionnaire qui tergiversait, et obtenu un ministère démocratique, et en tête des revendications que celui-ci a réussi à imposer, il y a celle de gouverner suivant le principe de la nationalité italienne, c'est-à-dire la réunion de la constituante italienne proposée par Guerazzi.

Il n'y a aucun doute que le Piémont et la Sicile suivront. Ils suivront comme ils ont suivi l'an passé.

¹ Le 25 juillet 1848 à Custoza (Italie du Nord), l'armée autrichienne commandée par Radetsky infligea une défaite à l'armée sarde-lombarde.

Et alors ? Cette seconde résurrection de l'Italie sera-t-elle comme la précédente, pendant les trois ans à venir, l'aurore d'un nouvel élan de la démocratie européenne ? On serait presque tenté de le croire. La mesure de la contre-révolution est comble à en déborder : la France, en passe de se jeter dans les bras d'un aventurier pour échapper à tout prix à la domination de Cavaignac et de Marrast, l'Allemagne plus déchirée que jamais, l'Autriche opprimée, la Prusse à la veille de la guerre civile, toutes, toutes les illusions de février et de mars impitoyablement piétinées par la marche tumultueuse de l'histoire. Vraiment le peuple ne pourrait plus rien apprendre avec de nouvelles victoires de la contre-révolution !

Puisse-t-il à la prochaine occasion mettre en pratique à temps et sans avoir peur les enseignements de ces six derniers mois.

Des professeurs allemands donnent la mesure de leur bassesse

n° 156, 30 novembre 1848

Cologne, 29 novembre.

L'obséquiosité des professeurs allemands a dépassé son idéal en la personne des doctes messieurs de Berlin et de Halle. Devant cet esprit servile, le serf russe reste confondu. Le pieux bouddhiste qui avale dévotement les excréments de son Dalai-Lama entend avec surprise l'histoire des bouddhistes de Berlin et de Halle se prostituant à la royauté de « droit divin ». Il la prend pour une fable. Il ne la croira vraie que si on lui montre, pourvues de signatures autographes, les adresses envoyées au roi de Prusse par les professeurs de Berlin et de Halle les 24 et 21 novembre¹.

« La liberté de délibérations était suspendue, la vie des députés menacée, la dignité de l'Assemblée et l'honneur de la nation outragés et les propositions les mieux intentionnées et les plus justes de mettre un terme à ce régime de terreur échouaient devant la résistance de ceux qu'il servait. »

C'est avec d'impudents mensonges de cet acabit et des protestations de fidélité héréditaire, dignes de chiens rampants, que quatre-vingts professeurs de Berlin - parmi lesquels Hengstenberg, Schönlein, Ehrenberg, Böckh, les deux Grimm etc. fabriquèrent une adresse au roi où ils brayaient leur docte approbation des actes arbitraires du ministère Brandenburg.

Dans leur adresse dix-neuf professeurs de Halle s'expriment de même, mais ils poussent le comique jusqu'à parler en passant du « sérieux de leur profession ». Le fond de l'histoire², dans les deux adresses, c'est une incroyable fureur soulevée par le *refus des impôts*. Très compréhensible ! Plus d'impôts - et le savoir privilégié fait faillite. Il suffit que le porte-monnaie de cette race de professeurs cupides soit menacé, même de très loin, pour que toute la science jette feu et flammes. Leur monopole a ses racines dans la royauté de « droit divin ». Ils lui écrivent des adresses de dévouement, c'est-à-dire qu'ils sont dévoués jusqu'à la mort à leur propre monopole. Si le peuple obtient la victoire finale, ces messieurs sauront vite, malgré tout le « sérieux de leur profession scientifique », se mettre du côté de cette souveraineté populaire qu'ils maudissent tant aujourd'hui. Mais le peuple leur criera alors : « Trop tard ! » et se préparera à mettre un terme rapide à toute la misère de ce savoir privilégié.

¹ L'adresse des professeurs de Berlin au roi de Prusse du 24 novembre 1848 et la déclaration du pro-recteur et du sénat de l'Université royale de Halle du 21 novembre 1848 furent publiées dans le *Preussischer Staats-Anzeiger* du 25 et du 26 novembre 1848.

² En allemand « *Das war des Puders Kern* » : exclamation de Faust quand, rentré dans son cabinet de travail, il s'aperçoit que le caniche qui le suivait depuis un moment n'était rien d'autre que Méphistophélès.

M. Raumer vit encore

n° 162, 7 décembre 1848*Cologne, 6 décembre.*

Nous mentionnions récemment les adresses de loyauté remises au roi par les professeurs de Halle et de Berlin. Il nous faut aujourd'hui annoncer que M. von Raumer, ambassadeur in partibus qui, à l'époque, faisait antichambre chez Bastide et Cavaignac, s'est entièrement associé à la bourde des professeurs en s'en déclarant solidaire. Il n'y avait en effet rien d'autre à attendre d'un ambassadeur d'Empire comme M. Raumer. Mais sa déclaration semble avoir encore un autre motif. Voilà des mois qu'on ne parle plus de M. Raumer en Allemagne. Dans son désir d'échapper d'une façon ou de l'autre à cet oubli, il a saisi avec empressement l'occasion que lui offraient les bonzes de Berlin, ses collègues, et le plus vite possible il rendit publique cette déclaration méditée. Cette production raumérienne a trouvé place dans le dernier numéro du *Preussischer Staats-Anzeiger*.

Karl Marx : Dissolution de l'Assemblée nationale

n° 162, 7 décembre 1848, édition spéciale*Cologne, 6 décembre.*

La contre-révolution en est arrivée à son deuxième stade. L'Assemblée nationale est dissoute¹. On a annoncé sans plus que « Sa Très Haute Majesté » avait octroyé une Constitution².

Toute l'hypocrisie de l'« entente » pratiquée depuis mai est dépouillée de son dernier voile.

La révolution de mars est déclarée nulle et non avenue et le régime de « droit divin » triomphe.

La camarilla, la noblesse terrienne, la bureaucratie et l'ensemble de la réaction, avec et sans uniforme, se réjouissent bruyamment de pouvoir faire enfin entrer à nouveau le peuple stupide dans l'écurie de l'État « chrétien-germanique ».

¹ Le 5 décembre 1848 parut une ordonnance royale dissolvant l'Assemblée nationale prussienne. Dans le rapport du ministère d'État qui accompagnait cette ordonnance, il était reproché en particulier à l'Assemblée nationale de ne pas s'être soumise à la décision du roi transférant son siège de Berlin à Brandebourg, mesure destinée soi-disant à « assurer la liberté des délibérations des représentants contre les mouvements anarchistes de la capitale ».

² Le 5 décembre 1848 parallèlement à la dissolution de l'Assemblée nationale, un « Document constitutionnel pour l'État prussien » entra en vigueur, une Constitution que Marx et Engels appelèrent la « Constitution octroyée ». L'article 60 de ce « Document constitutionnel » déclarait : « Le pouvoir législatif est exercé en commun par le roi et deux Chambres. L'accord du roi et des deux Chambres est nécessaire à chaque loi. » Les Chambres étaient élues au suffrage indirect et censitaire. Les membres de la première Chambre ne recevaient ni frais de déplacement ni indemnités, si bien qu'elle se composait exclusivement de représentants des classes aisées. Le pouvoir exécutif était exercé uniquement par le roi. « Il nomme et renvoie les ministres ». « Le roi a le droit de déclarer la guerre, de conclure la paix et d'établir des traités avec les gouvernements étrangers » (article 46). « Le roi convoque les Chambres et met un terme à leurs sessions » ; il pouvait les dissoudre à tout moment (article 49). Suivant l'article 107 les membres des deux Chambres devaient jurer au roi « fidélité et obéissance ». Mais les pouvoirs exorbitants du roi ne suffisaient pas encore aux hobereaux prussiens.

En cas de guerre ou de troubles (article 110), la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, la juridiction légale, la liberté de la presse, le droit de réunion « garantis » par cette Constitution pouvaient être supprimés pour certaines périodes et pour certains districts. Durant les mois qui suivirent, cet article permit de réprimer les mouvements démocratiques jusqu'à la victoire complète de la contre-révolution. Cette prétendue Constitution contribua à égarer le peuple sur les véritables intentions de l'État prussien et fournit à celui-ci les moyens de vaincre les masses trompées et révoltées.

Friedrich Engels : Le Conseil national

n° 165, 10 décembre 1848

Berne, 6 décembre.

En cette période de tempêtes européennes, qui s'occupe de la Suisse ? À coup sûr personne aussi aisément que le pouvoir impérial qui, derrière chaque buisson de la rive gauche du Rhin, de Constance à Bâle, flaire un franc-tireur se livrant au brigandage. Et pourtant la Suisse est pour nous un voisin important. Aujourd'hui, l'État modèle est officiellement la Belgique, mais qui peut nous garantir, en ces temps agités qui sont les nôtres, que demain ce ne sera pas la Suisse républicaine ? Au surplus je connais plus d'un républicain *farouche** qui n'a pas de visées plus hautes que de transporter sur l'autre rive du Rhin les institutions politiques suisses avec les grands et les petits Conseils, le fédéral, le national, ceux des États et les autres, pour faire de l'Allemagne une Suisse grand format et mener ensuite dévotement et honorablement une vie calme et tranquille comme Grand conseiller, ou *Landammann*, des cantons de Bade, de Hesse ou de Nassau.

La Suisse nous concerne donc assurément, nous Allemands et ce que les Suisses pensent, disent, font et pratiquent peut, dans un délai rapide, nous être présenté comme modèle. Il ne peut donc nous être aucunement nuisible de nous familiariser un peu auparavant avec les mœurs et les hommes que les vingt-deux cantons de la « Communauté » ont forgés dans leur République fédérale.

Il est juste que nous considérions d'abord la *crème** de la société suisse, les hommes que le peuple suisse a élus pour le représenter, c'est-à-dire le Conseil national qui siège à l'Hôtel de ville de Berne.

Lorsqu'on aborde la tribune du Conseil national, on ne peut qu'être étonné de la diversité des figures que le peuple suisse a envoyées à Berne pour y délibérer de ses affaires d'intérêt général. Quiconque n'a pas vu auparavant une bonne partie de la Suisse comprendra difficilement comment il est possible qu'un petit pays de quelques km² et de même pas trois millions et demi d'habitants puisse constituer une assemblée aussi variée. Et pourtant cela n'a rien d'étonnant; la Suisse est un pays où l'on parle quatre langues différentes, l'allemand, le français, l'italien (ou plutôt le lombard) et le romanche, et qui réunit en lui les divers degrés de civilisation depuis le machinisme le plus perfectionné jusqu'à la vie pastorale la plus authentique. Et le Conseil national réunit la crème de toutes les nationalités et de tous ces degrés de civilisation, et il n'est rien moins que national.

Il n'est pas question dans cette assemblée à demi patriarcale d'attribuer des places précises à des partis distincts. Les radicaux ont fait une faible tentative pour s'asseoir à l'extrême-gauche, mais elle ne semble pas avoir réussi. Chacun s'assied où il veut et change de place souvent trois et quatre fois au cours d'une même séance. Mais la plupart des membres ont certaines places qu'ils préfèrent et qu'ils finissent toujours par reprendre; c'est ainsi que l'assemblée se partage en deux groupes assez nettement distincts l'un de l'autre. Sur les trois premiers bancs en hémicycle, on voit des visages burinés, plutôt barbus, des chevelures très soignées, de coupe parisienne; c'est là que siègent les représentants de la Suisse française et italienne, ou comme on dit ici, les « Welsches¹ », et sur ces bancs on parle rarement autre chose que le français. Mais derrière les Welsches siège une société curieusement mêlée. On n'y voit certes pas de paysans en costumes locaux, mais au contraire rien que des gens dont l'habillement porte la marque d'une certaine civilisation; çà et là même un habit plus ou moins à la mode, surmonté habituellement d'un visage respectable; ensuite une douzaine de types d'officiers suisses en civil, tous plus solennels que belliqueux; la physionomie et la tenue un peu désuètes et rappelant, en un certain sens, Ajax de *Troilus et Cressida*²; et finalement le *gros** de l'assemblée, composé de messieurs plus ou moins vieillots et démodés, à l'expression et au costume impossibles à décrire, constituent chacun un type en soi, et généralement un type caricatural. Toutes les variétés du petit bourgeois, du *campagnard endimanché** et de l'oligarque de canton y sont représentés, tous également hommes de bien, tous aussi effroyablement graves, avec les mêmes lourdes lunettes d'argent. Ce sont les représentants de la Suisse allemande et ce *gros** de la société a été fourni par les plus petits cantons et les arrondissements éloignés dans les cantons plus importants.

C'est le docteur Robert Steiger, de Lucerne, personnalité bien connue, qui occupe le siège présidentiel de cette assemblée; il y a quelques années, sous le régime de Siegwart-Muller, il fut condamné à mort, et il est actuellement président de l'Assemblée fédérale suisse. Steiger est un homme petit et trapu, aux traits burinés auxquels les cheveux blancs, la moustache brune et même les inévitables lunettes d'argent donnent un relief assez heureux. Il remplit en outre sa charge avec beaucoup de calme et peut-être trop de modération.

La discussion reflète la physionomie de l'assemblée. Les Welsches sont les seuls à pratiquer la rhétorique sous une forme civilisée, et encore pas tous. Parmi les Suisses allemands, ce sont les Bernois qui ont adopté la plupart du temps les mœurs welches, qui sont les plus proches d'eux. Chez eux on trouve au moins encore un peu de flamme. Les Zurichois, ces fils de l'Athènes suisse, parlent avec la componction et la gravité incombant à un être intermédiaire

¹ Nom péjoratif dont les Allemands désignent les peuples latins.

² Personnage de *Troilus et Cressida* de Shakespeare, type d'un guerrier grossier et vaniteux.

entre le professeur et le maître de corporation, mais toujours en « gens cultivés ». Les officiers parlent avec une lenteur solennelle, peu d'habileté et de fond, mais en revanche avec une assurance qui ferait croire qu'ils ont derrière eux leur bataillon sur pied de guerre. Enfin le *gros** de la société fournit des orateurs bien intentionnés, scrupuleux, consciencieux, balançant entre la droite et la gauche et se rangeant finalement du côté des intérêts de leurs cantons; ils parlent presque tous une langue heurtée, aux principes grammaticaux parfois très personnels. Quand la question des frais est mise sur le tapis, c'est presque toujours par eux, notamment par ceux des cantons primitifs. Dans les deux Conseils, Uri s'est déjà acquis à ce sujet une gloire bien méritée.

De ce fait, la discussion est en général terne, calme, médiocre. Le Conseil national compte très peu de talents capables d'obtenir des succès dans des assemblées plus importantes; je n'en connais jusqu'à présent que deux : Luvini et Dufour, et peut-être Eytel. Il y a évidemment plusieurs membres influents que je n'ai pas encore entendus; mais ni leurs succès à l'Assemblée, ni les comptes rendus de leurs discours dans les journaux ne justifient de brillants espoirs. Seul Neuhaus parlerait avec brio. Comment serait-il possible que des dispositions à l'art oratoire se développent dans des assemblées représentant au plus quelques centaines de milliers d'hommes, et qui ont à s'occuper des intérêts locaux les plus mesquins ! Feue la Diète helvétique était d'ailleurs plus une assemblée diplomatique que législative; on pouvait y apprendre à tourner les instructions et à rendre plausibles les faux-fuyants, mais non à entraîner et à dominer une assemblée. Les discours des Conseillers nationaux se réduisent de ce fait la plupart du temps à des explications de vote dans lesquelles chaque orateur expose les faits qui l'ont poussé à voter de telle ou telle façon et répète donc tranquillement avec la plus grande ingénuité tout ce qui a été, répété avant lui jusqu'à en donner la nausée. Les discours du *gros** de l'assemblée, notamment, ont cette franchise patriarcale. Et une fois qu'un de ces messieurs a la parole, il va de soi qu'à cette occasion il exprime aussi, abondamment, le fond de sa pensée sur tous les incidents de la discussion, même s'ils sont réglés depuis longtemps. Au milieu du bavardage familier de ces braves gens, quelques discours importants renouent péniblement le fil du débat, et à la fin de la séance, on s'avoue avoir rarement entendu quelque chose de plus ennuyeux. Le caractère petit-bourgeois qui donne une allure originale au *physique** de l'Assemblée, parce qu'on le voit rarement sous une forme aussi classique, ne cesse pas au *moral** d'être plat et soporifique. Il est peu question de passion et pas du tout d'*esprit**; Luvini est le seul qui parle avec une passion puissante et exaltante, Dufour le seul qui en impose par une clarté et une précision authentiquement françaises, Frey, du pays de Bâle, représente l'humour auquel le colonel Bernold s'efforce parfois, non sans succès. L'*esprit** français fait complètement défaut aux Suisses français. Depuis que les Alpes et le Jura existent, aucun *calembour passable** n'a été prononcé, aucune *répartie** rapide et cinglante n'a été entendue sur leurs crêtes. Le Suisse français n'est pas seulement *sérieux**, il est *grave**.

Le débat que je veux décrire de plus près porte sur l'affaire du Tessin et des réfugiés italiens au Tessin¹. On connaît les événements : les soi-disant menées des réfugiés italiens au Tessin offrirent à Radetsky un prétexte pour prendre des mesures désagréables; le Directoire exécutif de Berne envoya simultanément au Tessin des représentants fédéraux aux pleins pouvoirs étendus et une brigade de troupes; le soulèvement de la Valteline et de la Valle Intelvi amena un groupe de réfugiés à retourner en Lombardie, ce qu'ils réussirent à faire malgré la vigilance des gardes frontaliers suisses; ils franchirent la frontière, sans armes toutefois, prirent part au soulèvement et, après la défaite des insurgés, revinrent également sans armes, du valle Intelvi dans le territoire du Tessin. Entre-temps Radetsky, aggravait ses représailles à la frontière et redoublait de récriminations auprès des représentants fédéraux.

Ceux-ci demandèrent l'expulsion de tous les réfugiés sans distinction; le gouvernement du Tessin s'y refusa; le Directoire exécutif confirma les mesures réclamées par les représentants; le gouvernement du Tessin en appela à l'Assemblée fédérale réunie entre-temps. Le Conseil national devait prendre position sur cet appel, sur les affirmations fondées sur des faits réels, prodiguées des deux côtés, se rapportant en particulier à l'attitude des Tessinois à l'égard des représentants et des troupes suisses.

La majorité de la commission nommée à cet effet proposait l'expulsion de tous les réfugiés italiens du Tessin, leur internement dans la Suisse centrale, l'interdiction d'autoriser de nouveaux réfugiés à séjourner au Tessin, somme toute, la confirmation et le maintien des mesures prises par le Directoire exécutif. Son rapporteur était M. Casimir Pfyffer de Lucerne. Jusqu'à ce que, fendant la foule dense des assistants, je me sois frayé un chemin vers la tribune du public. M. Pfyffer avait terminé depuis longtemps son rapport, assez sec, et c'était M. Pioda qui avait la parole.

M. Pioda, secrétaire d'État au Tessin, constituant à lui tout seul la minorité de la commission, présenta sa proposition d'expulser seulement les réfugiés ayant participé au dernier soulèvement et contre lesquels il existait donc une raison positive pour engager des poursuites. M. Pioda, commandant et chef de bataillon pendant la guerre séparatiste, s'est conduit, à l'époque, à Airolo, très vaillamment, malgré son physique blond et doux, et il a tenu, toute une semaine, la position qui lui avait été confiée, contre un corps de troupes plus nombreux, bien exercé et mieux armé que le sien et qui, de surcroît, était favorisé par le terrain. Pioda parle avec la douceur et la sensibilité qui

¹ Pour rendre compte du débat du Conseil national suisse sur les réfugiés italiens dans le canton du Tessin les 21 et 22 novembre 1848, Engels qui y a assisté, utilise ses impressions et notes personnelles. Il n'y a aucun procès-verbal sténographique. On en trouve un résumé dans le *Schweizerisches Bundesblatt*, numéro 6 du 17 mars 1849.

caractérisent son physique. Comme il prononce et domine parfaitement le français, je l'aurais pris au début pour un Suisse français et je fus étonné d'entendre qu'il était italien. Mais quand il en vint à parler des reproches que l'on faisait aux Tessinois, quand, d'autre part, il décrivit les agissements des troupes suisses se conduisant presque comme en pays ennemi, quand il s'échauffa, il ne s'abandonna pas à la passion mais bien à cette éloquence vivante, toute italienne, qui utilise tantôt les formes antiques, tantôt une certaine pompe oratoire moderne, parfois excessive. Je dois dire à son honneur qu'à cet égard il a su garder la mesure et que ces passages de son développement furent d'un très heureux effet. Mais dans l'ensemble son exposé était trop long, trop sentimental. Les Suisses allemands ont *l'aes triplex* d'Horace¹ et les belles sentences et les nobles sentiments du brave Pioda rebondirent sans l'atteindre sur leur poitrine aussi dure que large.

Après lui, le docteur Alfred Escher, de Zurich, se leva. *À la bonne heure*, voilà un homme *comme il en faut pour la Suisse* ! Le docteur Escher représentant fédéral au Tessin, vice-président du Conseil national, fils, si je ne m'abuse, du mécanicien et ingénieur bien connu, Escher, qui canalisa la Linth² et fonda aux environs de Zurich une énorme usine de machines. M. le docteur Escher est moins un Zurichois qu'un Athénien suisse. Son habit, son *gilet** sortent du premier *marchand tailleur** de Zurich; on voit ses efforts louables et partiellement réussis pour répondre aux exigences du journal de mode de Paris; mais on voit aussi le péché originel des villes impériales remettre sans cesse la main du coupeur dans la voie petite-bourgeoise habituelle. L'homme est comme l'habit. Les cheveux blonds sont très soigneusement coupés, mais d'une coupe terriblement bourgeoise, et il en est de même pour la barbe, car notre Alcibiade³ suisse porte actuellement aussi la barbe, un caprice qui, chez un Zurichois de « bonne famille », rappelle beaucoup Alcibiade 1er. Quand le Docteur Escher monte au fauteuil présidentiel pour remplacer un moment Steiger, il accomplit cette manœuvre avec un mélange de dignité et d'élégante nonchalance que M. Marrast pourrait lui envier. On voit nettement comment il utilise ces quelques instants pour reposer sur les coussins moelleux du *fauteuil** son dos fatigué par la dureté du banc. Bref, M. Escher est aussi élégant qu'on peut l'être dans l'Athènes suisse et, en outre, il est riche, beau, solidement bâti, et n'a pas plus de trente-trois ans. Que les dames de Berne se gardent de ce dangereux Alcibiade de Zurich.

De plus, M. Escher parle un allemand très fluide, aussi bien qu'il est possible à un Athénien suisse : c'est un dialecte attique avec un accent dorique, mais sans fautes de grammaire, ce qui n'est pas donné à chaque conseiller national de la Suisse allemande; il parle comme tous les Suisses, avec une solennité effroyable. Dans sa soixante-dixième année, M. Escher ne pourra pas prendre un ton plus solennel qu'avant-hier - et il est l'un des plus jeunes de l'Assemblée. De plus il possède une autre qualité qui n'est pas suisse. Chaque Suisse allemand a en effet pour tous ses discours, dans toutes les circonstances, et pour la durée de sa vie, un seul et même geste. M. le docteur Kern, par exemple, tend le bras droit latéralement, loin de son corps ; les différents officiers en font exactement autant, à cela près qu'ils étendent le bras devant eux et non latéralement. M. Tanner d'Argovie fait une révérence tous les trois mots.

M. Furrer tourne soit un peu à gauche, soit un peu à droite. Bref, si l'on prend tout le Conseil national de langue allemande, on obtient un sémaphore assez complet. Le geste de M. Escher consiste à étendre la main devant lui et à imiter à s'y tromper le mouvement de la manivelle d'une pompe.

Quant au fond du discours de M. le docteur Escher, j'ai d'autant moins besoin d'énumérer les griefs des représentants que ces griefs sont passés dans la plupart des journaux suisses par le truchement de la *Neue Zürcher Zeitung*⁴. Le discours ne contenait absolument rien de nouveau.

Après la solennité zurichoise, la passion italienne : après M. le docteur Escher, le colonel Luvini. Luvini, un excellent soldat à qui le canton du Tessin doit toute son organisation militaire; c'est lui qui a dirigé la révolution de 1840 comme chef militaire; en août 1841, quand les oligarques renversés et la prêtraille attaquèrent, et, partant du Piémont, tentèrent une contre-révolution, il réprima cette tentative, grâce à sa promptitude et à son énergie : au cours de la guerre séparatiste, il fut le seul à être prisonnier parce que les Confédérés le laissèrent en plan; Luvini donc bondit avec une grande rapidité pour défendre ses compatriotes contre Escher. Le fait que les reproches de M. Escher aient été exprimés dans le style pompeux, mais apparemment serein d'un maître d'école ne leur avait rien retiré de leur amertume; au contraire, chacun sait que la sagesse doctrinaire est déjà en soi assez insupportable et blessante.

¹ La Triple armure de bronze. Voir Horace : *Carminium*, ode III.

² Rivière suisse, sous-affluent du Rhin par l'Aar. Née des glaciers du Tœdi (3.623 m.), elle porte d'abord le nom de Linth. Dangereuse autrefois par ses inondations, elle a été canalisée et conduite d'abord dans le lac de Walenstadt où elle épuise la violence de ses crues, puis dans celui de Zurich. C'est en sortant de celui-ci qu'elle prend le nom de Limmat. Elle se jette dans l'Aar (rive droite) peu avant le confluent de celle-ci avec le Rhin.

³ Général athénien aux qualités brillantes, mais ambitieux et sans moralité (450-404 avant notre ère). Il fut l'élève favori de Socrate. Devenu le chef du parti démocratique, il entraîna sa patrie dans l'aventureuse expédition contre la Sicile (415). Il en fut nommé chef, mais bientôt rappelé pour s'être rendu coupable de la mutilation sacrilège des statues d'Hermès. Lors de son retour, il s'enfuit et vécut quelque temps à Lacédémone; il fut ensuite contraint de se réfugier auprès du satrape Tissapherne, puis se réconcilia avec Athènes et mourut en exil, assassiné par ordre de Pharnabazos, satrape de Bithynie.

⁴ Quotidien suisse de tendance libérale, paraissant à Zurich depuis 1780. Jusqu'en 1821 il porta le titre de *Zürcher Zeitung*.

Luvini répondit avec toute la passion du vieux soldat et du Tessinois, que le hasard a fait Suisse, mais qui est italien de nature :

« À vrai dire ne fait-on pas ici aux Tessinois reproche de « leur sympathie pour la liberté italienne » ? Oui, c'est vrai, les Tessinois sympathisent avec l'Italie, et je suis fier qu'il en soit ainsi et je ne cesserai pas de prier Dieu matin et soir pour qu'il libère ce pays de ses oppresseurs. Oui, malgré M. Escher, les Tessinois sont un peuple tranquille et pacifique, mais toutefois, quand il leur faut voir chaque jour, à chaque heure, comment les soldats suisses fraternisent avec les Autrichiens, avec les sbires d'un homme dont je ne peux prononcer le nom sans une amertume qui vient du plus profond de l'âme, avec les mercenaires de Radetsky, ne devraient-ils pas être ulcérés, eux qui voient pour ainsi dire sous leurs yeux les Croates commettre les plus horribles atrocités ? Oui, les Tessinois sont un peuple tranquille et pacifique, mais quand on leur envoie des soldats suisses qui prennent le parti des Autrichiens, qui se conduisent par endroits comme les Croates, alors ils ne le sont plus ! »

(Suit une énumération de faits concernant le comportement des troupes suisses dans le Tessin.)

« Il est déjà assez dur et assez triste d'être assujéti et asservi par des étrangers, mais on le supporte dans l'espoir du jour où les étrangers seront chassés - mais que mes propres frères et Confédérés s'asservissent, et se mettent pour ainsi dire la corde au cou, vraiment ... »

La sonnette du président interrompit l'orateur. Luvini fut rappelé à l'ordre. Il prononça encore quelques phrases et termina brusquement, assez mécontent.

Au bouillant Luvini succéda le colonel Michel, des Grisons. Les Grisons, à l'exception des habitants de la vallée de la Moesa¹ qui parlent italien, ont toujours été de mauvais voisins pour les Tessinois et M. Michel est resté fidèle à ces traditions ancestrales. Sur le ton très solennel de l'honnête homme, il chercha à suspecter les indications fournies par les Tessinois, se lança dans une longue série d'invectives et de commérages déplacés contre le peuple du Tessin et eut même assez de maladresse et d'indélicatesse pour reprocher aux Tessinois de tenir (avec raison) les Grisons, les compatriotes de Michel, pour responsables de leur défaite d'Airolo. Il conclut avec l'aimable proposition de faire payer au gouvernement du Tessin une partie des frais d'occupation de la frontière.

Sur la proposition de Steiger, le débat fut alors suspendu.

Le lendemain matin, ce fut le colonel Berg, de Zurich, qui prit la parole en premier. Le colonel Berg - je ne parle pas de son aspect extérieur, puisque, comme je l'ai dit, les officiers de Suisse allemande se ressemblent tous. M. Berg est le chef du bataillon zurichois stationné au Tessin; sur son comportement arrogant Luvini a donné quantité d'exemples. Il fallait naturellement que M. Berg défendît son bataillon et, comme il en eut vite fini avec les affirmations débitées à cet effet, il se lança dans une série d'attaques personnelles les plus excessives.

« Luvini, dit-il, devrait avoir honte de parler de la discipline des troupes et de suspecter totalement celle d'un bataillon qui est parmi les meilleurs et les mieux tenus. Car s'il m'était arrivé ce qui est arrivé à M. Luvini, il y a longtemps que j'aurais donné ma démission. Voilà ce qui est arrivé à M. Luvini. Au cours de la guerre séparatiste, il fut battu avec une armée supérieure et, à l'ordre d'avancer, il répondit que c'était impossible, que ses troupes étaient démoralisées, etc. D'ailleurs ce n'est pas ici, mais ailleurs que je souhaiterais dire à M. Luvini un petit mot de cette affaire : car j'aime bien regarder mon adversaire en face. »

Toutes ces innombrables provocations et offenses, et bien d'autres encore, furent débitées par M. Berg sur un ton à moitié digne et à moitié tonitruant. Il voulait visiblement imiter la fougueuse* rhétorique de Luvini, mais il fit un fiasco complet.

Puisque voilà déjà deux fois que l'histoire d'Airolo est revenue dans mon compte-rendu et qu'elle revient encore, je veux en rappeler brièvement les principales circonstances. Le plan de Dufour au cours de la guerre séparatiste était le suivant : Taudis que le gros de l'armée attaquait Fribourg et Lucerne, les Tessinois devaient pénétrer dans la vallée de la Reuss² par le Gothard, et les Grisons par l'Oberalp, pour y délivrer et armer la population libérale, et, grâce à cette diversion, séparer le Valais des cantons primitifs et obliger le gros de l'armée de la Fédération séparatiste de Lucerne à se diviser. Le plan fut déjoué, premièrement par l'occupation du Gothard par les habitants d'Uri et les Valaisans, avant même l'ouverture des hostilités, et deuxièmement, par la tiédeur des Grisons. Les Grisons n'enrôlèrent pas les milices catholiques, et même les troupes incorporées se laissèrent détourner de leur progression par la population catholique de Disentis³. Le Tessin était donc seul et si l'on considère que l'organisation militaire de ce canton était encore très jeune, que toute l'armée du Tessin ne compte que 3.000 hommes, on comprend la faiblesse du Tessin face à la Fédération séparatiste. Les cantons d'Uri, du Valais et d'Unterwald avaient, entre temps, renforcé leur artillerie

¹ Vallée des Grisons qui aboutit au Tessin.

² Dans le canton d'Uri.

³ Bourg des Grisons sur le Rhin antérieur.

qui comprenait jusqu'à 2.000 hommes, et le 17 novembre 1847, ils envahirent le Tessin, avec l'ensemble de leurs forces, en passant par le Gothard. Les troupes du Tessin étaient échelonnées le long de la vallée de la Leventine, de Bellinzona à Airolo; leurs réserves étaient à Lugano. Les séparatistes, dissimulés par un épais brouillard, occupèrent toutes les collines autour d'Airolo, et lorsque le brouillard se dissipa, Luvini vit que la position était perdue avant même qu'un seul coup de feu ait été tiré. Il organisa la résistance et, après un combat de plusieurs heures où les Tessinois se battirent avec la plus grande vaillance, ses troupes furent repoussées par un ennemi supérieur. Au début la retraite fut couverte par quelques groupes armés, mais prises de flanc du haut des collines, arrosées par l'artillerie, les recrues tessinoises furent bientôt dans le plus grand désordre et ce n'est qu'à huit heures d'Airolo, derrière la Moesa¹ qu'il fut possible de les arrêter. Quiconque a franchi la route du Gothard, comprend les énormes avantages qu'a une armée d'invasion partant du sommet, surtout si elle possède de l'artillerie, et saisit l'impossibilité pour une armée fuyant vers la vallée de s'arrêter où que ce soit et de déployer ses forces dans l'étroite vallée. Or les Tessinois qui participèrent réellement au combat n'étaient nullement supérieurs aux séparatistes, c'était l'inverse. La responsabilité de cette défaite, d'ailleurs sans autres conséquences, incomba donc, non à Luvini, mais premièrement à ses faibles forces militaires, mal entraînées, deuxièmement au terrain défavorable, troisièmement et essentiellement à la carence des Grisons qui, à Disentis, s'attardèrent à goûter le vin de la Valteline, au lieu d'être sur l'Oberalp, et qui, franchissant le Saint-Bernard, vinrent finalement à l'aide des Tessinois avec deux bataillons, mais *post festum*². Et ce sont ceux qui, après avoir conquis à Fribourg ou à Lausanne des lauriers à bon marché en luttant à trois contre un, reprochent aux Tessinois, laissés honteusement en plan, cette victoire de la Fédération séparatiste au seul endroit où elle avait la supériorité.

On sait qu'après les « expectorations » de Berg contre Luvini, il s'en est suivi un duel au cours duquel le Welsche mit rudement le Zurichois hors de combat.

Mais revenons au débat. M. le docteur Kern, de Thurgovie, se leva pour soutenir les propositions de la majorité. M. Kern a le type suisse, grand, large d'épaules, le visage buriné, pas désagréable, la chevelure théâtrale, un peu comme un honnête Suisse peut se représenter Jupiter olympien, assez doctement habillé et avec une inébranlable décision dans le regard, le ton, le geste. M. Kern passe pour l'un des juristes les plus compétents et les plus subtils de la Suisse : « avec la logique qui lui est propre » et une allure hautement affirmative, le président du Tribunal fédéral aborda la question du Tessin, mais m'ennuya bientôt tellement que je préférerais aller au *Café italien** boire une chopine de vin du Valais.

Lorsque je revins, Almeras, de Genève, Homberger, Blanchenay, du canton de Vaud, et Castoldi, de Genève, avaient succédé à Kern à la tribune; ce sont plus ou moins des personnalités locales dont la renommée fédérale ne fait que naître. Eytel, du canton de Vaud, était à la tribune.

En Suisse où les hommes ont une taille proportionnée à celle du bétail ordinaire, M. Eytel peut paraître élancé, bien qu'en France il passerait pour un *jeune homme fort robuste**. Il a un fin et joli visage, à la moustache et aux boucles blondes, et comme les Vaudois en général, et plus que les autres Suisses français, il fait penser à un Français. Je n'ai pas besoin de dire qu'il est l'un des principaux soutiens des Vaudois ultra-radicaux et républicains rouges. Il est en outre encore jeune, certainement pas plus âgé qu'Escher. M. Eytel parla avec une grande vivacité contre les représentants fédéraux.

« Ils se sont conduits au Tessin comme si le Tessin n'était pas un État souverain mais une province qu'ils auraient à administrer comme proconsuls; vraiment, si ces Messieurs s'étaient conduits ainsi dans un canton français, ils n'y seraient pas restés longtemps ! Et ces Messieurs, au lieu de remercier Dieu que les Tessinois supportent toutes leurs convoitises et leurs fantaisies de dominateurs, se plaignent encore du mauvais accueil ! »

M. Eytel parle très bien, mais il est un peu prolix. Il en est de lui comme de tous les Suisses français : ses discours ont perdu leur sel.

De son fauteuil de président, le vieux Steiger dit quelques mots en faveur des propositions de la majorité, puis Escher, notre Alcibiade, se leva une seconde fois pour raconter une seconde fois l'histoire qu'il avait déjà racontée une fois. Cette fois il tenta une conclusion rhétorique qui sentait son pensum d'écolier à trois lieues.

« Ou bien nous sommes neutres, ou bien nous ne le sommes pas, mais ce que nous sommes, il faut que nous le soyons tout à fait et la vieille loyauté suisse exige que nous tenions notre parole, même si nous l'avons donnée à un despote. »

Partant de cette idée nouvelle et frappante, le bras infatigable de M. Escher pompait le flot d'une péroraison solennelle, et lorsqu'elle fut terminée, Alcibiade se rassit, visiblement satisfait.

¹ Vallée des Grisons qui aboutit au Tessin.

² Après la fête.

M. Tanner, d'Argovie, président du Tribunal, qui se leva alors, est un homme fluët et de taille moyenne, qui dit d'une voix forte des choses vraiment très indifférentes. Son discours n'était au fond rien d'autre que les cent répétitions d'une seule faute de grammaire.

M. Maurice Barman, du Valais français, lui succéda. À le voir, on ne dirait pas qu'il s'est battu si vaillamment en 1844 au Pont du Trient¹ lorsque les Valaisans, sous la direction de Kalbermatten, de Riedmatten et autres Matten, firent la contre-révolution dans le canton. M. Barman a le physique d'un bourgeois tranquille, et cependant pas désagréable; il parle avec circonspection, et de façon hachée. Il repoussa les attaques personnelles de Berg contre Luvini et parla en faveur de Pioda.

M. Battaglini, du Tessin, qui a une allure un peu bourgeoise et qui pourrait évoquer pour un observateur malicieux le docteur Bartholo du *Figaro*², lut un long traité français sur la neutralité au profit de son canton; ce traité contenait certes des principes très justes mais ne fut écouté que distraitemment.

Soudain le bavardage et les promenades cessèrent dans l'Assemblée. Il y eut un profond silence et tous les regards se dirigèrent vers un vieil homme chauve et glabre, au long nez busqué, qui se mit à parler en français. Ce petit vieillard qui, dans son simple vêtement noir et avec son physique tout à fait bourgeois, ressemblait plutôt à un savant et à personne d'autre et qui frappait par un visage expressif et un regard mobile et pénétrant, c'était le général *Dufour*, le même dont la stratégie circonspecte avait étouffé la Fédération séparatiste presque sans effusion de sang ! Quelle distance le séparait des officiers suisses allemands de l'Assemblée ! Ceux-ci, Michel, Ziegler, Berg, etc. ces honnêtes bretteurs, ces moustaches pédantes représentent un type caractéristique en face de Dufour, menu et discret. On voit au premier coup d'œil que Dufour fut la tête qui dirigea toute la guerre séparatiste et que ces Ajax pleins de dignité n'étaient que les poings qu'il utilisa pour exécuter ses décisions. La Diète avait vraiment bien choisi et trouvé l'homme indispensable.

Mais Dufour parle, et c'est alors que l'on est surpris. Ce vieil officier du génie qui toute sa vie n'a organisé que des écoles d'artillerie, ébauché des règlements et inspecté des batteries, qui ne s'est jamais mêlé à des débats parlementaires, qui n'a jamais parlé en public, se présente avec assurance, parle d'un seul jet avec une élégance, une précision et une clarté admirables et uniques au Conseil national suisse. Ce *maïdenspeech*³ de Dufour sur l'affaire du Tessin aurait fait sensation par sa forme et sa diction dans une Chambre française et dépasse de loin à tous égards le discours de trois heures grâce auquel Cavaignac est devenu le premier avocat de Paris - si l'on peut en juger par ce qu'en reproduit *Le Moniteur*. Il faut apprécier doublement la beauté de la langue chez un Genevois. La langue nationale de Genève est un français calviniste réformé, vague, plat, pauvre, monotone et terne. Mais Dufour parle non le genevois mais un français véritable et authentique; et de plus, les opinions qu'il exprima étaient si nobles, si militaires, au *bon sens* du terme, qu'elles faisaient ressortir crûment les basses jalousies et les étroites mesquineries locales des officiers de la Suisse allemande.

« Je me réjouis que la neutralité soit dans toutes les bouches » dit Dufour, « mais en quoi consiste la neutralité ? Elle consiste à ne rien entreprendre ou laisser entreprendre qui puisse mettre en danger l'état de paix régnant entre la Suisse et les États voisins. Rien de moins, mais rien de plus non plus. Nous avons donc le droit de donner asile à des réfugiés étrangers, c'est un droit dont nous sommes fiers. Nous le considérons comme un devoir vis-à-vis du malheur. Mais à une condition : que le réfugié se soumette à nos lois, qu'il n'entreprenne rien qui mette en danger notre sécurité intérieure et extérieure. Quand un patriote, chassé par la tyrannie, s'efforce, en prenant notre sol pour point de départ, de reconquérir la liberté de sa patrie, je trouve cela explicable, je ne lui en fais pas grief, mais alors nous aussi nous devons voir ce que nous avons à faire. Si donc le réfugié aiguise sa plume ou saisit son fusil contre le gouvernement voisin, bon, nous ne l'expulserons pas, cela serait injuste, mais nous l'éloignerons de la frontière, nous l'internerons. Notre propre sécurité nous l'ordonne, et la considération due aux États voisins; rien de moins, rien de plus non plus. Si en revanche nous sévissions non seulement contre le franc-tireur qui fait irruption en territoire étranger, mais contre le frère, le père du franc-tireur, contre celui qui est resté tranquille, nous faisons plus que nous ne devons, nous ne sommes plus impartiaux, nous prenons parti pour le gouvernement étranger, pour le despotisme contre ses victimes. (Bravo général). Et c'est justement à l'heure où Radetsky, un homme avec qui certainement personne dans cette Assemblée ne sympathise, nous a déjà demandé injustement d'éloigner de la frontière tous les réfugiés, où il appuie son exigence par des menaces et même des mesures hostiles, c'est maintenant justement qu'il convient le moins de céder à l'injuste exigence d'un adversaire plus fort que nous, parce que nous aurions l'air

¹ Torrent valaisan de la Suisse qui sort du glacier du même nom sur le flanc oriental du Mont-Blanc et se perd dans le Rhône (rive gauche).

² Personnage du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais.

³ Mot à mot : discours de jeune fille (de débutante). Le général Dufour fait son entrée dans le monde parlementaire aux joutes oratoires.

d'avoir cédé à la force, et d'avoir pris cette décision parce que quelqu'un de plus fort que nous l'exige. »
(Bravo).

Je regrette de ne pouvoir donner des extraits plus abondants et plus littéraux de ce discours. Mais ici il n'y a pas de sténographes et je dois tout noter de mémoire. Bref, Dufour étonna toute l'Assemblée autant par son éloquence et la simplicité de son débit que par les arguments frappants qu'il apporta, et c'est aux applaudissements de tous qu'il se rassit, après avoir déclaré qu'il voterait pour Pioda. Sauf dans ce cas, je n'ai jamais entendu le Conseil national manifester son approbation pendant la discussion. L'affaire était tranchée; après le discours de Dufour, il n'y avait plus rien à dire, la proposition de Pioda passait.

Mais nos petits seigneurs cantonaux, ébranlés dans leur conscience, n'étaient pas satisfaits, et à l'invitation à conclure, ils répondirent en votant par 48 voix pour la poursuite des débats. Ils ne furent que 42 à voter en faveur de la conclusion; la discussion se poursuivit donc. M. Veillon, du canton de Vaud, proposa de soumettre toute l'affaire au Conseil fédéral. M. Pittet, du canton de Vaud, un bel homme dont les traits sont ceux d'un Français, parla en faveur de Pioda, dans un style fluide mais prolix et dogmatique, et les débats semblaient s'endormir lorsqu'enfin le président fédéral, M. Furrer se leva.

M. Furrer est un homme dans la force de l'âge, le pendant d'Alcibiade-Escher. Si celui-ci représente l'Athènes suisse, M. Furrer représente Zurich. Si Escher tend vers le professeur, Furrer, lui, tend vers le maître de corporation. À eux deux, ils représentent complètement Zurich.

M. Furrer est naturellement un partisan de la neutralité la plus absolue, et lorsqu'il vit son système fortement menacé par le discours de Dufour, il dut mettre en œuvre les moyens les plus extrêmes pour s'assurer la majorité. Certes, M. Furrer n'était président de la Confédération que depuis trois jours, mais il montra que malgré Duchâtel et malgré Hansemann il comprenait la politique des questions de confiance. Il déclara que le Conseil fédéral était curieux au plus haut point de la décision du Conseil national parce que cette décision donnerait à toute la politique de la Suisse un tournant décisif, etc. et après avoir quelque peu fleuri cette *captatio benevolentiae*, il en vint insensiblement à expliquer quel était son avis, et l'avis de la majorité du Conseil fédéral, à savoir qu'on avait assez parlé de la politique de neutralité et que le point de vue de la majorité de la commission était aussi celui de la majorité du Conseil fédéral. Et il dit tout cela avec une dignité si solennelle et une voix si insinuante que la question de confiance perçait sous chaque syllabe de son discours. Il faut savoir qu'en Suisse, le pouvoir exécutif n'est pas un pouvoir indépendant du pouvoir législatif comme dans une monarchie constitutionnelle ou la nouvelle Constitution française, mais qu'il est seulement l'émanation et le bras du pouvoir législatif. Il faut savoir qu'il n'est pas d'usage ici que le pouvoir exécutif se retire quand l'Assemblée législative en décide autrement qu'il ne le souhaite; au contraire, il a l'habitude d'exécuter cette décision en toute soumission en attendant des temps meilleurs. Et comme le pouvoir exécutif est formé lui aussi d'un Conseil élu renfermant également diverses nuances, il est vraiment sans grande importance que, sur différentes questions, la minorité au Conseil exécutif ait la majorité au Conseil législatif. Et il y avait ici au moins deux conseillers fédéraux, Druey et Franscini, en faveur de Pioda et contre Furrer. Selon les mœurs et les conceptions suisses, cet appel de Furrer n'avait absolument rien de parlementaire. Mais peu importe ! La voix de M. le Président fédéral, par son importance, redonna du courage* à nos petits seigneurs cantonaux; lorsqu'il se rassit ils tentèrent de l'applaudir bruyamment, et ils demandèrent qu'on en finisse.

Mais le vieux Steiger fut assez équitable pour donner encore la parole à M. Pioda, rapporteur de la minorité. Pioda parla avec le même calme et la même tenue qu'auparavant. Il réfuta encore une fois toutes les objections en résumant brièvement le débat. Il défendit avec chaleur son ami Luvini que sa fougueuse* éloquence avait peut-être entraîné trop loin, mais qui antérieurement avait conservé son canton à la Suisse, il ne fallait pas l'oublier. Finalement il en vint à parler d'Airolo et regretta que ce mot ait été prononcé, et prononcé du côté où on l'attendait le moins.

« Il est vrai, dit-il, que nous avons subi une défaite à Airolo. Mais comment cela s'est-il produit ? Nous étions seuls, petit canton de maigre peuplement, contre tout le poids des cantons primitifs et du Valais qui se jetèrent sur nous et nous écrasèrent après que nous nous fûmes défendus vaillamment. C'est vrai que nous avons été battus. Mais vous convient-il à vous (tourné vers Michel) de nous en faire le reproche ? C'est vous, Messieurs, qui portez la responsabilité de notre défaite, vous deviez être sur l'Oberalp et attaquer les séparatistes par le flanc ; et qui n'était pas là, qui nous a laissés en plan ? Vous, et c'est pour cela que nous, nous avons été battus. Oui, vous êtes venus, Messieurs, mais quand il était trop tard et que tout était fini - alors enfin, vous êtes venus ! »

Furieux, le visage rouge comme une écrevisse, le colonel Michel bondit et déclara que c'était un mensonge et une calomnie. Rappelé à l'ordre par de vives protestations et la sonnette du président, il poursuivit avec un peu plus de calme. Il ignorait complètement qu'il devait être sur l'Oberalp. Il savait seulement qu'une fois appelé, il était venu à l'aide des Tessinois et lui, le premier.

Avec autant de calme qu'auparavant, Pioda répliqua qu'il n'avait pas eu l'intention d'attaquer personnellement M. Michel, qu'il avait seulement parlé des Grisons en général, que c'était un fait qu'ils auraient dû soutenir les Tessinois en descendant de l'Oberalp, et qu'il était explicable que M. Michel ne le sache pas : il ne commandait alors qu'un bataillon et il pouvait très bien ignorer les dispositions générales de la campagne.

Le débat fut conclu après cet intermède qui donna encore lieu à des discussions privées entre ces messieurs en dehors de la salle des séances et fut finalement réglé par des déclarations satisfaisant les deux parties. Puis on procéda au vote nominal. Les Suisses français et quatre à cinq Suisses allemands votèrent avec les Tessinois; la masse des Suisses allemands vota contre. Le Tessin fut dépouillé du droit d'asile, les exigences de Radetsky furent comblées, la neutralité à tout prix proclamée et M. Furrer put être content de lui et du Conseil national.

Voilà le Conseil national suisse, la fleur des hommes d'État suisses. Je trouve qu'ils ne se distinguent des autres législateurs que par une vertu : une plus grande patience.

Karl Marx : le coup d'Etat de la contre-révolution

n° 163, 8 décembre 1848*Cologne, 7 décembre.*

« *L'Assemblée nationale est dissoute. Les représentants du peuple sont dispersés « par la grâce de Dieu* ».

En donnant les motifs de ce coup de force, le ministère ajoute le persiflage le plus amer à ce coup d'État accompli avec une telle insolence.

L'Assemblée nationale récolte maintenant les fruits de sa faiblesse et de sa lâcheté prolongée. Des mois durant, elle laissa tranquillement se tramer la conjuration contre le peuple, elle la laissa devenir plus forte et plus puissante, et elle en est la première victime.

Le peuple, lui aussi, expie les fautes commises en mars et aussi en avril et en mai par générosité, ou plus exactement par bêtise, par ce qu'on appelle la « résistance passive ». Il vient de recevoir une leçon dont il tirera sûrement profit. Sa prochaine victoire, ce sera de mettre un terme à l'« entente » et à toutes les autres grandes phrases et hypocrisies.

Karl Marx : la bourgeoisie et la contre-révolution

n° 165, 10 décembre 1848

Cologne, 9 décembre.

Nous ne l'avons jamais caché. Notre terrain, ce n'est pas le terrain *juridique*, c'est le terrain *révolutionnaire*. Le gouvernement vient de renoncer pour sa part à l'hypocrisie du terrain juridique. Il s'est placé sur un terrain révolutionnaire, car le terrain contre-révolutionnaire lui aussi est révolutionnaire.

À l'article 6 de la loi du 6 avril 1848 il est dit :

« *Le vote de toutes les lois, et du budget de l'État, le droit d'approuver les impôts est dans tous les cas une prérogative des représentants du peuple.* »

À l'article 13 de la loi du 8 avril 1848 on lit :

« *L'Assemblée réunie sur la base de la présente loi est appelée à s'entendre avec la Couronne pour établir la future Constitution et exercer pour la durée de la session, les attributions qui furent jusque là celles des États généraux d'Empire, notamment celles qui sont relatives à l'approbation des impôts.* »

Le gouvernement envoie l'Assemblée ententiste au diable, il dicte au pays une *soi-disant** Constitution et s'accorde lui-même les impôts que les représentants du peuple lui avaient refusés.

Le gouvernement prussien a donné une conclusion éclatante à la Camphauseniade, sorte de *Jobsiade juridique*. Par vengeance, l'inventeur de cette épopée, le grand *Camphausen* continue tranquillement à siéger à Francfort comme envoyé du même gouvernement prussien et poursuit ses intrigues avec les Bassermann au service du même gouvernement prussien. Ce Camphausen qui a inventé la théorie ententiste pour sauver le terrain juridique, c'est-à-dire pour frustrer d'abord la révolution des *honneurs** qui lui reviennent, inventa en même temps les mines qui devaient faire sauter en l'air le terrain juridique et la théorie ententiste.

C'est à cet homme que l'on doit les élections *indirectes* qui ont produit une Assemblée à laquelle le gouvernement pouvait dire d'une voix tonitruante à l'instant d'un soulèvement momentané : « *Trop tard** ! » Il rappela le prince de Prusse, le chef de la contre-révolution, et ne recula pas devant la honte de transformer par un mensonge officiel la fuite de celui-ci en un voyage d'études¹. Il laissa en vigueur la vieille législation prussienne sur les crimes politiques et les anciens tribunaux. Sous lui, l'ancienne bureaucratie et l'ancienne armée gagnèrent du temps pour se remettre de leur effroi et se reconstituer complètement. Sans subir de préjudice, tous les chefs de l'ancien régime conservèrent leurs postes. Sous Camphausen, la camarilla mena la guerre en Posnanie tandis qu'il la faisait lui-même au Danemark. La guerre contre le Danemark devait être un dérivatif pour le trop-plein des forces patriotiques² de la jeunesse allemande qui, à son retour, fut en but comme il convient à des mesures policières; elle devait conférer une certaine popularité au général Wrangel et à ses régiments de la garde si décriés, et réhabiliter la soldatesque prussienne en général. Dès que son but fut atteint, il fallut étouffer à tout prix ce semblant de guerre par un armistice honteux³, que le même Camphausen fit agréer une fois de plus à l'Assemblée nationale de Francfort. Le résultat de la guerre contre le Danemark fut le « commandement des deux Marches⁴ » et le retour à Berlin des régiments de la garde qui en avaient été chassés en mars.

Et la guerre que la camarilla de Potsdam mena en *Posnanie* sous les auspices de Camphausen !

La guerre en Posnanie était plus qu'une guerre contre la révolution prussienne. C'était la chute de Vienne, la chute de l'Italie, la défaite des héros de juin. C'était le premier triomphe décisif remporté par le tsar russe sur la révolution

¹ Le prince de Prusse était l'un des chefs de la camarilla réactionnaire qui entourait le roi. C'était l'un des principaux responsables des excès de la troupe contre la population berlinoise avant le 18 mars 1848. Pendant la révolution de mars, il se réfugia en Angleterre. Dès le début de mai, le gouvernement Camphausen s'employa à le faire rappeler. Le 6 juin, Camphausen, devant l'Assemblée nationale, tenta de faire passer cette lâche fuite pour un voyage d'étude, prévu depuis longtemps. Le 8 juin le prince de Prusse y fit son apparition comme député de l'arrondissement de Wirsitz. Devenu roi de Prusse à la mort de son frère, il devint empereur d'Allemagne en 1871 sous le nom de Guillaume I^{er}.

² Cf. Heine : *Poèmes d'actualité* : « Bei des Nachtwächters Ankunft zu Paris. »

³ L'armistice entre la Prusse et le Danemark fut conclu à Malmö (Suède) après des pourparlers qui durèrent sept mois. Le Schleswig devait obtenir un gouvernement provisoire établi par la Prusse et le Danemark, et les troupes du Holstein devaient être séparées des troupes du Schleswig. Cet armistice réduisait à néant les conquêtes démocratiques obtenues par le mouvement révolutionnaire dans le Schleswig-Holstein et maintenait effectivement la domination danoise sur les duchés. La Prusse ne tenait aucun compte des intentions de la Confédération germanique au nom de laquelle la guerre avait été menée. Après avoir commencé par le refuser, l'Assemblée nationale de Francfort approuva le 16 septembre 1848 les conditions de l'armistice. La guerre entre la Prusse et le Danemark reprit à la fin de mars 1849 et se termina en 1850 par la victoire du Danemark.

⁴ Le 15 septembre 1848, le général Wrangel fut nommé commandant en chef de la région militaire du Brandebourg. Le Brandebourg, noyau du royaume de Prusse, comprenait au milieu du XIX^e siècle deux Marches : la Kurmark et la Neumark, d'où le surnom donné à Wrangel.

européenne. Et tout ça sous les auspices du grand Camphausen, du penseur ami de l'histoire, du chevalier du grand débat, du héros de la conciliation.

Sous Camphausen et grâce à lui la contre-révolution s'était ainsi emparée de tous les postes décisifs; elle s'était préparée une armée de guerre prête à la riposte tandis que l'Assemblée ententiste poursuivait ses débats. Sous le ministère d'action Hansemann-Pinto l'ancienne politique fut habillée de neuf et une guerre aussi acharnée que mesquine fut menée par la bourgeoisie contre le peuple. Sous *Brandenburg* on tira la conclusion de ces prémisses. Ce qu'il fallait encore, ce n'était pas une tête mais plutôt une moustache et un sabre.

Lorsque Camphausen partit, nous lui avons dit :

Il a semé la réaction au sens de la bourgeoisie, il la récoltera au sens de l'aristocratie et de l'absolutisme.

Nous ne doutons pas que Son Excellence, l'ambassadeur prussien *Camphausen*, ne se compte en ce moment lui-même au nombre des seigneurs féodaux et ne se soit résigné à son « malentendu » le plus pacifiquement du monde.

Cependant, que l'on ne s'abuse pas, que l'on n'attribue pas à un Camphausen, à un Hansemann, à ces hommes de petit format une initiative de portée historique universelle. Ils ne furent rien d'autre que les organes d'une classe. Leur langage, leurs actes ne furent que l'écho officiel d'une classe qui les avait poussés au premier plan. Ils ne furent que la grande bourgeoisie - au premier plan.

Les représentants de cette classe constituèrent *l'opposition libérale* à la Diète unifiée¹, pieusement décédée et ressuscitée un instant, grâce à Camphausen.

On a reproché à ces messieurs de l'opposition libérale d'être devenus infidèles à leurs principes après la révolution de mars. C'est une erreur.

Les grands propriétaires fonciers et les grands capitalistes qui étaient exclusivement représentés à la Diète unifiée, en un mot les porte-monnaie, avaient grandi en argent et en culture. Avec l'évolution de la société bourgeoise en Prusse - c'est-à-dire avec l'évolution de l'industrie, du commerce et de l'agriculture - les anciennes différences de classes d'une part avaient perdu leur base matérielle.

La noblesse elle-même était essentiellement embourgeoisée. Au lieu de fidélité, d'amour et de foi, c'était maintenant surtout les betteraves à sucre, l'eau de vie et la laine. Le champ clos de ces tournois était le marché de la laine. D'autre part l'État absolutiste dont la base sociale avait disparu comme par enchantement avec la marche de l'évolution, était devenu une entrave pour la nouvelle société bourgeoise. Le mode de production et les besoins s'étaient transformés. Il fallait que la bourgeoisie revendiquât sa part de la gestion politique, ne serait-ce que pour ses intérêts matériels. Elle seule était capable de faire valoir légalement ses besoins industriels et commerciaux. Elle devait reprendre des mains d'une bureaucratie dépassée, aussi ignorante qu'arrogante, l'administration de ses « *intérêts les plus sacrés* ». Elle devait réclamer pour elle le contrôle des ressources de l'État dont elle se croyait la créatrice. Après avoir enlevé à la bureaucratie le monopole de la soi-disant culture et avoir conscience de lui être de beaucoup supérieure dans la connaissance réelle des besoins de la société bourgeoise, elle avait aussi l'ambition de conquérir une position politique correspondant à sa position sociale. Pour atteindre son but, elle devait pouvoir débattre librement de ses intérêts et de ses opinions ainsi que des actes du gouvernement. C'est ce qu'elle nomma le « *droit à la liberté de la presse* ». Elle devait pouvoir *s'associer* sans gêne. C'est ce qu'elle appela le « *droit de libre association* ». Elle devait aussi réclamer la « *liberté religieuse* » et d'autres également, conséquence nécessaire de la *libre concurrence*. Et avant mars 1848 la bourgeoisie était en excellente voie de voir se réaliser tous ses vœux.

L'État prussien avait des difficultés d'argent. Son crédit était tari. C'était là le secret de la convocation de la Diète unifiée. Certes, le gouvernement se cabra devant son destin; il congédia de mauvaise grâce la « Diète unifiée », mais le besoin d'argent et l'absence de crédit l'auraient immanquablement jeté peu à peu dans les bras de la bourgeoisie. Tout comme les barons féodaux, les rois de droit divin ont toujours échangé leurs privilèges contre de l'argent comptant. L'émancipation des serfs fut, dans tous les pays du Saint-Empire romain germanique, le premier acte de

¹ La première Diète unifiée fut convoquée par une patente royale et se réunit le 11 avril 1847. Elle siégea jusqu'au 26 juin 1847. Elle représentait la réunion des huit Diètes provinciales et elle était partagée en deux collèges. Le collège des seigneurs comprenait 70 représentants de la haute noblesse, et celui des trois autres États comptait 237 représentants de la chevalerie, 122 des villes et 124 des communes rurales. Les attributions de la Diète unifiée se limitaient à l'approbation de nouveaux emprunts en temps de paix, et de nouveaux impôts ou de nouvelles augmentations d'impôts. En constituant la Diète unifiée le roi de Prusse voulait éviter de remplir les promesses qu'il avait faites de donner une Constitution et tourner les dispositions de la loi sur les dettes de l'État. À la Diète une forte opposition libérale se manifesta. Elle était composée des représentants de la grande bourgeoisie rhénane (Hansemann, Camphausen, von Beckerath) et d'une partie de la noblesse de Prusse orientale (von Vincke, von Auerswald). Comme la Diète s'était déclarée incompétente pour approuver un emprunt, le roi la renvoya dans ses foyers.

La seconde Diète unifiée fut convoquée le 2 avril 1848. Sur la proposition du ministère Camphausen, elle adopta le 8 avril la loi électorale pour l'élection de l'Assemblée destinée à s'entendre sur la constitution de l'État prussien et accorda un emprunt de 25 millions de thalers que la première Diète unifiée avait refusé. Puis le 10 avril 1848, la Diète fut dissoute.

marchandage universel; la monarchie constitutionnelle en fut le second. « *L'argent n'a pas de maître** » mais les *maîtres** cessent d'être les *maîtres** dès qu'ils sont *démonétisés*.

L'opposition libérale à la Diète unifiée n'était donc rien d'autre que l'opposition de la bourgeoisie à une forme de gouvernement qui ne correspondait plus ni à ses intérêts, ni à ses besoins. Pour faire opposition à la Couronne, il lui fallait faire la cour au peuple.

Elle s'imagina peut-être réellement être *pour* le peuple dans l'opposition.

Vis-à-vis du gouvernement, elle ne pouvait naturellement revendiquer les droits et les libertés auxquels *elle* aspirait qu'en se présentant sous la raison sociale des *droits et libertés du peuple*.

Cette opposition se trouvait, comme je l'ai dit, en excellente voie, lorsque la tempête de février éclata.

n° 169, 15 décembre 1848

Cologne, 11 décembre.

Lorsque le déluge de mars - un déluge *en miniature** - fut terminé, il ne laissa ni monstres, ni colosses révolutionnaires sur la terre de Berlin, mais des créatures ancien style, des formes lourdement bourgeoises - les libéraux de la Diète unifiée, les représentants de la bourgeoisie prussienne. Les provinces qui possédaient la bourgeoisie la plus évoluée, la *Province rhénane* et la *Silésie*, fournirent l'essentiel du contingent des nouveaux ministères. Derrière eux une longue théorie de juristes rhénans. Dans la mesure même où la bourgeoisie était repoussée à l'arrière-plan par les féodaux, la Province rhénane et la Silésie cédèrent la place dans les ministères aux provinces prussiennes primitives. Le ministère Brandebourg n'est plus rattaché à la Province rhénane que par un tory d'Elberfeld¹. *Hansemann et von der Heydt* ! Pour la bourgeoisie prussienne toute la différence entre mars et décembre 1848 réside dans ces deux noms.

La bourgeoisie prussienne avait été portée au faite de l'État, non comme elle l'avait souhaité par une *transaction pacifique avec la Couronne*, mais par une *révolution*. Ce n'étaient pas ses propres intérêts mais les *intérêts du peuple* qu'elle devait représenter contre la Couronne, c'est-à-dire contre *elle-même* car c'était un mouvement populaire qui lui avait ouvert la voie. Mais à ses yeux la Couronne n'était plus que le paravent de droit divin derrière lequel elle devait dissimuler ses propres intérêts profanes. Traduite en langage constitutionnel, l'inviolabilité de ses propres intérêts et des formes politiques correspondant à ses intérêts se disait : *Inviolabilité de la Couronne*. C'est de là que vient l'enthousiasme de la bourgeoisie allemande, et spécialement de la bourgeoisie prussienne, pour la *monarchie constitutionnelle*. Si donc la révolution de février, y compris les douleurs qui suivirent son enfantement, fut bien accueillie par la bourgeoisie prussienne parce qu'elle lui mettait en main le gouvernail de l'État, elle lui était aussi un bâton dans les roues parce que son pouvoir était lié à des conditions qu'elle ne voulait ni ne pouvait remplir.

La bourgeoisie n'avait pas bougé le petit doigt. Elle avait permis au peuple de se battre pour elle. Le pouvoir qui lui était ainsi transmis, ce n'était pas le pouvoir du général qui triomphe de son adversaire mais celui d'un comité de salut public à qui le peuple victorieux confie la garde de ses propres intérêts.

Camphausen sentait parfaitement encore tout ce que sa position avait d'inconfortable, et toute la faiblesse de son ministère date de ce sentiment et des circonstances qui le déterminèrent. C'est pourquoi une sorte de rougeur pudique transfigure les actes les plus éhontés de son gouvernement. *L'impudence* ingénue et *l'effronterie* étant les privilèges d'Hansemann, la seule différence entre ces deux peintres se trouve dans la *teinte** rouge.

Il ne faut pas confondre la révolution de *mars* ni avec la révolution *anglaise* de 1648, ni avec la révolution *française* de 1789.

En 1648 la bourgeoisie était alliée au peuple contre la royauté, la noblesse et la puissance de l'Église.

La révolution de 1789 n'avait d'autre modèle - au moins en Europe - que la révolution de 1648, la révolution de 1648 que le soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne. Les deux révolutions étaient d'un siècle en avance sur leurs modèles, non seulement quant au temps, mais aussi quant au contenu.

Dans les deux révolutions la bourgeoisie était la classe qui se trouvait *réellement* à la tête du mouvement. *Dans les villes, le prolétariat et les autres catégories sociales n'appartenant pas à la bourgeoisie* ou bien n'avaient pas des intérêts différents de ceux de la bourgeoisie, ou bien ne formaient encore de classes ou de fractions de classe ayant une évolution pas indépendante. Par conséquent, même là où elles s'opposaient à la bourgeoisie, comme par exemple de 1793 à 1794 en France, elles ne luttaient que pour faire triompher les intérêts de la bourgeoisie, quand bien même ce n'était pas à sa manière. *Toute la Terreur en France ne fut rien d'autre qu'une méthode plébéienne* d'en finir avec les ennemis de la bourgeoisie, l'absolutisme, le féodalisme et l'esprit petit-bourgeois.

Les révolutions de 1648 et de 1789 n'étaient pas des révolutions *anglaise* et *française*, c'étaient des révolutions de style *européen*. Elles n'étaient pas la victoire d'une classe *déterminée* de la société sur l'*ancien système politique*,

¹ Le baron von der Heydt, ministre du Commerce de décembre 1848 à 1862, était banquier à Elberfeld.

mais la proclamation d'un système politique pour la nouvelle société européenne. Elles étaient le triomphe de la bourgeoisie, mais le triomphe de la bourgeoisie était alors le triomphe d'un nouveau système social, la victoire de la propriété bourgeoise sur la propriété féodale, du sentiment national sur le provincialisme, de la concurrence sur le corporatisme, du partage sur le majorat, de la domination du propriétaire de la terre sur la domination du propriétaire qui l'était grâce à la terre, des lumières sur la superstition, de la famille sur le nom, de l'industrie sur la paresse héroïque, du droit bourgeois sur les privilèges moyenâgeux. La révolution de 1648 était le triomphe du XVII^e siècle sur le XVI^e, la révolution de 1789, la victoire du XVIII^e siècle sur le XVII^e. Ces révolutions exprimaient encore plus les besoins du monde d'alors que ceux des régions du monde où elles se produisaient, la France et l'Angleterre.

Rien de tout cela dans la révolution de mars en Prusse.

La révolution de février avait supprimé effectivement la royauté constitutionnelle et théoriquement la domination de la bourgeoisie. La révolution de mars en Prusse devait créer théoriquement la royauté constitutionnelle et effectivement la domination de la bourgeoisie. Bien loin d'être une révolution européenne, elle n'était que l'écho affaibli d'une révolution européenne dans un pays retardataire. Au lieu d'être en avance sur son siècle, elle était en retard d'au moins cinquante ans sur lui. Elle était dès l'origine une révolution secondaire, mais il est connu que les maladies secondaires sont souvent plus difficiles à guérir et épuisent davantage le corps que ne le font les maladies primaires. Il ne s'agissait pas de l'établissement d'une société nouvelle, mais de la renaissance à Berlin de la société morte à Paris. La révolution de mars en Prusse n'était même pas nationale allemande, elle était dès l'origine provinciale, prussienne. Les soulèvements de Vienne, de Kassel, de Munich, les soulèvements provinciaux de toutes sortes l'accompagnaient et lui disputaient la première place.

Tandis que 1648 et 1789 avaient pleinement conscience d'être à la tête d'une création, l'ambition des Berlinois de 1848 consistait à vouloir être un anachronisme. Leur lumière ressemblait à celle des étoiles qui parvient à nous, habitants de la terre, quand les corps qui l'ont produite se sont éteints depuis déjà 100.000 ans. Pour l'Europe, la révolution de mars en Prusse était une de ces étoiles en miniature - elle était d'ailleurs une miniature en toutes choses -; son rayonnement était celui du cadavre d'une société, depuis longtemps décomposé.

La bourgeoisie allemande avait évolué avec tant d'indolence, de lâcheté, de lenteur qu'au moment où elle se dressa menaçante en face du féodalisme et de l'absolutisme, elle aperçut en face d'elle le prolétariat menaçant ainsi que toutes les fractions de la bourgeoisie dont les idées et les intérêts sont apparentés à ceux du prolétariat. Elle avait non seulement derrière elle l'hostilité d'une classe, mais devant elle celle de toute l'Europe qui la regardait avec hostilité. La bourgeoisie prussienne n'était pas la bourgeoisie française de 1789, la classe qui, face aux représentants de l'ancienne société, de la royauté et de la noblesse, incarnait à elle seule toute la société moderne. Elle était déchue au rang d'une sorte de caste, aussi hostile à la Couronne qu'au peuple, cherchant querelle aux deux réunis, mais indécise face à chacun de ses adversaires pris séparément parce qu'elle les voyait toujours tous les deux devant ou derrière elle; encline dès l'abord à trahir le peuple et à tenter des compromis avec le représentant couronné de l'ancienne société parce qu'elle appartenait elle-même à l'ancienne société; représentant non pas les intérêts d'une société nouvelle contre une société ancienne, mais des intérêts renouvelés à l'intérieur d'une société, vieillie, elle n'était pas à la barre de la révolution parce qu'elle avait le peuple derrière elle, mais parce qu'il la poussait devant lui; elle n'était pas en tête parce qu'elle prenait l'initiative d'une nouvelle époque sociale, mais parce qu'elle représentait la rancune d'une ancienne époque sociale; ce n'était pas une couche sociale de l'ancien État qui se serait imposée, elle avait été projetée par un tremblement de terre à la surface du nouvel État, sans foi en elle-même, sans foi dans le peuple, montrant les dents à ceux d'en haut, tremblant devant ceux d'en bas, égoïste sur les deux fronts et consciente de son égoïsme, révolutionnaire contre les conservateurs, conservatrice contre les révolutionnaires, se défiant de ses propres mots d'ordre, faisant des phrases au lieu de créer des idées, intimidée par la tempête universelle mais exploitant cette tempête universelle, sans énergie en aucun sens, plagiaire sous tous les rapports, vulgaire parce qu'elle n'était pas originale, originale dans la vulgarité, - trafiquant avec ses propres désirs, sans initiative, sans foi en elle-même, sans foi dans le peuple, sans vocation historique - telle un vieillard maudit, affaibli par l'âge, elle se voyait condamnée à diriger et à détourner, dans son propre intérêt, les premières manifestations de jeunesse d'un peuple robuste - sans yeux ! sans oreilles ! sans dents ! sans rien - c'est ainsi que la bourgeoisie prussienne se trouva après la révolution de mars à la barre de l'État prussien.

n° 170, 16 décembre 1848

Cologne, 15 décembre.

La théorie ententiste, que la bourgeoisie parvenue au gouvernement dans le ministère Camphausen proclama aussitôt comme étant la base « la plus large » du *contrat social** prussien, n'était nullement une théorie creuse; elle avait au contraire poussé sur l'arbre de la vie « en or ».

La révolution de mars n'a nullement soumis le souverain de droit divin au peuple souverain. Elle a seulement obligé la Couronne, l'État absolutiste, à s'entendre avec la bourgeoisie, son ancienne rivale.

La Couronne sacrifiera la noblesse à la bourgeoisie, la bourgeoisie sacrifiera le peuple à la Couronne. C'est à cette condition que la royauté deviendra bourgeoise et que la bourgeoisie deviendra royauté.

Après mars il n'y a plus que ces deux puissances. Elles servent alternativement de paratonnerre contre la révolution. Le tout naturellement sur « la *base démocratique la plus large* ».

C'était le secret de la théorie ententiste.

Les négociants en huile et en laine¹ qui formèrent le premier ministère après la révolution de mars se complurent dans le rôle qui consistait à couvrir de leurs ailes plébéiennes la royauté compromise. Ils se délectaient du plaisir suprême d'être admis à la Cour et, à leur corps défendant, de combler avec le cadavre de leur ancienne popularité la crevasse qui menaçait d'engloutir le trône; ils renonçaient ainsi, par pure générosité, à la rudesse des mœurs romaines - des mœurs romaines de la Diète unifiée. Comme le ministre Camphausen se rengorgeait, lui *l'accoucheur* du trône constitutionnel ! Le brave homme était visiblement ému par lui-même et par sa propre grandeur d'âme. Quant à la Cour et à sa clique, elle tolérait à contre-cœur ce protectorat humiliant, elle faisait *bonne mine à mauvais jeu** dans l'attente de jours meilleurs.

L'armée à demi dissoute, la bureaucratie tremblant pour ses places et ses traitements, la caste féodale humiliée dont le chef se trouvait en voyage d'études constitutionnelles dupèrent facilement le *Bourgeois gentilhomme** avec quelques paroles mielleuses et quelques révérences.

La bourgeoisie prussienne ayant nominalement le pouvoir, ne douta pas un instant que les puissances de l'ancien État ne se soient mises sans réserve à sa disposition et ne se soient transformées en autant de dévots de sa propre toute-puissance.

C'était non seulement au ministère, mais dans tous ceux qui gravitaient autour de la monarchie que la bourgeoisie était enivrée de cette illusion.

Les chicanes souvent sanglantes que la milice civique cherchait au prolétariat sans armes, ces uniques prouesses de la bourgeoisie après mars, ne trouvèrent-elles pas dans l'armée, la bureaucratie et même chez les féodaux des complices volontairement serviles ? Les graves admonestations au peuple de style paternaliste, auxquelles se hissèrent ces représentants locaux de la bourgeoisie que sont les conseils communaux - leur vulgarité importune et servile fut plus tard fustigée comme il convient par un Windischgrätz, un Jellachich et un Welden - ces exploits après la révolution de mars ne furent-ils pas considérés avec étonnement par les présidents de gouvernement devenus muets et les généraux de division rentrés en eux-mêmes ? Comment la bourgeoisie prussienne aurait-elle pu encore douter que la vieille rancœur de l'armée, de la bureaucratie et des féodaux ne fût morte devant leur respectueux dévouement envers la bourgeoisie, ce vainqueur magnanime qui disciplinait l'anarchie et se disciplinait lui-même ?

C'était clair : la bourgeoisie prussienne n'avait plus qu'une tâche, celle de s'installer commodément dans sa domination, d'écarter les anarchistes gênants, de rétablir « l'ordre et le calme » et de faire rentrer les intérêts perdus pendant la tempête de mars. Il ne s'agissait plus que de réduire au minimum les *frais de production* de leur domination et de la révolution de mars qui la conditionna. Les armes que la bourgeoisie prussienne dans sa lutte contre la société féodale et sa Couronne, se vit obligée de réclamer sous la raison sociale du peuple, le droit d'association, la liberté de la presse, etc. ne devaient-elles pas être brisées dans les mains d'un peuple fasciné, qui n'avait plus besoin de les manier *pour* la bourgeoisie et manifestait des désirs inquiétants de les manier *contre* elle ?

À l'entente de la bourgeoisie avec la Couronne, - *elle en était persuadée* - au marché de la bourgeoisie avec le vieil État résigné à son sort, il n'y avait visiblement qu'un obstacle, un seul obstacle, le peuple - *puer robustus sed malitiosus*², dit Hobbes. Le *peuple* et la *révolution* !

La *révolution* était son *titre juridique* : c'est sur la révolution qu'il fondait la violence de ses revendications. La révolution c'était la traite qu'il avait tirée sur la bourgeoisie. La bourgeoisie était parvenue au pouvoir grâce à la révolution. Le jour où elle avait pris le pouvoir était aussi le jour où cette traite venait à échéance : la bourgeoisie dut laisser *protester* la traite.

La révolution - cela signifiait dans la bouche du peuple : vous, les bourgeois, vous êtes le *Comité de salut public** aux mains de qui nous avons remis le pouvoir non pour que vous vous *entendiez* avec la Couronne sur vos intérêts, mais au contraire pour que vous fassiez triompher nos intérêts, les intérêts du peuple, contre la Couronne.

La révolution c'était la protestation du peuple contre l'entente de la bourgeoisie avec la Couronne. La bourgeoisie, en s'entendant avec la Couronne, *protestait donc forcément contre la révolution*.

Et c'est ce qui se produisit sous le grand Camphausen. *La révolution de mars ne fut pas reconnue*. En rejetant la proposition de sa reconnaissance, la représentation nationale de Berlin se constitua en *représentation de la bourgeoisie prussienne, en assemblée ententiste*.

¹ Allusion à Camphausen, autrefois négociant en graisses et céréales, et Hansemann qui débuta comme négociant en laines.

² Un garçon robuste mais malicieux; citation, modifiée, de la préface de Hobbes à son ouvrage : *De cive* (Du citoyen).

Elle raya des faits de l'histoire. Elle proclama à haute voix devant le peuple prussien qu'il ne s'était pas entendu avec la bourgeoisie pour faire la révolution contre la Couronne, mais qu'il avait fait la révolution pour que la Couronne s'entendît avec la bourgeoisie contre lui-même ! Le *titre juridique* du peuple révolutionnaire était donc supprimé et le terrain juridique de la bourgeoisie conservatrice était conquis.

Le terrain juridique !

Brüggemann, et à travers lui la *Kölnische Zeitung*, ont tellement bavardé, ratiociné, gémi à propos de ce « terrain juridique », ont si souvent perdu et regagné le « terrain juridique », ont si souvent percé, troué, rapetassé le « terrain juridique », ils l'ont relancé de Berlin à Francfort, de Francfort à Berlin, l'ont rétréci, distendu, ils ont transformé le simple terrain en parquet, en parquet à double fond - on sait que c'est là un des accessoires principaux des escamoteurs en représentation - puis le double fond en une trappe sans fond, finalement le terrain juridique est à juste titre, pour nos lecteurs, le terrain de la *Kölnische Zeitung*; et ils peuvent confondre le Schibboleth¹ de la bourgeoisie prussienne avec le Schibboleth privé de M. Joseph Dumont, et une idée nécessaire de l'histoire universelle prussienne avec une marotte arbitraire de la *Kölnische Zeitung* et ils ne voient plus dans le terrain juridique que le terrain où pousse la *Kölnische Zeitung*.

Le terrain juridique est à vrai dire le terrain juridique prussien !

Le terrain juridique sur lequel se meuvent après mars le chevalier du grand débat, Camphausen, le fantôme réveillé de la Diète unifiée et l'Assemblée des ententistes, est-ce la loi constitutionnelle de 1815² ou la loi sur la Diète de 1820³ ou la Patente de 1847⁴ ou la loi électorale et ententiste du 8 avril 1848⁵ ?

Rien de tout cela.

Le « terrain juridique » signifiait simplement que la révolution n'avait pas conquis son terrain et que la vieille société n'avait pas perdu le sien, que la révolution de mars n'était qu'un « événement » qui avait donné « l'impulsion » à la « compréhension » entre le trône et la bourgeoisie préparée depuis longtemps dans le vieil État prussien, dont la Couronne avait elle-même dit la nécessité dans des édits antérieurs de Sa Majesté, mais qu'avant mars elle ne jugeait pas « urgente ». En un mot le « terrain juridique » signifiait que la bourgeoisie voulait négocier après mars avec la Couronne sur le même pied qu'avant mars, comme s'il n'y avait pas eu de révolution et que la Diète unifiée eût atteint son but sans la révolution. Le « terrain juridique » signifiait que le titre juridique du peuple, la *révolution*, n'existait pas dans le *contrat social** conclu entre le gouvernement et la bourgeoisie. *La bourgeoisie puisa ses revendications dans la vieille législation prussienne afin que le peuple ne puisse pas les siennes dans la nouvelle révolution prussienne.*

Il va de soi que les *crétins* idéologiques* de la bourgeoisie, ses journalistes et consorts, durent faire passer cet enjolivement des intérêts de la bourgeoisie pour ses véritables intérêts, ils durent y croire et y faire croire les autres. Dans la tête d'un *Brüggemann* la phraséologie du terrain juridique se transforma en une substance réelle.

Le ministère *Camphausen* avait accompli sa tâche, la tâche de *médiation* et de *transition*. Il constitua en effet la *médiation* entre la bourgeoisie grimpée sur les épaules du peuple et celle qui n'avait plus besoin du peuple, entre la bourgeoisie qui vis-à-vis de la Couronne représentait apparemment le peuple et celle qui vis-à-vis du peuple représentait réellement la Couronne, entre la bourgeoisie qui était en train de se dégager de la révolution et celle qui s'en était déjà dégagée comme son noyau.

Conformément à son rôle, le ministère Camphausen, dans sa pudeur virginale, se cantonna dans une *résistance passive* contre la révolution.

Il la rejeta certes en théorie, mais en pratique il se *cabra* seulement devant ses prétentions et ne *toléra* que la reconstitution des anciens pouvoirs publics.

¹ Mot hébreu signifiant « épi et fleuve », dont les gens de Galaad se servirent pour reconnaître ceux d'Ephraïm qui prononçaient sibboleth, et qu'ils égorgeaient aussitôt. (Juges, XII.) On l'emploie familièrement pour désigner l'épreuve qui décide de la capacité ou de l'incapacité d'une personne.

² Le 22 mai 1815 parut l'« ordonnance sur la représentation du peuple » dans laquelle le roi de Prusse promettait la création d'assemblées corporatives provisoires, la convocation d'une assemblée représentative de toute la Prusse et l'introduction d'une Constitution. Mais la loi du 5 juin 1823 n'institua que des assemblées corporatives dans les provinces (Diètes provinciales) aux fonctions consultatives et limitées.

³ L'ordonnance concernant les dettes de l'État du 17 janvier 1820 stipulait que le gouvernement prussien ne pouvait accepter d'emprunts qu'avec la garantie de la future assemblée corporative.

⁴ Le 3 février 1847 le roi de Prusse édicta une « patente concernant les institutions corporatives » et une « ordonnance sur la formation de la Diète unifiée ».

⁵ Cette loi électorale pour convoquer une Assemblée chargée de s'entendre sur une constitution fut adoptée par la seconde Diète unifiée, sur la proposition du ministère Camphausen. Elle reposait sur le suffrage indirect à deux degrés.

Pendant la bourgeoisie croyait être parvenue au point où la *résistance passive* devait se muer en *attaque active*. Le ministère *Camphausen* se retira, non pas pour avoir commis tel ou tel impair, mais pour la simple raison qu'il était le *premier* ministre d'après la révolution de mars, parce qu'il était le *ministère* de la *révolution de mars* et que, conformément à son origine, il lui fallait encore dissimuler le représentant de la bourgeoisie sous le dictateur populaire. L'ambiguïté de son origine et son double caractère lui imposaient encore certaines *convenances**, certaines réserves et certains égards vis-à-vis du peuple souverain; ce que la bourgeoisie commençait à trouver pesant, elle qui n'avait plus besoin de contrôler un second ministère issu directement de l'Assemblée ententiste.

Son retrait fut, de ce fait, une énigme pour les politiciens de cabaret. Un *ministère d'action*, le ministère *Hansemann*, lui succéda, parce que la bourgeoisie pensait passer de la période de trahison *passive* du peuple au profit de la Couronne, à la période de *soumission* active du peuple à un pouvoir de compromis avec la Couronne. Le ministère d'action était le *second* ministère d'après la révolution de mars. C'était là tout son secret.

n° 183, 31 décembre 1848

Cologne, 29 décembre.

Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent¹ !

C'est en ces termes qu'Hansemann résuma tout le libéralisme de la Diète unifiée. Cet homme était le chef indispensable, du ministère issu de l'Assemblée ententiste elle-même, un ministère qui devait transformer la résistance passive au peuple en une résistance active contre le peuple, un ministère d'action.

Dans aucun ministère Prussien, autant de noms *bourgeois* ! Hansemann, Milde, Märker, Kühlwetter, Gierke ! Même von Auerswald, étiquette titrée de ce ministère, appartenait à la noblesse libérale, c'est-à-dire à la noblesse de l'opposition de Königsberg, qui rendait hommage à la bourgeoisie. *Roth von Schreckenstein* était le seul représentant, parmi la camarilla, de la vieille noblesse féodale prussienne bureaucratisée. *Roth von Schreckenstein* ! Ce titre d'un roman de cape et d'épée oublié, du bienheureux *Hildebrandt*² a survécu ! Mais *Roth von Schreckenstein* n'était que l'écrin féodal du joyau bourgeois. *Roth von Schreckenstein* au milieu d'un ministère bourgeois, c'était dire en lettres géantes : la féodalité, l'armée, la bureaucratie prussienne suivent l'étoile de la bourgeoisie prussienne qui vient de paraître au firmament. Ces puissants se sont mis à sa disposition, et la bourgeoisie les plante devant son trône comme sur de vieux emblèmes héraldiques on plantait des ours devant les maîtres des peuples. Roth von Schreckenstein sera l'ours du ministère bourgeois.

Le 26 juin le ministère Hansemann se présenta devant l'Assemblée nationale. Mais c'est en *juillet* qu'il commença sérieusement à exister. *La révolution de juin* était à l'arrière-plan du ministère d'action, comme la *révolution de février* était à l'arrière-plan du ministère de médiation.

La bourgeoisie prussienne exploitait contre le peuple la victoire sanglante de la bourgeoisie de Paris sur le prolétariat de Paris, tout comme la Couronne prussienne exploita contre la bourgeoisie la victoire sanglante des Croates à Vienne. Les malheurs de la bourgeoisie prussienne, après novembre en Autriche, sont un *règlement de comptes* des malheurs du peuple prussien après juin en France. Dans leur sécheresse de cœur à courte vue les petits-bourgeois allemands se sont pris pour la bourgeoisie française. Ils n'avaient pas renversé de trône, ils n'avaient pas balayé la société féodale, encore moins ses derniers vestiges, ils n'avaient pas à maintenir une société créée par eux-mêmes. Après juin comme après février, comme depuis le début du XVI^e siècle, comme au XVIII^e siècle, ils croyaient avec leur tempérament ancestral, plein de ruse et avide de profits, pouvoir bénéficier des trois-quarts du travail d'autrui. Ils ne se doutaient pas qu'après juin en France il y avait eu novembre en Autriche, et qu'après le novembre autrichien un décembre prussien était aux aguets. Ils ne se doutaient pas que si en France la bourgeoisie, qui avait renversé le trône, n'apercevait plus qu'un ennemi devant elle, le prolétariat - la bourgeoisie prussienne, en lutte avec la Couronne, n'avait plus qu'un allié - le peuple. Non qu'ils n'eussent tous deux d'intérêts antagonistes, mais le même intérêt les liait ensemble contre une troisième puissance qui les écraserait bientôt.

Le ministère Hansemann se considérait comme un ministère de la *révolution de juin*. Et dans chaque ville prussienne les petits-bourgeois se transformèrent, face aux « bandits rouges », en « honnêtes républicains » sans cesser d'être d'honorables royalistes et en oubliant de remarquer à l'occasion que leurs « rouges » portaient des cocardes *blanches et noires*³.

Dans son discours du trône, le 26 juin, Hansemann fit le procès rapide de la nébuleuse et mystérieuse « monarchie sur la base démocratique la plus large » de Camphausen.

¹ Extrait du discours d'Hansemann à la séance du 8 juin 1847 de la Diète unifiée.

² Il s'agit d'un roman de chevalerie paru en 1821 à Quedlinbourg : *Kuno von Schreckenstein*, par C. Hildebrandt.

³ Couleurs du drapeau prussien.

« *La monarchie constitutionnelle sur la base d'un système à deux Chambres et l'exercice commun du pouvoir législatif par les deux Chambres et la Couronne* » - c'est à cette formule sèche qu'il ramena la phrase riche de promesses de son enthousiaste prédécesseur.

« *Modification des conditions indispensables incompatibles avec la nouvelle Constitution, libération de la propriété des liens qui paralysent son exploitation avantageuse dans une grande partie de la bourgeoisie, réorganisation de l'administration judiciaire, réforme de la législation sur les impôts, et notamment suppression d'exemptions, etc.* » et surtout « *renforcement de la force publique, nécessaire à la protection de la liberté acquise* » (par les bourgeois) « *contre la réaction* » (exploitation de la liberté dans l'intérêt des féodaux) « *et l'anarchie* » (exploitation de la liberté dans l'intérêt du peuple) et au rétablissement de la confiance détruite¹ ».

Voilà quel était le programme ministériel, voilà quel était le programme de la bourgeoisie prussienne parvenue au ministère et dont le représentant classique est *Hansemann*.

À la Diète unifiée, *Hansemann* était l'adversaire le plus acharné et le plus cynique de la confiance car - « *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* » Au ministère, *Hansemann* proclama que la nécessité première était le « *rétablissement de la confiance détruite* » car - cette fois il se tournait vers le *peuple*, comme autrefois vers le *trône* - car « *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* »

Il s'agissait autrefois de la confiance que *donne* l'argent, il s'agit cette fois de la confiance qui *fait* de l'argent; d'un côté la confiance *féodale* aveugle en Dieu, le Roi et la Patrie, de l'autre la confiance *bourgeoise*, la confiance dans le commerce, dans les intérêts produits par le capital, dans la solvabilité des correspondants, il s'agit de la confiance commerciale, non de foi, d'amour et d'espérance, mais de *crédit*.

« *Rétablissement de la confiance détruite* ». C'est en ces termes qu'*Hansemann* exprima l'idée fixe de la bourgeoisie prussienne.

Le crédit repose sur l'assurance que l'exploitation du travail salarié par le capital, du prolétariat par la bourgeoisie, des petits-bourgeois par les grands bourgeois continue sur le mode traditionnel. Tout mouvement politique du prolétariat de quelque nature qu'il soit, même s'il est dirigé directement par la bourgeoisie, détruit la confiance, le crédit. « *Rétablissement de la confiance détruite* » ! Voilà ce qui se disait par la bouche d'*Hansemann*.

Répression de tout mouvement politique dans le prolétariat et dans toutes les couches de la société dont les intérêts ne coïncident pas exactement avec les intérêts de la classe qui, à leur avis, se trouve au gouvernement de l'État.

Tout à côté du « *rétablissement de la confiance détruite* » *Hansemann* mit donc le « *renforcement de la force publique* ». Mais il se trompa seulement dans la nature de cette « *force* ». Il crut renforcer la force publique servant le crédit, la confiance bourgeoise, et il renforça la force publique qui réclame la confiance et en cas de besoin l'obtient par la mitraille parce qu'elle n'a pas de crédit. Il voulait lésiner avec les frais de production de la domination bourgeoise et accabla la bourgeoisie avec les sommes exorbitantes que coûtait la restauration de la féodalité prussienne.

Avec les ouvriers *Hansemann* s'expliqua laconiquement. Il avait un grand remède pour eux dans sa poche. Mais avant de le sortir, il fallait surtout que la « *confiance détruite* » fût rétablie. Pour rétablir la confiance il fallait que la classe ouvrière mît un terme à sa politisation et à son ingérence dans les affaires publiques et revînt à ses anciennes habitudes. Si elle suit son conseil, si la confiance est rétablie, le grand et mystérieux remède sera devenu, de ce fait, déjà actif puisqu'il ne sera plus nécessaire, ni applicable; dans ce cas en effet cette maladie qu'est la perturbation de l'ordre bourgeois, serait écartée. Et pourquoi des remèdes là où il n'y a pas de maladie ? Mais si le peuple continue à n'en faire qu'à sa tête - alors, bon, il renforcera la « *force publique* », la police, l'armée, les tribunaux, la bureaucratie, il les lancera à ses trousses, car la « *confiance* » sera devenue une « *question d'argent* » et

« *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* »

Hansemann peut sourire autant qu'il veut, son programme était un programme *honnête*, un programme bien intentionné.

Il voulait renforcer la force publique, non seulement contre l'anarchie, c'est-à-dire contre le peuple, mais aussi contre la réaction, c'est-à-dire, contre la Couronne et les intérêts féodaux dans la mesure où ils tenteraient de s'imposer aux dépens du porte-monnaie et des prétentions politiques « *les plus indispensables* », c'est-à-dire les plus modestes de la bourgeoisie.

Le ministère d'action était déjà, par sa composition, une protestation contre cette réaction.

Il se distinguait de tous les autres ministères prussiens par le fait que son véritable *président du conseil* était le *ministre des finances*. Pendant des siècles, l'État prussien avait soigneusement dissimulé que la guerre, les affaires intérieures et extérieures, les questions religieuses et scolaires et même la Maison du roi, et la foi, l'amour et

¹ Résumé du programme du ministère Auerswald-Hansemann, tel qu'*Hansemann* le présenta le 26 juin 1848 au cours de la vingtième séance de l'Assemblée nationale prussienne.

l'espérance étaient subordonnés aux finances profanes. Le ministère d'action mit en exergue cette triste vérité bourgeoise en plaçant à sa tête M. Hansemann, l'homme dont le programme ministériel, tout comme son programme d'opposition, se résumait dans cette phrase :

« *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* »

En Prusse, la monarchie était devenue une « question d'argent ».

Passons maintenant du programme du ministère d'action à ses actes.

La menace de « l'ordre public renforcé » contre l'anarchie, c'est-à-dire contre la classe ouvrière et toutes les fractions de la bourgeoisie qui ne s'en tenaient pas au programme de M. Hansemann fut prise au sérieux. On peut même dire qu'à l'exception du relèvement de la taxe sur le sucre de betterave et l'eau-de-vie, cette *réaction* contre la prétendue *anarchie*, c'est-à-dire contre le mouvement révolutionnaire, fut la seule action sérieuse du ministère d'action.

Une quantité de procès de presse, fondés sur le Code provincial¹ ou, en l'absence de *Code pénal*^{*}, de nombreuses arrestations pratiquées sur la même « base suffisante » (formule d'Auerswald), la création d'un corps de constables à Berlin qui donna un constable pour deux maisons, les ingérences policières dans la liberté d'association, le déchaînement de la soldatesque contre des citoyens qui s'enhardissent, le déchaînement de la milice civique contre des prolétaires qui s'enhardissent, l'état de siège à titre d'exemple, toutes ces péripéties de l'Olympiade d'Hansemann sont encore fraîches à la mémoire. Nul besoin d'entrer dans les détails.

Kühlwetter résuma ainsi cet aspect des efforts du ministère d'action :

« Un État qui veut être vraiment libre, doit avoir comme force exécutive un personnel vraiment important ». À quoi Hansemann lui-même ajouta tout bas ce commentaire constant chez lui :

« *Cela sera une contribution essentielle à l'établissement de la confiance, à la stimulation de l'activité commerciale stagnante*² ».

Donc, sous le ministère d'action la police de la vieille Prusse, le Parquet, la bureaucratie, l'armée se « renforcèrent » parce qu'Hansemann s'imaginait qu'ils étaient à la *solde* et aussi au *service* de la bourgeoisie. Bref, ils se « renforcèrent ».

Un seul fait en revanche caractérise l'esprit du prolétariat et de la démocratie bourgeoise. Quelques réactionnaires ayant malmené quelques démocrates à Charlottenbourg, le peuple prit d'assaut l'hôtel de la présidence du Conseil à Berlin. Voilà à quel point le ministère d'action était devenu populaire. Le lendemain Hansemann proposa une loi contre les attroupements et les réunions publiques. Voilà avec quelle astuce il intriguait contre la réaction.

L'activité réelle, palpable, populaire du ministère d'action fut donc une activité purement *policière*. Aux yeux du prolétariat et de la bourgeoisie des *villes*, ce ministère et l'Assemblée des ententistes dont la majorité était représentée au ministère ainsi que la bourgeoisie prussienne dont la majorité prédominait à l'Assemblée ententiste, ne représentaient rien d'autre que le vieil *État bureaucratique et policier* replâtré. L'amertume à l'égard de la bourgeoisie était venue s'y ajouter parce que c'était la bourgeoisie qui gouvernait et que, par la *milice civique*, elle était devenue une partie intégrante de la police.

Le fait que Messieurs les libéraux de la bourgeoisie se chargent de fonctions policières, voilà aux yeux du peuple ce qu'était la « conquête de mars ». Une double police !

Il ressort non des actes du ministère d'action, mais de ses propositions de lois organiques que c'est dans l'intérêt de la bourgeoisie qu'il « renforça » la « police », cette dernière expression de l'ancien État, et qu'il la poussa à agir.

Dans les projets soumis par le ministère Hansemann et concernant l'organisation communale, les Assises, les lois sur la milice civique, c'est toujours la *propriété* qui, sous une forme ou sous une autre, constitue la limite entre le pays *légal* et le pays *illégal*. Dans tous ces projets de loi les concessions les plus serviles sont faites à la puissance royale, car de ce côté le ministère bourgeois croyait posséder un allié devenu inoffensif, mais en compensation, la domination du capital sur le travail ressort d'autant plus impitoyablement.

La loi sur la milice civique que l'Assemblée ententiste a sanctionnée a été retournée contre la bourgeoisie et a nécessairement servi de prétexte légal à son désarmement. Dans son imagination il est vrai, elle ne devait prendre effet qu'après l'ordonnance sur l'organisation communale et la promulgation de la Constitution, c'est-à-dire, après l'affermissement de son pouvoir. Puissent les expériences faites par la bourgeoisie prussienne à propos de la loi sur la milice civique contribuer à l'éclairer; elle pourra en conclure que tout ce qu'elle croira entreprendre dorénavant contre le peuple, le sera contre elle-même.

¹ Ce code de 1794 était une refonte du droit civil, commercial, etc. Il confirmait le caractère féodal prussien de la juridiction et il resta en vigueur jusqu'à l'introduction du code civil (*Bürgerliches Gesetzbuch*) en 1900.

² Extrait des discours des ministres Kühlwetter et Hansemann au cours de la 37^e séance de l'Assemblée nationale prussienne du 9 août 1848.

Pour le peuple, le ministère Hansemann se résumait donc, *pratiquement*, à l'organisation policière de la vieille Prusse et, *théoriquement*, aux distinctions offensantes à *la manière belge*¹ entre bourgeois et non-bourgeois.

Passons à l'autre partie du programme ministériel, à l'« *anarchie contre la réaction* ».

De ce côté, le ministère peut exhiber plus de vœux pieux que d'actions.

La vente parcellaire des domaines à des propriétaires privés, l'abandon de l'institution bancaire à la libre concurrence, la transformation de la *Seehandlung* en une institution privée, etc. sont à mettre au compte des vœux pieux de la bourgeoisie.

Le ministère d'action eut le malheur de lancer toutes ses attaques économiques contre le parti féodal sous l'égide de *l'emprunt forcé* et de donner au peuple l'impression que ses tentatives de réforme n'étaient, pour l'essentiel, que des expédients financiers destinés à remplir les caisses du « pouvoir public renforcé ». Hansemann récolta ainsi la haine d'un parti sans obtenir la reconnaissance de l'autre. Et il est indéniable qu'il ne tenta d'attaque plus sérieuse contre les privilèges féodaux que là où s'imposait la « question d'argent » si chère au ministère des Finances, *la question d'argent au sens du ministère des Finances*. C'est avec cette sécheresse de cœur qu'il disait aux féodaux :

« *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* »

C'est ainsi que même ses efforts positifs de bourgeois contre les féodaux avaient la même teinte policière que ses mesures négatives pour « stimuler l'activité commerciale ». En économie politique la *police* s'appelle en effet le fisc. L'élévation des taxes sur les betteraves à sucre et l'eau de vie qu'Hansemann fit passer à l'Assemblée nationale et auxquelles il donna force de loi, révolta en Silésie, dans les Marches, en Saxe, en Prusse orientale et occidentale, etc. les porte-monnaie marqués du sceau : avec Dieu, pour le Roi et la Patrie. Mais tandis que ces mesures provoquaient dans les vieilles provinces prussiennes la colère des propriétaires fonciers industriels, elles ne suscitèrent pas moins de mécontentement parmi les bourgeois bouilliers de cru de la Province rhénane qui, dans la concurrence avec les vieilles provinces prussiennes, se voyaient ainsi placés dans des conditions encore plus défavorables. Et le comble, c'est qu'elle provoqua dans les anciennes provinces prussiennes l'amertume de la classe ouvrière pour laquelle ces mesures ne signifiaient rien, ne pouvaient rien signifier d'autre que *l'augmentation d'une denrée indispensable*. Cette mesure ne servit donc à rien d'autre qu'à remplir la caisse du « pouvoir public renforcé ! » Et cet exemple suffit car ... c'est la seule action du ministère d'action contre les féodaux, qui se soit réellement inscrite dans les faits, le seul projet de loi en ce sens qui ait réellement eu force de loi.

Les « propositions » d'Hansemann au sujet de la suppression des exonérations d'impôt cédulaire et foncier², tout comme son projet d'un impôt sur le revenu firent danser la tarentelle aux féodaux fanatiques « pour Dieu, le Roi et la Patrie » ... ils le traitèrent de ... *communiste*, et aujourd'hui encore la « titulaire de la Croix prussienne » se signe trois fois en prononçant le nom d'Hansemann. Il sonne à son oreille comme Fra Diavolo³. La seule mesure importante proposée par un ministre prussien aux temps de la grandeur de l'Assemblée ententiste, à savoir la suppression de l'exonération des impôts fonciers, échoua à cause du *sectarisme borné de la gauche*. Et Hansemann lui-même avait justifié ce sectarisme. La gauche devait-elle procurer au ministère de la « force publique renforcée » de nouvelles ressources financières avant que la constitution ne soit élaborée et qu'on ne lui ait prêté serment de fidélité ?

Le ministère bourgeois *par excellence** fut si malchanceux que les plus radicales de ses mesures devaient être paralysées par les membres radicaux de l'Assemblée ententiste. Il fut si médiocre que toute sa croisade contre la féodalité, détestée pareillement de toutes les classes, aboutit à une *augmentation d'impôts*, et que toute sa perspicacité financière avorta dans un *emprunt forcé*. Deux mesures qui finalement fournirent seulement des *subsidés à la campagne de la contre-révolution contre la bourgeoisie*. Mais les féodaux s'étaient convaincus des intentions « malignes » du ministère *bourgeois*. Ainsi il se confirma que dans sa lutte financière contre la féodalité, la bourgeoisie prussienne, dans son impuissance impopulaire, ne sut faire rentrer de *l'argent* qu'à ses *propres dépens* et : « *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* »

Si le ministère bourgeois avait réussi à irriter contre lui dans la même proportion le prolétariat des villes, la démocratie bourgeoise et les féodaux, il sut aussi s'aliéner la *classe paysanne* assujettie par la féodalité et se la rendre hostile; il fut soutenu à cet égard avec le plus grand zèle par *l'Assemblée ententiste*. Que l'on n'oublie surtout pas que pendant la moitié de l'existence qui lui était impartie, cette assemblée trouva dans le ministère Hansemann un représentant qui lui convenait et que les martyrs bourgeois d'aujourd'hui portaient hier la traîne d'Hansemann.

¹ En fixant un cens élevé, la Constitution belge de 1831, adoptée après la victoire de la révolution bourgeoise, retirait le droit de vote à une grande partie de la population.

² Proposition soumise à l'Assemblée le 12 juillet 1848 et le 21 juillet 1848.

³ Fra Diavolo, de son vrai nom Michele Pezza, né à Itri en 1771, mort à Naples en 1806. Chef de brigands calabrais à la solde du cardinal Ruffo, il fut improvisé dès 1799 colonel des milices; il reçut plus tard des subsides de la reine Marie-Caroline et d'agents anglais, et se donna des airs de patriote en défendant la cause des Bourbons contre la république parthénopeenne et contre le roi Joseph Bonaparte. Trahi par les paysans, il fut pris et pendu à Naples sur l'ordre du général Hugo. Le personnage de Fra Diavolo n'a rien à voir avec le héros de l'opéra-comique d'Auber, dont Scribe avait écrit le livret.

Le projet présenté sous le ministère Hansemann par Patow sur la suppression des charges féodales¹ (que l'on voie notre précédente critique à ce propos) était le sous-produit le plus lamentable du désir le plus impuissant de la bourgeoisie de supprimer les privilèges féodaux, « cet état de choses incompatible avec la nouvelle constitution » et aussi de la peur de la bourgeoisie de s'en prendre, de manière révolutionnaire, à quelque sorte de propriété que ce soit. L'égoïsme misérable, peureux, insensible aveuglait la bourgeoisie prussienne au point qu'elle repoussa *son alliée indispensable - la classe paysanne*.

Le 3 juin le député Hanow proposait²

« *que tous les pourparlers en cours en vue de débattre des rapports entre les seigneurs féodaux et les paysans et du rachat des corvées, soient suspendus immédiatement et à la demande d'une seule des parties jusqu'à la promulgation d'une nouvelle loi fondée sur des principes justes.* »

Et ce n'est que *fin septembre*, donc quatre mois plus tard, sous le ministère Pfuel, que l'Assemblée ententiste adopta le projet de loi concernant l'arrêt des pourparlers féodalo-paysans en cours, après avoir repoussé tous les amendements libéraux et en maintenant la « réserve concernant la fixation provisoire des prestations courantes » et le « recouvrement des redevances et des arriérés en litige ».

Si nous ne faisons pas erreur, c'est en août que l'Assemblée ententiste reconnut la *non urgence* de la proposition de *Nenstie³* sur la « *suppression immédiate des corvées* », et il aurait fallu que les paysans reconnussent l'urgence de se battre pour cette même Assemblée ententiste qui les replongeait dans un état de fait pire que celui obtenu après mars ?

La bourgeoisie française commença par libérer les paysans. Avec les paysans elle conquiert l'Europe. La bourgeoisie prussienne était si empêtrée dans ses intérêts les plus immédiats et les plus mesquins qu'elle gaspilla elle-même cet allié et en fit un instrument dans les mains de la contre-révolution féodale.

On connaît l'histoire *officielle* de la dissolution du ministère bourgeois.

Sous ses ailes la « force publique » était tellement « renforcée » l'énergie populaire était si abattue que, dès le 15 juillet, les dioscures Kuhlwette-Hansemann durent adresser à tous les présidents de gouvernement de la monarchie une mise en garde contre les menées réactionnaires des fonctionnaires et spécialement des conseillers provinciaux; plus tard, une « *assemblée de la noblesse et des grands propriétaires fonciers pour la protection* » de leurs privilèges siégea à Berlin⁴ à côté de l'Assemblée ententiste, et finalement, face à la soi-disant Assemblée nationale de Berlin, une « Diète communale pour le maintien des droits de la propriété foncière menacés », survivance du Moyen-âge, se convoqua pour le 4 septembre en Lusace.

L'énergie que le gouvernement et la soi-disant Assemblée nationale déployèrent contre les symptômes contre-révolutionnaires toujours plus menaçants, s'exprime de façon adéquate en mises en garde sur le papier. Le ministère bourgeois n'avait de baïonnettes, de balles, de prisons et de bourreaux que pour le peuple, « *pour rétablir la confiance détruite et stimuler l'activité commerciale* ».

Les incidents de *Schweidnitz* où la soldatesque assassina directement la bourgeoisie dans la milice civique, tirèrent enfin l'Assemblée nationale de son apathie. Le 9 août, elle se ressaisit pour accomplir un acte héroïque : les ordres à l'armée de Stein-Schulze dont le suprême moyen coercitif était la *délicatesse des officiers prussiens*. Quelle mesure coercitive ! Et l'honneur royaliste n'interdisait-il pas aux officiers de ne pas tenir compte de l'honneur bourgeois ?

Un mois après que l'Assemblée ententiste eût adopté les ordres à l'armée de Stein-Schulze, le 7 *septembre*, elle décida encore une fois que sa résolution était une véritable résolution et qu'elle devait être exécutée par le ministère. Hansemann s'y refusa et démissionna le 11 septembre après s'être auparavant nommé lui-même directeur de banque au traitement annuel de 6.000 thalers car ... « *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* »

Le 25 *septembre* enfin, l'Assemblée ententiste accepta avec reconnaissance de la bouche de Pfuel la formule complètement édulcorée reconnaissant les ordres à l'armée de Stein-Schulze qui, entre-temps, étaient tombés au rang d'une *mauvaise plaisanterie*, étant donné les ordres à l'armée de Wrangel qui circulaient parallèlement et les troupes concentrées autour de Berlin.

¹ Le 10 juin 1848.

² Le projet du député Hanow fut confié le 3 juin 1848 aux Commissions pour qu'elles en discutent. Le 21 juin 1848 un rapport sur ce projet et un projet de loi correspondant furent soumis à l'Assemblée nationale par la Commission centrale. Ils furent tous deux renvoyés à la Commission centrale. À la séance du 30 septembre 1848, un second rapport sur le projet du député Hanow fut soumis à l'Assemblée nationale. Le projet de loi fut accepté et le décret fut pris par le roi le 9 octobre 1848.

³ La proposition urgente du député Nenstiel fut estimée non urgente à la séance du 1^{er} septembre 1848 et mise à l'ordre du jour habituel. Le 2 juin 1848 la même proposition avait été déposée par le député Nenstiel et renvoyée aux Commissions.

⁴ Marx pense à « l'Assemblée générale pour la conservation des intérêts matériels de toutes les classes du peuple prussien », appelée aussi « *Junker-parlement* ». C'était un congrès des grands propriétaires fonciers convoqué à Berlin pour le 18 août 1848.

Il suffit de parcourir les dates que nous venons de donner et l'histoire de l'ordre à l'armée de Stein-Schulze pour se convaincre que cet ordre à l'armée n'était pas la véritable raison de la démission d'Hansemann. Hansemann qui ne recula pas devant la reconnaissance de la révolution, aurait-il dû reculer devant ce chiffon de papier ? Hansemann qui ramassa son portefeuille autant de fois qu'il lui échappa l'aurait, cette fois-ci, froissé dans son amour-propre d'honnête homme, laissé au banc des ministres pour qu'il soit mis à l'encan ? Non, notre Hansemann n'est pas un exalté. Hansemann fut simplement dupé : il représentait somme toute la bourgeoisie dupée. On lui fit croire que la Couronne ne le laisserait tomber en aucun cas. On lui fit perdre sa dernière lueur de popularité pour le sacrifier finalement aux rancunes des hobereaux campagnards et pouvoir se libérer de la tutelle bourgeoise. En outre le plan de campagne établi avec la Russie et l'Autriche rendait nécessaire, à la tête du cabinet, un général nommé par la camarilla, en dehors de l'Assemblée ententiste. Sous le ministère bourgeois la vieille « force publique » était assez « renforcée » pour pouvoir risquer ce coup.

On se trompa sur Pfuel. La victoire des Croates à Vienne fit même d'un Brandenburg un instrument utilisable.

Sous le ministère Brandenburg, l'Assemblée ententiste fut ignominieusement dispersée, bernée, raillée, humiliée, poursuivie et au moment décisif, le *peuple resta indifférent*. La *défaite* de l'Assemblée était *la défaite de la bourgeoisie prussienne, des constitutionnels*, donc *une victoire du parti démocratique*, quel que soit le prix dont il ait dû la payer.

Mais la Constitution octroyée ?

Il fut un jour question que jamais un « morceau de papier » ne s'interposerait entre le roi et son peuple¹. Maintenant il est question que *seul un morceau de papier* doive s'interposer entre le roi et son peuple. La *véritable* Constitution de la Prusse c'est *l'état de siège*. Dans la Constitution française octroyée, un seul article, l'article 14, équivalait à la suppression de tout le reste². Chaque article de la constitution prussienne octroyée est un article 14.

Par cette Constitution la Couronne octroie de nouveaux privilèges - *à elle-même*, s'entend.

Elle se donne elle-même la liberté de dissoudre les Chambres *in indefinitum*. Elle laisse les ministres libres de promulguer dans l'intervalle des lois qui leur plaisent (même sur la propriété, etc.). Elle laisse les députés libres de mettre pour ce motif les ministres en accusation, avec le risque pour ces derniers de tomber sous la juridiction de l'état de siège comme « ennemis intérieurs ». Elle se laisse libre elle-même, si au printemps les actions de la contre-révolution sont en hausse, de remplacer ce « morceau de papier » en l'air, par une *magna charta*³ digne du Saint-Empire romain germanique, et sortie organiquement des différences de classes moyenâgeuses; elle se laisse enfin libre de renoncer définitivement au jeu de la Constitution. Même dans ce dernier cas, la fraction conservatrice de la bourgeoisie joindra les mains et priera :

« *Le Seigneur nous l'a donné, le Seigneur nous l'a repris. Que le nom du Seigneur soit béni !* »

L'histoire de la bourgeoisie prussienne de mars à décembre comme celle de la bourgeoisie allemande en général prouve qu'en Allemagne une *révolution* purement *bourgeoise* et l'établissement de la *domination bourgeoise* sous la forme de la *monarchie constitutionnelle* sont impossibles : seules sont possibles la contre-révolution féodale absolutiste ou la *révolution républicaine et sociale*.

Mais ce qui nous garantit que même la partie viable de la bourgeoisie sortira de son apathie, c'est le règlement de comptes monstre dont la contre-révolution nous fera la surprise au printemps et ... comme dit si judicieusement notre Hansemann :

« *Messieurs, le sentiment s'arrête aux questions d'argent !* »

¹ Allusion au discours du trône de Frédéric-Guillaume IV lors de la séance inaugurale de la Diète unifiée.

² L'article 14 de la « Charte constitutionnelle » octroyée en 1814 par Louis XVIII précisait que le roi était le chef de l'État et qu'il prenait les dispositions nécessaires et les ordonnances nécessaires à l'application des lois et à la sûreté de l'État.

³ *Magna Charta Libertatum*, charte imposée le 15 juin 1215 à Jean sans Terre par les barons anglais révoltés, alliés au clergé et au peuple de Londres. Cet acte rendu nécessaire par l'arbitraire, les exactions et les injustices des Plantagenet était moins une constitution nouvelle que la confirmation solennelle des vieilles libertés anglaises. Elle contenait certaines concessions faites aux nobles et aux villes, mais elle n'apportait aucun droit à la grande masse des paysans serfs.

Un nouvel allié de la contre-révolution

n° 166, 12 décembre 1848

Cologne, 11 décembre.

La contre-révolution a un nouvel allié, le gouvernement fédéral suisse.

Il y a déjà cinq jours nous apprenions de source absolument sûre que les bruits répandus récemment concernant une incursion préméditée des réfugiés allemands dans le Bade, des préparatifs militaires à la frontière, une bataille fabuleuse à Lörrach entre francs-tireurs et troupes impériales, que tous ces bruits étranges étaient le fruit de l'entente du parti de Furrer-Ochsenbein-Munzinger, prédominant au gouvernement fédéral suisse, et du pouvoir impérial allemand, afin d'offrir à ce parti un prétexte pour engager une action contre les réfugiés et établir un bon arrangement avec le pouvoir impérial.

Nous n'avons pas communiqué aussitôt cette nouvelle à nos lecteurs parce qu'il nous était absolument impossible de croire à une telle intrigue. Nous en attendions la confirmation, et la confirmation ne s'est pas fait longtemps attendre.

Il était déjà frappant que ces bruits ne provinssent pas de journaux badois qui, étant sur place, devaient être les premiers et les mieux informés, mais des journaux de Francfort.

Il était aussi frappant que dès le 1^o décembre le *Frankfurter Journal*¹ ait eu communication de Berne que le Conseil fédéral avait édicté une circulaire au sujet des réfugiés et envoyé un commissaire, alors que les journaux bernois dont plusieurs (*Verfassungs-Freund*² et *La Suisse*³) avaient des relations directes avec des conseillers fédéraux, ne publièrent la nouvelle que le 3.

Maintenant enfin nous avons sous les yeux, dans *La Suisse*, la circulaire aux gouvernements des cantons et si, l'instant d'avant, nous pouvions encore douter de l'entrée de la Suisse dans la nouvelle Sainte-Alliance⁴, maintenant tous nos doutes sont écartés.

La circulaire commence par des *bruits* de préparatifs nouveaux des réfugiés politiques et d'une nouvelle incursion prévue dans le territoire du Bade. Par ces bruits dont toute la Suisse et tout le Bade savent qu'ils sont mensongers, elle *motive* toutes les mesures nouvelles extraordinaires contre les réfugiés. Les résolutions de l'Assemblée fédérale à propos du Tessin ne sont mentionnées que pour fonder la compétence du Conseil fédéral et non l'obligation où il se trouvait de prendre ces mesures; au contraire la différence essentielle entre la situation au Tessin et la situation dans les cantons du nord est *expressément reconnue*.

Suivent les instructions suivantes :

1. Éloigner des cantons frontaliers tous les réfugiés ayant pris part à l'expédition de Struve ou ne présentant aucune garantie personnelle de se tenir tranquilles.
2. Surveiller de près tous les réfugiés sans distinction.
3. Envoyer au Conseil fédéral comme à tous les autres cantons frontaliers une liste des réfugiés tombant sous le coup du paragraphe I.
4. Laisser au docteur Steiger, représentant fédéral, le soin de décider des exceptions à faire éventuellement à cet internement et, de manière générale, suivre ses instructions.

Puis suit une mise en demeure d'observer « rigoureusement » ces instructions ; autrement, les frais occasionnés par le stationnement de troupes, au cas où il deviendrait nécessaire, incomberaient aux cantons frontaliers concernés.

Toute la circulaire est rédigée dans un style acerbe, extrêmement blessant pour les réfugiés et se termine par ces mots :

« *La Suisse ne doit pas devenir le lieu de rassemblement de partis étrangers qui méconnaissent souvent leur situation sur un sol neutre et foulent si souvent aux pieds les intérêts du pays qui leur donne l'hospitalité.* »

Comparons maintenant ce style à celui de la note du 4 novembre, n'oublions pas que les bruits sur lesquels s'appuie la circulaire sont *notoirement* faux; que le docteur Steiger, représentant fédéral, a *déjà terminé*, ainsi qu'on nous l'a écrit aujourd'hui de la frontière, son inspection dans le canton d'Argovie contre lequel le pouvoir impérial avait

¹ *Frankfurter Journal*, quotidien qui parut à Francfort-sur-le-Main du XVII^e siècle à 1903. En 1848 il représentait une tendance bourgeoise.

² *Berner Verfassungs-Freund*, quotidien suisse libéral qui parut de 1836 à 1849 à Berne.

³ *La Suisse*, quotidien suisse publié à Berne de 1847 à 1860.

⁴ Au cours des années 1848-49 les forces contre-révolutionnaires d'Europe tentèrent à plusieurs reprises de redonner de la vie à la Sainte-Alliance de 1815 pour lutter contre le mouvement révolutionnaire. On ne parvint jamais à conclure un traité.

introduit la plupart de ses plaintes, et qu'il a trouvé que les réfugiés en question étaient depuis longtemps internés et qu'il n'avait plus rien à faire ici. (Il est déjà à Liestal.) Souvenons-nous que la note du 4 novembre prétend déjà que la presse suisse (par exemple le *Schweizer Bote*¹, le *Basellandschaftliches Volksblatt*², la *National Zeitung*, etc.) a déjà démontré que tous les cantons frontaliers avaient rempli depuis longtemps leur devoir. Pensons enfin qu'après une longue incertitude, après les nouvelles les plus contradictoires sur la fermeture de la frontière, tous nos journaux depuis deux ou trois jours et les lettres de nos correspondants en Suisse concordent sur ce point : aucune mesure coercitive ne sera appliquée contre la Suisse, et même l'ordre de surveiller plus sévèrement le trafic des personnes qui avait été donné à quelques postes frontières a été retiré 24 heures après. Pensons à tout cela et demandons-nous si les circonstances ne confirment pas jusqu'au moindre détail la nouvelle que nous avons donnée plus haut.

On sait toutefois que Messieurs Furrer, Ochsenbein, Munzinger, etc. brûlent depuis longtemps du désir de mettre une fois pour toutes un terme aux « agissements des réfugiés ».

Nous félicitons M. Schmerling de ses nouveaux amis. Mais s'il devait lui arriver un jour de venir en Suisse comme réfugié - ce qui pourrait bien se produire avant la fin des trois ans du mandat de l'actuel Conseil fédéral - nous souhaitons que ses amis ne le comptent pas au nombre de ces réfugiés qui ne « présentent pas de garanties personnelles ».

¹ *Der Schweizer Bote*, journal qui parut à Aarau dans le canton d'Argovie trois fois par semaine de 1798 à 1804, puis six fois par semaine de 1866 à 1880.

² *Basellandschaftliches Volksblatt*, hebdomadaire suisse libéral qui parut de 1835 à 1853 à Birsfelden (canton de Bâle).

Karl Marx : Les calomnies de la Nouvelle Gazette rhénane

n° 168, 14 décembre 1848

Cologne, 13 décembre.

L'article de la *Nouvelle Gazette rhénane* du 4 juillet qui vaudra au gérant *Korff*, au rédacteur en chef* *Marx* et au rédacteur de ce journal *Engels* de comparaître devant les Assises le 20 courant, se termine par ces mots :

« Voilà donc les actes du ministère d'action, du ministère du centre gauche, du ministère de transition à un ministère de la vieille noblesse, de la vieille bureaucratie, de la vieille Prusse. Dès que M. Hansemann aura rempli son rôle de transition, on le congédiera.

Mais la gauche de Berlin doit se rendre compte que l'ancien pouvoir ne peut lui abandonner tranquillement de petites victoires parlementaires et de grands projets de constitution que s'il s'empare entre-temps de toutes les positions réellement décisives. Il peut tranquillement reconnaître à la Chambre la révolution du 19 mars pourvu que celle-ci soit désarmée à l'extérieur de la Chambre.

La gauche pourrait trouver un beau matin que sa victoire parlementaire et sa défaite effective coïncident. Le développement de l'Allemagne a peut-être besoin de tels contrastes. Le ministère d'action reconnaît la révolution, en principe, pour effectuer, en pratique, la contre-révolution. »

Les faits ont montré combien la *Nouvelle Gazette rhénane* a calomnié le gouvernement et ses satellites.

Karl Marx : Procès contre Gottschalk et ses compagnons

n° 175, 22 décembre 1848

Cologne, 21 décembre.

Ce matin le procès intenté à *Gottschalk*, *Anneke* et *Esser* s'est ouvert devant les Assises convoquées ici en session extraordinaire.

Traités comme de vulgaires criminels, les accusés furent amenés sous bonne escorte de la nouvelle maison d'arrêt au tribunal où était cantonnée une force armée considérable.

Nos lecteurs savent que le jury, tel qu'il est organisé maintenant, ne nous offre rien moins qu'une garantie. Le cens accorde à une classe déterminée le privilège de voir les jurés sortir de son sein. L'établissement de la liste des jurés confère au gouvernement le monopole de choisir dans la classe privilégiée les individus qui lui plaisent. M. le Président du gouvernement établit en effet une liste comprenant un nombre déterminé d'individus pris dans la liste des jurés de tout le district ; les *magistrats* représentant le gouvernement épurent cette liste jusqu'à ce qu'il reste trente-six noms - si notre mémoire ne nous trompe pas. Au moment où le jury est vraiment constitué, il appartient finalement au ministère public d'épurer pour la troisième fois la dernière liste, fruit du privilège de classe et d'une double distillation gouvernementale, et de la réduire à la douzaine de noms nécessaire.

C'est un vrai miracle si cette façon de constituer le jury ne soumet pas au pouvoir discrétionnaire de leurs ennemis les plus acharnés les accusés qui se sont opposés directement à la classe privilégiée et à la force publique en place.

La *conscience* des jurés, nous répondra-t-on, demande-t-on une meilleure garantie que leur *conscience* ? Mais *mon Dieu**, la conscience est liée au savoir et au mode d'existence d'un homme.

Un républicain a une tout autre conscience qu'un royaliste, un possédant que celui qui n'a rien, un penseur que celui qui ne pense pas; un homme qui, pour être juré, n'a d'autre conscience que le cens, a la conscience du cens.

La « conscience » des privilégiés est justement une conscience privilégiée.

Si donc le jury, tel qu'il est constitué actuellement, nous semble une institution destinée à maintenir les privilèges de quelques-uns et non pas une institution destinée à garantir les droits de tous, si notamment dans le cas qui nous occupe le ministère public a fait l'usage le plus étendu de la disposition l'autorisant à éliminer de la dernière douzaine les noms qui lui déplaisent - nous ne doutons cependant pas un instant de l'acquiescement des accusés. Ce qui nous l'assure, c'est l'acte d'accusation¹. On croit lire un plaidoyer ironique, écrit par *Gottschalk* et des compagnons.

Résumons donc cet acte d'accusation qui ne trouve d'équivalent que dans l'acte d'accusation de *Mellinet* et de ses compagnons. (Procès de *Risquons-Tout* à *Anvers*²).

Il existe à Cologne une Union Ouvrière. *Gottschalk* était président, *Anneke* et *Esser* membres du comité de cette Union. L'acte d'accusation nous apprend que l'Union ouvrière

« avait un organe particulier rédigé par Gottschalk, l'Arbeiterzeitung³ et que quiconque n'avait pas l'occasion d'assister en personne aux séances pouvait, à la lecture de ce journal, en déceler les

¹ L'acte d'accusation figure dans la brochure éditée par M. F. *Anneke* : « Der Politische Tendenz-Prozess gegen *Gottschalk*, *Anneke* und *Esser*... »

² Cf. Nos 45, 47 et 49 des 15, 17 et 19 juillet 1848 de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

³ L'« Union Ouvrière de Cologne » fut fondée le 13 avril par *Gottschalk*, membre de la Communauté de Cologne de la Ligue des Communistes. L'Union, qui à la mi-avril comptait environ 300 membres, en atteignait 5.000 en mai, pour l'essentiel des ouvriers et des artisans. À la tête de l'Union il y avait un président et un comité composé de représentants de diverses professions. L'Union avait un organe, la *Zeitung des Arbeiter-Vereins zu Köln* et, à partir du 26 octobre 1848, elle eut le journal *Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit*. L'Union Ouvrière de Cologne avait une série de filiales dans la ville. Après l'arrestation de *Gottschalk*, *Moll* fut élu président le 6 juillet, fonction qu'il conserva jusqu'aux événements de septembre qui l'obligèrent à émigrer, car il était menacé d'une arrestation. Le 16 octobre 1848, à la demande générale, *Marx* prit provisoirement la présidence. *Schapper* lui succéda le 28 février; il conserva ses fonctions jusqu'à la fin de mai 1849. La plupart des dirigeants de l'Union Ouvrière (*Gottschalk*, *Anneke*, *Schapper*, *Moll*, *Leissner*, *Jansen*, *Rösner*, *Nothjung*, *Bedorf*) étaient membres de la Ligue des Communistes.

Au début de son existence, l'Union Ouvrière était sous l'influence de *Gottschalk* qui - dans l'esprit des socialistes « vrais » - ignorait les tâches historiques du prolétariat dans la révolution démocratique bourgeoise, poursuivait la tactique sectaire du boycott des élections aux assemblées nationales prussiennes et allemandes, et se prononçait contre le soutien aux candidats démocrates lors des élections. La phraséologie gauchiste de *Gottschalk* allait de pair avec des formes de lutte modérées - remettre des pétitions au gouvernement et aux autorités publiques au nom des travailleurs, se cantonner à des formes de lutte « légales », soutenir une série de revendications de travailleurs arriérés ayant les préjugés des membres des corporations, etc. Cette politique sectaire de *Gottschalk* se heurta dès le début à la résistance de nombreux membres de l'Union qui soutenaient la tactique de *Marx* et *Engels*. Sous leur influence il se produisit à la fin de juin 1848 un retournement dans l'activité de l'Union Ouvrière de Cologne. Durant l'automne de 1848 un vaste travail d'agitation se développa et les paysans des environs y participèrent. Les membres de l'Union organisèrent dans les environs de la ville des Unions ouvrières et des Associations démocratiques; ils diffusaient une littérature révolutionnaire, et en particulier les «

tendances dangereuses, flattant le prolétariat, visant à établir le communisme et à renverser le régime existant. »

On pouvait donc déceler des *tendances* mais non des faits illicites, la preuve : Jusqu'à l'arrestation de Gottschalk, etc., le Parquet n'a lancé aucune accusation contre l'*Arbeiterzeitung* et après l'arrestation de Gottschalk, elle ne fut condamnée qu'une fois - au cours du procès monstre où elle fut accusée par le Parquet de Cologne d'offense au Parquet de Cologne.

« L'Arbeiterzeitung elle-même, avoue l'acte d'accusation, dans les comptes rendus qu'elle en a donnés (des débats de l'Union ouvrière, des séances du Comité et de ses filiales) semble ne pas s'être efforcée de dissimuler quoi que ce soit. »

On ne pouvait donc pas plus engager de poursuites judiciaires contre l'Union ouvrière à cause de ses débats que contre l'*Arbeiterzeitung* à cause de ses « comptes rendus ».

On ne reproche à l'Union ouvrière que ce qu'on reproche à l'*Arbeiterzeitung* - la *tendance mal en cour de cette Union*. Les *procès de tendances*, les procès contre les tendances qui sont restées de simples tendances sont-ils une des conquêtes de mars ? Jusqu'à présent nos lois de septembre¹ n'ont pas encore été édictées. Gottschalk et ses compagnons n'ont d'ailleurs nullement été arrêtés et mis en état d'accusation à cause de comptes rendus illicites de l'*Arbeiterzeitung* ou de débats illicites de l'Union ouvrière. L'acte d'accusation n'en fait pas mystère : ce n'est pas l'activité de l'Union ouvrière qui a mis la justice en branle - que l'on écoute :

« Du 14 au 17 juin de cette année s'est réuni à Francfort un congrès des délégués d'une quantité d'Associations démocratiques nées en Allemagne². Gottschalk et Anneke y représentaient l'Union ouvrière de Cologne. On sait que ce congrès se prononça publiquement pour la république démocratique et les autorités d'ici s'attendaient à ce que ce mouvement suscitât un écho lorsqu'une assemblée générale de l'Union ouvrière fut annoncée pour le dimanche 25 juin au Gurzenich. »

Forderungen der Kommunistischen Partei in Deutschland ». L'Union entretenait d'étroites relations avec les autres Unions ouvrières de Rhénanie et de Westphalie.

Au cours de l'hiver 1848-1849 Gottschalk et ses partisans menèrent une guerre sans merci dans le but de scinder en deux l'Union Ouvrière de Cologne. Dans l'*Arbeiterzeitung* journal qu'ils publiaient depuis janvier 1849, ils se livrèrent à de violentes attaques et de perfides calomnies contre Marx et la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Mais ce travail fractionnel ne fut pas soutenu par la majorité des membres de l'Union. Dans le but de renforcer l'Union, Marx, Schapper et d'autres la réorganisèrent en janvier et en février 1849. Le 25 février, de nouveaux statuts furent adoptés; la tâche essentielle qu'ils fixaient à l'Union était « la formation politique, sociale et scientifique de ses membres en leur procurant des livres, des journaux et des tracts, en organisant des conférences et des discussions ». En avril le comité de l'Union Ouvrière décida de discuter au cours des séances de l'Union, l'exposé de Marx : *Travail salarié et capital*, publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.

L'expérience politique acquise par les travailleurs au cours de la révolution et la déception causée par la politique hésitante des démocrates petits bourgeois permirent à Marx et à Engels, au printemps de 1849, de préparer dans la pratique la création d'un parti prolétarien. Marx et ses partisans rompirent les liens organiques qui les reliaient à la démocratie petite-bourgeoise, sans refuser toutefois d'agir en commun contre les attaques de la contre-révolution. Le 16 avril 1848 l'Union Ouvrière de Cologne décida de sortir de l'Union des Associations démocratiques d'Allemagne et de s'affilier à l'Union des Unions ouvrières allemandes de Leipzig. Le 6 mai 1849 un congrès des Unions ouvrières eut lieu en Rhénanie et en Westphalie.

La situation d'alors en Allemagne, (renforcement de la contre-révolution et aggravation des repréailles policières qui en découlait) empêcha cependant l'Union Ouvrière de Cologne de réussir à réunir et à organiser les masses ouvrières. Quand la *Nouvelle Gazette rhénane* fut contrainte de suspendre sa parution et que Marx, Schapper et autres dirigeants de l'Union Ouvrière de Cologne eurent été obligés de partir, l'Union perdit de plus en plus son caractère politique et se transforma peu à peu en une quelconque association pour la formation des ouvriers.

¹ La *Zeitung der Arbeiter-Vereine zu Köln* parut d'avril à juillet 1848 avec Gottschalk pour rédacteur en chef, puis jusqu'en octobre 1848 sous la direction de Moll et de Schapper. Pendant cette période 40 numéros parurent. Le journal rendait compte de l'activité de l'Union ouvrière de Cologne et d'autres Unions ouvrières de la Province rhénane.

Le 24 octobre 1848 une procédure judiciaire fut engagée contre A. Brocker-Evererts, le propriétaire de l'imprimerie où le journal était imprimé. On lui reprochait d'avoir publié dans le N° 12 du journal l'article : « L'arrestation du docteur Gottschalk et d'Anneke » et dans le N° 13 l'article : « Arrestations à Cologne » - articles soi-disant offensants pour l'honneur des gendarmes et du procureur Zweifel. Le tribunal condamna l'imprimeur à un mois de prison et, au cas où le journal recommencerait à paraître, à une forte amende. À partir du 26 octobre l'Union ouvrière de Cologne publia son journal sous le titre : *Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit*.

² À la suite de l'attentat organisé par Fieschi contre le roi Louis-Philippe le 28 juillet 1835, on imputa le crime à tout le parti républicain et le ministère de Broglie voulut frapper non seulement les actes mais les idées : Thiers fit voter les lois de septembre sur le jury, la Cour d'Assises et la presse pour faciliter la répression de toute propagande. En particulier la loi punissait de prison et de lourdes amendes « l'offense au roi » (pour tuer la caricature) et l'attaque contre « le principe ou la forme du gouvernement ». Le nom même de républicain fut proscrit et les républicains s'intitulèrent démocrates ou radicaux.

Les autorités locales s'attendaient à ce que le mouvement de Francfort suscitât un écho. Mais quel mouvement avait donc eu lieu à Francfort ? Le congrès démocratique¹ s'était déclaré publiquement en faveur de la tendance, mal en cour, de la république démocratique. On attendait donc un « écho » de cette « tendance » et on voulait entrer en lutte contre cet écho.

On sait que le *congrès démocratique* a siégé à Francfort et que le *comité central* nommé pour exécuter ses décisions, a siégé à Berlin sans être inquiété par les gouvernements.

Donc, malgré *la tendance mal en cour*, les gouvernements allemands devaient reconnaître la légalité du congrès de Francfort et de l'organisation du parti démocratique, décidée par lui.

Mais les autorités de Cologne « *attendaient* bel et bien » un *écho* du mouvement de Francfort. Elles attendaient une occasion de prendre Gottschalk et ses compagnons en flagrant délit d'illégalité. Pour provoquer cette occasion, la direction de la police détacha les commissaires de police *Lutter* et *Hunnemann* pour aller le 25 juin à l'assemblée générale de l'Union ouvrière au Gurzenich et les « chargea particulièrement d'en observer les incidents ». À la même assemblée générale se trouvait par hasard « le relieur Johann *Maltheser* » qui, et l'acte d'accusation le regrette avec un soupir, « serait un témoin capital s'il n'avait été à la solde de la police », c'est-à-dire, en d'autres termes, s'il n'était *un espion stipendié de la police*. Finalement, le « référendaire *von Grootte* » s'y trouva aussi, probablement par pur fanatisme patriotique, et il donna du discours d'Anneke à l'assemblée générale le compte-rendu « le plus détaillé » *puisque'il le rédigea à la séance même*.

On le voit : les autorités de Cologne s'attendaient le 25 juin à ce que Gottschalk et ses compagnons *commettent un délit*. Toutes les dispositions policières étaient prises pour constater le délit éventuel. Mais quand les autorités « attendent », elles ne veulent pas *attendre* pour rien.

« Des rapports » des commissaires de police détachés pour constater un délit *attendu*, et de ceux de leurs acolytes, il ressort que

« les autorités publiques trouvèrent un prétexte, le 2 juillet, pour proposer une enquête contre Gottschalk et Anneke au sujet des discours provocateurs entendus (ce qui signifie, attendus) à cette réunion publique. Le 3 juillet ils furent arrêtés et leurs papiers furent confisqués.

Le 5 juillet, après avoir entendu plusieurs témoins et réuni des informations plus précises, l'enquête fut étendue à l'ensemble de l'activité antérieure du président de l'Union ouvrière et dirigée ainsi contre les autres membres de cette Union, notamment contre le tonnelier Esser, etc. Les résultats de l'enquête contre les accusés se rapportent en partie à leurs discours à l'Union ouvrière, et en partie à leurs papiers et aux publications qu'ils ont diffusées. »

Ce que l'enquête a réellement donné - nous le prouverons demain à l'aide de l'acte d'accusation - c'est que le mouvement attendu le 25 se limita à un mouvement des autorités - cet écho du mouvement de Francfort - et que *Gottschalk et ses compagnons durent expier, par une sévère détention préventive de six mois, l'attente déçue des autorités. Rien de plus dangereux que de décevoir l'attente des autorités publiques espérant gagner une médaille au service de la patrie. Personne n'aime être déçu dans ses attentes, l'autorité publique encore moins que quiconque.*

Si la manière dont le délit du 25 juin a été *mis en scène* nous montre, que l'autorité publique est le seul auteur de ce drame policier, les documents de l'enquête nous donnent l'occasion d'admirer l'astucieuse habileté avec laquelle elle a fait durer le prologue six mois.

Nous citons littéralement d'après *Le procès politique de tendance contre Gottschalk et ses compagnons*, par M. F. Anneke (Éditions de la *Neue Kölnische Zeitung*) :

« Après s'être prolongée environ cinq à six semaines, l'instruction fut déclarée close par le juge d'instruction Leuthaus qui avait remplacé M. Geiger, nommé directeur de la police. Après lecture des documents, le procureur général Hecker déposa de nouvelles conclusions qui furent acceptées par le juge d'instruction. Une quinzaine de jours plus tard l'enquête préalable fut conclue pour la deuxième fois. Après que M. Hecker eut examiné encore une fois à loisir les documents, il déposa encore une série de nouvelles conclusions. Le juge d'instruction ne voulut pas les accepter, pas plus que la Chambre du Conseil. M. Hecker en appela à la Chambre des mises en accusation et cette instance décida d'accepter quelques-unes des conclusions, mais en revanche d'en écarter d'autres. Parmi ces dernières se trouvait par exemple la conclusion établie sur la base d'une simple liste de noms de personnes de toutes les

¹ Le premier congrès démocratique siégea du 14 au 17 juin 1848 à Francfort-sur-le-Main. Des délégués de 89 organisations démocratiques et ouvrières venant de 66 villes d'Allemagne y participaient. Sur l'initiative des délégués ouvriers le congrès déclara que la république démocratique était le seul régime valable pour le peuple allemand. On y décida la convocation de toutes les Associations démocratiques, la création de comités d'arrondissements et d'un comité central dont le siège serait à Berlin. Fröbel, Rau, Kriege, Bairhoffer, Schutte et Anneke en furent élus membres. Vu la faiblesse et l'instabilité de la direction petite-bourgeoise, le mouvement démocratique allemand resta, malgré cette décision, dispersé et inorganisé. Le travail en commun fut laissé à l'initiative personnelle des directions des Unions dans les villes et les arrondissements.

parties de l'Allemagne - liste trouvée dans le portefeuille d'Anneke - et suivant laquelle l'enquête devait être étendue à l'ensemble de ces personnes, soit à trente ou quarante personnes environ.

Après avoir réussi avec autant de bonheur à faire durer l'enquête, et comme, décemment, on ne pouvait pas la prolonger plus longtemps, la Chambre du Conseil décida, le 28 septembre, l'envoi des documents à la Chambre des mises en accusation. Le 10 octobre celle-ci admit l'accusation et le 28 octobre, le Procureur général signa l'acte d'accusation.

La session trimestrielle du tribunal ayant commencé le 9 octobre, il était heureusement trop tard pour que le tribunal se saisisse de ce procès.

Une session extraordinaire avait été prévue après le 27 novembre. Il fallait essayer de l'éviter. Les documents de l'enquête préalable furent en effet remis au ministère de la justice avec la proposition de renvoyer le procès devant une autre Cour. Le ministre de la justice ne trouva cependant pas de motif suffisant et vers novembre les accusés Gottschalk, Anneke et Esser furent enfin traduits devant les Assises de Cologne qui se sont réunies en session extraordinaire le 21 décembre. »

Pendant ce long prologue le premier juge d'instruction Geiger avait été nommé directeur de la police et le procureur Hecker procureur général. Comme M. Hecker en sa dernière qualité a été déplacé de Cologne à Elberfeld peu de temps avant la session extraordinaire, il ne sera pas présent lors de la comparution des accusés devant le jury.

n° 176, 23 décembre 1848

Cologne, 22 décembre.

Quel était le jour où eut lieu au Gurzenich l'Assemblée générale appelée à constater un délit « attendu » ? C'était le 25 juin. Le 25 juin fut le jour de la défaite définitive des *insurgés de juin* à Paris. Quel jour l'autorité publique formula-t-elle une accusation contre Gottschalk et ses compagnons ? Le 2 juillet, c'est-à-dire au moment où la bourgeoisie prussienne et son allié d'alors, le gouvernement, pensèrent dans leur orgueil assoiffé de vengeance que le moment était venu d'en finir avec leurs adversaires politiques. Le 3 juillet Gottschalk et ses compagnons furent arrêtés. Le 4 juillet l'*actuel* ministère contre-révolutionnaire fit son entrée dans le ministère *Hansemann* en la personne de *Ladenberg*. Le même jour la droite de l'Assemblée ententiste de Berlin risqua un coup d'État en annulant à la même séance, sans autre forme de procès, une résolution prise à la majorité concernant la Pologne et ce, après qu'une partie de la gauche se fût dispersée.

Ces dates sont éloquentes. Nous pourrions fournir la preuve testimoniale qu'une « certaine » personne déclara le 3 juillet : « L'arrestation de Gottschalk et de ses compagnons a fait sur le public une impression favorable ». Mais il suffit de renvoyer aux numéros de la *Kölnische Zeitung*, de la *Deutsche Zeitung*¹ et de la *Karlsruher Zeitung*² correspondant à ces dates pour se convaincre que ce fut non l'« écho » de l'imaginaire « mouvement de Francfort » mais au contraire celui du « mouvement de Cavaignac » qui se répercuta au cours de ces journées des milliers de fois en Allemagne, et entre autres à Cologne.

Nos lecteurs s'en souviennent. Le 25 juin, les autorités de Cologne « attendaient » un écho du « mouvement de Francfort » à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union ouvrière au Gurzenich. Ils se rappellent que l'enquête contre Gottschalk et ses compagnons trouva son point de départ non dans un délit réel de Gottschalk, etc. avant le 25 juin, mais uniquement dans l'attente des autorités, espérant qu'un délit tangible aurait finalement lieu le 25 juin.

L'attente du 25 juin est déçue, et soudain, le 25 juin 1848 se transforme en année 1848. On impute à crime aux accusés le mouvement de l'année 1848. Gottschalk, Anneke, Esser sont accusés :

« d'avoir au cours de l'année 1848 (que l'on imagine l'extensibilité de cette expression) organisé à Cologne un complot afin de transformer et de renverser le gouvernement concerné et de provoquer une guerre civile en incitant les citoyens à s'armer les uns contre les autres ou du moins (que l'on fasse bien attention) d'avoir par des discours dans des assemblées publiques par des publications ou des affiches, poussé à des attentats ou à des buts semblables. »

Il est donc question : d'avoir organisé un complot « ou du moins » de n'avoir « organisé » aucun complot. Mais pourtant en vue d'attentats dans des buts semblables. C'est-à-dire d'attentats ou sinon de choses du même ordre ! Quel style magnifique que le style juridique !

Voilà donc ce qu'on lit dans le jugement de renvoi de la Chambre des mises en accusation.

¹ La *Deutsche Zeitung*, appelée aussi le journal de Gervinus, était un journal libéral qui défendait la monarchie constitutionnelle et l'unification de l'Allemagne sous la direction de la Prusse. Elle parut de 1847 jusqu'à fin septembre 1848 sous la direction de l'historien Gervinus à Heidelberg, puis jusqu'en 1850 à Francfort-sur-le-Main.

² La *Karlsruher Zeitung* était un quotidien, organe du gouvernement du Bade, paraissant depuis 1757 à Karlsruhe.

Dans la conclusion même de la Chambre des mises en accusation on laisse *tomber* le complot et « *en conséquence* » Gottschalk, Anneke et Esser sont accusés :

« *d'avoir, au cours de l'année 1848, au moyen de discours dans des assemblées publiques et de publications, directement incité leurs concitoyens à une transformation par la violence de la Constitution de l'État, à un soulèvement armé d'une partie des citoyens contre l'autre, sans que ces incitations aient cependant rencontré de succès - délit contre l'article 102 en liaison avec les articles 87 et 91 du Code pénal.* »

Et pourquoi au cours de l'année 1848, les autorités ne sont-elles pas intervenues avant le 2 juillet ?

Pour que ces messieurs puissent au demeurant parler d'« une transformation par la violence de la Constitution de l'État », il leur fallait avant tout fournir la preuve qu'il existait une Constitution de l'État. La Couronne a prouvé le contraire en envoyant au diable l'Assemblée des ententistes. Si les ententistes avaient été plus puissants que la Couronne, ils auraient peut-être fait la démonstration *en sens inverse*.

Quant à l'incitation « à un soulèvement *armé* contre la puissance royale et à l'*armement* d'une partie des citoyens contre l'autre », l'acte d'accusation en donne la preuve à l'aide :

1. des discours des accusés au cours de l'année 1848;
2. d'écrits non publiés,
3. et de publications.

1er additif. Les *discours* offrent à l'acte d'accusation le *corpus delicti* suivant :

À la séance du 29 mai, Esser trouve dans la « république » le « remède aux maux des travailleurs ». *Incitation au soulèvement armé contre la puissance royale !* Gottschalk déclare que « les *réactionnaires* amèneront la république ». Quelques ouvriers se plaignent de n'avoir pas le « minimum vital ». Gottschalk leur répond : « Vous devez apprendre à vous *unir*, à distinguer vos amis de vos ennemis camouflés, à devenir capables de *mettre vos propres affaires en ordre !* »

Incitation patente au soulèvement armé contre la puissance royale et à l'armement d'une partie des citoyens contre l'autre !

L'acte d'accusation résume ces preuves dans les termes suivants :

« *Les témoins entendus au sujet de ces réunions antérieures, qu'ils soient membres ou non de l'Union, s'expriment dans l'ensemble en termes louangeurs sur Gottschalk et Anneke, surtout sur le premier, disant qu'il avait toujours mis en garde contre des excès et cherché à calmer les masses plutôt qu'à les exciter. En même temps, il est vrai, Gottschalk donnait la République comme premier objectif auquel visaient ses efforts, objectif qu'il fallait atteindre non grâce à une émeute, mais seulement en gagnant la majorité du peuple à l'opinion qu'il n'y avait pas de salut en dehors de la République. En entreprenant ainsi, comme on le voit clairement, de saper peu à peu les bases du régime existant, il avait, on le comprend, souvent assez à faire pour retenir l'impatience de la masse inculte.* »

C'est justement parce que les accusés *calmaient* les masses au lieu de les *exciter* qu'ils montraient clairement leur tendance maligne à *saper peu à peu les bases du régime existant*, c'est-à-dire à faire légalement de la liberté de la presse et du droit d'association un usage mal vu des autorités. Et c'est cela que l'acte d'accusation appelle :

« *Incitation au soulèvement armé contre la puissance royale et armement d'une partie des citoyens contre l'autre !!!* »

Enfin arrive l'assemblée générale du 25 juin « *attendue* » par les autorités. « Il y a sur elle », dit l'acte d'accusation, « des témoignages circonstanciés ». Et que donnent ces témoignages circonstanciés ? - Que Gottschalk fit un rapport sur les événements de Francfort, que l'on discuta sur la fusion des trois Associations démocratiques de Cologne, que Gottschalk fit le « discours final » qui retint particulièrement l'attention de *Maltheser* et du *référéndaire von Groote* et qui se termina par le « trait » suivant : « Persévérer réclame plus de courage que distribuer des coups. Il faut attendre jusqu'à ce que la réaction fasse une démarche qui entraîne la proclamation de la république. » *Incitation patente au soulèvement armé contre la puissance royale et à l'armement d'une partie des citoyens contre l'autre !!!*

Quant à *Anneke*, on ne trouve dans l'acte d'accusation

« *que son intervention énergique pour la fusion des trois Associations (les trois associations démocratiques de Cologne), appelant, lui aussi, lors de la discussion sur cette fusion, les assistants citoyens républicains* ».

Un discours en faveur de la « fusion des trois associations démocratiques de Cologne » est visiblement « l'incitation à armer une partie des citoyens contre l'autre ».

Et appeler les assistants : « *Citoyens républicains !* » Messieurs *Maltheser* et *von Groote* ont pu se sentir froissés de cette appellation. Mais le général von *Drigalski* ne s'appelle-t-il pas lui-même et n'appelle-t-il par les citoyens de Dusseldorf « *Citoyens communistes* » ?

Si l'on considère purement et simplement ce qu'a rapporté le 25 juin cette assemblée générale « attendue », on comprend que l'autorité publique ait dû chercher refuge dans *le cours de l'année 1848*, ce qu'elle fait d'ailleurs en s'instruisant sur le mouvement de cette année grâce à la confiscation de lettres et de publications, par exemple de trois numéros de *l'Arbeiterzeitung*, que l'on pouvait acheter dans toutes les rues, à quatre sous pièce.

Mais à l'aide des lettres, elle se convainc du « *fanatisme politique* » qui règne en l'an 1848 en Allemagne. Ce qui lui paraît particulièrement « fanatique » c'est une lettre du professeur *Karl Henkel* de Marbourg à Gottschalk. Pour le punir, elle dénonce cette lettre au gouvernement de la Hesse élective et éprouve la satisfaction de voir le professeur soumis à une enquête.

Mais en conclusion, il ressort des lettres et publications qu'en l'an 1848 toute sorte de fanatisme se déploya dans les têtes et sur le papier et qu'il se produisit des événements ressemblant à *un soulèvement armé contre la puissance royale et à l'armement* d'une partie des citoyens contre l'autre comme un œuf ressemble à un autre œuf.

Et alors que l'autorité publique en est toujours à découvrir l'« *écho* » de cet étonnant mouvement en confisquant les publications et les lettres des accusés, Gottschalk et ses compagnons s'occupent de tout ce fatras !

Karl Marx : La contre-révolution prussienne et la magistrature

n° 177, 24 décembre 1848

Cologne.

Le principal résultat du mouvement révolutionnaire de 1848, ce n'est pas ce que les peuples ont gagné, mais ce qu'ils ont perdu : *leurs illusions*.

Juin, novembre, décembre de l'année 1848, voilà les bornes kilométriques géantes du désenchantement, du bon sens populaire européen dégrisé.

Parmi les dernières illusions qui ont retenu dans leurs liens le peuple allemand, il y a en premier lieu sa *foi superstitieuse* dans la *magistrature*.

La prosaïque bise nordique de la contre-révolution prussienne brise aussi cette fleur de l'imagination populaire dont le véritable pays d'origine est l'Italie - la Rome éternelle.

Les actes et les déclarations de la Cour de cassation rhénane, de la Cour suprême de Berlin, des Cours d'appel de Munster, Bromberg, Ratibor contre Esser, Waldeck, Temme, Kirchmann et Gierke prouvent, une fois de plus, que la Convention française est et reste le phare de toutes les époques révolutionnaires. Elle inaugura la révolution par un décret qui destituait tous les fonctionnaires. Les juges eux aussi ne sont que des fonctionnaires; tous les tribunaux cités plus haut en témoignent devant toute l'Europe. Les Cadis¹ turcs et les collèges de mandarins chinois pourraient tranquillement contresigner les édits les plus récents de ces « hautes » cours contre leurs collègues.

Nos lecteurs connaissent déjà les arrêts de la Cour suprême de Berlin et de la Cour d'appel de Ratibor. Aujourd'hui nous nous occuperons de la Cour *d'appel de Munster*².

Mais auparavant quelques mots sur la Cour de cassation rhénane, sise à Berlin, le *summus pontifex*³ de la jurisprudence rhénane.

On sait que les juristes rhénans (hormis quelques rares et glorieuses exceptions) n'eurent rien de plus pressé, à l'Assemblée ententiste prussienne, que de guérir le gouvernement prussien de ses vieux préjugés et de sa vieille rancune. Ils lui prouvèrent effectivement que leur opposition d'autrefois avait à peine autant d'importance que celle des Parlements français avant 1789, et qu'en faisant étalage de libéralisme, elle ne tendait qu'à faire prévaloir avec obstination des *intérêts corporatifs*. Comme les parlementaires libéraux à l'Assemblée nationale française en 1789, les juristes rhénans libéraux à l'Assemblée nationale prussienne en 1848 étaient *les braves des braves* dans l'armée de la servilité. Par leur « fanatisme » politique, les Parquets de Prusse rhénane faisaient honte aux juges inquisiteurs de la vieille Prusse. Les juristes rhénans durent naturellement maintenir aussi leur réputation *après* la dissolution de l'Assemblée ententiste. Les lauriers de la Cour suprême de la vieille Prusse empêchaient de dormir la Cour de cassation de Prusse rhénane. Son premier président *Sethe* adressa à l'assesseur *Esser* (à ne pas confondre avec les « Esser » de Cologne qui sont bien orientés) une lettre du même genre que celle envoyée par le président de la Cour suprême *Mühler* au conseiller secret *Waldeck*. Mais la Cour de Prusse rhénane réussit à renchérir sur la Cour de la vieille Prusse. Le président de la Cour de cassation rhénane joua ses atouts contre ses concurrents en commettant *l'incorrection et la perfidie* de communiquer au public de Berlin dans la *Deutsche Reform*⁴ la lettre à M. Esser avant de l'envoyer à M. Esser lui-même. Nous sommes convaincus que *toute la province rhénane* répondra à la lettre de M. Sethe par une adresse monstre à M. Esser, *notre vieil et digne compatriote*.

Ce n'est pas seulement quelque chose qui est pourri au « royaume de Danemark⁵ », c'est *tout*.

Maintenant à *Munster*!

Nos lecteurs ont déjà entendu parler de la protestation élevée par la Cour d'appel de Munster contre le retour de son directeur *Temme*.

Voici l'affaire :

Le ministère de la contre-révolution avait insinué, directement ou indirectement, à la Cour suprême secrète, à la Cour de cassation rhénane et aux Cours d'appel de Bromberg, Ratibor et Munster que le *roi verrait d'un mauvais œil*

¹ Les Cadis étaient des juges musulmans remplissant à la fois des fonctions civiles et religieuses.

² L'édit du tribunal de première instance de Berlin et une communication sur les édits des Cours de cassation de Ratibor, Munster et Bromberg furent publiés dans la *Nouvelle Gazette rhénane* (N° 174 du 21 décembre 1848). Les édits de Ratibor et de Munster sont publiés intégralement dans la *Preussischer Staats-Anzeiger* (N° 229 du 19 décembre) et ceux de Bromberg dans le N° 230 du 20 décembre 1848.

³ Le pape.

⁴ *Die deutsche Reform, Politische Zeitung für dos konstitutionelle Deutschland* était un quotidien qui parut à Berlin de 1848 à 1851. C'était l'organe des cercles partisans de la monarchie constitutionnelle.

⁵ Cf. Shakespeare : *Hamlet*, acte 1, scène 4.

Waldeck, Esser, Gierke, Kerchmann et Temme retrouver leurs postes de hauts magistrats, étant donné qu'ils avaient continué à siéger à Berlin et pris une part importante au décret concernant le refus des impôts; et qu'il serait bon que ces Cours protestent contre leur réintégration.

Les hautes Cours (au premier moment la Cour de Cassation rhénane hésita : les grands artistes obtiennent leurs succès en paraissant non en premier mais en dernier) répondirent toutes à cette exigence et envoyèrent des protestations de Berlin et à Berlin. La *Cour d'appel de Munster* fut assez bête pour adresser directement au roi (au soi-disant roi constitutionnel) une protestation contre Temme où il est dit textuellement :

« qu'en participant aux séances illégales d'une fraction de l'Assemblée nationale ajournée, il s'était rebellé ouvertement contre le gouvernement de Sa Majesté et qu'en votant la proposition de refus des impôts il s'était engagé sur un terrain révolutionnaire et avait cherché à jeter le brandon de l'anarchie au sein de la patrie. »

et ensuite :

« Notre sentiment du droit, les exigences du public quant à l'intégrité du directeur d'un collegium justitiae, les devoirs incombant à ce même collegium dans la formation de jeunes magistrats, sa position vis-à-vis de ses subordonnés, sont en contradiction, après de tels événements, avec la réintégration dudit Temme dans son poste officiel au collegium d'ici. Notre conscience nous pousse donc à exprimer très humblement à Votre Majesté notre vif désir de nous voir placés dans des rapports non officiels vis-à-vis du directeur Temme. »

L'adresse est signée de tout le collegium, à l'exception d'un seul assesseur, le beau-frère du ministre de la Justice Rintelen.

Ce ministre de la Justice envoya le 18 décembre à M. Temme à Munster une copie de cette adresse « pour qu'il prenne sa décision » et ce, après que Temme eut déjà repris sa charge, sans la moindre objection des lâches.

Le matin du 19 décembre - ainsi que la *Düsseldorfer Zeitung*¹ le rapporte, Temme fit donc son apparition,

« pour la première fois, à la séance plénière de la Cour d'appel et occupa son siège de directeur à côté de von Offers, qui remplaçait le premier président. Peu après le début de la séance, il demanda la parole et exposa brièvement à peu près ce qui suit : il avait reçu du ministre de la Justice une ordonnance accompagnée de la copie d'une pièce annexe, cette pièce contenait une requête du « haut collegium » auquel il a actuellement l'honneur d'appartenir, protestant contre sa réintégration; le ministre de la Justice lui avait communiqué cette requête pour information et pour qu'il décidât en connaissance de cause; la protestation du « haut collegium » était ouvertement fondée sur son activité politique; mais il ne voulait pas en parler ici, et pas davantage de ses opinions politiques, puisqu'il n'avait pas à en répondre devant le « haut collegium ». Quant à sa « décision », il l'avait manifestée en occupant ici son siège de directeur et en donnant au « haut collegium » l'assurance qu'il ne le céderait que si un jugement et la loi l'y contraignaient; en outre, il ne pensait pas que la diversité des opinions politiques dût troubler les rapports entre membres du collegium et pour sa part, il ferait tout pour l'éviter. »

Les braves des braves étaient comme frappés par la foudre.

Ils restaient sur leurs sièges, muets, immobiles, pétrifiés comme si la tête de Méduse² avait été lancée au milieu de ce collegium de mandarins.

Cette brave Cour d'appel de Munster ! Dans son zèle, elle a fait soumettre à une enquête et incarcérer quantité de gens parce qu'ils voulaient appliquer la résolution de l'Assemblée nationale concernant le refus des impôts. En tenant ces propos au sujet de M. Temme sur les degrés même du trône, la brave Cour d'appel s'est constituée « partie » dans l'affaire, elle a prononcé un préjugement³ et ne peut absolument plus jouer le rôle de juge, face à la partie adverse.

On se rappelle que la contrainte soi-disant exercée par la populace berlinoise sur l'Assemblée nationale prussienne servit de prétexte au premier coup d'état du ministère Brandebourg⁴. Pour n'exercer aucune contrainte sur les députés, celui-ci poursuit contre eux la « chasse sauvage⁵ » commencée à Berlin et même après-coup, après le retour des députés dans leur résidence !

¹ La *Düsseldorfer Zeitung* était un quotidien qui parut sous ce titre à Dusseldorf de 1826 à 1926. Il avait été fondé en 1745 sous le titre *Düsseldorfer Stadt Anzeiger*. Au cours des années 1840 il représentait une tendance libérale.

² Méduse est une des trois Gorgones. Elle était d'abord d'une rare beauté et avait une chevelure magnifique; mais Minerve qu'elle avait offensée changea ses cheveux en serpents et donna à ses yeux le pouvoir de transformer en pierre tous ceux qu'elle regardait. Persée lui coupa la tête qu'il emporta dans toutes ses expéditions, s'en servant pour pétrifier ses ennemis.

³ Jeu de mot. *Urteil* en allemand signifie jugement et *Vorurteil*, préjugé.

⁴ Il s'agit du transfert de l'Assemblée nationale prussienne de Berlin à Brandebourg.

⁵ Loi du 29 mars 1844 concernant la procédure judiciaire et disciplinaire contre des fonctionnaires.

Le ministre de la Justice Rintelen dit dans son ordonnance que nous publions plus bas :

« *L'illusion que beaucoup nourrissaient intentionnellement et suivant laquelle les lois criminelles, notamment celles qui concernent les crimes envers l'État, ne sont plus valables depuis mars, a beaucoup contribué à augmenter l'anarchie et peut-être aussi à maintenir une dangereuse influence dans certains tribunaux.* »

Les principaux actes de M. Rintelen et des Cours d'appel qui lui sont *inféodées* prouvent à nouveau que depuis la dissolution par la force de l'Assemblée nationale, il n'y a plus en Prusse qu'une loi encore valable, l'arbitraire de la camarilla de Berlin.

Le 29 mars 1848, le gouvernement prussien avait promulgué à l'encontre des juges la loi disciplinaire si décriée : d'après cette loi ceux-ci pouvaient, sur simple décision du ministère d'État, être révoqués, déplacés ou mis à la retraite. La première Diète unifiée abrogea cette loi et remit en vigueur le principe suivant lequel les juges ne pouvaient être révoqués, mutés ou mis à la retraite qu'après un jugement. La Constitution octroyée confirme ce principe. Ces lois ne sont-elles pas foulées aux pieds par les Cours d'appel qui veulent, suivant la prescription du ministre de la Justice Rintelen, pousser leurs collègues politiquement compromis, à déposer leur charge, en exerçant sur eux une *contrainte morale* ? Ces Cours d'appel ne se transforment-elles pas en un corps d'officiers rejetant de son sein tout membre dont l'opinion politique ne correspond pas à leur conception de l'« honneur » royal-prussien ?

Et n'y a-t-il pas aussi une loi sur l'irresponsabilité et l'immunité des représentants du peuple¹ ?

Fumée que tout cela !

Si la *Constitution prussienne* ne s'annulait pas elle-même par ses propres articles et la manière dont elle a vu le jour, elle serait déjà annulée du simple fait que la *Cour suprême de Berlin* est son dernier garant. La Constitution est garantie par la responsabilité des ministres mais il leur est octroyé un tribunal qui leur garantit l'irresponsabilité ; ce tribunal n'est rien d'autre que la Cour suprême de Berlin qui trouve en M. Muhler son représentant classique.

Les arrêts les plus récents de la Cour suprême ne signifient donc rien de plus ni de moins que la *cassation patente de la Constitution octroyée*.

En Autriche, où le gouvernement menace directement de rançonner la banque², cette banque laissée intacte par le peuple de Vienne aux moments de sa plus grande et plus juste exaspération contre la féodalité financière, la bourgeoisie est en train de se convaincre qu'en trahissant le prolétariat elle a sacrifié précisément ce que cette trahison croyait mettre à l'abri - à savoir la *propriété bourgeoise*. Par sa lâche confiance dans le gouvernement, par sa défiance et sa perfidie à l'égard du peuple, la bourgeoisie voit que l'administration judiciaire, cette *garantie* indispensable de la *propriété bourgeoise*, est menacée.

La dépendance de la magistrature mettra l'administration judiciaire bourgeoise elle-même sous la dépendance du gouvernement; c'est-à-dire que le droit bourgeois lui-même fait place à l'arbitraire des fonctionnaires. La *bourgeoisie sera punie par où elle a péché** - et c'est par le gouvernement.

Que les déclarations serviles des Cours suprêmes de Prusse ne soient que les premiers symptômes de leur transformation imminente dans un sens absolutiste, c'est ce dont témoigne l'ordonnance la plus récente du ministre de la Justice :

« *Par la disposition générale du 8 octobre de l'année en cours, mon prédécesseur a déjà rappelé que le devoir de l'autorité judiciaire est en premier lieu de maintenir le respect et l'efficacité des lois; qu'en remplissant ce devoir elles servent le mieux le pays parce que la véritable liberté ne peut prospérer que sur un terrain légal. Depuis, il s'est malheureusement produit en beaucoup d'endroits des manifestations de caractère anarchique, bafouant les lois et l'ordre. Dans quelques parties du pays ont eu lieu des rébellions violentes contre l'autorité et elles n'ont pas été réprimées partout avec énergie. En face d'une situation aussi regrettable, là où le gouvernement de Sa Majesté a fait une démarche décisive pour sauver l'État poussé à l'abîme, je m'adresse de nouveau aux autorités judiciaires et à Messieurs les procureurs du pays tout entier pour les engager à faire leur devoir, partout et sans considération de personnes. Quel que soit le coupable, il ne doit pas échapper à la peine légale qui doit être appliquée par la voie la plus rapide.*

Avec un très profond regret j'ai dû constater sur la base de rapports isolés des autorités provinciales et à la lecture de la presse que des fonctionnaires de la justice, sans réfléchir aux devoirs inhérents à leur charge, ou bien se sont laissé entraîner à commettre des actes d'illégalité flagrante, ou bien n'ont pas

¹ Patente sur la publication de la loi d'Empire concernant la procédure en cas d'accusation devant les tribunaux des membres de l'Assemblée constituante d'Empire.

² En décembre 1848, le gouvernement autrichien contre-révolutionnaire, qui sur la question de l'emprunt forcé s'était heurté à la résistance de la Diète, s'adressa à la banque, Mais le gouvernement ne put obtenir l'emprunt qu'après avoir menacé le banquet de confisquer toutes ses disponibilités.

montré le courage et l'impavidité qui permettent seuls d'affronter avec succès le terrorisme. J'attends, en ce qui les concerne, qu'on procède sans indulgence et avec sérieux et célérité à une enquête sur les faits, et éventuellement à l'ouverture d'une instruction; en effet, les fonctionnaires de l'administration judiciaire auxquels est confié le maintien du respect des lois, ont manqué doublement à leur devoir en violant eux-mêmes la loi; or l'accélération de la procédure engagée contre eux est particulièrement nécessaire car l'application de la justice ne doit pas rester aux mains de tels fonctionnaires. Si parmi les coupables il se trouve des fonctionnaires contre lesquels une instruction dans les formes ou la suspension de leurs fonctions (en se plaçant dans ces cas-là sur le strict plan du devoir) ne peuvent intervenir suivant les prescriptions en vigueur, sans l'autorisation d'instances supérieures, il faut procéder, sans instruction spéciale, à l'établissement des faits en vue de donner une base à l'enquête et ensuite se procurer rapidement l'autorisation nécessaire. Quant aux référendaires et aux stagiaires, il ne faut pas oublier qu'il existe des règlements particuliers concernant leur révocation.

L'illusion intentionnellement nourrie par beaucoup, suivant laquelle des lois pénales en vigueur jusqu'à présent, notamment en cas de crime contre l'État, auraient perdu leur validité depuis mars de cette année, a beaucoup contribué à augmenter l'anarchie et peut-être à maintenir une dangereuse influence dans certains tribunaux. Étant donné l'excellent esprit des magistrats prussiens qui, dans l'ensemble, s'est affirmé aussi dans la période actuelle, il suffit de les renvoyer au principe juridique connu, suivant lequel des lois restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées par voie législative, ainsi qu'à la disposition expresse de l'article 108 du document constitutionnel du 5 courant, et l'on sera sûr alors que les honorables magistrats prussiens placeront au-dessus de tout l'ordre et le respect des lois, vu tout l'intérêt qu'ils portent à la véritable liberté morale et politique.

En nous basant sur ces principes et sans tenir compte des dangers qui nous menacent personnellement, nous voulons aller de l'avant, confiants que nous l'emporterons sur le crime et sur l'anarchie. C'est ainsi que nous contribuerons pour une part essentielle à ce que l'État prussien, autrefois si brillant, apparaisse dans sa nouvelle force morale, et ne tolère pas plus longtemps, pour parler comme un vaillant député de Francfort, que la scélératesse et la force brutale continuent à se manifester parmi nous.

Que Messieurs les Présidents des tribunaux ainsi que M. le procureur général de Cologne veuillent bien, en conséquence, transmettre les instructions nécessaires aux magistrats de leur ressort et me faire savoir contre quels magistrats et pour quels délits sont intervenues suspensions et enquêtes.

Berlin, le 8 décembre 1848

Le ministre de la Justice, Rintelen »

Si un jour la révolution triomphe en Prusse, elle n'aura pas besoin, comme la révolution de février, de supprimer par un décret spécial l'inamovibilité de la magistrature. Elle trouvera dans les déclarations authentiques de la Cour de cassation rhénane, de la Cour suprême de Berlin, des Cours d'appel de Bromberg, Ratibor et Munster les documents concernant le renoncement de cette caste à ses privilèges.

Règlement de comptes

n° 179, 27 décembre 1848

Le prolétariat littéraire en guenilles de M. Dumont qui encaisse tous les coups de pied de la *Nouvelle Gazette rhénane* avec la résistance passive la plus touchante, cherche à se venger en dénonçant à la police les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* pour des articles qu'ils n'ont pas écrits. C'est ainsi que, d'après la *Kölnische Zeitung* du 25 décembre, *Freiligrath* serait l'auteur d'une correspondance de Cologne dans la *Deutsche Schnellpost* paraissant à New-York et aurait donc joué sa partie dans le concert discordant dédié le 3 novembre aux patrons de la *Kölnische Zeitung*. Les lauriers de M. *Maltheser*¹ semblent empêcher les rédacteurs de la *Kölnische Zeitung* de dormir.

¹ Cf. l'article intitulé. *Procès contre Gottschalk et ses compagnons*. (n° 175 du 22 décembre 1848).

La nouvelle Sainte-Alliance

n° 183, 31 décembre 1848

Cologne, 30 décembre.

Tout le monde sait maintenant qu'une nouvelle « Sainte-Alliance » a été conclue il y a déjà plusieurs mois entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Le traité lui-même sera bientôt tiré de l'ombre et rendu public. L'âme de cette alliance des princes « par la grâce de Dieu et du knout », c'est la Russie. En revanche toute la politique et la diplomatie russes reposent, à de rares exceptions près, sur les épaules d'Allemands ou de Russes d'origine allemande. Partout où l'absolutisme et la contre-révolution sont en action, nous trouvons toujours, il est vrai, des Allemands, mais nulle part autant que dans la diplomatie russe, ce centre de la contre-révolution permanente. C'est d'abord le comte Nesselrode, un hébreu allemand, puis le baron von Meyendorff, d'Estonie, ambassadeur à Berlin, et son adjoint, l'aide de camp de l'Empereur, le colonel comte Benkendorff, Estonien lui aussi. En Autriche travaille le comte Medent, de Courlande, et plusieurs de ses adjoints, tous Allemands, parmi lesquels un M. von Fonton. Le baron von Brunnow, de Courlande également, ambassadeur de Russie à Londres, sert d'intermédiaire et de conciliateur entre ... Metternich et Palmerston. À Francfort enfin, le baron von Budberg, de Livonie, remplit les fonctions de chargé d'affaires russe. Ce sont là quelques exemples. Nous pourrions en citer encore des douzaines, sans parler des créatures du tsar de Saint-Pétersbourg qui se trouvent en Allemagne à des postes élevés et supérieurs, en même temps qu'à la solde également élevée de la Russie.

Le rôle que joue l'archiduchesse Sophie, l'actuelle reine-mère, dans le camp des ennemis du peuple et de la Sainte-Alliance, est trop notoire pour qu'on s'y attarde. Mais Sophie elle-même est à son tour puissamment influencée par la grande-duchesse Hélène, épouse du grand-duc Michel et fille du prince Paul de Wurtemberg. Hélène sert de lien intime entre Nicolas, Sophie et l'archiduc Louis, de si mauvaise réputation.

Ce sont ces personnages qui ont établi de concert, il y a des mois, le plan suivant lequel l'empereur d'Autriche épousera la fille unique¹ du couple princier afin que la nouvelle Sainte-Alliance soit soudée indissolublement et que la Russie approche de son but, l'établissement en Allemagne de la domination totale du knout.

¹ Il s'agit respectivement de François-Joseph et de Catherine.

Karl Marx : le mouvement révolutionnaire

n° 184, 1^o janvier 1849

Cologne, 31 décembre.

Aucun mouvement révolutionnaire ne fut inauguré par un prélude aussi édifiant que celui de 1848. Le pape lui donna une consécration religieuse. La harpe éolienne de Lamartine frémit sous les mélodies philanthropiques aux sons attendrissants dont le texte était la *fraternité** entre les membres de la société et entre les nations.

« *Soyez embrassées, multitudes !
Ce baiser, au monde entier¹ !* »

En ce moment le pape, chassé de Rome, est à Gaète sous la protection de Ferdinand, ce tigre idiot, et des « Initiator » de l'Italie², intrigant contre l'Italie avec l'Autriche, son ennemi mortel et héréditaire, cette Autriche qu'en des temps heureux, il avait menacée d'excommunication. Les dernières élections françaises à la Présidence ont fourni des tableaux statistiques de l'impopularité du traître Lamartine³. Rien de plus philanthropique, de plus humanitaire, de plus faible que les révolutionnaires de février et de mars, rien de plus brutal que les conséquences nécessaires de cet *humanitarisme de la faiblesse*. En témoignent l'Italie, la Pologne, l'Allemagne, et surtout les vaincus de juin.

La défaite des ouvriers français en juin a entraîné l'échec des vainqueurs de juin. Ledru-Rollin et les autres hommes de la Montagne ont été supplantés par le parti des républicains bourgeois, par le parti du *National*; le parti du *National* l'a été par l'opposition dynastique, Thiers-Barrot, et celle-ci devrait céder le pas aux Légitimistes⁴ si le cycle des trois Restaurations n'était pas épuisé et si Louis-Napoléon n'était une urne vide où les paysans français ont déposé leur bulletin d'entrée dans le mouvement social révolutionnaire et les ouvriers français leurs votes condamnant tous les chefs des époques passées, Thiers-Barrot, Lamartine et Cavaignac-Marrast. Mais soulignons que la défaite de la classe ouvrière française révolutionnaire eut pour conséquence inéluctable la défaite de la bourgeoisie républicaine française sous les coups de laquelle elle avait succombé.

La défaite de la classe ouvrière en France, la victoire de la bourgeoisie française, c'était en même temps le bâillon imposé à nouveau aux nationalités qui avaient répondu au chant du coq gaulois par d'héroïques tentatives d'émancipation. La Pologne, l'Italie et l'Irlande furent une fois de plus pressurées, violées, assassinées par des sbires prussiens, autrichiens et anglais. La défaite de la classe ouvrière en France, la victoire de la bourgeoisie française, c'était du même coup la défaite des classes moyennes dans tous les pays européens où les classes moyennes, une instante alliée au peuple, avaient répondu au chant du coq gaulois par une levée sanglante de boucliers contre le féodalisme. Naples, Vienne, Berlin ! La défaite de la classe ouvrière française ce fut en même temps la victoire de l'Est sur l'Ouest, la défaite de la civilisation par la barbarie. En Valachie⁵ débuta l'oppression des Roumains par les Russes et leurs instruments les Turcs; à Vienne, Croates et Pandours, Tchèques, Manteaux rouges et autres canailles égorgèrent la liberté germanique, et en ce moment le tsar est présent partout en Europe. La chute de la bourgeoisie en France, le triomphe de la classe ouvrière française, l'émancipation de la classe ouvrière en général, voilà donc le mot d'ordre de la libération européenne.

Mais le pays qui fait de nations entières ses prolétaires, qui étirent le monde entier de ses bras de colosse, qui une fois déjà paya de son argent les frais de la restauration européenne, le pays au sein duquel les oppositions de classes se sont exaspérées jusqu'à atteindre la forme la plus prononcée et la plus cynique - l'*Angleterre*, semble le roc où viennent échouer les vagues de la révolution; c'est le pays qui affame la nouvelle société, encore dans le sein de sa mère. L'Angleterre domine le marché mondial. Un bouleversement de la situation économique et nationale dans chacun des pays du continent européen, dans l'ensemble du continent européen sans l'Angleterre, c'est une tempête

¹ Cf. Ode « À la joie » de Schiller.

² Peu après son élection en 1846, le pape Pie IX introduisit une série de réformes libérales pour parer à un accroissement de l'agitation populaire (amnistie partielle pour les prisonniers politiques, suppression de la censure préalable). Après le soulèvement populaire de Rome, le pape Pie IX s'enfuit le 24 novembre 1848, chercha refuge dans la forteresse de Gaète, dans le royaume de Naples.

³ Lors des élections à la présidence de la République, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte obtint 5.430.000 voix. Lamartine, candidat du parti du National subit une défaite complète. Il obtint 17.900 voix et se trouvait en dernière position, bien après Cavaignac, Ledru-Rollin et Raspail.

⁴ Partisans de la dynastie des Bourbons au pouvoir pendant la Restauration, de 1814 à 1830; ils représentaient la grande propriété foncière héréditaire.

⁵ En juin 1848, en Valachie, après la fuite du prince Bibesco, des forces libérales formèrent un gouvernement provisoire qui aspirait à une série de réformes bourgeoises, à une Constitution de type européen et à un accord avec la Turquie. Là-dessus, le 10 juillet, un corps d'armée russe franchit le Prouth. Le gouvernement tsariste réussit en même temps à décider la Turquie à envoyer aussi des troupes pour réprimer le mouvement de libération. Au cours du mois de septembre des troupes turques occupèrent la Valachie et un règlement de comptes sanglant eut lieu avec le peuple de Bucarest.

dans un verre d'eau¹. La situation de l'industrie et du commerce à l'intérieur de chaque nation est dominée par ses relations avec d'autres nations, est conditionnée par ses rapports avec le marché mondial. Mais l'Angleterre domine le marché mondial et la bourgeoisie domine l'Angleterre !

La libération de l'Europe, que ce soit le soulèvement des nationalités opprimées pour leur libération, ou la chute de l'absolutisme féodal, dépend donc du soulèvement victorieux de la classe ouvrière française. Mais chaque bouleversement social français échoue nécessairement contre la bourgeoisie anglaise, la domination industrielle et commerciale mondiale de la Grande-Bretagne. Toute réforme sociale partielle en France et sur le continent européen en général, dans la mesure où elle doit être définitive, est et reste un vœu pieux sans consistance. Et la vieille Angleterre ne sera renversée que par une guerre mondiale qui seule peut offrir au parti chartiste, au parti ouvrier anglais organisé, les conditions d'un soulèvement victorieux contre ses oppresseurs gigantesques. Les Chartistes à la tête du gouvernement anglais - c'est alors que la révolution sociale passera du royaume de l'utopie à celui de la réalité. Mais toute guerre européenne où l'Angleterre est impliquée sera une guerre mondiale. Elle sera menée au Canada comme en Italie, dans les Indes orientales comme en Prusse, en Afrique comme sur le Danube. Et la guerre européenne est la conséquence première de la révolution ouvrière victorieuse en France. L'Angleterre, comme à l'époque napoléonienne, marchera à la tête des armées contre-révolutionnaires, mais la guerre elle-même la jettera à la tête du mouvement révolutionnaire et elle rachètera ainsi la faute commise envers la révolution du XVIII^e siècle.

Soulèvement révolutionnaire de la classe ouvrière française, guerre mondiale - voilà le sommaire de l'année 1849.

¹ Expression employée par Montesquieu à propos de la république de San Marin.

Karl Marx : un document bourgeois

n°187, 5 janvier 1849

Cologne, 4 janvier.

On sait qu'en Angleterre où le pouvoir de la bourgeoisie est le plus étendu, la charité publique a pris les formes les plus nobles et les plus généreuses. Les workhouses anglais - établissements publics où la population ouvrière en surnombre continue à végéter aux frais de la société bourgeoise - réunissent de façon vraiment raffinée la charité et la *vengeance* que la bourgeoisie exerce envers les malheureux contraints de faire appel à sa charité. Non seulement on nourrit les pauvres diables avec des rations alimentaires des plus misérables et des plus maigres, suffisant à peine à la reproduction de leur force physique, mais encore on limite leur activité à un semblant de travail improductif écœurant, abrutissant le corps et l'esprit - comme par exemple s'atteler aux treuils à tambours. Afin qu'apparaisse clairement aux yeux de ces malheureux toute l'étendue de leur crime, qui consiste pour eux à se transformer en une matière coûteuse pour leurs exploités-nés, au lieu d'être, comme dans le cours ordinaire de la vie, exploitables et rentables pour la bourgeoisie - à peu près comme des tonneaux d'alcool stockés dans un entrepôt deviennent coûteux pour le négociant - afin qu'ils apprennent à sentir toute l'étendue de leur crime, on leur retire tout ce qu'on laisse au plus vulgaire des criminels : l'autorisation de voir sa femme et ses enfants, de se distraire, de parler - tout, en un mot. Et cette « *cruelle charité* » de la bourgeoisie anglaise n'est nullement basée sur la sentimentalité, mais sur des motifs pratiques que l'on peut évaluer avec précision. Si tous les pauvres de Grande-Bretagne étaient brusquement jetés à la rue, l'ordre bourgeois et l'activité commerciale pourraient en souffrir de façon inquiétante. D'autre part, l'industrie anglaise se débat tantôt dans des périodes de surproduction fiévreuse où il est à peine possible de répondre à la demande de main-d'œuvre et où il faut pourtant se la procurer au prix le plus avantageux, tantôt dans des périodes de ralentissement commercial où la production dépasse de beaucoup la consommation et où il est difficile d'occuper utilement et à demi-salaire la moitié de l'armée des ouvriers. Quel moyen plus astucieux que les *workhouses* destinés à tenir prête une armée de réserve pour les périodes favorables, et du même coup pendant les périodes défavorables, à former dans ces institutions charitables une machine sans volonté, sans résistance, sans prétentions et sans besoins ?

La bourgeoisie prussienne se distingue avantagement de la bourgeoisie anglaise : elle oppose à l'orgueil politique britannique qui rappelle la manière païenne des Romains, l'aplatissement le plus servile, empreint d'humilité et de mélancolie chrétiennes devant le trône, l'autel, l'armée, la bureaucratie et le féodalisme; dans la mesure où, au lieu de l'énergie commerciale qui soumet des continents entiers, elle pratique le petit commerce à la chinoise du bourgeois d'Empire et éclipse l'esprit inventif, gigantesque et remuant par une vertueuse fidélité à une routine traditionnelle datant en partie des corporations. Mais sur un point, la bourgeoisie prussienne se rapproche de son idéal britannique, *dans son exploitation éhontée de la classe ouvrière*. Si en tant que corps constitué, et considérée dans son ensemble, elle reste dans ce domaine aussi en deça des Britanniques, cela s'explique simplement par le fait que dans l'ensemble, en tant que *classe nationale*, son manque d'intelligence et d'énergie l'a en somme toujours empêchée d'arriver à quoi que ce fût et l'empêchera d'arriver à quoi que ce soit d'important. Elle n'existe pas sur le plan national, elle n'existe que sur le plan de *la province, de la cité, sur le plan local et privé*, et sous ces formes elle affronte la classe ouvrière avec encore moins d'égards que la bourgeoisie anglaise. Pourquoi depuis la Restauration les peuples avaient-ils la nostalgie de Napoléon qui avait été rivé à un roc solitaire dans l'Atlantique ? Parce que le despotisme d'un génie est plus supportable que le despotisme d'un imbécile. C'est ainsi que l'ouvrier anglais peut encore se targuer d'une certaine fierté nationale vis-à-vis de l'ouvrier allemand, car le maître qui le bâillonne, bâillonne le monde entier, tandis que le maître de l'ouvrier allemand, le bourgeois allemand, est *le valet du monde entier* et rien n'est plus funeste, plus humiliant que d'être *le valet d'un valet*.

Nous publions intégralement la « Carte ouvrière » que doivent signer les prolétaires employés à des travaux municipaux dans la bonne ville de Cologne; c'est un document historique témoignant du cynisme de notre bourgeoisie vis-à-vis de la classe ouvrière.

CARTE OUVRIÈRE

- | | |
|------------|---|
| Article 1. | Tout travailleur <i>doit obéir en tous points</i> aux indications et aux ordres du <i>personnel municipal de surveillance</i> , assermenté en même temps <i>comme personnel policier</i> . <i>Insubordination et rébellion entraîneront le renvoi immédiat.</i> |
| Article 2. | Aucun ouvrier ne doit passer d'une division à une autre ou quitter le chantier <i>sans une autorisation spéciale de l'inspecteur des travaux.</i> |
| Article 3. | Les ouvriers qui détournent d'une autre division voitures, planches ou autres ustensiles, pour s'en servir dans leur travail, seront renvoyés. |
| Article 4. | Ivrognerie, perturbation de l'ordre, incitation aux querelles, aux disputes ou aux rixes auront pour conséquence le renvoi. En outre, <i>dans les cas susceptibles de s'y prêter</i> , des poursuites judiciaires contre les ouvriers seront engagées par les tribunaux compétents. |

Article 5.	Quiconque arrivera <i>dix minutes en retard</i> sur le chantier n'aura pas de travail <i>pour la demi-journée correspondante</i> ; à la troisième récidive, l'exclusion complète <i>pourra</i> être prononcée.
Article 6.	Quand les ouvriers sont licenciés, soit sur leur demande, soit à titre de sanction, ils seront payés au prochain jour de paie, en proportion du travail fourni.
Article 7.	Le licenciement de l'ouvrier sera inscrit sur la carte de travail. Si le licenciement résulte d'une sanction, il sera interdit à l'ouvrier, suivant <i>les circonstances</i> , de se faire réembaucher sur le même chantier ou sur tous les chantiers municipaux.
Article 8.	Le renvoi à titre de sanction et ses causes seront chaque fois portés à la connaissance de la police.
Article 9.	Si les ouvriers ont des <i>griefs contre le personnel de surveillance des chantiers</i> , une délégation élue de trois ouvriers les exposera à <i>l'architecte de la ville</i> . Celui-ci mènera sur place l'enquête concernant l'objet de la plainte et <i>prendra une décision à ce sujet</i> .
Article 10.	La journée de travail est fixée comme suit : de 6 heures 30 à 12 heures et de 1 heure de l'après-midi jusqu'à ce qu'il fasse sombre. (Joli style !)
Article 11.	C'est à ces conditions que l'ouvrier obtiendra du travail.
Article 12.	La paie sera effectuée le samedi après-midi sur le chantier.
	Le Surveillant de chantier assermenté [...] dont les ordres doivent être suivis.
	Cologne
	Signature _____ du Surveillant de chantier.

Les édits de l'autocrate de toutes les Russies à ses sujets peuvent-ils être rédigés sur un ton plus asiatique ?

Il faut obéir en tous points aux surveillants municipaux et même « à tous les surveillants municipaux assermentés en même temps comme policiers ». *Insubordination et rébellion* entraîneront un renvoi *immédiat*. Donc, avant tout, obéissance passive ! Après quoi les ouvriers ont, selon l'article 9, le droit « d'exposer leurs « griefs » à « l'architecte de la ville ». Ce pacha tranche sans appel - naturellement contre les ouvriers, et bien sûr d'abord dans l'intérêt de la hiérarchie. Et quand il a tranché, quand les ouvriers encourent l'interdit municipal - malheur à eux, ils seront ensuite placés sous *surveillance policière*. Le dernier semblant de liberté civique disparaît car, suivant l'article 8 : « le licenciement à titre de sanction et son motif seront chaque fois portés à la connaissance de la police. »

Mais Messieurs, quand vous licenciez l'ouvrier, quand vous dénoncez le contrat par lequel il engage son travail contre votre salaire, en quoi la dénonciation d'un contrat civil regarde-t-elle la police ? L'ouvrier municipal est-il le détenu d'une maison d'arrêt, est-il dénoncé à la police parce qu'il a manqué au respect qu'il vous doit à vous, Messieurs, autorité héréditaire, sage et noble ? Ne ririez-vous pas d'un citoyen qui vous dénoncerait à la police pour avoir rompu un contrat de livraison ou n'avoir pas réglé une traite au jour de l'échéance, ou avoir trop bu en fêtant l'an neuf ? Mais soit ! Vous n'êtes pas, vis-à-vis de l'ouvrier, dans le rapport d'un contrat civil; vous trônez au-dessus de lui avec toute l'irritabilité des Seigneurs de droit divin ! Sur lui pour vous servir, la police doit tenir à jour un dossier secret !

Selon l'article 5, quiconque arrive dix minutes trop tard sera sanctionné d'une demi-journée de travail. Quel rapport entre le délit et la peine ! Vous avez des siècles de retard et l'ouvrier n'a pas le droit d'arriver dix minutes après 6 heures 30 sans perdre une demi-journée de travail ?

Enfin pour que cet arbitraire patriarcal ne soit diminué en aucune façon et que l'ouvrier soit livré purement et simplement à votre humeur, vous avez laissé la jurisprudence des sanctions au bon plaisir de votre serviteur en livrée. D'après l'article 4, dans « les cas susceptibles de s'y prêter », c'est-à-dire dans les cas qui vous paraissent s'y prêter, le licenciement et la dénonciation à la police sont suivis de « poursuites judiciaires contre les coupables auprès des tribunaux compétents. » Selon l'article 5, l'exclusion définitive de l'ouvrier « peut » être prononcée si pour la troisième fois il arrive dix minutes en retard après 6 heures 30. Lors d'un licenciement à titre de sanction, suivant les circonstances, « il sera interdit à l'ouvrier d'être réembauché sur le même chantier et sur tous les chantiers municipaux », etc., etc.

Quelle latitude laisse aux caprices d'un bourgeois contrarié ce code de nos cantons municipaux, ces grands hommes qui rampent dans la poussière devant Berlin ! On peut déduire de cette loi modèle la charte que notre bourgeoisie, si elle était à la barre, octroierait au Peuple.

Le budget des États-Unis et celui de l'État chrétien-germanique

n° 189, 7 janvier 1849

Cologne, 6 janvier.

Depuis quelques jours, nous avons enfin, noir sur blanc, ce que le gouvernement prussien coûte au pays. Le *Preussischer Staats-Anzeiger*, en publiant l'état financier pour l'année 1849 nous a enfin montré de quels mensonges éhontés on nous a bercés lors des budgets précédents. Ce magnifique cadeau de nouvel an a surpris uniquement ceux qui jusqu'à présent prenaient toutes les paroles du gouvernement de droit divin pour une vérité sacrée, et toutes les farces montées depuis 1820 avec les finances publiques pour une preuve de l'excellence du budget de l'État policier qui est le nôtre.

La Prusse est un pays d'environ 5.000 kilomètres carrés et de plus de 16 millions d'habitants.

Les États-Unis d'Amérique du nord embrassent un territoire dont la superficie avoisine celle de l'Europe entière et qui compte plus de 21 millions d'habitants.

Il n'y a pas d'introduction qui convienne mieux à des considérations sur le budget pour 1849 que le budget des États libres d'Amérique du nord.

Une comparaison des deux budgets montre de quel prix le citoyen prussien doit payer le plaisir d'être gouverné par un gouvernement de droit divin, d'être maltraité par ses mercenaires, avec et sans état de siège, et d'être traité en canaille* par une bande de fonctionnaires et de hobereaux campagnards pleins de morgue. Mais il ressort en même temps qu'une bourgeoisie courageuse, consciente de sa force et résolue à l'employer, peut organiser son gouvernement à un prix avantageux.

Les deux budgets sont à eux seuls déjà une preuve suffisante de la lâcheté, de la bêtise et de l'étroitesse petite-bourgeoise des uns et de la confiance en soi, de la sagacité et de l'énergie des autres.

L'ensemble des dépenses des États-Unis au cours de l'année 1848 se montait à 42 millions 811.970 dollars. Dans cette somme sont inclus les frais de la guerre au Mexique, guerre menée à 2.000 lieues du siège du gouvernement central. On conçoit quelles dépenses ont provoqué le transport de l'armée et tout ce qui lui était nécessaire.

Les recettes de l'Union atteignaient 35 millions 436.750 dollars, se décomposant comme suit : 31 millions 757.070 dollars de droits de douane, 3 millions 328.642 dollars provenant de la vente de terrains publics et 351.037 dollars de recettes diverses et occasionnelles. Comme les recettes ordinaires ne suffisaient pas, étant donné la guerre au Mexique, le déficit fut couvert par un emprunt qui atteignit une valeur supérieure à la valeur nominale. Que l'on se demande donc sur le marché de l'argent si le gouvernement « chrétien germanique » serait capable de réunir, ne serait-ce que 1.000 thalers à des conditions aussi avantageuses.

Aux États-Unis l'année financière commence le 1^o juillet. Jusqu'à juillet 1849, étant donné la guerre au Mexique, les dépenses sont encore importantes par rapport au budget habituel, mais elles ne le sont évidemment pas en comparaison avec la Prusse. En revanche, pour la prochaine année financière se terminant au 1er juillet 1850, le président Polk, dans son message au Congrès, annonce le budget ordinaire du temps de paix.

À combien se montent en temps de paix les dépenses de ce puissant État qu'est la république bourgeoise nord-américaine ?

À 33.213.152 dollars, y compris les intérêts (3.799.102 dollars) de la dette publique et les 3.540.000 dollars à payer le 30 mai 1850 au Mexique.

Si l'on déduit les deux dernières sommes qui figurent au budget à titre exceptionnel, l'ensemble du gouvernement et de l'administration des États-Unis ne coûte même pas 26 millions de dollars par an.

Et quelle somme annuelle les citoyens prussiens paient-ils à l'État en temps de paix ?

La réponse est amère. Le *Preussischer Staats-Anzeiger* nous la donne : plus de 94 millions de thalers par an !

Donc, tandis que les 21 millions d'habitants aisés et même riches de la République nord-américaine donnent à peine 26 millions de dollars - soit même pas 38 millions de thalers prussiens - à la caisse publique, les 16 millions de Prussiens, relativement pauvres, doivent jeter 94 millions de thalers dans la gueule du Trésor public qui, par dessus le marché, n'est toujours pas content.

Mais ne soyons pas injustes !

La République nord-américaine n'a, certes, qu'un président élu tous les quatre ans, qui, il est vrai, travaille plus pour le pays qu'une douzaine de rois et d'empereurs réunis. Toutefois il ne touche que le misérable traitement annuel de 37.000 thalers prussiens. Dans cette somme minime de 37.000 thalers se résume toute la souffrance d'une âme prussienne et chrétienne, « avec Dieu, pour le Roi et les Hobereaux ». Pas de camériers, de joailliers de Cour, pas d'arrosages de la route allant à Charlottenbourg pour la commodité des dames de la Cour; pas de décor de parcs à l'anglaise aux frais des citoyens, etc. C'est horrible ! Mais le plus horrible n'est-il pas que ces Nord-Américains ne semblent pas saisir cette horreur, ce vide, cette malédiction.

Quelle différence avec nous. Si nous payons trois et quatre fois plus, nous prenons plaisir à des choses qu'ils n'ont pas et ne peuvent pas avoir pour 37.000 thalers. Nous trouvons plaisir et réconfort à admirer l'éclat d'une Cour de droit divin qui coûte au peuple quatre à cinq millions par an (c'est une évaluation approximative, car on ne le sait pas exactement).

Tandis que les Américains sont assez fous pour garder leur argent afin d'en tirer un éclat et un profit personnels; nous, chrétiens germaniques, nous nous sentons dans l'obligation de rejeter loin de nous notre éclat, c'est-à-dire notre argent et d'en laisser briller d'autres à notre place. Et indépendamment de notre éclat, quels bienfaits une Cour richement équipée grâce aux fonds sortis des poches du peuple, n'offre-t-elle pas à une masse de pauvres comtes, barons, chevaliers et simples « De », etc. ? Beaucoup de ces gens-là, orientés uniquement vers la consommation et non vers la production, finiraient par dépérir misérablement s'ils ne recevaient pas avec élégance une aumône publique. Si l'on voulait examiner l'un après l'autre tous les bienfaits et les avantages, on n'en finirait pas.

Et à bien d'autres égards encore les Américains sont en retard sur nous avec leur budget étriqué !

Chez eux par exemple, M. le premier président Boetticher ne recevrait pas de la caisse publique un cadeau de 3.000 thalers.

On dirait qu'il peut se contenter de son joli traitement. Rien n'écherrait aux comtes et aux barons pour l'éducation de leurs enfants. La République nord-américaine dirait en pareil cas à ces gracieux seigneurs : *Eh bien abstenez-vous d'avoir des enfants** ! Un « *Huser* » serait frustré d'une gratification annuelle de 6.000 thalers et devrait se contenter de sa solde qui serait peut-être réduite à 3.000 thalers. Et c'est avec cela qu'un homme, un Prussien, un général chrétien germanique devrait vivre ? Quelle impudente pensée ! *Apage' !*

Pour les Américains comme pour M. Hansemann, le sentiment s'arrête aux questions d'argent.

Ils donneraient à la rigueur quelques *whippings*² à Don Carlos, mais jamais 700.000 thalers pour que lui, ses Grands d'Espagne et ses moines aient les moyens d'agir et de lutter pour la légitimité à la Metternich. Cela, seule une royauté de droit divin le peut, elle pour qui les poches du peuple doivent rester ouvertes légalement et en tout temps.

Si les contributions versées à l'État par l'Américain sont évidemment très minimes, il n'a en revanche qu'une armée permanente de 10.000 hommes qui, en temps de guerre, peut très rapidement englober jusqu'à deux millions de robustes combattants. Même de loin, il ne connaît pas le bonheur de pouvoir consacrer la meilleure partie des impôts à une armée de guerre qui, en temps de paix, nous assiège, nous maltraite, nous blesse et nous assassine - le tout pour la gloire et l'honneur de la patrie.

Mais à quoi bon ? Ces bourgeois républicains sont si entêtés qu'ils ne veulent rien savoir de nos institutions chrétiennes germaniques et préfèrent même payer peu d'impôts que beaucoup.

Le bourgeois allemand, tout aussi obstiné, ne veut pas démordre de sa conviction que le régime de droit divin, avec son armée de militaires et de fonctionnaires, ses troupes de pensionnés, ses gratifications, ses dépenses extraordinaires, ne saurait être assez payé.

Le républicain d'Amérique du nord au portefeuille bien garni et le bourgeois de Prusse se comportent vis-à-vis l'un de l'autre comme leurs budgets, comme 37 millions vis-à-vis de 94. L'un bénéficiant de son propre droit, l'autre gratifié du droit divin : voilà la véritable différence.

¹ Loin de moi !

² Coups de fouet.

Karl Marx : Message de Nouvel An

n° 190, 9 janvier 1849

Cologne, 8 janvier.

Que pasteur et chantre, sacristain et souffleur d'orgue, barbier et veilleur de nuit, garde-champêtre et fossoyeur, etc. saluent l'an neuf ; c'est une vieille coutume qui se perpétue et nous laisse indifférents.

Mais l'année 1849 ne s'est pas contentée de la tradition. Elle a inauguré son entrée par une innovation : un message de nouvel an du roi de Prusse.

Ce message de nouvel an a été adressé non au peuple prussien, ni même « À mes chers Berlinois !¹ » mais « À mon armée ! ».

Cet écrit royal de nouvel an considère l'armée « avec fierté » parce qu'elle est restée fidèle « lorsque *la révolte* (de mars) a troublé l'évolution pacifique des institutions libérales vers lesquelles j'étais disposé à mener mon peuple ».

Autrefois, à propos des événements de mars, on parlait de « malentendus », etc... Maintenant, on n'a plus besoin de voiles. On nous jette au visage les « malentendus » de mars sous le nom de « révolte ».

L'esprit qui préside au message royal de nouvel an est le même que celui qui émane des colonnes de la « titulaire de la Croix ». Si celui-là parle de « révolte », celle-ci parle de « criminels » sans gloire, de canaille criminelle qui ont brisé en mars le calme de la vie de château berlinoise.

Si nous demandons pourquoi la « révolte » de mars est si révoltante, nous nous attirons cette réplique : « parce qu'elle a troublé l'évolution pacifique des institutions libérales (!), etc. »

Si vous ne dormiez pas au Friedrichshain², vous les révoltés de mars, vous auriez maintenant comme faveur « de la poudre et du plomb » ou la détention à vie. Dans votre impudence vous avez en effet troublé « l'évolution pacifique des institutions libérales » ! Est-il besoin de rappeler cette évolution « d'institutions libérales » au royaume de Prusse, l'évolution la plus libérale du gaspillage, l'extension « pacifique » de la bigoterie et du jésuitisme au royaume de Prusse, l'évolution pacifique de l'esprit policier et de l'esprit de caserne, de l'espionnage, de la tromperie, de l'hypocrisie, de l'insolence et finalement du plus écœurant abrutissement du peuple à côté de la corruption la plus éhontée dans les classes prétendues supérieures ? Il est d'autant moins nécessaire de rappeler ces souvenirs qu'il nous suffit de regarder autour de nous, d'étendre les mains pour avoir devant nous cette « évolution troublée » dans son plein épanouissement et goûter le réconfort d'une édition redoublée des « institutions libérales » envisagées.

« Mon armée » est-il dit dans le message royal, « a confirmé sa gloire et en a récolté une nouvelle. »

Bien sûr ! Elle a récolté tant de gloire que seuls les Croates pourraient à la rigueur en revendiquer une plus grande.

Mais récoltée où et comment ? Premièrement « elle a orné ses drapeaux de nouveaux lauriers lorsque l'Allemagne avait besoin de nos armes dans le Schleswig. »

La note prussienne adressée par le commandant Wildenbruch au gouvernement danois, voilà le pilier de la nouvelle gloire prussienne. La conduite de la guerre tout entière s'accordait parfaitement avec cette note qui assurait à notre cousin danois que le gouvernement prussien ne prenait pas du tout l'affaire au sérieux, qu'il lançait seulement un appât aux républicains et du sable aux yeux des autres gens pour gagner du temps. Et gagner du temps, c'est tout gagner. Plus tard, on s'entendrait le plus cordialement du monde.

M. Wrangel sur le compte duquel l'opinion publique fut longtemps égarée, M. Wrangel quitta secrètement le Schleswig-Holstein de nuit, comme un voleur. Il voyagea en civil pour ne pas être reconnu. À Hambourg tous les aubergistes déclarèrent ne pas pouvoir l'héberger. Ils préféraient de beaucoup leurs maisons, leurs portes et leurs fenêtres aux lauriers de l'armée prussienne incarnés par cet homme glorieux et méprisé par le peuple. N'oublions pas non plus qu'une faute stratégique fut le seul succès de cette campagne aux progressions et aux reculs inutiles et insensés, qui rappelle tout à fait la procédure des anciens tribunaux d'Empire (cf. nos numéros d'alors).

La seule surprise de cette campagne, c'est l'effronterie sans nom des *Danois* qui bernèrent allègrement l'armée prussienne et coupèrent complètement la Prusse du marché mondial.

En outre, les pourparlers de paix avec le Danemark et l'armistice de Malmö qui en est sorti, contribuent sous ce rapport à parachever la gloire prussienne.

Si l'empereur romain sentant une pièce de monnaie payée par l'impôt sur l'urine, a pu dire : « *Non olet* » (cela ne sent pas), en revanche il y a, en signes indélébiles sur les lauriers prussiens recueillis dans le Schleswig-Holstein : « *Olet !* » (ça pue !).

¹ « À mes chers Berlinois », appel lancé par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV au matin du 19 mars 1848 au moment où la révolte populaire battait son plein. « À mon peuple et à la nation allemande », appel de Frédéric-Guillaume IV, le 21 mars 1848.

² Parc de Berlin où furent enterrés les combattants des barricades du 18 mars 1848.

« Deuxièmement, « Mon armée » surmonta victorieusement difficultés et dangers lorsqu'il s'est agi de combattre l'insurrection dans la grand-duché de Posnanie. »

Ces « difficultés victorieuses » sont les suivantes : la Prusse exploita, en la nourrissant de Berlin de discours flatteurs, l'illusion généreuse des Polonais qui voyaient dans les « Poméraniens » des compagnons d'armes allemands contre la Russie ; ils ont alors dissous leur armée, laissé les Poméraniens avancer et, pour réunir leurs cadres dispersés, ils ont attendu que les Prussiens brutalisent avec une insigne bassesse des gens sans défense. Et maintenant passons aux exploits prussiens ! Ce n'est pas *durant* mais *après* la guerre que se produisirent les exploits de la « glorieuse » armée prussienne. Lorsque Mieroslawski fut présenté au vainqueur de juin, la première question de Cavaignac fut pour demander comment les Prussiens s'y étaient pris pour être battus à *Miloslaw*. (Nous pouvons le démontrer; il y a des témoins qui l'ont entendu). 3.000 Polonais, à peine armés de faux et de piques battirent deux fois et contraignirent deux fois à la retraite 20.000 hommes bien organisés et abondamment pourvus d'artillerie. La cavalerie prussienne en pleine débandade, culbuta l'infanterie prussienne. L'insurrection polonaise se maintint à *Miloslaw* après avoir chassé deux fois la contre-révolution de la ville. Préparée par une défaite, la victoire finale des Prussiens à *Wreschen* est encore plus infâmante que leur *défaite* à *Miloslaw*. Quand un Hercule sans armes affronte un lâche équipé d'un pistolet, le lâche fuit et fait feu à bonne distance. C'est ce que firent les Prussiens à *Wreschen*. Ils reculèrent assez loin pour qu'il leur fût possible de lancer sur des piques et des faux qui, on le sait, ne portent pas loin, de la mitraille, des grenades chargées de 150 balles et des shrapnells. Les shrapnells ne sont habituellement lancés que par les Anglais contre les demi-sauvages des Indes orientales. Ce sont les braves Prussiens qui, les premiers, en proie à une peur fanatique de la vaillance polonaise et au sentiment de leur propre faiblesse, lancèrent les shrapnells contre ceux qu'ils appelaient leurs concitoyens. Il leur fallait naturellement chercher un moyen pour tuer les Polonais en masse et de loin. De près, les Polonais étaient trop terribles. Voilà ce que fut la *glorieuse victoire* de *Wreschen*. Mais comme on l'a déjà dit, c'est *après* la guerre que commencèrent les exploits de l'armée prussienne de même que les exploits du maître-geôlier commencent *après* la sentence.

Des milliers de Polonais assassinés par des shrapnells et des balles cylindro-coniques, grâce à la trahison prussienne et à la perfidie blanche et noire¹, et tous ceux marqués plus tard à la pierre infernale, sont là pour garantir la pérennité de *cette* gloire de l'armée prussienne.

Les villages et les villes incendiés par les héros prussiens, les Polonais qui les habitaient assommés et massacrés dans leurs maisons par les crosses des fusils et les baïonnettes, les pillages et les brutalités prussiennes de toutes sortes témoignent de cette seconde gerbe de lauriers récoltés par l'armée contre-révolutionnaire.

Gloire éternelle à ces guerriers prussiens de Posnanie qui ont frayé la voie sur laquelle le bourreau napolitain² devait s'engager plus tard, lorsqu'il bombarda sa fidèle capitale et autorisa la soldatesque à la piller pendant 24 heures. Salut et gloire à l'armée prussienne de la campagne de Posnanie : son exemple a éclairé la route que suivirent les Croates, les Manteaux rouges, les troupes d'Ottocac³ et les autres hordes de Windischgrätz et consorts; il a suscité les plus dignes imitateurs, comme le prouvent Prague (en juin), Vienne, Presbourg, etc.⁴

Et finalement, ce courage, les Prussiens ne l'ont manifesté contre les Polonais que par peur des Russes.

« Jamais deux sans trois ». « Mon armée » devait donc récolter une triple gloire. L'occasion ne s'en fit pas attendre. Car « sa contribution au maintien de l'ordre » (!) dans l'Allemagne du sud valut au nom de Prussien d'être une nouvelle fois apprécié ».

Seul un esprit malin, maniaque du dénigrement, pourrait nier que « Mon armée » a fait excellemment office de bourreau et de gendarme pour le compte de la Diète fédérale - qui, ayant modernisé son nom, se faisait appeler pouvoir central. Il est aussi difficile de contester que le nom de Prussien n'ait été totalement apprécié en engloutissant le vin, la viande, le cidre, etc. de l'Allemagne du sud. Les affamés des Marches et de Poméranie ont pris patriotiquement une petite bedaine, les assoiffés se sont désaltérés ; ils ont su avaler avec un courage tellement héroïque tout ce que leurs logeurs d'Allemagne du sud posaient devant eux que le nom de Prussien y rencontre partout la reconnaissance la plus bruyante. Dommage que les billets de logement ne soient pas encore payés ! La reconnaissance serait encore plus bruyante.

¹ Les couleurs du drapeau prussien.

² Il s'agit de Ferdinand II, roi de Naples et de Sicile qui, le 15 mai 1848, avait cruellement réprimé le soulèvement populaire de Naples. Cf. « Le dernier exploit de la Maison de Bourbon ».

³ Il s'agit du régiment d'infanterie de gardes-frontières créé en 1746. Ils avaient été établis à Ottocac en Croatie occidentale; de là vient leur nom.

⁴ Les troupes commandées par Windischgrätz réprimèrent en juin 1848 le soulèvement de Prague, le 1^o novembre celui de Vienne; en décembre 1848 elles entreprirent une campagne contre le mouvement de libération nationale en Hongrie et conquièrent Presbourg et d'autres villes.

La gloire de « Mon armée » est à vrai dire inépuisable, mais on ne peut passer sous silence que « là où je l'appelais, elle était prête, en toute fidélité et *en toute discipline* » et il vaut également la peine de faire savoir à la postérité que « Mon armée opposa aux calomnies infâmes un excellent esprit et une *noble discipline*. »

Comme il est flatteur ce message à « Mon armée » rappelant l'agréable souvenir de la « parfaite discipline » et du « noble dressage militaire », évoquant encore une fois ses exploits dans le Grand-duché et aussi les lauriers recueillis à Mayence, Schweidnitz, Trèves, Erfurt, Berlin, Cologne, Düsseldorf, Aix-la-Chapelle, Coblenze, Münster, Minden, etc. ! Mais nous autres qui n'appartenons pas à « Mon armée », nous élargissons à cette occasion nos concepts bornés de sujets de Sa Majesté. Fusiller des vieillards et des femmes enceintes, voler (aux environs d'Ostrowo des procès-verbaux ont été dressés), traiter des citoyens à coups de crosse et de sabre, détruire des maisons, partir la nuit en expédition avec des armes cachées sous le manteau contre des gens sans armes, se conduire comme des bandits de grands chemins (que l'on se souvienne de l'aventure de Neuwied) - cet héroïsme s'appelle en termes chrétiens germaniques « parfaite discipline », « noble dressage militaire ». Vive la discipline militaire, puisque ceux qui ont été assassinés sous cette raison sociale sont bien morts.

Les quelques passages que nous avons extraits du message du roi de Prusse pour le nouvel an nous montrent que ce texte, par sa signification et son esprit, se trouve au même rang que le manifeste du duc de Brunswick en 1792¹.

¹ Manifeste du duc de Brunswick, commandant en chef des troupes autrichiennes et prussiennes en lutte contre la France révolutionnaire, dans lequel il menaçait de détruire complètement Paris (25 juillet 1792).

Friedrich Engels : La lutte des Magyars

n° 194, 13 janvier 1849

Cologne, janvier.

Tandis qu'en Italie la première riposte à la contre-révolution de l'été et de l'automne derniers se produit déjà, dans les plaines hongroises se déroule le dernier combat répressif contre le mouvement issu directement de la révolution de février. Le nouveau mouvement italien est le prélude du mouvement de 1849, la guerre contre les Magyars est l'épilogue du mouvement de 1848. Il est probable que cet épilogue aura son prolongement dans le nouveau drame qui se prépare en secret.

L'épilogue aussi est héroïque, héroïque comme les premières scènes au déroulement rapide de la tragédie révolutionnaire de 1848, comme la chute de Paris et de Vienne, d'un héroïsme bienfaisant après les intermèdes, ou mornes, ou mesquins qui se sont échelonnés d'octobre à juin. Par le *terrorisme* le dernier acte de 1848 se répercute dans les premiers actes de 1849.

Pour la première fois dans le mouvement révolutionnaire de 1848, pour la première fois depuis 1793 une nation cernée par les forces supérieures de la contre-révolution ose opposer la passion révolutionnaire à la lâche fureur de la contre-révolution, *la terreur rouge à la terreur blanche**. Pour la première fois depuis longtemps nous trouvons un caractère vraiment révolutionnaire, un homme qui, au nom de son peuple, ose relever le gant de la lutte désespérée, qui est pour sa nation Danton et Carnot en un seul homme - *Lajos Kossuth*.

La supériorité des forces est terrible. Toute l'Autriche, 16 millions de Slaves fanatisés en tête, contre 4 millions de Magyars.

La levée en masse, la fabrication nationale d'armes, les assignats, la procédure accélérée à l'égard de tous ceux qui freinent le mouvement révolutionnaire, la révolution en permanence, bref, toutes les caractéristiques de la glorieuse année 1793, nous les retrouvons dans la Hongrie armée, organisée, enthousiasmée par Kossuth. Cette organisation révolutionnaire qui doit, pour ainsi dire, être prête en 24 heures sous peine de sombrer, cette armée, elle manquait à Vienne, sinon Windischgrätz n'y serait jamais entré. Nous allons voir s'il entre en Hongrie malgré cette organisation révolutionnaire.

Examinons de plus près la lutte et les parties en lutte.

La monarchie autrichienne est née d'une tentative d'unification de l'Allemagne en une seule monarchie, comme les rois jusqu'à Louis XI l'avaient réalisée en France. L'esprit de clocher des Allemands comme des Autrichiens et l'esprit petit boutiquier de la maison des Habsbourg qui lui correspond firent échouer cette tentative. Les Habsbourg, au lieu de recevoir toute l'Allemagne en partage, n'obtinrent que les pays allemands du Sud qui se trouvaient directement aux prises avec les peuples slaves isolés, ou au sein desquels une noblesse féodale allemande et une bourgeoisie allemande réunies dominaient des peuples slaves qu'elles avaient soumis. Dans les deux cas, les Allemands de chaque province avaient besoin d'un soutien extérieur. Ce soutien, c'est l'Association contre les Slaves qui le leur procura, et cette Association se constitua sous le sceptre des Habsbourg lors de la réunion des provinces en question.

C'est ainsi que naquit l'Autriche allemande. Il suffit de lire dans le premier manuel venu comment la monarchie autrichienne se constitua et se divisa et se reconstitua à nouveau dans la lutte contre les Slaves pour voir combien ce tableau est exact.

La Hongrie touche à l'Autriche allemande. En Hongrie les Magyars ont mené le même combat que les Allemands en Autriche allemande. Au coin allemand enfoncé dans l'archiduché d'Autriche et de Styrie, entre les barbares slaves, correspond le coin magyar enfoncé lui aussi entre les barbares slaves, le long de la Leitha. De même que dans le sud et le nord, en Bohême et en Moravie, en Carinthie et en Carniole, la noblesse allemande dominait et germanisait les populations slaves et les entraînait ainsi dans le mouvement européen, de même la noblesse magyare dominait aussi des populations slaves dans le sud et le nord, en Croatie, en Slavonie et dans les pays des Carpathes. Ils avaient tous deux les mêmes intérêts, leurs adversaires à tous deux étaient des alliés naturels. L'alliance des Magyars et des Allemands d'Autriche était une nécessité. Il manquait seulement un fait d'importance, une attaque puissante contre eux deux pour rendre cette alliance indissoluble. Ce fait se produisit lors de la conquête du royaume byzantin par les Turcs. Les Turcs menaçaient la Hongrie et en second lieu Vienne, et la Hongrie revint à la maison de Habsbourg, à laquelle elle se trouva liée indissolublement et pour des siècles.

Mais les adversaires communs s'affaiblirent peu à peu. L'Empire turc sombra dans l'impuissance et les Slaves perdirent la force de se dresser contre les Magyars et les Allemands. Mieux encore : une partie de la noblesse allemande et magyare régnant dans les pays slaves prit la nationalité slave, et ainsi les autres nations slaves elles-mêmes eurent intérêt au maintien d'une monarchie qui devait protéger davantage la noblesse et, de plus, la défendre contre la bourgeoisie allemande et magyare en voie de développement. Les oppositions nationales disparurent et la maison de Habsbourg adopta une autre politique. La même maison de Habsbourg qui s'était hissée jusqu'au trône

impérial de l'Allemagne en prenant appui sur les épaules de la petite bourgeoisie, devint plus résolument qu'aucune autre dynastie le représentant de la noblesse féodale face à la bourgeoisie.

C'est dans cet esprit que l'Autriche prit part au partage de la Pologne. Les grands starostes et voïvodes de Galicie, les Potocki, Lubomirski et Czartoryski trahirent la Pologne au profit de l'Autriche et devinrent les soutiens les plus fidèles de la maison de Habsbourg qui, en échange, leur garantissait leurs biens contre les attaques de la petite noblesse et de la bourgeoisie.

Mais la bourgeoisie des villes gagnait en richesse et en influence, et l'agriculture, progressant en même temps que l'industrie, donna aux paysans une position différente par rapport aux propriétaires fonciers. Le mouvement des bourgeois et des paysans contre la noblesse se fit de plus en plus menaçant. Et comme le mouvement des paysans qui sont partout le support de l'esprit de clocher à l'échelle nationale et locale est nécessairement un mouvement local et national, les anciennes luttes nationales ressurgirent en même temps que lui.

C'est dans cette situation que Metternich réussit son coup de maître. Faisant une exception pour les barons féodaux les plus puissants, il retira à la noblesse toute influence sur la direction de l'État. En gagnant à sa cause les plus puissants barons de la finance - il ne pouvait faire autrement, les finances l'y obligeaient - il priva la bourgeoisie de sa force. S'appuyant sur la haute féodalité et la haute finance, ainsi que sur la bureaucratie et l'armée, il réalisa plus parfaitement que tous ses rivaux l'idéal de la monarchie absolue. Il tenait en lisière les bourgeois et les paysans de chaque nation grâce à la noblesse de cette nation et aux paysans des autres nations, il tenait en lisière la noblesse de chaque nation grâce à la peur qu'elle avait des bourgeois et des paysans. Les différents intérêts de classes, l'étroitesse d'esprit nationale et les préjugés locaux, quelle que fût leur complexité, se tenaient réciproquement et complètement en échec et permettaient à ce vieux farceur de Metternich une très grande liberté d'action. Les scènes de tuerie¹ en Galicie prouvent jusqu'à quel point il a poussé l'art de dresser les peuples les uns contre les autres; Metternich y réprima le mouvement démocratique polonais entrepris dans l'intérêt des paysans, et ce, grâce aux paysans ruthènes² eux-mêmes et à leur fanatisme religieux et national.

L'année 1848 amena d'abord en Autriche la plus terrible confusion; les populations qui jusque là, grâce à Metternich, s'asservissaient réciproquement, connurent un moment de liberté. Allemands, Magyars, Tchèques, Polonais, Moraves, Slovaques, Croates, Ruthènes, Roumains, Illyriens, Serbes entrèrent alors en conflit tandis qu'à l'intérieur de chacune de ces nations les différentes classes se combattaient également. Mais l'ordre se fit bientôt dans cette confusion. Les combattants se partagèrent en deux grands camps armés : du côté de la révolution, les Allemands, les Polonais et les Magyars; du côté de la contre-révolution les autres peuples, tous les Slaves, à l'exception des Polonais, des Roumains et des Saxons de Transylvanie.

D'où vient ce partage suivant les nations, sur quels faits repose-t-il ?

Ce partage correspond à toute l'histoire antérieure des populations en question. C'est le début du choix de ces petites nations entre la vie et la mort.

Toute l'histoire antérieure de l'Autriche jusqu'à aujourd'hui le prouve et l'année 1848 l'a confirmé. Parmi les grandes et les petites nations d'Autriche il n'y en a que trois qui soient encore viables, intervenant activement dans l'histoire, étant un élément moteur du progrès : les *Allemands*, les *Polonais*, les *Magyars*. C'est pourquoi, actuellement, ils sont révolutionnaires.

Tous les autres peuples et populations de plus ou moins grande importance, ont avant tout comme mission de sombrer dans la tourmente révolutionnaire universelle. C'est pourquoi ils sont contre-révolutionnaires.

En ce qui concerne les Polonais nous renvoyons à notre article relatant le débat sur la Pologne qui s'est déroulé à Francfort. Pour dompter leur esprit révolutionnaire, Metternich a déjà fait appel aux Ruthènes, population qui se distinguait des Polonais par un dialecte légèrement différent, et notamment par la religion de rite grec, mais qui de tout temps avait appartenu à la Pologne; c'est alors qu'ils apprirent par Metternich que les Polonais étaient leurs oppresseurs. Comme si dans l'ancienne Pologne, les Polonais eux-mêmes, tout comme les Ruthènes, n'avaient pas été opprimés, comme si sous la domination autrichienne Metternich n'avait pas été leur oppresseur commun.

Voilà ce que nous avons à dire sur les Polonais et les Ruthènes que leur histoire et leur situation géographique séparent par ailleurs à tel point de l'Autriche, qu'il nous fallait commencer par nous en débarrasser pour y voir clair dans le chaos des autres peuples.

¹ En février 1848 une révolte pour la libération de la Pologne éclata dans les territoires polonais. À Cracovie les insurgés triomphèrent provisoirement. Au même moment, un soulèvement paysan se produisit en Galicie. Les autorités autrichiennes qui exploitaient démagogiquement la haine des paysans ukrainiens asservis contre la noblesse polonaise, réussit dans plusieurs cas à exciter les paysans révoltés contre les troupes polonaises insurgées. Après avoir écrasé l'insurrection à Cracovie, l'Autriche réprima aussi cruellement le mouvement paysan.

² Nom donné au XIX^e siècle à la population ukrainienne de Galicie, des Carpathes et de la Bukovine, séparée par la force du peuple ukrainien.

Remarquons encore auparavant que les Polonais ont fait preuve de grande sagesse politique et de véritable sens révolutionnaire en s'alliant actuellement avec leurs anciens ennemis, les Allemands et les Magyars, contre la contre-révolution panslave; un peuple slave à qui la liberté est plus chère que le slavisme prouve par ce seul fait sa vitalité et assure déjà son avenir.

Passons à l'Autriche proprement dite.

L'Autriche, au sud des Sudètes et des Carpathes, la vallée supérieure de l'Elbe et le bassin du moyen Danube ont formé un pays exclusivement peuplé de Slaves au début du moyen âge. Par leur langue et leurs coutumes, ces Slaves ont la même origine que les Slaves de Turquie, les Serbes, les Bosniaques, les Bulgares et les Slaves de Thrace et de Macédoine; par opposition aux Polonais et aux Russes, ils constituent ce qu'on appelle les Slaves du sud. Si l'on met à part ces populations slaves apparentées, cet immense territoire allant de la Mer Noire aux Monts de Bohême et aux Alpes du Tyrol était peuplé dans le sud des Balkans par quelques Grecs et dans le bassin du Danube inférieur par quelques Valaques disséminés et parlant une langue romane.

Dans cette masse slave compacte, les Allemands venant de l'ouest et les Magyars venant de l'est ont enfoncé des coins; l'élément allemand conquit la partie méridionale de la Bohême et pénétra sur les deux rives du Danube jusqu'à la Leitha. L'archiduché d'Autriche, une partie de la Moravie, la plus grande partie de la Styrie furent germanisés, et les Tchèques et les Moraves se trouvèrent séparés des populations de Carinthie et de Carniole. La Transylvanie et la Hongrie moyenne jusqu'à la frontière allemande furent de même complètement débarrassées des Slaves et occupées par les Magyars qui séparèrent ici les Slovaques et quelques régions ruthènes (dans le nord) des Serbes, des Croates et des Slovènes et soumirent tous ces peuples. Les Turcs enfin, suivant le processus byzantin, assujettirent les Slaves au sud du Danube et de la Save et alors les Slaves du sud eurent à tout jamais fini de jouer un rôle historique.

La dernière tentative des Slaves du sud pour occuper une position indépendante dans l'histoire fut la guerre des Hussites¹, guerre nationale tchèque de paysans sous une bannière religieuse contre la noblesse allemande et la domination impériale allemande. La tentative échoua et depuis les Tchèques restèrent sans interruption à la remorque de l'Empire allemand.

En revanche, leurs vainqueurs, les Allemands et les Magyars, prirent l'initiative sur le plan de l'histoire dans les régions danubiennes. Sans les Allemands et notamment sans les Magyars, les Slaves du sud seraient devenus Turcs comme ce fut effectivement le cas d'une partie d'entre eux; ils seraient même devenus mahométans, comme le sont encore aujourd'hui les Slaves de Bosnie. Et c'est un service que les Slaves du sud en Autriche ne paient pas trop cher en troquant leur nationalité contre la nationalité allemande ou magyare.

L'invasion turque des XV^e et XVI^e siècles fut la seconde édition de l'invasion arabe du VIII^e siècle. La victoire de Charles Martel² fut remportée une fois encore sous les murs de Vienne et dans les plaines hongroises. Comme autrefois à Poitiers, comme ensuite à Wahlstatt³ lors de l'incursion des Mongols, le développement de toute l'Europe se trouvait menacé. Et quand il s'agissait de la sauver, devait-on tenir compte de quelques nationalités tombées depuis longtemps dans l'impuissance et la décomposition, comme les Slaves d'Autriche qui, par dessus le marché, furent sauvés par la même occasion ?

Il en était à l'intérieur comme à l'extérieur. La classe montante, l'élément moteur du mouvement, la bourgeoisie, était partout allemande ou magyare. Les Slaves eurent du mal à pouvoir constituer une bourgeoisie nationale et les Slaves du sud n'y parvinrent que par endroits. Et avec la bourgeoisie, la puissance industrielle, le capital, était entre les mains des Allemands et des Magyars; la culture allemande se développa; la vie intellectuelle des Slaves, elle aussi, fut subordonnée aux Allemands et ce, jusqu'en Croatie. Il se produisit la même chose en Hongrie, mais plus tard et ce fut dans une moindre mesure : les Magyars prirent en commun avec les Allemands la direction intellectuelle et commerciale. Mais les Allemands de Hongrie, bien qu'ils aient conservé la langue allemande, sont devenus d'authentiques Hongrois par l'état d'esprit, le caractère et les mœurs. Seuls les colons paysans nouvellement établis, les Juifs et les Saxons de Transylvanie font exception et s'entêtent à conserver une nationalité absurde au milieu d'un pays étranger.

Et si les Magyars sont restés un peu en arrière des Autrichiens allemands, ils se sont rattrapés brillamment dans la dernière période par leur activité politique. De 1830 à 1848 il y avait dans la seule Hongrie plus de vie politique que dans toute l'Allemagne; les formes féodales de la vieille constitution hongroise furent mieux exploitées dans l'intérêt de la démocratie que les formes modernes de la constitution de l'Allemagne du sud. Et qui était à la tête de ce mouvement ? Les Magyars. Qui soutenait la réaction en Autriche ? Les Croates et les Slovènes.

¹ Partisans de Jean Huss, réformateur tchèque. Excommunié par Alexandre V, il fut brûlé vif après la condamnation du Concile de Constance. Les Hussites soutinrent contre les Impériaux de longues guerres qui ne prirent fin qu'en 1471.

² En 732 à Poitiers les Francs, conduits par Charles Martel, repoussèrent les Arabes.

³ À la bataille de Wahlstatt, en Silésie, en 1241, des armées allemandes et slaves arrêtaient la poussée des Mongols vers l'ouest. Les Mongols allèrent vers le sud-est en Hongrie.

Face au mouvement magyar et au réveil du mouvement politique en Allemagne, les Slaves d'Autriche fondèrent une Ligue séparatiste, le panslavisme¹.

Le panslavisme n'a vu le jour ni en Russie ni en Pologne, mais à Prague et à Agram². Le panslavisme, c'est l'alliance de toutes les petites nations et poussières de nations slaves d'Autriche, et en second lieu de Turquie, pour combattre les Allemands d'Autriche, les Magyars et éventuellement les Turcs. Les Turcs ne se livrent qu'à des incursions occasionnelles et comme ils sont également en pleine décadence, ils peuvent rester tout-à-fait hors de question. Le panslavisme, dans sa tendance fondamentale, est dirigé contre les éléments révolutionnaires d'Autriche et de ce fait, il est de prime abord réactionnaire.

Le panslavisme prouva immédiatement sa tendance réactionnaire par une double trahison : en sacrifiant à son mesquin esprit de clocher la seule nation slave qui jusqu'à présent ait agi en révolutionnaire, les *Polonais*, et en se vendant, lui et la Pologne, *au tsar de Russie*.

Le but direct du panslavisme c'est la restauration sous domination russe d'un empire slave allant des Monts métalliques et des Carpathes à la Mer Noire, la Mer Egée et l'Adriatique, un empire qui, en dehors des langues allemande, italienne, magyare, valaque, turque, grecque et albanaise, engloberait encore une douzaine de langues et de dialectes slaves environ. Le tout cimenté, non par les éléments qui ont cimenté et développé jusqu'à présent l'Autriche, mais par l'abstraite vertu du slavisme et la soi-disant langue slave qui toutefois est commune à la majorité des habitants. Mais où ce slavisme existe-t-il sinon dans la tête de quelques idéologues ? Où la « langue slave » existe-t-elle sinon dans la fantaisie de Messieurs Palacky, Gaj et consorts et à peu de choses près dans les litanies en vieux slavon de l'Église russe qu'aucun Slave ne comprend plus ? En réalité, tous ces peuples ont les degrés de civilisation les plus divers, allant de l'industrie et de la culture de Bohême développées à un assez haut degré (par des Allemands) jusqu'à la barbarie presque nomade des Croates et des Bulgares, et en réalité toutes ces nations ont de ce fait les intérêts les plus opposés. En réalité la langue slave de ces dix à douze nations est composée d'autant de dialectes, la plupart hermétiques les uns aux autres, qui se laissent réduire à quelques idiomes principaux (le tchèque, l'illyrien, le serbe, le bulgare) et qui par la totale négligence de toute littérature et la rudesse de la plupart des peuples sont devenus un simple patois; à de rares exceptions près, ils ont toujours pour langue écrite une langue *étrangère*, non slave. L'unité panslave est donc, ou bien une pure utopie, ou bien ... *le knout russe*.

Et quelles nations doivent prendre la tête de ce grand empire slave ? Justement celles qui depuis mille ans sont disséminées, morcelées, à qui d'autres peuples étrangers *imposent* l'apport d'éléments viables et susceptibles de développement, et que seules les armes victorieuses de peuples non slaves ont empêchées de sombrer dans la barbarie turque; ce sont des populations faibles, partout séparées les unes des autres, impuissantes, privées de force nationale, allant de quelques milliers à moins de deux millions d'habitants. Elles sont devenues si pauvres que par exemple la population qui au moyen âge était la plus forte et la plus terrible, les Bulgares, ne sont plus connus aujourd'hui en Turquie que par leur douceur et leur faiblesse de caractère, mettant leur gloire à se nommer de bons chrétiens, *dobre chrisztian* ! Quelle est la population, sans excepter ni les Tchèques, ni les Serbes, qui ait une tradition historique nationale vivante dans le peuple et dépassant les mesquines rivalités locales ?

L'époque du panslavisme, ce furent les VIII^e et IX^e siècles, lorsque les Slaves du sud possédaient encore toute la Hongrie et toute l'Autriche et menaçaient Byzance. Alors qu'ils ne purent ni résister à l'invasion allemande et magyare, ni conquérir leur indépendance et former un empire viable, même lorsque leurs deux ennemis, les Magyars et les Allemands s'entredéchiraient, comment y réussiraient-ils maintenant, après avoir été pendant mille ans assujettis et dénationalisés ?

Il n'y a aucun pays en Europe qui ne possède quelque part les restes d'un ou plusieurs peuples, survivances d'une ancienne population refoulée, et soumise par la nation devenue plus tard l'élément moteur de l'évolution historique. Ces survivances d'une nation impitoyablement piétinée par la marche de l'histoire, comme le dit Hegel, ces *déchets de peuples* deviennent chaque fois les soutiens fanatiques de la contre-révolution, et ils le restent jusqu'à leur

¹ Le congrès slave se réunit le 2 juin 1848 à Prague. Au congrès se manifesta la lutte entre deux tendances du mouvement national des peuples slaves opprimés dans l'Empire autrichien. La tendance libérale modérée de droite, à laquelle appartenaient les dirigeants du congrès Palacky et Safarik, tentait de résoudre la question nationale en maintenant et en renforçant la monarchie des Habsbourgs qu'ils voulaient transformer en une fédération de nations aux droits égaux. La tendance démocratique de gauche (Sabina, Fric, Libelt, etc.) s'y opposa et aspirait à une action commune avec le mouvement révolutionnaire démocratique en Allemagne et en Hongrie. Comme la majorité des délégués au congrès représentait la théorie austroslave, elle prit une position hostile à l'égard du mouvement révolutionnaire européen car l'anéantissement de l'empire réactionnaire des Habsbourgs était l'un des buts essentiels du mouvement démocratique. C'est justement de ce point de vue que Marx et Engels condamnaient la politique de la bourgeoisie tchèque qui remporta la victoire au congrès et s'allia avec la noblesse et les Habsbourgs contre le mouvement révolutionnaire. Les délégués appartenant à l'aile gauche prirent une part active à l'insurrection de Prague et subirent de terribles représailles. Les représentants de l'aile droite restés à Prague firent savoir le 16 juin 1848 que la session du congrès était remise *sine die*.

² Zagreb.

extermination et leur dénationalisation définitive; leur existence même n'est-elle pas déjà une protestation contre une grande révolution historique ?

C'est ainsi qu'en Écosse les Gallois furent les soutiens des Stuarts de 1640 à 1745. C'est ainsi qu'en France les Bretons furent les soutiens des Bourbons de 1792 à 1800. C'est ainsi qu'en Espagne les Basques sont les soutiens de Don Carlos.

C'est en Autriche le cas des *Slaves du sud* qui ne sont qu'un déchet de peuples, résultant d'une évolution millénaire extrêmement confuse. Que ce déchet extrêmement confus lui-même ne voie lui aussi son salut que dans le renversement de tout le mouvement européen qui pour lui devrait aller non d'ouest en est mais d'est en ouest, que l'arme libératrice, le lien de l'unité soit pour lui le *knout russe* - voilà qui va de soi.

Le caractère réactionnaire des Slaves du sud était donc déjà nettement accusé avant 1848. L'année 1848 l'a mis en lumière.

Lorsque la tempête de février éclata, qui fit la révolution en Autriche ? Vienne ou Prague ? Budapest ou Agram ? Les Allemands, les Magyars ou les Slaves ?

C'est vrai, il existait parmi les Slaves du sud les plus cultivés un petit parti démocratique qui, certes, ne renonçait pas à sa nationalité, mais voulait cependant la mettre à la disposition de la liberté. Cette illusion qui réussit à éveiller des sympathies, même parmi les démocrates d'Europe occidentale, sympathies parfaitement légitimes, tant que les démocrates slaves combattaient ensemble l'ennemi commun - cette illusion fut brisée par le bombardement de Prague. À partir de cet événement toutes les populations slaves du sud, suivant le précédent créé par les Croates, se mirent à la disposition de la réaction autrichienne. Les chefs du mouvement des Slaves du sud qui continuèrent à fabuler sur les droits égaux des nations, de l'Autriche démocratique, etc. sont ou d'incorrigibles utopistes comme par exemple beaucoup de journalistes, ou des coquins comme Jellachich. Leurs protestations de démocratie ne signifient rien de plus que celles de la contre-révolution autrichienne officielle. Bref, en pratique, la restauration de la nationalité des Slaves du sud commence par le déchaînement le plus brutal contre la révolution autrichienne et magyare, par le premier grand service rendu au tsar de Russie.

En dehors de la haute noblesse, de la bureaucratie et de la soldatesque, la camarilla autrichienne n'a trouvé d'appui qu'auprès des Slaves. Les Slaves ont décidé la chute de l'Italie, les Slaves du sud ont pris Vienne d'assaut, les Slaves tombent de toutes parts sur les Magyars. À leur tête, comme porte-parole, les Tchèques sous Palacky, pour porter l'épée, les Croates de Jellachich.

Voilà le remerciement pour la sympathie témoignée partout en juin par la presse démocratique allemande aux démocrates tchèques lorsqu'ils furent abattus à la mitraille par Windischgrætz, ce même Windischgrætz qui est maintenant leur héros.

Résumons-nous :

En Autriche, en dehors de la Pologne et de l'Italie, les Allemands et les Magyars ont pris en 1849 l'initiative sur le plan historique comme ils l'avaient déjà prise depuis mille ans. Ils représentent la *révolution*.

Les Slaves du sud, pris en remorque depuis mille ans par des Allemands et des Magyars ne se sont dressés en 1848 pour restaurer leur indépendance nationale qu'afin de réprimer du même coup la révolution germano-magyare. Ils représentent la *contre-révolution*. Deux nations, elles aussi depuis longtemps en décadence et sans aucun pouvoir d'agir sur l'histoire, se sont ralliées à eux : les Saxons et les Roumains de Transylvanie.

La maison de Habsbourg qui a fondé sa puissance sur la réunion des Allemands et des Magyars, dans la lutte contre les Slaves du sud, prolonge maintenant son existence en unissant les Slaves du sud dans la lutte contre les Allemands et les Magyars.

C'est l'aspect politique de la question. Passons maintenant à son aspect militaire.

Le territoire exclusivement peuplé de Magyars ne constitue même pas le tiers de toute la Hongrie et de la Transylvanie réunies. De Presbourg, au nord du Danube et de la Tisza¹ jusqu'à l'épine dorsale des Carpathes habitent plusieurs millions de Slovaques et quelques Ruthènes. Le sud, entre la Save², le Danube et la Drave³ est habité par les Croates et les Slovènes; plus à l'est, le long du Danube, il y a une colonie serbe de plus d'un demi million d'habitants. Ces deux enclaves slaves sont reliées entre elles par les Valaques et les Allemands de Transylvanie.

Les Magyars sont donc entourés de trois côtés par leurs ennemis naturels. Les Slovaques qui tiennent les cols seraient des adversaires dangereux s'ils étaient moins indifférents, car leurs contrées se prêtent admirablement à la guerre de partisans.

¹ Rivière de Hongrie née en Ukraine subcarpathique et rejoignant le Danube en Yougoslavie (rive gauche).

² Rivière de Yougoslavie qui descend de Terglou (Alpes), passe près de Zagreb et se jette dans le Danube (rive droite).

³ Rivière qui naît dans les Alpes autrichiennes, baigne Klagenfurt et Villach et se jette dans le Danube (rive droite) près d'Essek.

C'est donc au nord seulement que les Magyars ont à résister aux armées qui les envahissent depuis la Galicie et la Moravie; à l'est en revanche, les Roumains et les Saxons se sont soulevés en masse et alliés au corps d'armée autrichien qui y est cantonné. Leur position est excellente, en partie à cause de la nature montagneuse du terrain, en partie parce qu'ils tiennent la plupart des villes et des forteresses.

Au sud enfin, les Serbes du Banat¹, soutenus par des colons allemands, des Valaques, et aussi par un corps autrichien, et protégés par les immenses marais d'Alibunar, sont presque inattaquables.

Les Croates sont couverts par la Drave et le Danube, et comme une forte armée autrichienne est à leur disposition avec armes et bagages, ils ont pénétré, avant octobre déjà, en territoire magyar et n'ont aucune peine à maintenir leur ligne de défense le long de la Drave inférieure.

Et du quatrième côté enfin, d'Autriche, Windischgrætz et Jellachich avancent en rangs serrés. Les Magyars sont cernés de toutes parts, cernés par une force d'une supériorité écrasante.

La lutte rappelle la lutte contre la France en 1793. Il s'en faut de beaucoup que le pays magyar, peu peuplé et à demi-civilisé, ait à sa disposition les moyens qu'avait alors la République française.

Les armes et les munitions fabriquées en Hongrie sont nécessairement de très mauvaise qualité; il est en particulier impossible que la fabrication d'artillerie soit rapide. Le pays est de loin plus petit que la France et chaque pouce de terrain perdu est, de ce fait, une perte bien plus grande. Il ne reste aux Magyars que leur enthousiasme révolutionnaire, leur vaillance et l'organisation énergique et rapide que Kossuth a su leur donner.

Mais l'Autriche n'a pas encore gagné pour autant.

« Si nous ne battons pas les Impériaux sur la Leitha, nous les battons sur la Rabnitz; si ce n'est pas sur la Rabnitz, ce sera à Pesth; si ce n'est pas à Pesth, ce sera sur la Tisza, mais de toute façon, nous les battons². »

Ainsi parla Kossuth, et il fait son possible pour tenir parole.

Si Budapest tombe, il reste encore aux Hongrois la vaste lande de basse Hongrie, terrain fait pour la guérilla à cheval, offrant entre les marais de nombreux points presque imprenables où les Magyars peuvent s'établir. Et les Magyars qui sont presque tous des cavaliers, ont toutes les qualités nécessaires pour mener la guérilla. Si l'armée impériale se risque dans cette contrée désolée où elle doit faire venir tout son ravitaillement de Galicie ou d'Autriche, car elle n'y trouve rien, absolument rien, il est facile de prévoir la manière dont elle se comportera. En corps serrés, elle n'arrivera à rien, et si elle se disperse en groupes mobiles, elle est perdue. Sa lourdeur la livrerait rapidement et impitoyablement aux troupes de cavaliers magyars, sans avoir la possibilité de les poursuivre là où elle aurait vaincu; et tout combattant impérial isolé trouverait un ennemi mortel dans chaque paysan et chaque berger. La guerre dans ces steppes ressemble à la guerre en Algérie et il faudrait des années à la pesante armée autrichienne pour en venir à bout. Et les Magyars seront sauvés pourvu qu'ils tiennent seulement quelques mois.

La cause des Magyars n'est de loin pas si mauvaise que l'enthousiasme stipendié noir et jaune³ voudrait le faire croire. Ils ne sont pas encore vaincus. Mais s'ils tombent, ils tomberont glorieusement, derniers héros de la révolution de 1848 et seulement pour peu de temps, Puis, pendant un moment, la contre-révolution slave et toute sa barbarie submergera la monarchie autrichienne et la camarilla verra ce que valent ses alliés. Mais au premier soulèvement victorieux du prolétariat français, ce que Louis-Napoléon s'évertue à provoquer, les Allemands d'Autriche seront libres et exerceront une vengeance sanglante sur les barbares slaves. La conflagration générale qui alors s'ensuivra amènera l'éclatement de cette ligue séparatiste et fera disparaître jusqu'au nom de ces petites nations obstinées...

La prochaine guerre mondiale ne se contentera pas de balayer de la surface de la terre des classes et des dynasties réactionnaires, mais aussi des peuples réactionnaires tout entiers. Et cela aussi, c'est un progrès.

¹ Ancienne province de la Hongrie dont la capitale était Temesvar. Elle a formé, après la première guerre mondiale, le Banat roumain. Une partie en a été attribuée à la Yougoslavie.

² Extrait d'un discours de Kossuth au Parlement hongrois, le 9 novembre 1848, et publié le 11 novembre 1848 dans le journal *Közlöny*.

³ Couleurs du drapeau autrichien.

Friedrich Engels : La presse suisse

n°197, 17 janvier 1849

Berne, janvier.

La presse politique de Suisse déploie chaque année une activité plus grande. En dehors d'une vingtaine de revues littéraires, il existe actuellement dans les vingt-deux cantons 98 journaux. Il ne faut pas s'imaginer qu'il y a parmi ces feuilles des journaux de grand format comme les journaux allemands ou même les journaux français. À l'exception de quelques feuilles vaudoises, ce ne sont que de petites feuilles de format in quarto paraissant sur deux pages. Une douzaine à peine de ces journaux sont quotidiens, les autres paraissent cinq fois, la plupart des autres trois fois et beaucoup seulement une fois par semaine et, à peu d'exceptions près, la direction et la rédaction en sont pitoyables. Évidemment, comment des talents journalistiques d'importance peuvent-ils se former ici sur le terrain rétréci de la situation cantonale et des polémiques les plus mesquines, les seules possibles ? Quel talent réel se laisserait limiter à l'espace d'un quart de feuille trois fois par semaine ?

La meilleure qualité de la presse suisse c'est son cynisme. Ici dans les feuilles publiques on se dit réciproquement des choses, on se livre sans aucune gêne à des attaques si éhontées qu'un procureur rhénan qui tient pour sacré l'article 367 du Code pénal ne résisterait pas trois jours dans un tel pays.

Mais c'est tout. Si l'on fait abstraction de la brutalité de ces procédés, exploitée d'ailleurs sans aucune finesse, il ne reste presque rien, sinon cette façon de courber le dos avec une grande humilité devant les mesquineries écœurantes d'un petit peuple antédiluvien de pâtres alpins, de paysans bouchés et de petits bourgeois crasseux, - un petit peuple encore émiétté et infiniment imbu de soi-même. Que dans les grands pays un journal s'oriente suivant son parti, qu'il n'accepte rien qui soit contre l'intérêt de ce parti, c'est compréhensible, cela nuit peu à la liberté de discussion parce que chaque tendance, même la plus avancée, à son organe. Mais dans les limites étroites de la Suisse les partis eux-mêmes ont leurs limites et la presse aussi est bornée, aussi bornée que les partis. De là les points de vue bornés dont on part; de là le manque d'organes pour des tendances avancées certes, mais depuis longtemps à l'ordre du jour, même en Allemagne; de là, même chez les plus radicaux, la peur de changer ne serait-ce qu'un sous-titre au programme de leur parti, programme restreint, uniquement soucieux de l'immédiat; de là enfin, la crainte d'attaquer les mesquineries nationales suisses les plus mesquines. Une justice patriarcale lyncherait aussitôt le blasphémateur, le châtiât au nom du caractère sacré de la nation. Pour quoi d'autre le brave Suisse aurait-il des poings ?

Tel est le niveau moyen de la presse suisse. Les meilleurs organes de la Suisse française et de Berne le dépassent; la grande masse des journaux de la Suisse orientale ne l'atteint pas.

Commençons donc par la presse de la capitale suisse. À Berne il se produit déjà une certaine centralisation de la presse suisse. Celle du canton s'y trouve centralisée et commence déjà à prendre une certaine influence, digne d'une capitale.

Le parti réactionnaire ou comme on dit ici, le parti aristocratique, a pour organe le *Schweizerischer Beobachter*¹ que la *Berner Zeitung*² appelle avec raison *Le Moniteur*³ des officiers suisses servant dans des armées étrangères. Cette feuille candide (paraissant trois fois par semaine) vante les exploits des Croates suisses en Italie, attaque les radicaux avec les armes les plus viles, défend les capitulations militaires⁴, flagorne les patriciens, célèbre Radetzky et Windischgrätz, défend le meurtre de Robert Blum, calomnie la révolution dans tous les pays et dénonce les réfugiés au gouvernement. La noble, feuille n'a, à vrai dire, aucun rédacteur; elle est composée à l'aide de toutes sortes d'envois et des commentaires des fils de patriciens oisifs, et d'ambitieux courant après une place de Conseiller. L'*Intelligenzblatt* est digne de figurer à ses côtés. C'est un organe où l'on ne trouve pour commencer rien que des annonces, et pour finir l'éloge du piétisme et des privilèges bourgeois par les patriciens. La *Biene* doit jouer pour ce parti le rôle du *Charivari*⁵. Mais aujourd'hui, comme Messieurs les patriciens ont dans l'ensemble plus à pleurer qu'à rire, l'esprit de cette « abeille¹ » finit par être terriblement ennuyeux et inopérant.

¹ Le *Schweizerischer Beobachter*, journal réactionnaire suisse qui parut à Berne de 1833 à 1850.

² La *Berner Zeitung*, journal démocratique suisse qui parut à Berne de 1845 à 1872.

³ *Le Moniteur*, quotidien français, républicain bourgeois, paraissant à Paris depuis 1832. Pendant la Monarchie de juillet il se livra à de nombreuses attaques contre le gouvernement. En 1848 il soutint le gouvernement républicain bourgeois et la dictature de Cavaignac.

⁴ Traités concernant les obligations militaires, signés par des cantons suisses avec des États européens, de la moitié du XV^e siècle au XIX^e siècle, sur la mise à la disposition de mercenaires. Dans toute une série de révolutions bourgeoises des XVIII^e et XIX^e siècles les mercenaires suisses étaient l'instrument de la contre-révolution monarchique. La conclusion de capitulations militaires fut interdite par l'article onze de la « Constitution fédérale de la Communauté suisse » du 12 septembre 1848.

⁵ Le *Charivari*, journal satirique fondé en 1839 par Charles Philipon. Sous l'inspiration du rédacteur en chef, Louis Desnoyers, des dessinateurs tels que Granville, Daumier (qui y crayonna sa série de Robert Macaire), Gavarni, Traviès, Charles Philipon, attirèrent à ce journal, sous le règne de Louis-Philippe, beaucoup de succès. Un peu plus tard, Altaroche, rédacteur en chef, avait pour

Le *Berliner-Verfassungs-Freund* sert d'organe surtout au parti libéral modéré, le parti d'Ochsenbein. Cette feuille rédigée par le docteur Karl Herzog, ancien professeur, passe à juste titre pour l'organe semi-officiel d'Ochsenbein. Rédigé avec routine mais sans aucun talent, il se limite à une apologie des actes du gouvernement et de la Diète helvétique dans la mesure où Ochsenbein en est la source. Dans les cantons de l'est et surtout dans les cantons primitifs il est d'un libéralisme effrayant et quand il s'agit de politique extérieure il embouche parfois la trompette guerrière pour faire passer en fraude la neutralité la plus incolore. Une *Bundeszeitung* plus ou moins obscure navigue à peu près dans les mêmes eaux ainsi que la feuille française *La Suisse*, rédigée en mauvais français par le Piémontais Bassi. Liée moins directement au gouvernement que le *Verfassungs Freund*, elle ne se fait pas faute cependant d'encenser la majorité libérale au pouvoir et elle attaque avec une grande opiniâtreté, mais peu de succès, la presse révolutionnaire de la Suisse française, notamment *Le Nouvelliste voudois*. Son attitude dans la question italienne, où son rédacteur est directement intéressé, est plus convenable. Ces trois feuilles sont quotidiennes.

La plupart des organes appartiennent au parti radical. À leur tête il y a la *Berner Zeitung* sous la direction de l'avocat Niggeler, conseiller d'État et vice-président du Grand conseil. Ce journal est pour la partie allemande du canton l'organe du parti résolument radical, représenté au Conseil du gouvernement par Stämpfli, directeur aux Finances, Appliquer la démocratie à la législation et à l'administration du canton où il y a encore de sérieux nettoyages qui s'imposent, centraliser au maximum toute la Suisse, renoncer, à la première occasion, à la politique de neutralité, voilà les principes essentiels suivis par la rédaction de ce journal.

Les notabilités du radicalisme bernois y collaborent et l'on ne peut donc s'étonner que la *Berner Zeitung* soit la feuille la mieux rédigée du canton, et même de toute la Suisse allemande. Si ses rédacteurs et collaborateurs pouvaient écrire tout-à-fait librement, elle serait certainement encore meilleure, et de beaucoup; la République helvétique, une et indivisible, d'un rose très soutenu, y apparaîtrait; mais cela n'a pas lieu, le parti ne le tolère pas encore. À côté de la *Berner Zeitung*, *L'Helvétie fédérale*² paraît depuis le premier janvier, elle aussi quotidiennement; elle continue *L'Helvétie* qui paraissait autrefois à Pruntrut dans le Jura; c'était l'organe des radicaux du Jura et de leur chef, le colonel, conseiller du gouvernement, Stockmar. L'ancienne *Helvétie* était résolument rouge, la nouvelle aussi, et même plus résolument encore.

La *Schweizer Zeitung* (autrefois *Der freie Schweizer*) représente, elle aussi, le radicalisme, mais le radicalisme exclusivement bourgeois, réduit de ce fait à exiger seulement quelques réformes économiques profitables à la classe possédante au pouvoir. Pour le reste, ce journal dépasse les mesquineries cantonales suisses habituelles (neutralité, souveraineté du canton, etc.). En dehors de ces trois quotidiens, le radicalisme bernois possède encore une feuille satirique, et certes la seule de Suisse qui ait de la valeur, le *Gukkasten*³ de Jenn. Le *Gukkasten* (hebdomadaire) se limite aux intérêts cantonaux de la Suisse et de Berne en particulier; mais c'est justement ainsi qu'il a réussi à devenir une puissance dans l'État, puissance qui a contribué honnêtement pour sa part à la chute du gouvernement Neuhaus et qui maintenant veille à ce que le parti d'Ochsenbein ne reste pas trop longtemps à la barre. L'esprit mordant avec lequel Jenni s'efforce de dépouiller toutes les personnalités au pouvoir, y compris Ochsenbein, de leur auréole de popularité, lui a valu sous Neuhaus d'innombrables procès et chicanes, et plus tard, des lettres de menaces et des brutalités; mais elles furent vaines, et c'est toujours avec une grande inquiétude que ces messieurs haut placés de Berne attendent chaque samedi le nouveau numéro du *Gukkasten*. Lorsque Blum fut fusillé, le dessin hebdomadaire du *Gukkasten* représentait un billet et une hache entourés d'une quantité de couronnes brisées, avec pour légende: « Le seul moyen ». Comme les bourgeois de Berne s'étaient indignés, la semaine suivante parut une lanterne à laquelle une couronne était pendue, accompagnée de cette légende : « *suaviter in modo, fortiter in re*, - dédiée aux mânes de Messenhauser ! »

Le *Seeländer Anzeiger* publié par J.A. Weingart, conseiller national et grand conseiller, représentait exclusivement le socialisme jusqu'au début de l'année. Le *Seeländer Anzeiger* prêche un curieux mélange de socialisme sentimental et charitable des plus larmoyants, et de révolution rouge. Le premier destiné au canton de Berne, l'autre à l'étranger. Par ailleurs M. Weingart, malgré ses épanchements attendrissants de bon chrétien est, en politique, un partisan du radicalisme le plus résolu. Depuis le début de l'année, le *Seeländer Anzeiger* a trouvé un concurrent dans la *Unabhängige*, hebdomadaire elle aussi, qui s'est fixée la tâche, évidemment quelque peu ingrate, de trouver dans la situation du canton de Berne et d'une façon générale en Suisse, des sujets permettant d'amorcer la propagande en faveur des principes du socialisme et de proposer des mesures pour remédier, au moins aux inconvénients les plus

collaborateurs Taxile Delord, Amédée Achard, Louis Huart, Félix Pyat, Philibert Audebrand, etc. En 1852 une nouvelle évolution devint nécessaire. Cham s'attaqua avec une verve endiablée à toutes les excentricités du moment. Vint, vers 1858, une période brillante où Vernier, Darjou, Pelcoccq, Hadol fournissaient les dessins et Pierre Véron, Henri Rochefort, Albert Wolff, L. Leroy, G. Naquet les textes.

¹ *Biene* signifie abeille en allemand.

² *L'Helvétie*, journal radical suisse publié à Pruntrut de 1832 à 1850. De janvier à novembre 1849 il parut à Berne sous le titre : *L'Helvétie fédérale*.

³ Le *Gukkasten*, hebdomadaire humoristique de tendance radicale, dirigé par Friedrich Tenni et qui parut à Berne de 1840 à la fin de 1849.

criants. En tout cas, cette feuille est la seule de toute la Suisse à s'être engagée sur le bon chemin pour conquérir ici le terrain où peut se développer sa tendance; et si ses chances de succès sont proportionnelles à la fureur qu'elle a déjà suscitée auprès des hautes et des plus hautes autorités, ses perspectives ne sont pas si mauvaises.

Je ne citerai qu'un des journaux paraissant hors de la ville : *L'Évolution*¹, c'est ainsi que le chef de partisans Becker a rebaptisé sa *Révolution*. Ce journal, le plus résolu de tous les journaux paraissant en Suisse, appelle purement et simplement à une nouvelle révolution européenne et cherche à gagner dans son entourage des combattants à cette cause. En remerciement, elle est détestée des bourgeois tranquilles et en dehors des Allemands réfugiés en Suisse, à Besançon et en Alsace, elle trouve peu de public.

Dans un prochain article, j'étudierai de plus près la presse non bernoise².

¹ *L'Évolution*, hebdomadaire démocratique révolutionnaire, organe des émigrés allemands en Suisse. Il parut en 1848-49 à Biel (canton de Berne) sous la direction de Johann Philipp Becker. Les épreuves du journal daté du 1^o décembre 1848 parurent sous le titre : *La Révolution*.

² Engels n'écrivit jamais la suite de cet article, puisqu'il retourna à Cologne dans le courant du mois de janvier 1849.

Karl Marx : Montesquieu LVI¹**n° 201, 21 janvier 1849**

Cologne, 20 janvier.

Un rédacteur anonyme que l'« honorable » *Joseph Dumont* ne paie pas, mais qui le paie, et dont le feuilleton cherche à influencer les électeurs au premier degré, adresse à la *Nouvelle Gazette rhénane* l'apostrophe suivante :

« Il a plu à la Nouvelle Gazette rhénane, organe de la démocratie, de prendre note des articles parus dans notre feuille sous le titre : « Aux électeurs au premier degré » et de les désigner comme des emprunts faits à la *Neue Preussische Zeitung*. Face à ce mensonge, il suffit de déclarer que ces articles sont payés comme articles à insérer, que lesdits articles, à l'exception du premier, emprunté à la correspondance parlementaire, sont écrits à Cologne et que leur auteur n'a jamais vu la *Neue Preussische Zeitung* et l'a encore moins lue². »

Nous comprenons combien il est important pour Montesquieu LVI de constater que ces articles sont *sa propriété*. Nous comprenons aussi combien est importante pour M. Dumont la déclaration suivant laquelle il est « payé », même pour les tracts et les articles insérés qu'il fait composer, imprimer et diffuser dans l'intérêt de sa propre classe, la *bourgeoisie*.

Quant au rédacteur anonyme, il connaît le proverbe français : *Les beaux esprits se rencontrent*^{*}. Ce n'est pas sa faute si les produits de son propre esprit ressemblent à ceux de la *Neue Preussische Zeitung* et des *Preussenvereine* comme un œuf ressemble à s'y tromper à un autre œuf.

Nous n'avons jamais lu ses articles insérés dans la *Kölnische Zeitung*, mais honoré seulement d'un coup d'œil rapide les tracts sortis de l'imprimerie de Dumont qui nous ont été envoyés de droite et de gauche, mais maintenant, en les comparant, nous trouvons que ces torchons jouent simultanément leur rôle comme article et comme tract.

Pour expier notre péché contre l'anonyme Montesquieu LVI nous nous sommes infligé la rude pénitence de lire de bout en bout l'ensemble de ses articles parus dans la *Kölnische Zeitung* et, pour le public allemand, de verser au patrimoine commun la propriété privée de son œuvre intellectuelle.

Telle est la sagesse !

Montesquieu LVI s'occupe avec prédilection du problème *social*. Il a trouvé pour le résoudre la « voie la plus aisée et la plus simple » et il offre ses pilules de Morrison³ avec une emphase de charlatan pleine d'onction et de naïve impudence.

« La voie la plus aisée et la plus simple (pour résoudre le problème social) est d'accepter la constitution octroyée le 5 décembre dernier, de la réviser, de la faire approuver de tous les côtés et de la promouvoir. C'est la seule voie qui mène au salut. Si on a dans la poitrine un cœur qui compatit à la détresse de ses frères miséreux, qui veut nourrir ceux qui ont faim, vêtir ceux qui sont nus..., en un mot, résoudre le problème social... alors qu'on n'élise personne qui se soit prononcé contre la constitution⁴. » (*Montesquieu LVI.*)

Votez pour Brandenburg-Manteuffel-Ladenberg, et le *problème social* sera résolu par la voie « la plus aisée » et « la plus simple » ! Votez pour Dumont, Camphausen, Wittgenstein ou pour des *dii minorum gentium*⁵ comme Compes, Melvissen et autres, et le *problème social* sera résolu. Le « problème social » *en échange d'une voix !* Si quelqu'un « veut nourrir ceux qui ont faim et vêtir ceux qui sont nus », qu'il vote pour Hansemaun et Stupp ! Pour chaque voix, un problème social de moins ! Accepter la constitution octroyée, - *voilà la solution du problème social*^{*} !

Nous ne doutons pas un instant que non seulement Montesquieu LVI mais aussi ses patrons de la Ligue des bourgeois⁶ n'attendent pas que la constitution octroyée¹ soit acceptée, revue, approuvée et promue pour « nourrir, etc... ». On a d'ailleurs déjà pris des mesures à cet effet.

¹ Marx compare ironiquement le rédacteur anonyme des articles publiés du 12 au 20 janvier 1849 (n° 10 à 17) dans la *Kölnische Zeitung* sous le titre « Aux électeurs au premier degré », au philosophe du XVIII^e siècle, partisan du partage des pouvoirs et de la monarchie constitutionnelle.

² *Kölnische Zeitung*, n° 17 du 20 janvier 1849.

³ Nom d'un dépuratif.

⁴ Cf. *Kölnische Zeitung*, n°11 du 13 janvier 1849.

⁵ Expression latine : les dieux de moindre importance.

⁶ Le *Bürgerverein* est une organisation qui fut fondée en Prusse après la révolution de mars. Elle groupait des bourgeois libéraux modérés qui s'étaient donné pour tâche de maintenir la « légalité » et l'« ordre » dans le cadre de la monarchie constitutionnelle et de lutter contre l'« anarchie », c'est-à-dire contre le mouvement démocratique révolutionnaire.

Depuis quelques semaines, on répand des circulaires où les capitalistes indiquent aux maîtres artisans, boutiquiers, etc. que, pour des raisons philanthropiques, et en considération des circonstances actuelles et du crédit qui renaît, les intérêts passeront de 4 à 5 % ! Première solution du problème social !

Dans le même esprit, le Conseil municipal de la ville a rédigé la « *carte de travail* » pour les malheureux qui meurent de faim ou qui se trouvent dans l'obligation de vendre leurs bras à la ville (cf. n° 187 de la *Nouvelle Gazette rhénane*). Dans cette chartre octroyée aux ouvriers, on se rappelle que l'ouvrier ayant perdu son gagne-pain se trouve engagé par contrat à se placer sous *surveillance policière*. Deuxième solution du problème social !

À Cologne, le Conseil municipal a créé, peu après les affres de mars, une cantine à prix coûtant, bien agencée, avec des salles magnifiques, chauffées, etc. Après le don de la constitution octroyée, ce local a été remplacé par un autre, dépendant de l'assistance publique, il n'est pas chauffé, la vaisselle y manque, il n'est pas permis de consommer sur place, mais un quart d'innommable bouillon y est vendu 8 pfennigs. Troisième solution du problème social !

À Vienne, les ouvriers, pendant qu'ils étaient au pouvoir ont veillé sur la banque, les maisons et les biens des bourgeois en fuite. Lorsqu'ils revinrent, les mêmes bourgeois dénoncèrent à Windischgrätz ces « brigands » pour qu'ils soient pendus. Les chômeurs qui s'adressèrent au Conseil municipal furent mis de force dans l'armée contre la Hongrie. Quatrième solution du problème social !

À Breslau, le Conseil municipal et le gouvernement ont voué tranquillement au choléra en leur retirant les vivres indispensables les misérables qui avaient dû chercher refuge dans un asile; ils n'ont remarqué les victimes expiatoires de leur cruelle charité qu'au moment où l'épidémie s'en est prise à eux-mêmes. Cinquième solution du problème social !

À l'Association berlinoise « avec Dieu, pour le Roi et la Patrie », un ami de la constitution octroyée a déclaré qu'il était pénible de toujours devoir dire des compliments aux « prolétaires » pour faire triompher ses intérêts et ses projets.

Voilà la solution de la « solution du problème social ».

« Les espions prussiens sont justement dangereux parce qu'ils ne sont jamais payés, mais qu'ils espèrent toujours l'être », dit notre ami Heine. Et les bourgeois prussiens sont justement si dangereux parce qu'ils ne paient jamais, mais promettent toujours de le faire.

Les bourgeois anglais et français dépensent beaucoup pour une élection. Leurs manœuvres de corruption sont universellement connues. Les bourgeois prussiens « sont les gens les plus malins qui soient ! » Bien trop moraux et sérieux pour tirer leur porte-monnaie, ils paient avec la « *solution du problème social* ». Ça ne coûte rien ! Mais Montesquieu LVI paie au moins - ainsi que Dumont l'assure officiellement - les droits d'insertion à la *Kölnische Zeitung* et lui donne en sus et gratis la solution du « problème social ».

Voilà donc en quoi consiste la partie pratique des *petites œuvres** de notre Montesquieu : votez pour Brandenburg-Manteuffel-Ladenberg ! Élisez Camphausen-Hansemann ! Envoyez-nous à Berlin, commencez par y installer nos gens ! Voilà la *solution du problème social* !

L'immortel Hansemann a résolu ces problèmes. En premier lieu rétablir l'ordre pour rétablir le crédit. Puis, comme en 1844 « lorsque la nécessité et le devoir nous obligèrent à venir en aide à mes chers tisserands silésiens », de la poudre et du plomb pour résoudre le « problème social ».

Votez donc pour des amis de la constitution octroyée !

Mais Montesquieu LVI n'accepte la constitution octroyée que pour ensuite la « réviser » et l'approuver.

Excellent Montesquieu ! Quand tu auras accepté la constitution, tu ne la réviseras que sur sa propre base, c'est-à-dire dans la mesure où cela conviendra au bon plaisir du roi et de la seconde Chambre composée de hobereaux campagnards, de barons de la finance, de hauts fonctionnaires et de prêtraille. Cette révision, la seule possible, est déjà soigneusement prévue dans la constitution. Elle consiste à abandonner le système constitutionnel et à rétablir *l'ancien régime* chrétien germanique.

C'est la seule révision possible, la seule révision autorisée après l'adoption de la constitution; ce qui n'a pas pu échapper à la sagacité d'un Montesquieu.

La partie pratique des *petits œuvres** de Montesquieu LVI vise donc à ceci : votez pour Hansemann-Camphausen ! Votez pour Dumont-Stupp ! Votez pour Brandenburg-Manteuffel ! Adoptez la constitution octroyée ! élisez des grands électeurs qui adopteront la constitution octroyée, et le tout sous prétexte de résoudre « le problème social ».

Peu nous chaut le prétexte, quand il s'agit de la constitution octroyée en vigueur.

* Le dernier article de la constitution prussienne octroyée le 5 décembre 1848 et la patente sur la convocation des Chambres prévoyaient une révision du texte de la constitution par les Chambres, avant qu'il soit définitivement adopté et qu'on lui prête serment.

Mais notre Montesquieu a fait naturellement précéder d'une partie théorique sa méthode pratique pour résoudre « le problème social », véritable sommet de son œuvre gigantesque. Examinons cette partie théorique.

Ce profond penseur explique d'abord *ce que sont les* « problèmes sociaux ».

« Qu'est-ce donc en réalité que le problème social ?

L'homme doit et veut vivre.

Pour vivre l'homme a besoin de logement, d'habillement, de nourriture.

La nature ne produit ni logement, ni habillement. La nourriture à l'état brut ne pousse qu'avec parcimonie et insuffisance.

L'homme doit donc se procurer de quoi satisfaire ces besoins.

Il le fait en travaillant.

Le travail est par conséquent la condition première de notre vie; sans travail, nous ne pouvons pas vivre.

Chez les peuples primitifs, chacun se construisait lui-même sa chaumière, se confectionnait lui-même son habillement en peaux de bêtes, cueillait lui-même les produits qu'il mangeait. C'était l'état primitif.

Mais si l'homme n'a besoin de rien d'autre que de logement, d'habillement et de nourriture, si donc il satisfait uniquement ses besoins physiques, il est au même rang que la bête, car cela la bête le fait aussi.

Mais l'homme est un être supérieur à la bête; pour vivre, il a besoin de plus : il doit s'élever à une valeur morale. Or il ne le peut que s'il vit en société.

Or dès que les hommes vécurent en société, de tout autres rapports entrèrent en jeu. Ils remarquèrent bientôt que le travail était bien plus facile quand chaque individu ne faisait qu'un travail déterminé. Et c'est ainsi que l'un confectionna l'habillement, que l'autre construisit des maisons, que le troisième veilla à la nourriture et que le premier donna au second ce qui lui manquait. Les différents états de l'homme se constituèrent donc spontanément : l'un devint chasseur, l'autre artisan, le troisième agriculteur. Or les hommes n'en restèrent pas là, car l'humanité doit aller de l'avant. On fit des inventions. On inventa le filage et le tissage, le travail du fer, le tannage des peaux de bêtes. Plus on faisait de découvertes, plus l'artisanat devenait varié, plus l'agriculture à qui l'artisanat fournissait charrue et bêche, devenait plus facile. Tout le monde s'aidait, tout le monde coopérait. On en vint à rencontrer d'autres peuples; l'un avait ce qui manquait à l'autre - et celui-ci possédait ce que le premier n'avait pas. On l'échangea. C'est ainsi que naquit le commerce, et avec lui, une nouvelle branche de l'activité humaine. C'est ainsi que, la culture progressant de degré en degré, on passa enfin au cours des siècles, des premières inventions maladroites à celles de notre époque.

C'est ainsi que parmi les hommes se formèrent les sciences et les arts, que la vie devint de plus en plus riche, de plus en plus diverse. Le médecin guérit le malade, le prêtre prêcha, le commerçant négocia, le campagnard cultiva les champs, le jardinier fit pousser des fleurs, le maçon bâtit des maisons que le menuisier pourvut de meubles, le meunier moulut la farine dont le boulanger fit du pain - l'un coopérait avec l'autre; personne ne pouvait vivre pour soi, personne ne pouvait se procurer soi-même de quoi se satisfaire.

Ce sont les rapports sociaux.

Ils sont nés d'eux-mêmes, conformément à la nature. Et si aujourd'hui, vous faites une révolution qui détruit ces rapports de fond en comble, quand demain vous recommencerez à vivre, les rapports se reconstitueront exactement comme ils sont maintenant. Il en a été ainsi depuis des millénaires chez tous les peuples de la terre. Si maintenant quelqu'un fait une différence entre ouvriers et bourgeoisie - c'est un gros mensonge. Nous travaillons tous, chacun à sa manière, chacun suivant ses forces et ses capacités. Le médecin travaille quand il visite ses malades, le musicien quand il fait danser, le commerçant quand il écrit ses lettres, tous travaillent chacun à sa place. »

Voilà la vérité. Que celui qui a des oreilles entende !

Où en est-on exactement avec la question physiologique !

Tout être corporel suppose une certaine pesanteur, une certaine densité, etc. Tout corps organique se compose de toutes sortes d'éléments dont chacun exerce sa propre fonction et où les différents organes coopèrent.

« Voilà les rapports physiologiques ».

Montesquieu LVI, on ne peut le nier, possède un talent original pour simplifier la science. Un brevet (sans garantie du gouvernement) pour Montesquieu LVI !

Les fruits du travail ne sont produits que par le travail. Sans semilles, pas de récolte, sans filage, pas de tissu, etc.

L'Europe s'inclinera avec admiration devant ce génie gigantesque qui a révélé ces vérités, à Cologne même, sans aucune aide de la *Neue Preussische Zeitung*.

Dans le travail, les hommes vont présenter entre eux des relations déterminées. Une division du travail a lieu qui est plus ou moins diversifiée. L'un boulange, l'autre forge, l'un s'agite, l'autre hurle. Montesquieu LVI écrit et Dumont imprime. *Adam Smith*, reconnais ton maître !

Ces découvertes, à savoir que le *travail et la division du travail* sont les conditions vitales de toute société humaine, permettent maintenant à Montesquieu LVI de conclure que les « *différents états* » sont conformes à la nature, que la différence entre « bourgeoisie et prolétariat » est un « *gros mensonge* », que, si aujourd'hui une « *révolution* » détruisait de fond en comble les « rapports » sociaux existant, « ils se *reformeraient* exactement comme ils étaient » et qu'enfin il n'est pas indispensable, dans l'esprit de Montesquieu et de la constitution octroyée, d'élire des électeurs au premier degré, si par ailleurs « on a dans la poitrine un cœur qui compatit à la détresse de ses pauvres frères », et si l'on pense s'attirer la considération de Montesquieu LVI.

« Il en a été ainsi depuis des millénaires chez tous les peuples de la terre » !!! En Égypte il y avait le travail et la division du travail - et des castes ; en Grèce et à Rome, il y avait le travail et la division du travail - et des *hommes libres*

et des esclaves; au moyen âge il y avait le travail et la division du travail - et *des seigneurs féodaux et des serfs*, des corporations, des états, etc. À notre époque il y a le travail et la division du travail - et des *classes* : l'une est en possession de tous les instruments de production et de tout ce qui est nécessaire à la vie, tandis que la vie de l'autre est subordonnée à son travail, et cela aussi longtemps que l'achat de son travail enrichit la classe qui le lui fournit.

Il est donc clair comme le jour qu'« *il en a toujours été ainsi depuis des millénaires chez tous les peuples de la terre* » comme il en est ainsi en *Prusse* de nos jours parce que le *travail et la division du travail* existent sous une forme ou sous une autre. Ou bien s'avère-t-il inversement que les rapports sociaux, les rapports de propriété furent sans cesse renversés justement par la forme toujours modifiée du travail et de la division du travail ?

En 1789 les bourgeois n'ont pas dit à la société féodale : noblesse reste noblesse, serf reste serf, membres des corporations restez dans vos corporations - car sans travail et sans division du travail pas de société ! Sans respirer l'air pas de vie ! Respirez donc l'air vicié et n'ouvrez surtout pas les fenêtres. C'est ainsi que raisonne Montesquieu LVI.

Il faut toute la bêtise effrontée et lourdement naïve d'un petit bourgeois allemand, vieilli dans une ignorance crasse, pour trancher comme un oracle les problèmes sur lesquels notre siècle s'est cassé les dents, après s'être enfoncé, de travers et superficiellement, dans son indolente matière grise, les premiers rudiments d'économie politique - travail et division du travail.

« *Sans travail et sans division du travail, pas de société !* »

Donc

« *Élisez comme grands électeurs des amis de la constitution octroyée et seulement des amis de la constitution octroyée.* »

Cette épitaphe brillera un jour en lettres majuscules sur les murs du splendide mausolée de marbre que la postérité reconnaissante se sentira dans l'obligation d'édifier à celui qui a résolu le problème social, à Montesquieu LVI (à ne pas confondre avec Heinrich de Reuss-Schleiz-Greiz-Lobenstein-Eberswalde¹).

Montesquieu LVI ne nous cache pas *où est la difficulté*, ni ce qu'il pense faire dès qu'il sera proclamé législateur.

« *C'est pourquoi, nous apprend-il, l'État doit veiller à ce que chacun reçoive autant d'éducation qu'il lui en faut pour acquérir des connaissances universellement valables.* »

Montesquieu LVI n'a jamais entendu dire que dans les conditions existantes la division du travail met le travail simple à la place du travail compliqué, les enfants à celle des adultes, les femmes à celle des hommes, les automates à celle du travailleur indépendant; il ne sait pas que l'éducation de l'ouvrier devient alors superflue et impossible dans la mesure même où l'industrie moderne se développe. Nous ne renvoyons le Montesquieu colonais ni à *Saint-Simon*, ni à *Fourier*, mais à *Malthus* et à *Ricardo*. Que ce brave homme apprenne d'abord à connaître dans leurs grandes lignes les conditions actuelles avant de les améliorer et - de prononcer des oracles.

« *La commune doit s'occuper des gens appauvris par la maladie et l'âge.* »

Et si la commune elle-même est appauvrie, ce qui ne peut manquer d'arriver avec les états de siège épidémiques et les cent millions d'impôts octroyés en même temps que la nouvelle constitution, alors Montesquieu, comment faire ?

« *L'État doit venir en aide et trouver une solution là où de nouvelles inventions ou crises commerciales détruisent des branches entières d'industrie.* »

Malgré le peu de familiarité du Montesquieu colonais avec les choses de ce monde, il lui est difficile d'ignorer que les « nouvelles inventions » et les crises commerciales sont aussi permanentes que les terrains juridiques et les décrets ministériels prussiens. C'est en particulier lorsque la concurrence avec les peuples étrangers fait de leur introduction une question de vie ou de mort, que les nouvelles inventions sont introduites en Allemagne, et que les branches d'industrie en pleine croissance se ruinent pour venir en aide à celles qui périclitent. Les branches d'industrie que les inventions rendent florissantes, se développent précisément parce qu'elles produisent à meilleur marché que celles qui périclitent. Où diable serait l'avantage s'il leur fallait subventionner celles qui périclitent ? Mais l'État, le gouvernement, on le sait, ne donne qu'en apparence. Il faut d'abord lui donner pour qu'il donne. Or qui doit lui donner, Montesquieu LVI ? La branche d'industrie qui périclité, pour qu'elle périclité encore plus vite ? Ou celle en plein développement pour qu'elle dépérisse avant même de s'être épanouie ? Ou bien les branches d'industrie qui ne sont pas touchées par les nouvelles inventions afin que l'invention d'un nouvel impôt provoque leur faillite ? Penses-y mûrement, Montesquieu LVI !

Et maintenant, très cher, les crises commerciales ? Quand une crise commerciale européenne éclate, la plus grande inquiétude de l'État prussien est de savoir comment il tirera les dernières gouttes d'eau des sources habituelles d'impôts au moyen de la saisie, etc. Pauvre État prussien ! Pour que l'État prussien rende les crises commerciales inoffensives, il devrait posséder en dehors du travail national une troisième source de revenus dans les nuages. Toutefois, si grâce au message de nouvel an de Sa Majesté, aux ordres à l'armée de Wrangel ou aux décrets

¹ Allusion ironique à Henri LXXII, prince de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf.

ministériels de Manteuffel on réussissait à faire jaillir de l'argent d'un coup de baguette magique, le « refus des impôts » n'aurait pas provoqué un effroi aussi panique chez les « féaux » prussiens et le problème social aurait été résolu sans constitution octroyée.

On sait que la *Neue Preussische Zeitung* a déclaré que notre Hansemann était un communiste parce qu'il pensait supprimer les exemptions d'impôt. Notre Montesquieu, qui n'a jamais lu la *Neue Preussische Zeitung*, découvre de lui-même, à Cologne, que sont « communistes » et « républicains rouges » tous ceux qui menacent la constitution octroyée ! Votez donc pour Manteuffel, sinon vous êtes non seulement des ennemis personnels du travail et de la division du travail, mais vous êtes aussi des communistes et des républicains rouges. Reconnaissez le « terrain juridique » le plus récent de Brüggemann ou renoncez au Code civil.

Figaro, tu n'aurais pas trouvé ça !¹*

Demain nous reparlerons de Montesquieu LVI !

n° 202, 22 janvier 1849

Cologne, 21 janvier.

Montesquieu LVI cherche avec toute l'astuce et la roublardise d'un *maquignon* très expérimenté, à refilet le « cheval donné »², c'est-à-dire la constitution octroyée, aux électeurs au premier degré. Il est le Montesquieu de la foire aux chevaux.

Qui ne veut pas la constitution octroyée veut la république, non pas la simple république, mais la république rouge ! Malheureusement, lors de nos élections il ne s'agit nullement de république, ou de république rouge. Il s'agit simplement de ceci :

Voulez-vous l'ancien *absolutisme* avec un *système corporatif* retapé - ou voulez-vous un *système représentatif* bourgeois ? Voulez-vous une constitution politique qui corresponde aux « conditions sociales » des siècles passés ou voulez-vous une constitution politique qui convienne aux « conditions sociales existantes » du siècle qui est le vôtre ?

Dans cette affaire il ne s'agit donc de rien moins que d'une lutte contre les rapports de propriété bourgeoise, telle qu'elle a lieu en France et se prépare en Angleterre. Il s'agit plutôt de la lutte contre une constitution politique qui met en péril les « rapports de la propriété *bourgeoise* » en confiant le gouvernail de l'État aux représentants des « rapports de propriété *féodaux* », au roi de droit divin, à l'armée, à la bureaucratie, aux hobereaux campagnards, à quelques barons de la finance et à quelques bourgeois ayant partie liée avec eux.

Dans l'esprit de ces messieurs, le problème social est résolu par la constitution octroyée, sans aucun doute.

Qu'est-ce que le « *problème social* » dans l'esprit du *fonctionnaire* ? C'est maintenir son traitement et sa position, supérieure jusqu'à présent à celle du peuple.

Et qu'est-ce que le « *problème social* » dans l'esprit de la noblesse et de ses grands propriétaires fonciers ? C'est maintenir leur juridiction seigneuriale, c'est réserver à leurs familles les postes militaires et civils lucratifs, et finalement recevoir directement des aumônes de la caisse publique. En dehors des intérêts *matériels* tangibles, et de ce fait « *les plus sacrés* », de ces messieurs, qui sont « avec Dieu pour le roi et la Patrie », il s'agit naturellement pour eux de maintenir les distinctions sociales qui séparent leur race de la mauvaise race des bourgeois, des paysans, des plébéiens. L'ancienne Assemblée nationale fut dispersée justement parce qu'elle osa porter la main sur ces « intérêts les plus sacrés ». Ce que ces messieurs entendent par « révision » de la constitution octroyée - nous l'avons déjà indiqué antérieurement - ce n'est rien d'autre que l'introduction du *système corporatif*, c'est-à-dire d'une forme de régime politique qui représente les intérêts sociaux de la noblesse féodale, de la bureaucratie, et de la royauté de droit divin.

Encore une fois ! Il n'y a aucun doute dans l'esprit de la noblesse et de la bureaucratie que la constitution octroyée ne résolve le « problème social », c'est-à-dire qu'elle offre à ces messieurs une forme de gouvernement qui assure à ces demi-dieux l'exploitation du peuple.

Mais le « problème social » est-il résolu dans l'esprit de la *bourgeoisie* par la constitution octroyée ? En d'autres termes : la bourgeoisie obtient-elle un régime dans lequel elle puisse gérer librement les affaires communes à sa classe, ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles, employer les fonds publics de la façon la plus rentable, organiser le budget le plus économiquement possible, protéger efficacement le travail national à l'extérieur et ouvrir à l'intérieur toutes les sources de la richesse nationale, sources obstruées par la vase féodale ?

L'histoire nous montre-t-elle un seul exemple où la bourgeoisie puisse, avec un roi octroyé par le droit divin, imposer un régime politique correspondant à ses intérêts matériels ?

¹ Citation légèrement modifiée du *Mariage de Figaro* (Acte V scène 8) de Beaumarchais.

² Allusion à un proverbe allemand : « *Einem geschenkten Gaul sieht man nicht ins Maul* » (À cheval donné, on ne regarde pas les dents).

Pour fonder la monarchie constitutionnelle elle a dû chasser en Angleterre deux fois les Stuart, en France la monarchie héréditaire des Bourbons, en Belgique Guillaume de Nassau¹.

D'où vient ce phénomène ?

Un roi héréditaire de droit divin n'est pas un individu isolé, il est le représentant en chair et en os de la vieille société au sein de la nouvelle. Le pouvoir de l'État aux mains du roi de droit divin, c'est le pouvoir de l'État aux mains de la vieille société dont ne subsistent plus que des ruines, c'est le pouvoir de l'État aux mains des féodaux, dont les intérêts s'opposent avec le plus d'hostilité à ceux de la bourgeoisie.

Or le principe de la constitution octroyée, c'est justement le « roi de droit divin ».

De même que les éléments de la société féodale voient dans la royauté de droit divin leur *sommet politique*, la royauté de droit divin voit dans les féodaux sa *base sociale*, le « *mur royal* » bien connu².

Aussi la royauté de droit divin est-elle poussée à faire un coup d'État chaque fois que les intérêts des seigneurs féodaux et ceux de l'armée et de la bureaucratie qu'ils dominent se croisent avec ceux de la bourgeoisie, et une crise révolutionnaire ou contre-révolutionnaire se prépare.

Pourquoi l'Assemblée nationale a-t-elle été dispersée ? Uniquement parce qu'elle représentait l'intérêt de la bourgeoisie contre l'intérêt du féodalisme; parce qu'elle voulait supprimer les rapports féodaux paralysant l'agriculture, subordonner l'armée et la bureaucratie au commerce et à l'industrie, mettre un terme au gaspillage du Trésor public, abolir les titres de la noblesse et de la bureaucratie.

Dans toutes ces questions, il s'agissait *surtout* et *directement* de l'intérêt de la bourgeoisie.

Donc, *coups d'État* et *crises contre-révolutionnaires*, voilà les conditions d'existence de la royauté de droit divin, contrainte par les événements, ceux de mars entre autres, à s'humilier et à accepter à son corps défendant l'apparence d'une royauté bourgeoise.

Dans un régime où les coups d'état, les crises contre-révolutionnaires et les états de siège mettent le sel indispensable, le *crédit* peut-il jamais se rétablir ?

Quelle illusion !

L'industrie bourgeoise *doit* briser les chaînes de l'absolutisme et du féodalisme. Une révolution contre ces deux forces prouve une seule chose, c'est que l'industrie bourgeoise a atteint un point où il lui faut conquérir un régime politique qui lui convienne ou bien sombrer.

Le système de la tutelle bureaucratique garanti par la constitution octroyée est la *mort* de l'industrie. Considérez seulement l'administration prussienne des mines, les règlements d'usines, etc. ! Si le fabricant anglais compare ses frais de production à ceux du fabricant prussien, il mettra en première ligne la perte de temps que subit le fabricant prussien en observant les prescriptions bureaucratiques qui lui sont imposées.

Quel patron de raffineries de sucre ne se rappelle le traité commercial prussien avec la Hollande de 1839³ ? Quel industriel prussien ne rougit au souvenir de l'année 1846 où le gouvernement prussien, par sa complaisance à l'égard du gouvernement autrichien, retira à toute une province ses exportations vers la Galicie et où le ministère prussien, étonné des faillites qui se succédaient à Breslau, déclara n'avoir pas connu toute l'importance des exportations en Galicie.

Par la constitution octroyée, des hommes de la même *race** sont placés à la tête de l'État, de la façon même où ce cadeau est sorti des mains de ces mêmes hommes. Regardez-y donc à deux fois.

L'aventure avec la Galicie attire notre attention sur un autre point.

Le gouvernement prussien sacrifia alors l'industrie et le commerce silésiens à la contre-révolution alliée à l'Autriche et à la Russie. Cette manœuvre se renouvellera quotidiennement. Le banquier de la contre-révolution austro-russo-prussienne chez qui la royauté de droit divin et ses murs royaux chercheront et devront toujours chercher leur soutien *extérieur*... c'est l'Angleterre. L'adversaire le plus dangereux de l'industrie allemande c'est la même Angleterre. Nous croyons que ces deux faits sont suffisamment éloquents.

¹ En 1649 en Angleterre, le roi Charles I^{er} de la maison des Stuart, fut exécuté et en janvier 1689, Jacques II qui s'était enfui fut déclaré déchu de ses droits au trône.

En France, la dynastie des Bourbons fut renversée une première fois en 1792 et pour la seconde fois en 1830.

En 1830, en Belgique, le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas (de la maison d'Orange-Nassau) fut renversé.

² À la séance de clôture du comité corporatif unifié (*Vereinigte ständischer Ausschuss*), le 6 mars 1848, le roi Frédéric-Guillaume IV dit : « Serrez-vous comme un mur d'airain... autour de votre roi, autour de votre meilleur ami. »

³ Le traité commercial conclu le 21 janvier 1839 entre la Prusse (au nom du *Zollverein*) et les Pays-Bas, en établissant des droits d'importation très bas sur le sucre hollandais, portait un sévère préjudice à l'industrie sucrière prussienne et au commerce des villes allemandes.

À l'intérieur, l'industrie paralysée par les liens bureaucratiques, l'agriculture par les privilèges féodaux, à l'extérieur le commerce vendu à l'Angleterre par la contre-révolution - voilà ce qui attend la richesse nationale prussienne sous l'égide de la constitution octroyée.

Le rapport rédigé par la « Commission des finances » de l'Assemblée nationale dispersée a répandu une lumière suffisante sur la manière dont l'administration de droit divin gère la fortune de l'État.

Cependant le rapport n'indique qu'à titre d'exemple les sommes soustraites à la caisse publique pour soutenir les murs royaux chancelants et redorer à l'étranger le blason des prétendants à la royauté absolue (Don Carlos). Mais ces sommes détournées des poches des autres citoyens pour que l'aristocratie mène une existence conforme à son état, et que les « soutiens » de la royauté féodale subsistent, ne sont que des à-côtés si l'on considère le budget octroyé en même temps que la constitution de Manteuffel. Avant tout une *forte armée* pour que la minorité domine la majorité; puis une armée de fonctionnaires aussi grande que possible pour qu'elle aliène le plus possible l'intérêt général à son intérêt privé; une utilisation, la moins productive possible, des fonds publics pour que, comme le dit la *Neue Preussische Zeitung*, la richesse ne rende pas insolents les *sujects de Sa Majesté*; enfin la thésaurisation maxima des fonds publics au lieu de leur emploi dans l'industrie, et ce, afin que le gouvernement de droit divin puisse, en toute indépendance affronter le peuple dans des moments de crise facilement prévisibles - voilà les traits essentiels de la politique de l'État. Utiliser les impôts pour maintenir le pouvoir de l'État, force d'oppression indépendante et sacrée, face à l'industrie, au commerce et à l'agriculture au lieu de *le faire descendre* au rang d'*instrument* profane de la société bourgeoise - voilà le principe vital de la constitution prussienne octroyée !

Le don ressemble au donateur. La constitution donnée par l'actuel gouvernement prussien lui ressemble. Pour caractériser *l'hostilité de ce gouvernement à l'égard de la bourgeoisie*, il suffit d'attirer l'attention sur son projet d'organisation industrielle¹. Le gouvernement cherche à retourner aux corporations sous le prétexte de progresser vers l'association. La concurrence oblige à produire à des prix toujours plus avantageux, donc sur une échelle de plus en plus grande, c'est-à-dire avec un capital de plus en plus grand, une division du travail de plus en plus poussée et une application accrue du machinisme. Toute nouvelle division du travail dévalue l'ancienne habileté de l'artisan, toute nouvelle machine refoule des centaines d'ouvriers; tout travail sur une plus grande échelle, c'est-à-dire avec un plus grand capital, ruine le petit commerce et la petite entreprise. Le gouvernement promet sa protection à l'artisanat contre l'entreprise industrielle, à l'habileté professionnelle contre la division du travail, au petit capital contre le grand capital, et ce, *grâce à l'institution de corporations féodales*. Donc la nation allemande, et spécialement prussienne, qui lutte avec beaucoup de peine et au prix des plus grands efforts pour ne pas succomber à la concurrence anglaise, sera jetée sans résistance dans les bras de cette concurrence parce qu'on lui impose une organisation industrielle qui contredit les moyens de production moderne et que l'industrie moderne a fait exploser !

Nous sommes certainement les derniers à vouloir la domination de la bourgeoisie. Nous sommes les premiers en Allemagne à avoir élevé notre voix contre elle lorsque les actuels « hommes d'action » s'agitaient, satisfaits d'eux-mêmes, dans des querelles subalternes.

Mais nous disons aux ouvriers et aux petits bourgeois : plutôt que de revenir à une forme sociale périmée qui, sous prétexte de sauver vos classes replongera la nation tout entière dans la barbarie moyenâgeuse, il vaut mieux souffrir dans la société bourgeoise moderne dont l'industrie crée les moyens matériels nécessaires à la fondation d'une société nouvelle qui vous libérera tous.

Mais le gouvernement de droit divin, comme nous l'avons vu, a pour base sociale des corporations et des conditions moyenâgeuses. Il ne convient pas à la société bourgeoise moderne. Il lui faut une société à son image. Il est parfaitement logique qu'il cherche à refouler la libre concurrence par la corporation, le filage industriel par le rouet, et la charrue à vapeur par la pioche.

Comment se fait-il donc, dans ces conditions, que la bourgeoisie prussienne, en contradiction complète avec ses prédécesseurs français, anglais et belges, publie à son de trompe, comme étant son *shibboleth*², la constitution octroyée et avec elle la royauté de droit divin, la bureaucratie et le féodalisme ?

La partie commerciale et industrielle de la bourgeoisie se jette dans les bras de la contre-révolution par peur de la révolution. Comme si la contre-révolution n'était autre chose que le prélude à la révolution.

En outre il y a une partie de la bourgeoisie qui, indifférente aux intérêts communs de sa classe, poursuit un intérêt particulier qui peut même leur être antagoniste.

Ce sont les barons de la finance, les grands créanciers de l'État, banquiers, rentiers, dont la richesse croît dans la même proportion que la pauvreté du peuple et finalement des gens dont l'activité est tournée vers les situations politiques du passé, par exemple Dumont et son prolétariat littéraire en guenilles, ce sont des professeurs ambitieux,

¹ Projet de décret pour compléter l'organisation industrielle fédérale du 17 janvier 1845.

² Mot hébreu signifiant « épi et fleuve », dont les gens de Galaad se servent pour reconnaître ceux d'Ephraïm qui prononçaient sibboleth, et qu'ils égorgeaient aussitôt. (Juges, XII.) On l'emploie familièrement pour désigner l'épreuve qui décide de la capacité ou de l'incapacité d'une personne.

des avocats et autres personnages du même genre qu ne peuvent espérer récolter des postes en vue que dans un État où il est lucratif de trahir le peuple au profit du gouvernement.

Ce sont des fabricants isolés qui font de bonnes affaires avec le gouvernement, des fournisseurs qui tirent d'importants bénéfices de l'exploitation générale du peuple, des petits bourgeois dont l'influence se gaspille dans une grande activité politique, des conseillers municipaux qui, sous la protection des institutions que nous avons eues jusqu'à présent, ont fait triompher leurs sales intérêts privés aux dépens des intérêts publics, des négociants en huile qui, en trahissant la révolution, sont devenus des Excellences et des chevaliers de l'ordre de l'Aigle, des marchands de drap en faillite et des spéculateurs sur les chemins de fer devenus des directeurs de la Banque royale, etc., etc¹.

« Voilà les amis de la constitution octroyée ». Si la bourgeoisie *a dans la poitrine un cœur qui batte pour ses pauvres frères*, et si elle veut être digne de la considération de Montesquieu LVI, qu'elle élise *des grands électeurs dans l'esprit de la constitution octroyée*.

¹ Allusion à Camphausen et Hansemann.

Friedrich Engels : Lettre de cachet prussienne contre Kossuth

n° 207, 28 janvier 1849

Cologne, 21 janvier.

Nous venons de recevoir l'édifiant document suivant, paru dans *l'Oppelner Kreisblatt* :

« Lettre de cachet. *Suivant une communication de Cracovie, émanant de la commission gouvernementale autrichienne impériale et royale, des mesures ont été prises en Hongrie pour que Kossuth parvienne, sous un nom d'emprunt, à Hambourg via Breslau et l'on suppose qu'il prendra la direction de Myslowitz, Gleiwitz et Kosel.*

Suite à un ordre de M. le Premier Président de la province de Silésie, j'engage donc les autorités policières, les tribunaux locaux et les gendarmes à surveiller de très près Kossuth dont le signalement est donné ci-dessous, de l'arrêter en cas de contravention et de me le remettre pour que je donne suite à cette affaire. »

(Suit le signalement de Kossuth tel que nous l'avons donné.)

Ce document édifiant tout entier est signé :

Oppeln, 17 janvier 1849.

Le Conseiller provincial royal, HOFFMANN

Qu'en disent nos lecteurs ? Les Manteuffel de droit divin de la Wasserpolaquie ont bien envie d'arrêter Kossuth, le grand agitateur, au cas où il serait battu et réussirait à franchir la frontière, et de le remettre à ses bourreaux en vue d'accélérer sa grâce par la poudre et le plomb. Cette extradition, si elle devait vraiment avoir lieu, serait *la trahison la plus basse et la violation la plus infâme du droit international* que connaisse l'histoire.

Selon l'ancien droit confédéral la Prusse était certes dans l'obligation vis-à-vis de l'Autriche allemande, d'extrader, sur la demande de celle-ci, les réfugiés politiques accusés d'actes commis sur le territoire de la Confédération germanique. La révolution a renversé l'ancien droit confédéral et même sous Pfuel, des réfugiés de Vienne étaient en sécurité à Berlin. Mais vis-à-vis de la Hongrie, la Prusse n'a aucune obligation de cette sorte. La Hongrie est un État indépendant, et quand la Prusse extrade des réfugiés politiques, uniquement pour des actes commis en territoire hongrois, elle commet la même ignominieuse infâmie qu'en livrant des réfugiés russes ou polonais à la Russie.

Même sous le régime de Bodelschwingh on n'osa pas remettre à l'Autriche les réfugiés de Cracovie et de Galicie qui avaient passé la frontière. Mais évidemment nous avons alors la monarchie absolue, et aujourd'hui nous avons la monarchie constitutionnelle !

Bien plus. S'il devait pénétrer en territoire prussien, Kossuth ne serait pas un réfugié politique, mais un parti en guerre passé en territoire neutre.

L'Autriche allemande, confédération indépendante d'États, fait la guerre à la Hongrie, autre État indépendant; pourquoi, cela ne regarde pas la Prusse. Et même en 1831, on n'osa pas remettre à la Russie les Polonais réfugiés¹, mais nous avons alors la monarchie absolue, et aujourd'hui nous avons la monarchie constitutionnelle !

Nous signalons à l'opinion publique les intentions bienveillantes du gouvernement prussien à l'égard de Kossuth. Nous sommes convaincus que cela suffira pour provoquer une vague de sympathie pour l'homme le plus grand de l'année 1848 et une telle tempête d'indignation contre le gouvernement, que même un Manteuffel n'osera pas l'affronter.

Mais évidemment, en attendant, Kossuth gouverne à Debreczin, entouré de l'enthousiasme du peuple magyar tout entier; ses courageux hussards parcourent encore les steppes hongroises, Windischgrätz campe, perplexe, devant les marais de la Tisza, et vos lettres de cachet sont plus risibles que terribles.

¹ Le 29 novembre 1830 éclata en Pologne une insurrection contre la domination étrangère tsariste à laquelle participèrent de nombreux paysans polonais, parce qu'ils espéraient obtenir non seulement la liberté nationale, mais aussi la liberté sociale et économique. La direction de l'insurrection était cependant aux mains de la noblesse polonaise qui ne pensait pas libérer les paysans et leur donner de la terre, mais voulait seulement défendre contre le tsar les droits dont elle jouissait jusqu'à présent. Le camp démocratique, sous la direction de l'historien polonais Joachim Lelewel, était trop faible pour s'imposer. « La révolution de 1830 n'était ni une révolution nationale (elle excluait les trois quarts de la Pologne) ni une révolution politique ou sociale; elle ne changeait rien à la situation du peuple à l'intérieur; c'était une révolution conservatrice. » (Engels). Pour réprimer l'insurrection, le tsar Nicolas I^{er} entreprit fin janvier 1831 une guerre contre la Pologne qui se termina le 7 septembre 1831 par la prise de Varsovie.

Karl Marx : La *National-Zeitung* de Berlin s'adresse aux électeurs au premier degré

n° 205, 26 janvier 1849

Cologne, 25 janvier.

Rarement, mais de temps en temps pourtant, on a la satisfaction de voir surgir un poteau indicateur du bon vieux temps d'avant mars hors des boues que le double raz de marée révolutionnaire et contre-révolutionnaire a laissées derrière lui. Les montagnes sont déplacées, les vallées comblées, les forêts disparues, mais le poteau indicateur est encore à la même place, peint des mêmes anciennes couleurs et porte encore la vieille inscription : « Vers Schilda !¹ ».

C'est un poteau indicateur de ce genre qui, dans le n° 21 de la *National-Zeitung*² de Berlin, nous tend ses bras de bois portant l'inscription : « *Aux électeurs au Premier degré ! Vers Schilda !* »

Voici le conseil bien intentionné que la *National-Zeitung* donne aux électeurs au premier degré en leur expliquant d'abord ceci :

« *L'heure est venue où, pour la seconde fois, le peuple prussien va exercer le droit de suffrage universel si durement acquis (comme si le soi-disant droit de suffrage universel octroyé et son interprétation différente dans chaque village³ était encore le même droit de vote que celui du 8 avril !) d'où sortiront les hommes qui pour la seconde fois auront à exprimer quel est l'esprit (!), l'opinion (!!) et la volonté (!!!) non de classe et d'états particuliers, mais du peuple tout entier.* »

Ne parlons pas du style gauche et boursoufflé de cette phrase qui halète d'un bout à l'autre. Le suffrage universel, y est-il dit, doit nous dévoiler ce qu'est la volonté, non de quelques états et classes, mais celle du peuple tout entier.

Bien ! Et de quoi est fait « le peuple tout entier » ?

« *De classes et d'états particuliers.* »

Et de quoi est faite « la volonté du peuple tout entier » ?

Des « volontés particulières et contradictoires de classes et d'états particuliers », donc exactement de la volonté que la *National-Zeitung* déclare être le contraire de la « volonté du peuple tout entier ».

O le grand logicien de la *National-Zeitung* !

Mais pour la *National-Zeitung*, il existe *une* volonté du peuple tout entier qui n'est pas la somme de volontés contradictoires, mais une seule volonté déterminée. Laquelle ?

C'est ... la volonté de la majorité.

Et qu'est-ce que la volonté de la majorité ?

C'est la volonté qui procède des intérêts, de la position sociale et des conditions d'existence de la majorité.

Donc pour avoir une seule et même volonté, les membres de la majorité doivent avoir les mêmes intérêts, la même position sociale, les mêmes conditions de vie ou être provisoirement prisonniers de leurs intérêts, de leur position sociale, de leurs conditions d'existence.

En clair : la volonté du peuple, la volonté de la majorité n'est pas celle de classes et d'états particuliers mais d'une *classe unique* et des autres classes et fractions de classes qui sont soumises socialement, c'est-à-dire industriellement et commercialement, à cette seule classe dirigeante.

« Que devons-nous en dire ? » Que la volonté du peuple tout entier est la volonté d'une classe dirigeante ?

Oui, et justement le suffrage universel n'est alors que l'aiguille de la boussole qui indique finalement, après quelques hésitations bien sûr, la classe appelée à dominer.

Et cette bonne *National-Zeitung*, en parlant d'une imaginaire « volonté du peuple tout entier », radote encore comme en l'an 1847 !

Continuons. Après cet exorde exaltant, elle nous plonge dans l'étonnement par cette remarque qui en dit long :

¹ Schilda était la patrie des Schildbourgeois, personnages imaginaires du folklore allemand qui personnifiaient la bêtise et la naïveté. Ayant par exemple construit un hôtel de ville sans fenêtres et voulant y voir clair, ils sortirent à midi avec des brouettes pour emporter un peu de soleil dans leur nouvel édifice et furent très étonnés du piètre résultat de leur entreprise.

² La *National-Zeitung*, journal bourgeois libéral qui paraissait depuis le 1^{er} avril 1848 à Berlin.

³ La loi électorale pour la seconde Chambre, du 6 décembre 1848, promulguée à la veille de la constitution octroyée, ne garantissait le droit de vote qu'aux « Prussiens indépendants ». Grâce à cette formulation vague les autorités purent réduire autant qu'elles le voulurent le nombre des électeurs.

« En janvier 1849, les choses sont différentes de ce qu'elles étaient pendant les journées de mai 1848 si riches en espoir, en exaltation (pourquoi pas aussi en ferveur ?).

Alors, tout était paré de fleurs
Et les lumières du soleil riaient
Et les oisillons chantaient avec tant d'espérance,
Et les hommes espéraient et pensaient -
Ils pensaient¹ :

Alors tout le monde paraissait unanime à vouloir exécuter le jour même, complètement et sans tarder, les grandes réformes qui en Prusse auraient dû être entreprises depuis longtemps, si on avait continué à construire sur les assises posées en 1807-1814, selon l'esprit qui régnait alors et conformément à la culture et à l'intelligence accrues depuis. »

« Alors tout le monde semblait unanime » ! Grande et divine naïveté de la *National-Zeitung* ! Alors, c'est-à-dire lorsque les gardes, écumant de rage se retiraient de Berlin, lorsque le prince de Prusse devait s'enfuir, vêtu d'une veste de postillon, lorsque la haute noblesse et la haute bourgeoisie remâchaient la colère provoquée par l'affront fait au roi dans la cour du château quand le peuple le contraignit à se découvrir devant les morts de mars - « alors tout le monde paraissait unanime » !

Dieu sait que c'est déjà fort de s'être imaginé de pareilles choses, mais carillonner bien haut maintenant sa *crédulité abusée*, après avoir dû reconnaître soi-même que l'on avait été abusé - en vérité, *c'est par trop bonhomme* !*

Et sur quel point « tout le monde paraissait-il unanime » ? Sur « l'application de ces grandes réformes... qui auraient dû être entreprises... si on avait continué à construire... »

C'est sur ce point que tout le monde était, non, *paraissait* unanime.

Une grande conquête de mars exprimée avec dignité !

Et de quelles « réformes » s'agissait-il ?

De développer les « assises de 1807-1814 dans l'esprit d'alors et conformément à la culture et à l'intelligence accrues depuis ».

C'est-à-dire dans l'esprit de 1807-1814 et en même temps dans un tout autre esprit.

« L'esprit d'alors », c'était tout simplement la pression au plus haut point matérielle des Français d'alors sur la monarchie féodale prussienne d'alors, ainsi que le déficit financier d'alors, également assez peu favorable, qui existait dans le royaume de Prusse. Pour rendre le bourgeois et le paysan imposables, pour introduire, au moins en apparence, chez les sujets de Sa Majesté royale de Prusse quelques-unes des réformes dont les Français abreuyaient les parties de l'Allemagne qu'ils avaient conquises, bref, pour rafistoler quelque peu la monarchie vermoulue des Hohenzollern qui craquait de partout; et pour cela *seulement* on mit sur pied, en lésinant, quelque prétendue organisation municipale, des règlements pour le rachat des terres, des institutions militaires, etc. Rien ne distinguait toutes ces réformes, sinon d'être restées plus de cent ans en arrière de la Révolution française de 1789 et même de la Révolution anglaise de 1640. Et elles devraient servir d'assises à la Prusse en révolution ?

Mais l'imagination des vieux Prussiens voit toujours la Prusse au centre de l'histoire universelle, alors qu'en réalité elle a toujours traîné dans la boue l'État des Lumières. Naturellement, cette imagination des vieux Prussiens ignore forcément que la Prusse resta accroupie sur les assises non développées de 1807-1814 et ne bougea pas le petit doigt tant qu'elle ne reçut pas de coups de pied des Français. Elle ignore que ces assises étaient depuis longtemps oubliées lorsqu'en février dernier la glorieuse monarchie royale prussienne, bureaucratique et féodale, reçut des Français un nouveau coup si violent qu'elle déboula glorieusement du haut de « ses assises de 1807-1814 ». Elle ignore à coup sûr qu'il ne s'agissait nullement pour la monarchie prussienne de ces assises mais seulement d'éviter les autres conséquences de l'impulsion reçue de France. Mais tout cela, l'imagination prussienne l'ignore et quand, soudain, elle reçoit le coup, elle appelle en criant les assises vermoulues de 1807-1814, comme un enfant appelle sa nourrice !

Comme si la Prusse de 1848, par le territoire, l'industrie, le commerce, les moyens de transport, la culture et les rapports de classe n'était pas un tout autre pays que la Prusse des « assises de 1807-1814 » !

Comme si, depuis cette époque-là, deux classes tout à fait nouvelles, le prolétariat industriel et la classe des paysans libres, n'étaient pas intervenues dans son histoire, comme si la bourgeoisie prussienne de 1848 n'était pas tout autre que la petite bourgeoisie, timide, humble et reconnaissante, de l'époque des « assises » !

Mais tout cela est inutile. Un brave Prussien ne doit rien connaître en dehors de ses « assises de 1807-1814 ». Ce sont une fois pour toutes des assises sur lesquelles il faut continuer à construire, et avec cela, basta.

¹ H. Heine : *L'Allemagne. Un conte d'hiver*, chapitre VIII.

Le début d'un des bouleversements les plus colossaux de l'histoire se réduit pour finir à la minuscule duperie de pseudo-réformes. C'est ainsi que l'on comprend la révolution dans la vieille Prusse !

Et dans cet engouement borné, infatué de lui-même, issu de l'histoire de la patrie - « tout le monde paraissait unanime » à vrai dire, et Dieu soit loué, à Berlin seulement !

Continuons.

« Les états et classes qui avaient à renoncer à des privilèges et à des prérogatives, ... qui devaient à l'avenir avoir les mêmes droits que tous leurs concitoyens... y semblaient prêts - convaincus que ce serait leur propre intérêt bien compris - l'ancienne situation n'étant plus tenable. »

Voyez donc comment ce bourgeois d'une douceur, d'une humilité sincère, escamote encore une fois la révolution. La noblesse, la prêtraille, les bureaucrates, les officiers « semblaient prêts » à renoncer à leurs privilèges, non parce que le peuple en armes les y obligeait, ni parce qu'ils étaient paralysés par la démoralisation et la désorganisation qui s'installaient irrésistiblement dans leurs propres rangs, avec les premières terreurs devant la révolution européenne... non ! Les « transactions » du 24 février au 18 mars, pacifiques, bien intentionnées et avantageuses pour les deux parties - pour parler comme M. Camphausen - les avaient convaincus qu'elles étaient de leur propre intérêt bien compris !

La révolution de mars, et par-dessus le marché, le 24 février, dans l'intérêt bien compris de Messieurs les hobereaux campagnards, conseillers consistoriaux, conseillers de gouvernement et lieutenants de la garde ... voilà vraiment une idée géniale !

Mais malheureusement

« Aujourd'hui les choses sont différentes. Les profiteurs et les partisans de l'ancien état de choses, bien loin de s'aider eux-mêmes, conformément à leur devoir (!), en déblayant le vieux fatras, en construisant la nouvelle maison, veulent seulement étayer les vieilles ruines sous lesquelles le sol a tremblé de façon si inquiétante et les retaper au moyen de quelques formes s'adaptant en apparence à l'époque nouvelle. »

« Aujourd'hui, les choses sont différentes » de ce qu'elles paraissaient être en mai, c'est-à-dire qu'il n'en est plus comme il n'en a jamais été en mai, autrement dit, il en est justement comme il en était en mai.

Telle est la manière dont on écrit à la *National-Zeitung* de Berlin et dont par-dessus le marché, on est fier.

En un mot : Mai 1848 et janvier 1849 ne se distinguent que par l'apparence. Autrefois les contre-révolutionnaires paraissaient voir où était leur devoir, aujourd'hui ils ne le voient vraiment plus et ne s'en cachent pas, et le bourgeois tranquille s'en plaint. C'est pourtant le devoir des contre-révolutionnaires de renoncer à leurs intérêts, dans leur propre intérêt bien compris ! C'est leur devoir de s'ouvrir eux-mêmes les veines - et pourtant ils ne le font pas - c'est en ces termes que se lamente l'homme de l'intérêt bien compris !

Et pourquoi vos ennemis ne font-ils pas maintenant ce qui, comme vous le dites, est leur devoir ?

Parce que vous-mêmes n'avez pas fait votre « devoir » au printemps alors que vous étiez forts, et vous vous êtes conduits comme des poules mouillées et vous avez tremblé devant la révolution qui devait vous rendre grands et puissants; vous-mêmes avez laissé en place le vieux fatras et vous vous êtes mirés avec complaisance, auréolés d'un demi-succès ! Et maintenant que la contre-révolution est brusquement devenue forte et qu'elle vous pose le pied sur la nuque, maintenant que le sol tremble de façon inquiétante sous vos pieds, maintenant vous demandez à la contre-révolution de devenir votre servante, de déblayer le fatras que vous avez été trop faibles et trop lâches pour déblayer et de se sacrifier, elle qui est puissante, à vous qui êtes faibles.

Vous êtes des fous, des enfants ! Mais attendez un court instant et le peuple se soulèvera et, d'un seul coup puissant il vous fera mordre la poussière à vous, à la contre-révolution contre laquelle vous aboyez avec tant d'impudence.

n° 207, 28 janvier 1849

Cologne, 27 janvier.

Il y a une circonstance que nous n'avons pas prise en considération dans notre premier article et qui toutefois pourrait apparemment servir d'excuse à la *National-Zeitung*. La *National-Zeitung* n'écrit pas librement, elle subit l'état de siège. Et assurément, pendant l'état de siège, il lui faut chanter :

*Ne m'ordonne pas de parler, ordonne-moi de me taire,
Car c'est pour moi un devoir de garder mon secret,
Je voudrais te montrer tout mon être intime,
Mais le destin ne le veut pas !!!¹*

¹ Extrait d'un poème de Mignon dans le roman de Goethe : *Les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* (Livre 5, chapitre 16).

Toutefois, même sous l'état de siège, les journaux ne paraissent pas pour dire le contraire de leur opinion, et puis l'état de siège ne peut s'appliquer à la première partie de l'article en question, celle que nous avons considérée jusqu'à présent.

L'état de siège n'est pas responsable du style enflé et confus de la *N.-Z.*

L'état de siège n'est pas responsable des naïves illusions que la *N.-Z.* s'est faites après mars.

L'état de siège n'oblige nullement la *N.-Z.* à faire endosser à la révolution de 1848 les réformes de 1807-1814.

L'état de siège, en un mot, n'oblige nullement la *N.-Z.* à nourrir sur le développement de la révolution et de la contre-révolution de 1848 des idées aussi absurdes que celles dont nous lui avons fait la démonstration il y a deux jours. Ce n'est pas le passé, mais seulement le présent qui tombe sous le coup de l'état de siège.

C'est pourquoi, en critiquant la *première* moitié de l'article en question, nous n'avons pas tenu compte de l'état de siège et c'est justement pourquoi nous en tiendrons compte aujourd'hui.

Après avoir terminé son introduction historique, la *N.-Z.* s'adresse en ces termes aux électeurs au premier degré : « // *s'agit d'assurer le progrès amorcé et de maintenir les conquêtes.* »

Quel « progrès » ? Quelles « conquêtes » ? Le « progrès », est-ce le fait que les choses sont différentes aujourd'hui de ce qu'elles « paraissaient » en mai ? La « conquête », en est-ce une si les « profiteurs de l'ancien état de choses sont bien loin d'aider eux-mêmes, comme ce serait leur devoir, à déblayer le vieux fatras » ? Ou bien seraient-ce les « conquêtes octroyées » qui « soutiennent les anciennes ruines et les retapent en leur donnant des formes apparemment mieux adaptées aux temps nouveaux » ?

L'état de siège, Messieurs de la *National-Zeitung*, n'est pas une excuse pour le vide de pensée et la confusion.

Le « progrès » qui est « amorcé » au mieux pour l'instant, c'est le retour à l'ancien système et c'est sur cette voie de progrès que nous avançons tous les jours.

La seule « conquête » qui nous soit restée - ce n'est pas une conquête spécifiquement prussienne, une conquête de « mars », mais le résultat de la révolution européenne de 1848 - c'est la contre-révolution la plus générale, la plus résolue, la plus sanglante, la plus violente, n'étant elle-même qu'une phase de la révolution européenne, et de ce fait génératrice d'un nouveau choc en retour révolutionnaire, général et victorieux.

Mais la *National-Zeitung* le sait peut-être aussi bien que nous, et c'est l'état de siège qui l'empêche de le dire ? Écoutons-la :

« *Nous ne voulons pas que la révolution continue; nous sommes des ennemis de toute anarchie, de tout acte de violence et de tout arbitraire; nous voulons la loi, la paix et l'ordre.* »

L'état de siège, Messieurs, vous oblige tout au plus à vous *taire*, jamais à *parler*. Nous avons donc pris acte de la dernière phrase que nous venons de citer : si c'est vous qui parlez à travers elle, tant mieux; si c'est l'état de siège, vous n'avez pas besoin de vous en faire l'organe. Ou bien vous êtes révolutionnaires, ou bien vous ne l'êtes pas. Si vous ne l'êtes pas, nous sommes vos adversaires a priori; si vous l'êtes, alors il faut vous *taire*.

Mais vous parlez avec une telle conviction, vous avez des antécédents si honorables que nous pouvons tranquillement admettre que l'état de siège est tout-à-fait étranger à cette affirmation.

« Nous ne voulons pas que la révolution continue ». C'est-à-dire, nous voulons que la contre-révolution continue. Car c'est un fait historique : ou bien on ne sort pas d'une contre-révolution violente, ou on n'en sort que par la révolution.

« Nous ne voulons pas que la révolution continue. » C'est-à-dire : nous considérons la révolution comme terminée, comme parvenue à son but. Et le but auquel la révolution est parvenue le 21 janvier 1849, lorsque l'article en question a été rédigé, c'était justement la contre-révolution.

« *Nous sommes des ennemis de tout acte de violence et de tout arbitraire.* »

Donc, ennemis aussi de l'« anarchie » qui se développe après chaque révolution jusqu'à la consolidation du nouvel état de choses, ennemis des « actes de violence » du 24 février et du 18 mars, ennemis de l'« arbitraire » qui détruit impitoyablement un régime pourri et ses piliers légaux et vermoulus !

« *Nous voulons la loi, la paix et l'ordre !* »

De fait, le moment est bien choisi pour s'agenouiller devant « la loi, la paix et l'ordre », pour protester contre la révolution et se mêler aux vociférations éculées qui s'élèvent contre l'anarchie, la violence et l'arbitraire ! Bien choisi, juste au moment où la révolution, sous la protection des baïonnettes et des canons, se voit officiellement estampillée crime de *droit commun*, où des ordonnances contresignées par le roi mettent ouvertement en pratique « l'anarchie, la violence et l'arbitraire » ; où la « loi » que la camarilla nous a octroyée est toujours utilisée *contre* nous et jamais *pour* nous, où la « paix et l'ordre » consistent à laisser la contre-révolution en « paix » pour qu'elle puisse rétablir « son ordre » de choses tel qu'il était dans la vieille Prusse.

Non, Messieurs, ce n'est pas l'état de siège qui parle par votre bouche; par votre bouche parle, traduit en berlinois, l'*Odilon Barrot* le plus authentique, avec tout son esprit borné, toute son impuissance, tous ses vœux pieux.

Aucun révolutionnaire n'est assez maladroit, assez enfantin, assez lâche pour renier la révolution juste au moment où la contre-révolution célèbre son triomphe le plus éclatant. S'il ne peut pas parler, il agit, et s'il ne peut agir, il préfère se taire tout à fait.

Mais ces messieurs de la *National-Zeitung* poursuivent peut-être une politique habile ? S'ils apparaissent si dociles, c'est peut-être, à la veille des élections, pour gagner à l'opposition encore une partie des soi-disant modérés ?

Nous l'avons dit dès le premier jour, quand la contre-révolution a fondu sur nous, dès ce moment il n'y a que deux partis : les « Révolutionnaires » et les « Contre-révolutionnaires », et deux mots d'ordre : « la République démocratique » ou la « monarchie absolue ». Tout ce qu'il y a entre les deux n'est plus un parti, c'est une simple fraction. La contre-révolution a tout fait pour confirmer notre jugement d'alors. Les élections le vérifient avec éclat.

Quand les partis s'affrontent si brutalement, quand la lutte est menée avec le plus grand acharnement, quand seule la supériorité écrasante de la soldatesque organisée empêche la lutte d'être menée les armes à la main - à ce moment -là cesse toute politique de médiation. Il faut être *Odilon Barrot* soi-même pour jouer alors les *Odilon Barrot*.

Mais nos *Barrots* berlinois ont leurs réserves, leurs conditions, leurs interprétations, ce sont des Hurlleurs, mais pas de simples Hurlleurs, ce sont des Hurlleurs avec un : « c'est-à-dire », des Hurlleurs dont l'opposition est discrète :

« *Mais nous voulons des lois nouvelles telles que l'exigent, le libre esprit populaire qui s'est éveillé, et le principe d'égalité des droits; nous voulons un régime véritablement démocratique et constitutionnel* » (c'est-à-dire une véritable absurdité), « *nous voulons la paix, une paix qui ne repose pas uniquement sur les baïonnettes et les états de siège, qui soit politiquement et moralement un apaisement des esprits, provoqué par la conviction garantie par des actes et des institutions, que toute classe du peuple a le droit... etc., etc.* »

Nous pouvons nous épargner la peine de terminer cette phrase sur l'état de siège. Bref, ces messieurs « veulent » non pas la révolution, mais un petit bouquet des *résultats* de la révolution; un peu de démocratie, mais aussi un peu de constitutionnalisme, quelques lois nouvelles, la mise à l'écart des institutions féodales, l'égalité civile, etc., etc.

En d'autres termes ces messieurs de la *National-Zeitung* et ceux de l'ex-gauche de Berlin¹ dont elle est l'organe, veulent précisément obtenir de la contre-révolution ce pourquoi la contre-révolution les a dispersés.

Ils n'ont rien appris, rien oublié².

Ces messieurs « veulent » uniquement des choses qu'ils n'obtiendront jamais, sinon par une nouvelle révolution. Et ils ne veulent pas d'une nouvelle révolution.

Mais aussi, une nouvelle révolution leur apporterait tout autre chose que le contenu des modestes revendications bourgeoises citées plus haut.

Or le plus beau c'est que l'évolution historique s'occupe peu de ce que les *Barrots* « veulent » ou ne « veulent » pas. Le *Barrot* original de Paris, lui aussi, le 24 février, ne voulait obtenir que des réformes très modestes et notamment un portefeuille pour lui; et à peine avait-il obtenu ces deux choses que les vagues déferlèrent sur lui et qu'il disparut dans le raz de marée révolutionnaire, avec toute sa très vertueuse coterie petite-bourgeoise. Et maintenant qu'il a enfin réussi à obtenir un nouveau ministère, il « veut » encore bien des choses; mais rien de ce qu'il veut n'arrive. Ce fut toujours le sort des *Barrots*. Et il en ira de même pour les *Barrots* berlinois.

Ils continueront, avec ou sans état de siège, à ennuyer le public avec leurs vœux pieux, ils arriveront tout au plus à en imposer quelques-uns sur le papier et ils seront finalement mis à la retraite par la Couronne ou par le peuple. Mais dans tous les cas on les y mettra.

¹ Appartenaient entre autres à la gauche de l'Assemblée nationale prussienne les députés Waldeck, Jacoby, Georg Jung, Julius Berends, D'Ester. La *Nouvelle Gazette rhénane* critiquait souvent l'attitude indécise et hésitante de la gauche et l'engageait à agir avec énergie et à ne pas se contenter de lutter exclusivement sur le plan parlementaire.

² « Ils n'ont rien appris et rien oublié », dit Talleyrand en parlant des nobles émigrés qui, revenus en France en 1815 avec la Restauration des Bourbons, essayaient de recouvrer leurs propriétés foncières et d'obliger les paysans à accomplir leurs anciennes corvées féodales.

La situation à Paris

U

n° 209, 31 janvier 1849

Paris, 28 janvier.

Le danger d'un soulèvement populaire est provisoirement écarté par le vote de la Chambre contre l'urgence de l'interdiction des clubs, c'est-à-dire, somme toute, contre l'interdiction des clubs¹. Mais un autre danger surgit : le *danger du coup d'État*.

Qu'on lise *Le National* d'aujourd'hui et que l'on dise si la peur du coup d'État ne transparaît pas dans *chaque ligne* :

« *Le vote d'aujourd'hui porte un coup mortel au Cabinet et nous sommons MM. Odilon Barrot, Faucher et tutti quanti de conserver encore leurs portefeuilles...* »

Jusque là *Le National* semble encore optimiste. Mais que l'on écoute la fin de la phrase :

« *... sans entrer en rébellion ouverte contre l'esprit et la lettre de la Constitution.* »

Et qu'importerait à MM. Odilon Barrot, Faucher et *tutti quanti* d'entrer en rébellion ouverte contre la Constitution !

Depuis quand Barrot et Faucher sont-ils enthousiastes de la Constitution de 1848 !

Le National ne menace plus les ministres, il leur démontre qu'ils doivent démissionner, il démontre au président qu'il doit les congédier. Et cela dans un pays où, depuis trente ans, le retrait des ministres après un tel vote va de soi !

Espérons, dit *Le National*, que le président de la République comprendra que la majorité et le cabinet sont en complet désaccord et qu'il nouera d'autant plus étroitement les liens existant entre lui et la majorité en congédiant le cabinet; entre lui et la majorité il n'y a qu'un obstacle à la bonne entente : le cabinet.

Certes, *Le National* cherche à faire un pont d'or au ministère pour qu'il se retire. Il souhaite qu'on abandonne l'accusation portée contre lui. Le vote serait un châtement suffisant. Que l'on réserve cette mesure extrême jusqu'à ce que la violation de la Constitution par les ministres soit réellement un fait accompli.

Certes, s'écrie-t-il finalement, *tout* fait au cabinet un *devoir* de se retirer; ses propres paroles le lient de telle façon que nous hésitons à croire qu'il osera conserver le pouvoir. M. Barrot a déclaré ce soir que si l'urgence était rejetée, c'est *l'Assemblée elle-même* qui prendrait la responsabilité des événements. Bien, le pouvoir doit cesser, là où cesse la responsabilité. Si le cabinet ne veut pas être responsable des événements, il ne doit pas non plus en être le maître. Mais Barrot a remis sa démission à la tribune en refusant la responsabilité.

Bref, *Le National* ne croit pas à la démission volontaire du ministère et ne croit pas davantage à son renvoi par le président.

Mais si le ministère veut braver le vote de l'Assemblée, il ne lui reste que ... le *coup d'État*.

La dissolution de l'Assemblée nationale et la préparation de la restauration monarchique manu militari, voilà ce qui guette derrière la peur qu'a *Le National* de voir le ministère rester en place.

C'est pourquoi *Le National* et les journaux rouges prient le peuple de bien vouloir rester tranquille, de ne donner aucun prétexte à une intervention, puisque toute émeute ne peut servir qu'à soutenir le cabinet chancelant et servir la contre-révolution royaliste.

Les incidents entre Changarnier et les officiers de la garde mobile prouvent que le coup d'État approche sans cesse. Les *bouchers** de Cavaignac n'ont aucune envie de se laisser utiliser au profit d'un *coup** monté par les royalistes; c'est pourquoi il faut dissoudre leur formation; ils murmurent et Changarnier menace de les faire massacrer, et met leurs officiers aux arrêts.

En apparence la situation se complique; en fait, elle devient très simple, comme toujours à la veille d'une révolution.

Entre l'Assemblée d'une part, le président et ses ministres d'autre part le conflit est mûr. La France ne peut pas vivre plus longtemps avec le régime impuissant qui la gouverne depuis dix mois; le déficit, la situation industrielle et commerciale qui se dégrade, le poids des impôts qui ruinent l'agriculture deviennent de jour en jour plus insupportables; il devient urgent de prendre des mesures importantes pour tailler dans le vif, et tout nouveau

¹ Le 26 janvier 1849 le ministre Faucher proposa à l'Assemblée nationale constituante française une loi sur le droit d'association dont le dernier paragraphe disait : « Les clubs sont interdits ». Il déposa une proposition demandant que ce projet de loi soit examiné de toute urgence. L'Assemblée nationale refusa cette proposition d'urgence et le 27 janvier Ledru-Rollin déposa une proposition signée de 230 députés demandant la mise en accusation du ministère pour avoir violé la Constitution. Le 21 mars 1848 le projet de loi du gouvernement sur le droit d'association fut approuvé par la majorité de l'Assemblée nationale. (cf. *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, t. 7 et 9).

gouvernement est toujours plus impuissant, plus inactif que le précédent; jusqu'à ce qu'enfin Odilon Barrot ait poussé l'inactivité à son comble en ne faisant absolument rien depuis six semaines.

Mais il a aussi beaucoup simplifié la situation. Après lui, aucun ministère de l'honorable république n'est plus possible. Les gouvernements mélangés (le gouvernement provisoire et la Commission, exécutive), celui du *National* et celui de l'ancienne gauche, tout a été éprouvé, épuisé, usé. C'est maintenant le tour de Thiers, et Thiers, c'est la restauration monarchique au grand jour.

Restauration monarchique ou ... république rouge, telle est actuellement la seule alternative en France. La crise peut encore se prolonger quelques semaines, mais il faut qu'elle éclate. Changarnier-Monk¹ avec ses trois cent mille hommes qui sont à son entière disposition pour 24 heures, ne semble pas vouloir attendre plus longtemps.

De là vient la crainte du *National*. Il reconnaît son incapacité à dominer la situation; il sait que toute modification du gouvernement par la violence amènera au pouvoir ses ennemis les plus acharnés et qu'il est perdu, qu'il y ait la monarchie ou la république rouge. De là son aspiration à une transaction pacifique, sa politesse à l'égard des ministres.

Nous verrons bientôt s'il est nécessaire au triomphe définitif de la république rouge que la France passe momentanément par la phase monarchique. C'est possible, mais c'est peu probable.

Ce qui est certain, c'est que l'honorable république craque de partout et qu'après elle, seule la république rouge est possible, même si quelques intermèdes sont nécessaires.

V

n° 209, 31 janvier 1849, supplément spécial

Cologne, 30 janvier.

Lorsque nous annoncions hier matin, dans une édition spéciale, le déchaînement imminent d'une tempête, les Hurlleurs, électeurs au premier degré pour la première Chambre, écrivirent sous notre tract : *C'est un mensonge ! Faire peur n'a plus cours*, et autres paroles énergiques, bien bourgeoises.

Les misérables ne voyaient dans notre édition spéciale qu'une simple manœuvre électorale, comme si la première Chambre, et même la deuxième, et tout le mouvement par-dessus le marché pouvaient nous amener à falsifier l'histoire de la révolution européenne.

Stupp est électeur à la première Chambre ! *Rentner von Wittgenstein* est électeur à la première Chambre. Le Chancelier von *Groote* est électeur à la première Chambre ! Et pourtant, à Paris le monstre révolutionnaire se permet de rugir à nouveau. *Quelle horreur* !*

Dans notre numéro d'aujourd'hui, nous disions entre autres, sur la situation à Paris :

« Le danger d'un soulèvement populaire est provisoirement écarté par le vote de la Chambre contre l'urgence de l'interdiction des clubs, c'est-à-dire somme toute contre l'interdiction des clubs. Mais un nouveau danger surgit : le danger du coup d'État... Si le ministère veut braver le vote de l'Assemblée, il ne lui reste que ... le coup d'État. La dissolution de l'Assemblée nationale et la préparation de la restauration monarchique manu militari, voilà ce qui guette, derrière la peur qu'a le National de voir le ministère rester en place... Les incidents entre Changarnier et les officiers de la garde mobile prouvent que le coup d'état approche... En apparence, la situation se complique; en fait, elle devient très simple, comme toujours, à la veille d'une révolution. Le conflit entre l'Assemblée d'une part, le Président et ses ministres d'autre part, est mûr... Restauration monarchique ou ... république rouge, c'est maintenant la seule alternative en France... L'honorable république craque de partout, et après elle, seule la république rouge est encore possible. »

Dans notre numéro spécial nous annonçons la crise pour le 29.

D'après les comptes rendus de Paris du 29 mars que nous publions plus bas, nos lecteurs pourront apprécier l'exactitude de nos rapports et la justesse frappante de notre peinture de la situation actuelle en France.

¹ En 1660, le général anglais George Monk rétablit la dynastie des Stuart. En France, lorsque le général légitimiste Changarnier obtint en décembre 1848 le commandement suprême unifié de la garde nationale de la Seine, de la garde mobile et des troupes de ligne de la première division militaire, les légitimistes espèrent pouvoir réussir, grâce à son aide, à restaurer les Bourbons.

Karl Marx : La Kölnische Zeitung et les élections

n° 210, 1er février 1849

Cologne, 30 janvier.

La *Kölnische Zeitung* a enfin reçu, elle aussi, des comptes rendus des élections et certes ils mettent un peu de baume sur ses blessures.

« *Les comptes rendus démocratiques des élections*, s'écrie Ehren-Brüggemann, ivre de joie, *les comptes rendus des élections (c'est-à-dire la Nouvelle Gazette rhénane)* nous racontent un peu trop d'histoire. *Des réclamations nous parviennent maintenant de tous les côtés.* »

De tous les côtés. La Colonaie nous écrase sous le poids de ses « réclamations ». Deux pages serrées de bulletins électoraux soulignant chacun « une bonne histoire » de la *Nouvelle Gazette rhénane*, chacun une victoire des constitutionnels nous feront-elles monter aux joues le rouge le plus purpurin de la honte ?

Tout au contraire.

« *Des réclamations nous parviennent maintenant de tous les côtés.* »

Ehren-Brüggemann, ne « raconte pas d'histoires ». *Summa summarum*¹, quatre réclamations bien comptées lui sont parvenues de l'ouest (Trèves), du nord (Hamm), du sud (Siegbourg), de l'est (Arnsberg) ! Ne voilà-t-il pas des « réclamations de tous les côtés » contre « les bien bonnes des comptes rendus démocratiques des élections » !

Laissons-lui un instant la satisfaction de croire que, dans ces quatre endroits décisifs, les constitutionnels ont triomphé.

Toutefois, cette satisfaction sera gâtée car la douloureuse nouvelle qu'en maints endroits les constitutionnels ont été victimes de la « facilité avec laquelle les masses se laissent séduire ».

Aveu naïf des constitutionnels : *pour eux*, les masses ne peuvent pas être « séduites ».

Il reste cependant une consolation à la *Kölnische Zeitung*, et quelle consolation ! Celle de savoir que le correspondant à Coblenz de la *Deutsche Zeitung* est son compagnon de douleur, et que, dans cette conjoncture malheureuse, il a prononcé des paroles *ad hoc*, dignes de figurer dans les premières colonnes de la *Kölnische Zeitung*.

« *Remarquez que sur ce point aussi comme partout le problème politique est mineur par rapport au problème social qui l'absorbe complètement.* »

Il y a quelques jours encore la *Kölnische Zeitung* ne voulait rien savoir du problème social. Il ne lui arrivait jamais de parler de ce sujet lointain, ou à la rigueur, c'était avec une certaine frivolité (dans la mesure où il est possible à la *Kölnische Zeitung* d'être frivole). Elle avait à son égard un comportement impie, incrédule, libéral. Il lui arrive soudain ce qui arrive au pêcheur des « Mille et une nuits » : d'un vase ramené du fond des mers jaillit, une fois les scellés brisés, un génie de taille gigantesque - ainsi devant la tremblante Colonaie surgit brusquement hors de l'urne électorale le spectre géant et menaçant du « problème social ». Ehren-Brüggemann s'agenouille effrayé ; son dernier espoir disparaît, le spectre ne fait qu'une bouchée de son « problème politique » tout entier, tendrement dorloté pendant tant d'années ainsi que les terrains juridiques et autres accessoires.

Habile politique de la *Kölnische Zeitung*. Elle essaie d'enjoliver sa défaite *politique* par sa défaite *sociale*.

Cette découverte, à savoir qu'elle est vaincue non seulement dans le domaine politique mais aussi dans le domaine social, voilà la grande expérience acquise par la Colonaie lors des élections au premier degré !

Ou bien la *Kölnische Zeitung* s'était-elle peut être engouée depuis longtemps pour le problème social ?

En fait Montesquieu LVI avait déclaré dans la *Kölnische Zeitung* que le problème social avait une importance infinie et que la reconnaissance de la constitution octroyée était la solution au problème social.

La reconnaissance de la constitution octroyée, mais c'est avant tout ce que la *Kölnische Zeitung* appelle la solution du « problème social ».

Avant les élections le problème *politique* absorbait le problème social. Après les élections, le problème *social* absorbe le problème politique. Voilà donc la différence, l'expérience apportée par les élections au premier degré : ce qui est vrai, après les élections, c'est justement le contraire de ce qui, avant les élections, était un évangile.

« *Le problème social absorbe le problème politique !* »

Négligeons le fait qu'avant les élections nous avons déjà expliqué le plus concrètement possible comment il ne pouvait être question d'un problème social et comment ce problème social d'une classe déterminée représente en même temps pour elle un problème politique déterminé. Laissons de côté tous ces futiles commentaires marginaux,

¹ En tout et pour tout.

face à la grave et solide Colonaïse, et essayons autant qu'il est possible, de suivre la démarche de la pensée et la façon de s'exprimer de cette feuille pleine de caractère et de profondeur d'esprit.

Par problème social la *Kölnische Zeitung* entend le problème suivant : Comment venir en aide à la petite bourgeoisie, aux paysans et aux prolétaires ?

Lors des élections au premier degré, la petite bourgeoisie, les paysans et les prolétaires se sont émancipés de la tutelle de la grande bourgeoisie, de la haute noblesse et de la haute bureaucratie; et maintenant la *Kölnische Zeitung* s'écrie : « Le problème social absorbe le problème politique. »

Belle consolation pour la Colonaïse ! Donc, le fait que les ouvriers, les paysans et les petits bourgeois aient mis hors de combat, à une majorité écrasante, les candidats de la grande bourgeoisie et les autres candidats constitutionnels très considérés. ce n'est pas une défaite des Constitutionnels mais seulement une victoire du « problème social ». Que les Constitutionnels aient été battus ne prouve pas que les démocrates aient vaincu, mais que la politique a été éclipsée par les problèmes matériels.

Quelle profondeur de pensée chez le publiciste, notre voisin¹ ! Ces petits bourgeois au bord de leur déclin s'engoueraient-ils pour la constitution octroyée ? Ces paysans, accablés ici par les hypothèques et l'usure, là par les charges féodales s'enthousiasmeraient-ils pour les seigneurs féodaux et les barons de la finance, leurs propres oppresseurs, pour le profit et le service desquels la constitution octroyée a justement été inventée ? Et en outre ces prolétaires que la rage de réglementation de notre bureaucratie et la rage de profit de notre bourgeoisie font s'étioler, auraient-ils motif à se réjouir de ce que la constitution octroyée noue un nouveau lien autour de ces deux classes de sangues du peuple ?

Mais ces trois classes ensemble n'ont-elles pas avant tout intérêt à supprimer la première Chambre qui ne les représente pas, mais représente au contraire leurs adversaires et leurs oppresseurs directs ?

En effet, la *Kölnische Zeitung* a raison. Le problème social engloutit le problème politique, les classes récemment entrées dans le mouvement politique voteront dans l'intérêt du « problème social » contre leur propre intérêt politique et pour la constitution octroyée !

Les petits bourgeois, les paysans et en outre les ouvriers peuvent-ils trouver pour représenter leurs intérêts une meilleure forme de gouvernement que la république démocratique ? Ces classes ne sont-elles pas justement les plus radicales, les plus démocratiques de toute la société ? Le prolétariat n'est-il pas la classe spécifiquement *rouge* ? - Qu'il importe, s'écrie la Colonaïse, le problème social engloutit le problème politique.

Selon la Colonaïse, la victoire du problème social est en même temps la victoire de la constitution octroyée.

Mais le problème social de la *Kölnische Zeitung* est d'une nature bien particulière. Qu'on lise le compte rendu de la *Kölnische Zeitung* sur les élections à la première Chambre et leur « heureuse issue », heureuse parce que M. Joseph Dumont est devenu grand électeur. Le vrai problème social de la *Kölnische Zeitung* se trouve certes ainsi résolu, et devant lui disparaissent les problèmes sociaux secondaires qui auraient pu surgir à l'occasion des élections à la deuxième Chambre plébéïenne.

Veuille la tempête menaçante, soulevée en ce moment à Paris par le « problème politique », d'une portée historique universelle, ne pas fracasser sans ménagements le frêle « problème social » de la *Kölnische Zeitung*.

¹ C'est ainsi que Marx et Engels aimaient à appeler Brüggemann, rédacteur en chef de la *Kölnische Zeitung*.

Karl Marx : Camphausen

n° 213, 4 février 1849

Cologne, 3 février.

Nous apprenons de source tout à fait sûre que le ministère Brandenburg aura démissionné avant que la première session de la Chambre ne soit ouverte, et que M. Camphausen, nouveau président du Conseil, affrontera les Chambres lors de la séance inaugurale.

Nous étions sûrs qu'il se tramait quelque chose de ce genre lorsque les amis colonais de cet homme d'État expérimenté répandaient, il y a quelques jours, le bruit qu'il était las de la vie politique :

« Ah ! je suis las de cette agitation !
 À quoi bon ces douleurs, ces joies ?
 Douce paix,
 Viens, ah ! viens au fond de mon cœur !¹

et voulait se retirer à nouveau dans le calme de sa vie domestique pour borner ses méditations au domaine moins excitant de la spéculation sur les graisses.

Pour tout esprit clairvoyant, c'était lumineux : M. Camphausen éprouvait le besoin de se faire prier de sauver une nouvelle fois la Couronne et, « ému de sa propre générosité », de jouer pour la seconde fois, avec la correction que l'on sait, le rôle d'accoucheur du trône constitutionnel.

L'opposition bourgeoise à la Chambre se réjouira de cette « victoire » parlementaire. Les Allemands sont oublieux et pardonnent facilement. La même gauche qui, l'an passé, faisait opposition à M. Camphausen, saluera avec reconnaissance son entrée en fonctions comme une grande concession de la Couronne.

Mais pour que le peuple ne se fasse pas de nouvelles illusions, nous allons passer en revue les exploits des plus distingués de ce penseur, homme d'État.

M. Camphausen réveilla la *Diète unifiée*, enterrée le 18 mars et s'entendit avec elle sur quelques principes de la future constitution.

M. Camphausen obtint de cette bonne entente le *terrain juridique*, c'est-à-dire la négation indirecte de la révolution.

M. Camphausen nous combla encore avec les *élections indirectes*.

M. Camphausen renia une fois de plus la révolution dans l'un de ses principaux résultats en transformant la fuite du prince de Prusse en voyage d'études, et en le rappelant de Londres.

M. Camphausen organisa la milice civique de telle façon que, dès le départ, elle n'était plus un armement du peuple, mais un armement de classe, dressant en adversaires le peuple et la milice civique.

M. Camphausen toléra simultanément que la bureaucratie et l'armée de la vieille Prusse se reconstituent et deviennent, de jour en jour, plus à même de préparer des coups d'État contre-révolutionnaires.

M. Camphausen fit exécuter contre les paysans polonais pour ainsi dire désarmés les mémorables massacres aux shrapnells.

M. Camphausen entreprit la guerre avec le Danemark pour se débarrasser du trop-plein patriotique et redonner à la Garde prussienne sa popularité. Lorsque ce but fut atteint, il fit tous ses efforts pour faire passer à Francfort le sale armistice de Malmö, nécessaire à la marche de Wrangel sur Berlin.

M. Camphausen se borna à supprimer en Rhénanie quelques lois réactionnaires de la vieille Prusse, mais il a laissé subsister dans toutes les anciennes provinces la législation policière du droit provincial.

M. Camphausen fut le premier à intriguer contre l'unité de l'Allemagne, unité qui était à l'époque encore nettement révolutionnaire, d'abord en convoquant, à côté de l'Assemblée nationale de Francfort, son Parlement ententiste de Berlin et ensuite en travaillant de toutes les façons à ruiner les décisions et l'influence de l'Assemblée de Francfort.

M. Camphausen exigea d'elle qu'elle restreigne son mandat d'Assemblée constituante à un simple mandat d'Assemblée « ententiste ».

M. Camphausen exigea aussi qu'elle le reconnaisse en publiant une adresse à la Couronne, comme si elle était une Chambre constitutionnelle que l'on pouvait ajourner et dissoudre à volonté.

M. Camphausen exigea aussi qu'elle renie la révolution et il en fit même une question de confiance.

M. Camphausen soumit à son Assemblée ce projet de constitution qui se trouve à peu près sur le même plan² que la constitution octroyée et souleva à l'époque une tempête générale de réprobation.

¹ Cf. Goethe : *Wanderers Nachtlied* (Le chant nocturne du voyageur).

² Cf. « Projet d'une loi constitutionnelle pour l'État prussien », du 20 mai 1848.

M. Camphausen se glorifia d'avoir été le ministre de la conciliation, conciliation qui n'était rien d'autre qu'une conciliation entre la Couronne et la bourgeoisie pour trahir ensemble le peuple.

M. Camphausen démissionna enfin lorsque cette trahison eut atteint le degré de préparation et de maturité nécessaire pour être mise en pratique par le ministère d'action et ses constables.

M. Camphausen devint ambassadeur auprès du soi-disant pouvoir central et le resta sous tous les ministères. Il resta ambassadeur tandis qu'à Vienne des troupes croates, ruthènes et valaques violaient le territoire allemand, incendiaient par leurs bombardements la première ville de l'Allemagne et la traitaient de façon plus révoltante que Tilly n'avait traité Magdebourg¹. Il resta ambassadeur et ne bougea pas le petit doigt.

M. Camphausen resta ambassadeur sous Brandenburg et participa ainsi à la contre-révolution prussienne; il donna son nom à la récente circulaire prussienne² qui réclamait ouvertement et sans se cacher le rétablissement de l'ancienne Diète confédérale.

M. Camphausen se charge finalement aujourd'hui du ministère pour couvrir la retraite des contre-révolutionnaires et assurer pour longtemps les conquêtes de novembre et de décembre.

Voilà quelques-uns des exploits de Camphausen. S'il devient ministre maintenant, il se hâtera d'en augmenter la liste. Nous, pour notre part, nous en tiendrons la comptabilité la plus exacte possible.

¹ Tilly, général en chef de la Ligue catholique durant la guerre de Trente ans, après avoir pris la ville de Magdebourg le 20 mai 1631, laissa ses soldats libres de piller. La ville fut presque complètement détruite par un incendie et les déprédations des soldats; environ 30.000 de ses habitants furent massacrés.

² La note circulaire du gouvernement prussien, adressée à tous les diplomates prussiens dans tous les États allemands le 23 janvier 1849, proposait un plan pour rétablir l'organe central de la Confédération germanique : la Diète confédérale. Cette institution réactionnaire et féodale avait été imposée au peuple allemand par décision du Congrès de Vienne et remplacée en 1848 par un gouvernement d'Empire provisoire.

Friedrich Engels : Le panslavisme démocratique

n°, 15-16 février 1849

Cologne, le 14 février.

Nous avons souvent indiqué que les douces songeries nées après les révolutions de février et de mars, que les rêves exaltés de fraternisation générale des peuples, de république fédérative européenne et de paix mondiale éternelle ne faisaient au fond que dissimuler la perplexité et l'inaction sans bornes des porte-parole d'alors. On ne voyait pas, ou on ne voulait pas voir, ce qu'il fallait faire pour sauvegarder la révolution; on ne put, ou on ne voulut imposer aucune mesure vraiment révolutionnaire; l'étroitesse d'esprit des uns, les intrigues contre-révolutionnaires des autres s'accordèrent pour ne donner au peuple qu'une phraséologie sentimentale au lieu d'actes révolutionnaires. Lamartine, ce gremlin aux belles paroles, était le héros classique de cette époque de trahison du peuple, dissimulée sous les fleurs de la poésie et le clinquant de la rhétorique.

Les peuples qui ont fait la révolution savent quel prix il leur a fallu payer pour, dans leur généreuse naïveté, avoir cru aux grands mots et aux assurances pompeuses. Au lieu de la sauvegarde de la révolution, partout des Chambres réactionnaires qui la sapèrent; au lieu de la réalisation des promesses faites sur les barricades, les contre-révolutions de Naples, Paris, Vienne, Berlin, la chute de Milan, la guerre contre la Hongrie; au lieu de la fraternisation des peuples, le renouvellement de la Sainte Alliance sur la base la plus large et sous la houlette de l'Angleterre et de la Russie. Et les mêmes hommes qui, en avril et en mai, applaudissaient encore aux phrases ronflantes d'alors ne pensent qu'en rougissant à la façon dont ils se sont fait bernier par des sots et des coquins.

Une expérience douloureuse nous a appris que la « fraternisation des peuples d'Europe » ne s'établit pas avec de simples phrases et des vœux pieux mais avec des révolutions radicales et des luttes sanglantes; qu'il ne s'agit pas d'une fraternisation de tous les peuples européens sous un drapeau républicain mais de l'alliance des peuples révolutionnaires contre les contre-révolutionnaires, d'une alliance qui se conclut non sur le papier mais uniquement sur le champ de bataille.

Dans toute l'Europe occidentale ces expériences amères mais nécessaires ont privé de tout crédit les belles phrases lamartiniennes. À l'Est, en revanche, il y a toujours des fractions soi-disant démocratiques et révolutionnaires qui ne se lassent pas de faire écho à cette phraséologie sentimentale et de prêcher l'évangile de la fraternité des peuples européens.

Ces fractions - nous passons sous silence quelques rêveurs ignorants de langue allemande comme M. Ruge et consorts - ce sont les panslavistes démocratiques des différents peuples slaves.

Nous avons devant les yeux le programme du panslavisme démocratique exposé dans une brochure : *Appel aux Slaves*, éditée à Köthen en 1848 et émanant d'un patriote russe, Michel Bakounine, membre du Congrès des Slaves qui s'est tenu à Prague.

Bakounine est notre ami. Cela ne nous empêchera pas de soumettre sa brochure à la critique.

Écoutons comment, dès le début de son appel, Bakounine renoue avec les illusions de mars et avril derniers.

« Le premier signe de vie de la révolution fut aussitôt un cri de haine contre l'ancienne oppression, un cri de sympathie et d'amour pour toutes les nationalités opprimées. Les peuples ... sentaient enfin l'ignominie dont la vieille diplomatie a chargé l'humanité, et reconnaissaient que le salut des nations n'est jamais assuré tant que quelque part en Europe un seul peuple vit dans l'oppression. À bas les oppresseurs, fut le cri unanime. Salut aux opprimés, aux Polonais, aux Italiens, à tous ! Plus de guerre de conquête, il faut mener jusqu'à son terme la dernière guerre, le bon combat de la révolution pour la libération définitive de tous les peuples ! À bas les barrières artificielles que les congrès des despotes ont érigées par la violence d'après de prétendues nécessités historiques, géographiques, commerciales et stratégiques ! Il ne doit plus y avoir d'autres lignes de démarcation que les frontières dessinées par la nature et tracées par la justice dans un esprit démocratique, que la volonté souveraine des peuples détermine elle-même sur la base de leurs particularités nationales. C'est ainsi que cet appel retentit chez tous les peuples. »

Nous retrouvons déjà dans ce passage tout l'enthousiasme délirant des premiers mois qui ont suivi la révolution. Il n'est nullement question des obstacles réels à une telle libération générale, des degrés de civilisation complètement différents des peuples et des besoins politiques aussi différents qu'ils déterminent. Le mot « liberté » remplace tout. De la réalité, pas un mot, ou bien, dans la mesure où on la considère, elle est dépeinte comme une création arbitraire des « congrès de despotes et de diplomates » absolument condamnables. Face à cette vilaine réalité, la prétendue volonté du peuple avec son impératif catégorique, avec son exigence absolue de « liberté » tout simplement.

Nous avons vu qui était le plus fort. La prétendue volonté du peuple n'a été aussi ignominieusement dupée que pour s'être laissée entraîner à s'abstraire, de façon si délirante, de la situation réelle.

« De son propre chef la révolution a déclaré dissous les États despotiques, dissous le royaume de Prusse, l'Autriche, l'empire ottoman, dissous enfin l'empire de Russie, cette dernière consolation des despotes ... et elle a fixé comme but définitif à atteindre - la fédération générale des républiques européennes. » (p. 8)

Nous autres Occidentaux, nous pouvons en effet trouver curieux que l'on puisse tenir pour grands et méritoires ces jolis plans que nous avons vu échouer à la première tentative de réalisation. Le drame en effet, ce fut que la révolution « prononce » certes « de son propre chef la dissolution » et qu'en même temps, « de son propre chef », elle ne bouge pas le petit doigt pour mettre son décret à exécution.

C'est alors que le Congrès des Slaves fut convoqué. Il adopta entièrement ce point de vue, ces illusions. Que l'on écoute plutôt :

« Sentant avec force les liens communs de l'histoire » (?) « et du sang, nous jurons de ne plus laisser dissocier nos destins. Maudissant la politique dont nous avons été si longtemps les victimes, nous avons instauré nous-mêmes notre droit à une indépendance totale et nous avons promis solennellement qu'elle sera désormais commune à tous les peuples slaves. Nous avons reconnu à la Bohême et à la Moravie leur indépendance..., nous avons tendu au peuple allemand, à l'Allemagne démocratique notre main fraternelle. Au nom de ceux d'entre nous qui vivent en Hongrie, nous avons offert aux Magyars, aux ennemis furieux de notre race ... une union fraternelle. Nous n'avons pas oublié non plus dans notre alliance libératrice ceux de nos frères qui gémissent sous le joug des Turcs. Nous avons condamné solennellement la politique criminelle qui a déchiré trois fois la Pologne. Voilà ce que nous avons déclaré, et avec les démocrates de tous les peuples. » (?) « Nous avons exigé : la liberté, l'égalité, la fraternité de toutes les nations. » (p. 10)

Ces exigences, le panslavisme démocratique les formule aujourd'hui encore.

« Nous nous sentions alors sûrs de notre cause la justice et l'humanité étaient toutes deux à nos côtés; nos ennemis n'avaient avec eux que l'illégalité et la barbarie. Ce n'étaient pas des songes creux auxquels nous nous abandonnions, c'étaient les idées de la seule politique vraie et nécessaire, la politique de la révolution. »

« Justice », « humanité », « liberté », « égalité », « fraternité », « indépendance » - jusque-là nous n'avons rien trouvé d'autre dans le manifeste panslaviste que ces catégories plus ou moins morales; elles sonnent bien, certes, mais, dans des questions historiques et politiques elles ne prouvent absolument rien. La « justice », l'« humanité », la « liberté » peuvent bien exprimer mille et mille fois telle ou telle exigence; si la chose est impossible, elle ne se produit pas et reste malgré tout un « songe creux ». Partant du rôle que la masse des Slaves a joué depuis le Congrès de Prague, les panslavistes auraient pu dissiper leurs illusions, ils auraient pu se rendre compte que les vœux pieux et les beaux rêves ne sont d'aucun pouvoir contre la dure réalité, que leur politique, pas plus que celle de la république française, ne fut jamais la « politique de la révolution ». Et pourtant, ils nous reviennent encore aujourd'hui, en janvier 1849, avec les mêmes vieilles phrases, responsables de la déception infligée à l'Europe occidentale par la plus sanglante des contre-révolutions !

Un mot seulement sur la « fraternisation générale des peuples » et le tracé de « frontières que la volonté souveraine des peuples détermine elle-même sur la base de leurs particularités nationales ». Les États-Unis et le Mexique sont deux républiques; dans les deux, le peuple est souverain.

Comment se fait-il qu'entre ces deux républiques qui, conformément à la *théorie morale*, devraient être « fraternelles » et « fédérées », comment se fait-il qu'une guerre ait éclaté ait sujet du Texas ? Comment se fait-il que la « volonté souveraine » du peuple américain, appuyée sur la vaillance des volontaires américains, ait déplacé à quelques centaines de lieues plus au Sud les frontières tracées par la nature « pour des nécessités géographiques, commerciales et stratégiques » ? Et Bakounine reprochera-t-il aux Américains une « guerre de conquête » qui porte, certes, un rude coup à sa théorie fondée sur la « justice et l'humanité » mais qui fut menée purement et simplement dans l'intérêt de la civilisation ? On bien est-ce un malheur que la splendide Californie soit arrachée aux Mexicains paresseux qui ne savaient qu'en faire ? Est-ce un malheur que les énergiques Yankees, en exploitant rapidement les mines d'or qu'elle recèle augmentent les moyens monétaires, qu'ils concentrent en peu d'années sur cette rive éloignée de l'Océan Pacifique une population dense et un commerce étendu, qu'ils fondent de grandes villes, qu'ils créent de nouvelles liaisons maritimes, qu'ils établissent une voie ferrée de New York à San Francisco, qu'ils ouvrent vraiment pour la première fois l'Océan Pacifique à la civilisation et que, pour la troisième fois dans l'histoire, ils donnent au commerce mondial une nouvelle direction ? L'« indépendance » de quelques Californiens et Texans espagnols peut en souffrir, la « justice » et autres principes moraux peuvent être violés ça et là, mais qu'est-ce en regard de faits si importants pour l'histoire du monde ?

Nous remarquons d'ailleurs que cette théorie de la fraternisation générale des peuples qui, sans égard à leur situation historique, au degré de leur évolution sociale, ne veut rien d'autre que fraterniser dans le vague, a été combattue longtemps déjà avant la révolution par les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* et ce, contre leurs

meilleurs amis, les démocrates anglais et français. Les journaux démocratiques anglais, français et belges de cette époque en fournissent la preuve¹.

Quant au panslavisme en particulier, nous avons développé dans le n° 194 de la *Nouvelle Gazette rhénane* comment, abstraction faite des illusions partant d'un bon naturel, les panslavistes démocratiques n'ont en réalité pas d'autre but que de donner d'une part en Russie, et d'autre part dans la double monarchie autrichienne *dominée par la majorité slave et dépendante de la Russie*, un point de ralliement aux Slaves autrichiens dispersés et sous la dépendance historique, littéraire, politique, commerciale et industrielle des Allemands et des Magyars.

Nous avons développé comment des petites nations remorquées depuis des siècles contre leur propre volonté par l'histoire, étaient nécessairement contre-révolutionnaires, et comment leur position dans la révolution de 1848 fut réellement contre-révolutionnaire. Face au manifeste panslaviste démocratique qui réclame l'indépendance de tous les Slaves sans distinction, il nous faut revenir sur ce point.

Remarquons d'abord que le romantisme et la sentimentalité politiques des démocrates au Congrès des Slaves ont beaucoup d'excuses. À l'exception des Polonais - les Polonais ne sont pas panslavistes pour des raisons évidentes - ils appartiennent tous à des peuples qui, ou bien comme les Slaves du Sud sont nécessairement contre-révolutionnaires de par toute leur position historique, ou bien qui, comme les Russes, sont encore bien loin de faire une révolution et sont de ce fait contre-révolutionnaires, du moins pour l'instant. Ces fractions démocratiques, grâce à la culture qu'elles ont acquise à l'étranger, cherchent à mettre en harmonie leurs opinions démocratiques et leur sentiment national qui, on le sait, est très marqué chez les Slaves; et comme le monde réel, la véritable situation de leur pays n'offre à cette réconciliation que des amorces inexistantes ou imaginaires, il ne leur reste rien que le lointain « royaume aérien du rêve² », le royaume des vœux pieux, la politique de la fantaisie. Comme ce serait beau si Croates, Pandoures et Cosaques constituaient la première ligne de la démocratie européenne, si l'ambassadeur de la république de Sibérie remettait à Paris ses lettres de créance ! Perspectives certainement très réjouissantes, mais même le panslaviste le plus enthousiaste n'exigera pas que la démocratie européenne attende leur réalisation - et ce sont présentement les nations dont le manifeste réclame particulièrement l'indépendance qui sont tout particulièrement les ennemies de la démocratie.

Nous le répétons : en dehors des Polonais, des Russes et à la rigueur des Slaves de Turquie, aucun peuple slave n'a d'avenir pour la simple raison que les conditions premières de l'indépendance et de la viabilité, conditions historiques, géographiques, politiques et industrielles manquent aux autres Slaves.

Des peuples qui n'ont jamais eu leur propre histoire, qui passent sous la domination étrangère à partir du moment où ils accèdent au stade le plus primitif et le plus barbare de la civilisation, ou qui ne parviennent à ce premier stade que *contraints et forcés* par un joug étranger, n'ont aucune viabilité, ne peuvent jamais parvenir à quelque autonomie que ce soit.

Et tel a été le sort des Slaves autrichiens. Les Tchèques au nombre desquels nous compterons même les Moraves et les Slovaques, bien qu'ils soient linguistiquement et historiquement différents, n'ont jamais eu d'histoire. Depuis Charlemagne, la Bohême est enchaînée à l'Allemagne. La nation tchèque s'émancipe un instant et forme le royaume de Moravie, pour être aussitôt assujettie de nouveau et servir cinq cents ans de ballon avec quoi jouent l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne. Puis la Bohême et la Moravie passent définitivement à l'Allemagne, les régions de Slovaquie restant hongroises. Et cette « nation » qui, historiquement n'existe pas, a des prétentions à l'indépendance ?

Il en est de même de ceux qu'on appelle les Slaves du Sud. Où est l'histoire des Slovènes d'Illyrie, des Dalmates, des Croates et des Scholazes³ ? Depuis le XI^e siècle, ils ont perdu la dernière apparence d'indépendance politique et ont été placés sous la domination ou allemande ou vénitienne ou magyare. Et, avec ces loques déchirées, on veut bâcler une nation vigoureuse, indépendante et viable ?

Bien plus. Si les Slaves d'Autriche formaient une masse compacte comme les Polonais, les Magyars, les Italiens, s'ils étaient en mesure de réunir sous leur direction un État de douze à vingt millions d'hommes, leurs prétentions auraient au moins encore un caractère de sérieux. Mais c'est tout le contraire ! Les Allemands et les Magyars ont enfoncé jusqu'à l'extrémité des Carpathes, presque jusqu'à la Mer Noire, un large coin dans leur masse; ils ont séparé les Tchèques, les Moraves et les Slovaques des Slaves du Sud par une large bande de soixante à quatre-vingts lieues. Au Nord de cette bande, cinq millions et demi de Slaves, dans le Sud cinq millions et demi, séparés par une masse compacte de dix à onze millions d'Allemands et de Magyars que l'histoire et la nécessité coalisent.

¹ Cf. les articles d'Engels : « La Fête des nations à Londres », les « Discours sur la Pologne » de Marx et d'Engels, les articles d'Engels : « Le discours de Louis Blanc au banquet de Dijon ». « La majorité satisfaite », ainsi que le « Discours sur la question du libre-échange » que Marx avait prononcé le 9 janvier 1848 à la « Société démocratique de Bruxelles ».

² Cf. Heine : *L'Allemagne, un conte d'hiver*, chapitre VII.

³ Les Scholazes sont un peuple slave du Sud, de confession catholique romaine, établis dans le sud de la Hongrie et le nord de la Yougoslavie. Ils s'étaient enfuis de Bosnie au XVII^e siècle devant l'avance turque.

Mais pourquoi les cinq millions et demi de Tchèques, de Moraves et de Slovaques ne pourraient-ils former un empire, et pourquoi les cinq millions et demi de Slaves du Sud ne pourraient-ils en faire autant avec les Slaves de Turquie ?

Que l'on considère sur la première carte linguistique venue la répartition des Tchèques et de leurs voisins. Ils sont enfoncés comme un coin en Allemagne, parlant une langue analogue, mais mangés, refoulés des deux côtés par l'élément allemand. Le tiers de la Bohême parle allemand; en Bohême pour vingt-quatre Tchèques il y a dix-sept Allemands. Et ce sont justement les Tchèques qui doivent former le noyau de l'empire slave que l'on se propose de créer; car les Moraves sont mêlés aux Allemands tout comme les Slovaques le sont aux Allemands et aux Magyars; ils sont de plus complètement démoralisés au point de vue national. Et que serait cet empire slave où finalement *règnerait la bourgeoisie allemande des villes* ?

Il en est de même pour les Slaves du Sud. Les Slovènes et les Croates séparent l'Allemagne et la Hongrie de la Mer Adriatique; l'Allemagne et la Hongrie ne *peuvent* pas se laisser couper de l'Adriatique pour des « nécessités géographiques et commerciales » qui ne sont certes pas un obstacle pour l'imagination de Bakounine, mais qui cependant existent et sont pour l'Allemagne et la Hongrie des questions vitales, comme par exemple la côte halte de Dantzig à Riga pour la Pologne. Et là où il s'agit de l'existence, du libre déploiement de toutes les ressources de grandes nations, comment la considération sentimentale de quelques Allemands ou de quelques Slaves dispersés serait-elle décisive ! Abstraction faite de ce que ces Slaves du Sud sont aussi partout mêlés à des éléments allemands, magyars et italiens, qu'ici aussi, le premier coup d'œil jeté sur la carte linguistique fait éclater en lambeaux incohérents l'empire projeté des Slaves du Sud et que, dans le meilleur des cas, tout l'empire sera livré aux mains des *bourgeois* italiens* de Trieste, Fiume et Zara, et des *bourgeois* allemands* d'Agram, Laibach, Karlstad, Semlin, Pancsova et Weisskirchen !

Mais ces Slaves du Sud ne pourraient-ils pas se rattacher aux Serbes, aux Bosniaques, aux *Morlaques*¹ et aux Bulgares ? Bien sûr si n'existait pas, en plus des difficultés indiquées, la haine ancestrale du frontalier autrichien pour les Slaves de Turquie au-delà de la Save et de l'Unna; mais ces gens qui se connaissent mutuellement depuis des siècles comme canailles et comme bandits se haïssent malgré leur parenté de race infiniment plus que les Slaves et les Magyars.

En fait, comme la position des Allemands et des Magyars serait agréable si les Slaves autrichiens recevaient de l'aide pour obtenir leurs prétendus « droits » ! Un État moravo-bohémien indépendant enfoncé comme un coin entre la Silésie et l'Autriche, l'Autriche et la Styrie coupées par la « république des Slaves du Sud », de leur débouché naturel l'Adriatique et la Méditerranée, l'Est de l'Allemagne déchiqueté comme un pain rongé par des rats ! Et tout cela en remerciement de la peine prise par les Allemands pour civiliser les Tchèques et les Slovènes à la tête dure, et pour introduire chez eux le commerce, l'industrie, une exploitation agricole rentable et la culture !

Mais le joug imposé aux Slaves sous prétexte de les civiliser constitue précisément un des grands crimes des Allemands et aussi des Magyars ! Voyons donc :

« *C'est à bon droit que vous vous courroucez, c'est à bon droit que vous crachez votre vengeance contre cette maudite politique allemande qui n'a rien médité d'autre que votre perte, qui vous a asservis durant des siècles.* » (p. 5)

« *... Les Magyars, les ennemis acharnés de notre race qui, comptant à peine quatre millions d'habitants, eurent la prétention de vouloir imposer leur joug à huit millions de Slaves ...* » (p. 9)

« *Ce que les Magyars ont fait contre nos frères slaves, ce qu'ils ont commis contre notre nationalité, la façon dont ils ont foulé aux pieds notre langue et notre indépendance, je sais tout cela.* » (p. 30)

Quels sont donc les grands et terribles crimes commis par les Allemands et les Magyars contre la nation slave ? Nous ne parlons pas ici du partage de la Pologne qui n'est pas du tout notre sujet, nous parlons du « tort séculaire » qu'on aurait fait aux Slaves.

Dans le Nord, les Allemands ont reconquis sur les Slaves le terrain autrefois allemand et plus tard slave qui s'étend de l'Elbe à la Warthe; c'était une conquête déterminée par des « nécessités géographiques et stratégiques » issues du partage de l'empire carolingien. Ces contrées slaves sont complètement germanisées, l'affaire est entendue et ne peut être remise en question à moins que les panslavistes retrouvent les langues sorabes, wendes et obotrites² qui se sont perdues et obligent les habitants de Leipzig, de Berlin et de Stettin à les parler. On n'a jusqu'à présent jamais mis en doute que cette conquête ait favorisé la civilisation.

¹ Les Morlaques sont une partie de la population montagnarde de Dalmatie (Yougoslavie). Ils vivent dans la région de Zadar et de Split (Dalmatie du Nord) et dans le sud de l'Istrie. Ils sont les descendants de l'ancienne population de l'Illyrie conquise par les Romains. Au cours des derniers siècles, ils se sont mêlés aux Serbes leurs voisins, mais jusqu'au XVII^e siècle, certaines tournures romanes avaient été conservées dans leur langue.

² Idiomes de populations slaves de l'Ouest qui habitaient depuis les invasions barbares, c'est-à-dire depuis le V^e siècle environ, le territoire qui s'étend entre l'Elbe, la Saale et l'Oder. Le nom de Wendes s'appliquait à l'origine à toutes les populations slaves et ce n'est

Au Sud, ils ont trouvé les tribus slaves déjà dispersées. Les Avars¹ - non slaves - qui occupaient le territoire dont se saisirent plus tard les Magyars s'en étaient chargés. Les Allemands se firent payer tribut par ces Slaves et entrèrent souvent en lutte avec eux. Ils combattirent de la même façon les Avars et les Magyars à qui ils prirent tout le pays qui va de l'Ems à la Leitha. Tandis qu'ils germanisaient cette région par la force, la germanisation des pays slaves se déroula sur un pied beaucoup plus pacifique par l'immigration, par l'influence de la nation la plus développée sur celle qui ne l'était pas. L'industrie allemande, le commerce allemand, la culture allemande apportèrent d'eux-mêmes la langue allemande dans le pays. En ce qui concerne « l'oppression », les Slaves n'ont pas été plus opprimés par les Allemands que la masse des Allemands elle-même.

Quant aux Magyars, il y a aussi quantité d'Allemands en Hongrie et les Magyars n'ont jamais eu à se plaindre de la « *maudite politique allemande* », bien qu'ils fussent « à peine quatre millions » ! Et si, durant *huit siècles*, il a fallu que les « huit millions de Slaves » supportent le joug de quatre millions de Magyars, voilà qui seul prouve suffisamment qu'il était plus viable et plus énergique, la masse des Slaves ou le petit nombre des Magyars !

Mais le plus grand « crime » des Allemands et des Magyars est certes d'avoir empêché ces douze millions de Slaves de devenir Turcs ! Que serait-il advenu de ces petites nations émietées qui ont joué dans l'histoire un si piètre rôle, que serait-il advenu d'elles si elles n'avaient pas été maintenues et conduites par les Magyars et les Allemands contre les armées de Mohammed et de Soliman, si leurs soi-disant « oppresseurs » n'avaient pas joué un rôle décisif dans les batailles livrées pour défendre ces faibles peuplades ! Le destin de « douze millions de Slaves, Valaques et Grecs écrasés jusqu'à ce jour par « sept cent mille Osmands » (p. 8), ne voilà-t-il pas un témoignage suffisant ?

Et finalement, quel « crime », quelle « maudite politique » est-ce donc, si à une époque où d'ailleurs en Europe les grandes monarchies devinrent une « nécessité historique », les Allemands et les Magyars ont réuni en un grand empire des groupuscules nationaux, étiolés et impuissants et les ont ainsi rendus capables de participer à une évolution historique qui leur serait restée complètement étrangère s'ils avaient été livrés à eux-mêmes ! Évidemment, de semblables réalisations sont impossibles sans écraser brutalement quelques tendres fleurettes nationales. Mais dans l'histoire rien ne se produit sans violence et sans une brutalité implacable. Et si Alexandre, César et Napoléon avaient montré la sensiblerie à laquelle le panslavisme fait appel en faveur de ses clients² décadents, que serait devenue l'histoire ! Et les Perses, les Celtes et les Germains convertis au christianisme ne valent-ils pas les Tchèques, les militaires d'Ogalin et les Manteaux rouges ?³

Or *maintenant*, du fait des progrès puissants de l'industrie, du commerce et des communications, la centralisation politique est devenue un besoin encore plus pressant qu'au XV^e et au XVI^e siècle. Tout ce qui peut encore se centraliser se centralise. Et *maintenant* les panslavistes arrivent et exigent que nous « libérions » ces Slaves à demi germanisés, que nous supprimions une centralisation imposée à ces Slaves par tous leurs intérêts matériels !

Bref, il s'avère que ces « crimes » des Allemands et des Magyars envers les Slaves en question appartiennent aux actions les meilleures et les plus remarquables dont notre peuple et le peuple magyar puissent se vanter dans l'histoire.

Quant aux Magyars d'ailleurs, il faut encore remarquer spécialement que depuis la révolution notamment, ils ont procédé avec trop d'indulgence et de faiblesse avec les Croates pleins de suffisance. Il est notoire que Kossuth leur a fait toutes les concessions possibles, sauf celle de laisser leurs députés s'exprimer en croate à la Diète. Et cette indulgence envers une nation contre-révolutionnaire par nature est le seul reproche qu'on puisse faire aux Magyars.

que plus tard qu'il ne désigna plus que les *Sorabes* de Lusace. Les *Obotrites* désignaient des peuples slaves vivant sur la rive droite de l'Elbe inférieure et dans le Mecklembourg occidental. Au XII^e siècle, ils furent soumis par des féodaux allemands et germanisés par la croix et par l'épée. Les *Sorabes* de Lusace jusqu'en 1945, avaient été la proie de l'oppression et de la germanisation..

¹ Les *Avars* sont un peuple turco-tatare qui, venant d'Asie, pénétrèrent au XVI^e siècle jusqu'au centre de l'Europe et s'établirent dans les Balkans. Du VII^e au IX^e siècle ils furent battus par les Turcs, les Slaves, les Allemands et les Hongrois et finirent par disparaître de l'histoire.

² Les clients étaient les plébiens qui, à Rome, se plaçaient sous le patronage d'un patricien. Ce terme désigne toute personne qui se met sous une protection.

³ Depuis 1700 des troupes spéciales de cavalerie étaient adjointes aux troupes autrichiennes stationnées aux frontières. Elles étaient chargées de missions de renseignement et de la guérilla contre les attaques surprises des Turcs. Ces soldats étaient vêtus d'un manteau et d'un bonnet rouges, d'où leur nom. On les appelait aussi *Sereschaner*. Elles se distinguaient par leur cruauté.

Le premier procès de la Nouvelle Gazette Rhénane¹

n°221, 14 février 1849

Plaidoyer de Karl Marx

Messieurs les jurés !

La procédure actuelle a une certaine importance parce que, quand il n'y a pas eu incitation directe à la rébellion, les articles 222 et 367 du Code pénal² invoqués contre la *Nouvelle Gazette rhénane* sont les seuls que la législation rhénane offre aux autorités.

Vous savez tous avec quelle prédilection toute particulière le Parquet poursuit la *Nouvelle Gazette rhénane*. Malgré tout son zèle il n'a pas réussi jusqu'à présent à nous accuser d'autres délits que ceux prévus par les articles 222 et 367. Dans l'intérêt de la presse je tiens donc pour nécessaire un examen approfondi de ces articles.

Avant de m'engager dans une discussion juridique, permettez-moi une remarque personnelle. Le ministère public a traité de *grossièreté* le passage de l'article incriminé que je cite : « M. Zweiffel cumule-t-il par hasard le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ? Les lauriers du procureur général doivent-ils couvrir les faiblesses du représentant du peuple ? » Messieurs ! Quelqu'un peut être à la fois un très bon procureur général et un très mauvais représentant du peuple. Peut-être même n'est-il un bon procureur général que parce qu'il est un mauvais représentant du peuple. Le ministère public semble être peu familier avec l'histoire parlementaire. Sur quoi repose la question des incompatibilités, qui prend une si grande place dans les débats des Chambres constitutionnelles ? Sur la méfiance à l'égard de fonctionnaires de l'exécutif, sur le soupçon qu'un fonctionnaire de l'exécutif peut aisément sacrifier l'intérêt de la société à l'intérêt du gouvernement en place; il est donc propre à tout sauf à être représentant du peuple. Et maintenant, parlons de la place de l'avocat. Dans quel pays ne l'aurait-on pas tenue pour incompatible avec la charge de représentant du peuple ? Je me souviens des attaques dirigées contre Hébert, Plougoulm et Bavay dans la presse et les Chambres françaises et belges, attaques visant le cumul incompatible de la qualité de procureur général et de celle de député. Jamais ces attaques n'ont provoqué une action judiciaire, même pas sous Guizot, et pourtant la France de Louis-Philippe et la Belgique de Léopold passaient pour des États constitutionnels modèles. En Angleterre, il est vrai, les rapports entre l'attorney général et le solicitor général sont tout autres. Oui, mais la position de ces deux personnages est essentiellement différente de celle d'un *procureur du roi*^{*}. Ils sont plus ou moins des magistrats. Nous, Messieurs, nous n'appartenons pas à un État constitutionnel, mais nous nous plaçons au point de vue de nos accusateurs pour les battre sur leur propre terrain, avec leurs propres armes. Nous en appelons donc à l'*usus constitutionnel*.

Le ministère public veut, d'un lieu commun de la morale, anéantir une grande période de l'histoire parlementaire. Je repousse son reproche de grossièreté, je l'explique par son ignorance.

Je passe maintenant à la discussion du problème juridique.

Mon défenseur³ vous a déjà démontré que sans la loi prussienne du 5 juillet 1819⁴ l'accusation d'outrage au procureur général Zweiffel était *a priori* irrecevable. L'article 222 du Code pénal ne parle que « *d'outrages par paroles*^{*} » et non d'outrages écrits ou imprimés. Cependant la loi prussienne de 1819 devait compléter l'article 222 et non le supprimer. La loi prussienne ne peut étendre à des outrages écrits la peine prévue à l'article 222, que là où le Code l'inflige à des outrages oraux. Les outrages écrits doivent se produire dans des circonstances et des conditions identiques à celles prévues par l'article 222 pour les outrages oraux. Il est donc nécessaire de préciser avec exactitude le sens de l'article 222.

¹ Le procès contre la *Nouvelle Gazette rhénane* eut lieu le 7 février 1849. Karl Marx, rédacteur en chef, Friedrich Engels, rédacteur et Hermann Korff, gérant responsable comparurent devant les Assises de Cologne. On leur reprochait l'article « Arrestations » paru dans le n° 35, du 5 juillet 1848 de la *Nouvelle Gazette rhénane*, contenant une offense au procureur général Zweiffel et une diffamation des gendarmes ayant procédé à l'arrestation de Gottschalk et d'Anneke. Bien que l'action juridique ait débuté le 6 juillet 1848, le procès avait été fixé au 20 décembre, mais il avait été ensuite repoussé. Au procès du 7 février Marx et Engels étaient défendus par l'avocat Schneider II, et Korff par l'avocat Hagen. Le jury prononça l'acquiescement des accusés, nouvelle qui, suivant les minutes du procès, fut accueillie avec des cris de joie par le public présent à l'audience.

² Le Code pénal adopté en France en 1810 fut introduit par Napoléon I^{er} dans les territoires conquis de l'Allemagne occidentale et méridionale. En Rhénanie il avait force de loi comme le Code civil, même après le rattachement de cette province à la Prusse en 1815. Le gouvernement tenta de le remplacer par le droit prussien pour y rétablir les privilèges féodaux de la noblesse (les majorats) et le Code pénal prussien. Les mesures qui avaient été prises en ce sens et qui avaient rencontré une vive opposition en Rhénanie, furent suspendues après la révolution de mars par les ordonnances du 15 avril 1848.

³ Schneider II.

⁴ Décret concernant la répression d'offenses écrites dans les provinces où le Code pénal français avait encore provisoirement force de loi. Il portait la date du 5 juillet 1819.

Dans l'exposé des motifs de l'article 222 (*Exposé par M. le Conseiller d'État Berlier, séance de février 1810**) il est dit :

« Il ne sera donc ici question que des seuls outrages qui compromettent la paix publique, c'est-à-dire de ceux dirigés contre les fonctionnaires ou agents publics dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions; dans ce cas, ce n'est plus un particulier, c'est l'ordre public qui est blessé... La hiérarchie politique sera dans ce cas prise en considération : celui qui se permet des outrages ou violences envers un officier ministériel est coupable sans doute, mais il commet un moindre scandale que lorsqu'il outrage un magistrat. »

Vous voyez par là Messieurs ce que visait le législateur dans l'article 222. L'article 222 est applicable « seulement » à l'outrage dirigé contre les fonctionnaires, quand il compromet et met en cause l'ordre public et la paix publique. Quand l'ordre public, la *paix publique** sont-ils compromis ? Seulement quand on fomenté des troubles en vue de renverser les lois ou quand la pratique des lois existantes est entravée, c'est-à-dire quand on entre en rébellion contre le fonctionnaire qui applique cette loi, quand un agent public est interrompu ou gêné dans l'exercice de ses fonctions. La rébellion peut en rester à une simple protestation, à des mots offensants; elle peut aller jusqu'à des voies de fait, à une opposition violente. L'*outrage** n'est que le degré le plus bas de la violence, de l'opposition violente. C'est pourquoi l'exposé des motifs parle d'« *outrages ou de violences** ». Les deux sont d'une conception identique, les voies de fait ne sont qu'une circonstance aggravante de l'outrage dirigé contre un agent public.

Mais l'exposé des motifs suppose : 1) que le fonctionnaire ait été outragé dans l'exercice de ses fonctions; 2) qu'il ait été outragé en sa *présence* ... Dans aucun autre cas l'ordre public n'est véritablement troublé.

Vous trouverez le même préalable dans toute la section qui traite des « outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité et de la force publique ». Les différents articles de cette section établissent la gradation suivante dans la rébellion : expressions du visage, paroles, menaces, voies de fait; on opère des distinctions dans les voies de fait elles-mêmes suivant leur gravité. Ces articles prévoient finalement une aggravation de la peine pour le cas où ces différentes formes de rébellion se produisent à l'audience d'un tribunal. C'est là qu'a lieu le plus grand des « *scandales* » et que l'application des lois est troublée de la façon la plus criante.

L'article 222 n'est donc applicable à des outrages écrits dirigés contre des fonctionnaires que si des outrages écrits sont concevables : 1) en présence du fonctionnaire, 2) dans l'exercice de ses fonctions. Mon défenseur vous a, Messieurs, fourni un tel exemple. Lui-même tomberait sous le coup de l'article 222 si, par exemple, au cours de ces débats des Assises, il outrageait par écrit le président, etc. En revanche, cet article du Code pénal ne peut en aucun cas trouver quelque application après que l'agent public ait fini depuis longtemps d'exercer ses fonctions, et en son absence.

Cette interprétation de l'article 222 vous explique ce qui semble être une lacune, une inconséquence du Code pénal. Pourquoi puis-je outrager le roi et non le procureur général ?

Pourquoi le Code pénal ne prévoit-il pas de peine pour crime de lèse-majesté comme le droit public prussien ?¹

Parce que jamais le roi n'exerce lui-même une fonction publique mais la fait toujours exercer par d'autres, parce que jamais je n'ai affaire au roi en personne, mais toujours uniquement à ses représentants. Le despotisme du Code pénal né de la Révolution française est diamétralement opposé au despotisme patriarcal et pédant du droit public prussien. Le despotisme napoléonien m'abat dès que j'entrave réellement l'exercice de l'autorité publique, et quand ce ne serait qu'en outrageant un fonctionnaire public qui, dans l'exercice de ses fonctions, représente vis-à-vis de moi l'autorité publique. En dehors de l'exercice de ses fonctions le fonctionnaire devient en revanche un membre ordinaire de la société civile, sans privilèges, sans moyens de défense particuliers. Par contre le despotisme prussien m'oppose dans l'agent public un être supérieur et sacré. Son caractère d'agent public lui colle à la peau comme l'onction au curé. Pour le laïque prussien, c'est-à-dire pour le non-fonctionnaire, l'agent public prussien reste toujours un prêtre. L'outrager, même s'il n'exerce pas ses fonctions, même s'il est absent, même s'il est retourné à sa vie privée, reste un sacrilège, une profanation. Plus le fonctionnaire est haut placé, plus le sacrilège est grand. Le plus grand outrage que puisse subir le prêtre de l'État, c'est donc l'outrage du roi, la lèse-majesté qui, selon le Code prussien, est impossible en matière criminelle.

Mais, dira-t-on, si l'article 222 du Code pénal ne parlait que d'*outrages** dirigés contre des agents publics « dans l'exercice de leurs fonctions », on n'aurait pas besoin de démontrer que le législateur subordonne l'outrage à la présence de l'agent public qui reste la condition nécessaire à tout outrage impliqué par l'article 222. L'article 222 ajoute cependant « à l'occasion de cet exercice » à « dans l'exercice de leurs fonctions ».

Le ministère public l'a traduit par « relativement à sa fonction ». Je vais vous démontrer, Messieurs, que cette traduction est fautive et qu'elle est justement en contradiction avec les intentions du législateur. Jetez un coup d'œil sur

¹ Ce code (*Allgemeines Landrecht für die preussischen Staaten*) de 1794 était une refonte du droit civil, commercial, etc. Il confirmait le caractère féodal prussien de la juridiction et resta en vigueur jusqu'à l'introduction du code civil (*Bürgerliches Gesetzbuch*) en 1900.

l'article 228 dans la même section. On y lit : Quiconque frappe un agent public « *dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice* » sera puni de deux à cinq ans de prison. Peut-on traduire ici « relativement à sa fonction » ? Peut-on distribuer des coups « relatifs » ? A-t-on renoncé ici au préalable de la présence de l'agent public ? Puis-je rosser un absent ? Il faut manifestement traduire : Quiconque frappe un agent public « à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ». Dans l'article 228 nous trouvons mot pour mot la même phrase que dans l'article 222. Le « à l'occasion de cet exercice » a manifestement le même sens dans les deux articles. Bien loin d'exclure la condition de la présence de l'agent public, cette adjonction la sous-entend.

L'histoire de la législation française vous offre un autre exemple frappant. Vous vous rappelez que dans les premiers temps de la Restauration les partis s'affrontaient impitoyablement dans les parlements et dans les tribunaux, et, dans le midi de la France, au poignard. Les Assises n'étaient alors rien d'autre que des cours martiales du parti vainqueur contre le parti vaincu. La presse d'opposition fustigeait sans ménagement les jugements des jurés. On ne trouve dans l'article 222 aucune arme contre cette polémique impopulaire parce que l'article 222 ne serait applicable qu'à des outrages dirigés contre les jurés pendant qu'ils siègent, c'est-à-dire en leur présence. On fabriqua donc en 1819 une nouvelle loi sanctionnant toute attaque contre la *chose jugée**. Le Code pénal ne connaît pas cette inviolabilité de la sentence judiciaire. L'aurait-on complété par une nouvelle loi si le paragraphe 222 traitait d'outrages « relatifs » à l'exercice de la fonction ?

Mais que signifie alors l'adjonction : « à l'occasion de cet exercice » ? Elle ne vise à rien d'autre qu'à garantir l'agent public contre des attaques immédiatement avant ou après l'exercice de ses fonctions. Si l'article 222 ne parlait que « d'outrages et de voies de fait » envers un agent public pendant la durée de l'exercice de ses fonctions, je pourrais, par exemple, après qu'il ait effectué la saisie, jeter l'huissier dans l'escalier et prétendre ne l'avoir outragé qu'après qu'il ait cessé d'être officiellement pour moi un huissier. Je pourrais assaillir sur la route et rosser le juge de paix qui se dirige vers ma résidence pour exercer à mon encontre une action de police, et me soustraire à la peine prévue par l'article 228 en prétendant que je ne l'ai pas maltraité pendant, mais avant l'exercice de ses fonctions.

L'adjonction « à l'occasion de cet exercice » vise donc à assurer la sécurité d'agents publics exerçant leur charge. Elle se rapporte à des outrages ou à des voies de fait qui certes, ne se produisent pas directement pendant l'exercice de la fonction, mais peu avant ou après celui-ci et, ce qui est essentiel, en rapport étroit avec l'exercice de la fonction, par conséquent en sous-entendant en tout cas la présence de l'agent public malmené.

Est-il besoin d'autres développements pour démontrer que l'article 222 n'est pas applicable à notre texte, même si ce texte avait dû être outrageant pour M. Zweiffel ? Lorsque ce texte fut écrit, M. Zweiffel était absent; à l'époque, il ne résidait pas à Cologne, mais à Berlin. Lorsque ce texte fut écrit, M. Zweiffel n'exerçait pas comme procureur général mais comme ententiste. Il ne pouvait donc pas être outragé ni insulté en tant que procureur général en exercice.

Abstraction faite de tout le développement auquel je me suis livré jusqu'à présent, il ressort également d'autre façon que l'article 222 n'est pas applicable au texte incriminé de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

Ceci résulte de la différence qu'établit le Code pénal entre outrage et diffamation. Vous trouverez cette distinction notée avec précision dans l'article 375. Après qu'il ait été question de « diffamation » on y lit :

« *Quant aux injures ou aux expressions qui ne renfermeraient l'imputation d'aucun fait précis* » (dans l'article 367 concernant la diffamation on appelle ceci « des faits, qui s'ils existaient ») « *mais celle d'un vice déterminé ... la peine sera une amende de seize à cinq cents francs.* »

On lit plus loin dans l'article 376 :

« *Toutes autres injures ou expressions outrageantes entraînent une simple peine de police.* »

Qu'est-ce qui entre donc dans la « diffamation » ? Des insultes imputant à l'insulté un fait précis. Qu'est-ce qui entre dans l'outrage ? L'accusation d'une faute précise, et pour parler en général, des mots blessants. Si je dis : vous avez volé une cuiller en argent, je vous diffame, au sens du Code pénal. En revanche si je dis : vous êtes un voleur, vous êtes atteint de kleptomanie, je vous outrage.

Or l'article de la *Nouvelle Gazette rhénane* ne reproche nullement à M. Zweiffel de trahir le peuple, d'avoir fait des déclarations infâmantes. L'article dit au contraire expressément : « M. Zweiffel aurait déclaré le 19 mars qu'en huit jours à Cologne sur le Rhin, il en finirait avec les clubs, la liberté de la presse et autres perversions de la funeste année 1848. »

On impute donc à M. Zweiffel une déclaration très précise. Si par conséquent un des deux articles 222 et 367 était applicable, ce ne pourrait pas être l'article 222, l'article concernant l'outrage, mais seulement l'article 367 concernant la diffamation.

Pourquoi le ministère public n'a-t-il pas appliqué l'article 367 au lieu de l'article 222 ?

Parce que l'article 222 est beaucoup plus vague et permet plus aisément d'obtenir une condamnation, s'il faut qu'il y ait une condamnation. La notion d'atteinte à la « délicatesse et à l'honneur » échappe à toute mesure. Qu'est-ce que l'honneur, qu'est-ce que la délicatesse ? Qu'est-ce que leur porter atteinte ? Cela dépend purement et simplement de

l'individu à qui j'ai affaire, du degré de sa culture, de ses préjugés, de sa fatuité. Il n'y a pas d'autre critère que le *noli me tan gere*¹ de la vanité d'un fonctionnaire qui se pavane et s'en croit comme personne.

Mais l'article concernant la diffamation, l'article 367, lui non plus n'est pas applicable au texte de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

L'article 367 exige un « fait précis », un « *fait qui peut exister** ». Or on ne reproche pas à M. Zweiffel d'avoir supprimé la liberté de la presse, d'avoir fermé les clubs, d'avoir réduit à néant les conquêtes de mars en tel ou tel endroit. On ne lui impute qu'une simple déclaration. Or l'article 367 exige une accusation fondée sur des faits précis,

« *qui s'ils étaient des faits réels, exposeraient celui qui s'en rendrait coupable à des poursuites criminelles ou correctionnelles, ou même seulement au mépris et à la haine des citoyens* ».

Or déclarer seulement faire ceci ou cela ne m'expose ni à des poursuites criminelles, ni à des poursuites correctionnelles. On ne peut même pas dire que cela m'expose nécessairement à la haine ou au mépris des citoyens. Certes une déclaration peut être l'expression d'une opinion vile, haïssable, méprisable. L'irritation ne peut-elle me pousser à une déclaration menaçant de recourir à des actes dont je suis incapable ? Seule l'action prouve le sérieux d'une déclaration.

Et la *Nouvelle Gazette rhénane* dit : « M. Zweiffel aurait déclaré. » Si je veux diffamer quelqu'un, je ne dois pas mettre mon affirmation en question comme c'est le cas ici avec le conditionnel, mais prendre une attitude apodictique.

Finalement, Messieurs, les *citoyens** dont la mise en accusation doit, selon l'article 367, m'attirer la haine ou le mépris pour que je sois considéré comme un diffamateur, ces citoyens n'existent pratiquement plus dans les affaires politiques. Ils n'existent plus que comme membres d'un parti. Ce qui m'expose à la haine et au mépris des membres d'un parti, m'expose à l'amour et au respect de l'autre parti. L'organe de l'actuel ministère, la *Neue preussische Zeitung*, a accusé M. Zweiffel d'être une sorte de *Robespierre*. À ses yeux, aux yeux de son parti, notre article n'a pas exposé M. Zweiffel à la haine et au mépris mais l'a délivré de la haine et du mépris qui pesaient sur lui.

Il est du plus haut intérêt d'accorder un grand poids à cette remarque, non pour le cas en suspens, mais pour tous les cas où le ministère public tenterait d'appliquer l'article 367 à une polémique politique.

Somme toute, Messieurs les jurés, si vous voulez appliquer à la presse l'article 367 sur la diffamation au sens où l'entend le ministère public, vous supprimez la liberté de la presse au moyen de la législation criminelle alors que vous l'avez reconnue par une Constitution et que vous l'avez conquise par une révolution. Vous donnez alors votre sanction à tout acte arbitraire des fonctionnaires; vous autorisez toutes les vilénies officielles, vous ne punissez que la dénonciation de l'infamie. Pourquoi alors feindre encore vouloir une presse libre ? Si des lois existantes entrent en contradiction ouverte avec l'évolution sociale au niveau qu'elle vient d'atteindre, alors, Messieurs les jurés, c'est à vous justement de prendre position contre les impératifs moribonds de la loi et les exigences vivantes de la société. Alors c'est à vous d'anticiper sur la législation jusqu'à ce qu'elle devienne apte à faire droit aux besoins sociaux. Voilà la prérogative la plus noble des jurys d'Assises. Dans le cas présent, Messieurs, la lettre de la loi elle-même vous facilite la tâche. Vous avez à interpréter la loi uniquement au sens que lui donnent notre époque, nos droits politiques, nos besoins sociaux.

L'article 367 conclut par ces mots :

« *La présente disposition n'est point applicable aux faits dont la loi autorise la publication, ni à ceux que l'auteur de l'imputation était, par la nature de ses fonctions ou de ses devoirs, obligé de révéler ou de réprimer**. »

Aucun doute, Messieurs, que le législateur ne pensait pas à la presse libre quand il parlait du devoir *d'accuser*. Mais il ne pensait pas davantage que cet article puisse jamais être appliqué à la presse libre. On sait que sous Napoléon, il n'existait pas de liberté de la presse. Si pour une fois, vous voulez appliquer la loi à un niveau d'évolution politique et sociale pour lequel elle n'est pas faite, appliquez-la *complètement*, interprétez-la au sens que lui donne notre époque, laissez la presse bénéficier aussi de cette conclusion de l'article 367.

L'article 367, pris au sens étroit du ministère public exclut la preuve de la vérité et n'autorise l'accusation que si elle s'appuie sur des documents officiels ou des jugements antérieurs. Pourquoi la presse devrait-elle accuser encore *postfestum*, une fois l'arrêt rendu ? Elle est par profession la gardienne publique, l'inépuisable accusatrice des tenants du pouvoir, l'œil omniprésent, la bouche omniprésente de l'esprit populaire veillant jalousement sur sa liberté. Si vous interprétez ainsi l'article 367, et vous ne pourrez faire autrement si vous ne voulez pas confisquer par ailleurs la liberté de la presse au profit du pouvoir, alors le Code vous offre en même temps prise sur les empiètements de la presse. Selon l'article 372, lors d'une accusation pendant l'enquête sur les faits, on doit suspendre la procédure et la décision concernant le délit de diffamation. Selon l'article 373, une accusation qui s'avère diffamatoire, doit être punie.

¹ « Ne me touchez pas », expression tirée de l'Évangile de saint Jean. Ce sont les paroles de Jésus à Madeleine. Se rappelle quand on parle d'une chose à laquelle une sorte de religion empêche de toucher.

Messieurs ! Il suffit de jeter un coup d'œil sur le texte incriminé pour se convaincre que la *Nouvelle Gazette rhénane*, fort éloignée de toute *intention* d'outrage et de diffamation, n'a fait que remplir son devoir d'accusatrice, lorsqu'elle attaqua le Parquet et les gendarmes d'ici. L'audition des témoins vous a prouvé qu'en ce qui concerne les gendarmes, nous n'avions que rapporté les faits réels.

Ce qui fait le sel de tout l'article de la *Nouvelle Gazette rhénane*, c'est la prédiction de la contre-révolution qui s'est accomplie plus tard, c'est une attaque contre le ministère Hansemann qui débute par l'étrange affirmation : que plus les effectifs de la police étaient nombreux, plus l'État était libre. Le ministère s'imaginait l'aristocratie vaincue, il pensait ne plus avoir d'autre tâche que de dépouiller le peuple de ses conquêtes révolutionnaires, et ce, dans l'intérêt d'une classe, la bourgeoisie. Il frayait ainsi la voie à la contre-révolution féodale. Ce que nous dénonçons dans l'article incriminé, ce n'était ni plus ni moins qu'une manifestation palpable et prise au hasard dans notre entourage le plus proche, des agissements systématiquement contre-révolutionnaires du ministère Hansemann et des gouvernements allemands en général.

Il est impossible de considérer les arrestations de Cologne comme un fait isolé. Pour se convaincre du contraire, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de cette époque. Peu avant, à Berlin, eurent lieu contre la presse des poursuites qui s'appuyaient sur les anciens paragraphes du droit civil. Quelques jours plus tard, le 8 juillet, J. Wulff, président du club populaire de Dusseldorf fut arrêté; des perquisitions furent organisées chez de nombreux membres du comité de ce club. Les jurés acquittèrent plus tard Wulff ! D'ailleurs aucune persécution politique de cette époque n'a reçu la sanction des jurés. Le même 8 juillet, il fut interdit aux officiers, fonctionnaires et surnuméraires de Munich de participer à des assemblées populaires. Le 9 juillet, Falkenhain, président de l'association « Germania » de Breslau, fut arrêté. Le 15 juillet, le procureur général Schnaase prononça à l'association civique de Dusseldorf un réquisitoire formel contre le club populaire dont le président avait été arrêté le 8 à sa demande. Vous avez là un exemple de la sublime impartialité du Parquet, un exemple de la façon dont le procureur général agit en homme de parti et dont, simultanément, l'homme de parti agit en procureur général. Sans nous laisser déconcerter par les poursuites qu'avait entraînées notre attaque contre Zweifel, nous avons alors dénoncé Schnaase¹. Il s'est bien gardé de répondre. Le jour même où le procureur général Schnaase prononçait cette philippique contre le club populaire de Dusseldorf, l'association démocratique régionale de Stuttgart était interdite par ordonnance royale. Le 19 juillet, l'association démocratique des étudiants de Heidelberg était dissoute. Le 27 juillet, c'était le tour de toutes les associations démocratiques dans le Bade, et peu après dans le Wurtemberg et la Bavière. Et nous aurions dû passer sous silence cette conspiration flagrante de tous les gouvernements allemands trahissant le peuple ? Le gouvernement prussien n'eut pas alors l'audace des gouvernements badois, wurtembourgeois et bavarois. Il n'eut pas cette audace parce que l'Assemblée nationale prussienne commençait justement à flairer la conspiration contre-révolutionnaire et à se cabrer devant le gouvernement Hansemann. Messieurs les jurés ! Je le déclare sans détour avec la conviction la plus profonde : si la contre-révolution prussienne n'échoue pas bientôt contre une révolution populaire, la liberté de la presse et la liberté d'association seront bientôt complètement anéanties, en Prusse aussi. L'état de siège les a déjà partiellement détruites. On a même rétabli la censure à Dusseldorf et dans quelques districts silésiens.

Mais ce ne fut pas seulement la situation générale en Allemagne, la situation générale en Prusse, qui nous engagea à surveiller avec la plus extrême méfiance tous les mouvements du gouvernement, à dénoncer à haute voix devant le peuple, les plus légers symptômes du système. Le Parquet d'ici, de Cologne, nous a fourni l'occasion toute particulière de le dénoncer devant l'opinion publique comme un instrument contre-révolutionnaire. Pour le seul mois de juillet, nous avons dû signaler trois arrestations illégales. Les deux premières fois, le procureur général Hecker se tut, la troisième fois, il chercha à se justifier, mais, après que nous lui eûmes répliqué, il ne dit mot, pour la simple raison qu'il n'y avait rien à dire².

Et dans de pareilles circonstances, le ministère public ose prétendre qu'il ne s'agit pas ici d'accusation mais d'une insulte mesquine et perfide ? Cette conception repose sur un malentendu. En ce qui me concerne, je vous assure, Messieurs, que je préfère suivre les grands événements mondiaux, analyser la marche de l'histoire, que me colleter avec des idoles locales, des gendarmes et des Parquets. Quelle que soit l'image avantageuse que ces Messieurs aient d'eux-mêmes, ils ne sont rien, absolument rien dans les luttes gigantesques du présent. Je considère comme un véritable sacrifice de consentir à rompre une lance avec ces adversaires-là. Mais il arrive que la presse ait pour devoir d'agir en faveur des opprimés de son entourage le plus immédiat. Et alors Messieurs, l'édifice de la servitude a son soutien le plus véritable dans les pouvoirs politiques et sociaux subalternes, eux qui ont directement affaire à la vie privée de la personne, à l'individu vivant. Il ne suffit pas de combattre les instances les plus générales et les

¹ Dans le n° 48 du 18 juillet 1848 de la *Nouvelle Gazette rhénane* parut l'article d'un correspondant de Dusseldorf qui critiquait vertement l'action du procureur général Schnaase contre le club populaire de Dusseldorf.

² Marx pense aux révélations de la *Nouvelle Gazette rhénane* concernant l'arrestation de J. Wulff (cf. No 40 du 10 juillet 1848) de Falkenhain (cf. n° 43 du 13 juillet 1848) et de Joseph Wulff (cf. n° 62 du 1er août 1848). Le procureur Hecker répliqua au dernier article par une « réfutation » (*Nouvelle Gazette rhénane*, n° 64 du 3 août 1848) à laquelle la rédaction répondit par l'article intitulé : « M. Heckeret et la *Nouvelle Gazette rhénane* » (cf. n° 65 du 4 août 1848).

pouvoirs suprêmes. La presse doit se résoudre à entrer en lice contre ce gendarme, ce procureur, ce conseiller provincial. Qu'est-ce qui a provoqué l'échec de la révolution de mars ? Elle n'a réformé que le sommet de la structure politique, elle n'a pas touché à ses supports, à la vieille bureaucratie, à la vieille armée, aux vieux Parquets, aux vieux juges, nés, formés et blanchis au service de l'absolutisme. Le premier devoir de la presse est donc de miner toutes les bases du système politique actuel. (*Applaudissements dans l'auditoire.*)

Plaidoyer de Friedrich Engels

Messieurs les jurés !

L'orateur précédent a envisagé essentiellement la plainte en outrage au procureur général M. Zweifel; permettez-moi maintenant d'attirer votre attention sur l'accusation de diffamation des gendarmes. Il s'agit avant tout des articles de loi sur lesquels s'appuie l'accusation.

L'article 367 du Code pénal déclare :

« *Est coupable du délit de diffamation quiconque a, dans des endroits publics ou des réunions publiques ou dans un document authentique et officiel ou dans un écrit, imprimé ou non imprimé, qui a été affiché, vendu ou distribué, accusé quelqu'un de faits tels que s'ils étaient vrais, ils exposeraient celui qui s'en serait rendu coupable à des poursuites criminelles ou correctionnelles ou seulement au mépris ou à la haine des citoyens.* »

L'article 370 ajoute :

« *Si le fait constituant l'objet de l'accusation est établi légalement pour vrai, l'auteur de l'accusation est dégagé de toute peine. N'est considérée comme preuve légale que celle qui résulte d'un jugement en bonne et due forme ou de tout autre document authentique.* »

Messieurs ! Le ministère public vous a donné son interprétation de ces extraits de loi et vous a engagés là-dessus à nous déclarer coupables. Votre attention a déjà été attirée sur le fait que ces lois ont été édictées à une époque où la presse était soumise à la censure, où la situation politique était tout autre que la situation politique actuelle; et, s'appuyant sur ce fait, mon défenseur¹ a exprimé le point de vue que vous ne deviez plus vous tenir assujettis à ces lois vieilles. Le ministère public s'est rangé à cet avis, au moins en ce qui concerne l'article 370. Il s'est exprimé en ces termes : « Pour vous, Messieurs les jurés, le problème est essentiellement de savoir si l'authenticité des faits en question est *prouvée* » - et je remercie le ministère public de cet aveu.

Mais si vous ne deviez pas être d'avis qu'au moins l'article 370 dans sa conception étroite de la preuve de la vérité est vieilli, vous serez certainement d'avis que les articles cités doivent être soumis à une autre interprétation que celle que le ministère public cherche à leur donner. C'est justement le privilège des jurés d'interpréter les lois indépendamment de la jurisprudence traditionnelle, en suivant l'inspiration de leur bon sens et leur conscience. Par l'article 367 nous sommes accusés d'avoir reproché aux gendarmes en question des actes qui, s'ils étaient vrais, les exposeraient au mépris et à la haine des citoyens. Si vous donnez à ces mots « haine et mépris » le sens que le ministère public voudrait leur donner, alors tant que les dispositions de l'article 370 sont en vigueur, toute liberté de la presse cesse. Comment la presse peut-elle alors remplir le premier de ses devoirs, celui de protéger les citoyens contre les abus des fonctionnaires ? Si elle dénonce à l'opinion publique un tel abus, elle est citée devant les Assises et - si tout se passe suivant les désirs du ministère public - elle est condamnée à la prison, à une amende et à la perte de ses droits civiques; à moins qu'elle ne produise un jugement, c'est-à-dire qu'elle ne publie les faits qu'elle dénonce au moment où cela devient sans objet.

La comparaison avec l'article 369 démontre combien les passages en question concernent peu les circonstances d'aujourd'hui, tout au moins dans l'interprétation que voudrait leur donner le ministère public. On y lit :

« *Peuvent être poursuivis pour diffamations diffusées au moyen de journaux étrangers ceux qui ont envoyé ces articles ... ou ceux qui ont contribué à les introduire et à les répandre dans le pays.* »

Selon cet article, Messieurs, ce serait le devoir du ministère public d'engager journellement et à toute heure une procédure contre les préposés à la poste royale prussienne. Car y a-t-il, parmi les trois cent soixante-cinq jours de l'année, un seul jour où la poste prussienne, en transmettant et en distribuant tel ou tel journal étranger, ne favorise les diffamations, au sens où l'entend le ministère public ? Et pourtant, il ne vient pas à l'esprit du ministère public de traduire la poste en justice.

Considérez aussi, Messieurs, que ces articles furent écrits à une époque où la censure rendait *impossible* toute diffamation de *fonctionnaires* par la presse. En conséquence, suivant l'intention du législateur, l'objet de ces articles ne pouvait être que de protéger contre la diffamation des particuliers et non des fonctionnaires, et c'est seulement ainsi qu'ils ont un sens. Mais du fait que, depuis la conquête de la liberté de la presse, les actes des fonctionnaires peuvent être discutés sur la place publique, ce point de vue se trouve modifié de façon capitale. Et c'est justement là où apparaissent des contradictions entre une législation ancienne et une situation politique et sociale nouvelle, c'est

¹ Schneider II.

justement là que les jurés ont à intervenir et à adapter l'ancienne loi à la nouvelle situation, par une interprétation nouvelle.

Mais comme je l'ai déjà dit : le ministère public lui-même a reconnu qu'à vos yeux, Messieurs, malgré l'article 370, tout dépend essentiellement de la preuve de la vérité. C'est pourquoi il a tenté d'infirmer la preuve de la vérité qu'ont fournie les témoins cités par nous. Considérons donc l'article de journal incriminé pour examiner si les accusations sont effectivement établies, et en même temps, si elles constituent une diffamation. Nous lisons au début de l'article :

« Le matin entre six et sept heures, six à sept gendarmes pénétrèrent dans l'appartement d'Anneke. À peine entrés dans le vestibule, ils molestèrent la domestique. »

Messieurs ! Vous avez entendu la déposition d'Anneke sur ce point. Vous vous rappelez que je voulais spécialement poser encore une fois à Anneke la question des brutalités subies par la domestique et que M. le procureur déclara la question superflue parce que la chose avait été suffisamment constatée.

Je vous demande alors : Avons-nous sur ce point diffamé les gendarmes ?

Continuons :

« Dans l'antichambre, ils passent aux voies de fait et l'un des gendarmes fait voler en éclats la porte vitrée. Anneke dégringole l'escalier sous les bourrades. »

Messieurs, vous avez entendu la déposition du témoin Anneke ! Vous vous rappelez ce que le témoin Esser a dit de la façon dont les gendarmes sortirent « à toute vapeur » avec Anneke de la maison et le *poussèrent avec des bourrades* dans la voiture; je vous le demande, encore une fois Messieurs, nous sommes-nous rendus coupables de diffamation ?

Il se trouve enfin un passage de l'article dont la véracité n'est pas prouvée à la lettre : c'est le suivant :

« De ces quatre piliers de la justice, l'un titubait plus ou moins à une heure aussi matinale, déjà plein « d'esprit », d'eau de la vraie vie, d'eau de vie. »

Je vous accorde qu'ici les paroles expresses d'Anneke nous permettent de constater seulement que « d'après leur comportement, les gendarmes auraient très bien pu être ivres », que la seule chose qui soit établie c'est que les gendarmes se *comportèrent* comme des hommes ivres. Mais, Messieurs, comparez ce que nous avons dit deux jours plus tard en réponse à la réplique du procureur général Hecker.

« L'outrage ne pourrait concerner qu'un seul de ces Messieurs : le gendarme dont on a assuré que, pour des raisons plus ou moins spirituelles ou spiritueuses, il « titubait » déjà à une heure si matinale. Mais si l'enquête, comme nous n'en doutons pas un instant, confirme la véracité du fait -les brutalités exercées par Messieurs les représentants de la force publique - alors nous croyons avoir souligné très soigneusement avec toute l'impartialité qui convient à la presse et dans l'intérêt le mieux compris des Messieurs que nous accusons, la seule « circonstance atténuante ». Et le Parquet transforme la bienveillante indication de la seule circonstance atténuante en « outrage » ! »

Vous voyez par là, Messieurs, comment nous avons provoqué nous-mêmes une enquête sur les faits en question. Ce n'est pas notre faute si elle n'a pas eu lieu. Quant au reproche d'ivrognerie d'ailleurs, je vous demande quelle importance cela peut-il avoir pour un gendarme royal prussien que l'on dise de lui qu'il a bu un petit verre de trop ? Que cela puisse être considéré comme une calomnie, j'en appelle à l'opinion publique de toute la province rhénane.

Et comment le ministère public peut-il parler de diffamation alors que les soi-disant diffamés ne sont pas nommés, ne sont même pas désignés plus précisément ? On parle de « six à sept gendarmes ». Qui sont-ils ? Où sont-ils ? Vous est-il venu à l'oreille qu'un gendarme *en particulier* ait été exposé par cet article à « la haine et au mépris des citoyens » ? La loi demande expressément que l'individu diffamé soit désigné avec exactitude; eh bien ! dans le passage incriminé, aucun gendarme en particulier ne peut trouver une insulte. À la rigueur la gendarmerie royale prussienne dans son ensemble peut le faire. Elle peut se sentir offensée qu'on dise dans la presse comment des illégalités et des brutalités ont été exercées impunément par des membres de ce corps. Mais, Messieurs, ce n'est pas un délit de reprocher des brutalités à la gendarmerie royale prussienne en général. Je somme le ministère public de me montrer le passage de la loi suivant lequel le fait d'offenser, d'outrager ou de diffamer le corps de la gendarmerie royale prussienne serait passible de sanction, si tant est qu'il puisse être question ici de diffamation.

Dans l'article en question, le ministère public n'a vu en tout et pour tout qu'une preuve de médisance effrénée. Messieurs on vous a lu l'article. Y avez-vous trouvé que nous ayons accordé une importance exagérée aux illégalités plus ou moins insignifiantes qui se seraient produites à Cologne, que nous les ayons exploitées et diffusées dans l'intérêt de notre prétendue rancune à l'égard de fonctionnaires subalternes ? Ou bien n'avons-nous pas au contraire replacé ces faits comme un maillon de la grande chaîne des tentatives de réaction qui se manifestèrent alors dans toute l'Allemagne ? En sommes-nous restés aux gendarmes et au ministère public de Cologne, ou bien avons-nous

approfondi l'affaire, et en avons-nous cherché les causes en remontant jusqu'au ministère occulte de Berlin ?¹ Mais évidemment, il est moins dangereux de s'en prendre au grand ministère d'État privé de Berlin qu'au petit ministère public de Cologne - et nous en sommes aujourd'hui la preuve.

Considérez la fin de l'article. On y lit :

« Voilà donc les actes du ministère d'action, du ministère du centre gauche, du ministère de transition qui mène à un ministère de la vieille noblesse, de la vieille bureaucratie, de la vieille Prusse. Dès que M. Hansemann aura rempli sa vocation transitoire, on le congédiera. »

Messieurs ! Vous vous rappelez ce qui s'est passé l'an dernier en septembre, vous vous rappelez comment Hansemann, devenu inutile, fut congédié sous la forme évidemment plus convenable d'une démission volontaire, et comment il fut suivi du ministère Pfuel - Eichmann - Kisker -Ladenberg, un ministère de la vieille noblesse, de la vieille bureaucratie, de la vieille Prusse.

On y lit encore :

« Mais la gauche de Berlin doit se rendre compte que l'ancien pouvoir peut tranquillement lui concéder de petites victoires parlementaires et de grands projets constitutionnels si, entre temps, il s'empare de toutes les positions-clefs. Il peut tranquillement reconnaître à la Chambre la révolution du 19 mars pourvu qu'à l'extérieur de la Chambre la révolution soit désarmée. »

Je n'ai certainement pas besoin de souligner combien cette façon de voir était juste. Vous savez bien vous-mêmes comment la puissance du parti populaire à l'extérieur de la Chambre a été anéantie dans la mesure où grandissait à la Chambre la puissance de la gauche. Je n'ai pas besoin d'énumérer les brutalités commises impunément par la soldatesque prussienne dans d'innombrables villes, la floraison des états de siège, le désarmement de tant de milices civiques - et finalement la marche héroïque de Wrangel sur Berlin, pour vous montrer comment, en réalité, la révolution fut désarmée, et comment l'ancien pouvoir s'est emparé de fait de toutes les positions décisives.

Et pour terminer, cette remarquable prophétie : *« La gauche pourrait trouver un beau matin que sa victoire parlementaire coïncide avec sa défaite effective. »*

Tout cela ne s'est-il pas réalisé à la lettre ! Le jour même où la gauche parvenait enfin à obtenir la majorité à la Chambre fut le jour de sa défaite réelle. Ce sont justement les victoires parlementaires de la gauche qui ont mené au coup d'État du 9 novembre, à la relégation et à l'ajournement de l'Assemblée nationale, et finalement à sa dissolution et à l'octroi de la Constitution. La victoire parlementaire de la gauche a coïncidé exactement avec sa défaite la plus complète en dehors du parlement.

Cette prophétie politique qui s'est réalisée à la lettre, Messieurs, est donc le résultat, le bilan, la conclusion que nous avons tirés des violences qui se sont produites dans toute l'Allemagne, et entre autres, à Cologne. Et l'on parle de médisance aveugle ? N'avez-vous pas en fait l'impression que nous comparaissons aujourd'hui devant vous, Messieurs, pour répondre du délit d'avoir rendu compte avec exactitude de faits exacts, et d'en avoir tiré des conséquences exactes ?

Bref, Messieurs les jurés, vous avez, en cet instant, à décider de la liberté de la presse dans la province rhénane. S'il doit être interdit à la presse de rapporter ce qui se passe sous ses yeux, si chaque fois qu'un fait suspect se produit, il lui faut attendre un jugement en bonne et due forme, si, pour chaque fonctionnaire de chaque ministère, pour chaque gendarme, il faut se demander d'abord si leur honneur ou leur délicatesse pourraient être froissés par le fait cité, sans égard à la véracité des faits, si la presse est placée devant l'alternative ou de falsifier les événements ou de les passer complètement sous silence - alors Messieurs, la liberté de la presse cesse d'exister, et si c'est là votre but, alors déclarez-nous *coupables*.

¹ Cette expression désigne la clique réactionnaire (les frères Gerlach, Radowitz, etc.) qui entouraient le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV.

Le procès contre le Comité d'arrondissement des démocrates¹

n° 231, 25 février 1849

Plaidoyer de Karl Marx

Messieurs les jurés !

Si le procès en cours avait été intenté *avant* le 5 décembre, je comprendrais l'accusation du ministère public. Maintenant, après le 5 décembre, je ne comprends pas comment ce ministère peut encore invoquer contre nous des lois que la Couronne elle-même a foulées aux pieds.

Sur quoi le ministère public a-t-il fondé sa critique de l'Assemblée nationale, sa critique de la décision de refus des impôts ? Sur les lois des 6 et 8 avril 1848. Et qu'a fait le gouvernement lorsque le 5 décembre il a despotiquement octroyé une Constitution et imposé au pays une nouvelle loi électorale ? Il a mis en lambeaux les lois des 6 et 8 avril 1848. Pour les partisans du gouvernement ces lois n'existent plus; existeraient-elles encore pour ses adversaires ? Le 5 décembre, le gouvernement s'est placé sur un terrain *révolutionnaire*, à savoir, un terrain *contre-révolutionnaire*. Il n'a plus devant lui que des révolutionnaires ou des complices. Il a transformé lui-même en insurgés la masse des citoyens se mouvant sur le terrain des lois en vigueur et défendant la loi existante face à la violation de la loi. *Avant* le 5 décembre, on pouvait avoir des opinions différentes sur le transfert et la dissolution de l'Assemblée nationale, sur l'état de siège à Berlin. *Après* le 5 décembre, il est incontestable que ces mesures devaient introduire la contre-révolution et qu'en conséquence, tous les moyens étaient bons contre une fraction qui ne reconnaissait même plus les conditions dans lesquelles elle constituait un gouvernement qui, par conséquent, ne pouvait pas davantage constituer un gouvernement reconnu par le pays. Messieurs ! La Couronne pouvait au moins sauver l'apparence de légalité; elle a dédaigné de le faire. Elle pouvait disperser l'Assemblée nationale et faire dire au ministère devant le pays : « Nous avons risqué un coup d'État, la situation nous y a contraints. Nous nous sommes placés formellement en dehors de la loi, mais il y a des moments de crise où l'existence de l'État lui-même est en jeu. À de pareils moments, il n'y a qu'une loi inviolable, l'existence de l'État. Quand nous avons dissous l'Assemblée, il n'y avait pas de Constitution. Nous ne pouvions donc pas violer la Constitution. En revanche, il existe deux lois organiques, les lois des 6 et 8 avril 1848. En effet, il n'existe à vrai dire *qu'une seule et unique* loi organique, la *loi électorale*. Nous sommions le pays de procéder selon *cette* loi à de nouvelles élections. Nous, *ministère responsable*, nous nous présenterons à cette assemblée issue de ce scrutin. Cette assemblée, nous l'espérons, reconnaîtra dans le coup d'État l'action *salvatrice* imposée par la nécessité des circonstances. Elle sanctionnera *a posteriori* ce coup d'État. Elle déclarera que nous avons violé une formule légale pour sauver la patrie. Qu'elle décide de notre sort ! »

Si le ministère avait agi ainsi, il pourrait, avec quelque *vraisemblance*, nous envoyer devant votre tribunal. La Couronne aurait sauvé l'apparence de légalité. Elle ne l'a pas pu, elle ne l'a pas *voulu*.

Aux yeux de la Couronne, la révolution de mars était un fait brutal. Un fait brutal ne peut être effacé que par un autre fait brutal. En annulant les nouvelles élections en vertu de la loi d'avril 1848, le ministère a *renié* sa responsabilité, *il a récusé le tribunal même devant qui il était responsable*. C'est ainsi que, d'emblée, il a fait de l'appel de l'Assemblée nationale au peuple une pure illusion, une fiction, une tromperie. Lorsque le ministère a créé une première Chambre censitaire, faisant partie intégrante de l'Assemblée législative, il a déchiré les lois organiques, il a abandonné le terrain juridique, il a falsifié le scrutin populaire, il a coupé court à tout jugement qu'aurait pu prononcer le peuple sur « l'action salvatrice » de la Couronne.

Il est donc impossible de nier le fait; aucun historien à venir ne le niera : la Couronne a fait une révolution, elle a fait fi de la situation juridique existante, elle ne peut pas en appeler aux lois qu'elle a elle-même abolies si honteusement. Quand on réussit une révolution, on peut pendre ses adversaires, on ne peut pas les condamner. On peut les écarter du chemin comme des ennemis vaincus, on ne peut pas les juger comme criminels. La révolution ou la contre-révolution une fois accomplies, on ne peut pas utiliser les lois abolies contre les *défenseurs* de ces lois. C'est un lâche simulacre de légalité que votre sentence, Messieurs, ne sanctionnera pas.

Je vous ai dit, Messieurs, que le gouvernement avait faussé le jugement du peuple sur « l'action salvatrice » de la Couronne. Et pourtant le peuple a déjà tranché *en faveur* de l'Assemblée nationale, *contre* la Couronne. Les élections à la seconde Chambre sont les seules légales parce qu'elles sont les seules à s'être déroulées en vertu de la loi du 8 avril 1848. Et presque tous ceux qui ont refusé l'impôt ont été réélus à la seconde Chambre, certains deux et trois fois. Mon co-accusé lui-même, Schneider II, est député de Cologne. Le peuple a donc en fait déjà tranché la question de savoir si l'Assemblée nationale avait le droit ou non de décider le refus de l'impôt.

¹ Le procès contre le comité rhénan des démocrates se déroula le 8 février 1849. Karl Marx, Karl Schapper et l'avocat Schneider II comparurent devant les Assises de Cologne. Ils étaient accusés d'incitation à la rébellion en liaison avec l'appel du comité du 18 novembre 1848 concernant le refus des impôts. Le jury acquitta les accusés.

Sans parler de cette sentence suprême, vous m'accorderez tous, Messieurs, qu'on ne peut ici rien imputer à crime au sens ordinaire du terme, qu'il n'y a aucun conflit avec la loi qui soit de votre ressort. La force publique est normalement chargée de l'exécution des lois existantes. Est criminel quiconque enfreint la loi ou s'oppose par la violence à la force publique dans l'exercice de ses fonctions. Dans notre cas un pouvoir public a enfreint la loi; l'autre - peu importe lequel - l'a soutenue. La lutte entre deux pouvoirs publics n'est ni du ressort du droit privé, ni de celui du droit criminel. La question de savoir qui, de la Couronne ou de l'Assemblée nationale avait raison, est une question d'histoire. Tous les jurys, tous les tribunaux de Prusse réunis ne peuvent la trancher. Une seule puissance la résoudra, l'histoire. C'est pourquoi je ne comprends pas comment on a pu, sur la base du Code pénal, nous placer au banc des accusés.

Qu'il s'agisse ici d'une lutte entre deux forces, et que dans ce cas, seule la force puisse décider, voilà, Messieurs, ce que la presse révolutionnaire et la presse contre-révolutionnaire ont également énoncé. Un organe du gouvernement lui-même l'a proclamé peu avant l'issue de la lutte. La *Neue preussische Zeitung*, l'organe de l'actuel ministère, l'avait bien reconnu. Quelques jours avant la crise, il déclarait à peu près ceci : il ne s'agit plus maintenant de droit mais de force, et l'on verra que la vieille royauté de droit divin a encore le pouvoir. La *Neue preussische Zeitung* avait exactement compris la situation. Force contre force. La victoire devait trancher entre les deux. La contre-révolution a vaincu, mais seul le premier acte du drame est terminé. En Angleterre, la lutte a duré plus de vingt ans. Charles I^{er} fut vainqueur à plusieurs reprises, il a quand même fini par monter sur l'échafaud. Et qui vous garantit, Messieurs, que le ministère actuel, que ces fonctionnaires qui s'en sont fait et s'en font l'instrument, ne seront pas un jour condamnés pour haute trahison par la Chambre actuelle ou par celles qui lui succéderont ?

Messieurs ! Le ministère public a tenté de fonder son accusation sur les lois des 6 et 8 avril. Je n'ai pu faire autrement que de vous démontrer que ces lois justement nous relaxaient. Mais je ne vous cache pas que je n'ai jamais reconnu ces lois, que je ne les reconnâtrai jamais. Elles n'ont jamais eu de valeur pour les députés issus du scrutin populaire; elles pouvaient encore moins tracer la voie à la révolution de mars.

Comment sont nées les lois des 6 et 8 avril ? De l'entente du gouvernement avec la *Diète unifiée*. On voulait ainsi renouer avec l'ancien état de choses et escamoter la révolution qui avait justement supprimé cet état de choses. Des hommes comme Camphausen et autres tenaient beaucoup à sauver l'apparence d'un progrès légal. Et comment ont-ils sauvé cette apparence ? Par une série de contradictions flagrantes et absurdes. Placez-vous un moment, Messieurs, au point de vue de l'ancienne législation ! La simple existence du ministère Camphausen, d'un *ministère responsable*, d'un ministère sans carrière administrative n'était-elle pas une illégalité ? La situation de Camphausen, du *premier ministre responsable*, était illégale. Ce fonctionnaire qui n'a pas d'existence *légitime*, convoque la Diète unifiée pour lui faire décréter des lois, alors que cette même Diète n'était pas habilitée *légalement* à les décréter. Et on appelait progrès, défense du terrain juridique, ce jeu formel qui se contredisait et se détruisait lui-même !

Mais ne nous occupons plus de la forme, Messieurs ! Qu'était la Diète unifiée ? L'émanation de conditions sociales anciennes et décadentes. La révolution avait justement éclaté contre ces conditions. Et l'on soumet aux représentants de la société vaincue des lois organiques qui doivent reconnaître, régler, organiser la révolution qui s'est produite contre cette vieille société ? Quelle contradiction inepte ! La Diète a été renversée avec la vieille royauté.

À cette occasion, Messieurs, regardons, les yeux dans les yeux, ce qu'on appelle le *terrain* juridique. Je suis d'autant plus obligé de m'étendre sur ce point que nous passons à juste titre pour des ennemis du terrain juridique et que ces lois des 6 et 8 avril ne doivent leur existence qu'à une reconnaissance formelle du terrain juridique.

La Diète représentait surtout la grande propriété foncière. La grande propriété foncière constituait réellement la base de la *société féodale* et moyenâgeuse. La *société bourgeoise moderne*, notre société, repose en revanche sur le commerce et l'industrie. La propriété foncière elle-même a perdu ses anciennes conditions d'existence, elle a été placée sous la dépendance du commerce et de l'industrie. De ce fait l'agriculture est à l'heure actuelle pratiquée industriellement et les anciens seigneurs féodaux sont tombés au rang de fabricants de bétail, de laine, de blé, de betteraves, d'eau de vie, etc.; au rang de gens qui négocient des produits industriels comme tout commerçant ! Ils ont beau tenir à leurs anciens préjugés, ils ne s'en transforment pas moins pratiquement en bourgeois produisant le plus possible et au minimum de frais possible, achetant au meilleur marché, et vendant au plus offrant. Le mode de vie, de production, d'acquisition de ces Messieurs, fait apparaître le mensonge des chimères ambitieuses qui leur ont été transmises. La propriété foncière, élément social dominant, sous-entend un *mode de production et de transport moyenâgeux*. La Diète unifiée représentait ce mode de production et de transport moyenâgeux qui avait cessé depuis longtemps d'exister et dont les représentants, bien que tenant beaucoup à leurs anciens privilèges, jouissent des avantages de la société nouvelle et les exploitent. La société bourgeoise, société nouvelle, reposant sur de tout autres bases, sur un mode de production transformé, dut également s'emparer du pouvoir politique; il lui fallut l'arracher des mains qui représentaient les intérêts de la société en train de sombrer, un pouvoir politique dont toute l'organisation était issue de rapports sociaux et matériels entièrement différents. *Voilà le pourquoi de la révolution*. La révolution était de ce fait autant dirigée contre la royauté absolue, expression politique suprême de l'ancienne société, que contre la *représentation par ordres* qui traduisait une organisation sociale depuis longtemps anéantie par l'industrie moderne, ou représentait tout au plus les ruines encore arrogantes d'ordres refoulés à l'arrière-plan, dépassés de jour en jour

par la société bourgeoise et en complète désagrégation. Comment peut-on avoir eu l'idée de faire dicter des lois par la Diète unifiée représentante de l'ancienne société, à la société nouvelle ayant acquis des droits grâce à la révolution ?

Soi-disant pour maintenir le *terrain juridique*. Mais, Messieurs, que comprenez-vous par : maintenir le terrain juridique ? Maintenir des lois d'une période sociale passée, des lois faites par les représentants d'intérêts sociaux disparus ou en train de disparaître, donner par conséquent force de loi à ces intérêts en contradiction avec les besoins de tous. Or la société ne repose pas sur la loi. C'est une illusion de juristes. C'est au contraire la loi qui repose sur la société, qui doit être l'expression de ses intérêts et des besoins communs issus chaque fois du mode de production matériel contre l'arbitraire individuel. Voici le Code Napoléon, je l'ai à la main, il n'a pas engendré la société bourgeoise moderne. Bien au contraire, la société bourgeoise, née au XVIII^e siècle, trouve dans ce Code son expression légale. Dès qu'il ne correspondra plus aux rapports sociaux, il ne sera plus qu'un tas de papier. Vous êtes aussi peu en mesure de faire des anciennes lois la base de la nouvelle évolution sociale que ces lois anciennes l'ont été de faire l'ancienne situation sociale.

Elles sont nées de cette ancienne situation, elles doivent disparaître avec elle. Elles se transforment nécessairement avec le développement des conditions d'existence. Maintenir les lois anciennes en dépit des revendications et des besoins nouveaux de l'évolution sociale n'est au fond rien d'autre que maintenir hypocritement des intérêts particuliers inactuels contre des intérêts généraux actuels. *Maintenir le terrain juridique* c'est vouloir faire de ces intérêts particuliers des intérêts *dominants* alors qu'*ils ne dominent plus*, c'est vouloir imposer à la société des lois qui sont condamnées par les conditions d'existence de cette société, par son mode d'acquisition, son trafic, sa production matérielle elle-même; c'est vouloir maintenir dans leurs fonctions des législateurs qui ne poursuivent plus que des intérêts particuliers, c'est abuser du pouvoir de l'État pour subordonner, par la force, les intérêts de la majorité à ceux de la minorité. C'est donc entrer à chaque instant en contradiction avec les besoins présents, c'est paralyser le trafic, l'industrie, c'est préparer des *crises sociales* qui éclatent sous forme de *révolutions politiques*.

Voilà le vrai sens de l'attachement au terrain juridique; c'est sur ces mots de terrain juridique qui reposent soit sur une tromperie consciente, soit sur une illusion inconsciente que l'on s'est appuyé pour convoquer la Diète unifiée, qu'on lui a fait fabriquer des lois organiques pour l'Assemblée nationale, rendue nécessaire et engendrée par la révolution. Et c'est d'après ces lois que l'on veut juger l'Assemblée nationale !

L'Assemblée nationale représentait la société bourgeoise moderne, face à la société féodale représentée par la Diète unifiée. Elle était élue par le peuple pour établir, en toute indépendance, une Constitution qui corresponde aux conditions d'existence entrées en conflit avec l'organisation politique et les lois d'alors. Elle était de prime abord souveraine et constituante. Si elle condescendait toutefois à adopter le point de vue des ententistes, c'était par politesse purement formelle à l'égard de la Couronne, par pur cérémonial. Je n'ai pas ici à examiner si l'Assemblée avait le droit vis-à-vis du peuple d'adopter le point de vue des ententistes. À leur avis, la bonne volonté des deux parties devait éviter le heurt avec la Couronne.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les lois des 6 et 8 avril, issues de l'entente avec la Diète unifiée, étaient formellement sans valeur. Elles n'ont matériellement pas d'autre signification que de prononcer et de fixer les conditions dans lesquelles l'Assemblée nationale pouvait être l'expression véritable de la souveraineté populaire. La législation de la Diète unifiée n'était qu'un moyen formel évitant à la Couronne l'humiliation de proclamer : je suis vaincue.

Maintenant, Messieurs, je passe à l'examen approfondi de l'exposé du ministère public.

Le ministère public a dit :

« La Couronne a aliéné une partie du pouvoir qu'elle détenait en totalité. Même dans la vie courante mon acte de renonciation ne va pas au-delà des termes précis par lesquels je renonce. Or la loi du 8 avril ne concède pas à l'Assemblée nationale le droit de refuser des impôts, pas plus qu'elle ne fixe nécessairement Berlin pour résidence à l'Assemblée nationale. »

Messieurs ! La Couronne avait en main un pouvoir brisé; elle se dessaisit du pouvoir pour en sauver les miettes. Vous vous rappelez, Messieurs, comment le roi, peu après son accession au trône, avait donné sa parole d'honneur à Kœnigberg et à Berlin, de ne pas concéder de Constitution. Vous vous rappelez comment, en 1847, à la séance d'ouverture de la Diète unifiée, le roi jura ses grands dieux de ne tolérer aucun chiffon de papier entre lui et son peuple. Après les événements de mars 1848, le roi s'est lui-même proclamé constitutionnel dans le cadre de la Constitution octroyée. Il a glissé entre lui et son peuple cette babiole abstraite d'origine française, ce chiffon de papier. Le ministère public osera-t-il prétendre que c'est volontairement que le roi a donné un démenti aussi flagrant à ses affirmations solennelles, que c'est volontairement qu'il s'est rendu coupable devant toute l'Europe de cette insupportable inconséquence : approuver l'entente ou la Constitution ! Le roi a fait les concessions auxquelles il a été contraint par la révolution. Ni plus, ni moins.

La métaphore populaire du ministère public ne prouve malheureusement rien. Certes ! Si je renonce, je ne renonce à rien de plus qu'à ce à quoi je renonce expressément. Si je vous fais un don, ce serait vraiment impudent de votre part de vouloir obtenir de moi d'autres avantages sur la base de ma donation. Or, après la révolution, c'était justement le

peuple qui donnait, et la Couronne qui recevait, et il va de soi qu'il faut interpréter le don au sens du donateur et non au sens du bénéficiaire, au sens du peuple et non au sens de la Couronne.

Le pouvoir absolu de la Couronne était brisé. Le peuple avait vaincu. Tous deux ont conclu un armistice et le peuple fut dupé. Qu'il ait été berné, Messieurs, le ministère public lui-même a pris la peine de vous le démontrer en détail. Pour disputer à l'Assemblée nationale le droit de refuser les impôts, le ministère public vous a expliqué en long et en large que si dans la loi du 6 avril 1848 on pouvait trouver quelque chose de ce genre, il n'en était pas de même en tout cas dans la loi du 8 avril 1848. On a donc utilisé cet intervalle pour retirer deux jours plus tard aux représentants du peuple les droits qu'on leur avait concédés deux jours plus tôt. Le ministère public pouvait-il compromettre avec plus d'éclat la loyauté de la Couronne, pouvait-il prouver plus irréfutablement qu'on voulait duper le peuple ?

Le ministère public dit encore :

« *Le droit de transférer et d'ajourner l'Assemblée nationale est une émanation du pouvoir exécutif; il est reconnu dans tous les pays constitutionnels.* »

En ce qui concerne le droit du pouvoir exécutif de transférer les Chambres législatives, je somme le ministère public de citer une seule loi, un seul exemple à l'appui de cette affirmation. En Angleterre par exemple, le roi pourrait, suivant un antique droit historique, convoquer le Parlement où bon lui semble. Il n'existe aucune loi où la résidence légale du Parlement serait établie à Londres. Vous savez Messieurs, qu'en général en Angleterre les plus grandes libertés comme par exemple la liberté de la presse sont sanctionnées par le droit coutumier et non par le droit écrit. Mais qu'un ministère anglais ait l'idée de transférer le Parlement de Londres à Windsor ou à Richmond - il suffit d'en parler pour en voir l'impossibilité.

Certes ! Dans les pays constitutionnels, la Couronne a le droit d'ajourner les Chambres. Mais n'oubliez pas que d'autre part dans toutes les Constitutions, il est précisé pour combien de temps les Chambres peuvent être ajournées et après quel délai elles doivent être convoquées à nouveau. En Prusse, il n'y avait pas de Constitution, il a d'abord fallu la faire; il n'y avait aucun terme légal à la convocation de la Chambre ajournée; la Couronne n'avait donc aucun droit d'ajourner la Chambre. Sinon la Couronne pouvait ajourner la Chambre pour dix jours, pour dix ans, pour l'éternité. Quelles garanties avait-on que les Chambres ne puissent jamais être convoquées où siéger ? C'était confier au bon plaisir de la Couronne la coexistence avec les Chambres, le pouvoir législatif était devenu une fiction, si même il peut être question ici de pouvoir législatif.

Messieurs ! Cet exemple vous montre où cela mène de vouloir mesurer le conflit entre la Couronne prussienne et l'Assemblée nationale prussienne à l'aune des pays constitutionnels. Cela mène à *l'affirmation de la royauté absolue*. D'une part, on revendique pour la Couronne les droits d'un pouvoir exécutif constitutionnel, d'autre part, il n'existe aucune loi, aucun us, aucune institution organique qui lui impose les limitations du pouvoir exécutif constitutionnel. On exige de la représentation populaire qu'elle joue le rôle d'une Chambre *constitutionnelle*, face à un roi *absolu*.

Est-il nécessaire de développer longuement pour voir que dans le cas présent aucun *pouvoir exécutif* ne se dressait en face du *pouvoir législatif*, que la séparation constitutionnelle des pouvoirs ne peut s'appliquer à l'Assemblée nationale prussienne et à la Couronne prussienne ? Faites abstraction de la révolution, tenez-vous-en à la *théorie officielle de l'entente*. Selon cette théorie elle-même, deux pouvoirs souverains se dressaient face à face. Aucun doute ! L'un de ces deux pouvoirs devait détruire l'autre. Deux pouvoirs souverains ne peuvent fonctionner conjointement et simultanément *dans un même État*. C'est un non-sens comme la quadrature du cercle¹. Il a fallu que la force matérielle tranche entre les deux souverainetés. Mais nous, nous n'avons pas à examiner si l'entente est possible ou non. Bref ! Deux puissances sont entrées en contact pour conclure un accord. Camphausen lui-même considérait comme improbable que l'accord ne se fit pas. De la tribune, il attira l'attention des ententistes sur le danger qui menaçait le pays si l'on ne parvenait pas à un compromis. Ce danger existait déjà à l'origine des premiers rapports de l'Assemblée nationale ententiste et de la Couronne, et l'on veut, après coup, rendre l'Assemblée nationale responsable de ce danger en reniant cette situation première, en transformant l'Assemblée nationale en *Chambre constitutionnelle*. On veut résoudre la difficulté en en faisant abstraction.

Je crois vous avoir prouvé, Messieurs, que la Couronne n'avait le droit, ni de transférer, ni d'ajourner l'Assemblée ententiste.

Mais le ministère public ne s'est pas contenté d'examiner si la Couronne était *en droit* de transférer l'Assemblée nationale, il cherche à prouver que ce transfert était *opportun*. « N'aurait-il pas été opportun », s'écrie-t-il « que l'Assemblée nationale ait obtempéré et soit allée à Brandebourg ? » Le ministère public trouve un fondement à cette opportunité dans la situation de la Chambre elle-même, soutenant que la Chambre n'était pas libre à Berlin, etc.

¹ La quadrature est la réduction d'une figure géométrique quelconque en un carré de même surface. La quadrature du cercle est impossible. Chercher la quadrature du cercle signifie poursuivre une entreprise foncièrement chimérique.

L'intention de la Couronne n'éclate-t-elle pas au grand jour à l'occasion de ce transfert ? N'a-t-elle pas dépouillé de tout faux-semblant tous les motifs allégués officiellement de ce transfert ? Il ne s'agissait pas de la liberté de délibération, mais de renvoyer l'Assemblée dans ses foyers et d'octroyer une Constitution, ou bien, en convoquant des représentants dociles, de créer un semblant de représentation. Lorsque contre toute attente, il se trouva à Brandebourg un nombre suffisant de députés, alors on renonça à tout simulacre, et l'on déclara dissoute l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, il va de soi que la Couronne n'avait pas le droit de déclarer l'Assemblée nationale libre ou non. Personne d'autre que l'Assemblée nationale elle-même ne pouvait décider si elle jouissait ou non de l'indispensable liberté de délibération. Rien de plus commode pour la Couronne que de déclarer que l'Assemblée nationale n'est pas libre, qu'elle est irresponsable, et de l'interdire chaque fois que celle-ci prendrait un décret qui ne lui plairait pas !

Le ministère public a parlé aussi du devoir qu'aurait le gouvernement de défendre la dignité de l'Assemblée nationale contre le terrorisme de la population berlinoise.

Cet argument prend l'allure d'une satire du gouvernement. Je ne parlerai pas de l'attitude à l'encontre des personnes, ces personnes étant, quoi qu'il en soit, les représentants élus du peuple. On a cherché à les humilier de toutes les façons, ou les a poursuivies de la manière la plus infâme, on a en quelque sorte, déclenché contre elles une chasse infernale. Laissons les personnes. Comment a-t-on conservé la dignité des *travaux* de l'Assemblée nationale ? Ses archives ont été livrées à la soldatesque qui a transformé les documents des commissions, les messages royaux, les projets de loi, les travaux préalables, en papier à allumer le feu, en combustible pour chauffer le poêle, on les a piétinés !

On n'a même pas observé les formes d'une saisie légale, on s'est emparé des archives, sans en faire l'inventaire.

On projetait d'anéantir ces travaux qui avaient coûté si cher au peuple, pour mieux calomnier l'Assemblée nationale, pour rayer du monde des plans de réforme si détestés du gouvernement et des aristocrates. Et après tout cela n'est-il pas vraiment ridicule de prétendre que par un délicat souci de la dignité de l'Assemblée nationale le gouvernement l'a transférée de Berlin à Brandebourg ?

J'en viens maintenant à l'exposé du ministère public sur la *valeur formelle* du décret de refus des impôts.

Pour donner à ce décret la valeur d'un décret en bonne et due forme, dit le ministère, l'Assemblée devait le soumettre à la *sanction de la Couronne*.

Messieurs ! La Couronne ne s'opposait pas en personne à l'Assemblée, elle s'y opposait par le truchement du ministère Brandenburg. L'Assemblée aurait donc dû s'entendre avec le ministère Brandenburg pour proclamer ce ministère coupable de haute trahison et lui refuser les impôts. C'est cette absurdité que réclame l'accusation publique ! Que signifie cette exigence, sinon que l'Assemblée nationale devait se décider à se soumettre sans conditions à chaque volonté du ministère Brandenburg ?

Le décret de refus des impôts n'était pas non plus valable dans sa forme - dit le ministère public - puisque c'est à la *seconde lecture* qu'un projet peut prendre force de loi.

D'une part, on ne respecte pas les formes essentielles auxquelles on était astreint vis-à-vis de l'Assemblée nationale, d'autre part, on exige de l'Assemblée nationale qu'elle observe des *formalités* les plus dénuées d'importance. Rien de plus simple. Un projet déplaisant à la Couronne passe en première lecture; on empêche la seconde lecture *manu militari*, la loi est et reste sans valeur, la seconde lecture n'ayant pas eu lieu. Le ministère public néglige la situation exceptionnelle dans laquelle les représentants du peuple ont pris ce décret, dans la salle des séances, sous la menace des baïonnettes. Le gouvernement perpète coup de force sur coup de force. Il viole sans ménagement les lois les plus fondamentales - *l'habeas corpus*¹, la loi sur la milice civique²; il introduit arbitrairement un despotisme militaire sans limites sous l'étiquette de l'état de siège. Il envoie au diable les représentants du peuple. Et tandis que d'un côté on viole sans vergogne *toutes les lois*, on exige de l'autre l'observance la plus stricte même d'un règlement ?

Je ne sais, Messieurs, si c'est falsification volontaire - je suis bien loin de prêter une telle intention au ministère public - ou ignorance quand il dit : « L'Assemblée nationale n'a pas voulu de *conciliation*, elle n'a pas cherché de conciliation. »

Si le peuple fait quelque reproche à l'Assemblée nationale, c'est celui de sa frénésie de conciliation. Si des membres de cette Assemblée elle-même se repentent, ce sera de leur manie d'entente. C'est cette manie d'entente

¹ Par analogie avec la loi anglaise de 1679 interdisant l'arrestation de citoyens sans ordre judiciaire, on appelait *Habeas corpus Act* la loi sur la protection de la liberté personnelle adoptée par l'Assemblée nationale prussienne le 28 août 1848. Cette loi fut grossièrement violée par le gouvernement prussien.

² La loi sur la création de la milice civique du 17 octobre 1848, votée par l'Assemblée nationale prussienne, le 13 octobre 1848, plaçait la milice civique sous la dépendance étroite du gouvernement. Malgré cela, la milice civique parut encore dangereuse à la contre-révolution. Le 11 novembre 1848, après l'entrée des troupes de Wrangel à Berlin, la milice civique de Berlin fut dissoute.

qui, peu à peu, a détourné d'elle le peuple, qui lui a fait perdre ses positions, qui l'a finalement exposée aux attaques de la Couronne, sans avoir une nation derrière elle. Lorsqu'enfin elle a voulu affirmer sa volonté, elle s'est retrouvée isolée, impuissante, justement parce qu'elle n'a pas su manifester et affirmer sa volonté au bon moment. Elle a montré d'abord cette manie d'entente lorsqu'elle a renié la révolution et approuvé la théorie de *l'entente*, lorsqu'elle s'est abaissée, elle qui était une Assemblée nationale révolutionnaire, jusqu'à devenir une société équivoque d'ententistes. Elle a poussé à l'extrême sa tendance à la conciliation lorsqu'elle a donné à Pfuel son plein accord, alors qu'il faisait seulement semblant de reconnaître l'ordre du jour à l'armée de Stein. La proclamation de cet ordre du jour elle-même avait l'allure d'une farce, alors que celui-ci ne pouvait être rien d'autre qu'un écho bouffon à l'ordre du jour de Wrangel. Et pourtant, au lieu de passer à la suite, l'Assemblée saisit à deux mains la traduction qu'en présentait le ministère Pfuel, qui l'affaiblissait et la vidait complètement de son contenu. Pour éviter tout conflit sérieux avec la Couronne, elle tint pour une manifestation réelle la pâle apparence de manifestation contre la vieille armée réactionnaire. Elle fit semblant de prendre au sérieux pour la véritable solution du conflit, ce qui n'en était qu'une apparence. Voilà à quel point cette Assemblée que le ministère public présente comme étant toujours à l'affût de querelles, était bien peu belliqueuse et toujours prête à la conciliation.

Dois-je indiquer encore un symptôme de la nature avide de conciliation de cette Chambre ? Rappelez-vous, Messieurs, l'entente de l'Assemblée nationale et de Pfuel sur la loi suspendant le rachat¹. Si l'Assemblée n'avait pas su écraser l'ennemi dans l'armée il s'agissait alors de gagner l'amitié de la classe paysanne. Elle y renonça aussi. Jouer la conciliatrice, éviter le conflit avec la Couronne, l'éviter à tout prix, lui importait plus que tout, plus que les intérêts de sa propre survie. Et l'on reproche à cette Assemblée de ne pas avoir voulu de conciliation, de ne pas avoir cherché de conciliation.

Elle recherchait encore la conciliation alors que le conflit avait déjà éclaté. Vous connaissez, Messieurs, la brochure *d'Unruh*², un homme du centre. En la lisant vous avez noté tout ce qu'on avait tenté pour éviter la rupture : les délégations envoyées à la Couronne et qui ne furent pas reçues, les députés qui individuellement cherchèrent à persuader les ministres qui les repoussèrent avec une arrogance de grands seigneurs, les concessions que l'on voulait faire et qui furent tournées en dérision. Même à ce moment encore, l'Assemblée voulait conclure la paix, alors qu'il ne s'agissait plus que de préparer la guerre. Et c'est cette Assemblée que le ministère public accuse de ne pas avoir voulu, de ne pas avoir cherché de conciliation !

L'Assemblée nationale de Berlin s'est manifestement abandonnée à la plus grande des illusions; elle n'a compris ni sa propre position, ni ses propres conditions d'existence lorsque, avant et pendant le conflit, elle estimait encore possible un accord à l'amiable et une conciliation avec la Couronne, et qu'elle cherchait encore à les mettre en œuvre.

La Couronne ne voulait pas de conciliation, elle ne pouvait pas le vouloir. Messieurs les jurés, ne nous faisons pas d'illusions sur la nature de la lutte qui a éclaté en mars et qui a été menée ensuite entre l'Assemblée nationale et la Couronne. Il ne s'agissait pas ici d'un conflit ordinaire entre un ministère et une opposition parlementaire, il ne s'agissait pas d'un conflit entre gens qui étaient ministres et gens qui voulaient le devenir, il ne s'agissait pas ici de la lutte partisane de deux fractions politiques dans une Chambre législative. Il est possible que des membres de l'Assemblée nationale, qu'ils appartiennent à la minorité ou à la majorité, se soient imaginé cela. Ce qui est seul décisif ici, ce n'est pas l'opinion des ententistes, c'est la position historique réelle de l'Assemblée nationale issue de la révolution européenne et de la révolution de mars qui en est une conséquence. On n'avait pas affaire ici à un conflit politique de deux fractions sur le terrain d'une société, mais au *conflit de deux sociétés elles-mêmes*, à un conflit *social* ayant pris une forme politique, c'était la *lutte de la vieille société féodale et bureaucratique et de la société bourgeoise moderne*, la lutte entre la société de *la libre concurrence et la société des corporations*, entre la société de la propriété foncière et la société de l'industrie, entre la société de la foi et celle du savoir. L'expression *politique* correspondant à la vieille société, c'était la Couronne de droit divin, la bureaucratie tutélaire, l'armée autonome. La base *sociale* correspondant à cette ancienne puissance politique, c'était la noblesse foncière privilégiée avec ses paysans serfs ou à demi serfs, la petite industrie patriarcale ou corporative, les ordres sociaux séparés les uns des autres, la brutale opposition de la ville et de la campagne, et surtout la domination de la campagne sur la ville. L'ancienne puissance politique - la Couronne de droit divin, la bureaucratie tutélaire, l'armée autonome - voyait sa propre base matérielle se dérober sous ses pieds dès que l'on touchait à la base de la vieille société, à la noblesse foncière privilégiée, à la noblesse elle-même, à la domination de la campagne sur la ville, à la dépendance de la paysannerie et à la législation correspondant à la situation : organisation communale, législation criminelle, etc. L'Assemblée nationale commit cet attentat. D'autre part, cette vieille société se voyait arracher des mains le pouvoir politique dès que la Couronne, la bureaucratie et l'armée perdaient leurs privilèges féodaux. Or l'Assemblée nationale voulait briser ces

¹ Le projet du député Hanow fut confié aux Commissions pour qu'elles en discutent, le 5 juin 1848. Le 21 juin 1848 un rapport sur ce projet et un projet de loi correspondant furent soumis à l'Assemblée nationale par la commission centrale. À la séance du 30 septembre 1848, un second rapport sur le projet du député Hanow fut soumis à l'Assemblée nationale. Le projet de loi fut accepté et le décret fut pris par le roi le 9 octobre 1848.

² UNRUH : *Skizzen aus Preussens neuester Geschichte* (Esquisses de l'histoire récente de la Prusse) Magdebourg, 1849.

privilèges. Donc, rien d'étonnant à ce que l'armée, la bureaucratie, la noblesse réunies aient poussé la Couronne à un coup de force, rien d'étonnant à ce que la Couronne qui savait son propre intérêt étroitement lié à celui de la vieille société féodale et bureaucratique, se laissât entraîner à un coup d'État. *La Couronne* était justement la *représentante* de la société féodale aristocratique, tout comme l'*Assemblée nationale* était la représentante de la société bourgeoise moderne. Les conditions d'existence de cette dernière exigent que la bureaucratie et l'armée, auparavant maîtresses du commerce et de l'industrie, soient abaissées à n'être que leur instrument, soient *transformées* en de simples organes du trafic bourgeois. Elle ne peut pas supporter que l'agriculture soit limitée par des privilèges féodaux et l'industrie par la tutelle de la bureaucratie. C'est contraire au principe vital de la libre concurrence. Elle ne peut supporter que la situation du commerce extérieur soit réglée par des considérations d'une politique internationale des cours princières au lieu de l'être par les intérêts de la production nationale. Elle doit subordonner l'administration des finances aux besoins de la production tandis que l'ancien État subordonnait la production aux besoins de la Couronne de droit divin et à la réparation des murs royaux, des piliers sociaux de cette Couronne. Si l'industrie moderne pratique le nivellement, la société moderne doit démolir toute barrière légale et politique entre la ville et la campagne. Elle compte encore des *classes*, mais plus d'*ordres*; son développement résulte de la lutte de ces classes, mais celles-ci sont unies face aux ordres et à leur royauté de droit divin.

La royauté de droit divin, l'expression politique suprême, la représentation politique suprême de la vieille société féodale bureaucratique ne peut donc pas faire des concessions *sincères* à la société bourgeoise moderne. Son propre instinct de conservation, la société qui se tient derrière elle et sur laquelle elle s'appuie, la pousseront toujours à nouveau à reprendre les concessions accordées, à affirmer son caractère féodal, à risquer la contre-révolution ! Après une révolution, la contre-révolution constitue la condition d'existence toujours renouvelée de la Couronne.

D'autre part, la société moderne non plus ne peut pas s'arrêter aussi longtemps qu'elle n'aura pas ruiné et écarté le pouvoir officiel traditionnel grâce auquel la vieille société se maintenait encore par la force, elle et son pouvoir politique. La domination de la Couronne de droit divin c'est justement la domination de ces éléments sociaux vieillissants.

Donc, pas de paix entre ces deux sociétés. Leurs intérêts et leurs besoins matériels suscitent une lutte inéluctable et sans merci : l'une doit vaincre, l'autre succomber. Voilà la seule conciliation possible entre les deux. Donc, pas de paix entre les représentations politiques suprêmes de ces deux sociétés, entre la Couronne et la représentation populaire. L'Assemblée nationale n'avait donc pas à choisir entre céder devant la vieille société ou affronter la Couronne en sa qualité de puissance indépendante.

Messieurs ! Le ministère public qualifie le *refus des impôts* de mesure « *ébranlant les fondements de la société* ». Le refus des impôts n'a rien à faire avec les fondements de la société.

D'où vient-il d'ailleurs, Messieurs, que les impôts, l'approbation ou le refus des impôts, jouent un si grand rôle dans l'histoire du constitutionalisme ? La raison en est très simple. Si les serfs ont acheté aux barons féodaux leurs privilèges en argent comptant, des peuples entiers en ont fait autant avec leurs rois féodaux. Les rois avaient besoin d'argent pour leurs guerres avec des peuples étrangers et notamment dans leurs luttes contre les seigneurs féodaux. Plus le commerce et l'industrie se développaient, plus ils avaient besoin d'argent. Mais le tiers état, la bourgeoisie, se développait dans la même proportion et avait à sa disposition des sommes d'argent d'autant plus fortes. Au moyen des impôts, il achetait au roi d'autant plus de libertés. Pour s'assurer ces libertés, il se gardait le droit de renouveler les prestations en argent à certaines dates - le droit d'approuver ou de rejeter les impôts. Vous pouvez suivre cette évolution en détail dans l'histoire anglaise, notamment.

Par conséquent, dans la société moyenâgeuse, les impôts étaient le seul lien entre la société bourgeoise montante et l'État féodal dominant, le lien qui contraignait ce dernier à faire à l'autre des concessions, à tolérer son développement et à s'accommoder de ses besoins. Dans les États modernes, le droit d'approuver ou de refuser les impôts s'est transformé en un contrôle de la société bourgeoise sur la direction administrative de ses intérêts généraux, le gouvernement.

Vous vous apercevez donc, que le *refus partiel des impôts* est partie intégrante de tout mécanisme constitutionnel. Cette sorte de refus des impôts a lieu chaque fois que le *budget* est rejeté. Le budget en cours n'est accordé que pour une durée déterminée. D'ailleurs les Chambres, dès qu'elles sont ajournées, doivent être convoquées à nouveau à des intervalles très rapprochés. Toute tentative d'indépendance de la Couronne est donc vouée à l'échec. Les impôts sont définitivement *refusés* par le rejet d'un budget dès que la nouvelle Chambre n'apporte pas de majorité au ministère ou que la Couronne ne nomme pas un ministère correspondant à l'esprit de la nouvelle Chambre. Le rejet du budget n'est donc que la *forme parlementaire du refus des impôts*. Cette forme n'était pas applicable dans le conflit qui nous occupe parce que la Constitution n'existait pas encore, et qu'il fallait commencer par l'établir.

Or le refus des impôts, tel qu'il se présente à nous, un refus des impôts qui, non seulement rejette le nouveau budget, mais qui interdit même le recouvrement des impôts en cours, lui non plus, n'a rien d'extraordinaire. C'était un fait très fréquent au moyen-âge. Même la vieille Diète allemande et les anciens États provinciaux du Brandebourg féodal ont pris des décrets refusant les impôts. Et dans les pays constitutionnels modernes, les exemples ne

manquent pas. En 1832, le refus des impôts amena en Angleterre la chute du ministère Wellington¹. Pensez-y bien Messieurs ! Ce n'est pas le Parlement qui avait décidé le refus des impôts en Angleterre, c'est le peuple qui le proclama et l'exécuta de son propre chef. Or l'Angleterre est le pays historique du constitutionalisme.

Je suis bien loin de le nier la révolution anglaise qui conduisit Charles I^{er} sur l'échafaud débuta par le refus des impôts. En Prusse aussi le refus des impôts peut être avant-coureur d'événements très fâcheux. Mais ce n'est pas John Hampden qui mena Charles I^{er} à l'échafaud, ce fut l'entêtement du monarque, sa dépendance des ordres féodaux, sa fatuité à vouloir réprimer par la violence les exigences impérieuses de la nouvelle société. Le refus des impôts n'est qu'un symptôme de la dissension entre la Couronne et le peuple, une preuve que le conflit entre le gouvernement et le peuple a déjà atteint un degré élevé et menaçant. Il n'engendre ni la dissension ni le conflit. Il n'exprime que l'existence d'un fait. Au pire il sera suivi de la chute du gouvernement, de la forme actuelle de l'État. Les fondements de la société n'en seront pas atteints. Dans le cas présent, le refus des impôts représente justement la légitime défense de la société contre le gouvernement qui la menaçait dans ses fondements.

Finalement, le ministère public nous reproche, dans le document incriminé, d'avoir été plus loin que l'Assemblée nationale elle-même : « l'Assemblée nationale n'a pas été jusqu'à publier son décret. » Dois-je vous répondre sérieusement, Messieurs, que le décret de refus des impôts n'a même pas été publié par le bulletin officiel des lois ?

Ensuite l'Assemblée nationale qui n'a pas été poussée comme nous à la *violence* n'a pas foulé comme nous le terrain révolutionnaire, elle a voulu s'en tenir à la légalité.

Auparavant, le ministère public a présenté l'Assemblée nationale comme un organisme illégal, maintenant, il le présente comme un organisme légal, les deux fois pour nous présenter, nous, comme des criminels. À partir du moment où le recouvrement des impôts est déclaré illégal, ne dois-je pas repousser par la violence, l'exercice brutal de l'illégalité ? Même de ce point de vue, nous étions de ce fait en droit de répondre à la violence par la violence. Il est d'ailleurs parfaitement exact que l'Assemblée nationale voulait se maintenir sur un terrain purement légal, sur le terrain de la résistance passive. Deux voies s'offraient : la voie révolutionnaire - elle ne l'a pas prise, ces Messieurs ne voulaient pas risquer leur tête - ou le refus des impôts qui en restait à la résistance passive. Elle emprunta cette voie. Mais le peuple, pour pratiquer le refus des impôts dut se placer lui sur le terrain révolutionnaire. L'attitude de l'Assemblée nationale n'était pas du tout déterminante pour le peuple. L'Assemblée n'a pas de droits propres, le peuple n'a fait que la charger de défendre ses droits à lui. Son mandat expire si elle ne le remplit pas. Alors le peuple entre personnellement en scène, et agit de son propre chef. Si, par exemple, l'Assemblée nationale était vendue à un gouvernement traître, le peuple devrait chasser à la fois le gouvernement et l'Assemblée nationale. Si la Couronne fait une contre-révolution, le peuple lui répond à bon droit par une révolution. Il n'a pas besoin de l'agrément d'une Assemblée nationale. Or, l'Assemblée nationale a déclaré elle-même que le gouvernement prussien avait tenté de commettre un crime de haute trahison.

Je me résume brièvement, Messieurs les jurés; le ministère public ne peut pas invoquer contre nous les lois des 6 et 8 avril 1848, après que la Couronne elle-même les ait déchirées. En elles-mêmes ces lois ne décident de rien parce qu'elles sont des produits arbitraires de la Diète unifiée. Le décret de refus des impôts pris par l'Assemblée nationale était formellement et matériellement valable. Dans notre appel, nous sommes allés plus loin que l'Assemblée nationale. C'était notre droit et notre devoir.

Pour finir, je répète que le premier acte du drame est maintenant terminé. La lutte des deux sociétés - de la société moyenâgeuse et de la société bourgeoise - sera menée à nouveau dans des formes politiques. Les mêmes conflits renaîtront dès que l'Assemblée se réunira. La *Neue preussische Zeitung*, l'organe du ministère, le proclame déjà : ce sont les mêmes gens qui ont voté, il sera nécessaire de disperser l'Assemblée une deuxième fois.

Or quelle que soit la voie nouvelle qu'empruntera la nouvelle Assemblée nationale, le résultat sera nécessairement la victoire complète de la contre-révolution ou une nouvelle révolution victorieuse. La victoire de la révolution n'est peut-être possible qu'une fois accomplie la contre-révolution.

¹ Refus des impôts en Angleterre, 1832. Le ministère whig présidé par Grey qui succéda au ministère tory de Wellington en 1830 déposa en 1831 un projet de loi de réforme du Parlement; il fut approuvé par la Chambre basse, mais la résistance des lords le fit échouer à la Chambre haute. En 1832, le gouvernement exigea du roi qu'il permette l'adoption de la loi par la Chambre haute en nommant un nombre correspondant de pairs. Le roi refusa et le ministère Grey démissionna. Une tempête de protestations s'éleva dans tout le pays. Des pétitions adressées à la Chambre des Communes lui demandaient de refuser de nouveaux crédits tant que la réforme n'aurait pas été votée. Cette situation provoqua l'échec de la tentative de Wellington de former un nouveau gouvernement. Le ministère Grey reprit la direction des affaires, et le 7 juin 1832, la réforme fut adoptée avec l'approbation du Parlement et celle du roi.

Karl Marx : le procès du refus des impôts

n° 218, 10 février 1849

Cologne, le 9 février.

Si dans le procès d'avant-hier, la décision des jurés a été importante pour la presse, l'acquiescement hier de Marx, Schneider et Schapper a été décisif pour les procès intentés par les tribunaux rhénans au sujet du refus des impôts. Le fait lui-même était extrêmement simple et ne supportait aucun doute. Dans le document incriminé, on lisait¹ :

« Le comité démocratique de Rhénanie appelle toutes les Assemblées de la province rhénane à tout mettre en œuvre pour que les mesures suivantes soient prises et exécutées :

1) Après que l'Assemblée nationale prussienne elle-même ait décidé le refus des impôts, il faut repousser partout et de toutes les manières leur recouvrement par la force.

2) Il faut organiser partout la réserve de l'armée territoriale pour repousser l'ennemi ...

3) Il faut partout sommer les autorités de déclarer publiquement si elles reconnaissent les résolutions de l'Assemblée nationale et veulent les appliquer. En cas de refus, il faut nommer des comités de salut public. Il faut renouveler, au moyen d'élections populaires générales, les conseils municipaux qui s'opposeraient à l'Assemblée législative. »

Ce document est pourtant assez compréhensible. Indépendamment de la recevabilité ou de l'irrecevabilité du décret de refus des impôts, on avait affaire manifestement au cas d'incitation à l'émeute et à la guerre civile. Les accusés n'ont pas caché non plus que par « ennemis » (paragraphe 2) il fallait comprendre l'ennemi intérieur, la force armée du gouvernement. Néanmoins les autorités, désespérant d'obtenir une condamnation en application de cet article du Code, avaient choisi une accusation moins sévère : celle d'incitation à la rébellion et à la résistance envers des agents de la force publique (articles 209 et suivants).

Il s'agissait donc de savoir si le décret de refus des impôts pris par l'Assemblée autorisait à appeler de cette façon à résister à la force publique, à organiser une force armée contre celle de l'État et de leur propre chef à déposer et mettre en place les autorités.

Après une très courte délibération les jurés ont répondu affirmativement à cette question.

Après cette décision, Lassalle et Cantador ne tarderont sans doute pas à être remis bientôt en liberté. On ne peut pas attendre de la Chambre des mises en accusation de Cologne qu'elle émette à leur sujet un avis différent de celui des jurés concernant Marx, Schneider et Schapper.

Demain, nous reviendrons spécialement sur Lassalle. On semble avoir la louable intention de différer son affaire jusqu'aux prochaines Assises (en mars) pour lui octroyer ainsi trois nouveaux mois de détention préventive. Nous espérons que le verdict du jury de Cologne déjouera ces plans si philanthropiques. Nous donnerons demain quelques détails agréables sur la façon dont Lassalle est traité à la prison de Dusseldorf.

¹ Voir article n° 147 du 19 novembre 1848.

Le procès politique

n°218, 10 février 1849

De Weimar, le 3 février.

À cette date le *Frankfurter Journal* a reçu les lignes suivantes :

« Les jours approchent où notre première Cour d'Assises doit prononcer sa sentence sur les instructions politiques en cours. Après avoir été remis de semaine en semaine, le début des débats doit, à ce qu'on dit, être fixé définitivement au 15 courant. Les séances seront ouvertes en même temps que le procès contre les chefs du parti démocratique, arrêtés, ici et à léna, au mois d'octobre dernier : le docteur Lafaurie, le candidat Rothe, l'étudiant Amelung, le docteur Otto et l'homme de lettres Jäde. Ce sont presque les seuls de tous les détenus arrêtés en masse à ce moment-là, contre qui le procureur général ait pu somme toute trouver matière à accusation. L'enquête contre l'écrivain Deinhard, arrêté à cette époque, a si peu rendu qu'après deux mois de détention dans les cachots insalubres de notre tribunal criminel, le procureur général n'a même pas pu établir la moindre accusation contre Deinhard. L'aspirant Lange, lui, arrêté en même temps, a eu quatre hémorragies à la prison de Weimar et fut ramené à moitié mort à léna chez ses parents où il ne tarda pas à mourir le 7 janvier de cette année, après avoir subi quatre interrogatoires successifs en trois jours par le tribunal criminel. Nos jurés ne manqueront pas de s'étonner si, au cours des débats, au lieu de prétendus plans de trahison dont on a tant parlé et débattu, on leur soumet de simples vétilles, servant à alimenter les accusations formulées à l'encontre des terroristes cités plus haut. »

(Espérons qu'après sa prochaine victoire le peuple ne sera pas aussi naïf et oublieux qu'en mars pour laisser en fonction tous ses bourreaux. On peut supposer presque à coup sûr qu'il se hâtera au contraire d'envoyer pendant six mois afin d'enquête dans des prisons de Pennsylvanie¹ toute la bande de fonctionnaires réactionnaires et à leur tête, ces légalistes hypocrites assoiffés de sang appelés aussi juges, et que pour achever de les désintoxiquer, il les utilisera à la construction de chemins de fer et de routes.)

¹ Prisons de Pennsylvanie : système pénitentiaire où chaque détenu était isolé dans une cellule. La première prison de ce type fut érigée en 1791 à Philadelphie dans l'État de Pennsylvanie aux États-Unis. Au XIX^e siècle, ce système se répandit largement en Europe; en Allemagne, la célèbre prison de Moabit, construite de 1842 à 1849 à Berlin, et une série d'autres prisons, étaient organisées sur ce modèle.

Karl Marx : la division du travail à la *Kölnische Zeitung***n°219, 11 février 1849, 2° édition**

Cologne, le 10 février.

Malgré la meilleure volonté, il nous a été impossible la semaine passée de nous occuper de nos meilleurs amis et de nos plus proches voisins. D'autres affaires, on sait lesquelles, nous ont tenus en haleine. Hâtons-nous donc maintenant de rattraper le temps perdu et tournons d'abord nos regards vers les publicistes voisins.

À la *Kölnische Zeitung* on pratique la division du travail avec un rare ensemble. Laissons de côté les pages 3 et 4 du journal où le noble Wolfers encense la Belgique et fait tout son possible pour qu'Henri V monte sur le trône de ses ancêtres et octroie une Constitution « du type belge »; tenons-nous en au frontispice, à la première page. Pour l'amateur, notre ami Schüking expose, dans le bas, en vers et en prose, les produits les plus récents de son imagination doctrinaire et de son dogmatisme déchaîné. Qui ne connaît les intéressants « entretiens politiques » où le rédacteur talentueux, s'efforçant de faire sortir un Méphistophélès de la couenne d'un professeur allemand, ne met au jour, selon ses dires, qu'un Wagner¹. Mais au-dessus, au premier étage, M. Dumont ouvre ses vastes salons politiques où les grands hommes que sont Brüggemann et Schwanbeck (à ne pas confondre avec Weissbrodt) font les honneurs de la maison. Brüggemann pour la partie *pensante*, pour la sauvegarde du principe dans tous les naufrages, pour le maintien, malgré tous les séismes, du terrain juridique, pour le genre élégiaque, pour les chants du cygne et les requiem. Schwanbeck pour la partie déclamatoire, pour le lyrisme sublime, pour l'indignation vertueuse, pour le dithyrambe et la tempête. Ivre d'enthousiasme, sa période atteint les sommets les plus élevés de l'Olympe, et si son pas n'est pas toujours assuré, il reste cependant toujours rythmé, et en fait, presque tous les hexamètres involontaires dont la *Kölnische Zeitung* est si riche, s'inscrivent à son compte.

C'est justement le même grandiloquent Schwanbeck qui nous accueille aujourd'hui. En date du 7 février à Cologne, il nous éclaire sur les douleurs post-opératoires de l'absolutisme et de la révolution.

Le grand Schwanbeck déverse toute la coupe de sa hargne sur le peuple prussien, soit parce qu'il n'a pas voté du tout, soit parce qu'il a mal voté.

« Cette Assemblée nationale doit mettre la dernière main à l'édification d'un État monarchiste constitutionnel, et pourtant - qui doute encore que les uns mineront cet édifice parce qu'ils ne sont plus monarchistes, et les autres parce qu'ils sont encore absolutistes mais pas encore constitutionnels, et tous parce qu'ils ne sont justement pas monarchistes constitutionnels ? Les tempêtes souffleront en provenance de l'opposition politique, un passé révolu entrera en lutte avec un avenir lointain, peut-être toujours inaccessible et qui sait si le présent ne s'en trouvera pas compromis. »

Remarquez le style vigoureux et énergique qui se manifeste à travers ces lignes classiques. Chaque phrase forme un tout concis et solide, chaque phrase est marquée du sceau de l'indignation. Représentez-vous le plus concrètement possible la lutte entre le « passé révolu » et « l'avenir lointain, peut-être inaccessible ». Qui donc ne voit comment « l'avenir, peut-être toujours inaccessible », est atteint cependant par le « passé révolu », tous les deux, telles des mégères, se prenant aux cheveux, et tandis que des pôles opposés soufflent les tempêtes, le présent sombre de plus en plus, justement à cause de l'inaccessibilité de l'avenir et de l'abolition du passé !

N'en sous-estimons pas l'importance. Car s'il nous est permis de porter un jugement sur d'aussi grands hommes, il nous faut dire : que chez Brüggemann la pensée a l'habitude de passer dans le style, alors que chez Schwanbeck, c'est le style qui passe dans la pensée.

Et en fait, pour qui dans un vertueux accès d'humeur n'en serait-il pas ainsi, quand on voit comment une Assemblée à qui mission a été donnée non seulement par le roi de Prusse, mais aussi par la *Kölnische Zeitung* elle-même de mettre la dernière main à l'édification d'un État monarchiste constitutionnel, comment cette Assemblée est formée de gens siégeant, ou trop à gauche ou trop à droite, pour réaliser les bonnes intentions en question ? Surtout quand les tempêtes soufflent en provenance des pôles opposés et que, pour la *Kölnische Zeitung*, « le présent est en train de sombrer ».

C'est déjà assez grave pour la *Kölnische Zeitung* quand le peuple élit des députés qui ne veulent pas ce que, d'après la *Kölnische Zeitung*, ils « doivent » vouloir; mais c'est encore plus grave pour le peuple quand il raille la voix de Cassandre d'un Schwanbeck, et qu'au lieu des monarchistes constitutionnels modèles du « grand centre de la nation », il élit des gens qui ne sont plus monarchistes ou qui ne sont pas encore constitutionnalistes. *Tu l'as voulu*

¹ La série d'« Entretiens politiques » (Politische Gespräche) de Levin Schüking parut sous forme de dialogue dans les n° 20, 30, 34, et 35 de la *Kölnische Zeitung* des 3, 4, 9 et 10 février 1849. Un des interlocuteurs, un nommé Wagner, dit au professeur Urian : « Vous avez toujours joué les Méphisto, M. le Professeur. » Il y a un personnage du Faust de Goethe qui s'appelle Wagner. Wagner est le *famulus*, le disciple familier de Faust; il est aussi prosaïque que son maître est idéaliste et aussi terre à terre que Faust est avide d'infini. Il est d'une intelligence étroite et limitée.

Georges Dandin !¹ s'écriera avec mélancolie Schwanbeck quand le puissant conflit entre l'avenir révolu et le passé peut-être toujours inaccessible engloutira le présent !

« *En d'autres termes, les symptômes de réaction et les symptômes d'une révolution nouvelle, ou au contraire permanente ne manquent pas !* »

Après ce remarquable résultat, Schwanbeck-Cassandre jette un regard sur l'Autriche. Chez Schwanbeck, c'est un regard de voyant. L'Autriche est sa seconde patrie; autrefois il s'indignait de la tyrannie de la démagogie viennoise, maintenant il bouffe du Magyar; un sentiment plus délicat se fait jour chez le sublime auteur de dithyrambes, un léger remords dû aux amnisties sentant la poudre des cours martiales. Voilà l'origine du tendre regard que le prophète inspiré jette vers l'Autriche dans chacun de ses éditoriaux.

« *Qu'est-ce qui s'est modifié ?* » (à savoir en Autriche) « *La bureaucratie, la démocratie, le pouvoir militaire sans limites se sont relayés et à la fin tout est resté comme avant.* »

Les peuples ne veulent jamais entendre les voix des Cassandre méconnues ! Quel triste résultat, quelle conséquence affligeante ! « À la fin tout est resté comme avant ! » Le gouvernement traditionnel à la Metternich se distingue, certes, à certains égards de la dictature militaire contre-révolutionnaire actuelle, et surtout, le bon peuple autrichien de l'époque de Metternich est un tout autre peuple que l'actuel peuple révolutionnaire qui montre les dents. Jusqu'à présent dans l'histoire la contre-révolution a toujours mené à une révolution plus radicale et plus sanglante. Mais qu'importe ? « À la fin tout est resté comme avant » et le despotisme reste le despotisme.

Les petits-bourgeois bavards qui, pour employer l'expression de Schwanbeck, forment « le grand centre de la nation allemande », ces braves gens qui à chaque *contre-coup** momentanément s'écrient : À quoi la rébellion a-t-elle donc servi ? Nous en sommes exactement au même point qu'avant; ces profonds connaisseurs de l'histoire qui voient seulement à deux pas devant eux, seront ravis quand ils découvriront qu'ils se sont placés exactement au même point de vue que le grand Schwanbeck.

Après cet inévitable regard sur l'Autriche, Cassandre revient en Prusse et se prépare à en jeter un autre sur l'avenir. Les éléments de la réaction et ceux de la révolution sont appréciés comme il faut les uns par rapports aux autres. La Couronne et ses serviteurs, Wrangel, les états de siège (assortis de vœux pieux sur leur abolition), les associations prussiennes², sont soumis l'un après l'autre à un examen approfondi. On lit ensuite :

« *Malgré tout, il nous faut bien reconnaître que le nombre de nos réactionnaires ne pèse pas lourd dans la balance. Ce qui est plus grave c'est que le grand centre du peuple ait été habitué à ce point à l'absolutisme, qu'il n'arrive pas à s'y retrouver dans un self-gouvernement, et ce, par pure paresse. Vous qui massivement n'avez pas participé à ces élections ... vous êtes les vrais absolutistes ! Il n'y a pas au monde de phénomène plus écœurant qu'un peuple « trop paresseux pour une vie publique libre. »*

« Grand centre du peuple allemand », tu n'es pas digne de ton Schwanbeck !

Ce « centre du peuple » qui « est trop paresseux pour une vie publique libre » n'est, comme on le verra plus tard, personne d'autre que la *bourgeoisie*. Aveu pénible, à peine adouci par la jouissance simultanée de l'indignation vertueuse provoquée par cette « indolence » honteuse du grand centre de la nation !

« *Ce qui est bien plus grave, ce sont les douleurs post-opératoires de la révolution. Notre peuple est plus riche que nous n'avons pu le pressentir en natures enthousiastes et imaginatives, en démagogues habiles* » (aveu naïf !) « *et en masses irréflechies n'ayant aucune trace d'éducation politique. L'année 1848 devait nous montrer pour la première fois quels éléments massifs d'anarchie ont été répandus dans ce peuple tranquille, raisonnable, aimant la justice, comment s'est propagée une confuse manie de révolution, et comment le moyen commode* » (certes plus « commode » que d'écrire de profonds dithyrambes dans la *Kölnische Zeitung*) « *de faire la révolution devait passer pour une panacée ...* »

Tandis que le « centre » est trop *paresseux*, la périphérie, la « plèbe », les « masses irréflechies » sont trop zélées. Les « démagogues habiles » unis aux « éléments massifs de l'anarchie » doivent certes éveiller dans l'âme d'un Schwanbeck de sombres pressentiments, face à la « paresse » et à l'« indolence » de la bourgeoisie !

« *Voilà de nouveau le processus naturel : le coup provoque le contre-coup.* »

Avec cette nouvelle grande conquête de la pensée qui doit encore servir de thème à quelques variations grandiloquentes, Cassandre passe à la conclusion et dresse le bilan suivant :

¹ Citation adaptée, tirée de *Georges Dandin* de MOLIÈRE (acte I scène 9). La citation exacte est : « Vous l'avez voulu, Georges Dandin, vous l'avez voulu ! » Cette exclamation est devenue proverbiale pour souligner que l'on a fait soi-même son propre malheur.

² Le *Preussenverein für konstitutionelles Königtum* fut constitué en juin 1848. Cette association qui possédait des ramifications à la campagne était une organisation de la bourgeoisie et de la fraction bourgeoise des propriétaires fonciers de Prusse. Elle soutenait la politique réactionnaire du gouvernement. La presse démocratique, se basant sur son activité, l'appelait la société des dénonciateurs (*Denunziantengesellschaft*).

« La seule voie qui mène tout droit à une véritable vie publique libre n'existe que là où un grand centre de la nation, une bourgeoisie forte et intelligente, sont devenus assez unis et assez puissants pour rendre impossibles ces errements vers la gauche et vers la droite. Nous avons devant les yeux un journal du Nord de l'Allemagne où ... il est écrit : « ... la bourgeoisie a maintenant déjà mis la haute main sur les deux extrêmes que sont la gauche et la droite, et c'est à ce parti seul qu'appartient l'avenir ». Nous craignons que ces transports d'allégresse ne soient encore prématurés; si l'on veut une preuve, les élections en Prusse la fourniront. »

Voilà la grande lamentation pleine de vertueuse indignation de la nouvelle Cassandre, sur l'inanité de ce monde méchant qui ne veut pas marcher comme le voudrait la *Kölnische Zeitung*. Voilà le résultat des recherches de Schwanbeck dans le « passé révolu », « l'avenir lointain et peut-être toujours inaccessible » et dans le « présent », mis en question : la lutte réelle et décisive n'est pas menée entre la monarchie bureaucratique et féodale et la bourgeoisie, ni entre la bourgeoisie et le peuple, mais entre la monarchie et le peuple, entre les absolutistes et les républicains; et la bourgeoisie, les constitutionnels, se retirent de l'arène.

Nous ne voulons pas ici nous laisser aller à de nouveaux commentaires sur la question de savoir si la bourgeoisie s'est réellement retirée de la lutte, si elle l'a fait par paresse ou par indolence, et ce que prouvent les élections en Prusse. Il suffit : la *Kölnische Zeitung* concède que dans la lutte actuelle, la bourgeoisie n'est plus en première ligne, que ce ne sont plus ses intérêts qui sont en jeu, qu'on mène la lutte pour la monarchie absolue ou la république.

Et que l'on compare maintenant la *Nouvelle Gazette rhénane* depuis novembre de l'année dernière, et que l'on dise si nous n'avons pas expliqué dans chaque numéro et à chaque occasion, lors des contre-révolutions à Vienne et à Berlin, de l'octroi de la Constitution, si nous n'avons pas développé en détail dans le long article intitulé : « La bourgeoisie et la contre-révolution », et dans de nombreux articles avant les élections primaires comment ce fut la faiblesse et la lâcheté de la bourgeoisie allemande qui rendirent possible la contre-révolution et comment, pour sa part, la contre-révolution a écarté la bourgeoisie, a rendu inévitable la lutte directe entre les restes de la société féodale et les pointes extrêmes de la société moderne, entre la monarchie et la république ! Les conséquences historiquement nécessaires que nous avons déduites, il y a trois mois, de la marche de la révolution allemande deviennent, pour la *Kölnische Zeitung*, un faible et confus pressentiment, résultat de la divination des haruspices flairant les entrailles de l'urne du 5 mars. Et ce faible et confus pressentiment passe pour une telle découverte que, sous un éditorial à la forme enflée et ampoulée, il est servi tout bouillant au public bienveillant pour sa délectation. Naïve Colonaise !

Karl Marx : Lassalle¹**n° 219, 11 février 1849**

Cologne, le 10 février.

Nous avons promis hier de revenir à *Lassalle*. Voilà maintenant onze semaines que *Lassalle* est à la prison de Dusseldorf, et c'est maintenant seulement que se termine l'enquête sur des faits simples qui n'ont jamais été niés; c'est maintenant seulement que la Chambre du Conseil va prendre une décision. On a réussi à ce que la Chambre du Conseil et celle des Mises en accusation, observant simplement le délai légal maximum, puissent repousser l'affaire à une autre session des Assises de Dusseldorf et gratifier ainsi le prisonnier de trois nouveaux mois de détention préventive.

Et quelle détention préventive !

On sait qu'une délégation des différentes associations démocratiques de Cologne a récemment remis au procureur général Nicolovius une adresse signée de quelque mille citoyens; on y demandait : 1) que soit accélérée l'enquête concernant les prisonniers politiques de Dusseldorf; 2) que ceux-ci soient traités convenablement pendant leur détention préventive. M. Nicolovius promet de prendre en considération, dans toute la mesure du possible, ces justes exigences.

Mais l'exemple suivant montre combien, à la prison de Dusseldorf, on se préoccupe peu de M. le Procureur général, des lois et des ménagements les plus usuels imposés par la décence.

Le 5 janvier, un gardien de la prison se permit quelques brutalités envers *Lassalle*, et le comble, c'est qu'il alla trouver le directeur et accusa *Lassalle* de l'avoir brutalisé.

Une heure plus tard, le directeur, accompagné du juge d'instruction, entre dans la chambre de *Lassalle* sans le saluer, et lui demande des explications à ce sujet. *Lassalle* l'interrompt en lui faisant remarquer qu'entre gens cultivés il est d'usage de se saluer, que l'on se saluait quand on entrait dans la chambre de quelqu'un et qu'il était en droit d'exiger cette politesse du directeur.

C'en était trop pour M. le Directeur. Furieux, il marche sur *Lassalle*, l'accule à une fenêtre et, en gesticulant de tous ses membres, il crie aussi fort que possible :

« Vous entendez, ici, vous êtes mon prisonnier et rien de plus. Vous devez vous plier au règlement de la maison et si cela ne vous plaît pas, je vous ferai jeter au cachot et il pourra vous arriver des choses encore plus fâcheuses ! »

Là-dessus, *Lassalle*, lui aussi, se fâcha et déclara au directeur qu'il n'avait pas le droit de le punir suivant le règlement de la maison, puisqu'il était en détention préventive; que crier fort ne servait à rien, et ne prouvait rien; que cette maison avait beau être une prison, qu'il était ici dans sa chambre, et que si - le montrant du doigt - le directeur entrait *ici, chez lui*, il devait le saluer.

Alors le directeur perdit tout sang-froid. Il se précipita sur *Lassalle*, tendit le bras pour le frapper et cria :

« Restez tranquille avec votre doigt ou je vous envoie aussitôt une gifle en pleine figure pour que ... »

Lassalle prit aussitôt le juge d'instruction à témoin de cette brutalité inouïe, et se plaça sous sa protection. Le juge d'instruction chercha alors à calmer le directeur, et n'y réussit qu'après que celui-ci eut répété plusieurs fois sa menace.

Après cette scène édifiante, *Lassalle* s'adressa au procureur général von Ammon, le priant d'engager une information contre le directeur M. Morret. En effet, les violences du directeur ne constituent pas seulement un mauvais traitement et une offense grave, mais un abus des pouvoirs de sa charge.

M. von Ammon répondit qu'il était impossible d'engager une information pour abus de pouvoir contre des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire sans l'autorisation préalable des autorités compétentes, et il renvoya *Lassalle* au gouvernement. Ce faisant, il s'appuyait sur quelque vieille ordonnance ministérielle de 1844.

L'article 95 de ce qu'on appelle la Constitution octroyée déclare :

¹ *Lassalle* fut arrêté le 22 novembre 1848 à Dusseldorf. On lui reprochait d'avoir appelé à la résistance armée contre le pouvoir de l'État. Le procès fut traîné en longueur par les autorités judiciaires de la Province rhénane qui employèrent toutes sortes de moyens dilatoires. *Lassalle* avait écrit à Marx et Engels pour les prier de dénoncer ces agissements. Marx et Engels publièrent dans la *Nouvelle Gazette rhénane* une série d'articles dénonçant les illégalités commises à l'égard de *Lassalle*. Ils firent également partie de la délégation qui se rendit le 3 mars 1849 chez le procureur général Nicolovius pour protester contre la remise du procès à une date ultérieure. Un compte rendu de cette délégation parut dans le n° 238 du 6 mars 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Le procès se déroula les 3 et 4 mai; les jurés acquittèrent *Lassalle*. Le compte rendu du procès parut dans la seconde édition du n° 291 du 6 mai 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

« Une autorisation préalable des autorités n'est pas nécessaire pour traduire en justice des fonctionnaires civils ou militaires ayant commis des illégalités en outrepassant les pouvoirs de leur charge. »

L'article 108 de la même charte abolit expressément toutes les lois en contradiction avec elle. Mais c'est en vain que Lassalle en appela à l'article 95 devant le procureur général. M. von Ammon s'en tint à son conflit de compétences, et le congédia sur l'aimable remarque suivante : « Vous semblez oublier que vous êtes en détention préventive. »

N'avions-nous pas raison de dire que la prétendue Constitution avait été octroyée contre nous seulement, et non contre Messieurs les fonctionnaires ?

Donc menace de gifles, de cachot, de châtiment corporel - car voilà les choses « plus fâcheuses » que M. Morret tenait en réserve, voilà le « traitement convenable » des prisonniers, promis à la délégation.

Remarquons en passant que suivant la loi, la détention préventive est *complètement distincte* de la réclusion, et que, dans le premier cas, les détenus doivent être soumis à un régime tout à fait différent de celui des condamnés à la réclusion. Mais à Dusseldorf, il n'existe pas de prison spéciale pour la détention préventive, et les prisonniers en détention préventive, après qu'on les ait illégalement enfermés dans une maison d'arrêt doivent, par-dessus le marché, être soumis au *règlement de la maison d'arrêt*, jetés au cachot et peuvent être traités à coups de matraque. Pour que ce but louable soit atteint avec Lassalle, le fonctionnaire de la police prussienne, Morret, a convoqué une commission disciplinaire qui doit faire profiter M. Lassalle des agréments cités ci-dessus. Et Messieurs les juges d'instruction et procureurs semblent laisser les choses aller leur cours ou se retrancher derrière un conflit de compétences.

Lassalle s'est adressé au procureur général. Nous donnons pour notre part de la publicité à l'affaire pour que la voix du public soutienne la réclamation du prisonnier.

D'ailleurs il nous est parvenu aux oreilles que finalement Lassalle n'est plus mis au secret et qu'il est au moins enfermé dans la même prison que Cantador.

Friedrich Engels : le panslavisme démocratique

n°223, 16 février 1849

Cologne, le 14 février.

Nous avons souvent indiqué que les douces songeries nées après les révolutions de février et de mars, que les rêves exaltés de fraternisation générale des peuples, de république fédérative européenne et de paix mondiale éternelle ne faisaient au fond que dissimuler la perplexité et l'inaction sans bornes des porte-parole d'alors. On ne voyait pas, ou on ne voulait pas voir, ce qu'il fallait faire pour sauvegarder la révolution; on ne put, ou on ne voulut imposer aucune mesure vraiment révolutionnaire; l'étrécissement d'esprit des uns, les intrigues contre-révolutionnaires des autres s'accordèrent pour ne donner au peuple qu'une phraséologie sentimentale au lieu d'actes révolutionnaires. Lamartine, ce gremlin aux belles paroles, était le héros classique de cette époque de trahison du peuple, dissimulée sous les fleurs de la poésie et le clinquant de la rhétorique.

Les peuples qui ont fait la révolution savent quel prix il leur a fallu payer pour, dans leur généreuse naïveté, avoir cru aux grands mots et aux assurances pompeuses. Au lieu de la sauvegarde de la révolution, partout des Chambres réactionnaires qui la sapèrent; au lieu de la réalisation des promesses faites sur les barricades, les contre-révolutions de Naples, Paris, Vienne, Berlin, la chute de Milan, la guerre contre la Hongrie; au lieu de la fraternisation des peuples, le renouvellement de la Sainte Alliance sur la base la plus large et sous la houlette de l'Angleterre et de la Russie. Et les mêmes hommes qui, en avril et en mai, applaudissaient encore aux phrases ronflantes d'alors ne pensent qu'en rougissant à la façon dont ils se sont fait bernier par des sots et des coquins.

Une expérience douloureuse nous a appris que la « fraternisation des peuples d'Europe » ne s'établit pas avec de simples phrases et des vœux pieux mais avec des révolutions radicales et des luttes sanglantes; qu'il ne s'agit pas d'une fraternisation de tous les peuples européens sous un drapeau républicain mais de l'alliance des peuples révolutionnaires contre les contre-révolutionnaires, d'une alliance qui se conclut non sur le papier mais uniquement sur le champ de bataille.

Dans toute l'Europe occidentale ces expériences amères mais nécessaires ont privé de tout crédit les belles phrases lamartiniennes. À l'Est, en revanche, il y a toujours des fractions soi-disant démocratiques et révolutionnaires qui ne se lassent pas de faire écho à cette phraséologie sentimentale et de prêcher l'évangile de la fraternité des peuples européens.

Ces fractions - nous passons sous silence quelques rêveurs ignorants de langue allemande comme M. Ruge et consorts - ce sont les panslavistes démocratiques des différents peuples slaves.

Nous avons devant les yeux le programme du panslavisme démocratique exposé dans une brochure : *Appel aux Slaves*, éditée à Köthen en 1848 et émanant d'un patriote russe, Michel Bakounine, membre du Congrès des Slaves qui s'est tenu à Prague.

Bakounine est notre ami. Cela ne nous empêchera pas de soumettre sa brochure à la critique.

Écoutons comment, dès le début de son appel, Bakounine renoue avec les illusions de mars et avril derniers.

« Le premier signe de vie de la révolution fut aussitôt un cri de haine contre l'ancienne oppression, un cri de sympathie et d'amour pour toutes les nationalités opprimées. Les peuples ... sentaient enfin l'ignominie dont la vieille diplomatie a chargé l'humanité, et reconnaissaient que le salut des nations n'est jamais assuré tant que quelque part en Europe un seul peuple vit dans l'oppression. À bas les oppresseurs, fut le cri unanime. Salut aux opprimés, aux Polonais, aux Italiens, à tous ! Plus de guerre de conquête, il faut mener jusqu'à son terme la dernière guerre, le bon combat de la révolution pour la libération définitive de tous les peuples ! À bas les barrières artificielles que les congrès des despotes ont érigées par la violence d'après de prétendues nécessités historiques, géographiques, commerciales et stratégiques ! Il ne doit plus y avoir d'autres lignes de démarcation que les frontières dessinées par la nature et tracées par la justice dans un esprit démocratique, que la volonté souveraine des peuples détermine elle-même sur la base de leurs particularités nationales. C'est ainsi que cet appel retentit chez tous les peuples. »

Nous retrouvons déjà dans ce passage tout l'enthousiasme délirant des premiers mois qui ont suivi la révolution. Il n'est nullement question des obstacles réels à une telle libération générale, des degrés de civilisation complètement différents des peuples et des besoins politiques aussi différents qu'ils déterminent. Le mot « liberté » remplace tout. De la réalité, pas un mot, ou bien, dans la mesure où on la considère, elle est dépeinte comme une création arbitraire des « congrès de despotes et de diplomates » absolument condamnables. Face à cette vilaine réalité, la prétendue volonté du peuple avec son impératif catégorique, avec son exigence absolue de « liberté » tout simplement.

Nous avons vu qui était le plus fort. La prétendue volonté du peuple n'a été aussi ignominieusement dupée que pour s'être laissée entraîner à s'abstraire, de façon si délirante, de la situation réelle.

« De son propre chef la révolution a déclaré dissous les États despotiques, dissous le royaume de Prusse, l'Autriche, l'empire ottoman, dissous enfin l'empire de Russie, cette dernière consolation des despotes ... et elle a fixé comme but définitif à atteindre - la fédération générale des républiques européennes. » (p. 8)

Nous autres Occidentaux, nous pouvons en effet trouver curieux que l'on puisse tenir pour grands et méritoires ces jolis plans que nous avons vu échouer à la première tentative de réalisation. Le drame en effet, ce fut que la révolution « prononce » certes « de son propre chef la dissolution » et qu'en même temps, « de son propre chef », elle ne bouge pas le petit doigt pour mettre son décret à exécution.

C'est alors que le Congrès des Slaves fut convoqué. Il adopta entièrement ce point de vue, ces illusions. Que l'on écoute plutôt :

« Sentant avec force les liens communs de l'histoire » (?) « et du sang, nous jurons de ne plus laisser dissocier nos destins. Maudissant la politique dont nous avons été si longtemps les victimes, nous avons instauré nous-mêmes notre droit à une indépendance totale et nous avons promis solennellement qu'elle sera désormais commune à tous les peuples slaves. Nous avons reconnu à la Bohême et à la Moravie leur indépendance..., nous avons tendu au peuple allemand, à l'Allemagne démocratique notre main fraternelle. Au nom de ceux d'entre nous qui vivent en Hongrie, nous avons offert aux Magyars, aux ennemis furieux de notre race ... une union fraternelle. Nous n'avons pas oublié non plus dans notre alliance libératrice ceux de nos frères qui gémissent sous le joug des Turcs. Nous avons condamné solennellement la politique criminelle qui a déchiré trois fois la Pologne. Voilà ce que nous avons déclaré, et avec les démocrates de tous les peuples. » (?) « Nous avons exigé : la liberté, l'égalité, la fraternité de toutes les nations. » (p. 10)

Ces exigences, le panslavisme démocratique les formule aujourd'hui encore.

« Nous nous sentions alors sûrs de notre cause la justice et l'humanité étaient toutes deux à nos côtés; nos ennemis n'avaient avec eux que l'illégalité et la barbarie. Ce n'étaient pas des songes creux auxquels nous nous abandonnions, c'étaient les idées de la seule politique vraie et nécessaire, la politique de la révolution. »

« Justice », « humanité », « liberté », « égalité », « fraternité », « indépendance » - jusque-là nous n'avons rien trouvé d'autre dans le manifeste panslaviste que ces catégories plus ou moins morales; elles sonnent bien, certes, mais, dans des questions historiques et politiques elles ne prouvent absolument rien. La « justice », l'« humanité », la « liberté » peuvent bien exprimer mille et mille fois telle ou telle exigence; si la chose est impossible, elle ne se produit pas et reste malgré tout un « songe creux ». Partant du rôle que la masse des Slaves a joué depuis le Congrès de Prague, les panslavistes auraient pu dissiper leurs illusions, ils auraient pu se rendre compte que les vœux pieux et les beaux rêves ne sont d'aucun pouvoir contre la dure réalité, que leur politique, pas plus que celle de la république française, ne fut jamais la « politique de la révolution ». Et pourtant, ils nous reviennent encore aujourd'hui, en janvier 1849, avec les mêmes vieilles phrases, responsables de la déception infligée à l'Europe occidentale par la plus sanglante des contre-révolutions !

Un mot seulement sur la « fraternisation générale des peuples » et le tracé de « frontières que la volonté souveraine des peuples détermine elle-même sur la base de leurs particularités nationales ». Les États-Unis et le Mexique sont deux républiques; dans les deux, le peuple est souverain.

Comment se fait-il qu'entre ces deux républiques qui, conformément à la *théorie morale*, devraient être « fraternelles » et « fédérées », comment se fait-il qu'une guerre ait éclaté ait sujet du Texas ? Comment se fait-il que la « volonté souveraine » du peuple américain, appuyée sur la vaillance des volontaires américains, ait déplacé à quelques centaines de lieues plus au Sud les frontières tracées par la nature « pour des nécessités géographiques, commerciales et stratégiques » ? Et Bakounine reprochera-t-il aux Américains une « guerre de conquête » qui porte, certes, un rude coup à sa théorie fondée sur la « justice et l'humanité » mais qui fut menée purement et simplement dans l'intérêt de la civilisation ? On bien est-ce un malheur que la splendide Californie soit arrachée aux Mexicains paresseux qui ne savaient qu'en faire ? Est-ce un malheur que les énergiques Yankees, en exploitant rapidement les mines d'or qu'elle recèle augmentent les moyens monétaires, qu'ils concentrent en peu d'années sur cette rive éloignée de l'Océan Pacifique une population dense et un commerce étendu, qu'ils fondent de grandes villes, qu'ils créent de nouvelles liaisons maritimes, qu'ils établissent une voie ferrée de New York à San Francisco, qu'ils ouvrent vraiment pour la première fois l'Océan Pacifique à la civilisation et que, pour la troisième fois dans l'histoire, ils donnent au commerce mondial une nouvelle direction ? L'« indépendance » de quelques Californiens et Texans espagnols peut en souffrir, la « justice » et autres principes moraux peuvent être violés ça et là, mais qu'est-ce en regard de faits si importants pour l'histoire du monde ?

Nous remarquons d'ailleurs que cette théorie de la fraternisation générale des peuples qui, sans égard à leur situation historique, au degré de leur évolution sociale, ne veut rien d'autre que fraterniser dans le vague, a été combattue longtemps déjà avant la révolution par les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* et ce, contre leurs

meilleurs amis, les démocrates anglais et français. Les journaux démocratiques anglais, français et belges de cette époque en fournissent la preuve¹.

Quant au panslavisme en particulier, nous avons développé dans le n° 194 de la *Nouvelle Gazette rhénane* comment, abstraction faite des illusions partant d'un bon naturel, les panslavistes démocratiques n'ont en réalité pas d'autre but que de donner d'une part en Russie, et d'autre part dans la double monarchie autrichienne *dominée par la majorité slave et dépendante de la Russie*, un point de ralliement aux Slaves autrichiens dispersés et sous la dépendance historique, littéraire, politique, commerciale et industrielle des Allemands et des Magyars.

Nous avons développé comment des petites nations remorquées depuis des siècles contre leur propre volonté par l'histoire, étaient nécessairement contre-révolutionnaires, et comment leur position dans la révolution de 1848 fut réellement contre-révolutionnaire. Face au manifeste panslaviste démocratique qui réclame l'indépendance de tous les Slaves sans distinction, il nous faut revenir sur ce point.

Remarquons d'abord que le romantisme et la sentimentalité politiques des démocrates au Congrès des Slaves ont beaucoup d'excuses. À l'exception des Polonais - les Polonais ne sont pas panslavistes pour des raisons évidentes - ils appartiennent tous à des peuples qui, ou bien comme les Slaves du Sud sont nécessairement contre-révolutionnaires de par toute leur position historique, ou bien qui, comme les Russes, sont encore bien loin de faire une révolution et sont de ce fait contre-révolutionnaires, du moins pour l'instant. Ces fractions démocratiques, grâce à la culture qu'elles ont acquise à l'étranger, cherchent à mettre en harmonie leurs opinions démocratiques et leur sentiment national qui, on le sait, est très marqué chez les Slaves; et comme le monde réel, la véritable situation de leur pays n'offre à cette réconciliation que des amorces inexistantes ou imaginaires, il ne leur reste rien que le lointain « royaume aérien du rêve² », le royaume des vœux pieux, la politique de la fantaisie. Comme ce serait beau si Croates, Pandoures et Cosaques constituaient la première ligne de la démocratie européenne, si l'ambassadeur de la république de Sibérie remettait à Paris ses lettres de créance ! Perspectives certainement très réjouissantes, mais même le panslaviste le plus enthousiaste n'exigera pas que la démocratie européenne attende leur réalisation - et ce sont présentement les nations dont le manifeste réclame particulièrement l'indépendance qui sont tout particulièrement les ennemies de la démocratie.

Nous le répétons : en dehors des Polonais, des Russes et à la rigueur des Slaves de Turquie, aucun peuple slave n'a d'avenir pour la simple raison que les conditions premières de l'indépendance et de la viabilité, conditions historiques, géographiques, politiques et industrielles manquent aux autres Slaves.

Des peuples qui n'ont jamais eu leur propre histoire, qui passent sous la domination étrangère à partir du moment où ils accèdent au stade le plus primitif et le plus barbare de la civilisation, ou qui ne parviennent à ce premier stade que *contraints et forcés* par un joug étranger, n'ont aucune viabilité, ne peuvent jamais parvenir à quelque autonomie que ce soit.

Et tel a été le sort des Slaves autrichiens. Les Tchèques au nombre desquels nous compterons même les Moraves et les Slovaques, bien qu'ils soient linguistiquement et historiquement différents, n'ont jamais eu d'histoire. Depuis Charlemagne, la Bohême est enchaînée à l'Allemagne. La nation tchèque s'émancipe un instant et forme le royaume de Moravie, pour être aussitôt assujettie de nouveau et servir cinq cents ans de ballon avec quoi jouent l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne. Puis la Bohême et la Moravie passent définitivement à l'Allemagne, les régions de Slovaquie restant hongroises. Et cette « nation » qui, historiquement n'existe pas, a des prétentions à l'indépendance ?

Il en est de même de ceux qu'on appelle les Slaves du Sud. Où est l'histoire des Slovènes d'Illyrie, des Dalmates, des Croates et des Scholazes³ ? Depuis le XI^e siècle, ils ont perdu la dernière apparence d'indépendance politique et ont été placés sous la domination ou allemande ou vénitienne ou magyare. Et, avec ces loques déchirées, on veut bâcler une nation vigoureuse, indépendante et viable ?

Bien plus. Si les Slaves d'Autriche formaient une masse compacte comme les Polonais, les Magyars, les Italiens, s'ils étaient en mesure de réunir sous leur direction un État de douze à vingt millions d'hommes, leurs prétentions auraient au moins encore un caractère de sérieux. Mais c'est tout le contraire ! Les Allemands et les Magyars ont enfoncé jusqu'à l'extrémité des Carpates, presque jusqu'à la Mer Noire, un large coin dans leur masse; ils ont séparé les Tchèques, les Moraves et les Slovaques des Slaves du Sud par une large bande de soixante à quatre-vingts lieues. Au Nord de cette bande, cinq millions et demi de Slaves, dans le Sud cinq millions et demi, séparés par une masse compacte de dix à onze millions d'Allemands et de Magyars que l'histoire et la nécessité coalisent.

¹ Cf. les articles d'Engels : « La Fête des nations à Londres », les « Discours sur la Pologne » de Marx et d'Engels, les articles d'Engels : « Le discours de Louis Blanc au banquet de Dijon ». « La majorité satisfaite », ainsi que le « Discours sur la question du libre-échange » que Marx avait prononcé le 9 janvier 1848 à la « Société démocratique de Bruxelles ».

² Cf. Heine : *L'Allemagne, un conte d'hiver*, chapitre VII.

³ Les Scholazes sont un peuple slave du Sud, de confession catholique romaine, établis dans le sud de la Hongrie et le nord de la Yougoslavie. Ils s'étaient enfuis de Bosnie au XVII^e siècle devant l'avance turque.

Mais pourquoi les cinq millions et demi de Tchèques, de Moraves et de Slovaques ne pourraient-ils former un empire, et pourquoi les cinq millions et demi de Slaves du Sud ne pourraient-ils en faire autant avec les Slaves de Turquie ?

Que l'on considère sur la première carte linguistique venue la répartition des Tchèques et de leurs voisins. Ils sont enfoncés comme un coin en Allemagne, parlant une langue analogue, mais mangés, refoulés des deux côtés par l'élément allemand. Le tiers de la Bohême parle allemand; en Bohême pour vingt-quatre Tchèques il y a dix-sept Allemands. Et ce sont justement les Tchèques qui doivent former le noyau de l'empire slave que l'on se propose de créer; car les Moraves sont mêlés aux Allemands tout comme les Slovaques le sont aux Allemands et aux Magyars; ils sont de plus complètement démoralisés au point de vue national. Et que serait cet empire slave où finalement *règnerait la bourgeoisie allemande des villes* ?

Il en est de même pour les Slaves du Sud. Les Slovènes et les Croates séparent l'Allemagne et la Hongrie de la Mer Adriatique; l'Allemagne et la Hongrie ne *peuvent* pas se laisser couper de l'Adriatique pour des « nécessités géographiques et commerciales » qui ne sont certes pas un obstacle pour l'imagination de Bakounine, mais qui cependant existent et sont pour l'Allemagne et la Hongrie des questions vitales, comme par exemple la côte halte de Dantzig à Riga pour la Pologne. Et là où il s'agit de l'existence, du libre déploiement de toutes les ressources de grandes nations, comment la considération sentimentale de quelques Allemands ou de quelques Slaves dispersés serait-elle décisive ! Abstraction faite de ce que ces Slaves du Sud sont aussi partout mêlés à des éléments allemands, magyars et italiens, qu'ici aussi, le premier coup d'œil jeté sur la carte linguistique fait éclater en lambeaux incohérents l'empire projeté des Slaves du Sud et que, dans le meilleur des cas, tout l'empire sera livré aux mains des *bourgeois* italiens* de Trieste, Fiume et Zara, et des *bourgeois* allemands* d'Agram, Laibach, Karlstad, Semlin, Pancsova et Weisskirchen !

Mais ces Slaves du Sud ne pourraient-ils pas se rattacher aux Serbes, aux Bosniaques, aux *Morlaques*¹ et aux Bulgares ? Bien sûr si n'existait pas, en plus des difficultés indiquées, la haine ancestrale du frontalier autrichien pour les Slaves de Turquie au-delà de la Save et de l'Unna; mais ces gens qui se connaissent mutuellement depuis des siècles comme canailles et comme bandits se haïssent malgré leur parenté de race infiniment plus que les Slaves et les Magyars.

En fait, comme la position des Allemands et des Magyars serait agréable si les Slaves autrichiens recevaient de l'aide pour obtenir leurs prétendus « droits » ! Un État moravo-bohémien indépendant enfoncé comme un coin entre la Silésie et l'Autriche, l'Autriche et la Styrie coupées par la « république des Slaves du Sud », de leur débouché naturel l'Adriatique et la Méditerranée, l'Est de l'Allemagne déchiqueté comme un pain rongé par des rats ! Et tout cela en remerciement de la peine prise par les Allemands pour civiliser les Tchèques et les Slovènes à la tête dure, et pour introduire chez eux le commerce, l'industrie, une exploitation agricole rentable et la culture !

Mais le joug imposé aux Slaves sous prétexte de les civiliser constitue précisément un des grands crimes des Allemands et aussi des Magyars ! Voyons donc :

« *C'est à bon droit que vous vous courroucez, c'est à bon droit que vous crachez votre vengeance contre cette maudite politique allemande qui n'a rien médité d'autre que votre perte, qui vous a asservis durant des siècles.* » (p. 5)

« *... Les Magyars, les ennemis acharnés de notre race qui, comptant à peine quatre millions d'habitants, eurent la prétention de vouloir imposer leur joug à huit millions de Slaves ...* » (p. 9)

« *Ce que les Magyars ont fait contre nos frères slaves, ce qu'ils ont commis contre notre nationalité, la façon dont ils ont foulé aux pieds notre langue et notre indépendance, je sais tout cela.* » (p. 30)

Quels sont donc les grands et terribles crimes commis par les Allemands et les Magyars contre la nation slave ? Nous ne parlons pas ici du partage de la Pologne qui n'est pas du tout notre sujet, nous parlons du « tort séculaire » qu'on aurait fait aux Slaves.

Dans le Nord, les Allemands ont reconquis sur les Slaves le terrain autrefois allemand et plus tard slave qui s'étend de l'Elbe à la Warthe; c'était une conquête déterminée par des « nécessités géographiques et stratégiques » issues du partage de l'empire carolingien. Ces contrées slaves sont complètement germanisées, l'affaire est entendue et ne peut être remise en question à moins que les panslavistes retrouvent les langues sorabes, wendes et obotrites² qui se sont perdues et obligent les habitants de Leipzig, de Berlin et de Stettin à les parler. On n'a jusqu'à présent jamais mis en doute que cette conquête ait favorisé la civilisation.

¹ Les Morlaques sont une partie de la population montagnarde de Dalmatie (Yougoslavie). Ils vivent dans la région de Zadar et de Split (Dalmatie du Nord) et dans le sud de l'Istrie. Ils sont les descendants de l'ancienne population de l'Illyrie conquise par les Romains. Au cours des derniers siècles, ils se sont mêlés aux Serbes leurs voisins, mais jusqu'au XVII^e siècle, certaines tournures romanes avaient été conservées dans leur langue.

² Idiomes de populations slaves de l'Ouest qui habitaient depuis les invasions barbares, c'est-à-dire depuis le V^e siècle environ, le territoire qui s'étend entre l'Elbe, la Saale et l'Oder. Le nom de Wendes s'appliquait à l'origine à toutes les populations slaves et ce n'est

Au Sud, ils ont trouvé les tribus slaves déjà dispersées. Les Avars¹ - non slaves - qui occupaient le territoire dont se saisirent plus tard les Magyars s'en étaient chargés. Les Allemands se firent payer tribut par ces Slaves et entrèrent souvent en lutte avec eux. Ils combattirent de la même façon les Avars et les Magyars à qui ils prirent tout le pays qui va de l'Ems à la Leitha. Tandis qu'ils germanisaient cette région par la force, la germanisation des pays slaves se déroula sur un pied beaucoup plus pacifique par l'immigration, par l'influence de la nation la plus développée sur celle qui ne l'était pas. L'industrie allemande, le commerce allemand, la culture allemande apportèrent d'eux-mêmes la langue allemande dans le pays. En ce qui concerne « l'oppression », les Slaves n'ont pas été plus opprimés par les Allemands que la masse des Allemands elle-même.

Quant aux Magyars, il y a aussi quantité d'Allemands en Hongrie et les Magyars n'ont jamais eu à se plaindre de la « *maudite politique allemande* », bien qu'ils fussent « à peine quatre millions » ! Et si, durant *huit siècles*, il a fallu que les « huit millions de Slaves » supportent le joug de quatre millions de Magyars, voilà qui seul prouve suffisamment qui était plus viable et plus énergique, la masse des Slaves ou le petit nombre des Magyars !

Mais le plus grand « crime » des Allemands et des Magyars est certes d'avoir empêché ces douze millions de Slaves de devenir Turcs ! Que serait-il advenu de ces petites nations émiettées qui ont joué dans l'histoire un si piètre rôle, que serait-il advenu d'elles si elles n'avaient pas été maintenues et conduites par les Magyars et les Allemands contre les armées de Mohammed et de Soliman, si leurs soi-disant « oppresseurs » n'avaient pas joué un rôle décisif dans les batailles livrées pour défendre ces faibles peuplades ! Le destin de « douze millions de Slaves, Valaques et Grecs écrasés jusqu'à ce jour par « sept cent mille Osmands » (p. 8), ne voilà-t-il pas un témoignage suffisant ?

Et finalement, quel « crime », quelle « maudite politique » est-ce donc, si à une époque où d'ailleurs en Europe les grandes monarchies devinrent une « nécessité historique », les Allemands et les Magyars ont réuni en un grand empire des groupuscules nationaux, étiolés et impuissants et les ont ainsi rendus capables de participer à une évolution historique qui leur serait restée complètement étrangère s'ils avaient été livrés à eux-mêmes ! Évidemment, de semblables réalisations sont impossibles sans écraser brutalement quelques tendres fleurettes nationales. Mais dans l'histoire rien ne se produit sans violence et sans une brutalité implacable. Et si Alexandre, César et Napoléon avaient montré la sensiblerie à laquelle le panslavisme fait appel en faveur de ses clients² décadents, que serait devenue l'histoire ! Et les Perses, les Celtes et les Germains convertis au christianisme ne valent-ils pas les Tchèques, les militaires d'Ogalin et les Manteaux rouges ?³

Or *maintenant*, du fait des progrès puissants de l'industrie, du commerce et des communications, la centralisation politique est devenue un besoin encore plus pressant qu'au XV^e et au XVI^e siècle. Tout ce qui peut encore se centraliser se centralise. Et *maintenant* les panslavistes arrivent et exigent que nous « libérions » ces Slaves à demi germanisés, que nous supprimions une centralisation imposée à ces Slaves par tous leurs intérêts matériels !

Bref, il s'avère que ces « crimes » des Allemands et des Magyars envers les Slaves en question appartiennent aux actions les meilleures et les plus remarquables dont notre peuple et le peuple magyar puissent se vanter dans l'histoire.

Quant aux Magyars d'ailleurs, il faut encore remarquer spécialement que depuis la révolution notamment, ils ont procédé avec trop d'indulgence et de faiblesse avec les Croates pleins de suffisance. Il est notoire que Kossuth leur a fait toutes les concessions possibles, sauf celle de laisser leurs députés s'exprimer en croate à la Diète. Et cette indulgence envers une nation contre-révolutionnaire par nature est le seul reproche qu'on puisse faire aux Magyars.

que plus tard qu'il ne désigna plus que les *Sorabes* de Lusace. Les *Obotrites* désignaient des peuples slaves vivant sur la rive droite de l'Elbe inférieure et dans le Mecklembourg occidental. Au XII^e siècle, ils furent soumis par des féodaux allemands et germanisés par la croix et par l'épée. Les *Sorabes* de Lusace jusqu'en 1945, avaient été la proie de l'oppression et de la germanisation..

¹ Les *Avars* sont un peuple turco-tatare qui, venant d'Asie, pénétrèrent au XVI^e siècle jusqu'au centre de l'Europe et s'établirent dans les Balkans. Du VII^e au IX^e siècle ils furent battus par les Turcs, les Slaves, les Allemands et les Hongrois et finirent par disparaître de l'histoire.

² Les clients étaient les plébiens qui, à Rome, se plaçaient sous le patronage d'un patricien. Ce terme désigne toute personne qui se met sous une protection.

³ Depuis 1700 des troupes spéciales de cavalerie étaient adjointes aux troupes autrichiennes stationnées aux frontières. Elles étaient chargées de missions de renseignement et de la guérilla contre les attaques surprises des Turcs. Ces soldats étaient vêtus d'un manteau et d'un bonnet rouges, d'où leur nom. On les appelait aussi *Sereschaner*. Elles se distinguaient par leur cruauté.

Karl Marx : Les finances allemandes sous Bodelschwingh et consorts

n°224, 17 février 1849

Cologne, le 16 février.

Le ministre von Bodelschwingh, « congédié » en mars, se hâte de sortir de sa retraite : von Bodelschwingh a été élu député à la deuxième Chambre. C'est un digne choix de l'Assemblée paysanne de Teltow.

Si la presse démocratique s'est jusqu'à présent peu occupée des ex-ministres et des ex-quelque chose, il est temps aujourd'hui de mettre en lumière les anciens agissements de cette sorte de gens. Rappelons à nos lecteurs et au procureur général ce que fut la gestion de M. von Bodelschwingh quand il était ministre des Finances.

M. von Bodelschwingh devint ministre des Finances en 1842 et a rempli cette fonction jusqu'au 3 mai 1844.

Il aimait parler de son administration. Il était un ami des « inaugurations ». C'est ainsi qu'il inaugura les Commissions par ordres¹ le 24 octobre 1842, en déclarant qu'en Prusse, les finances sont soumises à une publicité limitée, à savoir celle qu'entraîne la publication, tous les trois ans, de l'état du budget dans le bulletin des lois. Il expliqua ensuite comment serait établi un état du budget prussien, reposant « pour l'essentiel sur des évaluations moyennes, basées sur les résultats de la gestion des trois ans précédant le moment où sera rédigé cet état ».

Le 26 octobre, le même M. von Bodelschwingh faisait encore savoir que les recettes des sept dernières années avaient dépassé plus de cinq millions et demi de thalers et qu'il fallait compter sur une nouvelle augmentation (*Staatszeitung*, n° 306 et 307). À l'époque il fallait bien croire le ministre car la « publicité limitée » plongeait les finances prussiennes dans une obscurité impénétrable. Or maintenant, on est pour le moins obligé de mettre en doute la véracité des assurances données par le ministre des Finances, parce que la période récente a apporté bien des révélations sur l'ancienne gestion des finances.

Les états financiers publiés dans le bulletin des lois doivent reposer sur les évaluations moyennes des états spéciaux des différentes branches de l'administration; ils sont établis d'après la recette réelle des trois années précédentes. Si cela est exact, chaque état publié dans le bulletin des lois doit contenir la moyenne approximative des recettes et des dépenses réelles des années précédentes. Sinon, suivant la propre déclaration de M. von Bodelschwingh, l'état est faux, c'est un document officiel faux.

En 1844, un état contresigné par M. von Bodelschwingh a été publié dans le bulletin officiel des lois (p. 93). Cet état comporte 57 677 194 thalers aussi bien en recettes qu'en dépenses. Les recettes et les dépenses moyennes des années précédentes étaient donc aussi élevées. Mais en fait, les recettes et les dépenses des années précédentes étaient bien plus élevées. Le gouvernement a communiqué plus tard aux membres de la première Diète unifiée les résultats de la gestion financière de 1840-1846.

Ils s'établissent comme suit :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
1843	73 822 589 thalers	79 102 787 thalers
1842	73 876 338	75 269 431
1841	71 987 880	74 185 443
	219 686 807 thalers	228 557 661 thalers

Le montant moyen véritable des recettes était donc de 73 228 935 thalers, celui des dépenses de 76 185 887 thalers. Monsieur von Bodelschwingh a donc indiqué des sommes trop basses aussi bien pour les recettes que pour les dépenses et ce, en dissimulant annuellement 15 551 741 thalers de recettes et 18 508 693 thalers de dépenses. Ces sommes pourraient évidemment varier quelque peu si l'on procédait à un calcul exact dans la mesure où les évaluations moyennes des trois années précédentes portées sur les états spéciaux n'ont pas été refaites complètement à chaque nouveau projet d'état pour les différentes branches de l'administration et peuvent remonter à 1841 et même jusqu'à 1838. Une diminution importante des sommes dissimulées n'apparaîtra cependant pas ainsi, car en 1840 les recettes annuelles atteignaient de nouveau 71 059 475 thalers et les dépenses se montaient même à 77 165 022 thalers. Les renseignements officiels nous manquent pour les années 1839 et 1838. Cependant, comme sous la même législation financière et en temps de paix les revenus de l'État ne subissent pas de modifications brusques mais des modifications progressives, on peut supposer avec certitude que les revenus de l'État pour 1838 et 1839 ont atteint au moins 70 millions de thalers.

¹ Les *commissions par ordres* furent formées en Prusse en 1842. Élues, par ordres, dans les Diètes provinciales, ces commissions constituaient, par leur réunion, un organisme consultatif : les Commissions unifiées. À l'aide de cet organisme qui était finalement une fiction de corps représentatif, Frédéric-Guillaume IV pensait pouvoir imposer de nouveaux impôts et obtenir un emprunt.

Le bilan financier de M. von Bodelschwingh est probablement faux. Comme beaucoup de ses prédécesseurs et comme ses deux successeurs, M. von Bodelschwingh devait bien savoir que ce qu'il publiait était inexact. L'état réel du budget de l'État ne devait pas lui être inconnu. Ces manquements à la vérité étaient toutefois si criants que, sans connaître les comptes, Bergius, conseiller du gouvernement à Breslau, et après lui, même Bülow-Cummerow, avaient à l'avance attiré publiquement l'attention sur ces inexactitudes. Évidemment, si M. von Bodelschwingh s'était présenté avec la vérité, ses déclarations et ses discours devant les commissions des États provinciaux auraient reçu un autre accueil. Il pouvait faire le faraud quand il s'agissait de la « publicité limitée » donnée aux finances prussiennes alors qu'il ne pouvait attendre d'une publicité totale que honte et reproches. Il parla avec complaisance de l'augmentation des recettes de cinq millions et demi de thalers, mais il fut que les dépenses de 1840 à 1843 avaient dépassé les recettes de 14 976 401 thalers. Bien que le pays ait dû réunir une somme de 290 746 282 thalers au cours de ces quatre ans, ces grosses sommes ne purent couvrir les dépenses excessives se montant à 305 722 683 thalers. De telles dépenses, sans guerre, sans que les intérêts industriels et commerciaux soient suffisamment représentés à l'étranger, sans flotte, à l'intérieur sans encouragement notable à l'agriculture et à l'industrie ! Les somptueuses constructions du roi, le favoritisme parmi les fonctionnaires, les cadeaux aux hobereaux et aux bureaucrates, et l'armée avec ses parades et ses revues avaient coûté au pays des sommes énormes. Bien évidemment M. von Bodelschwingh n'était pas homme à l'avouer. Il établit donc un faux bilan pour persuader le peuple qu'on prélevait moins et qu'on dépensait moins.

L'établissement de faux états est et reste une entreprise scabreuse. Les lois prussiennes ordonnent de lourdes peines pour de semblables forfaitures. Les bilans financiers publiés au *Journal officiel* sont en effet des documents officiels. Personne n'en doutera. Certes le code prussien n'a pas prévu de peines particulières pour l'établissement de faux documents officiels par les fonctionnaires. Mais un rescrit du 3 juin 1831 (*Annales de Kamptz*, tome 37, p. 407) ordonne que, pour punir des actes semblables, on applique les peines prévues pour sanctionner la fraude, et le cas échéant, la forfaiture. C'est ainsi que les tribunaux prussiens ont procédé depuis lors. En ce qui concerne le délit de forfaiture, voici ce que prévoit le Code prussien, section II, chapitre 20, paragraphe 333 :

« Quiconque contrevient intentionnellement aux prescriptions de sa charge doit être immédiatement cassé et puni en outre d'une peine proportionnée au délit et au tort causé, amende ou peine de prison, ou de forteresse, et doit être déclaré incapable d'assumer toute charge publique. »

L'auteur de faux bilans doit donc, *selon la loi*, s'attendre à être cassé, déclaré incapable d'exercer toute charge publique, frappé d'amende ou d'emprisonnement. Au cas où M. von Bodelschwingh ne pourrait se laver du soupçon particulièrement pesant d'avoir publié un faux bilan, ce serait le *devoir* du juge de le frapper de ces peines. Nous le sommons, lui et son avocat, d'éclaircir l'affaire.

L'importance de l'amende, de la peine de prison ou de forteresse doit être déterminée en fonction de la nature du tort causé. Celui causé au pays par M. von Bodelschwingh, de concert avec ses prédécesseurs et ses successeurs a l'importance, l'étendue du tort que seul un ministre ou d'autres personnages haut placés peuvent infliger à tout un peuple. Nous n'évaluerons pas ici à combien il se monte, et nous remarquerons en même temps qu'à cette occasion nous tombons aussitôt sur un nouvel abus de pouvoir des ministres.

L'ordre de cabinet du 17 janvier 1820 fixe à 50 863 150 thalers le total des *dépenses* nécessaires au budget prussien. On lit textuellement aussitôt après :

« La somme que j'ai estimée précédemment nécessaire à l'exercice en cours ne peut en aucun cas être augmentée. Les chefs des différentes administrations en sont personnellement responsables devant moi, et en particulier, le ministère tout entier est d'autant plus responsable que la somme que j'ai accordée dans l'ensemble pour des objectifs indiqués dans les renseignements figurant jusqu'à présent sur les états, est suffisante. »

Le contexte fait apparaître clairement et nettement ce que l'on entend par « somme nécessaire à l'exercice en cours » : la gestion de la dette publique est opposée à « l'exercice en cours ». Les dépenses de l'exercice en cours, ce sont tous les paiements effectués par la caisse de l'État qui ne sont pas affectés au paiement des intérêts ou au remboursement de la dette de l'État. Comme nous l'avons vu, suivant l'ordre ministériel du 17 janvier 1820, qui aujourd'hui encore n'est pas annulé, ils ne doivent jamais dépasser la somme de 50 863 150 thalers. Cet ordre a été publié dans le *Journal officiel* de 1820 et l'on n'a jamais mis en doute qu'avant la proclamation de la royauté constitutionnelle, des ordres publiés ainsi avaient force de loi. Tout dépassement de la somme fixée légalement est donc une illégalité, une forfaiture des ministres.

Les comptes des budgets de 1840 à 1846¹ communiqués à la Diète unifiée et les aperçus concernant les résultats de la gestion financière de 1847² présentés à l'Assemblée nationale désormais dissoute, livrent la preuve que, de

¹ « Le Tableau des résultats de la gestion des finances de 1840 à 1846 inclus », soumis à la première Diète unifiée par le gouvernement prussien, se trouve dans *Der erste Vereinigte Landtag in Berlin, 1847* (la première Diète unifiée de Berlin, 1847), I^o partie. Quelques inexactitudes dans les chiffres utilisés dans l'article furent corrigées d'après ce document.

² Cf. ouvrage cité dans la note précédente.

1840 à 1847, tous les ministres ont manqué chaque année à leur devoir; chaque année, ils ont dépensé, pour l'exercice en cours plus, et même beaucoup plus, que ce qui leur était imparti légalement. Pour une meilleure synthèse, nous ne parlerons plus ici du seul M. von Bodelschwingh, mais de tous les ministres des Finances de 1840 à 1847; ce furent notamment : le comte Alvensleben de 1835 à 1842, von Bodelschwingh de 1842 à 1844, Flottwell du 3 mai 1844 au 16 août 1846 et von Duesberg depuis ce moment jusqu'à la chute du ministère, provoquée par la révolution de mars. Tous ces ministres sont également compromis. Le simple exposé des faits expliquera comment une succession de hauts fonctionnaires oublieux de leur devoir a ruiné la prospérité naissante d'un pays.

Comme nous l'avons vu, la dépense en cours, c'est-à-dire la dépense annuelle, une fois retranchée la partie afférente aux dettes de l'État, ne pouvait pas s'élever légalement à plus de 50 863 150 thalers.

Or en 1840 il a été dépensé		77 165 022 t.	
D'où l'on soustrait :	8 579 345		
en remboursement des dettes :			
<u>ont été soi-disant remis au Trésor</u>	<u>613 457</u>		
Soit au total		<u>9 192 802 t.</u>	
Reste donc à dépenser pour l'exercice en cours		<u>67 972 220 t.</u>	
Ont donc été dépensés illégalement cette année			17 109 070 t.
Ont été dépensés en 1841		74 185 443 t.	
En prélevant pour la dette publique et le Trésor		<u>14 419 563 t.</u>	
		59 765 880 t.	
Donc pour l'exercice en cours :			
soit, en plus du montant légal :		50 863 150 t.	8 902 730 t.
En 1842 il a été dépensé		75 269 431 t.	
Rien n'a été versé au Trésor public et il a été utilisé pour la dette publique		<u>8 684 865 t.</u>	
Reste donc pour les dépenses courantes		66 584 566 t.	
Soit, en plus de ce qui était légal			15 721 416 t.
En 1843 la dépense est de		79 102 787 t.	
Ont été employés pour le Trésor et pour la dette publique		8 261 981 t.	
En conséquence la dépense de l'exercice en cours se montait à		70 840 806 t.	
En plus du montant légal		50 863 150 t.	
il a été dépensé			19 977 656 t.
En 1844 la dépense se monte à		78 243 308 t.	
En déduisant les intérêts et l'extinction de la dette publique		9 252 605 t.	
Si bien qu'il reste pour les dépenses courantes		68 990 703 t.	
C'est-à-dire, en plus des		50 863 150 t.	18 127 553 t.
En 1845 la dépense se monte à		77 903 361 t.	
Rien n'a été versé au Trésor.		<u>7 267 082 t.</u>	
Ont été utilisés pour la dette publique			
La dépense courante est donc		70 636 279 t.	
En plus du montant légal		<u>50 863 150 t.</u>	
Il a été dépensé			19 773 129 t.
En 1846 les dépenses sont de		78 562 335 t.	
Rien n'a été versé au Trésor.			
Ont été employés pour la dette publique		7 423 831 t.	
Dépenses de l'exercice en cours, reste		71 138 504 t.	
En plus du montant légal		<u>50 863 150 t.</u>	
Il a été dépensé			20 275 354 t.

En 1847 les dépenses se sont montées à		80 392 730 t.
D'où il faut retirer	6 207 650	
pour le fonds de secours et pour le Trésor public	7 209 192	13 416 842 t.
Reste comme dépenses de l'exercice en cours		66 975 888 t.
en plus du montant légal de		<u>50 863 150 t.</u> <u>16 112 738 t.</u>
	SOIT au total	135 999 646 t.

Presque cent trente-six millions de thalers provenant des fonds de l'État, c'est-à-dire des biens du peuple, des gains du pauvre, ont été gaspillés illégalement au cours des huit dernières années de l'administration d'Alvensleben, Bodelschwingh, Flottwell et Duesberg. Et ces gens-là arborent étoiles et décorations, occupent encore, comme Flottwell, de hautes fonctions publiques ! On a récemment parlé dans la presse quotidienne d'un commissaire judiciaire - il passait pour démocrate - qui fut mis en état d'arrestation parce qu'il était accusé de ne pas avoir remis 50 thalers comme il le devait 50 thalers et 136 millions !

Il est possible que la somme fixée en 1820 ne corresponde plus aux besoins plus récents de l'État. Mais alors, le gouvernement aurait dû agir ouvertement et établir *légalement* un nouveau budget. Il ne le voulait pas, il ne l'osa pas ! Il ne le voulut pas à cause de ses appétits absolutistes, il ne l'osa pas parce qu'il devait appréhender de mettre à nu sa gestion des finances. Revues avec la reine Victoria, baptêmes, mariages, églises, l'évêché de Jérusalem, les vieux écrits à demi-oubliés de Frédéric II¹, châteaux, casques, lieutenants de la garde, hobereaux, prêtraille, bureaucrates, etc., etc. quel rôle ces fléaux du peuple jouent et n'ont-ils pas joué dans les finances prussiennes - il n'est pas bon pour le peuple de le savoir. On continua donc à gérer en secret l'économie *prussienne* et les ministres eux-mêmes devinrent positivement des criminels aux yeux de la loi. Évidemment, ils n'ont pas encore trouvé de juges.

Il ressort de l'aperçu suivant à quel point, sous Frédéric-Guillaume IV, la gestion des finances prussiennes a épuisé les ressources des caisses prussiennes.

	<i>thalers</i>
1840 Réserve des années précédentes	16 949 157
Recettes de l'année	<u>71 059 475</u>
Soit au total	88 008 632
Moins les dépenses de l'année	<u>77 165 022</u>
Reste en réserve	10 843 610
1841 Réserve des années précédentes	10 843 610
Recettes de l'année	<u>71 987 880</u>
Soit au total	82 831 490
Moins les dépenses de l'année	<u>74 185 443</u>
Reste en réserve	8 646 047

(Le bilan établi par Alvensleben dans le *Bulletin des lois* conclut par une balance de 55 867 000 thalers de recettes et de dépenses.)

¹ En 1841 Frédéric-Guillaume IV fit une donation de 430 000 marks pour la fondation d'un évêché protestant germano-britannique à Jérusalem. L'argent fut transféré en 1889 à une institution religieuse établie par Guillaume II. Les écrits de Frédéric II furent publiés à partir de 1846.

	<i>thalers</i>
1842 Réserve des années précédentes	8 646 047
Recettes de l'année	73 876 338
Soit au total	<u>82 522 385</u>
Moins les dépenses de l'année	75 269 431
Reste en réserve	<u>7 252 954</u>
1843 Réserve des années précédentes	7 252 954
Recettes de l'année	73 822 589
Soit au total	<u>81 075 543</u>
Moins les dépenses de l'année	79 102 787
Reste en réserve	<u>1 972 756</u>
1844 Réserve des années précédentes	1 972 756
Recettes de l'année	75 976 613
Soit au total	<u>77 949 369</u>
Moins les dépenses de l'année	78 243 308
Reste en réserve	<u>293 939</u>
1845 Recettes de l'année	77 025 034
Report du déficit de 1844	293 034
Reste	<u>76 731 095</u>
Dépenses de l'année	77 903 361
Donc un déficit de	<u>1 172 266</u>
1846 Recettes de l'année	75 721 698
Report du déficit de 1845	1 172 266
Reste	<u>74 549 432</u>
Dépenses de l'année	78 562 335
Donc un déficit de	<u>4 012 903</u>
<i>(La première Diète unifiée est convoquée par l'édit du 3 février. Mais elle n'accorde aucun crédit.)</i>	
1847 Recettes de l'année	79 518 543
Report du déficit de 1846	4 012 903
Reste	<u>75 505 640</u>
Dépenses de l'année	80 392 730
Donc un déficit de	<u>4 887 090</u>

Pour faire face aux dépenses les plus indispensables 4 000 000 de thalers sont *empruntés au Trésor public* et les recettes sont ainsi portées à 83 518 543 thalers. *L'ancienne gestion a donc commencé l'année 1848 en mettant en déficit la caisse de l'État et en vidant le Trésor public.* Au cours des six années, 1840-1847, l'encaisse est passée de 16 949 157 thalers à un déficit de 4 887 090 thalers; elle a donc diminué de 21 836 247 thalers.

En huit ans :

les recettes se sont élevées à	598 988 170 thalers
les dépenses à	620 824 417 "

les déficit se monte donc bien à 21 836 247 "

On ne peut donc pas continuer à nier cette diminution des réserves, même si le gouvernement cherche à les dissimuler en reportant les reliquats des recettes et des dépenses d'une année sur l'autre, et ce, de telle façon qu'un actif apparent figure encore dans les comptes là où il y a déjà un déficit. Donc, en temps de « paix », dans le « calme » et « l'ordre », les finances prussiennes ont été ruinées par le gouvernement prussien. Lorsque les mouvements de 1848 se produisent et que le marché de l'argent souffrit, l'État ne put être d'aucun secours aux particuliers, et dut, au contraire, dans cette période de répression, réclamer de nouveaux sacrifices pour lui permettre de subsister. MM. les bourgeois peuvent remercier les ex-ministres prussiens et leurs acolytes. Si ceux-ci n'avaient pas commis d'illégalités dans l'exercice de leur charge, au lieu du déficit de 136 millions de thalers, il y aurait eu de l'argent comptant, et on aurait pu alors maintenir le crédit. Voilà le préjudice porté dont parle le paragraphe 333 du droit criminel prussien.

Un déficit dans les caisses de l'État - et quelles recettes ! Nous avons trouvé tous les ans une recette de plus de 71 à 80 millions environ. Mais ce sont seulement les recettes *nettes*, ce sont les excédents des différentes gestions spéciales, une fois *déduits les frais de gestion*. Pour les impôts, la douane, la poste, les forêts, etc., tous les traitements, les frais de bureau concernant ces domaines administratifs ont été déduits auparavant, et seul le solde est compté comme recette. Et pourtant le pays a dû réunir de quoi payer les traitements et les frais de bureau pour les fonctionnaires des contributions, des eaux et forêts, des postes, etc., ainsi que les gratifications et les cadeaux aux présidents et aux généraux en activité. Ces frais de gestion déduits auparavant sont évalués à 20 887 541 thalers dans l'état de 1847. Or, si on les additionne, les recettes annuelles ont atteint 90 à 100 millions de thalers, les dépenses annuelles ont dépassé les 100 millions de thalers. Le peuple a réuni de pareilles sommes - et pourquoi, pour que les caisses prussiennes soient vides !

L'ordre ministériel du 17 janvier 1820 contient, comme nous l'avons vu, une prescription concernant la gestion administrative des ministres. M. von Bodelschwingh a agi à l'encontre de cette prescription et ce, délibérément, on ne peut l'admettre autrement. Il encourt donc encore la peine du paragraphe 333, chapitre 20, section II du Code prussien que nous avons déjà cité plus haut. La loi le condamne à *être cassé, à payer une amende ou à subir une peine de forteresse, et à être déclaré inapte à l'exercice de toutes les charges publiques*. Comme le préjudice qu'il a causé au pays est de l'espèce la plus grave, la privation de liberté, la plus forte peine autorisée par la loi, doit lui être appliquée.

Les ex-ministres von Alvensleben, Flottwell et von Duesberg sont exactement dans le même cas.

Il ressort déjà des lois civiles que ces Messieurs, les ex-ministres sont contraints de réparer le préjudice porté au pays, c'est-à-dire de rembourser au pays les 136 millions de thalers dépensés illégalement. De plus le droit criminel du Code prussien prescrit, selon le paragraphe 341, chapitre 20, section II :

« Chaque fois qu'un fonctionnaire ne peut réparer le préjudice causé à l'État ou à un tiers par sa déloyauté délibérée envers l'État ou un tiers, il doit, une fois subie sa peine, être maintenu dans un établissement public pour y travailler jusqu'à ce que la réparation du préjudice causé soit effectuée d'une façon ou de l'autre. »

Encore un détail ! Ont été versés au Trésor public les excédents de la gestion :

En 1840	613 457	thalers
En 1841	2 837 000	"
En 1843	1 000 000	"
En 1844	2 000 002	"
Soit au total	6 450 459	"

D'après les calculs sur le Trésor public¹, ce ne sont que 6 423 332 thalers provenant des économies de gestion qui ont été transférés depuis le 1er juillet au profit de la caisse de l'État. Donc 17 127² thalers de la caisse de l'État ont été imputés en dépense au profit du Trésor public, en plus de ce qui y était entré. M. von Alvensleben, M. von Bodelschwingh, M. Flottwell et M. von Duesberg, que sont devenus les 27 127 thalers ? N'auraient-ils pas été détournés ?

Se trouvera-t-il un avocat et un collègue de juges pour MM. les ex-ministres ? En attendant, M. von Bodelschwingh est membre de la deuxième Chambre !

¹ Le « Mémoire sur la gestion du Trésor public pour la période allant de 1840 à 1846 » du 6 avril 1847, qui fut soumis par le gouvernement prussien à la première Diète unifiée se trouve dans : *Der Erste Vereinigte Landtag in Berlin 1847* (La première Diète unifiée de Berlin), I^o partie.

² Il s'agissait en réalité de 27 127 thalers. Cf. l'article intitulé : « Nouvelle contribution à l'histoire de la vieille Prusse ».

Stein

n°225, 18 février 1849

Cologne, le 16 février.

« L'Association pour l'ordre légal » de Breslau (une association « avec Dieu, pour le roi et la patrie ») adresse une lettre ouverte au docteur Julius Stein où il est dit entre autres que la *Nouvelle Gazette rhénane* s'est laissée abuser par les discours conservateurs de M. Stein comme l'ont été les braves bourgeois de Breslau, et qu'elle le considère comme « perdu pour la démocratie ».

Nous aimons les positions nettes. Nous n'avons jamais été en coquetterie avec un parti parlementaire. Le parti que nous représentons, le parti du peuple n'existe actuellement en Allemagne qu'à un stade élémentaire. Mais quand il s'agit de combattre le « gouvernement en exercice », nous nous allions même avec nos ennemis. Nous acceptons comme un fait existant l'opposition prussienne officielle telle qu'elle est sortie des pitoyables conditions de la civilisation allemande, et c'est pourquoi, au cours de la campagne électorale, nous avons fait passer à l'arrière-plan nos propres conceptions. Maintenant, après les élections, nous réaffirmons notre ancien point de vue, sans ménagement à l'égard du gouvernement et aussi de l'opposition officielle¹.

« L'Association pour l'ordre légal » se trompe. Nous ne considérons pas MM. Stein, Waldeck et consorts comme « perdus pour la démocratie ». Nous avons toujours félicité la démocratie de n'être pas représentée par les Stein, les Waldeck et consorts.

Dans un de nos premiers numéros, nous déclarions que dans une Convention, l'extrême-gauche de l'Assemblée ententiste de Berlin² formerait l'extrême-droite, à l'exception de trois ou quatre personnes³. Nous n'avons jamais compté Stein et Waldeck au nombre de ces trois ou quatre.

En ce qui concerne spécialement M. Stein, nous nous rappelons l'époque où, partisan fanatique d'une royauté constitutionnelle, il s'opposait aux républicains et dans la *Schlesische Zeitung*⁴ dénonçait formellement les républicains de la classe ouvrière et les *faisait dénoncer* par un pédant d'opinions analogues, actuellement membre de « l'Assemblée pour l'ordre légal ».

La soi-disant fraction démocratique de l'Assemblée ententiste était aussi pitoyable que l'Assemblée ententiste elle-même. Il était prévisible que, pour être réélus, ces Messieurs reconnaîtraient la Constitution octroyée. Ce qui caractérise le point de vue de ces Messieurs c'est que, dans les clubs démocratiques, ils renient après coup ce qu'ils approuvaient *avant* les élections dans les réunions électorales. Cette ruse mesquine, finaude et libérale n'a jamais été une diplomatie de caractère révolutionnaire.

¹ Séance du Comité de l'Association ouvrière du 16 janvier 1849.

² Cette idée est exprimée dans l'article d'Ernst Dronke intitulé : « La séance de l'Assemblée nationale des 7 et 8 août », paru dans le n° 74, du 13 août 1848, de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

³ Appartenaient entre autres à la gauche de l'Assemblée nationale prussienne les députés Waldeck, Jacoby, Jung, Julius Berends et d'Ester. La *Nouvelle Gazette rhénane* critiquait souvent l'attitude hésitante et indécise de la gauche et l'engageait à agir avec plus d'énergie et à mener la lutte en dehors du Parlement.

⁴ La *Schlesische Zeitung* était un quotidien qui parut à Breslau de 1742 à 1945. Pendant la révolution de 1848, il fut l'organe des milieux monarchistes constitutionnels.

Friedrich Engels : le correspondant viennois de la *Kölnische Zeitung*

n° 225, 18 février 1849*Cologne, le 17 février.*

Une énigme de moins dans l'histoire universelle ! M. Schwanbeck, rédacteur à la *Kölnische Zeitung*, envoie simultanément une correspondance de Vienne paraissant dans la même *Kölnische Zeitung* sous le signe comme on le sait, il a calomnié les Magyars aussi longtemps que possible sous ces deux raisons sociales; il les a accusés de lâcheté et de bassesse, il ne s'est pas contenté de les battre, il les a anéantis à plusieurs reprises, et il a fait un éloge dithyrambique de l'investissement par l'armée impériale de différentes villes et comitats¹ de Hongrie.

M. Schwanbeck résout donc lui-même l'énigme : tel Achille, seul notre Schwanbeck peut guérir les plaies qu'il a infligées.

Et la solution de l'énigme ? *La peur de Welden*. Voilà pourquoi on salit des Viennois et des Magyars, pourquoi on fait des mensonges pitoyables à propos des succès militaires autrichiens, pourquoi on accueille les Croates et les Pandours en frétilant et en leur faisant les yeux doux.

Car, dit le fameux Schwanbeck

« Jusqu'à présent le gouverneur baron Welden vous opposait un démenti formel et vous gratifiait du titre honorifique de galopin mal intentionné, si vous osiez douter de l'avance victorieuse de l'armée impériale sur tous les fronts de la monarchie. » (Numéro 41 de la *Kölnische Zeitung*).

Par respect pour Welden, pendant deux mois dans la correspondance de Vienne, on a menti aux lecteurs de la *Kölnische Zeitung*, on les a trompés sur la guerre en Hongrie. Goethe disait au sujet de *Pustkucher*² :

« La baleine a bien son pou, il faut bien que j'aie le mien. »

Kossuth peut en dire autant de *Schwanbeck*.

¹ Subdivision administrative en Hongrie. La Hongrie était autrefois divisée en comitats, dotés d'une vie administrative propre, et nommant eux-mêmes leurs fonctionnaires à l'intérieur. On en comptait soixante-trois avant 1918 et trente-trois avant 1944. Le comitat était divisé en circonscriptions.

² Cf. *Zahme Xenien* de GOETHE. PUSTKUCHEN (Johann, Friedrich, Wilhelm), écrivain et pasteur protestant, était né le 4 février 1773 à Detmold et mort le 2 février 1834 à Wiebelskirchen. Il était connu par la présentation hostile à Goethe et méchamment caricaturale qu'il avait faite des *Années de voyage de Wilhelm Meister*.

Sædt**n° 225, 18 février 1849**

Cologne, le 17 février.

Chaque bourgade a son *esprit fort**; le Parquet de Cologne a aussi le sien. L'*esprit fort** du Parquet de Cologne est un certain Saedt. *Homo novus atque ignotus*¹ (en allemand : un penseur profond).

Il y a deux sortes d'insolence, on peut être insolent soit par esprit de supériorité, soit du fait d'un esprit borné qui puise sa force dans une position officielle, dans la conscience qu'il a de lutter avec des armes privilégiées, etc. Dès qu'il disposera du compte rendu, le public décidera laquelle de ces deux supériorités *l'esprit fort** du Parquet de Cologne a développée hier après-midi dans son réquisitoire contre Kinkel². Il appréciera ensuite à quel point M. Sædt est encore jeune.

Mais nous ne saurions pas comment concilier avec notre devoir de publiciste le fait de taire plus longtemps au public européen une déclaration de notre *esprit fort**. Nous savons que le Démosthène du Parquet de Cologne chercha à rectifier l'interprétation que l'on donna après-coup du passage à citer. Mais nous estimons trop les inspirations spontanées de ce génie bouillonnant pour nous les laisser gâter et affaiblir par le commentaire d'une réflexion ultérieure.

M. Saedt, substitut du procureur général dit :

En allemand : « Sie dürfen alles, was ich sage, widerlegen, aber Sie dürfen meinen Vortrag nicht kritisieren. »

En français : M. Sædt, substitut du procureur du roi s'adressant à l'accusé : « Libre à vous de réfuter tout ce que je viens de dire, mais il ne vous appartient pas de critiquer le réquisitoire d'un substitut du procureur du roi. » (Avis à la *Réforme*, à la *République* et à la *Révolution*³).

En anglais : The Queen's counsel, Mr. Saedt, to the defendant : « You may refute all I say, but you have no right to criticize my speech. » (N. B. Our English contemporaries, principally the *Northern Star*⁴, are requested to publish the above⁵.)

En italien : Sig. Sædt, accusatore publico, replicò : « Dite quanto volete in rifiutazione di questo che ho detto, ma vi è difeso di criticare il mio requisitorio. » (Avviso all'« Alba », al « Contemporaneo » ed alla « Concordia »⁶.)

En espagnol : El fiscal, Sennor Sædt, dijo, hablando al acusado : « Sennor, Ud puede refutar todo lo que he dicho ; pero el que vengo de decirpor requisitorio, es defendido de tocarlo. » (Pregamos los jornales radicales de Madrid de publicar esas lineas⁷.)

En danois : « De Kunne gjensige alt hvad jeg siger, men De have intet Tet at kritisiere mit Requisitoire (Angreb). » (De danske demokratiske Tidender ville vacre meget glaedet at meddele det danske Publikum den foregasende Bewiss af de preussische Magistraters Sundhed⁸.)

Que M. Sædt veuille bien décider lui-même dans quelle langue sa déclaration est la plus drôle.

¹ Citation latine : homme nouveau et inconnu.

² Les 16 et 17 février l'affaire Kinkel fut jugée à Cologne. À propos d'un article paru dans la *Bonner Zeitung* et qui dressait un tableau des exactions des soldats prussiens à Mayence, Gottfried Kinkel, rédacteur de ce journal démocratique était accusé d'avoir offensé les troupes de la garnison prussienne de Mayence. Il fut condamné à un mois de prison. Il fut acquitté le 23 février 1849 au cours d'un procès simultané sur le refus des impôts.

³ *La Réforme* était un quotidien français, organe des démocrates et républicains; elle parut de 1843 à 1850 à Paris. *La République* était un quotidien français, organe des républicains. Elle parut du 26 février 1848 au 2 décembre 1851, sous la direction d'Eugène Barrest à Paris. *La Révolution démocratique et sociale* était un quotidien, organe de démocrates républicains; elle parut à Paris, du 7 novembre 1848 au 13 juin 1849, sous la direction de Charles Delescluze.

⁴ *The Northern Star* était un hebdomadaire anglais, organe central des Chartistes; il parut de 1837 à 1852, au début, à Leeds et, à partir de novembre 1844, à Londres. Il avait été fondé par Fergus Edward O'Connor qui en était rédacteur; au cours des années 1840, il eut pour rédacteur George Julian Harney. Engels collabora à ce journal de septembre 1845 à mars 1848.

⁵ N. B. Nos contemporains anglais, et principalement le *Northern Star*, sont priés de publier ce qui précède.

⁶ Il s'agit des journaux démocratiques italiens *L'Alba* qui parut à Florence de 1847 à 1849 et *Il Contemporaneo* qui parut à Rome de 1846 à 1849 et également du journal libéral bourgeois *La Concordia* qui fut édité à Turin de 1848 à 1849.

⁷ Nous prions les journaux de Madrid de publier ces lignes.

⁸ Les journaux démocratiques danois se feront un plaisir de faire part au public danois de la preuve fournie ci-dessus de la bonne santé du magistrat prussien.

Friedrich Engels : De la lutte des magyars par la *Kölnische Zeitung*

n° 225, 18 février 1849

Cologne, le 17 février.

*J'ai enfin trouvé le terrain
où jeter l'ancre éternellement,*

chante le valeureux Schwanbeck avec les huguenots. Malgré la « note autrichienne » et le « sentiment de profonde indignation »¹, notre parangon de vertu s'indigne et prend enfin, en *première page* de la *Kölnische Zeitung*, la défense de Windischgrätz.

Qu'on écoute :

« Dans la lutte entre l'Autriche et la Hongrie, la presse soi-disant démocratique d'Allemagne a pris fait et cause pour les Magyars ... C'est en vérité assez étrange Les démocrates allemands aux côtés de cette caste de haute noblesse pour laquelle leur propre nation, même au XIX^e siècle, ne cessa jamais d'être la misera contribuens plebs², les démocrates allemands aux côtés des oppresseurs les plus arrogants³. »

Nous ne nous rappelons pas exactement si nous avons déjà attiré l'attention du public sur une qualité particulière du valeureux Schwanbeck, à savoir qu'il est habitué à former le second membre d'une phrase sans avoir formé le premier. La phrase précédente est une de ces propositions secondes dont le terme premier n'a pas vu le jour.

Et si les Magyars étaient une « caste de haute noblesse », s'ils étaient les plus arrogants « oppresseurs du peuple », qu'est-ce que cela prouverait ? Windischgrätz, l'assassin de Robert Blum en est-il meilleur d'un cheveu ? Les chevaliers de la « double-monarchie », les ennemis particuliers de l'Allemagne et les amis de Schwanbeck, les Windischgrätz, Jellachich, Schlick, etc. veulent-ils peut-être *opprimer* la « caste de haute noblesse » et introduire la liberté de la propriété foncière paysanne ? Les Croates et les Tchèques luttent-ils peut-être pour le partage des terres en Rhénanie et pour le Code Napoléon ?

Lorsqu'en 1830 les Polonais se sont soulevés contre la Russie, était-il alors question de savoir s'ils avaient à leur tête une « caste de haute noblesse » ? Il s'agissait alors en premier lieu de chasser les étrangers. Toute l'Europe sympathisa avec la « caste de haute noblesse » qui a en effet engagé le mouvement, car la république aristocratique de Pologne représentait un progrès géant par rapport au despotisme russe. Et le cens français, ce monopole des 250 000 électeurs de 1830, n'était-il pas en soi un asservissement politique aussi grand de la *misera contribuens plebs* que la domination de la noblesse polonaise ?

Supposons que la révolution hongroise de mars ait été uniquement une révolution de la noblesse. Cela donnerait-il le droit à la « double » monarchie autrichienne d'opprimer la noblesse hongroise et par là les paysans hongrois, comme elle a opprimé la noblesse de Galicie et par elle, les paysans de Galicie ? (Cf. les débats de la Diète de Lemberg en 1818). Mais évidemment, le grand Schwanbeck n'est pas obligé de savoir que la plus grande partie de la noblesse hongroise, comme justement la plus grande partie de la noblesse polonaise, se compose de simples prolétaires dont le privilège aristocratique se réduit à ne pas subir la bastonnade.

Mais le grand Schwanbeck est encore beaucoup moins obligé de savoir que la Hongrie est le seul pays où, depuis la révolution de mars, les charges féodales ont complètement cessé légalement et pratiquement d'exister. Le grand Schwanbeck fait des Magyars une « caste de haute noblesse », il en fait « les plus arrogants oppresseurs du peuple », il en fait des « aristocrates » et le même grand Schwanbeck ne sait ou ne veut pas savoir que les magnats, les Esterhazy, etc. ont déserté, dès le début de la guerre, et sont allés à Olmütz⁴ prêter serment de fidélité et que justement les officiers de « haute noblesse » dans l'armée magyare ont, dès le début des hostilités, trahi journallement la cause de leur nation ! Ou alors pourquoi la majorité de la Chambre des représentants est-elle aujourd'hui encore auprès de Kossuth à Debreczin alors qu'il ne s'y trouve que onze magnats ?

Voilà jusqu'où va le Schwanbeck de la première page, Schwanbeck, l'éditorialiste dithyrambique. Mais l'homme de la troisième page, l'homme qui a pris d'assaut six fois Leopoldstadt, qui a investi quatre fois Eszek et a franchi plusieurs fois la Theiss⁵, Schwanbeck, le stratège Schwanbeck, il fallait bien qu'il prît sa revanche.

¹ Extrait de l'éditorial intitulé : « La note autrichienne du 4 février », paru dans la *Kölnische Zeitung*, n° 37 du 13 février 1849.

² La population pauvre payant des impôts (surtout les paysans).

³ Extrait de l'éditorial intitulé : « La guerre en Hongrie » publié dans la *Kölnische Zeitung*, n° 41 du 17 février 1849.

⁴ Le 7 octobre 1848, après la victoire de la révolution à Vienne, l'empereur autrichien Ferdinand I^{er} et son entourage réactionnaire s'enfuirent pour la seconde fois de Vienne et se réfugièrent à Olmütz.

⁵ La Theiss, la Tisa en slave et Tisza en hongrois : rivière coulant en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Yougoslavie. Formée par deux torrents nés dans les Carpathes nord-orientales, la Theiss descend très vite à de basses altitudes. Cette rivière aux nombreux méandres, aujourd'hui régularisée, est le plus grand affluent du Danube dans le bassin hongrois; elle a eu naguère des crues terribles.

« Mais alors la guerre a pris une tournure lamentable, vraiment pitoyable. Les Magyars ont abandonné toutes leurs positions, presque sans combat, irrésistiblement; ils ont évacué sans résistance leur ville royale fortifiée, ils ont reculé devant les Croates de Jellachich jusqu'à la Theiss. »

« Presque sans combat » - c'est-à-dire qu'après avoir retenu deux mois entiers les Autrichiens, de la Leitha¹ à la Theiss, ils ont reculé « presque sans combat ». Ce bon Schwanbeck qui juge de la grandeur d'un chef militaire, non d'après ses résultats matériels, mais d'après le nombre d'hommes qu'il a perdus !

« Ils ont évacué sans résistance leur ville royale fortifiée ! » Eh bien, il faut savoir qu'Ofen² certes est fortifiée à l'Ouest, mais qu'elle ne l'est pas à l'Est. Le Danube était gelé, si bien que les Autrichiens le franchirent avec armes et bagages, qu'ils occupèrent Pest et purent, de là, bombarder Ofen sans défense.

Si Deutz n'était pas fortifiée et si le Rhin était gelé, si alors une armée française franchissait le Rhin à Wesseling et Worringen et mettait en ligne à Deutz cent canons braqués sur Cologne, alors le hardi Schwanbeck conseillerait au colonel Engels de défendre Cologne jusqu'au dernier homme. Vaillant Schwanbeck !

Les Magyars « ont reculé devant les Croates de Jellachich jusqu'à la Theiss » et le grand Schwanbeck contestera-t-il que ces « Croates » comptent 250 000 à 300 000 hommes, y compris les corps d'armée de Windischgrätz, Jellachich, Götz, Csorich, Simunich, Nugent, Todorovich, Puchner, etc., etc., et les troupes irrégulières des bords de la Drave et du Banat³ ? Et tout cela, ce sont les « Croates de Jellachich » ? Que d'ailleurs un Schwanbeck qui est lui-même apparenté aux Croates et qui se sent peu à l'aise en histoire et en géographie s'enflamme pour les Croates, on le comprend facilement.

Mais évidemment « ... nous aussi nous sommes bien loin de prendre pour parole d'Évangile les communiqués du Grand quartier général autrichien ». Au contraire, de temps en temps, Schwanbeck trouve dans les rapports de Schlick, par exemple :

« Une lacune que le lecteur doit combler par toutes sortes de suppositions et, après tout ce n'est pas étonnant (!!!) si ces suppositions prennent une tournure plus inquiétante qu'elles ne devraient (!!!). Nous soupçonnons aussi Puchner de donner à ses bulletins une couleur un peu trop rose. D'après eux, il marcherait triomphalement contre le général « des rebelles ». Alors, à notre plus grande stupéfaction (!) nous lisons soudain un appel de lui où il conjure, au nom de ce qu'il y a de plus sacré au monde, les Saxons et les Valaques, d'avoir encore du courage, et voilà soudain ce vaincu de Bem devant Hermannstadt, en plein pays saxon, et les pauvres Allemands (!!!) n'ont plus finalement d'autre ressource que de chercher protection auprès des Russes. Il y a là un petit conflit entre les communiqués et les événements qu'on ne peut imputer qu'à l'imprécision (!!!) des premiers ! »

Le citoyen Schwanbeck avoue que les communiqués officiels autrichiens, et après eux, la *Kölnische Zeitung*, ont menti de la façon la plus éhontée au sujet des prétendues avances des Autrichiens; quand il devient impossible de nier le mensonge, alors Schwanbeck, l'ami de la vérité, appelle cela « un petit conflit entre les communiqués et les événements » !

« Mais si nous ne tenons pas les communiqués militaires pour des oracles, les bulletins de victoire magyars n'ont encore rien gagné à nos yeux » (occupés aux « petits conflits » ci-dessus). « Ils sont dictés par l'imagination et ils seraient agréables à lire s'ils n'étaient pas si terriblement ridicules. »

Jusqu'à présent ces « bulletins » si « terriblement ridicules » ont affirmé uniquement ce que le grand Schwanbeck devait concéder en examinant les faits. Ou bien Tokai serait-il aux mains de Schlick ? Un seul Autrichien aurait-il franchi la Theiss à Szolnok ? Les Impériaux ont-ils progressé ne serait-ce que d'un pas depuis quinze jours ?

Le vingt-deuxième communiqué autrichien qui vient de nous parvenir (voir ci-dessous⁴) épargnera au citoyen Schwanbeck la peine de répondre. Il nous informe que les Autrichiens ne sont même pas encore aussi loin que le prétendaient le vingtième et le vingt et unième communiqué.

¹ La Leitha est une rivière autrichienne, affluent droit du Danube, née près du col alpestre du Semmering et confluent en face de l'île de la Petite Schutt. Elle divisait autrefois l'Autriche-Hongrie en pays cisleithans ou Cisleithanie (Autriche) et pays transleithans ou Transleithanie (Hongrie).

² Buda.

³ Nom donné autrefois à plusieurs provinces limitrophes de la Hongrie et de la Turquie dont la majeure partie appartient à la Yougoslavie depuis la guerre de 1914-1918. Dans un sens restreint ce mot désignait le banat de Temesvar qui comprenait les trois comitats hongrois de Torontal, Temes et Krasso-Szoreny. Au traité de paix de 1920, la Roumanie a reçu la partie orientale du Banat (20 000 km²) et la Yougoslavie la partie occidentale (9 828 km²).

⁴ Le 22^e communiqué autrichien sur les opérations en Hongrie, mentionné par Engels à la fin de son article, fut publié dans le supplément au n° 225 de la *Nouvelle Gazette rhénane* et soumis à une analyse critique.

« *Eh bien, il en est ainsi : La guerre en Hongrie s'achemine à pas de géant vers son terme. » C'est clair. Schwanbeck a déjà dit, il y a quinze jours : « La guerre en Hongrie touche à son terme. Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus¹. »*

C'était le jour même où pour la première fois il faisait entrer victorieusement les Autrichiens à Debreczin. Depuis, quinze jours ont passé, et bien que les Magyars « aient fait les farauds », les Autrichiens n'ont pas encore franchi la Theiss, sans parler d'atteindre Debreczin.

« *Que les maigres forces armées impériales ne soient pas à la hauteur des bandes de Bem, grossies jusqu'à former une armée par les groupes de Hongrois en fuite accourant de toutes parts, voilà qui ne surprendra personne. »*

Absolument pas. Mais ce qui peut nous surprendre c'est qu'il puisse être question de « groupes de Hongrois en fuite accourant de toutes parts » tant que les Hongrois occupent la ligne de la Theiss et de la Morosz et que le citoyen Schwanbeck, malgré sa fervente prière, ne réussisse pas à y envoyer clandestinement un seul soldat impérial; c'est aussi que « des groupes en fuite » forment soudain une armée sans que les armées qui les poursuivent soient à même de les chasser de toute nouvelle position. Mais évidemment, le grand Schwanbeck croit que les Hongrois, une fois vaincus dans son imagination nébuleuse, s'enfuiront du Danube jusqu'à l'Aluta², sans tourner la tête pour savoir s'ils sont poursuivis ou non.

Le citoyen Schwanbeck s'est transformé en Carnot du XIX^e siècle en découvrant comment, à la suite de quelle nouvelle manœuvre, *des bandes de fuyards* accourant de toutes parts peuvent former *une armée victorieuse*.

La nouvelle armée victorieuse pourrait certes amener de sérieuses complications. Schwanbeck dit cependant. «

Nous verrons comment la Russie mettra ici son veto. »

Le vaillant Schwanbeck qui appelle ici les Russes à l'aide contre les Magyars est le même Schwanbeck qui, le 22 mars de l'an passé, commit un article d'une honnête indignation contre le tzar de Russie et déclara alors que si la Russie se mêlait de nos affaires (et l'affaire magyare est bien notre affaire) lui, Schwanbeck, lancerait un appel qui ferait trembler le trône du tzar ! C'est le même Schwanbeck qui fut de tout temps chargé à la *Kölnische Zeitung* de sauver la réputation de libéralisme de ce journal dans des pays d'Europe orientale ne représentant aucun danger, en soulevant à point nommé la haine des Russes grâce à un libéralisme habile et de rigueur. Mais les complications d'Europe orientale semblent l'ennuyer et afin de pouvoir s'abandonner complètement à son « sentiment de très profonde indignation » provoqué par la note autrichienne, il appelle les Russes en Transylvanie pour clore la lutte.

La meilleure réponse à cet article de critiques windischgræziennes vertueuses et bruyantes, c'est le vingt-deuxième communiqué de l'armée que les lecteurs trouveront plus bas. Pour que Schwanbeck qui jusque dans la conclusion de son article manifeste en géographie et en stratégie, et une ignorance crasse, et sa dépendance vis-à-vis de la *Nouvelle Gazette rhénane*, donc pour qu'il sache à quoi s'en tenir, avec ce bulletin nous y joignons un commentaire.

¹ La montagne a accouché d'une souris.

² *Aluta*, nom latin de l'Olt ou Oltu, affluent du Danube. Né dans les Carpathes de Transylvanie (Roumanie) il franchit le défilé de la Tour-Rouge et finit près de Turnu-Magurele.

La proclamation de la République à Rome¹

n°228, 22 février 1849

La Constituante italienne n'est pas une Assemblée nationale francfortoise. Les Italiens savent que le seul moyen d'établir l'unité d'un pays morcelé en principautés féodales est de supprimer le pouvoir des princes. Les Italiens ont ouvert la danse en 1848, ils l'ouvrent en 1849. Mais quel progrès ! Plus de *Pius nonus*² en Italie - plus de Lamartine en France. La période fantastique de la révolution européenne, la période de l'engouement, de la bonne volonté et des belles paroles a été close dignement par des boulets incendiaires, des massacres de taille et des déportations. Les réponses les meilleures et les plus pertinentes aux proclamations de Lamartine furent les notes autrichiennes, les notes prussiennes, les notes russes.

Forts de leur profond sérieux et de leur ténacité, les Allemands, comme la Pythie du haut de son trépied, sont habitués à considérer avec un mépris hautain l'esprit superficiel des Italiens. Un parallèle entre l'année 1848 en Italie et l'année 1848 en Allemagne fournirait la réponse la plus péremptoire. Dans ce parallèle, il faudrait prendre avant tout en considération le fait que l'Italie révolutionnaire a été tenue en échec par l'Allemagne et par la France, tandis que l'Allemagne révolutionnaire n'était gênée en rien dans ses mouvements.

La République à Rome ! Voilà le premier mot du drame révolutionnaire de 1849.

¹ Sur la base du suffrage universel obtenu grâce au soulèvement populaire du 16 novembre 1848 et à l'évolution des événements de la révolution démocrate bourgeoise. l'Assemblée constituante fut élue le 21 janvier 1849 à Rome. Le 9 février, elle retira au Pape le pouvoir temporel et proclama la République. La République romaine subsista jusqu'au 3 juillet 1849. Elle fut anéantie par l'intervention autrichienne et française.

² Pie IX.

Karl Marx : Nouvelle contribution à l'économie de la vieille Prusse

n°229, 23 février 1849

Cologne, le 21 février.

Il nous faut compléter notre article dans le n° 224 du journal sur Bodelschwingh et consorts, et sur l'administration des finances prussiennes. En conclusion, nous avons indiqué que 27 127 thalers d'empire (17 127 est une faute d'impression) de moins que la somme versée, suivant les comptes de la caisse générale de l'État, n'ont pas été passés aux écritures du Trésor. Nous avons, après coup, trouvé dans les comptes établis par le gouvernement une note qui nous donne la clef de cette énigme : qu'est devenu cet argent ?

En effet, les prétendues économies sur les crédits de fonctionnement de l'année 1844, d'un montant de 200 002 thalers d'empire, n'ont pas été versées comptant à la caisse du Trésor public, mais des titres de rente prussienne ont été achetés pour cette somme. D'après le cours d'alors, il doit en résulter, à l'achat, une perte de 27 127 thalers d'empire. Les ministres prussiens sont ou étaient de brillants financiers ! Ce cas le révèle une fois de plus. Car nous n'avons plus besoin de demander à Messieurs les ex-ministres ce que sont devenus les 27 127 thalers d'empire, nous pouvons leur dire que, pour cette seule affaire, et grâce à leur astuce, non seulement 27 000, mais plus de 4 000 000 thalers d'empire ont été perdus. Ce reproche atteint d'abord M. Flottwell, car il était alors ministre des Finances. Il se peut qu'il soit un honnête homme, mais peu importe au pays que ses ministres lui nuisent par incapacité ou par mauvais vouloir. Une enquête sur ce point pourrait tout au plus être intéressante pour sa propre famille.

Dans son mémoire sur le Trésor public du 6 avril 1847, von Thile, alors ministre du Trésor, déclare sans détour au sujet du Trésor public, que les deux principes suivants ont été observés :

- 1) L'encaisse du Trésor public doit toujours exister en argent *comptant* et *monnayé*.
- 2) Le Trésor public n'a pas le droit d'effectuer de paiement de quelque nature que ce soit, sauf pour des équipements de guerre.

En ce qui concerne le premier principe, il est juste, s'il doit y avoir un Trésor public, qu'il soit logiquement déposé en *argent comptant* ou en *métaux précieux*. Un gouvernement qui ne peut pas s'appuyer sur la puissance du peuple, peut, certes, avoir besoin de soutien pour ce qu'on appelle des temps difficiles. Si son crédit essuie des revers à la Bourse, il doit avoir encore des moyens en réserve pour se tirer d'embarras, ce qui ne peut se faire qu'avec de l'argent comptant ou des métaux précieux. L'or et l'argent ouvrent à tout moment le cœur des bourgeois, tandis qu'un mauvais papier imprimé est le moyen le plus sûr de perdre aussi « la considération » de la Bourse. Si le crédit d'Etat est tombé si bas que l'aide du Trésor public soit nécessaire, il n'y a rien de plus humiliant que de mettre en vente à la Bourse des rentes d'État et de courir après l'acheteur. Quiconque n'a jamais observé une Bourse assez importante, saura quel mépris expriment les mines et les gestes du spéculateur financier dès que, à de pareils moments, on lui offre des valeurs d'État. Le spéculateur peut d'ailleurs être conseiller commercial privé et très « bien-pensant ».

L'achat de rentes publiques était donc l'opération la plus maladroite que pouvait entreprendre le gouvernement prussien.

Dans le mémoire cité, M. von Thile déclare qu'il a été obligé d'accepter *comptant* en thalers d'empire les 1 972 875 de rentes au lieu des 2 000 000. Nous n'attachons aucune importance à cette excuse « d'être obligé ». Mais si les comptes sont justes, l'achat de valeurs d'État aurait déjà été effectué par la caisse publique; sinon le montant total de l'argent comptant aurait dû être versé au Trésor public. M. Flottwell semble donc avoir participé à cette opération financière.

Les chiffres suivants montreront donc comment l'épargne petite-bourgeoise qui aimerait bien économiser quelques % d'intérêts et qui n'est pas à la hauteur des entreprises financières publiques de plus grande envergure, aboutit finalement pour sa courte honte, à une double perte :

À la perte par rapport à la valeur nominale lors de l'achat de	27 127	thalers
s'ajoute la perte beaucoup plus importante subie lors de la vente. De mars au début de juillet 1848 la fluctuation des cours des rentes va d'une demande à 66% (4 avril) à une offre à 83 1/2 % (21 mars). Comme les cours tombent dès qu'une grosse somme de valeurs est offerte, on peut supposer que le gouvernement ne s'est pas débarrassé de ses rentes à plus de 70%. Ce qui entraîne, à la vérité, une perte d'an moins 30% de 1 972 875 thalers d'empire par rapport à la valeur nominale, soit	591 840	thalers d'empire
donc, au total	618 967	"
Il faut en déduire les intérêts pendant trois ans à 690 048 thalers d'empire	207 144	"
si bien qu'on aboutit probablement à une perte nette de	411 823	"

On a perdu presque un quart de la somme globale et le crédit public s'en trouve encore plus affaibli par le bas niveau du cours des rentes publiques.

Nous administrons cette petite preuve de la sagesse des ministres prussiens des Finances et du Trésor à la Flottwell-Thile, parce qu'elle constitue le complément indispensable à notre article précédent. Sinon nous ne nous occuperions pas de petites choses, alors que les grandes nous offrent une si riche matière.

Une dénonciation

n°229, 23 février 1849

Cologne, le 22 février.

La *Oberpostamts-Zeitung*¹ avait pour ancien rédacteur un agent stipendié de Guizot (cf. la *Revue rétrospective de Taschereau*²) et un agent non stipendié de Metternich, comme l'était d'ailleurs aussi, c'est bien connu, toute la poste des Tour et Taxis - cette institution nationale de loueurs de voitures qui pèse sur l'industrie allemande, s'épuise en vain dans sa lutte contre les chemins de fer, et dont l'existence après mars se comprend mal; sa suppression immédiate sera d'ailleurs un des premiers actes de la Constituante allemande qui doit s'ouvrir sous peu (il est notoire que l'Assemblée de l'église Saint-Paul n'a jamais été constituante) - cette institution n'a jamais été depuis Joseph II qu'un foyer autrichien d'espionnage. Dans ce journal impérial et délateur appartenant au ci-devant prince de Tour et Taxis, H. Malten, rédacteur responsable (dont l'ancienne *Gazette rhénane*³ a déjà donné un portrait ressemblant) s'exprime de la façon suivante, prétendant tirer cette correspondance de Paris d'une feuille que nous ne lisons pas⁴ :

« Nous devons confesser pour la honte du nom allemand que ce sont notamment des Allemands qui créent parmi nous le désordre le plus formidable, pour ne pas dire le plus éhonté. Il existe ici un bureau spécial des Rouges, d'où tous les articles incendiaires que l'on puisse trouver contre l'ordre de la société humaine, sont expédiés, avec une très grande rapidité, dans les provinces. Il ne suffit pas que des Allemands participent pour la France à cette affaire peu glorieuse. On leur doit aussi qu'une propagande désastreuse étende sans cesse ses filets sur l'Allemagne. Toute la vallée allemande du Rhin est inondée sur toute sa longueur par les papiers révolutionnaires sortis du chaudron des sorcières de cette même cuisine révolutionnaire; la Nouvelle Gazette rhénane pourrait dire bien des choses à ce sujet, si elle ne trouvait pas bon d'observer soigneusement le silence sur ce point. Dans l'Oberland badois, les classes inférieures de la population sont travaillées depuis des mois à partir de Paris. Les liaisons des démocrates locaux avec les réfugiés en Suisse sont aussi un fait. »

Nous remarquons à propos de cette misérable dénonciation. 1°) que nous n'avons *jamais dissimulé* nos liaisons avec les démocrates français, anglais, italiens, suisses, belges, polonais, américains et autres et, 2°) que nous avons coutume de fabriquer nous-mêmes, ici à Cologne, les « papiers révolutionnaires » dont nous inondons certes « la vallée allemande du Rhin » (et pas elle seulement). Nous n'avons pas besoin pour cela de l'aide de Paris, nous sommes habitués depuis plusieurs années à donner à nos amis parisiens plus que nous n'en recevons.

¹ La *Frankfurter Oberpostamts-Zeitung* parut de 1617 à 1866 à Francfort-sur-le-Main. Elle était propriété des princes de Tour et Taxis qui avaient le privilège de la poste dans une série d'États allemands. Pendant la révolution de 1848 elle fut l'organe du pouvoir central provisoire du Vicaire d'empire et du ministre impérial. Issu d'une famille italienne milanaise, chassée par les Visconti, François de Tour et Taxis fonda, en 1516, le premier service de poste entre Vienne et Bruxelles. Son descendant, Léonard de Tour et Taxis fut nommé en 1595 maître de poste général de l'empire. En 1624, Lamoral de Tour et Taxis fut créé comte d'empire. Eugène-Alexandre de Tour et Taxis fut créé prince en 1695 par l'empereur Léopold I^{er}. La famille a été médiatisée en 1801; elle est partagée depuis en deux lignes, vivant l'une en Bavière et l'autre en Autriche.

² *Revue rétrospective ou Archives secrètes du dernier Gouvernement*, 1830-1848, éditée par J. Taschereau; elle parut mensuellement de 1833 à 1838 et irrégulièrement en 1848 à Paris. Le n° 3 de l'année 1848 contenait un relevé des fonds secrets du ministère des Affaires étrangères de la monarchie de juillet pour les années 1840-1842 et 1844-1847. La pension annuelle de Karl Peter Berly, agent secret du gouvernement Guizot et rédacteur à la *Frankfurter Oberpostamts-Zeitung* y était mentionnée.

³ *Rheinische Zeitung für Politik, Handel und Gewerbe*, quotidien qui parut à Cologne du 1^{er} janvier 1842 au 31 mars 1843. Le journal avait été fondé par des représentants de la bourgeoisie qui s'opposaient à l'absolutisme prussien. Quelques « Jeunes Hégéliens » y collaborèrent. À partir d'avril 1842 Karl Marx devint rédacteur de la *Rheinische Zeitung* et il en devint le rédacteur en chef à partir du mois d'octobre de la même année. Le journal publia aussi une série d'articles de Friedrich Engels. Sous la direction de Karl Marx la *Rheinische Zeitung* prit un caractère démocratique et révolutionnaire de plus en plus marqué. Cette tendance de la *Rheinische Zeitung* dont la popularité croissait continuellement en Allemagne, provoqua inquiétude et mécontentement dans les milieux gouvernementaux. La presse réactionnaire se déchaîna furieusement contre elle. Le 19 janvier 1843, le gouvernement prussien prit un décret qui interdisait la *Rheinische Zeitung* à partir du 1^{er} avril 1843 et la soumettait jusque-là à une censure particulièrement rigoureuse et sévère.

⁴ Dans le n° 44 de la *Frankfurter Oberpostamts-Zeitung* du 20 février 1848, fut publiée la correspondance de Paris, parue dans le journal *Die deutsche Reform*.

Le discours du trône

n°234, 1° mars 1849

Cologne, le 28 février.

Le discours du trône communiqué *prématurément* hier soir aux lecteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* au grand dam et au grand dépit de la *Kölnische Zeitung*, s'est avéré *authentique*. Un seul passage a été modifié au cours même de la nuit, celui qui concerne *l'état de siège* de Berlin. Le ministère Brandenburg a ainsi privé le discours de piquant et de sel.

Le passage que nous avons publié hier dans sa version originale déclarait :

« *Pour rétablir l'autorité des lois, il a fallu proclamer l'état de siège dans la capitale et ses environs immédiats. On ne peut lever cet état de siège avant que la sécurité publique, encore menacée et qui a rendu ces mesures nécessaires, soit protégée durablement par des lois énergiques. Les projets de ces lois vous parviendront incessamment*¹. »

Ce passage, bien qu'on l'ait maquillé, trahit tout le secret du discours du trône. Traduit en allemand, il signifie : les états de siège *exceptionnels* seront levés dès que l'état de siège général sera octroyé par des lois à tout le royaume et introduit dans nos mœurs constitutionnelles. La ronde de ces lois « fortes » sera ouverte par la législation de septembre² sur les associations et la presse.

n°235, 2 mars 1849

Cologne, le 1° mars.

Constatons-le avant toute chose : le discours du trône a l'approbation entière de la *Kölnische Zeitung*. Si dans l'action gouvernementale mentionnée dans le discours du trône elle critique quelques détails, elle ne trouve absolument rien à reprendre au discours du trône lui-même.

« Le discours du trône du roi est justement - un *discours du trône constitutionnel* » - c'est par ces mots que cette feuille astucieuse commence, sous la forme d'un éditorial, sa paraphrase de ce discours du trône.

« Un discours du trône *constitutionnel* ! » Certes, il trouvera ce document éminemment « constitutionnel » celui qui s'attendait à un « discours jailli du cœur du roi », à des effusions moralisatrices sans discrétion, comme autrefois devant la Diète unifiée³ ou à une rodomontade⁴ à la manière des Brandenburg-Wrangels, faisant sonner leurs éperons et frisant leurs moustaches.

Une chose est certaine : si nous laissons complètement de côté la « talentueuse déclaration » de 1847, Manteuffel s'est bien mieux acquitté de sa tâche que Camphausen. Le ministre bourgeois donna, quant à sa forme et à son contenu, un document mal écrit, ennuyeux et platement bourgeois⁵. Le ministre noble se soumet avec la plus grande *bonhomie** du monde à l'ennuyeuse forme constitutionnelle prussienne pour moquer sous cette forme, et dans une langue fluide et aisée, les Chambres et le constitutionalisme dans son ensemble.

Quant au contenu sérieux de ce discours, il se réduit quasiment à rien étant donnée la manière, mentionnée hier déjà, dont le passage sur le maintien de l'état de siège a été escamoté. C'était le seul passage où le ministère affrontait honnêtement, ouvertement les Chambres.

¹ Le texte primitif du discours du trône prononcé par Frédéric-Guillaume IV lors de la séance d'ouverture des Chambres prussiennes et cité dans l'article, fut publié dans le supplément spécial au n° 233 du 28 février 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Dans le texte du discours du trône publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, immédiatement après la première partie de cet article, le passage qui fut modifié disait : « Je regrette qu'il ait fallu proclamer l'état de siège dans la capitale et dans ses environs immédiats pour rétablir la souveraineté des lois et la sécurité publique. Vous recevrez sans retard, Messieurs, les documents concernant cette mesure. »

² À la suite de nombreux attentats contre Louis-Philippe dont le plus dangereux fut celui de Fieschi, le 28 juillet 1835, qui tua dix-huit personnes mais n'atteignit pas le roi, le duc de Broglie et Thiers firent voter trois lois de répression qu'on appelle les lois de septembre 1835. La plus importante était la loi sur la presse. Elle aggravait à la fois le nombre et la pénalité des délits. Furent considérés comme des attentats contre la sûreté de l'État : « l'offense au roi, lorsqu'elle a pour but d'exciter à la haine ou au mépris de sa puissance et de son autorité constitutionnelle » (art. 1), « l'attaque contre le principe de la forme de gouvernement établi par la Charte de 1830 » (art. 3), la qualification de républicain (art. 7). Fut également punie par l'article 6 « toute attaque contre la propriété..., toute provocation à la haine entre les diverses classes de la société ». Enfin, il était interdit de rendre compte des procès politiques, et la censure était rétablie sur les dessins.

³ La seconde Diète unifiée fut convoquée par le ministère Camphausen, après la révolution de mars.

⁴ Rodomontade vient de Rodomont, héros d'un poème de l'ARIOSTE, l'*Orlando furioso*.

⁵ Marx pense au discours du trône de Frédéric-Guillaume IV lors de l'ouverture de la session des Chambres, le 2 avril, discours préparé par le ministère Camphausen.

Pour prendre au sérieux le reste du discours du trône, il faut être la *National Zeitung* de Berlin¹. Quiconque n'ose considérer qu'avec une crainte respectueuse et une dignité solennelle ce genre de grandes manifestations constitutionnelles, comme celles qui se sont déroulées avant-hier à Berlin, ne pourra, certes, jamais, dans sa candeur, comprendre comment un sujet aussi sacré se laisse réduire à un jeu d'esprit frivole. Mais quiconque n'attache pas plus d'importance que M. Manteuffel à toute la comédie constitutionnelle, ne manifestera pas son manque de goût au point de *prendre au sérieux** le document que le ministre faisait débiter hier devant le public fervent du salon blanc² par des lèvres de droit divin.

Nous croyons faire plaisir à M. Manteuffel en indiquant au public allemand, malheureusement trop peu habitué à d'humoristiques jeux d'esprit, le véritable sens de son discours du trône.

Vous vous attendiez à ce que M. Manteuffel fasse le faraud avec sa contre-révolution menée à bien, à ce qu'il menace la Chambre, avec le fusil chargé, les épées bien effilées, etc. comme l'aurait fait un lourdaud d'adjudant à la* Wrangel.

Au contraire. Par quelques phrases jetées négligemment Manteuffel passe là-dessus comme sur une chose qui va de soi.

« Des événements que vous avez encore fraîchement en mémoire, MM. les députés de la première et de la seconde Chambre, m'ont contraint, en décembre de cette année, à dissoudre l'Assemblée convoquée pour s'entendre sur la Constitution. Convaincu de la nécessité inéluctable de finir par restaurer solidement la légalité officielle, j'ai, en même temps, accordé au pays une Constitution dont le contenu remplit fidèlement les promesses faites par moi, en mars de cette année. »

M. Manteuffel parle comme s'il s'était agi de la plus insignifiante bagatelle, du remplacement d'un vieux vêtement par un neuf, de l'engagement d'un surnuméraire ou de l'arrestation d'un fauteur de troubles. Le transfert, l'ajournement, la dissolution d'une assemblée souveraine par la force, les états de siège, la domination du sabre, bref, tout le coup d'État se réduit à des « événements que vous avez encore fraîchement en mémoire ». Tout comme le chevaleresque Ban Jellachich raconterait avec la plus gracieuse aisance comment ses « Manteaux rouges » ont rôti vivants les habitants de tel ou tel village.

Et maintenant, il en vient même au « *fidèle accomplissement* des promesses faites par Moi en mars de cette année » grâce à ce qu'on appelle la Constitution octroyée. Et vous croyez l'astucieux Manteuffel assez borné pour avoir prononcé sérieusement ces paroles ? *Allons donc**!

Un tel début frappe. Mais il faut savoir utiliser ce premier étonnement en le faisant suivre de choses plus étonnantes encore. M. Manteuffel le sait bien.

« Depuis lors, la tension où se trouvait, il y a peu de mois encore une grande partie du pays, a cédé à une atmosphère plus calme. La confiance si profondément ébranlée auparavant revient peu à peu. Le commerce et l'industrie commencent à se remettre de la paralysie à laquelle ils menaçaient de succomber. »

Comme les braves députés ont dû se regarder en entendant ce passage ! Le commerce et l'industrie se remettent ! Et pourquoi pas ? Le même Manteuffel qui peut octroyer une Constitution, pourquoi ne pourrait-il pas octroyer aussi l'essor du « commerce et de l'industrie » ? *L'aplomb* avec lequel Manteuffel fait entendre cette colossale affirmation est vraiment admirable. *Mais nous marchons de surprise en surprise**.

« Vous savez, Messieurs, que je vous ai réservé une révision de la Constitution. C'est à vous maintenant de vous entendre entre vous et avec mon gouvernement sur ce point. »

Eh bien ! Messieurs « entendez-vous » donc ! Voilà justement le sel de l'affaire, c'est que deux Chambres telles que Manteuffel les a octroyées à « Mon peuple » ne *peuvent* jamais « s'entendre entre elles » ! Sinon, pourquoi la seconde Chambre a-t-elle été inventée ? Et Messieurs, si jamais vous deviez vous entendre *entre vous*, ce que l'on ne peut nullement envisager, ce serait d'abord à vous de vous entendre avec « Mon gouvernement » - Et vous n'y arriverez pas, Manteuffel vous le garantit !

MM. les députés de la première et de la seconde Chambre, vous voilà donc déjà suffisamment occupés à la révision de la Constitution. Après que « J'aie » appris par expérience combien il est déjà difficile à deux contractants d'arriver à s'entendre, « J'ai » considéré qu'il convenait de tenter cette fois la conciliation de *trois facteurs inconciliables*. Si, jusqu'au jugement dernier, vous n'arrivez pas à vous entendre sans même progresser d'un iota, M. Manteuffel se fait fort de devenir un collaborateur de la *National Zeitung*.

Donc, « entendez-vous », Messieurs !

¹ La *National Zeitung* était un journal libéral bourgeois qui commença à paraître le 1^o avril 1848 à Berlin.

² Salle du château royal de Berlin. C'est là qu'eut lieu, le 26 février 1849, la première séance commune de la première et de la deuxième Chambre prussiennes.

Mais, si contre toute évaluation humaine, vous résolviez cependant ce que, par respect, on ne peut guère appeler autrement que votre devoir, vous n'aurez pourtant pas progressé d'un pas. Pour ce cas, « Mon gouvernement » a édicté, pour appliquer la Constitution une douzaine de lois qui dépouillent cette Constitution de sa dernière apparence libérale. Parmi elles se trouvent deux ordonnances sur les corporations qui sont dignes de l'an 1500 et qui peuvent provoquer pour dix ans, des cassements de tête à une représentation aussi avantagusement constituée.

« Toutes ces ordonnances seront soumises sans retard à votre approbation. »

Donc, « approuvez », Messieurs !

Mais ensuite « Mon gouvernement » vous fera parvenir sans délai une documentation sur l'état de siège - lois de septembre, Gagging Laws¹, lois de répression des clubs, etc. jusqu'à ce que vous les ayez « approuvées » - espérons qu'on n'en arrivera jamais là - l'état de siège durera.

Vous pensez en avoir ainsi fini avec vos travaux ? Au contraire, c'est maintenant que vient l'essentiel :

« En outre, vous aurez à vous occuper de la discussion de différentes lois en partie nécessaires à l'application de la Constitution - dont les projets vous seront soumis petit à petit. Je recommande à votre examen le plus minutieux tout particulièrement les projets de réorganisation des communes, des arrondissements, des districts et des provinces, de la loi sur l'enseignement, de la loi sur le patronage de l'Église, celles concernant les impôts sur le revenu, la contribution foncière, de même que les lois sur le rachat des charges réelles et la suppression, sans bourse délier, de quelques-unes d'entre elles, et l'institution de banques d'amortissement. »

Messieurs, avec ces différents travaux qui, ensemble, constituent environ trois douzaines de lois organiques et plusieurs milliers de paragraphes, vous aurez, Dieu merci, tant à faire qu'aussi bien la révision de la Constitution que l'approbation des lois provisoires et le débat sur les projets que l'on vous soumettra, seront tout au plus réglés en partie. Si vous y parvenez, vous aurez fourni un travail surhumain. Entre temps, l'état de siège se sera prolongé partout et sera aussi introduit là où il n'existe pas encore. (Qui nous empêchera de mettre toute la Prusse en état de siège, district par district ?) Entre temps, la prétendue Constitution octroyée demeurera en vigueur avec les lois octroyées qui la suivront, et on en restera au bricolage pour l'organisation des communes, la représentation des arrondissements, des districts et des provinces, au manque de liberté dans l'enseignement, telle qu'elle a existé jusqu'à présent, à l'exemption pour la haute noblesse de la contribution foncière et aux corvées des paysans.

Mais pour que vous ne puissiez pas vous plaindre, on vous soumettra encore, en plus de toutes ces tâches impossibles à accomplir, deux *budgets* - celui de 1849 et celui de 1850. Furieux d'avoir autant de travail, vous bondirez de vos sièges ! Messieurs les députés à la première et à la seconde Chambre, cela n'en sera que mieux. « Mon gouvernement » continuera, sur la base de la prétendue Constitution octroyée, à lever éternellement les impôts levés jusqu'à présent. D'ailleurs, il reste encore quelque argent des 25 millions accordés par la Diète unifiée, et si « Mon gouvernement » devait avoir besoin d'autres sommes, il saura bien que faire.

Mais si vous voulez marcher sur les traces de l'Assemblée nationale dissoute, alors, Messieurs, je vous rappelle que l'« organisation, la valeur militaire et le dévouement » de l'armée prussienne se sont affermis dans de graves épreuves, et notamment lors de la grande battue menée en novembre de cette année contre les ententistes.

Eh bien, Messieurs les députés à la première et à la seconde Chambre, après qu'on ait pris toutes dispositions pour que vous ne puissiez pas vous entendre *entre vous* une fois les deux Chambres constituées, ni avec « Mon gouvernement », une fois celui-ci constitué, après que l'on vous ait soumis un tel fouillis de matériaux que, indépendamment de tout le reste, vous n'arriviez jamais au moindre résultat, après que soit garanti ainsi le maintien du despotisme bureaucratocofédalo-militaire, notez donc ce que la patrie attend de vous.

« Messieurs les députés à la première et à la seconde Chambre ! La patrie attend maintenant avec confiance la coopération de ses représentants et de mon gouvernement, la consolidation de l'ordre légal rétabli, afin de pouvoir jouir des libertés constitutionnelles et de leur pacifique développement. La protection de ces libertés et de l'ordre légal - ces deux conditions fondamentales du salut public sera toujours l'objet de ma consciencieuse sollicitude. Je compte pour ce faire sur votre appui. Puisse votre activité servir, avec l'aide de Dieu, à rehausser l'honneur et la gloire de la Prusse dont le peuple, en intime union avec ses princes a déjà surmonté avec succès bien des périodes difficiles, et préparer à la petite comme à la grande patrie un avenir paisible et prospère ! »

Voilà le discours du trône du citoyen Manteuffel. Et il y a des gens dont le goût s'est gâté au point de qualifier une comédie aussi réussie de « discours du trône constitutionnel ».

En vérité si quelque chose pouvait amener M. Manteuffel à remettre son portefeuille, ce serait bien une telle méconnaissance de ses bonnes intentions.

¹ Gagging Laws : c'est ainsi que l'on appelle les six lois extraordinaires, édictées en 1819 en Angleterre. Elles réduisaient la liberté d'expression, de réunion et de la presse.

Karl Marx : Lassalle**n° 237, 4 mars 1849**

Cologne, le 3 mars.

On se souvient encore de cette fameuse procédure. Une pauvre fille fut traduite devant les *Assises pour infanticide*. Les juges l'acquittèrent. Elle fut citée ensuite devant le tribunal de police correctionnelle pour *dissimulation de grossesse*. Sous la risée de tout le public, le jugement de relégation prononcé par la Chambre du conseil fut cassé.

La Chambre du conseil de Dusseldorf marche sur les traces de son illustre prédécesseur.

Par une décision de la Chambre du conseil de Dusseldorf du 22 février, *Lassalle, Cantador et Weyers* sont traduits devant les *Assises pour discours subversifs*. Nous n'avons rien contre. Mais par décision de la même Chambre, *Lassalle* est encore cité en second lieu devant le tribunal de police correctionnel parce que, dans son discours de Neuss¹, il est censé avoir appelé à « résister par la violence à des fonctionnaires et contrevenu ainsi aux articles 209 et 217² ».

Avant tout constatons les faits.

Parmi les circonstances qui ont provoqué l'assignation de Lassalle devant les Assises, se trouve le même discours de Neuss. La Chambre du conseil indique que, dans ce discours, *il a appelé à s'armer contre le pouvoir souverain*. (Infraction aux articles 87 et 102.)

Sur la base du même discours, Lassalle est donc assigné une fois devant les Assises, une autre fois devant le Tribunal de police correctionnel. Si le jury l'acquitte, le Tribunal de police correctionnel le condamnera. Si le Tribunal de police correctionnel ne le condamne pas, il restera, dans tous les cas, en détention provisoire jusqu'à ce que le Tribunal de police correctionnel l'ait acquitté. Quel que soit le jugement des jurés, Lassalle restera privé de liberté, et l'État prussien sera sauvé.

C'est, nous le répétons, un seul et même discours qui est à la base de l'assignation de Lassalle par la Chambre du Conseil de Dusseldorf. Une fois devant les Assises, une autre fois devant le Tribunal de police correctionnel. Pour le même fait.

Laissons cela de côté.

Si dans un discours « j'appelle à s'armer contre le pouvoir souverain », ne va-t-il pas de soi que j'appelle « à résister par la force à des fonctionnaires » ? L'existence du pouvoir souverain n'est-ce pas justement ses fonctionnaires, son armée, son administration, ses juges ? Si l'on en fait abstraction, c'est-à-dire, si l'on ne tient pas compte des organes mêmes du pouvoir, ce dernier est une ombre, une imagination, un nom. La chute du gouvernement est impossible sans insubordination violente à l'égard de ses fonctionnaires. Si dans un discours j'appelle à la révolution, il est superflu d'ajouter « Opposez-vous par la force aux fonctionnaires ». À l'instar de la Chambre du conseil de Dusseldorf on pourrait donc, sur la base des articles 209 et 217, assigner, après coup, devant le Tribunal de police correctionnel toute personne sans exception qu'on assigne devant les Assises sur la base des articles 87 et 102 pour incitation au renversement du gouvernement.

Et n'existe-t-il pas quelque part, dans le *Code d'instruction criminelle*^{*3} un article rédigé dans les termes suivants : «

Toute personne acquittée légalement ne pourra plus être reprise ni accusée à raison du même délit. »

Que pour le même délit et après le jugement d'acquiescement du jury je sois cité ensuite devant le Tribunal de police correctionnelle, ou que l'on casse d'abord le jugement en m'assignant dès le début pour ce même délit 1°) devant les Assises, 2°) devant le Tribunal de police correctionnel, ne change rien à l'affaire.

Nous demandons à la Chambre du conseil de Dusseldorf si sa sagacité juridique n'a pas été dupe de son zèle patriotique ? Nous demandons au juge d'instruction *Ebermeier* s'il est exempt de toute animosité personnelle à l'égard de Lassalle ? Nous demandons enfin à un fonctionnaire du Parquet de Dusseldorf s'il n'a pas dit : « Nous n'attachons pas beaucoup d'importance à l'acquiescement de Cantador et de Weyer, mais Lassalle, nous devons le garder coûte que coûte » ?

Nous doutons que Lassalle ait le même penchant à figurer pour un temps immémorial dans l'inventaire des « ressortissants » par excellence*.

Le cas en suspens n'est pas seulement important pour nous parce qu'il s'agit de la liberté et du droit d'un concitoyen, d'un de nos camarades de parti. Il est surtout important parce qu'il s'agit de savoir si la compétence

¹ Au cours d'une réunion populaire à Neuss, près de Dusseldorf, Lassalle prononça un discours dans lequel il appelait à prendre les armes pour venir au secours de l'Assemblée nationale prussienne au cas où cela s'avèrerait nécessaire. Il fut arrêté le lendemain.

² Il s'agit d'articles du Code pénal.

³ Code d'instruction criminelle français, encore en vigueur dans la province rhénane, et dont Marx cite l'article 360.

exclusive des Assises pour des crimes politiques doit partager ou non le sort des prétendues conquêtes de mars, s'il dépend du bon plaisir des magistrats appointés de rabaisser le jury non rétribué de la Cour d'Assises au rang d'un tribunal fantôme en soumettant simultanément le même fait considéré comme délit de droit commun au jugement du Tribunal de police correctionnel pour le cas où il ne serait pas considéré par les jurys comme crime ou délit politique. Somme toute, pourquoi a-t-on retiré crimes et délits aux tribunaux ordinaires pour les confier aux Assises ? On a supposé, malgré l'honneur et la délicatesse des juges rétribués que dans des procès politiques ils représentent tout, sauf l'intérêt de l'accusé.

Nous reviendrons sur ce sujet.

Ruge

n°242, 10 mars 1849

Cologne, le 9 mars.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung*¹ contient la déclaration suivante de son vieux collaborateur, Arnold Ruge, ce caractère poméranien, ce penseur saxon :

« Berlin le 5 mars. Les membres présents du Comité central des démocrates d'Allemagne : d'Ester, Reichenbach et Hexamer annoncent la parution, sous le nom de Allgemeine demokratische Zeitung d'un nouveau journal démocratique qui soit « réellement un organe du parti à Berlin. Cette annonce pourrait éveiller le soupçon que les journaux : Die Reform et Die Zeitungs-Halle ne sont pas réellement des organes du parti, et au début de l'annonce, ces deux journaux sont même nettement dits supprimés. Le passage où le Comité central proclame et accepte que leur suspension par Wrangel équivaille à une suppression définitive dit textuellement : « Les dures épreuves que le Parti démocratique a dû surmonter au cours des derniers mois dans toutes les parties de l'Allemagne, lui ont démontré outre la nécessité d'une organisation solide, également le besoin d'être représenté dans la presse par des organes déterminés, appartenant au parti. La domination du sabre des tenants du pouvoir a réussi à supprimer en de nombreux endroits (la « domination du sabre » n'existe, il est vrai qu'à Berlin) les organes démocratiques, parce que individuellement on n'était pas en mesure de taire des sacrifices assez grands pour rendre inopérantes les mesures despotiques arbitraires. » À cause de la domination du sabre, chacun pense à Berlin, alors qu'il est question de « nombreux endroits ». La démocratie tout entière n'aurait pu rendre ces mesures « inopérantes » qu'en écartant le sabre, Wrangel ayant fermé Berlin et la poste berlinoise aux organes démocratiques. Le Comité central peut bien appeler « sacrifices respectifs » les moyens auxquels, dans notre situation il aurait été en mesure de rendre cet arbitraire inopérant. Aux yeux mêmes de Wrangel, la « Reform » et la « Zeitungs-Halle » ne sont pas interdites. J'en ai pourtant fait l'expérience : les démocrates à qui cette circulaire du Comité central est parvenue ont compris que la Reform et la Zeitungs-Halle cesseraient de paraître et seraient remplacées par l'Allgemeine demokratische Zeitung. Je me vois contraint de dissiper ce malentendu. La « Reform » n'est pas interdite définitivement, et dès que l'état de siège de Berlin sera levé, elle reparaitra à Berlin, et même comme organe réel du parti démocratique; par suite de décisions expresses de la gauche de l'Assemblée nationale dissoute et du précédent Comité central des démocrates allemands elle « n'appartient » pas moins au parti que la nouvelle feuille tout au plus octroyée par deux membres de l'actuel Comité central (d'Ester et Hexamer).

La rédaction de la Reform
Arnold RUGE. »

P.S. du rédacteur : « Je prie toutes les honorables rédactions des journaux allemands d'accueillir notre déclaration dans leurs colonnes. »

Cette mémorable déclaration nous laisse entendre, à notre grande satisfaction que le *ci-devant** « rédacteur de la raison des événements² » de Francfort et actuel imprimeur, sans aucun doute ne se déclare pas satisfait « à ce titre » de se voir octroyer une nouvelle feuille démocratique « à Berlin », un journal qui doit être « en réalité » un organe du « parti à Berlin ».

Monsieur Arnold Ruge, rédacteur à Francfort « de la raison des événements », et à Berlin de la *Reform*³ prétend « à ce titre » avoir édité ainsi un organe du « parti à Berlin »; la *Reform* était « propriété du parti » par décision du « précédent » Comité central des démocrates⁴, elle avait été* comme disent les Français. « En réalité » le « précédent » Comité central n'existe à vrai dire plus - c'est pourquoi la « Reform » nouvellement ressuscitée peut bien être encore un organe « réel » du défunt Comité central et de la gauche dissoute de l'Assemblée nationale « dissoute ».

¹ *Deutsche Allgemeine Zeitung*, c'est sous ce nom que parut à partir de 1843, date où elle fut interdite en Prusse, la *Leipziger Allgemeine Zeitung*, fondée en 1837. Ce journal subsista jusqu'en 1879.

² Dans le *Wahl-Manifest der radicalen Reformpartei für Deutschland* (Manifeste électoral du parti réformiste radical d'Allemagne) rédigé par RUGE, le but principal fixé à l'Assemblée nationale est la « *Redaktion der Vernunft der Ereignisse* » (Rédaction de la raison des événements). Il fut publié dans le journal *Die Reform* n°du 16 avril 1848), édité à Leipzig par Ruge.

³ *Die Reform* fut éditée par Arnold Ruge et H. B. Oppenheim d'avril à juin 1848 à Leipzig, et de juillet à novembre 1848, à Berlin. Elle était l'organe des démocrates petits-bourgeois.

⁴ Au premier Congrès des démocrates de juin 1848, à Francfort-sur-le-Main, il fut décidé de créer un Comité central, ayant son siège à Berlin. Fröbel, Rau et Kriege furent élus membres de ce Comité central. Au cours du deuxième Congrès qui se tint du 26 au 30 octobre à Berlin, un nouveau Comité central fut élu avec d'Ester, Reichenbach et Hexamer.

Toutefois il est possible que M. Arnold Ruge veuille combattre dans l'*Allgemeine demokratische Zeitung* de Berlin, nouvellement octroyée, la concurrence de l'édition; en dehors de Berlin il se trouvera indiscutablement des aspirants au titre honorifique d'organe du « parti à Berlin ». Nous n'avons du moins jamais méconnu la *Reform*, « organe véritable » du « parti à Berlin »; nous savons apprécier pleinement l'effort qu'a fait sur lui-même le patriote Ruge, en ce qui concerne le « sacrifice » mentionné. Il subsiste en tout cas une contradiction extrêmement étrange. Le brave éditeur Ruge se place sur le *terrain juridique* pour défendre sa feuille, la *Reform*, en tant qu'organe « réel » (patenté sans *garantie du gouvernement**) du parti. D'autre part le philosophe Ruge se place sur le terrain de la rébellion contre le « véritable » Comité central démocratique pour pouvoir continuer « véritablement » à faire de nouveaux sacrifices au sens que lui (libraire) donne à ce terme.

La donnée permettant de résoudre cette contradiction pourrait être la suivante.

Le Comité central des démocrates avait déclaré à Ruge qu'il voulait faire de la *Reform* son *Moniteur*¹ à la condition que le même Ruge s'abstienne totalement de raisonner et d'écrire.

¹ Son journal officiel.

La situation commerciale

n° 239, 7 mars 1849

Cologne le 6 mars.

Un Anglais n'est jamais aussi malheureux que lorsqu'il ne sait pas quoi faire de son argent. Voilà le secret de toutes les grandes spéculations, de toutes les entreprises profitables, mais aussi le secret de toutes les faillites, de toutes les crises du crédit, de tous les drames du commerce.

À la Bourse de Manchester, au cours des années 1840, 1841, etc. ce furent les nouveaux marchés asiatiques qui, en plus des échanges habituels avec le continent européen, ont accaparé notablement le commerce extérieur anglais. Les fabricants et les exportateurs avaient tous les motifs de saluer par de bruyantes ovations Sir Henry Pottinger. Mais toute cette brillante période ne dura pas. Canton, Bombay et Calcutta regorgèrent bientôt de marchandises invendables et le capital qui ne trouvait plus d'issue de ce côté chercha, pour changer, à s'occuper de nouveau de la métropole en se jetant sur la construction des chemins de fer et en donnant ainsi à la spéculation un champ libre où elle atteignit bientôt un degré inouï de développement.

Suivant une évaluation modérée, on peut fixer à 600 millions la somme globale investie dans les entreprises et l'on aurait peut-être été encore plus loin si la mauvaise récolte de pommes de terre en Angleterre, en Irlande et dans maintes contrées du continent, puis le prix élevé du coton, et la baisse de la vente d'articles manufacturés provoquée par ces deux facteurs, ainsi que finalement les excès de la spéculation sur les chemins de fer, n'avaient pas amené, le 16 octobre 1845, la Banque d'Angleterre elle-même à augmenter de $1/2\%$ le taux de l'escompte.

Vu le respect superstitieux du Britannique pour la toute puissance de sa Banque, cette légère augmentation de l'escompte, ou, en d'autres termes, cette méfiance des directeurs de banques entraîna une réaction immédiate de l'activité d'alors, si bien qu'un découragement général se fit jour et qu'une restriction du crédit et de nombreuses faillites suivirent de près l'apparente prospérité. Une de ces grandes crises commerciales, pareille à celles de 1825 et de 1836 se serait donc développée immédiatement si l'abrogation des lois sur le blé¹ qui suivit immédiatement n'était venue soudain au secours de la confiance fléchissante et n'avait stimulé à nouveau l'esprit d'entreprise.

Le monde des affaires attendait en effet beaucoup trop des conséquences immédiates de ces grandes mesures pour qu'il ne lui soit pas devenu facile d'en oublier le marasme qui venait à peine de survenir. Le règlement du conflit² de l'Orégon, qui promettait un nouveau développement du commerce américain jusque-là florissant au plus haut point, et les victoires britanniques au Pendjab³ qui assuraient la paix en Hindoustan, jouèrent naturellement leur rôle pour relever le *courage**. Ainsi, et bien qu'on vit la mauvaise récolte de 1845 être suivie d'une récolte semblable en 1846, et bien que partout on utilisât encore laborieusement les réserves des périodes passées et qu'on dût payer 12 à 15% l'argent nécessaire à la trésorerie des entreprises, on n'en imprima pas moins à toutes les filatures du Lancashire et du Yorkshire un mouvement irrésistible comme si les mauvaises récoltes, les spéculations sur les chemins de fer et les marchés engorgés n'étaient soudain que faits sans importance dont on puisse se jouer en un clin d'œil.

Cependant toute cette splendeur ne devait pas durer longtemps; tandis qu'en septembre 1847 encore au Congrès de Bruxelles sur le libre-échange, le Dr. Bowring avait exposé avec une emphase du plus haut comique les conséquences merveilleuses de l'abrogation des lois sur le blé, on remarquait déjà à Londres que « la mesure toute-puissante prise par Sir Robert Peel » n'était même plus capable de sauver le pays de la catastrophe redoutée depuis si longtemps. Il fallut courber l'échine et les maisons de Londres qui, comme la Read Iving et Cie, avaient presque pour un million de livres sterling de terrains à l'île Maurice, ouvrirent la ronde des faillites provoquées par le désarroi de cette partie des colonies anglaises et s'effondrèrent en entraînant avec elles à droite et à gauche la chute de plusieurs maisons moins importantes des Indes orientales et occidentales.

¹ Les lois sur le blé qui restreignaient et même interdisaient les importations de blé en Angleterre furent établies dans l'intérêt des grands propriétaires fonciers. La lutte entre la bourgeoisie industrielle et l'aristocratie terrienne se termina, en 1846, par l'adoption de la loi supprimant les lois sur le blé. Cette mesure et la baisse du prix du blé qui en résulta et qui rendait le coût de la vie moins chère, provoquèrent finalement la baisse des salaires des ouvriers et une augmentation des profits de la bourgeoisie.

² La lutte pour la conquête de l'Orégon sur la côte du Pacifique en Amérique du Nord se termina en 1846 par le partage de ce territoire entre les États-Unis et l'Angleterre. Le territoire des États-Unis fut alors prolongé jusqu'à la côte de l'Océan Pacifique.

³ Le Pendjab était alors une province de l'Inde. La conquête de l'Inde par les Anglais avait commencé vers le milieu du XVIII^e siècle. En 1815, ils étaient déjà fortement établis dans la région du Gange, au Bengale et dans le Dekkan, au Carbat et au Mysore. Les pays de l'Indus inférieur, le Sindh, dominés par des émirs musulmans, furent conquis en 1843. Il fallut deux rudes guerres pour soumettre les guerriers sikhs du Pendjab (bataille de Gudschrat le 21 février 1849). Le Pendjab entier fut alors annexé par la Compagnie des Indes et rattaché aux Indes britanniques. Depuis 1947 le Pendjab est partagé entre l'Inde (Pendjab oriental) et le Pakistan (Pendjab occidental).

Les matadors des districts industriels se convainquirent en même temps qu'ils s'étaient trompés sur les conséquences de l'abrogation des lois sur le blé. Les affaires s'arrêtèrent dans toutes les parties du monde et la peur s'empara au même moment de la City de Londres et des Bourses de Liverpool, Manchester, Leeds, etc.

La crise de 1845, retardée par toutes sortes d'événements, éclata donc finalement en septembre 1847. La confiance était à bout. Le courage était épuisé. La Banque d'Angleterre laissa tomber les banques à l'intérieur du pays; celles-ci retirèrent le crédit aux commerçants et fabricants. Les banquiers et les exportateurs réduisirent leur commerce avec le continent et le commerçant du continent pesa de nouveau sur le fabricant qui lui était tributaire; le fabricant se rattrapa naturellement sur le grossiste, et le grossiste retomba sur le boutiquier. L'un s'en prit à l'autre et le désastre de la crise commerciale secoua peu à peu le monde, depuis les géants de la City de Londres jusqu'au dernier des petits boutiquiers allemands.

C'était *avant* le 24 février 1848 ! L'Angleterre avait connu les pires moments au cours des derniers mois de 1847. On avait fait table rase des spéculateurs sur les chemins de fer; dans le commerce de denrées coloniales vingt des premières maisons de Londres firent, du 10 août au 15 octobre, des faillites d'un montant de 5 millions et d'environ 50% de dividendes, et dans les régions des manufactures la misère atteignit son point culminant lorsque, le 15 novembre, à Manchester, sur 175 filatures, 78 seulement étaient occupées à plein temps et que 11 000 ouvriers se trouvèrent à la rue.

C'est ainsi que se termina l'année 1847. Il était réservé au continent de ressentir au cours de l'année 1848 les suites douloureuses de la crise anglaise - naturellement d'autant plus sensibles cette fois que les bouleversements politiques ne contribuèrent pas précisément à réparer les conséquences fâcheuses des extravagances anglaises.

Nous en venons maintenant au point intéressant de l'histoire commerciale la plus récente, à savoir à l'influence que les révolutions eurent sur le commerce.

Les listes d'exportation du commerce anglais nous en livrent les meilleures illustrations, car étant donné la position dominante occupée par l'Angleterre dans le commerce mondial, le contenu de ces listes n'est rien d'autre que l'état politico-commercial exprimé en chiffres, ou mieux, la solvabilité des différentes notions exprimée en chiffres.

Si de ce fait nous voyons baisser les exportations de 1467 117 livres sterling en avril 1848 et de 1122 009 livres sterling en mai, et si le montant total des exportations en 1847 est de 51 005 798 livres sterling et en 1848 seulement de 46 407 939 livres sterling on serait tenté certes d'en tirer une conclusion nettement défavorable pour les révolutions et l'on pourrait d'autant plus facilement en venir à cette idée que les exportations de janvier et de février 1848, donc immédiatement antérieures à l'explosion révolutionnaire étaient effectivement supérieures de 294 763 livres sterling à ce qu'elles étaient en 1847.

Il n'en est pas moins vrai que cette opinion serait complètement erronée; car en premier lieu l'augmentation des exportations de janvier et de février, justement les deux mois situés entre le point culminant de la crise et la révolution, peut s'expliquer facilement par le fait que pour contrebalancer les énormes envois de blé en Angleterre, les Américains firent alors venir plus de produits manufacturés de Grande-Bretagne qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant et ils couvrirent ainsi, au moins momentanément, le déficit qui, sinon, en aurait résulté. Mais en outre nous trouvons dans l'histoire du commerce anglais les preuves les plus frappantes du fait que les exportations ne diminuent pas immédiatement après la crise, mais seulement après que la crise a eu le temps de s'étendre aussi sur le continent.

L'augmentation des exportations des deux premiers mois de l'année 1848 ne doit donc nullement nous induire en erreur et nous pouvons envisager en toute tranquillité le déficit total de l'année.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, celui-ci comportait 4 597 859 livres sterling de moins qu'en 1847; c'était certes une diminution importante; dans les mains des réactionnaires qui se comportaient en politique comme des chiens aboyeurs, et dans les affaires comme de vieilles femmes, elle est devenue un argument contre les révolutions et on en fit un usage par trop intensif auprès de tous les profanes.

Rien n'est cependant plus facile que de rejeter les exposés trompeurs de ce parti, car il suffit de consulter les listes des exportations des trente dernières années pour démontrer que la diminution des exportations de 1848 résultant de l'influence conjointe d'une crise économique et d'une révolution n'est nullement en rapport avec les déficits des exportations des années antérieures.

Après la crise de 1825 où les exportations se montaient à 38 870 851 livres sterling, celles-ci tombèrent en 1826 à 31 536 724 livres sterling. Elles diminuèrent donc de 7 334 127 livres sterling. Après la crise de 1836, où l'on exporta pour 53 368 572 livres sterling, les exportations en 1837 tombèrent à 42 070 744 livres sterling. Elles avaient donc baissé de 11 297 828 livres sterling. Rien ne peut-être plus probant que tous ces chiffres.

Après deux crises commerciales qui à vrai dire résultaient plus directement de la surproduction de produits manufacturés, et qui, par leur importance, ne peuvent se comparer à la dernière crise, la diminution des exportations atteignit le double du déficit de 1848, année qui fut précédée de l'engorgement des marchés asiatiques, de deux mauvaises récoltes et d'une spéculation comme le monde n'en avait encore jamais vu, et qui, avec ses révolutions, ébranla la vieille Europe jusque dans ses moindres recoins !

En vérité l'année 1848 a encore été une année très favorable au commerce ! Les révolutions ont contribué à arrêter sporadiquement le trafic, à rendre la vente difficile et dangereuse, à provoquer l'effondrement de certains sous le poids de leurs obligations - mais, au cours de l'année précédente, sous Louis-Philippe, on aurait rencontré les mêmes difficultés que sous la République pour escompter à Paris 20 000 ou 30 000 malheureux francs; dans l'Allemagne du Sud, sur les bords du Rhin, à Hambourg et à Berlin nous aurions bel et bien eu nos faillites, avec ou sans révolutions, et le commerce italien aurait subi la même dépression sous le pape Pie que sous les héros de Milan, de Rome et de Palerme.

Il est donc aussi ridicule d'attribuer le renouveau du commerce aux victoires momentanées de la contre-révolution. Si les Français paient la laine 25% plus cher aux ventes aux enchères à Londres, ce n'est pas parce que de nouveau quelques ministres de Louis-Philippe sont à la barre - non, ils doivent payer plus cher parce qu'ils ont besoin de laine, et ils ont besoin de plus de laine, leur demande croît justement parce qu'elle était beaucoup tombée au cours des dernières années sous Louis-Philippe. Ce mouvement de la demande se manifeste dans toute l'histoire du commerce.

Et si les Anglais travaillent de nouveau à plein temps dans toutes les mines, dans toutes les forges, dans toutes les filatures, dans tous les ports, ce n'est pas parce qu'un prince de Windischgrätz fait fusiller les Viennois au nom de la loi martiale - non, c'est parce que les marchés de Canton, de New York et de Saint-Petersbourg veulent être approvisionnés en produits fabriqués, parce que la Californie ouvre à la spéculation un nouveau marché, parce que deux bonnes récoltes, en 1847 et en 1848 ont suivi les mauvaises récoltes de 1845 et de 1846, parce que les spéculations sur les chemins de fer sont laissées au vestiaire, parce que l'argent a rejoint ses canaux réguliers - et cela continuera jusqu'à une nouvelle crise économique.

Avant tout, nous ne devons pas oublier que ce ne sont nullement les pays monarchiques qui, ces dernières années, fournissaient le plus de travail à l'industrie anglaise. Le pays qui arrivait presque continuellement en tête avec les commandes les plus énormes d'articles anglais, et qui, actuellement encore, réussit à vider par ses commandes les marchés de Manchester, Leeds, Halifax, Nottingham, Rochdale et tous ces grands entrepôts de l'industrie moderne, et dont les bateaux sillonnent les mers, C'est un pays républicain, les États-Unis d'Amérique du Nord. Et ces États connaissent justement le plus grand épanouissement au moment même où s'effondrent tous les États monarchiques du monde.

Mais si quelques branches industrielles *allemandes* se sont quelque peu relevées récemment, nous le devons à la période de prospérité *anglaise*. L'histoire entière du commerce aurait pu apprendre aux Allemands qu'ils n'ont pas leur propre histoire commerciale, qu'ils doivent payer les pots cassés des crises anglaises alors que dans les périodes de superproduction anglaise il ne leur échoit qu'un infime pourcentage. Mais ils ne doivent à leurs gouvernements datant du Saint-Empire romain germanique rien d'autre qu'une banqueroute accélérée.

Le serment des soldats anglais

n°241, 9 mars 1849

Cologne, le 7 mars.

La *Neue Preussische Zeitung* annonce triomphalement le serment de fidélité des militaires anglais et se réjouit à l'excès d'avoir découvert que les soldats anglais jurent fidélité à la reine seulement et non à la Constitution. Et en Prusse, dans l'État constitutionnel le plus récent, nous devrions, *contrairement* à l'exemple du plus ancien pays constitutionnel, faire jurer les soldats sur la Constitution ?

Mais la *Neue Preussische Zeitung* oublie de faire savoir à ses lecteurs que le soldat anglais est soumis aux lois civiles.

Il va de soi que pour *tous* les délits qui ne sont pas de *simples manquements à la discipline* le soldat britannique est traduit devant les tribunaux ordinaires, les justices locales, *Petty Sessions*, *Quarter Sessions*¹ ou Assises et que pour tous les conflits avec les autres citoyens, il est tout naturellement traité comme *un simple citoyen*.

Mais ce n'est pas encore tout. En Angleterre, chaque citoyen, qu'il soit fonctionnaire, soldat ou quoi que ce soit d'autre, est responsable, vis-à-vis des lois, de chacun de ses actes et ne peut pas alléguer que l'acte qui lui est reproché lui a été commandé par ses supérieurs. Par exemple, une *émeute** a lieu. La troupe avance. On fait ou non les sommations légales de dispersion. Le peuple ne se disperse pas. Le fonctionnaire civil (toujours un juge de paix ou un *élu* municipal) autorise ou non la troupe à intervenir. La troupe fait feu, il y a des morts. Les cadavres sont passés en revue par un jury devant lequel les faits sont établis. Si le jury estime que l'intervention n'était pas justifiée par les circonstances, il énonce un verdict de *meurtre avec préméditation* contre tous les participants, y compris le *fonctionnaire civil* qui a autorisé l'intervention, *l'officier* qui a commandé le feu, et *tous les soldats qui ont réellement tiré*.

Si le fonctionnaire civil n'a pas approuvé l'intervention, cela n'a aucune autre conséquence que de ne pas figurer dans le verdict. Il en est de même pour les officiers et les soldats.

Le verdict de meurtre avec préméditation constitue donc un acte d'accusation formel sur la base duquel on instruit une action criminelle normale devant les jurés compétents.

Le soldat anglais n'est donc nullement considéré par la loi comme une machine sans volonté qui doit obéir à l'ordre donné sans raisonner, mais comme un « free agent », un homme ayant son libre arbitre, qui doit savoir à chaque instant ce qu'il fait et qui est responsable de chacun de ses actes. Les juges anglais feraient de belles réponses à un soldat accusé, si celui-ci disait pour sa défense qu'on lui avait commandé de faire feu et qu'il avait dû « obéir à la consigne » !

En Prusse, il en est tout autrement. En Prusse, le soldat déclare que le tir lui a été commandé par son supérieur direct et qu'il n'est passible d'aucune peine. En Prusse, et de la même façon en France, le fonctionnaire est assuré d'une parfaite impunité pour toute infraction dès qu'il prouve que l'ordre émanant de son supérieur normal lui est parvenu par la voie hiérarchique normale.

La *Neue Preussische Zeitung* nous croira sur parole si nous disons que nous ne pensons pas qu'une brève formule sacramentelle puisse faire d'un homme un autre homme, et d'un lieutenant de la garde blanc et noir², un fanatique de la « liberté constitutionnelle ».

Ces Messieurs avec Dieu et pour le roi et la patrie, ont, au cours des douze derniers mois fait sur leur propre et honorable parenté, les expériences les plus agréables quant à la signification des serments. Nous ne nous opposons absolument pas à ce que la *Neue Preussische Zeitung* fasse jurer fidélité au roi, au Dalai-Lama ou à l'homme sur la lune, par les militaires, dès que « Ma superbe armée de guerre³ » sera, de la manière dont nous l'avons exposé, dans la même situation *vis-à-vis des lois que les militaires anglais*.

¹ Les *Petty Sessions* étaient les sessions des tribunaux de justice de paix en Angleterre qui s'occupaient d'affaires peu importantes avec une procédure simplifiée. Les *Quarter Sessions* : jours d'audience des juges de paix qui avaient lieu quatre fois par an.

² Le noir et blanc étaient les couleurs du drapeau prussien.

³ « *An Mein Heer* » (à Mon armée). Le 1^{er} janvier 1849 le roi Frédéric-Guillaume IV adressa ses vœux et ses félicitations à l'armée prussienne.

Karl Marx : l'association de mars

n°243, 11 mars 1849

Cologne, le 10 mars.

La soi-disant « Association de mars » de Francfort de la soi-disant assemblée « impériale » de Francfort, a le front de nous adresser la lettre lithographiée suivante.

« *L'Association de mars a décidé d'établir une liste de toutes les feuilles qui nous ont ouvert leurs colonnes et de la communiquer à toutes les associations avec lesquelles nous sommes en relation pour que les associations en question s'efforcent d'accorder de préférence leurs annonces respectives aux feuilles désignées.*

En vous communiquant la liste établie, nous croyons ne pas avoir besoin d'attirer votre attention sur l'importance des « annonces » payées dans un journal, source de revenus pour toute l'entreprise.*

De plus l'Association centrale de mars a décidé de recommander à l'obligant soutien des associations le Teutsches Volksblatt, revue démocrate-constitutionnelle, rédigée par M. le Dr. Eisenmann, paraissant à Wurzburg, qui menace de succomber à la concurrence des journaux antidémocratiques, car M. le rédacteur se déclare dans l'impossibilité d'ajouter de nouveaux sacrifices à ceux déjà consentis.

Francfort, fin février 1849

La présidence de l'Association centrale de mars. »

Sur la liste jointe des journaux qui « ont ouvert à l'Association de mars leurs colonnes » et à qui les adeptes de « l'Association de mars » doivent accorder de préférence leurs « annonces respectives » se trouve aussi la *Nouvelle Gazette rhénane* pourvue par surcroît d'un astérisque honorifique.

Nous déclarons ici aux membres gauches et extrême-gauches¹ de cette soi-disant « Association de mars » de la *ci-devant** « Assemblée d'Empire » que la *Nouvelle Gazette rhénane* ne s'est jamais présentée comme l'organe d'un parti parlementaire, et surtout pas d'un parti du ridicule club impérial de Francfort, que nos colonnes n'ont jamais été ouvertes à la soi-disant « Association de mars » de ce club; que la *Nouvelle Gazette rhénane* ne connaît d'ailleurs aucune « Association de mars ». Si dans son rapport lithographié l'« Association de mars » désigne aux feuilles dont les colonnes lui sont réellement ouvertes notre journal comme un de ses organes, c'est une *simple** calomnie contre la *Nouvelle Gazette rhénane* et une inepte vantardise de l'« Association de mars ». Les vertueux patriotes de l'« Association de mars » sauront sans aucun doute concilier ceci avec leur « conscience ».

La « décision » de l'Association de recommander la revue « démocrate-constitutionnelle » (*Teutsche Zeitschrift* : « *Teutsches Volksblatt* ») du « Dr. Eisenmann » rend cependant encore plus vertueuse la référence de l'« Association de mars » à notre journal. Qui ne serait pas touché par le triste destin du grand martyr « teuton » Eisenmann ? Le « Dr. Eisenmann » qui a vendu pour 12 000 florins au « roi démocrate-constitutionnel » de Bavière ses souvenirs de prison ne peut plus faire de « nouveaux sacrifices » et menace de succomber à la « concurrence » en librairie des feuilles ordinaires non octroyées et anti-association de mars. Nous laissons le soin aux patriotes de supputer dans quel état de profond abandon le *Teutsches Volksblatt* a dû tomber, si Eisenmann, le martyr aux 12 000 florins et le représentant à cinq thalers doit faire appel au « secours » public. En tout cas les hommes de fer² démocrate-constitutionnels doivent être tombés bien bas, très bas, pour imaginer une lettre de mendicité émanant de la *Nouvelle Gazette rhénane*, le journal qui, seul en Allemagne, a poursuivi les « mendiants minables et éhontés » du patriotisme et des impériales assemblées de mendiants.

Nous n'avons naturellement rien à répondre à cette sordide remarque du patriote avide de profit et poussé à bout par la concurrence sur l'« importance des annonces payées d'un journal : source de revenus pour l'entreprise entière ». La *Nouvelle Gazette rhénane* s'est somme toute toujours distinguée des patriotes, y compris sur ce point, en ne considérant jamais les mouvements politiques comme une branche pour chevaliers d'industrie ou une source de revenus.

¹ Allusion aux deux fractions de la gauche de l'Assemblée nationale de Francfort. Robert Blum, Vogt, Fröbel, Wesendonck, Zimmermann, Venedey, etc. appartenaient à la gauche proprement dite. Les députés Arnold Ruge, Zitz, Simon, Schlöffel, von Trützschler appartenaient à l'extrême-gauche; c'est ainsi que l'on appelait le parti démocrate radical. C'est de cette fraction que la *Nouvelle Gazette rhénane* était la plus proche; elle soutenait l'extrême-gauche de la démocratie révolutionnaire, mais fustigeait l'indécision et le « crétinisme parlementaire » des démocrates bourgeois. Dans un article intitulé « Programme du parti radical-démocrate et de la gauche à Francfort », MARX et ENGELS soumettaient les conceptions de ces groupements à une critique incisive.

² *Eisenmann* signifie littéralement : Homme de fer (*Mann* = homme; *Eisen* = fer).

Vienne et Francfort

n°244, 13 mars 1849

Cologne, le 12 mars.

Le 15 du mois, à Kremsier, la Diète voulut passer à la discussion du projet de Constitution achevé par la Commission. Le moment était ainsi venu pour les fauves royaux et impériaux de la loi martiale, de lancer à la face de la Diète la Constitution « de droit divin », prête depuis longtemps, et de mettre un terme à toute la comédie de la représentation populaire de Kremsier, tolérée jusque-là¹.

Tout le stratagème de l'octroi de la Constitution fut déjà mis au point l'été dernier par les contre-révolutionnaires consacrés et non consacrés à Schönbrunn - Vienne - Potsdam - Berlin - Londres (où Metternich, araignée porte-croix de la Sainte-Alliance, trône au centre de la toile tissée lentement autour des peuples en lutte pour la liberté). Que le roi de Potsdam ait été le premier à le mettre en œuvre est dû purement et simplement à la situation en Prusse qui permit plus tôt qu'en Autriche une semblable démarche.

En novembre, l'Autriche officielle jeta aux pieds des fervents de l'église Saint-Paul la tête sanglante de Robert Blum. Les commissaires d'empire, Welcker-Mosle, un joli couple de jumeaux, après avoir fait *antichambre** chez Windischgrätz et avoir été gavés à Olmutz, étaient revenus quelques jours auparavant couverts de tant de honte que n'importe qui, excepté Welcker-Mosle, aurait préféré se faire sauter la cervelle plutôt que d'oser regarder en face qui que ce soit ici-bas. Au lieu de cela, ce couple fraternel de diplomates trouva encore le moyen de se glorifier de ses pérégrinations².

La majorité de l'Assemblée nationale était *satisfait**, comme sous Louis-Philippe la Chambre française se déclarait *satisfait** (sic) même devant les plus grandes infamies et les plus éclatantes preuves de corruption.

Le sang de Robert Blum assassiné pouvait bien rejaillir au visage des fervents de l'église Saint-Paul, il rougissait certes leur joue, mais ce n'était pas de honte, de fureur ou dans la violence d'un accès de colère, bien au contraire c'était d'aise et de satisfaction. Naturellement de nouveaux commissaires d'empire furent envoyés en Autriche. L'unique résultat obtenu fut le redoublement des sarcasmes venant de là et déjà accumulés auparavant sur l'Allemagne et les soi-disant membres de l'Assemblée nationale qui la trahissaient.

« Ça ne fait rien, c'est du pareil au même ! » Voilà quelle était la devise de ces Messieurs, et elle l'est restée.

Que l'on se rappelle, que peu avant les coups d'État du gouvernement prussien, Bassermann, Simson et naturellement le « noble » M. Gagern, etc. étaient commissaires d'empire à Berlin.

Et nous avons de nouveau des commissaires d'empire en Autriche, à Olmutz, tandis qu'ici, à Berlin, la Diète est dispersée et qu'une Constitution « de droit divin » est octroyée au peuple avec l'aide des Croates, des Sereschanes, des Hukules³, etc.

Partout encore où la liberté du peuple devait être touchée à mort, apparaissent, semblables à des charognards flairant leur proie, des commissaires de ce que l'on appelle le pouvoir central. Leur odorat a toujours fait ses preuves.

La mare aux grenouilles de Francfort devrait enfin se rendre compte que ce sera bientôt son tour. Ses péchés retomberont sur elle. Quand on érigea une plaque commémorative sur les lieux de sa funeste activité, le passant pourra lire : « A péri par sa propre faute, par lâcheté, stupidité professorale et déficience chronique, en partie sous les ricanements glacés et vengeurs, en partie devant la totale indifférence du peuple. »

Cependant une partie de ces misérables trafiquants ose aujourd'hui encore se targuer des « droits fondamentaux »¹ sortis de l'officine de Francfort et s'en glorifier comme d'un haut fait. Bavards comme des lavandières, ils se sont

¹ La Séance inaugurale de la Diète autrichienne eut lieu le 22 juillet 1848, à Vienne. Sous la pression des menées révolutionnaires du 15 mai 1848, le gouvernement avait dû la déclarer Assemblée constituante. Les bourgeois libéraux et les propriétaires fonciers libéraux l'emportèrent à la Diète. Ils s'efforcèrent d'étouffer la révolution par peur des actions révolutionnaires des masses. À la suite des événements révolutionnaires d'octobre à Vienne, la Diète décida, le 22 octobre, de se transférer à Kremsier, en Bohême. La Diète avait pour tâche de discuter et d'accepter une Constitution. Une Commission constitutionnelle de 30 membres fut élue, le 1er août 1848. Après des délibérations qui durèrent des mois, un projet de Constitution (*Entwurf der Constitution-surkunde*) fut établi le 4 mars 1849. Mais ce projet ne fut jamais discuté par la Diète, car le même jour, l'empereur d'Autriche et sa camarilla opérèrent un coup d'État et octroyèrent au pays une nouvelle Constitution antidémocratique (*Reichsverfassung für das Kaiserthum Österreich*) introduisant un système à deux Chambres. Le 7 mars 1849, la Diète fut dispersée par les troupes à Kremsier et la Constitution impériale du 4 mars 1849 entra en vigueur.

² Cf. n° 224 du 28 novembre 1848 : Le rapport de la Commission de Francfort sur les affaires autrichiennes.

³ Il s'agit d'un groupe ethnique ukrainien des Carpathes qui faisait partie de l'Autriche-Hongrie au XIX^e siècle. Après la première guerre mondiale il fut réparti entre la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. À la fin de la seconde guerre mondiale il fut rattaché à la République socialiste soviétique d'Ukraine.

battus avec les « droits fondamentaux » comme les scolastiques du moyen âge tandis que le « pouvoir fondamental » de la Sainte-Alliance et de ses acolytes développait toujours plus son organisation et ricanait de plus en plus fort du bavardage « fondamental » de ces professeurs, de ces philistins, sur les droits fondamentaux. Les uns confirmaient leurs « droits fondamentaux » sur un chiffon de papier; les autres, ces Messieurs de la contre-révolution, inscrivaient leur « pouvoir fondamental » sur des épées bien affilées, des canons et des régiments slaves de Manteaux rouges.

Dès que le peuple allemand faisait dans une partie quelconque des patries germaniques, ou semblait vouloir faire usage de son droit fondamental, celui de se rebeller contre la tyrannie féodale ou constitutionnelle, alors Francfort envoyait immédiatement des « troupes impériales » pour châtier et mâter le peuple par le cantonnement de soldats, le pillage, les massacres et les excès militaires de toute sorte et maintenir en bon état les instruments de la contre-révolution, c'est-à-dire pour les engraisser congrûment aux frais du peuple et de ses « droits fondamentaux », et leur faire reprendre des forces en vue de nouveaux exploits.

Dans des cas semblables ces Messieurs de Francfort possédaient chaque fois le pouvoir nécessaire; à titre de prêt il leur venait des rangs mêmes du « pouvoir fondamental » déjà cité - de nos gracieux souverains.

Aussi rien d'étonnant à ce que la mare aux grenouilles de Francfort, tout en proclamant ses « droits fondamentaux » doive, face aux oints du Seigneur, se taire et rester spectatrice impuissante, même quand les droits fondamentaux des seigneurs de « droit divin » sont dirigés directement contre elle.

Elle restera et sera bien obligée de rester une spectatrice silencieuse en ce moment où le Tamerlan autrichien² vient d'octroyer, par la grâce de Dieu et de Sophie, à ses chers « sujets », parmi lesquels un nombre considérable d'Allemands, treize droits fondamentaux, octroyant *du même coup** une nouvelle et rude gifle aux héros de Francfort. Et ce, de plein droit.

¹ Les droits fondamentaux du peuple allemand (*Grundrechte des deutschen Volkes*) furent établis par l'Assemblée nationale de Francfort. Ils furent intégrés à la Constitution de l'empire allemand (*Verfassung des deutschen Reiches*).

² Le Tamerlan autrichien : François-Joseph I^{er}.

Karl Marx : Trois nouveaux projets de loi

n°244, 13 mars 1849

Cologne, le 12 mars.

La royauté prussienne estime enfin venu le temps de déployer sa gloire dans toute sa splendeur. La couronne de droit divin « inébranlée¹ » nous octroie aujourd'hui trois nouveaux projets de loi sur les *clubs* et les *réunions*, sur les *affiches* et sur la *presse*²; les Chambres sont donc invitées à nous imposer tout un régiment de lois de septembre³, parmi les plus séduisantes.

Dans la mesure où il nous parviendra, nous donnerons demain le texte des projets accompagnés des motifs. Nous reviendrons - plus d'une fois encore - sur ces splendides productions prussiennes. En voici pour aujourd'hui un bref résumé :

1° - *Loi sur les clubs*. « Toutes les réunions doivent être annoncées vingt-quatre heures à l'avance. » Des réunions convoquées à la hâte par suite d'événements importants survenus brusquement sont, de ce fait interdites - et ces réunions sont justement les plus importantes de toutes. L'entrée doit en être libre, il est donc défendu de percevoir un droit d'entrée pour les frais de la réunion. Lors de réunions d'associations, le quart de la salle doit être réservé aux non-membres, pour obliger ainsi les associations à se procurer des salles plus grandes et plus coûteuses, et pour que des agents stipendiés de la police puissent troubler toute discussion et rendre impossible toute réunion, en faisant du tapage, du vacarme et du charivari. Et si tout cela ne devait pas encore porter ses fruits, il est loisible au « délégué des autorités de police » de « dissoudre immédiatement » toute réunion sous le premier prétexte venu, tout comme la tête suprême des « autorités policières », Sa Majesté, notre très gracieux souverain, a « dissous » immédiatement l'Assemblée ententise. Et dès que la police déclare la réunion dissoute, tous doivent se disperser s'ils ne veulent pas subir le sort des chevaliers ententistes de Berlin, c'est-à-dire s'ils ne veulent pas être expulsés de la salle par la force des baïonnettes.

Les clubs n'ont certes pas besoin d'«autorisation préalable », mais il ont en revanche une telle quantité d'imprimés et de formalités préalables à remplir auprès des autorités locales que leur existence en est devenue quasi impossible.

En revanche, les réunions publiques en plein air, les défilés, etc. ont besoin de l'autorisation préalable de la police. Et pour mettre fin aux rubans, aux cocardes et aux calots rouges, on nous octroie encore pour finir, un renouveau des vieilles ordonnances traquant les insignes noir rouge et or.

Voilà le « droit de réunion et d'association » que le Sire de Hohenzollern, épris de vérité et fidèle à sa parole, garantissait, il y a un an, les lèvres tremblantes !

2° - *Lois sur l'affichage*⁴. Sont interdites toutes les affiches ayant un contenu politique à l'exception des invitations à des réunions légales autorisées (donc, toutes les réunions ne sont de nouveau que très gracieusement « autorisées »). Les comités des clubs ne peuvent donc même pas, en des temps agités, inviter le peuple au calme afin qu'ainsi aucune victime n'échappe à l'héroïque soldatesque ! De plus : sont également interdites la vente ou la distribution de tracts sur la voie publique, à moins qu'on ne possède une concession résiliable à chaque instant ! En d'autres termes :

¹ Dans le discours du trône qu'il prononça lors de la séance inaugurale de la première Diète unifiée, Frédéric-Guillaume IV déclara le 11 avril 1847 : « Héritier d'une couronne inébranlée que je dois et veux conserver inébranlée pour mes successeurs, je me considère comme entièrement libre de tout engagement à l'égard de ce qui n'a pas été accompli, et surtout à l'égard de ce que la conscience véritablement paternelle pour le pays de mon illustre prédécesseur l'a préservé d'accomplir. » (Cf. *La première Diète unifiée de Berlin*, 1847, 1^o partie.)

² « Projet de loi visant à éviter que le mauvais usage du droit de réunion ne mette en danger la liberté et l'ordre légal. »

« Motifs du projet de loi cherchant à éviter que le mauvais usage du droit de réunion ne mette en danger la liberté et l'ordre légal. »

« Projet de loi concernant le placardage d'affiches dans des villes et localités ainsi que la vente et la diffusion de tracts imprimés et de représentations imagées sur la voie publique. »

« Motifs du projet de loi concernant le placardage d'affiches dans des villes et localités ainsi que la vente et la diffusion de tracts imprimés et de représentations imagées sur la voie publique. »

« Projet de loi concernant le droit d'exprimer ses idées par la parole, par écrit, par des œuvres imprimées et des représentations imagées. »

« Motifs du projet de loi concernant le droit d'exprimer ses idées par la parole, par écrit, par des œuvres imprimées et par des représentations imagées. »

³ Cf. note précédente sur les lois de septembre en France.

⁴ Dans la première moitié du XIX^e siècle on désignait sous le terme d'affiche (*Plakat*) les appels, déclarations et avis placardés dans les rues. Ils jouaient un rôle important dans la lutte politique.

le roi de Prusse cherche à nous régaler d'une édition corrigée de *la loi sur les crieurs publics*¹ qui, en France, fut arrachée aux Chambres par la peur, à la pire époque du despotisme bourgeois Louis-Philippard.

Et les motifs de cette loi ? Les affiches et les *colporteurs** boucheraient le *passage** dans les rues et les affiches dépareraient certains édifices publics !

3° - *Loi sur la presse*. Mais tout ceci n'est rien auprès des gracieux projets à l'aide desquels on espère mettre un bâillon à la presse. On sait que depuis 1830 les Hohenzollern ont fait le bonheur du peuple en ennoblissant le patriarcalisme ancestral prussien, et en l'accouplant à la servitude Louis-Philipparde d'un raffinement moderne. On conserva les triques, et on ajouta le bagne; on laissa subsister la censure et on nous gratifia en même temps de la fine fleur de la législation de septembre, en un mot, on nous fait profiter simultanément des avantages de la servitude féodale, du système policier bureaucratique et de la brutalité *légitime* de la société bourgeoise moderne. C'est ce qu'on appela « l'esprit libéral universellement connu de Frédéric-Guillaume IV ».

Après une longue série de dispositions formelles aggravantes, ce nouveau projet sur la presse des Hohenzollern nous comble d'une inégalable fusion : 1°) du Code Napoléon, 2°) des lois françaises de septembre et surtout de l'honorable Code civil prussien.

Le Code* est représenté par le paragraphe 9 : Dans les provinces où existe le Code civil la tentative criminelle, l'incitation au crime, même suivie d'effet, était jusqu'à présent punie moins sévèrement que le crime lui-même. Pour ces régions on introduit la disposition du Code, suivant laquelle l'incitation au crime suivie de succès est considérée à l'égal du crime.

La législation française de septembre est représentée par le paragraphe 10. Quiconque attaque les fondements de la société bourgeoise reposant sur la *propriété* et la *famille*, ou excite les citoyens à se haïr ou à se mépriser les uns les autres, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans.

Cf. loi du 9 septembre 1835². Article 8 : « *Toute attaque contre la propriété ... toute provocation à la haine entre les diverses classes de la société, sera punie, etc.** » À ceci près que la traduction prussienne : exciter les citoyens en général à se haïr, etc., est encore dix fois plus impayable.

Tous les autres paragraphes du projet sont rédigés pour faire à nouveau le bonheur de la province rhénane grâce aux splendeurs du Code civil prussien dont nous avons été privés peu après le 18 mars, alors que nous en avons joui pleinement trente-trois ans durant³. On veut entre autres nous octroyer les nouveaux crimes suivants, complètement inconnus de notre propre législation rhénane.

10. Motiver la *haine et le mépris à l'égard des institutions de l'État ou du gouvernement de l'État* au moyen de contre-vérités effectives ou de faits juridiquement indémontrables.
11. « S'exprimer » au sujet d'une communauté religieuse *ayant une existence légale* (selon la Constitution octroyée en effet, même les Turcs et les païens sont des communautés religieuses ayant une existence légale) d'une façon propre (!) à répandre la haine et le mépris à l'égard de celle-ci.

Ces deux nouveaux crimes introduisent chez nous (a) *l'excitation au mécontentement comme dans la vieille Prusse*, et (b) la conception vieille Prusse d'*offense à la religion*, punie d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans.

12. Le crime de « *lèse-majesté* » et ce, sous la forme de manquement de respect (!!),

- au roi (!)
- à la reine (!!)
- à l'héritier du trône (!!!)
- à un autre membre de la maison royale (!!!!)
- au chef d'un État allemand (!!!!!)

est puni d'une peine d'un mois à *cinq ans* de prison.

¹ La loi sur les crieurs publics, promulguée par le gouvernement de Louis-Philippe, en 1834, servit à rendre plus difficile la diffusion des journaux d'opposition. Après l'insurrection d'avril 1834, les républicains durent borner leur action à éditer des brochures, des journaux et des caricatures. Un Lyonnais établi à Paris, Philpon, qui dessinait lui-même, mais surtout inventait des sujets et des légendes, groupa dans quelques journaux, *Le Charivari*, *La Caricature*, etc. des dessinateurs de premier ordre, notamment Daumier et Grandville dont la verve cruelle n'épargnait personne, ni le roi, ni les hommes politiques, ni les bourgeois. D'autres travaillaient isolément. Gavarni, Henri Monnier qui inventa Joseph Prudhomme. Le gouvernement se défendait par des procès.

² Cf. *Collection complète des lois, décrets ...* par J. B. DUVERGIER, à Paris 1836; tome trente-cinquième; année 1835.

³ Après le rattachement de la province rhénane à la Prusse, en 1815, le gouvernement prussien s'efforça de remplacer les lois françaises en vigueur par le Code civil prussien. Toute une série de lois, d'édits et de règlements devaient rétablir dans la province rhénane les privilèges féodaux de la noblesse (les majorats) et la législation criminelle prussienne, etc. Ces mesures qui provoquèrent une forte opposition dans la province rhénane furent annulées après la révolution de mars par les décrets du 15 avril 1848.

13. La disposition édifiante suivant laquelle l'affirmation de faits vrais, dont on peut même faire la preuve, est punie comme une offense s'il en ressort une *intention d'offense* !
14. Offense
- à l'une des deux Chambres.
 - à l'un de leurs membres.
 - à une *autorité* (le Code ne connaît pas l'offense à des corps constitués en tant que tels).
 - à un fonctionnaire ou à un membre des forces armées toujours « *en rapport avec leur profession* » : jusqu'à neuf mois de prison.
15. Offense ou diffamation par une voie détournée. Le Code Napoléon connaît seulement des offenses ou diffamations *formulées* ou répandues *publiquement*. Le nouveau projet de loi veut, en revanche, *soumettre au contrôle de la police et du ministère public et déclarer répréhensibles toutes les déclarations faites dans des conversations privées, dans sa propre maison, au sein de la famille, dans des lettres privées, c'est-à-dire qu'il veut organiser l'espionnage le plus généralisé et le plus vil*. Le despotisme militaire du régime impérial français tout-puissant respectait au moins la liberté de la conversation privée; il ne franchissait pas le seuil du domicile - au moins dans la législation. La surveillance et le châtiment prussiens paternellement constitutionnels s'étendent jusqu'au cœur du domicile privé, même jusqu'à l'asile le plus secret de la vie familiale que les barbares eux-mêmes tenaient pour inviolables. Et, trois articles auparavant, la même loi punit de deux ans de prison toutes les attaques contre la famille.

Voilà les nouvelles « conquêtes » que l'on veut nous garantir. Compléter l'une par l'autre les trois législations les plus brutales pour atteindre le sommet d'une brutalité et d'une perfidie, inouïes jusque-là - voilà de quel prix la couronne inébranlée veut faire payer aux Chambres la levée de l'état de siège à Berlin.

On voit clairement où l'on veut en venir. Le projet de loi sur la presse au moins n'octroie rien de bien neuf aux anciennes provinces. Le Code civil prussien était déjà bien assez néfaste. C'est nous, *Rhénans*, que vise la principale colère du droit divin incarné. *On veut nous imposer l'infâme Code civil prussien* dont nous nous sommes à peine débarrassés et dont la suppression nous permet enfin, tant que nous sommes enchaînés à la Prusse, de respirer à nouveau un peu plus librement.

Ce que la Couronne de droit divin veut, elle le dit clairement par la bouche de son valet Manteuffel, dans l'exposé des motifs à cet aimable document. Elle veut « *créer dans toute la mesure du possible une situation juridique uniforme, c'est-à-dire obtenir le recul de la loi française détestée et l'introduction partout de l'ignominieux Code civil prussien*. Elle veut en outre, « *combler la lacune née* » dans la plus grande partie de la province rhénane (vous entendez !) de la suppression « par suite du décret du 15 avril 1848 », « *des lois réprimant le crime de lèse-majesté* ».

C'est-à-dire que la nouvelle loi pénale doit nous ravir le seul bien qui nous reste encore des suites de la révolution de 1848 : *faire valoir sans entrave notre propre droit*.

Il nous faut donc devenir *Prussiens* à tout prix, Prussiens selon le cœur de notre Très gracieux souverain, avec le Code civil prussien, l'arrogance de la noblesse, la tyrannie des fonctionnaires, la domination du sabre, la bastonnade, la censure et l'obéissance à la consigne. Ces propositions de lois ne sont que le tout début. Nous avons devant nous le plan de la contre-révolution, et nos lecteurs seront étonnés des projets que l'on a en tête. Nous ne doutons pas que ces Messieurs de Berlin se trompent encore une fois curieusement sur le compte des Rhénans.

Nous reviendrons plus d'une fois sur ces honteux projets de loi qui devraient suffire à mettre *les ministres en état d'accusation*. Mais nous devons le dire dès aujourd'hui : s'il passe à la Chambre quoi que ce soit qui ressemble, même de loin, à ce projet, *ce sera le devoir des députés rhénans de quitter immédiatement la Chambre qui, par de telles décisions, veut rejeter ses mandants dans la barbarie patriarcale de la vieille législation prussienne*.

Provocations gouvernementales

n°245, du 14 mars 1849

Cologne, le 12 mars.

Les hautes personnalités, les consacrées et les non consacrées veulent se venger de leurs souffrances de mars 1848 en s'offrant, en mars 1849, deux fois plus de joies. Dans ce but, on remue ciel et enfer afin que des troubles se produisent dans le plus grand nombre possible de points en Allemagne, et cela à l'occasion des anniversaires de mars, différents selon les patries germaniques, afin que soient offertes à Messieurs les contre-révolutionnaires de nouvelles occasions de déclencher des coups d'État. C'est pourquoi, depuis des semaines, les journaux constitutionnels et aristocratiques sont pleins de radotages quotidiens sur des soulèvements de mars préparés de longue main, d'incursions renouvelées de bandes de francs-tireurs républicains à la frontière française et à la frontière suisse - il y a en Suisse environ quinze républicains allemands et demi - et chaque fois, de « sources sûres », « à des signes indéniables », sur la base de « rapports authentiques », on insuffle aux braves petits bourgeois l'air brûlant de la panique. Mais les compères de droit divin sont assis tranquillement derrière le rideau et se réjouissent à la manière du Père fouettard des effets de leurs articles lancés systématiquement dans toute la presse asservie; et ils sourient avec distinction quand le stupide peuple de philistins prend au *sérieux** les appels à l'angoisse bien calculés.

À cet égard, c'est le Bade, c'est-à-dire Bekk qui dut ouvrir la danse. Aussitôt les journalistes à gages embouchèrent la même trompette pour reproduire fidèlement toute la litanie sur les invasions, les putschs et la stupidité. Le Wurtemberg et la Bavière durent ensuite se hâter d'assurer la relève. Francfor, mercantile, vendable et vendu, bouffi comme un bourgeois d'empire et bon à rien, ne pouvait pas et ne voulait pas être en reste, avec ses « organes quotidiens ». Les Hessois aussi, les aveugles et les voyants, les Hanovriens endoctrinés par Stuve¹, les gens du Brunswick, longs comme des saucisses, et toutes les foules crucifiées par la Passion des peuples d'empire, quel que soit le nom qu'on leur donne encore - tous durent souffler dans le cor en question. C'était Wrangel-Manteuffel qui s'en tiraient le mieux. On avait établi quatre cents faux passeports pour des réfugiés allemands de Besançon, et envoyé en outre, dans toutes les directions du territoire où flotte la bannière noire et blanche, des mandats d'arrêt et des émissaires pour faire, par leur propagande orale, beaucoup de bruit autour des insurgés républicains de mars qui approchaient.

Mais une quantité de ces organes chrétiens germaniques, négligeant de très astucieuses instructions, avaient fait, dès le début, beaucoup trop de bruit. On rectifia cette erreur par des roulements de tambour plus puissants et des mensonges encore plus éhontés.

Naturellement M. *Hansemann* et son nouvel organe² se sont joints aussitôt, et avec le plus grand empressement à cette clique d'alarmistes. Lui qui, à la première Chambre, semblait être un homme de l'opposition, corrige dans son journal cette apparence trompeuse et, fidèle écuyer des Manteuffel-Brandenburg, il répand les nouvelles et les correspondances les plus absurdes sur la menace d'une insurrection en mars. Pour ne citer qu'un exemple : il se fait fabriquer à Cologne les dernières nouvelles suivantes :

« Depuis quelques jours nous vivons en quelque sorte dans une complète anarchie. Si l'on veut se donner la peine de parcourir les rues, on y trouvera, même en plein jour, des groupes d'ouvriers, moitié mendiants, moitié pillards; les estaminets et les bureaux de tabac notamment sont exposés à des attaques de toutes sortes. On est déjà arrivé au point que, depuis plusieurs jours, notre Hôtel de Ville a dû être ceinturé par des nombreux soldats. Le soir, personne n'est tout à fait en sûreté dans les rues. Le pire, c'est que l'état d'esprit de la classe ouvrière est soumis à une excitation artificielle pour provoquer, le 18 mars, une insurrection en règle. »

Ici, à Cologne, il suffit d'imprimer cet article pour en mettre à nu la perfidie et le ridicule.

Ce que l'on pouvait voir, ici, à Cologne, en plein jour, et bien plus fréquemment encore le soir, c'étaient d'incessantes et violentes *bagarres entre les troupes des différentes armes*. Il semble qu'en calomniant les ouvriers on veuille couvrir le bruit des interpellations sur « Ma splendide armée ».

Les gouvernements se préparent ouvertement à des coups d'État qui doivent achever la contre-révolution. Le peuple serait donc pleinement en droit de se préparer à une insurrection. Mais il comprend très bien que les complications en France, et notamment en Hongrie et en Italie, lui fourniront inmanquablement l'occasion de se soulever dans un très proche avenir. Il ne se laisse donc pas attirer dans ces pièges grossiers.

¹ Johann Karl Bertram Stuve, homme d'État libéral, fut ministre de l'Intérieur du royaume de Hanovre, de mars 1848 à octobre 1850.

² La *Constitutionnelle Zeitung*, journal libéral fondé par Hansemann, parut de 1849 à 1852 à Berlin.

Karl Marx : le plan complet des Hohenzollern

n°246, 15 mars 1849

Cologne, le 14 mars.

« Les états de siège exceptionnels seront suspendus dès que l'état de siège général sera octroyé par des lois à tout le royaume et introduit dans nos mœurs constitutionnelles. La série de ces lois « fortes » sera ouverte par la législation de septembre sur les associations et la presse. »

C'est par ces mots que nous avons accueilli la publication du discours du trône. (Cf. n° 234 de la *Nouvelle Gazette rhénane*.) Et en quoi consiste le premier acte parlementaire du ministère ? Il se présente devant les Chambres et déclare :

« Nous suspendons l'état de siège, en revanche vous instaurez en permanence la loi martiale pour les réunions, les associations, la presse. »

Nous ne pouvons pas taire un seul instant que, par son attitude effacée, la gauche parlementaire a d'emblée facilité pour le ministère le passage à l'offensive.

Nous comparerons *en détail** les trois fameux projets de lois avec les lois de septembre, avec les projets de lois criminelles d'avant-mars, avec le Code civil prussien. Mais nous communiquons d'abord à nos lecteurs le *plan complet des réformateurs de la vieille Prusse*, sur lequel notre supplément spécial d'avant-hier attirait déjà l'attention.

Le jour même où les trois feuilles non officielles de Berlin publiaient les trois fameux projets, la *Neue Preussische Zeitung*, ce Moniteur de la Providence brandebourgeoise, publiait un « *vœu sur les tâches essentielles de la soi-disant représentation du peuple qui siège actuellement* ». La maison de Hohenzollern et son ministre Brandenburg sont de trop « noble » lignée pour feindre quand le soleil du « pouvoir » luit sur la couronne inébranlée. À de tels instants, le cœur du roi ne se fait pas violence et humilie déjà la masse plébéienne par la formulation brutale et sans façons de ses appétits et de ses pensées les plus intimes. Le destin, on ne peut se le dissimuler, le destin sans cœur s'est plus d'une fois complu à contrecarrer « notre bon roi », le « spirituel » Frédéric-Guillaume IV, qui s'est posé la couronne sur la tête en prononçant les mêmes paroles que Napoléon lorsqu'il se mit sur la tête la couronne de fer de la Lombardie - le destin sans cœur s'est plus d'une fois complu, dans des moments d'omnipotence sure de la victoire, moments « d'ivresse divine » comme le dit Goethe, à déjouer, par des événements singuliers les prophéties, menaces et actes arbitraires annoncés par Frédéric-Guillaume IV. Mais on sait que le Destin d'airain exerce sa domination même sur les dieux. Et en tout cas, c'est toujours une volupté enivrante pour un cœur royal, pour un cœur féminin, pour un cœur quel qu'il soit, de laisser éclater sans entraves et sans frein ses pensées les plus intimes et de mettre le monde, ne serait-ce que par un discours ou par des écrits, au rythme de son propre cœur.

Les effusions sentimentales plus ou moins royales dans la *Neue Preussische Zeitung* offrent donc déjà un haut intérêt psychologique; d'autre part, il fait savoir au peuple ce qu'on attend de lui, ce que, le cas échéant, on veut lui extorquer, dans son intérêt bien compris naturellement.

La *Neue Preussische Zeitung* (supplément n° 59), pour faciliter le survol du *plan complet de réforme des Hohenzollern*, l'a présenté sous des rubriques, ce qui est une louable condescendance à l'égard du public. N'était-elle pas libre de faire connaître les décrets royaux sous une forme apocalyptique, à la façon de la révélation de saint Jean ? Tenons-nous en aux rubriques !

« Les tâches essentielles de la soi-disant représentation populaire actuellement réunie » se répartissent comme suit :

1) « *Épurer les Chambres des criminels politiques.* » *A Jove principium*¹. La première loi pour une Chambre qui doit agir suivant le cœur du roi est de se mettre elle-même au goût du roi. En attendant, sa composition est encore une œuvre bâclée de l'irrévérencieux, bien qu'indirect suffrage universel.

Et que demande le cœur royal ?

L'actuelle représentation populaire - nous serine la *Neue Preussische Zeitung* - est entachée d'une « tare » qui la rend indigne et incapable dans son ensemble de représenter *l'honneur prussien*, la *fidélité prussienne* et *l'amour prussien* de la patrie ! Elle porte en elle un sujet d'irritation qu'elle doit extirper pour être « justifiée » aux yeux de Sa Majesté.

« Cette tare, ce sujet d'irritation résident dans le fait qu'en font partie des hommes qui ont pris part aux attentats criminels de la fraction Unruh et qui, en particulier, ont soutenu sa résolution de refuser les impôts. »

« Le gouvernement, lit-on plus loin, par une regrettable faiblesse ou par méfiance à l'égard de la justice, certes fortement contaminée par l'état d'esprit révolutionnaire, n'a pas traduit ces hommes devant les

¹ Cf. VIRGILE : *Bucoliques*.

tribunaux. C'est la tâche des Chambres de réparer cette négligence, cette faute; c'est en particulier le devoir de tous les juges et juristes qui en sont membres d'y pousser, aussi pour conserver l'honneur de leur caste, qui se perd. Il faut demander au gouvernement - et que ce soit un des premiers actes après la constitution de la Chambre - que le ministre de la Justice engage, maintenant encore une enquête judiciaire et provoque le châtement de ces malfaiteurs. En premier lieu et de toute urgence, une telle élimination est nécessaire à la poursuite fructueuse des débats ! »

Le vœu le plus intime du roi est de voir châtier jusqu'à la troisième génération les criminels et les sacrilèges qui ont refusé l'impôt. Le gouvernement royal a été trop *faible* pour réaliser ce vœu. Le peuple du roi de Prusse, en révolte ouverte contre le cœur de son souverain a eu assez d'effronterie et de malice pour réélire ces criminels et ces pécheurs comme ses représentants. C'est donc maintenant aux *Chambres* de *contraindre* le gouvernement royal à réaliser les intentions les plus personnelles de Sa Majesté. Il lui faut demander à genoux au ministère l'autorisation d'éliminer de son sein tous les éléments galeux et, dans un sens plus élevé, *déplacés à la Cour*. Et avant tout les érudits et les pharisiens, les « juges et les juristes » ont à sauver leur « caste » dont « l'honneur » a été perdu à partir du moment où naquit chez Manteuffel le soupçon, évidemment sans fondement, que l'aveugle Thémis prussienne pourrait rester insensible aux appels non équivoques de la Couronne. Comment une magistrature pourrait-elle sauver aux yeux du peuple son honneur, si tout caprice du « droit divin » n'est pas pour elle une loi, et si elle n'obéit pas inconditionnellement aux consignes du roi lui-même ?

On sait que dans toutes les religions la contrition, le sacrifice, si possible de soi-même, constitue la véritable essence de l'adoration et du culte rendus à Dieu. Pour prouver qu'elle est une représentation du cœur royal - et leur cœur royal est le véritable cœur du peuple, vivant, individualisé, fait homme - « ce qu'on appelle » la représentation populaire doit donc avant tout *se sacrifier elle-même en tant qu'émanation de la souveraineté populaire*, sur les marches du trône.

Elle doit donc exclure et remettre à la prison et au bourreau tous ceux de ses membres, les membres qui déplaisent à Sa Majesté, c'est l'expiation au nom de la religion de la royauté absolue. Elle paie ainsi en premier lieu le crime - péché originel - d'être née de la souveraineté populaire. Elle expie en même temps un passé gros d'offense criminelle à Sa Majesté et donc de sacrilèges. Elle se purifie pour devenir une véritable émanation de la toute-puissance royale. De « *soi-disant* » représentation populaire, elle devient une *véritable* représentation populaire, au sens élevé où l'entend la royauté prussienne. Le véritable peuple prussien, c'est le roi. Le véritable peuple prussien - à ne confondre en aucun cas avec la notion superficielle du *nombre de têtes* d'habitants de l'État suivant une mauvaise coutume française - élit donc des représentants uniquement pour que les vœux du roi reviennent aux oreilles du roi sous la forme de vœux du peuple et que de cette façon, les exigences les plus secrètes du propre cœur du souverain reçoivent une réalisation aussi prosaïque que généralisée sous forme de projets de lois et de résolutions officielles des Chambres.

Nous attendons donc des Chambres de Berlin qu'elles inaugurent leur culte du roi par un *auto-sacrifice* et l'élimination de ces pécheurs que sont les *objecteurs fiscaux*.

La *Neue Preussische Zeitung* ne le cache pas. Et même ainsi, la Chambre n'est pas encore une Assemblée de Justes aux yeux du souverain. Mais ce n'est pas en tant que corps constitué qu'elle doit accomplir l'autre partie du sacrifice. Cette partie revient à la conscience active du péché et à l'autocrucifixion des membres individuellement concernés.

« Certes, une telle « épuration » - *soupire* la « *Neue Preussische Zeitung* » - n'éliminerait pas tous les membres dont on souhaiterait se débarrasser à cause de leurs antécédents politiques et de leur passé d'hommes d'État aussi longtemps qu'ils n'ont pas *reconnu* et *regretté* leur responsabilité dans l'état misérable du pays et qu'ils n'ont pas fait la promesse solennelle, *confirmée publiquement*, de réparer selon leurs moyens les *crimes*¹ dont ils sont responsables. Mais, il va de soi que, pour une raison juridique, il ne peut être question de renvoyer globalement des Chambres ces hommes qui ont servi la révolution et qui, particulièrement *du 18 mars au 8 novembre*, *ont été employés* comme hauts fonctionnaires dans ce service » (la pure grammaire prussienne !). « Il serait seulement souhaitable que leur propre conscience les en ait éloignés, pour le cas où, pour eux, la *conversion désirée plus haut* ne se serait pas produite. À propos de ce vœu » (souverain) « des distinctions apparaissent à juste titre entre les *commerçants rhénans* qui devaient devenir du jour au lendemain des piliers de l'État d'une part et d'autre part les hommes de *vieilles familles prussiennes* » (féodales) « dont le nom glorieux a été de tout temps étroitement lié à l'histoire de notre maison royale et *des provinces* qui furent à *l'origine* le berceau de la monarchie » (la Silésie serait-elle une de ces provinces ?). »

Nous l'avons dit depuis longtemps aux « *commerçants rhénans* ». Ce n'est qu'avec *dégoût** que la maison féodale des Hohenzollern a choisi cette canaille bourgeoise comme un instrument méprisable et guette l'instant où elle pourra la congédier radicalement à coups de pieds. *Hansemann ! Camphausen ! Kühlmetter !* À genoux ! En chemise de pénitent devant le château royal, face au peuple, de la cendre sur vos têtes accablées par la culpabilité, promettez

¹ Dans la *Neue Preussische Zeitung* : dommages.

solennellement, attestez officiellement combien, dans votre profonde contrition, vous regrettez d'avoir eu un moment l'audace de préparer, par les intrigues du constitutionalisme bourgeois, la contre-révolution dont l'accomplissement revenait seulement à « Ma splendide armée de guerre »; et - vous qui êtes des grippe-sous, des serfs mercantiles, de pédants négociants en huile, d'avisés spéculateurs sur les chemins de fer, combien vous regrettez d'avoir eu l'audace non seulement de sauver le trône, mais de vous vanter vous-mêmes de ce sauvetage en termes grandiloquents et funèbres. À genoux ! En chemise de pénitent ! Ou bien au couvent !

Et quant aux « hommes de vieilles familles prussiennes ». ces rejetons du peuple élu de noble lignée, favorisés par une élection de droit divin, nous attendons d'eux, d'un Arnim, d'un Auerswald, d'un Bonin, d'un Pfuel de lire très prochainement l'annonce de leur mort dans le *Staats-Anzeiger*¹. Nous ne pourrons croire à leur repentir que s'ils entrent volontairement dans la mort. On ne peut attendre cette grandeur d'âme d'un négociant rhénan comme Hansemann. Hansemann est un voltairien de la pire espèce, plat et surtout sans aucun sentiment dans les questions d'argent.

Disparaissez donc des Chambres, de la scène ô vivants monuments commémoratifs ambulants du 18 mars., témoins des tribulations, des humiliations, des inconséquences et des faiblesses royales. Retirez-vous des Chambres ou condamnez-vous vous-mêmes à être les boucs émissaires du 18 mars !

Mais pour se purifier, pour expier et pour se rendre ainsi dignes de remplir les nouvelles « tâches » octroyées par le roi à la « soi-disant » représentation nationale, les Chambres offriront elles-mêmes au trône royal les objecteurs fiscaux en holocauste !

(à suivre)

¹ Le Journal officiel prussien.

Censure

n°246, 15 mars 1849

Cologne, le 14 mars.

La presse quotidienne allemande est bien réellement l'institution la plus veule, la plus somnolente et la plus lâche qui existe sous le soleil ! Les plus grandes infamies peuvent se commettre à son égard devant ses yeux : elle se tait, elle dissimule tout; et si un *hasard* ne venait nous l'apprendre, ce n'est sûrement pas la presse qui nous dirait quelles magnifiques violettes de mars la grâce divine a fait éclore en certains lieux.

À Dusseldorf, Drigalski¹, citoyen et communiste, a réintroduit, à l'automne dernier, la censure sous le prétexte de l'état de siège. Il y a réussi pendant deux jours; mais la tempête de l'opinion publique contraignit ces Messieurs les traîneurs de sabre à renoncer immédiatement à leurs appétits de censure.

Et quelle est la situation dans les anciennes provinces ?

Depuis trois mois, dans deux districts, la censure subsiste dans toute sa gloire, et toute la presse de la vieille Prusse laisse tranquillement passer cette atteinte inouïe à ses droits !

Que l'on écoute :

Rosenberg en Silésie, le 7 mars. Le Rosenberg-Kreuzburger Telegraph porte en tête de son n° 19 la déclaration suivante :

« Nous prions les honorables lecteurs de notre feuille de ne pas nous imputer le retard avec lequel est sorti ce numéro non plus que son imperfection, mais de bien vouloir considérer que nous nous trouvons toujours en état de siège et que le Telegraph, censuré ces temps derniers, par le conseiller royal local M. Sack, élu député à la seconde Chambre, a été maintenant soumis après son départ pour Berlin, à la censure militaire directe.

La Rédaction. »

En outre :

À Erfurt, la censure existe depuis le 25 novembre, également sans entraves. La presse locale fut d'abord censurée par M. F. W. Huthsteiner, actuellement inspecteur de la police, ancien rédacteur à la *Barmer Zeitung* qui fut libérale sous la censure, un soi-disant libéral et démocrate, plus tard le subordonné de Duncker et toujours un policier prussien. Bien que cet homme d'honneur soit allé jusqu'à supprimer (!) des articles dans la malheureuse *National Zeitung* de Berlin, ou trouva cependant qu'il n'était pas assez prussien dans l'exercice de ses fonctions et on le remplaça par un *officier*. La censure militaire règne donc aussi à Erfurt.

Mais on n'en reste pas là, on établit aussi la censure des journaux et des écrits imprimés à l'étranger, c'est-à-dire en dehors du rayon de l'état de siège. Le *Erfurter Adressenblatt* du 7 février renferme l'avis suivant :

« Par ordre de l'honorable commandanture royale, le public de la localité est prévenu que, sous menace « d'une peine criminelle adéquate » et « d'arrestation immédiate » il ne doit ni répandre, ni afficher des écrits imprimés à l'extérieur, lorsqu'ils jettent la suspicion sur les mesures du gouvernement ou vont même jusqu'à les attaquer dans un esprit d'opposition haineuse, contribuant ainsi à détourner les esprits des habitants du gouvernement constitutionnel existant ou susceptibles d'éveiller l'amertume contre certaines classes d'habitants et de provoquer ainsi agitation et discorde dans notre ville. »

Erfurt, le 5 février 1849

La municipalité, administration de la police. »

Le rétablissement de la censure, l'amélioration de la censure habituelle par la censure militaire - ce sont pourtant là des faits qui concernent la presse d'assez près. Et la presse des localités voisines, la presse de Breslau, de Berlin, de Leipzig, l'accepte comme si ça allait de soi ! En fait la presse allemande est encore la vieille « bonne presse ».

Or nous demandons à nos députés qui somnolent à Berlin, s'ils ne vont toujours pas se décider à demander la mise en accusation des ministres.

¹ Cf. « Drigalski le législateur, le citoyen et le communiste », *Nouvelle Gazette rhénane*, n° 153 du 26 février 1848.

Le milliard

n°247, 16 mars 1849

Cologne, le 15 mars.

Peu après la révolution de février déjà, la crise financière éclata à Paris. Le respect de la *propriété** avait été proclamé partout et les pauvres petits bourgeois le prirent pour eux. Le gouvernement provisoire¹ fut d'autant plus pressé dans son respect de la *propriété** que la banque lui avait avancé sur le champ 50 millions sans intérêts. Le gouvernement provisoire était composé en grande partie de petits bourgeois du National et se laissa abuser par la générosité de la banque. Les 50 millions furent bientôt épuisés. Pendant tout ce temps, les actionnaires et porteurs de billets de banque avaient eu le temps d'utiliser au mieux le respect de la *propriété** et de retirer leur métal de la banque. Les petits bourgeois qui, de leur côté, voulaient aussi mettre à profit le respect de la *propriété** allèrent chez le banquier pour faire escompter leurs traites tirées sur leur *propriété**, c'est-à-dire leur industrie, leur *boutique** ou leur usine ! Les banquiers se retranchèrent derrière le manque d'argent et refusèrent d'escompter. Ils allèrent chez d'autres banquiers pour leur faire endosser leurs traites et les faire escompter par la banque : les banquiers refusèrent leur *endossement**. Respect de la *propriété** ! C'étaient donc justement les banques qui violaient les premières le respect de la *propriété**, alors qu'elles-mêmes savaient exploiter ce respect comme il fallait. Alors tout le monde se mit à se plaindre que le crédit, la confiance avaient disparu. En revanche les petits bourgeois ne renonçaient toujours pas à leur respect de la *propriété**; lorsque « le calme et l'ordre » seront rétablis, pensaient-ils, alors la confiance reviendra et les traites sur leur propriété seront alors escomptées. On sait comment, après la bataille de juin, lorsque le calme et l'ordre furent rétablis, toute la *propriété**, à la suite de concordats judiciaires², parvint dans les poches des banquiers et comment les petits bourgeois comprirent le sens du « *respect** » lorsque la *propriété** leur eut été enlevée. Ceux qui alors souffrirent le plus de la crise financière provoquée par la grande bourgeoisie furent manifestement les ouvriers. Au moment même où le gouvernement provisoire inventa le fameux impôt de 45 centimes³ pour remédier à ses propres difficultés, une affiche signée par des ouvriers fit son apparition sur les murs; elle débutait par ces mots : *avez-vous besoin d'argent** ? Sur cette affiche on demandait tout bonnement que soit réclamé le milliard qui avait été accordé en 1825 aux émigrés à titre d'indemnisation. Qui étaient alors les émigrés ? Justement ceux qui, à l'étranger, avaient incité à la guerre contre la France et l'avaient soutenue, et qui étaient revenus en France dans les fourgons de l'étranger. Qui se trouvait parmi les émigrés à qui profitait l'indemnité ? Le duc d'Orléans, c'est-à-dire le roi qu'on venait de chasser, et les légitimistes, c'est-à-dire les amis du roi chassé depuis longtemps. La Constituante et la Convention avaient ordonné la confiscation des biens des émigrés-traîtres; à leur retour les rois et les émigrants des deux

¹ Après l'émeute parisienne qui provoqua la chute du gouvernement de Louis-Philippe et la fuite du roi, les républicains victorieux ne voulurent pas se laisser escamoter la victoire. Ils organisèrent, sous le nom de Gouvernement provisoire, un gouvernement républicain. Le fils aîné de Louis-Philippe, le duc d'Orléans était mort en 1842; le roi avait abdiqué en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, un enfant de dix ans. Les députés allaient donner la régence à la duchesse d'Orléans quand la salle des séances fut envahie par les insurgés. Au milieu du tumulte, députés républicains et insurgés mêlés décidèrent de former un gouvernement provisoire : on acclama les noms de sept députés dont les plus connus étaient Dupont (de l'Eure), Lamartine, le savant Arago, Ledru-Rollin; c'était à peu près la première liste préparée dans les bureaux du *National*, l'un des journaux républicains. Les députés proclamés se rendirent à l'Hôtel de Ville où le Gouvernement provisoire s'installa.

Cependant une autre liste avait été établie dans les bureaux de *La Réforme*, le journal des républicains les plus avancés, à tendance socialiste; elle comprenait, outre les députés, trois journalistes, parmi lesquels Louis Blanc, et un ouvrier mécanicien, Albert, chef d'une société secrète républicaine. Ceux-ci se rendirent aussi à l'Hôtel de Ville : les députés déjà installés ne les admirent d'abord dans le gouvernement qu'à titre de « secrétaires », mais dès le surlendemain, par crainte de mécontenter les ouvriers, toute distinction fut abolie. Après les élections (23 et 24 avril) l'Assemblée constituante se réunit le 4 mai. Le Gouvernement provisoire résilia ses pouvoirs et fut remplacé par une Commission exécutive de cinq membres; Lamartine, Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin; quatre modérés, un radical, pas de socialiste.

² Le décret sur les concordats à l'amiable devait garantir un délai aux petits bourgeois auprès de leurs créanciers et de leurs banquiers pour payer les traites échues, les reconnaissances de dettes, les loyers, etc. La petite bourgeoisie se trouvait acculée : ses clients, le prolétariat parisien, étaient de plus en plus misérables, et les journées de juin n'étaient pas favorables aux affaires. Cependant, le 22 août 1848, l'Assemblée nationale repoussa le projet de loi sous cette forme. Des milliers de petits bourgeois furent ruinés de ce fait, tandis que les banquiers encaissaient de gros profits.

³ Le Gouvernement provisoire établit une contribution supplémentaire de quarante-cinq centimes par franc sur toutes les contributions directes, si bien que la charge de l'impôt se trouva accrue de près de moitié. Cette mesure touchait surtout les paysans qui constituaient la grande majorité du peuple. Cette politique des républicains bourgeois eut pour conséquence de détourner la paysannerie de la révolution et de la faire voter pour Louis-Napoléon Bonaparte aux élections du 10 décembre 1848 à la présidence de la République.

Restaurations¹ s'étaient octroyé l'indemnité à eux-mêmes et à leurs amis. Les rois étant chassés à nouveau, les décrets de la Constituante et de la Convention retrouvaient leur entière validité, et quoi de plus naturel que l'indemnité dût profiter au peuple. L'affiche où l'on expliquait ainsi que l'on réclamait le milliard fut lue par les travailleurs dans l'allégresse générale; ils s'arrêtaient par milliers devant l'affiche et en discutaient à leur manière. Ceci dura un jour entier; le lendemain l'affiche était comme disparue des murs. Les légitimistes et les orléanistes², conscients de tout le danger qui les menaçait, avaient engagé au prix fort des gens chargés spécialement de supprimer nuitamment cette affiche jusqu'à sa dernière trace. On était alors dans le tourbillon des nouveaux plans d'organisation. Tout le monde ne pensait qu'à inventer un nouveau système et à l'introduire immédiatement « dans l'État » malgré toutes les circonstances présentes. Le gouvernement provisoire eut l'idée malheureuse d'inventer l'impôt de 45 centimes sur les paysans. Les ouvriers crurent que les 45 centimes produiraient le même effet que le milliard, à savoir une imposition de la propriété foncière - et ne s'occupèrent plus du milliard. Le *Journal des débats*³ tout comme le *stupidité* National* les confirmèrent dans cette opinion et expliquèrent dans leurs éditoriaux que le vrai capital c'était la « terre », la propriété foncière ancestrale, et que le gouvernement provisoire avait parfaitement le droit de prélever cet impôt au profit des ouvriers. Lorsque dans la pratique on entreprit de le recouvrer, les paysans poussèrent des cris de mort contre les ouvriers. « Quoi ? » disaient les paysans, « notre situation est encore pire que celle des ouvriers et nous devons accepter des capitaux grevés de lourds intérêts pour pouvoir cultiver notre terre et nourrir nos familles, et en plus des impôts et des intérêts que nous versons aux capitalistes, nous devrions encore payer pour entretenir les ouvriers ! »

Les paysans renièrent la révolution parce qu'elle lésait leurs intérêts au lieu de les favoriser. Les ouvriers reconnurent la supercherie de l'impôt suggéré par le parti réactionnaire, ils comprirent eux aussi ce qu'était le respect de la *propriété** : la différence entre la propriété formelle et la propriété réelle apparut; il en ressortait que le capital bourgeois avait pour ainsi dire séparé le sol de la terre, que le propriétaire formel du sol était devenu un vassal du capitaliste et que l'impôt ne frappait que le vassal endetté. Et quand alors par surcroît le véritable propriétaire foncier fit sentir pour de bon au pauvre paysan son influence par le retrait du crédit, la saisie, etc., alors celui-ci se mit à détester carrément la révolution. Les légitimistes à qui leurs grandes propriétés foncières avaient donné une grande influence à la campagne, exploitèrent cette situation et c'est alors que prirent naissance les menées des royalistes en faveur d'Henri V⁴. C'est dans ces circonstances attristantes pour la révolution que le 15 mai approchait⁵. Le milliard de Barbès, bien qu'il reçut une nouvelle présentation, tomba de nouveau comme la foudre sur le peuple et l'enflamma. Même la bataille de juin ne put étouffer la pensée de ce milliard, et maintenant, alors que le procès de Barbès se déroule à Bourges⁶, cette même idée s'est ancrée chez les paysans. Réclamer aux légitimistes, à leurs seigneurs et à leurs sangsues le milliard qu'eux, les paysans, avaient fourni - voilà un autre appât que Napoléon. L'agitation pour le reversement du milliard s'est déjà répandue dans toute la France et si ce problème devait faire l'objet d'un vote, il recueillerait encore plus de voix que Napoléon. Le milliard est la première mesure révolutionnaire qui précipite les paysans dans la révolution. Les pétitions qui parviennent de toutes parts, le ton dans lequel elles sont rédigées prouvent que cette mesure a déjà pris pied. À Cluny on ne réclame pas seulement le reversement du milliard, mais aussi les intérêts à 3 % qu'il a produits depuis 1825. Depuis le procès de Bourges, les pétitions s'amoncellent d'une façon qui commence à inquiéter aussi bien les juges de Bourges que tout le parti réactionnaire. Agey, Ancey, Malain, Saint-Wibaldt, Vittaux et une foule d'autres communes ont fait parvenir aujourd'hui par leurs représentants de nouvelles

¹ Après l'abdication de Napoléon, en avril 1814, Louis XVIII fut installé par les Alliés sur le trône de France. Après les Cent jours et le désastre de Waterloo, Napoléon qui avait débarqué de l'île d'Elbe et avait fait à Paris une rentrée triomphale, en fut réduit à se livrer aux Anglais. Louis XVIII fut alors rappelé pour la seconde fois.

² Les Orléanistes étaient partisans de la dynastie des Orléans représentée par Louis-Philippe (régnant de 1830 à 1848). Ils représentaient les intérêts de l'aristocratie financière et de la grande bourgeoisie industrielle.

³ Le *Journal des débats politiques et littéraires* était un quotidien français, fondé en 1789, à Paris. Sous la monarchie de juillet, il fut l'organe du gouvernement et de la bourgeoisie orléaniste. Pendant la révolution de 1848-1849, il défendit les conceptions de la bourgeoisie contre-révolutionnaire.

⁴ Après la révolution de juillet, Charles X abdiqua en faveur de son petit-fils, le comte de Bordeaux, âgé de neuf ans : Henri V, qui prétendit toute sa vie au trône de France sans jamais y parvenir. Ses partisans se nommaient les Légitimistes, par opposition aux Orléanistes.

⁵ L'inévitable conflit entre l'Assemblée nationale et les révolutionnaires parisiens éclata le 15 mai. Barbès avait soumis à l'Assemblée nationale une série de propositions, réclamant en particulier un impôt spécial d'un milliard de francs pour les riches. Le 15 mai, sous prétexte de présenter une pétition en faveur de la Pologne, une colonne de manifestants armés envahit la salle des séances. Après plusieurs heures de tumulte, un orateur appartenant à un club déclara l'Assemblée dissoute. Les manifestants allèrent à l'Hôtel de Ville constituer un nouveau gouvernement provisoire. Mais ils furent dispersés facilement par les gardes nationaux et mobiles; on arrêta les principaux chefs de l'insurrection et l'on ferma plusieurs clubs. Ce succès rendit confiance à la bourgeoisie et lui inspira le désir et la volonté de briser l'agitation ouvrière.

⁶ Du 7 mars au 3 avril 1849 se déroula à Bourges le procès des manifestants du 15 mai 1848 à Paris. Les dirigeants du prolétariat et une partie de la « Montagne » furent accusés de complot contre le gouvernement. Barbès et Albert furent condamnés à la déportation à vie, Blanqui à dix ans de réclusion, de Flotte, Sorbier, Raspail et d'autres à des peines de prison et de bannissement.

pétitions à la Chambre. Sous la rubrique « Rappel du milliard » les journaux inscrivent journallement les noms de nouvelles communes qui se rallient à cette mesure sensationnelle. Bientôt on lira « Rappel du milliard » sur tous les murs, dans toutes les communes, et si les élections qui vont avoir lieu se déroulent à ce cri, alors nous verrons ce que les capitalistes, qu'ils se nomment légitimistes, orléanistes ou bourgeois ont à opposer à ce milliard, pour repousser les candidats démocratiques qui veulent entrer à la Chambre avec ce milliard en dot, pour en faire profiter les paysans et les ouvriers au titre d'apanage. Mais ce n'est pas encore tout : Louis-Napoléon avait promis partout aux paysans, non seulement le remboursement de l'impôt de 45 centimes, mais encore un allègement des impôts en général. Dans les pétitions, on réclame partout que le milliard y soit affecté en grande partie. Quant aux fondements juridiques de ce remboursement lui-même, ils furent établis immédiatement après la révolution de juillet 1830. On cessa alors brusquement le paiement des sommes qui restaient du milliard. Si l'on ne fit pas rembourser ce qui avait déjà été payé, ce fut seulement parce que justement Louis-Philippe et sa famille avaient déjà reçu une grande part de ces sommes.

Le parti contre-révolutionnaire, dans l'impossibilité de pouvoir contester l'équité de cette mesure se contente provisoirement d'en souligner la difficulté de réalisation : selon eux, elle réside dans la difficulté de trouver ceux qui avaient retiré des sommes plus ou moins importantes de cette indemnité allouée. Rien de plus facile. Commençons par les grosses sommes. En tête de la liste il y a le duc d'Orléans (le futur Louis-Philippe) et sa sœur Madame Adélaïde, pour 50 millions, et on n'avait qu'à prélever ces millions sur les biens innombrables que l'Assemblée nationale vient de restituer, récemment encore, à la famille royale.

Le prince de Condé reçut 30 millions; et qui a hérité de ces 30 millions ? Le duc d'Aumale et Madame de Feuchères. Ce serait déjà un beau début. La famille royale a d'immenses forêts et d'immenses propriétés en France et les paysans commencent déjà à calculer ce qu'ils ont perdu, du fait que dès 1830 on ne leur ait pas rendu ces millions.

Karl Marx : l'Association de mars à Francfort et la *Nouvelle Gazette rhénane***n°248, 17 mars 1849**

Cologne, le 15 mars.

Nous revenons encore une fois sur la malheureuse Association de mars, ce produit de la révolution de mars, né après terme, et à sa mesure. On nous reproche « de nuire à la cause de la liberté en minant l'Association de mars ». N'avons-nous pas déjà, en décembre 1848 et à l'effroi de la *Kölnische Zeitung*, dénoncé l'Association de mars comme un *instrument inconscient de la contre-révolution*¹ ? N'avons-nous pas confié depuis longtemps déjà à l'« Association de mars » nos opinions sur l'« Association de mars » ? Si l'Association de mars était une organisation du parti de la révolution, si elle n'était même qu'un fruit récent et logique de *l'émeute de mars*, nous aurions accepté d'elle une maladresse comme l'est sans conteste sa spéculation sur les petites annonces (cf. l'article intitulé : « L'Association de mars », n° 243 du 11 mars 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane*). D'abord l'Association de mars est inefficace, à moins d'attribuer de l'efficacité à ses adresses; elle est ensuite la proie d'un fol espoir, entre des partisans de la Constitution (ce sont pour nous des tenants de la réaction plus nocifs que le club du chevalier von Radowitz²) et quelques démocrates réellement honnêtes, dont le regard s'est laissé embuer par le brouillard de la conciliation impériale. L'indécision sera toujours la caractéristique fondamentale de la majorité dans cette Association commerciale centrale³; cette Association aiguillonnera peut-être le mécontentement du peuple, mais au moment décisif, elle le trahira et se lamentera après coup sur son erreur. Eh bien ! Vive l'Association commerciale ! « Nous aussi, nous nous associons à ces vivats ! » Par ailleurs sa susceptibilité ne nous touche pas, et ces libéraux semblent toujours considérer la presse libre uniquement comme une conquête personnelle. Par exemple, au cours de la séance de l'Association de mars où la *Nouvelle Gazette rhénane* passa pour le modèle de l'« authentique division allemande », M. Eisenmann s'avoua ouvertement constitutionnel pour l'éternité et adversaire du républicanisme. Ainsi on exigerait de nous que par balourdise unitaire nous soutenions l'organe d'un homme, qu'il soit par ailleurs ce qu'il voudra, mais qui est en tout cas un lourdaud allemand. Par bienséance nous « emmènerions » ces Messieurs avec nous, aussi loin qu'ils le désirent, si leur tâche francfortoise ne consistait pas justement à « s'incruster ». Il y a parmi ces Messieurs des « penseurs amis de l'histoire⁴ ». Il a pu difficilement leur échapper que, non seulement en Allemagne, mais partout et de tous temps, les Feuillants⁵ ont dû toujours, malgré toutes les Associations de mars, être écartés avant que n'éclate la véritable révolution. De quoi sert-il aux partisans de la république sociale que le même Vogt⁶, ce Barrot manqué de l'empire allemand, devienne le Bonaparte contre qui il s'est « en premier lieu » bruyamment élevé, à la manière des buveurs de bière dans les petites universités allemandes ?

¹ Il s'agit de l'article « *Ein Aktenstück des Märzvereins* » (publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane* n°181 du 29 décembre 1848) qui dévoilait le véritable visage des dirigeants petits-bourgeois de la gauche à Francfort. La *Nouvelle Gazette rhénane* les appelait les « Girondins de notre révolution ».

² Le club du chevalier von Radowitz était une association catholique réactionnaire d'extrême-droite de l'Assemblée nationale de Francfort, dirigée par Radowitz que Marx appelait « l'âme de la contre-révolution prussienne ».

³ Jeu de mots faisant allusion aux forces qui soutenaient cette Association centrale de mars.

⁴ Allusion au sous-titre d'un ouvrage de Karl von Roiteck : *L'Histoire universelle des origines jusqu'à nos jours*, destinée aux penseurs, amis de l'histoire (cf. tome I, p. 175).

⁵ Le club des Feuillants s'était installé en 1791 dans le monastère des Feuillants, à Paris. Il se composait de membres du club breton (ou Société des Amis de la révolution) organisé à Versailles, en 1789, en vue de faire respecter le gouvernement constitutionnel. Il défendit en même temps le roi et la Constitution. Attaqué d'abord par les royalistes purs, puis par les Jacobins qui accusaient ses membres d'être trop modérés, ce club resta toujours fermé au peuple : une cotisation de quatre louis d'or était nécessaire pour y pénétrer. Mirabeau, La Fayette et André Chénier y prirent souvent la parole. Représentant les intérêts de la noblesse libérale et de la grande bourgeoisie, il fut interdit par les Jacobins en 1792.

⁶ Karl Vogt alla encore plus loin que ne l'avait prophétisé la *Nouvelle Gazette rhénane*. Il devint un agent stipendié de Louis-Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III.

Friedrich Engels : projet d'adresse de la seconde Chambre

n° 247, 16 mars 1849. Supplément spécial

Cologne, le 16 mars.

Nous communiquons ci-dessous à nos lecteurs le *projet d'adresse de la seconde Chambre*¹; c'est une copie, pâle et servile du discours du trône. Il a été rédigé par le chevalier de la terre rouge², si tristement connu, le vaillant (!) von Vincke.

La commission de l'adresse « reconnaît » (style de l'Ancien Testament) avec gratitude l'« établissement » de la « situation juridique » par la Constitution du 5 décembre dernier. Et même elle *commet* ce remerciement au nom du « peuple prussien ». Et pourquoi le peuple remercie-t-il la commission de l'adresse pour la Constitution de décembre octroyée par le sabre ? Parce qu'il est « pénétré » du désir de voir *rétablir une situation juridique officielle*. Vincke, triste sire ! Il lui fallait faire ses preuves en homme « du terrain juridique », sa spécialité. Et comment reconnaître le « terrain juridique » face au ministère Brandebourg qui a justement fait voler en éclats ce terrain juridique en déchirant les lois des 6 et 8 avril ? Rien de plus simple ! Le ministère a octroyé un *nouveau* terrain juridique, la loi martiale et en même temps la *charte**, le code et la philosophie de la loi *martiale*, c'est-à-dire la Constitution du 5 décembre. En premier lieu le ministère abolit la « situation juridique officielle ». Ensuite le gouvernement en proclame une autre, la première « situation juridique officielle » croate venue, une *situation juridique quelconque**. Et la commission de l'adresse, au nom du peuple prussien, et Vincke, au nom de la commission de l'adresse prussienne, n'ont rien de plus pressé à saluer que le retour d'une « situation juridique officielle » (n'importe laquelle, la première venue !). Le terrain juridique est mort ! Vive le terrain juridique ! Si le gouvernement prussien est renversé demain, si un *comité du salut public** est proclamé à Berlin, il se trouvera immanquablement un « homme du terrain juridique », un Vincke quelconque pour être parmi les premiers à convier à la noce, et le retour d'une quelconque « situation juridique officielle » sera accueilli avec émotion.

La commission de l'adresse et les morts vont vite³ ! Et d'abord, suivant la prescription de la *Neue Preussische Zeitung*, « de la gratitude » pour le coup d'État du 5 décembre. Ensuite la proclamation de la Constitution ayant la loi martiale « comme seule loi fondamentale désormais en vigueur, de l'État prussien ». Finalement, la promesse solennelle de procéder à la « révision, avec respect et loyalisme à l'égard de Sa Majesté royale ! », c'est-à-dire une révision dans l'esprit du donateur. On peut espérer que sur cette voie, nous serons ramenés en-deçà de la Diète unifiée !

Quant à « l'état de siège » de Berlin, la commission de l'adresse se laissera exclusivement dominer par le lieu commun suivant lequel « la véritable liberté ne peut subsister sans ordre légal ». Depuis Varsovie⁴ on connaît le cri de guerre : « ordre légal ». Si seulement la Prusse pouvait subsister sans argent et se procurer de l'argent sans ces importuns pérorateurs du Parlement ! Quant aux états de siège sporadiques « en dehors de la ville de Berlin », la commission de l'adresse estime opportun « d'attendre la venue » d'une nouvelle communication de Sa Majesté royale ». Pendant ce temps Erfurt et les districts silésiens, gratifiés de l'état de siège, peuvent toujours voir venir. Vincke est *satisfait*. Pourvu que la censure militaire d'Erfurt et de Rosenberg ne biffe pas son propre projet d'adresse. Pas de danger !

Ensuite Vincke promet, au nom de la commission de l'adresse, et la commission de l'adresse promet, au nom de la seconde Chambre, et la seconde Chambre promet au nom du peuple de terminer « en redoublant d'activité » et à la plus grande satisfaction possible les pensums infligés à la « prétendue représentation populaire » par le gouvernement royal prussien. Bonne chance !

« Nous reconnaissons aussi avec joie que l'armée prussienne a confirmé sa gloire militaire dans les jours de lutte et sa fidélité dans de difficiles épreuves. »

Campagne du tribunal d'empire au Danemark⁵. Batailles de Miloslaw et de Wreschen !⁶

Victoires d'Anhalt, de Mayence, de Francfort-su r-le-Main¹. Bien plus ! Vincke reconnaît joyeusement la fidélité avec laquelle « Ma splendide armée » a pourchassé les prédécesseurs de Vincke et fait du feu avec les documents de

¹ Cf. Stenographische Berichte über die Verhandlungen der durch das Allerhöchste Patent vom 5. Dezember 1848 einberufenen Kammern. Zweite Kammer. (Compte-rendu sténographique, t. 2, pp. 329 à 374).

² La Westphalie.

³ *Die Toten reiten schnell* : vers extrait de *Lénore*, la célèbre ballade du poète Gottfried August Bürger.

⁴ Allusion à la répression du soulèvement polonais de 1830-1831 par les troupes du tsar en septembre 1831.

⁵ Engels emploie cette expression pour caractériser la façon dont la Prusse mena les opérations durant la guerre prusso-danoise de 1848 qui avait pour enjeu le Schleswig-Holstein. Le tribunal d'empire (Reichskammergericht), le tribunal suprême d'Allemagne, exista de 1495 jusqu'à la dissolution du Saint Empire romain germanique de 1806. Il était connu pour sa lenteur et sa vénalité.

⁶ Cf. article du n° 190 du 9 janvier 1849 intitulé. « Message de Nouvel An ».

l'ancienne Assemblée nationale. Vincke est dans le vrai sans la « fidélité » de « l'armée prussienne dans de difficiles épreuves » notre Vincke n'aurait jamais trouvé l'occasion de se rendre immortel grâce à ce projet d'adresse qu'il a rédigé lui-même. Remarquons d'ailleurs en passant, qu'à ce propos, la commission de l'adresse se conforme en bonne élève aux prescriptions données par la *Neue preussische Zeitung* dans le plan général de réformes des Hohenzollern.

Et la question allemande ?

La « Prusse » ne reculera devant « aucun sacrifice » pour tirer à soi la petite Allemagne par une voie différente de celle que prit Frédéric² pour tirer à soi la grande Silésie³. Quant aux « conquêtes », la Prusse moderne rend hommage au progrès « pacifique ». En outre la commission de l'adresse « espère » « l'entente de tous les gouvernements allemands et de l'Assemblée nationale allemande ». *Pour nous*, nous espérons que les gouvernements allemands ne tiendront pas grand compte de ce séminaire impérial de pédants.

La commission de l'adresse souhaite également que la « dénonciation de l'armistice par la Cour de Danemark » ne trouble « aucunement la paix ». Vincke sait très bien qu'on ne prend pas plus au sérieux cette dénonciation danoise de l'armistice que la guerre prusso-danoise. Les troupes prussiennes, au nom de l'empire, au Schleswig-Holstein, les troupes du Schleswig-Holstein, au nom de l'empire, en Allemagne du Sud, proclamant la loi martiale, les unes ici, les autres là !

Condoléances pour la mort du prince Waldemar, protestations de dévouement avec lesquelles les von Bodenschwingh, les Riedel, von Seckendorf, Arnim, Harkort, le comte Renard, Camphausen, Vincke, les Grün et autres canailles du même genre se sont abaissés au rang de Lycurgue et de Solon prussiens; la crainte de Dieu, le respect de la loi, l'esprit de corps, la justice, la Providence, le cœur des rois et l'avenir de la Prusse « et avec elle de l'Allemagne », voilà ce que la commission de l'adresse réserve pour la bonne bouche, par l'aimable entremise de Vincke !

Il faut que *l'idiotie* ait droit de cité dans une représentation populaire et dans un peuple pour qu'un von Vincke, au nom de la commission de l'adresse, au nom d'une Chambre, au nom du peuple lui-même, puisse se permettre par un tel galimatias de les ridiculiser devant la galerie européenne.

¹ Engels qualifie ironiquement de « victoires de l'armée prussienne » la répression sanglante des soulèvements populaires d'Anhalt-Bernburg en mars 1849, de Mayence en mai 1848 et de Francfort-sur-le-Main en septembre 1848.

² Frédéric II.

³ Le 20 octobre 1740, la mort de l'empereur. Charles VI ouvrit la crise de la succession d'Autriche. Par la Pragmatique sanction, Charles avait aligné le mode de succession autrichien sur celui de la Hongrie, en décidant qu'un représentant mâle primait une femme, même plus proche héritière, mais en cas d'absence d'héritier mâle, la femme la plus proche du dernier souverain régnant lui succéderait. C'est en vertu de cette Pragmatique sanction que sa fille Marie-Thérèse lui succéda. Or Marie-Thérèse vit aussitôt ses droits contestés par l'électeur Charles-Albert de Bavière qui réclamait tout l'héritage, par le roi d'Espagne Philippe V, et par le roi de Sardaigne; mais le plus résolu de ses adversaires était le nouveau roi de Prusse, Frédéric II, qui revendiquait la Silésie sur laquelle les Hohenzollern avaient eu jadis quelques droits; il est vrai qu'ils y avaient renoncé par traité, mais cela n'était pas pour embarrasser Frédéric II qui fut le premier à envahir le territoire convoité, en décembre 1740. Aux représentants de son ministre, il répondait : « L'article de droit est l'affaire des ministres, c'est la vôtre; il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés. » (Cité par C. Weil : *La Morale du grand Frédéric d'après sa correspondance*.) Après de nombreuses péripéties et après avoir entraîné, sans profit pour eux, de nombreux États, dont la France, dans une coalition contre Marie-Thérèse (c'est de cette époque que date l'expression : « travailler pour le roi de Prusse »), Frédéric II imposa à Marie-Thérèse le traité de Dresde par lequel elle renonçait à la Silésie qui fut alors rattachée à la Prusse.

Karl Marx : le 18 mars

n°249, 18 mars 1849, 2° édition*Cologne, le 18 mars.*

Nous avouons à nos lecteurs que nous ne savons pas quel éditorial écrire aujourd'hui. La révolution de mars à Berlin, ce faible écho de la révolution à Vienne, ne nous a jamais enthousiasmés. Le 19 mars 1848 Berlin chantait « *Jésus, mon doux espoir !* » Nous conseillons cette fois aux braves Berlinois de dire le 18 mars : « *Wrangel, mon doux espoir.* »

La *Nouvelle Gazette rhénane* ne fêtera son anniversaire que le 25 juin¹.

Et que fera la *Kölnische Zeitung*, c'est-à-dire la « bourgeoisie de Cologne » ?

Le 22 mars 1848, le principal reproche de la *Kölnische Zeitung* à « M. von Arnim » était d'avoir *interdit* la *Gazette rhénane*. À cette époque Camphausen n'était pas encore ministre. Ceci à titre d'information.

Nous nous souvenons encore des temps heureux où Camphausen était notre ministre à Cologne². Les rapports du Camphausen d'autrefois avec nous et nos rapports actuels avec lui - voilà le *secret de la révolution de mars 1848*.

¹ Le 25 juin 1849, jour anniversaire du soulèvement des ouvriers parisiens. La *Nouvelle Gazette rhénane* a toujours considéré le soulèvement de juin 1848 comme la première bataille rangée du prolétariat et de la bourgeoisie.

² Camphausen était un des actionnaires de la *Rheinische Zeitung* qui parut de 1842 à 1843 à Cologne.

Karl Marx : la Neue preussische Zeitung à propos du 18 mars

n°249, 18 mars 1849, 2° édition

Cologne, le 18 mars

L'organe de Frédéric-Guillaume IV, la *Neue preussische Zeitung*, écrit à l'occasion du 18 mars 1849 :

« *Malheur, deux fois malheur au peuple qui célèbre solennellement sa révolution; pécher est humain, mais chercher sa gloire dans le péché et célébrer son crime, est diabolique.* »

Dans le feuilleton du même numéro, la même feuille appelle la lutte des 18 et 19 mars une « *farce sanglante* ». Voilà le digne salaire de « Mon peuple » pour avoir fait une *demi-révolution*.

Cette feuille annonce que quelques jours auparavant Wrangel est allé « *visiter* » *Friedrichshain*¹.

Nous sommes curieux de savoir ce que M. Wrangel « *visitera* » le 18 mars 1850.

¹ Parc de Berlin où furent enterrés les combattants des barricades du 18 mars 1848.

Karl Marx : le projet de loi des Hohenzollern sur la presse

n°252, 22 mars 1849

Cologne, le 21 mars

Fidèles à notre promesse, nous revenons sur les projets de réforme des Hohenzollern inspirés par l'état de siège et concernant la liberté de la presse et le droit d'association. Il nous suffira aujourd'hui de les comparer avec les anciens projets de loi pénale déjà *rejetés* par les États rhénans sous l'égide de Camphausen, alors dans l'opposition, pour montrer de quelles glorieuses « conquêtes » les Rhénans sont redevables à l'émeute berlinoise de mars et avec quel nouveau penchant pour le viol du droit civil, la loi *rhénane* a été méditée par la « couronne inébranlée » du grand duc à Berlin¹.

En 1843, sous le prétexte d'introduire en Prusse une législation unique, le roi soumit à la Diète rhénane le « Projet d'une nouvelle législation criminelle » qui devait remplacer en Rhénanie la législation française libérale. La septième Diète rhénane repoussa ce projet de loi et déclara que la législation en vigueur dans la province rhénane correspondait parfaitement aux mœurs, aux usages et aux données juridiques de cette province.

Il y a deux ans, à la Diète unifiée de mémoire patentée², le hobereau Thadden-Triglauff de la Manche poméranienne³ rompit une lance en faveur de la liberté de la presse⁴. L'Associé* du « vaillant » chevalier westphalien Vincke brandit sa pique.

« *Oui, procédure officielle, mais vraiment officielle avec Messieurs les littérateurs.* » «
Liberté de la presse, et à côté, la potence. »

Les projets de lois octroyées que le ministère de novembre élaboré représentent l'irruption sur la scène politique des vieilles études entreprises avant mars sur les patentes⁵. La « puissante Couronne de Prusse » se réfère aux dispositions détestées du *Code pénal**, aux verdicts d'acquiescement des jurés rhénans à l'égard des émeutiers et objecteurs fiscaux.

« *Oui, procédure officielle, mais vraiment officielle.* »
 « *La liberté de la presse, et à côté la potence, la potence du Code civil prussien.* »

Les dispositions du *Code pénal** ignorent tout du crime de lèse-majesté concernant les sentiments des Hohenzollern, vulnérables aux injures. À qui se rend coupable de cet inqualifiable crime, on ne trouvera pas, malgré le cens et le filtrage de la police, de jurés rhénans pour infliger d'autre peine qu'une amende de 5 francs prévue pour l'offense à une « personne privée ». Le despotisme impérial s'estimait trop haut pour déclarer qu'il pouvait être « offensé » dans sa Majesté. Mais la conscience chrétienne-germanique d'être le père du pays, ce qui ne peut nullement - on le comprendra - être comparé à la hauteur de l'orgueil napoléonien, a éprouvé de nouveau le « besoin impérieux » de rétablir dans son grand duché de Rhénanie la sauvegarde de sa dignité vieille prussienne. La « puissante » couronne *n'ose pas* annuler la procédure rhénane, mais elle greffe sur cette procédure le greffon, riche de promesses, des concepts juridiques du Code civil prussien et s'écrie :

« *Procédure officielle, vraiment officielle, et à côté, la potence du Code civil prussien !* »

L'article 22 du projet de loi s'exprime comme suit au sujet de cette « procédure officielle » dont doit être provisoirement gratifié le Code rhénan.

« *Les autorités de la police sont en droit de confisquer, là où elles se trouvent, tout texte imprimé ou destiné à être diffusé, même si sa distribution a déjà commencé, dans la mesure ... où son contenu constitue un crime ou un délit qui peut être poursuivi d'office.* »

¹ Les États-provinciaux (*Landstände der Provinzen*) ou Diètes provinciales (*Provinziallandtage*) furent créés en 1823. Ils étaient composés de représentants des princes, de la noblesse, des villes et des communes rurales. Comme pour participer aux élections à ces Diètes il fallait être propriétaire foncier, la plus grande partie de la population était exclue de ce scrutin et la noblesse était assurée d'avoir la majorité. Les Diètes étaient convoquées par le roi. Leur compétence se limitait à des questions d'économie locale et d'administration provinciale. Sur le plan politique elles n'avaient que des fonctions consultatives de peu d'importance. Elles avaient le droit d'exprimer leur opinion sur les lois qui leur avaient été soumises par le gouvernement pour qu'elles en discutent.

² La Diète unifiée fut instituée en 1847 par une patente du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV.

³ La Manche est une région d'Espagne dont la population est très disséminée et attardée. C'est la patrie du célèbre héros de CERVANTÈS : *Don Quichotte*.

⁴ Le 21 juin 1847, à une séance de la première Diète unifiée, Thadden-Triglauff déclara : « Mon projet s'appelle : Liberté de la presse - véritable procédure officielle avec Messieurs les hommes de lettres et tout à côté la potence ! Et je prie Messieurs les sténographes de souligner comme il se doit les mots « véritable » et « potence ». (*La première Diète unifiée de Berlin, 1847, quatrième partie*).

⁵ En novembre 1848 Frédéric-Guillaume IV, pour remplacer le ministère Pfuel jugé trop mou par la réaction, mit sur pied un ministère « *der rettenden Tat* » (de sauvegarde) présidé par le comte Brandenburg. Dès le début Manteuffel fut l'élément dirigeant de ce ministère. C'est sous ce ministère que la noblesse féodale prussienne reprit fermement en main le pouvoir de l'État.

La police est en droit de confisquer à la poste et dans les bureaux, des journaux qui ne lui plaisent pas, même si « la distribution en a déjà commencé », c'est-à-dire si les « mesures préventives » de la police doivent justement cesser « en tant que telles » et si « en droit » l'affaire est déjà du ressort des tribunaux; elle a ce droit de confiscation dans tous les cas où le « contenu » des textes imprimés, journaux, etc. constitue un crime ou un délit qui puisse être « *poursuivi* » « d'office », c'est-à-dire chaque fois que la police, voulant apaiser les envies qu'ont les réactionnaires de l'Uckermark¹ de jouer le rôle du ministère public, estime nécessaire d'expliquer ce penchant prétextant avec beaucoup d'originalité « un crime ou un délit » quelconque ou d'autres faits « susceptibles d'être poursuivis en justice »; elle peut enfin confisquer tous ces textes imprimés, *c'est-à-dire** tout ce qui dépend du bon plaisir du souverain et de sa sainte Hermandad, *là où cela se trouve*, c'est-à-dire qu'elle peut pénétrer dans les demeures, dans les secrets de la vie familiale, organiser sous l'égide de la législation constitutionnelle un pillage policier de la propriété privée de bourgeois tranquilles alors qu'il n'y a aucun motif à faire assurer la protection de la propriété par l'état de siège ou par les Croates. Ce faisant le projet de loi parle de tous les écrits imprimés « destinés » à être diffusés, « *même si* » leur distribution a commencé; il va de soi qu'il « sous-entend » le droit de confisquer ceux dont la distribution n'a pas encore commencé, qui ne peuvent encore *établir* aucun « crime ou délit » et étend aussi le brigandage policier à la propriété privée d'objets juridiquement non « susceptibles de poursuites ». Les lois de septembre françaises, la censure du sabre de la dictature de Cavaignac et même les projets de lois pénales proposés aux anciens États provinciaux et aux commissions respectaient au moins, malgré un « souverain déplaisir » la propriété privée « qui ne constituait encore aucun crime ou délit », le projet de loi sur la presse reposant sur les conquêtes berlinoises de mars organise en revanche une chasse policière officielle contre la propriété et la possession privée des citoyens et donne brutalement, au nom de la morale policière chrétienne germanique, de la publicité à des situations personnelles qui n'ont rien à voir avec le Code pénal.

« *Procédure officielle, vraiment officielle, et à côté la potence du Code civil prussien.* »

L'établissement de cette procédure officielle va de pair avec l'établissement des dispositions du Code civil prussien.

Les actes de lèse-majesté que l'on espère sont « fixés » comme suit à l'article 12 :

« *Quiconque, par la parole, l'écriture, l'impression ou autres signes, représentation imagée ou autre, viole le respect dû au roi, sera puni de deux mois à cinq ans de prison.* »

Si les sujets rhénans ne savent pas à quel degré de « respect » peut prétendre leur grand duc de Hohenzollern, que le trafiquant des peuples leur a octroyé à Vienne, ils peuvent consulter les exposés des motifs des lois pénales berlinoises.

Jusqu'à présent, le Code civil prussien frappait la lèse-majesté tout au plus d'une peine de *deux ans* de prison ou de forteresse, *la violation du respect*, tout au plus *d'un an* de la même peine. (Code civil général II 20, paragraphes 119, 200.)

Ces dispositions ne semblent pas avoir été une digue suffisante cependant pour le sentiment que la « puissante Couronne de Prusse » a de sa Majesté. Dans le « projet de loi pénale pour les États prussiens » soumis aux Commissions de la Diète unifiée en 1847², la « violation *intentionnelle* de *l'honneur* du roi par des déclarations orales ou écrites, par des illustrations, etc. était déjà punie de *six mois à cinq ans* de travail forcé », mais en revanche la menace de six semaines à *un an* de prison pèse sur les « déclarations et les actes qui, il est vrai, *ne constituent pas* en soi des *offenses au roi* mais qui violent cependant le *respect dû au roi* ». (Paragraphe 102.) Il est dit dans les motifs officiels de ce projet que l'Assemblée des États saxons (à l'occasion d'un projet semblable de 1843) avait demandé que la « violation du respect » soit précisée par l'adjonction de « intentionnelle » pour éviter que soient soumis à la loi des déclarations et des actes « où il n'y avait pas eu la moindre *intention* de violer le respect dû au roi »; mais qu'une telle adjonction avait dû être repoussée par le gouvernement puisqu'elle *aurait effacé* la « différence entre lèse-majesté et violation du respect » et que des violations « *intentionnelles* » du « respect » devaient être considérées comme des « offenses ».

De ces motifs qui font toujours autorité quand il s'agit de la loi sur la presse qui doit être prochainement octroyée, il ressort donc que la « violation du respect », actuellement taxée, comme le crime de lèse-majesté, de deux mois à *cinq ans* de prison, consiste justement en une offense « involontaire ».

En même temps les « motifs » disent que la sanction maximale pour la « violation du respect » n'a été alors fixée à un an qu'à la demande de l'Assemblée des États rhénans.

¹ L'Uckermark, partie septentrionale de la province du Brandebourg, était une forteresse de hobereaux réactionnaires.

² Les *Vereinigte ständische Ausschüsse* (les Commissions par ordres, unifiées), composées des représentants des Diètes provinciales, se réunirent le 17 janvier 1848 pour discuter du « Projet de Code criminel pour les États prussiens ». L'activité de ces commissions fut interrompue au début de mars par le mouvement révolutionnaire.

L'avantage que les Rhénans tirent des « conquêtes » de mars est clair comme le jour. Les premières prussianisations du Code pénal¹ octroyèrent aux Rhénans les nouveaux crimes de lèse-majesté, sanctionnés de deux ans de prison, et ceux de « violation du respect », sanctionnés d'un an de la même peine; dans les projets de loi de 1843 et 1847 la lèse-majesté atteignit la valeur de cinq ans de prison, tandis qu'à la demande de l'Assemblée des *États rhénans* le manquement de respect devait conserver la sanction d'un an; avec les conquêtes martiales de l'émeute de mars la « violation » (involontaire) « du respect » est relevée à cinq ans de prison et le Code pénal rhénan a été rendu encore plus proche, par la création de nouvelles infractions, de la législation du Code civil de la vieille Prusse.

« Liberté de la presse, procédure officielle de l'état de siège, et à côté, la potence ! »

n°253, 23 mars 1849

Cologne, le 22 mars.

« Les prescriptions concernant le crime de lèse-majesté », est-il dit dans les motifs avancés par Manteuffel au paragraphe 12 du projet, « pouvaient d'autant moins être absentes que, dans la plus grande partie de la province rhénane, l'application des lois pénales concernant le crime de lèse-majesté avait été suspendue par l'ordonnance du 15 avril 1848, et que depuis cette lacune n'a pas été comblée. »

Les motifs invoqués par Manteuffel déclarent que cette partie de la législation des Hohenzollern sur la presse, laquelle dépasse même le vieux Code civil prussien et la manifestation de Sa Très Haute Majesté qui s'exprimait dans les projets de lois pénales de 1843 et 1847, avait paru nécessaire, principalement en considération de la province rhénane. Les décrets du 15 avril 1848, c'est-à-dire les promesses dont s'accommoda sous l'emprise de l'émeute de mars la « Couronne tombée dans la poussière » (cf. *Neue Preussische Zeitung* du 20 de ce mois), ont « suspendu » dans la province rhénane les prussianisations du Code civil, octroyées si péniblement, et ont rétabli le Code pénal dans son insuffisance et sa pureté premières pour combler comme il le faut cette « lacune » conquise en mars, et du même coup prouver l'aptitude au développement et au progrès de la valeur que représente la majesté des Hohenzollern, le « puissant » ministère de novembre propose aux Rhénans, non pas comme on pouvait s'y attendre, les anciennes dispositions pénales d'avant mars, mais une nouvelle déclaration de respect allant deux fois plus loin que tous les anciens projets de loi pénale. *Le roi est mort, Vive le roi !** Avant mars 1848, la dignité du souverain encore « inébranlée » valait, au Code civil, un an de prison; en mars 1849, la violation de la Couronne « tombée en poussière » a atteint une valeur de cinq ans de prison. Avant mars 1848, la loi rhénane se complétait uniquement par des adjonctions de style patriarcal au Code civil prussien; en mars 1849, les conquêtes de novembre de Manteuffel lui sont octroyées.

« Liberté de la presse, censure du sabre, et à côté, la potence ! »

La « lacune » du Code pénal prussien a cependant encore d'autres profondeurs. Le paragraphe 12 de la réforme berlinoise de la presse poursuit dans ses compléments :

« La peine » (deux mois à cinq ans de réclusion) « atteint celui qui, de la façon indiquée ci-dessus » (par parole, par écrit, par signes, représentations imaginées et autres) « offense la reine. Quiconque offense de la même façon l'héritier du trône (?) ou un autre membre de la maison royale ... sera puni d'un mois à trois ans de prison. »

Comme nous l'avons remarqué, le vieux Code civil prussien taxait l'offense à la personne du « chef de l'État » de deux ans. Le projet de loi sur la presse qui prévoit cinq ans de réclusion pour offense aux personnes placées immédiatement après le roi, cinq ans pour offense à la reine et trois ans pour offense à l'héritier du trône (?) et à d'« autres » membres de la « maison royale » marque un progrès très net.

La loi rhénane connaît aussi peu une offense à la « reine » etc., qu'une offense à la personne du « chef de l'État ». Jusqu'à présent des journaux rhénans pouvaient impunément fabuler au sujet des « espoirs nourris par la Cour » d'un événement inattendu, ce qui, parfois aussi, pour des raisons médicales, peut être une violation de l'honneur.

Le projet de loi pénale hors patente des Commissions unifiées plaçait finalement l'offense à la reine au-dessous de l'offense au « chef de l'État », faisant peser sur elle (paragraphe 103) la menace de trois et non de cinq ans de prison. Et au sujet de la sanction identique de l'offense à la « reine » et aux autres membres de la famille royale, les motifs de 1847 déclarent que les Assemblées des États rhénans, silésiens, saxons et poméraniens avaient déjà voulu établir une distinction entre ces personnes, mais que le gouvernement ne pouvait pas donner suite à une aussi triste « casuistique ».

Le puissant ministère Manteuffel n'a pas trouvé la « casuistique » des vieilles Assemblées des États rhénans, silésiens et saxons au-dessous de sa dignité. Le filateur de laine von der Heydt n'a-t-il pas fait aussi partie, ces temps-ci, de ces casuistes Patentées ? Le projet de loi sur la presse de Manteuffel-von der Heydt « fixe » le fondement

¹ Un ordre de Cabinet du 6 mars 1821 étendait à la province rhénane la validité de la législation criminelle prussienne pour des crimes d'État.

de la distinction casuistique entre la reine et d'autres membres de la maison royale; il le fixe conformément au développement et au progrès des sentiments généraux et post-révolutionnaires concernant la dignité du Souverain. Les vieilles Assemblées des États rhénans, siéziens et poméraniens, réclamaient une distinction entre la reine et les autres membres de la parenté pour que la même sanction de trois ans de réclusion soit adoucie quand il s'agissait d'offense à ces derniers, le puissant ministère Manteuffel-von der Heydt accepte la distinction pour élever au contraire la sanction de l'offense à la reine au degré plus élevé d'offense au « chef de l'État ».

L'adjonction au même paragraphe, signifiant que les offenses à n'importe quel *chef d'État allemand* sont punies de trois ans de prison comme l'offense à « l'héritier du trône » témoigne de la même capacité d'évolution dans la notion de majesté.

Selon la loi rhénane les offenses à des tiers, « chefs d'État », sont punies comme des injures à des particuliers (amende de 5 francs) et ce, à la demande de l'offensé et non en vertu de leur caractère criminel officiel. Selon le projet de loi pénale, déjà rejeté en 1843 par les États provinciaux rhénans, « au grand déplaisir de Sa Majesté » et représenté à nouveau en 1847, l'offense à des souverains étrangers et à « leurs épouses » était sanctionnée par une peine allant de deux mois de prison à deux ans de travaux forcés; les États provinciaux prussiens réclamèrent la suppression complète de cette disposition, et l'opposition formée par des hobereaux campagnards de Westphalie déclara trop élevée la sanction initiale. Enfin, le ministère Manteuffel-von der Heydt comble les lacunes inquiétantes et post-révolutionnaires de la législation rhénane en élevant de deux à trois ans la sanction contestée par les électeurs censitaires de Rhénanie et de Westphalie, et en rompant une lance en faveur du Don Quichotte poméraniens de la Diète unifiée.

« Liberté de la presse, procédure véritable et officielle, et à côté, la potence. »

En outre, parmi les études d'inspiration royale préalables à la réforme de la presse, le paragraphe 19 a une signification riche de sens et amusante :

« Quiconque offense par des paroles, par des écrits, manuscrits et imprimés, par des signes ou autre représentation 1° - une des deux Chambres « en tant que telle ». 2° - un membre des deux Chambres pendant la durée des sessions. 3° - tout autre communauté politique, une autorité publique, un fonctionnaire public ... est puni d'une peine de prison allant jusqu'à neuf mois. »

Tandis que les Manteuffel-von der Heydt dispersent par la force des baïonnettes les « communautés politiques », les Assemblées ententistes et les Chambres, on introduit, en vue de « protéger ces Assemblées » de nouveaux délits dans le Code pénal « lacunaire » des Rhénans. Le ministère Manteuffel-von der Heydt octroie au pays une Constitution nationale et jaillie de la grâce divinement royale pour, en cas « d'offense aux Chambres », octroyer au Code pénal rhénan un délit nouveau, inconnu jusque-là.

« Liberté de la presse, procédure officielle, et, à côté, la potence ! »

Que les Rhénans prennent garde à temps. L'histoire des anciennes prussianisations du Code rhénan, la poursuite par les Hohenzollern de la réalisation des promesses de mars leur diront ce qu'ils ont à attendre des conquêtes d'outre-Rhin.

Jusqu'à présent, toutes les atteintes portées par la loi martiale au Code ne visaient à rien d'autre qu'à l'incorporation totale des provinces rhénanes aux vieilles provinces prussiennes, incorporation qui restait incomplète tant que la province rhénane n'était pas soumise entièrement à la schlague du Code pénal prussien. Mais, sous le prétexte de remplacer les « lacunes » de la législation rhénane par les avantages du Code civil prussien, C'est avec une mansuétude « lacunaire » que le nouveau projet de loi complète également le droit civil prussien pour les anciennes provinces.

Si pitoyable que soit la Chambre actuelle, nous ne nous attendons quand même pas à ce qu'elle accepte ces projets de loi. Mais nous nous attendons ensuite à ce qu'on nous octroie à nous aussi le carcan de la presse à la Hohenzollern, et c'est justement ce que nous souhaitons.

Friedrich Engels : le débat à Berlin sur l'adresse**n° 259, 30 mars 1849**

Cologne, le 25 mars.

Nous avouons à nos lecteurs que c'est à contre-cœur que nous nous décidons à observer de plus près les débats de la prétendue seconde Chambre de Berlin¹. Les débats de l'Assemblée ententiste dissoute, si insignifiants et ternes qu'ils fussent, avaient quand même toujours l'intérêt de l'actualité; ils traitaient de sujets auxquels il n'était impart aucune influence sur les destinées de l'Europe, de lois auxquelles *a priori* on ne pouvait attribuer de durée; mais ils traitaient de nos intérêts les plus immédiats, ils nous offraient un fidèle miroir de la montée de la réaction en Prusse. Les débats de la Chambre actuelle, en revanche, n'ont pas d'autre but que de légaliser la contre-révolution déjà accomplie. Il ne s'agit pas du présent - on l'a exclu en interdisant les interpellations - il s'agit du passé, de l'interrègne provisoire du 5 décembre au 26 février², et si la Chambre ne reconnaît pas sans réserve cet interrègne, elle sera dispersée, et son activité aura été vaine, une fois de plus.

Et il faut s'intéresser à ce genre de discussions alors qu'en Hongrie et en Italie la révolution et la contre-révolution se mesurent, les armes à la main, alors que les Russes sont à la frontière orientale, et que la France se prépare à une nouvelle révolution qui ébranlera le monde !

De plus, le débat sur l'adresse est un des plus vides que nous nous souvenions d'avoir lus. Naturellement, tout le débat tourne uniquement autour de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance de ce qu'on appelle la Constitution octroyée. Et quelle importance peut-il y avoir à ce que cette Assemblée, élue pendant l'état de siège et sous l'effet accablant d'une contre-révolution menée à bien, délibérant pendant l'état de siège dans un recoin de Berlin, cette Assemblée qui ne doit pas broncher si elle ne veut pas être dissoute - quelle importance peut-il y avoir à ce qu'une telle Assemblée reconnaisse ou non ce document ? Comme si la reconnaissance ou la non-reconnaissance changerait quoi que ce soit à la marche de la révolution européenne qui réduira en poussière toutes les Constitutions actuellement en vigueur, qu'elles aient été octroyées ou non !

Le seul aspect intéressant de tout le débat, c'est l'arrogance puérole de la droite et le lâche effondrement de la gauche.

Messieurs les royalistes sont incorrigibles ... À peine leur cause se trouve-t-elle momentanément en meilleure posture grâce à l'aide de la soldatesque docile, qu'ils se croient ramenés dans l'ancienne terre promise et adoptent un ton qui dépasse en insolence tout ce qu'un État policier a jamais accompli.

Ces Messieurs de la gauche en revanche diminuent leurs prétentions dans la mesure même où la droite augmente les siennes. On perçoit dans tous leurs discours cet abattement, conséquence d'amères déceptions, cet accablement de l'ex-membre de cette même Assemblée qui a d'abord laissé la révolution s'enliser, et qui, ensuite, s'enfonçant dans le marais qu'elle a créé elle-même, sombre en poussant un cri douloureux : le peuple n'est pas encore mûr !

Même les membres résolus de la gauche, au lieu de s'opposer directement à toute l'Assemblée, ne renoncent pas à l'espoir de parvenir encore à quelque résultat à la Chambre, et grâce à la Chambre, et d'obtenir une majorité pour la gauche. Au lieu d'adopter au Parlement une position extra-parlementaire, la seule qui, dans une telle Chambre, soit honorable, ils font concession sur concession dans l'espoir d'une solution parlementaire, au lieu d'ignorer, dans toute la mesure du possible, le point de vue constitutionnel, ils cherchent consciencieusement l'occasion de coquetter avec lui pour l'amour de la paix.

Le débat général tourne autour de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance de la prétendue Constitution. La gauche qui se considérait elle-même comme la continuation de la majorité ayant refusé les impôts dans l'ex-Assemblée ententiste, avait pour premier devoir de protester avec énergie contre le coup d'État du 5 décembre. Et que fait-elle ? Elle se déclare prête à reconnaître comme un état de fait auquel il n'y avait plus rien à changer, la dissolution de l'Assemblée nationale, à laisser tomber la lutte de principe au sujet de la valeur juridique du bâtard octroyé, à couvrir du manteau de l'amour tous les coups de pied et les offenses, et à passer immédiatement à la révision !

La droite repousse naturellement, avec tout le mépris qui convient, cette lâche proposition, et oblige la gauche à participer à la lutte de principe.

C'est bien fait pour la gauche. Pourquoi ces Messieurs s'imaginent-ils aussi qu'ils doivent obtenir un résultat quand il n'y a rien à obtenir ! Pourquoi se font-ils accroire qu'ils sont appelés à obtenir, par la voie parlementaire ce qui ne

¹ Les débats de la seconde Chambre ont été imprimés dans des comptes rendus sténographiques, en supplément au *Preussischer Staats-Anzeiger*.

² Le 5 décembre 1848 le gouvernement contre-révolutionnaire dirigé par Brandenburg et Manteuffel dissolvait l'Assemblée nationale prussienne, promulguait la prétendue Constitution octroyée et fixait la date de convocation des Chambres au 26 février 1849.

peut être obtenu que par la voie révolutionnaire, par la force des armes ! Mais sans doute « *la vie parlementaire a mené ces Messieurs à une hauteur* » d'où le député Waldeck sait nous raconter de si belles choses; une hauteur où *l'esprit de corps** commence et où l'énergie révolutionnaire, *s'il y en avait**, s'évapore !

Le premier orateur de ce parti hétérogène (à l'habit d'arlequin) que l'on appelle la gauche, est M. von Berg, mais que l'on ne pense certes pas retrouver l'allègre petit *abbé** du siècle dernier qui savait si joliment irriter ces Messieurs de la droite par toutes sortes de petites plaisanteries piquantes. M. Berg ne joue plus le rôle d'*abbé**, il joue celui de pasteur.

Il estime qu'il était quand même souhaitable de rédiger le projet d'adresse de telle façon qu'« une majorité, la plus large possible, puisse se déclarer en sa faveur ». La Chambre aurait dû montrer au pays « que ses représentants sont décidés à ne pas sacrifier le bien du pays à de *simples luttes de principe* », à la fin M. Berg a regretté l'absence dans le projet, « *de l'esprit de conciliation qui nous (?) pénètre* », de l'aspiration à « l'entente ». Il prédit à la Chambre que ce n'est pas avec ce débat sur l'adresse qu'elle créera, dans le pays, les fondements de la *paix et de l'espoir en un avenir meilleur*.

En effet ! Les électeurs de Julich et de Duren ont-ils envoyé M. Berg à Berlin pour qu'il déclare que la lutte pour le droit du peuple à se donner lui-même sa Constitution, n'est qu'une simple « lutte de principe », pour qu'il chante la « conciliation » et « l'entente » avec des accents de prédicateur, pour qu'il radote au sujet de la « paix » alors qu'il s'agit de *guerre* !

Vous-même Monsieur le chapelain Berg, vous avez été choisi, non parce que vous étiez prédicateur, mais parce que vous étiez objecteur fiscal. Votre élection n'a pas eu lieu dans l'intérêt de la paix, mais elle fut de prime abord une déclaration de guerre au coup d'État. Vous avez été envoyé à Berlin, non pour offrir la conciliation et l'entente, mais pour *protester*. Et maintenant que vous êtes député, vous déclarez que la lutte entre la souveraineté populaire et le « pouvoir absolu de la Couronne » est une simple lutte de principe, une lutte stérile !

La plupart des objecteurs fiscaux ont été réélus, non parce que toute leur activité de mai à novembre 1848 a satisfait les électeurs, mais parce qu'ils ont abordé un terrain révolutionnaire en décidant de refuser les impôts, parce que l'on était en droit d'espérer que les coups de pied dont le gouvernement les a gratifiés leur auraient enfin ouvert les yeux sur la façon de se comporter vis-à-vis de la Couronne et du gouvernement pour parvenir à un résultat. On espérait que chacun d'eux aurait, de ce fait, avancé au moins d'un degré vers la gauche.

Au lieu de cela, il s'avère que la correction infligée en novembre a porté ses fruits. Au lieu d'aller plus à gauche, ces Messieurs sont allés plus à droite. Hurlant avec l'emphase des républicains démocrates les mieux intentionnés¹, ils prêchent la conciliation et l'entente. Ils déclarent vouloir oublier et pardonner les mauvais traitements subis, ils offrent la paix. Ils sont repoussés sous les risées; c'est bien fait pour eux.

C'est le tour de M. le comte *Renard*, seigneur féodal de Silésie.

M. Renard s'imagine qu'en mars, rien n'a été renversé, qu'on a seulement ajouté un nouvel élément : la Couronne reste la Couronne. On s'est contenté d'y adjoindre comme « élément déterminant » la représentation *par ordres* (!) avec *voix consultative* du peuple. À part cela, rien n'est changé. (En effet, c'est justement ce dont l'octroi et la révision doivent nous être accordé avec Dieu, pour le roi et la patrie.) Le député doit « représenter la constitution du peuple dans sa totalité, donc le peuple avec le prince mais non le peuple *contre* le prince ». (À quoi le prince sert-il encore si les députés le « représentent » déjà par surcroît ?) Après cette nouvelle théorie politique, M. Renard déclare encore à la Chambre qu'elle n'est pas là « pour *marchander et barguigner* avec la Couronne » - c'est-à-dire pour s'entendre ni « pour discuter sur des mots ou même, *je le veux bien, sur des droits* »; gouvernement et Chambre ne sont nullement « les avocats de deux parties adverses ». Quiconque comprend autrement son mandat, « mène une guerre civile dans le domaine des théories ».

Ce que dit M. Renard est assez clair. Dans les États constitutionnels profanes, la Chambre gouverne par l'intermédiaire de son émanation, le ministère, et le seul droit du roi est de dire oui et *amen*, et de signer. Il en était ainsi chez nous à l'époque des tribulations, à l'époque de Camphausen, Hansemann et Pfuel. Mais en Prusse, dans la monarchie constitutionnelle de droit divin, c'est justement l'inverse : la Couronne gouverne par l'intermédiaire de ses ministres, et malheur aux Chambres si elles tentent de ne pas dire oui et *amen* aux effusions de droit divin !

« La preuve la plus nette » poursuit M. Renard « qu'il n'y a aucune fissure entre la Couronne et le peuple, c'est le moment présent qui la donne alors que la *question allemande* retentit à travers toutes les provinces dans l'enthousiasme général ... Ce qui soulève l'enthousiasme de beaucoup, c'est en grande partie la dignité, c'est la grandeur de notre maison royale héréditaire de droit divin, de la chevaleresque et victorieuse » (surtout en Champagne, à l'éna et le 18 mars 1848²) « lignée des Zollern. » (*Rires et applaudissements*.)

¹ Les républicains allemands démocrates appelaient, en 1848, « Hurlleurs » (*Heuler*) leurs adversaires constitutionnels bourgeois qui, à leur tour, les traitaient d'agitateurs (*Wühler*).

² En 1792, 40 000 soldats prussiens et 15 000 soldats autrichiens sous le commandement du duc de Brunswick prirent part à une campagne contre la France révolutionnaire. Ils avancèrent jusqu'en Champagne et battirent en retraite après la victoire des Français à

Le *pereat*¹ lancé à l'empereur allemand par cinq mille poitrines au Gurzenieh² le même 19 mars où M. Renard prononçait ces mots, le rejet à Francfort, quelques jours plus tard, de l'empire héréditaire prussien, la minable majorité de quatre voix en tout à Francfort avant-hier en faveur de l'empire héréditaire en général, témoignèrent de cet enthousiasme³.

Non ! s'écrie pour finir Renard qui n'est d'ailleurs pas un renard :

« *Personne ne réussira à tuer par un poison corrosif la jeune vie de la plaie aspirant à la guérison, ni à transformer en abîme sans fond, ce qui est tout au plus (donc quand même !) l'apparition d'une fissure !* »

Très honorable Renard ! Puissent des mal pensants ne jamais réussir « à tuer par un poison corrosif la jeune vie de cette plaie » faite au printemps de l'an passé à ta bourse regorgeant de privilèges féodaux, de cette plaie « aspirant » maintenant « à la guérison » grâce au renouveau de la grâce divine, puissent-ils ne jamais « transformer en abîme sans fond la fissure » « tout au plus apparue » entre tes recettes et tes dépenses !

M. Jacoby monte à la tribune. Bien qu'il intervienne plus résolument que Berg et soit plus clair et plus précis dans son raisonnement, M. Jacoby, lui non plus, ne peut s'empêcher d'argumenter. La reconnaissance de la Constitution n'est pas à sa *place* dans l'adresse, dit-il, parce qu'elle ne peut avoir lieu *incidemment*, et elle ne vient pas à son heure parce que la Constitution n'est encore ni révisée, ni définitivement sanctionnée, ni jurée. Comme si la reconnaissance d'une telle Constitution pouvait jamais être à sa place et venir à son heure !

Lui non plus « ne veut pas ranimer la vieille querelle » sur la dispersion de l'Assemblée ententiste; il veut « laisser à l'histoire impartiale le soin de décider » si elle a été une action salvatrice ou le terme et le but d'une conspiration diplomatique. L'« histoire impartiale » enregistrera comment ceux qui parlaient si fort quand ils avaient la majorité, interviennent, maintenant qu'ils sont en minorité, avec la contrition d'un écolier puni.

« *Quant à la reconnaissance de la Constitution par le peuple, j'ai à lui opposer que cette Assemblée qui est la nôtre, est le seul organe légitime, le seul habilité à opérer une telle reconnaissance.* »

Non, M. Jacoby, ce n'est nullement votre Assemblée. Votre Assemblée n'est rien d'autre qu'un organisme qui est pour l'essentiel le fruit des machinations gouvernementales, l'expression des électeurs au second degré, élus sur la base de la prétendue Constitution octroyée et grâce à la fameuse « indépendance ». Votre Assemblée peut bien reconnaître la Constitution, ce ne sera jamais qu'une reconnaissance de la Constitution octroyée par la Constitution octroyée elle-même. Le peuple n'en sera pas troublé, et l'« histoire impartiale » n'aura à enregistrer qu'un seul détail, à savoir que cette prétendue Constitution, malgré sa reconnaissance - si jamais elle devait avoir lieu - a été piétinée au cours de la révolution européenne et a disparu on ne sait comment !

M. Jacoby le sait probablement aussi bien que nous; la droite de la Chambre sait aussi qu'il le sait; à quoi bon alors toutes ces balivernes sur le terrain juridique si l'on veut en outre laisser dans le doute le terrain juridique de l'Assemblée dispersée !

M. Scherer, avocat et député de Dusseldorf-Elberfeld, s'indigne grandement du projet d'adresse par d'Ester. Il pense que la délégation qui remettrait au roi une telle adresse devrait avoir « pour cortège le soulèvement armé ». Quand on a le soulèvement armé pour cortège, M. Scherer, on parle tout autrement aux rois !

Ce projet est « un brandon lancé dans le pays ». Cependant M. Scherer croit qu'il n'allumera rien, mais *nuira à ceux qui l'agitent* !

On ne peut parler plus nettement. M. Scherer donne à la gauche un bon conseil : qu'elle retire le projet, sinon, un beau matin, on saurait bien l'appréhender, malgré le paragraphe sur l'immunité⁴. C'est très charitable, M. Scherer !

À présent, M. *Waldeck* se lève. Nous le retrouvons, égal à lui-même : à gauche, mais pas plus à gauche qu'il ne convient si l'on veut rester *possible*. M. Waldeck commence par exprimer la contrariété que lui cause la droite à vouloir

Valmy. L'anéantissement de l'armée prussienne à Iéna, le 14 octobre 1806, montra combien la monarchie féodale des Hohenzollern tombait en décrépitude et provoqua la capitulation de l'armée prussienne. Les 18 et 19 mars 1848, à Berlin, les combattants des barricades obligèrent 14000 hommes de troupe prussiens à battre en retraite.

¹ *Pereat* signifie en latin : que périsse ...

² Le Gurzenich était une salle de Cologne où se tenaient des réunions publiques. Cf. article de la *Nouvelle Gazette rhénane* du 21 mars 1849 (n° 251).

³ Au Parlement de Francfort la principale difficulté était de savoir comment délimiter le territoire fédéral. Les partisans de la Grande Allemagne n'admettaient pas l'Allemagne sans l'Autriche, mais le gouvernement autrichien prétendait n'entrer dans la Confédération qu'avec toutes ses possessions (Bohême, Hongrie, etc.). Les partisans de la Petite Allemagne ne voulaient dans l'Allemagne que des Allemands; ils étaient prêts à constituer un État fédéral sans l'Autriche et à en confier la direction au roi de Prusse. Finalement les partisans de la Petite Allemagne l'emportèrent (janvier 1849). Le Parlement vota, à une très faible majorité, que le pouvoir suprême serait confié à un empereur héréditaire, puis il élit empereur le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, le 28 mars 1849.

⁴ L'article 83 de la Constitution octroyée du 5 décembre 1848 déclarait : « Les membres des deux Chambres n'ont pas à rendre de comptes pour leurs votes et leurs discours et paroles prononcés à la Chambre. »

toujours lui imputer la fatale discussion sur le coup d'État de novembre. M. Waldeck et « son parti » se sont en effet « assez clairement prononcés sur le fait que cette discussion de principe n'aurait jamais dû avoir lieu ». À son avis « l'Assemblée est unanime » (c'est assez grave !) « à savoir ce qu'elle doit faire de la Constitution » - c'est-à-dire la réviser. M. Waldeck analyse alors une fois de plus pourquoi cette discussion de principe est inutile, et en appelle encore une fois aux meilleurs sentiments de la droite :

« Ne pouvez-vous pas très bien entre temps laisser bien en paix cette question ? ... Étant donné votre point de vue, vous ne perdrez rien; ménégez donc le point de vue d'autrui ! »

Style digne d'une « représentation du peuple » dispersée s'adressant à la majorité même qui se frotte les mains de joie en pensant à la dispersion réussie de l'Assemblée.

« Ménégez donc les points de vue d'autrui ! » Le grand homme implore des *ménagements* !

Mais ensuite, quand l'œuvre constitutionnelle sera terminée, alors « espère » le ministre de l'avenir, « alors, grâce à la vie parlementaire, cette Assemblée aura réellement atteint la hauteur qui est nécessaire pour bien discerner les conséquences d'une telle déclaration ». (Sur la validité de la Constitution !)

Vraiment ! Nos chevaliers de la tribune, frais émoulus, ayant à peine sept mois de pratique parlementaire derrière eux, font les malins et les sages comme s'ils étaient restés cinquante ans sur les bancs de Saint-Stephens et comme s'ils avaient participé à toutes les Chambres de Paris, de la Chambre introuvable de 1815 à la Chambre introuvable du 24 février¹.

Mais, c'est vrai ! Au cours de leur brève carrière nos chevaliers de la tribune se sont imprégnés de tant de suffisance parlementaire, ils ont été si bien dépouillés de toute énergie révolutionnaire - *si jamais il y en avait** - qu'ils semblent avoir blanchi au milieu de la grandiloquence parlementaire.

Après M. Waldeck se produit Son Excellence de jadis, l'autrefois tout-puissant M. von Bodelschwingh.

Tout comme M. Manteuffel, son ancien supérieur est devenu constitutionnel « sur ordre de Sa Majesté ». Il est très amusant d'entendre le dernier *Premier** de l'absolutisme défendre la monarchie constitutionnelle.

Avant février M. Bodelschwingh passait habituellement pour le meilleur orateur du ministère d'alors. À la Diète unifiée, il s'était encore imposé avec beaucoup d'adresse. Mais quand on lit son discours d'aujourd'hui, on est effrayé, par égard pour lui, de la niaiserie et de la *fadaise** de cet étrange exposé. M. Bodelschwingh est devenu constitutionnel sur ordre; mais, à cet adjectif près, il est resté tout à fait le même, sur ordre ou non, nous n'en savons rien. Il s'excuse d'avoir vécu « dans une retraite campagnarde »; mais on croirait vraiment qu'il s'est fait *enterrer* toute l'année.

Il confesse que le très innocent projet d'adresse présenté par la gauche « l'a éclairé sur les vues de celle-ci, d'une façon et à un point dont il n'avait pas la moindre idée avant de paraître à la Chambre ».

Quel *bonhomme* !* Pour que M. Bodelschwingh puisse croire maintenant qu'une chose pareille ait surgi brusquement des entrailles de la terre, il faut que, du temps où il gouvernait encore la Prusse, ses espions payés avec notre argent lui aient donné des renseignements remarquablement mauvais !

La gauche avait déclaré qu'elle n'était pas ici sur la base de la charte octroyée, celle de la loi martiale, mais sur la base du droit de suffrage universel. Que répond M. Bodelschwingh ?

« Si nous avons reçu notre siège grâce au droit de suffrage universel, il n'est pas besoin de toutes ces formalités. » (L'épreuve du scrutin) « Nous n'avons qu'à paraître sur la place et dire : Élisez-moi ! je ne sais pas combien de particules de suffrage universel vous estimez nécessaires pour prétendre entrer dans cette maison. Prenez-en autant que vous voulez; on pourrait ainsi trouver facilement assez de voix; grâce à la reconnaissance de ce droit, cette maison s'emplirait bientôt au point qu'il ne nous serait plus possible d'y rester; quant à moi, je renoncerais au moins à mon siège, et le plus tôt serait le mieux. »

Si un paysan de Westphalie ou si M. von Bodelschwingh, du temps où il était encore ministre, avaient manifesté cette profondeur de pensée au sujet du suffrage universel, nous n'en aurions pas été surpris. En ce sens, le passage ci-dessus a ceci d'intéressant qu'il prouve comment on peut être le Premier prussien et diriger toute la bureaucratie graduée sans « avoir la moindre idée » des questions les plus urgentes intéressant l'Europe. Mais après que le suffrage universel ait fonctionné *deux fois* en France, après que le suffrage universel, ou du moins ce que la *gauche* appelle ainsi ait fonctionné deux fois en Prusse et ait même octroyé à M. Bodelschwingh son siège à la Chambre - il faut avoir été un ministre prussien antédiluvien pour se livrer encore à de si fabuleuses fantaisies sur le suffrage

¹ *Saint-Stephens* est une partie du palais de Westminster de Londres où, du XVI^e au XIX^e siècle, se tinrent les séances de la Chambre basse anglaise. *La Chambre introuvable* : en août 1815, après le retour des Bourbons et une explosion de terreur blanche, il fut procédé à des élections. En l'absence de loi électorale on utilisa les collèges électoraux de l'Empire, en y adjoignant des notables royalistes. Le succès passa les espérances du gouvernement : sur quatre cents députés, une trentaine à peine étaient douteux. « C'est une Chambre introuvable » dit le roi; ce nom lui est resté. *Chambre introuvable du 24 février 1848* : Louis-Philippe ayant abdiqué en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, celui-ci, un enfant de neuf ans, se rendit avec sa mère, la duchesse d'Orléans, à la Chambre. Les députés allaient donner la régence à cette dernière quand la salle des séances fut envahie par les insurgés.

universel ! Mais ne l'oubliez pas, M. Bodelschwingh était enterré et n'a ressuscité que pour entrer à la Chambre « sur l'ordre de Sa Majesté » !

Il déclare ensuite :

« Même si nous ne sommes nullement d'avis que cette Constitution n'acquière de validité qu'après sa révision, nous avons pleinement confiance que la Couronne ne refusera pas sa sanction ... aux vœux (!) ... des Chambres ... Nous avons conscience de ne pas avoir besoin de dénigrer le gouvernement ni d'entrer en contestation avec lui, comme si nous l'affrontions avec hostilité, mais au contraire nous sommes convaincus d'avoir affaire à un roi qui, comme nous, n'a en vue que le bien de la patrie ... dans les bons et les mauvais jours ... nous soutenons fermement nos princes sur qui se fondent la crainte de Dieu, le respect de la loi, le sens civique, etc. »

M. Bodelschwingh croyait encore parler à la Diète unifiée. Il se tient, après comme avant, sur le terrain de la *confiance*. Mais cet homme a raison ! Au moyen des paragraphes sur l'indépendance, des élections indirectes et des manœuvres de Manteuffel, ce que la gauche appelle le suffrage universel a en effet mis sur pied une Chambre qui n'aurait pas à rougir d'être traitée de « Haute Diète unifiée ».

Après un discours insignifiant du député Schulze-Delitzsch, Son Excellence de jadis, M. le comte Arnim, monte à la tribune. M. Arnim *n'a pas dormi l'an passé* comme M. Bodelschwingh. Il sait ce qu'il veut.

Les raisons pour lesquelles nous voulons reconnaître aujourd'hui la Constitution, immédiatement et en bloc, sont claires.

« Est-il donc si sûr que l'affaire de la révision donnera un résultat ? Mais comment ? Quoi donc alors aura valeur de loi fondamentale ? C'est justement parce que nous nous trouvons dans le cas d'un accord incertain entre les trois pouvoirs sur les points de la révision, que précisément nous attachons tant d'importance à ce que, dans ce cas également, le peuple ait une Constitution. »

Est-ce clair ? Voilà déjà la deuxième allusion en sourdine au cours de cette seule session.

D'Ester, le député, parle encore contre le projet de la commission. Le discours de d'Ester est de loin le meilleur qui ait été prononcé par la gauche au cours de ce débat général. La hardiesse et la vivacité avec lesquelles le député de Mayence attaque ces Messieurs de la droite impressionne agréablement, au milieu de ce débat morne et ennuyeux. Mais d'Ester lui non plus, ne peut parler sans concessions diplomatiques et sans détours parlementaires. Il dit par exemple que, lui aussi, est entièrement d'accord pour mettre un terme à la révolution. Si ces paroles, dues à des égards parlementaires, sont excusables chez un député, un membre du Comité central démocratique n'aurait jamais dû prononcer une phrase de ce genre, et l'homme qui entame aussitôt après, avec Vincke, le débat sur « le degré » relatif de « culture » n'aurait jamais dû accepter de donner l'impression d'être capable d'un tel radotage. En outre, personne ne le croit.

À la fin, le député *Riedel* entonne encore un hymne à la gloire de la Couronne « *qui a repris le droit de légiférer* ». Un bravo ironique attire son attention sur l'indiscrétion qu'il commet. Il s'effraie et ajoute : « Provisoirement bien sûr ! »

Troisième avertissement en sourdine pour Messieurs les députés !

On passe au détail du débat. Nous le réservons pour demain.

Friedrich Engels : La guerre en Italie et en Hongrie

n° 257, 28 mars 1849

Cologne, le 27 mars.

La guerre en Italie a commencé¹. La monarchie des Habsbourg a pris ainsi sur elle une charge sous laquelle elle succombera probablement.

Tant que la Hongrie n'était pas en guerre ouverte avec la double-monarchie, mais seulement en état de guerre larvée avec les Slaves du Sud, il ne fallait pas beaucoup d'adresse à l'Autriche pour venir à bout des Italiens, à moitié révolutionnaires seulement, morcelés et paralysés par la triple trahison de leurs princes. Et pourtant, quelle peine cela a coûté ! Il a fallu d'abord que le pape² et le grand duc de Toscane³ retirent - directement ou indirectement - leurs troupes du territoire vénitien, il a fallu d'abord que Charles-Albert et ses généraux, en partie incapables, et en partie vendus, trahissent directement la cause de l'Italie. Surtout, il a fallu d'abord, par une politique de duplicité et des concessions apparentes, amener tantôt les Magyars, tantôt les Slaves du Sud à poster des troupes en Italie, avant que Radetzky ne puisse remporter ses victoires sur le Mincio⁴. On sait que ce sont les régiments frontaliers des Slaves du Sud, transportés massivement en Italie qui ont rendu l'armée autrichienne désorganisée apte à combattre.

En outre, tant que dura l'armistice avec le Piémont, tant que l'Autriche eut simplement l'obligation de maintenir son armée d'Italie au niveau qu'elle avait eu jusque-là sans avoir à la renforcer particulièrement, elle put diriger sur la Hongrie la masse principale de ses 600 000 soldats, elle put chasser les Magyars de position en position et réussir finalement, grâce à des renforts quotidiens, à écraser la puissance magyare. À la longue Kossuth, tout comme Napoléon, aurait succombé à la supériorité numérique.

Mais la guerre en Italie modifia considérablement la situation. À partir du moment où la dénonciation de l'armistice fut certaine, l'Autriche dut doubler ses envois de troupes en Italie et partager ses recrues, récemment levées, entre Windischgrätz et Radetzky. On peut s'attendre à ce qu'ainsi aucun d'eux n'en reçoive assez.

Tandis que, pour les Magyars et les Italiens, il ne s'agit alors que de gagner du temps - du temps pour faire venir et fabriquer des armes, du temps pour exercer la réserve et la garde nationale et en faire des soldats capables de livrer bataille, du temps pour accomplir la révolution dans le pays - l'Autriche perd chaque jour de sa puissance par rapport à ses adversaires.

Pendant que la guerre elle-même précipite Rome, la Toscane et même le Piémont chaque jour un peu plus dans la révolution, les contraint à accroître quotidiennement leur énergie révolutionnaire, pendant que ces États peuvent attendre la crise qui approche à grands pas en France, pendant ce temps, le troisième élément de désorganisation, *l'opposition slave*, gagne chaque jour plus de terrain en Autriche et perfectionne chaque jour son organisation. La Constitution octroyée qui, pour les remercier d'avoir sauvé l'Autriche, replonge les Slaves dans la situation qu'ils avaient avant mars, les nombreuses vexations imposées aux Slaves par les abus de pouvoir de la bureaucratie et de la soldatesque sont des faits et on ne peut rien y changer.

On comprend que, dans ces circonstances, la *Kölnische Zeitung* n'ait rien de plus pressé que de laisser les Impériaux en finir avec la désagréable guerre en Hongrie. C'est ainsi qu'hier, sur trois colonnes, elle leur faisait

¹ Presque unifiée par Napoléon, l'Italie avait été de nouveau démembrée en 1815, aux traités de Vienne. Elle était morcelée en sept États : le royaume de Sardaigne qui appartenait à la Maison de Savoie, le royaume de Deux-Siciles à la Maison de Bourbon, les États de l'Église au Pape, le royaume lombardo-vénitien à l'Autriche, les duchés de Parme et de Modène et le grand duché de Toscane. Une grande partie de l'Italie subissait la domination autrichienne. Les Autrichiens étaient les maîtres à Milan et à Venise. Les duchés de Parme et de Modène appartenaient à des princes autrichiens. Par deux fois, en 1821-1822 et en 1831, les armées autrichiennes étaient intervenues pour réprimer l'agitation révolutionnaire. La révolution éclata en Italie, au début de 1848. Son but essentiel était la création d'une Italie unifiée, indépendante et démocratique. La noblesse féodale du royaume de Sardaigne et de Piémont, avec, à sa tête, le roi Charles-Albert, ainsi que la grande bourgeoisie, réussirent à prendre la direction du mouvement de libération italien. Ils voulaient étendre leur pouvoir sur l'Italie du Nord d'une part, et d'autre part réprimer la révolution. Les révolutionnaires obligèrent le roi Charles-Albert à déclarer la guerre à l'Autriche, à la fin de mars 1848. Après quelques succès, l'armée du royaume de Sardaigne fut vaincue par l'Autriche. La faute en incombait à Charles-Albert et à ses généraux qui menaient la guerre sans grande énergie et étaient de piètres chefs militaires. Une bataille décisive eut lieu à Custoza les 24 et 25 juillet. Charles-Albert vaincu recula jusqu'au Tessin et signa un armistice qui replaçait l'Italie du Nord dans l'état où elle se trouvait avant la guerre (9 août). Il donna ainsi à l'Autriche la possibilité d'écraser dans le sang la révolution en Lombardie. Mais la lutte révolutionnaire du peuple italien contraignit le roi à annuler l'armistice, le 12 mars 1849. Les hostilités reprirent le 20 mars 1849 et Charles-Albert fut à nouveau vaincu, le 23 mars 1849, à Novare. Le roi renonça au trône et abdiqua en faveur de son fils Victor-Emmanuel II, qui signa, le 26 mars, un armistice avec l'Autriche, et conclut la paix, le 6 août 1849.

² Pie IX.

³ Léopold II.

⁴ Le Mincio est une rivière d'Italie qui sort du lac de Garde à Peschiera, passe à Mantoue et se jette dans le Pô.

franchir la Theiss - nouvelle d'autant plus digne de foi, qu'elle n'a pas été jusqu'à présent confirmée par un communiqué. En revanche, on rapporte d'autre part que, tout à l'inverse, l'armée magyare avance sur Pest à marches forcées et vise manifestement à débloquer Komorn¹. Komorn résiste vaillamment malgré de violents bombardements. Pas un coup de feu ne fut tiré pendant le bombardement, mais lorsque les Autrichiens tentèrent un assaut, ils furent repoussés avec de lourdes pertes, par une mitraille meurtrière. On dit que le régiment de uhlands polonais « Duc de Cobourg » est passé aux Magyars lorsque Dembinski, attendant tranquillement qu'il attaque, fit jouer la mélodie : « La Pologne n'est pas encore perdue² ».

Voilà toutes les nouvelles que nous sommes en mesure de donner aujourd'hui sur le théâtre des opérations en Hongrie. Nous n'avons pas reçu le courrier de Vienne du 23.

Tournons-nous maintenant vers le théâtre des opérations en Italie. L'armée du Piémont stationne le long du Tessin et du Pô, formant un grand arc de cercle. Sa première ligne s'étend d'Arona jusqu'à Castel San Giovanni, près de Plaisance, en passant par Novare et Vigevano Voghera. Ses réserves se trouvent quelques lieues en arrière, le long de la Sesia et de la Bormida³ à Vercelli, Trion et Alessandria. À l'extrémité de son aile droite, à Sarzana sur la frontière entre Modène et la Toscane, un détachement dirigé par La Marmora, se tient prêt à envahir Parme et Modène, en passant par les cols de la Lunigiane⁴ et à se joindre, à gauche, à l'aile droite du gros de l'armée, et à droite, aux armées toscane et romaine, et suivant les circonstances, à franchir le Pô et l'Adige, pour opérer en Vénétie.

En face, Radetzky se tient sur la rive gauche du Tessin et du Pô. On sait que son armée est divisée en deux corps dont l'un occupe la Lombardie, et l'autre la Vénétie. Tandis que, de cette dernière province, on n'annonce aucune dislocation de troupes, nous entendons dire, de toutes parts, qu'en Lombardie, Radetzky concentre toute son armée sur le Tessin. Il a retiré toutes ses troupes de Parme et n'a laissé à Modène que quelques centaines d'hommes dans la citadelle. Varèse, Côme, Val d'Intelvi et Valteline sont complètement dégarnies, et même les douaniers ont disparu.

Toute la puissance de combat disponible, 50 000 hommes, Radetzky l'a établie le long du Tessin, de Magenta à Pavie, et le long du Pô, de Pavie à Plaisance.

On prête à Radetzky le plan follement audacieux, de franchir immédiatement le Tessin avec cette armée et de marcher directement sur Turin, en profitant de l'inévitable stupeur des Italiens. On se souvient encore comment plus d'une fois l'an dernier, Radetzky nourrit les mêmes convoitises que Napoléon et comment cela lui réussit. Cette fois cependant, le conseil de guerre au complet fit opposition et l'on décida de se replier sur l'Adda, l'Oglio, et en cas de nécessité même sur la Chiese⁵ sans livrer de bataille décisive, pour y attendre des renforts de Vénétie et d'Illyrie.

Il dépendra des manœuvres des Piémontais et de l'ardeur combative des Lombards que cette retraite s'opère sans perte ou non et que les Autrichiens réussissent ou non à contenir longtemps les Piémontais. En effet le versant méridional des Alpes, les régions de Côme, de Brianza⁶, de Bergame, de la Valteline et de Brescia, actuellement déjà abandonnées en grande partie par les Autrichiens, conviennent admirablement à une guerre nationale de partisans. Les Autrichiens, concentrés dans la plaine, seront bien obligés de lâcher la montagne. C'est là que les Piémontais, avançant rapidement avec des troupes légères sur l'aile droite des Autrichiens, peuvent organiser rapidement des guérillas menaçant leur flanc, et, en cas de défaite d'un corps d'armée isolé, la retraite des Impériaux, leur coupant leur ravitaillement, et propageant l'insurrection jusque dans les Alpes du Trentin. Garibaldi serait ici à sa place. Mais il ne lui viendra pas à l'idée de servir encore sous le traître Charles-Albert⁷.

L'armée toscano-romaine soutenue par La Marmora devra occuper la ligne du Pô, de Plaisance à Ferrare, passer dès que possible le Pô et en second lieu, l'Adige, séparer Radetzky du corps d'armée austro-vénitien et opérer, sur son aile gauche ou dans son dos. Il lui sera cependant difficile d'arriver assez vite pour exercer une influence sur les premières opérations militaires.

¹ Komorn aujourd'hui Komárom est une ville située à mi-chemin de Bratislava et de Budapest. Hongroise à cette époque, elle est actuellement tchèque.

² Paroles de l'hymne national polonais, tiré de la *Marche de Dombrowski*. Les vers sont de Joseph Wybicki (1797).

³ La Sesia est un affluent du Pô. La Bormida est un affluent du Tanaro, rivière piémontaise, affluent du Pô.

⁴ La Lunigiane est un ancien pays d'Italie, sur le versant occidental de l'Apennin, dans les provinces de Parme, Modène et Massa Carrara. Elle tire son nom de la ville de Luna. Ce pays fut détaché de la Toscane en 1847, et réuni au duché de Modène.

⁵ L'Adda est une rivière de Lombardie née dans le Tyrol; elle arrose la Valteline, traverse le lac de Côme et se jette dans le Pô. L'Oglio est une rivière de Lombardie, affluent gauche du Pô. La Chiese est un affluent gauche de l'Oglio.

⁶ La Brianza est un pays d'Italie situé entre les deux bras du lac de Côme.

⁷ Durant l'été de 1848, pendant que la révolution déferlait sur l'Italie du Nord, le révolutionnaire italien Garibaldi offrit son aide au roi de Sardaigne et de Piémont, Charles-Albert. Celui-ci refusa. Garibaldi alla en Lombardie et mit sur pied une armée de volontaires. Mais comme le gouvernement provisoire de Lombardie s'allia avec Charles-Albert, les volontaires de Garibaldi restèrent presque sans ravitaillement, sans équipement et sans armes. Même après le honteux armistice signé par Charles-Albert avec l'Autriche, le 9 août 1848, les Garibaldiens continuèrent à résister opiniâtement à l'Autriche. Ils durent quand même céder à la supériorité numérique et battirent en retraite en Suisse.

Mais c'est l'attitude des Piémontais qui sera décisive. C'est une bonne armée, ardente à la lutte, mais si elle est de nouveau trahie comme l'an passé, elle sera inévitablement battue; les Lombards réclament des armes pour se battre contre ces oppresseurs; mais si, de nouveau comme l'an passé, un gouvernement bourgeois, hésitant, paralyse la levée en masse, Radetzky pourra, une fois encore, faire son entrée à Milan.

Contre la trahison et la lâcheté du gouvernement, il n'y a qu'un moyen : la révolution. Et il est peut-être justement besoin d'un nouveau parjure de Charles-Albert, d'une nouvelle perfidie de la noblesse et de la bourgeoisie lombardes, pour accomplir la révolution italienne, et mener en même temps la lutte pour l'indépendance italienne. Mais alors, malheur aux traîtres !

Friedrich Engels : La défaite des piémontais

n°260, 31 mars 1849

Cologne, le 30 mars.

La trahison de Ramorino a porté ses fruits. L'armée piémontaise a été *battue à plate couture* à Novare, et repoussée en direction de Borgomanero, au pied des Alpes. Les Autrichiens ont occupé Novare, Vercelli et Trino, et la route de Turin leur est ouverte.

Jusqu'à présent, les détails manquent. Mais ce qui est certain, c'est que, sans Ramorino qui permit aux Autrichiens de s'infiltrer entre les différentes divisions piémontaises et d'en isoler une partie, la victoire était impossible.

On ne peut douter non plus de la trahison de Charles-Albert. S'est-elle produite par l'intermédiaire de Ramorino on autrement encore, nous ne l'apprendrons que plus tard.

Ramorino est cet aventurier qui, après une carrière des plus équivoques dans la guerre polonaise de 1830-31 disparut, en 1834, au cours de la campagne de Savoie¹ avec toute la caisse de l'armée, le jour même où l'affaire prenait une tournure sérieuse, et qui plus tard, à Londres, dressa moyennant 1200 livres sterling, pour l'ex-duc de Brunswick, un plan de conquête de l'Allemagne.

Qu'on ait pu employer un tel chevalier d'industrie prouve combien Charles-Albert, qui craint plus les républiques de Gênes et de Turin que les Autrichiens, pensait dès le début à la trahison.

Qu'après cette défaite on s'attende à une révolution et à la proclamation de la république à Turin, voilà qui ressort de la tentative faite pour y parer par l'abdication de Charles-Albert en faveur de son fils aîné².

La défaite des Piémontais est plus importante que toutes les farces impériales allemandes. C'est la défaite de toute la révolution italienne. Après le Piémont, ce sera au tour de Rome et de Florence d'être vaincues.

Mais si tous les signes ne sont pas trompeurs, cette défaite de la révolution italienne sera justement le signal du déferlement de la révolution européenne. Le peuple français voit la contre-révolution étrangère en armes s'approcher de ses frontières, alors que dans la même mesure il est de plus en plus asservi à l'intérieur du pays par sa propre contre-révolution. À la victoire de juin et à la dictature de Cavaignac à Paris correspond la marche victorieuse de Radetzky jusqu'au Mincio; à la présidence de Bonaparte, à Barrot et à la loi sur les clubs³ correspondent la victoire de Novare et la marche des Autrichiens jusqu'aux Alpes. Paris est mûr pour une nouvelle révolution. La Savoie qui depuis un an prépare sa sécession du Piémont et son rattachement à la France, la Savoie qui s'est refusée à prendre part à la guerre, la Savoie voudra se jeter dans les bras de la France; Barrot et Bonaparte ne peuvent que la repousser. Gênes, et peut-être Turin s'il en est encore temps, proclameront la république et appelleront la France à l'aide; et Odilon Barrot leur répondra gravement qu'il saura défendre l'intégrité du territoire sarde.

Mais si le ministère ne veut rien entendre, le peuple de Paris, lui, sait que la France ne peut pas tolérer les Autrichiens à Turin et à Gênes. Et le peuple de Paris ne les y tolérera pas. Il répondra aux Italiens par une insurrection victorieuse, et l'armée française, la seule en Europe qui, depuis le 24 février, ne se trouve pas sur un champ de bataille, se ralliera à lui.

L'armée française brûle du désir de franchir les Alpes et de se mesurer aux Autrichiens. Elle n'est pas habituée à s'opposer à une révolution qui lui promet un surcroît de gloire et de nouveaux lauriers, qui brandit le drapeau de la guerre contre la coalition. L'armée française n'est pas « Ma splendide armée. »

La défaite des Italiens est amère. Aucun peuple excepté le peuple polonais n'a été écrasé aussi honteusement par la force de voisins beaucoup plus puissants, aucun n'a tenté si souvent et si courageusement de secouer l'oppression. Et chaque fois, ce malheureux peuple est contraint de succomber de nouveau à ses oppresseurs; de nouvelles défaites sont le seul terme de tous ses efforts, de tous les combats ! Mais si cette défaite a pour conséquence une révolution à Paris et si elle provoque la guerre européenne dont les signes avantcoureurs se manifestent de tous côtés et à toutes les extrémités, si elle donne l'impulsion à un nouveau déferlement sur tout le continent, déferlement qui aura, *cette fois*, un autre caractère que celui de l'année précédente - alors les Italiens eux-mêmes auront des motifs de s'en féliciter.

n°261, 1° avril 1849, 2° édition

Cologne, le 1er avril.

¹ La campagne de Savoie de 1834. Giuseppe Mazzini, démocrate bourgeois et révolutionnaire, organisa une campagne d'émigrants révolutionnaires italiens et de volontaires allemands et polonais. Partant de Suisse, les révolutionnaires pénétrèrent en Savoie, mais ils furent battus par les troupes du Piémont et désarmés en Suisse.

² Victor-Emmanuel.

³ Cf. « La situation à Paris », n° 209 du 31 janvier 1849.

D'après les derniers rapports qui nous parviennent d'Italie, la défaite des Piémontais à Novare n'est nullement aussi décisive que l'avait annoncé la dépêche envoyée télégraphiquement à Paris.

Les Piémontais sont battus, ils ont été coupés de Turin et rejetés dans la montagne. C'est tout.

Si le Piémont était une république, si le gouvernement de Turin était révolutionnaire et avait le courage d'employer des moyens révolutionnaires - rien ne serait perdu. Mais ce qui cause la perte de l'indépendance italienne, ce n'est pas l'invincibilité des armes autrichiennes, mais la lâcheté de la monarchie piémontaise.

Comment les Autrichiens ont-ils vaincu ? Par la trahison de Ramorino qui a coupé deux divisions de l'armée piémontaise des trois autres, et grâce à la supériorité numérique autrichienne qui a battu ces trois divisions isolées. Ces trois divisions sont maintenant acculées au pied des Alpes du Valais.

C'était de prime abord une faute *énorme** de la part des Piémontais de n'opposer aux Autrichiens qu'une armée régulière, de vouloir mener contre eux l'« honnête » guerre habituelle, chère aux bourgeois. Un peuple qui veut conquérir son indépendance ne doit pas se limiter aux mesures militaires *habituelles*. Levée en masse, guérillas révolutionnaires, guérillas partout, voilà le seul moyen qui permette à un petit peuple de venir à bout d'un grand, à une armée moins forte de résister à une armée plus forte et mieux organisée.

Les Espagnols l'ont prouvé en 1807-1812¹, les Hongrois le prouvent aujourd'hui encore.

Chrzanowski a été battu à Novare et coupé de Turin. Radetzky était à neuf lieues de Turin. Dans une *monarchie* comme le Piémont, même dans une monarchie constitutionnelle, le sort de la campagne était de ce fait résolu; on demanda la paix à Radetzky. Mais dans une république, *rien n'était ainsi résolu*. Si l'inévitable lâcheté des monarchies qui n'ont jamais le courage d'employer les moyens révolutionnaires les plus extrêmes n'avait empêché d'y recourir, la défaite de Chrzanowski aurait pu devenir une chance pour l'Italie.

Si le Piémont était une république sans égards pour les traditions monarchiques, une voie lui était ouverte pour terminer tout autrement la campagne.

Chrzanowski avait été repoussé vers Biella et Borgomanero². À l'endroit où les Alpes suisses empêchent toute nouvelle retraite, où les deux ou trois étroites vallées fluviales rendent pratiquement impossible tout déploiement de l'armée, il était facile de la concentrer et par une marche audacieuse de frustrer Radetzky des fruits de sa victoire.

Si les chefs de l'armée piémontaise avaient du courage, s'ils savaient qu'à Turin réside un gouvernement révolutionnaire, prêt à tout, leur comportement serait alors très simple.

Après la victoire de Novare, il y avait sur les bords du lac Majeur 30 000 à 40 000 hommes de l'armée piémontaise. Ce corps, concentré en deux jours, pouvait se lancer en Lombardie où ne se trouvaient pas plus de 12 000 soldats autrichiens; il pouvait occuper Milan, Brescia, Crémone, organiser le soulèvement général, battre l'un après l'autre les détachements autrichiens isolés venant de Vénétie et pulvériser ainsi toute la base opérationnelle de Radetzky.

Au lieu de marcher sur Turin, Radetzky aurait dû faire aussitôt demi-tour et revenir en Lombardie, poursuivi par la levée en masse des Piémontais qui naturellement ne pourraient pas ne pas soutenir l'insurrection lombarde.

Cette *véritable* guerre nationale, comme celle que les Lombards menèrent en mars 1848 et qui leur permit de rejeter Radetzky derrière l'Oglio et le Mincio, cette guerre aurait plongé toute l'Italie dans la lutte et insufflé une toute autre énergie aux Romains et aux Toscans.

Tandis que Radetzky était encore entre le Pô et le Tessin et se demandait s'il devait avancer ou reculer, les Piémontais et les Lombards pouvaient marcher jusqu'à Venise et la délivrer, attirer à eux La Marmora et des troupes romaines, inquiéter et affaiblir le maréchal autrichien par d'innombrables harcèlements de guérilla, disperser ses troupes et finalement le vaincre. La Lombardie n'attendait que l'arrivée des Piémontais; elle se soulevait déjà sans plus tarder. Les villes lombardes n'étaient tenues en bride que par les citadelles autrichiennes. 10 000 soldats piémontais se trouvaient déjà en Lombardie; s'ils avaient été rejoints par 20 000 à 30 000 soldats de plus, la retraite de Radetzky était impossible.

Mais la levée en masse, l'insurrection générale du peuple, voilà des moyens que la royauté répugne à employer. Ce sont des moyens que seule la république emploie - 1793 nous en fournit la preuve. Ce sont des moyens dont la *mise en œuvre* sous-entend le *terrorisme révolutionnaire*, et où y a-t-il eu un monarque qui ait pu s'y résoudre ?

Donc, ce qui a causé la perte des Italiens, ce n'est pas la défaite de Novare et de Vigevano, c'est la lâcheté et la réserve que la monarchie les a contraints à adopter. La bataille perdue de Novare eut pour seule conséquence un désavantage *stratégique* : ils étaient coupés de Turin alors que la voie vers cette ville était ouverte aux Autrichiens. Cet inconvénient devenait tout à fait insignifiant si la bataille perdue était aussitôt suivie par une *véritable guerre révolutionnaire*, si le reste de l'armée italienne se déclarait ouvertement prêt à former le noyau d'un soulèvement

¹ Pendant la guerre nationale de libération, menée par les Espagnols contre Napoléon I^{er}, les partisans livrèrent des combats de guérilla, même après la défaite de l'armée régulière.

² Biella et Borgomanero sont des villes du Piémont.

national de masse, si l'« honnête » guerre stratégique menée par l'armée se transformait en une guerre *populaire* telle que la menèrent les Français en 1793.

Mais évidemment ! Guerre révolutionnaire, levée en masse et terrorisme - la monarchie n'y consentira jamais. Elle préférera conclure la paix avec son ennemi le plus acharné, mais de même classe plutôt que s'allier au peuple.

Que Charles-Albert soit un traître ou non - la couronne de Charles-Albert, la monarchie seule aurait suffi à ruiner l'Italie.

Mais Charles-Albert est un traître. Tous les journaux français publient la nouvelle du grand complot européen contre-révolutionnaire entre toutes les grandes puissances, et du plan de campagne de la contre-révolution pour mater définitivement tous les peuples européens. La Russie et l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, la France et la Sardaigne ont signé cette nouvelle Sainte-Alliance.

Charles-Albert avait l'ordre d'entamer la guerre avec l'Autriche, de se laisser battre et de donner ainsi aux Autrichiens l'occasion de rétablir « le calme » au Piémont, à Florence et à Rome, et de faire octroyer partout des Constitutions assorties de l'état de siège. En échange, Charles-Albert recevait Parme et Plaisance, les Russes pacifiaient la Hongrie, la France redevenait un empire, et ainsi le calme se trouvait rétabli en Europe. Voilà, selon les journaux français, le grand plan de la contre-révolution; et ce plan explique la trahison de Ramorino et la défaite des Italiens.

Mais la victoire de Radetzky a porté un nouveau coup à la monarchie. La bataille de Novare et la paralysie des Piémontais qui s'ensuivit ont prouvé que dans les cas extrêmes où un peuple a besoin de bander toutes ses forces pour son salut, c'est la monarchie qui est le seul frein. Si l'Italie ne doit pas périr par la monarchie, il faut pour commencer que la monarchie périsse en Italie.

n°263, 4 avril 1849

C'est maintenant enfin que les événements de la campagne du Piémont jusqu'à la victoire des Autrichiens à Novare nous sont connus avec clarté et précision.

Tandis que Radetzky faisait intentionnellement répandre le bruit qu'il resterait sur la défensive et se replierait sur l'Adda, il réunissait en secret toutes ses troupes autour de San Angelo et de Pavie. Par la trahison du parti réactionnaire de Turin, favorable à l'Autriche, il était *parfaitement* informé de tous les plans et de toutes les dispositions de Chrzanowski,

de la position exacte de son armée, alors qu'en revanche il réussissait à tromper complètement les Piémontais sur ses propres projets. C'est ce qui explique la disposition de l'armée du Piémont sur les deux rives du Pô : elle visait uniquement à avancer de tous les côtés à la fois, sur Milan et Lodi, en un mouvement concentrique.

Mais cependant, en cas de résistance sérieuse au centre de l'armée piémontaise, les succès rapides remportés actuellement par Radetzky étaient impensables. Si le corps de Ramorino, installé près de Pavie, lui barrait le chemin, il restait assez de temps pour lui disputer le passage du Tessin jusqu'à l'arrivée de renforts. Entre temps, les divisions stationnées sur la rive droite du Pô et à Arona pouvaient également arriver; l'armée piémontaise disposée parallèlement au Tessin couvrait Turin et suffisait largement pour mettre à la raison l'armée de Radetzky. Il fallait naturellement compter que Ramorino ferait son devoir.

Il ne le fit pas. Il permit à Radetzky de franchir le Tessin, et le centre du Piémont fut ainsi enfoncé, les divisions placées au-delà du Pô se trouvèrent isolées. C'est ainsi que le sort de la campagne fut décidé !

Alors Radetzky disposa toutes ses forces : 60 à 70 000 hommes et 120 canons entre le Tessin et l'Agogna et il prit de flanc les cinq divisions piémontaises disposées le long du Tessin. Avec sa supériorité colossale en armes et en hommes il repoussa, le 21, les quatre premières divisions à Mortara, Garlasco et Vigevano, et prit Mortara; il obligea ainsi les Piémontais à se retirer à Novare et menaça la seule voie qui leur restait encore vers Turin, celle qui, partant de Novare, passait par Vercelli et Chivasso.

Mais cette voie était déjà fermée pour les Piémontais. Pour regrouper leurs troupes et notamment pour pouvoir y inclure la division Solaroli disposée autour d'Arona, à l'extrémité de l'aile gauche, ils durent faire de Novare le nœud de leurs opérations, alors qu'autrement ils pouvaient occuper de nouvelles positions derrière la Sesia.

Déjà pratiquement coupés de Turin, ils n'avaient plus d'autre solution que d'accepter une bataille à Novare ou de se replier en Lombardie, d'organiser la guerre populaire et d'abandonner Turin à son destin, à ses réserves et aux gardes nationaux. Dans ce cas Radetzky se serait bien gardé de poursuivre son avance.

Mais émettre cette hypothèse, c'est supposer qu'au Piémont même la *levée en masse* était organisée, et ce n'était justement pas le cas. La garde nationale bourgeoise était armée; la masse du peuple ne l'était pas bien qu'elle réclamât à cor et à cri les armes des arsenaux.

La monarchie n'avait pas osé faire appel à cette force irrésistible qui sauva la France en 1793.

Les Piémontais durent donc accepter de se battre à Novare malgré leur position défavorable et la supériorité écrasante de l'ennemi.

Quarante mille Piémontais (dix brigades) pourvus d'une artillerie relativement faible, affrontèrent toutes les forces autrichiennes, soixante mille hommes et cent vingt canons au bas mot.

L'armée piémontaise était disposée sous les murs de Novare des deux côtés de la route de Mortara.

L'aile gauche, deux brigades sous Durando, s'appuyait sur une position assez forte, La Bicocca.

Le centre, trois brigades sous Bès, était adossé à une ferme, La Citadella.

L'aile droite, deux brigades sous Perrone, avait derrière elle le *plateau** de Corte Nuove (route de Vercelli).

Deux corps de réserve, l'un formé de deux brigades sous le duc de Gênes, destiné à soutenir l'aile gauche, et le second, composé d'une brigade et de gardes et destiné à renforcer l'aile droite sous le duc de Savoie, le roi actuel.

La position des Autrichiens d'après leur bulletin est moins claire.

Le second corps autrichien, sous d'Aspre, attaqua d'abord l'aile gauche des Piémontais tandis que derrière lui entrait en ligne le troisième corps commandé par Appel, ainsi que le corps de réserve et le quatrième corps. Les Autrichiens réussirent à déployer complètement leur ligne de bataille et, forts d'une telle supériorité en hommes et en matériel, ils opérèrent une attaque concentrique sur tous les points du dispositif de bataille piémontais, si bien que les Piémontais furent écrasés.

La clef de la position des Piémontais était La Bicocca; si les Autrichiens s'en étaient emparés, le centre et l'aile gauche des Piémontais auraient été coincés entre la ville (non fortifiée) et le canal, et pouvaient être ou mis en déroute ou contraints de déposer les armes.

C'est donc sur l'aile gauche des Piémontais dont le principal point d'appui était La Bicocca, que fut dirigé le gros de l'attaque. C'est là que se livrèrent de violents combats, longtemps indécis.

Le centre fut aussi vivement attaqué. La Citadella fut plusieurs fois perdue et plusieurs fois reprise par Bès.

Lorsque les Autrichiens virent qu'ils s'y heurtaient à une forte résistance, ils dirigèrent le gros de leur force contre l'aile gauche piémontaise. Les deux divisions piémontaises furent repoussées sur La Bicocca qui fut prise d'assaut. Le duc de Savoie avec ses réserves se jeta sur les Autrichiens; en vain. La supériorité des Impériaux était trop grande, la position était perdue et ainsi le sort de la bataille décidé. La seule retraite qui s'offrait encore aux Piémontais était la route des Alpes vers Biella et Borgomanero.

Et cette bataille préparée par la trahison et gagnée par la supériorité en hommes et en matériel, la *Kölnische Zeitung* qui languissait depuis longtemps après une victoire des Autrichiens l'appelle :

« Une bataille qui brillera » (!) « à jamais dans l'histoire de la guerre, puisque la victoire remportée par le vieux Radetzky est le résultat de mouvements combinés avec tant d'adresse, et d'une vaillance vraiment si magnifique que depuis le temps du grand Démon des batailles, Napoléon, on n'avait rien vu de pareil » (!!!)

Nous admettons que Radetzky ou plutôt Hesse, son chef d'état-major, a très bien mené son complot avec Ramorino. Il est certes également vrai que, depuis la trahison de Grouchy à Waterloo, on n'avait jamais rien vu d'aussi ignominieux que la trahison de Ramorino. Mais Radetzky n'a pas la classe de Napoléon, le « Démon des batailles », mais celle de *Wellington* : leurs victoires leur ont coûté plus *d'argent comptant* que de vaillance et d'habileté.

Nous négligerons les autres mensonges répandus hier soir par la *Kölnische Zeitung* et suivant lesquels les députés démocrates de Turin auraient pris la fuite, les Lombards se seraient « comportés comme une lâche canaille », etc. Les derniers événements les ont déjà réfutés. Ces mensonges ne traduisent rien d'autre que la joie de la *Kölnische Zeitung* de voir que le petit Piémont a été écrasé par la grande Autriche, et encore, grâce à la trahison.

La politique française

n°263, 4 avril 1849

Cologne, le 3 avril.

La session de l'Assemblée nationale française du 31 mars¹ a été caractérisée par le discours de M. Thiers, le « petit homme habile » qui, avec une franchise cynique et une clarté sans équivoque, fit l'apologie des traités de Vienne de 1815² et affirma qu'ils constituaient la base de la situation politique actuelle en Europe. Le petit homme n'avait-il pas pleinement raison de ridiculiser la contradiction qui laisse subsister ces traités dans les faits et les nie juridiquement ? Et c'était le *modus vivendi* prudent du gouvernement provisoire comme de Cavaignac. La politique étrangère de Barrot était la conséquence nécessaire de la politique de Cavaignac, de même que la politique étrangère de Cavaignac était la conséquence de la politique de Lamartine. Lamartine, comme en général le gouvernement provisoire dont il représentait la politique étrangère, trahit l'Italie et la Pologne sous prétexte de ne pas freiner l'évolution intérieure de la république française. Le cliquetis des armes aurait détonné dans ses grands discours de propagande. Le gouvernement provisoire prétendait effacer l'opposition entre la classe bourgeoise et la classe ouvrière par le grand mot de « fraternisation » et supprimer en imagination la lutte de classes; c'est de la même manière qu'il traitait l'opposition des nations et la guerre étrangère. Sous l'égide du gouvernement provisoire les oppresseurs des Polonais, des Italiens et des Hongrois reconstituèrent leurs forces comme le faisait la bourgeoisie française qui, fin juin, réalisa dans les faits la fraternisation lamartinienne. Cavaignac maintint la paix à l'extérieur pour mener tranquillement la guerre civile à l'intérieur et ne pas compromettre l'anéantissement de la république rouge vaincue, de la république des travailleurs par l'*honnête** république modérée, la république bourgeoise. Sous Cavaignac la vieille Sainte-Alliance fut rétablie en Europe, comme le fut en France la nouvelle Sainte-Alliance des légitimistes, des orléanistes, des bonapartistes et des « *honnêtes** » républicains. Le ministère de cette double Sainte-Alliance, c'est le ministère Odilon Barrot. Sa politique est la politique de cette Sainte-Alliance. Il a besoin de la victoire de la contre-révolution à l'extérieur pour parachever la contre-révolution en France même.

À la séance du 31 mars de l'Assemblée nationale, le gouvernement provisoire renie Cavaignac; Cavaignac prétend, à juste titre, être le descendant légitime du gouvernement provisoire et renie à son tour Odilon Barrot qui, sans troubles de conscience, se grise à l'idée que le sens de la révolution de février, ce sont les traités de Vienne de 1815. Flocon déclare, sans être désavoué par Barrot, que depuis deux jours ce ministère a formellement frappé d'interdit l'Italie et qu'il refuse leurs passeports à tous les Français, les Polonais, les Italiens qui veulent s'y rendre. Barrot ne mérite-t-il pas d'être le premier ministre d'Henri V !

D'ailleurs dans sa réplique à Thiers, Ledru-Rollin avoue :

« Oui, je dois l'avouer, j'ai mal agi; le gouvernement provisoire aurait dû envoyer ses soldats aux frontières, non pour se livrer à des conquêtes, mais pour protéger nos frères opprimés, et il n'y aurait plus alors de despote en Europe. Mais si, à cette époque, nous avons hésité à déclencher la guerre, la faute en est à la monarchie qui avait épuisé nos finances et vidé nos arsenaux. »

¹ Les débats de la séance de l'Assemblée nationale constituante française du 31 mars 1849 se trouvent dans le *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, t. 9.

² Les vainqueurs de Napoléon I^{er} se réunirent à Vienne en un Congrès qui siégea du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815. Par les traités qui furent signés le 3 mai 1815 par la Russie, l'Autriche et la Prusse, et les documents établis en conclusion du Congrès le 9 juin 1815, le partage de la Pologne, l'asservissement de la Hongrie et le morcellement de l'Italie furent maintenus. La France se retrouvait plus petite qu'avant la révolution, appauvrie et humiliée.

Friedrich Engels : la comédie de la couronne royale

n°263, 4 avril 1849, édition spéciale*Cologne le 3 avril.*

M. Brandenburg a fait savoir hier à la seconde Chambre ce que le roi fera à propos de la « question allemande ». La tentation était trop forte; on a écarté tous les « fidèles Eckart¹ » de la *Neue Preussische Zeitung* avec leurs avertissements. *Le roi de Prusse acceptera la couronne qui lui est offerte*, et nous devons nous attendre à voir sous peu Sa Majesté royale impériale chrétienne germanique faire son entrée solennelle au siège du « gouvernement impérial ».

Mais tandis que Frédéric-Guillaume accepte la couronne impériale des mains du Parlement plébéien de Francfort, il donne en même temps à ce même Parlement et à l'illusion que celui-ci a de Sa souveraineté, un léger coup de pied.

Le président du Conseil :

« reconnaît que la décision de l'Assemblée de Francfort représente un grand pas en avant sur le chemin de l'unité allemande. Mais il doit également tenir compte des droits des gouvernements. Il est d'avis que la décision ne sera valable qu'à partir du moment où elle aura été librement approuvée par les princes et n'entraînera d'obligation que pour les pays allemands dont les princes auront donné cette libre approbation. D'ailleurs le gouvernement prussien mettra tout en œuvre pour obtenir cette libre unification². »

Très habile ! La couronne impériale est toujours bonne à prendre, surtout si elle est le but, longtemps et vainement désiré, d'une vie - que l'on se réfère à la brochure connue de Radowitz : Comment Frédéric-Guillaume IV n'est *pas* devenu empereur d'Allemagne³. Mais beaucoup trop de poussière plébéienne, beaucoup trop de souvenirs désagréables des jours funestes où régnait le peuple souverain collent à cette couronne pour qu'un roi de droit divin et, qui plus est, réhabilité, puisse sans plus, en ceindre sa tête.

Lorsque les autres princes couronnés, également de droit divin, auront donné leur approbation, alors seulement, la nouvelle couronne sera lavée, par la grâce de Dieu, de toutes les taches reçues en mars, et recevra sa consécration; c'est alors seulement que l'élu de 290 professeurs et conseillers auliques s'en saisira et déclarera comme jadis à Berlin : « J'ai cette couronne par la grâce de Dieu, et malheur à qui y touchera !⁴ »

Nous laisserons à la sagesse de la *Kölnische Zeitung* le soin de déterminer quel nouveau degré va atteindre le chaos impérial allemand par le jeu de la comédie impériale, et spécialement de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance respectives de la part des différents gouvernements.

¹ Le fidèle Eckart est un héros légendaire personnifiant, comme son qualificatif l'indique, la fidélité germanique. Il apparaît dans la légende de Tannhäuser où il a mission d'écartier les imprudents de la grotte de Vénus; on le retrouve dans des poèmes de Goethe, Tieck, etc.

² La déclaration du président du Conseil Brandenburg à la séance de la seconde Chambre, le 2 avril 1849, concernant la décision de l'Assemblée nationale de Francfort d'offrir au roi de Prusse la dignité impériale, se trouve dans *Stenographische Berichte über die Verhandlungen der durch das Allerhöchste Patent vom 5. Dezember einberufenen Kammern. Zweite Kammer.* (Compte-rendu sténographique sur les débats des Chambres convoquées par la Patente souveraine du 5 décembre 1848. Seconde Chambre.)

³ RADOWITZ : *Deutschland und Friedrich-Wilhelm IV* (L'Allemagne et Frédéric-Guillaume IV).

⁴ Extrait du discours prononcé par Frédéric-Guillaume IV, le 15 octobre 1840, à Berlin à l'occasion des fêtes du couronnement.

Karl Marx : Travail salarié et capital ¹

Lien pour télécharger : [Travail salarié et Capital](#)

¹ Les conférences que Marx fit, en 1847, à l'Association des ouvriers allemands de Bruxelles forment la base de ces articles. L'engagement contenu dans le « à suivre » qui se trouve à la fin de l'article du n° 269 du journal ne fut point tenu par suite des événements qui se précipitaient alors : l'invasion russe en Hongrie, les insurrections à Dresde, Iserlohn, Elberfeld, dans le Palatinat et le Bade, et qui amenèrent la suppression du journal lui-même (19 mai 1849). On n'a point retrouvé le manuscrit de la suite dans les œuvres posthumes de Marx. Nous donnons ici le texte original tel qu'il fut publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane*. En 1891, Engels prépara une réédition de cette brochure qu'il remania légèrement pour mieux l'adapter aux circonstances de l'époque. Il la fit précéder d'une préface qui a déjà été publiée en France (Cf. *Travail, salarié et capital, suivi de Salaire prix et profit*, Paris, Éditions sociales, 1968).

Friedrich Engels : Extradition des réfugiés politiques

n°271, 13 avril 1849, 2° édition

Cologne, le 12 avril.

En lançant des lettres de cachet contre de prétendus criminels politiques autrichiens, allemands et non allemands, notamment contre Kossuth, Bem, Perczel et autres héros hongrois, le gouvernement prussien a déjà prouvé quelle étroite cohésion existe entre la liberté prussienne constitutionnelle et la loi martiale impériale et royale, couverte de sang. Malgré les questions impériales, les questions allemandes, les questions du Schleswig-Holstein et autres, *l'entente cordiale** entre Potsdam et Olmutz était un fait et son existence ne pouvait échapper qu'aux taupes qui se piquent de littérature et de diplomatie dans la *Kölnische Zeitung* et autres organes faisant étalage de leur expérience. Mais notre glorieux ministère nous avait encore épargné la dernière bassesse, la dernière infamie de cette *entente cordiale**, l'extradition de réfugiés politiques.

Si Robert Blum avait cherché refuge de Vienne en Prusse, le gouvernement prussien l'aurait livré à ses bourreaux.

*Le 4 avril de cette année, il a livré aux chiens assoiffés de sang de la loi martiale autrichienne un des compagnons de lutte de Robert Blum, le cadet viennois Höcke. Qu'on lise le compte rendu suivant dans la *Oberschlesische Lokomotive* de Ratibor du 4 avril.*

« Hier, à midi, le cadet viennois Höcke est arrivé ici sous escorte policière, en convoi spécial. Il venait de Breslau où il s'était réfugié il y a quelque temps; il était accusé de haute trahison pour avoir pris part à la révolution d'octobre à Vienne. Dans une lettre aux siens à Vienne, Höcke avait indiqué son adresse. Cette lettre a dû partager le sort de bien d'autres lettres, c'est-à-dire qu'elle a été ouverte à une quelconque station postale autrichienne, car peu après les autorités policières de Breslau furent requises pour exécuter l'ordre d'arrêter Höcke à son domicile et de l'extraire.

En conséquence le prisonnier est arrivé hier sous escorte; la grande fatigue due à une maladie dont il est atteint depuis assez longtemps déjà retarda le voyage qui le menait vers des lois d'exception. Il fut incarcéré dans la ville, soumis à une sévère surveillance militaire, mais aujourd'hui déjà, à cinq heures du matin on lui a fait franchir la frontière en compagnie de deux gardes municipaux et d'un gendarme. An cours de ce dernier voyage de trois heures et demie le sentiment humanitaire prussien, si célèbre, ne l'autorisa pas une seule fois à quitter la voiture, ce que sa maladie rendait nécessaire, ni à prendre les rafraîchissements qu'il demandait. Il n'avait pas d'argent pour les payer bien que, suivant ses dires, on lui eût pris 80 thalers lors de son arrestation à Breslau et que - nous le savons avec exactitude - les frais du transport se fussent montés seulement » (!) à 30 thalers.

Les journaux allemands ont la tâche impérieuse de mettre les réfugiés autrichiens expressément en garde contre les dangers auxquels ils s'exposent en séjournant en territoire prussien, et notamment en Silésie. L'ancienne convention du cartel subsiste dans toute sa gloire. Le grand droit fondamental allemand, appelé loi martiale, est reconnu aussi bien en Prusse qu'en Autriche et mis avec délices en application. »

Ce n'est pas en vain que les héros de la loi martiale des différents pays déclarés en état de siège nous auront donné de tels exemples. Si actuellement ils se tiennent les coudes, plus tard, quand le grand jour de la vengeance poindra, ce sera au tour des démocrates de toutes les nations d'en faire autant.

Les épaves royales et ministérielles de la moitié de l'Europe ont trouvé, au printemps dernier, un asile sûr en Angleterre.

Nous donnons à Messieurs Manteuffel, Brandenburg et consorts l'assurance que lors de la prochaine révolution dont ils accélèrent eux-mêmes activement le déclenchement, rien ne s'opposera à ce qu'ils soient extradés d'Angleterre et remis au peuple allemand victorieux et assoiffé de vengeance. Toutes les dispositions sont déjà prises actuellement.

Déclaration

n°273, 15 avril 1849

Cologne, le 14 avril.

Les citoyens *K. Marx, K. Schapper, Fr. Annecke, H. Becker, et W. Wolff* en qualité de suppléant, se sont constitués aujourd'hui en comité régional des associations démocratiques rhénanes.

Les citoyens Marx, Schapper, Annecke et Wolff ont déclaré à l'unanimité :

« Nous estimons que l'organisation actuelle des associations démocratiques renferme en son sein beaucoup trop d'éléments hétérogènes pour que soit possible une activité profitable au but que s'est fixé la cause.

Au contraire nous sommes d'avis qu'une liaison plus étroite des associations ouvrières est préférable parce qu'elles sont composées d'éléments homogènes, et c'est pourquoi dès aujourd'hui nous démissionnons du comité régional rhénan des associations.

Fr. ANNECKE, K. SCHAPPER, K. MARX, H. BECKER.

W. WOLFF, Suppléant. »

Friedrich Engels : La séance de la seconde Chambre à Berlin, le 13 avril**n°277, 20 avril 1849**

Cologne, le 19 avril.

Une fois encore revenons pour changer à notre chère seconde Chambre de Berlin. Elle a contrôlé des élections, promulgué des adresses, fabriqué un règlement et traité avec un intérêt particulièrement rare une question qui, on le sait, a sa place dans le feuillet de la *Nouvelle Gazette rhénane* : la question impériale allemande¹. Tout ceci a été complètement rejeté dans l'ombre par les canonnades de Novare et de Pest, et même la « bataille navale » d'Eckernförde et l'assaut donné aux fortifications de Duppel² ont fait plus d'effet que tous les discours de droite et de gauche de la représentation populaire prussienne.

Mais maintenant que l'honorable Chambre est occupée aux trois lois baillon, la loi sur l'affichage, la loi sur les clubs et la loi sur la presse, qu'elle a déjà réglé l'une d'elles, la loi sur l'affichage, l'affaire nous touche quand même de plus près, et maintenant il devient plus intéressant de voir comment Messieurs nos députés font tout leur possible pour compléter la Constitution octroyée.

Prenons en main le compte rendu sténographique de la vingt-sixième séance du 13 avril.

Le député Lisiecki interpelle d'abord le ministère sur l'emploi de l'armée territoriale polonaise dans la guerre au Danemark.

Selon le paragraphe 61 de la loi sur l'armée territoriale³ celle-ci ne doit être appelée qu'en cas d'attaques ennemies inopinées du pays. Toute son organisation repose sur le fait qu'alors elle doit être uniquement utilisée si l'armée permanente et la réserve sont insuffisantes. Et voilà qu'on fait appel à l'armée territoriale dans la guerre contre le petit Danemark alors qu'un seul corps d'armée active peut en venir à bout !

Qui plus est, bien que ce soit par un parjure et par la force brutale que la Posnanie prétendue allemande ait été incorporée à la sauvette à la Confédération germanique⁴, bien que selon tous les traités la partie située au-delà de la célèbre ligne de démarcation⁵ n'ait rien à faire avec la Confédération germanique, une partie de l'armée territoriale expédiée au Schleswig a été levée en Posnanie, de chaque côté de la ligne de démarcation.

¹ Dans les n° 265, 266, 267, 269 et 271 des 6, 7, 8, 11 et 13 avril 1849, la *Nouvelle Gazette rhénane* publia une série de feuillets écrits par Georg WEERTH qui raillaient la résolution prise le 28 mars 1849 par l'Assemblée nationale de Francfort élisant le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV comme empereur d'Allemagne.

² À la bataille de Novare (Italie du Nord), les troupes autrichiennes dirigées par Radetzky infligèrent une défaite décisive à l'armée du Piémont. Engels parle de cette bataille dans son article : « La défaite des Piémontais », No 260 du 31 mars 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane*. L'attaque victorieuse de l'armée hongroise au début d'avril 1849 obligea l'armée autrichienne à se retirer de Pest vers la fin du même mois; mais celle-ci put maintenir une garnison dans la forteresse de Buda. Le siège de Buda traîna en longueur; la forteresse ne fut prise par les Hongrois que le 21 mai. Engels appelle ironiquement « Bataille navale » d'Eckernförde le bombardement de quelques navires de guerre danois par une batterie côtière allemande et la prise de deux de ces navires, le 5 avril 1849, dans le port d'Eckernförde (Schleswig). Cet événement qui n'eut aucune influence sensible sur le déroulement de la guerre avec le Danemark fut monté en épingle par la presse prussienne officielle qui en parlait comme d'une grande victoire des troupes prussiennes. Le 13 avril 1849 les soi-disant troupes fédérales allemandes prirent d'assaut les fortifications danoises du village de Duppel dans le Schleswig.

³ L'armée territoriale était, à l'origine, l'ensemble de tous les hommes capables de porter des armes pour la défense; la création d'une armée permanente ôta de l'importance à l'armée territoriale; pendant les guerres napoléoniennes on ne faisait appel à cette armée que si l'on avait besoin de forces combattantes nombreuses. Après la paix de Tilsitt, Scharnhorst fut à l'origine de l'organisation en Prusse d'une armée territoriale, étroitement liée à l'armée permanente. Le « Règlement de l'armée territoriale » du 21 novembre 1815 qui partageait l'armée territoriale en deux conscriptions : l'une qui comprenait tous les hommes de vingt-six à trente-deux ans ayant terminé leur service dans l'armée et qui servait avec l'armée permanente à former l'armée de campagne, la seconde qui groupait les hommes de trente-deux à quarante ans, en garnison dans les forteresses. Le dernier paragraphe du « Règlement de l'armée territoriale » promettait à chaque régiment un certain nombre de gratifications pour les hommes de l'armée territoriale « qui avaient servi irréprochablement » et qui, à l'âge de la vieillesse, étaient dans le besoin. Mais ils ne recevaient une pension et n'obtenaient une situation qu'à la fin de leur service et quand une place se trouvait libre.

⁴ Cette région polonaise qui avait été tout entière annexée à la Prusse au XVIII^e siècle lors des partages de la Pologne, fit partie, en 1807, du grand duché de Varsovie créé par Napoléon. La Prusse ayant récupéré en 1815 la majeure partie des territoires qui lui avaient été repris, forma le grand duché de Posnanie. Comme la Prusse depuis les traités de Vienne était membre avec trente-huit autres États d'une Confédération germanique présidée par l'empereur d'Autriche, la Posnanie s'y trouvait de ce fait incorporée.

⁵ Après la révolution de mars 1848, un soulèvement se produisit dans le grand duché de Posnanie : les Polonais voulaient se libérer du joug prussien. Pour la première fois, la masse des paysans et des artisans prit part à ce mouvement révolutionnaire dirigé par des Polonais de petite noblesse. Cependant l'aristocratie nobiliaire recula devant une alliance avec le mouvement démocratique révolutionnaire en Pologne et en Allemagne et vit une issue dans une entente avec le roi de Prusse. En présence du grand mouvement populaire le gouvernement prussien promit, fin mars 1848, de constituer une commission chargée de la réorganisation nationale du grand duché de Posnanie qui devait assurer aux Polonais la création d'une armée polonaise, l'accès des Polonais à des fonctions

Cette armée territoriale de nationalité *purement polonaise* et n'appartenant même pas pour la moitié à la Confédération germanique, est expédiée au Schleswig, la cocarde *allemande* : noire, rouge, or au bonnet, pour se faire massacrer au titre de troupes impériales *allemandes* pour le plus grand honneur de *l'Allemagne* !

Ce sont les Croates qui en Lombardie ont réglé le sort de la « guerre *allemande* », ce sont les Tchèques, les Ruthènes et de nouveau les Croates qui ont réglé le sort de la lutte « *allemande* » contre Vienne; ce sont les *Polonais* qui régleront le sort de la guerre « *allemande* » au Schleswig. C'est avec ces soldats-là que l'on remporte aujourd'hui les « victoires des armes allemandes » !

Et c'est ainsi qu'un roi tient la parole qu'il a donnée aux Polonais le 11 avril par la bouche de son commissaire plénipotentiaire¹ :

« En conséquence aucune recrue native du grand duché de Posnanie ne doit être incorporée dans un régiment silésien ou tout autre régiment allemand et vice versa, aucune recrue allemande ne doit être incorporée dans un régiment polonais. Les troupes doivent faire l'exercice et être commandées dans leur propre langue . . . l'armée polonaise devrait avoir son autonomie dans toutes les armes », etc.

Lisiecki expose ces différents points avec calme mais fermeté et, pour finir, attire encore l'attention sur le fait qu'il faut une *malice** particulière pour lever justement trois bataillons de l'armée territoriale dans la seule province qui, l'an dernier, a si durement souffert d'une guerre civile, octroyée par les Prussiens.

M. Strotha, ministre de la Guerre, se lève.

M. le Ministre prononce devant l'Assemblée un discours détaillé sur ce thème : « toute l'organisation militaire prussienne est basée sur la réunion de l'armée active et de l'armée territoriale, réunion qui, en temps de guerre, va jusqu'à la brigade, en passant par la division et le corps d'armée »; détacher « des troupes d'active seules, sans territoriale, sur un théâtre d'opérations éloigné, perturbe considérablement la liaison organique de plusieurs corps de troupes et, lors d'une mobilisation des troupes restées à l'arrière, provoque toutes sortes d'ennuis importants, etc. » Tout ceci est bien fait pour donner aux petits bourgeois et aux fonctionnaires civils de la Chambre un aperçu curieux de l'organisation de « Ma splendide armée de guerre ».

Peut-être en est-il ainsi. Il est possible que « Ma splendide armée de guerre active » ne puisse pas se tirer d'affaire sans « Ma splendide armée de guerre territoriale ». Il est possible que la dangereuse guerre danoise, faite pour des pommes de terre², oblige le gouvernement à faire jouer toutes les subtilités de la glorieuse organisation militaire prussienne. Mais pourquoi a-t-on sacrifié justement les *Polonais* à ce destin fondé sur la glorieuse organisation militaire prussienne ?

Parce que - « parce que les *circonstances* actuelles le justifiaient » !

C'est tout ce que nous apprenons. C'est ainsi qu'un ministre de la Guerre prussien répond à des interpellations.

Il reste encore à répondre à la question juridique : Peut-on utiliser des troupes non allemandes dans des guerres impériales allemandes ? Sur ce point M. Strotha déclare :

1) - « *Le grand duché de Posnanie, à l'exception d'une portion de son territoire... fait partie de l'Allemagne.* »

administratives et autres, ainsi que la reconnaissance de la langue polonaise. Le représentant de la Prusse, le général Willisen, réussit à conclure, grâce à des promesses de ce genre, la convention de Jaroslawiec et à faire déposer les armes aux rebelles. Les engagements pris ne furent pas tenus. Le 14 avril 1848 déjà, le roi de Prusse prit des dispositions pour répartir le grand duché de Posnanie en une partie polonaise orientale et une partie « *allemande* » occidentale qui échappait à la réorganisation et qui fut immédiatement incorporée à la Confédération germanique. Un rescrit royal du 26 avril 1848 excluait encore d'autres territoires de la réorganisation. Ces mesures et des attaques continuelles des troupes prussiennes amenèrent les rebelles à reprendre la lutte. Ils remportèrent une victoire sur les troupes prussiennes à Miloslaw mais durent déposer les armes le 9 mai 1848, vu la supériorité numérique de l'adversaire. Le successeur de Willisen, le général von Pfuel, poursuivit avec des moyens très brutaux tous ceux qui avaient participé au soulèvement et au mouvement de partisans. Après la répression sanglante des Polonais, la ligne de démarcation fut, au cours des mois suivants, déplacée continuellement vers l'Est jusqu'à ce que le territoire incorporé à la Prusse comprit trois quarts du territoire du grand duché de Posnanie. C'est ainsi que la Prusse s'attribua de nouveaux territoires polonais au lieu de procéder à la réorganisation promise.

¹ Le 11 avril 1848, la convention de Jaroslawiec fut signée par le comité posnan et le commissaire prussien, le général Willisen. Cette convention prévoyait le désarmement et la dispersion des détachements polonais rebelles. En contrepartie on promit aux Polonais de procéder à la « réorganisation nationale » de la Posnanie. Engels s'appuie ici sur les *Comptes rendus sténographiques de la seconde Chambre*, et utilise un extrait du discours du député Lisiecki qui, suivant ses propres paroles, citait littéralement un passage de la convention en question. On n'a pas pu retrouver la convention dont le texte correspond à la citation de Lisiecki.

² C'est ainsi que l'on désigne ironiquement la guerre de succession de Bavière menée en 1778-1779 entre la Prusse et la Saxe d'une part, et l'Autriche d'autre part. Les opérations militaires se réduisirent en fait à une manœuvre militaire et à des querelles entre les soldats dont l'enjeu était des pommes de terre. Ici c'est à la guerre prusso-danoise qu'il est fait allusion.

C'est la traduction prussienne des grandes phrases de l'an passé : la Posnanie doit être polonaise « à l'exception d'une portion » de la frontière qui doit devenir allemande. Maintenant on a assez progressé pour pouvoir se passer de belles phrases et on avoue en quelques mots secs l'escroquerie commise.

2) - « *Jusqu'à présent on n'a modifié en rien la répartition des districts militaires dans l'ensemble du grand duché de Posnanie. En conséquence* » (!) « *les trois bataillons appelés se composent donc* » (!) « *à peu près pour une moitié de soldats habitant de ce côté-ci de la ligne de démarcation, et à peu près pour moitié de soldats habitant au-delà de cette ligne.* »

En bon allemand, cela signifie que toute la farce de la ligne de démarcation a servi uniquement à incorporer à l'Allemagne directement deux tiers de la Posnanie et indirectement le dernier tiers. Mais pour que les Polonais perdent finalement toute illusion quant au sens que cette ligne pourrait avoir dans la pratique, nous avons justement levé nos troupes impériales dans les districts qu'elle coupe en deux.

3) - « *En utilisant les troupes d'active prises dans le grand duché de Posnanie, on n'a tenu compte jusqu'à présent que des objectifs politiques.* »

Et si, pour l'armée active, on a foulé aux pieds les engagements solennels de mars et d'avril 1848, pourquoi n'en ferait-on pas autant pour la territoriale ? Un soldat polonais de la territoriale ne peut-il pas devenir un aussi bon « soldat impérial » qu'un soldat polonais d'active ?

Nous n'avons tenu compte que des « objectifs politiques » !

Et quels sont ces « objectifs politiques » ?

Ils sont clairs. On veut éloigner de leur province d'origine la population apte et exercée au maniement des armes des régions qui ne sont pas encore assez intégrées à la « patrie allemande ». On veut châtier les électeurs du premier degré qui n'ayant pas voté prussien sont mal vus. On veut inculquer à ces électeurs au premier degré une meilleure conception des devoirs du citoyen en leur faisant suivre un cours supplémentaire à l'école de « Ma splendide armée ». Par un traitement à la prussienne on provoquera à la rébellion plus d'un de ces électeurs détestés pour pouvoir les gratifier, avec la plus grande *nonchalance** et grâce à la loi martiale, de quinze ans de bagne et peut-être même de poudre et de plomb.

C'est pourquoi on a levé l'armée territoriale en Posnanie et dans une partie de la province rhénane et de la Westphalie. M. Strotha ne parle pas de la province rhénane, et pourtant le bataillon de Clèves est déjà en route pour le Schleswig. Ou bien M. Strotha veut-il introduire aussi dans la province rhénane une ligne de démarcation et déclarer qu'à l'exception d'une petite partie de son territoire « la province rhénane appartient à la Westphalie¹ » ?

Mais ce qui n'est pas encore arrivé peut toujours se produire. Si jusqu'à présent la province rhénane est dans sa plus grande partie, épargnée par la mobilisation, nous savons cependant, malgré tous les démentis qu'en tout *cas on a la ferme intention* de mobiliser aussi la territoriale du *huitième* corps, c'est-à-dire de la province rhénane. On s'y est déjà préparé et l'ordre ne tardera pas à venir. Cela aussi, bien entendu, les « objectifs politiques » l'exigent et les « circonstances actuelles » le justifient.

Et si les députés rhénans interpellent, M. Strotha leur répondra, comme il répond aujourd'hui à M. Lisiecki : « L'affaire est déjà pratiquement réglée; car la division rhénane est déjà concentrée à Flensburg² ! »

Après que M. Strotha eut terminé, M. Lisiecki voulut présenter une rectification. Mais le règlement interdit de faire une mise au point sur les réponses ministérielles. Et le règlement a raison. Quelle impudence de non-Prussien de supposer qu'une réponse ministérielle puisse être susceptible d'une mise au point !

¹ Le royaume de Westphalie fut créé par Napoléon I^{er} pour son frère Jérôme dans le but principal d'opposer à la progression de la Prusse à l'Ouest une barrière territoriale. En 1810, il s'accrut du Hanovre mais fut amputé de ses territoires les plus occidentaux. Il disparut dans la tourmente de 1813 - et en 1814 ses parties constitutives retournèrent à leurs souverains de 1806. En 1815, ces territoires revinrent à la Prusse et au Hanovre jusqu'à l'absorption du Hanovre par la Prusse en 1866. Engels introduit ici une comparaison avec ce qui se passait dans le grand duché de Posnanie.

² Ville située sur la mer Baltique.

Friedrich Engels : Les russes

n°279, 22 avril 1849

Cologne, le 21 avril.

Il y a presque onze mois, lorsque la *Nouvelle Gazette rhénane* commença à paraître, elle fut la première feuille à attirer l'attention sur la concentration des armées russes à notre frontière orientale. À cette époque, bien des vertueux bourgeois parlaient d'exagération et de rumeurs alarmantes et inutiles, etc.

On a vu si nous avons exagéré ou non. Les Russes, qui au début ne couvraient que leurs frontières, sont passés à l'offensive dans la mesure où la contre-révolution réussissait. La victoire parisienne de juin les a conduits à Jassy et à Bucarest; l'affaire de Vienne et de Pest, à Hermannstadt et à Cronstadt¹.

Il y a un an la Russie n'était pas armée; il était alors facile dans la première terreur panique suscitée par la toute-puissance de la soudaine révolution de chasser les 30 à 40 000 Russes de Pologne et de fonder une Pologne libre. On y fut convié mais on ne le voulut pas. On laissa aux Russes le temps de s'armer, et maintenant - une armée de 500 à 600 000 hommes nous encercle du Niémen au Danube et à l'Aluta². D'après la *Ostsee-Zeitung*, il y a environ 150 000 hommes, rien que le long de la frontière prussienne; le reste est à l'intérieur, à la frontière de Galicie, en Moldavie et en Valachie, en Podolie et en Wolhynie, dans les forteresses de Novo-Georgievsk (Modlin), Brest-Litovsk, Demblin et Zamose qui, d'après la *Ostsee-Zeitung* ont des dépôts d'armes et d'approvisionnement pour 250 000 hommes.

La même feuille écrit

« L'implantation de magasins de vivres est pratiquée à l'aide de bons de réquisition qui obligent chaque propriétaire foncier à livrer une certaine quantité de produits devant servir au ravitaillement de l'armée. L'an prochain, ces bons seront acceptés en paiement de redevances. Voilà l'origine de la nouvelle république, il y a quelque temps, suivant laquelle le gouvernement russe aurait fait rentrer d'avance en Pologne les redevances annuelles. »

Nous apprenons par ailleurs ce qu'il en est de l'acceptation de ces bons.

À la fin de l'an dernier et au début de cette année, les propriétaires fonciers de Pologne ont dû fournir d'énormes livraisons; or celles-ci ont été imputées sur les impôts; on croyait avoir tout réglé ainsi, mais voilà que, jusqu'à la fin de cette année, les impôts doivent être payés d'avance.

On voit déjà, d'après cette méthode d'approvisionnement *par force** quelle formidable quantité de troupes russes doit être concentrée en Pologne.

Une autre feuille, la *Zeitung des Ostens* de Posnanie annonce de Posen, le 13 avril :

« Le nombre des troupes russes à l'Ouest : dans le royaume, il y a le corps de Rüdiger - la moitié du quatrième corps de Rüdiger et ses réserves, en tout environ 120 000 hommes. En Lithuanie se trouve ce qu'on appelle le corps des grenadiers (autrefois de Szachowski) et une partie du premier corps. Les gardes arriveront plus tard - voilà des mois qu'on parle de leur arrivée. Le reste du quatrième régiment de Czegodajew est cantonné en Wolhynie où le Quartier général se trouve à Dubno. Un second corps de renfort stationne près de Kiev, un corps de mobiles (Pawlow) d'environ 6 à 8 000 hommes stationne près de Krzemienice, enfin en Moldavie et en Valachie est cantonné le corps de Ludes qui compte jusqu'à 65 000 hommes. »

Ce que ces troupes vont chercher là-bas, elles l'avouent elles-mêmes avec beaucoup de naïveté :

« Les Russes, les simples soldats comme les officiers, sont moins réservés dans leurs conversations. Il vaut d'être noté qu'à la question pourquoi ils se tiennent à la frontière, tous donnent une seule et même réponse. Notre empereur est le beau-frère du roi de Prusse. Après la défaite des Français par les Russes pendant la grande guerre, tout le pays jusqu'à Paris appartenait à l'empereur; il en a transmis la gestion à différents petits « kniaz³ » allemands et il a fait de son beau-frère le « kniaz » de Prusse, le gouverneur militaire suprême. Or les Français et les Allemands sont entrés en rébellion et alors les « kniaz »

¹ Jassy ou Jassy, ville de Roumanie, ancienne capitale de la Moldavie, située sur le Bahlui, affluent du Prouth. À Jassy fut conclu en 1792 un traité entre la Porte ottomane et Catherine II de Russie qui obtint le pays entre le Boug et le Dniestr. Hermannstadt, en roumain Sibiu, ville de Transylvanie. Cronstadt, en roumain Brasov, ville située dans le sud-est de la Transylvanie au pied des Alpes, autrefois capitale d'un comitat.

² L'Aluta est un affluent du Danube, qui prend naissance en Transylvanie dans les Carpathes orientales et traverse ensuite la Valachie.

³ Kniaz signifie prince en russe.

allemands et le gouverneur suprême ont appelé l'empereur à l'aide, et voilà pourquoi nous stationnons ici, à la frontière; si le calme ne revient pas bientôt, alors nous la franchirons et nous rétablirons l'ordre. »

Ce n'est pas tout. L'empereur Nicolas ordonne que, dans le territoire occidental de l'empire, on lève de surcroît des recrues dans la proportion de 8 hommes sur 1000. Il existe aussi un rôle d'après lequel des recrues devraient être levées dans 21 gouvernements.

Voilà la situation au-delà de la frontière. Un demi million de barbares armés et organisés n'attend que l'occasion de fondre sur l'Allemagne et de faire de nous les serfs du pravoslavni tzar : du tzar orthodoxe.

La Transylvanie a été, une fois déjà, occupée par les Russes, on réclame maintenant directement l'entrée de 30 000 hommes et de 30 000 autres Russes à travers la Galicie, les banats supplient eux aussi le tzar orthodoxe de leur venir en aide; c'est exactement le même sort qui nous attend ici. Bientôt nous verrons encore le gouvernement et la bourgeoisie appeler les *Russes dans le pays* comme ce fut le cas, il y a peu de temps en Transylvanie. Et c'est ce qui se passera inévitablement avec nous. La victoire de la contre-révolution à Vienne et à Berlin ne nous a pas encore suffi. Mais dès que l'Allemagne aura senti le knout russe elle se comportera quelque peu différemment.

En juin de cette année, nous disions que les Russes sont les vrais libérateurs de l'Allemagne. Nous le répétons aujourd'hui, et nous ne sommes plus les seuls à le dire !

Friedrich Engels : Le débat sur la loi concernant l'affichage

n°279, 22 avril 1849, 2° édition

Cologne, le 21 avril.

Débat à la Chambre. Revenons à la séance du 13 avril. Après la réponse à l'interpellation du député Lisiecki, l'ordre du jour passa aux débats sur *la loi concernant l'affichage*.

Après lecture du rapport de la Commission centrale par M. Rohrscheidt, M. Wesendonck propose un amendement : le rejet *en bloc** du projet gouvernemental.

M. Arnim (comte) se lève et déclare que l'amendement est inadmissible, qu'il équivaut à une proposition d'ordre du jour, qu'il n'est pas permis de passer à l'ordre du jour sur les projets gouvernementaux, que le règlement le stipule.

C'est alors que ces Messieurs de la gauche comprennent où la droite voulait en venir avec le paragraphe 53 du règlement. Il n'est pas permis de décider l'ordre du jour quand il s'agit des projets gouvernementaux. Or cette phrase apparemment innocente n'avait pas d'autre signification que ceci : Vous ne pourrez rejeter *en bloc** aucune proposition gouvernementale, mais vous serez contraints de discuter en détail chacun de ses paragraphes, un par un, même s'il devait y en avoir un millier.

C'en est trop, même pour les centristes. Après un débat assez long où, des deux côtés, on déploie le plus possible de perspicacité dans l'exégèse, le président passe enfin à la suite en déclarant recevable l'amendement de Wesendonck.

M. Rupp a la parole, le grand Rupp, suspendu, poursuivi, persécuté autrefois par tous les journaux, exclu de la défunte Association Gustave-Adolphe¹. M. Rupp prononce un discours après lequel - comme le pense la non moins grande *National Zeitung*, cette amie de la lumière² - la gauche n'a plus grand-chose à dire, non seulement dans le débat général, mais aussi dans le débat particulier. Examinons donc, du point de vue de la raison pure, ce discours épuisant de Rupp, l'ami de la lumière.

Ce discours épuisant est certes un produit authentique de l'esprit *ami de la lumière*, de l'esprit des « communautés libres », c'est-à-dire qu'il n'épuise rien, sauf peut-être les lieux communs que l'on puisse exprimer à l'occasion des affiches.

M. Rupp commence par attirer l'attention sur la motivation, différente suivant qu'elle émane du gouverneur ou de la commission centrale, de cette loi sur l'affichage. Le gouvernement donne la loi pour une simple mesure de police, prise dans l'intérêt de la circulation et de l'esthétique; la commission centrale repousse ce grossier artifice prussien et met au premier plan les motifs politiques. Elle a ainsi laissé libre cours au prêchi-prêcha emphatique de cet ami de la lumière.

« Ainsi il est indéniable que ce projet de loi entre dans la série des sujets les plus importants pour les délibérations de cette Assemblée. Nous ne voulons pas dire par là » (nous ne voulons pas dire !) « qu'il nous soit à nous aussi tellement » (!) « indifférent qu'il y ait quelques affiches de plus ou de moins dans le monde, car » (!) « c'est là que réside justement le caractère sublime du droit et de la liberté : il confère, même à ce qui semble le plus futile, une plus haute signification » (!!)

Après avoir, par cet exorde à l'allure de prêche, sauvegardé le « caractère sublime » et la « plus haute signification » des affiches et avoir disposé à la ferveur les âmes de ses auditeurs, M. Rupp peut tranquillement laisser libre cours au flot « régulier, limpide comme l'éternité, pur comme un miroir » de sa raison pure.

M. Rupp fait d'abord cette remarque qui n'est que trop pertinente : « Très fréquemment on prend contre des dangers imaginaires des mesures qui engendrent ensuite des dangers réels. »

La gauche salue ce lien commun d'un bravo ravi.

Là-dessus M. Rupp démontre avec la même profondeur d'esprit que le projet est en contradiction avec la Constitution octroyée que M. Rupp ne reconnaît en aucune façon !

Étrange politique de la gauche, que se référer à la Constitution octroyée et, pour éviter de nouveaux coups de pied, de tirer argument des coups de pied déjà reçus en novembre !

¹ La *Gustav-Adolf-Verein*, (l'Association Gustav-Adolphe), était une organisation d'entraide religieuse qui avait été fondée en 1832 pour les communautés protestantes dans les régions catholiques d'Allemagne et d'autres pays. Rupp, qui avait été pasteur à Königsberg et suspendu de sa charge parce qu'il avait critiqué le dogmatisme de l'Église fut exclu de cette association en 1846.

² Les Amis de la Lumière constituaient un courant religieux dont l'origine remonte à 1841. Il était dirigé contre le piétisme qui régnait alors dans l'Église protestante officielle et contre la fausse dévotion qui le caractérisait. Cette opposition religieuse était une manifestation du mécontentement de la bourgeoisie au cours des années 1840 et suivantes à l'égard du système réactionnaire établi dans les différents États allemands. En 1846 et 1847 le mouvement des Amis de la Lumière provoqua la création des soi-disant « Communautés libres » qui se séparèrent de l'Église protestante et qui obtinrent, le 30 mars 1847, le droit d'exercer librement le culte.

Si le gouvernement pense, poursuit M. Rupp, que ce projet de loi ne touche pas la liberté de la presse, mais seulement l'utilisation des rues et des places pour en diffuser les productions, on peut tout aussi bien dire que la liberté de la presse a aussi régné sous la censure, car ce n'est pas l'utilisation de la presse qui a été soumise au contrôle, mais seulement la diffusion de ses productions.

Il faut avoir vécu à Berlin sous la censure pour apprécier toute la nouveauté de cette phrase qui circulait déjà depuis des années parmi tous les libéraux clandestins, mais qui n'en fut pas moins accueillie encore une fois par la gauche avec des bravos et des rires.

M. Rupp cite alors l'article sur la liberté de la presse dans l'Octroyée et démontre, dans le détail, que le projet de loi de Manteuffel est en contradiction la plus flagrante avec la Constitution de Manteuffel.

Mais, cher M. Rupp, tout *bonhomme que vous êtes**, ne saviez-vous pas encore que justement Manteuffel n'a octroyé la Constitution que pour supprimer après coup les quelques phrases libérales qu'elle renferme, soit en conservant les anciennes lois bâillon, soit en en introduisant de nouvelles.

M. Rupp va en effet jusqu'à expliquer en long et en large à la droite comment, plus tard certes, lors de la révision de la Constitution, elle pourra accepter la loi sur l'affichage, mais comment, pour l'instant, elle doit la rejeter, car elle anticiperait sur la révision de la Constitution.

Comme si ces Messieurs de la droite attachaient de l'importance à la suite et ne se préoccupaient pas, au contraire, de mettre le plus vite possible un terme à la mauvaise presse, aux clubs, à l'agitation, à la crise de confiance dans le commerce, et à d'autres conquêtes plus ou moins révolutionnaires !!

À ces motifs de poids, M. Rupp rattache encore les lieux communs suivants :

1. Les affiches sont honnies parce qu'elles répandent *l'agitation*. Mais c'est l'affaire non de l'État constitutionnel, mais de l'État policier, de prévenir cette agitation.
2. Je veux un gouvernement fort. Mais un gouvernement qui ne peut tolérer l'agitation et les affiches n'est pas un gouvernement fort.
3. L'Allemand suit volontiers un chef.
4. L'absence d'affiches n'a pas évité le 18 mars (ni cheval, ni cavalier, etc.)¹.
5. Les révolutions sont une conséquence du despotisme.

M. Rupp en tire la conclusion que la loi sur l'affichage doit être rejetée dans l'intérêt de Manteuffel.

« Messieurs », supplie-t-il, « défendez le gouvernement contre les illusions qu'il nourrit sur lui-même, provoquées par cette loi, comme par toute loi d'État policier. »

Selon M. Rupp, le rejet de la proposition de Manteuffel ne serait pas un vote de *méfiance pour* Manteuffel, mais au contraire un *vote de confiance*. M. Rupp souhaite que Manteuffel devienne « le gouvernement fort » espéré, et c'est pourquoi il ne veut pas l'affaiblir par la loi sur l'affichage. Vous croyez que M. Rupp plaisante ? Il n'y songe pas. M. Rupp est un ami de la lumière, et un ami de la lumière ne plaisante jamais. Les amis de la lumière ne peuvent pas plus supporter le rire de leur digne cousin, Atta Troll².

Mais le dernier atout joué par M. Rupp est le fleuron de tout son discours :

« Le rejet de cette loi ne contribuera pas peu à apaiser la partie de la population qui ne pouvait se déclarer d'accord avec la reconnaissance de la Constitution avant sa révision. »

M. Rupp s'intéresse à « l'apaisement de la partie de la population » qui n'est pas encore au niveau de Manteuffel !

Voilà comment sont ces Messieurs de la gauche ! Ils sont las de l'agitation tumultueuse, mais comme ils sont députés et qu'ils se rendent compte qu'ils ne peuvent rien contre la dictature du sabre, ils ne souhaitent rien d'autre que de régler une bonne fois les fâcheuses questions de principe, grâce à la déclaration de validité de réviser *pro forma* la Constitution, de lui prêter serment et d'en « finir avec la révolution ». Alors commencera pour eux la vie sans souci de la routine constitutionnelle, de la déclamation, faite de rien, partant de rien, pour aboutir à rien, une existence d'intrigues, de protections, de changements de ministères, etc.; cette vie de Cocagne olympienne qui, à Paris, durant dix-huit ans, a perverti les Odilon³, les Thiers et les Molé français et que Guizot aimait tant appeler le « jeu des institutions constitutionnelles ». Une fois l'incommode mouvement révolutionnaire perdu dans les sables, un ministère Waldeck n'est plus du tout impossible ! Et bien sûr, le peuple n'est pas encore mûr pour la république !

¹ Extrait du *Chant pour le sujet danois* du pasteur Heinrich HARRIES, du Schleswig et dont Balthasar Gerhard SCHUMACHER fit plus tard le chant *Heil Dir im Siegerkranz* qui devint l'hymne national prussien.

² Atta Troll, un ours, héros du poème épique du même nom de HEINE. Dans quelques vers de cette œuvre et notamment au chapitre VII il est question de la haine que l'ours porte au rire de l'homme.

³ Odilon Barrot.

Après le discours de M. Rupp il reste exactement encore tout à dire. D'abord, il n'était pas question de la limitation de la liberté de la presse en général, mais avant tout de la limitation de la liberté de la presse dans les affiches. Il s'agissait d'étudier les effets des affiches, de défendre la « littérature des rues », et tout particulièrement de protéger le droit des ouvriers à la littérature gratuite représentée par les affiches. Il s'agissait non de chercher des excuses au droit à faire de l'agitation au moyen d'affiches, mais de plaider ouvertement en faveur de ce droit. Chez M. Rupp, il n'en est pas question. Les vieux discours sur la liberté de la presse que, durant trente-trois ans de censure, nous avons eu largement l'occasion d'éclairer par devant et par derrière, ces vieux discours, M. Rupp les rabâche une fois de plus avec une sécheresse solennelle, et parce qu'il a dit tout ce que ces Messieurs de la *National Zeitung* savent sur ce sujet, la *National Zeitung* croit qu'il l'a épuisé !

Après Rupp , « l'ami de la lumière », Riedel, le « frère ignorantin » se lève. Mais le discours de M. Riedel est trop beau pour que nous l'abordions avec une hâte excessive. *À demain donc, citoyen** Riedel !

n° 283, 27 avril 1849

Cologne, le 23 avril.

Le député Riedel a sans conteste prononcé le discours le plus classique du débat. Tandis que sur le banc des ministres on prend encore quelques précautions, tandis que Manteuffel lui-même fait encore usage de certaines tournures d'apparence constitutionnelle et que tout au plus von der Heydt, ce *parvenu** maladroite, sort parfois de son rôle constitutionnel, M. Riedel de Barnim-Angermünde ne se gêne pas un instant pour se poser en authentique enfant de l'Uckermark¹. Jamais encore une circonscription électorale n'a été aussi bien représentée que celle de M. Riedel.

M. Riedel pose d'abord la question : Qu'est-ce que des placards ? et il y répond de la façon suivante :

« Au véritable sens littéral du mot, des placards sont des déclarations publiques visant à agir sur les esprits de façon apaisante. »

Voilà suivant l'étymologie de M. Riedel, la « destination » des placards.

Nous ne voulons pas, pour l'instant, nous quereller avec M. Riedel sur la racine du mot « placard ». Nous voulons seulement faire remarquer qu'il aurait pu s'épargner toute cette sueur étymologique s'il avait relu le projet de loi. Celui-ci ne traite pas seulement de « placards » mais d'« affiches », et celles-ci n'ont quand même pas d'autre « destination », au « véritable sens du mot », que d'être affichées.

Au lieu de cela, M. Riedel se répand en juste indignation sur l'abus hautement scandaleux qui a été fait du mot placard.

« En règle générale, les placards ne servent qu'à allumer des passions et à enflammer la braise impure de la haine ou de la vengeance, surtout contre les autorités ... En règle générale, les placards sont donc justement le contraire de ce qu'indique leur nom. De ce fait, l'usage de placards est habituellement « un mauvais usage » (à savoir du nom) « et c'est pourquoi la question se pose de savoir si les autorités de la police locale doivent favoriser l'abus des placards » (c'est-à-dire, ce mauvais usage du nom de placard). « Si la police doit en quelque sorte se rendre complice de l'abus des placards provoqué par le mauvais usage » (du nom) « pour des affiches qui ne sont pas du tout des placards, c'est-à-dire des affiches apaisantes. »

En un mot, doit-on désormais utiliser ou non les placards conformément à leur destination (c'est-à-dire conformément à la destination du mot placard) ?

Comme Manteuffel s'est trompé en glissant dans la loi sur l'affichage des motifs policiers et en invoquant l'embellissement des rues ! Comme la commission centrale est tombée à côté en appuyant la loi pour des raisons politiques ! La loi est nécessaire - pour des raisons étymologiques et devrait en réalité avoir pour titre : Loi sur le retour de l'usage du mot placard à son « véritable sens littéral ».

Mais ce faisant, le très sérieux M. Riedel n'a-t-il pas commis une très sérieuse bévue ? Si, au risque d'ennuyer mortellement nos lecteurs, nous voulions engager avec M. Riedel une discussion étymologique, nous pourrions, la grammaire de Diez en main, lui démontrer que le mot placard ne vient pas du latin *placare*², mais uniquement d'une mutilation du mot français *placard**, de la même famille que le mot plaque, à son tour d'origine germanique. Alors toute la théorie de M. Riedel sur l'apaisement tomberait à l'eau.

Évidemment, voilà qui est indifférent à M. Riedel, et à juste titre. Cependant, toute la théorie de l'apaisement n'est qu'une pédante *captatio benevolentiae*³ et l'appel à la peur des classes possédantes lui emboîte le pas à coup sûr.

¹ L'Uckermark : nord de la province prussienne de Brandebourg, forteresse de la noblesse terrienne réactionnaire.

² Apaiser.

³ Feinte bonne volonté.

Les placards « allument des passions », ils « enflamment la braise impure de la haine et de la vengeance, surtout contre l'autorité », ils « servent à appeler la masse *sans jugement*, à des manifestations qui violent dangereusement (!) l'ordre et dépassent des frontières de la liberté légale ». Et c'est pourquoi les placards doivent être interdits.

En d'autres termes : les seigneurs féodaux, les bureaucrates et les bourgeois réunis ont réussi par la force des armes à imposer leur coup d'État de l'automne dernier; ils veulent maintenant, au moyen des Chambres, nous octroyer par-dessus le marché les lois complémentaires encore nécessaires pour que ces Messieurs puissent jouir tranquillement de leur victoire. Ils sont sincèrement las « des passions », ils mettront en jeu tous les moyens pour détruire « la braise impure de la haine et de la vengeance contre l'autorité », une autorité qui, pour eux, est certes la plus désirable du monde; ils veulent établir l'« ordre » et ramener la « liberté légale » à la mesure qui leur convient. De quelle mesure il s'agit, on le voit tout de suite quand M. Riedel qualifie la grande majorité du peuple de « masse sans jugement ».

M. Riedel ne sait dire assez de mal de cette « masse sans jugement ». Il poursuit :

« Ce type de communication » (faite par un placard) « est justement celui qui trouve le plus de crédit dans la classe populaire, c'est-à-dire dans celle qui est la moins habituée aux communications écrites, à les examiner et à en supputer la véracité avec la prudence et la méfiance qu'y apporte assurément le public habitué à la lecture et informé des mystifications de la presse ... »

Qui est donc cette masse sans jugement, cette classe si peu habituée à des communications écrites ? Sont-ce les paysans de l'Uckermark ? Nullement, car premièrement ils sont le « noyau de la nation », deuxièmement ils ne lisent pas de placards et troisièmement ils ont élu M. Riedel. M. Riedel n'a personne d'autre en vue que les *travailleurs des villes*, le prolétariat. Les placards sont un moyen essentiel pour agir sur le prolétariat; le prolétariat est révolutionnaire par tous les aspects de sa position sociale, le prolétariat, la classe opprimée aussi bien sous le régime constitutionnel que sous l'absolutisme, n'est que trop prêt à reprendre une nouvelle fois les armes, c'est justement du côté du prolétariat que menace le principal danger, et c'est pourquoi il faut se débarrasser de ce qui, dans le prolétariat, pourrait maintenir en vie les passions révolutionnaires !

Et qu'est-ce qui contribue le plus à maintenir en vie la passion révolutionnaire parmi les travailleurs, sinon justement les placards qui transforment chaque coin de rue en un grand journal où les ouvriers qui vont et viennent trouvent les événements du jour consignés et commentés, les différents points de vue exposés et débattus, où ils rencontrent en même temps réunis des gens de toutes les classes et de toutes les opinions avec lesquels ils peuvent discuter les affiches, bref, où ils ont à la fois un journal et un club, et le tout sans que cela leur coûte un liard.

Mais voilà justement ce que ces Messieurs de la droite ne veulent pas. Et ils ont raison. C'est du côté du prolétariat que vient la menace du plus grand et même du seul danger; pourquoi ne devraient-ils pas, eux qui ont le pouvoir en main, ne pas s'efforcer de supprimer ce danger par tous les moyens ?

Personne ne pourrait y faire d'objection. Voilà déjà environ six mois qu'avec l'aide de Dieu nous vivons sous la dictature du sabre. Nous ne nous faisons pas la moindre illusion ni sur l'état de guerre ouvert dans lequel nous sommes avec tous nos adversaires, ni sur les moyens qui seuls peuvent permettre à notre parti de parvenir au pouvoir. Nous ne nous couvrirons pas de ridicule en reprochant au nom de la morale à la triple alliance de hobereaux, de bureaucrates et de bourgeois actuellement au pouvoir de chercher à nous asservir de toutes les manières. Si le ton hautement moralisateur et prêcheur, l'expression pathétique de l'indignation morale à la manière des Hurlleurs ne nous répugnaient pas *a priori*, nous nous serions quand même gardés d'une telle polémique aux phrases creuses, justement parce que nous pensons prendre une fois encore notre revanche sur nos adversaires.

Mais nous trouvons étrange que ces Messieurs qui sont actuellement au gouvernement ou dans la majorité ne parlent pas aussi ouvertement que nous. M. Riedel par exemple est un fils de l'Uckermark aussi authentique qu'on puisse le souhaiter, et pourtant il ne peut s'empêcher d'affirmer à la fin :

« Il n'a certainement jamais été dans mon intention de vouloir mettre quelque verrou que ce soit à la libre expression de la pensée. Je considère la lutte spirituelle pour la vérité comme un bien sacré des peuples libres auquel personne ne doit toucher. »

Et à un autre endroit, M. Riedel veut « laisser la diffusion des placards se développer librement dans les formes où les productions littéraires en général peuvent être diffusées ».

Quelle signification faut-il encore accorder à ces phrases après toutes les explications précédentes ? Le gouvernement actuel et la monarchie constitutionnelle en général, ne peuvent, de nos jours, se maintenir dans des pays civilisés quand la presse est libre. La liberté de la presse, la libre concurrence des opinions reviennent à donner libre cours à la lutte de classes dans le domaine de la presse. Et l'Ordre tant souhaité, c'est justement l'étouffement de la lutte de classes, le baillonnement des classes opprimées. C'est pourquoi le parti de la paix et de l'ordre doit abolir la libre concurrence des opinions dans la presse, il doit par des lois sur la presse, des interdictions etc. s'assurer le plus possible le monopole du marché, il doit notamment interdire directement, dans toute la mesure du possible, la littérature gratuite des placards et des libelles que l'on ne paie pas. Tout cela, ces Messieurs le savent, pourquoi ne le disent-ils pas franchement ?

En fait M. Riedel, pourquoi ne demandez-vous pas plutôt le rétablissement immédiat de la censure ? Il n'y a pas de meilleur moyen de refouler des « passions », d'éteindre « la braise impure de la haine et de la vengeance contre l'autorité » et de garantir les « frontières de la liberté légale » ! Voyons citoyen Riedel, soyons *francs** ! Finalement c'est bien à cela que l'on tend !

M. Riedel se retire. Le ministre de la justice, le conseiller à la Cour M. *Simons* d'Elberfeld, rejeton d'une famille bourgeoise du Wuppertal, de même rang que la famille von der Heydt, a la parole.

M. *Simons* procède avec vigueur et va au fond des choses. On voit qu'il est encore nouveau au ministère de la Justice.

On pose des affiches dans les rues et sur les places publiques dit M. le ministre de la Justice. Donc - « il faut revenir sur le point de savoir à *quoi sont destinées les rues et les places publiques* » !

M. Riedel a mérité certes notre reconnaissance pour avoir établi la « destination » et la « véritable teneur » des affiches. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il est question au contraire de la « destination des rues et des places ». Et c'est là que le ministre de la justice se conquiert d'immortels lauriers.

Peut-on s'imaginer plus belle école élémentaire que cette Chambre où l'on discute avec sérieux de la destination des rues et des places, de questions grammaticales scolaires et d'autres sujets du même acabit ?

Quelle est donc « la destination des rues et des places publiques » ?

Elle est que les rues, etc. ne peuvent être livrées « à un quelconque usage public », car « *on ne peut pas démontrer que ce soit là la destination des rues etc.* » !!

Si nous avons un soi-disant ministre de la justice, c'est donc pour qu'il nous donne des éclaircissements aussi sagaces. En fait, on comprend maintenant pourquoi M. *Simons* était gêné d'être présenté à la Chambre.

À côté de performances aussi fameuses, tout le reste du discours ne mérite pas qu'on en parle. Avec l'air d'être remarquablement versé dans la jurisprudence française, M. *Simons* porte à notre connaissance quelques réminiscences oubliées de son ancienne activité de représentant du ministère public. Puis viennent des phrases telles que :

« *Il faut absolument* » (!) « *approuver cette demande d'urgence, c'est tout au moins* » (!!) « *mon avis* » (!!!) « *en prenant en considération les doutes* » (!!!!) « *qui se sont manifestés* » (!!!!!!).

Et finalement M. *Simons* veut « sanctionner le fondement légal de la restriction à l'affichage ».

Sanctionner un fondement ! Où avez-vous appris à parler M. Simons ?

Après les exploits oratoires de MM. Riedel et *Simons*, nous ne pouvons naturellement pas nous étendre sur le discours de M. Berends qui leur succéda. M. Berends a la juste intuition que l'interdiction d'afficher (!) est dirigée directement contre le prolétariat, mais il développe sa thèse sans aucune vigueur.

Le débat général est clos. Le rejet *en bloc** est approuvé par 152 voix contre 152. À gauche, M. Kyll de Cologne entre autres est absent *sans autorisation*. Si M. Kyll avait été présent, la loi sur l'affichage aurait été repoussée sans autre forme de procès. C'est donc à M. Kyll que nous sommes redevables de l'adoption partielle de cette loi.

Nous n'entrerons pas plus avant dans le détail du débat. On connaît le résultat. Les libraires ambulants sont placés sous surveillance policière.

Ils peuvent en remercier M. Kyll !

Friedrich Engels : Lassalle**n°283, 27 avril 1849**

Cologne, le 26 avril.

Nous avons à donner connaissance d'un fait montrant qu'en fait de justice* rien n'est plus impossible. On dirait que M. le procureur général Nicolovius est en train de conquérir encore plus de lauriers que M. Hecker n'en avait mérité en son temps.

On se souvient par nos articles précédents qu'au cours du procès criminel contre Lassalle, le procureur général suppléant von Ammon I de Dusseldorf avait dissimulé au juge d'instruction pendant trois semaines dans son pupitre une lettre du même Lassalle, où celui-ci engageait un compatriote de Schönstein¹ à faire venir quelques centaines d'hommes en renfort à Dusseldorf pour le cas où un combat aurait lieu. On se souvient également qu'il n'a communiqué cette lettre à M. le juge d'instruction que lorsque celui-ci lui fit savoir que l'instruction était close. On se souvient qu'alors l'instruction dut être reprise, à cause de cette lettre - qui d'ailleurs renfermait si peu une incitation directe à la révolte que ni la Chambre du conseil ni la Chambre des mises en accusation ne l'avait retenue comme charge - et ce fut la raison pour laquelle le procès de Lassalle ne fut pas liquidé à la dernière session des Assises.

Lassalle dénonça en son temps au procureur général les attermolements intentionnels dont M. von Ammon I s'était rendu responsable.

Au lieu de fournir à Lassalle quelque réponse que ce soit, le procureur général envoie au Parquet de Dusseldorf la dénonciation de Lassalle, avec l'ordre de mener contre ce dernier une enquête se fondant sur l'article 222² et basée sur cette dénonciation parce que ce M. von Ammon s'y *trouvait offensé* !

*Pends-toi Figaro, tu n'aurais pas inventé cela !*³

Une lettre adressée à M. Nicolovius constituerait donc une offense à M. von Ammon au sens de l'article 222 ! À l'occasion d'un procès de presse que nous avons eu le plaisir de mener contre MM. Zweifel et Hecker, nous avons exposé autrefois que l'article 222 n'est pas applicable à des offenses publiques par la presse, mais seulement à des offenses lancées à la tête de MM. les fonctionnaires en leur présence⁴.

Mais si l'article 222 était également applicable à des écrits publics - il n'est sûrement encore venu à l'esprit de personne de prétendre qu'une lettre à une tierce personne puisse constituer une offense à un magistrat. Jusqu'à présent suivant la jurisprudence correctionnelle, il a toujours été nécessaire que le texte offensant soit adressé à l'offensé lui-même ou qu'il soit répandu publiquement. M. Nicolovius découvre maintenant que c'était une offense à magistrat que d'adresser à un tiers une lettre parlant en termes offensants d'un magistrat ! Que l'on se garde donc, dans sa correspondance privée, de parler des magistrats sur un ton irrespectueux !

Que la lettre de Lassalle ait été adressée à une autorité *hiérarchiquement supérieure* à M. von Ammon et qu'elle ait constitué une plainte, une dénonciation ne fait que rendre la chose plus impossible encore.

Car la loi fait même un devoir de dénoncer auprès des autorités hiérarchiquement supérieures tout acte de déloyauté. Si la dénonciation était fondée, elle était parfaitement dans l'ordre des choses, si elle n'était pas fondée, le procureur général aurait dû engager des poursuites selon l'article 373 « sur la base d'une *dénonciation mensongère* ». Mais alors Lassalle aurait démontré le plus facilement du monde, à l'aide de documents, la véracité de la dénonciation, tandis que, accusé d'offense à magistrat, il ne lui appartient pas de fournir cette preuve devant le tribunal correctionnel.

L'affaire vint devant la Chambre du conseil de Dusseldorf. Mais celle-ci aussi trouva qu'une offense doit avoir lieu ou bien publiquement ou bien en présence de l'offensé, et mit un terme à l'affaire. Le ministère public fit opposition et notre Chambre des mises en accusation de Cologne, déjà souvent mise à l'épreuve et toujours à la hauteur de la situation décida effectivement, sur la base de l'article 222, de poursuivre Lassalle que voilà, par bonheur, gratifié d'une procédure correctionnelle.

Si cela continue encore quelque temps, que ne fera-t-on pas sortir de l'article 222.

D'ailleurs le procès de Lassalle vient le 3 mai devant les Assises.

¹ Stangier.

² Du Code pénal.

³ Citation légèrement modifiée du *Mariage de Figaro* de BEAUMARCHAIS.

⁴ Cf. « Le premier procès de presse de la *Nouvelle Gazette rhénane* », *Nouvelle Gazette rhénane*, n° 221 du 14 février 1849.

Friedrich Engels : Dissolution de la seconde Chambre

n°285, 29 avril 1849, 2° édition

Cologne, le 28 avril.

Les bruits qui couraient en ville aujourd'hui dès midi se sont confirmés ce soir : Le roi et son ministère de l'état de siège *ont dissous la seconde Chambre*.

On trouvera plus bas les détails datés de Berlin. Le roi et les ministres de l'état de siège ont ainsi, une fois de plus, *manqué à leur parole*. Après la charte de l'état de siège, octroyée le 5 décembre, les Chambres étaient expressément appelées à « réviser la Constitution ». C'est seulement après que les *premières* Chambres réunies conformément à cette Constitution auraient révisé cette œuvre bâclée, que la validité en serait définitivement acquise. C'est ce qui fut octroyé en décembre de l'année dernière.

Les Chambres avaient donc un *mandat* au moins *partiellement constitutionnel*. Donc, tant qu'elles n'avaient pas rempli ce mandat, tant qu'elles n'avaient pas révisé la Constitution en accord avec la Couronne, *les Chambres ne pouvaient pas* être dissoutes, pas plus que la défunte Assemblée réunie pour s'« entendre » sur la Constitution prussienne.

On l'a cependant dispersée, cette *misérable** seconde Chambre réunie sous la dictature du sabre et la pression des baïonnettes, par la corruption, l'intimidation et l'imposture.

C'est ce qu'on appelle « l'honneur prussien », la « fidélité prussienne » !

Si les ministres avaient attendu encore quelques semaines peut-être la révolution austro-hongroise leur aurait-elle épargné cette peine en dispersant les deux Chambres.

D'ailleurs la signification qu'il faut donner à ce nouveau coup d'État est claire. On nous fera sentir la DOMINATION DU SABRE À LA PUISSANCE DEUX; on nous fera la grâce de nous octroyer des lois sur la presse, des lois sur les clubs, des lois sur les échauffourées, des lois sur l'affichage, etc., à faire se remplir de larmes les yeux du philistin allemand. On tentera des poursuites, on édictera des règlements, on procédera à des arrestations; on généralisera l'état de siège, et pour couronner le tout, on introduira finalement une nouvelle Constitution, une nouvelle loi électorale censitaire et une Chambre des Lords, et l'actuelle première Chambre y fera figure de seconde Chambre.

Bref, on ira aussi loin que le *courage** prussien le permettra.

Pour notre part nous souhaitons seulement que M. Manteuffel convoque à nouveau la défunte Diète unifiée.

Friedrich Engels : La Posnanie

n°285, 29 avril 1849, 2° édition

Cologne, le 28 avril.

Nos lecteurs nous seront reconnaissants de nous étendre de temps en temps sur « l'éclat et la puissance » de notre Maison royale de Hohenzollern et la merveilleuse prospérité simultanée des piliers principaux de son noble trône, les chevaliers de la Marche, transplantés dans toutes les provinces.

Pour mener à bien cette enquête riche d'enseignements, nous nous tournons aujourd'hui vers la partie polonaise de notre assez étroite patrie. L'été dernier déjà, à l'occasion de la glorieuse pacification et de la glorieuse réorganisation de la Pologne au moyen de schrapnels et de pierre infernale¹, nous avons examiné ce que valaient les mensonges judéo-allemands sur la « prédominance de la population allemande » dans les villes, sur « la grande propriété foncière allemande » à la campagne et sur le mérite que la royauté prussienne s'était acquis par l'augmentation du bien-être général. Les lecteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* se souviennent comment nous avons appris par des recensements administratifs et les informations fournies par l'archevêque de Gnesen² et Posen au ministère bourgeois de transition présidé par Camphausen que les parties du pays incluses dans les lignes de démarcation prussiennes étaient peuplées d'Allemands non pour moitié, mais à peine pour un sixième, tandis que les statistiques mensongères du gouvernement prussien augmentaient progressivement la prétendue population allemande dans la mesure où la marche de la contre-révolution semblait rendre possible un nouveau partage et un nouvel amenuisement de la patrie polonaise; que les serins nationalistes allemands et les non moins allemands brasseurs d'affaires de ce borborygme qu'est le Parlement de Francfort aient, lors de ces recensements, compté une fois encore comme Allemands les Juifs polonais, bien que cette race³, la plus crasseuse de toutes, ne puisse ni par son jargon ni par son origine, mais tout au plus par sa frénésie de profit être apparentée avec Francfort; que toutefois un nombre relativement très réduit de petits propriétaires fonciers allemands aient fait leur nid dans quelques districts, et ce, à la suite d'une perfide spéculation prussienne sur la misère polonaise puisque, d'après l'ordre ministériel de 1833, toutes les propriétés foncières *mises aux enchères*, devaient être vendues exclusivement à des hobereaux campagnards prussiens auxquels le gouvernement avançait l'argent nécessaire, qu'enfin les bienfaits et les mérites du paternalisme des Hohenzollern consistaient à faire, par lâcheté, après la révolution de mars les plus belles promesses de « réorganisation nationale », et qu'ensuite, la contre-révolution prenant de l'importance, on serrait de plus en plus le pays à la gorge en lui imposant par cinq fois des partages toujours plus grands, après quoi ou faisait dépendre la « réorganisation » de la « pacification », de la livraison des armes, et lorsqu'elle était accomplie, on lâchait finalement « Ma splendide armée de guerre » sur ce pays confiant et sans défense pour, en accord avec les Juifs, piller des églises, brûler des villages, fouetter à mort avec des baguettes de fusil les Polonais sur les places publiques ou les marquer à la pierre infernale et, pour se venger de ce qu'ils avaient cru aux « promesses de mars », proclamer, sur ce champ de cadavres, la gloire de Dieu et de Sa Majesté germanique et chrétienne.

Voilà ce que fut l'œuvre pie de la « réorganisation » prussienne en Posnanie. Examinons aussi maintenant l'origine de la grande propriété foncière prussienne, des domaines et des biens seigneuriaux. Leur histoire ne nous renseignera pas moins sur « l'éclat et la puissance » de la maison de Hohenzollern et la valeur de ses chers chevaliers brigands.

En 1793, les trois larrons couronnés se partagèrent entre eux le butin polonais suivant la loi d'après laquelle trois voleurs de grands chemins se répartissent la bourse d'un voyageur sans défense. La Posnanie et la Prusse méridionale furent gratifiées des Hohenzollern à titre de souverains héréditaires, de la même façon qu'en 1815, la Rhénanie en fut gratifiée à titre de souverains *héréditaires*, suivant la loi du trafic d'hommes et du commerce des âmes. Dès que la loi du trafic d'hommes et du commerce des âmes sera abolie, les Polonais, comme les Rhénans, bifferont d'un trait rouge le titre de propriété de leur grand duc *héréditaire* de Hohenzollern.

Le premier acte par lequel ce Hohenzollern, père du peuple, manifesta sa faveur prussienne à la Pologne, fruit de son brigandage, fut la confiscation des biens appartenant autrefois à la Couronne et à l'Église de Pologne. En général, nous n'avons pas la moindre objection à faire à une telle confiscation, nous espérons bien au contraire que ce sera bientôt le tour à d'autres biens de la Couronne de subir le même sort. Nous demandons toutefois à quoi ces biens ainsi confisqués furent employés ? Fut-ce dans l'intérêt du « bien-être général » du pays sur qui le paternalisme

¹ Cf. « Message de Nouvel An », la *Nouvelle Gazette rhénane*, n° 190 du 9 janvier 1849.

² Aujourd'hui Gniezno. De 1793 à 1919 ville prussienne près de Bromberg (aujourd'hui Bydgoszcz). Jusqu'en 1300, c'était la ville où les rois de Pologne étaient couronnés.

³ La rédaction polémique de ce texte ne doit pas faire croire à un sentiment raciste et antisémite, bien étranger aux auteurs - et pour cause (Marx était issu d'une famille juive). Ils se sont exprimés, à différentes reprises sur le rôle des Juifs de Pologne qui ont pactisé avec l'opresseur prussien, trahissant ainsi les intérêts polonais, attitude qui peut s'expliquer en partie par l'antisémitisme violent de la paysannerie polonaise, soutenu par les gouvernements du roi de Prusse, du tzar de toutes les Russies et de l'empereur d'Autriche, pays entre lesquels, ne l'oublions pas, la Pologne était partagée.

brandebourgeois veilla avec tant de mansuétude au cours de l'œuvre de pacification et de réorganisation en 1848 ? Fut-ce dans l'intérêt du peuple dont la sueur et le sang sont à l'origine de ces biens ? C'est ce que nous allons voir.

À l'ancien ministre Hoym qui, totalement libre de tout contrôle, administrait depuis vingt ans la Silésie et avait utilisé ce pouvoir à des impostures et des chantages d'un caractère essentiellement féodal, on confia à nouveau l'administration de la Prusse méridionale, en récompense des services rendus à Dieu, au roi et à la patrie. Hoym proposa à son seigneur et maître, dans l'intérêt de « l'éclat et de la puissance » de la Maison royale, et pour fonder une classe de hobereaux campagnards, brillants, puissants et qui lui soient dévoués, de donner à de prétendus « hommes de mérite » la plus grande part possible des biens confisqués au clergé et aux starostes¹. Et ainsi fut fait. Une foule de chevaliers campagnards, de favoris des *maîtresses* royales, de créatures des ministres, de complices dont on voulait clore le bec fut dotée des propriétés les plus vastes et les plus riches du pays, livrées au brigandage, et on implanta ainsi chez les Polonais « les intérêts allemands » et « la prépondérance allemande dans la propriété foncière ».

Pour ne pas exciter la convoitise royale, Hoym avait pris la précaution de ne déclarer au roi ces propriétés que pour un quart ou un sixième de leur valeur, parfois moins encore; il redoutait et probablement non sans raison, que le roi, s'il apprenait la véritable valeur de ces propriétés, penserait plutôt à sa propre poche de père du peuple qu'à tout autre chose; pendant les quatre ans de l'administration de Hoym après la « pacification », de 1794 à 1798, il fut ainsi distribué : dans l'arrondissement de Kammer en Posnanie, vingt-deux domaines, dans celui de Kalisch, l'ancien Kammer de Petrikau, dix-neuf, dans l'arrondissement de Varsovie onze, soit en tout cinquante-deux plus ou moins grands domaines qui, au total, n'englobaient pas moins de *deux cent quarante et une* propriétés distinctes. La valeur indiquée au roi était de trois millions et demi de thalers, mais leur véritable valeur se montait à plus de *vingt millions de thalers*.

Les Polonais sauront à qui faire rendre, lors de la prochaine révolution, les vingt millions de thalers, le milliard polonais qui leur a été subtilisé au nom de la loi des trafiquants d'hommes !

Rien que dans l'arrondissement de Kalisch, la superficie des propriétés distribuées en dons dépassait *d'un tiers la totalité des possessions royales et ecclésiastiques* et leurs revenus, même après les misérables dévaluations effectuées lors des donations en 1799, se montaient annuellement, à elles seules, à 247 000 thalers.

Dans l'arrondissement de Kammer en Posnanie, le domaine d'Owinsk, avec ses vastes étendues boisées, fut donné au marchand de nouveautés Treschow, tandis que la starostie² de Szrin qui le jouxtait et qui n'avait pas un arbre, était déclarée domaine de l'État, et devait alors acheter son bois aux frais de l'État, aux forêts de Treschow.

Dans d'autres arrondissements enfin, les biens furent, dans les actes de donation, exemptés expressément des taxes habituelles et ce, « à *perpétuité* », si bien qu'aucun roi de Prusse ne devait jamais avoir le droit d'établir une nouvelle assiette de l'impôt.

Nous verrons maintenant de quelle façon et à quels « hommes de mérite » les propriétés volées furent données. Cependant, l'ampleur des services rendus à ces hobereaux campagnards nous oblige pour rester dans notre propos, à traiter ce chapitre dans un article spécial³.

¹ Autrefois, en Pologne, seigneur possédant un fief faisant partie des anciens domaines de Pologne.

² Circonscription administrative polonaise.

³ Aucune suite à cet article n'est parue dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.

Friedrich Engels : Plans contre-révolutionnaires à Berlinn° 286, 1^o mai 1849

Cologne, le 30 avril.

Les plans de notre gouvernement contre-révolutionnaire se dessinent peu à peu.

On avait l'intention de dater du 27 avril¹ un nouveau stade de la contre-révolution prussienne. On voulait provoquer le peuple de Berlin à un combat de rues, laisser peut-être à *la Cavaignac**, le soulèvement « prendre des proportions », le réprimer ensuite par des moyens à *la Cavaignac** et une force militaire supérieure à *la Cavaignac**, proclamer l'état de siège, gratifier quelques députés et bon nombre d'agitateurs de poudre et de plomb, et finalement, par de nouveaux actes « octroyés », se libérer des dernières entraves gênantes que même la charte de l'état de siège du 5 décembre avait mises encore à notre contre-révolution.

Le soulèvement dû à la provocation devait en effet fournir un prétexte suffisant à prétendre que le peuple « n'était pas encore mûr » pour les libertés très gracieusement accordées, qu'il était impossible de gouverner avec une telle loi électorale, avec une telle Constitution. « Pour éviter des effusions de sang », donc dans l'intérêt du peuple lui-même, il fallait anéantir aussi le dernier reste de liberté. « Pour éviter des effusions de sang » il fallait déclarer en état de siège le pays tout entier, à l'exception de la Poméranie ultérieure ! On ne pouvait soutenir ce point de vue qu'après être passé par une *émeute** en bonne et due forme à Berlin, suivie inévitablement de troubles à Breslau, Magdebourg, Cologne, etc. et en avoir triomphé par la mitraille.

De là les brutalités des constables contre la gauche réunie dans la salle de la *Konversationshalle*; de là l'encercllement militaire complet de *Dönhoffplatz*; de là les coups de feu soudainement tirés sur une foule populaire tranquille et sans défense qui ne *pouvait* s'éloigner parce que toutes les rues lui étaient barricadées².

La calme attitude du peuple malgré toutes les provocations, a déjoué les calculs des contre-révolutionnaires. Ils n'ont aucun prétexte à de nouveaux actes octroyés et il leur *faut* pourtant octroyer. Nous apprendrons peut-être ce soir déjà, à quel nouveau détour ces Messieurs se sont décidés.

L'ampleur de leurs plans ressort dans tous les détails, premièrement de la dissolution simultanée de la Chambre à Hanovre, deuxièmement et tout particulièrement du voyage de M. Radowitz à Berlin.

M. Radowitz est l'âme de la contre-révolution. C'est M. Radowitz qui a ébauché le plan de la contre-révolution de novembre mais qui s'est encore tenu dans les coulisses et qui a intrigué à Francfort en faveur de l'empire héréditaire prussien. Cette fois-ci c'est M. Radowitz qui, à ce que l'on dit, est venu lui-même à Berlin pour agir enfin ouvertement et devenir *premier ministre*. UN MINISTÈRE RADOWITZ, voilà la clef du mystère.

Les faits suivants nous sont de plus positivement connus : Au cours de la *semaine dernière* une lettre des premiers présidents parvint à *tous les présidents en chef*, leur faisant savoir que *la dissolution de la Chambre était imminente*, et leur enjoignant de prendre toutes les mesures de prudence nécessaires.

Un rescrit ministériel a été renvoyé à tous les gouvernements; il y est dit :

« 1) - *qu'il faut charger* toutes les mairies *de faire* quotidiennement à leurs gouvernements respectifs un rapport sur l'impression produite par la dissolution de la Chambre. Les gouvernements, de leur côté, doivent transmettre au ministère des rapports collectifs sur ce point.

2) - *que* de nouvelles élections ne doivent pas encore avoir lieu *pour l'instant, mais qu'en revanche on prendrait* des mesures à l'encontre de nombreux membres de la « soi-disant » gauche.

3) - *que* toutes les mesures de prudence *soient prises pour réprimer toute tentative de rébellion.* »

Le rescrit est signé : *Manteuffel*.

M. Manteuffel, ou plutôt M. Radowitz, son supérieur, ne pouvait rendre de plus grand service à la révolution *hungaropolono-allemande* en train de se développer que d'apparaître au grand jour, en ce moment même, avec ses plans de rétablissement de l'absolutisme.

¹ Le 27 avril 1849, le gouvernement dissout la seconde Chambre. L'adoption par les Chambres, le 21 avril 1849, de la Constitution de l'empire allemand, adoptée le 28 mars 1849 par l'Assemblée nationale de Francfort, servit de prétexte.

² Après la dissolution de la seconde Chambre, les députés de la gauche se réunirent le 27 avril 1849 à la *Konversationshalle* sur la *Dönhoffplatz* à Berlin. La réunion fut dispersée par des constables et par la troupe. Celle-ci tira aussi sur la foule rassemblée devant le lieu de réunion.

Friedrich Engels : Lassalle

n° 287, 2 mai 1849

Cologne, le 1^o mai.

Après-demain viendra devant les Assises le procès de *Lassalle*, accusé d'incitation directe à s'armer contre le pouvoir royal.

On se rappelle que Lassalle, Cantador (chef de la garde civique de Dusseldorf) et le colporteur Weyers, furent arrêtés en novembre dernier lors de la mise en état de siège de Dusseldorf et qu'une action fut intentée contre eux sur la base de « l'infraction mentionnée ci-dessus aux articles 87 et 102 du Code pénal¹ ».

L'instruction fut menée avec toute la lenteur voulue. Taudis qu'à Cologne, le 8 février 1849 déjà, avait eu lieu le procès intenté simultanément au comité régional des démocrates pour refus des impôts, les sessions des Assises se succédèrent à Dusseldorf avant même que la Chambre des mises en accusation de Cologne ait renvoyé l'affaire devant les jurés. Mais Marx, Schneider et Schapper allaient et venaient en liberté, et Lassalle se trouvait à la maison d'arrêt de Dusseldorf; or le *Code d'instruction criminelle*² prescrit bien que l'affaire d'un accusé incarcéré doit être considérée *en priorité* !

En prison, Lassalle fut traité avec une prédilection toute particulière. La *Nouvelle Gazette rhénane* a eu assez souvent l'occasion de publier des preuves de la tendresse avec laquelle les sbires de la justice royale prussienne ont pris soin de lui. Tandis que l'on accordait à Cantador toutes les faveurs possibles - car malgré son action politique, Cantador comptait un grand nombre d'amis dans la bourgeoisie de Dusseldorf - Lassalle dut, une fois de plus, apprendre à ses dépens à quelle tyrannie arbitraire un accusé en détention préventive était exposé dans une prison royale prussienne. Nous rappelons seulement, pour ne pas parler de chicanes mineures, les brutalités que se permit contre lui M. Morret, directeur de la prison, en présence du juge d'instruction, M. Ebermeyer - que nous avons maintenant le bonheur d'avoir ici à Cologne. Lassalle déposa une plainte au Parquet; le procureur général, M. Nicolovius, décida que l'acte en question ne comportait *ni crime ni délit* et ne pouvait donc pas faire l'objet de poursuites !

Nous rappelons en outre les sorties considérées par le médecin comme étant d'une nécessité pressante pour la santé de Lassalle et qui furent accordées par le procureur *tandis que le gouvernement les refusait* bien que, d'après la loi, un accusé en détention préventive dépende purement et simplement du procureur et non du gouvernement.

Les difficultés rencontrées pour rendre visite à Lassalle en prison, les faux-fuyants, le jeu de cache-cache, etc. sont connus de tous ceux qui ont essayé un jour de pénétrer à l'intérieur de « l'établissement » de Dusseldorf.

L'instruction fut finalement close, et l'affaire devait venir devant la Chambre du conseil. Il était alors encore temps de faire passer le procès à la dernière session des Assises qui se tint en février et en mars. Mais c'est ce qu'il fallait empêcher à tout prix. Lorsque le dossier fut soumis au remplaçant du procureur général, le « bon » M. von Ammon I, pour qu'il puisse arrêter sa demande de clôture, M. Ammon sortit soudain une lettre de Lassalle à un certain Stangier, agriculteur dans le canton d'Altenkirchen, pour y découvrir l'objet d'une nouvelle accusation. Or cette lettre avait séjourné tranquillement depuis plusieurs semaines déjà dans le pupitre de M. Ammon sans qu'il lui fût venu à l'esprit d'en faire un nouveau chef d'accusation à joindre au dossier. C'est maintenant que tout est prêt et que la session des Assises est imminente qu'il exhibe la lettre. Il fallait alors naturellement procéder à de nouvelles auditions de témoins, l'affaire était retardée de plusieurs semaines, et ce laps de temps suffisait justement pour *empêcher* définitivement que le procès de Lassalle *passât à la session des Assises qui s'ouvrait alors*.

La lettre que M. Ammon avait conservée dans son pupitre depuis un certain temps déjà, *comme il l'a avoué lui-même*, était de plus si insignifiante que ni la Chambre du conseil, ni la Chambre des mises en accusation n'y prêtèrent attention et elles ne la produisirent pas comme circonstances aggravantes !

Bref, on avait heureusement passé le cap des Assises, et la prochaine session ne commençait qu'en mai. Délégations sur délégations s'en furent chez le procureur général, M. Nicolovius et le prièrent d'accélérer l'affaire ou de convoquer une session extraordinaire des Assises. M. Nicolovius promit de faire l'impossible et déclara qu'en aucun cas Lassalle ne devait rester six mois en prison. Eh bien ! Il s'en manque de quinze jours pour que les six mois soient révolus.

La Chambre du conseil prit enfin une décision. Les trois accusés furent renvoyés devant la Chambre des mises en accusation. Mais on se heurta alors à une difficulté. On était persuadé de ne trouver dans tout le district agricole de Dusseldorf aucun jury qui aurait condamné M. Cantador. Pour obtenir la liberté de Cantador, Lassalle aurait été acquitté avec lui, même par des gens qui l'auraient condamné en toute autre circonstance. Et c'est justement à la

¹ Cf. n° 231 du 25 février 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

² Il faut se rappeler qu'en Rhénanie, le Code civil et le Code criminel français étaient toujours en vigueur.

condamnation de Lassalle que tenait le gouvernement de Dusseldorf, que tenait le ministère, et même la camarilla suprême. L'hostilité à Lassalle « subsiste même devant le trône » !

Que se passe-t-il alors ?

« *La Chambre des mises en accusation laisse tomber la procédure engagée contre Cantador et le met en liberté, tandis que Lassalle et Weyers resteront incarcérés et seront renvoyés devant les jurés.* »

Et pourtant, à l'exception d'un seul discours prononcé par Lassalle à Neuss, c'étaient exactement les mêmes charges qui pesaient sur Cantador et sur Lassalle.

Et l'on exhibe justement ce discours de Neuss; et on envoie, sur cette base, Lassalle devant les Assises.

Rappelons brièvement la marche complète des événements.

Alors que la lutte ouverte entre la défunte Assemblée nationale et la Couronne pouvait éclater à tout moment, Dusseldorf était, on le sait, une des villes les plus agitées de la province rhénane. La garde civique y était entièrement du côté de l'Assemblée nationale; elle était dirigée par-dessus le marché, par un démocrate. Elle était prête à transformer la résistance passive en résistance active, dès que le signal serait donné de Berlin. Il y avait des armes et des munitions. Lassalle et Cantador étaient à la tête de tout le mouvement. Ils engageaient non seulement les citoyens à s'armer contre le ministère Manteuffel, ils les armaient pour de bon. *C'est ici, à Dusseldorf* qu'était le centre de leur activité. S'il devait réellement y avoir délit, il *ne pouvait avoir lieu qu'ici*. Et où se serait-il produit ? Non pas à Dusseldorf, mais - à Neuss !!

Lassalle avait été à une réunion à Neuss et avait invité à rejoindre en armes Dusseldorf. Cette invitation n'eut même pas de résultat, car on n'en vint pas aux mains. Et ce serait là le délit de Lassalle !

Donc, si l'on renvoie Lassalle devant les jurés, ce n'est pas à cause de son activité principale, ce n'est pas pour avoir distribué *réellement* des armes, ce n'est pas à cause du soulèvement *réel* qui était sur le point d'éclater à Dusseldorf. Il n'y a pas de « délit ». La Chambre des mises en accusation elle-même, si sénile soit-elle, doit le concéder. Le prétendu délit réside dans un acte tout à fait *occasionnel et accessoire, totalement indépendant* de l'action principale, entreprise à Dusseldorf, et qui *perd son sens* si on l'en détache, il réside non dans *l'organisation*, à Dusseldorf, d'une force armée contre le gouvernement, mais dans l'invitation adressée aux gens de Neuss de soutenir cette organisation !

Mais évidemment, Cantador n'était pas à Neuss quand Lassalle y prononça ce terrible discours; Cantador n'a pas *incité* les gens de Neuss à la résistance armée, Cantador a seulement *organisé* les habitants de Dusseldorf pour la résistance armée et incité la *milice civique* de Dusseldorf *qui fait elle-même partie de la force armée du gouvernement* à résister au gouvernement. Voilà la différence, et c'est pourquoi on a libéré Cantador et gardé Lassalle en prison jusqu'à l'actuelle session des Assises.

Mieux encore. Lassalle a aussi invité directement l'agriculteur Stangier à venir en armes à Dusseldorf. La lettre se trouve dans le dossier et elle est citée mot pour mot dans l'acte d'accusation. (Cf. n° 277, deuxième édition de la *Nouvelle Gazette rhénane*.) L'acte d'accusation y a-t-il trouvé motif pour renvoyer Lassalle devant les Assises ? Cela ne lui est même pas venu à l'idée. Même la Chambre du conseil qui a pourtant établi *neuf* chefs d'accusation contre Lassalle, la Chambre des mises en accusation en a abandonné huit, elle n'a pas songé à faire place à cette lettre parmi les chefs d'accusation. Et pourtant cette lettre contient *exactement le même* prétendu « délit » que Lassalle aurait commis à Neuss.

On a rarement fabriqué quoi que ce soit de plus inconséquent, de plus contradictoire, de plus incompréhensible que ce jugement de la Chambre des mises en accusation concluant au renvoi devant les Assises.

Mais ce qui mérite, certes, d'être retenu c'est que, d'après le jugement de la Chambre des mises en accusation de Cologne elle-même, il *n'y a aucun délit* dans toute l'agitation qui se développe en novembre dernier à Dusseldorf, dans l'incitation directe à résister au ministère, dans le fait de s'armer et de s'approvisionner en munitions, dans l'opposition directe et ouverte de la milice civique au gouvernement, dans le serment juré par la garde civique de lutter les armes à la main contre le gouvernement et pour l'Assemblée nationale - *il n'y a aucun délit dans tout cela*, c'est la Chambre des mises en accusation de Cologne qui l'a dit.

Et, certes, elle est en accord sur ce point avec la Chambre du conseil de Cologne, et même avec le Parquet de Cologne. Au cours de l'instruction contre le comité régional rhénan ces deux organismes passèrent tranquillement sur l'incitation à s'armer contre « l'ennemi »; ils laissèrent de côté l'affaire criminelle et s'en tirèrent uniquement au fait de rébellion relevant de la correctionnelle qui passa devant les jurés, uniquement parce que la presse en avait fait état.

Mais, pour Lassalle, on a été plus malin. On a commencé avec la procédure criminelle et on se réserve la correctionnelle. Ainsi pour le cas où Lassalle serait acquitté pour son discours à Neuss, il est renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle pour incitation à résister à des agents de la force publique (*Rébellion**) qui serait contenue dans deux discours prononcés à Dusseldorf.

Qu'il nous suffise ici de rappeler les débats du procès contre le comité régional rhénan. Le cas est tout à fait analogue. On exposa alors comment il y avait *délit* (le même dont Lassalle est accusé) ou non; comment on ne

pouvait pas appeler à la résistance armée contre le gouvernement sans appeler aussi à la résistance contre les agents de la force publique pris séparément, eux qui sont le gouvernement. Les jurés ont prononcé l'acquittement.

Après son acquittement par les jurés, ce qui ne fait aucun doute, Lassalle passera en correctionnelle; il sera alors dans la même situation. Mais entre temps on aura un prétexte pour réclamer la prolongation de la détention et, après tout, le tribunal correctionnel n'est pas aussi difficile que les jurés !

Nous reviendrons demain en détail sur l'acte d'accusation lui-même et nous démontrerons le ridicule de toute cette procédure.

Friedrich Engels : Le coup de pied prussien aux francfortois

n° 287, 2 mai 1849

Cologne, le 1^o mai.

Encore un nouvel épisode dans l'histoire de la contre-révolution prussienne. Le roi donne à l'Assemblée de Francfort un coup de pied définitif et avec mépris lui lance à la face la couronne qu'elle lui a offerte, cette couronne en papier doré, insigne d'une dignité impériale imaginaire.

Si l'Assemblée de Francfort avait eu au bon moment une attitude énergique, elle pourrait maintenant faire arrêter ce Hohenzollern ivre d'orgueil et le faire comparaître devant les jurés pour « outrage à l'Assemblée nationale » (loi de septembre 1848, promulguée aussi en Prusse¹). Jusqu'à présent il n'existe aucune loi « d'empire » déclarant irresponsables, aussi devant « l'empire », Messieurs les princes pris individuellement; quant à l'irresponsabilité impériale, Hohenzollern la rejette loin de lui.

La nouvelle note prussienne « d'empire » du 28 avril² adoucit le coup de pied « impérial » par quelques remarques bienveillantes sur la prétendue Constitution impériale allemande. Cette œuvre ratée et bien innocente y est présentée comme un monstre ayant tous les défauts, produit extrême de la révolution et du crypto-républicanisme « renversant toutes les barrières ».

L'église Saint-Paul, un repaire de brigands carbonaristes³ Welcker et Gagern des crypto-républicains, « Möros, le poignard sous le manteau⁴ ». Bassermann, le visionnaire, élevé lui-même à la dignité de spectre à la Bassermann⁵. Évidemment voilà qui flatte les honnêtes gens de Francfort après tous les sarcasmes que le peuple a accumulés sur eux, après toutes les malédictions que les combattants des barricades, écrasés à Francfort et à Vienne, ont amassées sur eux; et des gens de toutes *couleurs** jusqu'à M. Vogt sont en mesure de croire réellement à de telles sonnettes.

La note prussienne est la dernière menace à l'Assemblée de Francfort, précédant de peu la véritable dispersion de cette Assemblée. Une fois encore Hohenzollern, le récalcitrant, tend la main pour « s'entendre ». Et de fait, l'Assemblée, après être allée *si loin* pourrait vraiment faire encore un petit pas de plus et passer *complètement* au service de la Prusse.

Pendant ce temps-là, une partie du peuple, et en particulier les paysans et les petits bourgeois des petits États pillards de l'Allemagne du Sud, s'accrochent à l'Assemblée et à la prétendue Constitution d'empire. L'armée est favorable à la Constitution d'empire. Dans chaque pas, aussi petit soit-il, menant vers l'unification de l'Allemagne, le peuple voit un pas vers l'élimination des petits princes et la libération de la charge écrasante des impôts. La haine de

¹ Il s'agit de la « loi concernant la protection de l'Assemblée constituante de l'empire allemand et des agents du pouvoir central ». Elle fut discutée à l'Assemblée nationale de Francfort et promulguée le 10 octobre 1848. Suivant l'article V de cette loi, toute offense publique à l'Assemblée de l'empire, même en dehors de son siège, est punie d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans. Cette loi fut publiée le 17 octobre 1848 dans la *Gesetz-Sammlung für die Königlichen Preussischen Staaten* (Recueil de lois pour les États royaux prussiens) sous le titre : « Patent über die Publikation des Reichsgesetzes zum Schutze der verfassunggebenden Reichsversammlung und der Beamten der provisorischen Centralgewalt ».

² Dans la note « impériale » prussienne du 28 avril - la lettre adressée par le président du Conseil prussien, le comte de Brandenburg, « au plénipotentiaire royal auprès du pouvoir central provisoire ... Camphausen ... à Francfort-sur-le-Main » le 28 avril 1849 - sont exposées les raisons pour lesquelles le roi de Prusse s'est résolu à refuser la dignité impériale qui lui était offerte sur la base de la Constitution adoptée à Francfort.

³ Les Carbonari avaient formé une société secrète. Elle fut organisée d'abord dans les Abruzzes par des patriotes italiens luttant contre l'occupation française; tenant leurs réunions dans les forêts où ils vivaient comme des charbonniers, ils furent amenés par Capoblanco à défendre, en Calabre, contre Murat, la cause de Ferdinand I^o et de Caroline, réfugiés en Sicile. Mais quand, après la défaite napoléonienne, la réaction sévit, ils devinrent les ennemis acharnés des souverains restaurés en 1814 et de l'Autriche qui était à la tête du royaume lombardo-vénitien. En entrant dans cette société secrète, il fallait s'engager solennellement à combattre tous les tyrans. La Charbonnerie se développa considérablement sous la Restauration, en Italie; c'est elle qui anima la révolution de Naples en 1820 et l'insurrection piémontaise de 1821. Des divergences d'opinion entraînèrent son affaiblissement. Elle ne tarda pas à être absorbée en France par de nouvelles sociétés républicaines, et dans la péninsule par la « Jeune Italie » que Mazzini créa en 1831.

⁴ Citation extraite de la ballade de SCHILLER : *Die Bürgerskizze* (La Caution).

⁵ Un personnage à la Bassermann : allusion à une déclaration du député Bassermann à l'Assemblée nationale de Francfort dans un compte rendu d'un voyage à Berlin, le 18 novembre 1848 : « J'arrivai tard, je parcourus encore les rues et je dois avouer que la foule que j'aperçus dans les dites rues, et notamment à proximité du local où siégeaient les États, m'effraya; j'y vis, peuplant les rues, des personnages que je ne veux pas décrire. » (Cf. *Compte rendu sténographique sur les débats de l'Assemblée nationale constituante de Francfort-sur-le-Main*.)

la Prusse y contribue aussi pour sa part. Les Souabes ont même fait une révolution pour la prétendue Constitution d'empire; c'est naturellement une tempête dans un verre d'eau¹, mais c'est quand même quelque chose.

La dispersion de l'Assemblée de Francfort ne pourrait donc se produire sans l'emploi de la force si les honnêtes gens de Francfort avaient tant soit peu de *courage**. Ce serait pour eux l'ultime occasion de se laver, tout au moins pour une faible part, des graves fautes commises. Étant donné les victoires des Hongrois, la déliquescence de l'Autriche, la fureur du peuple en Prusse contre les trahisons des Hohenzollern-Radowitz-Manteuffel, un soulèvement ostensible de Francfort et de l'Allemagne du Sud en faveur de la Constitution d'empire pourrait former momentanément, le centre d'un nouveau mouvement révolutionnaire, appuyé sur la Hongrie.

Mais alors ces Messieurs ne devraient pas craindre de *proclamer la guerre civile*, et ce à la dernière extrémité, quand il s'agira de trancher, de *préférer la république allemande* une et indivisible à la restauration de la Diète fédérale allemande².

Mais en croire les Francfortois capables, c'est se tromper lourdement. Ces Messieurs feront quelque bruit, regimberont un moment pour satisfaire au moins tant soit peu aux convenances, et puis, ils décideront tout ce que Hohenzollern, le récalcitrant, leur dictera. Le peuple construira peut-être ça et là des barricades et il sera trahi comme le 18 septembre³.

C'est ainsi que prendrait fin le célèbre drame impérial et national à grand spectacle, si cela dépendait de ces *Messieurs de Francfort*. Mais peut-être les hussards hongrois, les lanciers polonais et les prolétaires viennois diront-ils leur mot, et alors l'affaire peut encore prendre une autre tournure.

¹ « Une tempête dans un verre d'eau ». Montesquieu employa cette comparaison imagée pour parler des troubles dans la petite république de San Marin.

² La Confédération germanique fut créée par les actes confédéraux (*Bundesakte*) signés le 8 juin 1815, au Congrès de Vienne. Elle comprenait d'abord trente-quatre États, puis par la suite seulement vingt-huit principautés et quatre villes libres (Brême, Hambourg, Lubeck et Francfort-sur-le-Main); elle subsista jusqu'en 1866. Elle rendait difficile la formation d'un gouvernement central et conservait le morcellement féodal de l'Allemagne. L'Assemblée confédérale des plénipotentiaires constituait le Bundestag qui siégea toujours à Francfort-sur-le-Main sous la présidence de l'Autriche et devint un rempart de la réaction allemande. Pour lutter contre l'unification démocratique de l'Allemagne, les forces réactionnaires tentèrent de redonner une activité au Bundestag après la révolution de mars.

³ Un soulèvement populaire éclata à Francfort-sur-le-Main, le 18 septembre 1848. Il était dirigé contre la ratification de l'armistice avec le Danemark par l'Assemblée nationale de Francfort. Le jour même, le soulèvement était réprimé avec l'aide de troupes prussiennes et autrichiennes. Les dirigeants petits-bourgeois de l'aile gauche de l'Assemblée nationale contribuèrent à cette défaite du soulèvement, par leur lâche comportement.

Friedrich Engels : Dissolution

n° 287, 2 mai 1849*Cologne, le 1° mai.*

Des députés arrivés hier de Berlin racontent qu'à *Dresde* aussi *les Chambres sont dissoutes*.

Hanovre, Berlin, *Dresde* - à Munich on s'est contenté jusqu'à présent de repousser la date de la session - honnête citoyen allemand ne vois-tu pas comment on veut t'amuser ?

L'an passé, lorsque l'Assemblée de Francfort fut convoquée, la Prusse ordonna aux petits États pillards de *convoquer* toutes les Chambres. Maintenant, un an plus tard exactement, la Prusse ordonne de *dissoudre* toutes les Chambres. Autrefois Camphausen, maintenant Manteuffel. Les deux fois, le même but, la même intention. Malgré tous leurs discours, Camphausen et Manteuffel vont bras dessus, bras dessous.

Et il y a encore en Allemagne des gens pour défendre les princes !

Friedrich Engels : Lassalle

n°288, 3 mai 1849

Nous avons promis hier, de revenir sur l'acte d'accusation de Lassalle.

Lassalle est accusé d'une « infraction aux articles 87 et 102 du Code pénal ».

L'article 87 vise l'« attentat ou le complot ayant pour but d'*exciter** les citoyens ou les habitants à s'armer contre le pouvoir impérial ».

L'article 102 soumet aux peines prévues à la section précédente (à laquelle appartient aussi l'article 87) (la plupart du temps à la peine de mort) tous ceux qui par des discours dans des lieux publics et dans des réunions publiques ou par des placards affichés excitent les citoyens à commettre ces délits. La peine est commuée en proscription dans le seul cas où cette excitation reste sans succès.

De quoi Lassalle est-il donc accusé ?

Il est accusé d'avoir d'un seul coup et *en même temps* enfreint l'article 87 et l'article 102; il ne peut cependant pas être inculpé, en vertu de l'article 102, d'avoir excité aux délits de l'article 87, c'est-à-dire :

d'avoir excité les citoyens à un attentat ou à un complot ayant pour but d'*exciter* à s'armer contre l'autorité royale, c'est-à-dire :

d'avoir *excité* les citoyens à *exciter* à s'armer !

Pour le bon sens ordinaire c'est une stupidité assez flagrante. Mais le ministère public et la Chambre des mises en accusation l'ont voulu ainsi.

L'article 102 qui met sur le même plan l'excitation aux délits des articles 86 à 101 et l'exécution du délit lui-même quand l'excitation est suivie d'effet, est tout à fait dans l'esprit de tous ces articles. Il est même tout à fait dans l'esprit des autres points du même article 87. Tous ces articles visent en effet des actions déterminées auxquelles on peut exciter. Par exemple l'article 87 visant attentat et complot contre la vie et la personne de l'empereur, parle aussi de l'attentat et du complot ayant pour but de modifier ou de détruire la forme de gouvernement et la cession au trône. Ce sont des choses auxquelles on peut « exciter ». L'excitation au régicide, à la révolution, est un fait possible; l'excitation au complot ayant pour but le régicide ou la révolution peut également se produire. Mais l'« excitation à préparer un attentat ou à comploter pour exciter à s'armer contre l'autorité royale », en un mot, l'excitation à exciter, voilà un délit aussi impossible et aussi dénué de sens que la « tentative de tentative ultérieure de haute trahison » qui a coûté dix ans de forteresse à plus d'un pauvre diable de la Burschenschaft¹ à l'époque du Code civil prussien vieux et pieux, ou que la célèbre suspicion de suspicion d'*incivisme** que des lunettes légitimistes veulent avoir trouvée dans les registres de prison pendant la Terreur de 1793.

Ou bien : si « l'excitation à l'excitation à s'armer » est réellement un délit possible logiquement et juridiquement, alors Lassalle devait tomber sous le coup du passage en question de l'article 87 et en même temps de l'article 102, non à cause du discours de Neuss, mais à cause de l'adresse à l'Assemblée nationale dans laquelle il est dit : « Nous en conjurons l'Assemblée nationale : Lancez l'appel aux armes² ! »

Nous avons ici une « excitation à l'excitation à s'armer ». Mais il n'est pas venu à l'esprit de cet acte d'accusation *non plus ultra*³ de voir dans ces mots un délit.

Mais comment le ministère public en vient-il à extraire justement ce passage de la longue série d'articles de la section concernée et à le relier à l'article 102 alors que l'article 102 lui est *tout à fait étranger* ?

C'est très simple. L'infraction à l'article 87 entraîne la peine de mort. Et pour aider à condamner Lassalle à mort *on n'a pas trouvé de jury dans toute la province rhénane*. On a donc préféré mettre en cause l'article 102 qui dans le cas où l'excitation au « crime » n'est pas suivie du succès, prescrit l'atténuation de la peine et sa transformation en proscription. Et l'on a cru qu'on trouverait bien un jury pour se prêter à cette manœuvre.

Donc, pour se débarrasser de Lassalle, le ministère public a inventé un délit impossible; il a accouplé deux textes de loi dont l'accouplement n'a pas d'autre sens que d'être un pur non sens.

¹ La *Burschenschaft* était une association d'étudiants; son noyau se forma à léna en 1815. Elle comprenait des étudiants de toutes les universités allemandes qui avaient interrompu leurs études deux ans auparavant pour prendre part aux guerres de libération contre Napoléon. Elle se proposait d'éveiller le sentiment d'une patrie allemande. Après l'assassinat de l'écrivain Kotzebue, par Sand, en 1819, ses membres furent poursuivis. L'année d'après, l'association se reforma clandestinement. Les membres de la Burschenschaft ne tardèrent pas à se diviser en *Arminen* poursuivant un but idéal et littéraire et en *Germanen* poursuivant l'unification de l'Allemagne sur le terrain réel et pratique.

² Cette adresse fut ébauchée le 19 novembre 1848 par Lassalle et envoyée à l'Assemblée nationale le soir du même jour, au nom de la milice civique de la ville de Dusseldorf. Elle a été publiée dans la Nouvelle Gazette rhénane, No 149 du 22 novembre 1848.

³ Expression latine signifiant : insurpassable; on dit d'ordinaire le *nec plus ultra*.

Donc : ou bien Lassalle est coupable d'avoir violé l'article 87 et il faudrait alors avoir le courage de le condamner directement à *mort*; ou bien il n'en est pas coupable et alors il n'a pas non plus violé l'article 102, et il doit absolument être *acquitté*. Mais contrevenir simultanément au passage invoqué de l'article 87 et à l'article 102 est une impossibilité.

Que l'on remarque l'astuce du ministère public. L'accusation contre Lassalle tombe à vrai dire sous le coup de l'article 87 (peine de mort). Mais on n'ose pas se risquer à l'accuser de ce fait; on fonde l'accusation sur l'article 87 en relation avec l'article 102 (proscription) et si cela ne suffit pas, si les jurés l'acquittent alors on le cite devant le tribunal correctionnel et on avance les articles 209 et 217 (*six jours à un an de prison*). Et tout ceci pour un seul et même fait, pour son activité d'agitateur pendant le mouvement de refus des impôts !

Examinons donc maintenant le véritable *corpus delicti*¹, le discours prononcé à Neuss, le 21 novembre.

Lassalle est accusé d'avoir appelé directement à s'armer contre le pouvoir royal.

Suivant les trois dépositions des témoins auxquels se réfère l'acte d'accusation, Lassalle a certes appelé très directement les habitants de Neuss à *s'armer*, à se procurer des munitions, à préserver par la force des armes les libertés conquises, à soutenir activement l'Assemblée nationale, etc. Eh bien ! *l'appel aux armes* n'est somme toute en aucune façon un délit ou même un crime, et encore moins depuis la révolution et la loi du 6 avril 1848 qui garantit à chaque Prussien le droit de porter des armes. D'après le Code, l'appel aux armes ne devient répréhensible que lorsqu'il est dirigé contre des fonctionnaires pris individuellement (rébellion) ou contre le pouvoir royal, ou contre une autre partie des citoyens (émeutes). Il s'agit ici spécialement de l'appel, à savoir l'appel direct à s'armer contre le pouvoir royal.

Or dans les trois dépositions des témoins, il n'y a *pas un mot* d'appel à s'armer contre le pouvoir royal; il s'agit seulement de s'armer pour *protéger l'Assemblée nationale*. Et l'Assemblée nationale était un organisme convoqué légalement, existant légalement, une partie essentielle du pouvoir législatif et même ici, du pouvoir *constituant*. L'Assemblée nationale était au-dessus du « gouvernement royal », exactement comme le pouvoir constituant est au-dessus du pouvoir exécutif. Provoquer l'armement général du peuple pour protéger cette autorité du pays, autorité légale suprême à côté du roi, voilà ce que nos Parquets considèrent comme un crime grave !

Le seul passage où un fin nez de procureur pourrait découvrir un rapport lointain avec le « gouvernement royal » serait celui concernant les batteries de Neuss. Mais Lassalle lance-t-il à ceux de Neuss un appel « direct » à s'armer pour prendre les batteries de la rive gauche du Rhin comme l'acte d'accusation le prétend dans son *résumé* ?

Au contraire ! Il ne les y appelle ni « directement » ni indirectement. Il dit seulement que les habitants de Dusseldorf *attendaient* que ceux de Neuss prennent ces batteries. Et il a suffi d'exprimer cette « attente » pour que le très louable Parquet y voit une *excitation directe** à s'armer contre le pouvoir royal !

Donc il n'est pas possible de considérer comme un crime l'affaire de l'armement de Dusseldorf, armement tout à fait *réel*, organisé ouvertement pour défendre l'Assemblée nationale, mais dirigé contre personne d'autre que contre les troupes prussiennes, c'est-à-dire contre le gouvernement royal (*le gouvernement de l'empereur*); cela peut seulement être considéré comme un délit de résistance à quelques fonctionnaires isolés; et pourtant cette simple déclaration, ces quatre mots constituent une grave infraction criminelle.

On n'ose pas inculper Lassalle pour ce qu'il a *fait*; mais ce qu'il a *dit* est considéré comme un crime grave. Et qu'a-t-il dit ? Que l'on attendait que ceux de Neuss prennent des batteries. Et qui, dit-il, attend ce geste ? Est-ce lui, Lassalle peut-être ? Mais non, ce sont au contraire ceux de Dusseldorf !

Lassalle dit : des tiers attendent de vous telle ou telle action, et suivant la logique du ministère public, ceci constitue une « excitation directe » s'adressant à vous, pour que vous fassiez réellement ce que l'on attendait.

À Berlin les ministres ont maintenant dissous la Chambre et se préparent à de nouveaux actes octroyés. Supposons qu'aujourd'hui le suffrage universel soit supprimé par la violence, que le droit de réunion soit interdit, la liberté de la presse anéantie. Nous disons : nous attendons que le peuple réponde par des barricades à cette ignominieuse félonie - suivant le Parquet, nous avons « excité directement » les citoyens de Berlin à s'armer contre le pouvoir royal et, si l'on se conforme aux vœux du Parquet, nous serons, suivant les circonstances, condamnés à mort ou à la proscription !

Le secret de tout le procès contre Lassalle, c'est que nous avons affaire ici à un procès de tendance contre un agitateur gênant. C'est un procès déguisé pour « excitation au mécontentement² » comme ceux que nous aussi jusqu'en mars nous avons le plaisir d'apprécier sur les bords du Rhin. Le procès contre Weyers est exactement de la même façon un procès déguisé pour lèse-majesté. Weyers a dit : « Mort au roi » et « on ne doit pas laisser au roi sa couronne un quart d'heure de plus » ; et ces quelques paroles très innocentes suivant les notions du Code pénal sont censées contenir également une « excitation directe » à s'armer !

¹ Expression latine : le corps du délit.

² Il s'agit de procès qui s'appuient sur les paragraphes 151 et suivants du titre 20 de la deuxième partie du Code civil général pour les États prussiens (*Allgemeines Landrecht für die Preussischen Staaten*).

Et même si Lassalle a réellement appelé à s'armer contre le pouvoir royal, et après ? Plaçons-nous au point de vue constitutionnel, parlons en concepts constitutionnels. N'était-ce pas, en novembre dernier, le devoir de tout citoyen, non seulement « d'appeler à s'armer » mais de *s'armer* soi-même pour défendre les représentants constitutionnels du peuple contre un « gouvernement royal » parjure, qui pourchassa d'hôtel en hôtel avec ses soldats l'Assemblée des représentants du peuple, dispersa leurs séances, abandonna aux soldats leurs papiers pour qu'ils en allument leurs pipes et leurs poêles, et finalement renvoya de force chez eux ces représentants du peuple. Est-ce que sans parler aucunement des conquêtes du 19 mars, l'Assemblée n'était pas selon les résolutions de la Diète unifiée, et le célèbre terrain juridique de M. Camphausen une « partie contractante placée juridiquement sur un pied d'égalité avec la Couronne » ? Et ne doit-on pas protéger une telle Assemblée contre les abus de pouvoir du soi-disant « gouvernement royal » ?

On a vu d'ailleurs comment il est maintenant dans la seconde nature du « gouvernement royal » de traiter à coups de pied les représentants du peuple. Les Chambres octroyées sont à peine réunies depuis deux mois qu'à la moindre résolution déplaisante, ce même gouvernement royal disperse ces mêmes Chambres qui devaient soi-disant réviser la Constitution octroyée, et c'est maintenant que nous ne savons plus très bien si nous avons ou non une Constitution. Qui sait ce que l'on nous octroiera demain !

Et ceux qui ont prévu tout cela, qui ont agi en conséquence, qui ont voulu résister énergiquement à ces agissements brutaux d'une arrogante camarilla, ceux qui, suivant les conceptions de *tous les pays constitutionnels* et de *l'Angleterre* en particulier *se trouvaient parfaitement sur le terrain juridique*, ceux-là, Manteuffel, Simons et compagnie les font arrêter, les détiennent pendant six mois et finalement les font comparaître devant les jurés sous l'inculpation d'*incitation à l'émeute* !

Friedrich Engels : Interdiction de l'Assemblée des Conseils municipaux rhénans

n°288, 3 mai 1849*Cologne, le 2 mai.*

Nous sommes particulièrement satisfaits d'annoncer à nos lecteurs que l'Assemblée composée de délégués des Conseils municipaux de la province rhénane, et annoncée par le très honorable Conseil municipal de la ville a été *interdite* sur un simple ordre du gouvernement¹. Les « bons citoyens » qui, en septembre, ne « se sentaient plus d'aise » lors de l'interdiction des assemblées des démocrates² peuvent adresser à présent leurs remerciements à leurs seigneurs et maîtres. Du moins en septembre 1848, le droit de réunion des démocrates leur fut retiré par *l'honette** (sic) pouvoir de l'état de siège; en revanche, le droit de réunion du Conseil municipal de Cologne est mort *d'un coup de pied* alors que le terrain juridique était au plus beau de sa floraison.

¹ Le 1^{er} mai 1849 à Cologne les quotidiens du matin publiaient un appel du Conseil municipal de la ville de Cologne où ils invitaient toutes les communes de la province rhénane à délibérer le 5 mai suivant sur la nouvelle situation en Prusse, après la dissolution de la seconde Chambre. Le gouvernement prussien interdit cette réunion. L'interdiction parut le 2 mai 1849 dans le n° 104 de la *Kölnische Zeitung* (deuxième édition). Là-dessus le Conseil municipal de Cologne se réunit à nouveau et décida à l'unanimité de ne pas en tenir compte. Il lança simultanément une nouvelle invitation aux conseillers municipaux, les priant de se rassembler le 8 mai 1849 dans la grande salle du casino de Cologne. Au jour dit, environ cinq cents conseillers municipaux, provenant de trois cents communes, se rassemblèrent et adoptèrent une résolution qui se prononçait pour la Constitution d'empire du 28 mars 1849, pour la convocation des Chambres, et contre le gouvernement Brandenburg-Manteuffel. En outre, au cas où l'on ne tiendrait pas compte des exigences des Conseils municipaux rhénans, la résolution menaçait la Prusse de la sécession de la province rhénane. Cette menace resta platonique, étant donné le progrès continu de la réaction en Prusse et en Allemagne.

² Le 26 septembre 1848, les autorités de Cologne, effrayées de l'essor du mouvement démocratique et révolutionnaire, déclarèrent l'état de siège « pour la protection de la personne et de la propriété ». Un ordre du gouvernement de la place interdisait toute réunion et toute activité des associations ayant « des buts politiques et sociaux »; la milice civique fut dissoute et dut livrer ses armes. Des Conseils de guerre furent institués et la parution de la *Nouvelle Gazette rhénane* et d'autres journaux démocratiques fut interdite.

Friedrich Engels : La journée des villes rhénanes

n°289, 4 mai 1849

Cologne, le 3 mai.

Le Congrès des Conseils municipaux rhénans aura lieu, sous une forme moins officielle, mais il aura lieu, et ce, *mardi* prochain seulement.

Il va de soi que nous n'attendons absolument rien de cette assemblée de bourgeois, élue selon trois classes censitaires et alors que la masse du peuple a été exclue de son élection. On enverra à Berlin une délégation *qui ne sera en aucune façon* reçue par le sire de Hohenzollern.

Mais peut-être le Congrès ne parviendra-t-il pas du tout à se réunir. Des congrès de divers partis se tiendront dimanche, ici, à Cologne¹. Le gouvernement cherche à *tout prix* à provoquer un conflit entre le peuple et l'armée pour pouvoir nous baillonner, nous Rhénans, exactement comme on a baillonné les Berlinoises.

Il dépend des travailleurs de Cologne de déjouer ce joli petit calcul prussien. Les travailleurs de Cologne, par leur comportement tranquille, par une impassibilité inébranlable face à toutes les provocations de l'armée peuvent retirer au gouvernement tout prétexte à des actes de violence.

Des événements décisifs sont imminents. Vienne, la Bohême, le sud de l'Allemagne, Berlin sont en ébullition et attendent le moment opportun. Cologne peut y prendre sa part, une part très active, mais sans pouvoir porter un coup décisif.

Que dimanche prochain surtout les travailleurs de Cologne considèrent que toutes les provocations gouvernementales visent à entraîner un déchaînement tel qu'il se produise à *un moment défavorable pour nous mais favorable au gouvernement*.

On ne peut faire de révolution qu'avec de grands événements; mais si l'on accepte les défis du gouvernement, on parviendra tout juste à une émeute.

Travailleurs de Cologne, pensez au 25 septembre².

¹ Le dimanche 6 mai, trois congrès des organisations de la province rhénane et de la Westphalie eurent lieu à Cologne; un Congrès des Unions ouvrières, un Congrès des Associations démocratiques et, à Deutz, dans la banlieue de Cologne, un Congrès des Associations civiques (*Bürgervereine*) monarchiques constitutionnelles.

² Le 25 septembre 1848, les autorités de Cologne montèrent une provocation; elles procédèrent à l'arrestation de quelques dirigeants de l'Union ouvrière, ce qui entraîna une riposte prématurée des travailleurs qui commencèrent à dresser des barricades dans la ville. Marx et ses partisans déployèrent de grands efforts pour empêcher les ouvriers de Cologne de se lancer dans une action isolée et prématurée. Le même jour Cologne fut mise en état de siège.

Friedrich Engels : Le trio au complet**n°289, 4 mai 1849, supplément**

Cologne, le 3 mai.

Nous avons cent fois attiré l'attention sur le fait que le sire de Hohenzollern et son ministère « complètent le trio¹ » dans la coalition avec la Russie et l'Autriche. Cent fois, l'honnête citoyen allemand a repoussé ces révélations avec indignation.

Eh bien soit : il est certain maintenant que parmi les motifs secrets qui ont présidé à la dissolution de la Chambre, il y avait aussi celui-ci : aux termes d'un traité secret avec le kniaz² d'Olmütz et le Très haut pravoslavniï³ tzar de Petersbourg, le sous-kniaz de Sans souci⁴ s'est engagé à ENVOYER UN EFFECTIF DE QUARANTE MILLE PRUSSIENS EN BOHÊME pour maintenir le peuple sous le joug et apporter des renforts contre les Hongrois. On en a parlé ouvertement même à l'église Saint-Paul. À Berlin on n'a même pas pu imposer le silence sur ce point, même aux centristes et à une partie de la droite. On les a donc chassés.

Mais cela ne suffit pas : La *Neue Zeitung* berlinoise écrit de Berlin de 1° mai :

« Nous apprenons à l'instant de source très sûre :

HIER MATIN LA DIRECTION DES CHEMINS DE FER DE HAUTE-SILÉSIE A REÇU DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR UNE DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE LUI ANNONÇANT QUE 30 000 HOMMES DE TROUPE RUSSES SERAIENT TRANSPORTÉS DE CRACOVIE EN AUTRICHE PAR LES CHEMINS DE FER DE HAUTE-SILÉSIE (DONC EN PROVENANCE DE CRACOVIE EN passant par Myslowitz⁵, Kosel⁶, Ratibor⁷, Oderberg⁸. La direction des chemins de fer de Haute Silésie est prévenue que LE GOUVERNEMENT ROYAL PRUSSIE N'Y FAIT AUCUNE OBJECTION et attend de la direction des chemins de fer qu'elle n'entrave en rien ce transport. »

LA DÉPÊCHE ÉTAIT SIGNÉE : « VON MANTEUFFEL ».

Nous en sommes donc là : le gouvernement du sous-kniaz impérial russe de Potsdam ne se contente pas de lancer des lettres de cachet contre Kossuth, Bem et Görgey⁹, non, il va jusqu'à transporter par chemin de fer en Hongrie 30 000 sbires russes à travers le territoire prussien - bien plus, il envoie 40 000 soldats prussiens en Bohême pour maintenir ignoblement sous le joug un peuple piétiné et avide de vengeance !

Comprenez-le, Rhénans ! C'est pour cela qu'on nous a infligé la dictature *russo-prussienne*, pour que nos fils et nos frères, Rhénans comme nous, soient envoyés en Bohême, peut-être en Hongrie et qu'AU SERVICE DU TZAR RUSSE ils aident à opprimer le dernier peuple défendant, les armes à la main, la révolution de 1848.

C'est pour cela qu'en 1815 on nous a livrés traîtreusement à la Prusse, afin que retombe sur nous aussi l'opprobre d'avoir toléré que, passant par *notre* territoire et traversant un pays lié avec nous au même État, les Russes, musique en tête et bannières déployées, aient marché contre l'armée révolutionnaire magyare.

Ce n'est que *par la violence* que nous sommes devenus et que nous sommes restés sujets de la Prusse. *Nous n'avons jamais été Prussiens*. Mais maintenant qu'on nous entraîne dans une guerre contre la Hongrie, maintenant que le territoire prussien est foulé par des bandes de brigands russes, maintenant, nous nous sentons Prussiens, en effet, nous sentons QUELLE HONTE IL Y A À PORTER LE NOM DE PRUSSIE !

¹ Cf. la ballade de SCHILLER : *Die Bürgschaft* (La Caution).

² *Kniaz* est le mot russe signifiant : prince.

³ En russe également *pravoslavniï* signifie : orthodoxe.

⁴ Le sous-kniaz de Sans souci : c'est ainsi qu'Engels désigne le roi de Prusse. Le *kniaz* d'Olmütz est l'empereur d'Autriche.

⁵ Myslowice.

⁶ Kozle.

⁷ Raciborz.

⁸ Bohumin.

⁹ Cf. article intitulé : « Lettre de cachet contre Kossuth », n° 207 du 28 janvier 1849 et l'article intitulé : « Extradition de réfugiés politiques », n° 271 du 13 avril 1849, deuxième édition.

Friedrich Engels : Frénésie d'état de siège

n° 291, 6 mai 1849*Cologne, le 5 mai.*

Le bruit persiste que dimanche, à l'occasion des congrès régionaux des divers partis, on veut octroyer, une fois encore, *l'état de siège* à la bonne ville de Cologne.

On voit à divers petits préparatifs de l'autorité militaire qu'on se prépare en tous cas à toute éventualité. Bien plus. On a pris des mesures qui semblent justement indiquer que l'on veut provoquer des troubles.

Ou alors pourquoi a-t-on soudain, et au grand étonnement des soldats eux-mêmes, autorisé « Ma splendide armée de guerre » à ne rentrer à la caserne *qu'à dix heures du soir* au lieu de neuf jusqu'à présent ?

On parle également à nouveau *d'arrestations*. Nous y croyons bien volontiers. Ce n'est pas l'envie qui en manque depuis longtemps. On sait en outre qu'une fois déjà des arrestations de la sorte ont permis la réussite parfaite du plan visant à provoquer des troubles.

Nous le répétons : il est de la plus haute importance que les démocrates, et notamment les *travailleurs* de Cologne, mettent tout en œuvre pour ne pas donner aux pouvoirs frénétiques de l'état de siège, le moindre prétexte leur permettant de masquer leurs coups de force.

C'est la *bourgeoisie* qui est la première menacée par les derniers coups de force contre-révolutionnaires. La bourgeoisie a convoqué le Congrès des municipalités. Laissons à la *bourgeoisie l'honneur de parler la première*. Attendons ce que ces Messieurs décideront mardi. Nous sommes persuadés que plus d'un honnête homme de démocrate sera très déçu par les résultats de ce pompeux « jour des municipalités ».

C'est un fait : si l'état de siège est mis en place avant mardi, le Congrès des municipalités n'aura pas lieu et personne n'en sera plus réjoui que ceux justement *qui l'ont convoqué*. Si les travailleurs se laissent entraîner demain à des échauffourées, ils tireront *les marrons du feu pour la bourgeoisie* et en même temps pour le *gouvernement*. La question se pose de savoir s'ils veulent être utilisés à cette fin, à un moment où, dans toute l'Allemagne, la *guerre civile* frappe à la porte et où ils auront peut-être bientôt l'occasion de *présenter leurs propres revendications*.

Friedrich Engels : L'armée prussienne et le soulèvement populaire révolutionnaire**n°292, 8 mai 1849, supplément extraordinaire**

Cologne, le 7 mai.

Les éléments en fermentation en Allemagne se décaient chaque jour davantage; les choses prennent des contours précis.

Tandis qu'un des centres de la contre-révolution allemande, l'Autriche, est bien trop occupé avec les Hongrois, l'autre, la Prusse, envoie ses hordes armées dans toutes les directions contre le soulèvement populaire révolutionnaire.

À *Dresde*, la ville d'art et de luxe, la cité patiente et noble, le peuple prend les armes et répond par des barricades et des coups de fusil aux actes de haute trahison que sont les proclamations du gouvernement royal¹. Les militaires passent pour la plupart du côté du peuple; l'issue de la lutte est quasiment réglée; c'est alors qu'arrivent des *bataillons prussiens* qui se mettent aux côtés du traître royal, contre le peuple.

Dans le Palatinat, le peuple prend aussi les armes contre la contre-révolution bavaroise, chaque jour plus insolente; ici aussi des *bataillons prussiens* sont prêts à intervenir au bon moment pour disperser, et l'Assemblée de Francfort, et le soulèvement palatin.

Où que nous nous tournions dans l'Allemagne du Nord et du Sud-Ouest, partout des *bataillons prussiens* se tiennent prêts à imposer la contre-révolution par les armes.

Et pour qu'il ne manque de bataillons prussiens ni dans leur propre pays, ni dans les États voisins, on *rappelle* partout la *territoriale* conformément aux règles de notre magnifique organisation militaire.

Là-bas, l'armée autrichienne, ici l'armée prussienne constituent le centre de la contre-révolution. C'est ainsi que la nouvelle révolution s'oppose chaque jour avec plus de force et plus d'ampleur à la contre-révolution.

Le gouvernement provisoire de *Dresde* est encore là et rassemble, dans tout le pays, les forces populaires.

Le comité palatin de défense est encore là et groupe chaque jour des Palatins de plus en plus nombreux autour du drapeau de la révolution.

En Prusse rhénane enfin, la *territoriale se refuse à marcher*. Même à Elberfeld dans le Wuppertal noir et blanc, elle se refuse à aller plus loin que son lieu de rassemblement².

Et finalement en Autriche, la *révolution magyare*, l'événement essentiel, *progresses irrésistiblement*. Le courrier de Vienne n'est pas arrivé - peut-être parce que les Magyars ont détruit le chemin de fer morave. Il est certain *qu'ils ont pénétré en Moravie*. On nous écrit de Ratibor qu'il y a huit jours déjà, on entendait tonner les canons de batteries entières à Golkowitz, à la frontière autrichienne, et le 3 mai à Loslau également, en Haute-Silésie prussienne. En tout cas les combats ont dû avoir lieu de ce côté-ci, du col de Jablunka³.

La victoire des Hongrois est d'ailleurs *plus certaine que jamais*. Il est établi que *les Russes ne viennent pas*. Encore quelques jours donc et les Hongrois seront à Vienne; la révolution magyare sera finie et la seconde révolution allemande fera une entrée grandiose.

¹ Le soulèvement armé de *Dresde* du 3 au 8 mai 1849 marqua le début des combats pour la défense de la Constitution d'empire adoptée par l'Assemblée nationale de Francfort. Les ouvriers jouèrent le rôle principal sur les barricades tandis que la bourgeoisie et la petite bourgeoisie ne prirent pratiquement que très peu part au soulèvement. Ce soulèvement resta isolé et succomba à l'écrasante supériorité des troupes prussiennes et saxonnes.

² Au début de mai 1849, des soulèvements se produisirent dans la province rhénane, le Palatinat bavarois et le Bade pour défendre la Constitution d'empire adoptée par l'Assemblée nationale de Francfort le 28 mars 1849, mais repoussée par les gouvernements d'une série d'États allemands : la Prusse, la Saxe, la Bavière et le Hanovre. Les masses populaires voyaient dans la Constitution d'empire la seule de leurs conquêtes qui ne soit pas encore anéantie. Mais les soulèvements, dirigés la plupart du temps par des démocrates petits-bourgeois, avaient un caractère isolé et spontané et furent réprimés avec cruauté vers le milieu de juillet 1849. Sur la nature et le déroulement de ces combats auxquels Engels prit part personnellement, Cf. « La campagne pour la Constitution d'empire ».

³ Chaîne de montagnes des Carpathes occidentales ou Beskides.

Friedrich Engels : Question aux travailleurs

n° 292, 8 mai 1849, supplément extraordinaire

Cologne, le 7 mai.

Messieurs les Prussiens semblent vouloir à toute force la bagarre.

Il y a deux jours on a payé à l'artillerie (sur laquelle d'ailleurs on se fait des illusions) un « supplément » pour le mois dernier; quinze groschens d'argent par homme. L'infanterie, elle aussi, a reçu ce supplément.

Les officiers d'un régiment en garnison *ici ont incité directement* leurs soldats à commencer demain la bagarre. Ce soir au nouveau marché il y a déjà eu une rixe entre militaires et civils.

Nous demandons encore une fois aux travailleurs s'ils veulent se *voir aussi octroyer par Messieurs les Prussiens l'heure du soulèvement ?*

Friedrich Engels : Le tzar et ses sous-kniaz

n°293, 9 mai 1849*Cologne, le 8 mai.*

On dit que l'ambassadeur de France à Berlin a protesté *contre la marche des Prussiens en direction de la Saxe.*

Le gouvernement français a donc enfin pris conscience que la contre-révolution de l'Europe orientale le menace lui aussi, que le but dernier et suprême de la nouvelle Sainte-Alliance n'est autre que de conquérir, et cette fois peut-être bien - de *partager la France ?*

Nous savons positivement que le traité conclu par le tzar orthodoxe et ses deux sous -kniaz d'Olmütz et de Potsdam s'est fixé, pour ultime but de l'Alliance, de conquérir la France, d'anéantir la république et de faire monter *sur le trône de France et de Navarre* le « roi légitime », le « fils de Saint Louis », cet imbécile d'*Henri de Bordeaux*¹.

On peut à peine douter qu'Odilon Barrot ne soit pas dans le complot.

Soldats prussiens de la territoriale, voilà ce que l'on attend de vous ! On vous arrache à vos foyers, à votre femme et à vos enfants pour lutter d'abord contre vos frères d'Allemagne et de Prusse et aider à supprimer jusqu'au petit reste de la liberté que vous avez conquise l'année dernière - pour lutter ensuite contre les Hongrois qui viennent au secours de votre liberté menacée, et quand vous aurez terminé cette œuvre à la satisfaction de vos « kniaz » et de votre seigneur et maître souverain, du tzar Nicolas, ensuite on vous fera franchir le Rhin et on vous mènera contre le peuple dont les soulèvements héroïques de 1789-1794, 1830 et 1848 vous ont procuré toutes les libertés dont vous jouissez.

L'an dernier, en combattant sur les barricades et, masse populaire, en exerçant votre pression menaçante, vous avez conquis quelque liberté, est-ce pour aider maintenant comme soldats de la territoriale, à l'écraser de nouveau et finalement, au service de votre seigneur souverain, le tzar russe, détruire les deux remparts de la liberté que sont la Hongrie et la France !

¹ Le comte de Chambord, appelé aussi Henri de Bordeaux, naquit en 1820 à Paris et mourut en 1883 à Frohsdorf en Autriche. Il était l'unique héritier de la branche aînée des Bourbons. Il vint au monde sept mois après la mort de son père, le duc de Berry. Il partit pour l'exil en 1830 et, après la mort de Charles X en 1836, il devint le chef du parti légitimiste.

Karl Marx : Les hauts faits de la maison Hohenzollern

n°294, 10 mai 1849

Cologne, le 9 mai.

Dans les derniers jours de son existence et de celle de l'État prussien, le gouvernement du sire de Hohenzollern semble vouloir encore une fois soutenir pleinement l'ancienne réputation du nom prussien et du nom de Hohenzollern.

*Qui n'en connaît les caractéristiques selon le poème de Heine ?
Un enfant à grosse tête de citrouille,
À la longue moustache, à la perruque de vieillard,
Aux bras longs, mais forts, d'araignée,
À l'estomac géant, mais aux boyaux courts,
Un enfant d'incube, un monstre¹.*

Qui ne connaît pas les parjures, les perfidies, les captations d'héritage auxquels cette famille de caporaux qui porte le nom de Hohenzollern doit son essor ?

On sait comment le soi-disant « grand prince électeur » (comme si un « prince électeur » pouvait jamais être « grand ») commit sa première trahison envers la Pologne, en passant brusquement aux Suédois, lui, l'allié de la Pologne contre la Suède, et ce, pour pouvoir d'autant mieux piller la Pologne à la paix d'Oliva².

On connaît l'insipide personnage que fut Frédéric I^o, la brutale grossièreté de Frédéric-Guillaume I^o.

On sait comment Frédéric II³, l'inventeur du despotisme paternaliste, l'ami à coups de bâton des philosophes du siècle des lumières vendit son pays aux enchères à des *entrepreneurs*^{*}; on sait comment il s'allia à la Russie et à

¹ Cf. « Der Wechselbalg », dans les *Zeitgedichte* (Poèmes d'actualité) de Heinrich HEINE.

² La paix d'Oliva fut conclue le 3 mai 1660 entre la Suède d'une part, la Pologne, l'Autriche et le Brandebourg d'autre part. La paix d'Oliva confirmait le traité polono-brandebourgeois de Wehlau (19 septembre 1657) par lequel la Pologne dut renoncer à la suzeraineté sur la Prusse orientale qui appartenait au prince électeur de Brandebourg.

³ Frédéric I^o, électeur de Brandebourg de 1415 à 1440. D'abord burgrave de Nuremberg et comte de Hohenzollern, il reçut de l'empereur Sigismond la marche de Brandebourg et agrandit ses États aux dépens de la Poméranie et du Mecklembourg.

Frédéric II, électeur du Brandebourg de 1440 à 1470, fils du précédent. Il acheta à l'Ordre teutonique la Nouvelle Marche et jeta les fondements de Berlin.

Frédéric-Guillaume I^o, électeur de Brandebourg dit le Grand électeur; il naquit au château de Coëlin sur les bords de la Spree en 1620 et mourut à Potsdam en 1688. Il succéda à son père Georges-Guillaume en 1640. La guerre de Trente ans avait dévasté ses États. Une trêve avec la Suède, une alliance avec la Pologne et surtout la paix de Westphalie qui lui concéda les évêchés sécularisés de Cammin, de Halberstadt, de Minden, l'archevêché de Magdebourg et la Poméranie orientale, lui permirent de réparer les ravages de la guerre. Quand éclata la guerre entre la Suède et la Pologne, il s'allia d'abord avec la première de ces puissances (traité de Marienbourg 1656) puis il se retourna vers la seconde et, par les traités de Wehlau et de Bromberg (1657), il s'assura la souveraineté dans son duché de Prusse, précédemment vassal de la Pologne, souveraineté confirmée au traité d'Oliva (1660). Tantôt allié, tantôt adversaire de la France, sans scrupules, il fut forcé en 1673, de signer la paix de Vossem avec Louis XIV, puis il reprit les armes, fit battre ses troupes par Turenne en Alsace, mais remporta sur les Suédois sa première grande victoire qui fit le prestige de l'armée brandebourgeoise, à Fehrbellin, en 1675. Il dut cependant abandonner toutes ses conquêtes sur la Suède en 1679 au traité de Saint-Germain. Réconcilié avec la France, il participa cependant à la guerre de la Ligue d'Augsbourg et à la coalition européenne. À l'intérieur, il développa les finances, réforma l'administration, développa l'agriculture, l'industrie, le commerce extérieur. Il accueillit les protestants français avant et après la révocation de l'Édit de Nantes. Il travailla à la concentration de ses états pauvres en population. Il fit des efforts considérables pour organiser une armée.

Frédéric I^o, premier roi de Prusse, second fils du précédent, né à Königsberg en 1657, mort à Berlin en 1713. Contrairement aux testaments de son père qui avait assuré ses apanages à ses cinq frères, Frédéric, dès son avènement, se proclama seul et unique héritier et devint électeur sous le nom de Frédéric III en 1688. Dès ce moment également, l'érection de ses domaines en royaume fut la grande affaire de son règne. C'est pour cela qu'il entra en 1691 dans une coalition contre la France et qu'il négocia avec la plupart des puissances européennes et principalement avec l'Autriche. Par le traité de 1700, moyennant certains avantages assurés aux Habsbourg, l'empereur d'Allemagne reconnut Frédéric comme roi de la Prusse, territoire situé en dehors de l'empire et affranchi de toute vassalité. Le couronnement eut lieu le 18 janvier 1701 à Königsberg. Frédéric participa à la guerre de succession d'Espagne. Il réalisa quelques acquisitions extérieures comme Neuchâtel en Suisse, continua la politique de ses prédécesseurs en matière de colonisation, créa l'Université de Halle et la Société des sciences et voulut s'entourer d'une cour à l'imitation de celle de Louis XIV.

Frédéric-Guillaume I^o, roi de Prusse, fils de Frédéric I^o, né en 1688 mort en 1740. Dès son avènement (1713) il opéra de larges réformes économiques à la cour et saisit toutes les occasions d'agrandir ses États. Lors de la paix d'Utrecht (1713), il fit confirmer sa souveraineté sur Neuchâtel et Valengin, acquit une partie de la Gueldre. Pendant la guerre du Nord, il protégea d'abord la Poméranie suédoise contre les Russes et les Saxons, pour s'unir ensuite à eux contre la Suède. La paix de Stockholm (1720) lui donna toute la Poméranie extérieure avec Stettin moyennant deux millions de thalers qu'il paya aux Suédois. Le reste de son règne fut pacifique.

l'Autriche pour se livrer sur le dos de la Pologne à un brigandage qui actuellement encore, après la révolution de 1848, marque l'histoire allemande d'une flétrissure ineffacée.

On sait comment Frédéric-Guillaume II aida à parfaire le brigandage contre la Pologne, comment il dilapida les biens volés en distribuant à ses courtisans les biens nationaux et les biens de l'Église en Pologne.

On sait comment, en 1792, il se coalisa avec l'Autriche et l'Angleterre pour écraser la glorieuse Révolution française et comment il envahit la France, on sait comment sa « splendide armée de guerre », couverte de honte et d'opprobre, fut chassée de France.

Autoritaire et brutal, Frédéric-Guillaume prépara, par la constitution d'une solide armée, la grandeur de la Prusse. Par son application aux détails, il justifia le surnom de Roi sergent. Il continua l'œuvre de centralisation de ses prédécesseurs, réorganisa la justice et la police, eut une politique financière d'économie. Grossier et violent, il s'entendit mal avec son fils, le futur Frédéric II. Il modifia peu l'état social. Il fonda à Berlin des hospices et l'Académie de médecine.

Frédéric II dit Frédéric le Grand, roi de Prusse, fils du précédent, né à Berlin 1712, mort à Potsdam en 1786. Il fut élevé brutalement par son père qui lui reprochait son goût pour la littérature. Maltraité, Frédéric songea à s'enfuir de la cour paternelle. Le projet fut découvert, le prince enfermé à Kustrin et son complice Katt exécuté devant ses fenêtres en 1730. Sorti de prison, Frédéric dut demeurer comme auditeur à la Chambre des domaines de Kustrin. Il s'initia bon gré, malgré, à l'administration et aux questions militaires. En 1732, son père le maria contre son gré à la princesse Élisabeth-Christine de Brunswick-Bevern. Il fit ses premières armes à l'armée du prince Eugène (1733) puis se retira au château de Rheinsberg où il vécut de 1734 à 1740, entouré de savants et de gens de lettres. Il entra en correspondance active avec Voltaire qui corrigeait ses vers français et composa l'Anti-Machiavel, réfutation du « Prince ». Il se préparait ainsi à devenir un despote éclairé et à gagner sa popularité dans le monde des philosophes. Dès son avènement, en 1740, il profita des embarras de Marie-Thérèse d'Autriche pour faire valoir ses prétentions sur la Silésie et pratiquer une politique extérieure cynique, conforme aux mœurs du temps; il s'empara de la Silésie par la bataille de Mollwitz (1741), conclut une alliance avec la France, battit encore Charles de Lorraine en Bohême (1742) et obtint, après cette victoire, la cession de la Silésie par Marie-Thérèse (traité de Breslau). En 1744, il reprit les armes, s'empara de Prague, mais dut se replier sur la Silésie, répara ses pertes par les brillantes victoires de Friedberg (1745), de Sorr et de Kesseldorf. Un autre traité (Dresde, 1746), lui assura de nouveau sa conquête. De 1748 à 1755, des réformes nombreuses amenèrent un développement extraordinaire de la prospérité de la Prusse agrandie. Il poursuivit la colonisation systématique entreprise par ses prédécesseurs, compila le « Code fédéricien », surveilla de près l'administration, eut une politique d'économie, entreprit l'achèvement de l'État prussien, appuyé sur l'administration et la noblesse militaire. Il réorganisa l'Académie de Berlin (ancienne Académie des sciences) et attira dans ses États un grand nombre de savants étrangers, surtout des Français, parmi lesquels il faut citer Voltaire avec qui sa rupture eut l'éclat d'un événement public.

Au moment où éclata la guerre de Sept ans, le roi de Prusse, allié à l'Angleterre par le traité de Whitehall (1756), vit se coaliser contre lui la France, l'Autriche, la Saxe et la Russie. C'est alors que se manifesta son génie militaire. La rapidité de ses manœuvres et de ses décisions, l'organisation technique de son armée, parfaitement disciplinée et pourvue d'une bonne artillerie, étaient remarquables. Il entra à Dresde en 1756, battit les Autrichiens à Lovosice, et les Saxons à Pirna. La défaite de Kollin (1756) lui fit lever de siège de Prague. Peu après son armée était battue par les Russes à Jagendorf. Il prit sa revanche sur Soubise à Rossbach et sur les Autrichiens à Leuthen (1757). Il se rejeta alors sur les Russes et les battit à Zorndorf, mais il fut vaincu à Hohenkirch. Malgré une nouvelle victoire sur les Autrichiens à Leignitz (1760) sa situation était presque désespérée, lorsque la mort d'Élisabeth de Russie, remplacée par Pierre III, affaiblit la coalition.

En 1763, la paix d'Hubertsbourg laissait définitivement la Silésie à la Prusse. Mais la Prusse était complètement épuisée par la guerre. Par des moyens autoritaires il releva l'agriculture, ordonnant des défrichements, créant des villages; il créa aussi des usines de toutes sortes : tissages, filatures, verreries, raffineries de sucre ... ; il réorganisa la justice et les finances; il alla jusqu'à accueillir dans ses États les Jésuites expulsés des pays catholiques. En moins de dix ans tout était réparé. En 1772, il prit part au premier partage de la Pologne, un partage qu'il avait longuement préparé. Il obtint la province occidentale de la Pologne, moins Dantzic et Thorn. Il lutta contre l'Autriche, et sut assurer à l'électeur palatin la succession de Bavière par le traité de Teschen en 1779. En 1785 il intervint contre Joseph II et constitua contre l'Autriche la Ligue des princes.

Sa politique, toute de duplicité, tendait à l'extension de la Prusse, en Pologne en particulier. Il a laissé de nombreux écrits. Sa correspondance a été publiée, par l'Académie des sciences de Berlin (1778-1786). Les *Mémoires* et *Histoires* de Frédéric II écrits en français se composent de divers travaux historiques, tous relatifs aux Annales de la Prusse ou au règne de Frédéric.

Ce fut un homme d'État puissant, sans scrupules, uniquement préoccupé de la grandeur de la Prusse et de sa propre grandeur.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, neveu et héritier du grand Frédéric, né et mort à Berlin (1744-1797). Il était le fils d'Auguste-Guillaume, second fils du Roi sergent. Prince royal par la mort de son père, il succéda à Frédéric II en 1796. Il s'occupa des arts mais sa politique intérieure fut médiocre et incohérente. En relation avec les Roses-Croix, le roi était mystique et peu travailleur. Il vécut dans l'horreur de la Révolution française. Il réprima la révolution de Hollande (1787-1788). Infatué de ce succès, après avoir signé la déclaration de Pilnitz (1791), il envahit la France en 1792 et fut vaincu à Valmy. En 1795, il fut contraint de signer la paix de Bâle, abandonnant à la République française la rive gauche du Rhin. Sa politique orientale fut tortueuse. Il prit part aux deux derniers partages de la Pologne, et réprima, en 1794, l'insurrection de Kosciusko. Le troisième partage de la Pologne valut à la Prusse une augmentation de 2 200 000 habitants. Ce chiffre s'accrut de 85 000 par l'annexion des principautés d'Anspach et de Bayreuth, achetées en 1791. Sous son règne la liberté de pensée fut atteinte par l'Édit de religion (1788) et l'établissement de la censure.

On sait comment il laissa ensuite ses alliés en plan et se hâta de conclure la paix avec la république française¹.

On sait comment lui, qui se prétendait un fervent partisan du roi légitime de France et de Navarre, racheta pour trois fois rien à la république française les diamants de la couronne de ce même roi et s'enrichit ainsi en pratiquant l'usure avec le malheur de « messire son bon frère ».

On sait comment lui dont toute la vie était un mélange, typique des Hohenzollern, fait de faste et de mysticisme, de lubricité sénile et de superstition infantile, comment il foula aux pieds la liberté d'expression par les Édits de Bischoffwerder².

On sait comment son successeur, *Frédéric-Guillaume III*, le « Juste », trahit au profit de Napoléon ses anciens alliés, pour le Hanovre qu'on lui avait jeté en appât.

On sait comment, aussitôt après, il trahit Napoléon au profit de ces mêmes anciens alliés, en se mettant à la solde de l'Angleterre et de la Russie et comment il attaqua la Révolution française incarnée en la personne de Napoléon.

On sait quel fut le succès de cette attaque : la défaite inouïe de la « splendide armée de guerre » à Iéna³, l'irruption soudaine d'une phtiriose morale rongant tout le corps politique de l'État prussien, une série de félonies, de bassesses, de flagorneries de la part des fonctionnaires prussiens dont Napoléon et ses généraux se détournèrent avec dégoût.

On sait comment, en 1813, Frédéric-Guillaume III enjôla si bien le peuple prussien avec de belles paroles et de magnifiques promesses, que celui-ci crut partir pour une « guerre de libération » contre les Français bien qu'il ne s'agit que d'écraser la révolution française et de rétablir l'ancien système de droit divin⁴.

On sait comment les belles promesses furent oubliées dès que la Sainte-Alliance eut fait son entrée à Paris le 30 mars 1814.

¹ En 1795 la Prusse conclut avec la France une paix séparée à Bâle. Elle reconnut l'occupation par la France des territoires prussiens de la rive gauche du Rhin.

² *Das Edikt, die Religion. Vertassung in den Preussischen Staaten betreffend* (l'Édit concernant la religion dans les États prussiens) du 9 juillet 1788 et *das Censur-Edict* (l'Édit concernant la censure) du 19 décembre 1788 furent promulgués par Frédéric-Guillaume II à l'instigation de son conseiller Bischoffwerder. Ces édits restreignaient la liberté de la presse et la liberté du culte.

³ Le roi de Prusse et son général en chef, le duc de Brunswick s'étaient établis au nord de la forêt de Thuringe pour surprendre Napoléon et le tourner en franchissant les montagnes à la hauteur de Gotha. Ce fut Napoléon qui les surprit et les tourna.

Le 8 octobre, l'armée française en trois colonnes franchit le défilé de la forêt franconienne, se jeta sur la rive droite de la Saale et la descendit à vive allure. Le 13 octobre, elle atteignit Iéna : elle se trouvait sur le flanc et jusqu'en arrière des positions prussiennes, Le jour même, le roi de Prusse et son état-major, craignant l'enveloppement, avaient décidé la retraite sur l'Elbe, en deux colonnes, l'une sous le commandement du roi et du duc de Brunswick; l'autre sous le commandement du prince de Hohenlohe.

Napoléon, croyant toute l'armée prussienne en face de lui, décida de l'enfoncer de front avec le gros de ses troupes, tandis que Davout, avec un corps d'armée, irait la tourner par Auerstaedt. Il fit occuper dans la nuit du 13 au 14 le plateau qui dominait la vallée et la ville, et le lendemain, 14 octobre 1806, il écrasait à Iéna l'armée de Hohenlohe dont les débris s'enfuirent en cohue par la route de Weimar.

L'autre colonne, beaucoup plus avancée dans son mouvement de retraite que ne le supposait Napoléon, était arrivée le 13 au soir à Auerstaedt, à vingt kilomètres au nord d'Iéna. C'est cette armée qui vint buter le 14 au matin contre Davout marchant en sens inverse. Pendant toute la matinée, les trois divisions françaises soutinrent sans faiblir les charges furieuses d'un ennemi d'une supériorité numérique écrasante; puis, vers trois heures, bien qu'ayant perdu un tiers de ses effectifs, Davout passa à l'offensive, refoula les Prussiens qui s'enfuirent en désordre vers Weimar. Les Français avaient enlevé 115 canons alors qu'ils n'en avaient eux-mêmes seulement 44. Les deux batailles coûtèrent à l'ennemi environ 45 000 hommes, tués, blessés ou prisonniers.

Les vaincus d'Iéna et les vaincus d'Auerstaedt se rejoignirent à Weimar. Ce fut alors la débâcle, les soldats n'écoutant plus ou ne recevant plus aucun ordre, jetant leurs armes, culbutant les convois. La cavalerie française, lancée en chasse, ramassa les prisonniers par milliers; elle en prit 14 000 le lendemain d'Iéna, à Erfurt. Deux corps péniblement reformés, poursuivis sans trêve, furent finalement bloqués et pris, celui de Hohenlohe à Prenzlau le 28 octobre, celui de Blucher à Lubeck, le 7 novembre. Le 8 novembre, il ne restait plus rien de l'armée prussienne. Toutes les places fortes, Magdebourg, Spandau, Stettin, Custrin étaient prises, livrées à la première sommation. Il n'y eut nulle part une tentative de résistance nationale. À Berlin, Napoléon fit une entrée triomphale le 27 octobre. Le roi se réfugia avec la reine dans la province de Prusse, la seule qui lui restât.

⁴ Marx et Engels font ressortir ici le caractère équivoque des guerres de libération de 1813-1815. La lutte nationale de libération des masses populaires contre la politique de conquête de Napoléon I^{er} fut utilisée par les princes et les nobles pour rétablir dans toute la mesure du possible la féodalité en Europe. Marx et Engels insistent sur leur aspect négatif : haine de la Révolution française, manque d'initiative dans la lutte contre les oppresseurs en Allemagne même, chauvinisme, etc. et combattent l'attitude des historiens prussiens réactionnaires qui, surtout après l'aggravation des relations entre la France et la Prusse en 1840, falsifiaient et utilisaient à leurs fins le contenu et la signification des guerres de libération dans l'intérêt du chauvinisme prussien. ENGELS traite de l'aspect positif des guerres de libération dans son ouvrage : *Ernst Moritz Arndt*, de 1841, et dans des articles écrits en 1870 où il établit nettement que c'est la victoire contre la tyrannie étrangère de Napoléon qui a frayé la voie menant à la solution de la question nationale et à la libération du joug des princes allemands.

On sait comment, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, l'enthousiasme du peuple était déjà si refroidi que Hohenzollern dut raviver le zèle éteint, par la promesse d'une Constitution (édit du 22 mai 1815¹), quatre semaines avant la bataille de Waterloo.

On se rappelle les promesses des actes confirmant la confédération germanique et l'acte final du Congrès de Vienne² : liberté de la presse, Constitution, etc.

On sait comment Hohenzollern le « Juste » a tenu parole : Sainte-Alliance et congrès pour opprimer les peuples, décrets de Carlsbad³, censure, despotisme policier, suprématie de la noblesse, arbitraire de la bureaucratie, justice de cabinet, persécutions démagogiques, condamnations en masse, gaspillage financier et ... aucune Constitution.

On sait comment, en 1820, le peuple reçut la garantie que les impôts et les dettes publiques ne seraient pas augmentés et comment Hohenzollern tint parole : ce fut la transformation de la *Seehandlung* en institut privé de crédit pour l'État.

On sait comment Hohenzollern répondit à l'appel du peuple français pendant la révolution de Juillet; en massant des troupes à la frontière, en maintenant sous le joug son propre peuple, en réprimant le mouvement dans les États allemands plus petits et en asservissant finalement ces États sous le knout de la Sainte-Alliance.

On sait comment le même Hohenzollern manqua aux lois de la neutralité au cours de la guerre russo-polonaise en permettant aux Russes de passer par son territoire et de prendre les Polonais à revers, en mettant à leur disposition les arsenaux et les entrepôts prussiens et en offrant à tous les corps d'armée russes vaincus un asile sûr en Prusse.

On sait comment tous les efforts du « sous-kniaz » de Hohenzollern, en accord avec les buts de la Sainte-Alliance, visaient à renforcer la suprématie de la noblesse, de la bureaucratie et des militaires, à réprimer par la violence et la brutalité toute liberté d'expression, toute influence sur le gouvernement de « sujets à l'intelligence bornée⁴ » et ce non seulement en Prusse, mais dans tout le reste de l'Allemagne.

On sait qu'il s'est écoulé peu de règnes au cours desquels des intentions aussi louables ont été réalisées avec des mesures arbitraires plus brutales que sous celui de Frédéric-Guillaume III, tout particulièrement de 1815 à 1840. Jamais et nulle part on n'a autant arrêté et condamné, jamais les forteresses n'ont été aussi pleines de prisonniers politiques, jamais plus que sous ce « juste » souverain. Et encore, quand on pense quels lourdauds innocents étaient ces démagogues !

Faut-il revenir encore sur cet Hohenzollern qui, selon le moine de Lehnin⁵, « sera le dernier de sa lignée » ? Faut-il parler de la renaissance de la grandeur chrétienne-germanique et de la réapparition du spectre de la crise financière, de l'Ordre du cygne⁶, du tribunal suprême de la censure, de la Diète unifiée et du synode général, du « chiffon de papier » et des vaines tentatives d'emprunter de l'argent et de toutes les autres conquêtes de la glorieuse époque de

¹ Le 22 mai 1815 parut « l'ordonnance sur la représentation du peuple » dans laquelle le roi de Prusse promettait la création d'assemblées corporatives provisoires, la convocation d'une assemblée représentative de toute la Prusse et l'introduction d'une Constitution. Mais la loi du 5 juin 1825 n'institua que des assemblées corporatives dans les provinces (Diètes provinciales), aux fonctions consultatives et limitées.

² Pendant le Congrès de Vienne, le 8 juin 1815, on signa les *Bundesakte* (actes de fédération). Ils furent ratifiés dans le texte signé par les grandes puissances sous le nom d'Acte final du Congrès de Vienne (9 juin 1815). La Confédération germanique était confirmée; elle comptait 39 États au lieu de 360 en 1792. La Confédération, présidée par l'empereur d'Autriche, n'était qu'une association de souverains indépendants et non pas une union véritable des peuples en un peuple. L'Autriche en faisait partie pour ses possessions de langue allemande et la Bohême; la Prusse pour la majeure partie de son territoire. La Bavière agrandie d'une fraction du Palatinat, le Wurtemberg, la Saxe, conservaient la dignité royale que leur avait conférée Napoléon. On ne restaura qu'un petit nombre des États supprimés, notamment le Hanovre, érigé en royaume au profit de la famille régnante d'Angleterre, et quatre villes libres, Hambourg, Brême, Lubeck et Francfort-sur-le-Main. Les États ecclésiastiques demeurèrent tous supprimés.

³ Sur la convocation de l'Autriche les princes allemands se réunirent à Carlsbad en août 1819, puis à Vienne de novembre 1819 à mai 1820. Metternich se proposait de mater d'abord l'agitation universitaire, puis de restaurer partout l'absolutisme, le but final étant de renforcer la tutelle autrichienne sur l'Allemagne.

Il réussit à Carlsbad. La Conférence vota une série de mesures visant les universités : interdiction de la *Burschenschaft*, institution dans chaque université d'un curateur chargé de surveiller les étudiants et les professeurs, de les exclure ou de les destituer à l'occasion; obligation pour tout gouvernement de soumettre la presse à la censure. Un certain nombre d'étudiants furent mis en prison. Elle institua également une Commission centrale d'enquête chargée de poursuivre les personnes suspectes d'opposition, ceux que l'on appelait les « démagogues ».

⁴ Expression connue, employée par le ministre prussien de l'Intérieur, von Rochow.

⁵ Cette prédiction (*Vaticinum Lehninense*) fut attribuée à un moine, Hermann, qui, à ce que l'on raconte, vécut vers 1300 au couvent de Lehnin près de Potsdam. Le poème dont l'auteur et la date de composition ne sont pas garantis se lamente sur l'ascension des Hohenzollern et prédit leur fin à la onzième génération. Cet écrit fut très répandu au moment du déclin de la Prusse.

⁶ L'« Ordre de Notre-Dame au cygne » : cet ordre de chevalerie religieux et médiéval fut créé en 1443 par le prince électeur de Brandebourg, Frédéric II, et disparut sous la Réforme. Frédéric-Guillaume IV qui aspirait à une renaissance du romantisme réactionnaire tenta vainement en 1843 de le rénover.

1840 à 1848 ? Devons-nous démontrer, en nous appuyant sur Hegel, pourquoi il aura fallu justement un personnage comique pour clore la lignée des Hohenzollern ?

Ce ne sera pas nécessaire. Les faits cités suffisent pour caractériser pleinement le nom qui unit Prusse et Hohenzollern. Il est vrai que l'éclat de ce nom fut un instant affaibli mais depuis que les sept étoiles de la constellation Manteuffel et consorts¹ entourent la couronne, l'ancienne grandeur est revenue. La Prusse est de nouveau comme autrefois un vice-royaume sous la suzeraineté russe. Hohenzollern est de nouveau un « sous-kniaz » de l'autocrate de toutes les Russies et un « super-kniaz » de tous les petits boyards de Saxe, de Bavière, de Hesse-Hombourg², de Waldeck³, etc.; les sujets « à l'intelligence bornée » ont été rétablis dans leur ancien droit d'obéir à la consigne. Tant que le tzar orthodoxe ne l'utilise pas lui-même, « Ma splendide armée de guerre » peut en Saxe, dans le Bade, la Hesse et le Palatinat rétablir l'ordre qui règne depuis dix-huit ans à Varsovie, elle peut dans son propre pays et en Autriche recoller avec le sang des sujets les couronnes volées en éclats. La parole donnée autrefois, la peur et la détresse au cœur, ne comptent pas plus pour nous que nos aïeux reposant dans la paix du Seigneur; et lorsque nous en aurons fini chez nous, nous marcherons, musique en tête et bannières déployées, contre la France et nous conquerrons le pays des vins de Champagne et nous détruirons la grande Babel, mère de tous les vices !

Voilà les plans de nos grands dirigeants; voilà le havre sûr vers lequel vogue notre noble Hohenzollern. De là les actes octroyés et les coups d'État accumulés, de là les coups de pied répétés à la lâche Assemblée de Francfort, de là les états de siège, les arrestations et les persécutions, de là l'intervention de la soldatesque prussienne à Dresde et au sud de l'Allemagne.

Mais il y a encore une puissance dont ces Messieurs de Sans-souci font évidemment peu de cas, mais dont la voix cependant retentira comme un coup de tonnerre. Le peuple - le peuple qui, à Paris, comme sur les bords du Rhin, en Silésie comme en Autriche, attend en grinçant des dents de rage le moment de s'insurger et qui traitera peut-être bientôt comme ils le méritent tous les Hohenzollern et tous les sous et super-kniaz.

¹ Appartenait à cette constellation, à côté du ministre de l'Intérieur, le baron Otto Theodor von Manteuffel, le président du Conseil, le comte Friedrich Wilhelm von Brandenburg, le ministre de la justice, Ludwig Simons, le ministre des Finances, Arnold von Rabe, le ministre de la Guerre, le général de brigade Karl Adolf von Strotha, le ministre du Commerce, le baron August von der Heydt et le ministre des Cultes, de l'Instruction et de la Santé publiques, Adalbert von Ladenberg.

² La Hesse-Hombourg était autrefois un *Landgraviat* de 275 km² s'étendant sur les deux rives du Rhin. Indépendant de 1622 à 1866, à l'exception de la période de 1806 à 1815 où ce territoire fut incorporé à la Hesse-Darmstadt. La lignée Hombourg s'éteignit avec le Landgrave Ferdinand (1846-1866). Le pays revint alors à la Hesse-Darmstadt, mais après la guerre de 1866, il échut à la Prusse et fut incorporé à la Hesse-Nassau.

³ Le Waldeck était un État indépendant, rattaché à l'empire allemand. Sa superficie était de 1 055 km². Il était situé près de la Thuringe. Par le traité du 18 juillet 1857, l'administration intérieure passa à la Prusse le 1^{er} janvier 1868.

Les princes de Waldeck descendaient des comtes de Schwalenberg. En 1526, sous le comte Philippe IV, la Réforme y fut introduite. Georg Friedrich devint prince d'empire en 1682. Une Constitution fut accordée par Georg-Viktor, alors sous la tutelle de sa mère; cette Constitution fut ensuite modifiée dans un sens monarchique en 1852. Cette principauté subsista jusqu'au 13 novembre 1918, date à laquelle Friedrich, fils de Georg-Viktor, renonça au trône.

Friedrich Engels : Offensive de la contre-révolution et victoire de la révolution

n° 294, 10 mai 1849, supplément extraordinaire

Cologne, le 9 mai.

La contre-révolution marche vite, mais la révolution va encore plus vite.

Si la contre-révolution a obtenu à *Dresde* des avantages qui laissent présager sa victoire, si, à *Breslau*, elle a établi *état de siège, censure et loi martiale* grâce à un putsch, fruit réussi d'une provocation, la révolution est en mesure de présenter de tout autres victoires.

Nous ne voulons pas parler de la *rébellion ouverte de la territoriale* qui va s'amplifiant rapidement en Prusse rhénane, rébellion qui s'est emparée justement des cantons les plus noirs et blancs; nous ne voulons pas parler du mouvement de l'Allemagne du Sud, trahi de toutes parts par les gouvernements, par la bourgeoisie, par l'Assemblée de Francfort elle-même; nous voulons seulement parler de ces grands événements qui, faisant irruption de l'extérieur, peuvent accorder aux petits mouvements allemands, isolés, trahis, vendus, une unité et un vigoureux soutien; nous voulons parler de la révolution magyare et de la Révolution française.

Tandis que la *révolution magyare* remporte victoire sur victoire et, qu'après la récente et décisive bataille (qui doit avoir eu lieu le 5 ou le 6 devant Presbourg) elle va se diriger droit sur Vienne qu'elle libérera - la *France* soudain s'engage à nouveau, ouvertement et en plein jour, dans un mouvement en plein développement. L'évolution souterraine de ces derniers mois cesse; la défaite de l'armée française devant Rome¹ dévoile et compromet tout le gouvernement actuel; le peuple rentre en scène - le peuple, le dernier juge souverain; et que ce soit par les élections ou par la révolution ouverte, le peuple français donnera sous peu au mouvement un élan qui sera ressenti par toute l'Europe.

Les dynastes européens ne verront que trop tôt que le peuple élu de la révolution est toujours le même - la révolution française de 1849 ne les interpellera plus avec des périodes lamartiniennes, mais avec des canons.

¹ Le Pape Pie IX avait vu sa popularité ruinée lorsqu'il avait refusé de déclarer la guerre aux Autrichiens. Son ministre Rossi fut assassiné et le lendemain les républicains réclamaient la convocation d'une Assemblée constituante et la guerre contre l'Autriche. Le Pape fut assiégé dans son palais. Il s'enfuit un peu plus tard, demanda asile au roi des Deux Siciles et se refusa à toute transaction. L'Assemblée constituante réunie à Rome proclama la république le 9 février 1849. Le triomphe des républicains à Rome, puis peu après, à Florence, eut pour contre-coup la reprise de la guerre nationale dans l'Italie du Nord. Vainqueurs à Novare, les Autrichiens furent bientôt maîtres de l'Italie du Nord. Ils occupèrent Parme, Modène, Florence et la Toscane, tout le Nord des États de l'Église. Le Pape les engageait à marcher sur Rome. C'est alors que le gouvernement français (Louis-Napoléon Bonaparte était alors président de la République) décida d'intervenir. Une petite armée commandée par Oudinot fut débarquée à Civita-Vecchia le 25 avril 1849. L'expédition avait officiellement un double objet : prévenir l'intervention autrichienne, réconcilier le pape avec ses sujets. En fait, il s'agissait de rétablir le pape. En raison de l'intransigeance du pape, et sous la pression du parti catholique français, l'expédition aboutit à ce résultat paradoxal : une guerre de la République française contre la République romaine. Oudinot mit le siège devant Rome, défendue par Garibaldi. Après un mois de combats (3 juin-3 juillet 1849) les Français entrèrent à Rome. Le pape fut remis en possession du pouvoir.

La nouvelle Constitution prussienne

n°297, 13 mai 1849

Cologne, le 12 mai.

En novembre dernier, après avoir dispersé les représentants du peuple, le troisième membre - résidant à Potsdam - de la Trinité établie par la grâce de Dieu et de la loi martiale¹ a octroyé une Constitution destinée à être soumise à une révision par les Chambres appelées à se réunir rapidement. On sait que le même destin qui avait été celui des anciens représentants du peuple devint rapidement celui des nouveaux élus; les uns avaient été dispersés par les baïonnettes de Wrangel : un simple petit billet de Manteuffel annonçant la dissolution ordonna aux autres de rentrer dans leurs foyers². En conséquence de quoi il était mis fin du même coup à la révision.

Le souverain chrétien-germanique et ses acolytes, l'armée entière des bandits de grands chemins, des parasites et des vampires du peuple, riches ou pauvres en aïeux, constellés ou non de décorations, ont repris du terrain pour le cultiver selon leur cœur.

En novembre dernier la royauté, les corps de fonctionnaires et les hobereaux étaient encore contraints fréquemment à des formules hypocrites, et à des dispositions constitutionnelles, apparemment très libérales. La Constitution de novembre devait être présentée de telle façon que la partie *stupide* et abondamment représentée du soi-disant « peuple prussien » s'y laisse prendre à tout coup.

Maintenant, de tels égards et de telles finesses diplomatiques sont devenues superflues. Le beau-frère Nicolas, ne foule-t-il pas déjà le sol allemand avec 20 000 hommes ? Dresde n'a-t-elle pas été bombardée ? N'y a-t-il pas une alliance des plus intimes entre le lâche réfugié de Königstein, l'impérial Max de Munich³, le bouledogue Ernest-Auguste de Hanovre et toute la bande contre-révolutionnaire, en Allemagne et à l'extérieur de l'Allemagne ?

Eh bien, ce moment a été utilisé au mieux par Hohenzollern. Il a fait élaborer pour ses sujets « bien-aimés » une nouvelle Constitution, et il l'a sanctionnée et octroyée le 10 mai à Charlottenbourg.

La plus récente Constitution du royaume de Prusse, la seule qui ait des intentions honnêtes, avait aussi sur la Constitution de novembre l'avantage de ne comporter que dix-sept paragraphes; les voici⁴ :

¹ Il s'agit de l'action commune des trois monarques réactionnaires de Prusse, de Russie et d'Autriche.

² Les députés de l'Assemblée nationale prussienne qui, contrairement à l'injonction du roi de transférer l'Assemblée nationale à Brandenburg continuaient à siéger à Berlin, furent dispersés le 15 novembre 1848 par les troupes du général Wrangel. La seconde Chambre fut dissoute le 27 avril 1849 sur la base d'une ordonnance du gouvernement Brandenburg-Manteuffel.

³ Pendant l'insurrection de Dresde, en mai 1849, le roi de Saxe, Frédéric-Auguste II, qui avait fui la ville, s'était réfugié dans la forteresse de Königstein. Le « Max d'empire » de Munich est une allusion au roi de Bavière, Maximilien II, que quelques députés de l'Assemblée nationale de Francfort avaient proposé comme candidat à la couronne impériale d'Allemagne.

⁴ Dans la *Nouvelle Gazette rhénane* suivait le texte intégral de l'ordonnance sur l'état de siège du 10 mai 1849 sous le titre « Neueste preussische Verfassung » (La plus récente Constitution prussienne).

La loi du sang à Dusseldorf

n°297, 13 mai 1849

Cologne, le 12 mai.

La « nouvelle Constitution », comportant la suppression des lois et des juridictions ordinaires accompagnée de l'annonce de privilèges exorbitants, accordés paternellement par le souverain à « Ma splendide armée de guerre », est déjà entrée en vigueur hier à *Dusseldorf*.

Après avoir vaincu et massacré le peuple, le commandant de la place avait aussitôt demandé des instructions à Berlin. Arriva alors télégraphiquement, lancé par Brandenburg-Manteuffel, les acolytes du sire de Hohenzollern, l'ordre de proclamer LA LOI DU SANG et d'instituer des juridictions militaires sanglantes.

Suivant les articles 2 et 6 de l'ordonnance militaire, le droit de réunion est aboli et les articles 5, 6, 7, 24, 25, 26, 27 et 28 de la charte octroyée comme un pourboire, deviennent caducs.

L'année dernière, sous Drigalski¹, la presse fut soumise à la *censure*, à l'annonce de l'état de siège, mesure qui souleva les protestations et l'indignation même dans la majorité de la nouvelle société ententiste; aujourd'hui, après les nouvelles conquêtes de Hohenzollern, alors qu'à ses côtés le « sous-kniaz » de Potsdam a, non des Chambres mais les nez retroussés des Cosaques qui sont de la même souche, aujourd'hui on ne se contente pas de la *censure*, on passe simplement à l'*interdiction* de la presse.

Suivant l'article 7 sont *interdits* les journaux de Dusseldorf ainsi que la *Nouvelle Gazette rhénane* dans le périmètre de Dusseldorf; suivant l'article 8 aucun « avis » autre que les « avis » officiels ne doit être publié.

Au moins sous la domination du sabre de Drigalski, citoyen et communiste, les citoyens arrêtés arbitrairement n'étaient pas soustraits à la loi ordinaire et à leurs juges réguliers. Aujourd'hui la loi et les tribunaux sont suspendus et des juridictions militaires sanglantes exceptionnelles sont instaurées

« Article 9. Quiconque oralement ou par écrit, par imprimé ou par l'image incite à résister aux dispositions légales » (!) « prises par les autorités, devra être traduit en Conseil de guerre.

Article 10. Quiconque sera pris en état de résistance ouverte ou armée contre les mesures des autorités légales, ou qui, par un acte de félonie, met les troupes en danger ou leur porte préjudice, doit, selon la loi martiale, être fusillé immédiatement. »

LES LAURIERS DE WINDISCHGRAETZ, CE CHIEN SANGUINAIRE, N'ONT PAS LAISSÉ DORMIR HOHENZOLLERN, UNE FOIS SES FORCES RETROUVÉES.

¹ Cf. l'article intitulé : « Drigalski le législateur, le citoyen, le communiste » n° 153 du 26 novembre 1848, l'article précédent : « La nouvelle Constitution prussienne », n° 297 du 13 mai 1849 et l'article intitulé : « La nouvelle charte de l'état de siège », n° 299 du 16 mai 1849.

L'insurrection dans le duché de Berg¹

n°297, 13 mai 1849

Cologne, le 12 mai.

L'attention de toute la province rhénane se porte en ce moment sur Elberfeld, la localité qui brandit plus haut que toutes les autres villes rhénanes « la bannière de l'insurrection ». La dissolution de la Chambre a donné au Wuppertal, d'ordinaire si pacifique, le signal de l'action. Les « hurleurs » les plus abrutis, les « tartuffes » les plus lamentables se sont avoué que la réaction avait comblé la mesure de ses crimes, et, entraînés par l'enthousiasme de ces braves ouvriers dont nous n'avons jamais mis l'énergie en doute, ils ont pris les armes et sont entrés dans les rangs de ces héros des barricades résolus à lutter à la vie à la mort contre la monarchie.

Étant donné les nouvelles confuses qui nous parviennent du théâtre même des combats, il est impossible de séparer le vrai du faux. Un seul point semble sûr, c'est que toute la population est sous les armes, que les rues et les maisons sont barricadées, que des agglomérations voisines - de Solingen, Remscheid, Gräfrath, des localités situées sur la route d'Ennep, bref, de tout le duché de Berg - des renforts armés approchent rapidement; on ne se limite déjà plus à l'occupation des villes d'Elberfeld et de Barmen, mais on étend déjà les mesures de défense aux points les plus importants de la région environnante.

À ce qu'on assure, on dit même que le plan des combattants prévoit de se précipiter au secours de Dusseldorf pour débarrasser cette ville des troupes prussiennes. La territoriale, qui maintenant pour la première fois se bat résolument au côté du peuple, joue le rôle essentiel dans ces entreprises. Les combattants ne manquent ni de munitions, ni d'argent puisque plusieurs parmi les plus riches négociants ont ouvert avec empressement leurs caisses. On dit qu'une seule maison de commerce a affecté au comité de salut public d'Elberfeld 500 pièces de Friedrichsdor².

Dans ces circonstances, il ne faut naturellement pas s'étonner si les mercenaires de la royauté se préparent à attaquer, si possible à écraser le peuple dans le duché de Berg et à se livrer aux mêmes massacres qu'à Breslau, Dresde, Erfurt, etc. Espérons que cette fois, il en sera autrement.

Le parc d'artillerie de Wesel va partir pour Elberfeld. On dit que le jour de l'attaque est fixé à lundi prochain.

Nous ne pouvons pas garantir ces nouvelles. Mais quels que puissent être les plans de la contre-révolution, Elberfeld aura à affronter un combat où elle peut, en vérité, bien mériter de la patrie.

¹ Le duché de Berg était un État de l'Allemagne, sur la rive droite du Rhin. Il avait Dusseldorf pour capitale. Créé par Henri V en 1108, le titre de comte de Berg passa, dès 1219, à la famille de Limbourg, puis à celle de Juliers en 1348.

² Pièce d'or d'une valeur de 5 thalers 2/3 ayant eu cours de 1750 à 1855.

Bassesses à gage de la *Kölnische Zeitung*

n°297, 13 mai 1849, 2° édition*Cologne, le 13 mai.*

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le dernier numéro de la *Kölnische Zeitung*, notamment sur l'édition d'aujourd'hui, dimanche 13 mai.

Jamais encore probablement le « *naturel le plus vulgaire* » n'a marché autant la main dans la main avec la *bassesse à gages* que dans les derniers éditoriaux et correspondances de notre excellente contemporaine.

Il y a quelques jours encore nous avons vu le *propriétaire de la « Kölnische Zeitung »*, *M. Joseph Dumont*, prendre rapidement position au Congrès des Conseils municipaux rhénans en faveur des décisions prises. Aujourd'hui nous voyons le même personnage exprimer à chaque ligne, par l'intermédiaire de son valet Brüggemann, la joie la plus grossière devant l'échec des émeutes qui étaient justement la conséquence de ces décisions des Conseils municipaux rhénans.

Mais *pour la peine*, la *Kölnische Zeitung* a également le bonheur d'être la seule feuille à se trouver *octroyée* aux villes rhénanes en même temps que l'état de siège.

En vérité, on octroie en même temps à ces villes du *sang* et de la boue !

La Kreuzzeitung

n°299, 16 mai 1849

Cologne, le 15 mai.

La feuille de chou prussienne pourvoyeuse de gibets nous procure un plaisir particulier en faisant, dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, la cueillette d'expressions antipatriotiques concernant le « sous-kniaz impérial russe d'Olmütz » et la « chevalerie pouilleuse »¹. Le choix se limite à une correspondance de Breslau et il s'accompagne pour finir d'une explosion d'indignation chez le croisé sereinement frivole !

« Comparée à cette impertinence aussi grande que le Chimborazo², combien est terne l'annonce du mariage du roi de Prusse dans le *Moniteur français* de 1793 : « Le jeune tyran de Prusse vient d'épouser une demoiselle de Mecklembourg³. »

Pour compléter au mieux l'histoire de « l'impertinence aussi grande que le Chimborazo », dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, nous prions la « feuille de chou pourvoyeuse de gibets » d'avoir l'amabilité de publier aussi le *Premier-Cologne*⁴ du n° 294 de notre journal sur les « hauts faits de la maison de Hohenzollern ». D'après ce que nous avons entendu dire, Madame de Hohenzollern est une lectrice assidue de la feuille de chou pourvoyeuse de gibets et nous ne sommes pas assez « exclusifs » pour ne pouvoir accorder à cette digne dame en manière de divertissement quelques études historiques sur la famille de son époux.

¹ Cf. les articles intitulés : « La Posnanie », n° 285 du 29 avril 1849, deuxième édition et « Le Tzar et ses sous-Kniaz », n° 293 du 9 mai 1849.

² Le Chimborazo est un volcan éteint des Andes (République de l'Équateur). Il mesure 6310 mètres.

³ Le futur Frédéric-Guillaume III, alors prince héritier, avait épousé en 1793, Louise de Mecklembourg-Strelitz.

⁴ L'éditorial de Cologne.

Nouveau coup de pied prussien pour les francfortois

n° 299, 16 mai 1849, supplément extraordinaire

Cologne, le 15 mai.

À peine la nouvelle alliance du knout nous a-t-elle octroyé pour la Prusse une toute nouvelle Constitution sous l'égide de l'état de siège, qu'elle nous fait le plaisir de nous offrir aujourd'hui déjà un second document non moins intéressant. Ces lavettes de l'Assemblée nationale de Francfort qui, avec leur dignité d'hommes de bien, leur lâcheté, leur balourdise radicale ont aidé fidèlement, un an durant, les traîtres stipendiés du peuple allemand à coopérer à la contre-révolution, récoltent maintenant ce qu'ils ont semé. S'il était possible que quelque lumière pût pénétrer dans le crâne des membres de l'Assemblée nationale, et que leur poitrine pût s'enfler non seulement de quelque indignation due à la bière de mars, mais d'une partie, si petite fût-elle, d'indignation et d'énergie révolutionnaires, alors « l'ordonnance royale » ci-dessous du sous-kniaz de Charlottenbourg devrait avoir cet effet.

« **Ordonnance royale.**

Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., etc., nous ordonnons à la demande de Notre ministère d'État ce qui suit.

ARTICLE 1

LE MANDAT DES DÉPUTÉS ÉLUS DE L'ÉTAT PRUSSIE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ALLEMANDE SUR LA BASE DES DÉCRETS FÉDÉRAUX DU 30 MARS ET DU 7 AVRIL 1848 ET DE NOTRE ORDONNANCE DU MOIS DERNIER EST EXPIRÉ.

ARTICLE 2

NOTRE PLÉNIPOTENTIAIRE À FRANCFORT FERA TENIR NOTRE PRÉSENTE ORDONNANCE AUX DÉPUTÉS POUR QU'ILS S'Y CONFORMENT ET IL L'ACCOMPAGNERA DE L'INJONCTION DE S'ABSTENIR DÉSORMAIS DE TOUTE PARTICIPATION AUX DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE.

FAIT À CHARLOTTENBOURG, LE 14 MAI 1849.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME

Comte von Brandenburg, von Ladenberg, Von Manteuffel, von Strotha, von der Heydt, von Rabe, Simons.

»

La nouvelle charte de l'état de siège

n°299, 16 mai 1849

Cologne, le 15 mai.

Il nous reste encore à prendre acte des plus récentes intentions souveraines et paternelles du souskiaz de Potsdam concernant les sujets dont il a « hérité » par le brigandage et le maquignonage. Nous voulons parler de la *charte de l'état de siège* nouvellement octroyée, la seule de toutes les promesses des Hohenzollern qui aient été tenues, et où la magnificence prussienne se soit révélée enfin, même aux yeux des stupides serins qui lui faisaient confiance, dans sa nudité la plus naturelle, et dépouillée de ses derniers et hypocrites oripeaux de comédien.

La dispersion des inoffensives Chambres de Berlin qui devaient « réviser » la Constitution octroyée du 5 décembre, n'était, on le sait, que l'indispensable préparatif à la pénétration des Russes sur le sol allemand. Mais l'entente du Bachkirat de Potsdam avec les Cosaques aux naseaux retroussés du pravoslavni¹ tzar avec qui ils sont apparentés, avait encore un autre but que la célèbre campagne de la Trinité² contre la Hongrie où la Prusse, conformément à sa nature lâche et perfide et, tel un sbire, se tenait à la porte avec des lettres de cachet, tandis qu'à l'intérieur les bourreaux autrichiens et russes devaient organiser la chasse meurtrière. Le véritable but de cette alliance conclue par Hohenzollern c'était, grâce à l'entrée des Russes, d'insuffler au héros de Potsdam le *courage* nécessaire *pour se venger* sur la révolution, *de l'aveu* de LÂCHETÉ *que celle-ci lui avait arraché en mars de l'année dernière*.

Pour prouver la *lâcheté* naturelle qui fut de tout temps propre aux Hohenzollern nous n'avons pas besoin de faire des incursions historiques ni peut-être même de remonter aux ancêtres de cette noble lignée qui, derrière haies et buissons, guettaient des voyageurs sans défense et, brigands de grands chemins, posaient la première pierre de « l'éclat de leur maison ». Nous n'avons pas besoin de rappeler la fameuse campagne de Frédéric-Guillaume II contre la République française où le grand Hohenzollern prit d'abord la poudre d'escampette et trahit les « troupes impériales » allemandes pour se livrer avec la Russie à un nouveau brigandage en Pologne; il est encore moins nécessaire de parler du rôle lamentable que son successeur Frédéric-Guillaume III joua dans les guerres impériales avant d'entraîner « Son peuple » dans la lutte au moyen de promesses fallacieuses. L'histoire des « conquêtes de mars » n'était que la suite de la vieille lâcheté et de la vieille perfidie « héréditaires ». L'Assemblée ententiste fut la première concession faite par *lâcheté* à la révolution; elle remplaça les célèbres vantardises du « chiffon de papier », elle fut dispersée lorsque la chute de Vienne redonna à Hohenzollern, une fois ses forces retrouvées, le courage nécessaire. La Constitution octroyée aux Chambres « chargées de la réviser » fut la seconde et lâche hypocrisie, puisque à cette époque, la « couronne inébranlée » estimait toujours nécessaires quelques concessions libérales. La Chambre fut renvoyée dans ses foyers lorsque la conspiration avec l'empereur et maître russe fut parvenue à la conclusion souhaitée. Mais seule la *véritable* pénétration des Russes sur le sol allemand, la proximité *certaine* des Cosaques protecteurs, a donné « garanties constitutionnelles » par la dictature du sabre la plus absolue et la plus arbitraire, suspension des anciennes lois et des anciens tribunaux, même de ceux d'avant mars, vengeance « par la poudre et par le plomb » exercée contre la révolution par Hohenzollern, dont la lâcheté se révéla dans les concessions de mars.

Telle est la genèse historique de la Constitution de l'état de siège récemment octroyée. Examinons maintenant son contenu.

Selon les articles 1 et 2 « pour le cas d'une émeute », non seulement chaque commandant de forteresse peut déclarer sa forteresse en état de siège, mais le « général commandant » peut déclarer en état de siège tout le district qui relève du corps d'armée.

« Pour le cas d'une émeute », *c'est-à-dire** quand le commandant ou le général jugent bon de prévoir le « cas d'émeute ». Ou bien les ministres de Hohenzollern dont les exercices de style se caractérisent habituellement par l'excès extrêmement curieux de lacunes en matière grammaticale, auraient-ils voulu dire : « En cas d'émeute » ? L'interprétation sera laissée à l'intelligence éprouvée des généraux et des commandants.

« Pour le cas d'une émeute » le commandant peut donc déclarer sa forteresse en état de siège et le général commandant peut en faire autant pour toute une province. Les limites de ce « cas » ne sont pas fixées. Il sera laissé au seul « tact » des généraux et des commandants d'apprécier s'il faut que le « cas d'émeute » apparaisse justement à l'intérieur de la forteresse ou de la province, ou s'il suffit que la forteresse ou la province soient menacées à plus ou moins grande distance. Et suivant la forte parole du général Tietzen, le « tact » est la première qualité exigée d'un officier prussien.

Le pouvoir du général « pour le cas d'une émeute » a pourtant été très remarquablement réduit à nouveau dans l'intérêt de tous les fervents du terrain juridique. Ce n'est que « pour le cas d'une guerre » que généraux et commandants peuvent, de leur propre chef, déclarer la province et les forteresses en état de siège. Mais « pour le cas d'une émeute » déclare l'article 2 de la nouvelle charte, la proclamation de l'état de siège émane du ministère; « pour

¹ Orthodoxe.

² Engels désigne par là les trois monarchies réactionnaires de Prusse, d'Autriche et de Russie qui agissaient de concert.

ce cas » c'est provisoirement seulement et sous réserve de confirmation ou (!) d'annulation par le ministère que le commandant peut déclarer en état de siège sa forteresse, comme le général sa province. Agréable sécurité des sujets menacés d'émeute ! N'avons-nous pas des ministres « responsables » ? Le « terrain juridique » n'est-il pas sauvegardé par le simple « caractère provisoire » de la dictature des commandants et des généraux, par l'instance suprême des ministres « responsables » ? Le « caractère provisoire » du commandant ou du général donne certes à ceux-ci, selon les articles 7 et 13, le droit de suspendre provisoirement les tribunaux réguliers, d'instituer provisoirement des Conseils de guerre qui prononceront, provisoirement aussi, des condamnations à mort (article 8) et feront exécuter provisoirement les condamnés à mort dans un délai de vingt-quatre heures (article 13, paragraphe 7). Mais le « terrain juridique » continue à être sauvegardé par la confirmation qu'en ont faite en dernier ressort les ministres « responsables », et vive le terrain juridique ! Notre seul vœu secret, c'est que les premières exécutions provisoires qui auront lieu au nom de Dieu et de sa majesté chrétienne germanique, le « sous-kniaz », soient expérimentées sur les hommes du terrain juridique.

n°300, 17 mai 1849

Cologne, le 16 mai.

Cervantès raconte quelque part l'histoire d'un brave alguacil et de son secrétaire qui, pour protéger la moralité publique entretenaient deux femmes d'une réputation plus que douteuse¹. Les jours de grandes foires annuelles ou à l'occasion d'autres réjouissances, ces aimables nymphes sortaient dans un accoutrement qui, de loin déjà, permettait de reconnaître l'oiseau à son plumage. Avaient-elles pris un étranger dans leurs filets qu'elles savaient aussitôt avertir leurs amants de l'hôtel où ils étaient descendus; l'alguacil et son secrétaire s'y précipitaient alors, au plus grand effroi des femmes, jouaient les jaloux et ne laissaient partir l'étranger qu'après de longues supplications et le dépôt d'un dédommagement approprié. Ils avaient ainsi concilié leurs propres avantages et les intérêts de la moralité publique, car ceux qui avaient été plumés ne recommençaient pas de si tôt à suivre leurs penchants impurs.

Comme ces gardiens de la moralité, les héros prussiens de l'ordre ont un procédé simplifié pour veiller à la tranquillité normale, conférée par l'état de siège. L'envoi stimulant de quelques piliers avinés de la justice, quelques coups de sabre pour séduire le peuple, et les envies d'insurrection provoquées de ce fait dans quelques villes ou villages éloignés donnent l'occasion, en décrétant l'état de siège, de préserver toute la province de tout autre élan impur et de la frustrer de ce qui reste encore de son pouvoir constitutionnel.

Suivant l'article 5 de la nouvelle charte de l'état de siège, le « commandant militaire », en proclamant l'état de siège par districts, peut annuler les articles 5 à 7 et 24 à 28 des dernières « conquêtes » octroyées en décembre.

Voyons ce qu'il reste encore, si nous soustrayons des promesses de mars, ces articles dont la charte de l'état de siège a rendu l'octroi caduc. « Pour le cas d'une émeute », suivant la volonté d'un « commandant militaire » on supprime donc les articles suivants :

Article 5 de la Constitution de décembre : « La liberté de la personne est garantie. »

Article 6 : « Le domicile est inviolable. »

Article 7 : « Personne ne peut être soustrait à son juge légal. »

Article 24 : « Tout Prussien a le droit, etc. d'exprimer librement ses idées. »

Article 25 : « Les délits commis par parole, par écrit, etc. devront être punis conformément aux lois correctionnelles générales. »

Article 26 : « Si l'auteur d'un écrit est connu et du ressort du pouvoir judiciaire, l'imprimeur, l'éditeur et le diffuseur ne doivent pas être punis. »

Article 27 : « Tous les Prussiens sont autorisés à se réunir pacifiquement et sans armes dans des endroits clos. »

Article 28 : « Tous les Prussiens ont le droit de se réunir en associations dans des buts qui ne contreviennent pas aux lois pénales. »

À partir du moment où « pour le cas d'une émeute », le commandant militaire proclame l'état de siège, la « liberté de la personne » n'est plus garantie, le domicile n'est plus déclaré inviolable, les tribunaux « légaux », la liberté de la presse, la protection des imprimeurs et le droit de réunion cessent, et même les « associations » des philistins : casinos et bals dont le « but ne contrevient pas aux lois pénales » ne peuvent subsister que par grâce de *M. le Commandant**, mais nullement « de droit ».

Simultanément l'article 4 de la nouvelle charte de l'état de siège stipule que

« lors de la proclamation de la loi martiale » (pure et simple) « le pouvoir exécutif doit passer au commandant militaire et les autorités administratives civiles et les autorités communales ont à suivre les ordonnances et les ordres du commandant militaire ».

¹ Cf. CERVANTÈS : *Nouvelles exemplaires*, Dialogue entre Scipion et son chien Berganza.

Cet article a donc l'heureux résultat de supprimer les formules communales et administratives habituelles et de placer dans la situation de « laquais aux ordres » sous le joug de la dictature militaire souveraine, l'arrogante bureaucratie avec ses bovins aux naseaux camus.

Les articles 8 et 9 édictent les peines avec lesquelles l'énergique Hohenzollern pense encore protéger, par des baïonnettes et des canons, sa sécurité et son ordre. En tout cas, cette nouvelle loi criminelle a sur toutes les ennuyeuses théories juridiques ententistes l'avantage de la brièveté.

Article 8 : « Quiconque, dans une localité ou une circonscription où la loi martiale est proclamée se rend coupable de mettre intentionnellement le feu, de provoquer intentionnellement une inondation » (quelle prévoyance !) « ou d'attaquer ou de résister, ouvertement et avec des armes dangereuses, à la force armée ou à des délégués des autorités civiles et militaires sera PUNI DE MORT. »

« Résistance à la force armée ou à des délégués des autorités » ! On connaît les hauts faits de « Ma splendide armée de guerre », on sait comment les braves Poméranien, Prussien et Wasserpolaque qui, dans l'intérêt de l'unité ont été implantés avec tant de zèle dans les provinces occidentales, puisent leur courage dans les circonstances, suivant en cela l'exemple de leur souverain, et comment, après le désarmement des citoyens, ils parachèvent la loi martiale à Dusseldorf, Breslau, Posen, Berlin et Dresde en assassinat des êtres sans défense, des femmes et des enfants. Les sujets « héréditaires » du kniaz bachkir de Potsdam ont de ce fait la liberté hautement louable, une fois la loi martiale proclamée, de se laisser assassiner « réglementairement » par les courageux exécuteurs de la paternelle bienveillance du souverain ou de se faire fusiller « pour résistance » conformément à la loi martiale.

Faut-il parler plus longuement des dispositions de l'article 9 ? Selon cet article, diffuser des nouvelles « induisant en erreur » les autorités, « enfreindre » une *interdiction* prise dans l'intérêt de la sécurité publique », etc. est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison; avec l'état de siège, le même article porte à la perfection les fonctions les plus courantes de la police et de la gendarmerie.

Que dire des dispositions suivant lesquelles les décisions des juges des tribunaux d'exception sont sans recours; toujours selon ces dispositions, les condamnations à mort sont purement et simplement confirmées par le « commandant militaire » et exécutées dans un délai de vingt-quatre heures, enfin *même après la suppression de l'état de siège*, dans le cas de jugements d'exception non encore exécutés, les « tribunaux ordinaires » ne peuvent que transformer la peine d'exception en peine légale; ils doivent « *accepter le fait comme prouvé* » et n'ont pas à décider du bien-fondé ou de la nullité de l'accusation.

Faut-il accepter cette lâche perfidie avec laquelle Hohenzollern, le père du peuple, et ses acolytes décrètent que les tribunaux militaires d'exception seront formés de *trois* « officiers supérieurs » et de deux juges civils à *nommer* par le commandant militaire, afin de garder pour les bourgeois stupides l'apparence d'une procédure « chevaleresque », tout en étant assurés de la condamnation, grâce à la supériorité numérique de leurs assassins militaires ? Faut-il prendre acte des différentes dispositions de l'article 13 sur la « procédure en cours martiales », alors qu'il n'y est jamais question d'une preuve par témoins, mais que dans l'esprit de Windischgrætz, ce chien sanguinaire, on peut manifester juger « *suivant la concordance des faits* ».

Faut-il pour finir nous étendre sur le dernier et meilleur article de cette nouvelle Constitution, renforcée par les Cosaques, selon lequel « *également hors de l'état de siège* », donc, « PAS pour le cas d'une émeute », les articles 5, 6, 24 à 28 de la conquête de décembre, la « liberté personnelle », l'« inviolabilité du domicile », la « liberté de la presse » et le « droit d'association » peuvent être *suspendus par districts*.

Après toutes ces splendeurs, nous n'avons plus besoin de souhaiter de tout cœur à tous les Prussien bien pensants bonne chance pour les nouvelles promesses, *les seules vraies*, la véritable explosion finale de la bienveillance paternelle du souverain, due à la présence des Cosaques. Nous nous réjouissons sincèrement de ce châtement sanglant infligé aux âmes des bourgeois frénétiques d'ordre et aux pauvres lourdauds du terrain juridique.

Mais très vite cette nouvelle conquête amènera le peuple à trouver pleine la coupe de sa vengeance contre une engeance menteuse et lâche qui est une plaie pour le pays, et surtout la Rhénanie ne laissera pas s'écouler l'heure, si longtemps espérée, où nous crierons : « Ca ira !¹ »

*Les maigres chevaliers
Partiront d'ici
Et la boisson d'adieu leur sera servie
Dans de longs hanaps de fer².*

¹ Allusion à *La Carmagnole*, chant datant de la grande Révolution française.

² Extrait de HEINE : *Deutschland, Ein Wintermärchen* (L'Allemagne, un conte d'hiver), chapitre VIII.

Friedrich Engels: Elberfeld**n° 300, 17 mai 1849, 2° édition**

Cologne, le 16 mai.

La *Nouvelle Gazette rhénane* elle aussi était représentée sur les barricades d'Elberfeld.

Pour contrer différents faux bruits nous devons à nos lecteurs un bref compte rendu de cette affaire :

Le 10 mai, *Friedrich Engels*, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, se rendit de Cologne à Elberfeld et emporta de Solingen deux caisses de cartouches dont on s'était emparé lors de l'assaut donné à l'arsenal de Gräfrath par les ouvriers de Solingen. Arrivé à Elberfeld, il fit au Comité de salut public un rapport sur la situation à Cologne, il se mit à la disposition du Comité et la Commission militaire lui confia aussitôt la direction des travaux de fortification en lui accordant les pleins pouvoirs suivants :

« La Commission militaire du Comité de salut public charge par la présente M. Friedrich Engels d'inspecter toutes les barricades de la ville et de compléter les fortifications. Tous les postes des barricades sont priés, par la présente, de l'aider, en cas de besoin. »

Elberfeld, le 11 mai 1849.

(Signé) HÜHNERBEIN, TROOST. »

Le lendemain l'artillerie fut mise aussi à sa disposition.

« Pleins pouvoirs pour le citoyen Engels de disposer les canons à son idée et de réquisitionner tous les travailleurs nécessaires à cette opération dont les frais incombent au Comité de salut public. »

Elberfeld, le 12 mai 1849.

Le Comité de salut public

(Signé) POTHMANN, HÜHNERBEIN, TROOST. »

Dès son premier jour de présence, Engels organisa une compagnie de pionniers et compléta les barricades à diverses sorties de la ville. Il assista à toutes les séances de la Commission militaire et lui proposa M. Mirbach comme commandant en chef, proposition qui fut acceptée à l'unanimité. Les jours suivants il poursuivit son activité, modifia plusieurs barricades, indiqua la position de nouvelles barricades et renforça les compagnies de pionniers. Dès l'arrivée de Mirbach, il se mit à sa disposition et prit part également aux Conseils de guerre tenus par le commandant en chef.

Pendant tout le temps où il fut là, Engels jouit de la confiance la plus absolue de la part des travailleurs armés du Berg et de la Marche, ainsi que des corps francs.

Dès le jour de son arrivée, M. Riotte, membre du Comité de salut public, l'interrogea sur ses intentions. Engels déclara qu'il était venu premièrement parce qu'il avait été délégué par Cologne à cet effet, deuxièmement parce qu'il avait cru que, du point de vue militaire, on pouvait peut-être l'employer utilement, et troisièmement parce que, étant lui-même natif du Berg, il avait mis un point d'honneur à être sur place lors du premier soulèvement armé du peuple de Berg. Il souhaitait s'occuper uniquement de questions militaires et rester complètement étranger au caractère politique du mouvement puisqu'il était clair que jusqu'à présent seul un mouvement noir-rouge-or était possible et qu'il fallait, de ce fait, éviter toute manifestation contre la Constitution d'empire.

M. Riotte fut entièrement d'accord avec cette déclaration.

Le 14 au matin, lorsque, pour répondre à l'appel général, Engels eut accompagné le commandant en chef, Mirbach, sur l'Engelberg, M. Höchster, également au nom du Comité de salut public, vint à lui et déclara que bien qu'il n'y ait absolument rien à reprendre à son comportement, la bourgeoisie d'Elberfeld était cependant si alarmée par sa présence, qu'elle craignait à chaque instant qu'il ne proclamât la république rouge et qu'elle souhaitait dans son ensemble qu'il s'éloignât.

Engels déclara qu'il ne voulait ni s'imposer, ni abandonner lâchement son poste et qu'il exigeait, sans s'engager par ailleurs à quoi que ce fût, qu'on veuille bien lui notifier ce vœu noir sur blanc avec la signature de tous les membres du Comité de salut public.

M. Höchster exposa l'affaire au Comité de salut public, et le jour même, fut prise la décision suivante :

« Le citoyen Friedrich Engels de Barmen, domicilié en dernier lieu à Cologne, tout en voyant pleinement reconnaître l'activité qu'il a déployée ici dans cette ville jusqu'à présent, est prié de quitter dès aujourd'hui l'enceinte de la commune, compte tenu que sa présence pourrait donner lieu à des malentendus sur le caractère du mouvement. »

Déjà avant que la décision fût prise, Engels avait déclaré qu'il ne se conformerait à la sommation du Comité de salut public que si Mirbach le lui ordonnait. Mirbach était venu à son instigation et il ne pouvait donc pas s'en aller avant que Mirbach ne lui donnât congé.

Le 15 au matin, Mirbach, pressé de toutes parts par le Comité de salut public signa finalement le décret en question qui fut également diffusé par des affiches.

Le décret du Comité de salut public agita au plus haut point les travailleurs en armes et les corps francs. Ceux-ci exigèrent qu'Engels reste là, disant qu'ils « le protégeraient au péril de leur vie ». Engels alla lui-même les trouver et les apaisa en les renvoyant à Mirbach, et il déclara qu'il ne voudrait pas être le premier à refuser obéissance au commandant appelé à son instigation et qui d'ailleurs avait sa confiance absolue.

Engels participa alors encore à une mission de reconnaissance de la région et s'éloigna après avoir cédé son commandement à son aide de camp.

Mais les travailleurs du Berg et de la Marche qui ont témoigné à notre collaborateur une sympathie et un attachement si surprenants peuvent bien penser que le mouvement actuel n'est que le prélude à un autre mouvement, mille fois plus sérieux, où il s'agira de leurs intérêts les plus directs, ceux des travailleurs. Ce nouveau mouvement révolutionnaire sera le résultat du mouvement actuel et dès qu'il débutera, Engels - les travailleurs peuvent s'y fier - sera à sa place comme tous les autres rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*, et aucun pouvoir au monde ne pourra alors lui faire quitter cette place.

Karl Marx : L'élimination de la Nouvelle Gazette rhénane par la loi martiale

n°301, 19 mai 1849

Cologne, le 18 mai.

Il y a quelque temps on a exigé de Berlin qu'une autorité locale mette à nouveau Cologne en état de siège. On visait à éliminer la *Nouvelle Gazette rhénane* grâce à la loi martiale, mais on se heurta à une résistance inattendue. Plus tard, le gouvernement de Cologne s'adressa au Parquet local pour obtenir le même résultat au moyen d'arrestations arbitraires. Les scrupules juridiques du Parquet firent échouer cette tentative comme l'avait déjà fait échouer deux fois le bon sens des jurés rhénans. Il ne resta pas d'autre ressource que d'avoir recours à une *feinte policière*, et, pour l'instant, le but est atteint. *La Nouvelle Gazette rhénane* cesse provisoirement de paraître. Le 16 mai, le gouvernement a fait parvenir à son rédacteur en chef*, Karl Marx, le chiffon suivant :

« Dans ses numéros » (!) « les plus récents, la *Nouvelle Gazette rhénane* incite de plus en plus résolument à mépriser le gouvernement existant, à opérer un bouleversement par la violence et à instaurer la république sociale. Le droit d'hospitalité » (!) « qu'il a si honteusement violé sera donc retiré à son rédacteur en chef*, le docteur Karl Marx et comme celui-ci n'a pas demandé l'autorisation de séjourner plus longtemps dans nos États, il lui est ordonné de les quitter dans un délai de vingt-quatre heures. S'il devait ne pas satisfaire volontairement à l'injonction qui lui est faite, il serait expulsé de force au-delà de la frontière.

Gouvernement royal

MCELLER

Au directeur de la police royale locale, M. Geiger. »

À quoi bon ces niaiseries et ces mensonges officiels !

Les derniers numéros de la *Nouvelle Gazette rhénane*, par leur tendance, et leur langage ne se distinguent pas d'un iota de son premier « coup d'essai ». Dans ce « premier numéro », il était dit entre autres :

« Le projet de M. Hüser » (à Mayence) « n'est qu'une partie du plan général de la réaction de Berlin qui aspire ... à nous livrer sans défense ... à l'armée. »

Eh bien, Messieurs, qu'en dites-vous maintenant ?*

Quant à notre tendance, était-elle inconnue du gouvernement ? N'avons-nous pas déclaré devant les jurés que c'était maintenant « le devoir de la presse de miner toutes les bases du système existant¹ » ? En ce qui concerne en particulier Hohenzollern, ce sous-kniaz, lisez le numéro du 19 octobre 1849 où il est dit :

« Le roi est logique. Il aurait toujours été logique si les journées de mars n'avaient malheureusement glissé ce fatal papier entre Sa Majesté et le peuple. Sa Majesté semble croire en ce moment, comme avant les journées de mars, « aux pieds d'airain » du colosse slave. Le peuple de Vienne peut être le magicien qui transformera l'airain en argile*. »

Est-ce clair, Messieurs*² ?

Et la « république sociale », est-ce seulement dans les « numéros les plus récents » de la *Nouvelle Gazette rhénane* que nous l'avons proclamée ?

N'avons-nous pas parlé ouvertement et sans méprise possible pour les faibles d'esprit qui, dans toute notre manière de juger le mouvement européen et de nous exprimer à son sujet, n'ont pas vu serpenter le fil « rouge » ?

« À supposer » est-il dit dans le numéro de la *Nouvelle Gazette rhénane* du 7 novembre, « à supposer que la contre-révolution tiendrait dans toute l'Europe par les armes, elle mourrait dans toute l'Europe par l'argent. La fatalité qui annulerait la victoire serait la faillite européenne - la faillite de l'État. Les pointes des baïonnettes se brisent aux piques de l'« économie » comme de l'amadou qui s'effrite. Mais l'évolution n'attend pas l'échéance de ces traites que les États européens ont tirées sur la nouvelle société européenne.

À Paris sera donnée la réplique décisive aux journées de juin. Grâce à la victoire de la « république rouge », à Paris, les armées seront rejetées de l'intérieur des pays sur les frontières et au-delà, et la véritable puissance des partis en lutte sera clairement mise en évidence. Alors nous nous souviendrons de juin, d'octobre, et nous aussi nous nous écrierons :

VÆ VICTIS³

¹ Plaidoyer de F. Engels.

² Cf. l'article intitulé : « Réponse du roi de Prusse à la délégation de l'Assemblée nationale », n° 120 du 19 octobre 1848.

³ Malheur aux vaincus.

Les massacres sans résultat depuis les journées de juin et d'octobre, la fastidieuse fête expiatoire depuis février et mars, le cannibalisme de la contre-révolution elle-même convaincront les peuples que, pour abréger, pour simplifier, pour concentrer l'agonie meurtrière de la vieille société et les souffrances sanglantes de l'enfantement de la nouvelle, il existe un seul moyen - le terrorisme révolutionnaire¹ ».

Est-ce clair, Messieurs ?*

Dès le début nous avons estimé superflu de dissimuler notre opinion. Au cours d'une polémique ici même avec le Parquet nous lui avons dit :

« La véritable opposition de la « Nouvelle Gazette rhénane » ne commencera que dans la république tricolore². »

Et nous nous adressions alors au Parquet. Nous résumions en ces termes la vieille année 1848 :

« L'histoire de la bourgeoisie prussienne de mars à décembre comme celle de la bourgeoisie allemande en général, prouve qu'en Allemagne, une révolution purement bourgeoise et l'établissement de la domination bourgeoise sous la forme de la monarchie constitutionnelle sont impossibles : seules sont possibles la contre-révolution féodale absolutiste ou la révolution républicaine et sociale³. »

Quel besoin aurions-nous donc eu d'attendre les « derniers numéros » de la *Nouvelle Gazette rhénane* pour manifester sans méprise possible notre tendance socialo-républicaine ? N'avez-vous pas lu nos articles sur *la révolution de juin, et l'âme de la révolution de juin n'était-elle pas l'âme de notre journal ?*

À quoi bon alors vos phrases hypocrites à la recherche d'un prétexte impossible à trouver ?

Nous n'avons pas l'habitude de prendre des ménagements, nous n'en réclamons pas de votre part. Quand ce sera notre tour, nous n'embellirons pas le terrorisme. Mais les terroristes royalistes, les terroristes de droit divin et juridique sont en pratique, brutaux, méprisables, vulgaires, et en théorie, lâches, dissimulés, fourbes, et dans les deux cas, sans honneur.

Le chiffon de papier du gouvernement prussien est assez stupide pour parler « d'un droit d'hospitalité honteusement violé » par « Karl Marx, le rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane* ».

Le droit d'hospitalité que les envahisseurs insolents, les Pré-Russes (Borusses⁴), nous ont octroyé à nous Rhénans sur notre propre sol a, certes, été « honteusement » violé par la *Nouvelle Gazette rhénane*. Nous croyons avoir mérité ainsi la gratitude de la province rhénane. Nous avons sauvé l'honneur révolutionnaire du sol où nous sommes nés. À l'avenir, la *Neue Preussische Zeitung* sera la seule à jouir du plein droit de cité dans la province rhénane.

En guise d'adieu, nous rappelons à nos lecteurs les paroles de notre premier numéro de janvier :

« SOULÈVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DE LA CLASSE OUVRIÈRE FRANÇAISE, guerre mondiale - voilà le sommaire de l'année 1849⁵. »

Et déjà une armée révolutionnaire composée de combattants de toutes les nationalités s'oppose à l'Est de la vieille Europe coalisée et représentée par l'armée russe, et déjà, de Paris, menace la « République rouge ».

¹ Cf. n° 136 du 7 novembre 1848 de la *Nouvelle Gazette rhénane*, l'article de Karl Marx intitulé : « Victoire de la contre-révolution à Vienne ».

² Cf. n° 129 du 29 octobre 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane*, l'article de Karl Marx intitulé : « Le Procureur général Hecker et la *Nouvelle Gazette rhénane* ».

³ Cf. n° 2 183 du 31 décembre 1848 de la *Nouvelle Gazette rhénane*, l'article de Karl Marx du 29 décembre 1848 intitulé : « La Bourgeoisie et la contre-révolution ».

⁴ Le mot « Prusse » est un mot d'origine slave signifiant *Po Roccii* (le long de la Russie, au bord de la Russie) comme le nom de la Poméranie qui vient du mot slave; *Po More* (le long de la mer, au bord de la mer). Engels met ici en doute l'origine germanique des Prussiens, qui avaient autrefois conquis des territoires peuplés par des Slaves; il en reste des traces indubitables dans la langue : ces deux mots en font foi.

⁵ Cf. n° 184 du 1^{er} janvier 1849 de la *Nouvelle Gazette rhénane* l'article de Karl Marx intitulé : « Le Mouvement révolutionnaire ».

Friedrich Engels : La Hongrie

n°301, 19 mai 1849

Cologne, le 18 mai.

Au moment où, du fait de l'avance effective des Russes, la guerre magyare devient une guerre européenne, nous sommes contraints de suspendre nos comptes rendus sur son déroulement ultérieur. Il nous est seulement encore permis de présenter une dernière fois à nos lecteurs une rapide vue d'ensemble du développement de cette grandiose guerre révolutionnaire en Europe orientale.

On se souvient comment, déjà avant la révolution de février, en automne 1847, la Diète de Presbourg, dirigée par Kossuth, prit une série de décrets révolutionnaires, comment elle décida la licitation de la propriété foncière, la libre circulation des paysans, le rachat des charges féodales, l'émancipation des Juifs, l'égalité de toutes les classes devant l'impôt; comment elle accorda aux Croates et aux Slavoniens¹ l'emploi officiel de leur propre langage pour leurs affaires internes et finalement, en exigeant pour la Hongrie un ministre responsable indépendant, comment elle accomplit le premier pas vers la *sécession* de la Hongrie, le jour même où commençait à Paris, la révolution de février (24 février).

La révolution de février éclata. Elle fit fléchir la résistance du gouvernement viennois aux revendications des Hongrois. Le 16 mars, le lendemain de la révolution de Vienne, le ministère hongrois autonome fut approuvé et les liens entre la Hongrie et l'Autriche réduits ainsi à la seule union personnelle dynastique.

La révolution magyare devenue autonome progressa alors rapidement. Tous les privilèges politiques furent supprimés, le suffrage universel fut introduit, toutes les charges féodales, les corvées et les dîmes furent supprimées, l'État prenant en charge les indemnités, l'union avec la Transylvanie fut réalisée ainsi que furent obtenues la nomination de Kossuth au ministère des Finances et la destitution du Ban rebelle Jellachich.

Entre temps, le gouvernement autrichien se ressaisit. Tandis que le ministre soi-disant responsable restait impuissant à Vienne, la camarilla de la cour d'Innsbruck se dressait avec d'autant plus de puissance qu'elle s'appuyait sur l'armée impériale d'Italie, sur les convoitises nationales des Tchèques, des Croates et des Serbes, sur l'incorrigible étroitesse d'esprit des paysans ruthènes.

Le 17 juin, l'insurrection serbe éclata au Banat et dans la Bacska, excitée par l'argent et les émissaires de la cour. Le 20, Jellachich fut reçu en audience par l'empereur à Innsbruck et retrouva le titre de Ban. Revenu en Croatie, il refusa l'obéissance au ministère hongrois et le 25 août lui déclara la guerre.

La trahison de la camarilla des Habsbourg s'étalait au grand jour. Les Hongrois tentèrent une fois encore de ramener l'empereur sur la voie constitutionnelle. Ils envoyèrent à Vienne une délégation de deux cents membres de la Diète impériale; l'empereur répondit évasivement. L'agitation ne fit que croître. Le peuple réclamait des garanties et obtint un changement de ministres. Les traîtres qui siégeaient aussi au ministère de Pest furent écartés et, le 20 septembre, Kossuth fut nommé président du Conseil. Mais quatre jours plus tard, le chargé d'affaires de l'empereur, le vice-roi de Hongrie, l'archiduc Stéphan, s'enfuit à Vienne, et le 26, l'empereur adressa aux Hongrois le manifeste bien connu, où il destituait le ministère qualifié de rebelle, nommait Jellachich, l'ogre de la Hongrie, gouverneur de Hongrie et s'attaquait aux conquêtes révolutionnaires les plus essentielles de la Hongrie.

Le manifeste, qui ne fut contresigné par aucun ministre hongrois, fut déclaré par Kossuth, nul et non avenu.

Entre temps, Jellachich, favorisé par la désorganisation et la félonie qui régnaient dans l'État-major et le corps des officiers, hongrois de nom seulement, mais en réalité fermes soutiens de l'empire, Jellachich avait pénétré jusqu'à Stuhlweissenbourg. C'est là que l'armée hongroise le battit, malgré ses chefs félons et le repoussa en territoire autrichien jusque sous les murs de Vienne. L'empereur et le vieux traître Latour décidèrent de lui envoyer des renforts et de reconquérir la Hongrie avec des troupes allemandes et slaves. C'est alors que la révolution de Vienne éclata le 6 octobre et mit provisoirement fin aux projets impériaux et royaux.

Kossuth vient immédiatement au secours des Viennois avec un corps magyar. Sur les bords de la Leitha, l'indécision de la Diète de Vienne, la trahison de ses propres officiers et la mauvaise organisation de son armée composée pour la plupart de réservistes rendent impossible une avance immédiate. Il se voit finalement contraint

¹ La Slavonie, Sclavinie ou Esclavonie est une région de l'Europe méridionale, située à l'Est de la Croatie et bornée à l'Est par le Danube et au Nord et au Sud par le cours inférieur de la Drave et de la Save. Si la partie occidentale, la Slavonie propre, est assez montagneuse, la Smyrnie, plus orientale, n'est qu'une plaine féconde aux immenses champs de céréales (maïs, blé) avec lesquels alternent des vignes et des jardins de pruniers. Au moyen âge, le nom de Slavonie était employé par les étrangers pour désigner le royaume de Serbie. Après l'établissement des Turcs dans les Balkans, il fut appliqué à la région s'étendant entre la Drave et la Save, à l'est de la Croatie, région où affluèrent les Serbes fuyant la domination ottomane. Au XV^e siècle, la Slavonie fut rattachée aux pays croates. Avec la Croatie et ce qui restait de la Dalmatie, elle forma, dans le cadre de la monarchie hongroise, le royaume « triunitaire ». Elle faisait donc partie de l'empire austro-hongrois. Son territoire a été incorporé à la Yougoslavie après la première guerre mondiale. Du point de vue linguistique, la Slavonie offre une grande complexité, due au mélange de divers dialectes slaves.

d'arrêter une soixantaine d'officiers, de les conduire à Pest et d'en faire fusiller quelques-uns; alors il se risque à attaquer. Trop tard - Vienne était déjà tombée et ses réservistes indisciplinés furent balayés à Schmechat par les troupes régulières autrichiennes.

La trêve entre les Impériaux et les Magyars dura encore six semaines. Tandis que les deux armées mettaient tout en œuvre pour se renforcer, la camarilla d'Olmütz accomplit son coup préparé de longue main : elle fit abdiquer cet imbécile de Ferdinand, qui s'était compromis et usé au pouvoir, pour avoir accordé des concessions à la révolution, et elle plaça sur le trône, pour lui servir d'instrument, l'enfant François-Joseph, le fils de Sophie¹. S'appuyant sur la Constitution hongroise, la Diète de Pest refusa ce changement de règne.

La guerre s'engagea finalement à la mi-décembre. L'armée impériale avait profité de ce délai pour cerner quasiment la Hongrie. L'attaque eut lieu de toutes parts.

D'Autriche, trois corps d'armée d'au moins 90 000 hommes sous le commandement suprême direct du feldmarschall Windischgrätz, partirent du sud du Danube. De Styrie, Nugent avec une vingtaine de milliers d'hommes s'avançait le long de la rive gauche de la Drave, tandis que, de Croatie, Dahlen, avec 10 000 hommes, faisait de même en suivant la rive droite en direction du Banat. Dans le Banat même, combattaient plusieurs régiments frontaliers, la garnison de Temesvar, la réserve serbe et le corps auxiliaire serbe Knicanin, soit au total 30 à 40 000 hommes sous le commandement de Todorovich et de Rukavina. Pucher avec 20 à 25 000 hommes et Malkowski venant de Bukovine avec 10 à 15 000 hommes étaient en Transylvanie. De Galicie enfin Schlick marchait vers la Theiss supérieure avec 20 à 25 000 hommes.

L'armée impériale comprenait donc en tout au moins 200 000 hommes de troupes régulières, aguerris pour la plupart, sans compter les réservistes et les gardes nationaux slaves, roumains et saxons qui participaient au combat dans le Sud et en Transylvanie.

À ces forces armées colossales, la Hongrie avait à opposer une armée d'environ 80 à 90 000 hommes de troupes exercés, parmi lesquels 24 000 ex-impériaux libérés de leurs obligations militaires, et en outre 50 à 60 000 honveds² et réservistes encore complètement inorganisés; une armée dont les chefs étaient pour la plupart tout autant des traîtres que les officiers arrêtés par Kossuth sur les bords de la Leitha.

Mais tandis qu'il était impossible pour l'instant de tirer une seule recrue de plus à l'Autriche soumise à une répression violente, une Autriche financièrement ruinée et presque sans argent, les Magyars avaient encore d'énormes ressources disponibles. L'enthousiasme des Magyars pour la liberté, exalté encore par la fierté nationale, grandissait tous les jours et mettait à la disposition de Kossuth des hommes combattifs, en nombre inouï pour ce petit peuple de cinq millions d'habitants; la planche à billets hongroise mettait à sa disposition une source inépuisable d'argent, et chaque Magyar acceptait ces assignats nationaux comme de l'argent sonnante et trébuchant. Les fabriques de fusils et de canons étaient en pleine activité. Il ne manquait à l'armée que des armes, de l'entraînement et de bons chefs, et il fallait créer tout cela en quelques mois. Il s'agissait donc seulement de gagner du temps, d'attirer les impériaux dans le pays où ils seraient lassés par les guérillas incessantes et affaiblis par les fortes garnisons et autres détachements qu'ils laisseraient derrière eux.

De là le plan des Hongrois : se retirer lentement vers l'intérieur, exercer les recrues par des engagements continuels, et, en cas de nécessité extrême, mettre entre eux et les ennemis la ligne de la Theiss avec ses marais impraticables, ce fossé naturel tracé autour du cœur du pays magyar.

Suivant tous les calculs, les Hongrois devaient tenir deux à trois mois dans le territoire situé entre Presbourg et Pest, même contre la force de feu supérieure des Autrichiens. Mais les grands froids arrivèrent qui, pendant plusieurs mois couvrirent tous les fleuves et tous les marais d'une couche de glace praticable même pour l'artillerie lourde. De ce fait, toutes les conditions de terrain favorables à la défense furent éliminées, tous les retranchements établis par les Magyars furent inutiles et exposés à être contournés. C'est ainsi qu'en vingt jours à peine l'armée hongroise fut rejetée d'Oldenbourg et Presbourg à Raab, de Raab à Moor, de Moor à Pest; elle dut même évacuer Pest et se retirer pour de bon derrière la Theiss, dès le début de la campagne.

¹ Ferdinand I^{er}, empereur d'Autriche, né à Vienne en 1793, mort à Prague en 1875. Il était le fils aîné issu du second mariage de l'empereur François I^{er}. Faible de santé et d'esprit, il passa sa jeunesse à voyager, fut couronné en 1830 comme roi de Hongrie, épousa en 1831 une fille de Victor-Emmanuel de Sardaigne dont il n'eut pas d'enfants et devint en 1835 empereur d'Autriche à la mort de son père. Il n'eut aucune part au gouvernement que Metternich continua d'exercer en son nom. Surpris par la révolution de 1848, il s'enfuit d'abord à Innsbruck avec la famille impériale, revint en août dans la capitale et l'abandonna à nouveau, après les journées d'octobre, pour se réfugier à Olmütz. Il abdiqua, le 2 décembre 1848, en faveur de son neveu François-Joseph et s'établit à Prague. François-Joseph I^{er} était le fils de l'archiduc Franz-Karl (mort en 1878) et de la princesse Sophie de Bavière. Il naquit le 18 août 1830 et mourut le 21 novembre 1916 à Schönbrunn. Son père ayant renoncé au trône, il succéda à son oncle, l'empereur Ferdinand I^{er}, après l'abdication de celui-ci.

² *Honved* signifie en hongrois : défenseur de la patrie. Ce terme désigna d'abord en 1848 les volontaires engagés pour une durée assez limitée, puis ensuite toutes les forces armées nationales hongroises. Il désigne depuis 1866 l'armée territoriale hongroise.

Tandis que ces événements se produisaient pour l'armée principale, il en était de même pour les autres corps. Dans le Sud, Nugent et Dahlen continuaient toujours à avancer en direction d'Esseg occupé par les Magyars, et les Serbes s'approchaient de plus en plus de la ligne de la Maros; en Transylvanie, Puchner et Malkowski faisaient leur jonction à Maros-Vasarhely; au Nord, Schlick descendait des Carpathes jusqu'à la Theiss et établissait sa jonction avec Windischgrætz à Miskolcz.

Les Autrichiens semblaient en avoir quasiment fini avec la révolution magyare. Ils avaient derrière eux deux tiers de la Hongrie et trois quarts de la Transylvanie, et les Hongrois étaient battus simultanément sur leur front, sur leurs deux flancs et sur leurs arrières. Encore quelques lieues d'avance, et l'ensemble des corps impériaux se donnaient la main pour former un cercle se rétrécissant de plus en plus où la Hongrie était étouffée comme dans les anneaux d'un boa constrictor.

Il s'agissait maintenant de se dégager d'un côté ou de l'autre, tandis que, sur le front, la Theiss formait un fossé provisoirement infranchissable par l'ennemi.

Cela se produisit de deux côtés : en Transylvanie, grâce à Bem, et en Slovaquie, grâce à Görgey. Ils menèrent tous les deux des campagnes par lesquelles ils se révélèrent les chefs d'armée les plus géniaux de l'époque.

Bem arriva le 29 décembre à Klausenbourg, le seul point de Transylvanie qui fut encore aux mains des Magyars. Il concentra alors rapidement les renforts qu'il avait amenés, ce qui restait des troupes magyares et szeklers¹ vaincues, puis il marcha sur Maros-Vasarhely, battit les Autrichiens et poursuivit d'abord Malkowski en franchissant les Carpathes jusqu'en Bukovine et de là en Galicie où il pénétra jusqu'à Stanislawow. Ensuite, il se retourna rapidement vers la Transylvanie, repoussa Puchner jusqu'à quelques lieues de Hermannstadt. Quelques engagements rapides, quelques mouvements en tous sens, et la Transylvanie fut entre ses mains à l'exception de deux villes, Hermannstadt et Kronstadt, et celles-ci étaient perdues si l'on n'appelait pas les Russes dans le pays. Le poids que les 10 000 hommes de troupes auxiliaires russes jetèrent dans la balance obligea Bem à se retirer dans le Szeklerland. Il y organisa le soulèvement des Szeklers, et lorsqu'il y eut réussi, il fit en sorte que les réservistes szeklers donnent de l'occupation à Puchner qui avait progressé jusqu'à Schässbourg, il contourna sa position, marcha droit sur Hermannstadt, en chassa les Russes, battit Puchner qui le poursuivait, fonça sur Kronstadt qu'il investit sans coup férir.

La Transylvanie était ainsi conquise et l'arrière de l'armée magyare était libre. La ligne de fortification naturelle formée par la Theiss était à présent continuée et complétée par la chaîne montagneuse des Carpathes et des Alpes de Transylvanie, de la Zips² jusqu'aux frontières du Banat.

Au même moment, Görgey exécutait une marche triomphale du même genre dans le nord-ouest de la Hongrie. Parti de Pest en direction de la Slovaquie avec un corps d'armée, il tint deux mois en échec les corps d'armée des généraux Götz, Csorich et Simunich qui opéraient contre lui de trois côtés à la fois et, quand la supériorité numérique rendit sa position intenable, il traversa finalement les Carpathes en direction d'Eperies et de Kaschau³. Il se trouvait alors dans le dos de Schlick, l'obligeait à renoncer rapidement à sa position et à toute sa base opérationnelle, et à se retirer vers le gros de l'armée de Windischgrætz, tandis que lui-même descendait le cours de la Hernad⁴ se dirigeait vers la Theiss, et faisait sa jonction avec le gros des forces magyares.

Celles-ci, dirigées alors par Dembinski, avaient, elles aussi franchi la Theiss en culbutant l'ennemi sur toute la ligne. Elles avaient avancé jusqu'à Hatvan, à six lieues de Pest, lorsqu'une plus puissante concentration des forces combattantes ennemies les obligea à battre en retraite. Après s'être défendues vigoureusement à Kalpona, Maklar et Porozslo, elles franchirent la Theiss en sens inverse au moment même où Görgey arrivait sur la Theiss à Tokaï. La réunion des deux corps d'armée donna le signal d'une nouvelle et grandiose avance des Hongrois. Des recrues récemment exercées étaient arrivées de l'intérieur et renforçaient l'armée magyare en opération. Des légions polonaises et allemandes avaient été formées, des chefs capables s'étaient révélés ou les avaient rejointes et, au lieu de la masse inorganisée et sans chefs de décembre, les impériaux eurent soudain à faire face à une armée concentrée, vaillante, nombreuse, bien organisée et parfaitement dirigée.

Les Magyars franchirent la Theiss en trois groupes. L'aile droite (Görgey) partit vers le Nord, contourna à Eperies la division Ramberg qui l'avait poursuivie autrefois et la repoussa promptement, par Rimaszombat, sur le gros de

¹ Les Szeklers sont une minorité nationale hongroise vivant actuellement dans la République populaire de Roumanie. Il s'agit d'une population d'environ 500 000 hommes établis dans les Alpes de Transylvanie. Leur origine est très discutée. Ils s'apparentent très probablement aux Hongrois qui, avant l'épanouissement de la société de classes féodale, étaient partis des différentes régions du pays et s'étaient installés dans les zones frontalières. Ils ont conservé l'organisation tribale hongroise et son ancienne culture.

² Zips ou Szepes, ancien comitat d'Autriche-Hongrie (Hongrie), limité au Nord par la province de Galicie. D'une superficie de 3 620 km² et d'une population de 118 000 habitants en grande majorité slovaques, il a été incorporé à la Tchécoslovaquie en 1920.

³ Aujourd'hui Kosice en Slovaquie.

⁴ La Hernad est une rivière de Tchécoslovaquie et de Hongrie, affluent gauche du Sajó. Elle descend du petit Tatra, baigne Spishska Nova, Ves, Kosice et reçoit le Tarcza. Son cours fait 190 km.

l'armée impériale. Celle-ci fut battue par Dembinski à Erlau, Gyöngyö, Gödöllöet Hatvan, et se retira en toute hâte jusque devant Pest. L'aile gauche (Vetter) chassa enfin Jellachich de Kecskemet, Szolnok et Czegled, le battit à Jaszbereny et le contraignit lui aussi à se retirer sous les murs de Pest. C'est donc là que se trouvaient les impériaux, de Pest à Waitzen, le long du Danube, cernés en un large demi-cercle par les Magyars.

Pour ne pas exposer Pest à être bombardée depuis Ofen¹, les Hongrois eurent recours à leur moyen éprouvé, qui était de chasser les Autrichiens de cette position, de préférence par des manœuvres, plutôt que par une attaque de front. Görgey prit Waitzen et rejeta les Autrichiens derrière le Gran² et le Danube, battit Wohlgemuth entre le Gran et la Neutra et dégageda ainsi Kolorn assiégée par les impériaux. Ceux-ci, menacés par derrière, durent se résoudre à une retraite rapide : Welden, le nouveau commandant en chef, se retira en direction de Raab et de Presbourg et Jellachich dut, pour calmer les Croates on ne peut plus récalcitrants, descendre en toute hâte le Danube en direction de la Slavonie.

Au cours de leur retraite qui ressemblait plutôt à une fuite éperdue, Welden (surtout son arrière-garde sous Schlick) et Jellachich subirent encore d'importants revers. Tandis que le corps de ce dernier avançait péniblement et lentement à travers le comitat de Tolna et de Baranyi, Welden avait réussi à concentrer les débris de son armée à Presbourg, débris absolument sans aucune sérieuse capacité de résistance.

Simultanément avec ces victoires surprenantes des Magyars contre le gros des forces autrichiennes, Moritz Perezel, partant de Szegedin et Tolna, marchait sur Peterwardein, le dégageait, prenait possession de la Bacska³ et pénétrait dans le Banat pour y donner la main à Bem qui progressait, venant de Transylvanie. Bem a déjà pris Arad et assiégé Temesvar; Perezel est à Werschetz, tout près de la frontière turque, si bien que, dans quelques jours, le Banat sera conquis. Simultanément les Szeklers couvrent les cols montagneux retranchés de Transylvanie, la réserve protège ceux de la Haute-Silésie, tandis que Görgey se tient avec une force armée importante au col de Jablunka, à la frontière de la Moravie et de la Galicie.

Bref, encore quelques jours, et l'armée magyare victorieuse, poussant devant elle les débris des puissantes armées autrichiennes, entrait triomphalement à Vienne et écrasait, pour toujours, la monarchie autrichienne.

La sécession de la Hongrie de l'Autriche était déjà décidée le 14 avril à Debreczin; l'alliance avec les Polonais était ouvertement déclarée depuis la mi-janvier et devenue une réalité par l'entrée de 20 à 30 000 Polonais dans l'armée hongroise. L'alliance avec les Allemands d'Autriche qui existait déjà depuis la révolution de Vienne du 6 octobre et la bataille de Schwechat fut également soutenue et consolidée par les légions allemandes de l'armée hongroise ainsi que par la nécessité stratégique et politique où se trouvaient les Magyars d'obtenir la reconnaissance de leur déclaration d'indépendance grâce à la prise de Vienne et au bouleversement révolutionnaire de l'Autriche.

La guerre magyare perdit donc très tôt le caractère national qu'elle avait au début pour prendre un caractère définitivement européen, justement par la démarche apparemment la plus nationale, par la déclaration d'indépendance. L'alliance avec les Polonais pour la libération des deux pays, l'alliance avec les Allemands pour le bouleversement révolutionnaire de l'Allemagne orientale n'ont acquis un caractère précis, une base solide qu'au moment où la Hongrie se sépara de l'Autriche et, de ce fait, déclara dissoute la monarchie autrichienne. La Hongrie indépendante, la Pologne restaurée, l'Autriche allemande devenue le foyer révolutionnaire de l'Allemagne, la Lombardie et l'Italie conquérant elles-mêmes leur indépendance - l'accomplissement de ces plans détruisait tout le système politique de l'Europe orientale, faisait disparaître l'Autriche, détruisait la Prusse, repoussait la Russie aux frontières de l'Asie.

La Sainte-Alliance dut par conséquent déployer tous ses efforts pour opposer une digue à la révolution d'Europe orientale qui menaçait : les armées russes déferlèrent en direction de la frontière de Transylvanie et de Galicie. La Prusse occupa la frontière entre la Bohême et la Silésie et laissa les Russes traverser son territoire en direction de Prissau et, en quelques jours, le premier corps d'armée russe s'installait sur le sol morave.

¹ Aujourd'hui : Buda.

² Gran, en hongrois Esztergom : en latin *Strigonium*, ville de Hongrie, sur la rive droite du Danube; 18 000 habitants; chef-lieu du comitat homonyme. Archevêché dont le titulaire, un prince, a le titre de primat de Hongrie. Elle fut prise par les Turcs en 1540 et reprise par le roi de Pologne, Jean Sobieski, en 1683.

³ Szegedin ou Szeged, ville libre de Hongrie, sur la Theiss (Tisza), en face du confluent de la Maros : 135 000 habitants. Szegedin, inondée par la Theiss en 1879, a été presque complètement reconstruite. La ville fut prise par Soliman II en 1541, elle fut gardée par les Turcs jusqu'en 1686. Centre de l'insurrection hongroise (1849) jusqu'à la victoire du général Haynau sur les Hongrois.

Tolna, bourg de Hongrie (comitat de Tolna), sur le Danube; Peterwardein ou Petrovaradin, ville de Yougoslavie (Syrnie) sur le Danube. Vieille citadelle, bâtie sur l'emplacement du *Cusum* romain, cette ville doit son nom, d'après la légende, à Pierre l'Ermite, qui aurait rassemblé les soldats de la première Croisade. Ce boulevard des confins militaires autrichiens fut pris par les Turcs en 1526, reconquis par les Allemands, en 1688. Victoire du prince Eugène sur les Turcs (5 août 1716). Occupée en 1848-1849 par les Hongrois, la place se rendit aux Autrichiens le 1er septembre 1849.

Bacska ou *Batchka*, partie yougoslave de l'ancien Banat hongrois.

Les Magyars, sachant bien que dans peu de semaines ils auraient à faire face à de nombreuses troupes fraîches, n'ont pas marché sur Vienne aussi vite qu'on l'attendait au début. Ils ne pouvaient prendre Vienne de front, pas plus que Pest, sans être obligés de bombarder la ville, ce qu'ils ne pouvaient pas faire. Ils étaient à nouveau contraints de l'encercler, comme à Pest, et pour cela, il fallait du temps, il fallait la certitude qu'ils n'étaient eux-mêmes menacés ni sur leurs flancs, ni sur leurs arrières. Mais là justement se trouvaient les Russes qui menaçaient leurs arrières, tandis que, de l'autre côte, lors d'une menace directe contre Vienne, il fallait s'attendre à ce que d'importantes forces fussent momentanément détachées de l'armée de Radetzky.

An lieu de marcher rapidement sur Vienne, les Hongrois ont donc agi avec beaucoup de discernement, en se contentant de refouler toujours plus loin les impériaux hors de Hongrie, de les investir en un grand arc de cercle s'étendant des petites Carpathes jusqu'aux contreforts des Alpes de Styrie, en détachant un corps important contre le col de Jablunka, en fortifiant et en couvrant les cols de Galicie, en attaquant Ofen et en procédant rapidement à une nouvelle levée de 250 000 hommes, surtout dans les comitats occidentaux nouvellement reconquis. De cette façon, ils assurent leur flanc et leurs arrières et mettent sur pied une armée qui n'a pas plus à craindre les renforts russes que l'armée impériale autrichienne, autrefois si colossale. De cette célèbre armée noire et jaune¹, 200 000 hommes ont pénétré en Hongrie et à peine 50 000 en sont revenus; le reste est tombé, blessé, malade, prisonnier ou est passé à l'ennemi.

Les Russes menacent certes avec une armée encore beaucoup plus colossale; 120 000 hommes, d'après d'autres 170 000, doivent entrer en campagne. Selon de *Triester Freihafen*, l'armée mobile en opération comprendrait bien plus de 500 000 hommes. Mais on connaît les exagérations russes, on sait que seule la moitié des effectifs indiqués figure sur les rôles et qu'à nouveau seule la moitié des effectifs figurant sur les rôles existe réellement. Si l'aide russe, après le retrait des troupes nécessaires à l'occupation de la Pologne, met effectivement sur pied 60 à 70 000 hommes, l'Autriche pourra être bien contente. Et les Magyars viendront à bout de ce nombre.

La guerre magyare de 1849 a beaucoup de ressemblance avec la guerre polonaise de 1830-1831. Mais elle s'en distingue justement par le fait qu'elle a maintenant pour elle toutes les chances que les Polonais avaient alors contre eux. On sait qu'alors Lelewel s'efforça sans succès de lier premièrement la masse de la population à la révolution, en émancipant les paysans et les Juifs, et deuxièmement, en provoquant l'insurrection de toute la vieille Pologne, d'impliquer dans la guerre les trois puissances qui se partageaient le pays et de rendre la guerre *européenne*. *Les Magyars commencent par réaliser* ce que jadis la Pologne réalisa, mais *trop tard*. En Hongrie, la première mesure fut la révolution sociale à l'intérieur, l'anéantissement du féodalisme; la seconde fut l'implication de la Pologne et de l'Allemagne dans la guerre, ce qui provoqua la guerre européenne. Elle a commencé par l'arrivée du premier corps russe sur le sol allemand, elle prendra une tournure décisive lorsque le premier bataillon français arrivera sur le sol allemand.

La guerre hongroise étant devenue européenne, elle entre avec tous les autres facteurs du mouvement européen dans une série d'actions réciproques. Son déroulement n'agit pas seulement sur l'Allemagne, il agit aussi sur la France et l'Angleterre. Il ne faut pas s'attendre à ce que la bourgeoisie anglaise tolère la transformation de l'Autriche en province russe; il est certain que le peuple français ne restera pas tranquillement à considérer comment la contre-révolution le talonne de plus en plus. Quel que soit le résultat des élections en France, l'armée s'est en tout cas déclarée en faveur de la révolution, et, pour l'instant, c'est l'armée qui décide. Si l'armée veut la guerre - et elle la veut - elle l'aura.

Et la guerre viendra. La révolution à Paris est imminente - que ce soit au moyen des élections ou grâce à la fraternisation de l'armée avec le parti de la révolution qui s'est déjà produite devant l'urne. Et tandis qu'en Allemagne du Sud se forme le noyau d'une armée révolutionnaire allemande empêchant la Prusse de participer activement à la campagne hongroise, la France est sur le point de s'associer activement à la lutte. Quelques semaines, peut-être même quelques jours, seront décisifs et l'armée révolutionnaire française, l'armée révolutionnaire polono-magyare et l'armée révolutionnaire allemande célébreront bientôt, sous les murs de Berlin, sur le champ de bataille, leur fête de la fraternisation.

¹ Couleurs du drapeau autrichien.

« À mon peuple »

n°301, 19 mai 1849

Cologne, le 18 mai.

« À mon peuple !¹ » : non pas « À ma splendide armée de guerre ! » Les Russes sont-ils sur le point d'être battus ? Le vent a-t-il tourné et arraché encore une fois, comme en mars de l'an dernier son calot militaire au serviteur « inébranlé » de la Russie ? Les « fidèles sujets » assiégés sont-ils de nouveau en pleine insurrection ?

Lorsqu'en 1813, le vieux « défunt » puisa également dans *l'avance des Cosaques* le courage nécessaire pour se débarrasser de son misérable rôle de lâche, et des châtiments sanglants infligés par l'empire révolutionnaire, alors, malgré les Cosaques, les Bachkirs et la « Splendide armée de guerre » dont Iéna, Magdebourg et la reddition de Kustrin à cent cinquante Français ont fait la réputation, ce furent seulement les promesses mensongères d'un « appel à mon peuple » qui mirent sur pied la croisade de la Sainte-Alliance contre les successeurs de la Révolution française. Et maintenant ! L'entrée des Cosaques sur le sol allemand n'a-t-elle pas redonné à Hohenzollern le courage nécessaire pour renoncer au rôle de lâche qu'il eut après mars afin d'éliminer le « chiffon de papier glissé entre lui et son peuple » par la révolution ? « Ma splendide armée de guerre » ne s'est-elle pas vengée dignement de la révolution à Dresde, Breslau, Posen, Berlin et sur le Rhin en massacrant vaillamment des gens sans défense, des femmes et des enfants, à coups de schrapnels et de pierre infernale ?

Les dernières concessions de mars, faites par lâcheté, la suppression de la censure, le droit d'association, l'armement du peuple ne sont-ils pas supprimés encore une fois par la nouvelle charte de la loi martiale², « *même en dehors de l'état de siège* » ?

Non, le fils du héros d'Iéna et de Magdebourg ne se sent toujours pas assez en sûreté malgré ses alliances avec les Cosaques, malgré les meurtres et la loi martiale, privilèges accordés à la « splendide » meute de soldats déchaînés. La *couronne inébranlée* a peur, elle lance un appel « À mon peuple », elle « se trouve acculée » à adresser encore au « peuple » piétiné, assiégé, mitraillé, un appel au secours pour qu'il la soutienne contre « des ennemis intérieurs et extérieurs ».

« La Prusse est appelée, en des temps si difficiles, à protéger l'Allemagne contre des ennemis intérieurs et extérieurs. C'est pourquoi, dès maintenant, j'appelle Mon peuple aux armes. Il s'agit d'instaurer l'ordre et la loi dans notre pays et dans les autres pays allemands où l'on réclame notre aide; il s'agit de fonder l'unité de l'Allemagne, de défendre sa liberté contre la domination terroriste d'un parti qui veut sacrifier à ses passions la morale, l'honneur et la fidélité, un parti qui a réussi à lancer sur une fraction du peuple un tissu d'égarements et d'erreurs. »

« Voilà le noyau de l'allocution royale » s'écrie le « cloaque policier », Dumont³ et les claqueurs policiers stipendiés de Dumont en ont en effet trouvé le véritable « noyau ».

Les « ennemis extérieurs » ! C'est pour le vaillant Hohenzollern le « parti de la terreur », le parti qui nous oblige à investir les « autres *pays allemands* ». Le peuple des provinces rhénanes, de Silésie, de Saxe est appelé « au nom de l'unité allemande » à mettre un terme aux mouvements révolutionnaires des pays *allemands* non prussiens, le Bade, la Bavière, la Saxe ! Et dans ce but on reprend les appâts lancés par les Hohenzollern en 1813, faisant miroiter le bonheur du peuple, on engage à nouveau la « parole royale » qui a fait ses preuves, on promet au « peuple » une reconnaissance châtée de la Constitution de Francfort et la « protection du droit et de la liberté » contre l'« impiété ». « Moi et Ma Maison, nous voulons servir le Seigneur⁴. » L'engagement éprouvé d'une « parole royale de Hohenzollern » ne mérite-t-il pas une croisade contre le « parti de la terreur, en faveur de la couronne qui fait tant de promesses » ?

C'est pour cette seule raison que le puissant sous-kniaz impérial russe a rappelé les députés prussiens de Francfort pour se mettre maintenant, après sa promesse de mars, « à la tête de l'Allemagne ». Si l'Assemblée ententiste et la Chambre octroyée ont été dispersées, si le « chiffon de papier » a été remplacé par la Constitution de l'état de siège et les sanglantes cours martiales, c'est uniquement pour garantir au peuple la « protection du droit et de la liberté » !

Et on étouffe la liberté de la presse, on place la presse sous la censure à Erfurt., on interdit directement les journaux dans toute la Posnanie, à Breslau, dans les villes provinciales de Silésie, et à Berlin même la *National-Zeitung*, on réintroduit, *de jure*, la censure à Dusseldorf, et on y élimine complètement, *de facto*, la presse (journaux de Dusseldorf,

¹ Appel de Frédéric-Guillaume IV du 15 mai 1849, publié dans le *Preussischer Staats-Anzeiger* (le Journal officiel prussien) dans son n° 133 du 16 mai 1849.

² Cf. l'article intitulé : « *Die neue preussische Verfassung* » (la nouvelle Constitution prussienne), du n° 297 du 13 mai 1849 et les articles intitulés : « La nouvelle charte de l'état de siège », extraits des n° 299 du 16 mai 1849 et 300 du 17 mai 1849.

³ Cf. *Kölnische Zeitung*, n° 118 du 18 mai 1849.

⁴ Allusion au discours du trône de Frédéric-Guillaume IV lors de l'ouverture de la première Diète unifiée, le 11 avril 1847.

Nouvelle Gazette rhénane, etc. . . .), et finalement on octroie seulement aux sujets « libres » les répugnants cloaques policiers de la *Kölnische Zeitung* et de la « feuille de chou berlinoise, pourvoyeuse de gibets¹ », « le tout pour ne pas laisser grandir le dernier doute sur la valeur de la « parole royale » !

Et en effet, la parole de Hohenzollern mérite, afin de renforcer le courage royal, que le peuple enfile l'uniforme; selon la loi de la territoriale et grâce à la charité royale, il pourra ainsi procurer aux femmes que les soldats laissent derrière eux un thaler d'argent par mois « pour les garantir contre la mendicité ».

¹ *La Nouvelle Gazette rhénane* désigne ainsi la *Neue preussische Zeitung*, quotidien qui paraissait à Berlin depuis juin 1848. Elle était l'organe contre-révolutionnaire de la camarilla de la cour et des hobereaux. Ce journal est aussi connu sous le titre de *Kreuz-Zeitung*, car il portait dans son titre une croix de fer, entourée de la devise : « En avant, avec Dieu, pour le roi et la patrie ».

Aux travailleurs de Cologne

n°301, 19 mai 1849

Nous vous mettons définitivement en garde contre tout putsch à Cologne. Vu la situation militaire de Cologne, vous seriez perdus sans retour. Vous avez vu à Elberfeld comment la bourgeoisie envoie les ouvriers au feu pour les trahir après coup de la façon la plus infâme. L'état de siège à Cologne démoraliserait toute la province rhénane et l'état de siège serait la conséquence nécessaire de tout soulèvement de votre part en ce moment. Votre calme désespérera les Prussiens.

En vous disant adieu, les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* vous remercient de la sympathie que vous leur avez témoignée. Leur dernier mot sera partout et toujours : *Émancipation de la classe ouvrière !*

La rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

NOTES ET DOCUMENTS

Avril 1848 - juin 1849

1. Appel de l'association culturelle de Mayence à tous les travailleurs d'Allemagne pour fonder des unions ouvrières et préparer un congrès des travailleurs¹

Seebblätter - n°89, 13 avril 1848

À tous les travailleurs d'Allemagne !

Frères et travailleurs !

Si nous ne voulons pas être une fois de plus les dindons de la farce, si nous ne voulons pas non plus être exploités, méprisés et piétinés pendant une longue série d'années par une petite minorité, nous ne devons pas perdre un instant et ne pas laisser se dissiper une minute dans l'inaction.

Isolés comme jusqu'à présent, nous sommes faibles, bien que nous soyons des millions. Unis et organisés, nous formerons en revanche une force irrésistible. C'est pourquoi, frères, il faut former partout dans les villes et les villages des Unions ouvrières où soit discutée notre condition, où soient proposées des mesures pour modifier notre situation actuelle, il faut que des représentants issus de la classe ouvrière soient désignés et élus pour être envoyés au Parlement allemand et que soient entreprises toutes les autres démarches nécessaires à la préservation de nos intérêts. De plus, toutes les Unions ouvrières d'Allemagne doivent entrer le plus vite possible en contact les unes avec les autres et y rester.

Nous vous proposons de choisir provisoirement Mayence comme centre de toutes les Unions ouvrières et d'entrer en correspondance avec le bureau soussigné pour nous entendre sur un plan commun et fixer définitivement le siège du Comité central, et ce, le plus tôt possible au cours d'une assemblée des délégués de toutes les Unions.

Nous attendons les lettres *sans affranchissement*, de même que nous écrivons aussi *sans affranchir*, aux Unions.

Mayence, le 5 avril 1848.

L'association culturelle pour les travailleurs de Mayence

Au nom du bureau

L'orateur : WALLAU Le

secrétaire : CLUSS

Adresse : Au secrétariat de l'Association culturelle pour les travailleurs de Mayence, aux bons soins de M. Adolph Cluss, Mayence, Franziskanergasse, n° 156 1/2.

2. Procès-verbal de la séance du groupe de Cologne de la Ligue des communistes le 11 mai 1848²

Séance du 11 mai 1848.

Le président Marx demande à Gottschalk quelle est son opinion ou sa décision quant à la Ligue : quelle position, lui, Gottschalk, pense prendre maintenant, vis-à-vis de la Ligue. Gottschalk déclare renouveler la démission qu'il a donnée, les bouleversements de la situation actuelle réclamant une refonte des statuts de la Ligue, et sa liberté personnelle étant en danger avec les statuts actuels; mais il déclare que, dans tous les cas où la Ligue souhaiterait qu'il agisse, il mettrait aux conditions indiquées toute son activité à son service.

¹ L'appel « À tous les travailleurs d'Allemagne » fut rédigé par Wallau, arrivé à Mayence en provenance de Paris comme envoyé de la Ligue des communistes et membre du Comité central, et par Cluss, membre de la Ligue des communistes. Il fut diffusé sous forme de tract. Il fut aussi publié dans divers journaux et entre autres dans la *Deutsche Volkszeitung* n°8 du 8 avril 1848), dans la *Mannheimer Abend-Zeitung* n° 100 du 10 avril 1848), dans les *Seebblätter* n° 89 du 13 avril 1848). Sur la route de Cologne, Marx et Engels s'arrêtèrent le 8 avril à Mayence où, avec d'autres communistes de la localité, ils discutèrent du nouveau plan d'action pour fonder et grouper des unions ouvrières.

² Déjà avant la révolution de mars 1848, il y avait à Cologne un groupe de la Ligue des communistes auquel appartenaient d'Ester, Daniels, Burgers, Anneke, Gottschalk entre autres. Une partie importante d'entre eux était sous l'influence des « vrais » socialistes. Au début d'avril 1848, le groupe eut le renfort des membres de la Ligue des communistes qui revenaient de l'émigration et s'installaient à Cologne. Comme on peut s'en rendre compte par le procès-verbal, des divergences d'opinions ne tardèrent pas à se faire jour entre Gottschalk d'une part, Marx et Engels d'autre part, peu après leur arrivée. Ce document est signé de Burgers et de Moll, dirigeants du groupe de Cologne; Marx assistait à la séance en qualité de président du Comité central de la Ligue.

H. BURGERS, Président
JOS. MOLL, Secrétaire.
D'après le manuscrit.

3. Action judiciaire contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°38, 8 juillet 1848

Cologne, le 7 juillet.

Le gérant de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Korff, et son rédacteur en chef, Karl Marx, ont été entendus hier par le juge d'instruction; ils étaient tous deux accusés respectivement d'avoir offensé et diffamé MM. les gendarmes ayant procédé à l'arrestation d'Anneke, et le procureur Zweiffel. L'interrogatoire commença à quatre heures. Quand il fut terminé, vers six heures, le juge d'instruction et le procureur du roi, *Hecker*, escortèrent les inculpés au local de la rédaction et une perquisition eut lieu avec l'aide d'un commissaire de police, pour découvrir le manuscrit, et ainsi l'auteur de l'article incriminé. On trouva une note d'une écriture inconnue qui d'ailleurs ne contenait pas la copie de l'article *incriminé**. Cette note fut jointe au dossier d'accusation contre *Marx et autres*. Il semble, aux dernières nouvelles que l'on veuille faire le procès à toute la rédaction *globalement**, bien que le gérant Korff, qui signe seul le journal, endosse naturellement aussi la responsabilité juridique.

4. Poursuites judiciaires contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°53, 23 juillet 1848

Cologne, le 22 juillet.

Ce matin, le *rédacteur en chef** de la *Nouvelle Gazette rhénane* a été encore une fois cité devant le juge d'instruction pour être interrogé au sujet de l'article¹ incriminé sur l'arrestation de M. Anneke. Cette fois-ci, le gérant du journal, H. Korff n'a pas été cité.

5. Annonce à propos de la convocation du congrès régional rhénan des associations démocratiques²

n°66, 5 août 1848

Cologne, le 4 août.

Après la décision du Congrès démocratique de Francfort qui a désigné Cologne comme chef-lieu pour la province rhénane et a chargé les associations démocratiques locales de convoquer un congrès régional pour organiser le parti démocratique de la province, le Comité central des associations locales³, invite toutes les associations de tendance démocratique existant dans la province rhénane à désigner des délégués à ce congrès qui aura lieu ici, le dimanche 13 août. Les délégués doivent se présenter dans la salle supérieure du local de Stollwerk.

Le Comité central des trois associations démocratiques de Cologne

SCHNEIDER II, MARX pour la Société démocratique

MOLL, SCHAPPER pour l'Union ouvrière

BECKER, SCHUTZENDORF Au nom de l'Association pour travailleurs et patrons.

À un moment où, sous la raison sociale des congrès « constitutionnels » ambulants, la réaction passe dans tout l'État ses forces en revue et les rassemble, il n'est pas besoin de développer plus en détail auprès des démocrates la

¹ Cf. l'article intitulé : « Arrestations », n° 35 du 5 juillet 1848 et celui du n° 37 du 7 juillet intitulé : « Poursuites judiciaires contre la *Nouvelle Gazette rhénane* ».

² Le premier Congrès des démocrates rhénans eut lieu les 13 et 14 août 1848, à Cologne. Marx et Engels assistèrent aux séances. Le Congrès confirma la composition du Comité central des trois associations démocratiques de Cologne qui devint le Comité régional des démocrates rhénans. L'activité de ce comité où Marx joua un rôle dirigeant ne se limita pas à la province rhénane mais fut étendue par le Congrès à la Westphalie. Dans une résolution le Congrès insista sur la nécessité de développer le travail politique parmi les ouvriers d'usine et parmi les paysans.

³ Le Comité central, composé des représentants des trois organisations démocratiques de Cologne - la Société démocratique, l'Union ouvrière, et l'Association pour travailleurs et patrons - fut formé fin juin 1848 sur la base de la résolution du premier Congrès des démocrates qui s'était tenu à Francfort-sur-le-Main. Il se proposait d'unir toutes les forces démocratiques dans une activité commune. Il exerça provisoirement la fonction d'un Comité régional des démocrates rhénans jusqu'à ce qu'il fût confirmé par le premier Congrès des démocrates rhénans.

nécessité d'une riposte énergique. Ils ont seulement à faire usage des mêmes libertés dont jouissent l'association « Avec Dieu, pour le roi et la patrie » et ses filiales.

6. Poursuite judiciaire contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°66, 5 août 1848

Cologne, le 4 août.

Nos complications avec le ministère public vont leur train. Lundi dernier, le gérant *Korff* fut à nouveau cité devant le juge d'instruction, et hier, deux de nos rédacteurs, *Dronke* et *Engels* furent cités comme *témoins*; *Dronke* est absent pour quelque temps, *Engels* se présenta, mais ne put cependant pas être interrogé sous la foi du serment, puisque l'on suppose que la note confisquée récemment dans nos bureaux est de sa main, et il est donc possible qu'il soit lui aussi impliqué dans l'accusation.

Il est visible que le ministère public n'est pas content que le gérant fasse fonction de responsable. Le *rédacteur en chef*¹ doit être impliqué, le rédacteur de l'article en question doit être découvert, les rédacteurs parmi lesquels *chacun* peut être l'auteur de l'article en question, sont invités à témoigner *les uns contre les autres*, voire éventuellement *contre eux-mêmes*.

7. Extrait du procès-verbal de la société démocratique à Cologne, le 11 août 1848

Der Wächter am Rhein - n°2, 25 août 1848, 2° douzaine

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale, à l'invitation du président provisoire, *Marx*, *M. Wolff* lit la protestation adressée à l'Assemblée nationale au sujet du partage de la Pologne, protestation qui est saluée avec joie et adoptée par acclamations.

M. Rittinghausen revendique pour *M. Marx*, en se fondant sur plusieurs motifs, la qualité de citoyen prussien que le gouvernement prussien lui a déniée récemment. Il estime que le mieux est d'envoyer demain une délégation pour exiger le retrait de cette mesure illégale et complètement ridicule, et, au cas où le gouvernement ne le voudrait pas, d'adresser directement au ministère une protestation au sujet de cette attitude. La protestation est adoptée après lecture et on la fera signer ce soir au cas où le refus de citoyenneté pris à l'encontre de *Marx* ne serait pas rapporté.

M. Marx examine encore de plus près les motifs pour lesquels la mesure prise à son encontre est injuste, et, par ses applaudissements, l'assemblée reconnaît la valeur de son argumentation. Les raisons du refus de la citoyenneté résident dans le fait que l'on a vainement tenté de gagner *Marx* à la cause du gouvernement².

M. Engels intervient à propos d'une nouvelle et funeste mesure policière prise contre *Schapper*, suivant laquelle il est menacé d'expulsion. Il parle des abus de la police, en soulignant tout particulièrement que *Schapper*, citoyen de *Nassau*, a dans tous les cas le droit d'être considéré comme Allemand et qu'à ce titre, suivant le décret de l'Assemblée nationale de Francfort, il peut séjourner dans chacun des trente-huit États allemands.

Rittinghausen, *Schneider* et *Burgers* sont désignés comme délégués pour exposer au représentant responsable du gouvernement et au directeur de la police l'affaire de *Marx* et de *Schapper* et obtenir que les décisions en question soient rapportées.

Le député *Gladbach* dont l'arrivée est saluée par un tonnerre d'applaudissements, explique en long et en large qu'il n'y a aucun salut à attendre ni de l'Assemblée de Berlin ni de celle de Francfort.

M. Engels souligne comment *Gladbach* justement s'est toujours distingué par sa liberté d'esprit, sa hardiesse et surtout par sa protestation énergique contre les procédés employés envers les habitants du Schleswig-Holstein à *Spandau*³. Là-dessus on pousse un triple hurra à *M. Gladbach*.

8. Protestation de la Société démocratique de Cologne contre l'incorporation de la Posnanie à la confédération germanique

n°74, 13 août 1848

Cologne, le 12 août.

¹ En français dans le texte.

² Cf. les articles : « Le conflit entre *Marx* et la qualité de citoyen prussien », n° 94 du 5 septembre 1848 et « Le droit de citoyen d'empire allemand et la police prussienne », n° 73 du 12 août 1848.

³ Cf. les articles : « Débats ententistes », n° 35 du 5 juillet 1848 et « Débats ententistes à Berlin », n° 37 du 7 juillet 1849.

La *Société démocratique* de Cologne a élevé la protestation suivante auprès de l'Assemblée nationale :

« À la haute Assemblée nationale !

La Société démocratique de Cologne considérant :

- 1) que, dans la lutte pour la liberté dans laquelle elle est engagée, l'Allemagne ne veut pas opprimer d'autres nationalités mais veut, au contraire, favoriser leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance,
- 2) que la liberté de la Pologne est une question vitale pour l'Allemagne,
- 3) qu'en fait les Polonais ont été dépouillés à plusieurs reprises de leur liberté et de leur indépendance nationale par trois despotes,
- 4) que depuis 1792, tous les attentats contre la Pologne et tous les partages qu'elle a subis ont toujours été dirigés par la réaction contre la liberté de toute l'Europe, et que d'autre part, chaque fois que des peuples furent libérés, on a toujours poussé à une restauration de la Pologne,
- 5) que même le Comité des cinquante a repoussé, avec indignation, toute participation au sacrilège commis envers la Pologne au nom du peuple allemand et a proclamé clairement le devoir de celui-ci de participer par son action à rétablir une Pologne indépendante,
- 6) que d'ailleurs, le roi de Prusse, après la révolution de mars, avait solennellement promis, sous la contrainte de l'opinion publique, la réorganisation de la Posnanie,
- 7) que malgré cela, l'Assemblée nationale, issue, il est vrai, d'élections indirectes, avait décidé à la séance du 27 juillet dernier l'incorporation des trois-quarts du grand-duché de Posnanie dans l'empire allemand qui n'avait alors absolument aucune existence et qu'elle s'était ainsi rendue coupable d'un nouveau partage de la Pologne et avait manifesté pour la liberté le même dédain que le Congrès de Vienne et la Diète allemande,
- 8) mais que la partie saine du peuple allemand ne veut et ne peut avoir aucune part à la destruction de la nationalité polonaise en faveur de la réaction et de l'intérêt d'une quantité de bureaucrates, de propriétaires fonciers et trafiquants prussiens, décide, au cours de sa séance d'aujourd'hui :

de protester solennellement contre le décret pris par l'Assemblée nationale allemande le 27 juillet dernier au sujet du grand-duché de Posnanie et par là, d'exprimer les plus expresses réserves pour l'Allemagne, la Pologne et toute l'Europe contre cette incorporation qui profite purement et simplement au parti réactionnaire de Prusse, de Russie et d'Autriche.

Pour la Société démocratique

LE COMITÉ »

9. L'action judiciaire contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°74, 13 août 1848

Cologne, le 12 août.

Les relations intéressantes de notre journal avec le ministère public suivent toujours leur cours. Hier, un de nos rédacteurs, Ernst Dronke, était de nouveau cité comme témoin devant le juge d'instruction. Il n'y a pas eu d'interrogatoire sous la foi du serment puisqu'il y avait une dénonciation disant que, le soir de l'arrestation d'Anneke, Dronke était allé chez la femme de ce dernier et y avait réuni des notes sur l'arrestation. À la question du témoin, demandant contre qui était dirigée l'accusation, la dénomination employée de « Marx et consorts » traduisit le désir de demander des comptes au *rédacteur en chef**, Karl Marx, en tant qu'auteur présumé de l'article incriminé, et éventuellement seulement au gérant responsable Korff.

Dronke déclara d'ailleurs qu'il ne se sentait pas tenu de dire la vérité puisqu'il pouvait être impliqué dans la rédaction de l'article en tant que rédacteur et qu'il ne témoignerait pas contre lui-même.

10. Compte-rendu sur l'intervention de Marx à l'Assemblée démocratique de Vienne, le 25 août 1848

n°94, 5 septembre 1848

Vienne, le 29 août.

Hier à la réunion de l'Assemblée démocratique on a discuté pour savoir si l'Assemblée devait préparer la chute du ministre Schwarzer ou mieux, de tout le ministère Doblhoff par une demande auprès de l'empereur ou de la Diète. M. Julius Fröbel et M. Marx étaient présents au titre d'invités et prirent tous deux part au débat, en se plaçant à différents points de vue.

M. Julius Fröbel était d'avis que l'Assemblée devait s'adresser sur ce point à l'empereur, tandis que M. Marx prétendait que la Diète elle-même incarnait le principe démocratique. Personne ici n'est surpris que les soi-disant démocrates « théoriques » de Berlin cherchent à « s'entendre » pratiquement avec les princes.

Der Radikale - n°64, 31 août 1848

Vienne, le 30 août.

La séance de l'Assemblée démocratique du 28 courant est l'une des plus intéressantes et des plus importantes de notre histoire quotidienne. Mentionnons, parmi les invités présents, l'écrivain politique bien connu, *Julius Fröbel* et le rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*, M. Karl Marx; ce sont tous deux des hommes de valeur, par leur destin particulier. En tant qu'écrivains aussi ils occupent une position bien définie qui compte en Allemagne.

M. Marx dit que peu importait qui était ministre, car il s'agissait ici aussi - comme à Paris - de la lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat. Son discours fut très spirituel, incisif et instructif...

11. Compte-rendu du discours de Marx à la première union ouvrière de Vienne, le 30 août 1848

***Die Constitution* - n°133, 1^o septembre 1848**

M. le Dr. Marx parle des travailleurs, notamment des travailleurs allemands à l'étranger. - Les ateliers nationaux et la dernière révolution ouvrière à Paris. Il déclare que les travailleurs allemands peuvent être fiers de compter bon nombre de compatriotes parmi les déportés. - Les Chartistes en Angleterre, leurs derniers mouvements. L'Angleterre et l'émancipation complète des travailleurs d'Europe. La Belgique.

M. le Dr. Stifft jun. : La situation actuelle. La position et l'avenir des travailleurs...

***Der Volksfreund* - n°109, 3 septembre 1848**

(...) Le Dr. Marx, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, salue l'Union et se trouve très honoré de parler, à Vienne aussi, devant une Union ouvrière, comme il l'a déjà fait à Paris, à Londres et à Bruxelles.

12. Compte-rendu de la conférence de Marx sur *Travail salarié et Capital* à la réunion de la première union ouvrière de Vienne, le 2 septembre 1848

***Die Constitution* - n°136, 5 septembre 1848**

(...) M. le Dr. Marx fait une conférence assez longue sur « Travail salarié et capital ». Il dit dans l'introduction que toutes les révolutions sont des révolutions sociales. Le capital n'est pas constitué d'argent, mais de matières premières, d'instruments de production et de produits de consommation; par rapport à la production, c'est le travail salarié qui crée le capital. Il est faux de prétendre que l'intérêt du capitaliste et celui du travailleur sont les mêmes. La division du travail augmente la concurrence parmi les travailleurs et le salaire baisse; mais le machinisme y contribue encore bien davantage. Les frais de production déterminent le salaire. La civilisation n'augmente pas le bien-être des travailleurs, mais provoque l'inverse. Les impôts montent ainsi que le coût de la vie.

L'orateur parle encore des remèdes employés et de leur insuffisance, comme par exemple la théorie de Malthus sur la surpopulation. Les asiles pour les pauvres en Angleterre. La formation industrielle. La suppression des protections douanières et des impôts. Finalement il déclare qu'il faut que la situation s'améliore car les travailleurs ne sont pas tous utilisés comme travailleurs mais sont partiellement entretenus...

13. Réponse de la *Nouvelle Gazette rhénane* aux correspondants berlinois de la *Breslauer Zeitung* , du 29 août 1848

n°93, 3 septembre 1848

RÉPONSE

Dans le n° 201, la *Breslauer Zeitung* se fait écrire de Berlin que le chevalier Schnapphahnski¹ a pris de nombreuses actions de la *Nouvelle Gazette rhénane* et c'est pourquoi les articles du feuilleton à son sujet ont cessé, parce qu'un journal ne peut polémiquer contre ses propres actionnaires. La *Düsseldorfer Zeitung* soi-disant démocratique, s'est vue obligée d'accueillir cette insinuation dans ses colonnes. Que l'on fabule à sa guise à Berlin; mais un journal

¹ Sous le nom de « chevalier Schnapphahnski », Georg Weerth ridiculisa dans une série de feuilletons le prince Lichnowski, réactionnaire connu. Les feuilletons intitulés : « La vie et les actes du célèbre chevalier Schnapphahnski » furent publiés sans nom d'auteur dans la *Nouvelle Gazette rhénane* en août, septembre et décembre 1848 et en janvier 1849.

silésien devrait savoir que cette affirmation était un mensonge et pourquoi elle l'était. Malheureusement l'insinuation perfide vient trop tard. Le n° 92 de la *Nouvelle Gazette rhénane*, distribué bien avant l'arrivée du n° 201 de la *Breslauer Zeitung* contient déjà la suite du feuilleton en question. La *Nouvelle Gazette rhénane* est d'ailleurs le journal d'un parti et elle a déjà suffisamment administré la preuve qu'elle n'était pas à vendre.

Les gérants de la « Nouvelle Gazette rhénane »

14. Poursuites judiciaires contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°95, 6 septembre 1848

Cologne, le 5 septembre.

Hier, un de nos rédacteurs, *Friedrich Engels*, a été encore une fois cité devant le juge d'instruction dans le cadre de l'enquête contre Marx et consorts, cette fois, non comme témoin, mais comme co-accusé. L'enquête préalable est close et le ministère public ne fait pas d'autres propositions, la Chambre du conseil aura sous peu à décider si Marx, Engels et Korff doivent comparaître devant les Assises, respectivement pour avoir offensé et diffamé M. le procureur général Zweiffel et MM. les six gendarmes.

15. Assemblée et Comité de Salut public

n°103, 15 septembre 1848

Cologne, le 14 septembre.

Nous revenons sur l'assemblée populaire d'hier et ses résultats puisque ceux-ci ont fait pas mal sensation dans notre ville.

L'assemblée Populaire fut ouverte peu après douze heures sur la Frankenplatz par M. W. Wolff qui indiqua brièvement pourquoi elle avait été convoquée et qui proposa M. H. Burgers comme président. M. Burgers, adopté par acclamations, monta à la tribune et redonna la parole à M. Wolff qui proposa alors la formation d'un Comité de salut public pour représenter les couches de la population qui à Cologne ne le sont pas dans les institutions légales existantes. M. F. Engels soutint la proposition ainsi que MM. H. Becker et E. Dronke. La proposition fut adoptée par l'assemblée, forte de 5 à 6000 personnes, par des applaudissements frénétiques et à l'unanimité moins 5 voix, après qu'aucun adversaire ne se fut manifesté malgré des invitations réitérées. Le nombre des membres du Comité fut alors fixé à 30, et ces 30 furent élus¹. Comme parmi ceux-ci se trouvent aussi Gottschalk et Anneke, tous deux incarcérés, on leur élut encore deux suppléants.

Là-dessus, M. F. Engels proposa d'envoyer à l'Assemblée de Berlin l'adresse suivante :

« À l'Assemblée réunie à Berlin pour s'entendre sur la Constitution prussienne.

Les citoyens soussignés de Cologne, considérant :

que l'Assemblée réunie pour s'entendre sur la Constitution prussienne a imposé au ministère l'obligation de publier sans plus l'ordonnance prise le 9 août, concernant les menées réactionnaires des officiers, afin d'apaiser le pays et d'éviter une rupture avec l'Assemblée²,

que le ministère Auerswald-Hanseemann a démissionné à la suite de cette décision et que le roi a chargé le ministre d'empire Beckerath, qui venait d'être renversé, de former un nouveau ministère;

que M. Beckerath n'offre nullement les garanties nécessaires pour exécuter la décision de l'Assemblée; au contraire, étant donné son esprit réactionnaire bien connu; il faut même s'attendre à une tentative de dissolution de l'Assemblée;

qu'une Assemblée élue par le peuple pour s'entendre sur la Constitution entre le roi et le peuple ne peut pas être dissoute unilatéralement, sinon la Couronne se trouverait non à côté, mais au-dessus de l'Assemblée; la dissolution de l'Assemblée serait donc un coup d'État;

invitent l'Assemblée, en cas de tentative de dissoudre l'Assemblée, à faire son devoir et à maintenir ses positions même face aux baïonnettes. »

Cette adresse fut adoptée à l'unanimité; après quoi, la séance fut levée.

Bien qu'aux endroits les plus élevés de la place il y ait eu de nombreux délégués de l'association civique, bien que plusieurs « Hurlleurs » connus aient fait leur possible, à ce que l'on prétend, pour gagner à leur cause, par de l'argent

¹ Furent élus au Comité de salut public de Cologne, entre autres les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Marx, Engels, Wilhehn Wolff, Dronke et Burgers ainsi que les dirigeants de l'Union ouvrière de Cologne, Schapper et Moll.

² Cf. l'article intitulé : « Chute du ministère d'action » dans le n° 99 du 10 septembre 1848.

et de bonnes paroles, des fauteurs de troubles, bien qu'en outre la police en civil ait été assez abondamment représentée, l'Assemblée eut cependant assez d'habileté pour empêcher toute perturbation de l'ordre.

Entre temps, Messieurs les commandants de la milice civique siégeaient à l'Hôtel de ville et délibéraient de ce qu'il fallait faire, car, pensaient quelques-uns, il y aurait de toutes façons des troubles. Au milieu de la délibération, la porte s'ouvrit et les dirigeants de l'Association civique se précipitèrent à l'intérieur en déclarant que le Comité de salut public était le premier pas vers la révolution, que Cologne était en danger, que la république rouge était sur le point d'être proclamée et que si la milice civique ne suffisait pas à maintenir l'ordre, *l'Association civique se mettait corps et biens à la disposition de M. von Wittgenstein*. M. von Wittgenstein fut assez intelligent pour repousser cette offre et ne pas mobiliser non plus la milice civique. Les conséquences montrèrent combien, cette fois, la milice civique avait raison.

Non contents de cet épisode, ces Messieurs de l'Association civique avaient encore fait placarder, pendant l'assemblée populaire une « Protestation » que nous publions ci-dessous. La protestation qui *n'était pas signée* a disparu de tous les coins, sans laisser de traces, en l'espace de cinq minutes. Vers le soir, elle réapparut sous la forme de libelle en caractères gras, imprimé à l'imprimerie de la *Kölnische Zeitung* et distribué aux abonnés de ce journal. Cette fois, il était précédé de l'amusante introduction suivante :

«Cologne, le 13 septembre 1848.

Les soi-disant démocrates veulent exploiter l'agitation provoquée par les plus récentes décisions des Assemblées de Francfort et de Berlin pour regagner le terrain perdu chaque jour davantage et provoquer à tout prix un conflit. À cette fin, les heurts qui se sont produits, le 11 courant, ici, à Cologne, entre militaires et civils, sont présentés de façon excessive en exagérant délibérément leur importance et le danger qu'ils représentent, ceci à des fins criminelles. Ce matin, par des affiches placardées sur les murs, on convoqua même une assemblée populaire en plein air, pour douze heures, et de fait cette assemblée a élu par acclamations un Comité de salut public comprenant les personnes avec lesquelles on s'était concerté à l'avance et dont les noms ont été proposés sur une liste soumise à l'assemblée.

Il n'y a aucun doute que personne ne peut reconnaître une autorité issue d'une masse populaire rassemblée par hasard, et proclamée sans tenir compte de l'autorité en place, et les membres de ce Comité, au cas où ils s'arrogeraient le droit d'agir à ce titre, tomberaient aussitôt sous le coup des lois. Cependant, il est préférable de prévenir les crimes plutôt que de les punir pour le cas où ils feraient beaucoup de victimes, ce qui est toujours possible.

C'est donc un devoir d'avertir tous les citoyens et d'attirer leur attention sur le péril actuel.

C'est à cette fin que la protestation et l'appel suivants ont été publiés :

PROTESTATION

La formation d'un Comité de salut public est le premier pas vers la

RÉVOLUTION

Quiconque veut la liberté et l'ordre véritables est invité à soutenir de toutes ses forces les autorités en place; à s'opposer aux tentatives coupables d'une minorité et à protester contre la formation d'un Comité de salut public.

Tous les hommes de la milice civique en particulier sont invités à faire leur devoir, à protéger énergiquement la loi et l'ordre. Le prétendu danger constitué par les militaires est écarté, et le véritable danger se présente sous la forme de la constitution d'un Comité de salut public. »

Plusieurs membres de la présidence **DE L'ASSOCIATION CIVIQUE DE COLOGNE.**

Le Comité de salut public s'est constitué hier soir et avant tout autre chose a joint au dossier cette amusante protestation, ce qui rassurera ces Messieurs de l'Association civique. Il a élu un président, un secrétaire et trois membres de la commission exécutive, il a décidé d'adresser au gouverneur, au commandant de la place, au Conseil municipal et à la direction de la milice civique une missive annonçant à ces autorités sa constitution et leur déclarant qu'il poursuivra, avec tous les moyens légaux, et chaque fois que cela sera possible, en accord avec les autorités, la tâche de maintenir l'ordre, mais en même temps de veiller au maintien des droits du peuple. Il a décidé en outre de faire connaître ceci aux habitants de Cologne au moyen d'un affichage sur les murs. Nous communiquerons demain les deux documents.

Ce matin, les esprits se sont déjà un peu calmés. On rit de la peur d'hier qui voyait dans le Comité un gouvernement provisoire, un Comité de *salut public**, une conspiration pour instaurer la république rouge; bref, tout ce qu'on voudra sauf ce qui est réellement un *Comité* élu directement et publiquement par le peuple, se donnant pour tâche de représenter les intérêts de la partie de la population qui n'est pas représentée par les autorités légales; ce Comité ne procède que par des voies légales et il ne lui vient pas à l'esprit de vouloir usurper quelque autre autorité que ce soit, en dehors de l'influence morale que lui confèrent le libre droit d'association, les lois et la confiance de ceux qui l'ont élu.

16. Réunion populaire a eu lieu à Worringen

n°106, 19 septembre 1848

Cologne, le 18 septembre.

Hier, une grande réunion populaire a eu lieu à Worringen; cinq à six grands bateaux, chargés chacun de quelques centaines de personnes, drapeau rouge en tête, avaient descendu le Rhin depuis Cologne. Des délégations plus ou moins nombreuses de Neuss, Dusseldorf, Krefeld, Hitdorf étaient présentes. La réunion, qui s'est tenue sur un pré au bord du Rhin, rassemblait au moins 6 à 8000 personnes.

Karl Schapper de Cologne fut nommé président, Friedrich Engels de Cologne, secrétaire. Sur proposition du président, l'assemblée se déclara à l'unanimité moins une voix pour la république et à vrai dire, pour la république démocratique et sociale, pour la *république rouge*.

Sur la proposition d'Ernst Dronke de Cologne, la réunion de Worringen adopta à l'unanimité la même adresse à l'Assemblée de Berlin qui avait été décidée le mercredi précédent sur la Frankenplatz à Cologne (où l'assemblée était invitée, même en cas de dissolution à ne pas céder même à la force des *baïonnettes**).

Sur la proposition de Joseph Moll de Cologne, le Comité de salut public, élu à Cologne au cours d'une assemblée populaire publique fut reconnu et salué d'un triple vivat à la demande d'un membre de l'assemblée.

Sur la proposition de Friedrich Engels de Cologne l'adresse suivante fut adoptée à l'unanimité : «

À l'Assemblée nationale allemande de Francfort.

Les citoyens de l'empire allemand rassemblés ici déclarent par la présente que si le refus du gouvernement prussien de se plier aux décisions de l'Assemblée nationale et du pouvoir central devait provoquer un conflit entre la Prusse et l'Allemagne, ils se tiendraient, corps et biens, aux côtés de l'Allemagne. »

Worringen, le 17 septembre 1848.

Sur la proposition de Schulte de Hitdorf, il fut décidé que la *Kölnische Zeitung* ne représente pas les intérêts de la province rhénane.

Prirent en outre encore la parole : W. Wolff de Cologne, F. Lassalle de Dusseldorf, Esser de Neuss, Weyll, Wachter, Becker et Reichhelm de Cologne, Wallraf de Frechen, Muller, membre de l'Union ouvrière de Worringen Leven de Rheindorf, Imandt de Krefeld. Une courte allocution d'Henry Brisbane de New York, le rédacteur bien connu du social-démocrate *New York Tribune* conclut la séance.

Au cours de la séance, il fut annoncé de source sûre que l'on se proposait de faire marcher à nouveau mardi sur Cologne la 27^e compagnie et d'appeler également en renfort les autres bataillons du régiment, d'amener les soldats à se quereller avec les citoyens, de déclarer à cette occasion la ville en état de siège, de désarmer la milice civique, bref, de nous traiter à la manière de Mayence.

Pour le cas où cette nouvelle serait réellement fondée et où il se produirait un heurt, les personnes présentes, domiciliées dans les environs, ont promis leur aide aux Colonnais. En fait les gens de Worringen n'attendent qu'une chose : être invités à se manifester.

Ceci pour que l'ex-commandant de la milice civique, M. Wittgenstein en prenne note.

17. Résolution de l'Assemblée populaire de Cologne en liaison avec le soulèvement de Francfort

n°110, 23 septembre 1848

PRIÈRE DE REPRODUIRE

PROCLAMATION

« Les citoyens d'empire¹ rassemblés à Cologne le 20 septembre dans une réunion populaire, considérant :

QUE LA RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCFORT EN DATE DU 16 SUR L'APPROBATION DE L'INFÂME ARMISTICE AVEC LE DANEMARK CONSTITUE UNE TRAHISON DU PEUPLE ALLEMAND ET DE L'HONNEUR DES ARMES ALLEMANDES

déclarent :

ART. 1 - LES MEMBRES DE LA PRÉTENDUE ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCFORT SONT TRAITRES AU PEUPLE, À L'EXCEPTION DE CEUX QUI SE SONT DÉCLARÉS POUR LE PEUPLE;

¹ Les habitants de Francfort sont appelés ainsi parce que la ville de Francfort étant une ville libre, dépendait directement de l'empire.

ART. 2 - LES COMBATTANTS DES BARRICADES DE FRANCFORT ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE.
CETTE PROCLAMATION DOIT ÊTRE DIFFUSÉE AU MIEUX PAR DES AFFICHES ET PAR LA PRESSE.

»

Le service d'expédition de la *Nouvelle Gazette rhénane* recevra les contributions destinées à soutenir les insurgés et leurs familles.

18. Communiqué des gérants de la *Nouvelle Gazette rhénane* à propos de l'interdiction du journal

Page spéciale du 28 septembre 1848

Cologne, le 28 septembre 1848.

À NOS CHERS ABONNÉS,

L'état de siège qui vient d'être proclamé à Cologne et qui place la plume sous l'autorité du sabre, a interdit à la

NOUVELLE GAZETTE RHÉNANE

de paraître et met celle-ci hors d'état de remplir ses obligations vis-à-vis de ses chers abonnés.

Nous pouvons cependant espérer que cette situation exceptionnelle ne se prolongera pas au-delà de quelques jours et qu'ensuite, dans le courant du mois d'octobre, notre feuille, soutenue *par de nouveaux et puissants moyens et publiée dans un plus grand format*, pourra parvenir d'autant plus ponctuellement à nos abonnés, que d'ici peu de temps nous ferons assurer l'impression à l'aide d'une nouvelle presse rapide.

LES GÉRANTS.

19. Invitation à souscrire un abonnement à la *Nouvelle Gazette rhénane*

Page spéciale, 3 octobre 1848

Cologne le 3 octobre 1848.

La *NOUVELLE GAZETTE RHÉNANE* qui avait été interdite pour quelques jours d'une manière absolument inqualifiable par la réaction armée pendant l'état de siège de la ville de Cologne, va de nouveau, après la levée, aujourd'hui même, de cet état de siège, défendre AVEC ÉNERGIE ET SANG-FROID LES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES DU PEUPLE ENTIER. CELA DEVIENT À L'HEURE ACTUELLE D'AUTANT PLUS NÉCESSAIRE QUE NOUS AVONS TOUS VU AVEC QUELLE EFFRONTERIE ET QUELLE BRUTALITÉ LA RÉACTION ARMÉE S'EST ATTAQUÉE RÉCEMMENT AUX LIBERTÉS CONQUISES À BON DROIT PAR LE PEUPLE.

Par cette annonce aux partisans de la démocratie, nous les invitons à s'abonner fort nombreux pour le quatrième trimestre qui commence à présent puisque les journaux démocratiques, attaqués d'ailleurs de toutes parts, *ont particulièrement* besoin de la sympathie de leurs partisans.

Prix de l'abonnement : par trimestre pour Cologne 1 thaler 15 groschens d'argent. En Prusse, hors de Cologne, 1 thaler 24 groschens d'argent 6 pfennigs. Hors de Prusse, avec le supplément de port pour les journaux à l'étranger.

Insertions : la petite ligne sur quatre colonnes ou l'équivalent : 1 groschen d'argent 6 pfennigs.

H. KORFF

gérant de la Nouvelle Gazette rhénane.

20. Lettre de Cachet contre Friedrich Engels et Heinrich Burgers

Kölnische Zeitung - n°271, 4 octobre 1848

Lettre de Cachet.

Les personnes signalées ci-dessous se sont soustraites par la fuite aux poursuites engagées contre elles pour l'infraction prévue aux articles 87, 91 et 102 du Code criminel. Sur la base du mandat d'amener ci-délivré par le juge d'instruction, je prie donc toutes les autorités et tous les fonctionnaires compétents de surveiller ces personnes, de les arrêter en cas de contravention et de les faire comparaître devant moi.

*Pour le procureur général, Le
procureur du roi, HECKER.*

Signalement

l) nom: Johann Heinrich Gerhard Burgers

- II) nom : Friedrich Engels; état : commerçant; lieu de naissance et domicile : Barmen; religion : réformée; âge : 27 ans; taille : 5 pieds, 8 pouces; cheveux et sourcils : châains; front : commun; yeux : gris; nez et bouche : proportionnés; dents : bonnes; barbe : brune; menton et visage : ovales; teint : bonne santé; stature : svelte.

21. Article de la *Nouvelle Gazette rhénane* sur l'expulsion d'Engels et Dronke de Belgique et la liste noire de la police de Cologne

n°116, 14 octobre 1848

Cologne, le 13 octobre.

Un ami de *Bruxelles* très bien informé, nous écrit :

« Si Engels et Dronke furent arrêtés et transportés en voitures cellulaires au-delà de la frontière, c'est pour avoir commis l'imprudence de décliner leur identité. Un ouvrier de Cologne, Schmitz, dont on dit qu'il a œuvré à la libération de Wachter, partagea leur sort. La police de Bruxelles possédait en effet une longue liste de gens qui avaient fui Cologne. Ainsi la police belge était, elle aussi, exactement informée de la prétendue participation de Schmitz à la libération de Wachter. »

Le commissaire directeur de la police, M. *Geiger*, est-il peut être informé sur le compte du rédacteur et de l'expéditeur de cette liste noire ?

22. Extrait du procès-verbal de la séance du Comité de l'Union Ouvrière du 16 octobre 1848 avec le discours de Marx à l'occasion de sa nomination à la présidence et des évènements de Vienne

***Zeitung des Arbeitervereines zu Köln* - n°40, 22 octobre 1848**

Le président provisoire, le citoyen *Röser*, déclara que le Dr. Marx a accédé à la demande de la délégation, le priant de se mettre à la tête de notre Union et elle l'invite donc à prendre sa place.

Le Dr. Marx dit alors que sa situation à Cologne est précaire. La réponse qu'il a reçue de l'ex-ministre *Kuhlwetter* à sa demande de renaturalisation ressemble à un ordre d'expulsion déguisé. Il déposera néanmoins de toutes façons une protestation auprès de l'Assemblée nationale. D'autre part, il est envoyé devant les Assises pour un prétendu délit de presse. En outre, il est accablé de tâches du fait de l'éclatement du comité de rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* qui a eu lieu précédemment. Il n'en est pas moins prêt à céder provisoirement aux vœux des travailleurs, jusqu'à la libération du Dr. *Gottschalk*. Le gouvernement et la bourgeoisie devraient se convaincre qu'en dépit de leurs poursuites, il se trouve toujours des gens prêts à se mettre à la disposition des travailleurs.

Le Dr. Marx parle ensuite plus en détail de l'activité révolutionnaire des travailleurs allemands à l'étranger et souligne pour finir le rôle insigne qu'ils jouent dans la très récente révolution de Vienne. Il propose donc une adresse à l'Union ouvrière de Vienne (adoptée par acclamations).

La proposition du président (concernant l'ordre du jour) visait à ce qu'on discutât pendant la première heure dans l'intérêt de la société (c'est-à-dire de ses affaires intérieures et extérieures), pendant la seconde, de questions sociales et politiques et que la séance soit ouverte à huit heures et demie. (Accepté.)

23. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Union Ouvrière de Cologne, le 22 octobre 1848, sous la présidence de Marx

***Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* - n°2, 29 octobre 1848**

Le président, le Dr. *Marx*, ouvre la séance par quelques remarques sur le système des élections indirectes.

Le citoyen *Röser* : Nous avons été invités à envoyer des délégués au Congrès démocratique qui se tiendra à Berlin le 26 courant. Cependant la question se pose de savoir si l'Union ouvrière doit envoyer quelqu'un pour son propre compte ou en liaison avec l'Association démocratique. À la dernière séance du Comité de votre Union, on a opté pour la première solution, c'est-à-dire, pour procéder indépendamment, cependant cette décision reste subordonnée à l'approbation de l'assemblée et, au cas où celle-ci se rangerait à cette opinion, il serait essentiel, également, de considérer le point de vue des frais. C'est pourquoi je propose :

Que nous élisions un délégué pour nous seuls et que, pour couvrir les frais, nous nous imposions une contribution volontaire.

La proposition est adoptée et la contribution minimale est fixée à un groschen d'argent ...

Le citoyen *Beust* est proposé et élu comme délégué au Congrès de Berlin.

Le président, le Dr. Marx et le vice-président, le citoyen Röser, sont confirmés par l'assemblée dans leurs fonctions.

24. Compte-rendu de Marx sur les événements de Vienne à la séance du comité de l'Union Ouvrière de Cologne, le 6 novembre 1848

***Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* - n°6, 12 novembre 1848**

... Le président, le Dr. Marx, fait une brève communication sur les événements de Vienne et souligne notamment comment, seule la multiple trahison de la bourgeoisie locale permit à Windischgrätz de prendre la ville ...

25. Karl Marx

n°143, 15 novembre 1848

Cologne, le 14 novembre.

Lorsque se répandit la nouvelle que le *rédacteur en chef** de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Karl Marx, avait reçu du juge d'instruction un avis de comparaître ce matin, une foule considérable s'était massée dans la cour d'appel pour manifester sa sympathie et attendre le résultat. Quand Karl Marx reparut, il fut salué par des ovations et accompagné à la salle Eiser où, en quelques mots, il remercia le peuple de la sympathie qu'il lui avait témoignée et déclara qu'il avait été appelé uniquement pour subir le dernier interrogatoire dans l'affaire Hecker. L'ancien procureur, actuellement procureur général, M. Hecker, croyait en effet avoir été dénoncé comme républicain dans un document de Karl Marx paru dans la *Nouvelle Gazette rhénane* et signé « Hecker ».

26. Demande d'autorisation de séjour à Berne de Friedrich Engels

PROJET

À la direction susdite du département de Justice et de Police du canton de Berne, à Berne.

Je soussigné me permets, à la suite des indications fournies par le bureau des passeports de déposer ma demande d'autorisation de séjour à Berne¹.

Je vivais à Cologne (Prusse rhénane), comme écrivain, lorsqu'à la suite de troubles qui se sont produits dans cette ville les 25 et 26 septembre j'ai été impliqué dans l'enquête judiciaire intentée, et menacé d'arrestation. J'ai échappé à cette arrestation par la fuite et, quelques jours plus tard, une lettre de cachet fut lancée contre moi (*Kölnische Zeitung* des 1, 2 ou 3 octobre²) ce qui établit ma qualité de réfugié politique. Je m'offre à joindre au besoin une copie de cette lettre de cachet à la direction susdite.

Arrivé en Suisse, j'ai préféré demander l'hospitalité du canton et de la ville de Berne plutôt que d'une autre ville :

1) Parce que Berne est située suffisamment loin de la frontière allemande pour retirer aux autorités allemandes tout prétexte à importuner le gouvernement suisse par des réclamations et des affirmations comme quoi j'abuserais du droit d'asile pour me livrer à des menées incendiaires, etc.;

2) Parce que justement Berne me donne l'occasion d'étudier, par l'activité de l'Assemblée fédérale suisse, l'efficacité pratique d'une Constitution dont l'Allemagne peut, dans tous les cas, apprendre bien des choses, surtout à une époque où le peuple allemand peut se trouver amené à se donner une Constitution ayant, avec celle de la Suisse, tel ou tel point de ressemblance.

Je présume que mon exil ne sera pas de trop longue durée; indépendamment de la faible perspective de stabilité de la situation présente en Prusse, j'ai tous les motifs d'attendre des jurés de Cologne un verdict d'acquiescement et je n'ai essentiellement cherché en fuyant qu'à me soustraire à une longue détention préventive. En conséquence, je pense pouvoir rentrer dans mon pays dès le printemps prochain.

Quant à mes moyens d'existence, ils sont pleinement assurés comme je peux le prouver au besoin.

Conformément aussi aux indications du bureau des passeports, je joins celui que le gouvernement provisoire français m'a fait établir sur ma demande lorsque j'ai quitté Paris en avril dernier pour rentrer dans mon pays; on m'avait fait suivre ce passeport de Cologne.

Je saisis cette occasion d'assurer la direction susdite de mon entière considération.

Friedrich ENGELS

¹ Le Conseil cantonal de Berne accorda le droit d'asile à Engels le 9 décembre 1848.

² Cf. document 20, extrait de la *Kölnische Zeitung*, n° 271 du 4 octobre 1848 : « Lettre de cachet contre F. ENGELS et H. BURGERS ».

Berne, Postgasse n° 43 B.
Chez M. Haerberli, le 15 novembre 1848.

27. Une délégation chez Mr. Le procureur général Zweifel

n°150, 23 novembre 1848

Cologne, le 22 novembre.

Hier, Messieurs Karl Marx, Karl Schapper et Schneider II devaient comparaître devant le juge d'instruction au sujet de l'appel lancé, au nom du Comité régional des démocrates rhénans (n°147 de la *Nouvelle Gazette rhénane*¹). Le bruit courait partout qu'une arrestation immédiate des prévenus était envisagée. Aussi improbable que cela parut à de nombreux juristes, le Comité populaire² en prit cependant prétexte pour envoyer une délégation chez M. le procureur général Zweifel afin de s'en assurer. Celui-ci fournit la déclaration attendue, à savoir qu'il n'y avait aucun mandat d'arrêt requis contre les prévenus et qu'il ne serait possible d'en lancer que si l'appel était suivi de rébellion; parce qu'alors le *délit* aux articles 209, 217³ (qui est actuellement du ressort du tribunal correctionnel) devenait un *crime*. D'ailleurs, en opposition avec l'opinion de M. le procureur général disant que, selon le texte de loi mentionné, la citation à comparaître devait *nécessairement* s'ensuivre, les délégués exprimèrent le point de vue que présentement, alors que l'Assemblée nationale de Berlin était la seule autorité légale en Prusse, il fallait sévir immédiatement avant tout contre les fonctionnaires et les autorités qui s'opposent, par la violence, aux décisions de l'Assemblée nationale ou y incitent - comme ce fut récemment le cas du premier président Eichmann à Coblenz⁴.

28. Communication concernant l'interrogatoire de Marx, Schapper et Schneider II par le juge d'instruction

n°153, 26 novembre 1848, 2° édition

Cologne, le 25 novembre.

Au cours des interrogatoires subis par Marx, Schapper et Schneider II devant le juge d'instruction pour le deuxième appel lancé au nom du Comité régional des démocrates rhénans, il fut dressé procès-verbal de la déclaration des inculpés reconnaissant avoir rédigé et signé cet appel, et l'instruction fut immédiatement close. Aucun des inculpés ne fut arrêté. Ceci en réponse à différentes lettres adressées au Comité régional.

29. Procès de la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°161, 6 décembre 1848

Cologne, le 5 décembre.

Il y a quelques jours, le rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Karl Marx, a été de nouveau cité devant le juge d'instruction. Quatre articles ont amené le pouvoir central à déposer une plainte en diffamation contre 1. Schnapphahnski, 2. à propos d'un article paru à Breslau sur Lichnowski, 3. d'un article où il est question d'un rapport « FALSIFICATEUR » d'un certain « inénarrable Stedtman », 4. de la reproduction de la « déclaration, formulée Salle Eiser, accusant la majorité de Francfort de trahison envers le peuple » pour son attitude dans les affaires du Schleswig-Holstein⁵.

¹ Cf. l'« Appel du Comité régional des démocrates rhénans au refus des impôts ».

² Le Comité populaire fut élu au cours d'une assemblée populaire à Cologne. Cette assemblée populaire avait déjà été convoquée le 11 novembre et avait décidé de siéger en permanence pour protester contre le transfert de l'Assemblée nationale de Berlin à Brandebourg. Marx, Beust, Nothjung, Weyl, Schneider II et autres faisaient partie de ce Comité. Le Comité s'était fixé pour tâche d'obtenir le soutien du Conseil municipal de Cologne pour l'Assemblée nationale, et la remise des armes qui avaient été prises, en septembre, à la milice civique de Cologne. Au cas où le Conseil municipal rejeterait ces exigences, les autorités municipales devaient être déposées. Le Comité populaire réorganisa la territoriale pour la rendre indépendante du gouvernement et des autorités militaires, il tenta ensuite d'organiser un détachement ouvrier composé de volontaires. Ces mesures furent appliquées par une commission spéciale qui était en liaison avec le comité de la territoriale, fondé récemment. En outre le Comité populaire fournit un travail considérable dans les villages voisins dont il appelait les habitants à refuser de payer les impôts.

³ Il s'agit du Code pénal, en vigueur dans la province rhénane. L'article 209 concerne la résistance à la force publique et l'article 217, la provocation à rébellion.

⁴ Cf. « Un édit d'Eichmann ».

⁵ Pour inculper Marx, Korff et autres de diffamation à l'égard de députés à l'Assemblée nationale le ministère d'empire s'appuya : 1° sur la série de feuilletons de Georg Weerth intitulée : « La vie et les actes du célèbre chevalier Schnapphahnski », parue sans nom

La *Nouvelle Gazette rhénane* attend maintenant, avec la plus grande impatience, de nouvelles accusations en diffamation émanant de Berlin, Pétersbourg, Vienne, Bruxelles et Naples.

Le 20 décembre se déroulera le premier procès de la *Nouvelle Gazette rhénane* contre Parquet et gendarmes¹.

Nous n'avons jamais encore ouï dire qu'un Parquet rhénan ait trouvé un seul article du Code pénal qu'on puisse appliquer aux illégalités grossières et patentes de toutes les autorités rhénanes.

« *Distinguendum est* ». « *Il faut distinguer** ». C'est la devise du valeureux Parquet rhénan.

30. Mandat de l'Union Ouvrière établi pour Friedrich Engels au Congrès ouvrier de Berne²

Frère !

Étant donné l'impossibilité d'envoyer un délégué, nous t'avons choisi pour nous représenter au Congrès ouvrier de Berne; vieux lutteur de la cause du prolétariat, tu ne failliras certainement pas à ta tâche bien que tu n'aies pas affaire à des bourgeois et autres esprits mercantiles, tu devras agir uniquement avec et pour des prolétaires; nous te faisons donc part brièvement de nos vœux concernant une association centrale.

1) Le but des associations fédérées doit être :

a) La fondation d'une Union centrale et d'une caisse centrale.

b) La formation *sociale* et politique des travailleurs.

c) L'établissement d'une liaison avec le Comité ouvrier allemand de Leipzig³ pour renforcer principalement les liens des travailleurs.

2) Le devoir de l'Union centrale élue doit être : a) d'établir la liaison avec le Comité ouvrier de Leipzig; b) pour faciliter la correspondance, de diffuser essentiellement la feuille : *Fraternisation*⁴ éditée par le Comité central; c) d'administrer la caisse centrale et d'en rendre compte tous les six mois; d) de communiquer immédiatement aux Unions fraternelles les affaires importantes.

3) Devoirs réciproques des Unions fraternelles entre elles et à l'égard de l'Union centrale : a) chaque membre est imposé au maximum d'un batz⁵ par mois, ce qui permet de ne pas affranchir sa correspondance avec l'Union et réciproquement; b) toute Union locale doit munir ses membres de cartes; c) chaque membre en possession d'une carte peut entrer librement dans toute Union, cependant cette carte doit être signée par le président de la dernière Union à laquelle appartenait ce membre.

Quant à notre choix; nous estimons depuis longtemps déjà que l'Union de Berne est la mieux placée. Si toutefois notre dernière circulaire venait à être contestée, ce serait une simple conséquence du fait que, cet été déjà, nous avons nommé l'Union de Berne, Union centrale; mais étant restés complètement sans nouvelles de la situation, nous avons convoqué ici une assemblée qui a décidé d'envoyer la circulaire en question. Nous avons repoussé la taxe d'un

d'auteur dans la *Nouvelle Gazette rhénane* en août, septembre et décembre 1848 et en janvier 1849; 2° sur un article écrit de Breslau et paru dans le n° 95 de la *Nouvelle Gazette rhénane* du 6 septembre 1848 sur les combinaisons électorales du prince Lichnowski; 3° sur une correspondance de Francfort-sur-le-Main parue dans le n° 102 de la *Nouvelle Gazette rhénane* du 14 septembre 1848 qui révélait la falsification du député Stedtmann dans un compte rendu fait à l'Assemblée nationale de Francfort, à propos du vote sur l'armistice avec le Danemark; 4° sur la résolution d'une assemblée populaire qui s'était tenue à Cologne, publiée de 23 septembre 1848 dans le n° 110 de la *Nouvelle Gazette rhénane* et où les députés qui avaient voté pour l'armistice avec le Danemark étaient accusés de haute trahison.

¹ Le procès contre la *Nouvelle Gazette rhénane* qui devait avoir lieu le 20 décembre 1848 fut remis. Il se déroula le 7 février 1849.

² Le manuscrit du mandat remis à F. Engels, écrit de la main de G. Schneeberger, se trouve parmi les documents laissés par Marx et Engels. Il porte un cachet représentant une lyre et une couronne de lauriers.

Le premier Congrès des Unions ouvrières et des sections de l'Association nationale des démocrates allemands de Suisse eut lieu du 9 au 11 décembre 1848 à Berne.

³ Il s'agit du Comité central des travailleurs allemands élu au Congrès qui s'était tenu à Berlin, du 23 août au 3 septembre 1848. Ce Congrès avait été réuni à l'initiative de quelques organisations ouvrières. Le programme établi sous l'influence de Stephan Born fixait aux travailleurs la tâche de lutter pour la réalisation de différentes revendications sociales et détournait ainsi les travailleurs de la lutte politique révolutionnaire. Le Comité central des travailleurs allemands siégeait à Leipzig. En faisaient partie : Born, Schwenninger et Kick.

⁴ *Die Verbrüderung, Correspondenzblatt aller deutschen Arbeiter* (La *Fraternisation*, feuille de liaison de tous les travailleurs allemands) était l'organe du Comité central des travailleurs allemands; il parut deux fois par semaine à Leipzig d'octobre 1848 à juin 1850; jusqu'en mai 1849, le journal fut rédigé par Stephan Born.

⁵ Ancienne monnaie suisse.

demi-batz par semaine parce qu'elle aurait réduit le nombre des membres sans permettre d'élever beaucoup les rentrées financières.

*Au nom de l'Union 41
membres. Salut et
poignée de main
Lausanne, le 8 décembre
1848 G. Schneeberger
Bangert Chr.. Haaf¹.*

31. Avis concernant les commandes de la *Nouvelle Gazette rhénane* pour le premier trimestre de 1849

n°172 à 195, 19 décembre 1848 - 14 janvier 1849

Que l'on veuille bien faire parvenir le plus tôt possible les commandes de la *Nouvelle Gazette rhénane* pour le prochain trimestre, janvier à mars 1849, à COLOGNE, à l'expédition du journal (unter Hutmacher n° 17), et EN DEHORS DE COLOGNE dans tous les bureaux de poste d'Allemagne.

Pour la France, M. G. A. Alexandre, n° 28 Brandgasse à *Strasbourg* et 23 rue Notre-Dame-de-Nazareth à *Paris*, ainsi que le bureau central de la poste impériale d'*Aix-la-Chapelle* prennent des abonnements; pour l'Angleterre, MM. *J. J. Ewerr et Cie*, 72 Newgate Street à *Londres*; pour la Belgique et la Hollande, les bureaux de poste royaux correspondants et le bureau de poste de *Liège*².

Du fait de la suppression du timbre, le prix de l'abonnement se monte désormais à un thaler, 7 groschens d'argent, 6 pfennigs seulement pour *Cologne*, dans tous les bureaux de poste prussiens (port compris) à un thaler 17 groschens d'argent seulement par trimestre; pour les abonnés du reste de l'Allemagne s'ajoute une taxe postale proportionnée.

La rédaction reste inchangée.

Les chroniques de la *Nouvelle Gazette rhénane* des mois précédents constituent son programme. Grâce à ses relations personnelles avec les chefs du parti démocratique en Angleterre, en France, en Italie, en Belgique et en Amérique du Nord, la rédaction est en mesure de refléter pour ses lecteurs, avec plus de véracité et de clarté que n'importe quelle autre feuille, le mouvement politico-social à l'étranger. En ce sens la *Nouvelle Gazette rhénane* n'est donc pas seulement l'organe de la démocratie allemande, mais celui de la démocratie européenne.

Insertions : la petite ligne sur quatre colonnes ou l'espace correspondant : 1 groschen d'argent, 6 pfennigs.

Les annonces de tout genre reçoivent une large diffusion, étant donné les nombreuses relations de notre feuille.

LA GÉRANCE DE LA « NOUVELLE GAZETTE RHÉNANE ».

32. Un procès contre la *Nouvelle Gazette rhénane* ajourné

n°174, 21 décembre 1848

Cologne, le 20 décembre 1848.

Le procès intenté contre la *Nouvelle Gazette rhénane* est venu aujourd'hui devant les Assises. Les accusés étaient : M. le Dr. *Marx*, rédacteur en chef, M. *Korg*, gérant de la *Nouvelle Gazette rhénane* et M. *Engels*. Ce dernier était absent. La plainte faisait état d'offense au procureur général *Zweiffel* et de diffamation de gendarmes. Le procès fut remis pour motif de nullité³.

33. Le procès de *Drigalski* contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°175, 22 décembre 1848

Cologne, le 21 décembre.

¹ Publié par l'Institut Marx-Engels-Lénine, Moscou 1935.

² Dans les n° 176 à 195 de la *Nouvelle Gazette rhénane* d'autres adresses sont encore indiquées.

³ Le défenseur de Marx et d'Engels, l'avocat *Schneider II*, demanda l'ajournement du procès, étant donné que les accusés n'en avaient pas été informés à temps (dix jours à l'avance).

Aujourd'hui encore, le Dr. Marx a été cité devant le juge d'instruction pour avoir soi-disant diffamé le « citoyen et communiste », M. Drigalski¹. Étant donné la quantité de procès de presse intentés à la *Nouvelle Gazette rhénane*, il est difficile de dire à combien nous en sommes avec celui-ci. Nous regrettons en outre que M. Drigalski nous ait méconnus à ce point. Ce n'est qu'à nos articles le concernant qu'il doit la parcelle de célébrité européenne qui lui revient éventuellement. Quelle noire ingratitude, M. le « citoyen et communiste » *Drigalski* !! Que la reconnaissance des services rendus ait déserté même un cœur communiste, dévoué au roi de Prusse - voilà un signe de la corruption grandissante des temps.

34. Séance du comité de l'Union Ouvrière du 15 janvier 1849

***Freiheit, Arbeit* - n°3, 21 janvier 1849**

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, le président Röser demande si le citoyen Prinz, rédacteur, est présent et comme on lui répond que celui-ci est déjà parti, il dit qu'il faut lui demander des comptes en tant qu'employé permanent de l'Union, sur son comportement ces temps derniers, sur les modifications qu'il a apportées au journal sans en informer l'Union ...

Les citoyens Marx et Schapper font la proposition, soutenue par beaucoup, d'adjoindre au citoyen Prinz, rédacteur de l'organe officiel de l'Union², un comité de rédaction chargé de veiller à ce que cet organe représente réellement les intérêts de l'Union et qu'il soit dirigé dans l'esprit de notre parti.

La proposition est acceptée et les citoyens Schapper, Röser et Reiff sont nommés membres de ce comité de rédaction.

Le citoyen Westermann lit la « déclaration » du Dr. Gottschalk³ publiée à Bruxelles, et ne peut se déclarer d'accord avec le procédé employé par le Dr. Gottschalk.

Mais le citoyen Marx fait la proposition, soutenue par Schapper, de ne pas s'occuper pour l'instant de cette affaire, étant donné que la déclaration publiée est trop équivoque et confuse pour en tirer une conclusion avec certitude; en revanche, pour tirer l'affaire au clair, on nommerait une commission qui résumerait les passages lui paraissant confus et adresserait au Dr. Gottschalk une lettre lui demandant des explications et des informations sur ces points.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité et les citoyens Dr. Marx, Anneke, Schapper, Röser et Esser sont proposés et acceptés comme membres de cette commission.

Le citoyen Anneke propose que les élections qui doivent avoir lieu prochainement⁴ soient le sujet de la discussion des séances futures.

Le citoyen Schapper pense que si nous avons entrepris cette discussion, environ quatre semaines plus tôt, nous pouvions apporter peut-être au nom de notre propre parti une contribution valable, mais que, maintenant, il était trop tard puisque nous n'étions pas encore organisés; il serait impossible à l'Union ouvrière de faire triompher ses propres candidats.

Le citoyen Marx est, lui aussi, d'avis qu'actuellement l'Union ouvrière, en tant que telle, ne peut pas faire triompher des candidats; il ne s'agit pas non plus, pour l'instant, d'agir sur le plan des principes, mais de faire opposition au gouvernement, à l'absolutisme et au régime féodal, ce qui est également à la portée de simples démocrates, ceux

¹ Cf. le n° 123 du 26 novembre 1848 de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

² Après l'interdiction du journal *Zeitung des Arbeiter Vereines zu Köln*, l'Union ouvrière de Cologne eut pour organe le journal *Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit*. Il paraissait deux fois par semaine depuis le 26 octobre 1848. Il avait pour rédacteur en chef, P. G. Röser, représentant du président de l'Union ouvrière de Cologne. Le rédacteur responsable était W. Prinz. Le journal cessa momentanément de paraître fin décembre 1848 par suite de l'intervention de Gottschalk dans les affaires du journal. Le journal *Freiheit, Arbeit*, imprimé par Bocker-Everets, parut à partir du 14 janvier 1849. Le rédacteur responsable de ce journal, Prinz, qui était un partisan de Gottschalk, s'efforça de provoquer la scission de l'Union ouvrière de Cologne. Prinz ne se soumit pas au comité de rédaction qui avait été nommé, le 15 janvier, au cours d'une séance du Comité de l'Union ouvrière de Cologne et dont Schapper, Röser et Reiff faisaient partie. C'est pourquoi, le 29 janvier, le Comité décida de ne pas considérer le journal *Freiheit, Arbeit* comme l'organe de l'Union et de reprendre le journal *Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* avec pour rédacteur Christian Josef Esser. Le journal, rénové, parut du 8 février à fin juin 1849. Le journal *Freiheit, Arbeit* continua à paraître jusqu'au 17, juin 1849. Il contenait des attaques nombreuses et incisives et de perfides calomnies à l'égard de Marx et de la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

³ Dans sa déclaration écrite le 9 janvier 1849 à Bruxelles et publiée dans le journal *Freiheit, Arbeit* n°2 du 18 janvier 1849), Gottschalk cherchait à justifier son « exil volontaire » en déclarant que malgré son acquittement par le jury des Assises, ses concitoyens continuaient à être convaincus de sa culpabilité, et qu'il ne rentrerait que si « la voix de celui qui était encore le juge suprême dans le pays » ou si ses concitoyens le rappelaient. La « résolution de la première filiale de l'Union ouvrière de Cologne » apporta une appréciation sur cette déclaration de Gottschalk et sur son comportement.

⁴ Conformément à la patente du 5 décembre 1848 l'élection des grands électeurs était fixée au 22 janvier 1849 et celle des députés à la seconde Chambre de la Diète prussienne au 5 février.

qu'on appelle les libéraux qui, eux non plus, ne sont pas satisfaits du gouvernement actuel, il s'en faut de beaucoup. Il faut prendre les choses comme elles sont. Puisqu'en ce moment il importe de s'opposer le plus possible à l'absolutisme actuel et dès lors qu'on se rend compte qu'aux élections on ne peut faire triompher sa propre position de principe, le bon sens exige qu'on s'unisse à un autre parti, également dans l'opposition, pour empêcher la victoire de notre ennemi commun, la royauté absolue.

Sur quoi il est décidé de participer aux comités électoraux généraux qui doivent être créés ici en ville après le découpage en circonscriptions électorales et d'y représenter le principe démocratique en général.

Pour établir une liaison étroite entre les travailleurs et les démocrates, on désigne les citoyens Schapper et Röser qui participent aux séances du comité de l'assemblée démocratique et devront présenter ici un rapport sur leurs travaux.

35. Acquittement de la *Nouvelle Gazette rhénane*

n°217, 9 février 1849

Cologne, le 8 février.

Ainsi que nous l'avons déjà fait savoir dans quelques exemplaires de notre numéro d'hier, la plainte déposée contre notre *rédacteur en chef** Marx, le *rédacteur** Engels et le gérant de la *Nouvelle Gazette rhénane* à propos de l'article daté de Cologne, le 4 juillet (dans le numéro du 5 juillet 1848) a fait hier l'objet de la session des Assises. L'article concernait l'arrestation de M. Anneke et avait eu pour conséquence le dépôt d'une plainte pour diffamation des gendarmes qui ont effectué l'arrestation (article 367 du Code pénal) et pour offense au procureur général Zweiffel (article 222 du Code pénal). Après une courte délibération les accusés ont été *acquittés* par les jurés.

Ce procès, le plus ancien des nombreux procès de presse intentés à la *Nouvelle Gazette rhénane*, est important par l'interprétation et l'application des articles 222 et 367 (en liaison avec l'article 370) cités plus haut, qu'ont données cette fois-ci les jurés, dans leur décision totalement différente des jugements rendus autrefois par les tribunaux rhénans de police correctionnelle. Excepté ceux qui concernent l'excitation directe à la guerre civile et à la rébellion, les articles 222 et 367 sont les seuls que la sagacité des Parquets rhénans ait réussi à appliquer à la presse. Le verdict d'acquittement des jurés est donc une nouvelle garantie pour la liberté de la presse en Prusse rhénane.

Nous donnerons aussi vite que possible un résumé des débats¹.

Aujourd'hui, Marx a encore affaire aux jurés ainsi que Schneider, le député de Cologne, et Schapper, pour un appel à REFUSER LES IMPÔTS qu'ils avaient lancé en tant que membres du Comité démocrate régional.

36. Deux procès contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

***Deutsche Londoner Zeitung* - n°203, 16 février 1849**

Cologne, le 8 février.

Hier et aujourd'hui deux procès sont passés à nouveau devant les Assises; ils concernaient Karl Marx, rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Engels et Schapper, collaborateurs de la feuille et aujourd'hui Marx, Schapper et l'avocat Schneider II; ils sont accusés d'avoir soulevé le peuple contre le gouvernement en l'incitant à refuser les impôts. Une foule extraordinairement nombreuse se pressait dans la salle. Au cours des deux procès les accusés se défendirent eux-mêmes et cherchèrent à démontrer l'absence de fondement de l'accusation, ce qui leur réussit au point que, dans les deux cas, les jurés les déclarèrent : « Non coupables. » - Le gouvernement n'a donc vraiment pas du tout de chance devant les jurys avec les procès politiques. Celui de quelques officiers en garnison ici pourrait plus mal tourner. Ils avaient participé aux mouvements populaires de septembre de l'an passé et lorsque l'affaire prit mauvaise tournure, ils franchirent la frontière belge, mais maintenant ils se sont présentés et attendent le dénouement de leur procès qui est déjà engagé².

37. Banquet démocratique

¹ La *Nouvelle Gazette rhénane* publia dans le n° 221 du 14 février un compte rendu abrégé de ces procès.

² Il s'agit ici des lieutenants Adamski et Niethake qui avaient été mêlés aux événements de septembre à Cologne et qui avaient été élus au Comité populaire en novembre 1848. Comme ils étaient menacés d'arrestation, ils s'enfuirent en Belgique, mais ils furent cependant arrêtés et déportés en France. Après leur retour volontaire en Allemagne, ils furent remis aux autorités militaires le 14 décembre. Le 29 mai 1849 Adamski fut déclaré par le tribunal militaire déchu de son grade d'officier et condamné à neuf mois de forteresse.

n°225, 18 février 1849

Mulheim -sur-le-Rhin, le 11 février (avec du retard).

Aujourd'hui a eu lieu un banquet démocratique organisé par l'Union ouvrière. Des membres de l'Association démocratique et ouvrière de Cologne étaient invités. Musique de chambre et chants alternèrent avec des toasts qui se transformèrent en assez longs discours.

Bengel, président de l'Union ouvrière locale, développa dans un exposé assez long une comparaison entre le présent et le passé. *Lucas* porta un toast aux convives, spécialement à ceux qui, comme le *rédacteur en chef* * de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Karl Marx, présent au banquet, avaient soutenu, en actes et en paroles les droits de la classe ouvrière, et ce bien avant la révolution de février. *Schapper* fit applaudir la « république démocratique ». Karl Marx parla de la participation des travailleurs allemands aux luttes en France, en Angleterre, en Belgique et en Suisse. Il porta un toast à *Gladbach*, un des rares ententistes qui représente réellement les intérêts du peuple. *Friedrich Engels* porta un toast à la Hongrie et à Kossuth. *Ott* de Worringen parla du libéralisme constitutionnel, ainsi que de l'aristocratie et de la démocratie, *Fischbach* de la misère du peuple et des moyens de la soulager; *Gladbach* jeta un coup d'œil rétrospectif sur l'Assemblée nationale dissoute et, dans un exposé vigoureux, critiqua ses faiblesses, son indécision et son manque de sens révolutionnaire. *Krahe* parla pour finir de la devise de la révolution de février : » Liberté, égalité, fraternité ».

Le *premier* banquet démocratique de la province rhénane a tellement plu qu'il sera sûrement imité.

38. Banquet du 24 février

n°233, 28 février 1849

Cologne, le 27 février.

On a célébré avant-hier par un banquet à la salle Eiser l'anniversaire de la révolution française de février¹. La grande salle qui contient 2 000 à 3 000 personnes était pleine à craquer.

Karl Marx, élu président par acclamations, dut refuser ayant un empêchement. Là-dessus, à la demande générale, *Karl Schapper* prit la présidence et ouvrit la séance en portant un toast aux mânes des victimes tombées en février et en juin à Paris et dans toutes les autres luttes révolutionnaires de 1848.

Ensuite le député de Cologne, l'avocat *Schneider*, prit congé de ses électeurs. De même le député *Gladbach* prononça quelques mots, revint sur les causes du succès de la dernière contre-révolution et engagea le peuple de Cologne, en cas d'éventuels nouveaux coups de force contre la Chambre, à se lever pour défendre ses représentants. (Ceci, en réponse à la dénonciation parue aujourd'hui dans la *Kölnische Zeitung*².)

Les toasts suivants furent encore portés : par le *Dr. Rittinghausen*, à la république démocratique et sociale; par *Friedrich Engels* de la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*, aux Italiens en lutte et surtout à la république romaine; par *C. Cramer*, aux mânes de Robert Blum; par le député *Wohler* de l'Assemblée nationale de Francfort, à la démocratie allemande; par le commerçant *Guffanti*, à Ledru-Rollin et aux démocrates français; par l'ex-artilleur *Funk* avec un *pereat* aux tyrans; par le *Dr. Weil*, aux dames présentes; par le *Dr. Becher*, aux démocrates de toutes les nations; par le menuisier *Kurth*, à Kossuth et aux Magyars; par *Schapper*, aux prisonniers et réfugiés politiques, et notamment aux Allemands de Besançon³; par l'ouvrier *Carstens*, à la future révolution sociale; par *Ferdinand Wolff*, rédacteur de la *Nouvelle Gazette rhénane*, au droit au travail; par l'ouvrier *Hausmann*, à l'unité; par *C. Cramer*, à Mieroslawski et aux combattants polonais de 1848; par l'aubergiste *Kamp* de Bonn, à la fraternisation de toutes les nations; par l'étudiant *Blum*, aux démocrates du Wuppertal; par l'ouvrier *Muller*, à Mellinet, Tedesco et aux quinze autres condamnés anversois de Risquons-Tout; par l'ouvrier *Röser*, aux mânes de Robespierre, Saint-Just, Marat et aux autres héros de 1793.

¹ À la séance du Comité de l'Union ouvrière de Cologne du 15 février 1849, une commission composée de Schapper, Röser et Reiff fut élue sur la proposition d'Engels; elle devait entrer en rapport avec une des sociétés démocratiques pour préparer un banquet à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de février en France.

² Dans la *Kölnische Zeitung* n°49 du 27 février 1849) on peut lire : « Parmi les orateurs, le député Gladbach se distingue par ses discours tonitruants contre la Maison de Hohenzollern, le comte Brandenburg, etc. »

³ Il s'agit ici d'un groupe de gens ayant pris part au soulèvement dans le Bade en avril 1848; ils avaient émigré à Besançon. Par la suite ce groupe, sous la direction de Willich, participa au soulèvement dans le Palatinat et le Bade sous le nom de Compagnie de Besançon.

La fête, animée de temps en temps par la musique, l'hymne de *la Marseillaise*, le *Chant des Girondins*¹, etc. et des chants de la chorale ouvrière sous la direction de M. Herx, se termina par des vivats portés à « la république démocratique et sociale universelle ».

Une collecte pour les réfugiés allemands de Besançon fut faite au cours de la séance et donna un résultat non négligeable.

Pendant toute la soirée les troupes étaient consignées et de fortes patrouilles parcouraient les rues, ce qui était toutefois davantage motivé par les rixes répétées des soldats entre eux que par le banquet.

39. Banquet au Gurzenich

n°251, 21 mars 1849

Cologne, le 20 mars.

Un banquet a eu lieu hier soir au Gurzenich pour célébrer les combats sur les barricades de Berlin l'an passé. Si le concert bourgeois du 18 « pour célébrer la promesse » d'une Constitution, etc., etc. avait déjà convenablement rempli la plus grande salle de notre ville, il s'en fallait hier que la salle fût en mesure de contenir même la moitié du public qui affluait. Tandis qu'en haut 5 500 à 6 000 personnes se tenaient serrées les unes contre les autres, plusieurs milliers attendirent en vain de pouvoir entrer. La salle s'était remplie si rapidement que plusieurs orateurs eux-mêmes ne réussirent à se faufiler qu'après neuf heures.

Karl Schapper présidait et ouvrit la séance par un toast au peuple souverain, unique source de tout pouvoir légal. Les autres toasts furent ensuite portés par *H. Becker*, aux morts des 18 et 19 mars; par le citoyen *Wachter*, à l'amélioration du sort du Michel allemand²; par le citoyen *Weill*, à la révolution *complète* et non à une demi-révolution; par le citoyen *Rittinghausen*, un *percat* à l'empereur allemand; par *C. Cramer*, aux femmes démocrates qui assistent à notre banquet; par *W. Wolff*, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, à la république italienne; par *Ernst Dronke*, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, à la révolution prolétarienne; par *P. Nothjung*, à la victoire des Magyars et de Kossuth; par *H. Burgers*, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, à la chute de l'Autriche; par *F. Wolff*, rédacteur de la *Nouvelle Gazette rhénane*, aux accusés de Bourges³; par *Friedrich Engels*, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, aux insurgés de juin à Paris; par *Karl Schapper*, aux Chartistes anglais et à leurs chefs les plus révolutionnaires, Ernest Jones et G. J. Harney; par *Carl Cramer*, aux Polonais; par *Chr. Esser*, rédacteur de *l'Arbeiter-Zeitung*, à la république rouge.

Le banquet qui se déroula dans l'ordre, le plus parfait et dans le plus grand calme, se termina à onze heures par un vivat général, porté à la république rouge.

À côté du concert des Hurlleurs qui a eu lieu le 18 au Gurzenich, nous nous réjouissons du fait que jamais encore à Cologne une fête n'ait réuni un public si nombreux et en même temps si plein de tact que celui du banquet d'hier soir tenu sous les auspices du drapeau rouge.

40. Résolution de l'Assemblée Générale de l'Union Ouvrière, le 16 avril 1849

Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit - n°22, 22 avril 1849 L'Assemblée a

décidé à l'unanimité :

- 1) De quitter la Fédération des assemblées démocratiques d'Allemagne et, en revanche, de s'affilier à la Fédération des Unions ouvrières allemandes dont le Comité central siège à Leipzig.
- 2) De charger son Comité de convoquer à Cologne un Congrès provisoire de toutes les Unions ouvrières de Rhénanie et de Westphalie avant la réunion du Congrès général des travailleurs à Leipzig, ceci dans le but de resserrer les liens du parti authentiquement social.
- 3) D'envoyer des délégués au Congrès des Unions ouvrières d'Allemagne qui doit avoir lieu prochainement à Leipzig.

41. Séance du Comité du 17 avril 1849

¹ Chanson patriotique datant de la grande Révolution française et connue surtout par son refrain : « Mourir pour la patrie ». Ce chant fut très populaire pendant la révolution de 1848.

² Alors que le paysan français porte le nom de Jacques (cf. les jacqueries), le paysan allemand est désigné par celui de Michel.

³ Procès contre les chefs de la manifestation du 15 mai 1848 à Paris. Il se déroula du 7 mars au 3 avril 1849 à Bourges. Barbès et Albert furent condamnés à la déportation à vie, Blanqui à 10 ans de détention, de Flotte, Sobrier, Raspail et autres à diverses peines de prison.

***Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* - n°22, 22 avril 1849 ... À la suite de la**

résolution de l'Assemblée générale d'hier:

de convoquer ici le premier dimanche de mai un Congrès des représentants de toutes les Unions ouvrières de Rhénanie et de Westphalie.

Pour mettre cette résolution en pratique, le Comité nomme une Commission provisoire de six membres, composée des citoyens Karl Marx, Wilhelm Wolff, Karl Schapper, Anneke, Esser et Otto, et la charge d'adresser aux Unions concernées une invitation motivée.

42. Résolution de la première filiale de l'Union Ouvrière de Cologne¹

***Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* - n°24, 29 avril 1849**

Motion

1. Considérant que dans le journal *Freiheit, Arbeit* le Dr. Gottschalk présente le citoyen Karl Marx comme un ami et un frère d'opinion du député Franz Raveaux de Francfort, alors que, à la séance du Comité, le 8 février, le citoyen Marx s'est exprimé de façon telle que, tout en soutenant momentanément la candidature de Raveaux et Schneider II, il était bien loin d'être d'accord avec ces Messieurs sur le plan des principes, considérant au contraire que le premier, justement à l'apogée de sa gloire, a été attaqué sans ménagements dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, mais que, pour l'instant, il ne peut être question de démocrates rouges et de démocrates pâles, étant donné qu'il s'agit présentement essentiellement de faire opposition à la royauté absolue et que, pour atteindre ce but, les démocrates rouges et les démocrates pâles doivent s'unir face aux Hurlleurs;
2. Considérant en outre qu'à l'occasion du Congrès de Francfort, le Dr. Gottschalk s'est exprimé en disant qu'il pouvait utiliser les travailleurs de Cologne aussi bien pour la monarchie rouge que pour la république rouge et a donc présenté les travailleurs eux-mêmes comme une simple machine lui obéissant aveuglément;
3. Que les attaques lancées contre Raveaux dans le journal cité ci-dessus ont un caractère très vulgaire et odieux puisqu'on lui reproche une maladie physique et qu'on la prétend simulée;
4. Que dans ce journal les attaques habituelles n'ont la plupart du temps absolument aucun fondement et, vu leur niaiserie, ne méritent même pas qu'on se donne la peine de les réfuter; mais n'en trahissent pas moins la haine et la rancune mesquines et le caractère vil et hargneux de leur auteur;
5. Qu'après son acquittement le Dr. Gottschalk projetait expressément de réorganiser l'Union ouvrière contre plusieurs de ses membres, et dans ce but, de lui octroyer pour la diriger sa propre personne comme président, flanqué de cinq assesseurs de son choix comme membres de la Commission, ce qui trahit une orientation despotique et contraire aux principes démocratiques les plus élémentaires;
6. Qu'avec cette nouvelle organisation, il abandonnait le parti des véritables prolétaires et se jetait dans les bras des petits bourgeois en voulant élever à 5 groschens d'argent la cotisation mensuelle des membres;
7. Que le Dr. Gottschalk a opéré dans le journal de l'Union un changement qui provoqua l'interruption de sa parution durant deux semaines, et ce sans y avoir été habilité par l'Union et même sans en avoir averti directement celle-ci ou son bureau, ce qui représente une atteinte absolument injustifiable aux droits de l'assemblée, qu'on ne peut même pas excuser par la nécessité ou par des raisons impérieuses résultant du départ du Dr. Gottschalk;
8. Qu'après son acquittement, le Dr. Gottschalk, au lieu de répondre à l'attente des travailleurs de Cologne et de reprendre comme par le passé son activité parmi eux dans un esprit de progrès se retira, à la surprise générale, sans dire le moindre mot d'adieu ou de remerciement pour leur persévérante fidélité;
9. Que par un tact excessif, le Dr. Gottschalk s'est lui-même banni et a fait, depuis Bruxelles, une déclaration qui ne pouvait justement servir à rien moins qu'à éclaircir et justifier sa conduite, déclaration où lui, le républicain, parle du rappel de sa propre personne par « celui qui est encore le juge suprême dans le pays » ou par la « voix du peuple »; qui retrouve donc le juge suprême ailleurs que dans la voix populaire et considérant que dans ce passage, parlant de son juge suprême, il ne peut avoir pensé qu'au roi, se mettant ainsi directement aux côtés des légitimistes et des monarchistes, que d'autre part, dans cette déclaration le peuple est encore

¹ Au début de juillet 1848, Gottschalk fut arrêté avec Anneke et Christian Josef Esser. L'enquête dura pendant des mois. Gottschalk, Anneke et Esser furent accusés « d'avoir au cours de l'année 1848 incité leurs concitoyens, par des discours dans les réunions publiques ainsi que par des écrits, à modifier par la force la Constitution de l'État, à se révolter ouvertement contre le pouvoir royal et à s'armer ». Le procès se déroula du 21 au 23 décembre 1848. La pression de l'opinion publique obligea le jury à acquitter les accusés. À sa sortie de prison, Gottschalk déploya une grande activité politique qui visait à scinder en deux l'Union ouvrière de Cologne. La présente résolution fut approuvée, le 24 avril 1849 par le Comité de l'Union ouvrière de Cologne.

une fois bafoué puisqu'on lui prête l'intention de vouloir rappeler quelqu'un qui reconnaît et invoque un autre juge suprême -autre que justement la voix du peuple elle-même - considérant qu'il joue ici le rôle d'un misérable fourbe, cherchant à se garder la voie ouverte aussi bien auprès du roi qu'auprès du peuple;

10. Que le Dr. Gottschalk n'a pas estimé digne de réponse la requête de l'Union ouvrière lui demandant d'expliquer la-dite déclaration qui paraissait incompréhensible et d'indiquer ce qu'il entendait par celui qui serait encore le juge suprême;
11. Que le Dr. Gottschalk, sans y avoir été appelé par qui que ce soit est cependant retourné en Allemagne, ce qui réduit en fumée toute l'histoire de l'exil volontaire et la fait obligatoirement apparaître comme une manœuvre électorale, mal calculée si l'on considère que pendant ce temps ses frères et ses amis s'occupaient très activement de son élection à Berlin, la filiale numéro I de l'Union ouvrière de Cologne déclare qu'elle n'approuve nullement la conduite du Dr. Gottschalk depuis son acquittement par le jury des Assises locales, qu'elle repousse avec résolution et indignation l'idée de se laisser utiliser dans l'intérêt de la monarchie rouge, ou entraîner à des attaques hargneuses et personnelles contre des particuliers ou de se laisser octroyer un président entouré d'un comité de flagorneurs, ou encore l'idée selon laquelle elle rappellerait un exilé volontaire qui invoque à la fois la grâce du roi et du peuple pour être libéré, ou de façon générale, de se laisser traiter par un homme quel qu'il soit, comme on traite de stupides petits garçons.

43. Résolution de l'Assemblée Générale du 23 avril 1849

***Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* - n°24, 29 avril 1849**

1. L'assemblée générale aura lieu désormais tous les mercredis.
2. La Commission provisoire composée de Karl Marx, Karl Schapper, Wilhelm Wolff, F. Anneke, Esser et Otto, élue par le Comité pour organiser ici, à Cologne, un Congrès des Unions ouvrières de Rhénanie et de Westphalie est ratifiée.

44. Communication sur le congrès des unions ouvrières

n° 282, 26 avril 1849, supplément et n° 285, 29 avril, 2° édition

Un certain nombre de membres ont quitté récemment le Comité local des assemblées démocratiques de la province rhénane et, au même moment l'Union ouvrière d'ici a déclaré se retirer de la Fédération des associations démocratiques rhénanes. Cette démarche a été provoquée par la conviction qu'il n'y avait rien de bien avantageux à en attendre pour les intérêts de la classe ouvrière ou de la grande masse du peuple, étant donné la diversité des éléments à l'intérieur des assemblées en question.

C'est pourquoi une liaison solide entre éléments semblables, une vigoureuse action conjuguée de toutes les Unions ouvrières paraissent d'autant plus pressantes.

Dans ce but, l'Union ouvrière locale a considéré comme nécessaire de décider en premier lieu l'établissement d'une Commission provisoire pour toutes les Unions ouvrières de la province rhénane et de la Westphalie, elle a nommé les soussignés membres de cette Commission et les a chargés d'entreprendre les démarches exigées pour atteindre ce but.

La Commission provisoire invite donc toutes les Unions ouvrières et toutes les autres associations qui, sans avoir porté jusque-là ce nom, sont cependant *attachées résolument aux principes de la démocratie sociale*, à se faire représenter à un congrès provincial, fixé au premier dimanche du mois prochain (le 6 mai)¹.

À l'ordre du jour :

- 1) Organisation des Unions ouvrières de Rhénanie et de Westphalie;
- 2) Élection de délégués au Congrès général de toutes les associations ouvrières allemandes qui aura lieu ait mois de juin à Leipzig;
- 3) Discussion et rédaction des motions qui seront remises aux délégués pour le Congrès de Leipzig.

Les délégués élus ici au Congrès préparatoire sont priés de se présenter, munis de leurs mandats, au plus tard le 6 mai au matin, à dix heures, chez Simons au Kranz sur le vieux Marché.

¹ On a cru longtemps que ce Congrès des Unions ouvrières de la province rhénane et de Westphalie n'avait pas eu lieu : on sait cependant par des récits parus dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 10 mai 1849 et la *Triersche Zeitung* du 12 mai 1849 (n° 113) qu'il se déroula à Cologne, le dimanche 6 mai 1849. Comme la *Nouvelle Gazette rhénane* ne mentionne pas ce Congrès on peut supposer qu'étant donné les événements qui se précipitaient il n'a pas eu l'ampleur et l'importance qu'espérait le comité provisoire de l'Union ouvrière. D'autres événements prirent la vedette.

Cologne, le 24 avril 1849.

K. MARX (absent), W. WOLFF, K. SCHAPPER, F. ANNEKE, C. J. ESSER, OTTO.

N. B. On est prié d'envoyer les communications écrites à l'adresse de Karl Schapper, président de l'Union ouvrière. Unter Hutmacher, n° 17.

45. Les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*

***Deutsche Zeitung* - n°140, 22 mai 1849**

Cologne, le 19 mai.

On lira ci-dessous ce qu'il est advenu des divers rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* : Friedrich Engels est poursuivi pour son action à Elberfeld. Marx, Dronke et Weerth doivent, en tant que non Prussiens, quitter les États de cette région, F. Wolff et W. Wolff sont menacés d'enquêtes, l'un pour n'avoir pas satisfait à ses obligations militaires, l'autre pour des délits politiques qu'il aurait commis autrefois dans les anciennes provinces. La libération sous caution de Korff a été refusée aujourd'hui par la Chambre du conseil.

46. Le rédacteur, M . Marx est parti

***Neue Kölnische Zeitung* - n°116, 22 mai 1849**

Cologne.

Hier matin, l'ancien *rédacteur en chef** de la *Nouvelle Gazette rhénane*, M. Karl Marx accompagné de quelques-uns des autres rédacteurs a quitté Cologne pour se diriger vers le Haut-Rhin; son action sera là-bas comme elle le fut ici couronnée de succès.

47. Procès contre la *Nouvelle Gazette rhénane*

***Neue Deutsche Zeitung* - n°128, 1° juin 1849**

Cologne, le 29 mai.

Aujourd'hui, le tribunal correctionnel doit se prononcer sur une affaire de diffamation de députés à l'Assemblée nationale de Francfort, en instance depuis septembre de l'année dernière. Karl Marx, E. Dronke, G. Weerth, H. Becker, H. Korff et les imprimeurs Dietz et Bechthold étaient cités. Les trois premiers ne se présentèrent pas. Tous furent acquittés, à l'exception de Korff (en tant qu'ancien gérant de la *Nouvelle Gazette rhénane*); il fut condamné à un mois de prison et à 1/7° des frais pour offense à l'« inénarrable Stedtmann ». Le tribunal a repoussé très nettement l'accusation contre Weerth au sujet de Schnapphahnski-Lichnowski.

48. Lettre de cachet contre Friedrich Engels

***Kölnische Zeitung* - n°137, 9 juin 1849**

À la suite du mandat d'amener délivré par le juge d'instruction royal, je prie les autorités civiles et militaires compétentes de surveiller, et en cas de contravention d'arrêter et faire comparaître devant moi les personnes suivantes, à savoir : 1) *Friedrich Engels*, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, né à Barmen et domicilié en dernier lieu à Cologne ... qui ont échappé par la fuite à l'enquête effectuée contre eux pour le délit prévu à l'article 96 du Code pénal et dont je vous communique ci-dessous le signalement.

Elberfeld, le 6 juin 1849. Pour
le Procureur général, Le
Procureur du roi : Eichhorn.

Signalement : 1) Engels, âge 26 à 28 ans; taille : 5 pieds, 6 pouces; cheveux : blonds; front : dégagé; sourcils : blonds; yeux - bleus; nez et bouche : proportionnés; barbe : rousse; menton : oval; visage : oval; teint : bonne santé; stature : élancée. Signes particuliers : parle très vite; est myope.

Dates principales de leur vie et de leur activité en 1848 et 1849

1848

- *Seconde moitié de mars* : Étant donné la révolution qui s'amorce en Allemagne, le nouveau Comité central de la Ligue des communistes, qui vient d'être réorganisé et que Marx dirige, prépare, de Paris, le retour individuel en Allemagne de 300 à 400 travailleurs allemands, la plupart membres de la Ligue des communistes.
- *Vers le 21 mars* : Engels va de Bruxelles à Paris où il prend immédiatement part aux travaux du Comité central de la Ligue des communistes où il a été élu en son absence.
- *Entre le 21 et le 29 mars* : Marx et Engels discutent et rédigent le programme de la Ligue des communistes pour la révolution, les « revendications du Parti communiste d'Allemagne », qui fut imprimé en tract et distribué avec le Manifeste du Parti communiste aux travailleurs rentrant en Allemagne.
- *Fin mars* : Marx et Engels se préparent à rentrer en Allemagne. Dans leurs lettres ils parlent de publier un grand quotidien révolutionnaire.
- *De fin mars au 5 avril* : Marx et Engels continuent à combattre le plan aventureux de Herwegh et de Bornstedt qui veulent instaurer la république en Allemagne au moyen d'une légion allemande, armée, et ils font connaître à leurs amis de France et d'Allemagne leur opinion sur ce projet. Dans une lettre à Cabet, ils le prient de publier dans son journal *Le Populaire* de 1841 une déclaration du Comité central de la Ligue des communistes. On souligne dans cette déclaration que le Club des travailleurs allemands est la seule organisation à Paris qui soit liée à la Ligue des communistes et que celle-ci n'a rien de commun avec la Société démocratique allemande de Bornstedt et Herwegh.

À l'initiative du Comité central de la Ligue des communistes dirigé par Marx, les membres de la Ligue des communistes fondent à Mayence une association culturelle ouvrière au nom de laquelle ils s'adressent à tous les travailleurs d'Allemagne, les appelant à former partout dans les villes et dans les villages des Unions ouvrières.

- *Vers le 6 avril* : Marx et Engels quittent Paris et se rendent en Allemagne pour prendre part directement à la révolution.
- *8 avril* : Marx et Engels sont à Mayence et discutent avec les autres membres de la Ligue des communistes les nouvelles tâches qui leur incombent pour fonder et grouper les Unions ouvrières.
- *11 avril* : Marx et Engels arrivent à Cologne et se mettent immédiatement à préparer la sortie d'un grand quotidien politique.
- *Après le 11 avril* : Sur sa demande, Marx reçoit du Conseil municipal de Cologne l'autorisation de séjourner à Cologne.
- *Première moitié d'avril* : Le Comité central de la Ligue des communistes envoie ses émissaires (Dronke, Wilhelm Wolff, Schapper, etc.) dans diverses villes d'Allemagne pour y fonder de nouveaux groupes de la Ligue et y créer officiellement des Unions ouvrières.
- *Vers le 15 avril* : Engels part pour Barmen, Elberfeld et d'autres villes de la province rhénane pour y placer des actions de la *Nouvelle Gazette rhénane* et y créer de nouveaux groupes de la Ligue des communistes.
- *Seconde moitié d'avril* : Engels travaille à la traduction du Manifeste du Parti communiste en anglais.
- *Vers le 24 avril* : paraît l'annonce de la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *Avril* : À Bruxelles on imprime des cours sur *Travail salarié et capital* que Marx avait fait en décembre 1847. L'impression est interrompue parce que Marx est très occupé par les préparatifs de lancement de la *Nouvelle Gazette rhénane* et ne peut continuer à travailler au manuscrit.
- *D'avril à mai* : Marx correspond avec les membres de la Ligue des communistes (Dronke, Born, Ewerbeek, Schapper, etc.) dans les différentes villes d'Allemagne et de France et parle, dans ses lettres, de la situation et de l'activité de la Ligue des communistes et de la souscription aux actions du journal.
- *6 mai* : Marx part avec Weerth pour quelques jours à Elberfeld afin de discuter avec Engels du lancement de la *Nouvelle Gazette rhénane* et de l'activité de la Ligue des communistes.
- *11 mai* : Au titre de président du Comité central de la Ligue des communistes, Marx participe à une séance du groupe de Cologne où la position de Gottschalk par rapport à la Ligue est discutée.
- *Mi-mai* : Marx fait part au démocrate belge Jottrand, rédacteur au *Débat social*, de la sortie imminente de la *Nouvelle Gazette rhénane* et lui propose d'établir une liaison régulière entre les deux journaux.
- *20 mai* : Engels quitte Barmen pour Cologne et prépare avec Marx la sortie de la *Nouvelle Gazette rhénane*.

- *Après le 20 mai* : Étant donné l'aggravation de la situation politique et l'activité déployée par la réaction, Marx et Engels décident d'accélérer la sortie de la *Nouvelle Gazette rhénane* et d'en faire paraître le premier numéro non le 1^o juillet comme prévu, mais le 1^o juin.
- *Fin mai* : Marx écrit au rédacteur du journal démocratique italien *L'Alba* à Florence une lettre où il lui annonce la prochaine sortie de la *Nouvelle Gazette rhénane* et lui assure que ce journal défendra la cause de la liberté et de l'indépendance nationale du peuple italien. Marx lui propose d'échanger régulièrement journaux et informations. Cette lettre est publiée le 29 juin dans le journal *L'Alba*.

Sur la base des informations fournies par les envoyés de la Ligne des communistes de différentes villes d'Allemagne sur la faiblesse de l'organisation des groupes de la Ligue, Marx et Engels estiment nécessaire que les communistes se joignent au mouvement démocratique en formant son aile gauche et réellement prolétarienne. Ils entrent à l'Association démocratique de Cologne et recommandent à leurs adhérents, à côté de leur activité dans leurs Unions ouvrières, de participer activement aux Associations démocratiques. Marx et Engels arrivent à la conclusion qu'il est indispensable de faire de la *Nouvelle Gazette rhénane* l'instrument de la diffusion des directives de la Ligue et de propaganda des idées démocratiques et socialistes en Allemagne.

- *Juin* : Marx est complètement absorbé par la sortie de la *Nouvelle Gazette rhénane*, le choix des sujets et des articles, la création d'un réseau de correspondants, etc. En conséquence de quoi, c'est Engels qui écrit la plupart des éditoriaux.
- *Début juin* : Après la parution de l'article : « L'Assemblée de Francfort » dans lequel Engels s'en prend à la politique indécise et lâche de l'Assemblée nationale allemande, un nombre important d'actionnaires bourgeois refusent de soutenir la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *1^o juin* : Le premier numéro de la *Nouvelle Gazette rhénane* paraît avec pour sous-titre : « Organe de la démocratie ». Il publie la « Déclaration du Comité de rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* » et les articles d'Engels intitulés : « L'Assemblée de Francfort » et « Le dernier exploit de la maison de Bourbon ».
- *2-3 juin* : Marx écrit quelques articles sur le ministère Camphausen qui sont publiés dans les numéros des 3 et 4 juin de la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *5 juin* : L'article d'Engels intitulé : « La comédie guerrière » et traitant de la guerre dans le Schleswig-Holstein paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *6 juin* : Engels écrit l'article intitulé. « Débats ententistes à Berlin » qui paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 7 juin. Dans une série d'articles qui suivront, Engels donne une vue d'ensemble systématique des débats de l'Assemblée nationale prussienne et critique son activité.
- *7 juin* : Dans l'éditorial « Programmes du parti radical-démocrate et de la gauche à Francfort » ainsi que dans une série d'articles qui paraîtront plus tard, Marx et Engels soulignent sans cesse que le véritable devoir de la révolution démocratique bourgeoise en Allemagne est l'union nationale par la voie révolutionnaire.
- *8 juin* : Engels écrit l'article « Nouveau partage de la Pologne » qui paraît le 9 juin dans la *Nouvelle Gazette rhénane*. Dans cet article et dans quelques articles suivants, Engels soutient avec enthousiasme le mouvement de libération nationale du peuple polonais et démontre que l'existence d'une Pologne démocratique est la condition préalable à la constitution d'une Allemagne démocratique.
- *13-14. juin* : Engels rédige la série d'articles concernant « Les débats sur la révolution à Berlin » qui paraissent du 14 au 17 juin dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *18 juin* : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie l'article intitulé « L'Insurrection de Prague » où Marx et Engels expriment leur sympathie pour la lutte de libération nationale du peuple tchèque.
- *19 juin* : Engels écrit un article sur l'assaut donné à l'arsenal de Berlin sous le titre « La séance ententiste du 17 juin » ; cet article qui souligne l'importance de l'armement du peuple pour la victoire de la révolution, paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 20 juin.
- *20 juin* : Engels écrit l'article : « Nouvelle politique en Posnanie » qui est publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 21 juin.
- *Vers le 23 juin* : Le Comité de la Société démocratique nomme Marx à la Commission des représentants des organisations démocratiques de Cologne qui, conformément à la décision du premier Congrès démocratique de Francfort-sur-le-Main, doit discuter du regroupement des organisations démocratiques de la province rhénane et de la Westphalie.
- *23 juin* : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie l'article d'Engels « Premier acte de l'Assemblée nationale allemande de Francfort » où il condamne l'attitude de l'Assemblée nationale allemande vis-à-vis de l'Italie.
- *24 juin* : Marx assiste à la séance de la Commission des représentants des trois organisations démocratiques de Cologne (Association démocratique, Union ouvrière et Association pour travailleurs et patrons). La Commission

décide de former un Comité central des Associations démocratiques de Cologne qui doit assumer provisoirement les fonctions d'un comité régional rhénan des démocrates, établir un contact journalier entre les organisations démocratiques et préparer la convocation, à Cologne, du premier Congrès des démocrates rhénans.

- 25 juin : L'article d'Engels intitulé : « Caractère démocratique de l'insurrection » concernant les combats de Prague paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 26 juin au 2 juillet : Après l'insurrection de juin à Paris, Engels, par une série d'articles, éclaire le déroulement de la première grande bataille de classe du prolétariat parisien.
- 28 juin : Marx écrit l'article : « La révolution de juin » qui paraît le 29 juin dans la *Nouvelle Gazette rhénane*. La prise de position résolue du journal en faveur des insurgés de Paris provoque le départ de la plupart des derniers actionnaires.
- Fin juin au début d'août : Dans une série d'éditoriaux (« Le mémoire de Palow sur le rachat », « Le projet de loi sur l'abrogation des charges féodales », « Débat sur la législation du rachat en vigueur jusqu'à présent ») Marx et Engels, en liaison avec la discussion du projet de loi sur la suppression des charges féodales à l'Assemblée nationale prussienne, prennent parti en faveur des paysans et critiquent sans ménagements la bourgeoisie allemande qui trahit son alliée naturelle, la paysannerie, et fait obstacle à l'accomplissement d'une des tâches les plus importantes de la révolution de 1848-1849, à savoir la suppression complète des conditions féodales à la campagne.
- Juillet : Par l'intermédiaire de la Ligne des communistes, Josef Moll qui, depuis le 6 juillet, est président de l'Union ouvrière de Cologne et Karl Schapper, Marx et Engels exercent une influence de plus en plus grande sur l'activité de l'Union ouvrière et mènent une lutte tenace contre les partisans de la tactique sectaire de Gottschalk.
- 2 juillet : Dans l'article : « Politique étrangère allemande », Engels démasque la bourgeoisie allemande qui continue la politique d'oppression des Hohenzollern et des Habsbourg et il formule les principes de la politique internationale du prolétariat. La *Nouvelle Gazette rhénane* publie cet article le 3 juillet.
- 6 juillet : Marx rédige l'article : « Information judiciaire contre la *Nouvelle Gazette rhénane* » qui paraît le 7 juillet.
À cause de l'article : « Arrestations », paru dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 5 juillet, Marx est soumis à un interrogatoire par le juge d'instruction. Marx et le gérant responsable Korff sont accusés d'avoir offensé le procureur général Zweiffel et les gendarmes. Après l'interrogatoire, une perquisition a lieu à la rédaction du journal. Au cours de la perquisition, la police met la main sur un manuscrit d'une écriture inconnue; Marx se refuse à désigner l'auteur de cet article. Cet incident sert de prétexte pour interroger non seulement Marx et Korff, mais également Engels et Dronke.
- 7 et 9 juillet : Marx écrit deux articles sur la crise gouvernementale de Berlin : « Le ministère d'action » et « La crise ministérielle » qui paraissent dans les n° 9 et 10 de la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 11 juillet : Marx publie un autre article intitulé : « Information judiciaire contre la *Nouvelle Gazette rhénane* ».
- 14 juillet : À l'assemblée générale de l'Association démocratique de Cologne, Engels critique l'Assemblée nationale prussienne. Il propose de charger d'Ester, un dirigeant de l'aile gauche de l'Assemblée nationale de Berlin, de protester contre les limites apportées au droit d'association pour les officiers.
- 17 au 24 juillet : Engels écrit la série d'articles concernant « Les débats sur la proposition Jacoby » qui paraît du 18 au 25 juillet dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 21 juillet : Marx assiste à l'assemblée générale de l'Association démocratique de Cologne où furent élus les représentants au Comité central des trois associations démocratiques de Cologne. L'assemblée élit à l'unanimité pour la représenter Marx et Schneider II. Au cours de cette réunion Weitling expose ses vues confuses et sectaires sur les tâches du prolétariat. La réponse de Marx est reportée à la prochaine réunion.
- 21 au 24 juillet : Dans une série d'éditoriaux de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Marx et Engels soulignent le caractère antidémocratique du projet de loi sur la milice civique, déposé par le gouvernement prussien.
- 22 juillet : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie l'article d'Engels : « L'armistice avec le Danemark ».
Le juge d'instruction interroge de nouveau Marx au sujet de son article intitulé : « Arrestations ».
- 26 au 30 juillet : Marx et Engels prennent position dans la *Nouvelle Gazette rhénane* sur le projet de loi concernant l'emprunt forcé.
- 31 juillet : Engels écrit l'article : « La *Kölnische Zeitung* et la situation en Angleterre » qui paraît le 1^{er} août dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 3 août : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie l'éditorial : « La note russe » qui démasque la politique étrangère réactionnaire du tsarisme.

Marx reçoit la nouvelle que le gouvernement provincial lui refuse la qualité de sujet prussien et le considère comme étranger. Engels est entendu comme témoin par le juge d'instruction qui veut essayer de découvrir l'auteur de l'article intitulé : « Arrestations ».

- 4 août : Marx et Engels participent à l'Assemblée générale de l'Association démocratique de Cologne où la discussion sur le comportement de Weitling se poursuit. Marx critique âprement la thèse, défendue par Weitling, de la séparation entre un mouvement politique et un mouvement social, souligne au contraire le lien étroit qui unit les intérêts sociaux et les intérêts politiques, et met en relief l'incompréhension caractéristique de la position de Weitling pour les tâches démocratiques de la révolution allemande. Engels annonce à l'Assemblée que le gouvernement prussien a refusé de reconnaître à Marx la qualité de sujet prussien et que Marx, en conséquence, est menacé d'expulsion.

En commun avec d'autres membres du Comité central des trois Associations démocratiques de Cologne, Marx s'adresse à toutes les Associations démocratiques de la province rhénane et leur propose d'envoyer leurs délégués au premier Congrès des démocrates rhénans qui doit être convoqué à Cologne pour le 13 août. L'appel est publié le 5 août dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.

- 6 août : Marx écrit l'article : « La Belgique « État modèle » qui paraît le 7 août dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- Du 9 août au 7 septembre : La série d'articles d'Engels : « Le débat sur la Pologne à Francfort » paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 11 août : Une Assemblée générale de l'Association démocratique de Cologne a lieu sous la présidence de Marx. Une adresse de protestation contre l'incorporation de la Posnanie à la Confédération germanique y est adoptée. Au cours de la réunion, le refus du gouvernement prussien de reconnaître à Marx la qualité de citoyen prussien est débattu. Marx montre les véritables raisons des mesures prises par le gouvernement contre lui. Engels rapporte de nouveaux faits concernant les poursuites policières contre les dirigeants du mouvement démocratique et contre Schapper en particulier. L'Assemblée élit une délégation chargée d'exiger des autorités de Cologne qu'elles rapportent les mesures de police prises à l'encontre de Marx et de Schapper.
- 13-14 août : Marx et Engels participent au premier Congrès des démocrates rhénans qui se tient à Cologne, et qui réunit les délégués de dix-sept organisations démocratiques. Le Congrès confirme le Comité central des trois Associations démocratiques de Cologne, (élu auparavant, et auquel Marx appartient) comme Comité régional démocratique rhénan. Dans son discours au Congrès, Engels souligne la haine des masses populaires rhénanes contre le prussianisme réactionnaire. Le Congrès donne pour tâche aux organisations démocratiques de développer l'agitation politique parmi les ouvriers des usines et les paysans, de former dans les villages de nouvelles associations et de rester en liaison permanente avec elles.
- 22 août : Marx s'adresse au ministre de l'Intérieur prussien Kuhlwetter et exige que le décret illégal du gouvernement provincial soit annulé et qu'on lui rende sa qualité et ses droits de citoyen prussien.
- Du 23 août aux environs du 11 septembre : Marx entreprend un voyage à Berlin et à Vienne pour resserrer les liens avec les organisations démocratiques et les organisations ouvrières de ces deux villes et engager leurs dirigeants à lutter avec énergie contre la contre-révolution en Prusse et en Autriche. Marx espère en outre obtenir des subsides pour la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 25-26 août : Marx est à Berlin. Il a des entretiens avec plusieurs dirigeants du mouvement démocratique, entre autres, avec d'Ester, Jung et Julius.
- 26 août : Engels écrit les articles intitulés : « La *Kölnische Zeitung* et l'Italie » et « La *Zeitungs-Halle* et la province rhénane » qui paraissent le 27 août dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 27 août : Marx part pour Vienne.
- 28 août : Marx assiste à la séance de l'Association démocratique de Vienne où l'on discute de la situation à Vienne, après les combats de rues du 23 août. Dans son discours, Marx souligne que la nature des événements de Vienne ne procède pas du changement de ministère, mais d'une lutte de classes entre la bourgeoisie et le prolétariat, comme pendant les journées de juin à Paris.
- Du 28 août au 6 septembre : Pendant son séjour à Vienne Marx rencontre les dirigeants des organisations démocratiques et des organisations ouvrières. Il a entre autres une conversation avec le dirigeant de la fraction germano-tchèque de la Diète autrichienne, Borros, sur la question nationale en Autriche et sur les relations entre les travailleurs tchèques et les travailleurs allemands. Marx engage aussi des pourparlers pour obtenir des ressources financières pour la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 30 août : Marx parle à l'Assemblée de la première Union ouvrière de Vienne, de la situation sociale en Europe occidentale et du rôle de la classe ouvrière dans la lutte révolutionnaire.

- *2 septembre* : Engels écrit l'article « Les condamnations à mort d'Anvers ». Cet article qui prend la défense des dix-sept démocrates belges condamnés à mort, paraît dans le numéro du 3 septembre de la *Nouvelle Gazette rhénane*.
Devant l'Assemblée de la première Union ouvrière de Vienne, Marx fait un long exposé sur *Travail salarié et capital*.
- *4 septembre* : Engels est à nouveau convoqué chez le juge d'instruction, non plus comme témoin, mais comme co-accusé au procès intenté à la *Nouvelle Gazette rhénane* pour avoir publié l'article : « Arrestations ».
- *7 septembre* : L'Association démocratique de Cologne et la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* convoquent au Manège une assemblée populaire. Quelques milliers de personnes répondent à cet appel. Une adresse à l'Assemblée nationale de Francfort y est adoptée; elle réclame le refus de l'armistice signé entre le gouvernement prussien et le Danemark. On y adopte également une autre adresse, cette fois à l'Assemblée nationale prussienne, protestant contre le projet de loi anti-démocratique sur la milice civique.
- *Du 7 au 10 septembre* : Étant donné l'aggravation de la situation en Prusse, Marx décide d'accélérer son retour à Cologne. Il fait une halte à Berlin où il poursuit ses conversations et ses pourparlers avec les dirigeants du mouvement démocratique et assiste à une séance de l'Assemblée nationale prussienne. Il se met d'accord avec les démocrates polonais pour recevoir des ressources financières pour la *Nouvelle Gazette rhénane*. Conformément à cet accord, Wladislaw Koscielski envoie, le 18 septembre, deux mille thalers à Marx.
- *8 septembre* : Engels écrit l'article sur « La chute du ministère d'action » que la *Nouvelle Gazette rhénane* publie le 10 septembre.
- *8 et 10 septembre* : Les articles d'Engels : « L'armistice avec le Danemark » et « L'armistice entre la Prusse et le Danemark » paraissent dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *Vers le 10 septembre* : Les « Revendications du Parti communiste d'Allemagne » sont imprimées à Cologne sous forme de tracts et immédiatement diffusées dans plusieurs localités de la province rhénane.
- *Vers le 11 septembre* : Marx revient à Cologne.
- *11 septembre* : À la séance du Comité de l'Union ouvrière de Cologne, Engels fait une conférence sur la question de savoir si une organisation du travail est possible. À cette occasion il met en relief les véritables causes des échecs des ateliers nationaux en France.
- *Du 11 au 15 septembre* : Dans la série d'articles : « La crise et la contre-révolution » qui paraissent du 12 au 16 septembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, Marx exprime la thèse suivante d'une extrême importance : le gouvernement provisoire formé après la révolution sera nécessairement une dictature révolutionnaire du peuple; elle aura pour tâche essentielle une lutte décisive pour barrer la route à la contre-révolution et l'anéantissement de ce qui reste des anciennes institutions.
- *Du 11 au 25 septembre* : Marx, Engels et d'autres membres de la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* renforcent le travail d'explication et d'organisation parmi les masses populaires pour les mobiliser dans la lutte contre l'offensive de la contre-révolution.
- *12 septembre* : Le ministre de l'Intérieur prussien Kuhlwetter communique à Marx la réponse à la requête de celui-ci. Il considère comme légal le décret des autorités de Cologne refusant à Marx la qualité de sujet prussien.
- *13 septembre* : La rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*, l'Union ouvrière de Cologne, et l'Association démocratique organisent une assemblée populaire sur la Frankenplatz à Cologne. Environ six mille personnes y participent.
Conformément à une proposition de Wilhelm Wolff, soutenue par Engels, l'assemblée élit un Comité de salut public de trente personnes parmi lesquelles se trouvent Marx et Engels. L'assemblée adopte une adresse, proposée par Engels, à l'Assemblée nationale prussienne, réclamant que les députés, au cas où le gouvernement tenterait de dissoudre l'Assemblée, restent à leurs places, même si l'on emploie contre eux la force armée.
- *17 septembre* : Engels assiste à une assemblée populaire convoquée à Worringen, aux environs de Cologne, à l'initiative des organisations démocratiques de Cologne. Cette assemblée réunit environ huit mille personnes. Engels est élu secrétaire de l'assemblée. L'assemblée se déclare en faveur d'une république rouge, démocratique et sociale; elle reconnaît le Comité de salut public de Cologne et déclare, dans une adresse à l'Assemblée nationale de Francfort, que dans le cas d'un conflit entre la Prusse et l'Allemagne, toutes les personnes présentes se mettront du côté de l'Allemagne.
Le Comité régional rhénan des démocrates, dont Marx fait partie, annonce la convocation, pour le 24 septembre, du second Congrès des démocrates de la province rhénane et de Westphalie.
- *19-20 septembre* : Engels écrit les articles : « La ratification de l'armistice » et « L'insurrection de Francfort » que la *Nouvelle Gazette rhénane* publie les 20 et 21 septembre.

- *20 septembre* : Partant de la ratification de l'armistice avec le Danemark par l'Assemblée nationale de Francfort et l'insurrection qui a lieu dans cette même ville, le Comité de salut public, l'Association démocratique et l'Union ouvrière de Cologne convoquent une assemblée populaire à la salle Eiser. Dans une proclamation, l'assemblée assure les insurgés de Francfort de sa solidarité et déclare traîtres au peuple les membres de l'Assemblée nationale de Francfort qui ont voté pour la ratification de l'armistice. Au cours de cette réunion, Engels prononce un discours où il stigmatise la décision honteuse de l'Assemblée nationale de Francfort et informe l'assemblée du déroulement de l'insurrection à Francfort.
- *23 septembre* : La proclamation de l'assemblée populaire du 20 septembre est publiée dans la *Nouvelle Gazette rhénane* et diffusée en outre sous forme de tract dans la ville. Le personnel chargé de l'expédition de la *Nouvelle Gazette rhénane* se déclare en même temps prêt à recevoir des contributions pour soutenir les insurgés de Francfort et leurs familles.
- *25 septembre* : Une procédure criminelle est engagée contre Engels, Wilhelm et Burgers pour complot contre l'ordre établi et pour leur attitude lors des assemblées populaires de Cologne.
Le ministre impérial de la Justice donne au procureur l'ordre d'entreprendre des poursuites judiciaires contre le Comité de salut public dont Marx et Engels font partie ainsi que contre l'Association démocratique, l'Union ouvrière et contre le personnel chargé de l'expédition de la *Nouvelle Gazette rhénane*, à cause de la résolution de l'assemblée populaire qui a eu lieu à Cologne, le 20 septembre 1848.
- *25 septembre au matin* : Marx vient à la séance du second Congrès des démocrates de la province rhénane et de Westphalie qui a été repoussé jusqu'à ce jour; étant donné l'arrestation provocatrice à la première heure de la matinée, par la police, des dirigeants des organisations démocratiques de Cologne (Schapper, Becker, etc.) la séance n'a pas lieu.
- *25 septembre dans la matinée* : À l'hôtel « Im Kranz » sur le Vieux Marché, Marx parle à la réunion de l'Union ouvrière et cherche à convaincre les travailleurs rassemblés de ne pas céder aux provocations de la police. Il déclare que le moment de déclencher une insurrection armée n'est pas encore venu, qu'une action prématurée se terminerait en putsch qui priverait les travailleurs de leur force combattive à la veille du jour décisif.
- *25 septembre dans l'après-midi* : Au cours d'une séance commune de l'Association démocratique et de l'Union ouvrière à la salle Eiser, Marx et ses partisans mettent les personnes assemblées en garde contre des actions prématurées.
- *26 septembre* : L'état de siège est déclaré à Cologne et, sur l'ordre du commandant militaire, la parution de la *Nouvelle Gazette rhénane* et d'autres journaux démocratiques est interdite.
- *Après le 26 septembre* : Pour échapper à une arrestation, Engels doit quitter Cologne. Il se cache quelques jours à Barmen, puis il part pour Bruxelles.
- *28 septembre* : Dans une édition spéciale les gérants de la *Nouvelle Gazette rhénane* portent à la connaissance des abonnés l'interdiction du journal et expriment en même temps leur conviction que le journal pourra recommencer à paraître dans quelques jours.
- *30 septembre* : Les gérants de la *Nouvelle Gazette rhénane* annoncent la levée prochaine de l'état de siège à Cologne et la réparation du journal à partir du 5 octobre.
- *De la fin septembre à la mi-octobre* : Marx lutte avec ténacité pour obtenir que la *Nouvelle Gazette rhénane* puisse paraître à nouveau et surmonte de grosses difficultés d'argent et d'organisation dues à la suspension du journal. Il met ses ressources financières personnelles à la disposition du journal pour couvrir ses dépenses et ses obligations.
- *1^o octobre* : Une action judiciaire est intentée contre Marx; Engels et d'autres rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane*, avec, pour motif, la publication du feuilleton anonyme : « La vie et les actes du célèbre chevalier Schnapphahnski », rédigé par Georg Weerth; ils sont en outre soupçonnés d'avoir rédigé le projet de résolution de l'assemblée populaire qui s'est tenue à Cologne, le 20 septembre 1848.
- *3 octobre* : À l'occasion de la levée de l'état de siège à Cologne, le gérant de la *Nouvelle Gazette rhénane* sort une édition spéciale où il annonce la réparation prochaine du journal et demande que l'on s'abonne pour le quatrième trimestre.
Le procureur lance un mandat d'amener contre Engels. Son signalement y est joint.
- *Après le 3 octobre* : Marx propose à Freiligrath d'entrer à la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Freiligrath accepte.
- *Vers le 4 octobre* : Engels rencontre à Bruxelles Dronke qui a dû également prendre la fuite.
- *4 octobre* : La police de Bruxelles arrête Engels et Dronke et les met en prison; elle les conduit ensuite par étapes à la frontière française d'où ils se rendent tous les deux à Paris.
- *5 octobre* : Engels et Dronke arrivent à Paris.

- *Vers le 10 octobre* : Après quelques jours de séjour à Paris Engels prend à pied le chemin de la Suisse avec l'intention de profiter de la première occasion venue pour rentrer à Cologne. Chemin faisant Engels apprend à connaître les conditions d'existence et l'opinion politique des paysans français.
- *Vers le 12 octobre* : L'Union ouvrière de Cologne envoie une délégation à Marx. Le prie de prendre la direction de l'Union.
- *12 octobre* : Le n° 114 de la *Nouvelle Gazette rhénane* paraît; c'est le premier numéro après la levée de l'état de siège. On y trouve l'annonce de la réparation du journal signée de Marx en tant que rédacteur en chef et de l'entrée de Freiligrath à la rédaction. On y trouve également l'article de Marx intitulé : « Révolution à Vienne ». Marx écrit l'article : « La révolution à Cologne » qui paraît le 13 octobre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *14 octobre* : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie les articles de Marx intitulés : « Le ministère Pfuel » et « Le discours de Thiers sur une banque d'hypothèques au cours forcé ».
- *De la deuxième moitié d'octobre au début novembre* : Marx qui accorde une importance considérable à la lutte de la population de Vienne contre la contre-révolution monarchiste et féodale écrit pour la *Nouvelle Gazette rhénane* une série d'articles sur le déroulement de l'insurrection à Vienne.
- *16 octobre* : À la séance du Comité de l'Union ouvrière de Cologne, Marx accepte de prendre la place de président. Au cours de cette séance, Marx parle du rôle révolutionnaire des travailleurs allemands, surtout pendant l'insurrection de Vienne. Sur sa proposition est adoptée une motion adressant le salut de l'organisation à l'Union ouvrière de Vienne.
- *18 octobre* : Marx écrit « Réponse du roi de Prusse à la délégation de l'Assemblée nationale » et « Réponse de Frédéric Guillaume IV à la délégation de la milice civique ». Ces articles paraissent le 19 et le 20 octobre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *22 octobre* : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie les articles suivants de Marx : « *La Réforme* sur l'insurrection de juin », « L'intervention franco-anglaise en Italie » et « L'État constitutionnel modèle ». L'assemblée générale de l'Union ouvrière de Cologne confirme Marx dans ses fonctions de président de l'Union ouvrière. Au cours de cette réunion, Marx prononce un discours sur le système d'élections indirectes qui existe en Allemagne. L'assemblée élit Beust comme délégué au deuxième Congrès démocratique de Berlin où il présentera un programme dont les « Revendications du parti communiste d'Allemagne » constituent la base.
- *Vers le 24 octobre* : Engels arrive à Genève.
- *Vers le 26 octobre* : Dans une lettre adressée à Engels à Genève, Marx lui annonce la réparation de la *Nouvelle Gazette rhénane* et le prie d'envoyer des articles et des correspondances.
- *28 octobre* : Dans un article qui paraîtra le lendemain et qui s'intitule : « Le procureur général Hecker et la *Nouvelle Gazette rhénane* », Marx décrit les poursuites dont les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* ont été l'objet.
- *Fin octobre à novembre* : Engels écrit le compte-rendu de son voyage « De Paris à Berne », qui reste inachevé.
- *Début novembre* : Après un séjour de quelques jours à Genève, Engels se rend à Lausanne où il prend contact avec l'Union ouvrière de Lausanne.
- *2 novembre* : Marx rédige l'article : « *La Réforme* de Paris et la situation en France » et dans l'article « Appel du Congrès démocratique au peuple allemand » il critique l'inconsistance et la médiocrité de ce document. Les deux articles sont publiés le 3 novembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *6 novembre* : Marx écrit l'article : « Victoire de la contre-révolution à Vienne » qui paraît le 7 novembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*. À la séance du comité de l'Union ouvrière de Cologne, Marx annonce que Vienne est tombée. Il souligne que seule la trahison de la bourgeoisie a permis aux troupes autrichiennes de prendre la ville.
- *En novembre* : Tout le travail de rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* repose sur les épaules de Marx puisque Engels et quelques autres rédacteurs ont dû quitter Cologne pour échapper à une arrestation. Marx déploie son activité comme président de l'Union ouvrière de Cologne, et travaille en même temps à l'Association démocratique et au Comité régional des démocrates rhénans; il mobilise les masses populaires et les engage à résister activement à l'offensive de la contre-révolution.
- *Vers le 7 novembre* : Engels qui séjourne en Suisse va de Lausanne à Neuchâtel.
- *7 novembre* : Engels envoie à Marx un article sur la république de Neuchâtel qu'il intitule « L'ex-principauté »; cet article paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 11 novembre.
- *8 novembre* : À propos du coup d'État contre-révolutionnaire qui se prépare en Prusse, Marx écrit l'article sur « La crise de Berlin » qui paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 9 novembre.
- *Vers le 9 novembre* : Engels se rend de Neuchâtel à Berne.

- 9 novembre : Engels rédige l'article : « Les nouvelles autorités - progrès en Suisse » qui paraît le 15 novembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 11-13 novembre : Marx écrit une série d'articles intitulés : « La contre-révolution à Berlin » qui paraissent dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 12 novembre (première et seconde édition) et du 14 novembre. Il appelle les masses populaires à répondre aux actes de la contre-révolution en refusant de payer les impôts.
- 13 novembre : Au cours d'une assemblée populaire à Cologne, un Comité populaire est élu; Marx en fait partie. La tâche du Comité consiste à organiser et armer les masses pour lutter contre l'augmentation des impôts et contre le coup d'État qui se prépare en Prusse.
Marx assiste à une réunion de l'Association démocratique de Cologne. Il y lit un télégramme qu'il vient de recevoir de Vienne concernant l'exécution de Robert Blum. Cette nouvelle provoque dans la salle une tempête d'indignation.
- 14 novembre : Marx est interrogé par le juge d'instruction pour « offense » au procureur général Hecker. Les masses populaires se rassemblent devant le palais de justice pour témoigner leur sympathie à Marx. Après l'interrogatoire, Marx est accompagné par la foule à la salle Eiser où il remercie les personnes présentes de leur sympathie et de leur soutien.
Au nom du Comité régional des démocrates rhénans, Marx et Schneider II lancent un appel à toutes les Associations démocratiques de la province rhénane. Cet appel propose d'organiser des réunions populaires et d'engager la population à refuser les impôts. Pour discuter des autres mesures à prendre le Comité régional convoque pour le 23 novembre un Congrès des démocrates rhénans. L'appel est publié le 15 novembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 15 novembre : Marx écrit son article : « Le ministère est mis en accusation » qui paraît le jour même dans une édition spéciale de la *Nouvelle Gazette rhénane*.
Engels s'adresse à la direction de la Justice et de la Police du canton de Berne pour la prier de lui accorder une autorisation de séjour.
- 17 novembre : L'article de Marx : « Les confessions d'une belle âme », rédigé la veille, paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- Dans un supplément extraordinaire à la *Nouvelle Gazette rhénane* Marx appelle la population à ne pas payer d'impôts au gouvernement. Du 19 novembre au 17 décembre tous les numéros du journal contiendront cet appel : « Plus d'impôts ».
- 18 novembre : Marx écrit un article sur « Un édit d'Eichmann »; cet article paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 19 novembre. Au nom du Comité régional des démocrates rhénans Marx, Schapper et Schneider II lancent un nouvel appel où ils engagent la population à s'opposer par tous les moyens au recouvrement des impôts par la force, à organiser une armée territoriale armée et à créer des organes ayant les pleins pouvoirs sous la forme de Comités de salut public. L'appel paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 19 novembre.
- 20 novembre : Marx, Schapper et Schneider II sont cités le 21 novembre devant le juge d'instruction pour être entendus; ils sont accusés « d'incitation publique à la rébellion » à cause de l'appel à refuser les impôts.
Dans un nouvel appel Marx, Schapper et Schneider II font connaître qu'ils sont cités devant le tribunal et mettent les démocrates rhénans en garde contre des actions prématurées. L'appel est publié le 21 novembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 21 novembre : Marx est interrogé au sujet de l'appel du Comité régional des démocrates rhénans demandant de ne pas payer les impôts.
- 22 novembre : Marx écrit l'article sur « L'Assemblée de Francfort » qui paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* le 23 novembre.
- 23 novembre : Marx participe au deuxième Congrès des démocrates rhénans à Cologne où l'on discute de la campagne de refus des impôts. Le Congrès étudie également en détail le travail des démocrates à la campagne car il estime nécessaire de gagner les masses paysannes à la lutte contre la contre-révolution. Le Congrès confirme la résolution du Congrès régional des démocrates et donne aux délégués des instructions correspondantes.
L'article d'Engels : « Élections au tribunal fédéral » et « Divers » paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 24 novembre : Marx écrit les articles sur « Drigalski, le législateur, le citoyen et le communiste » et « Trois procès publics contre la *Nouvelle Gazette rhénane* » qui paraissent dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 26 novembre.
Engels envoie les articles sur « Le pouvoir central allemand et la Suisse » et « Les personnalités du Conseil fédéral ». La *Nouvelle Gazette rhénane* publie ces articles les 26 et 29 novembre.

- 29 novembre : Marx rédige l'article sur « Le mouvement révolutionnaire en Italie » qui paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 30 novembre. Dans une lettre Marx demande à Engels d'écrire pour la *Nouvelle Gazette rhénane* des articles sur Proudhon, sur les événements de Hongrie et « contre la République fédérative, pour laquelle la Suisse offre un excellent prétexte ».
- Début décembre : Engels écrit les articles sur « La classe ouvrière française et l'élection présidentielle » et sur « Proudhon », qui restent inédits.
- Vers le 2 décembre : Marx est de nouveau cité devant le juge d'instruction pour être interrogé au sujet de quelques articles de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Il s'agit de la série de feuillets : « La vie et les actes du célèbre chevalier Schnapphahnski » dus à la plume de Georg Weerth et parus sans nom d'auteur, et ensuite d'un article écrit de Breslau sur les combinaisons électorales de Lichnowski, puis d'une correspondance de Francfort qui dévoile un faux rapport de Stedtmann, député à l'Assemblée nationale de Francfort, ainsi que sur la résolution de l'assemblée populaire tenue, à Cologne, le 20 septembre 1848 et qu'avait publiée la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 6 décembre : À l'occasion de la dispersion par la force de l'Assemblée nationale prussienne Marx écrit l'article : « La dissolution de l'Assemblée nationale » qui paraît le 7 décembre dans un supplément spécial de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Engels écrit un article sur « Le Conseil national »; il est publié le 10 décembre.
- 8 décembre : L'Union ouvrière de Lausanne charge Engels, « vieux combattant de la cause du prolétariat » de la représenter au premier Congrès des Unions ouvrières et des sections de l'Association nationale démocratique allemande de Suisse qui s'ouvre le 9 décembre à Berne.
- 9 décembre : Engels obtient une autorisation de séjour pour Berne.
- Du 9 au 29 décembre : Dans la série d'articles intitulés : « La bourgeoisie et la contre-révolution », Marx fait le bilan de la révolution de mars et définit la situation des classes et leurs rapports de force en Allemagne à la fin de l'année 1848; il démasque la trahison de la bourgeoisie prussienne. Les articles paraissent dans la *Nouvelle Gazette rhénane* des 10, 15, 16 et 31 décembre.
- 19 décembre : Dans la *Nouvelle Gazette rhénane* paraît une invitation à s'abonner au journal pour le premier trimestre de 1849. On y souligne le fait que la *Nouvelle Gazette rhénane* n'est pas seulement l'organe de la démocratie allemande mais aussi celui de la démocratie européenne.
- 20 décembre : La session des Assises fixée à ce jour pour le procès contre Marx, rédacteur en chef, contre Korff, gérant responsable et contre Engels, rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, accusés d'avoir offensé le procureur Zweiffel et d'avoir calomnié les gendarmes (dans l'article « Arrestations » publié le 5 juillet) est ajournée pour des motifs de forme.
- 21 décembre : Marx est cité devant le juge d'instruction pour l'article « Drigalski, le législateur, le citoyen et le communiste » paru le 26 novembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 21-22 décembre : Marx écrit l'article sur le « Procès contre Gottschalk et ses camarades » qui paraît les 22 et 23 décembre dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 24 décembre : L'article de Marx : « La contre-révolution prussienne et la magistrature prussienne » paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 31 décembre : Dans l'article sur « Le mouvement révolutionnaire » Marx tire les conclusions du déroulement de la révolution de 1848 en Europe; il analyse les perspectives de la révolution prolétarienne en France et en Angleterre et insiste sur l'influence que cette révolution ne peut manquer d'exercer sur le mouvement de libération nationale et révolutionnaire en Europe. Le 1^{er} janvier 1849, l'article est publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.

1849

- 4 janvier : Au sujet de la carte de travail (règlement pour les travailleurs urbains) délivrée par la municipalité de Cologne, Marx écrit l'article « Un document bourgeois » qui paraît le lendemain dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 8 janvier : Marx rédige l'article intitulé : « Vœux de nouvel an » qui paraît le 9 janvier dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 11 janvier : Engels écrit l'article sur « La presse suisse » qui paraît le 17 janvier dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 13 janvier : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie l'article d'Engels : « La lutte magyare ».
- 15 janvier : Marx assiste à la séance du Comité de l'Union ouvrière de Cologne. Dans un discours il expose pourquoi, aux élections à la seconde Chambre, les travailleurs doivent soutenir les candidats démocratiques.
- mi-janvier : Engels quitte la Suisse, revient à Cologne et reprend l'ensemble de son travail à la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 20-21 janvier : Dans l'article polémique : « Montesquieu LVI », Marx démasque les promesses électorales démagogiques - solution de la question sociale grâce à la Constitution octroyée - de la *Kölnische Zeitung*. Il appelle

les travailleurs et les petits bourgeois à ne choisir que des députés qui prendront résolument position contre le système féodal, dépassé. L'article paraît le 21 et le 22 janvier dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.

- 21 janvier : Engels écrit l'article intitulé : « Lettre de cachet prussienne contre Kossuth » qui paraît le 28 janvier dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 26 janvier : Engels est entendu par le juge d'instruction au sujet des événements de septembre à Cologne. Le résultat de l'interrogatoire, c'est qu'il ne lui est rien reproché.
- 26 et 28 janvier : La *Nouvelle Gazette rhénane* publie l'article : « La *National-Zeitung* de Berlin aux électeurs au premier degré » où Marx soumet les libéraux allemands à une sévère critique.
- 29 janvier : Marx assiste à la séance du Comité de l'Union ouvrière de Cologne où l'on décide de recommencer à publier le journal de l'Union : *Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* pour faire contrepoids au journal *Freiheit, Arbeit* qui est devenu le porte-parole du groupe sectaire de Gottschalk.
- 30 janvier : Dans l'article : « La *Kölnische Zeitung* et les élections », Marx démontre que le prolétariat, la petite bourgeoisie des villes et la paysannerie doivent nécessairement mener ensemble la lutte pour une république démocratique. L'article paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 1^o février.
- Fin janvier-début février : Marx et Engels se recontrent au siège de la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane* avec le chef de la Fraternalisation ouvrière de Berlin, Stephan Born, qui se trouve de passage à Cologne.
- En février : À l'occasion de l'arrivée de Joseph Moll, émissaire du Comité central de la Ligne des communistes à Londres, une réunion a lieu à la rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*. Marx et Engels y participent. On y discute de la réorganisation de la Ligue des communistes.
- 3 février : Marx écrit l'article sur « Camphausen » qui paraît le 4 février dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 4 février : À l'assemblée générale de l'Union ouvrière de Cologne, Marx et Engels proposent de faire régulièrement et gratuitement des cours pour les membres de l'Union, sur des sujets sociaux. Pour créer une organisation ouvrière plus forte avec un statut bien défini et une structure stable, l'assemblée décide de réorganiser l'Union ouvrière.
- 7 février : Au procès contre la *Nouvelle Gazette rhénane* pour offense au procureur Zweifel et diffamation de gendarmes, Marx et Engels mettent au pilori le gouvernement prussien qui a accompli un coup d'État contre-révolutionnaire. Marx, Engels et Korff, le gérant responsable du journal, sont acquittés par le jury. Les plaidoyers de Marx et d'Engels sont publiés dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 14 février.
- 8 février : Devant les Assises de Cologne, au procès pour « incitation à la rébellion », à cause de l'appel du Comité régional des démocrates du 18 novembre 1848, Marx prend sa propre défense et celle de ses co-accusés, Schapper, et Schneider II. Marx indique dans son discours que le peuple a le droit de répondre par une révolution aux menées contre-révolutionnaires du pouvoir royal. Tous les accusés sont acquittés. Le discours de Marx devant le tribunal est publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane* les 25 et 27 février.
- 10 février : Marx écrit les articles sur « La division du travail à la *Kölnische Zeitung* » et « Lassalle » qui paraissent le 11 février dans la *Nouvelle Gazette rhénane*. Plusieurs articles sur le procès contre Lassalle suivront.
- 11 février : Marx et Engels assistent à un banquet démocratique organisé par une Union ouvrière de Muhlheim. Marx y prononce un discours sur la participation des travailleurs allemands aux luttes révolutionnaires de France, d'Angleterre, de Belgique et de Suisse. Dans son discours, Engels salue les combattants révolutionnaires de Hongrie. Lukas, membre de l'Union ouvrière, porte un toast aux démocrates qui, tel Marx, ont lutté bien avant la révolution de février pour les droits de la classe ouvrière.
- 14-15 février : Engels écrit l'article sur « Le panslavisme démocratique » qui paraît les 15 et 16 février dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 15 février : Au cours de la séance du Comité de l'Union ouvrière de Cologne, Engels propose d'organiser un banquet pour commémorer l'anniversaire de la révolution de février en France. La proposition est acceptée.
- 16 au 21 février : Marx écrit les articles intitulés : « Les finances prussiennes sous Bodenschwingh et consorts » et « Nouvelle contribution à l'histoire des finances prussiennes ». Les articles paraissent dans la *Nouvelle Gazette rhénane* des 17 et 23 février.
- 17 février : Engels rédige l'article sur « La *Kölnische Zeitung* et la lutte des Magyars » qui est publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 18 février.
- 24 février : Marx et Engels assistent au banquet organisé à l'occasion du premier anniversaire de la révolution de février en France. Engels porte un toast en l'honneur des Italiens en lutte et de la république romaine.
- 28 février : Sous le titre « Deux procès politiques » une brochure spéciale paraît à l'imprimerie qui édite la *Nouvelle Gazette rhénane*. Elle contient le compte rendu des procès des 7 et 8 février et les discours de Marx et d'Engels.
- 2-3 mars : Deux sous-officiers de la garnison de Cologne se présentent au domicile de Marx et le somment, sous la menace, de révéler l'auteur de la note sur le capitaine Uttenhoven qui a paru dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.

Marx refuse catégoriquement. Le 3 mars il proteste auprès du commandant de la place de Cologne au sujet de cet incident.

- *7 mars* : L'éditorial de la *Nouvelle Gazette rhénane*, « La situation commerciale », analyse le développement de l'économie anglaise à la veille de la révolution de 1848 et l'influence de la révolution sur le commerce et l'industrie.
- *10 et 15 mars* : Marx écrit les articles sur « L'association de mars » et « L'association de mars et la *Nouvelle Gazette rhénane* » qui paraissent les 11 et 17 mars 1849.
- *11 mars* : À la réunion des électeurs au premier degré qui a lieu à la salle du Gurzenich à Cologne, Marx est élu au Comité qui doit établir une liaison permanente avec les députés à la seconde Chambre. L'assemblée rédige une motion aux députés de la seconde Chambre, les engageant à réclamer la levée de l'état de siège à Berlin et à mettre un terme à la dictature du sabre.
- *13 au 23 mars* : Dans quelques articles de la *Nouvelle Gazette rhénane* Marx définit le caractère des projets de loi du ministère Brandenburg-Manteuffel sur les clubs, les réunions, les affiches et la presse : ils réduisent à néant les libertés démocratiques obtenues par la lutte au cours des journées révolutionnaires de mars.
- *16 mars* : Engels écrit l'article sur « Le projet d'adresse à la seconde Chambre » qui paraît le jour même dans le supplément extraordinaire de la *Nouvelle Gazette rhénane* et une série d'articles critiques sur les débats à la seconde Chambre.
- *18 mars* : Dans la seconde édition de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Marx déclare dans un bref article que la *Nouvelle Gazette rhénane* ne publiera pas d'éditorial pour l'anniversaire de la révolution de mars à Berlin; elle fêtera l'anniversaire du soulèvement des travailleurs de Paris du 25 juin 1848.
- *19 mars* : Au banquet organisé à la salle du Gurzenich à l'occasion de l'anniversaire des combats sur les barricades à Berlin et qui compte une très nombreuse assistance, Engels porte un toast en l'honneur des insurgés de juin à Paris.
- *25 mars* : Engels écrit l'article intitulé : « Le débat sur l'adresse à Berlin » qui paraît le 30 mars dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *27 mars* : Engels rédige l'article sur « La guerre en Italie et en Hongrie » qui paraît le 28 mars dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *29 mars* : Le président de la province rhénane, Eichmann, estime prématurée la proposition du ministre de l'Intérieur prussien d'expulser Marx de Cologne. Il redoute les troubles que cette expulsion pourrait entraîner dans la ville et il conseille de choisir un moment plus propice pour expulser Marx non seulement de Cologne mais de Prusse.
- *Du 30 mars au 3 avril* : Engels écrit trois articles sous le titre : « La défaite des Piémontais » où il analyse le déroulement de la guerre entre le Piémont et l'Autriche et montre que l'Italie ne peut se libérer de la domination autrichienne que par une guerre vraiment nationale et révolutionnaire, par une insurrection populaire générale. Les articles paraissent dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 31 mars, du 1^{er} et du 4 avril.
- *Du 5 au 11 avril* : Marx publie dans la *Nouvelle Gazette rhénane* son ouvrage *Travail salarié et capital*. Ce travail s'appuie sur les conférences qu'il a faites dans la seconde moitié du mois de décembre 1847 à l'Union ouvrière allemande de Bruxelles. Marx révèle ici, sous une forme populaire, l'essence de l'exploitation capitaliste et des oppositions inconciliables entre les intérêts des capitalistes et ceux des travailleurs salariés.
- *11 avril* : Le Comité de l'Union ouvrière de Cologne décide de mettre au programme des soirées de discussion de ses filiales la question du travail salarié et d'utiliser comme base l'ouvrage de Marx *Travail salarié et capital* publié dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- *14 avril* : Marx ainsi que Schapper, W. Wolff et Anneke se retirent du Comité régional rhénan des Associations démocratiques. Marx et ses partisans rompent leurs liens organiques avec les démocrates petits bourgeois sans toutefois renoncer à agir de concert avec eux contre l'offensive de la contre-révolution. Ils se donnent pour tâche d'unir les Unions ouvrières et sur cette base, de travailler à la création d'un parti de masse des travailleurs qui soit indépendant. La déclaration sur leur retrait du Comité régional rhénan des Associations démocratiques paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane* du 15 avril.
- *Du 14 avril au 9 mai* : Marx entreprend un voyage à travers le nord-ouest de l'Allemagne et la Westphalie. Il visite Hambourg, Brême, Bielefeld et Hamm; il rencontre des communistes et des démocrates; il prend connaissance de la situation révolutionnaire du pays et s'efforce d'obtenir des ressources financières pour pouvoir continuer à faire paraître la *Nouvelle Gazette rhénane*. Pendant l'absence de Marx, c'est Engels qui dirige le journal.
- *16 avril* : Sous l'influence de Marx et de ses partisans l'Union ouvrière de Cologne décide à l'unanimité de quitter l'union des Associations démocratiques d'Allemagne et de s'affilier à la fédération des Unions ouvrières dont le comité central a son siège à Leipzig. L'assemblée décide de convoquer à Cologne un congrès de toutes les Unions ouvrières de la province rhénane et de Westphalie pour établir une liaison plus étroite avec les Unions ouvrières.

- 17 avril : Marx est élu par le Comité de l'Union ouvrière de Cologne à la commission provisoire pour préparer le congrès de toutes les Unions ouvrières de la province rhénane et de Westphalie dont la date est fixée au 6 mai.
- Du 19 au 23 avril : Engels écrit deux articles sur les débats de la seconde Chambre de la Diète prussienne : « La séance de la seconde Chambre à Berlin du 13 avril » et « Débat sur la loi sur l'affichage ». Les articles paraissent les 20, 22 et 27 avril dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 20 avril : La *Nouvelle Gazette rhénane* annonce que la publication de l'ouvrage de Marx *Travail salarié et capital* est interrompue, l'auteur ayant quitté Cologne. Elle n'a pu reprendre étant donné que la *Nouvelle Gazette rhénane* a été contrainte de cesser sa parution.
- 23 avril : L'assemblée générale de l'Union ouvrière de Cologne confirme la composition de la commission provisoire pour la préparation du congrès des Unions ouvrières de la province rhénane et de Westphalie. Marx, Schapper, W. Wolff, Anneke, Esser et Otto en font partie.
- 28 avril : Engels écrit les articles intitulés : « Dissolution de la seconde Chambre » et « La Posnanie ». Ces articles paraissent le 29 avril dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 29 avril : Le journal de l'Union ouvrière de Cologne : *Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit* publie une résolution de la première filiale de l'Union condamnant l'attitude de Gottschalk à l'égard de l'Union ouvrière et ses attaques perfides contre Marx.
- 30 avril : Engels écrit l'article sur « Les plans contre-révolutionnaires à Berlin » qui paraît le 1^{er} mai dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- Première quinzaine de mai : La *Nouvelle Gazette rhénane* traite dans ses colonnes des soulèvements populaires en Saxe, dans la province rhénane, en Westphalie, dans le Palatinat et le Bade.
- Du 4 au 6 mai : Dans les articles suivants publiés dans la *Nouvelle Gazette rhénane* : « La journée des villes rhénanes » et « Frénésie d'état de siège », Engels dévoile aux travailleurs de Cologne l'intention du gouvernement de provoquer des troubles, le 6 mai, à l'occasion de la tenue des congrès de différents partis et notamment des Unions ouvrières, afin d'avoir un prétexte pour proclamer l'état de siège. Engels adjure les travailleurs de ne pas répondre aux provocations du gouvernement et des autorités pour ne pas aborder la lutte dans des conditions défavorables.
- 7 mai : Engels rédige un article sur le nouvel élan révolutionnaire en Saxe, dans le Palatinat et dans la Prusse rhénane ainsi que sur la lutte révolutionnaire en Hongrie. L'article est intitulé : « L'armée prussienne et le soulèvement populaire révolutionnaire ». Il paraît le 8 mai dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 9 mai : Revenu de son voyage à travers diverses villes allemandes, Marx écrit l'article sur « Les actes de la maison de Hohenzollern » qui paraît le 10 mai dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
Engels écrit : « Offensive de la contre-révolution et victoire de la révolution ». L'article paraît le 10 mai dans la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- Vers le 10 mai : Engels prépare un plan d'action pour assurer la victoire de l'insurrection dans la province rhénane.
- 10 mai : L'insurrection a commencé à Elberfeld. Engels part pour Solingen et se rend de là à Elberfeld avec un détachement d'ouvriers révolutionnaires.
- 11 mai : Engels arrive à Elberfeld. Le Comité de salut public le charge de diriger les travaux en vue de l'édification des dispositifs défensifs et de contrôler toutes les barricades de la ville ainsi que l'artillerie. Engels réclame au Comité de salut public des armes pour les travailleurs et un impôt forcé pour les bourgeois afin de subvenir à l'entretien et aux besoins des troupes armées.
Le gouvernement prussien ordonne l'expulsion de Marx de la province rhénane, espérant ainsi faire obstacle à la parution de la *Nouvelle Gazette rhénane*.
- 14-15 mai : Le Comité de salut public d'Elberfeld demande à Engels de quitter la ville. Il cède ainsi à la pression de la bourgeoisie locale qui craint qu'Engels ne proclame la république rouge. L'attitude du Comité provoque l'indignation des travailleurs. Ils prient Engels de rester et promettent de le « protéger de leur vie ».
- 15 mai : Engels qui apprécie la situation avec sang-froid et ne veut pas provoquer de scission dans le camp des insurgés quitte Elberfeld et se rend à Cologne.
- 16 mai : Marx reçoit l'ordre d'expulsion de Prusse.
- Vers le 17 mai : Un mandat d'amener est lancé contre Engels pour sa participation à l'insurrection d'Elberfeld.
- 17 mai : Un compte rendu précis des événements d'Elberfeld paraît dans la *Nouvelle Gazette rhénane*. Le journal remercie les travailleurs d'Elberfeld de la sympathie qu'ils ont manifestée à son rédacteur Engels et les assure que, dans la bataille décisive qui va se livrer entre les travailleurs et la bourgeoisie, Engels et tous les autres rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* seront à leur place et aucun pouvoir sur terre ne pourra les en chasser.
Le mandat d'amener lancé contre lui oblige Engels à quitter Cologne.

- *Jusqu'au 19 mai* : Marx règle les obligations de la *Nouvelle Gazette rhénane* envers les typographes, les imprimeurs, les marchands de papier, les employés de bureau, les correspondants, le personnel de la rédaction, etc. à l'aide des sommes reçues pour les abonnements, avec ses ressources personnelles et en vendant sa presse rapide.
- *19 mai* : Étant donné l'expulsion de Marx de Prusse et les poursuites engagées contre Engels et les autres rédacteurs, la *Nouvelle Gazette rhénane* est obligée de cesser de paraître. La dernière édition, le n° 301, paraît, imprimée en rouge. Ce numéro contient l'article intitulé : « La *Nouvelle Gazette rhénane* est supprimée par l'état de siège », de Marx et l'article sur « La Hongrie » d'Engels. Dans leur adieu aux travailleurs de Cologne les rédacteurs du journal déclarent que leur dernier mot sera partout et toujours : *Émancipation de la classe ouvrière !*
- *19-20 mai* : Marx et Engels se rendent à Francfort-sur-le-Main où ils tentent d'entraîner les députés de gauche de l'Assemblée nationale à se mettre à la tête de l'insurrection armée dans le sud de l'Allemagne, d'appeler à Francfort l'armée révolutionnaire du Palatinat et du Bade et d'organiser une assemblée nationale panallemande sous l'influence de la population insurgée et de l'armée en révolte. Ce plan ne rencontre aucun écho chez les députés petits bourgeois de l'Assemblée nationale de Francfort.
- *20 ou 21 mai* : Marx et Engels partent pour le Bade. À Mannheim, Ludwigshafen et Karlsruhe, ils s'efforcent de convaincre les dirigeants du mouvement de la nécessité d'envoyer à Francfort l'armée révolutionnaire du Bade pour donner au mouvement un caractère panallemand. Les démocrates petits bourgeois qui se sont placés à la tête du mouvement refusent.
- *Du 24 au 26 mai* : Marx et Engels vont dans le Palatinat. Ils vont à Spire et immédiatement après à Kaiserslautern, siège du Gouvernement provisoire. Comme l'insurrection s'était développée en ayant pour mot d'ordre la défense de la Constitution d'empire et qu'elle était dirigée par les chefs de la démocratie petite-bourgeoise, Marx et Engels refusent toute participation officielle à la direction du mouvement.
- *29 mai* : Marx, Dronke, Weerth, etc. sont acquittés par le tribunal correctionnel de Cologne; ils avaient été accusés d'avoir diffamé les députés à l'Assemblée nationale de Francfort dans un article de la *Nouvelle Gazette rhénane* du 14 septembre 1848. Cet article dévoilait le faux commis par le député Stedtmann dans son compte rendu du vote lors de l'armistice avec le Danemark.
- *Fin mai* : Marx et Engels se rendent à Bingen. En route ils sont soupçonnés de participation à l'insurrection et arrêtés par des soldats hessois; ils sont envoyés à Darmstadt, puis à Francfort-sur-le-Main. À Francfort, ils sont libérés et retournent à Bingen.
- *31 mai* : Au nom de tous les rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* Marx écrit une déclaration où il annonce qu'ils n'ont rien de commun avec la *Westdeutsche Zeitung* paraissant à Cologne. Cette déclaration est publiée le 2 juin dans la *Neue Deutsche Zeitung* et dans d'autres journaux allemands.
- *Vers le 2 juin* : Marx qui attend le déclenchement d'événements révolutionnaires décisifs en France est envoyé à Paris avec un mandat du Comité central des démocrates pour représenter le Parti révolutionnaire allemand auprès du Parti démocrate socialiste français.

Engels se rend à Kaiserslautern pour y vivre d'abord comme émigrant politique et, au moment du combat, pour « prendre dans le mouvement la seule place que la *Nouvelle Gazette rhénane* puisse prendre - la place du soldat ».

Le gouvernement provisoire du Palatinat offre à Engels différents emplois civils et militaires. Engels refuse toutes ces propositions et se déclare prêt simplement à écrire quelques articles pour le journal *Bote für Stadt und Land* publié par le gouvernement provisoire du Palatinat.

- *2 juin* : Engels écrit l'article intitulé : « Le soulèvement révolutionnaire dans le Palatinat et le Bade » qui paraît le 3 juin dans le *Bote für Stadt und Land*. Comme la rédaction trouve un second article trop « séditieux », Engels le reprend et renonce à collaborer à ce journal.
- *Vers le 3 juin* : Marx se rend à Paris.
- *Après le 3 juin* : Marx renoue et élargit ses relations avec les dirigeants des clubs et des organisations ouvrières secrètes ainsi qu'avec les représentants des démocrates français.
- *6 juin* : Le gouvernement prussien lance une lettre de cachet contre Engels.
- *7 juin* : Dans une lettre à Engels, Marx le tient au courant de la situation révolutionnaire tendue qui existe à Paris et prie Engels de l'informer régulièrement de la situation en Allemagne.
- *13 juin-12 juillet* : Engels va à Offenbach en passant par Neustadt pour entrer dans l'armée du Palatinat et du Bade et ce, dans un détachement de volontaires commandé par Willich. Il participe directement aux combats révolutionnaires dans le Bade et dans le Palatinat. Comme aide de camp de Willich, Engels étudie avec lui les plans des opérations militaires et dirige l'exécution de missions compliquées et dangereuses. Il prend personnellement part à quatre engagements, et en particulier à celui, très important, qui eut lieu à Rastatt.

- *21 juin* : Dans un article intitulé : « Le 13 juin » Marx parle de l'échec des démocrates petits bourgeois à Paris. L'article paraît le 29 juin dans le *Volksfreund*, un journal démocrate allemand.
- *12 juillet* : Après la défaite de l'insurrection dans le Palatinat et le Bade, le détachement auquel Engels appartient est le dernier à passer en Suisse.
- *19 juillet* : Marx reçoit des autorités françaises l'avis qu'ordre a été donné de l'expulser de Paris et de le transférer dans le département du Morbihan, marécageux et insalubre. Il fait une réclamation auprès du ministère de l'Intérieur et momentanément n'est plus importuné.
- *24 juillet* : Engels part pour Vevey (Valais).
- *25 juillet* : Dans une lettre à Jenny Marx, Engels exprime son inquiétude au sujet du sort de Marx. Des bruits courent concernant son arrestation. Engels parle également de sa participation aux insurrections du Palatinat et du Bade.
- *Vers le 27 juillet* : Dans une lettre ouverte au rédacteur du journal *La Presse*, Marx dément les fausses nouvelles parues dans ce journal sur son activité et sur l'arrêt de la parution de la *Nouvelle Gazette rhénane*. La lettre paraît le 30 juillet dans *La Presse*.
- *Vers le 1^o août* : Dans une lettre à Engels, Marx exprime la joie que lui ont causée les nouvelles reçues. Il conseille à Engels d'écrire une histoire du soulèvement dans le Palatinat et dans le Bade et lui fait part des pourparlers qu'il est en train de mener pour la publication d'une revue politico-économique à Berlin.
- *Vers le 20 août* : Après un séjour d'un mois à Vevey, Engels se rend à Lausanne.
- *23 août* : Dans une lettre à Engels, Marx lui annonce qu'il est expulsé dans le Morbihan, en Bretagne, mais qu'il n'obtempérera pas, qu'il ne cédera pas à cette « tentative déguisée » de meurtre et qu'il va émigrer à Londres. Il propose à Engels de venir lui aussi à Londres pour éditer ensemble une revue.
- *24 août* : Marx va de Paris à Londres.